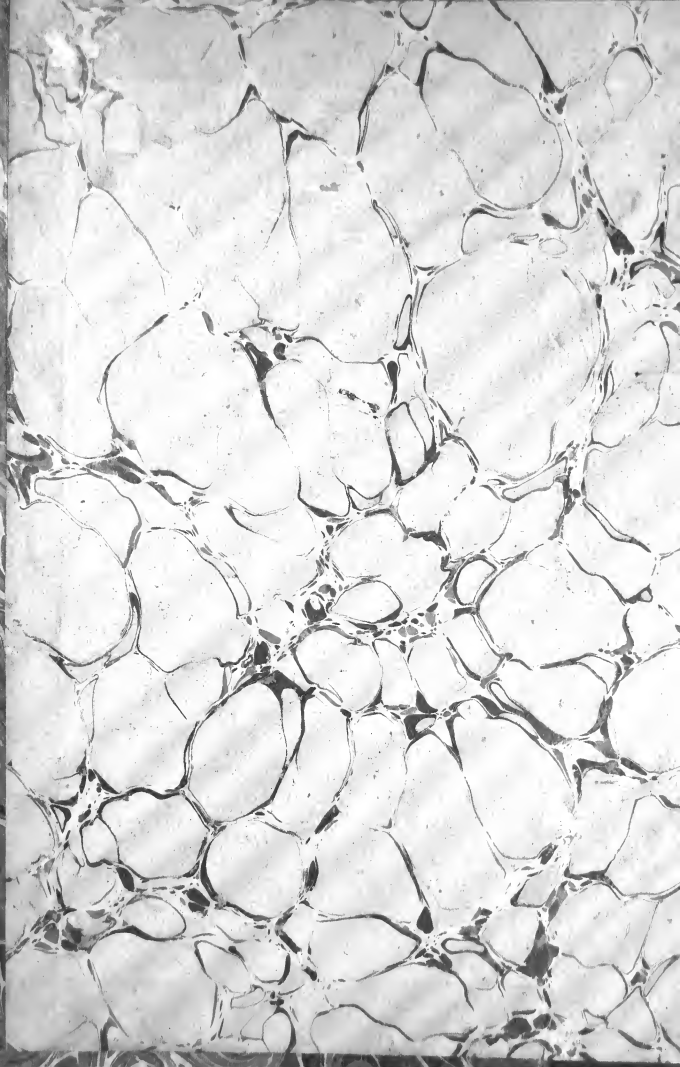
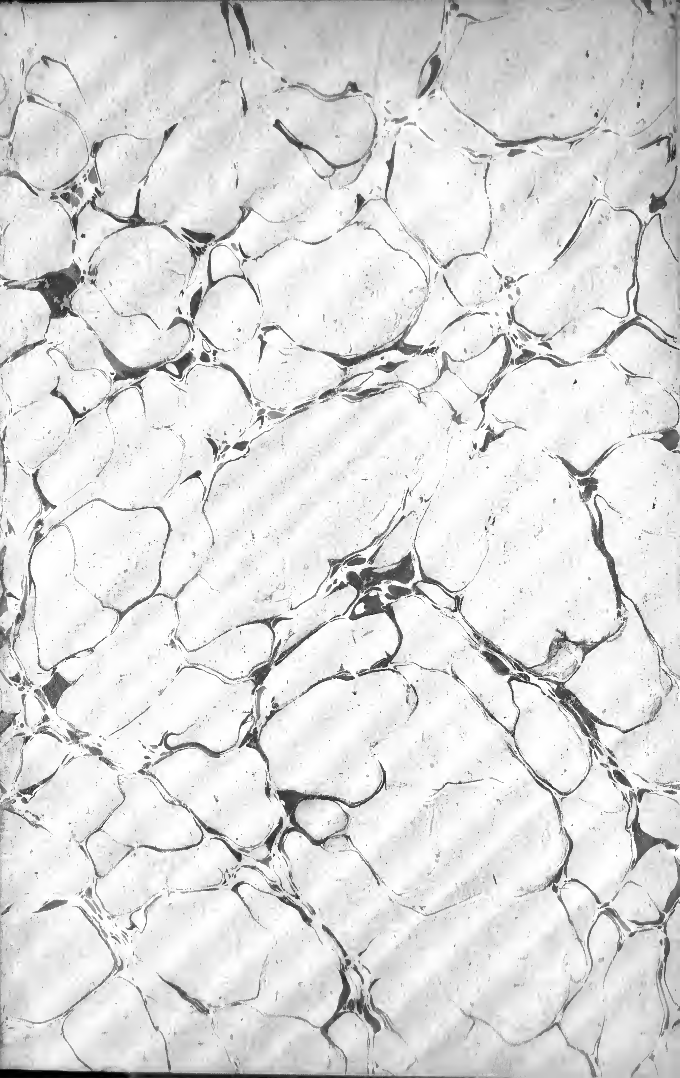






PARIS CHARITABLE

ET PRÉVOYANT

PARIS CHARITABLE
ET PRÉVOYANT

TABLEAU DES ŒUVRES ET INSTITUTIONS
DU DÉPARTEMENT DE
LA SEINE

Publié par les soins de l'Office central des Œuvres de bienfaisance,
reconnu d'utilité publique,
175, boulevard Saint-Germain.

DEUXIÈME ÉDITION





PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1897

AVERTISSEMENT

Le livre que nous présentons au public n'a pas pour but principal de lui donner sur les sociétés, sur les établissements charitables auxquels il peut avoir à recourir, les indications sommaires dont il a besoin, leur nom, leur adresse, les conditions nécessaires pour obtenir leur assistance ou la procurer à autrui : un *Manuel des œuvres*, fait avec beaucoup de soin, lui rendait déjà et continuera à lui rendre ce genre de services.

Mais un grand nombre de personnes ont intérêt à connaître avec plus de détails, — soit pour utiliser leur concours, soit pour attribuer à l'une d'elles leurs libéralités hésitantes, soit enfin pour faire une fondation semblable en province ou à l'étranger, — la nature, l'origine, le fonctionnement de ces œuvres; à savoir non seulement quel but elles se proposaient, mais dans quelle mesure elles l'ont atteint, quelles ressources elles ont pu recueillir, quel emploi elles en ont fait et, si elles ont traversé des épreuves, par quels moyens, grâce à quels concours elles en ont triomphé. Nous avons donc pensé qu'en recueillant, en réunissant ces informations détaillées, nous comblerions une lacune.

Si, parmi les fondations dont nous donnons la nomenclature, quelques-unes, — bien peu nombreuses assurément, — cachaient sous leur but ostensible quelque arrière-pensée d'un autre ordre; si la bienfaisance était pour elles un prétexte ou un instrument, nous nous sommes interdit de le rechercher. Nous étant engagés à présenter le tableau de **La France charitable** (1), nous avons considéré comme notre premier devoir de le dresser complet, d'y

(1) Rapport présenté au conseil d'administration de l'*Office central des œuvres de bienfaisance* par M. Léon Lefébure, secrétaire général fondateur, en lui remettant les premiers fascicules de la *France charitable et prévoyante*, publication dont il avait conçu la pensée et pris l'initiative.

faire figurer, — quels que fussent leur caractère ou leur tendance, — toutes les sociétés ayant pour programme l'assistance des malheureux. Comme nous l'avons déjà déclaré ailleurs (1), en les mentionnant toutes, nous n'entendons prendre à leur endroit aucune responsabilité. Nous laissons au lecteur le soin de juger chacune d'elles, comme le soin d'en apprécier l'ensemble, pour en tirer les conclusions qu'il comporte.

Dans cet *Avertissement*, nous croyons devoir simplement signaler à son attention quelques faits généraux qui se dégagent de l'enquête minutieuse à laquelle nous venons de procéder.

Nous devons constater tout d'abord que si, dans le cours de ce siècle, un immense effort a été fait, sur tous les points de la France, pour soulager ceux qui souffrent, nulle part cet effort n'a été plus sensible ni plus fécond qu'à Paris.

Les Parisiens, un document officiel nous l'apprit, contribuent, en moyenne, pour plus de 13 francs aux dépenses de l'Assistance publique, les autres citoyens français, pour 1 fr. 70 seulement. Loin d'invoquer cette charge exceptionnelle pour restreindre leur contribution volontaire aux dépenses des œuvres privées, ils tiennent à y participer, et ils y participent, en général, dans la mesure de leurs ressources : impôt proportionnel pour la plupart, impôt progressif pour beaucoup, qui s'y soumettent volontiers, plus volontiers que si la loi prétendait les y contraindre, — depuis les privilégiés de la fortune, répartissant, comme tel d'entre eux, près de 200,000 francs, chaque année, entre diverses sociétés de bienfaisance, fondant et entretenant, comme tels autres, une crèche, un dispensaire, un hôpital modèle, ou envoyant à l'Institut Pasteur un chèque de deux millions, jusqu'à la petite ouvrière jetant au mendiant de la rue un sou, qui pour elle représente une privation.

A quelle somme peuvent s'élever annuellement les libéralités parisiennes? Pour le dire, il faudrait connaître tous ces menus dons, en argent ou en nature, que les riches font constamment aux pauvres, et ceux, bien plus méritoires, que les pauvres font à des amis, à des voisins plus pauvres. Il faudrait pouvoir au moins consulter les comptes financiers de toutes les sociétés charitables; et beaucoup de celles-ci n'en publient pas. Mais si, dans un travail sérieux, on ne peut songer à reconstituer intégralement le budget de la bienfaisance parisienne, on peut résumer quelques-uns de ses chapitres par des chiffres certains, qui suffisent pour en faire apprécier l'importance totale.

(1) Voir *La France charitable et prévoyante.*

A l'entretien de ses crèches, Paris a consacré, pendant l'année 1895 (la rétribution payée par les mères étant déduite), **475,000 francs**. Grâce à sa générosité, les douze principales œuvres privées (et il y en a beaucoup d'autres de moindre importance), ayant pour objet de secourir les mères indigentes, d'assister, de protéger leurs enfants nouveau-nés, ont pu, la même année, dépenser ensemble **570,000 francs**; — les douze principales œuvres ayant pour objet l'adoption, la protection, l'éducation des enfants pauvres, orphelins ou délaissés : **920,000 francs**; — les douze principales sociétés distribuant des secours en espèces ou en nature aux indigents : **1.088,000 francs**; — les trois principales œuvres de fourneaux économiques : plus de **600,000 francs**; — les deux asiles réservés aux enfants incurables : **385,000 francs**; — les deux asiles fondés pour les enfants atteints ou menacés de la phtisie : **653,000 francs**; — les hôpitaux privés d'adultes : plus **d'un million**; — les asiles privés de nuit : plus de **300,000 francs**; — les œuvres consacrées à l'assistance des soldats ou des marins, plus de **1,200,000 francs**, etc.

Tels sont les services rendus, dans le cours d'une année, par 150 œuvres seulement; et la nomenclature qui va suivre en comprend *près de trois mille,* fondées pour soulager tous les genres de misères ou de souffrances, et fondées, pour la plupart, depuis soixante ans.

En 1819, parut un petit livre intitulé : **Annuaire de la Société philanthropique**, *contenant l'indication des meilleurs moyens qui existent à Paris de soulager l'humanité souffrante et d'exercer utilement la bienfaisance.* De ce livre, le premier *Manuel d'œuvres* qui ait sans doute été publié, la *Société philanthropique* garde un exemplaire avec soin dans ses archives, et elle a bien voulu nous permettre de le consulter.

Parmi les œuvres d'assistance publique qu'il énumère, nous avons relevé : 12 hôpitaux, — 10 hospices, — 12 bureaux de charité, ayant 22 maisons de secours, — un établissement d'assistance par le travail (la *Filature des indigents*), — l'Institut des jeunes aveugles, — celui des jeunes sourds-muets, — le service des secours aux noyés et asphyxiés.

Parmi les œuvres privées : la *Société de charité maternelle*, — 18 fourneaux et 6 dispensaires entretenus par la *Société philanthropique*, — 10 « maisons d'éducation pour les jeunes filles » (qu'on appellerait aujourd'hui orphelinats ou écoles professionnelles), — 2 ateliers de couture pour femmes sans ouvrage, — un établissement pour les blessés indigents, — un chauffoir de vieillards, — la *Société de la Providence,* — la *Société des enfants en faveur des vieillards*, — la *Société*

pour le soulagement des prisonniers, — l'*Association pour l'éducation des jeunes Savoyards*, — une *Maison de réforme pour les jeunes prisonniers*, — la *Caisse d'épargne de Paris* (fondée l'année précédente), enfin 80 *sociétés de secours mutuels* : soit, en tout, 176 œuvres d'assistance ou de prévoyance.

Admettons que ce petit *Manuel* soit incomplet, qu'il ait omis certaines institutions charitables existant alors à Paris, qu'il en ait omis beaucoup, autant qu'il en mentionne, — et doublons le chiffre que nous venons d'indiquer : même ainsi généreusement majoré il ne représenterait guère plus du *dixième* des œuvres dont on trouvera plus loin l'énumération.

Le fonds commun de la bienfaisance est moins limité qu'on ne le pense. Les fondations nouvelles, répondant à de réels besoins, ont pu venir y puiser, sans faire, comme on serait tenté de le croire, aucun tort aux anciennes. Chaque œuvre utile qui se crée trouve un nouveau filon de ressources à exploiter, et, en recrutant son groupe particulier de bienfaiteurs, stimule la générosité des autres : l'examen des faits et des chiffres le prouve.

Quelles sommes les particuliers donnent ou lèguent, chaque année, avec l'agrément de l'État, aux sociétés de bienfaisance reconnues comme établissements d'utilité publique, on peut le savoir exactement. Dans un livre publié en 1862 (1), M. Jules Lecomte établissait que le total des dons et legs faits à cette catégorie spéciale d'œuvres, dans la France entière, s'était élevé, en moyenne, depuis le commencement du siècle jusqu'à 1814, à un million par an; — de 1814 à 1830, à 3 millions, — de 1830 à 1848, à 3,800,000 francs, — de 1848 à 1855 (époque où s'arrêtaient les statistiques qu'il avait pu consulter), à 4 millions. Or, de 1874 à 1894 le total de ces dons et legs a dépassé 450 millions, soit, pour cette période, une moyenne annuelle de 22 millions et demi.

En 1894, les institutions d'assistance à Paris et dans sa banlieue, reconnues établissements d'utilité publique, ont reçu 4,001,415 francs, et, l'année suivante, 4,623,175 francs, c'est-à-dire plus, à elles seules, que ne recevaient celles de toute la France au milieu du siècle.

La générosité du public s'est donc progressivement manifestée à mesure qu'on lui offrait de plus nombreuses occasions de s'exercer : les chiffres que nous venons de rapprocher l'attestent. D'autres vont nous fournir une constatation non moins intéressante.

En 1822, s'était fondée la *Société d'apprentissage des jeunes orphelins*.

(1) *La charité à Paris.*

A côté d'elle parut d'abord la *Société pour le placement en apprentissage des jeunes orphelins,* puis la *Société des amis de l'enfance,* puis la *Société de protection des apprentis et enfants employés dans les manufactures,* puis successivement une dizaine d'autres, pour les apprentis protestants, les apprentis israélites, les apprentis horlogers, bijoutiers, fleuristes, tapissiers, etc. Chacune de ces sociétés prospère, et les ressources des deux aînées sont aujourd'hui plus élevées qu'elles n'étaient au début.

Jusqu'en 1848 la *Société philanthropique* entretenait seule des fourneaux à Paris. A cette époque elle y distribuait 648,000 portions. Quoique beaucoup d'autres fourneaux aient été installés depuis, — par la *Société de Saint-Vincent de Paul,* par le *Comité de bienfaisance israélite*, par les curés de diverses paroisses, etc., — et que des œuvres de *Soupes populaires* se soient établies dans chaque arrondissement, elle en a distribué, pendant son dernier exercice, près de 4 millions.

L'œuvre de la *Bouchée de pain* se fondait, en 1884, avec un seul réfectoire : elle en a quatre aujourd'hui; celle du *Pain pour tous,* née l'année suivante, ne distribuait encore que 134,000 rations en 1888 : elle en a distribué 347,000 en 1896, bien que cinq ou six œuvres de même nature aient été créées depuis dix ans.

L'année où se fonda l'*Œuvre des enfants tuberculeux,* l'*Œuvre de Villepinte* avait reçu 229,000 francs : cinq ans plus tard, celle-ci en recevait 358,000 et celle-là 240,000.

En 1881, la *Société de secours aux blessés militaires* ne comptait encore que que 106 comités : elle en compte aujourd'hui près de 500, et ses recettes annuelles s'élèvent à 400,000 francs environ, bien que l'*Association des Dames françaises* et l'*Union des Femmes de France* aient voulu partager la mission dont elle avait été seule investie pendant longtemps, et que leur effectif se soit également accru d'année en année.

Mais nous devons constater aussi que plus Paris fait de généreux efforts pour soulager ces malheureux, plus il lui en arrive de nouveaux à secourir.

Après avoir visité, il y a une quinzaine d'années, l'*Œuvre de l'hospitalité du travail* et constaté sur le registre des entrées que, parmi les 200 dernières pensionnaires admises, figuraient 165 femmes nées dans les départements ou à l'étranger, Maxime Ducamp en concluait que « Paris serait bien peu misérable si les misérables de la province ne l'encombraient ». On pourrait faire la même observation sur la clientèle de toutes les œuvres, si toutes les œuvres prenaient soin de rechercher d'où viennent les malheureux qu'elles assistent.

Celles qui le font nous fournissent d'ailleurs à cet égard des indications suffisantes.

Au mois de janvier 1895, l'*Asile George Sand* avait 294 pensionnaires : 28 étrangères, 225 provinciales, 48 Parisiennes; l'*Asile Pauline Roland*, 175 pensionnaires : 10 étrangères, 121 provinciales, 22 Parisiennes.

Pendant cette année 1895, l'*Œuvre de l'Hospitalité de nuit* reçut 86,847 personnes : 9,247 étrangers, 60,540 provinciaux, 16,860 Parisiens.

Sur les 1,044 indigents assistés, pendant son dernier exercice, par la *Société de travail dans le IIe arrondissement*, 21 pour 100 seulement étaient originaires de Paris.

Sur les 735 individus patronnés la même année par la *Société des prévenus acquittés*, 43 étaient nés à l'étranger, 453 en province, 229 à Paris.

Sur les 705 femmes, admises au *Refuge-ouvroir de la Société de l'allaitement maternel*, 37 Parisiennes seulement.

Sur 48,097 assistés des bureaux de bienfaisance, 36,978 provinciaux.

Une autre démonstration se dégage avec la même évidence de l'impartiale enquête dont nous mettons les résultats sous les yeux du public : c'est que, pour lutter efficacement contre la misère, l'assistance officielle a grand besoin du concours de la charité privée ; — qu'elle a reçu de ses mains une grande partie de ses ressources et ses meilleurs moyens d'assistance ; — qu'elle doit aux libéralités individuelles presque tous les hôpitaux qu'elle administre aujourd'hui, et cet asile des enfants trouvés dont elle a fait l'*Hospice des enfants assistés*, et l'Asile de la Roche-Guyon, où elle envoie les jeunes convalescents, et l'Asile Vacassy, l'Asile de la Providence, l'Institution de Sainte-Périne, l'Hospice Brézin, l'Hospice Leprince, l'Hospice Saint-Michel, les maisons de retraite Devillas, Dheur, Tisserand, Chardon-Lagache, Galignani, Debrousse, où elle reçoit tant de vieillards, et l'Institution des jeunes aveugles et celle des sourds-muets, et l'École Braille, et la Clinique ophtalmologique, et le service des Ambulances urbaines, etc. ; — qu'elle doit à l'initiative privée les monts-de-piété, les crèches, les salles d'asile, les dispensaires, les asiles de nuit, les colonies de vacances, les patronages, les établissements d'assistance par le travail qu'elle lui a successivement empruntés ; — qu'enfin, si cette initiative privée ne l'avait devancée, il n'y aurait encore aucun établissement spécial pour les enfants incurables, ni pour les enfants tuberculeux de Paris.

En nous faisant voir à l'œuvre les Dames du Calvaire ou les Petites Sœurs des Pauvres, cette enquête nous oblige d'ailleurs à reconnaître qu'il y a, dans l'exercice de la bienfaisance, un degré de dévouement héroïque où la charité, mue par la foi religieuse et cherchant Dieu dans ses pauvres, a seule la force d'atteindre.

Cette charité, qui n'est pas, comme l'assistance officielle, « condamnée à la sécheresse » (1), qui peut se montrer plus compatissante et, par cela même, est plus efficace, « les représentants de l'État, — a dit le plus autorisé d'entre eux, — sont les premiers à l'admirer; ils considéreraient comme un crime de l'entraver ou seulement de la décourager » (2)... Pour la décourager, d'ailleurs, il y aurait fort à faire : la nomenclature qui suit va le montrer.

Si longue qu'elle soit, l'ingénieuse bienfaisance saura peut être y découvrir encore quelque lacune; et nous ne pourrions que nous féliciter si, en lui fournissant l'occasion de la constater, nous lui suggérions le dessein de la combler.

Tout en applaudissant à ce qu'elle tenterait de nouveau, comme à ce qu'elle a déjà, créé, nous devons lui faire observer cependant que, pour rendre ses efforts vraiment productifs, il faudrait les coordonner de telle façon qu'aucune de ses ressources ne fût perdue.

(1) M. Henri Monod, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques, au ministère de l'intérieur. Discours prononcé le 28 juillet 1889, à l'ouverture du congrès international de l'assistance publique.

(2) Même discours. — Avant M. Monod, un ancien chef de division à la préfecture de police, M. Lecour, avait déjà dit : « Jamais l'assistance officielle, avec des instruments salariés, si consciencieux que soit leur concours, avec ses sévérités de contrôle formaliste, ne produira, dans des cas nombreux, les résultats qu'obtient, par ses propres actes, la charité religieuse ou la bienfaisance privée. » (*La charité à Paris.*)

PARIS CHARITABLE

ET PRÉVOYANT

I

ADMINISTRATIONS ET OFFICES

1. — **Direction générale de l'Assistance et de l'hygiène publiques**, au ministère de l'intérieur. — Créée par un décret du 4 novembre 1886. Réunit dans ses attributions toutes les dépendances des divers services charitables de France.

A cette direction, qui se nommait primitivement *Direction générale de l'Assistance et des institutions de prévoyance*, a été rattaché, en 1889, le serviée de l'hygi ène publique, dépendant jusqu'alors du ministère du commerce.

Au 1er bureau sont rattachés les établissements nationaux de bienfaisance, asiles d'aliénés, dépôts de mendicité, écoles départementales d'aveugles et de sourds-muets, etc. — Au 2e bureau : les maisons d'accouchement, la protection des enfants du premier âge, les sociétés de charité maternelle, crèches, orphelinats, dispensaires d'enfants, etc. — Au 3e bureau : les hospices, établissements et bureaux de bienfaisance, monts-de-piété, le service d'assistance médicale gratuite. — Au 4e bureau : les services d'hygiène et de salubrité publiques.

2. — **Administration de l'Assistance publique** (de la Seine), 3, avenue Victoria et place de l'Hôtel de ville. — Créée en 1801, réorganisée en 1849. Dirigée, sous l'autorité du ministre de l'intérieur et du préfet de la Seine, par un directeur responsable, assisté d'un conseil de surveillance qui, depuis le décret du 28 mars 1896, est composé ainsi qu'il suit : le préfet de la Seine, président, le préfet de police, dix membres du con-

seil municipal, deux maires ou adjoints, un conseiller d'État ou maître des requêtes, deux administrateurs de bureau de bienfaisance, un membre de la Cour de cassation, un médecin, un chirurgien, un accoucheur des hôpitaux, un médecin de service des secours à domicile, un professeur de la Faculté de médecine, un membre de la Chambre de commerce, un membre patron et un membre ouvrier des conseils de prud'hommes, désignés par les corps auxquels ils appartiennent, neuf membres pris en dehors de ces catégories, tous nommés, à l'exception du préfet de la Seine et du préfet de police, par le président de la République, sur la proposition du ministre de l'intérieur.

Cette administration comprend : le service des hôpitaux et des hospices (voir sections XLVII et LXIII), le service des bureaux de bienfaisance (voir section XXXV), le service des enfants assistés (voir n° 570) (1).

Outre les secours qu'elle distribue par l'entremise des bureaux de bienfaisance aux indigents et aux nécessiteux, elle en accorde directement un certain nombre (2).

Elle répartit, selon la volonté des bienfaiteurs qui l'ont faite la dépositaire de leurs libéralités, les sommes que ceux-ci lui ont léguées; sommes dont le tableau suivant, en indiquant le chiffre pour les vingt dernières années dont les résultats soient connus, pourra faire apprécier l'importance.

1875.	4,798,932	francs.	1885.	6,732,846	francs.
1876.	703,343	—	1886.	1,000,210	—
1877.	3,380,274	—	1887.	1,785,677	—
1878.	567,963	—	1888.	927,019	—
1879.	5,163,706	—	1889.	10,594,215	— (3)
1880.	1,880.788	—	1890.	1,593,244	—
1881.	890,345	—	1891.	2,792,727	—
1882.	1,738,465	—	1892.	1,573,307	—
1883.	1,755,547	—	1893.	2,761.397	—
1884.	4,417,607	—			

Le revenu de ces fondations privées, joint à celui des biens d'anciennes administrations hospitalières dont elle a hérité (Hôpital général, bureau de l'Hôtel-Dieu, etc.), lui constituent environ 18 millions de rente. A ces ressources personnelles s'ajoutent : 1° le droit sur les spectacles, qui ne

(1) Ce service, dont la charge est inscrite au budget départemental, est néanmoins, pour le département de la Seine, placé, par délégation du préfet, sous les ordres du directeur de l'assistance publique, déjà tuteur des enfants assistés en vertu de la loi de 1849.

(2) Voir section XXXV, les changements opérés, à cet égard, par le décret du 15 novembre 1895, qui a laissé aux bureaux de bienfaisance la distribution des secours spéciaux réservés jusqu'alors à la direction de l'Assistance et leur a enlevé la répartition des fonds destinés au traitement des malades et des accouchées.

(3) Dont 8,300,000 francs provenant des legs de Mme Boucicaut.

lui rapportait que 1,389,000 francs en 1858, 1,750,000 francs en 1872, et qui figure à son budget de 1895 pour la somme de 3,254,000 francs; 2° les importantes subventions que lui alloue chaque année la ville de Paris.

L'ensemble de ces ressources avait faiblement augmenté dans les trente premières années du siècle : de 8,464,895 francs en 1804 à 9,946,874 en 1834. La somme s'en est sensiblement accrue depuis, ainsi que le nombre des indigents qui, sous diverses formes, en ont bénéficié :

ANNÉES	RESSOURCES de L'ASSISTANCE PUBLIQUE	MALADES REÇUS dans LES HOPITAUX	VIEILLARDS et INFIRMES HOSPITALISÉS	ENFANTS ASSISTÉS
1834	9.946.874f	66.521	28.649	21.781
1844	12.874.802	84.021	32.372	23.000 (environ)
1854	14.894 219	99.521	20.813	25.380
1864	20.843.868	93.593	20.821	31.375
1874	23.837.374	88.733	20.846	26.498
1884	34.025.139	122.056	17.707	29.720
1894	43.043.935	172.500	18.270	48.000

Pour l'exercice de 1896, le budget de l'Assistance publique a été fixé à la somme de 49,273,216 francs (1).

Cette administration dispose aujourd'hui de 11,989 lits d'hôpitaux, de 12,370 lits d'hospices, et le nombre des personnes qu'elle assiste annuellement s'élève en moyenne à 480,600 environ; soit 172.500 malades, 18,700 vieillards ou incurables et 2,400 aliénés hospitalisés, 240.000 indigents ou nécessiteux secourus, 48,000 enfants assistés (2).

Le chiffre des secours à domicile, pour le dernier exercice, a été fixé à 11,365,951 francs, dont 4,362,000 restant ou faisant retour au budget général de l'Assistance publique.

Sur l'ensemble des dépenses d'assistance faites dans tout le pays, Paris à lui seul en supporte plus d'un quart.

Alors que chacun des autres contribuables n'a participé en moyenne que pour 1 fr. 60, chacun des contribuables parisiens y participe pour 13 francs environ (3).

Sous l'ancien régime, les hôpitaux, les hospices, la distribution des secours accordés par la ville de Paris à ses indigents n'étaient pas dirigés, comme de nos jours, par une seule administration.

Ce que nous appelons aujourd'hui l'Assistance publique constituait plusieurs services distincts, indépendants l'un de l'autre.

1° Celui de l'Hôtel-Dieu, dirigé jusqu'au milieu du seizième siècle par le

(1) Rapport présenté, le 1er février 1894, au conseil supérieur de l'Assistance publique, par M. le Dr Napias.

(2) *Ibid.*

(3) Rapport présenté au conseil supérieur par M. Monod, directeur des services de l'Assistance publique au ministère de l'intérieur.

chapitre de Notre-Dame; depuis 1545, par une commission d'abord composée de huit administrateurs laïques, notables bourgeois désignés par le prévôt des marchands et les échevins, dans laquelle Louis XIV fit entrer, avec l'archevêque de Paris, plusieurs représentants du gouvernement et des grands corps judiciaires, service qui comprenait l'administration de l'hospice des Incurables, de l'hôpital Saint-Louis, de l'hôpital Sainte-Anne;

2° Celui de l'Hôpital général, créé en 1656 et auquel étaient rattachés, à peu près dans les mêmes conditions, les hospices de la Pitié, de Bicêtre, de la Salpêtrière, de Vaugirard, l'hôpital des Enfants trouvés, l'hôpital du Saint-Esprit;

3° Le Grand Bureau des pauvres, institué par François Ier, chargé de distribuer les secours à domicile et d'administrer l'hospice des Petites-Maisons;

4° Plusieurs hôpitaux, placés aujourd'hui sous la direction de l'Assistance publique, comme l'hôpital Cochin, l'hôpital Necker, l'hôpital de la Pitié, etc., qui, alors établissements privés, s'administraient eux-mêmes;

5° Les bureaux de charité, qui étaient des œuvres paroissiales.

Les pouvoirs issus de la Révolution voulurent amalgamer tous ces éléments divers, et en former un grand service public. Mais leurs efforts incohérents ne surent lui donner qu'une série d'organisations provisoires, à en faire tour à tour un service national, un service municipal, un service départemental, sous la surveillance d'une commission dont le caractère et le rôle, comme le nom, changeaient constamment.

Là, comme partout, le gouvernement consulaire fit succéder l'ordre au cahos. Il institua en janvier 1801 et installa dès le mois suivant un *Conseil général des hospices*, auquel il adjoignit une commission administrative chargée d'exécuter ses décisions, et qu'il pourvut, en outre, peu après, des attributions dévolues naguère au Grand Bureau des pauvres.

De cette époque date donc la création du régime qui, sauf de légères modifications, devait fonctionner jusqu'en 1848.

Après la révolution de Février, le gouvernement provisoire, pour remédier aux inconvénients qu'avait parfois présentés le dualisme du Conseil général et de la commission administrative, les supprima l'un et l'autre. Il plaça un commissaire à la tête de tous les services d'assistance, en attendant leur réorganisation définitive, dont une commission nommée au mois d'août fut chargée de préparer les bases.

Le projet de décret rédigé par cette commission devint, à peine modifié, la loi du 10 janvier 1849, qui, complétée par celle du 7 août 1851, est restée depuis en vigueur, sauf pendant quelques mois.

Le gouvernement de la Défense nationale, en effet, considérant comme un progrès de remonter à 70 ans en arrière (1), pour emprunter à l'ancien régime la séparation du service des secours et des services hospitaliers, estimant cette division nécessaire pour rendre à la municipalité sa véritable action politique et morale, pour assurer sa légitime influence sur les classes nécessiteuses, supprimait dès la fin de septembre la direction de

(1) Rapport de M. Napias, déjà cité.

l'Assistance et rétablissait un *Conseil général des hospices*. Ce dernier, dont les délibérations confuses ont laissé peu de traces, fut remplacé au mois de février par un autre, auquel l'insurrection du 18 mars ne laissa pas le temps de siéger.

Après le règne éphémère de la Commune, qui incendia le monument où, en 1867, avait été largement installée l'administration de l'Assistance publique, M. Thiers, devenu chef du gouvernement, rétablit l'ancien état de choses.

Le régime de 1849, alors restauré provisoirement, et qui dure encore, allait toutefois fonctionner dans des conditions nouvelles; au lieu d'avoir en face d'elle une commission municipale, comme avant 1870, l'administration de l'Assistance publique se trouva en présence d'un conseil élu, dont, comme nous l'avons dit, elle comprend, depuis la réorganisation de 1896, dix représentants.

3. — **Office central des œuvres de bienfaisance**, boulevard Saint-Germain, 175. — Fondé en 1890 (3, rue de Champagny), par M. Léon Lefébure. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1896. — Dirigé par un conseil d'administration, avec l'assistance d'un comité de dames patronnesses.

L'*Office central* a pour but de rapprocher les bienfaiteurs et les indigents de tout culte, qui se cherchent sans se connaître, en indiquant aux uns et aux autres les œuvres spéciales de Paris ou des départements auxquelles ils ont besoin de recourir; de servir de lien entre toutes ces œuvres, d'intermédiaire entre elles et les personnes qui désirent faire quelque libéralité sous forme de donation ou de legs à l'une d'elles; de renseigner les bienfaiteurs sur les misères qui les sollicitent, de les aider à trouver le meilleur moyen d'y remédier et de faire, à leur place, les démarches nécessaires; de leur ouvrir un compte courant de charité, à l'aide duquel le secours peut suivre immédiatement l'enquête; de procurer aux indigents sans ouvrage un travail temporaire et de chercher à les placer; de faciliter le rapatriement de ceux qui, venus à Paris pour y chercher des moyens d'existence, en trouveraient plus facilement dans leur pays; de propager les institutions de prévoyance; de provoquer la création d'œuvres d'assistance par le travail et d'aider à leur développement.

Dans son livre sur *Paris qui mendie*, M. Paulian dit que la misère serait, sinon complètement supprimée, — elle ne le sera jamais, — du moins singulièrement réduite si les mendiants professionnels ne détournaient au profit de leur paresse les secours destinés à l'indigence digne d'intérêt. Pour éviter ce gaspillage des fonds de la charité privée, il souhaitait qu'on parvînt à les canaliser par une organisation qui, tout en respectant la complète autonomie des œuvres, assurât une meilleure répartition de leurs ressources.

C'est précisément dans cette pensée que M. Léon Lefébure avait conçu le dessein de créer à Paris un office de charité (1).

Dans une séance extraordinaire de la *Société d'économie sociale* tenue le

(1) La « Société d'organisation de la charité », fondée à Londres en 1868, cor-

11 mai 1889, sous la présidence de M. le marquis de Vogüé, il exposait ce projet en disant : « On fait, à Paris, la charité largement, très largement, nul ne l'ignore; mais comment la fait-on? Le résultat répond-il à l'immensité de l'effort? Ne peut-on se demander si, entre la réglementation inflexible de l'Assistance publique et les élans confus, le particularisme extrême de l'assistance privée, il n'y aurait pas place pour une organisation rationnelle de la charité libre? »

Après dix-huit mois d'efforts persévérants, M. Léon Lefébure réalisait son dessein : l'*Office central,* dont il avait laborieusement poursuivi la fondation et qui fut alors qualifié d'« Œuvre des œuvres »(1), fut inauguré, au mois de novembre 1890, sous l'administration d'un conseil où les principales institutions charitables de Paris étaient représentées.

Dix-huit mois plus tard, en mai 1892, l'*Office central* tenait sa première assemblée générale; et par les résultats qu'il avait obtenus pendant cette période d'essai, son utilité, son efficacité, s'affirmaient déjà avec évidence: plus de 9,000 personnes, en effet, bienfaiteurs ou solliciteurs, avaient eu recours à lui; il était directement intervenu en faveur de 4,521 indigents; il avait procuré des secours à 564 d'entre eux.

Les résultats atteints pendant les années suivantes devaient rendre cette démonstration encore plus éclatante.

	1892-1893	1893-1894	1894-1895	1895-1896
Recettes de l'œuvre	89.735f	117.727	188.661	225.458 (2)
Dépenses	61.991f	68.421	98.003	218.068
Nombre de bienfaiteurs ou de solliciteurs ayant eu recours à l'Office	12.000	14.900	21.260	30.540
Indigents en faveur desquels l'Office est intervenu	7.431	9.053	11.543	16.504
Indigents auxquels il a distribué ou procuré des secours	787	1.479	1.859	4,824
Indigents recommandés par lui à diverses œuvres	3.050	3.158	4.624	5.776
Orphelins placés par ses soins dans diverses maisons	290	339	443	403
Vieillards placés dans divers asiles	178	156	203	234
Indigents rapatriés	536	624	472	1.034 (3)

respondait, à la fin de 1895, avec 102 sociétés similaires établies après elle en Angleterre.

Aux États-Unis, il y a près de 100 sociétés de cette nature, dont la première fut créée en 1877 à Buffalo. Ces fondations, dont M. Lefébure s'était, dans une certaine mesure, inspiré, et qui rendent de grands services, ont toutefois un fonctionnement plus limité que celui de l'*Office central* de Paris.

(1) Par M. le marquis de Vogüé, président du conseil d'administration, dans la première séance générale.

(2) Dont 48,766 de recettes ordinaires et 176,691 de recettes avec affectations spéciales.

(3) Il ressort du remarquable rapport présenté par M. de Pulligny au Congrès

Depuis sa fondation jusqu'au 1er mai 1896, l'Office central a dépensé **446,488 francs** et est intervenu au profit de **49,052** malheureux(1); il a reçu près de 80,000 visites de bienfaiteurs ou de solliciteurs. Il a procuré aux œuvres, et par les œuvres aux pauvres, près d'un million.

Comme il s'y était engagé, l'*Office central* a largement contribué au développement des œuvres d'assistance par le travail, en soutenant certaines d'entre elles déjà fondées, et en provoquant la création de certaines autres. Les établissements de cette nature qui concourent à son fonctionnement ont fourni, pendant le dernier exercice, du travail et un salaire à près de 6,000 malheureux. (Voir section XXXIX.)

Dès le début, certaines œuvres comprenant quels services pouvait leur rendre l'Office, en leur permettant de réaliser une notable économie dans leurs frais généraux, eurent recours à lui, soit pour les représenter à Paris, comme celle de la *Colonie de Mettray;* soit pour leur servir de secrétariat, comme celle de *la Miséricorde;* soit pour répartir, après une sérieuse enquête, les secours dont elles disposaient, comme celle du *Denier des veuves et des vieillards,* pour le compte et au nom de laquelle il distribua 4,850 francs en 1893-1894, 15,250 francs en 1894-1895 et 17,500 francs en 1895-1896.

En outre, ayant dû, pour être en mesure de guider, de renseigner ceux qui s'adressaient à lui, faire une longue et difficile enquête sur les institutions de bienfaisance publiques ou privées de Paris et de tous les départements, l'*Office central* voulut en mettre les résultats sous les yeux du public. Cette publication, consistant en une série de fascicules dont chacun énumère et définit les œuvres d'un département, a pour titre général *La France charitable et prévoyante.*

Le premier fascicule a paru au mois de mai 1896; les autres se sont suivis et se suivent de semaine en semaine. Ils seront réunis plus tard

international d'assistance de Genève, en 1896, que, dans son dernier exercice, l'importante *Charity organisation society,* fonctionnant à Londres depuis 1868, avait accueilli 10,656 demandes de secours (sur 23,603 reçues), fourni 11,268 renseignements, et que ses frais d'administration s'étaient élevés à 114,112 francs.

Pendant le même exercice, l'*Office central,* après six années d'existence, a pu assister de différentes façons 13,150 indigents, recevoir 30,540 bienfaiteurs ou solliciteurs, fournir 2,655 enquêtes sur les derniers, 318 rapports sur les œuvres, avec des frais relativement très modiques.

(1) Son assistance s'est principalement exercée de la façon suivante :

Indigents recommandés par lui à l'Assistance publique ou à d'autres œuvres	19.001
Indigents auxquels il a distribué ou procuré des secours.	12.180
Enfants placés dans des orphelinats, écoles professionnelles ou maisons de correction, etc.	1.867
Vieillards ou infirmes placés dans des asiles ou maisons de retraite	1.022
Indigents rapatriés en province	382
Vieillards ou orphelins placés ayant reçu des secours de voyage	1.526
Emplois et travaux procurés	3.669, etc.

en un volume, où une récapitulation détaillée par catégorie d'œuvres similaires permettra à chacun de trouver aisément celles qu'il aura intérêt à connaître.

Enfin, le conseil d'administration de l'Office a décidé la formation d'une bibliothèque spéciale où seront centralisés tous les documents, toutes les publications permettant d'étudier les tentatives faites par les pays étrangers pour soulager la misère et d'utiliser leurs expériences.

Ajoutons que les services rendus à Paris par l'*Office central des œuvres de bienfaisance* ont déterminé la création de sociétés similaires dans plusieurs grandes villes où elles ne seront pas moins utiles, à Marseille, Bordeaux, Lille et Lyon; que d'autres sont en formation à Nice, à Rouen, etc. Comme ces offices de province, ceux des pays étrangers, notamment ceux de Londres et de New-York, entretiennent avec *l'Office central* des relations suivies, soit pour obtenir des renseignements sur leurs nationaux indigents, soit pour faciliter leur rapatriement.

4. — **Union d'assistance du XVI[e] arrondissenent.** — Siège social à la mairie. — Fondée en 1891. —*Reconnue établ. d'util. publ.* en 1894.

L'Union d'assistance a pour but « de faire disparaître de l'arrondissement les mendiants de profession et de procurer le bon emploi des secours, en faisant en sorte qu'ils ne soient donnés qu'après enquête et dans des conditions qui les rendent efficaces ». Elle se charge de faire pour le compte de ses membres, à l'égard des personnes qu'ils lui adressent, ce qu'ils souhaiteraient de faire eux-mêmes. A cet effet, elle leur donne des tickets qu'ils remettent, au lieu d'argent, aux solliciteurs, et sur la présentation desquels ceux-ci reçoivent dans les bureaux de l'Union les secours ou les indications que comporte leur situation (1). Elle leur fournit, en outre, des renseignements sur les solliciteurs, ainsi que sur les moyens les plus propres à leur venir en aide. Elle entretient des relations avec les œuvres publiques ou privées de l'arrondissement, auxquels elle rend tous les services qui sont en son pouvoir, et avec toutes autres œuvres d'assistance et de placement qui peuvent l'aider à accomplir sa mission. Elle adresse enfin aux autres établissements d'assistance par le travail les indigents des deux sexes qu'elle ne peut occuper à son ouvroir ou dans son atelier.

Depuis que l'œuvre est en plein fonctionnement, c'est-à-dire en quatre

(1) Les tickets que l'œuvre délivre à ses membres, ou à d'autres personnes charitables, sont de diverses sortes :

1° Tickets fermés, que les sociétaires remettent aux solliciteurs et indiquant ce qui doit être fait pour eux (enquête, nature ou quotité du secours, etc.);

2° Carnets de 20 bons de travail, représentant chacun 3 heures de travail et qui sont remboursés par les personnes qui les ont donnés, quand ils ont été utilisés;

3° Bons bleus, représentant une heure de travail, mis à la disposition des associés et du public, moyennant 0 fr. 25.

4° Bons verts, ou bons d'aliments, d'une valeur de 0 fr. 10, à prendre chez les fournisseurs de l'Union ou à des fourneaux économiques réservés aux indigents de l'arrondissement..................

années, le chiffre de son budget, le nombre de ses solliciteurs, les sommes qu'elle distribue à ses assistés en secours ou en salaires, ont à peu près doublé.

EXERCICES	SOCIÉTAIRES	RECETTES	DÉPENSES	SECOURS OU SALAIRES
1892-1893	262	15.578f	13.585f	6.500f
1893-1894	331	18.905	17.286	8.000
1894-1895	380	32.482	25.622	11.300
1895-1896	424	28.715	32.943	10.257

Depuis sa fondation récente, jusqu'au mois de mai 1896, l'œuvre a déjà assisté près de 5,000 individus entre lesquels elle a réparti **40,457 fr.**, dont la plus large part sous forme de salaires. A près de 800 elle a procuré un emploi ou du travail.

5. — **L'Indicateur de la bienfaisance,** office de renseignements du *Petit Journal*, passage des Deux-Sœurs. — Fondé en 1890.

A la suite de la mort de la famille Hayem, qui s'était suicidée, faute de pain, M. Marinoni et M. Giffard voulurent employer l'exceptionnelle publicité du *Petit Journal* à prévenir le retour de pareilles catastrophes; ils établirent à cette intention, dans l'immeuble qu'il occupe, un bureau spécialement chargé de faire connaître à ses nombreux lecteurs les diverses œuvres charitables de Paris, dont beaucoup sont ignorées des indigents qui en pourraient solliciter l'assistance; puis d'indiquer aux malheureux tombés dans la misère les établissements auxquels ils doivent s'adresser, et aux personnes bienfaisantes le meilleur emploi à faire de leurs libéralités; de servir, en un mot, de trait d'union entre ceux qui donnent et ceux qui demandent, non par fainéantise, mais par nécessité.

Pendant l'année 1895, l'office du *Petit Journal*, ouvert tous les jours de 9 heures à midi, a fourni, de vive voix, 2,948 renseignements de cette nature, et, par écrit, 1,997.

Pour les donner avec la sûreté nécessaire, il a dû procéder, dès l'origine, à des enquêtes, dont les résultats, conservés et classés, constituent pour lui et sa clientèle un casier charitable : 1,554 enquêtes en 1891; 2,112 en 1892; 1,797 en 1894; 3,467 en 1895.

Quelques mois après la fondation de cet office est née de lui la *Caisse des secours immédiats,* dont nous parlerons plus loin, et qui devint peu à peu la branche la plus importante de cet utile service.

Secrétariats du peuple, secrétariat général, rue de Berlin, 11 (précédemment rue d'Athènes, 22). — Fondés en 1891 par M. L. Harmel. — Ont pour but de rendre aux ouvriers, par l'intermédiaire d'hommes de

leur classe et de leur quartier, délégués de l'œuvre, des services de toute sorte. Ils constituent ainsi, comme on l'a dit, « une organisation populaire d'aide mutuelle ».

A ceux qui, autour d'eux, leur semblent avoir besoin de son assistance, les délégués remettent une carte d'admission pour le secrétariat de leur quartier (1), et quiconque se présente au secrétariat avec une de ces cartes, y trouve gratuitement, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous, les renseignements, les avis, les bons offices qui lui sont nécessaires.

Les secrétariats comprennent trois services distincts : 1° *Service des renseignements* (rédaction de lettres, demandes d'assistance judiciaire, placement, renseignement sur les œuvres de bienfaisance, naturalisation, légitimation d'enfants naturels ou régularisation d'unions libres, etc.); 2° *Service judiciaire* (consultations données par des hommes de loi, avocats, notaires et avoués); 3° *Service médical* (consultations gratuites chez le médecin, consultations à domicile et médicaments à prix réduit).

Née depuis cinq ans seulement, l'œuvre compte aujourd'hui (non compris son secrétariat général) 22 secrétariats, répartis dans les divers quartiers de Paris, ou les plus importantes communes de la Seine.

Sept à Paris, sur la rive droite :

6. — *Secrétariat des Petits-Carreaux,* rue des Petits-Carreaux, 14. — Ouvert tous les jours de 3 à 6 heures.

7. — *Secrétariat des Batignolles,* rue Truffaut, 77. — Ouvert le mardi, de 8 à 9 heures du soir.

8. — *Secrétariat des Épinettes,* rue de la Jonquière, 12. — Ouvert le jeudi à 8 heures du soir.

9. — *Secrétariat des Grandes-Carrières,* rue Championnet, 172 *bis.* — Ouvert le mercredi, à 8 heures du soir.

10. — *Secrétariat du syndicat de l'Aiguille,* rue Saint-Honoré, 352 (adresse ses clients aux autres secrétariats).

11. — *Secrétariat de la Goutte d'Or,* rue Saint-Luc, 11. — Ouvert le samedi, de 8 à 9 heures du soir.

12. — *Secrétariat de Saint-Ambroise,* rue Rochebrune, 6. — Fondé en décembre 1896. — Ouvert le lundi, à 8 heures et demie du soir.

Huit sur la rive gauche :

13. — *Secrétariat du Panthéon,* impasse des Bœufs, 6. — Ouvert le mercredi, à 8 heures du soir.

14. — *Secrétariat de la Maison-Blanche,* rue Bobillot, 71. — Ouvert le dimanche, de 9 à 11 heures du matin.

15. — *Secrétariat de Saint-Lambert,* rue Bausset, 11. — Fondé en 1892

(1) Des affiches font connaître aux intéressés l'adresse de ce secrétariat, le nom des délégués du quartier et les services qu'on peut recevoir d'eux.

par M. l'abbé Garnier. — Ouvert le vendredi, de 8 heures et demie à 9 heures et demie du soir. A un bureau de placement gratuit.

16. — *Secrétariat de la Salpêtrière,* rue Duméril, 19. — Ouvert le vendredi, de 8 à 10 heures du soir.

17. — *Secrétariat de Notre-Dame du Rosaire,* rue de Vanves, 179. — Ouvert le mercredi et le vendredi, de 2 à 5 heures de l'après-midi, le mercredi et le vendredi, de 8 à 9 heures du soir.

18. — *Secrétariat des Bretons,* boulevard de Vaugirard, 99. — Ouvert le mardi et le jeudi, de 8 à 10 heures du soir, le dimanche de 3 à 6 heures de l'après-midi.

19. — *Secrétariat de Grenelle-Javel,* rue de Lourmel, 84. — Ouvert le mercredi, de 2 heures de l'après-midi à 9 heures du soir.

20. — *Secrétariat du Gros-Caillou,* rue de Grenelle, 167. — Ouvert le mardi, à 8 heures du soir.

Sept dans la banlieue.

21. — *Secrétariat de Clichy,* rue du Landit, 7. — Ouvert le samedi, à 8 heures et demie du soir.

22. — *Secrétariat d'Argenteuil,* Grande Rue, 80. — Ouvert le lundi, à 8 heures et demie du soir.

23. — *Secrétariat de Courbevoie,* rue Saint-Denis, 21. — Ouvert le jeudi, de 8 à 10 heures du soir; le dimanche, de 10 heures du matin à midi.

24. — *Secrétariat de Pantin,* rue de Paris, 128. — Fondé en 1892 par M. l'abbé Roch. — Ouvert le mercredi et le vendredi, de 8 à 9 heures et demie du soir; le dimanche, de 8 à 9 heures du matin. A un bureau de placement gratuit.

25. — *Secrétariat d'Issy,* rue de Chevreuse, 8. — Ouvert le mercredi, de 8 à 10 heures du soir.

26. — *Secrétariat de Bois-Colombes,* rue des Carbonnets, 50. — Ouvert le dimanche, de 10 à 11 heures du matin.

27. — *Secrétariat de Levallois-Perret,* rue du Marché, 25. — Fondé en 1895 par M. l'abbé Garnier. — Ouvert tous les jours, de 8 à 9 heures du soir et le dimanche matin. Placements, prêts, rapatriement. Distribution de layettes par le comité des dames.

Pendant l'année 1895, les *secrétariats du peuple* de Paris ou de la banlieue ont donné 8,285 consultations et effectué 220 placements. Depuis leur fondation, ils ont distribué plus de 30,000 cartes.

Constatant quels services ils rendaient à la classe ouvrière, plusieurs villes de province se sont déjà approprié cette œuvre; un certain nombre d'autres se préparent à le faire.

28. — **Secrétariats des pauvres.** — Fondés par la société de Saint-Vincent de Paul. A pour objet d'aider, par correspondance ou autrement, les indigents dans les démarches qu'ils ont à faire, soit pour obtenir le bénéfice de l'assistance judiciaire ou l'admission dans un établissement charitable, soit pour tout autre objet.

29. — **Secrétariat des familles,** rue de Sèvres, 93. — Ouvert les dimanches, de 10 à 11 heures du matin, et le jeudi, de 2 à 4 heures. Spécialement destiné aux indigents de la paroisse Saint-François-Xavier, auxquels il rend le même genre de services.

30. — **Bureau de consultations gratuites,** au Palais de justice. — Fondé en 1895 par un groupe d'avocats. — Ouvert le mardi, de 10 à 11 heures du matin, et le vendredi, de 4 à 5 heures. Ce bureau, composé d'un avocat ayant dix ans d'inscription, et de deux stagiaires, donne gratuitement aux indigents des consultations judiciaires (1).

31. — **Bazar de la Charité.** Administration : Avenue d'Antin, 22. — Fondé en 1885 par M. Blount. Sous l'habile gestion de son comité, présidé jusqu'en 1890 par le fondateur, qui en devint alors le président honoraire et fut remplacé par le baron de Mackau, le *Bazar de la Charité* avait pris, depuis sa fondation, une extension considérable, attestée par les chiffres suivants :

ANNÉES	NOMBRE DES ŒUVRES ADMISES au Bazar.	RECETTES BRUTES	RECETTES NETTES
1885	16	173.074f 15	123.915f 35
1886	47	409.550 60	336.391 90
1887	57	441.370 65	376.497 55
1888	56	559.069 »	485.956 10
1889	74	694.419 40	603.116 30
1890	75	611.629 65	555.431 65
1891	100	762.740 65	690.309 95
1892	121	853.268 20	782.068 60
1893	133	797.586 35	738.300 55
1894	133	866.076 20	804.139 85
1895	136	991.072 30	926.429 20
1896	150	982.438 10	917.025 75
TOTAUX.......	1.098	8.133.295 25	7.339.582 75

Les ventes de charité constituent pour beaucoup d'œuvres leur principale ressource. Les plus florissantes et les mieux rentées y trouvent un supplément de ressources nécessaire. Mais ce mode d'appel à la charité entraîne d'inévitables dépenses : c'est pour en diminuer autant que possible le chiffre que M. Blount avait eu l'idée d'offrir aux œuvres une

(1) Des œuvres de ce genre avaient existé autrefois à Paris, jusqu'en 1830. Un « cabinet de consultations judiciaires gratuites » était établi au Palais de justice, où, tous les mardis, « MM. les avocats à la Cour royale, assistés de six anciens avocats et présidés par M. le bâtonnier de l'ordre », recevaient les indigents ayant besoin de leurs conseils; c'était d'ailleurs ce qu'avait prescrit le décret du 14 décembre 1810 sur le barreau.

salle, une organisation communes, dont les frais, répartis entre toutes, devaient peser beaucoup moins lourdement sur chacune d'elles. Par ses ingénieux efforts l'administration du bazar, loin d'augmenter ces frais à mesure que s'élevait le chiffre de « ses affaires », est parvenue au contraire à les réduire; en 1890, quand 75 œuvres seulement étaient admises à vendre, ils s'élevaient à 22,372 francs ; en 1896, ils n'ont monté qu'à 21,516 francs, pour 150 œuvres admises.

Installé à l'origine rue du Faubourg Saint-Honoré, 220, le *Bazar de la Charité* fut transporté rue de la Boëtie, 108, où s'élevait, chaque année, une construction provisoire, puis, en 1897, rue Jean Goujon... Quel effroyable sinistre devait fondre sur lui, dès la seconde journée de cette nouvelle installation, est-il besoin de le rappeler ? Le souvenir de cette catastrophe sans pareille, le souvenir des nombreuses victimes de la charité qui y trouvèrent la mort est trop douloureusement gravé dans la mémoire de tous pour jamais s'effacer.

II

CONSEILS OU SOCIÉTÉS D'ÉTUDES DE PROPAGANDE, D'ENCOURAGEMENT AU BIEN

32. — **Conseil supérieur de l'Assistance publique**, institué par décret du 14 avril 1888; réorganisé par décret du 15 janvier 1896.

Ce Conseil est chargé de l'étude et de l'examen de toutes les questions qui lui sont renvoyées par le ministre de l'intérieur, son président, et qui intéressent l'organisation, le fonctionnement, le développement des divers modes et services d'assistance. Il comprend 46 membres nommés par décret et 14 membres de droit, désignés par leurs fonctions. Ces derniers sont : le directeur de l'Assistance et de l'hygiène publiques, le directeur de l'Administration départementale et communale, le directeur de l'Administration pénitentiaire, le président du comité consultatif d'hygiène, le secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, les directeurs des services de santé de la marine, et de la guerre, le directeur de l'Assistance publique de Paris, le directeur du Mont-de-piété, les inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance.

Le *Conseil supérieur* tient chaque année deux sessions ordinaires commençant, l'une le dernier mercredi de janvier, et l'autre le deuxième mer-

credi de juin. Des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu sur la convocation du ministre de l'intérieur.

33. — **Société internationale pour l'étude des questions d'assistance**, place Dauphine, 14. — Fondée (rue de Marivaux, 7), sous la présidence de M. Th. Roussel, à la suite du Congrès international d'assistance de 1889. A pour but la recherche des moyens les plus efficaces et le plus immédiatement applicables pour soulager la misère et combattre le paupérisme. Elle cherche à atteindre ce but : par l'organisation de conférences et de réunions périodiques où sont étudiées les questions d'assistance dans les différents pays; par la publication d'un bulletin; par le concours moral qu'elle offre aux sociétés s'occupant de venir en aide à toutes les formes de la misère.

La *Société pour l'étude des questions d'assistance* est divisée en quatre sections :

1° L'assistance en général;

2° Services de l'enfance;

3° Hôpitaux;

4° Aliénés, Dépôts de mendicité, Monts-de-piété.

Elle publie une revue qui paraît tous les deux mois.

Pendant l'exercice 1895 ses recettes se sont élevées à 5,164 francs; ses dépenses à 3,905 francs.

34. — **Société générale d'éducation et d'enseignement**, rue de Grenelle, 35. — Fondée en 1867. — Autorisée en 1868. — A pour but de travailler à la propagation et au développement de l'instruction, basée sur l'éducation religieuse, de subventionner les écoles libres les plus nécessiteuses, de donner des consultations gratuites sur les questions scolaires litigieuses qui lui sont soumises. Grâce au dévouement, à la compétence, à la notoriété des hommes éminents qui la dirigeaient, la *Société générale d'éducation* ne tarda pas à prendre une importance considérable, à grouper des concours, à recueillir des ressources qui lui permirent de réaliser largement son programme.

Mais, son principal objet étant de subventionner des écoles primaires, et les écoles primaires n'étant pas comprises dans le cadre de cette publication, nous ne pouvons rappeler ici, en détail, quels grands services elle a rendus à l'enseignement libre.

35. — **Cercle national de bienfaisance**, rue Saint-Dominique, 21 (précédemment rue Bellechasse, 10). — Fondé en 1877 par M. Richardet. — A pour but principal « la diffusion d'une méthode d'écriture universelle, à la portée de toutes les intelligences (la sténographie Duployé), facilitant le travail intellectuel et l'instruction à tous les degrés ».

36. — **Société générale des prisons**, place Dauphine, 14. — Fondée en 1877. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1889.

La loi de 1875 ayant prescrit que les prisons départementales seraient soumises au régime cellulaire et institué auprès du ministre de l'intérieur un conseil supérieur des prisons, pour activer l'exécution de cette mesure, quelques personnes pensèrent que l'Administration accomplirait plus aisément la grande tâche qui venait de lui incomber et aurait moins de peine à obtenir du Parlement les crédits nécessaires, si elle se sentait soutenue par l'opinion; qu'elles feraient donc une œuvre utile en intéressant le public à cette réforme, en lui en faisant comprendre l'urgente nécessité. Elles résolurent de fonder dans ce but une nouvelle *Société des prisons*, ainsi qu'une *Revue pénitentiaire*, et l'un des promoteurs de cette double création, M. Léon Lefébure, fut chargé d'en formuler le programme :

« Sous la Restauration, disait-il, s'était constituée, sous le nom de Société royale des prisons, une puissante et célèbre association dont le but était d'assurer le triomphe de la réforme pénitentiaire, déjà reconnue nécessaire, urgente, par les meilleurs esprits. La Société royale des prisons, après avoir exercé une réelle influence, a disparu au milieu des événements d'une époque tourmentée. Le moment n'est-il pas venu, pour atteindre un but d'une si haute importance sociale, de recourir de nouveau à cette force de l'association que nous laissons trop souvent sommeiller dans notre pays?

« Un certain nombre de partisans convaincus de la réforme pénitentiaire en France ont pensé qu'aprés le premier pas réalisé par la loi de 1875, l'heure était opportune et qu'il y avait lieu de constituer sans retard une association semblable à celles qui existaient autrefois chez nous, ou que nous voyons agir et prospérer dans les pays étrangers.

« Cette société, qui pourrait être l'utile auxiliaire du conseil général des prisons, aurait pour but de contribuer à l'amélioration du régime pénitentiaire en France. Elle chercherait à atteindre ce but : 1° en instituant des réunions périodiques où seraient examinées toutes les questions qui ont trait au régime de nos établissements pénitentiaires; 2° en assurant la publicité la plus large, soit au moyen d'une revue périodique, soit au moyen de bulletins ou de publications spéciales, aux réformes accomplies à l'étranger, aux travaux, aux observations, aux exemples dont il serait utile de saisir l'opinion publique; 3° en apportant un concours dévoué aux commissions de surveillance des prisons et aux sociétés de patronage formées pour venir en aide aux prisonniers libérés, sociétés dont elle encouragerait les efforts et signalerait les services. »

Ce vaste et beau programme, la *Société générale des prisons*, successivement présidée par M. Dufaure, par MM. Mercier, Bérenger, Bétolaud, Ribot, Petit, Cresson, Félix Voisin et Cheysson, l'a largement rempli.

Les savantes discussions auxquelles elle soumet, en assemblée générale, les questions d'abord étudiées par l'une de ses trois sections (Législation, Patronage, Étranger); les travaux, toujours consciencieux, souvent remarquables, que publie son bulletin mensuel, où une large part est toujours faite aux questions et aux œuvres de patronage; enfin le Congrès des sociétés françaises de patronage, dont, en 1893, elle a provoqué la réunion à Paris, et qui a organisé le Bureau central des sociétés de patronage, ont fort avancé la solution du problème pénitentiaire et lui ont conquis, au dehors comme en France, une exceptionnelle autorité.

A la fin de l'année 1896, la *Société générale des prisons* comptait 552 membres, dont 296 à Paris, 153 dans les départements et 125 à l'étranger.

37. — **Comité de défense des enfants traduits en justice**, au Palais de justice. — Fondé en 1890 par M. A. Guillot. — A pour but de grouper les hommes qui, par leurs fonctions judiciaires ou administratives, leur participation aux œuvres de charité privée ou leurs études personnelles, ont à s'occuper habituellement des questions d'assistance, de patronage, de procédure et de pénalité intéressant les mineurs qui, ayant moins de 16 ans, peuvent être traités comme ayant agi sans discernement et soumis à des mesures d'éducation obligatoire.

Le *Comité de défense*, société d'étude, de propagande et d'encouragement, s'attache à signaler les abus et les imperfections des lois pénales concernant les mineurs des deux sexes soumis à des poursuites judiciaires, à organiser d'une façon pratique, avec le concours du barreau, par l'alliance de l'initiative privée et des pouvoirs publics, la défense des enfants soumis à une instruction judiciaire ou renvoyés devant les tribunaux.

Il se propose, par ses travaux, ses vœux et son intervention auprès des autorités compétentes, d'assurer aux jeunes prévenus le maximum des garanties que peut leur offrir l'état actuel de la législation et de les soustraire aux dangers de la procédure trop sommaire dite « des flagrants délits ».

En fournissant aux magistrats des renseignements sur les œuvres de préservation, en appelant leur sollicitude sur les affaires concernant les mineurs de 16 ans, en appuyant par ses propositions et ses démarches toutes les mesures propres à assurer la protection et l'éducation réformatrice de ces enfants, le *Comité de défense* s'efforce de combattre le fléau de la criminalité sans cesse croissante parmi les jeunes gens.

Il se réunit, une fois par mois, dans la salle du Conseil de l'ordre des avocats, au Palais de justice.

38. — **Office du travail**, au ministère du commerce. — Recueille et publie des informations de toute sorte sur l'état et le développement de la production, sur la condition des ouvriers, l'organisation et la rémunération du travail en France et dans les pays étrangers.

39. — **Conseil supérieur des habitations à bon marché**, au ministère du commerce. — Établi, en exécution de la loi du 30 novembre 1894, par des décrets des 21 septembre et 8 octobre 1895. Tient au moins une session pendant les trois premiers mois de l'année. S'occupe de tout ce qui concerne les logements à bon marché. Approuve les règlements, reçoit les rapports des comités locaux, adresse un rapport annuel au président de la République. Un comité permanent, comprenant 10 de ses 40 membres, instruit les questions à lui soumettre.

40. — **Commission supérieur des caisses d'épargne.** — Instituée auprès du ministre du commerce par la loi du 20 juillet 1895. Se réunit au moins une fois par an, pour donner son avis sur les questions concernant les caisses d'épargne ordinaires ou postales. Est composé de

20 membres : deux sénateurs, deux députés, élus par leurs collègues; huit représentants des caisses d'épargne, présidents ou directeurs, élus par elles; trois personnes connues par leurs travaux sur les institutions de prévoyance, au choix du ministre, et cinq membres de droit.

41. — **Société internationale des études pratiques d'économie sociale,** rue de Seine, 54 (précédemment boulevard Saint-Germain, 174). — Fondée par M. Le Play, en 1856. *Reconn. établ. d'int. publ.*, en 1869. Grand prix à l'Exposition universelle de 1889. — Cette Société s'est constituée en dehors de tout système politique ou social, pour remplir le vœu qu'avait exprimé l'Académie des sciences en décernant le prix Montyon à l'ouvrage intitulé : *Les ouvriers des Deux Mondes*. Elle a surtout pour but de constater par l'observation directe des faits, dans toutes les contrées, la condition physique et morale des ouvriers des deux sexes. Pour atteindre ce but elle réunit les documents pouvant servir à cette constatation et publie les plus intéressants dans un recueil spécial. Elle décerne, en outre, des prix pour honorer les vertus de famille et l'attachement à l'atelier. Elle publie une revue bimensuelle, la *Réforme sociale,* tient deux séances par mois et un congrès annuel.

Unions de la paix sociale, même siège social. — Association de propagande ayant pour but de vulgariser les doctrines scientifiquement démontrées par les observations qu'a recueillies la *Société d'économie sociale* et de faire pratiquer les réformes auxquelles elles tendent. Constituées dans chaque province, les unions tiennent des réunions et des congrès.

42. — **Société du musée social**, rue Las-Cases, 5. — Fondée en 1894 par le comte de Chambrun. — *Reconnue établ. d'util. publ.* la même année.

La Société du musée social a pour but « de mettre gratuitement à la disposition du public, avec informations et consultations, les documents, modèles, plans, statuts, etc., des institutions et organisations sociales qui ont pour objet d'améliorer la situation matérielle et morale des travailleurs », de « combattre les utopies et servir la paix sociale » en faisant connaître au public « les admirables résultats qu'on peut obtenir par l'initiative privée, pour l'amélioration du sort du plus grand nombre, sans porter aucune atteinte au droit de propriété ni à la liberté du travail ».

Outre son exposition permanente, la société envoie des missions a l'étranger pour observer les faits, organise des conférences ayant pour objet de commenter les documents exposés et de vulgariser les institutions d'économie sociale; publie fréquemment, mais sans périodicité régulière, des fascicules consacrés à l'étude de ces institutions dans les divers pays; organise des concours sur des sujets spéciaux, et décerne des prix et des médailles aux auteurs des mémoires les plus remarquables. Elle a enfin installé une bibliothèque et une salle de travail ouvertes gratuitement.

Depuis longtemps on souhaitait que Paris eût, comme Vienne, son musée et sa bibliothèque d'économie sociale.

Ce vœu se manifesta avec une énergie particulière à la fin de l'Exposition universelle de 1889, lorsqu'on vit menacés de dispersion les si nombreux et si intéressants documents qu'avaient su réunir les organisateurs de cette section spéciale. M. Cheysson, notamment, dans son rapport sur les *Institutions patronales,* s'en faisait l'éloquent interprète.

L'idée de conserver ces documents, qui avaient si vivement frappé l'attention publique « dans un musée permanent, entretenu sans cesse au courant de la science par de nouvelles acquisitions », fut accueillie avec faveur par les pouvoirs publics, et la réalisation en fut confiée à un comité recruté parmi les membres du jury.

M. le comte de Chambrun offrit une solution en installant lui-même ce musée collectif et permanent dans un hôtel de la rue Las-Cases.

Après avoir largement doté deux concours, l'un sur l'*Association,* l'autre sur la *Participation aux bénéfices,* le créateur du Musée social a complété son œuvre en fondant 28 prix, composés chacun d'une médaille d'or et d'un titre de 200 francs de rente pour des ouvriers choisis parmi les plus méritants.

Le 3 mai 1896, dans une séance solennelle à laquelle le Président de la République avait voulu assister, ces récompenses furent distribuées à 28 ouvriers, tous âgés de 60 ans au moins et ayant accompli 30 années de travail dans le même établissement, dont les uns avaient été désignés par leur patron, le plus grand nombre par le vote de leurs camarades.

43. — **Société des institutions de prévoyance de France,** rue de Rennes, 44. — Fondée en 1875, sur l'initiative de M. de Malarce, par MM. Hipp. Passy, F. Bartholoni, Jules Simon, Michel Chevalier, Léon Say, etc. — Autorisée en 1876. — A pour but de poursuivre et favoriser l'étude comparée des législations, des procédés et des faits relatifs aux institutions de prévoyance dans les divers pays du monde; d'encourager les institutions et sociétés de prévoyance fondées ou à fonder, et d'aider à leur développement; de propager les vues et les moyens reconnus les plus propres à répandre les habitudes de prévoyance.

La Société a provoqué l'institution d'un congrès scientifique permanent, dont le secrétariat général, établi à Paris, rue de Babylone, 86, réunit, pour les mettre à la disposition du public, tous les documents pouvant servir à l'étude des questions de prévoyance.

44. — **Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité,** rue Bonaparte, 78. — Fondée en 1890 (rue du Cherche-Midi, 19), par M. Hippolyte Maze.

Dans la réunion préparatoire qui eut lieu, le 12 juin 1890, à la mairie du VI[e] arrondissement, M. Maze formulait ainsi le programme de la Ligue qu'il venait de fonder :

« Nous voulons créer une vaste association de libre propagande qui aura son siège à Paris et qui rayonnera sur toute la France. Elle s'efforcera de répandre et d'appliquer, dans les campagnes comme dans les villes, les idées de prévoyance

et de mutualité; elle cherchera à grouper tous les Français et toutes les Françaises; elle visera spécialement à établir, entre les promoteurs et administrateurs des œuvres de prévoyance, des relations fréquentes; elle leur fournira des moyens réguliers d'action sur l'opinion, au besoin près des Chambres et du gouvernement; elle visera à éclairer le public sur les institutions et associations déjà existantes; elle secondera ou provoquera la création d'institutions et associations nouvelles dans les régions où le besoin s'en fera sentir. »

Pour atteindre ce but, la *Ligue nationale* communique au public tous les renseignements, documents, statuts, comptes rendus, etc., concernant les institutions de prévoyance et de mutualité; elle publie un *Bulletin*, organise des réunions et des conférences; elle accorde des encouragements de tout genre aux institutions et associations que son conseil central en juge le plus dignes.

45. — **Société française des habitations à bon marché,** rue de la Ville-l'Évêque, 15. — Fondée en 1889 par M. Siegfried, avec le concours de MM. Georges Picot, Cheysson et Ch. Robert. *Reconn. établ. d'util. publ.* en 1890. Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bordeaux (1895).

Cette Société a pour but d'encourager dans toute la France la construction, par les particuliers, les industriels ou les sociétés locales, de maisons salubres et à bon marché, ou l'amélioration des logements existants; de propager les moyens propres à faciliter aux employés, artisans et ouvriers l'acquisition de leur habitation.

S'interdisant toute opération directe, elle n'agit pas par elle-même, mais pousse à l'action par les moyens suivants :

1° La *communication gratuite* aux intéressés de tous les documents qui peuvent les éclairer, notamment : les statuts des sociétés existantes, leurs comptes rendus; les modèles des statuts, baux et devis; les types de plans; les études sur les combinaisons techniques et financières, sur la constitution des sociétés anonymes et coopératives;

2° La publication d'un *Bulletin* trimestriel qui contient les données législatives, statistiques, économiques et sociales, recueillies dans le monde entier, grâce au réseau de ses correspondants, sur la question des habitations ouvrières en France et à l'étranger, ainsi que les plans, devis et prix de revient des habitations à bon marché;

3° L'organisation de *conférences* destinées à provoquer un mouvement pour l'amélioration du logement et la création de sociétés locales;

4° L'organisation de *concours* et d'*enquêtes* avec prix et récompenses diverses.

La *Société française* a ouvert deux concours, l'un en 1890, l'autre avec enquête en 1891, en y affectant des premiers prix de 1,500 francs et des seconds prix de 1,000 francs.

En 1894, elle a fait faire par deux de ses membres une enquête sur les logements des ouvriers de Paris et une sur ceux des ouvriers ruraux.

Elle a en outre provoqué, par son action directe, la formation de 22 sociétés : à Athis, Beauvais, Belfort, Bordeaux, Caen, Constantine,

la Rochelle, Longwy, Marseille, Nancy, Nîmes, Oullins, Rosendaël, Roubaix, Saint-Denis, Saint-Étienne, Tours, Valentigney et Xeuilley.

D'autres sociétés se sont formées en dehors de son action directe, mais sur l'initiative de quelques-uns de ses membres : à Auteuil, à Marseille, à Lyon, à Paris.

Enfin dans plusieurs villes, notamment Bordeaux, Dijon, Dunkerque, Fécamp, le Havre, Limoges, Paris, Périgueux, Rochefort, Roubaix, Perpignan, Puteaux, Toulon, Beauvais, Nancy, Nîmes et Saint-Denis, de nouvelles sociétés d'habitations à bon marché sont en voie de formation sous l'action immédiate de la *Société française* ou l'inspiration de quelques-uns de ses sociétaires.

L'importance du but poursuivi par la *Société française* et des résultats qu'elle a déjà obtenus lui ont valu de nombreuses libéralités. Elle a reçu notamment : 3,000 francs de M. Eug. Fabre de Mulhouse; 5,000 francs de M. Aug. Lalance; 10,000 francs de M. Jules Simon, sur le legs Cornil; 20,000 francs de M. Siegfried, son principal fondateur; 50,000 francs du comte de Chambrun, et une rente de 3,000 francs du gouvernement sur le legs fait par M. Giffard à l'État.

Au 1er janvier 1895, son actif s'élevait à 98,105 francs (dont 61,266 francs formaient une réserve indisponible).

46. — **Comité central des œuvres de travail**. *Société de propagande et d'action*, place Dauphine, 14. — Fondé en 1891 (à la mairie du VIIIe arrondissement), sur l'initiative de M. le Dr Bouloumié. — A pour but de vulgariser l'idée de l'assistance par le travail, d'en généraliser les applications et d'en déterminer les moyens pratiques; de favoriser le développement des œuvres de travail qui fonctionnent avec succès; de provoquer la création, dans divers quartiers de Paris qui en sont dépourvus et dans les départements, de nouveaux établissements de travail. En laissant à chacune de ces œuvres son nom et sa complète autonomie, il cherche à les grouper, à leur servir de trait d'union, à les faire connaître par tous les moyens de publicité, à en faire ressortir l'utilité et les bienfaits.

Le Comité a ouvert en 1895 une grande enquête sur toutes les œuvres d'assistance par le travail fonctionnant à Paris ou dans les départements, et en a consigné les résultats dans une série de tableaux très détaillés et fort instructifs.

Outre les allocations qu'il peut directement allouer aux œuvres de travail, le Comité central subventionne indirectement un certain nombre d'entre elles, avec lesquelles il a fait un accord spécial, en donnant à ses membres des bons de travail payés par eux 0 fr. 50 et qui, reçus par ses œuvres adhérentes, leur sont remboursés par lui au prix uniforme de 1 fr. 50.

47. — **Société pour l'étude pratique de la participation du personnel dans les bénéfices**, rue Bergère, 20. — Fondée en 1878 par

M. Ch. Robert. *Reconnue étab. d'util. publ.* en 1889. Grand prix à l'Exposition universelle de 1889. — A pour but de préconiser le système de la participation, en faisant connaître les bons résultats qu'il a produits. Pour atteindre ce but, la Société publie depuis l'origine un bulletin, et en 1892, à l'aide d'une donation de 50,000 francs faite par M. le comte de Chambrun, elle a installé, rue de Lutèce, 3, un musée-bibliothèque où elle a recueilli une partie des objets ayant figuré aux sections II et III du groupe de l'économie sociale de l'Exposition de 1889, et dont elle augmente constamment les intéressantes collections.

48. — **Association pour le repos du dimanche**, rue de Grenelle, 35. — Fondée en 1853. Réorganisée en 1890. — Compte plusieurs groupements paroissiaux à Paris et plusieurs comités départementaux reliés par le comité central de Paris. — A pour but de propager, par l'exemple et la persuation, l'observation du repos du dimanche et des fêtes.

49. — **Ligue populaire pour le repos du dimanche en France**, rue de la Ville-l'Évêque, 15. — Fondée en 1889. — A pour but de démontrer la nécessité du repos dominical et de l'assurer à tous, particulièrement aux employés et aux ouvriers. Pour atteindre ce but, la *Ligue populaire* publie un bulletin, organise des conférences et fait toutes les démarches qu'elle juge utiles auprès des chefs d'administration, des compagnies industrielles, des maisons de commerce, etc.

A l'Exposition universelle de 1889 figurait la *Société pour l'observation du dimanche*, fondée à Genève en 1861 par M. Alexandre Lombard, qui, en 1875, était parvenu à en faire le centre d'une *Fédération internationale pour une meilleure observation du dimanche*. Les résultats obtenus par elle, et qui lui valurent une *médaille d'or*, suggérèrent l'idée d'ouvrir immédiatement un congrès pour l'examen de cette question. Le congrès terminé, plusieurs des personnes qui y avaient pris part résolurent, sur la proposition de M. l'abbé Garnier, de continuer, par une action permanente, l'œuvre qu'il venait de vulgariser.

Les efforts de la *Ligue*, qui s'organisa alors sous la présidence de M. Léon Say, n'ont pas été stériles. Grâce à elle, la question du repos hebdomadaire, c'est-à-dire du repos dominical, car il est puéril d'en vouloir faire deux questions distinctes, a gagné beaucoup de terrain. On doit notamment lui attribuer, tout au moins pour une large part, l'arrêté ministériel de 1891, prescrivant aux compagnies de chemins de fer de déférer au désir des personnes qui ne voudraient pas recevoir de colis le dimanche et qui les en auraient averties. Une pétition adressée par elle aux conseils généraux pour leur demander que les foires et marchés à date fixe, quand ils tombent un dimanche, fussent reportés à un jour de semaine, a également produit quelques résultats.

La *Ligue populaire*, qui a des succursales dans les principales villes de France, comptait, au 1er novembre 1896, 4,552 membres. Elle avait recueilli, à cette date, pour ses frais de propagande, 11,650 francs.

50. — **Société française pour l'observation du dimanche**, avenue de l'Alma, 14. — Fondée en 1881 par un groupe de protestants. — Même objet.

51. — **Société française de tempérance.** — Fondée en 1872. — Reconnue établissement d'utilité publique en 1880. — A pour but de combattre l'ivrognerie, en instituant des conférences et en encourageant toutes les publications sur les dangers de l'intempérance, en accordant des récompenses à toutes les personnes qui lui seront signalées pour leur zèle en faveur de la tempérance; en publiant un bulletin où sont traitées toutes les questions relatives à l'alcoolisme.

52. — **Société française de tempérance de la Croix bleue.** — Section de la « Fédération internationale des sociétés de tempérance de la Croix bleue », créée en 1893, à Paris, rue Férou, 6. — A pour but de travailler au relèvement des victimes de l'intempérance, en organisant des conférences et en répandant des publications spéciales. A réclamé, dès sa première séance publique, « la revision des prescriptions sur les débits de boissons ». D'accord avec elle, le conseil supérieur de l'assistance a émis, au mois de mars 1895, le vœu « que le droit de licence des cabarets soit quadruplé, que la licence ne soit accordée à l'avenir qu'à des conditions déterminées, et la monopolisation de la fabrication ou de la vente des alcools ».

53. — **Association de la jeunesse française tempérante,** rue du Faubourg-Poissonnière, 115. — Fondée en 1896. — A pour but d'éclairer la jeunesse française sur les dangers de l'alcoolisme ; de fortifier les habitudes de tempérance et d'hygiène chez les jeunes gens des deux sexes qui sollicitent son appui; exigeant de ses membres actifs (qui doivent être âgés de 11 ans au moins, de 20 ans au plus) l'engagement de ne faire aucun usage des boissons distillées, sauf prescription médicale ; elle les fait bénéficier de tous les avantages matériels et moraux qu'elle peut obtenir pour eux.

54. — **La Prospérité,** *société française contre l'usage de l'alcool,* avenue Ledru-Rollin, 81. — Fondée en 1895 par M. Schaër-Vezinet. — Autorisée en 1896. — A pour but de combattre l'usage des boissons alcooliques, de faire comprendre au public son inutilité pour l'alimentation et les dangers qui en peuvent résulter. Exige de tous ses membres et adhérents l'abstinence rigoureuse de ces boissons.

La *Prospérité* a ouvert une maison de travail où elle reçoit temporairement des alcooliques sortant guéris des asiles d'aliénés.

Elle se propose en outre d'organiser, dès que ses ressources le lui permettront, des cercles d'ouvriers, remplaçant « le salon du cabaretier » et des restaurants de tempérance.

55. — **Société d'encouragement au bien**, rue Caumartin, 66. —

Fondée en 1862 par M. Honoré Arnoul, sur l'initiative de M. le capitaine Raffin. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1894. — A pour devise : « Dieu, Patrie, Famille », et pour but : de propager dans toutes les classes les principes de religion et de moralité, les habitudes d'ordre, d'économie, de tempérance et de dévouement; de combattre par tous les moyens possibles la funeste habitude du cabaret et du chômage volontaire du lundi; d'encourager les écrivains à publier des ouvrages moraux et instructifs.

Dans une séance solennelle qui a lieu, chaque année, le dernier dimanche de mai, la Société distribue des distinctions honorifiques pour récompenser des actions méritoires qu'elle recherche elle-même, et décerne aux auteurs d'ouvrages moraux des prix qui lui sont donnés à cette intention par le ministère de l'instruction publique.

Cette Société, qui eut pour présidents successifs MM. le baron de Ladoucette, Élie de Beaumont, le duc de Doudeauville, Henri Giraud et Jules Simon, a pris, depuis quelques années, une grande extension. Elle compte aujourd'hui près de 1,000 adhérents, et son actif, au 1er janvier 1896, montait à 102,979 francs.

En 1864, le nombre de ses lauréats n'était que de 75, à qui elle distribuait seulement des médailles de bronze; il s'élevait, en 1874, à 125; en 1884, à 200; en 1894, à 300. Dans sa séance de 1896, la Société a décerné 450 récompenses : trois couronnes civiques (au comte de Chambrun, fondateur du Musée social, à M. Mangini, fondateur de la Société des habitations économiques de Lyon, à M. Th. Roussel, le sénateur bien connu par les importantes lois dont il fut le promoteur); 10 médailles spéciales; 19 médailles d'or; 11 médailles de vermeil; 15 médailles d'argent; 380 médailles d'honneur; 3 prix du ministre de l'instruction publique; 20 livrets de caisses d'épargne variant de 100 à 500 francs et d'une valeur totale de 6,000 francs. Dans les cinq années précédentes, la Société avait donné des couronnes civiques à : M. Massicault, résident général de France à Tunis; M. Maugin, directeur d'usine, à Paris; Mme Coralie Cahen; la Sœur Marie-Thérèse, supérieure des Sœurs de Saint-Vincent de Paul au Tonkin, blessée cinq fois sur le champ de bataille; M. Chauchard, ancien directeur des Magasins du Louvre; M. Joseph Labbé, directeur d'usine; la Société des ambulances urbaines; la Sœur Saint-Luc, de l'Ordre des *Sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu de Paris;* M. Marinoni; M. Lemaire; le commandant Monteil; l'abbé Theuré, curé de Loigny; Hermann Sabran, fondateur du Sanatorium de Giens; l'*Œuvre des enfants tuberculeux;* l'*Union française pour le sauvetage de l'enfance;* la *Caisse des victimes du devoir;* le docteur Calmette, secrétaire du conseil de santé des colonies; le docteur Roux; le comte de Laubespin; Mgr Augouard, vicaire apostolique de l'Oubanghi.

56. — **Caisse des victimes du devoir**, rue Lafayette, 61. — Fondée en 1885 par le Syndicat de la presse parisienne. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1889.

A pour but de « fournir des secours aux personnes qui auront accompli un acte de dévouement, ou aux familles de ceux qui auront succombé en accomplissant un acte de ce genre, ainsi qu'aux victimes des catastrophes publiques ».

L'une des principales ressources de cette Caisse est le produit de la fête des Fleurs, qui lui est spécialement affecté. Depuis que cette fête a été instituée (1884) jusqu'au 1er janvier 1896, elle a produit pour l'œuvre une somme nette de **449,323 francs**, soit, en moyenne, 37,446 francs par an.

Celle-ci a reçu diverses autres libéralités importantes, parmi lesquelles nous citerons : la souscription annuelle de M. Chauchard, qui était d'abord de 5,000 francs, qui depuis 1892 jusqu'à 1894 fut de 10,000 francs, et depuis cette époque de 15,000 francs ; une fondation de 2,000 francs de rente faite par M. Emile Robin ; une donation de 20,000 francs faite par MM. de Vilmorin, à la suite de l'incendie de leurs dépôts de la rue de Reuilly ; une autre de 80,000 francs faite par Mme Audiffred ; des legs de 5,000 francs (Mlle Foret), de 18,000 francs (M. Bertolini), de 20,000 francs (M. Guérinot), etc.

Aussi les recettes de la Caisse s'élevèrent-elles bientôt à un chiffre important. En 1892, elles montaient à 61,345 francs, en 1894 à 99,447, en 1895 à 181,723. De ces ressources annuelles le conseil d'administration affectait une partie (22,400 en 1891 ; 13,000 en 1892 ; 14,500 en 1893 ; 19,600 en 1894 ; 26,100 en 1895) à distribuer des secours variant de 100 à 1,000 francs.

Mais, estimant avec raison que, pour remplir complètement sa mission, il devait se procurer le moyen de servir des pensions régulières aux familles privées de leur chef, il en versait la plus large part au fonds de réserve ; et celui-ci montait en 1892 à 346,000 francs ; en 1894 à 494,120 francs ; en 1895, enfin, à 645,245 francs.

Dès 1894, le conseil s'engagea dans la voie où il lui tardait d'entrer, en allouant 23 pensions de 100 francs à des veuves ou mères de victimes du devoir ; en 1895, elle en accordait 38 variant de 100 à 200 francs et représentant la somme totale de 5,000 francs. En outre, il prenait la résolution d'assister désormais les orphelins et les orphelines de victimes du devoir « en s'efforçant de les suivre dans la vie jusqu'au jour où ils pourront se suffire à eux-mêmes ».

Pour mieux indiquer comment la *Caisse* comprend son rôle et quels sont les bénéficiaires de ses secours, nous croyons devoir indiquer les diverses catégories de personnes à qui, ou à la famille desquels, il en a été alloué pendant l'exercice 1895 :

7 pompiers ou agents tués ou blessés au feu (secours de 100 à 300 francs).

15 employés ou ouvriers tués ou blessés en faisant acte de sauvetage dans un incendie (secours de 100 à 300 francs).

4 personnes blessées en cherchant à arrêter des malfaiteurs (secours de 200 à 400 francs).

7 agents tués ou blessés dans les mêmes circonstances (secours de 100 à 300 francs).

2 douaniers tués ou blessés par des contrebandiers (secours de 300 à 400 francs).

1 employé de chemin de fer écrasé en voulant retirer de la voie des personnes qui s'y étaient engagées (600 francs).

3 agents blessés en arrêtant des chevaux emportés (secours de 200 à 300 francs).

6 employés ou ouvriers blessés dans les mêmes circonstances (secours de 200 à 300 francs).

2 ouvriers blessés en voulant empêcher une rixe (secours de 300 francs).

1 servante blessée en défendant son maître contre des malfaiteurs (secours de 300 francs).

9 ouvriers tués ou blessés en portant secours à des personnes tombées dans des fosses ou des puits (secours de 100 à 500 francs).

4 employés ou ouvriers tués ou blessés en portant secours à des personnes qui se noyaient (secours de 100 à 600 francs).

3 marins ayant péri en faisant acte de sauvetage en mer (secours de 300 à 400 francs).

A ces 65 secours individuels, il faut ajouter un secours collectif de 3,000 francs envoyé au préfet de police pour les pompiers ou ouvriers blessés en faisant acte de sauvetage à l'incendie des ateliers Godillot.

57. — **Union des associations ouvrières catholiques.** — Bureau central : rue de Verneuil, 32. — Fondée en 1871 par les directeurs d'œuvres réunis au congrès d'Anvers. — A pour but d'établir un lien entre les diverses œuvres ouvrières, et de grouper les personnes qui s'en occupent. Le bureau central public un bulletin et divers documents relatifs aux œuvres de cette nature, cherche à les propager, et prépare le congrès annuel où sont discutées toutes les questions qui les intéressent.

58. — **Société de Saint-Jean**, rue du Bac, 46. — Fondée en 1872. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1878. A pour but de favoriser la production et la propagation d'œuvres d'art religieux; de protéger les jeunes artistes chrétiens, peintres, sculpteurs, architectes; d'organiser des cours spéciaux pour eux, de fonder des bourses en leur faveur, de leur fournir, par une exposition permanente dans un vaste local, le moyen de faire connaître et apprécier leurs œuvres.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'INSTITUT

59. — **Fondation Montyon** (18,000 francs). Prix destiné à un Français pauvre s'étant distingué par une action vertueuse. L'Académie française, que le baron de Montyon avait chargé de décerner chaque année ce prix, en lui léguant, en 1828, la somme nécessaire, le répartit entre plusieurs

personnes, dont elle fait connaître les titres par un rapport lu en séance publique.

60. — **Fondation Souriau** (1,000 francs). Même objet. Prix décerné dans les mêmes conditions.

61. — **Fondation Lange** (6,500 francs). Même objet. Prix décerné dans les mêmes conditions.

62. — **Fondation Honoré de Sussy** (8,000 francs). Même objet. Prix décerné dans les mêmes conditions.

63. — **Fondation Buisson** (3,500 francs). Même objet; mêmes conditions.

64. — **Fondation Lelevain** (1,500 francs). Même objet; mêmes conditions.

65. — **Fondation Gemond** (500 francs). Prix destiné à récompenser des actes de courage, de dévouement et de sauvetage; décerné dans les mêmes conditions.

66. — **Fondation anonyme** (1,000 francs). Prix destiné à récompenser des actes de vertu, de dévouement et de courage. Décerné dans les mêmes conditions.

67. — **Fondation Camille Favre** (13,500 francs), consistant en 27 médailles de 500 francs chacune, devant être décernées, dans les mêmes conditions, « à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale ».

68. — **Fondation Letellier** (450 francs). Même objet que la précédente. Prix décerné dans les mêmes conditions.

69. — **Fondation Émile Robin** (1,000 francs). Même objet; mêmes conditions.

70. — **Fondation Marie Lasne** (1,800 francs). Même objet. 6 médailles de 300 francs décernées dans les mêmes conditions.

71. — **Fondation Gouilly-Dujardin** (400 francs). Même objet, mêmes conditions.

72. — **Fondation Lecoq-Duménil** (300 francs). Même objet; mêmes conditions.

73. — **Fondation Boutigny** (500 francs). Prix destiné à récompenser un ménage honnête tombé dans la misère. Décerné dans les mêmes conditions.

74. — **Prix Joseph-François Audiffred** (5,000 francs). Destiné à l'auteur de l'ouvrage le plus propre à faire aimer la morale et la vertu. Décerné par l'Académie des sciences morales et politiques.

75. — **Prix Jules Audéoud** (12,000 francs). Destiné à récompenser « des ouvrages imprimés ou des institutions, établissements publics ou privés, relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres ». Décerné dans les mêmes conditions.

76. — **Prix François-Joseph Audiffred** (15,000 francs). Destiné à récompenser « les plus grands, les plus beaux dévouements, de quelque genre qu'ils soient ». Décerné dans les mêmes conditions.

77. — **Prix Carlier** (1,000 francs). Destiné à récompenser un ouvrage indiquant la manière d'améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse. Décerné dans les mêmes conditions.

Publications périodiques spéciales à cette section :

Bulletin de l'office du travail, rue de Mézières, 5; mensuel.

Revue des établissements de bienfaisance, rue des Beaux-Arts, 5; mensuelle.

Revue d'assistance, *Bulletin de la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance*, place Dauphine, 27. — Fondée en 1889, 6 numéros par an.

La Réforme sociale, rue de Seine, 54. — Revue fondée en 1880; bimensuelle.

Revue pénitentiaire, *Bulletin général de la Société des prisons*, place Dauphine. — Fondée en 1876; 8 numéros par an.

Revue des institutions de prévoyance, rue Bonaparte, 78. — Fondée en 1887.

Le Repos du dimanche, *Bulletin catholique*, rue de Grenelle, 35. — Fondé en 1890 (en remplacement de l'*Observateur du dimanche*, qui datait de 1854); mensuel.

Bulletin de la Ligue populaire pour le repos du dimanche en France, rue de la Ville-l'Évêque. — Fondé en 1889; mensuel.

La Tempérance, *Bulletin de la Société française de tempérance*, rue de Charonne, 11; trimestriel.

La Prospérité, *Journal d'hygiène générale*, organe de la Société de ce nom, avenue Ledru-Rollin, 81. — Fondé en 1896; bimensuel.

La jeunesse, organe de l'*Association de la jeunesse française tempérante*. — Fondé en 1896.

Bulletin de l'Union des associations ouvrières catholiques, rue de Verneuil, 32. — Fondé en 1874; mensuel.

Notes d'art et d'archéologie, rue du Bac, 46. — Organe de la *Société de Saint-Jean*; mensuel.

ENFANCE ET ADOLESCENCE

III

SERVICES ET ŒUVRES DE MATERNITÉ, PROTECTION DES ENFANTS DU PREMIER AGE (1)

78. — **La Maternité,** *École d'accouchement,* boulevard du Port-Royal, 123. — Ouverte en 1797. Dépendant de l'Assistance publique. — Desservie par un personnel laïque.

232 lits (50 de médecine; 8 de chirurgie; 88 d'accouchement; 10 de nourrices; 76 berceaux).

Reçoit gratuitement, pendant le 9e mois de leur grossesse, les femmes indigentes domiciliées depuis un an à Paris, et, sans justification d'indigence ni de domicile, celles qui sont sur le point d'accoucher. Leur donne à leur sortie une layette. Reçoit, par exception, des pensionnaires payantes, moyennant une indemnité de 3 francs par jour.

Lorsque tous les lits sont occupés, les femmes enceintes dont l'admission à la *Maternité* avait été décidée en principe, sont placées chez des

(1) Il ne naît pas assez d'enfants en France, et il en meurt trop : depuis longtemps on s'en émeut, on y voit avec inquiétude une cause d'infériorité pour la France, dont la population reste à peine stationnaire, tandis que celle des autres pays s'accroît sensiblement chaque année.

Pour augmenter la natalité, l'autorité publique, le législateur ne peuvent rien: ils pouvaient du moins combattre la mortalité infantile; c'est ce qu'ils se sont efforcés de faire, et non sans succès.

En 1868, sur la demande pressante de la Société protectrice de l'enfance, créée depuis peu, et de l'Académie de médecine, le gouvernement impérial ouvrit une minutieuse enquête dans les dix départements qui recevaient surtout les nourrissons parisiens. Cette enquête, dont le ministre de l'intérieur, M. de Forcade la Roquette, indiquait les résultats dans un rapport présenté le 16 mars 1869 à l'Empereur, démontrait que le chiffre de la mortalité ne dépassait pas 20 pour 100 parmi les enfants du premier âge élevés dans leur famille, et qu'elle atteignait 52 pour 100 parmi les enfants élevés à la campagne par des nourrices mercenaires. Estimant qu'il y avait lieu de soumettre celles-ci à une surveillance offi-

sages-femmes aux frais de l'administration de l'Assistance publique pour y faire leurs couches. (Voir n° 81.)

La *Maternité* a reçu, en 1893, 5,248 femmes.

Avant la Révolution, il n'existait pas à Paris d'établissement spécial pour recevoir les femmes enceintes, au moment de leurs couches. Un quartier leur était, depuis saint Louis, réservé à l'Hôtel-Dieu; mais elles s'y trouvaient dans de fort mauvaises conditions, n'ayant pas même un lit pour chacune d'elles.

La *Maternité* fut fondée par la Convention au couvent du Val-de-Grâce; et celui-ci ayant été affecté, dès l'année suivante, au traitement des militaires malades, elle fut transportée là où elle est encore, dans l'ancienne abbaye du Port-Royal. L'école d'accouchement y fut rétablie en 1802 par le ministre Chaptal.

79. — **Clinique d'accouchement Baudelocque,** boulevard du Port-Royal, 125. — Fondée en 1889. Dépendant de l'Assistance publique. — Desservie par un personnel laïque. — 103 lits, 63 berceaux.

Annexe de la *Maternité :* reçoit des femmes indigentes enceintes dans

cielle et de donner à l'administration, par une loi, les pouvoirs nécessaires, le ministre terminait son rapport en proposant au souverain de confier la préparation de cette loi à une commission spéciale.

La commission fut aussitôt constituée, ayant M. de Royer pour président, le baron de Beauverger pour secrétaire. Après une année de travail elle déposa un projet de loi et un projet de réglement destinés à assurer la protection légale des enfants mis en nourrice, projets auxquels la déclaration de guerre empêcha de donner suite.

En 1872, sur l'initiative compétente et zélée de M. Roussel, membre de l'Académie de médecine, ils furent repris, soumis à une nouvelle étude parlementaire qui dura deux ans, et d'où sortit la loi du 23 décembre 1874, suivie du règlement qu'avait préparé en 1869 M. le baron de Beauverger.

Le caractère et le but de la loi votée en 1874, et à laquelle M. Th. Roussel eut l'honneur d'attacher son nom, sont résumés dans son premier article : « Tout enfant âgé de moins de 2 ans et placé, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde, hors du domicile de ses parents, devient par ce fait l'objet d'une surveillance de l'autorité publique, ayant pour but de protéger sa vie et sa santé. »

Les efforts de l'administration, armée de cette loi, pour surveiller l'industrie nourricière et en réprimer les abus, furent utilement secondés par ceux de diverses sociétés privées se donnant pour mission de préconiser l'allaitement maternel, de l'encourager par des récompenses et de le faciliter par des secours aux mères nourrices. Ces communs efforts n'ont pas été stériles. S'il est encore trop élevé, le chiffre de la mortalité infantile a sensiblement décru grâce à eux, et la diminution en a été surtout constatée parmi les nouveau-nés, auxquels ces sociétés protectrices avaient pu directement accorder le bienfait de leur patronage et de leur assistance.

Parmi les enfants protégés du département de la Seine on comptait : en 1889, 401 décès; en 1890, 380; en 1891, 352; en 1892, 344; en 1893, 318; en 1894, 247.

Le nombre des enfants protégés de la Seine, pendant l'année 1894, a été de 3,696, dont 1,382 restaient soumis à la protection le 1er janvier 1895 (*a*).

(*a*) *Annuaire statistique de la ville de Paris* pour l'année 1894, publié en 1896 par M. le Dr Bertillon.

les mêmes conditions. — La *Clinique Baudelocque* a reçu, en 1893, 4,014 femmes; a donné, en 1895, 4,368 consultations.

80. — **Hôpital-Clinique**, rue d'Assas, 89. — Fondé en 1774. Dépendant de l'Assistance publique. — Desservi par un personnel laïque. — 104 lits.

Fondé par Louis XV, avec 6 lits, comme annexe du collège de chirurgie, pour le traitement des maladies chirurgicales extraordinaires, cet hôpital reçut, en 1783, 6 autres lits. Supprimé en 1792, il fut, deux ans plus tard, rétabli sur de nouvelles bases et agrandi. En 1834, il fut placé sous la direction de l'administration hospitalière.

Clinique spéciale d'accouchement. — A reçu, en 1893, 3,089 femmes. A donné, en 1895, 2,967 consultations.

Hôtel-Dieu. (Voir section XLVII.) — A 18 lits de nourrices et 18 berceaux.

Hôpital de la Pitié. (V. *Id.*) — A 17 lits d'accouchement, 24 berceaux.

Hôpital de la Charité. (V. *Id.*) — A 18 lits d'accouchement, 14 de nourrices, 32 berceaux.

Hôpital Saint-Antoine. (V. *Id.*) — A 6 lits d'accouchement, 16 de nourrices, 23 berceaux.

Hôpital Necker. (V. *Id.*) — A 18 lits de nourrices, 18 berceaux.

Hôpital Cochin. (V. *Id.*) — A 48 lits d'accouchement, 44 berceaux.

Hôpital Beaujon. (V. *Id.*) — A 16 lits d'accouchement, 22 berceaux.

Hôpital Lariboisière. (V. *Id.*) — A 28 lits d'accouchement, 8 de nourrices, 36 berceaux.

Hôpital Tenon. (V. *Id.*) — 48 berceaux.

Hôpital Laënnec. (V. *Id.*) — 20 lits de nourrices, 20 berceaux.

Hôpital Saint-Louis. (V. *Id.*) — A 28 lits d'accouchement, 30 berceaux.

Hôpital Broca. (V. *Id.*) — A 18 lits d'accouchement, 24 berceaux.

Hôpital Boucicaut. (V. *Id.*) — Comprendra une maternité, avec 4 lits pour femmes enceintes et 16 pour accouchées.

81. — **Service d'accouchement chez les sages-femmes agréées auprès des hôpitaux.** — Organisé par arrêté du ministère de l'intérieur en date du 28 octobre 1813. Dépendait autrefois des bureaux de bienfaisance; a été rattaché en 1882 aux établissements hospitaliers. — Les sages-femmes agréées sont nommées par l'administration de l'Assistance publique, qui consacre à ce service environ 500,000 francs par an. Elles sont au nombre de 95, et mettent ensemble 271 lits à la disposition des hôpitaux. La durée du traitement chez elles est fixée à dix jours. Elles reçoivent 6 francs pour chacune de ces dix journées, plus 10 francs pour l'accouchement (1).

Asile du Vésinet. (Voir section LIII.) — Reçoit des femmes relevant de couches. Sur les 5,641 femmes qui y ont été admises en 1895, 646 étaient des mères nourrices, ayant avec elles leur enfant nouveau-né (2).

. . . .

Service des enfants assistés. (Voir n° 570). — Alloue des secours périodiques ou non, suivant les cas, aux mères indigentes d'enfants nouveau-nés.

Ces secours figuraient au budget de 1895 pour la somme de 546,000 fr., plus 100,000 francs de subvention du conseil municipal pour « secours d'allaitement », et 100,000 francs de subvention du conseil général pour « secours de grossesse ».

82. — **Asile Michelet,** rue de Tolbiac, 1893. — Fondé en 1890 par la municipalité parisienne. Ouvert en décembre 1893. — Desservi par un personnel laïque. — 100 lits. (Le nombre en sera doublé.)

Reçoit gratuitement des femmes indigentes que leur état de grossesse empêche de travailler, et qui ne peuvent encore être admises dans les services de maternité de l'Assistance publique.

A reçu en 1894	1,432 pensionnaires.
En 1895	1,595 —

Soit 3,027 depuis l'ouverture de l'Asile jusqu'au 1er janvier 1896.

(1) « Savez-vous combien, pour une année, nous avons eu d'accouchements à Paris? En 1892 il y en a eu plus de 60,000; et, sur ce nombre, voulez-vous savoir combien ont été aux frais de la ville, soit que ces accouchements aient été effectués dans les hôpitaux ou les maternités, soit qu'ils aient été faits chez des sages-femmes ou dans les bureaux de bienfaisance? Il y en a eu 27,000, soit une proportion de 45 pour 100. » (Discours de M. Strauss, conseiller municipal, à la *Société de l'allaitement maternel*. Séance du 20 mars 1893.)

(2) Si, bien que mentionné ici, cet établissement n'y porte pas de numéro, c'est qu'il en recevra un ailleurs, où il sera mentionné avec plus de détails.

Nous ne numéroterons plusieurs fois le même établissement que quand il comprendra plusieurs sections distinctes ayant chacune leur origine, leur organisation, leur caisse propre et formant dans l'œuvre générale une œuvre spéciale.

. . . .

Les dépenses de l'*Asile Michelet* se sont élevées, pendant l'exercice 1895, à 68,000 francs. Elles figurent au projet de budget de 1897 pour 124,000 fr.

83. — **Asile Ledru-Rollin**, à Fontenay-aux-Roses. — Fondé en 1892, par la Ville de Paris, dans une propriété que lui avait léguée Mme Ledru-Rollin. — Desservi par un personnel laïque. — 48 lits, 48 berceaux.

L'*Asile Ledru-Rollin* reçoit avec leur enfant nouveau-né, pour un temps plus ou moins long selon leur état de santé, les femmes venant de faire leurs couches dans les hôpitaux de Paris.

Il a reçu :

En 1893	756	pensionnaires.
En 1894	990	—
En 1895	991	—

Soit 2,737 depuis son inauguration jusqu'au 1er janvier 1896.

Les dépenses de l'asile Ledru-Rollin se sont élevées, pendant l'exercice 1895, à 65,000 francs. Elles figurent au projet de budget de 1897 pour 160,000 francs.

84 — **Fondation Arassus.** — Rente de 317 francs léguée en 1890 à la Ville de Paris, par Mme Arassus, pour distribuer des secours aux mères de famille, les plus dignes d'intérêt, sortant de l'asile Ledru-Rollin.

85. — **Asile-ouvroir de la Société philanthropique pour les femmes enceintes,** rue Saint-Jacques, 253. Ouvert en 1885. — Reçoit gratuitement, pendant les six dernières semaines de leur grossesse, des femmes indigentes enceintes attendant leur admission à la Maternité.

Lorsque la *Société philanthropique* fit reconstruire, en 1884, son asile de nuit de la rue Saint-Jacques, elle acheta un petit terrain contigu pour y annexer un ouvroir contenant un dortoir de 16 lits.

Mouvement de cet asile-ouvroir depuis sa fondation :

1885-1886	28	femmes admises.
1886-1887	142	—
1887-1888	191	—
1888-1889	179	—
1889-1890	152	—
1890-1891	147	—
1891-1892	175	—
1892-1893	191	—
1893-1894	188	—
1894-1895	241	—
1895-1896	282	—

Jusqu'au 1er mai 1896, la *Société philanthropique* a donc reçu dans son asile-ouvroir **1,916** femmes enceintes.

86. — **Asile maternel de la Société philanthropique (Maison Georgina Roze)**, avenue du Maine, 201, passage Raimbaut, 7. — Fondé en 1886, par M. le baron Roze, membre du conseil d'administration de la Société, en souvenir de sa femme, enlevée toute jeune à son affection. Reconstruit en 1892, agrandi de nouveau en 1897, grâce à un don de 40,000 francs de Mme de Hirsch. Administré par une commission de huit membres, avec l'assistance d'un comité de dix dames patronnesses. — Dirigé par les *Sœurs auxiliatrices de l'Immaculée Conception*. — Le nombre des lits, dont chacun est accompagné d'un berceau, était de 18 au début; il a été porté à 25 en 1892, à 33 en 1897.

Cette maison est un asile de convalescence destiné aux femmes indigentes, mariées ou filles-mères, particulièrement à celles qui sortent de l'*Hôpital de la Maternité*, trop faibles encore pour reprendre leur vie de travail. Elle les garde gratuitement pendant dix jours, les réconforte par une nourriture substantielle, donne des vêtements à celles qui en manquent, veille au placement de leur enfant en nourrice quand elles ne peuvent l'allaiter elles-mêmes, et, si elles sont sans place, cherche à leur en procurer une.

A cette assistance matérielle elle joint pour les filles-mères son assistance morale, en s'efforçant de les ramener dans le droit chemin, de légitimer leur union et, si par leur faute elles se sont aliéné leur famille, de les réconcilier avec elle.

Mouvement de l'Asile maternel depuis sa fondation :

EXERCICES	FEMMES REÇUES	ENFANTS REÇUS	FEMMES PLACÉES	VÊTEMENTS DISTRIBUÉS
1886-1887	204	183	120	»
1887-1888	429	393	248	6.020
1888-1889	422	407	225	4.337
1889-1890	475	471	208	4.336
1890-1891	552	549	332	3.828
1891-1892	602	593	239	4.267
1892-1893	525	525	220	4.456
1893-1894	246	245	164	2.908
1894-1895	522	523	207	4.407
1895-1896	719	689	270	3.166

Depuis dix ans l'*Asile maternel* a donc reçu : 4,696 femmes et 4,578 enfants, représentant 50,292 nuits d'hospitalité. Il a procuré du travail à 2,233 mères, et leur a distribué 37,725 vêtements.

Hôpital Rothschild, rue Picpus, 75 (Voir section XLVII). — A une *Section d'accouchement* et 16 lits réservés aux mères nourrices, avec ber-

ceaux pour leurs nourrissons. — A reçu, en 1895, 266 mères nourrices.

26 accouchements ont eu lieu à l'*Hôpital Rothschild* en 1890, 47 en 1891, 58 en 1892, 64 en 1893, 86 en 1894, 95 en 1895. Soit 350 dans les six dernières années, dont aucun n'a été suivi de décès.

87. — **Fondation Bettina de Rothschild.** — A pour but de distribuer des secours, variant de 10 à 50 francs, « aux accouchées nécessiteuses sortant des hôpitaux de Paris, inscrites ou non au Bureau de bienfaisance, quels que soient leur religion, leur état civil et leur situation sociale ».

Ses revenus sont de 36,600 francs, produit d'une donation faite en 1892, à l'administration de l'Assistance publique, par le baron M.-A.-J. de Rothschild « pour honorer à perpétuité la baronne Albert de Rothschild, née Bettina de Rothschild, sa fille ».

Maison de convalescence protestante, rue de Longchamps, 127. (Voir, plus loin, *Asiles de convalescence pour les adultes.*) — A 4 lits, avec berceaux, réservés à des mères nourrices protestantes et mariées, qui y sont reçues gratuitement pendant trois ou quatre semaines.

Les filles-mères protestantes sont reçues au Refuge de la rue du Sergent Bauchat. (Voir section LIII.)

88. — **Société de charité maternelle,** rue de Lubeck, 38. — Fondée en 1784 par Mme de Fougeret. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1811. Administrée par un conseil composé d'une présidente, de 4 vice-présidentes, et de 15 membres. Ce conseil délègue ses pouvoirs à 100 dames administrantes, soit 5 par arrondissement, qui ont pour mission de recevoir les demandes concernant le quartier dont chacune d'elles est chargée et de provoquer, s'il y a lieu, l'admission aux secours, dont elles surveillent ensuite la distribution et l'emploi.

Elle assiste au moment de leur couche, sans distinction d'origine ni de religion, les femmes mariées indigentes, domiciliées à Paris depuis 5 ans. Donne, en plusieurs fractions, un secours de 59 francs à celles qui, outre le dernier-né, ont trois enfants vivants; un secours de 89 francs à celles qui ont un plus grand nombre d'enfants et sont Françaises (1).

Cette société, l'une des plus anciennes des institutions charitables de Paris, et plus que centenaire aujourd'hui, fut, jusqu'au régime actuel, honorée des plus hauts patronages. Dans le cours de sa longue et féconde existence, elle n'eut que de rares crises à subir et sut toujours en triompher.

En la fondant, Mme de Fougeret, fille d'un administrateur des hôpitaux

(1) Sont également admises dans la première catégorie les femmes qui, devenues veuves pendant leur grossesse, ont un enfant vivant; celles dont le mari est estropié et qui ont un enfant vivant; celles qui sont infirmes et qui ont deux enfants vivants.

de Paris, indiquait le but qu'elle n'a cessé de poursuivre : « Empêcher l'exposition des enfants légitimes à l'Hospice des enfants trouvés; assister à domicile les pauvres femmes en couche et les seconder dans les premiers soins à donner aux enfants (1). »

L'œuvre, à peine née, attira la bienveillante attention de la reine Marie-Antoinette, qui s'en déclara bientôt la protectrice et, en 1788, voulut en prendre la présidence effective. La Révolution la fit disparaître, comme toutes les autres institutions de bienfaisance privée; mais elle se reconstitua dès 1801 et fut réorganisée en 1810, par un décret qui lui assurait une allocation annuelle de 100,000 francs, en la plaçant sous le patronage de l'impératrice Marie-Louise.

Dans cette période, la plus brillante de son histoire, où plusieurs sociétés similaires lui empruntant ses règlements et son nom, sans s'affilier à elle, se fondèrent en province, la *Société de charité maternelle* de Paris reçut en une année jusqu'à 238,000 francs de souscriptions et de dons, qui permirent d'admettre 1,100 femmes, de donner à chacune d'elles 128 francs en 1811 et 138 francs l'année suivante. Outre ces secours ordinaires de maternité, elle fut chargée, pendant l'hiver exceptionnellement rigoureux de 1812, de répartir en bons alimentaires, entre les indigents de Paris, la somme de 250,000 francs que l'Impératrice lui avait remise à cette intention; et, grâce à ce subside supplémentaire, elle put venir en aide à 6,181 familles, composées de 28,991 personnes.

Ayant perdu, à la chute de l'Empire, l'importante donation qu'elle recevait depuis 1810, la Société dut diminuer le nombre des admissions et réduire le chiffre des secours à 100 francs. Mais dès le mois d'octobre 1814, une ordonnance royale accordait aux *Sociétés de charité maternelle* de France une subvention totale de 100,000 francs, sur laquelle une part de 40,000 francs lui était attribuée; et la duchesse d'Angoulême, devenue sa protectrice officielle, lui assurait, en outre, une allocation annuelle de 3,000 francs sur sa cassette.

Créée pour encourager l'allaitement maternel, la Société n'avait presque jamais assisté que des femmes nourrissant elles-mêmes leur enfant.

En 1821 elle voulut se lier à cet égard par une disposition règlementaire qui fut ainsi formulée : « A moins de causes évidentes et de raisons majeures, nulle mère ne sera autorisée à mettre son enfant en nourrice, sous peine de perdre les secours de la Société, dont le but spécial est de conserver à l'enfant les soins de sa mère. »

La révolution de 1830 ne causa à l'œuvre aucun préjudice. Celle-ci conserva sa subvention de 40,000 francs (portée plus tard à 45,000 francs). La reine Marie-Amélie, dont le haut patronage avait remplacé celui de la duchesse d'Angoulême, y ajoutait annuellement une allocation personnelle de 4,000 francs. Mais, si les ressources de la Société n'avaient pas diminué, les demandes qui lui étaient adressées augmentaient sans cesse; et, pour

(1) *La Société de charité maternelle de Paris*, par F. Gille. Paris, 1887.

pouvoir en accueillir un plus grand nombre, elle fixa à 90 francs le chiffre de ses secours.

Après la révolution de 1848, qui avait supprimé les subsides de la famille royale, diminué sensiblement le nombre de ses souscripteurs et de ses bienfaiteurs, la Société subit sa première crise. Tout en réduisant de 10 francs encore le chiffre des secours, elle dut entamer son capital de réserve.

A partir de 1853 la prospérité lui revint. Elle fut à cette époque (comme les sociétés similaires de province subventionnées par l'Etat) placée sous la protection de l'impératrice Eugénie, qui lui fit un premier don de 25,000 francs. En outre l'Empereur et elle s'inscrivirent comme souscripteurs pour une somme annuelle de 7,000 francs d'abord, de 10,000 fr. ensuite, à laquelle le Prince impérial devait ajouter, à partir de 1864, sa souscription personnelle de 2,000 francs. Enfin la subvention de l'État fut portée à 50,000 francs, celle du conseil municipal à 9,000 francs.

Dès qu'elle avait vu sa situation s'améliorer, la Société avait ramené à 90 francs le chiffre de ses secours et progressivement augmenté le nombre des admissions, qui de 892 en 1851 s'éleva, pour l'année 1870, à 2,050.

Après la guerre, la *Société de charité maternelle* eut, comme toutes les œuvres, une période difficile à traverser. Déjà privée des libéralités de la famille impériale, elle vit le gouvernement supprimer d'abord la subvention de l'État, et ne la rétablir quelque temps après qu'avec une réduction de 10,000 francs. Dix ans plus tard, elle la perdit de nouveau, ainsi que celle du conseil municipal, l'administration lui faisant un grief de ce qu'elle n'admettait pas les filles-mères. En rappelant quels services elle avait rendus pendant les vingt années précédentes (1), elle obtenait seulement que le ministère de l'intérieur lui rendît une allocation de 3,000 francs, élevée quelques mois après à 13,000 francs et, en 1884, à 15,000 francs, mais réduite en 1885 à 10,000 francs, chiffre qui n'a plus varié depuis.

Depuis 1870, la Société, pour faire face à ses charges croissantes, a donc dû redoubler d'efforts et, sur l'ingénieuse initiative de son conseil et de la duchesse de Mouchy, alors sa vice-présidente, chercher par tous les moyens à se créer des ressources extraordinaires.

Ce furent d'abord trois kermesses organisées aux Champs-Élysées et qui rapportèrent, en 1873, 51,000 francs; en 1874, 53,000 francs; en 1875, 40,900 francs; puis, deux loteries, l'une avec un seul lot, l'autre avec quatre lots de grande valeur, produisirent, la première 92,000 francs, la seconde 99,000 de bénéfice. La Société songea ensuite à offrir aux Parisiens le spectacle, alors inconnu pour eux, d'une course de taureaux; mais l'autorisation lui en fut refusée, quand elle avait déjà fait des préparatifs coûteux, dont les dames placées à la tête de l'œuvre voulurent supporter la dépense. Il fallut en revenir aux anciens procédés; une

(1) 29,484 mères et 30,036 enfants secourus.

loterie ordinaire (à laquelle un seul bienfaiteur, M. Ernest Leroux, prit pour 15,000 francs de billets); puis une série de ventes de charité qui furent très fructueuses, et auxquelles succéda, en 1895, l'intéressante exposition de la Révolution et de l'Empire (1).

Malgré ces incessants efforts la Société se vit, à plusieurs reprises, obligé de modifier la quotité de ses secours et de mettre à leur obtention des conditions nouvelles. En 1877 elle résolut de ne les accorder qu'aux mères inscrites depuis deux ans au bureau de bienfaisance. En 1882, quand le retrait subit de la subvention de l'État vint bouleverser son budget et sembla mettre en question son existence elle-même, elle les limita provisoirement (et ce provisoire dura moins d'une année) aux femmes ayant déjà 5 enfants vivants. En 1894 enfin, elle décida que les mères ayant 3 enfants, outre le nouveau-né, recevraient un demi-secours de 44 francs (porté l'année suivante à 59 francs), et que le secours entier de 89 francs serait réservé aux mères de nationalité française ayant un plus grand nombre d'enfants.

Mais si la *Société de charité maternelle* réduisait la quotité de ses secours, c'était pour pouvoir en accorder un plus grand nombre, car le chiffre de ses admissions ne cessait de s'élever, comme le montre ce tableau décennal :

ANNÉES	NOMBRE DE FEMMES ADMISES	SOMMES DISTRIBUÉES EN SECOURS
1805	500	53.749f
1815	600	43.612
1825	620	58.520
1835	739	62.556
1845	930	77.271
1855	933	80.470
1865	1.621	117.185
1875	1.847	154.280
1885	1.701	92.536
1895	2.551	114.106

On appréciera encore mieux l'importance des services que l'œuvre a

(1) Outre les ressources de cette nature, la Société reçut très fréquemment des dons et legs, parmi lesquels nous noterons les suivants : 1818, M. Antoine Chaix, 6,000 francs; — 1820, le baron de Montyon, 15,000; — 1821, M. Grégoire Raymond, 20,000; — 1864, M. Ed. Delessert, 15,000; — Mme Couverchel, 10,000; — 1870, la duchesse de Trévise, 5,000; — 1872, M. André Kœchlin, 25,000; — 1877, 2,400 francs de rente donnés par la vicomtesse de Maupeou, en souvenir de M. And. Kœchlin; — M. Paublanc, 10,000; — 1880, Mme Thellier, veuve de l'ancien trésorier de l'œuvre, 10,000; — Mme Baradère, 7,000; — la duchesse de Padoue, 5,000; — 1888, M. Jules Lebaudy, 15,000; — 1890, les enfants de Gustave Lebaudy, 12,000; — 1893, Mme Roques, 5,000; — Mme Fourcade, 20,000; — M. G. Tabourier, 50,000; — 1895, le marquis de Lillers, en souvenir de sa mère qui avait été longtemps l'une des vice-présidentes de l'œuvre, 5,000.

rendus depuis sa réorganisation en 1801, par la récapitulation suivante :

PÉRIODES DÉCENNALES	MÈRES SECOURUES	ENFANTS SECOURUS	CHIFFRES DES SECOURS
1801-1810	4.080	4.113	467.382f
1811-1820	7.782	7.907	787.711
1821-1830	6.286	6.390	592.606
1831-1840	7.663	7.744	643.939
1841-1850	9.128	9.193	751.166
1851-1860	8.716	8.836	739.008
1861-1870	13.596	13.883	1.269.334
1871-1880	27.604	27.989	1.361.175
1881-1890	21.775	22.134	1.131.286

Enfin, depuis le commencement du siècle, jusqu'au 1er janvier 1896, la *Société de charité maternelle* a assisté **107,442** mères, un nombre d'enfants un peu plus élevé, et elle a pu leur distribuer **8,373,294** francs.

89. — **Société des berceaux**, avenue d'Antin, 28. — Fondée en 1886 par des dames appartenant à la *Société de charité maternelle* et recrutant ses souscripteurs parmi les enfants des membres de celle-ci. — A pour but exclusif de lui venir en aide en fournissant des berceaux et des couvertures à celles des mères, admises par elle, qui en ont besoin.

Ayant réuni entre elles les fonds nécessaires pour entreprendre leur œuvre, les fondatrices la limitèrent d'abord au plus pauvre des arrondissements, le XXe; elles l'étendirent dès 1887 aux XVIIIe et XIXe arrondissements; en 1888 aux XIe et XIIe; en 1889 aux XIIIe, XVe et XVIIe. A partir de 1890 elles accueillirent, dans la limite de leurs ressources, des demandes de tous les arrondissements.

En 1893, l'œuvre a pu distribuer 409 berceaux, avec couvertures et paillons; en 1894, 400; en 1895, 406, et en 1896, 459.

90. — **Association des mères de famille.** — Fondée en 1836 par Mme Badenier. — Divisée en autant de sections qu'il y a d'arrondissements. Dirigée par un comité composé des présidentes des 20 sections. — A pour but de venir en aide aux femmes indigentes récemment accouchées qui, n'ayant que trois eufants y compris le nouveau-né, ne peuvent être assistées par la *Société de charité maternelle*, ainsi que des mères de famille appartenant à la catégorie des pauvres honteux, quel que soit le nombre de leurs enfants; de leur donner des berceaux, des layettes et, suivant leurs besoins, des bons de pain, de viande, de sucre et de bois.

L'*Association des mères de famille* réserve, en principe, ses secours aux femmes mariées; elle les accorde pourtant à celles qui cherchent à faire régulariser une union illégitime, en secondant leurs démarches pour obtenir ce résultat.

Dès 1828 une femme charitable, Mme Giost, avait conçu le projet de fonder une association de dames pour secourir les mères de famille qui ne remplissaient pas les conditions exigées par les règlements de la *Société de charité maternelle*. La duchesse de Reggio s'étant intéressée à ce projet, Mme la duchesse de Berry l'ayant approuvé, la *Société de secours à domicile pour les femmes enceintes* fut aussitôt constituée. Dès l'année suivante elle ouvrait, rue du Bac, un asile de 30 lits; et en 1830 elle assistait plus de 1,500 mères indigentes. Mais la révolution de Juillet, en la privant de ses principaux protecteurs, lui porta un coup que l'épidémie cholérique de 1832 aggrava, en donnant un autre cours aux libéralités de ceux qui lui restaient. Elle était sur le point de suspendre son œuvre, quand une nouvelle société s'étant formée dans le même but, sur l'initiative de Mme Badenier, elle s'unit à elle pour la continuer.

L'*Association des mères de famille*, depuis cette époque, a régulièrement et très utilement fonctionné. Dans les dix dernières années seulement, elle a secouru 9,610 familles, soit :

En 1886.	1,056	En 1891.	945
1887.	892	1892.	1.006
1888.	890	1893.	1,239
1889.	881	1894.	961
1890.	772	1895.	968

91. — **Œuvre de Notre-Dame de l'Assistance**, rue de Vaugirard, 350 (depuis 1896; précédemment rue Cassini, 3). — Fondée vers 1860 par M. l'abbé Ferrand de Missol, qui, avant d'entrer dans les Ordres, avait été médecin.

Les Sœurs de Notre-Dame soignent gratuitement les femmes indigentes en couche des Ve, VIe, XIIIe, XIVe et XVe arrondissements, font leur ménage, soignent leurs enfants et leur donnent de nombreux secours en nature dont nous pouvons, pour les quatre dernières années, indiquer le détail :

	1892	1893	1894	1895
Nombre de femmes assistées..	1.713	1.840	1.939	1.410
Nombre de visites...........	7.852	6.787	6.045	5.150
Dépense de l'œuvre...........	28.126f	32.440	29.718	23.965
Layettes données............	1.713	1.840	1.939	1.410
Berceaux garnis.............	1.248	1.481	1.402	1.021
Pots-au-feu.................	5.458	5.452	5.080	4.922
Kilogrammes de pain.........	4.993	6.580	1.500	5.113
Litres de lait..............	320	425	1.225	1.150
Vêtements...................	988	640	1.051	2.064
Chemises....................	370	361	225	1.035
Couvertures.................	10	50	20	10
Paires de draps.............	14	28	10	12

Elles prêtent, en outre, environ 300 paires de draps par an

Les *Sœurs de l'Assistance maternelle* soignent également les dames riches en couche et en reçoivent une rétribution, qui leur permet de soigner gratuitement et d'assister les indigentes.

92. — **Œuvre des layettes,** place des Ternes, 9. — Fondée en 1892 par Mme la générale Sée. — A pour but de distribuer des layettes (composées de 3 bonnets, 3 chemises, 3 fichus, 4 brassières dont une de laine, 4 langes dont deux de laine, et 12 couches) aux mères indigentes élevant leurs enfants, mariées ou non, sans distinction de culte, particulièrement à celles qui sortent des hôpitaux, des prisons, de l'*Asile-ouvroir pour les femmes enceintes,* ou aux pauvres honteuses.

L'œuvre est une association de jeunes filles, divisée en groupes de six membres au moins et dont chacun doit fournir de 6 à 12 layettes par an.

En outre, pour étendre son action charitable, l'œuvre recueille depuis 1894 des souscriptions lui permettant de faire confectionner d'autres layettes dans les asiles-ouvroirs où sont reçues les femmes sans travail.

L'année de sa fondation, l'œuvre reçut et distribua 73 layettes; elle en distribue maintenant 400 par an en moyenne, plus de nombreux objets de laine, tels que bas, capuchons, jupons, etc.

93. — **Société de l'allaitement maternel et des refuges-ouvroirs pour les femmes enceintes,** rue de Sèvres, 45. — Fondée en 1876 par Mme Léon Béquet de Vienne. — Administrée sous sa présidence par un comité de 20 messieurs et 20 dames. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1880.

Cette œuvre s'appelait à l'origine **Société nationale des amis de l'enfance, Ligue pour la propagation de l'allaitement maternel.** Mais, une **Société des amis de l'enfance** pour le patronage des jeunes apprentis jouissant, depuis quarante ans, de la plus honorable notoriété, elle dut, en 1880, lorsqu'elle sollicita la reconnaissance comme établissement d'utilité publique, abandonner ce nom et adopter celui de **Société pour la propagation de l'allaitement maternel,** qui devait être encore une fois modifié, lorsqu'en 1892 elle se compléta fort utilement par la création d'un refuge-ouvroir. (Voir la notice suivante.)

Ce qui était son unique but, avant la création de ce refuge, est resté son but principal : « C'est de sauver l'enfant, en donnant à la mère (mariée ou célibataire) le moyen de le nourrir, en le soutenant de son appui moral et matériel, et d'assurer ainsi la plus efficace des protections et des garanties sanitaires : celle de la surveillance et de l'amour maternels. »

Pour atteindre ce but, la Société fait visiter les femmes à qui elle a accordé son assistance, d'abord par une dame patronnesse qui doit s'enquérir du nombre de leurs enfants, de leurs ressources et de leurs besoins, puis par un médecin chargé de surveiller l'état de santé de la mère et de l'enfant.

La Société ne donne que des secours en nature : des bons de viande et de

pain (4 kilos par semaine), des layettes, berceaux, matelas, couvertures, draps, vêtements, chaussures, etc., et quand le médecin juge le lait de la mère insuffisant, du lait en bouteilles cachetées, dont la qualité est vérifiée par de fréquentes analyses.

L'assistance ainsi donnée à la mère nourrice dure un an au moins, deux ou trois mois de plus si le médecin qui la visite le juge nécessaire.

La Société vit s'élever rapidement le nombre de ses souscripteurs, que les comités d'arrondissement, établis en 1893, contribuèrent à augmenter. Au produit de leurs cotisations s'ajoutèrent des subventions du conseil municipal, du conseil général et du ministère de l'intérieur, des allocations sur les fonds du pari mutuel et divers legs ou donations. L'accroissement continu de ses ressources (1) lui permet d'élargir d'année en année le cercle de ses bienfaits :

PÉRIODES TRIENNALES	NOMBRE ANNUEL DE LOTS DE SECOURS	NOMBRE ANNUEL D'ENFANTS SECOURUS
1877-1880	6.457	588
1881-1884	11.668	1.727
1885-1888	13.396	1.943
1889-1892	15.998	2.308
1893-1896	24.442	2.736

Le nombre des enfants qu'elle a assistés depuis sa fondation jusqu'à la fin de 1895 s'élève à **34,372.**

Au chiffre élevé des secours distribués par ses mains, la Société oppose avec une juste fierté le chiffre modique de ses frais généraux, que le dévouement de ses collaborateurs gratuits a permis de ne pas augmenter depuis l'origine de l'œuvre et malgré l'extension de ses services.

94. — **Refuge-ouvroir de la Société de l'allaitement maternel,** avenue du Maine, 203. — Fondé en 1892. — Le 7 mai 1890, sur la proposition de M. Strauss, le conseil municipal de Paris avait décidé qu'un asile-dortoir pour femmes enceintes serait construit à Paris.

Le 11 novembre suivant, Mme Béquet de Vienne exposait au conseil d'administration de la Société d'allaitement maternel le projet de compléter son œuvre par une création de ce genre. Le 20 mars suivant, c'est-à-dire dix-huit mois avant l'ouverture de l'asile-dortoir municipal, ce projet

(1) Dès 1889, ses recettes s'élevaient à 65,707 francs ; — en 1890, à 51,071 ; — en 1891, à 114,049 ; — en 1892, à 153,899 ; en 1893, à 58,362 ; — en 1894, à 150,985 ; — en 1895, à 75,782, y compris, pour les 4 dernières, les fonds spécialement destinés au refuge-ouvroir.

En 1892, la Société reçut un don de 15,000 francs de M. et Mme Al. Weill, et un legs de 10,000 francs de Mme Jules Delafosse ; en 1895, un legs de 25,000 fr. de M. Poirson, etc.

était exécuté, et le *refuge-ouvroir de la Société de l'allaitement maternel* s'ouvrait, avec 36 lits.

A moins que ces 36 lits ne soient occupés, l'œuvre reçoit gratuitement, dès le huitième mois de sa grossesse et sans aucune enquête préalable, toute femme enceinte qui se présente au refuge.

Dans la matinée, les pensionnaires sont employées, pour la maison, aux soins du ménage, à l'entretien du linge et des vêtements. A une heure, elles vont à l'ouvroir; le produit du travail qu'elles y font leur appartient et leur est remis à leur départ.

Au moment de leur délivrance, elles sont conduites à la Clinique Baudelocque.

Bien qu'elles soient entourées de tous les soins nécessaires et très substantiellement nourries, la dépense journalière de chacune d'elles ne dépasse pas 1 fr. 25 par jour.

Le *refuge-ouvroir* a reçu :

Pendant l'exercice	1892-1893. . .	302 femmes	(9,154 journées).
—	—	1893-1894. . .	495 —	(16,062 —).
—	—	1894-1895. . .	705 —	(23,031 —).

Sur les 705 femmes admises en 1895, 37 seulement étaient nées à Paris; 360 d'entre elles étaient mariées; 15 étaient devenues veuves pendant leur grossesse; 330 étaient célibataires.

Pendant ces trois années, l'installation et l'entretien du *refuge-ouvroir* ont coûté à la Société de l'allaitement maternel plus de 300,000 francs, dont un tiers environ lui a été donné sur les fonds du pari mutuel.

95. — **Œuvre de la crèche à domicile,** rue de Rocroi, 6. — Fondée en 1869. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul,* avec l'assistance de dames de charité.— A pour but d'assister, après enquête, les mères indigentes mariées, domiciliées sur la paroisse, pour leur permettre de garder avec elles, en le nourrissant, leur enfant nouveau-né. L'œuvre leur prête des berceaux garnis, leur fournit des layettes et, jusqu'à ce que leur enfant ait 18 mois, leur donne des bons de pain, de viande, de sucre, de bois, de charbon.

Par exception et décision spéciale de l'assemblée des dames de charité, l'œuvre alloue des secours en argent « pour payer les mois de nourrice de l'enfant à qui sa mère ne pourrait, pour motif de santé, donner une bonne nourriture, pourvu que cet enfant soit placé à la campagne et dans des conditions favorables à son heureux développement ». En 1895 l'œuvre a assisté 50 mères de famille.

96. — **Œuvre de la crèche à domicile,** rue de la Parcheminerie, 15. — Fondée en 1850 par l'abbé Anicle, curé de Saint-Séverin. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — A pour but d'assister des mères indigentes mariées n'habitant pas en garni et domiciliées depuis deux ans au

moins sur la paroisse. Leur alloue un secours mensuel de 10 francs ; leur donne des berceaux et des layettes.

97. — **Dispensaire municipal du XIe arrondissement,** rue du Chemin-Vert, 70. — A un service spécial pour les enfants du premier âge, organisé par l'Assistance publique en juin 1895. Distribue gratuitement du lait stérilisé aux mères indigentes. Donne tous les jeudis, à 1 heure, des consultations où les enfants, examinés et pesés, reçoivent gratuitement les médicaments dont ils peuvent avoir besoin.

La dépense de ce service s'est élevée pour l'année 1895 (sept mois) à 5,930 francs; 37 enfants y étaient inscrits au 1er mai 1896.

98. — **Œuvre des femmes en couche.** — Fondée en 1862. — Dirigée par un comité de 30 dames. — A pour but d'assister pendant et après leurs couches des femmes israélites indigentes, mariées et habitant Paris depuis deux ans au moins. Les fait accoucher, si elles le désirent, par une sage-femme spécialement attachée à l'œuvre; leur donne, selon leurs besoins, des layettes ou des demi-layettes, des berceaux, des objets de literie, du vin, etc.; alloue des secours de 10, 15 ou 20 francs aux mères nourrices, pendant chacun des six premiers mois. Si, pour une cause quelconque, la mère ne peut nourrir, ou si elle est abandonnée par son mari, le secours mensuel qui lui est attribué peut s'élever jusqu'à 25 francs.

Charges de l'œuvre et services rendus par elle pendant les cinq dernières années :

ANNÉES	RECETTES ET CAISSES	DÉPENSES	FAMILLES SECOURUES
1891	45.708^f	35.916^f	276
1892	42.043	39.575	293
1893	43.250	36.950	350
1894	43.663	39.375	316
1895	42.925	40.470	326

Les souscriptions annuelles recueillies par l'œuvre étant insuffisantes pour couvrir ses dépenses, des dons exceptionnels de bienfaiteurs y contribuent dans une large mesure.

99. — **Asile-ouvroir de Gerando,** rue Blomet, 82. — Fondé en 1839 (rue de l'Arbalète, 25) par le baron de Gerando. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1843. — Dirigé, sous la surveillance d'un conseil, par les *Sœurs de Marie-Joseph* (du Dorat). — 52 lits.

A pour but de recueillir temporairement et gratuitement les « filles-mères qui, en sortant des hôpitaux, se trouvent sans place et sans ressource

après leur accouchement, et, de préférence, celles qui par leur jeunesse et leur inexpérience offrent le plus de garanties d'un prompt retour aux sentiments vertueux ». Les filles-mères sont admises à l'Asile-ouvroir entre 16 et 24 ans. Elles y restent plus ou moins longtemps suivant les circonstances, quelques semaines, plus souvent quelques mois, parfois et par exception jusqu'à un an, même davantage. L'œuvre les rend ensuite à leur famille ou les place comme servantes, employées de commerce, infirmières, etc., en continuant à exercer sur elles un bienveillant patronage.

Le 1er janvier 1896 l'*Asile-ouvroir de Gerando* comptait 38 pensionnaires. Pendant le cours de l'année précédente, il en avait reçu 87 et en avait placé 33. Ses dépenses annuelles sont de 25,000 francs environ.

Au mois d'octobre 1836, le baron de Gerando, membre du conseil général des hospices, visitait, avec MM. Lahure et Samson Davillier, l'hôpital de Lourcine : deux jeunes, très jeunes convalescentes, se jetèrent à leurs genoux, leur disant que, victimes de leur inexpérience, regrettant amèrement leur faute, résolues à vivre honnêtement, elles allaient se trouver, à leur sortie de l'hôpital, sans ressource, sans travail, sans asile, et les conjurant d'avoir pitié de leur détresse.

Le baron de Gerando déplorait de ne pouvoir leur indiquer un établissement prêt à les recueillir, à achever leur convalescence physique et morale, comme il en existait en d'autres pays, comme à Naples notamment, dès le seizième siècle, la duchesse de Ternali en avait fondé un, qui réunit jusqu'à 300 pensionnaires : il résolut de combler cette lacune en fondant un refuge spécial pour les filles sortant de la Maternité.

Après avoir eu plusieurs conférences avec Mme Legentil et la supérieure des Sœurs desservant l'hôpital de Lourcine, après avoir soumis son projet à la reine Amélie et obtenu sa haute approbation, ainsi que celle de l'archevêque de Paris, le baron de Gerando voulut y intéresser les femmes charitables de Paris. Il leur adressa un chaleureux appel, où il leur montrait la cruelle situation de « ces jeunes filles séduites à l'âge de 15 à 21 ans, trompées le plus souvent par une promesse de mariage, la plupart venues des départements, éloignées de leur famille, abandonnées de leur séducteur ou exposées à retomber sous son empire », regrettant leur faute, désirant la réparer, mais ayant besoin d'y être aidées : « Indigentes, elles n'ont aucune épargne à l'aide de laquelle elles puissent subsister en sortant de l'hôpital et élever leur enfant. Domestiques ou ouvrières, elles ont perdu leur place, leur ouvrage. Sans asile, elles ne peuvent se réfugier que chez un logeur. Que vont-elles devenir? Privées de ressources, elles cèdent à la misère, elles retombent et bientôt se corrompent entièrement. »

Cet appel fut entendu. Le baron de Gerando put, avec le concours de plusieurs personnes sympathiques à son projet, notamment de M. Thureau-Dangin, de Mmes de Tascher, Cousin et Caffarelli, l'exécuter enfin, en installant un asile-ouvroir dans une maison louée à cette intention rue de l'Arbalète, et, au mois de décembre suivant, l'œuvre fut définitivement constituée. Presque aussitôt une subvention de 2,000 francs lui était

allouée sur la fondation Montyon, en faveur des indigentes convalescentes. Au mois de janvier 1840, l'œuvre comptait déjà 15 pensionnaires; au mois de février, une convention était passée entre son conseil et le conseil général des hospices, pour l'admission à l'asile d'un certain nombre de jeunes filles sortant de l'hôpital de Lourcine, et au mois de juillet, moins de dix mois après sa fondation, le nombre des convalescentes qui y étaient entrées s'élevait déjà à 75. Une vingtaine d'années plus tard, une importante donation de Mme Legentil — qui mériterait d'être appelée la seconde fondatrice de l'œuvre — assura le traitement des *Sœurs de Marie-Joseph*, à qui, sur sa proposition, fut alors confiée la direction de l'asile, et permit d'acquérir le terrain, de construire la maison où il fut tranféré en 1866, où il est encore établi.

Le nombre des jeunes filles que l'*Asile-ouvroir de Gerando* a recueillies depuis sa fondation jusqu'au 1er juillet 1896, et que, pour la plupart, son opportune et charitable hospitalité a préservées d'une chute définitive, dépasse **4,500.**

100. — **Œuvre de Saint-Raphaël,** rue Saint-Jacques, 297. — Fondée en 1860 par l'abbé Ferrand de Missol (ancien médecin). — Dirigée, sous la surveillance des RR. PP. Eudistes, par une communauté spéciale. — 30 lits.

L'œuvre a pour but de procurer un abri momentané et des moyens de réhabilitation aux victimes d'une première faute, honorablement recommandées. Elle reçoit les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension qui varie, suivant leur situation, de 1 à 2 francs par jour, et les garde jusqu'après leur délivrance. Elle recueille leur enfant nouveau-né, le met en nourrice, puis l'envoie à son *Orphelinat d'Antony* (Voir section IX.)

Pendant le séjour qu'en 1855 et 1856 il avait fait à Rome pour se préparer au sacerdoce, M. Ferrand de Missol y avait admiré « l'*Œuvre de Saint-Roch*, établie depuis des siècles par les Souverains Pontifes, en faveur des pauvres filles qui sont obligées de se cacher pour sauver leur honneur et celui de leur famille ». S'apitoyant sur le sort des malheureuses qui, entourées de séductions, ont eu la faiblesse d'y succomber; songeant aux terribles suggestions qui les hantent alors; se disant qu'au lieu de les rebuter, c'est-à-dire de les pousser à l'abîme qu'elles côtoient, c'est un devoir social comme un devoir chrétien de leur tendre la main pour les aider à se relever, il regrettait vivement qu'il n'existât pas à Paris un établissement du même genre que celui de Saint-Roch. Dès qu'ayant reçu les Ordres il y revint, l'abbé Ferrand voulut essayer de combler cette lacune.

Il commença par recueillir quelques jeunes filles se trouvant dans cette situation, pour les placer chez des sages-femmes, où des dames charitables qu'il avait intéressées à leur sort allaient régulièrement les visiter. Au commencement de l'année 1860, il put installer ses premières pensionnaires dans une maison qu'il avait louée à leur intention, 177, rue Saint-Jacques.

Cette maison ne pouvant plus lui suffire, l'œuvre fut transportée, en 1863, dans une autre de la même rue, dont elle n'occupa d'abord qu'une partie, qu'elle occupe depuis plusieurs années tout entière, ayant pu ainsi établir une infimerie et porter de 20 à 30 le nombre de ses lits.

Une directrice qui réunissait toutes les qualités nécessaires pour remplir cet emploi délicat étant morte en 1886, l'œuvre traversa durant cinq années une période de difficultés où elle sembla compromise, et dut même pendant plusieurs mois fermer son asile.

Nulle congrégation existante n'ayant pu se charger d'en prendre la gestion, une personne très dévouée à l'œuvre, placée jusqu'alors à la tête de son orphelinat (dont pendant cette période de crise elle avait supporté personnellement la dépense), Mlle F..., résolut de la faire revivre en formant pour la desservir une petite communauté spéciale. D'autres s'adjoignirent à elle, sous la direction des RR. PP. Eudistes et avec la haute approbation du cardinal archevêque de Paris.

Entre ces nouvelles mains l'œuvre se releva, se développa bientôt. Elle est aujourd'hui plus solidement assise que jamais.

Elle reçoit chaque année, dans son asile de Paris, de 70 à 80 pensionnaires, qui y passent en moyenne quatre mois.

Elle a transporté son orphelinat, de la maison qu'il occupait en location à Clamart, dans une propriété de 22,000 mètres qu'elle a acquise pour lui à Antony et où elle peut loger plus de cent enfants (elle en comptait 103 en 1895) (1).

Elle a fondé en 1895, rue Saint-Jacques, et transporté en 1895 à Auteuil, une Maison de famille destinée à recueillir les jeunes servantes sans place.

Enfin une société de dames, l'*Association du Très Saint Cœur de Marie* ou des Bienfaiteurs de l'Œuvre de Saint-Raphaël, s'est spécialement constituée pour venir en aide à la communauté directrice, en payant la pension d'un certain nombre de jeunes filles indigentes à la maison de la rue Saint-Jacques et celles de quelques enfants qui, nés dans l'œuvre, sont restés à sa charge.

Les charitables intentions de l'abbé Ferrand de Missol sont donc aujourd'hui largement réalisées.

101. — **Asile Sainte-Madeleine,** impasse Robiquet, 8 (31, boulevard Montparnasse). — Fondé (19, rue Saint-Jacques) par Mme de Brigode. — 30 places.

Reçoit des filles enceintes, dans le 6e mois de leur grossesse, moyennant une pension de 30 francs par mois en salle commune, moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré, en chambre particulière.

Celles qui sont trop indigentes pour payer la pension réglementaire (et c'est le plus grand nombre) sont admises gratuitement ou payent une

(1) La maison de la rue Saint-Jacques, en outre, quand ses 30 lits sont tous occupés, confie temporairement à celle d'Antony les pensionnaires qu'elle ne peut loger.

partie des frais de leur entretien par le produit des travaux de couture auxquels sont occupées les pensionnaires de l'asile.

Une section spéciale, dite *de persévérance*, est formée de celles qui désirent rester dans la maison et aident la directrice à la tenir.

102. — **La Mutualité maternelle,** rue d'Aboukir, 6. — Fondée en 1891; approuvée en 1892.

Sur la proposition de M. Jules Simon, le congrès de Berlin avait adopté le vœu suivant : « La mère ne pourra reprendre son travail que quatre semaines après son accouchement. » En 1891, M. le comte de Mun proposait à la Chambre de traduire ce vœu en un article de loi. Mais comment priver une ouvrière, pendant un mois, de son salaire, sans lui assurer d'autres moyens d'existence? Cette réforme, que le législateur ne pouvait imposer, M. Félix voulut en tenter l'application partielle.

D'accord avec M. Brylinski, connaissant l'association des femmes en couche organisée en 1886, à Mulhouse, par M. Jean Dollfus, sachant quels en avaient été les heureux résultats, il résolut de l'imiter, en l'appropriant aux nécessités particulières de l'industrie parisienne, et de fonder une société d'ouvrières assurant aux sociétaires une indemnité qui leur permît de vivre pendant quatre semaines sans travailler, de consacrer ce temps, sans préoccupations, à se soigner et à soigner leur enfant.

Saisies de ce projet, les trois chambres syndicales de la couture et confection, des dentelles et broderies, de la passementerie et mercerie, y donnèrent la plus chaleureuse adhésion. Une liste de souscription fut ouverte, sur laquelle les trois chambres syndicales s'inscrivirent pour 10,000 francs, M. Félix pour 20,000, M. Révillon pour 3,000, et dont la somme totale s'éleva à 63,770 francs. La Société *la Mutualité maternelle* était fondée.

Il fut décidé qu'elle serait administrée par un conseil comprenant des délégués des trois chambres syndicales et 12 ouvrières ou employées, parmi lesquelles devraient être choisies une vice-présidente et une secrétaire; qu'elle serait composée de membres honoraires payant une cotisation annuelle de 20 francs et de membres participants payant une cotisation annuelle de 6 francs (réduite depuis à 3 fr.); que toute sociétaire participante en couche recevrait, pendant un mois, une indemnité de 18 fr. par semaine, et celles qui nourriraient elles-mêmes leur enfant une prime de 20 francs.

A peine l'œuvre fonctionnait-elle que son conseil d'administration sentait la nécessité de la compléter par une création nouvelle et d'assurer aux participantes, même avant leur grossesse, même après leur délivrance, tous les soins médicaux dont elles avaient besoin. Pour atteindre ce but il fallait créer, à leur usage exclusif, un dispensaire gratuit.

Dès l'année suivante, le 20 juin 1892, le *Dispensaire de la mutualité maternelle* était ouvert, rue des Bons-Enfants, 32, et des consultations y étaient données trois fois par semaine.

En outre, le conseil d'administration de la Société obtenait que les participantes fussent admises gratuitement, vers la fin de leur grossesse, au

refuge-ouvroir de l'avenue du Maine, dont nous avons parlé plus haut; qu'elles fussent admises, pendant la période de convalescence suivant leur couche, à l'asile national du Vésinet ou à l'asile municipal de Fontenay-aux-Roses, moyennant 0 fr. 75 par jour seulement.

Leur offrant de tels avantages, la *Mutualité maternelle* pouvait compter que le nombre de ses sociétaires participantes, qui était, au début, de 380, s'élèverait rapidement. Son espoir se réalisa, comme le prouve le tableau suivant :

ANNÉES	NOMBRE des PARTICIPANTS	NOMBRE DES SECOURS d'accouchement.	NOMBRE DES VISITES au dispensaire.	RECETTES	DÉPENSES
1892	607	103	744	70.963f	19.683f
1893	815	243	2.894	21.148	33.076
1894	1.062	335	2.823	82.845	55.453
1895	1.457	552 (1)	3.345	31.405 (2)	54.570

Dans ses quatre premières années d'existence, la *Mutualité maternelle* a donc accordé 1,233 secours d'accouchement, qui, sans compter les primes d'allaitement, représentent **89,064** francs.

Disons, en terminant, qu'encouragées par son prompt succès, des sociétés semblables se sont fondées à Lille, à Vienne (Isère) et à Dannemarie-les-Lys, où elles ont également réussi.

103. — **La Couturière,** rue Tronchet, 32. — Société de secours mutuels et de prévoyance, approuvée en 1881, qui, au 31 décembre 1895, comptait 1,207 membres honoraires ou participantes (ces dernières payant une cotisation de 2 francs par mois) et possédait un capital de 99,413 francs (3). A introduit, au mois d'avril 1896, dans ses statuts, les deux dispositions suivantes :

« 1° Toute accouchée, nourrissant ou non son enfant, recevra dorénavant 50 francs, qui lui seront remis à la suite de ses couches, à la condition expresse qu'elle ne travaillera pas pendant les quatre semaines qui suivront la naissance de l'enfant.

« 2° Si la mère allaite son enfant jusqu'à la fin du second mois, il lui sera accordé une seconde somme de 25 francs, soit 75 francs en tout, en dehors de tous les autres avantages, soins des médecins, des sages-femmes, médicaments, etc., assurés par l'association. »

104. — **La Famille française,** *Société de prévoyance maternelle,* rue

(1) Dont 523 femmes mariées et 29 filles-mères.
(2) Dont 5,000 francs donnés par MM. Gaston et Jean Worth.
(3) Recettes de l'exercice 1895 : 57,279 francs (dont 10,000 francs donnés par MM. Gaston et Jean Worth). — Dépenses : 31,117 francs.

Drouot, 19. — Fondée en 1892 par M. Noguès. — A pour but de « faciliter la prévoyance en faveur des jeunes filles françaises, de favoriser leur établissement, et d'alléger les charges qu'amène la maternité ». Elle assure à ses sociétaires, moyennant une cotisation unique ou une cotisation annuelle (la première variant de 72 à 90 francs, la seconde de 5 fr. 25 à 17 fr. 15, suivant l'âge de leur admission), le payement d'une somme de 100 francs à la naissance de chacun de leurs enfants, quel qu'en soit le nombre; d'une somme plus élevée, ne pouvant dépasser 2,000 francs, si elles payent une cotisation plus forte.

105. — **Société protectrice de l'enfance**, rue de Surène, 5 (depuis le 1er janviér 1895 : à l'origine, rue des Saints-Pères, 13; puis rue des Beaux-Arts, 4). — Fondée en 1865 par plusieurs médecins, sur l'initiative du Dr Alexandre Mayer, qui, par divers articles ou brochures, en avait réclamé la création. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1869. Dirigée par un conseil d'administration de 45 membres, avec l'assistance de dames patronnesses (1). Elle a défini elle-même son but et son rôle en ces termes :

« Protéger les enfants dès leur naissance, veiller avec sollicitude sur ces petits êtres, dont la faiblesse réclame tant de soins et de précaution; leur assurer le sein maternel, les affranchir des sévices et des souffrances de tout genre auxquels ils peuvent être exposés, venir au secours des mères nécessiteuses, sans distinction de culte et d'opinion, et les aider à allaiter les enfants; répandre partout les préceptes de l'hygiène, de l'ordre et de la propreté, conditions aussi indispensables au point de vue moral qu'au point de vue de la santé, et préparer ainsi des générations saines de corps et d'esprit : telle est la pensée humanitaire, de haute moralité et de patriotisme que poursuit la Société protectrice de l'enfance... Inquiète sur le sort des enfants placés en nourrice loin de leur famille, elle a institué une inspection régulière exercée par des médecins aussi éclairés que dévoués. Chaque mois, les médecins inspecteurs envoient des rapports sur la santé des enfants; ces renseignements sont communiqués aux parents gratuitement. Cette surveillance a donné d'heureux résultats, et dans les localités où elle fonctionne, la Société a vu décroître progressivement le chiffre de la mortalité. A Paris, des dames patronnesses visitent les mères nécessiteuses, se rendent compte de leurs besoins, et soumettent le résultat de leurs enquêtes au bureau de la Société, qui, suivant les ressources dont il dispose, accorde des layettes, des berceaux et des secours, sous forme de bons de viande et de bons de lait. Chaque année, il est fait un choix parmi les familles secourues; les plus nombreuses et les plus méritantes reçoivent, les unes 100 francs, et les autres cinquante. »

Tout en poursuivant avec résolution le même but, la *Société protectrice de l'enfance* ne semble pas l'avoir toujours poursuivi par la même voie. Se préoccupant surtout, au début, d'appeler l'attention du public sur les

(1) La *Société protectrice* eut successivement pour présidents : le Dr Barrier (1866-1870); le Dr Boudet (1870-1875); le Dr Despaulx-Ader (1875-1878); le Dr Marjolin (1878-1895); le Dr Gouraud (1895).

lamentables abus de l'industrie nourricière, de vulgariser les notions de l'hygiène spéciale du premier âge, elle discutait constamment ces questions dans un bulletin mensuel et, chaque année, mettait l'une d'elles au concours, avec une prime de 500 francs pour celui qui l'aurait le mieux traitée (1). L'influence qu'elle exerçait directement sur les esprits devait être bientôt secondée, étendue par les diverses sociétés qui se constituèrent, en lui empruntant ses principes et son nom, sur plusieurs points de la France : à Lyon (1866), au Havre (1869), à Tours (1870), à Rouen, à Marseille (1873), puis à Pontoise, Bordeaux, Essonnes, Nice et Alger.

Elle créa ainsi un mouvement d'opinion qui ne fut pas stérile. On peut lui attribuer, pour une bonne part, le parti qu'à dater du 1er janvier 1869 adopta l'Administration municipale de Paris, — imitée plus tard par celle des autres villes, — de faire constater la naissance à domicile.

Si, la même année, comprenant la nécessité de protéger légalement les enfants du premier âge, le gouvernement confia l'étude de cette question à une commission spéciale dont les travaux préparèrent l'importante loi du 23 décembre 1874, elle n'y fut pas davantage étrangère.

Mais, semblant alors absorbée par cette mission de propagande et de vulgarisation, la Société protectrice de l'enfance n'employait pas encore le moyen d'action dont elle a surtout usé depuis : la distribution de secours aux mères nécessiteuses.

Les dames patronnesses, ayant créé, à côté de la Société et pour son usage exclusif, cette œuvre des layettes, appelée à prendre un si grand développement (2), songèrent à former, par une souscription spéciale, « un fonds de réserve pour favoriser l'allaitement maternel dans les classes « pauvres ».

En 1872, la Société affectait à ces secours 11,351 fr. Les recettes de la Société augmentèrent d'année en année, et, avec elles, s'accrurent sensible-

(1) Les sujets de ces concours furent :
1866. — De l'allaitement maternel, au point de vue de la mère, de l'enfant et de la société.
1867. — De l'éducation physique et morale de l'enfant, depuis la naissance jusqu'à l'achèvement de la première dentition.
1868. — Guide des mères et des nourrices.
1869. — Étude des causes de la mortalité excessive des enfants pendant la première année de leur existence.
1870. — Des causes du rachitisme.
1873. — Préjugés populaires sur les maladies de l'enfance.
1874. — Du sevrage.
1877. — Faut-il rétablir les tours?
1878. — Dans quelle limite l'Etat doit-il protéger l'enfance?
1880. — De l'industrie nourricière; de son influence sur les nourrissons.
1888. — Le coryza chez les enfants du premier âge.

(2) C'est tout une série d'associations de dames et de demoiselles qui travaillent aujourd'hui à confectionner des layettes pour la Société : *le Bethléem-Club; l'Association amicale de bienfaisance; — les Frelons; — la Jeune Ruche; — la Layette; — la Marguerite; — la Violette*. La valeur des objets que la Société a reçus d'elles dépasse 100,000 francs.

ment le nombre des mères secourues, le chiffre des secours qui leur étaient alloués, comme l'indique ce résumé triennal :

ANNÉES	RECETTES	NOMBRE DES MÈRES SECOURUES	VALEUR DES SECOURS
1876	27.561f	900 (environ)	12.922f
1879	37.349	1.064	19.634
1882	37.735	991	18.931
1885	38.686	1.075	16.888
1888	42.105	1.265	20.032
1891	41.568	1.462	23.431
1894	44.724	1.588	22.591 (1)

Outre les secours en nature indiqués ci-dessus, la Société accorde des primes en argent aux mères les plus méritantes. Dans les dix dernières années, le nombre de ces primes a varié entre 30 et 50.

Elle offre, enfin, chaque année, comme un faible témoignage de sa gratitude, des médailles d'or à un certain nombre des médecins qui l'assistent gratuitement comme inspecteurs, avec le plus grand zèle.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, la Société protectrice de l'enfance a utilement dépensé **827,191 francs,** sur lesquels près de **18,000 familles** ont reçu plus de **580,000 francs** en secours de toute sorte; et elle s'est assuré, pour parer à toutes les éventualités, un revenu de **5,460 francs.** Par son action directe ou son influence indirecte, elle a contribué à diminuer, dans une proportion sensible, l'excessive mortalité qui sévissait sur les enfants du premier âge quand elle s'est constituée. Elle a donc bien rempli son programme, et bien mérité les récompenses qu'elle a reçues dans les diverses Expositions où elle a figuré (notamment une médaille d'or à celle de 1889).

106. — **Société maternelle parisienne La Pouponnière.** Siège social: mairie du VIIe arrondissement. — Fondée en 1890 par Mme G. Charpentier, avec le concours de Mme Manuel. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1896. — A pour but de recueillir dans une nourricerie modèle (installée d'abord à Rueil, transférée à Porchefontaine, près Versailles) des enfants que leurs mères, travaillant au dehors, ne peuvent nourrir elles-mêmes; de les faire élever au sein pendant les premiers mois, ensuite (sauf avis contraire du comité médical) au lait stérilisé, en biberon.

La *Pouponnière* reçoit ces enfants moyennant une pension mensuelle de 40 francs pour la première année, de 30 francs pour la seconde (sauf un

(1) Parmi les legs qui viennent grossir le chiffre des ressources ordinaires de l'œuvre, nous en relevons trois de 5,000 francs (MM. Mantagnès, Guillain, des Rosiers); un de 11,000 (Mlle Setier); deux de 20,000 (MM. Thomassin et Marjolin).

petit nombre bénéficiant de bourses ou de demi-bourses fondées par des bienfaiteurs).

Elle élève en outre gratuitement les enfants des nourrices attachées à la maison, et que celles-ci allaitent en même temps que le nourrisson qui leur est confié.

Aux deux pavillons dont il se composait, un troisième vient d'être construit, grâce à la libéralité de M. Henri Bamberger. Inauguré au mois de décembre 1896, il doit être particulièrement affecté aux enfants débiles sortant des couveuses de la *Maternité*.

Dans l'exercice 1895-1896, la *Pouponnière* contenait 64 enfants, dont 41 payants et 23 élevés gratuitement.

Pendant cet exercice, les dépenses de la Société se sont élevées à 66,547 francs; ses recettes ordinaires, à 65,418 francs, dont 13,500 francs de subventions du ministère de l'intérieur, du conseil municipal de Paris, et du conseil général de la Seine.

Depuis sa fondation, le chiffre de la mortalité, parmi les enfants qu'elle élève, s'est constamment abaissé. Il est aujourd'hui aussi réduit que possible.

La *Pouponnière* a reçu, de divers bienfaiteurs, des donations importantes, notamment : 10,000 francs d'un anonyme; 10,000 francs de M. Goldschmidt; 14,000 francs de M. Zola; 16,000 francs de Mme Sarah Bernhardt; un terrain d'une valeur de 19,000 francs de M. David Hadamard.

Diverses allocations montant à 206,000 francs lui ont été, en outre, attribuées sur les fonds du Pari mutuel.

107. — **Patronage des enfants en bas âge, à la crèche et à domicile,** à Levallois-Perret, rue Gide, 64. — Fondé (*comme comité des dames patronnesses de la crèche Saint-Justin*), par M. et Mme Richard-Bérenger. Réorganisé en 1892. — A depuis cette époque un double but : « 1° de venir en aide à la crèche de Levallois-Perret, en fournissant aux enfants le complément de nourriture, vêtements, entretien de linge, etc., enfin tout ce qui est nécessaire à un enfant de moins de trois ans; 2° de visiter les familles nécessiteuses, de fournir les layettes, le lait, et tout ce qui peut donner de la vitalité et du bien-être à un enfant nouveau-né » (1).

L'œuvre n'assiste que des mères et des enfants français domiciliés à Levallois.

Après une naissance dans une famille qui compte trois enfants, elle accorde six semaines de secours, — dans une famille qui compte quatre enfants, trois mois de secours, — dans une famille qui en compte davantage, six mois de secours.

(1) Mme Allaire, présidente de l'œuvre, à la première réunion qu'elle tint après sa réorganisation, en indiquait ainsi, avec plus de précision, le nouveau but : « Nous voulons prendre l'enfant à sa naissance, lui venir en aide jusqu'à son entrée à la crèche, lui fournir des aliments dans la crèche, en garnissant son panier et en payant pour lui; enfin le soigner chez lui lorsqu'il tombe malade. »

Depuis l'année 1893, où elle est entrée en plein fonctionnement, elle s'est déjà sensiblement développée.

	1893	1894	1895
Dépenses	1.979f	2.426f	3.880f
Nombre des familles assistées	63	120	164
Nombre de leurs enfants	250	422	583
Litres de lait distribués	2.983	4.808	5.152 (1)
Kilos de viande	730	1.340	2.138
Objets de layette	542	1.050	1.781

Elle comptait, l'année de sa réorganisation, 60 dames patronnesses; dès l'année suivante, 229; elle en compte aujourd'hui 295.

Administrée avec une grande économie, elle n'a d'autres frais généraux que l'impression de ses comptes rendus et de ses bons de lait et de viande. Elle a même supprimé les frais de timbre-poste, les dames patronnesses se chargeant de faire porter les lettres de convocation ou autres à domicile.

Publication périodique spéciale :

Bulletin de la Société de l'allaitement maternel, rue de Sèvres, 45. — Fondé en 1881, trimestriel.

IV

ASILES MATERNELS

108. — **Asile de Nanterre**, rue Saint-Denis, 5. (Voir section LV.) — A pour but de recueillir des petites filles protestantes orphelines ou abandonnées, trop jeunes pour être admises dans un orphelinat. Les reçoit depuis 18 mois jusqu'à 7 ans, moyennant une pension de 30 fr. par mois et 30 francs d'entrée.

L'*Asile de Nanterre* était, au début, réservé aux femmes adultes incurables; cette section y fut créée, quand l'asile, évacué pendant le siège de Paris, se réorganisa après le rétablissement de la paix, sous la direction d'une diaconesse.

(1) Chaque famille assistée reçoit un litre de lait cacheté chaque jour et un kilo de viande tous les cinq jours.

Elle contient 20 lits, et depuis qu'elle a été ouverte jusqu'au 1er janvier 1896, elle a reçu 185 enfants.

109. — **Garderie d'enfants**, à Pontoise, rue Saint-Jean, 70 (depuis 1891). — Fondée en 1888 (à Sannois, rue de la Borne, 35), par la *Réunion protestante de charité*, et administrée par elle. (Voir section XXXV.)

Reçoit, depuis l'âge de 2 ans, sans distinction de culte, des enfants orphelins ou abandonnés des départements de la Seine, de Seine-et-Oise ou de la Seine-Inférieure; ces derniers, de préférence. Les garde, moyennant une pension mensuelle de 25 francs, jusqu'à 7 ans; et si, à cet âge, ils ne sont pas redemandés par leur famille, les fait entrer dans un orphelinat. — 20 places.

110. — **Crèche de l'hôpital de la Charité**. — Fondée en 1893. — Reçoit dans une salle spéciale de 9 lits, près de chacun desquels est un berceau, des femmes malades avec leurs enfants âgés de moins de 2 ans.

Chaque lit avec son berceau est isolé des autres par une cloison, ce qui permet à la mère de se croire chez elle.

V

CRÈCHES

Les crèches sont destinées à recevoir, les jours ouvrables, pendant les heures de travail, sans distinction de religion et moyennant une légère rétribution (variant habituellement de 10 à 20 centimes), les enfants au-dessous de 2 ans, non malades, appartenant à des mères qui travaillent au dehors pour vivre, et qui doivent venir les y allaiter deux fois par jour.

L'œuvre, ou, pour mieux dire, l'institution des crèches, que la bienfaisance privée ou l'assistance administrative ont introduite dans près de deux cents villes françaises et un grand nombre de villes étrangères, est due, tout le monde le sait, à l'initiative personnelle de M. Firmin Marbeau.

Au commencement du siècle, sans doute, la marquise de Pastoret avait tenté déjà de fonder, rue de Miromesnil, une salle d'hospitalité contenant 12 berceaux et destinés à recevoir des enfants de moins de 15 mois que leurs mères y viendraient allaiter (1); mais, dans les conditions où elle

(1) Dans la nomenclature des institutions charitables à Paris, que contenait l'*Annuaire de la Société philanthropique* publié en 1819, on trouve encore, sous le nom d' « Ecoles de filles », la mention de cet établissement, alors transféré rue Verte, avec la définition suivante : « Est destiné à recevoir les enfants en bas âge

était faite, cette première tentative ne pouvait produire de grands résultats. Après avoir végété pendant quelques années, l'œuvre créée par Mme de Pastoret disparut; elle était depuis longtemps oubliée quand, en 1844, M. Marbeau fonda la sienne.

Ce philanthrope était depuis longtemps préoccupé, sans avoir encore trouvé le moyen d'y remédier, de la triste situation des mères obligées de quitter l'enfant qu'elles nourrissaient, pour aller à leur travail. Dans une misérable maison de Chaillot, où l'avaient amené ses fonctions de membre du Bureau de bienfaisance, il trouva une pauvre femme ayant sur ses genoux un enfant de dix-huit mois et, dans les bras, un autre de quelques semaines. Ayant voulu savoir ce que devenaient ces enfants quand elle partait pour son atelier, M. Marbeau apprit qu'elle les remettait à une « gardeuse », indigente comme elle, moyennant 8 sous pour la garde et 6 sous pour la nourriture, forte brèche à son salaire quotidien de 2 francs.

Poursuivant son enquête, qui commençait à l'intéresser vivement, M. Marbeau se rendit chez la gardeuse, dans le taudis de laquelle il vit plusieurs petits enfants couchés à terre et médiocrement tenus. Il lui demanda, après diverses autres questions, comment elle pouvait nourrir ceux qui tetaient encore : « Ceux-là, répondit la gardeuse, c'est leur mère qui vient les allaiter à l'heure des repas. » Dans cette réponse, M. Marbeau trouvait la solution qu'il avait cherchée vainement jusqu'alors : il fallait créer de petits établissements où la charité rendrait dans de meilleures conditions, aux mères indigentes, le service que, pour gagner sa vie, la pauvre gardeuse rendait à quelques voisines, et, afin d'en bien marquer le but et le caractère, les nommer *Crèches*.

M. Marbeau dressa sur l'heure le plan d'une fondation de ce genre et le soumit au Bureau de bienfaisance dont il faisait partie, celui du 1er arrondissement. Tout en approuvant fort cette création, le Bureau ne crut pas pouvoir y participer officiellement; mais, sur la liste de souscription qu'ouvrit alors M. Marbeau, la plupart de ses membres voulurent s'inscrire.

La première crèche fondée, avec leur concours, et surtout celui de Mme Curmer, de M. Framboisier, du docteur Canuet, par l'initiative de M. Marbeau, s'ouvrait, quelques mois plus tard, le 14 novembre 1844, rue de Chaillot, 71.

Cinq mois après, le 29 avril 1845, une seconde, la *Crèche Saint-Philippe du Roule*, était installée faubourg du Roule, 12; puis quatre autres avant la fin de cette année : la *Crèche Saint-Louis d'Antin*, rue Saint-Lazare, 148 (29 avril); la *Crèche de Saint-Jean-Baptiste*, rue de Louvain, 9 (10 juillet); la *Crèche Saint-Pierre*, rue de la Comète (15 juillet); la *Crèche de Saint-Vincent de Paul*, rue du Cherche-Midi, 69 (17 juillet).

Huit nouvelles s'ouvrirent en 1846 :

Crèche Sainte-Geneviève, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 37 (3 jan-

que leurs mères ne peuvent conduire avec elles lorsqu'elles vont en journées ». Il semblait servir à la fois de crèche et de salle d'asile.

vier); *Crèche de Bethléem*, rue Pierre Sarrazin (2 février); *Crèche Sainte-Amélie*, à Neuilly, rue des Poissonniers (1er mai); *Crèche Saint-Gervais*, rue Geoffroy-Lasnier, 18 (11 mai); *Crèche de Bercy* (1er août); *Crèche Notre-Dame de Lorette*, rue Coquenard, 5 (fin août); *Crèche Sainte-Adélaïde*, aux Ternes (1er octobre).

Six en 1847 :

Crèche Saint-Antoine, faubourg Saint-Antoine, 170 (22 mars); *Crèche Saint-Ambroise*, rue Popincourt, 70 (5 octobre); *Crèche des Diaconesses*, rue de Reuilly, 95 (10 octobre); *Crèche Saint-Marvel*, rue de l'Épée de Bois, (22 décembre); *Crèche Saint-Merry*, rue du Puits, 9, et *Crèche Saint-Sauveur*, rue Saint-Sauveur, 7 (28 décembre).

Après la crèche modèle de Chaillot, 18 autres s'étaient donc fondées dans l'espace de trois ans. On verra, par le tableau suivant, quels ont été depuis, et surtout pendant les vingt-cinq dernières années, les progrès de cette bienfaisante institution :

ANNÉES	NOMBRE de CRÈCHES	DÉPENSES ORDINAIRES	NOMBRE DES JOURNÉES de présence.
1845	6	33.000f	40.000
1850	24	132.000	155.000
1855	22	121.000	145.000
1860	18	99.000	140.000
1865	20	121.000	145.000
1870	24	132.000	130.000
1875	35	192.500	225.000
1880	43	212.948	260.000
1885	51	301.637	335.000
1890	69	388.646	401.000
1895	87	559.309	571.000

Les dépenses ordinaires que nous avons relevées de 1878 à 1895 s'élèvent à 5,538,301 francs, dont la rétribution maternelle, montant à 1,019,924 fr., n'a pas couvert le cinquième; le reste a été fourni par la bienfaisance privée ou publique.

Ces dépenses, depuis la fondation de l'œuvre jusqu'au 1er janvier 1896, forment un total de plus de 10 millions (10,292,309 francs), d'après les calculs approximatifs, qui seuls peuvent être faits (1).

(1) Un petit nombre de crèches négligeant de faire connaître leurs comptes financiers à la *Société des Crèches*, celle-ci a dû évaluer approximativement leur dépense. Mais cette évaluation, si elle n'est pas d'une exactitude rigoureuse, ne saurait s'éloigner qu'insensiblement de la réalité.

Sur les 37 crèches fondées de 1844 à 1870, 15 ont disparu. Ce sont les suivantes : Crèche Saint-Pierre de Chaillot, crèche Sainte-Adélaïde des Ternes, crèche des Diaconesses, crèche Saint-Ambroise, crèche Saint-Marcel, crèche Saint-Sauveur, crèche Sainte-Marie des Batignolles, crèche Saint-Vincent de Paul,

A cette somme, il faut ajouter les frais d'installation des 112 crèches existant ou ayant existé, et qui, en ne les estimant qu'à 15,000 francs pour chacune, en moyenne, représenteraient encore un total de 1,660,000 francs.

En 1895, le département de la Seine en possédait 88, contenant ensemble 3,166 places (pour Paris, 2,183; pour la banlieue, 983).

Le nombre des journées de présence s'y était élevé à 571,577 (Paris, 429,435; banlieue, 142,132).

Leurs dépenses ordinaires avaient été de 559,049 francs (Paris, 415,670; banlieue, 143,379), au payement desquelles la rétribution maternelle avait contribué pour 84,777.

En février 1897, on comptait en France (Algérie comprise), 346 crèches, réparties entre 195 villes.

Quel chemin parcouru depuis 1844!

Les 90 crèches existant en 1896, à Paris ou dans les communes suburbaines, sont les suivantes :

A PARIS

Ier ARRONDISSEMENT

111. — **Crèche Saint-Roch**, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, 4. — Ouverte le 31 juillet 1882. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 40 places.

Pendant l'année 1895 : 72 enfants; 6,974 journées de présence.

Dépenses ordinaires : 6,886 francs; rétribution maternelle : 1,592 francs.

112. — **Crèche municipale du Ier arrondissement** (1), rue de l'Arbre-Sec, 17. — Ouverte le 7 octobre 1889. — *Reconnue établ. d'util. publ.* le 3 septembre 1882. — Direction laïque. — 40 places.

Pendant l'année 1895 : 139 enfants; 7,726 journées.

Dépenses ordinaires : 12,168 francs; rétribution maternelle : 1,230 francs.

IIe ARRONDISSEMENT

113. — **Crèche Notre-Dame de Bonne-Nouvelle**, rue Saint-

crèche d'Auteuil, crèche Saint-Merry, crèche de Charenton, de Saint-Maurice, de Vitry-sur-Seine, crèche Notre-Dame à Boulogne-sur-Seine, crèche de la Providence à Bercy, crèche Saint-Augustin.

(1) A Paris, les crèches dites municipales n'en sont pas moins des établissements privés. Elles ont été créées, et (à l'exception de deux ou trois que leurs fondateurs avaient abandonnées), elles sont administrées par des sociétés de bienfaisance qui trouvent dans la municipalité de leur quartier un concours sympathique, mais ne sont pas soumises à sa tutelle, et conservent leur personnalité indépendante.

Denis, 218 (depuis le 7 mai 1883). — Ouverte (rue Portalès, 5) en 1866. — Direction laïque. — 40 places.

Pendant l'année 1895 : 146 enfants; 8,901 journées.

Dépenses ordinaires : 9,146 francs; rétribution maternelle : 1,512 francs.

114. — **Crèche du Mail,** rue du Mail. — Rue Montmartre, 70. — Ouverte en février 1897.

III[e] ARRONDISSEMENT

115. — **Crèche laïque des Archives,** rue de Saintonge, 43. — Ouverte le 21 mai 1884. — 35 places.

Pendant l'année 1895 : 119 enfants; 5,898 journées.

Dépenses ordinaires : 7,610 francs; rétribution maternelle : 1,025 francs.

IV[e] ARRONDISSEMENT

116. — **Crèche Sainte-Philomène,** rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 20. — Ouverte sous le nom de *Crèche Saint-Merry et Saint-Gervais,* le 11 février 1847. Fermée en décembre 1853; rouverte le 29 décembre 1873. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 35 places.

Pendant l'année 1895 : 141 enfants; 9,235 journées.

Dépenses ordinaires : 10,099 francs; rétribution maternelle : 1,611 francs.

117. — **Crèche Saint-François de Sales,** rue Poulletier, 5. — Ouverte le 11 mai 1881. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 70 places.

Pendant l'année 1895 : 171 enfants; 15,772 journées.

Dépenses ordinaires : 9,636 francs; rétribution maternelle : 2,851 francs.

118. — **Crèche municipale du IV[e] arrondissement,** rue Saint-Antoine, 164. — Ouverte le 18 juillet 1887. — Direction laïque. — 20 places.

Pendant l'année 1895 : 66 enfants; 6,846 journées.

Dépenses ordinaires : 5,722 francs; rétribution maternelle : 1,327 francs.

V[e] ARRONDISSEMENT

119. — **Crèche Sainte-Geneviève,** rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 34. — Ouverte le 3 janvier 1846. — Direction laïque. — 34 places.

Pendant l'année 1895 : 65 enfants; 4,260 journées.

Dépenses ordinaires : 5,407 francs; rétribution maternelle : 682 francs.

120. — **Crèche Monge,** place Monge, 4. — Ouverte le 15 juillet 1890. — Direction laïque. — 25 places.

Pendant l'année 1895 : 90 enfants; 5,950 journées.
Dépenses ordinaires : 8,195 francs; rétribution maternelle : 821 francs.

121. — **Crèche Sadi-Carnot,** rue des Trois-Portes, 3. — Ouverte le 8 octobre 1894. — Direction laïque. — 25 places.
Pendant l'année 1895 : 102 enfants; 7,900 journées.
Dépenses ordinaires : 8,804 francs; rétribution maternelle : 1,080 francs.

122. — **Crèche Sainte-Lucie,** rue des Bernardins, 15. — Ouverte le 5 novembre 1894. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 25 places.
Pendant l'année 1895 : 99 enfants; 6,820 journées.
Dépenses ordinaires : 5,008 francs; rétribution maternelle : 1,280 francs.

VI[e] ARRONDISSEMENT

123. — **Crèche Bethléem,** rue de Mézières, 6 (depuis 1872). — Ouverte le 2 février 1846, rue Pierre-Sarrazin; transférée en 1849 rue Servandoni, en 1854 rue du Vieux-Colombier, revenue en 1862 rue Servandoni dans une autre maison. — Dirigée par les *Sœurs de la présentation de la Sainte Vierge* (de Tours). — 25 places.
Pendant l'année 1895 : 61 enfants; 6,008 journées.
Dépenses ordinaires : 5,567 francs; rétribution maternelle : 1,110 francs (1).

124. — **Crèche du VI[e] arrondissement,** rue Jacob, 11. — Ouverte le 22 juin 1887. — Direction laïque. — 30 places.
Pendant l'année 1895 : 88 enfants; 7,772 journées.
Dépenses ordinaires : 8,972 francs; rétribution maternelle : 396 francs.

VII[e] ARRONDISSEMENT

125. — **Crèche de Saint-Pierre du Gros-Caillou,** rue de Grenelle, 182 (depuis 1877). — Ouverte le 15 juillet 1845, rue de la Comète; transférée ensuite rue de l'Église. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 70 places.
Pendant l'année 1895 : 307 enfants; 13,530 journées.
Dépenses ordinaires : 12,907 francs; rétribution maternelle : 2,052 francs.

126. — **Crèche Saint-Vincent de Paul,** rue Oudinot, 3. — Ouverte le 17 juillet 1845, rue du Cherche-Midi, 69 (pour 12 enfants) (1). — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 40 places.
Pendant l'année 1895 : 90 enfants; 7,459 journées.
Dépenses ordinaires : 8,108 francs; rétribution maternelle : 1,371 francs.

(1) A célébré en 1895 son cinquantenaire.

127. — **Crèche Saint-Thomas d'Aquin,** rue Perronet, 9. — Ouverte (rue Saint-Guillaume) le 26 mars 1851. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 30 places. Admission gratuite.

Pendant l'année 1895 : 70 enfants; 6,400 journées.

Dépenses ordinaires : 5,000 francs.

VIIIe ARRONDISSEMENT

128. — **Crèche Saint-Philippe du Roule,** rue de Monceau, 13. — Ouverte le 29 avril 1845 (rue du Faubourg-Saint-Honoré, 182), pour 15 enfants. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* (1). — 40 places.

Pendant l'année 1895 : 92 enfants; 7,480 journées.

Dépenses ordinaires : 7,989 francs; rétribution maternelle : 1,065 francs.

129. — **Crèche Sainte-Madeleine,** rue de la Ville-l'Évêque, 14 (depuis 1882). — Fondée le 5 avril 1846 (rue Saint-Honoré, 249) par M. Marbeau. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1869. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul,* sous la surveillance d'un comité de dames. — 30 places.

Pendant l'année 1895 : 57 enfants; 3,455 journées.

Dépenses ordinaires : 4,572 enfants; rétribution maternelle : 468 francs.

IXe ARRONDISSEMENT

130. — **Crèche Saint-Louis d'Antin,** rue de la Chaussée d'Antin, 27. — Ouverte (rue Saint-Lazare) le 29 avril 1845. — Dirigée par les *Filles de la Sagesse.* — 20 places.

Pendant l'année 1895 : 75 enfants; 6,130 journées.

Dépenses ordinaires : 6,160 francs; rétribution maternelle : 413 francs.

131. — **Crèche Notre-Dame de Lorette,** rue Rodier, 60. — Fondée en exécution des dernières volontés de Mme Paul Delaroche. — Ouverte le 14 août 1846, rue Neuve Coquenard; transférée en 1849 rue Fontaine Saint-Georges. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 25 places.

Pendant l'année 1895 : 60 enfants; 5,010 journées.

Dépenses ordinaires : 4,234 francs; rétribution maternelle : 712 francs.

132. — **Crèche laïque du IXe arrondissement,** rue de la Rochefoucauld, 25. — Ouverte le 23 septembre 1889. — 40 places.

Pendant l'exercice 1895 : 85 enfants; 7,626 journées.

Dépenses ordinaires : 6,878 francs; rétribution maternelle : 1,276 francs.

(1) A célébré en 1895 son cinquantenaire.

Xe ARRONDISSEMENT

133. — **Crèche laïque du Xe arrondissement,** rue Saint-Maur-Popincourt, 185. — Fondée par Mme Duval. — Ouverte le 8 avril 1885. Transférée à son local actuel le 8 juillet 1896. — 25 places.

Pendant l'année 1895 : 91 enfants; 6,641 journées.

Dépenses ordinaires : 6,973 francs; rétribution maternelle : 1,225 francs.

134. — **Crèche laïque du faubourg Saint-Martin,** rue du Faubourg-Saint-Martin, 122. — Ouverte le 8 juillet 1886. — 35 places.

Pendant l'année 1895 : 120 enfants; 8,980 journées.

Dépenses ordinaires : 8,296 francs; rétribution maternelle : 1,716 francs.

XIe ARRONDISSEMENT

135. — **Crèche laïque du XIe arrondissement,** rue Saint-Maur-Popincourt, 6 (depuis 1896. — Ouverte le 24 mars 1879, dans un local provisoire; transférée le 1er février 1881 passage Lechevin. — 40 places.

Pendant l'année 1895 : 125 enfants; 7,635 journées.

Dépenses ordinaires : 10,597 francs ; rétribution maternelle : 1,268 francs.

136. — **Crèche Saint-Joseph,** rue d'Angoulême, 81. — Ouverte le 18 janvier 1888. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 25 places.

Pendant l'année 1895 : 158 enfants; 7,085 journées.

Dépenses ordinaires : 5,061 francs; rétribution maternelle : 1,337 francs.

XIIe ARRONDISSEMENT

137. — **Crèche Sainte-Marie des Quinze-Vingts,** passage Gatbois, 8. — Ouverte le 1er avril 1873. *Reconnue établ. d'util. publ.* le 21 septembre 1876. — Direction laïque. — 40 places.

Pendant l'année 1895 : 115 enfants; 6,008 journées.

Dépenses ordinaires : 4,353 francs ; rétribution maternelle : 1,115 francs.

138. — **Crèche Saint-Joseph,** rue des Meuniers, 63 (Bercy). — Ouverte le 15 octobre 1875. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 20 places.

Pendant l'année 1895 : 95 enfants; 6,120 journées.

Dépenses ordinaires : 3,457 francs; rétribution maternelle : 1,115 francs.

139. — **Crèche de Picpus,** ruelle des Tourneux, 4. — Fondée le 22 mars 1847 sous le nom de *crèche Saint-Antoine;* fermée en 1884; recon-

stituée sous son nouveau nom, le 4 mai 1885. *Reconnue établ. d'util. publ.* le 3 septembre 1892. — Direction laïque. — 40 places.

Pendant l'année 1895 : 129 enfants ; 7,665 journées.

Dépenses ordinaires : 8,011 francs ; rétribution maternelle : 1,309 francs.

XIII[e] ARRONDISSEMENT

140. — **Crèche Saint-Marcel,** rue Vandrezanne, 42 (depuis 1879). — Ouverte le 8 septembre 1869. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 40 places.

Pendant l'année 1895 : 119 enfants ; 8,998 journées.

Dépenses ordinaires : 8,643 francs ; rétribution maternelle : 996 francs.

141. — **Crèche Sainte-Rosalie,** rue de la Glacière, 35. — Fondée par une donation de la comtesse Pillet-Will. — Ouverte le 9 février 1873. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 60 places.

Pendant l'année 1895 : 123 enfants ; 8,263 journées.

Dépenses ordinaires : 4,962 francs ; rétribution maternelle : 1,431 francs.

142. — **Crèche laïque du berceau de l'enfance,** passage Ricaut, 7. — Ouverte le 17 juillet 1882. — 40 places.

Pendant l'année 1895 : 128 enfants ; 5,849 journées.

Dépenses ordinaires : 8,515 francs ; rétribution maternelle : 501 francs.

143. **Crèche Marie-Louise,** rue Jenner, 39. — Ouverte le 7 avril 1885. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 45 places.

Pendant l'année 1895 : 63 enfants ; 4,024 journées.

Dépenses ordinaires : 3,861 francs ; rétribution maternelle : 541 francs.

144. — **Crèche municipale du quartier Croulebarbe,** rue des Gobelins, 7. — Ouverte le 26 juin 1893. — Direction laïque. — 50 places.

Pendant l'année 1895 : 125 enfants ; 8,377 journées.

Dépenses ordinaires : 8,516 francs ; rétribution maternelle : 1,439 francs.

145. — **Crèche laïque de la Maison-Blanche,** rue Barrault. — Ouverte le 5 novembre 1894. — 50 places.

Pendant l'année 1895 : 182 enfants ; 9,406 journées.

Dépenses ordinaires : 6,692 francs ; rétribution maternelle : 1,484 francs.

146. — **Crèche municipale de la Salpêtrière,** rue du Banquier, 5, — Ouverte le 11 novembre 1895. — Direction laïque. — 24 places.

Pendant l'année 1895 : 19 enfants ; 379 journées.

Dépenses ordinaires : 600 francs ; rétribution maternelle : 58 francs.

XIV[e] ARRONDISSEMENT

147. — **Crèche Fénelon-Charles,** rue Charles Divry. — Ouverte le 29 juin 1896. — Fondée par des bienfaiteurs anonymes. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 40 places.

148. — **Crèche municipale laïque de Plaisance,** rue de l'Ouest, 15. — Ouverte le 7 juin 1892. — 25 places.

Pendant l'année 1895 : 130 enfants ; 5,996 journées.

Dépenses ordinaires : 8,112 francs ; rétribution maternelle ; 1,339 francs.

149. — **Crèche du XIV[e] arrondissement,** rue Jacquier. — Fondée par Mme Furtado-Heine. — Ouverte le 7 juin 1896. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1896. — 100 places (cinq grands dortoirs contenant chacun 20 berceaux). — Après avoir consacré 600,000 francs à la construction de cette crèche, Mme Furtado-Heine, pour assurer son existence, l'a dotée d'une rente de 45,000 francs.

XV[e] ARRONDISSEMENT

150. — **Crèche Sainte-Marguerite,** rue Ginoux, 6. — Ouverte le 22 juin 1872. — *Reconnue établ. d'util. publ.* le 12 mars 1877. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Paul* (de Chartres). — 30 places.

Pendant l'année 1895 : 107 enfants ; 6,000 journées.

Dépenses ordinaires : 6,930 francs ; rétribution maternelle : 1,306 francs.

151. — **Crèche municipale laïque de l'Espérance,** rue Violet, 69. — Ouverte le 15 mai 1890. — 30 places.

Pendant l'année 1895 : 120 enfants ; 7,068 journées.

Dépenses ordinaires : 8,393 francs ; rétribution maternelle : 1,413 francs.

152. — **Crèche laïque municipale du quartier Saint-Lambert et Necker,** rue d'Alleray, 13. — Ouverte le 15 juin 1891. — 30 places.

Pendant l'année 1895 : 104 enfants ; 6,415 journées.

Dépenses ordinaires : 5,985 francs ; rétribution maternelle : 532 francs.

153. — **Crèche Fourcade,** rue Beuret, 25. — Fondée par M. et Mme Fourcade (1). — Ouverte le 1[er] avril 1895. — Dirigée par les *Filles de la Croix.* — 50 places. — Dans les 9 premiers mois (1[er] avril-31 décembre 1895), elle compta 6,044 journées de présence, dont 4,342 payantes.

(1) M. et Mme Fourcade donnèrent à cette intention à la Société des crèches le terrain où se trouve actuellement la crèche et un million pour la construire et l'entretenir.

XVIe ARRONDISSEMENT

154. — **Crèche de l'Annonciation,** rue Singer, 8. — Ouverte (rue des Carrières), le 15 mars 1848. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 30 places.
Pendant l'année 1895 : 94 enfants; 6,173 journées.
Dépenses ordinaires : 3,961 francs; rétribution maternelle : 985 francs.

155. — **Crèche Saint-Honoré d'Eylau,** avenue Victor Hugo, 117. — Ouverte, le 16 novembre 1869, sous le nom de **Crèche du Prince Impérial.** — Fermée en 1870; rouverte, sous son nouveau nom, en février 1874. — Dirigée par les *Filles de la Sagesse.* — 20 places.
Pendant l'année 1895 : 57 enfants; 4,945 journées.
Dépenses ordinaires : 3,791 francs; rétribution maternelle : 846 fr. (1).

156. — **Crèche du XVIe arrondissement,** rue Claude Lorrain, 22 *bis* (provisoirement, sera transférée rue François Millet). — Ouverte le 21 janvier 1895. — Direction laïque. — 30 places; admission gratuite.
Pendant l'année 1895 : 86 enfants; 5,107 journées.
Dépenses ordinaires : 8,769 francs.

XVIIe ARRONDISSEMENT

157. — **Crèche Saint-Joseph,** rue Bacon, 11. — Ouverte (rue Bayen, 19) le 1er juillet 1894. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 30 places.
Pendant l'année 1895 : 136 enfants; 9,528 journées.
Dépenses ordinaires : 8,127 francs; rétribution maternelle : 602 francs.

158. — **Crèche de la Compagnie de l'Ouest,** avenue de Clichy, 163. — Ouverte le 3 mai 1880. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 100 places; admission gratuite. Réservée aux enfants d'ouvriers ou employés de la Compagnie.
Pendant l'année 1895 : 156 enfants; 26,199 journées.
Dépenses ordinaires : 26,200 francs.

159. — **Petite Crèche des Batignolles,** avenue de Clichy, 47 *bis.* — Ouverte en mai 1877. Transférée dans le local actuel le 19 mars 1888. — Direction laïque. — 20 places.
Pendant l'année 1895 : 75 enfants; 5,186 journées.
Dépenses ordinaires : 5,603 francs; rétribution maternelle : 837 francs.

(1) Cette crèche est la dépositaire des archives de la crèche Saint-Pierre de Chaillot, fondée la première, le 14 novembre 1844, et fermée en 1857.

160. — **Crèche municipale des Épinettes,** rue Berzélius prolongée, 8 *bis*. — Ouverte le 30 juin 1890. — Direction laïque. — 25 places.
Pendant l'année 1895 : 75 enfants ; 5,845 journées.
Dépenses ordinaires : 6.000 francs ; rétribution maternelle : 1,095 francs.

161. — **Crèche Madeleine Brès**, rue Nollet, 86. — Fondée par Mme Brès, le 12 juin 1893. — Direction laïque. — 20 places.
Pendant l'année 1895 : 120 enfants ; 6,391 journées.
Dépenses ordinaires : 11,076 francs ; rétribution maternelle : 1,310 francs.

162. — **Petite crèche de la rue Gauthey,** rue Gauthey, 49. — Fondée par la Banque internationale le 1er février 1895. — Dirigée par les *Sœurs franciscaines* (de Vienne). — 20 places.
Pendant l'année 1895 : 61 enfants ; 3,184 journées.
Dépenses ordinaires : 7,327 francs ; rétribution maternelle : 842 francs.

XVIIIe ARRONDISSEMENT

163. — **Crèche de Clignancourt,** rue Damrémont, 93. — Ouverte le 6 juillet 1873. — Direction laïque. — 40 places.
Pendant l'année 1895 : 116 enfants ; 5,966 journées.
Dépenses ordinaires : 6,697 francs ; rétribution maternelle : 763 francs.

164. — **Crèche de la Chapelle et de la Goutte d'Or,** rue Cavé, 5. — Ouverte le 24 juin 1875. — Direction laïque. — 30 places.
Pendant l'année 1895 : 89 enfants ; 7,835 journées.
Dépenses ordinaires : 9,124 francs ; rétribution maternelle : 1,276 francs.

165. — **Crèche Notre-Dame des Anges,** rue Caulaincourt, 39. — Ouverte le 5 décembre 1882. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 50 places ; admission gratuite.
Pendant l'année 1895 : 124 enfants ; 9,563 journées.
Dépenses ordinaires : 9,500 francs.

166. — **Crèche-asile Sainte-Marie,** avenue de Saint-Ouen, 146. — Ouverte le 25 février 1895. — Direction laïque. — 30 places ; admission gratuite.
Pendant l'année 1895 : 132 enfants ; 6,118 journées.
Dépenses ordinaires : 8,000 francs.

XIXe ARRONDISSEMENT

167. — **Crèche Sainte-Eugénie,** rue de Crimée, 146. — Ouverte le 1er mai 1868. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 40 places.

Pendant l'année 1895 : 178 enfants; 7.713 journées.
Dépenses ordinaires : 5,988 francs; rétribution maternelle : 1,012 francs.

168. — **Crèche laïque du quartier d'Amérique,** rue de Bellevue, 18. — Ouverte le 3 septembre 1889. — 30 places.
Pendant l'année 1895 : 90 enfants; 6,395 journées.
Dépenses ordinaires : 6.100 francs; rétribution maternelle : 1,086 francs.

XXe ARRONDISSEMENT

169. — **Crèche Saint-Jean-Baptiste,** rue de la Mare, 73. — Ouverte (rue de Louvain) le 1er juillet 1845. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 35 places.
Pendant l'année 1895 : 175 enfants; 9,261 journées.
Dépenses ordinaires : 4,823 francs; rétribution maternelle : 1,680 francs.

170. — **Crèche Sainte-Amélie,** rue de Bagnolet, 63. — Fondation Wion Pigalle. — Ouverte (sous le nom de *Crèche Saint-Germain*) le 25 août 1872. — Direction laïque. — 50 places.
Pendant l'année 1895 : 200 enfants; 8,529 journées.
Dépenses ordinaires : 6,077 francs; rétribution maternelle : 2,047 francs.

171. — **Crèche laïque du XXe arrondissement,** rue de Bagnolet, 121. — Ouverte le 3 avril 1888. — 25 places.
Pendant l'année 1895 : 90 enfants; 6,516 journées.
Dépenses ordinaires : 7,594 francs; rétribution maternelle : 1,068 francs.

172. — **Crèche laïque du quartier Saint-Fargeau,** rue du Télégraphe, 33. — Ouverte en décembre 1889. — 20 places.
Pendant l'année 1895 : 124 enfants; 4,860 journées.
Dépenses ordinaires : 4,573 francs; rétribution maternelle : 869 francs.

HORS PARIS

Arrondissement de Saint-Denis

ASNIÈRES

173. — **Crèche municipale,** place de l'Asile. — Ouverte le 3 décembre 1894. — Direction laïque. — 25 places. Admission gratuite.
Pendant l'année 1895 : 95 enfants; 5,745 journées.
Dépenses ordinaires : 3,996 francs.

BOULOGNE

174. — **Crèche municipale**, rue de Paris, 105. — Ouverte en 1867. Réorganisée le 11 juillet 1881, sous le nom de « Crèche municipale ». — Direction laïque. — 40 places.

Pendant l'année 1895 : 120 enfants; 6,531 journées.

Dépenses ordinaires : 9,145 francs; rétribution maternelle, 841 francs.

CLICHY

175. — **Crèche de Saint-Vincent de Paul**, rue Martre, 84. — Ouverte le 6 juin 1852. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 75 places.

Pendant l'année 1895 : 215 enfants; 5,269 journées.

Dépenses ordinaires : 3,416 francs; rétribution maternelle, 1,230 francs.

COLOMBES

176. — **Crèche municipale**. — Ouverte le 1er mai 1894. — Direction laïque. — 22 places.

Pendant l'année 1895 : 100 enfants; 5,321 journées.

Dépenses ordinaires : 5,189 francs; rétribution maternelle, 1,042 francs.

COURBEVOIE

177. — **Crèche municipale,** square de la Mairie. — Ouverte le 15 mai 1876. — Direction laïque. — 30 places. Admission gratuite.

Pendant l'année 1895 : 86 enfants, 4,820 journées.

Dépenses ordinaires : 5,890 francs.

LEVALLOIS-PERRET

178. — **Crèche municipale,** rue Marjolin, 2. — Ouverte en 1887, fermée pendant la guerre, réorganisée sous le nom de « Crèche municipale » en février 1873. — Direction laïque. — 50 places.

Pendant l'année 1895 : 122 enfants; 5,283 journées.

Dépenses ordinaires : 5.287 francs; rétribution maternelle, 526 francs.

NANTERRE

179. — **Crèche communale de Sainte-Geneviève**, rue de la Mairie. — Ouverte le 25 décembre 1876. — Direction laïque. — 25 places.

Pendant l'année 1895 : 62 enfants; 5,325 journées.
Dépenses ordinaires : 3,803 francs; rétribution maternelle, 997 francs.

NEUILLY

180. — **Crèche Sainte-Amélie**, rue des Poissonniers, 24. — Ouverte (10, rue des Poissonniers) le 1er mai 1846. —Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 50 places.
Pendant l'année 1895 : 84 enfants; 5,447 journées.
Dépenses ordinaires : 7,072 francs; rétribution maternelle, 616 francs.

PANTIN

181. — **Crèche Sainte-Élisabeth,** rue Thiers, 3. — Ouverte le 3 octobre 1886. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 50 places.
Pendant l'année 1895 : 74 enfants; 9,578 journées.
Dépenses ordinaires : 8,787 francs; rétribution maternelle, 1,724 francs.

182. — **Crèche municipale,** rue du Commerce. — Ouverte le 15 juillet 1891. — Direction laïque. — 48 places.
Pendant l'année 1895 : 98 enfants; 9,065 journées.
Dépenses ordinaires : 11,125 francs; rétribution scolaire, 2,300 francs.

PUTEAUX

183. — **Crèche municipale,** rue des Écoles, 59. — Ouverte le 15 septembre 1883. — Direction laïque. — 40 places. Admission gratuite.
Pendant l'année 1895 : 88 enfants, 4,860 journées.
Dépenses ordinaires : 7,170 francs.

SAINT-DENIS

184. — **Crèche municipale,** rue Compoise, 59. — Ouverte le 11 septembre 1881. — Direction laïque. — 40 places.
Pendant l'année 1895 : 100 enfants; 7,293 journées.
Dépenses ordinaires : 5,128 francs; rétribution maternelle, 1,873 francs.

SAINT-OUEN

185. — **Crèche municipale,** rue de la Gare. — Ouverte le 6 janvier 1895. — Direction laïque. — 25 places. Admission gratuite.
Pendant l'année 1895 : 130 enfants; 5,857 journées.
Dépenses ordinaires : 6,735 francs.

SURESNES

186. — Rue de Neuilly, 19. — Fondée par l'*Union chrétienne de tempérance*. — Ouverte le 25 juillet 1892. — Direction laïque. — 30 places.
Pendant l'année 1895 : 27 enfants ; 3,203 journées.
Dépenses ordinaires : 4,712 francs ; rétribution maternelle, 711 francs.

Arrondissement de Sceaux

CACHAN

187. — **Crèche Saint-Raphaël,** rue des Tournelles, 7. — Ouverte le 16 août 1876. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 40 places.
Pendant l'année 1895 : 40 enfants ; 3,570 journées.
Dépenses ordinaires : 4,028 francs ; rétribution maternelle, 661 francs.

CHATILLON

188. — **Crèche municipale,** passage Charlot, 2. — Ouverte le 1er mars 1886. — Direction laïque. — 30 places.
Pendant l'année 1895 : 7 enfants ; 368 journées.
Dépenses ordinaires : 547 francs ; rétribution maternelle, 73 francs.

CHOISY-LE-ROI

189. — **Crèche de la manufacture de porcelaine,** rue du Pont, 3. — Ouverte le 7 juin 1867. — Direction laïque. — 30 places.
Pendant l'année 1895 : 30 enfants ; 3,810 journées.
Dépenses ordinaires : 4,251 francs ; rétribution maternelle, 1,100 francs.

CLAMART

190. — **Crèche Sainte-Émilie,** rue du Trosy. — Fondée par M. Adolphe Schneider (qui en 1885 lui a légué une rente de 2,500 francs). — Ouverte le 24 mai 1880. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 30 places.
Pendant l'année 1895 : 47 enfants ; 5,536 journées.
Dépenses ordinaires : 4,131 francs ; rétribution maternelle, 910 francs.

CRÉTEIL

191. — **Crèche municipale,** Grande Rue. — Ouverte le 1er mai 1886. — Direction laïque. — 15 places.

Pendant l'année 1895 : 14 enfants; 1,854 journées.
Dépenses ordinaires : 2,060 francs; rétribution maternelle, 370 francs.

GENTILLY

192. — **Crèche municipale de Gentilly-Kremlin,** rue Danton, 46. — Ouverte le 15 mars 1893. — Direction laïque. — 40 places.
Pendant l'année 1895 : 49 enfants; 3,843 journées.
Dépenses ordinaires : 3,524 francs; rétribution maternelle, 809 francs.

193. — **Crèche municipale de Gentilly-Centre,** rue de la Mairie, 12. — Ouverte le 15 mars 1893. — Direction laïque. — 20 places.
Pendant l'année 1895 : 40 enfants; 2,779 journées.
Dépenses ordinaires : 4,393 francs; rétribution maternelle, 847 francs.

ISSY

194. — **Crèche du Centre,** place de la Mairie. — Ouverte le 1er novembre 1889. — Direction laïque. — 25 places.
Pendant l'année 1895 : 100 enfants; 4,090 journées.
Dépenses ordinaires : 6,329 francs; rétribution maternelle, 639 francs.

195. — **Crèche des Moulineaux,** cité Gévelot. — Ouverte le 1er novembre 1889. — Direction laïque. — 35 places.
Pendant l'année 1895 : 122 enfants; 5,283 journées.
Dépenses ordinaires : comprises dans celles de la précédente; rétribution maternelle, 1,018 francs.

MONTREUIL-SOUS-BOIS

196. — **Crèche municipale,** rue Voltaire. — Ouverte le 9 janvier 1895. — Direction laïque. — 45 places.
Pendant l'année 1895 : 132 enfants; 6,081 journées.
Dépenses ordinaires : 7,697 francs; rétribution maternelle, 1,111 francs.

MONTROUGE

197. — **Crèche municipale,** rue des Ruelles. — Ouverte le 5 novembre 1894. — Direction laïque. — 20 places.
Pendant l'année 1895 : 60 enfants; 3,825 journées.
Dépenses ordinaires : 4,000 francs; rétribution maternelle, 670 francs.

NOGENT-SUR-MARNE

198. — **Crèche de Nogent,** avenue du Marché, 3. — Ouverte le 7 juin 1883. — Dirigée par les *Filles de la Croix*. — 16 places.

Pendant l'année 1895 : 21 enfants; 2,275 journées.
Dépenses ordinaires : 2,060 francs; rétribution maternelle, 568 francs.

SCEAUX

199. — **Crèche municipale,** rue Picpus, 1. — Ouverte le 1er mai 1886. — Direction laïque. — 12 places.
Pendant l'année 1895 : 30 enfants; 2,800 journées.
Dépenses ordinaires : 2,400 francs; rétribution maternelle, 400 francs.

VANVES

200. — **Crèche Sainte-Geneviève,** rue de la Mairie, 38. — Ouverte le 19 mars 1878. — Dirigée par les *Sœurs de la Providence* (de Ruillé). — 25 places.
Pendant l'année 1895 : 31 enfants; 5,431 journées.
Dépenses ordinaires : 3,360 francs; rétribution maternelle, 2,038 francs.

VINCENNES

201. — **Crèche de Vincennes,** rue des Carrières, 5. — Ouverte le 18 décembre 1878. *Reconn. établ. d'util. publ.* le 4 avril 1883, agrandie en 1896. — Direction laïque. — 50 places.
Pendant l'année 1895 : 120 enfants; 7,452 journées.
Dépenses ordinaires : 6,620 francs; rétribution maternelle, 1,117 fr. (1).

Les 88 crèches du département de la Seine ont reçu ensemble, pendant l'année 1895, **8,814** enfants, représentant 571,567 journées de présence.
Sur les 559,309 francs qu'elles ont dépensés, la rétribution maternelle ne figure que pour 84,117 fr. 88.

202. — **Société des crèches,** rue de Londres, 27. — Fondée en 1847 par M. F. Marbeau. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1869. — Administrée par un conseil de 50 membres, que présida jusqu'à sa mort le fondateur, et que préside depuis son fils. — A obtenu une *médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.

Cette Société a pour objet d'aider à créer ou à soutenir des crèches, de perfectionner et de propager l'institution, dont elle fait connaître les progrès en France et en Europe, dans son bulletin trimestriel.

(1) Le *Bulletin de la Société des crèches,* auquel nous empruntons les chiffres cités dans cette nomenclature, n'a pu, faute de documents précis, évaluer qu'approximativement les dépenses des crèches de *Saint-Thomas d'Aquin,* de la *Salpêtrière,* de la *Compagnie de l'Ouest,* de l'*asile Sainte-Marie,* de *Montreuil,* de *Montrouge* et de *Sceaux.*

Le tableau quinquennal de ses dépenses annuelles montre combien son action s'est étendue depuis qu'elle fonctionne.

1850	3,958	1875	8,030
1855	10,564	1880	20,879
1860	6,399	1885	19,646
1865	5,480	1890	17,708
1870	8,308	1895	21,851

Pendant son dernier exercice (1896) la Société a réparti entre 26 crèches (22 du département de la Seine, 4 des départements de Seine-et-Oise, des Alpes-Maritimes et de la Charente) 15,350 francs de subventions, se décomposant ainsi : 3 subventions de 100 francs, — 4 de 200, — 4 de 300, — — 7 de 500, — 1 de 600, — 1 de 750, — 1 de 800, — 8 de 1,000.

Outre la somme d'un million que M. et Mme Forcade lui léguèrent en 1893, et qui était spécialement destinée à la création et à l'entretien de la crèche de la rue Beuret, la *Société des crèches* a reçu, depuis sa fondation jusqu'au 1er juillet 1896, 888,720 francs, et, à cette dernière date, après avoir distribué en subventions aux crèches **542,467 francs**, elle possédait un capital de 259,063 francs.

203. — **Œuvre des crèches parisiennes**, mairie du XVIe arrondissement. — Fondée en 1896. — A pour but de provoquer, à l'aide de subventions municipales, la fondation de crèches dans les quartiers de Paris qui en sont encore dépourvus.

Publication périodique spéciale :

Bulletin de la Société des crèches, rue de Londres, 27. — Fondé en 1846, reconstitué, après une interruption de plusieurs années, en 1876; trimestriel.

VI

ÉCOLES MATERNELLES (1)

(SALLES D'ASILE)

ÉCOLES MATERNELLES PUBLIQUES

144 à Paris :

204-205. — *Ier arrondissement.* — Deux : rue Jean Lantier, 15, — rue de la Sourdière, 25. — 340 enfants inscrits (2).

206-208. — *IIe arrondissement.* — Trois : rue Tiquetonne, 21, — rue de la Jussienne, 5, — rue des Forges, 4. — (879 enfants inscrits).

(1) C'est un pasteur français, Frédéric Orbelin, qui établit, dès 1875, dans un petit village des Vosges, la première salle d'asile. Son exemple fut imité, d'abord autour de lui, puis en Angleterre. Les **Infant's schools** fonctionnaient très utilement depuis une quinzaine d'années, quand Paris s'avisa d'emprunter à nos voisins cette institution d'origine française : destinée trop ordinaire de nos inventions; on aura, dans le cours même de cet ouvrage, l'occasion de le constater plus d'une fois.

Un comité, qui comprenait, sous la présidence de l'abbé Desgenettes, la marquise de Pastoret, la duchesse de Praslin, la princesse de Bauffremont, la marquise de Lillers, etc., et auquel l'administration hospitalière avait alloué une subvention de 3,000 francs, ouvrit en 1826, dans une dépendance de l'hospice des Ménages, un premier asile dont il confia la direction aux *Sœurs de la Providence.*

L'institution resta quelque temps stationnaire. Pour la développer, le comité des dames patronnesses fit appel à l'expérience et au zèle charitable de M. Cochin. Sur le conseil de ce dernier, une dame attachée à l'œuvre se rendit en Angleterre pour y étudier l'organisation des **Infant's schools.** Dès son retour, M. Cochin fondait, rue Saint-Hippolyte, un asile modèle, et le comité en installait presque aussitôt trois semblables.

L'œuvre, ainsi développée, obtint un grand succès; on pouvait la croire fondée, elle devait cependant péricliter faute de ressources suffisantes. M. Cochin la sauva, en obtenant, avec le concours de MM. de Pastoret, Delessert, de la Bonnardière, de Gérando, que l'administration la patronnât d'abord, puis l'adoptât officiellement et l'introduisît dans le service de l'enseignement primaire : dernier résultat qui fut atteint en 1833.

A la fin de la Restauration, il y avait dans le département de la Seine 6 salles d'asile; à la fin du règne de Louis-Philippe, 27; dix ans plus tard, 104, dont 85 publiques et 19 privées; 51 à Paris, 53 dans la banlieue, recevant ensemble 16,691 enfants.

Aujourd'hui, le département de la Seine en compte près de 300. Paris, à lui seul, en a 210; 143 publiques, auxquelles sont inscrits plus de 60,000 enfants.

(2) *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, publié par le Dr BERTILLON, 15e année. Paris, Masson, 1896.

209-210. — *IIIe arrondissement*. — Deux : rue Volta, 14, — rue Barbette, 7. — 468 enfants inscrits.

211-219. — *IVe arrondissement*. — Neuf : rue du Renard, 23, — rue de Moussi, 9, — rue des Hospitaliers-Saint-Gervais, 10, — place des Vosges, 12, — rue du Fauconnier, 4, — impasse Guéménée, 12, — rue Poulletier, 20. — 2.112 enfants inscrits.

220-227. — *Ve arrondissement*, — Huit : rue de Pontoise, 21, — rue de Buffon, 11, — rue Monge 88, (deux), — rue des Feuillantines, 4, — rue de l'Arbalète, 41, — rue Victor Cousin, 12, — rue du Sommerard, 10. — 1,629 enfants inscrits.

228-231. — *VIe arrondissement*. — Quatre : rue du Pont de Lodi, 2, — rue de Vaugirard, 85, — rue Madame, 40, — rue Saint-Benoît, 16. — 1,150 enfants inscrits.

232-236. — *VIIe arrondissement*. — Cinq : rue de Varennes, 39, — rue de Varennes, 48, — rue Eblé, 14, — rue Cler, 4, — avenue Rapp, 24. — 1.303 enfants inscrits.

237-238. — *VIIIe arrondissement*. — Deux : rue Portalis, 4, — rue du Général Foy, 22. — 287 enfants inscrits.

239-241. — *IXe arrondissement*. — Trois : rue des Martyrs, 63, — rue Chaptal, 12, — rue Rodier, 30. — 697 enfants inscrits.

242-248. — *Xe arrondissement*. — Sept : rue de l'Aqueduc, 39, — rue de Chabrol, 41, — rue des Vinaigriers, 1, — rue des Récollets, 25, — rue de Sambre-et-Meuse, 21, — rue Vicq d'Azir, 18, — avenue Parmentier, 179. — 2.439 enfants inscrits.

249-262. — *XIe arrondissement*. — Quatorze : avenue Parmentier, 89, — boulevard de Belleville, 75, — rue Darboy, 3, — rue Oberkampf, 113, — rue Servan, 52, — rue de Charonne, 99, — rue Bréguet, 13, — rue Keller, 8, — rue des Taillandiers, 19, — avenue Parmentier, 11 *bis*, — cité Voltaire, 8, — passage Saint-Bernard, 19, — rue Faidherbe, 28, — rue Titon, 16. — (5,136 enfants inscrits).

263-270. — *XIIe arrondissement*. — Huit : rue Ruty, 7, — rue de Reuilly, 21, rue de Wattignies, 52, — rue Élisa Lemonnier, 15, — place de la Nativité, 7, — rue Traversière, 87, — rue de Châlon, 20, — rue de Cîteaux, 24. — 2,937 enfants inscrits.

271-278. — *XIIIe arrondissement*. — Huit : rue Jenner, 46, — rue Baudricourt, 57, — place Jeanne d'Arc, 32, — avenue d'Italie, 22, — rue Da-

vis, 9, — rue Vandrezanne, 40. — rue de Tolbiac, 157, — rue Broca, 140. — 3,836 enfants inscrits.

279-285. — *XIVe arrondissement*, — Sept : rue Delambre, 24, — rue Leclerc, 4, — rue de la Tombe-Issoire, 77, — place de Montrouge, 1. — rue d'Alésia, 132, rue de l'Ouest, 193, — rue Vercingétorix, 61. — 2.643 enfants inscrits (1).

286-294. — *XVe arrondissement*. — Neuf : rue Dombasle, 28, — rue d'Alleray, 42, — rue Théodore Deck, — rue Gerbert, 2, — rue Quinault, 8, — rue des Volontaires, 17. — rue de Vaugirard, 149, — rue Saint-Charles, 62, — rue Violet, 36 *bis*, — rue Lacordaire, 11. — 4,649 enfants inscrits.

295-299. — *XVIe* arrondissement. — Cinq : rue Chardon-Lagache, 64, — rue de Passy, 29, — rue du Ranelagh, 66, — rue de Longchamps, 130, — rue Boissière, 56. — 918 enfants inscrits.

300-308. — *XVIIe arrondissement*. — Neuf : rue Desrenaudes, 31. — boulevard Pereire, 221, — rue Ampère, 18, — rue Boursault, 29. — rue Boursault, 10, — rue Balagny, 40, — rue Clairaut, 13, — rue Brochant, 28, — cité des Fleurs, 61. — 2,601 enfants inscrits.

309-322. — *XVIIIe arrondissement*. — Quatorze : rue Championnet, 113, — rue Championnet, 72, — rue Vauvenargues, 2, — rue Lamarck, 27, — rue de Clignancourt, 61, — rue d'Orsel, 56, — rue Flocon, 3, — rue du Mont-Cenis, 77, — rue André-del-Sarte, 11, — rue Marcadet, 29, — rue Doudeauville, 7, — rue Saint-Matthieu, 8, — rue de Torcy, 7, — rue de Torcy, 21. — 5,871 enfants inscrits.

323-331. — *XIXe arrondissement*. — Neuf : rue de Tanger, 40, — rue Tandou, 5, — rue Pomard, 7, — rue Bouret, 46, — rue Barbanègre, 7, — rue de Palestine, 17, — rue des Bois, 2, — rue Bolivar, 67, — rue Bolivar, 35. — (3,886 enfants inscrits).

332-346. — *XXe arrondissement*. — Quinze : rue des Couronnes, 94, — rue des Maronites, 42, — rue de Tourtille, 39, — rue Piat, 45, — rue de la Mare, 4, — rue du Jourdain, 4, — rue du Télégraphe, 29, — rue de Ménilmontant, 10, — rue de la Bidassoa, 22, — rue des Mûriers, 4, — rue de la Cour des Noues, — rue des Maraîchers, 31, — rue des Balkans, 1, — rue des Grands-Champs, — rue Planchat, 52. 5,048 enfants inscrits.

128 hors Paris :

347-474. — *Alfortville* (deux), — *Antony* (deux), — *Arcueil* (trois), —

(1) Une nouvelle école maternelle publique doit être inaugurée rue d'Alésia, 1, en 1897. Elle pourra recevoir 300 enfants.

Asnières (deux) (1), — *Aubervilliers* (trois), — *Bagneux* (trois), — *Bagnolet* (deux), — *Bobigny* (deux), — *Bondy*, — *Bonneuil*, — *Boulogne* (trois), — *le Bourget*, — *Bourg-la-Reine*, — *Bry-sur-Marne*, — *Champigny* (deux), — *Charenton-le-Pont* (deux), — *Châtenay* (deux), — *Châtillon*, — *Chevilly*, — *Choisy-le-Roi* (deux), — *Clamart*, — *Clichy* (deux), — *Colombes* (trois), — *Courbevoie* (deux), — *la Courneuve* (deux), — *Créteil*, — *Drancy*, — *Dugny*, — *Épernay*, — *Fontenay-aux-Roses*, — *Fontenay-sous-Bois*, — *Fresnes*, — *Genevilliers*, — *Gentilly* (deux), — *l'Ile Saint-Denis* (deux), — *Issy* (deux), — *Ivry* (trois), — *Joinville-le-Pont*, — *Levallois-Perret* (trois), — *l'Hay* (trois), — *les Lilas*, — *Maisons-Alfort* (deux), — *Malakoff*, — *Montreuil* (trois), — *Montrouge*, — *Nanterre*, — *Neuilly* (deux), — *Nogent-sur-Marne*, — *Noisy-le-Sec*, — *Orly*, — *Pantin* (trois), — *le Perreux*, — *Pierrefite*, — *le Plessis-Piquet*, — *le Pré-Saint-Gervais*, — *Puteaux* (deux), — *Romainville*, — *Rosny*, — *Rungis*, — *Saint-Denis* (trois), — *Saint-Mandé*, — *Saint-Maur* (quatre), — *Saint-Maurice* (deux), — *Saint-Ouen* (quatre), — *Sceaux*, — *Stains*, — *Suresnes*, — *Thiais*, — *Vanves*, — *Villejuif*, — *Villemomble*, — *Villetaneuse*, — *Vincennes* (deux), — *Vitry* (deux).

ÉCOLES MATERNELLES PRIVÉES

A PARIS

475. — *Ier arrondissement.* — Une : rue Saint-Hyacinthe, 4. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

476-477. — *IIIe arrondissement.* — Deux : rue Beaubourg, 40. Direction laïque; — rue Réaumur, 7. Direction laïque.

478-480. — *IVe arrondissement.* — Trois : rue des Guillemites, 10. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*; — rue Poulletier, 5. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*; — rue du Cloître-Saint-Merry, 8. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

481-484. — *Ve arrondissement.* — Quatre : rue Tournefort, 19. Direction laïque; — rue Nicole, 11. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*; — rue Geoffroy Saint-Hilaire. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*; — rue de la Parcheminerie. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

485-488. — *VIe arrondissement.* — Quatre : rue Jean Bart, 11. Direction laïque; — rue de l'Abbaye, 4. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent*

(1) Une troisième école maternelle publique sera ouverte à Asnières en 1897.

de Paul; — boulevard du Montparnasse, 92. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*; — rue d'Assas, 26. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

489-493. — *VIIe arrondissement.* — Cinq : avenue de Ségur, 27. Direction laïque; — rue Amélie, 19. Direction laïque; — rue Perronnet, 9. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue de Grenelle, 182. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue de Grenelle, 77. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

494-497. — — *VIIIe arrondissement.* — Quatre : rue de Monceau, 15 *bis*. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue de Monceau, 95. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue de la Ville-l'Évêque, 14. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue Christophe Colomb, 10. Dirigée par les *Sœurs de la Sagesse.*

498-499. — *IXe arrondissement.* — Deux : rue Milton, 5. Direction laïque; — rue de Milan, 16. Dirigée par les *Sœurs de l'Immaculée Conception.*

500-501. — *Xe arrondissement.* — Deux : rue de Rocroy, 6. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue Alibert, 10. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

502-504. — *XIe arrondissement.* — Trois : rue Saint-Maur, 136. Direction laïque; — rue Basfroi, 16. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — impasse Saint-Ambroise, 5. Dirigée par les *Sœurs de la Miséricorde.*

505-507. — *XIIe arrondissement.* — Trois : rue de Reuilly, 95. Direction protestante; — rue des Meuniers, 63. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue de Reuilly, 77. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

508-509. — *XIIIe arrondissement.* — Deux : rue de la Glacière, 41. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue Vandrezanne, 14. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

510-512. — *XIVe arrondissement.* — Trois : rue Thibaud, 13. Direction laïque; — rue de la Voie-Verte. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Joseph* (de Cluny); — rue Gassendi, 29. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

513-519. — *XVe arrondissement.* — Sept : rue des Fourneaux, 74. Direction protestante; — rue Croix-Nivert, 35. Direction laïque; — place du Commerce, 11. Direction laïque; — place Beaugrenelle, 1. Direction laïque; — rue de Vaugirard, 82. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent*

de Paul; — rue Olivier-de-Serre. Dirigée par les *Sœurs de la Croix* (*de Saint-André*); — rue Rouelle, 40. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Paul* (de Chartres).

520-521. — *XVI*e *arrondissement.* — Deux : avenue Victor-Hugo, 154. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — avenue Malakoff, 66. Dirigée par les *Sœurs de la Sagesse.*

522-527. — *XVII*e *arrondissement.* — Six : rue des Apennins, 12. Direction laïque; — rue Navier, 15. Direction laïque; — rue Bacon, 5. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — avenue de Clichy, 163 *bis.* Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue La Caille, 5. Dirigée par les *Sœurs de la Miséricorde;* — rue Bridaine, 3. Dirigée par les *Sœurs Sainte-Marie de la Famille.*

528-532. — *XVIII*e *arrondissement.* — Cinq : rue des Abbesses, 6. Direction laïque; — rue des Poissonniers, 43. Direction laïque; — rue Caulaincourt, 39. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue Championnet, 8. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue Stephenson, 48. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

533-534. — *XIX*e *arrondissement.* — Deux : rue de Crimée, 160. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* — rue Bouret, 20. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

535-536. — *XX*e *arrondissement.* — Deux : rue de Fontarabie, 29. Dirigée par les *Sœurs de la Providence* (de Portieux); — rue de Ménilmontant, 19. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

HORS PARIS

Arrondissement de Saint-Denis.

537. — **Aubervilliers,** rue de la Courneuve, 11.— Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

538. — **Bagnolet,** rue de Montreuil, 19.—Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

539. — **Boulogne,** rue Nationale, 50. — Dirigée par les *Sœurs de Sainte-Marie.*

540. — **Le Bourget,** rue de Flandre, 65. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

541-542. — **Clichy**, rue de la Providence, 15. Direction laïque; — rue Martre, 84. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

543. — **Colombes**, rue de la Reine Henriette, 18. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

544. — **Dugny**, rue Cretté de Palluel, 16. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

545. — **Levallois-Perret**, rue des Frères Herbert, 30. — Dirigée par les *Sœurs de la Providence* (de Portieux).

546. — **Nanterre**, rue Saint-Germain, 60. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

547. — **Neuilly**, rue des Poissonniers, 23. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

548-549. — **Pantin**, rue de la Cristallerie, 1. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*; — rue Thiers, 5. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Charles.*

550. — **Puteaux**, rue Arago. Direction laïque; — rue de Paris, 91, Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Arrondissement de Sceaux.

551. — **Alfortville**, rue du Barrage, 15. — Direction laïque.

552. — **Arcueil**, rue des Tournelles, 7. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

553. — **Champigny**, Grande Rue, 102. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

554. — **Châtenay**, rue des Vallées, 9. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

555. — **Châtillon**, rue de Bagneux, 12. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

556. — **Choisy**, avenue de Paris, 26. — Dirigée par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André.)*

557. — **Clamart**, rue du Trosy, 45. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

558. — **Créteil,** rue du Moulin, 15. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

559. — **L'Hay,** rue de Bronzac, 6. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

560. — **Issy,** Grande Rue, 34. — Dirigée par les *Dames de la Retraite chrétienne.*

561-562. — **Ivry,** rue de Paris, 110. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Rue de l'Église, 110. Dirigée par les *Sœurs de la Croix de* (*Saint-André*).

563. — **Maisons-Alfort,** Grande Rue, 110. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Joseph* (de Cluny).

564. — **Montrouge,** Grande Rue, 33. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

565. — **Nogent,** place du Marché, 5. — Dirigée par les *Sœurs de la Croix* (*de Saint-André*).

566. — **Saint-Maur,** rue Mahieu, 15. — Dirigée par les *Sœurs de la Croix* (*de Saint-André*).

567. — **Saint-Maurice,** Grande Rue, 53. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

568. — **Sceaux,** rue des Imbergères, 29. — Dirigée par les *Sœurs de la Croix* (*de Saint-André*).

569. — **Thiais,** rue de l'Église, 5. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

570. — **Villejuif,** rue d'Amont, 43. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Joseph* (de Cluny).

VII

ASILES TEMPORAIRES D'ENFANTS

Hospice des enfants assistés, rue Denfert, 74 (Voir n° 578). — Reçoit gratuitement et temporairement, en dépôt, les enfants des deux sexes, âgés de moins de dix-huit mois, dont les parents sont malades dans un hôpital, et ceux dont les parents sont en détention provisoire, ou internés dans un dépôt de mendicité, ou condamnés à l'emprisonnement pour six mois au plus.

Hospice de Thiais, succursale du précédent. — Reçoit les mêmes enfants, lorsqu'ils sont âgés de plus de dix-huit mois.

Asile temporaire de l'hospice des enfants assistés. — Fondé en 1893. — Reçoit les inculpés de moins de 16 ans, paraissant innocents ou susceptibles d'amendement, mis par le juge d'instruction en état de liberté provisoire. Les garde en observation (pendant une quinzaine de jour, en moyenne) jusqu'à ce qu'il soit définitivement statué sur leur sort.

Pendant l'année 1895, l'*Asile temporaire* a reçu 284 de ces enfants ou adolescents, dont 238, après la période d'observation, ont été admis aux Enfants assistés, rendus à leurs parents, ou rapatriés; 46 remis à la disposition de l'autorité judiciaire.

571. — **Asile temporaire pour enfants dont les mères sont à l'hôpital,** rue de Gergovie, 88, et avenue Villemain, 39. Était jusqu'en 1895 rue des Fourneaux, 74, au siège de l'*Œuvre de la Chaussée du Maine* (voir section XXXV). Avait été fondé par elle en 1883.

Quand Mlle Vieux (qui dirige cet asile) visitait les femmes malades assistées par l'*Œuvre de la Chaussée du Maine*, et qu'elle leur conseillait d'aller se faire soigner à l'hôpital, elle en recevait trop souvent cette réponse, qui la navrait : « Si je quittais la maison que deviendraient mes enfants? » Elle aurait voulu pouvoir répliquer : « Vos enfants? Nous nous en chargerons! » Mais l'*Œuvre de la Chaussée du Maine* n'avait pas le moyen de les recevoir. Mlle Vieux lui démontra la nécessité de combler cette lacune. L'une des écoles installées à la maison de la rue des Fourneaux ayant été fermée en janvier 1883, la salle qu'elle occupait devint disponible; on y installa 8 lits, auxquels, en les serrant, on put en ajouter

bientôt 4 autres. L'asile temporaire était fondé, mais il était encore bien insuffisant. Il lui aurait fallu un dortoir plus grand, un réfectoire, une salle de jeu, une salle de bains, une salle d'attente pour les parents et une petite infirmerie isolée. Pour lui donner tout cela il fallait une somme assez élevée. Des dames amies de l'œuvre la procurèrent, en assurant l'entretien de 25 lits, à raison de 300 francs par an.

Sans faire de constructions nouvelles, en aménageant mieux les anciennes, le propriétaire de la maison de la rue des Fourneaux trouva le moyen d'y installer l'asile dans les conditions voulues, avec deux grands dortoirs, salle de jeu servant de réfectoire, salle de bains et le reste.

Le nouvel asile fut ouvert en 1886; il put, dès la première année, recevoir successivement 58 enfants, davantage les années suivantes (67 en 1893), mais beaucoup moins encore qu'on ne lui en offrait.

Les demandes d'admission augmentant sans cesse, l'œuvre aurait voulu, pour en accueillir un plus grand nombre, élargir encore l'asile; mais la place lui manquait; elle prit le parti d'en construire un nouveau sur un terrain que l'Assistance publique lui loua à très bas prix. Son architecte lui présenta un projet fort séduisant, où tous les besoins, toutes les convenances trouvaient satisfaction, mais dont les devis s'élevaient à 160,000 francs, c'était une grosse somme; une souscription fut ouverte, qui en quelques semaines produisit 86,000 francs. Le reste se trouva, ou se trouvera peu à peu. L'asile fut donc construit, un peu lentement au gré de la charitable directrice, très impatiente de l'ouvrir à ses petits pensionnaires, car l'ancienne maison était déjà abandonnée, et elle avait dû envoyer à la campagne les enfants dont il lui avait paru indispensable de se charger.

L'Asile temporaire de la rue Gergovie, grand bâtiment du plus gracieux aspect et qui n'est pas encore inauguré, contiendra 50 lits. Les enfants y seront reçus dans les mêmes conditions qu'à l'ancien (les filles depuis l'âge d'un jour jusqu'à celui de 14 ans, les garçons jusqu'à 6 ans seulement), sans distinction de culte ni durée de séjour fixée, les plus indigents (c'est-à-dire, en fait, la majorité) gratuitement, les autres moyennant une indemnité de 1 franc par jour.

L'*Asile temporaire* devenu le plus important des divers établissements créés par l'*Œuvre de la Chaussée du Maine*, demeure toujours sous son patronage et sa haute surveillance; mais il a depuis plusieurs années une direction spéciale et un budget distinct.

572. — **Maison maternelle,** rue Fessart, 41 (depuis 1892). — Fondée en 1891 (rue de Belleville, 188) par Mme Louise Koppe. — Dirigée par la fondatrice. — A pour but de venir en aide aux parents, pendant les temps de maladie ou de chômage, et quand ils se trouvent momentanément dans l'impossibilité de subvenir aux besoins de leurs enfants. Elle reçoit gratuitement ceux-ci — les garçons entre 3 et 6 ans, les filles entre 3 et 12 ans — et les garde pendant 3 mois au plus, sauf exception motivée.

La moyenne journalière des enfants présents a été de 49 en 1892; de 55 en 1893; de 60 en 1894; de 60 1/2 en 1895; de 61 1/2 en 1896.

Pendant l'exercice 1895-1896, la maison maternelle a admis 335 enfants (82 garçons, 253 filles); et ses dépenses se sont élevées à 90,216 francs.

Au 1er novembre 1896, 68 enfants étaient présents. Depuis sa fondation jusqu'à cette dernière date la *Maison maternelle* a reçu et entretenu gratuitement, pendant 67 jours en moyenne, **1,532** enfants.

573. — **Asile temporaire**, rue Lemaignan, 4. — Fondé en 1891 par Mme Fromentin. — Dirigé par la fondatrice. — Reçoit temporairement des enfants dont les parents viennent de mourir, ou attendant leur admission dans un orphelinat.

A l'Asile temporaire la fondatrice a joint une « Maison familiale pour l'enfance délaissée ou en danger moral », dont il sera question plus loin.

L'*Asile temporaire* a reçu 36 enfants en 1895, et depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, 530.

574. — **Asile Léo Delibes,** à Clichy-la-Garenne, rue du Landy, 58. — Fondé en 1895 dans une propriété donnée à cette intention par Mme Léo Delibes à la ville de Paris. Dépendant de l'Assistance publique. — 50 lits.

A pour but de recueillir des enfants de Paris, sevrés, vaccinés, âgés de 15 mois au moins et de 5 ans au plus, que leurs parents ne peuvent momentanément garder auprès d'eux, à condition qu'ils ne soient pas en convalescence d'une maladie contagieuse, ni atteints d'affection pouvant constituer un danger pour les autres.

L'admission de ces enfants à l'*Asile Léo Delibes* est prononcée pour deux mois au plus. Elle peut être toutefois renouvelée pour une égale durée, si cette prolongation est reconnue nécessaire.

L'asile est divisé en deux sections, où les enfants sont répartis selon leur âge. La première, recevant ceux qui ont moins de 3 ans, est organisée comme une crèche; la seconde, recevant les autres, est organisée comme une école maternelle.

575. — **Asile temporaire de Villemomble.** — Fondé par Mme Simon Teutsch. — En formation.

VIII

ADOPTION, ÉDUCATION, PROTECTION DES ENFANTS ORPHELINS DÉLAISSÉS, INDIGENTS

576. — **Service des enfants assistés**. — Direction à l'administration centrale de l'Assistance publique.

Dans ce service, constitué par une loi du 27 frimaire an V, plusieurs fois réorganisé depuis, sont compris les enfants trouvés, les enfants abandonnés et les orphelins dont l'Assistance publique a la charge.

Après avoir traversé l'hospice dépositaire (voir n° 578) ces enfants sont envoyés par elle à l'une de ses 33 agences de province (1), qui veillent à leur placement à la campagne. Les nouveau-nés sont mis en nourrice; les autres, confiés à des familles qui se chargent de les élever.

La mère d'adoption à laquelle l'Assistance a confié un enfant reçoit 306 francs la première année, 246 francs la seconde, 189 francs la troisième, enfin 180 francs les suivantes (plus une indemnité pour les vêtements de l'enfant).

Lorsque les pupilles de l'Assistance publique ont plus de 13 ans, ils sont placés à gages chez des fermiers ou des cultivateurs, sauf un petit nombre formés à d'autres professions dans des établissements spéciaux (voir section xx) ou, si cette mesure paraît nécessaire, envoyés dans une école de réforme.

En vertu du contrat de placement, dressé par l'administration, une partie du salaire gagné par ses pupilles leur est remise aussitôt; le reste est versé à leur agence, qui le dépose à la Caisse d'épargne. Les sommes ainsi déposées par les diverses agences s'élevaient, le 1er janvier 1896, à 1,312,519 francs, représentant 9,980 versements.

La population des enfants placés par l'Assistance publique à la campagne, qui n'était en 1844 que de 12,869, montait en 1864 à 23,121, nécessitant une dépense de 3,128,271 francs. En 1870 elle était de 25,564

(1) Les sièges de ces agences sont à : Abbeville, Alençon, Arras, Arnay-le-Duc, Autun, Auxerre, Avallon, Béthune, Bourbon-Lancy, Château-Chinon, Corse, Deuzé, Dol, Dompierre, Domfront, Ébreuil, Écommoy, Lormes, Luzy, Montluçon, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Moulins-Engilbert, Nevers, Premery, Rennes, Romorantin, Saint-Aignan, Saint-Calais, Saint-Pol, Saulieu, Toulon-sur-Arroux, Varzy.

et coûtait 3,535,596 francs. Elle s'est presque constamment accrue depuis, comme le prouve le tableau suivant, où, avec son mouvement, nous avons indiqué celui des dépenses consacrées à son entretien.

ANNÉES	ENFANTS PLACÉS A LA CAMPAGNE	DÉPENSES
1874	26.938	3.631.301f
1875	26.508	3.228.638
1876	25.962	3.242.107
1877	25.854	3.728.344
1878	25.935	3.876.845
1879	26.181	3.738.072
1880	26.186	3.853.113
1881	26.136	3.943.510
1882	25.996	3.929.383
1883	26.068	4.480.688
1884	26.286	4.996.003
1885	26.591	5.166.867
1886	27.037	5.152.457
1887	27.690	5.203.641
1888	28.470	5.585.771
1889	29.053	6.517.579
1890	29.566	6.605.372
1891	31.335	6.827.655
1892	32.299	7.166.109
1893	34.422	7.544.107
1894	35.945	8.040.551
1895	37.253	9.336.711

Outre les 37,253 pupilles de l'Assistance publique qui, le 31 décembre 1895, se trouvaient à la campagne, dont 26,380 âgés de moins de 13 ans et 10,873 de 13 à 21 ans, 357 autres étaient placés dans divers établissements d'apprentissage ou de réforme, 119 à l'hospice dépositaire, ce qui portait en réalité la population des enfants assistés à 37,729.

L'entretien de ces pupilles n'est pas la seule charge qui incombe au service des Enfants assistés. Celui-ci doit affecter une partie de son budget à des secours de diverses sortes, dits **Secours pour prévenir l'abandon des enfants.**

Peuvent prétendre à ces secours, **à Paris :**

1° Les filles-mères abandonnées; 2° les femmes mariées délaissées et celles dont le mari est emprisonné ou interné dans un asile d'aliénés; 3° les veuves; 4° les veufs et les hommes mariés abandonnés de leurs femmes; 5° les pères d'un enfant naturel qu'ils auront reconnu, en cas de décès ou de disparition de la mère; 6° les grands-parents d'un enfant légitime ou naturel dont le père et la mère ont disparu; 7° les orphelins de père et de mère jusqu'à l'âge de 13 ans.

Dans les communes suburbaines : les mêmes personnes, et, de plus, les ménages, les orphelins de père ou de mère.

Les secours sont distribués en nature (layettes, demi-layettes, berceaux) ou en argent.

Le chiffre des secours, périodiques ou non, varie de 15 à 50 francs.

Les secours périodiques, dont la durée fixée en principe à 18 mois peut-être exceptionnellement prorogée de 6 mois, sont réservés aux mères qui élèvent elles-mêmes leur enfant. Celles qui sont forcées, par leur état de santé, ou l'exercice de leur profession, de les mettre en nourrice, reçoivent une première allocation variant de 25 à 50 francs, et qui peut être suivie d'autres, si leur situation est particulièrement intéressante.

Les orphelins reçoivent une allocation régulière qui varie de 18 francs par mois pendant la 1re année, à 10 francs de la 4e à la 13e.

Ces divers secours ont été répartis, en 1895, de la façon suivante : 4,056 mères (dont 2,259 admises pendant l'année) ont reçu des secours périodiques dont l'ensemble s'est élevé à la somme de 749,950 francs.

2,562 mères ont reçu l'allocation dite « secours de mise en nourrice ».

La somme de 31,466 francs a été répartie entre 619 ménages des communes suburbaines.

196 enfants ont été admis aux secours d'orphelins. Pour faire face à toutes ses charges, le service des Enfants assistés a dépensé, pendant l'année 1895, la somme totale de 9,346,711 francs.

577. — **Service des enfants moralement abandonnés**. — Même siège.

Dès le 1er janvier 1881, conformément à une délibération du conseil général de la Seine, l'administration des Enfants assistés avait organisé, sur l'initiative de son directeur, M. Brueyre, un service spécial pour recueillir, entre 12 et 16 ans, les enfants « maltraités ou moralement abandonnés », ceux que Jules Simon nommait « les orphelins dont les parents sont vivants ».

Mais elle n'était pas suffisamment armée contre les parents à la brutalité ou à l'influence démoralisatrice desquels elle avait soustrait ces enfants, et qui souvent venaient les lui reprendre pour les faire souffrir ou les exploiter au profit de leurs vices.

Une loi nécessaire, promulguée le 24 juillet 1889, a permis de priver ces parents indignes de l'autorité dont ils usaient si mal, de leur enlever par jugement les droits de la puissance paternelle, d'en investir à leur place l'Assistance publique, qui, prenant les enfants sous sa tutelle, les place dans des écoles professionnelles ou, s'il y a lieu, dans une école de réforme. Avant d'être votée, sur un rapport de M. Gerville-Réache, par la Chambre des députés, sur un rapport de M. Th. Roussel et grâce à son autorité en ces matières, par le Sénat, cette loi avait été longuement élaborée au Conseil d'État (M. Courcelle-Seneuil, rapporteur) et au Conseil supérieur de l'Assistance publique (M. Brueyre, rapporteur). »

Depuis l'année 1881, où, comme nous l'avons dit, le nouveau service commença à fonctionner, le nombre des enfants maltraités et mora-

lement abandonnés qui devinrent les pupilles de l'Assistance publique fut :

En 1881, de	696	En 1889, de	817
1882	948	1890	760
1883	883	1891	584
1884	790	1892	542
1885	754	1893	564
1886	689	1894	489
1887	183	1895	376
1888	676		

En quinze ans l'Assistance publique a donc retiré 9,752 enfants du milieu malsain où leur malheureux sort les avait placés. Au 1er janvier 1896, 3,284 se trouvaient encore sous son patronage, dont : 2,916 étaient placés isolément, — 136 placés en groupes (30 dans une fabrique de bonneterie à Troyes, 27 dans une verrerie de Bar-sur-Seine, 25 dans une verrerie à Bayel, 20 à la faïencerie de Choisy-le-Roi, 30 dans les verreries de Nancy et de Vierzon), — 187 dans les ateliers de Villepreux, Montevrain, Port-Hallan et Yzeure. — 21 à la colonie de Bologne, — 14 à l'Hospice.

Pendant l'année 1895, 376 enfants avaient été admis : 116 envoyés par le Parquet, 58 par la Préfecture de police, 183 avaient été présentés par leurs parents. 590 étaient sortis : 196 rendus à leur famille, 31 rapatriés, 205 ayant atteint leur majorité, 22 s'étant engagés volontairement, 98 ayant été rayés des contrôles.

Les dépenses de ce service spécial, pour cet exercice, s'étaient élevées à 1,123,020 francs.

578. — **Hospice des Enfants assistés**, rue Denfert-Rochereau, 74. — Fondé par lettres patentes de 1670. — Desservi par un personnel laïque. — 750 lits, dont 644 réservés aux enfants en dépôt, 106 aux enfants assistés ou moralement abandonnés.

Reçoit gratuitement trois catégories d'enfants des deux sexes :

1° Les enfants en dépôt.

2° Les enfants *abandonnés*, c'est-à-dire les enfants apportés au bureau d'abandon (substitué à l'ancien tour), qui reçoivent un numéro d'ordre et un état civil si leurs mères refusent de donner des renseignements sur leur naissance ; les enfants exposés, les enfants orphelins, les enfants dont les parents sont condamnés à un emprisonnement d'une certaine durée. Ces enfants, admis de 1 jour jusqu'à 13 ans, sont placés sous la tutelle de l'administration de l'Assistance publique ; ils ne doivent être rendus à leurs parents que dans des conditions exceptionnelles, et, en principe, après remboursement total ou partiel des dépenses occasionnées par leur abandon. L'*Hospice des enfants assistés* n'est pour eux qu'un lieu de passage ; un ou deux jours après leur entrée, sauf le cas de maladie (1), il les envoie à la campagne, les nouveau-

(1) Si les enfants semblent malades, ils sont provisoirement placés dans un pavillon spécial dit « des douteux ». Dès que la nature de la maladie est détermi-

nés chez des nourrices, les plus âgés chez des cultivateurs ou des artisans.

3° Les enfants *moralement abandonnés* (de 1 jour à 16 ans, mais plus généralement de 8 à 16), c'est-à-dire les enfants qui, sans être abandonnés, exposés, ni orphelins, sont maltraités ou négligés par les parents ou tuteurs, dont la déchéance a été prononcée par jugement. Ces enfants, envoyés à l'Hospice par les commissariats ou la Préfecture de police, y restent en observation jusqu'à ce que la commission spéciale du conseil général, qui se réunit deux fois par mois, ait prononcé sur leur admission. Dès qu'ils sont admis, l'administration de l'Assistance publique les dirige sur l'une de ses agences de province.

Une section particulière, composée de deux pavillons (un pour les garçons, un pour les filles), reçoit les *indisciplinés*, c'est-à-dire les enfants envoyés des départements en vertu du droit de correction paternelle, et qui y attendent leur placement à la Petite-Roquette.

Au 13 décembre 1895, il se trouvait à l'hospice de la rue Denfert :

376 enfants en dépôt, — 119 enfants assistés, — 14 enfants moralement abandonnnés; à la succursale de Thiais : 56 enfants; à la succursale de Châtillon : 71.

Pendant le cours de l'année, l'hospice avait reçu : 9,262 enfants en dépôt, — 6,208 enfants assistés, — 663 enfants moralement abandonnés; — la succursale de Thiais : 1,113 enfants; — la succursale de Châtillon : 682 (1).

La première maison destinée à recevoir les enfants abandonnés fut fondée en 1536, rue du Chantier du Temple, par Marguerite de Valois. Elle était connue sous le nom de *Maison des enfants rouges*. La seconde, *La couche*, fut fondée en 1542, auprès de Notre-Dame, par l'archevêque de Paris, agrandie en 1672, reconstruite en 1688. La troisième, enfin, qui devait en 1772 absorber la première, et plus tard la seconde, fut fondée en 1638, par saint Vincent de Paul, près la porte Saint-Victor, transférée peu de temps après au faubourg Saint-Denis, où, par lettres patentes de 1670, elle fut érigée en hôpital et rattachée à l'administration de l'Hôpital général.

En l'an II, tous les enfants abandonnés furent transportés dans les bâtiments de Port-Royal et dans ceux del'Oratoire, situés rue d'Enfer. En 1814, l'hospice de Port-Royal devint la *Maternité*, et celui de l'Oratoire prit le nom d'*Hospice des enfants trouvés*.

Le tour, établi par un décret de 1811, ne fut ouvert qu'en 1827. Jusqu'en 1836, les admissions eurent lieu à l'*Hospice des enfants trouvés*, à bureau ouvert et sans contrôle. A dater de cette époque, on soumit les mères à un interrogatoire. En 1866, le Conseil général de la Seine décida que l'hospice recevrait, sous la garantie du secret, tous les enfants qui lui seraient amenés.

Pendant l'année 1789, pour une population infiniment moindre, le nombre des enfants trouvés ou abandonnés à Paris avait été de 5,719; en 1817, il était encore de 5,467; en 1837, de 4,734; en 1847, de 4,554; en 1867, de 4,468.

née, ils entrent dans le pavillon affecté à cette maladie : Pavillon des varioleux, des scarlatineux, des dyphtériques.

(1) *Service des enfants assistés de la Seine*, gestion de 1895. Rapport du directeur de l'administration générale de l'Assistance publique au préfet de la Seine.

Pendant la dernière période décennale antérieure à 1895, le nombre des admissions directes à l'hospice dépositaire a varié ainsi qu'il suit :

1885	3,137	1890	3,621
1886	3,257	1891	4,506
1887	3,477	1892	4,897
1888	3,724	1893	4,699
1889	3,552	1894	4,878

579. — **Œuvre de l'adoption,** rue Casimir Delavigne, 9. — Fondée en 1859 (rue des Tournelles, 43) par M. l'abbé Maitrias. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1870. — Dirigée par un comité de 25 membres laïques ou ecclésiastiques. — Représentée dans les départements par des directeurs diocésains.

Cette œuvre a pour but de recueillir, — en aussi grand nombre que ses ressources de l'année le lui permettent, — dans toute la France, principalement dans les grands centres de population, des enfants orphelins des deux sexes (1), même naturels, pour leur donner une éducation convenable, et les former surtout aux travaux de l'agriculture.

Elle les reçoit tous gratuitement (sauf 50 francs d'entrée pour le trousseau), entre 7 et 10 ans, dans le département de la Seine; entre 5 et 10 ans, dans les autres. Elle garde les garçons jusqu'à 18 ans, les filles jusqu'à 21 ans (engagement à prendre dédit à payer en cas de sortie anticipée); les place à ses frais et les laisse jusqu'à cet âge, en les y surveillant, dans des familles honnêtes ou des orphelinats rapprochés du lieu où se fait l'adoption.

En 1890, la *Société d'encouragement au bien* accordait une médaille d'or à M. l'abbé Outhenin-Chalandre, directeur de l'œuvre, et motivait ainsi cette distinction : « L'*Œuvre de l'adoption* fait un bien immense. Plus de 3,000 petits malheureux lui doivent la vie, et le nombre des enfants qu'elle assiste s'accroît sans cesse. »

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1897, l'œuvre a recueilli 4,135 enfants, dont 735, répartis entre 167 orphelinats, étaient encore, à cette date, à sa charge.

Ayant débuté, en 1859, avec un modeste budget de 1,174 francs, l'Œuvre de l'adoption recueillait :

En 1869	86,762	francs.
1879	114,877	—
1889	146,037	—
1892	147,950	—
1894	150,012	—
1895	140,427	— (2).

(1) Sont assimilés aux orphelins « les enfants dont le père ou la mère survivant a disparu depuis deux ans au moins, ou a été condamné à un emprisonnement qui a encore plus de deux ans à courir ».

(2) Depuis 1876, une bienfaitrice anonyme souscrit, chaque année, pour 6,000 fr.

580. — **Union française pour le sauvetage de l'enfance**, rue de Richelieu, 108 (depuis 1897; précédemment rue Pasquier, 10). — Fondée en 1888, sur l'initiative de Mmes Caroline de Barreau et Pauline Kergomard. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1891.

A pour but de rechercher, de signaler à qui de droit, ou de recueillir sans distinction d'origine ni de religion :

1° Les enfants *maltraités*, c'est-à-dire ceux qui sont l'objet de mauvais traitements physiques; ceux qui, par suite d'une négligence coupable de leurs parents, sont privés des soins indispensables; ceux qui se livrent à la mendicité ou au vagabondage; ceux qui sont employés à des métiers dangereux, et ceux qui sont matériellement abandonnés.

2° Les enfants en danger moral, c'est-à-dire ceux dont les parents se livrent habituellement à l'ivrognerie ou à la mendicité, ou vivent dans une inconduite notoire et scandaleuse; ceux dont les parents ont été condamnés pour crime, pour vol, excitation de mineurs à la débauche ou outrages aux bonnes mœurs.

Elle place, en continuant à les surveiller, les enfants dont elle a pris la charge, soit dans des institutions de bienfaisance ou des établissements spéciaux, soit chez des patrons en vue de leur apprentissage, soit chez d'autres particuliers.

Pour les enfants de bonne santé et non viciés, le placement familial, à la campagne, est celui que la Société pratique le plus volontiers, et dont elle obtient les meilleurs résultats.

En attendant qu'elle ait pu placer ses pupilles, qu'elle ait pu les connaître assez pour savoir de quel côté elle doit les diriger, la Société les reçoit à son asile temporaire, installé dans une maison de Neuilly (rue Perronnet, 28), qu'elle avait louée peu de temps après sa fondation et dont en 1896, ayant reçu une allocation de 200,000 francs sur les fonds du pari mutuel, elle est devenue propriétaire.

Elle met de côté, chaque année, depuis le jour de leur admission jusqu'au moment où ils sont en état de gagner leur vie, 50 francs pour les garçons, 30 francs pour les filles, afin de leur constituer un petit pécule qui facilite leur établissement.

La tentative de l'*Union française* a promptement réussi, comme le prouve le nombre croissant de ses adhérents, — il était de 2,500 en 1892, et doit être d'au moins 3,000 aujourd'hui, — et l'importance des legs ou donations dont elle a bénéficié : legs de 6,000 francs de M. Léon Échalié; de 20,000 francs de Mlle Lafourcade; de 30,000 francs de Mme Boniface-Doisy; de 200,000 francs, de Mme Paris; don de 10,000 francs d'un anonyme; de 50,000 francs de Mme Davaine, et de 450,000 francs de Mme Jules Lebaudy.

Aussi, ayant débuté, il y a huit ans, avec un avoir de 24,000 francs, possède-t-elle déjà un capital de plus de 1,400,000 francs.

Ces libéralités exceptionnelles lui ont permis de se développer largement, d'année en année, comme l'attestent les chiffres suivants :

ANNÉES	DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ	NOMBRE DES PUPILLES AU 31 DÉCEMBRE
1888	4.882f	29
1889	25.209	91
1890	45.404	141
1891	83.302	228
1892	97.610	312
1893	118.943	385
1894	136.518	492
1895	168.506	583
1896	170.000	629

Outre les enfants que l'Union française de Paris patronne directement, un certain nombre (331 en 1895) sont placés sous la protection des sociétés de province qui lui sont affiliées, et qu'elle subventionne.

Depuis sa fondation fort récente, l'*Union française* s'est occupée de plus de **3,500 enfants,** parmi lesquels elle a réussi à en sauver effectivement près de 1,500. Elle a actuellement plus de 600 enfants sous sa protection, et les sociétés de province qu'elle patronne (à Lyon, Bordeaux, Marseille, Montpellier, Toulon, Nîmes), plus de 500.

Ajoutons que jusqu'au 1er janvier 1897, elle a obtenu par ses efforts 250 jugements intéressant 383 enfants.

581. — **Société générale de protection de l'enfance abandonnée ou coupable,** rue de Lille, 47. — Fondée, en 1880, par M. Georges Bonjean. — Autorisée en 1880. — Dirigée par un conseil d'administration que préside le fondateur.

« A pour but la protection efficace et paternelle des enfants délaissés des deux sexes; à cet effet, recueille les enfants délaissés, âgés de moins de 16 ans, qui lui sont signalés par l'un de ses membres, ainsi que par l'autorité administrative ou judiciaire; les fait élever, sous sa surveillance, soit dans les établissements modèles qu'elle crée et administre elle-même, soit dans les établissements privés dont elle favorise la création, soit chez des particuliers ou dans des établissements privés déjà créés; crée ou patronne des établissements spéciaux destinés aux jeunes détenus, organise le patronnage efficace de ses pupilles, quand ils ont terminé leurs études; étend son action sur toute la France et ses colonies. »

Dans un chaleureux appel qu'au mois de septembre 1879 il adressait à l'opinion publique, M. Georges Bonjean, fils de l'éminent magistrat mis à mort par la Commune, signalait à sa charitable et prévoyante sollicitude « cent mille enfants âgés de moins de 16 ans, qui, abandonnés de leurs parents ou vivant dans un milieu vicieux ou criminel, forment ce que l'on a justement appelé la pépinière des bagnes et des maisons centrales ». Par intérêt, sinon par humanité, la société ne devait-elle pas s'intéresser à ces malheureux? « Les recueillir, les élever dans le sentiment du devoir, sou-

mettre les garçons à une discipline et à une éducation militaires, ce serait substituer chaque année vingt mille ouvriers honnêtes à vingt mille individus pervers, rendre à l'agriculture des bras dont l'absence la fait périr, préparer à notre armée des recrues instruites et disciplinées. »

L'appel de M. Georges Bonjean fut entendu, et son projet de former une « société de protection pour l'enfance abandonnée ou coupable » put être promptement réalisé. Des offres ou des promesses de concours lui arrivèrent nombreuses. Entre les adhérents de la première heure, une assemblée préparatoire eut lieu, le 26 août 1880, dans une salle du Palais de justice, où la création de cette œuvre fut résolue et son programme arrêté. Dès le mois suivant, autorisée par arrêté ministériel, la *Société de protection* était définitivement constituée.

Elle se composait alors de 85 fondateurs, de 555 sociétaires, et son actif était de 4,600 francs. Elle comptait, dès l'année suivante, 2,040 adhérents.

En 1882. . . . . 3,053 adhérents.
1883. . . . . 5,200 —

Le nombre de ses pupilles à la fin de cette dernière année était déjà de 700; cinq ans plus tard, en 1888, il était de 3,609.

Les ressources de la Société devaient s'accroître avec ses besoins et atteindre rapidement ces chiffres élevés :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	ACTIF NET
1884	159.986f	145.690f	330.144f
1885	190.534	174.314	387.020
1886	216.926	194.772	390.258
1887	259.374	226.984	422.649
1888	240.872	237.303	426.218
1889	227.225	197.277	456.166
1890	357.075	269.885	543.356
1891	264.164	259.844	544.356
1892	184.081	182.575	546.356
1893	149.846	164.357	533.671
1894	236.775	192.078	578.369

Aux recettes ordinaires de la Société s'étaient ajoutées une donation de 200,000 francs faite par M. et Mme Quevreux, en souvenir de M. Crozatier, dont le nom fut alors donné à l'école fondée par l'œuvre à Villepreux (Seine-et-Oise) pour ses pupilles (1); et diverses autres libéralités importantes : en 1887, notamment, une de 50,000 francs; en 1888, une de 20,000 francs; en 1890, une de 100,000 francs; en 1893, dans la même semaine, une de 50,000 francs et une de 25,000 francs, etc.

(1) École de culture au début, convertie depuis en un établissement de passage où les enfants reçoivent l'instruction primaire et sont soumis aux exercices gymnastiques et militaires avant d'être définitivement placés.

Récapitulant les résultats atteints par l'œuvre depuis sa fondation, M. G. Bonjean disait à l'assemblée générale du mois d'avril 1896 : « Nous avons inscrit hier, sur le registre des adhérents à la Société, c'est-à-dire des personnes qui concourent à son fonctionnement, le n° 54,298; sur le registre des adoptés réellement incorporés nous inscrivions à la même date le n° **4,727**. »

Outre ces résultats immédiats et directs, la Société revendique, non sans raison, ceux qu'elle a indirectement provoqués.

En intéressant le public à la protection de l'enfance abandonnée, soit par sa propre fondation, soit par les discussions du Congrès, qui, sur son initiave, réunit en 1883, à Paris, les sociétés de bienfaisance ayant le même objet, elle a contribué, en effet, à créer un mouvement d'opinion auquel on dut, sans doute, l'ouverture de divers établissements pour les mineurs de 16 ans.

Cette lacune étant désormais comblée, la *Société générale de protection* n'avait plus de raison pour fixer à 12 ans l'âge d'admission de ses pupilles. Elle a donc résolu, comme son président l'annonçait dans sa dernière assemblée générale, d'affecter une de ses maisons à des enfants de 6 à 12 ans, qui y resteront jusqu'à l'âge où ils pourront commencer leur apprentissage agricole ou industriel.

582. — **Société de patronage des orphelinats agricoles et des orphelins Alsaciens-Lorrains,** rue Casimir Périer, 2. — Fondée en 1886 par M. le marquis de Gouvello. — Dirigée, sous la présidence d'honneur du cardinal archevêque de Paris, par un conseil d'administration assisté d'un comité de dames patronnesses (1). — A pour but de favoriser le développement des établissements destinés à recueillir, à la campagne, des orphelins pauvres, pour leur donner l'instruction primaire, religieuse et professionnelle (asiles ruraux pour les enfants âgés de moins de 13 ans, orphelinats agricoles, horticoles ou viticoles pour les autres).

La Société alloue des subventions aux directeurs de ces asiles ou orphelinats fonctionnant d'une façon satisfaisante et aux fondateurs des établissements ruraux nouvellement installés. Elle adopte, à partir de 3 ans, des orphelins des deux sexes et les place, à ses frais, dans des maisons se rattachant à son patronage. Elle y fait admettre et élever, sous sa protection, des enfants, orphelins ou non, dont les parents ou protecteurs payent la pension, fixée à 200 francs, plus 50 francs d'entrée.

Une autre société, dite *des Orphelins d'Alsace-Lorraine,* avait été également fondée par M. le marquis de Gouvello. Elle eut pour résultat de soustraire à la domination allemande près de 700 orphelins, dont 600 garçons, qu'elle fit entrer dans l'armée française. Fusionnée depuis 1893 avec

(1) La Société eut d'abord comme président M. Drouyn de Lhuys, puis, en 1873, le R. P. Etienne; en 1874, le duc de Doudeauville; en 1879, Mgr de Fougerais; en 1886, le marquis de Gouvello, qui, dès l'origine, en avait été le secrétaire général.

l'*Œuvre des orphelinats agricoles,* elle fait adopter des enfants appartenant à des familles alsaciennes pauvres, installées en France depuis la guerre.

La *Société de patronage* n'avait, à l'origine, d'autre but que de favoriser la création de nouveaux orphelinats ou le développement des anciens. Plus tard, son conseil se décida à placer dans ces établissements des orphelins dont il payerait la pension, en affectant à cette dépense la moitié du produit des quêtes et des fêtes de charité. Plusieurs des dames patronnesses voulurent en outre y faire élever à leurs frais, par l'intermédiaire de la société des enfants à qui elle s'intéressaient. Les premiers sont les **adoptés,** les autres les **pupilles** de l'œuvre.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1890, la Société a versé aux orphelinats agricoles la somme de 355,260 francs.

Elle a réparti chaque année, entre les plus méritants, une allocation de 3,000 francs jusqu'en 1890, de 4,900 francs depuis cette dernière année que lui remettait à cette intention la *Société des agriculteurs de France.*

Dans les dix dernières années seulement elle a placé près de 1,700 enfants.

Pendant le dernier exercice (1895) les recettes de la *Société des orphelinats agricoles* se sont élevées à 59,224 francs; ses dépenses à 53,707 francs.

A l'œuvre primitive s'en est jointe en 1890, sur l'initiative de M. le marquis de Gouvello, une autre qui seconde et complète son action : la *Société anonyme des orphelinats agricoles,* ayant pour but de multiplier les orphelinats de garçons, d'en retenir la nue propriété, de les faire exploiter et d'en assurer la perpétuité, en empruntant la législation de droit commun appliquée aux sociétés commerciales.

Cette nouvelle association, auxiliaire de la première, possède déjà dix domaines.

Un inspecteur général, attaché aux deux Sociétés, visite régulièrement les établissements qu'elles possèdent ou patronnent.

583. — **Association des jeunes économes,** rue de l'Université, 159. — Fondée en 1823. *Reconn. établ. d'util. publ.* en 1849.

A pour but de pourvoir gratuitement à l'éducation morale et religieuse, à l'apprentissage et au placement des jeunes filles pauvres de Paris, autres que les orphelines et les enfants abandonnées. Elle les reçoit entre 8 et 11 ans, et quand elles quittent l'ouvroir, si elles y sont restées jusqu'à 21 ans, si leur conduite a été satisfaisante, leur donne un trousseau et une somme d'argent.

En 1823, Mlle Duval et deux de ses amies, Mlles Aline et Amélie Lauras, désirant consacrer au service des pauvres une fondation nouvelle, prièrent M. l'abbé Pouillard de diriger leurs efforts vers le but le plus utile. L'abbé Pouillard leur conseilla d'imiter l'*Œuvre des jeunes économes,* récemment établie à Lyon et s'occupant de faire élever des jeunes filles pauvres. Son conseil fut suivi : quelques jours plus tard, l'*Association des jeunes économes* de Paris était fondée, et 4 enfants placés par elle en apprentissage.

A la fin de sa première année l'œuvre comptait près de 500 associés et faisait élever 9 enfants.

Au 31 décembre 1824. . .	960 associés.	36 pupilles.
— 1825. . .	1,800 —	65 —
— 1826. . .	2,200 —	90 —
— 1827. . .	2,500 —	100 —
— 1829. . .	3,000 —	100 —

La révolution de Juillet arrêta momentanément le rapide essor de l'Association : à la fin de 1830 elle ne comptait plus que 90 patronnées ; mais dès l'année suivante elle regagnait le terrain perdu, pour le dépasser bientôt largement. Le nombre des enfants à sa charge était :

En 1832, de	163	En 1838, de	234
1833	177	1839	238
1834	180	1840	242
1835	200	1841	260
1836	226	1842	276

En vingt ans elle avait déjà fait élever plus de mille jeunes filles. A cette époque, elle se transforma. Jusqu'alors elle avait placé ses pupilles en apprentissage chez des maîtresses qui semblaient lui offrir toute garantie. Elle constata pourtant que certaines de celles-ci, manquant aux engagements pris, nourrissaient mal leurs jeunes apprenties et leur imposaient trop de travail. Pour ne plus exposer ses patronnées à un tel régime, pour pouvoir exercer sur elles une surveillance plus directe, l'Association résolut de les réunir, sinon toutes, du moins en aussi grand nombre que possible, dans un ouvroir lui appartenant et qui serait dirigé, sous ses yeux, par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Cet ouvroir fut inauguré, le 6 avril 1843, dans une maison de Gentilly qui semblait convenir à cette destination, en ayant déjà reçu une semblable. Mais à peine en avait-on pris possession qu'on en constatait l'insuffisance. Dès l'année suivante l'ouvroir fut transféré à Paris, dans une maison de la rue de l'Arbalète, où, moyennant l'addition d'un dortoir supplémentaire pris sur un immeuble voisin, il put rester pendant six ans.

En 1849, Mlle Aline Lauras, devenue Sœur Lauras, fut nommée supérieure de l'ouvroir. A la tête de l'*Association* qu'avec sa sœur aînée elle avait fondée 26 ans auparavant, elle retrouvait comme directrice-trésorière sa plus jeune sœur, investie depuis longtemps déjà de ces fonctions, qu'à l'heure actuelle — rare exemple de longévité administrative — elle exerce encore !

Au moment où la Sœur Lauras entrait à l'ouvroir, le bail de la rue de l'Arbalète expirait. Au lieu de le renouveler, l'Association loua, à Conflans (près Charenton), une autre maison plus vaste, celle qui avait servi de résidence d'été aux anciens archevêques de Paris. L'ouvroir s'y installa pour

une nouvelle période de 16 années, moins favorisée que la précédente.

Momentanément éprouvée par la révolution de 1830, l'œuvre reçut de celle de 1848 un nouveau coup dont elle devait se ressentir plus longtemps. Le nombre de ses pupilles tomba brusquement de 260 à 200, pour se relever, en 1850, au chiffre de 230, que jusqu'à 1870 elle devait peu dépasser.

Pour cette œuvre, comme pour toutes les autres, la guerre fut une dure épreuve. La maison de Conflans étant trop exposée, on dut l'évacuer et rendre ses pensionnaires à leurs familles. Mais une trentaine d'entre elles étant orphelines, il fallut bien les garder. Un asile leur fut d'abord offert rue Montparnasse : les obus devaient bientôt les en chasser et les forcer à se réfugier, avec les Sœurs, dans une maison du quartier de l'Opéra qu'une autre amie de l'œuvre avait mise à leur disposition.

La guerre étant terminée, on trouva l'ouvroir de Conflans dévasté. On ne put y rentrer que huit mois plus tard, avec 77 enfants seulement. L'année suivante, le nombre des pupilles de l'œuvre n'était encore que de 106; il devait se relever peu à peu jusqu'au chiffre de 200, qu'il a atteint en 1892 et où il est resté depuis.

Mais ce retour à l'ancienne prospérité avait été précédé d'une période difficile... Le bail de la maison de Conflans était expiré et ne pouvait être renouvelé. Le conseil municipal, les divers ministères qui jusqu'alors s'étaient intéressés à l'œuvre, avaient supprimé leur allocation; en outre, le produit du travail des enfants avait sensiblement diminué; tous les budgets se soldaient donc en déficit. Comment, dans ces conditions, trouver un immeuble convenable, et le trouver à Paris, où l'œuvre avait intérêt à rentrer, pour s'y procurer plus aisément des commandes qui l'aidassent à vivre? La Providence pouvait seule accomplir un tel tour de force : elle l'accomplit.

L'*Association* trouva d'abord un grand immeuble répondant à tous ses besoins, celui que l'ouvroir occupe aujourd'hui, rue de l'Université, puis, ce qui était plus difficile, l'argent nécessaire pour l'acheter, du moins pour le payer aux trois quarts. Le chargé d'affaires de la Providence, en cette occasion, était M. Balsan, qui ayant reçu par disposition testamentaire la somme de 300,000 francs pour en disposer en faveur d'une œuvre de bienfaisance, à son choix, en fit don aux *Jeunes économes*.

Pour compléter le prix de l'immeuble, et surtout pour l'aménager, l'Association se vit obligée de vendre ses valeurs, puis de faire un emprunt au Crédit foncier : nouvelle cause de soucis, qu'un legs de Mme Boucicaut, — legs considérable, mais dont la délivrance se fit longtemps attendre, — ne fit pas disparaître; et, malgré la générosité d'une bienfaitrice qui lui donna 20,000 francs, l'œuvre eut encore des jours difficiles à traverser.

En 1891, ayant reçu enfin la somme léguée par Mme Boucicaut et pour remplir les intentions de la légataire, qui avait affecté sa libéralité à une extension de l'œuvre, l'*Association des jeunes économes* agrandit l'ouvroir de la rue de l'Université en achetant la maison voisine. Mais en se développant l'Association voyait ses charges augmenter d'année en année. Pour y faire face, pour pouvoir continuer l'œuvre si utile qu'elle poursuit depuis

trois quarts de siècle, elle a besoin de trouver dans la charité publique un concours de plus en plus efficace.

Nous voudrions, comme nous aimons à le faire pour les plus importantes sociétés charitables, résumer, dans un chiffre, la somme des services que l'*Association des jeunes économes* a rendus depuis sa lointaine fondation. Comme elle ne publie pas de compte financier, nous ne saurions indiquer d'une façon précise le total des sommes qu'elle a annuellement dépensées. Mais sachant à peu près combien elle a recueilli d'enfants chaque année et quelle dépense lui imposait l'entretien de chacune d'elles, nous pouvons calculer que, pour les élever et leur apprendre un métier (sans compter les frais exceptionnels d'acquisitions, de réparations et d'aménagement qui lui incombèrent à plusieurs reprises), l'*Association des jeunes économes* a dû dépenser, au moins 3,880,400 francs.

584. — **Patronage de l'enfance et de l'adolescence,** rue Herschel, 6. — Fondé en 1890 (sous le titre de *Patronage des mineurs de 18 ans*) par M. Rollet, dans le but de protéger les enfants des deux sexes en danger moral, particulièrement ceux qui, ramassés par la police, viennent échouer dans les prisons et ne paraissent cependant pas assez pervertis pour qu'il soit nécessaire de les faire enfermer dans une maison de correction, ainsi que ceux que la négligence de leurs parents ou de mauvaises fréquentations entraînent dans la même voie; de placer les enfants âgés de plus de 13 ans en apprentissage, soit à Paris, soit à la campagne, sous la surveillance de la Société, les enfants plus jeunes en pension, soit dans de bons établissements religieux ou laïques, soit dans d'honnêtes familles de cultivateurs.

Dès l'année suivante le *Patronage de l'enfance,* dont les recettes s'élevaient à 103,607 francs, et les dépenses à 94,688 francs, comptaient 379 pupilles (239 garçons, 140 filles), les uns placés en apprentissage, les autres élevés dans des orphelinats ou des écoles de réforme. En 1893, il entretenait deux asiles pour les garçons (rue des Grands-Augustins, 20 et 23), un pour les filles (rue de la Glacière, 166), où ses patronnés, placés chez des patrons à qui ils les avait confiés, étaient nourris et logés.

En 1894, ses ressources ne lui permettant plus de supporter d'aussi lourdes charges, l'Œuvre dut cesser de recueillir de nouveaux enfants âgés de moins de 13 ans. Elle se décida en outre à ne plus patronner de jeunes filles en danger moral, afin d'éviter entre garçons et filles de même âge et de même origine des rencontres dont elle avait reconnu l'inconvénient.

Elle limita son action au patronage des jeunes enfants qu'elle avait déjà recueillis, et au sauvetage des garçons de 13 à 18 ans, pour lesquels elle fonda, rue de l'Ancienne-Comédie, une maison d'assistance par le travail, dont nous parlerons plus loin. (Voir section XXIII.)

585. — **Œuvre de Sainte-Anne**. — Fondée en 1824 par la comtesse de la Bouillerie. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1859. — A pour but de

« pourvoir gratuitement à l'instruction, à l'éducation religieuse et à l'entretien de jeunes filles pauvres, abandonnées ou orphelines » dont les parents sont domiciliés, depuis un an au moins, à Paris ou dans le département de la Seine.

L'Œuvre adopte ces jeunes filles dès 11 ans et les garde jusqu'à 18 ans engagement à prendre). Elle les place sous la surveillance et la protection spéciales d'une dame de son comité, confie leur éducation à des communautés religieuses ou à des maîtresses d'apprentissage offrant de sérieuses garanties, et continue à les patronner jusqu'à 21 ans.

Il y a une quarantaine d'années, l'*Œuvre de Sainte-Anne* avait acheté au Grand-Montrouge, pour y élever elle-même ses pupilles, une maison qui pouvait en recevoir 125. Renonçant bientôt à cette organisation, elle en revint à celle de ses débuts, qui n'a cessé de produire les résultats les plus satisfaisants.

Elle est constituée de telle sorte qu'elle n'a presque rien à prélever pour ses frais de gestion sur les sommes qu'elle reçoit et peut les consacrer presque entièrement à l'entretien de ses pupilles.

Le nombre de celles-ci montant à 180 ou 200 chaque année, celui des jeunes filles que, depuis sa fondation, elle a élevées à ses frais, est de 3,500 environ.

Pendant son dernier exercice (1895) les recettes de l'Œuvre se sont élevées à 12,978 francs et ses dépenses à 12,182 francs, sur lesquels les frais d'administration ne figuraient que pour 326 francs.

586. — **Œuvre des enfants pauvres et des orphelins de Paris**, rue de l'Abbé Groult, 74. — Fondée en 1891 par Mgr de Forges. — Reçoit, moyennant une pension annuelle de 200 francs et 50 francs d'entrée, des garçons et des filles qu'elle fait élever dans des orphelinats de province. Continue à les patronner après leur sortie.

587. — **Œuvre de l'adoption des petites filles abandonnées.** Secrétariat rue de Ponthieu, 12. — Fondée en 1879 par Mme Tarbé des Sablons. — Autorisée en 1881. — A pour but « de recueillir les petites filles abandonnées, âgées de 6 à 12 ans, d'arracher à la misère et de préserver ainsi du vice celles qui manquent de tutelle morale et de protection maternelle; de leur donner une éducation chrétienne, une profession sérieuse, et de ne les livrer à leurs propres forces que lorsqu'elles ont atteint l'âge de 21 ans ».

L'Œuvre place les petites filles qu'elle a recueillies dans des orphelinats de province, moyennant une somme variable, une fois donnée, payée par elle ou par des personnes charitables s'intéressant à ces enfants.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er novembre 1896, elle avait recueilli **235** enfants; et, à cette dernière date, elle en avait encore 112 sous son patronage.

588. — **Ligue fraternelle des Enfants de France**. Siège social :

au Palais de l'Élysée. — Fondée le 8 décembre 1895 par Mlle Lucie Faure. — A pour but « de créer les liens d'une véritable fraternité entre les enfants, jeunes gens et jeunes filles qui jouissent de l'aisance et les enfants orphelins, pauvres ou abandonnés ».

Poursuit ce but : 1° en sollicitant des enfants, jeunes gens et jeunes filles, membres de l'Association, l'engagement de saisir toutes les occasions pour venir en aide aux enfants malheureux, soit par leurs propres moyens, soit avec le concours des œuvres de bienfaisance déjà existantes; 2° en publiant un journal écrit à la portée des enfants et destiné à faire connaître à la jeunesse les ressources dont la France dispose pour la protection de l'enfance, et à développer chez ses lecteurs les sentiments de charité et de solidarité; 3° en subventionnant les diverses œuvres de bienfaisance qui protègent l'enfance, en donnant des secours aux familles nombreuses.

Le conseil central de la *Ligue* est divisé en quatre commissions ayant des attributions distinctes : 1° commission de secours; 2° commission de placement des filles dans les œuvres spéciales; 3° commission de placement des garçons; 4° commission d'action et de propagande.

La *Ligue* est représentée en province par des correspondants ou par des comités régionaux. Dès le mois de février un de ces comités, comprenant 378 membres actifs et 119 membres honoraires, s'était constitué au Havre. Un second se forma à Bordeaux au mois d'avril; il comptait, à la fin de 1896, 715 membres actifs; deux groupes formés à Dreux et à Pau en comprenaient, à la même époque, 150 chacun. La *Ligue* tout entière en comprenait près de 6,000.

Pendant l'année 1896, le conseil central a placé 89 enfants, et a assisté 105 mères de famille.

Ses recettes se sont élevées à 28,889 francs, ses dépenses à 26,552 francs, ses frais d'administration ne représentant que la somme fort modique de 124 francs.

La *Commission de secours* a distribué 4,518 francs à des familles chargées d'enfants; la *Commission de placement des filles* a opéré 33 placements, moyennant une dépense de 5,378 francs; la *Commission de placement des garçons* a opéré 56 placements, moyennant une dépense de 7,315 francs.

En attendant qu'elle ait trouvé pour les garçons qu'elle patronne un placement définitif, la *Ligue fraternelle* les envoie à la *Maison de travail pour jeunes gens* (rue de l'Ancienne-Comédie, 13), dont nous parlerons plus loin. (Voir section XXIII.)

589. — **Œuvre familiale pour les orphelins de la Seine**. Siège social : au ministère de l'intérieur. — Fondée en 1856 (sous le nom d'*Orphelinat du Prince Impérial*). *Reconnue établ. d'util. publ.* la même année. — Administrée par un conseil composé du préfet de la Seine, président, de deux représentants du ministère de l'intérieur, du directeur de l'administration de l'Assistance publique de Paris, de trois membres du Conseil géné-

ral de la Seine, de cinq maires des arrondissements de Paris ou des communes suburbaines.

Créée au moyen de souscriptions recueillies pour offrir au Prince Impérial, qui venait de naître, un témoignage de sympathie, cette œuvre avait pour but de placer chez d'honnêtes ouvriers de jeunes enfants du sexe masculin, orphelins de père et de mère et domiciliés dans le département de la Seine, de leur assurer ainsi le pain de chaque jour. l'apprentissage d'un état, les soins, les conseils et l'affection d'une nouvelle famille.

Pendant la première année l'œuvre recueillit 154 orphelins; pendant la seconde, 23; pendant la troisième, 50.

Quatre ans après sa fondation ses recettes dépassaient 300,000 francs, et elle possédait un capital qui lui assurait 44,000 francs de revenus.

A la veille de la guerre elle entretenait près de 300 orphelins, placés, en vertu de « contrats d'adoption », dans des familles de Paris ou du département de la Seine, moyennant une pension annuelle variant de 150 à 300 francs.

Les événements de 1870, en privant l'*Orphelinat du Prince Impérial* du haut patronage sous lequel il était né et s'était développé, devaient diminuer sensiblement ses recettes. Le nouveau gouvernement comprit pourtant que les engagements pris envers des familles appartenant pour la plupart à la classe ouvrière devaient être remplis, autant que le permettraient les ressources amoindries de l'œuvre. Il ne pouvait, d'ailleurs, abandonner des enfants dont l'éducation avait été commencée sous les auspices de l'administration, en vertu de contrats auxquels elle avait participé.

Le ministère de l'intérieur, d'accord avec les municipalités et la préfecture de la Seine, se chargea donc de surveiller ces enfants et d'assurer le service de leurs pensions dans la limite des ressources disponibles.

Après avoir songé, quelques années plus tard, à la liquider, le gouvernement s'est décidé à conserver cette œuvre utile, qui depuis sa fondation a reçu et fait élever près de **15,000** enfants, en la réorganisant par un décret du 27 mars 1896.

En maintenant à l'œuvre le but déterminé par le décret du 15 septembre 1856, le nouveau décret lui donnait le nom que nous venons d'indiquer. Il remplaçait la commission supérieure permanente et les commissions spéciales d'arrondissement qui l'avaient jusqu'alors administrée, par un conseil unique dont nous avons donné la composition. Il conférait à ce conseil le droit de statuer sur les admissions des orphelins, de choisir les familles auxquelles ceux-ci seraient confiés, de fixer enfin le montant et la durée des allocations qu'elles recevraient.

590. — **Société de l'orphelinat de la Seine pour l'assistance et l'apprentissage des orphelins et des enfants abandonnés,** rue Saint-Lazare, 28, depuis 1892 (précédemment boulevard Henri IV, 27, puis rue Saint-Lazare, 48). — Fondée en 1871. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1879. — A pour but de recueillir, sans distinction de culte, le plus grand

nombre possible d'enfants du département de la Seine, orphelins ou abandonnés, qu'ils soient légitimes ou naturels; de leur assurer, sous une direction laïque, l'éducation, l'instruction, l'apprentissage d'une profession; de les garder jusqu'à ce qu'ils soient en état de subvenir à leurs besoins, et de leur faciliter, dans la limite de ses ressources, les débuts de leur carrière. Constituée pendant le siège de Paris par la municipalité du XVII[e] arrondissement, cette œuvre, qui s'appelait alors *Société de la solidarité*, ne devait au début recueillir que des orphelins du quartier des Batignolles. S'étant transformée dès le mois de juillet 1871, elle se décida alors à étendre sa protection à tous ceux du département de la Seine.

Elle répartit d'abord ses pupilles entre diverses garderies dont l'une avait été établie aux Batignolles par la baronne de Saint-Prégnan, qui l'entretenait de ses deniers.

Depuis 1887, ayant acquis de la commune de Saint-Maur-les-Fossés l'ancien groupe scolaire dit de *Bellechasse*, la Société y a installé un établissement où les garçons qu'elle a adoptés sont élevés pour la plupart gratuitement; les filles sont placées dans la pension Gratterolles, à Paris.

Depuis sa fondation jusqu'au 1[er] janvier 1896, la Société de l'orphelinat a recueilli **534** enfants, et dépensé pour eux 1,497,262 francs. Dans l'année 1895, elle en a adopté 28, ce qui a porté à 100 le nombre des pupilles qu'elle fait actuellement élever. Pendant cet exercice ses recettes ont été de 56,513 francs, ses dépenses de 56,616 francs, dont 35,729 francs pour l'orphelinat de la Varenne-Saint-Maur, 6,154 francs payés à la pension Gratterolles, 1,310 francs pour les enfants adoptés laissés dans leur famille, et 2,971 francs pour des pupilles de la Société devenus apprentis et qu'elle continue à patronner, en distribuant aux plus méritants des livrets de la Caisse d'épargne, ou de la Caisse de retraites pour la vieillesse, fondés par divers bienfaiteurs.

L'*Orphelinat de la Seine* a reçu des donations ou legs importants, notamment : 10,000 francs de M. Schœlcher; 13,400 francs de Mme Mathieu; 20,000 francs de M. Fornet; 80,000 francs des héritiers de M. V. Dubochet; 1,000 francs de rente de M. Martineau; 1,000 francs de rente de M. Gustave David; 2,300 francs de rente de M. A. Brisach.

591. — **Œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire de France,** rue Serpente, 28 (depuis 1893; précédemment rue de Rivoli, 148). — Fondée en 1885, sur l'initiative de M. Philippe, directeur de l'école communale de Gray (Haute-Saône), par un comité ayant pour président M. Mézières. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1890. Placée sous le patronage du ministère de l'instruction publique. — Dirigée par un comité central siégeant à Paris, avec le concours de comités locaux.

Cette œuvre est une association composée de membres honoraires et de membres participants, ayant pour objet d'assister les orphelins des deux sexes, enfants de ces derniers, et au besoin de les recueillir.

Peuvent en faire partie, comme participants, à la condition de payer une

cotisation de 3 francs par an. tous les membres de l'enseignement primaire, public ou privé, de France, d'Algérie et des colonies (1). ainsi que leurs conjoints.

L'assistance donnée par l'Association consiste, soit dans un secours annuel en argent, soit dans une bourse ou une portion de bourse dans un établissement public ou privé d'instruction désigné par le comité central, sur l'avis du comité local, soit dans le placement des pupilles dans un orphelinat.

A moins de circonstances exceptionnelles, les seuls orphelins de père et de mère peuvent être admis, entre 7 et 15 ans, dans les orphelinats, ou recevoir une bourse ou une portion de bourse.

Désirant toutefois que l'enfant privé de ses père et mère ait le bonheur de trouver chez des parents, chez des amis, dans la maison d'un instituteur par exemple, cette éducation de famille si nécessaire à l'homme, l'Association ne place ainsi que les orphelins ne pouvant trouver auprès d'eux ce foyer. Quand les enfants qu'elle adopte, n'ayant ni parents ni amis en état de les recueillir, doivent être mis dans un internat, elle choisit cet internat aussi près que possible de leur lieu d'origine, afin d'entretenir en eux, avec le culte de la famille, celui du sol natal.

L'assistance qu'elle accorde aux orphelins de ses membres participants n'est pas pour ceux-ci une faveur; c'est un droit. La quotité de l'allocation qu'ils reçoivent de l'œuvre varie selon les besoins de leur famille; mais ils peuvent, en tout cas, compter sur son aide matérielle et morale.

Les personnes dans l'intérêt desquelles avait été faite cette fondation ne tardèrent pas à en apprécier les avantages, et le nombre de celles qui voulurent en bénéficier s'accrut rapidement.

A la fin du premier exercice, l'association comprenait 3,500 membres participants; ses recettes s'élevaient à 29,509 francs.

Dix ans après, en 1895, elle comptait 22,891 membres participants, 2.244 membres fondateurs, honoraires ou donateurs; elle était représentée en province par 412 comités; ses recettes montaient à près de 100,000 francs (95,876 francs) et son capital de réserve à 202,341 francs.

Pendant cette période le nombre de ses pupilles s'est constamment et notablement accru :

1887.	64	1892.	897
1888.	173	1893.	981
1889.	317	1894.	1,113
1890.	493	1895.	1,180
1891.	758		

(1) C'est-à-dire les instituteurs et institutrices publics ou privés, titulaires ou adjoints; les directrices et sous-directrices des écoles maternelles; les directeurs, directrices, professeurs, adjoints et adjointes des écoles primaires supérieures; les directeurs, directrices, professeurs, maîtres adjoints et maîtresses adjointes des écoles normales; les inspectrices des écoles maternelles; les inspecteurs de l'enseignement primaire; les professeurs des classes primaires des collèges; les

Le chiffre des secours de diverses sortes qu'elle leur a distribués, et qui ne montait en 1887 qu'à 5,255 francs, et en 1888 à 23,582 francs, atteignait, en 1892, 53,617 francs; en 1893, 61,691 francs; en 1894, 68,558 francs; et en 1895, 79,502 francs.

Depuis l'origine de l'Association jusqu'au 1er janvier 1896, le total de ces secours représente la somme de **209,931** francs.

Les fondateurs de l'*Orphelinat de l'enseignement primaire* doivent donc se féliciter de leur initiative.

592. — **Société de l'orphelinat de la bijouterie, joaillerie, horlogerie, orfèvrerie et industries qui s'y rattachent,** rue de la Jussienne, 2 *bis* (depuis 1895; précédemment rue Jean Lantier, 15). — Fondée en 1869. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1884. Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889. — Dirigée par un comité, avec l'association de dames patronnesses.

Les membres titulaires de cette Société doivent exercer l'une des industries indiquées ci-dessus et payer une cotisation mensuelle de 0 fr. 50 au moins.

La Société a pour but de « venir en aide aux enfants des membres titulaires (inscrits depuis un an), lorsqu'ils sont privés de leurs soutiens naturels; de subvenir à leurs besoins, les mettre en nourrice; de leur faire donner l'instruction primaire, les mettre en apprentissage; d'exercer sur eux une active surveillance; de leur assurer sa protection jusqu'à la fin de l'engagement, et de leur conserver ensuite son appui moral ».

En 1895, voulant répartir équitablement ses secours et les accorder dans une plus large mesure aux enfants de ses premiers sociétaires qu'aux enfants de ceux qui ne se faisaient admettre qu'en se sentant malades et menacés d'une mort prochaine, la Société a décidé qu'ils seraient proportionnés à la durée du sociétariat du père décédé.

Tout en subvenant aux besoins des enfants qu'elle adopte, en exerçant sur eux une surveillance assidue, la société les laisse autant qu'il est possible à leur mère, ou, à défaut de celle-ci, à leurs grands-parents, afin d'entretenir chez eux les sentiments de famille.

Chaque année, elle distribue à ses pupilles les plus méritants (élèves, apprentis, jeunes ouvriers ou employés) des livrets de caisse d'épargne variant de 5 à 50 francs, dont la valeur totale s'est élevée pour le dernier exercice (1895) à 1,540 francs (plus un grand nombre de récompenses en nature : livres, jouets, etc.).

Elle consacre une somme à peu près égale à en envoyer un certain nombre en « séjours de vacances » au bord de la mer ou à la campagne.

On peut constater les progrès continus de cette œuvre en comparant ses effectifs et sa situation financière à trois époques : à la fin de l'année où elle commença à fonctionner; à la fin de l'année où elle fut reconnue

commis d'inspection académique; les élèves maîtres et les élèves maîtresses d'écoles normales.

comme établissement d'utilité publique; à la fin du dernier exercice dont les résultats soient connus :

	1870	1884	1895
Recettes	1.884f	6.663f	27.102f
Dépenses	1.543f	3.558f	22.952f
Capital	2.246f	40.494f	149.958f
Nombre de pupilles	»	111	103
Nombre des membres honoraires	114	129	347
Nombre des membres titulaires	310	406	767
Nombre des dames patronnesses	10	41	165

Au 1er janvier 1896, la société avait recueilli, depuis sa fondation, **302,551** francs, et admis **154** enfants.

Sur les 103 qui restaient alors sous sa protection, 1 garçon et 3 filles étaient en nourrice; 13 garçons et 9 filles en pension; 24 garçons et 16 filles dans leur famille; 15 garçons et 13 filles en apprentissage; 6 garçons et 3 filles placés par ses soins comme ouvriers et ouvrières.

593. — **Œuvre du souvenir pour la protection de l'enfance,** rue Laferrière, 11 *bis*. — Fondée par Mme Simon Teutsch. — Place et fait élever gratuitement, ou moyennant une contribution des parents, de jeunes orphelins des deux sexes, dans des établissements de Paris ou des départements.

Au 1er janvier 1897, l'œuvre avait complètement ou partiellement à sa charge 125 pupilles (73 garçons, 52 filles) placés par ses soins dans divers orphelinats.

594. — **Œuvre de la Sainte-Enfance**. — Association de jeunes filles des classes aisées, existant dans la plupart des paroisses, ayant pour objet de patronner des jeunes filles indigentes, entre 12 et 20 ans, de leur faire donner gratuitement l'instruction primaire et professionnelle.

595. — **Maison des Pères du Saint-Esprit,** rue Rataud. — Reçoit, de 7 à 12 ans, des enfants pauvres, orphelins ou abandonnés, pour les placer dans l'un des établissements agricoles ou professionnels que cette communauté possède et dirige en province.

Caisse des victimes du devoir, rue Lafayette (voir n° 56). A commencé, en 1896, à adopter et à faire élever des orphelins de victimes du devoir.

Délégation des diaconats de l'Église réformée de Paris, rue de l'Oratoire, 4 (voir section XXXV). — Place et fait élever dans des orphelinats des enfants protestants indigents.

596. — **L'École foraine.** — Fondée en 1892, par Mlle Bonnefois, avec le concours de M. l'abbé Garnier. — A pour but de procurer l'instruction primaire et l'intruction religieuse aux enfants des forains.

Fille de forains, foraine elle-même pendant sa jeunesse, Mlle Bonnefois vivait de ses modestes rentes quand éclata la guerre de 1870. Elle se fit aussitôt ambulancière, et, parmi toutes les femmes de cœur qui allèrent alors soigner nos blessés jusque sur les champs de bataille, elle se fit remarquer par un dévouement, un courage exceptionnels. Au lendemain de la guerre, elle se vit obligée de reprendre son ancien métier et loua un panorama, pour le promener dans les foires des environs de Paris, ne devant avoir que plus tard les ressources nécessaires pour en monter un neuf.

En exerçant cette industrie, elle s'affligeait de voir les enfants qui l'entouraient, éloignés par leur vie nomade de l'école comme du catéchisme, grandir sans recevoir aucune éducation. Elle en souffrait pour eux, comme dans son enfance elle en avait souffert pour elle-même, et cherchait constamment le moyen d'y remédier.

Elle crut l'avoir trouvé en fondant l'*Œuvre de l'instruction foraine*, c'est-à-dire en formant une petite société de personnes charitables se chargeant de faire élever à leurs frais des enfants de forains sans ressource. Mais ce patronage, ne s'étendant qu'à un petit nombre, était cependant fort onéreux pour l'œuvre, qui n'en put longtemps supporter la charge. Mlle Bonnefois, sans se décourager, chercha une manière plus pratique d'atteindre son but. Elle y réussit bientôt en installant dans son diorama l'*École foraine*, école ambulante, comme les enfants à qui elle est destinée, se montant et se démontant pour les suivre dans leurs continuels déplacements; et qui, sur l'une de ses cloisons mobiles, porte cette belle inscription : « Ici l'on apprend à aimer Dieu, la famille et la patrie. »

L'*École foraine* ne comptait la première année que 20 élèves. Elle en eut :

En 1893. .	48 (20 garçons,	28 filles)	ayant fourni	804 jours	de présence.
En 1894. .	117 (57 —	40 —)	—	5,228 —	—
En 1895. .	110 (61 —	49 —)	—	5,823 —	—

Devant un tel succès, il avait fallu dédoubler l'école, en affecter une spéciale aux plus petits élèves; puis y annexer une école maternelle. Mlle Bonnefois, déjà payée de sa peine par ce résultat, recevait de la *Société d'encouragement au bien* une médaille d'honneur et une prime en argent, qu'elle s'empressait de verser dans la caisse, trop peu garnie, de sa fondation. Elle voyait plusieurs grandes villes de France (Rouen, Nancy, Orléans, Angers, Lyon, etc.) s'approprier successivement son œuvre et, tout récemment, un philanthrope des États-Unis traverser l'Atlantique pour venir en étudier avec soin le fonctionnement, afin de l'introduire dans son pays.

Mlle Bonnefois ne croit pas avoir assez fait cependant pour les petits forains. Elle rêve de leur ouvrir une école professionnelle que leurs parents attendent impatiemment, où les filles apprendraient la couture et la coupe, les garçons le dessin et la peinture décorative.

Ce serait déjà chose faite si ces ressources étaient proportionnées à son intelligence, à son dévouement, si tous ceux qui l'admirent songeaient à l'aider, aussi faiblement que ce fût (1)!

597. — **Orphelinat maçonnique,** rue de Crimée, 19. — Société fondée en 1872, ayant pour but « de recueillir les enfants des deux sexes, quel que soit leur âge, de subvenir à leurs premiers besoins, de veiller à leur éducation, de leur assurer l'instruction, l'apprentissage d'une profession en rapport avec leurs aptitudes, et de leur faciliter plus tard, dans les limites de ses ressources, les débuts de leur carrière ».

L'*Orphelinat maçonnique* n'admet à son patronage que des enfants orphelins de pères membres actifs de la maçonnerie, ou de mères, femmes ou filles de maçons, « dont les parents ou tuteurs s'engagent à ne pas les soumettre aux pratiques de l'un quelconque des cultes existants ».

A l'*Orphelinat général maçonnique,* fondé en 1862, la Franc-Maçonnerie avait ajouté, en 1879, l'*Orphelinat maçonnique universel.* Ces deux établissements ont été réunis en un seul.

La Société, qui plaçait d'abord ses pupilles au dehors, a créé, en 1892, un internat où elle loge et nourrit les plus jeunes enfants, qu'elle envoie dans les écoles communales, et la plupart des apprentis placés par ses soins chez des patrons.

Au 1er janvier 1895, la Société, soutenue par 112 ateliers maçonniques adhérents, comptait 84 pupilles (53 écoliers, 31 apprentis). Depuis sa fondation jusqu'à cette dernière date, elle en avait reçu 119 et avait dépensé environ 1,400,000 francs.

598. — **Caisse des orphelins du Ier arrondissement.** Siège social : la mairie. — Société fondée en 1881. *Reconnue établ. d'util. publ.,* en 1892. — A pour but de venir en aide aux enfants du Ier arrondissement privés de leurs soutiens naturels, soit en les plaçant dans des maisons d'éducation ou chez des personnes de confiance, soit en secourant leur famille.

Pendant le dernier exercice (1895), les recettes de la Caisse se sont élevées à 12,619 francs (dont 5,000 francs donnée par le conseil municipal); ses dépenses à 12,842 francs, dont :

10,545 francs pour 132 enfants placés dans leur famille;

825 francs pour 4 orphelins en garde:

555 francs pour 2 orphelins en pension.

Le capital de la Caisse, à la fin de cet exercice, était de 55,243 francs.

Le conseil municipal lui alloue une subvention de 5,000 francs.

599. — **Caisse des orphelins du XVIe arrondissement,** avenue Henri Martin, 71. — Fondée en 1879. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1887. — Dirigée par un conseil de quinze membres. Médaille d'argent à l'Exposi-

(1) Lire, pour plus de détails, un intéressant article de M. Louis Chabaud, publié dans le *Correspondant* (numéro du 25 septembre 1896) sous ce titre : *Mademoiselle Bonnefois et l'école foraine.*

tion universelle de 1889. — A pour but de venir en aide aux orphelins de père ou de mère du XVIe arrondissement, de les placer dans des institutions ou dans des établissements agricoles jusqu'à ce qu'ils soient en état d'entrer en apprentissage.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er juillet 1896, la *Caisse des orphelins du XVIe arrondissement* a secouru 277 enfants (garçons ou filles).

Pendant son dernier exercice (1895), ses recettes se sont élevées à 29,281 francs (dont une subvention de 5,000 francs du conseil municipal et 17,018 francs représentant la participation des familles); ses dépenses à 29,796 francs. Elle reçoit du conseil municipal une subvention de 5,000 francs.

600. — **Caisse des orphelins du XVIIIe arrondissement,** rue Caulaincourt, 72 (depuis 1895; précédemment, 19, rue Pajol). — Fondée en 1882. Reçoit du conseil municipal une subvention de 5,000 francs.

601. — **Caisse des orphelins du XIXe arrondissement,** rue d'Allemagne, 137. — Fondée en 1880. — A pour but de venir en aide aux enfants nés de parents français, habitant l'arrondissement et appartenant à l'une des catégories suivantes : « enfants moralement abandonnés; enfants indigents orphelins ou semi-orphelins; enfants de veufs ou de veuves qui, quoique pouvant subvenir en totalité ou en partie à leur entretien, ne peuvent, en raison de leur profession, leur donner les soins maternels ou moraux dont ils ont besoin. »

La Société place les orphelins qu'elle adopte dans la pension Legaux, aux Lilas, et les orphelines dans la pension de Mlle Chédeau, 63, avenue Malakoff.

Le conseil municipal lui alloue une subvention de 3,500 francs.

Au 1er janvier 1896 la Société comptait 16 pupilles (13 garçons, 3 filles) placés dans les deux institutions indiquées plus haut.

Depuis sa fondation jusqu'à cette dernière date elle en avait adopté 74.

602. — **Société de secours et d'hospitalisation pour les orphelins des ouvriers et employés des chemins de fer français,** rue Fabert, 50. — Fondée en 1895 par un groupe d'agents du chemin de fer d'Orléans. Autorisée en 1896. — A pour but d'assister, dans la mesure où le permettent ses ressources, les orphelins des deux sexes des membres participants de la Société en ayant fait partie pendant un an au moins avant leur décès et ayant payé régulièrement leur cotisation mensuelle de 0 fr. 50; de faire élever ces enfants dans des orphelinats, ou, s'ils restent dans leur famille, de leur servir une pension jusqu'à l'âge de 18 ans. — Ne peuvent être membres participants que les agents français ou naturalisés Français comptant six mois au moins de service dans une compagnie française, ou leurs femmes.

La Société s'était spécialement constituée pour recueillir 18 orphelins d'agents de chemins de fer que la fermeture d'un établissement où ils étaient élevés laissait sans asile. De ces 18 enfants, 8 ayant atteint l'âge

de 18 ans ont été placés par elle en apprentissage ou rendus à leur famille, en restant sous son patronage; les 12 autres sont répartis entre des orphelinats de Massac, Toulouse, Vergt et Caen.

A ses 18 pupilles de la première heure, la Société en a depuis ajouté 2 autres. — Au 1er février 1897, elle comptait 527 adhérents.

603. — **Œuvre des orphelins des chemins de fer français**, boulevard Saint-Marcel, 32. — Fondée en novembre 1894 par un groupe d'employés de chemins de fer. — A pour but « de venir en aide aux orphelins de ses membres titulaires, soit en les plaçant dans des établissements offrant toute garantie, soit en accordant à la veuve des secours pécuniaires; de veiller à ce qu'il leur soit donné une éducation chrétienne et une instruction sérieuse, pendant l'âge scolaire et la durée de leur apprentissage ».

Les membres titulaires payent une cotisation annuelle de 6 francs. Ne peuvent être admis comme tels que les agents d'une compagnie de chemin de fer français comptant 6 mois de service et n'étant atteints d'aucune maladie grave. Les orphelins de tout membre titulaire ayant versé régulièrement ses cotisations annuelles ont droit à l'assistance de l'œuvre, ou, si elle les laisse à leur mère, alloue à celle-ci une subvention de 100 francs au minimum.

Au 1er janvier 1897, l'œuvre comptait 858 sociétaires; elle avait à sa charge 16 orphelins, dont 5 placés dans des orphelinats. Pendant l'année 1896, elle avait dépensé pour ses pupilles 2,307 francs.

604. — **Fondation Rubin**. — Somme de 36,000 francs léguée en 1877 à l'Assistance publique, pour en répartir le revenu entre les enfants dont les parents sont décédés à l'Hôtel-Dieu.

Publications périodiques spéciales :

L'Orphelin, *Revue de la société de patronage des orphelins agricoles*, 2, rue Casimir Périer; mensuelle.

Annales de l'œuvre de l'adoption, 9, rue Casimir Delavigne; tous les deux mois.

Bulletin de l'œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire de France, 28, rue Serpente. — Fondé en 1887; trimestriel.

L'Enfant, *Revue pour la protection de l'enfance*, 41, rue de Richelieu. — Fondée en 1891; mensuelle.

Le conseiller des mères, organe de *l'Ecole foraine*, 6, rue de la Chaussée d'Antin.

Ligue fraternelle des enfants de France, bulletin de la société de ce nom, 41, rue de Richelieu. — Fondé en 1896; mensuel.

IX

ORPHELINATS DE GARÇONS (1)

A PARIS

VII[e] ARRONDISSEMENT

605. — **Orphelinat Saint-Louis,** rue de Sèvres, 67. Annexé en 1862, comme l'avait été précédemment l'*Orphelinat Saint-Bernard* (pour filles), à l'*Asile Saint-Louis,* œuvre de *Convalescence pour les enfants pauvres,* que MM. de la Bouillerie et de La Rochefoucauld-Bisaccia fondèrent dans un immeuble leur appartenant et qui fut supprimé en 1885. Reste seul aujourd'hui de ce groupe d'œuvres. — Est dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* Reçoit à partir de 7 ans des garçons orphelins ou semi-orphelins ni malades, ni convalescents, moyennant une pension de 30 francs par mois et 52 francs d'entrée. — 145 places.

XI[e] ARRONDISSEMENT

606. — **Ecole Dorian** (ancien *Internat professionnel des pupilles de Paris*), avenue Philippe-Auguste, 72. — Fondée en 1870, rue Richard Lenoir par M. Athanase Cocquerel fils. Transférée en 1881 (sous le nom de *Fondation Cocquerel*) à son siège actuel. Cédée en 1887 à la ville de Paris. — Dirigée par un comité. — Reçoit gratuitement, à partir de 7 ans, des garçons, nés à Paris, orphelins d'agents ou anciens employés de la ville, et les garde jusqu'à 13 ans et demi. Leur apprend les métiers de menuisier, tourneur en bois, serrurier ou forgeron. — 125 places.

XII[e] ARRONDISSEMENT

607. — **Providence Sainte-Marie,** rue de Reuilly, 97. — Orphelinat fondé en 1850 et dirigé depuis par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

(1) Au commencement du siècle, on ne connaissait pas à Paris le mot d'« Orphelinat »; on y connaissait à peine la chose. Le petit manuel d'œuvres, publié en 1819, et dont nous avons parlé dans notre *Avertissement,* indique sous la rubrique : **Associations paroissiales de bienfaisance,** trois « maisons d'éducation » (sur les paroisses de Saint-Louis, de Saint-Germain-l'Auxerrois et

Reconnu étab. d'util. publ. en 1858. — Reçoit entre 6 et 12 ans et garde jusqu'à 13 ou 14 ans des garçons orphelins ou semi-orphelins, moyennant une pension de 35 francs par mois. — 30 places. — Sous la même direction, au n° 77, se trouve un orphelinat de filles.

608.—**Orphelinat Salomon et Caroline de Rothschild,** rue Lamblardie, 7. — Fondé en 1857 (rue des Rosiers, 4 *bis*) grâce à un don de 200,000 francs fait par le baron S. de Rothschild et auquel ses héritiers ajoutèrent une rente de 4,000 francs.—Reconstruit en 1874 rue Lamblardie, avec 100 lits (tandis que le bâtiment primitif n'en contenait que 50), par la baronne James de Rothschild. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1886. — Dirigé par un comité. — Reçoit gratuitement depuis 4 ans des enfants israélites orphelins ou semi-orphelins, et les garde jusqu'à 13 ans; la plupart entrent alors à l'école du travail. Si le père ou la mère de l'enfant semi-orphelin se remarie, celui-ci lui est rendu. — 35 places.

Sous la même direction, dans un pavillon séparé, est installé un orphelinat de filles.

609. — **Refuge des enfants moralement abandonnés,** rue Montéra, 15. — Fondé, en 1873, par Mme Lamblin. — Dirigé par la fondatrice. — Reçoit, de 6 à 15 ans, des garçons, spécialement mais non exclusivement des garçons protestants, abandonnés ou placés par leurs familles, moyennant une pension mensuelle de 20 à 30 francs. — Reçoit également des filles.

XVe ARRONDISSEMENT

Établissement de Saint-Nicolas, rue de Vaugirard, 92. (Voir section xx.)

610. — **Orphelinat Saint-Charles,** rue Blomet, 147. — Fondé, en 1854, sur l'initiative de M. l'abbé Bayle. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1876. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame des Anges.* — Reçoit des gar-

de Saint-Nicolas des Champs) où des jeunes filles orphelines ou délaissées étaient recueillies, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant pension.

Sous cette autre rubrique : **Écoles dans lesquelles on a réuni le travail productif à l'enseignement primaire,** il mentionne encore trois autres maisons tenant à la fois de nos orphelinats et de nos écoles professionnelles : en tout six établissements pour les filles sans famille et sans ressource; — pour les garçons, pas un.

On va voir ce que Paris et sa banlieue en comptent aujourd'hui.

Beaucoup, sans doute, font payer l'hospitalité et l'éducation qu'ils donnent. Mais la pension qu'ils reçoivent des élèves ou, plus souvent, de leurs bienfaiteurs ne couvre pas les frais de leur entretien. Et bien peu, d'ailleurs, refuseraient ou renverraient ceux qui n'ont ni protecteurs, ni parents pouvant la payer. A cette règle, qu'il est prudent d'afficher, combien d'exceptions connues ou secrètes!

çons orphelins ou semi-orphelins entre 2 et 7 ans; envoie, pour les reprendre ensuite, ceux qui ont moins de 7 ans à la succursale de Morangis (Seine-et-Oise); les garde jusqu'à leur première communion, moyennant une pension de 25 ou 30 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 100 places.

Sous la même direction, dans un bâtiment séparé, est installé un orphelinat de filles.

611. — **Maison des orphelins de Saint-Vincent de Paul,** rue Dombasle, 58. — Dirigée, sous le patronage du cardinal-archevêque de Paris, par les *Frères de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, entre 7 et 14 ans, des garçons orphelins ou semi-orphelins, moyennant une pension de 32 francs par mois et 42 francs d'entrée; les garde jusqu'à 13 ans, les place alors en apprentissage, et continue à les patronner. — 300 places.

XVIe ARRONDISSEMENT

Orphelinat des apprentis, à Auteuil, rue de la Fontaine, 40. (Voir section xx.)

XXe ARRONDISSEMENT

612. — **Asile des Petits Orphelins,** rue Ménilmontant, 119 (depuis 1852). — Fondé (rue Pascal, 23), à la suite de l'épidémie cholérique de 1849, par la Sœur Rosalie Rendu et Mme Mallet. — Ouvert en 1853. — *Autorisé* en 1861. — Dirigé, sous la surveillance d'un conseil d'administration, par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, entre 3 et 7 ans, des garçons légitimes, nés dans le département de la Seine, orphelins ou semi-orphelins (par exception, des enfants abandonnés), moyennant une pension annuelle de 180 francs et 100 francs d'entrée; les garde, divisés, selon leur âge, en 3 classes, jusqu'à 13 ans ; les place alors en apprentissage ou dans d'autres établissements. — 100 places.

Sous la même direction est installé, dans un autre bâtiment, un orphelinat de filles.

613. — **Orphelinat Saint-Pierre Saint-Paul** (ou *Orphelinat de Dom Bosco*), rue du Retrait, 12. — Maison occupée autrefois par un patronage que M. l'abbé Pisani y avait fondé en 1877, et une école qu'il y avait jointe en 1879; cédée, en 1884, aux *Prêtres salésiens,* qui la dirigent aujourd'hui, après y avoir établi un internat, y avoir ajouté un nouveau terrain sur lequel ils installèrent successivement des ateliers d'apprentis menuisiers (1886), d'apprentis cordonniers et tailleurs (1887), d'apprentis relieurs et mécaniciens (1891), et l'avoir suffisamment agrandi pour y recueillir près de 100 enfants, au lieu de 30, nombre primitif. — Reçoit, à 11 ans accom-

plis, des garçons légitimes, orphelins et abandonnés, moyennant une entrée de 50 francs, un trousseau et une pension annuelle de 300 francs, réduite pour les plus indigents. Accorde, à titre de récompense, aux plus méritants, une gratification hebdomadaire qui forme un petit pécule devant leur être remis quand ils sortent, leur apprentissage étant terminé.

Les *Prêtres salésiens*, continuant la grande œuvre de dom Bosco, fondaient leur première maison française à Nice, rue Victor, en 1875. Aujourd'hui, ils ont 20 établissements en France ou en Algérie.

614. — **Asile de Bon-Secours,** rue Alexandre Dumas, 93 et 95 (depuis 1891). — Orphelinat luthérien fondé en 1855, rue Louis-Philippe, par M. le pasteur Hosemann; a été transféré, peu après, rue de la Roquette, 125; puis, en 1880, rue de Charonne, 99; enfin, en avril 1891, rue Alexandre Dumas. — Reçoit des garçons protestants depuis 4 ans, et les garde jusqu'à 14 ans, moyennant une pension variable. — 50 places.

HORS PARIS

Arrondissement de Saint-Denis.

615. — **Orphelinat Saint-Joseph, au Bourget.** — Fondé par M. Paris, près de sa cristallerie. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des garçons gratuitement (sauf une entrée de 100 francs), à partir de 13 ans; leur apprend le métier de verrier; les garde jusqu'à 18 ans, fait entrer alors à la cristallerie ceux dont la conduite a été la plus satisfaisante, et qui le désirent.

616. — **Asile Lambechts, à Courbevoie,** rue de Colombes, 40. (Voir section LXIII.) — Orphelinat annexé à l'asile et augmenté, en 1880, d'un atelier d'apprentissage pour les travaux du fer et du bois. — Reçoit, par moitié, des garçons du culte luthérien et des garçons du culte réformé, orphelins, ou que leurs parents ne peuvent conserver chez eux, depuis l'âge de 7 ans, moyennant une pension de 25 francs par mois et 60 francs d'entrée. — 70 places. (La délégation des diaconats y dispose de 8 bourses qu'elle répartit selon les besoins des paroisses.)

617. — **Maison des enfants à Levallois-Perret,** rue de Cormeille, 31 (depuis 1882). — Fondée en 1875 (rue Demours, 16), par M. le pasteur Hocard et sa fille. — Reçoit depuis l'âge de 18 mois des garçons protestants même malades; envoie les plus jeunes, pour les reprendre ensuite, à la succursale de Gaut-la-Forêt (Marne). Leur apprend les métiers de graveur, relieur, mécanicien, etc., et les garde jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie. — 25 places.

618. — **Orphelinat Quenessen, à Neuilly,** boulevard Victor

Hugo, 86. — Fondé par M. Quenessen. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit gratuitement, entre 3 et 7 ans, des garçons orphelins de mère, nés dans le département de la Seine, et les garde jusqu'après leur première communion. — 30 places.

Sous la même direction, dans un bâtiment séparé, est installé un orphelinat gratuit de filles.

619. — **Orphelinat de l'Église réformée, à Neuilly,** rue d'Orléans, 16. — Fondé (à Passy) en 1873. — Reçoit, entre 7 à 12 ans, des garçons protestants, orphelins ou semi-orphelins, moyennant une pension de 40 francs et 60 francs d'entrée (jusqu'à 1895, la pension pour ces derniers était de 50 francs).

620. — **Orphelinat Genin, à Saint-Denis,** place aux Gueldres, 12. — Fondé, en 1866, par une donation de Mlle Louise Genin. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1875. — Dirigé, sous la surveillance d'une commission, par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, entre 4 et 12 ans, des garçons orphelins ou indigents domiciliés à Saint-Denis depuis 3 ans au moins, les plus indigents gratuitement, les autres moyennant une pension proportionnée aux ressources de leur famille; les garde jusqu'à 15 ans, et les patronne après leur sortie.

Arrondissement de Sceaux.

621. — **Orphelinat d'Antony,** place du Carrousel, 2. Succursale de l'*Œuvre de Saint-Raphaël.* — Reçoit les garçons dont les mères sont recueillies à l'asile de la rue Saint-Jacques, les plus indigents (un tiers environ) gratuitement, les autres moyennant une pension mensuelle variant de 15 à 25 francs. (Voir n° 100.) — 105 places.

622. — **Orphelinat du Sacré-Cœur, à Châtillon-sous-Bagneux,** rue de Bagneux, 12. — Fondé, en 1891, par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Grèzes), qui le dirigent. — Reçoit, depuis deux ans, des garçons orphelins, moyennant une pension de 20 francs par mois et 50 francs d'entrée; les garde jusqu'à 8 ou 10 ans; les envoie alors dans ses succursales de Montpellier, Bédarieux ou Lucarnis.

623. — **Orphelinat de Clamart,** dont le siège principal est à Fleury (Seine-et-Oise), mais qui s'étend également sur la commune de Clamart. — Fondé en 1878, et doté par la duchesse de Galliera. — *Reconnu établ. d'util. publ.* la même année. — Dirigé par les *Frères des Écoles chrétiennes* sous la surveillance d'un comité. — Reçoit gratuitement, entre 7 et 11 ans, des garçons orphelins ou semi-orphelins; garde ceux qui se destinent à l'horticulture jusqu'à ce qu'ils soient placés, les autres jusqu'à 14 ans, et leur donne alors une bourse ou une demi-bourse pour apprendre un métier. — 220 places.

624. — **Orphelinat de Créteil**, rue Traversière, 5 (depuis 1891). — Fondé à Paris, rue Lesage, 5, en 1887, par M. Frachebois, ancien instituteur de Belleville. — Dirigé par un comité. — Reçoit gratuitement, vers 6 ans, des garçons orphelins, français, abandonnés ou nécessiteux, sans distinction de culte, et des garçons semi-orphelins, moyennant une pension modique à fixer de gré à gré. Les garde jusqu'à 14 ou 15 ans. — 25 places.

625. — **Orphelinat de l'Hay**, rue des Tournelles. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit des garçons à 6 ans, et les garde jusqu'à 14 ou 15 ans, moyennant une pension annuelle de 300 francs et 60 francs d'entrée.

626. — **Orphelinat du Grand-Montrouge**, avenue de la République. — Fondé en 1892 par Mlle Eberlé. — Dirigé par la fondatrice. — Reçoit, moyennant une pension de 25 francs, des garçons auxquels il fait suivre les classes des écoles congréganistes.

627. — **Orphelinat de la Seine**, à la Varenne-Saint-Hilaire, rue Louis Blanc, 7. (Voir n° 90.)

HORS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

MAIS DESTINÉS A DES ENFANTS DE PARIS

628. — **Asile-École Fénelon, à Vaujours** (Seine-et-Oise). — Fondé en 1843, comme école primaire professionnelle, par M. l'abbé Dubeau, curé de Vaujours, qui avait loué à cette intention le château de Vaujours; cédé par lui à une société présidée par M. Delapalme, qui acheta le château et transforma l'école en orphelinat, il fut *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1852. — Dirigé par les *Frères des Écoles chrétiennes*. — Reçoit, entre 7 et 11 ans, des garçons orphelins ou abandonnés des départements de la Seine et de Seine-et-Oise, moyennant une pension annuelle de 360 francs et 60 francs d'entrée; les garde jusqu'après leur première communion et les place en apprentissage. — 400 places.

629. — **Orphelinat de la Roche-Guyon** (Seine-et-Oise), annexe de l'asile de convalescence. — Fondé en 1890, en exécution d'un legs de M. Fortin. — Dirigé, conformément à la volonté du fondateur et sous l'autorité de l'administration de l'Assistance publique, par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit gratuitement, à 6 ans, des garçons indigents nés à Paris de parents français. A leur sortie les place en apprentissage. — 14 places.

630. — **Orphelinat Athanase Cocquerel, à Velizy** (Seine-et-Oise). — A remplacé, en 1887, l'orphelinat de l'avenue Philippe-Auguste, cédé alors à la ville de Paris. — Dirigé par la Réunion protestante de charité. — Reçoit, entre 5 et 10 ans, des enfants orphelins, semi-orphelins ou complètement abandonnés du département de la Seine, moyennant une pension de 25 francs par mois et un trousseau de 50 francs.

631. — **Orphelinat Riboutté-Vitalis,** à Forges-les-Bains (Seine-et-Oise), dépendant de l'Assistance publique. — Direction laïque. — Reçoit gratuitement, entre 7 et 11 ans, des garçons orphelins (de préférence, mais non exclusivement) nés à Paris, de parents français. Les garde jusqu'à 16 ans, leur donne l'instruction élémentaire et leur apprend un métier. — 40 places (1).

632. — **Orphelinat Hartmann,** à Forges-les-Bains. — Fondé en 1892, en exécution d'un legs de 500,000 francs fait par M. Hartmann à la ville de Paris. — Mêmes conditions que pour le précédent. — 20 places.

Publication périodique spéciale :

Bulletin salésien, organe des *Œuvres de dom Bosco*, 28, rue Boyer. — Fondé en 1878; mensuel.

X

ORPHELINATS DE FILLES A PARIS

1er ARRONDISSEMENT

633. — **Orphelinat de Saint-Roch,** place du Marché Saint-Honoré, 32. — Fondé, en 1834, par M. l'abbé Olivier, curé de Saint-Roch. — *Autorisé*. — Dirigé jusqu'en 1840 par les *Sœurs de la Sagesse*, et depuis par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit des filles légitimes orphelines depuis 4 ans; des filles semi-orphelines depuis 6 ans; les orphelines de la paroisse gratuitement, les autres moyennant une pension annuelle de 300 francs et 100 francs d'entrée. Envoie les plus jeunes dans une succursale de la maison à Ermont (Seine-et-Oise). Les garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre). Les place, à la sortie, en leur donnant un trousseau et une dot de 600 à 800 francs. — 100 places.

Possède un lit à l'hôpital Saint-Joseph.

634. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue du Roule, 13. — Fondé (rue de l'Arbre-Sec, 17) en 1863. — *Autorisé.* — Reçoit les filles depuis 4 ans, de préférence les filles de la paroisse orphelines de mère, les plus indigentes (par exception) gratuitement, les autres moyennant une pension annuelle de 360 francs et 50 francs d'entrée. Les garde jusqu'à 21 ans. Les place, à la sortie, avec un trousseau très complet, et continue à les patronner. — 35 places.

635. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue du Bouloi, 20. — Fondé en 1820 (le premier, à Paris). — Reçoit des filles entre 7 et 10 ans, et les garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre), moyennant une pension de 35 francs par mois. — 25 places.

IIe ARRONDISSEMENT

636. — **Orphelinat de Bonne-Nouvelle,** rue Thévenot, 25. — Fondé en 1824. — *Autorisé.* — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles de la paroisse depuis 6 ans, les plus indigentes (par exception) gratuitement, les autres moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 30 places.

IIIe ARRONDISSEMENT

637. — **Orphelinat des Billettes,** rue des Archives, 22. — Fondé (rue des Billettes, 16) en 1880. — *Autorisé.* — Dirigé par des diaconesses, sous la surveillance d'un comité de dames présidé par un pasteur. — Reçoit à 7 ans (quelquefois plus tôt, par exception) des filles protestantes orphelines abandonnées, ou très indigentes, la plupart gratuitement, les autres moyennant une pension variable de 5 francs à 15 francs par mois, en général payée par des bienfaiteurs. Les garde jusqu'à 15 ans. Les place comme servantes avec un trousseau. — 40 places.

IVe ARRONDISSEMENT

638. — **Orphelinat Saint-Merri,** rue du Cloître-Saint-Merri, 8. — Fondé en 1635. — *Autorisé.* — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles depuis 5 ans, celles de la paroisse gratuitement, les autres moyennant une pension de 25 francs par mois, plus 50 francs d'entrée et un trousseau. — 50 places.

639. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue du Fauconnier, 11. — Fondé à la suite de l'épidémie cholérique de 1832, par Mgr de Quelen. — *Autorisé.* — Reçoit des filles entre 5 et 10 ans, de

préférence celles de la paroisse, orphelines de mère, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension annuelle, de 300 francs (plus 50 francs d'entrée). Les place à la sortie avec un trousseau qu'elles ont confectionné elles-mêmes. — 40 places.

640. — **Orphelinat Saint-Louis,** rue Poulletier, 7. — Fondé en 1832, à la suite de l'épidémie cholérique, par une religieuse. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles orphelines entre 6 et 12 ans, celles de la paroisse gratuitement, les autres moyennant 100 francs d'entrée et une pension mensuelle de 25 francs payée jusqu'à 15 ans. A partir de cet âge les orphelines reçoivent comme rémunération de leur travail un salaire en argent placé à leur nom à la Caisse d'épargne, et de l'étoffe pour se confectionner un trousseau qu'elles emporteront en quittant la maison à 21 ans. — 130 places.

641. — **Orphelinat Saint-Gervais,** rue Geoffroy-Lasnier, 30. — Fondé en 1834. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit dès 8 ans des filles orphelines, celles de la paroisse gratuitement, les autres, par exception, moyennant une pension de 30 francs par mois. Les garde jusqu'à 18 ou 21 ans. — 30 places.

642. — **Asile Lauderdale,** boulevard Bourdon, 62 *bis.* — Fondé (59, rue des Batignolles) par la comtesse Lauderdale. — Dirigé par les diaconesses luthériennes de la rue Bridaine. — Reçoit depuis 5 ans des orphelines protestantes, moyennant une pension de 25 francs par mois. — 20 places.

Ve ARRONDISSEMENT

643. — **Orphelinat Bonar,** rue de la Parcheminerie, 5, et rue Boutebrie, 1. — Fondé en 1852; reconstitué en 1872. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, depuis 8 ans, des filles, dont 50 admises gratuitement lui sont adressées par l'Assistance publique, à qui M. et Mme Bonar ont légué la somme nécessaire pour pourvoir à leur entretien; les autres admises moyennant une pension annuelle de 300 francs, payée jusqu'à l'âge où le produit de leur travail peut compenser la dépense faite pour elles (de 16 à 17 ans en général). Elles reçoivent en sortant, à 21 ans, si leur conduite a été satisfaisante, un trousseau et 200 francs.

L'*Orphelinat Bonar* possède à *Coubron* (Seine-et-Oise) une maison où il se transporte pendant l'été.

644. — **Orphelinat de la Sœur Rosalie,** rue Geoffroy Saint-Hilaire, 32. — Fondé (rue de l'Épée de bois, 3) en 1836. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit de 6 à 12 ans des filles orphelines ou semi-orphelines, moyennant une pension de 300 francs payée jusqu'à 16 ans et

50 francs d'entrée. Les garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre). Les place à leur sortie, en leur donnant un trousseau et un petit pécule formé des récompenses qu'elles ont gagnées chaque année et qui sont déposées sous leur nom à la Caisse d'épargne. — 80 places.

645. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue Nicole, 9. — Fondé en 1894. — Reçoit des filles (qui, après avoir obtenu le certificat d'études, vont travailler au dehors) moyennant une pension de 30 francs par mois. — 30 places.

646. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue des Bernardins, 15. — Fondé en 1833 pour recueillir les orphelines des victimes de l'épidémie cholérique. — *Autorisé.* — Reçoit depuis 6 ans des filles, de préférence des orphelines de la paroisse, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension annuelle de 300 francs et 50 francs d'entrée. — 42 places.

647. — **Orphelinat de la Sainte-Famille,** rue Lhomond, 41. — *Autorisé.* — Dirigé par les *Sœurs servantes du Saint Cœur de Marie.* — Reçoit des filles à 12 ans et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension variable (de 120 à 180 francs) payée jusqu'à 15 ans, plus un trousseau et la literie. Les garde jusqu'à 18 ou 21 ans, suivant conventions. — 40 places.
A (voir n° 747) une succursale **à la Rue** où il reçoit des filles depuis 3 ans.

648. — **Orphelinat de l'Enfant-Jésus,** rue Rataud, 3 (précédemment, passage des Vignes, 3). — Fondé en 1715 par les *Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve,* et depuis cette époque dirigé par elles. — *Autorisé.* — A l'origine, une partie des orphelines y était placée par le Roi, et les échevins de Paris. Sous la Restauration, la duchesse d'Angoulême y entretenait 50 enfants. L'orphelinat, fermé en 1830, fut rouvert en 1832, à la demande de Mgr de Quelen, qui lui confia 50 orphelines victimes du choléra, pour lesquelles devait être payée une pension annuelle de 180 francs. Après l'épidémie cholérique de 1849, Mgr Sibour y plaça un certain nombre d'orphelines aux mêmes conditions. L'*Orphelinat de l'Enfant-Jésus* reçoit aujourd'hui des filles entre 6 et 10 ans, sans âge fixé pour la sortie, les plus indigentes (un tiers environ) gratuitement, les autres moyennant une pension annuelle de 300 francs, plus 20 francs d'entrée et un trousseau. — 100 places.

649. — **Orphelinat Saint-Étienne du Mont,** rue du Cardinal Lemoine, 69. — Fondé en 1833 (rue Thouin, 15) par Mgr de Quelen, pour recueillir les orphelines des victimes du choléra. — *Autorisé.* — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit depuis 5 ans des filles légitimes orphelines, semi-orphelines ou abandonnées, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension de 20 francs par mois.

Les garde jusqu'à 21 ans. Donne, quand elles sortent à cet âge, un trousseau à celles dont la conduite a été bonne. — 40 places.

VIe ARRONDISSEMENT

650. — **Orphelinat de l'Immaculée-Conception,** rue Saint-André des Arts, 39. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — *Autorisé.* — Avait été fondé en 1842 « dans le but spécial de donner une éducation chrétienne et professionnelle à des jeunes filles de la paroisse Saint-Séverin, appartenant à des familles tombées d'une situation aisée dans un état voisin de la misère ». — Reçoit, de 9 à 10 ans, des filles orphelines ou semi-orphelines, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension variant de 20 francs à 25 francs par mois. Les patronne après leur sortie. — 40 places.

651. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue Saint-Benoît, 14. — Fondé (rue Saint-Benoît, 18) en 1822. — *Autorisé.* — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit gratuitement à 12 ans des filles orphelines ou semi-orphelines de la paroisse et les garde jusqu'à 18 ans (engagement à prendre) ou 21 ans. — 50 places.

652. — **Orphelinat des enfants de la Providence,** rue du Regard, 13. — Fondé, en 1842, par Mlle Buchère. — *Autorisé.* — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours.* — Reçoit dès 7 ans des filles orphelines de Paris ou de la province, moyennant une pension de 30 francs par mois. Les garde jusqu'à 21 ans. Les place avec un trousseau et continue à les patronner. — 65 places.

653. — **Orphelinat des Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge,** rue de Vaugirard, 106. — Fondé en 1861. — *Reconnu établ. d'util. publ.* — Reçoit depuis 5 ans des filles orphelines ou abandonnées, et les garde jusqu'à 14 ans, moyennant une pension annuelle de 400 francs. — 25 places.

654. — **Œuvre des enfants délaissés,** rue Notre-Dame des Champs, 33. — Fondé en 1803, dans la maison qu'elle occupe encore et que lui avait donnée la Ville de Paris, par la comtesse de Carcado et la comtesse de Saisseval, qui en fut longtemps la directrice. A reçu de diverses personnes, notamment du prince Demidoff, des donations ou legs importants. — Reçoit gratuitement des filles légitimes, orphelines de mère, entre 8 et 12 ans, réparties, selon leur âge, en trois classes, leur donne une éducation professionnelle, les garde jusqu'à 21 ans; les place avec un trousseau. Continue à les patronner et, si leurs familles sont dans le besoin, les assiste. — 100 places.

VII[e] ARRONDISSEMENT

655. — **Orphelinat Saint-Guillaume,** rue Perronnet, 9 (précédemment, rue Saint-Guillaume, 13). — Fondé en 1820. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit à 7 ans des filles légitimes orphelines, de préférence celles de la paroisse, moyennant une pension modique que payent, pour un certain nombre d'entre elles, les demoiselles du cathéchisme de Saint-Thomas d'Aquin. — 65 places.

656. — **Orphelinat de la Providence,** rue Oudinot, 3. — Fondé en 1820 par M. l'abbé Desgenettes. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit entre 5 et 8 ans des filles orphelines, semi-orphelines ou abandonnées, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant 50 francs d'entrée et une pension annuelle de 360 francs, réduite pour les orphelines de la paroisse Saint-François Xavier. Les place en leur donnant un petit trousseau et continue à les patronner. — 120 places.

657. — **Orphelinat Sainte-Clotilde,** rue de Grenelle, 77. — Fondé en 1847 par M. l'abbé Hamelin. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles orphelines, semi-orphelines ou abandonnées, moyennant une pension annuelle de 300 francs, que payent pour un certain nombre d'entre elles les jeunes filles du catéchisme de persévérance de Sainte-Clotilde. — 30 places.

658. — **Orphelinat du Gros-Caillou** (Maison Leprince), rue Saint-Dominique, 109. — Fondé en 1803. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, sans âge fixé pour l'entrée, des filles de la paroisse, les plus indigentes, si l'on s'engage à les laisser dans la maison jusqu'à 21 ans, gratuitement, les autres moyennant une pension variant de 25 à 30 francs par mois. Leur donne à la sortie un trousseau et une petite somme d'argent, si leur conduite a été satisfaisante. — 120 places.

VIII[e] ARRONDISSEMENT

659. — **Orphelinat Saint-Augustin,** rue Monceau, 95. — Fondé (rue du Général Foy) en 1864. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit depuis 5 ans des filles orphelines ou semi-orphelines et les garde jusqu'à 21 ans, celles de la paroisse gratuitement, les autres moyennant une pension de 30 francs par mois et 80 francs d'entrée. — 65 places.

660. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue Monceau, 15. — Fondé en 1844. — Reçoit, de 8 à 11 ans, des filles orphe-

lines, semi-orphelines ou abandonnées de la paroisse Saint-Philippe du Roule et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 25 francs par mois et 100 francs d'entrée. — 50 places.

661. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue de la Ville-l'Évêque, 14. — Fondé en 1820. — Reçoit, depuis 5 ans, des filles orphelines, semi-orphelines ou abandonnées, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré. — 35 places.

IXe ARRONDISSEMENT

662. — **Institution Saint-Louis,** rue de Clichy, 50. — Fondée en 1817, par Mme de Barthélemy, dans une maison donnée par Mme de Dampierre. — *Autorisée.* — Dirigée par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge* (de Tours). — Reçoit des filles depuis 10 ans, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant la somme, une fois donnée, de 500 francs et un trousseau. — 75 places, dont un certain nombre gratuites.

Succursale à *la Celle Saint-Cloud,* où les plus jeunes orphelines sont placées jusqu'à leur première communion.

Xe ARRONDISSEMENT

663. — **Orphelinat Saint-Eugène,** rue d'Hauteville, 56 (depuis 1890 : précédemment, rue de l'Echiquier, puis rue de Paradis). — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit gratuitement et exclusivement des filles orphelines de la paroisse Saint-Eugène. Les garde jusqu'à 21 ans. — 55 places.

664. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue de Rocroy, 6 (précédemment rue Bossuet, 14). — Reçoit gratuitement, depuis 7 ans, des filles orphelines de la paroisse de Saint-Vincent de Paul. Celles que, par exception, les Sœurs de la maison recueillent avant cet âge, sont admises à l'*Orphelinat Saint-Charles,* rue Blomet. — 60 places.

665. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue du Canal Saint-Martin, 10. — Reçoit, depuis 3 ans, des filles orphelines de la paroisse Saint-Vincent de Paul ou de la paroisse Saint-Laurent, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension de 300 francs payée jusqu'à 15 ans, et 50 francs d'entrée. — 45 places.

XIe ARRONDISSEMENT

666. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue Basfroi, 16. — Reçoit, de 5 à 12 ans, des filles de la paroisse Sainte-Mar-

guerite et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré.

667. — **Orphelinat Saint-Ambroise,** rue Oberkampf, 142 (précédemment même rue, 113). — Fondé par un comité de bienfaisance de la paroisse Saint-Ambroise. *Autorisé.* — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles depuis 6 ans et les garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre), moyennant une pension de 25 francs par mois payée jusqu'à 15 ans et 50 francs d'entrée, moyennant une pension moindre, à fixer de gré à gré, si elles sont domiciliées sur la paroisse. — 60 places.

668. — **Orphelinat-ouvroir des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue d'Angoulême, 81. — Reçoit des filles entre 7 et 12 ans, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 55 places.

XIIe ARRONDISSEMENT

669. — **Orphelinat du Faubourg Saint-Antoine** (ancienne maison Eugène Napoléon), rue du Faubourg-Saint-Antoine, 254.—Fondé en 1856 par l'Impératrice Eugénie, avec la somme que le conseil municipal avait votée pour lui offrir, à l'occasion de son mariage, un collier de diamants. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1858. Était, jusqu'en 1870, entretenu avec les subsides de la fondatrice, qui, pour chaque orpheline admise dans la maison, payait aux *Sœurs de Saint-Vincent de Paul,* à qui elle en avait confié la direction, une pension annuelle de 300 francs.

Après 1870, l'œuvre changea de dénomination et de caractère. Elle reçut d'abord le nom d'*Orphelinat des jeunes ouvrières*, puis celui d'*Orphelinat du Faubourg Saint-Antoine*, qu'elle porte encore aujourd'hui. Un décret du 1er décembre 1873, modifiant ses statuts primitifs, en laissa la direction intérieure aux *Sœurs de Saint-Vincent de Paul,* mais en attribua l'administration à un conseil composé de six membres désignés par le ministre de l'intérieur et d'un représentant de chacune des administrations publiques contribuant à l'entretien de l'orphelinat.

Aux termes des nouveaux statuts, l'établissement était destiné à recevoir, entre 8 et 12 ans, pour leur donner, avec l'instruction primaire, une éducation morale et religieuse et essentiellement professionnelle : 1° 300 jeunes filles placées par leurs familles, par plusieurs grandes administrations ou par des bienfaiteurs, payant pour elles jusqu'à 18 ans une pension de 40 fr. par mois; 2° en aussi grand nombre que possible, des jeunes filles indigentes, orphelines, semi-orphelines ou délaissées, admises gratuitement; à les garder (sans obligation) jusqu'à 21 ans; à donner à celles qui ne sortiraient qu'à cet âge un trousseau. En 1896, l'orphelinat du Faubourg Saint-Antoine comptait 320 élèves, parmi lesquelles un certain nombre d'orphelines ont été placées, à leurs frais, par la Légion d'honneur, par

des Compagnies de chemins de fer ou d'autres administrations, et quelques-unes admises gratuitement par le conseil de l'œuvre. Il leur apprend la couture, la confection des robes, la broderie en or et soie, le blanchissage et les notions essentielles de l'hygiène domestique. Son budget s'élève à 160,000 francs environ.

670. — **Orphelinat Sainte-Élisabeth,** rue du Faubourg-Saint-Antoine, 210, et rue de Cîteaux, 28. — Fondé en 1875. *Autorisé.* — Dirigé par les *Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne* (de Nevers). — Reçoit, depuis 6 ans, des filles orphelines ou semi-orphelines et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 25 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 50 places.

Orphelinat de la Providence Sainte-Marie, rue de Reuilly, 77. (Voir n° 607). — Reçoit, entre 6 et 12 ans, des filles orphelines ou semi-orphelines, moyennant une pension variant, suivant les circonstances, de 10 à 35 francs par mois. — 110 places.

671. — **Œuvre du Saint-Cœur de Marie,** rue de Picpus, 60. — Orphelinat professionnel fondé en 1895 par M. l'abbé Terlaing, avec le concours des *Sœurs des Écoles chrétiennes de la Miséricorde,* qui le dirigent encore. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1895. — Reçoit des filles depuis 5 ans, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension annuelle de 420 francs et 50 francs d'entrée. Leur apprend la tenue des livres et tous les travaux de couture (lingerie, broderie, tapisserie), le blanchissage et le raccommodage des dentelles, ainsi que les soins du ménage et ceux à donner aux malades. — 400 places (dont 10 gratuites, fondées par un legs de M. Lombard).

672. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue des Meuniers, 63. — Reçoit à 7 ans et garde jusqu'à 21 ans des filles orphelines, semi-orphelines ou abandonnées, de la paroisse, moyennant une pension variable à fixer de gré à gré.

673. — **Pensionnat de jeunes filles de l'Église réformée,** rue de Reuilly, 97. — Orphelinat fondé en 1817 par Mme André Rivet. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1852. Dirigé par des diaconesses, sous la surveillance d'un comité de dames. — Reçoit des filles protestantes depuis 7 ans, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension de 20 francs par mois; 10 bourses entières et 20 demi-bourses sont réservées à des filles orphelines ou semi-orphelines. L'orphelinat les place, à leur sortie, comme gouvernantes. — 55 places.

Orphelinat S. et C. de Rotschild, rue Lamblardie. (Voir n° 608.) — Reçoit gratuitement, entre 4 et 15 ans, des filles israélites orphelines ou semi-orphelines. Les garde jusqu'à leur établissement; donne à celles

qui se marient une dot de 1,500 francs. Celles qui ne parviennent pas à s'établir peuvent rester dans la maison comme employées (lingères, cuisinières, filles de charge, etc.). Si le père ou la mère se remarie, l'orpheline leur est rendue. — 50 places.

674. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue Ruty, 5. — Fondé en 1853. — Reçoit gratuitement les filles orphelines ou indigentes de la paroisse, et d'autres moyennant une pension mensuelle de 20 à 30 francs. — 40 places.

Refuge des enfants moralement abondonnés, rue Montera, 15. (Voir n° 609.) — Reçoit des filles aux mêmes conditions que les garçons.

XIIIe ARRONDISSEMENT

675. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue Jenner, 39. — Fondé en 1854. *Autorisé.* — Reçoit des filles, sans âge fixé pour l'entrée ni pour la sortie, les orphelines indigentes de la paroisse Saint-Marcel gratuitement, les autres moyennant une pension de 30 francs par mois et 100 francs d'entrée. — 120 places.

676. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** place Jeanne d'Arc, 26. — Fondé en 1855. *Autorisé.* — Reçoit des filles, sans âge fixé pour l'entrée ni pour la sortie, particulièrement des orphelines légitimes appartenant à la paroisse Notre-Dame de la Gare, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée. Leur apprend la lingerie et la confection des gilets. — 55 places.

677. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue Vandrezanne, 54. — Fondé en 1864. *Autorisé.* — Reçoit, sans âge fixé pour l'entrée ni pour la sortie, des filles orphelines, mais non abandonnées, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension variable (de 30 francs au plus). — 90 places.

678. — **Orphelinat Marie-Joseph,** rue de la Glacière, 35. — Fondé et doté par Mme A. Heine. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles, les orphelines indigentes du quartier, à qui il est surtout destiné, gratuitement, les autres, admises à partir de 10 ans, moyennant une pension variable (ordinairement de 10 à 15 francs par mois). — 65 places.

679. — **Asile-ouvroir Jeanne d'Arc,** rue Rubens, 13, et rue Véronèse, 2 (précédemment rue Duméril, 16). — Fondé en 1878 par Mlle Jarrot (sous le nom d'*Orphelinat des Gobelins*). *Autorisé* en 1895. — Dirigé par la

fondatrice. — Reçoit, depuis 3 ans, des filles orphelines ou délaissées et les garde jusqu'à 21 ans, la plupart gratuitement, les autres moyennant une pension de 12 ou 15 francs par mois. — 60 places.

XIVe ARRONDISSEMENT

680. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue Gassendi, 29. — Fondé (rue Liancourt, 33) en 1850. — Reçoit, de 6 à 7 ans, des filles orphelines ou abandonnées, moyennant une pension de 30 francs par mois qui, à partir de 15 ans, diminue progressivement. — 60 places.

681. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue de la Tombe-Issoire, 78. — Fondé en 1877. — Reçoit depuis 6 ans et garde jusqu'à 21 ans des filles orphelines ou semi-orphelines, de préférence celles de la paroisse Saint-Pierre de Montrouge (pour la plupart admises gratuitement), les autres moyennant une pension de 25 francs par mois payée jusqu'à 18 ans et 50 francs d'entrée. — 40 places.

682. — **Orphelinat des Sœurs du Saint Cœur de Marie,** rue Perceval, 22. — Fondé en 1842 par les *Sœurs du Saint Cœur de Marie* (de Nancy), qui dirigeaient la maison de secours de Montrouge, alors commune suburbaine. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1859. — Reçoit des filles depuis 6 ans, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension annuelle de 300 francs. — 35 places.

683. — **Orphelinat de Plaisance,** rue Pernety, 63. — Fondé en 1855, rue du Transit, par M. le pasteur Henri Pommier; transféré en 1864, grâce à un don de 50,000 francs du fondateur, rue Pernety. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1870. Agrandi en 1877. — Reçoit, depuis 6 ans, des filles protestantes et les garde jusqu'à 14, 15 ou 16 ans, moyennant une pension de 30 francs par mois et 55 francs d'entrée. Les place, continue à les patronner et souvent les recueille quand elles sont sans emploi. — 60 places, quelques demi-bourses.

684. — **Orphelinat du Saint Nom de Jésus,** rue de Vanves, 185. — Fondé vers 1860. — Dirigé par les *Sœurs du Saint Nom de Jésus.* — Reçoit, sans âge formellement fixé pour l'entrée, mais en général entre 13 et 14 ans, des filles indigentes, de préférence orphelines, moyennant une pension variant suivant les circonstances. Les place en continuant à les patronner. — 80 places.

685. — **Orphelinat de l'Immaculée-Conception,** rue de la Voie-Verte, 27. — Fondé par M. de Geslin, archiprêtre de Notre-Dame, et Mme Guilleminault. *Autorisé.* — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Joseph* (de Cluny). — Reçoit des filles entre 7 et 8 ans, les plus indigentes, orphe-

lines, gratuitement, les autres moyennant une pension de 30 francs par mois et 100 francs d'entrée. — 100 places.

686. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** boulevard du Montparnasse, 92 (depuis 1894; précédemment, rue de Vaugirard, 149).— Fondé en 1863. — Reçoit des filles depuis 7 ans et les garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre), moyennant une pension de 25 fr. par mois payée jusqu'à 18 ans.

XVe ARRONDISSEMENT

687. — **Orphelinat des Saints-Anges,** rue de Vouillé, 8 (précédemment, 159, rue de Vaugirard; passage Dulac). — Fondé en 1844 par la baronne P. Dubois. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1861.—Dirigé par les *Sœurs de la Sagesse* (primitivement, par les *Sœurs de Marie-Joseph*), avec l'assistance d'un comité de dames qui contribuent pour la plus grande part à l'entretien de la maison. — Reçoit de 2 à 7 ans et garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre) des filles orphelines, semi-orphelines, même naturelles, ou venant de la province, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension variant de 300 à 400 francs par an, payée jusqu'à 15 ans, et 100 francs d'entrée. — 100 places.

Orphelinat Saint-Charles, rue Blomet, 147 (Voir n° 610). — Reçoit depuis 2 ans des filles orphelines ou semi-orphelines et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée. Leur donne un trousseau à leur sortie et cherche à les placer. — 150 places.

A une succursale à *Clamart* (1, rue Fauveau), où sont envoyées les petites filles admises avant 7 ans.

688. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Paul,** rue Violet, 44. — Fondé en 1865 par la congrégation des *Sœurs de Saint-Paul* (de Chartres). *Autorisé.* — Reçoit depuis 5 ans des filles orphelines ou abandonnées, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension de 25 francs par mois payée jusqu'à 13 ans accomplis et 100 francs d'entrée. — 55 places.

689. — **Orphelinat de Mlle Christie,** rue Violet, 54. — Fondé en 1887. — Dirigé par la fondatrice. — Reçoit spécialement, mais non exclusivement, des filles protestantes, de préférence les filles orphelines ou abandonnées. — 20 places.

XVIe ARRONDISSEMENT

690. — **Orphelinat de la Présentation,** rue Nicolo, 10. — Fondé en 1870 par Mme et Mlle Guérin. —Reçoit, entre 2 et 7 ans, des filles orphe-

lines ou semi-orphelines et les garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre), les unes gratuitement, les autres moyennant une pension de 25 francs par mois et un trousseau. — 40 places, dont 15 gratuites.

691. — **Orphelinat Notre-Dame de Grâce**, rue Raynouard, 60 (précédemment même rue, n° 5). — Fondé en 1849. — *Autorisé.* — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*—Reçoit, depuis 6 ans, sous l'engagement de rester jusqu'à 21 ans, des orphelines de la paroisse, moyennant une pension modique à fixer de gré à gré, gratuitement si aucun bienfaiteur ne peut payer pour elles, et moyennant une pension de 400 francs et un trousseau, sans âge fixé pour la sortie, des orphelines d'autres quartiers, ou des filles que leurs parents ne peuvent élever chez eux. Place comme ouvrières ou servantes, en leur donnant un trousseau, celles qui ne quittent la maison qu'à 21 ans. — 75 places.

692. — **Orphelinat des Sœurs de la Sagesse**, avenue Victor Hugo, 117. — Fondé en 1867 par M. le curé de Saint-Honoré. — Reçoit des filles depuis 8 ans et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension, payée jusqu'à 17 ans, de 300 francs pour celles de la paroisse, de 360 francs pour les autres, et 100 francs d'entrée. — 60 places.

693. — **Orphelinat Parent de Rozan**, avenue de Versailles, 122; villa de la Réunion, 3. —Fondé en 1896, en exécution d'un legs de M. Parent de Rozan, qui avait laissé à cette intention à l'Assistance publique une maison et une rente de 30,000 francs. — Direction laïque. — Reçoit gratuitement, entre 8 et 12 ans, et garde jusqu'à 18 ans, des filles orphelines de savants, de littérateurs ou d'artistes du IX[e] ou du XVI[e] arrondissement (par moitié). — 12 places.

XVII[e] ARRONDISSEMENT

694. — **Orphelinat de Sainte-Marie des Batignolles**, rue Salneuve, 19. — Fondé en 1859. *Reconnu établ. d'util. publ.* — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie.* — Reçoit des filles orphelines entre 5 et 6 ans et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 25 à 35 francs par mois et 100 francs d'entrée. — 70 places.

695. — **Orphelinat Saint-François de Sales**, rue de Tocqueville, 87. — Fondé en 1876.— *Autorisé.* —Dirigé par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge* (de Tours). — Reçoit depuis 5 ans des filles orphelines, celles de la paroisse Saint-François de Sales moyennant une pension modique à fixer de gré à gré, les autres moyennant une pension de 40 francs par mois et 40 francs d'entrée. — 20 places.

696. — **Orphelinat évangélique des Batignolles**, rue Clairaut, 15.

— Fondé en 1854 (rue Saint-Étienne, 30) par M. le pasteur Louis Vernes, pour enfants des deux sexes, orphelins, semi-orphelins ou abandonnés. A partir de 1858, les garçons furent envoyés à la colonie de Fœcy (Cher). — Reçoit aujourd'hui, depuis 6 ans, des filles uniquement, et les garde jusqu'à 16 ans, moyennant une pension de 25 francs par mois. Les place comme gouvernantes. — 55 places.

697. — **Orphelinat des Sœurs de Sainte-Marie,** rue Gauthey, 43. — Reçoit des filles depuis 6 ans, les plus indigentes, sous la condition de rester jusqu'à 21 ans, gratuitement, les autres, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension de 25 francs par mois et 30 francs d'entrée. Cet orphelinat, qui occupait un immeuble appartenant à la Ville et dont la jouissance lui a été retirée, doit être prochainement transféré rue Lacroix.

698. — **École Sainte-Mathilde,** rue Lemercier, 57. — Dirigée par les *Sœurs de Sainte-Marie.* — Reçoit des filles, sans âge fixé pour l'entrée, moyennant une pension annuelle de 500 francs. Les prépare au commerce et à l'enseignement. M. Gouin, à qui appartient le local où est installé l'école et qui lui en a donné gratuitement la jouissance, s'est réservé le droit d'y faire admettre gratuitement huit orphelines.

699. — **Petite œuvre des jeunes filles du catéchisme de la Madeleine,** rue Jouffroy, 66. — Orphelinat fondé par M. l'abbé Deguerry. — Dirigé, sous la surveillance du curé de la Madeleine, par les *Sœurs de la Sainte-Enfance de Jésus.* — Reçoit des filles indigentes, depuis 7 ans, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant 150 francs d'entrée et une pension de 25 francs par mois payée, pour un grand nombre d'entre elles, par les jeunes filles du catéchisme de persévérance de la Madeleine. — 60 places.

700. — **Orphelinat-ouvroir Sainte-Geneviève,** rue Guersant, 15. — Fondé vers 1865 par la Sœur Isnard. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit depuis 4 ans et garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre) des filles orphelines de la paroisse Saint-Ferdinand, moyennant une pension de 20 francs payée jusqu'à 15 ans. — 30 places.

XVIIIe ARRONDISSEMENT

701. — **Orphelinat du Sacré-Cœur,** rue Caulaincourt, 37. — Fondé en 1873. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit à 10 ans des filles orphelines, spécialement (mais non exclusivement) celles de la paroisse Saint-Pierre de Montmartre, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 60 places.

702. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue Championnet, 8. — Fondé en 1855. — Reçoit depuis 7 ans et garde jusqu'à

21 ans, des filles orphelines ou semi-orphelines, spécialement (mais non exclusivement) celles de la paroisse Notre-Dame de Clignancourt, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension variable à fixer de gré à gré. — 55 places.

703. — **Orphelinat,** rue Championnet, 174. — Fondé en 1895. — Faisant partie du groupe d'œuvres créées par l'abbé Deleuze et l'abbé Henri Garnier. — Reçoit gratuitement des jeunes filles indigentes du quartier. — 30 places.

704. — **Orphelinat de Montmartre,** rue Championnet. — Fondé en 1882 par M. le pasteur Pfender. — Reçoit, depuis 6 ans, des filles protestantes, orphelines ou moralement abandonnées et les garde jusqu'à 15 ans (engagement à prendre) moyennant une pension de 25 francs par mois. Les place, à leur sortie, comme servantes en France, ou à l'étranger. — 35 places.

705. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue Riquet, 68. — Reçoit des filles depuis 6 ans et les garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre), moyennant 50 francs d'entrée et une pension de 30 francs par mois, réduite à partir de 15 ans, pension payée pour le plus grand nombre d'entre elles par un comité assistant les Sœurs. — 80 places.

XIXe ARRONDISSEMENT

706. — **Orphelinat Saint-Georges,** rue Bouret, 20. — Fondé en 1864. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit entre 7 et 10 ans et garde jusqu'à 21 ans des filles orphelines ou semi-orphelines, les indigentes de la paroisse Saint-Georges gratuitement, ou moyennant une pension modique à fixer de gré à gré, les autres moyennant une pension de 25 francs par mois et 100 francs d'entrée. Les place avec un trousseau et une petite somme d'argent, ou, si elles le préfèrent, les fait entrer à l'école professionnelle de la maison. — 50 places.

707. — **Orphelinat Saint-Joseph,** rue Clavel, 8. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Joseph de Bon-Secours.* — Reçoit de 6 à 12 ans et garde jusqu'à 18 ou 21 ans des filles légitimes, moyennant une pension annuelle de 200 francs, réduite pour les plus indigentes. — 20 places.

708. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue de Crimée, 160 (précédemment place de l'Église de la Villette). — Fondé en 1858. — *Autorisé.* — Reçoit entre 2 ans et demi et 11 ans et garde jusqu'à 21 ans des filles de la paroisse Saint-Jacques de la Villette, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension de 25 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 100 places.

XXe ARRONDISSEMENT.

Asile des petits orphelins, rue de Ménilmontant, 118. (Voir n° 612.) — Reçoit entre 5 et 7 ans des filles orphelines (ou, par exception, abandonnées) nées dans le département de la Seine, les garde, réparties en deux classes, jusqu'après leur première communion, les fait alors entrer dans d'autres établissements. — 40 places.

709. — **Orphelinat des Sœurs du Très Saint-Sacrement** (*de Niederbronn*), rue du Retrait, 9. — *Autorisé.* — Reçoit des filles depuis 7 ans, les plus indigentes, orphelines, gratuitement, les autres moyennant une pension variant, suivant les circonstances, de 20 à 30 francs par mois. — 80 places.

710. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue de la Mare, 73. — Fondé vers 1873. — Reçoit des jeunes filles moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 80 places.

HORS PARIS

Arrondissement de Saint-Denis.

711. — **Orphelinat d'Aubervilliers,** rue de la Courneuve 11. — Fondé en 1868. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles depuis 5 ans, sans âge fixé pour la sortie, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension de 30 francs par mois, plus 50 francs d'entrée. — 50 places.

712. — **Œuvre des enfants pauvres, à Billancourt,** rue du Vieux Pont de Sèvres, 158. — Dirigée par les *Sœurs de l'Enfant-Jésus.* — Fondé par M. l'abbé Roussel pour l'éducation et l'apprentissage des jeunes filles pauvres, orphelines ou abandonnées, qu'il reçoit sans âge fixé pour l'entrée ni pour la sortie, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension de 25 ou 30 francs par mois. — 60 places.

713. — **Orphelinat du Bourget,** rue Ernest Baroche, 7. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles depuis 6 ans, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension annuelle de 420 francs et 100 francs d'entrée.

714. — **Orphelinat de l'union dans la Sainte-Famille, à Courbevoie,** rue de l'Alma, 32. — Fondé en 1891 par la comtesse Raczkowska,

à l'aide de souscriptions et avec l'assistance de M. le chanoine Ledeville. — Dirigé par les *Sœurs du Tiers Ordre de Saint-François.* — Reçoit des petites filles depuis l'âge de 3 ans, moyennant une pension de 15 francs par mois et 100 francs d'entrée. Leur apprend la couture et à 14 ans les place en apprentissage. — 30 places.

715. — **Orphelinat des Arts, à Courbevoie,** rue de la Montagne des Moines. — Fondé en 1880 (rue de Vanves, 89) par Mmes Marie Laurent, Henry Gréville, Édile Riquier, Sarah Bernhardt, Beaugrand, Thénard, Croizette, Z. Bouffar, Reichemberg et Krauss. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1882. — Dirigé par un comité de dames. — Reçoit gratuitement « des petites filles appartenant à des artistes dramatiques, peintres, musiciens ou lyriques, ou à des gens de lettres, quelle que soit leur religion, depuis l'âge de 4 ans jusqu'à 18 ans accomplis ». — 55 places, 39 lits fondés. (L'*Orphelinat des Arts* a reçu un legs de 10,000 fr. de Mme Vignon, un legs de 10,000 francs de Mme Justine Pilloy, un legs de 20,000 francs de M. Paul Gaillard, un legs de 30,000 francs de Mme Cl. Gaillard. L'*Orphelinat des Arts,* depuis sa fondation jusqu'au 1er juin 1896, avait reçu et élevé 119 jeunes filles (1).

716. — **Orphelinat de Drancy,** Grande Rue, 18. — Fondé par Mme la baronne de Ladoucette. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles depuis 10 ans, et les garde jusqu'à 18 ou 21 ans, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension de 420 francs, réduite à partir de 15 ans à 300 francs. — 70 places.

717. — **Orphelinat de Dugny,** rue Cretté de Paluel. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles depuis 6 ans, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension de 25 francs par mois et 50 francs d'entrée.

Maison des enfants, à Levallois-Perret. (Voir n° 617.) — Reçoit, depuis 18 mois, des petites filles protestantes, même malades, et les garde jusqu'à ce qu'elles soient en état de gagner leur vie. Les place, suivant leurs aptitudes, comme servantes, gouvernantes ou institutrices. Les recueille en cas de chômage. — 25 places.

(1) En 1856, après avoir perdu sa fille unique, la vicomtesse d'Anglard de Bassignac (qui devint en religion la Sœur Marie-Joseph) avait fondé, sous le nom d'*Œuvre de Notre-Dame des Arts,* en y consacrant tout ce qu'elle possédait, une maison destinée à recueillir et à élever des filles de fonctionnaires, d'artistes, de littérateurs, de savants, de médecins sans fortune. Cet établissement qui, installé successivement rue du Rocher; boulevard d'Argenson, à Neuilly; rue Dufrénoy, à Passy, avait été reconnu d'utilité publique dès 1861 et dont le budget, en 1866, dépassait 100,000 francs, fut longtemps prospère et reçut un grand nombre de jeunes filles auxquelles il procura la meilleure éducation. Il a disparu il y a une vingtaine d'années.

718. — **Orphelinat de Nanterre,** rue de Saint-Germain, 60. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit depuis 6 ans, sans âge fixé pour la sortie, des filles orphelines ou semi-orphelines, moyennant une pension variable. — 120 places.

719. — **Orphelinat des religieuses dominicaines, à Neuilly,** avenue Sainte-Foix, 18. — Reçoit gratuitement, entre 8 et 10 ans, des filles orphelines, et les garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre). — 7 places.

Orphelinat Quenessen, à Neuilly, boulevard Victor Hugo, 86. (Voir n° 618.) — Reçoit gratuitement, depuis 4 ans, des filles orphelines de mère, nées dans le département de la Seine, et les garde jusqu'à 21 ans. — 30 places.

720. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Neuilly,** rue des Poissonniers, 11. — Reçoit gratuitement, à 7 ans, des filles, orphelines de mère, de la commune, par exception des filles orphelines de père et de mère d'autres communes, et les garde jusqu'à 21 ans. — 30 places.

Jusqu'en 1880 cet orphelinat était communal. La maison qu'il occupait ayant été alors laïcisée, une souscription, ouverte sur l'initiative des dames de charité de la paroisse, permit aux Sœurs d'élever d'un étage la maison donnée à leur communauté, pour y établir un dispensaire, par la reine Marie-Amélie, et d'y installer l'orphelinat privé qu'elles y dirigent encore.

721. — **Orphelinat protestant, à Neuilly,** impasse Longchamps, 9 (depuis 1887). — Fondé en 1871 (rue Diat, à Belleville) et administré par la *Réunion protestante de charité.* — *Autorisé* en 1888. — Reçoit, depuis 7 ans, des filles protestantes ou nées d'une mère protestante, et les garde jusqu'à 16 ans, moyennant une pension de 25 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 24 places. (Doit être déplacé, la maison où il était installé venant d'être vendue.)

Maison israélite de refuge pour l'enfance, à Neuilly. (Voir section XXIII.)

722. — **Orphelinat Marie-Joseph, à Puteaux,** rue de Paris, 91. — Fondé en 1860. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles depuis 5 ans, les plus indigentes de la paroisse gratuitement, sous l'engagement de rester jusqu'à 21 ans, les autres moyennant une pension variant de 360 à 420 francs par an, plus 50 francs d'entrée et un trousseau. — 100 places.

723. — **Orphelinat de Saint-Denis,** rue de la Fromagerie, 27. — Fondé en 1849. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles entre 4 et 12 ans, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 25 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 75 places.

724. — **Orphelinat de Saint-Ouen,** rue Saint-Denis, 41. — Fondé en 1866. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, à 7 ans, des filles orphelines et les garde jusqu'à 21 ans, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 25 places.

725. — **Orphelinat de Stains,** Grande Rue, 68. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles depuis 6 ans, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension annuelle de 420 francs et 50 francs d'entrée.

Arrondissement de Sceaux.

726. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Joseph** (*de Cluny*), **à Antony,** rue de l'Église, 18. — Reçoit des filles depuis 6 ans et les garde jusqu'à 18 ans, moyennant une pension de 25 francs par mois et 100 francs d'entrée.

Orphelinat de l'Œuvre de Saint-Raphaël, à Antony. (Voir n° 621.) — Mêmes conditions pour les filles, auxquelles on apprend la couture, la cuisine et les soins du ménage.

727. — **Orphelinat de Bagneux,** rue Pavée, 1. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles entre 6 et 13 ans, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension de 420 francs par an.

728. — **Orphelinat de Bourg-la-Reine,** place Condorcet. — Fondé en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles moyennant une pension de 30 francs par mois. — 32 places.

729. — **Orphelinat d'Arcueil-Cachan,** rue des Tournelles, 7. — Fondé en 1859. — *Reconnu établ. d'util. publ.* — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, depuis 8 ans, des filles orphelines, légitimes ou naturelles, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension variant de 25 à 30 francs par mois et une entrée variant de 50 à 100 francs. — 70 places.

730. — **Orphelinat de Champigny,** Grande Rue, 106. — Fondé en 1853. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, depuis 3 ans, sans âge fixé pour la sortie, des filles orphelines ou abandonnées, légitimes ou naturelles, moyennant une pension annuelle de 480 francs et 100 francs d'entrée. — 90 places.

731. — **Providence de Saint-Joseph, à Charenton-le-Pont,** rue de Bordeaux, 10. — Orphelinat fondé, en 1863, par l'Œuvre de Sainte-

Geneviève, et organisé par la Sœur Marie Homberg. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles entre 6 et 12 ans, sans âge fixé pour la sortie, les plus indigentes, orphelines ou abandonnées, gratuitement, les autres moyennant une pension variant de 20 à 30 francs par mois. — 45 places.

732. — **Orphelinat de Châtenay,** rue des Vallées, 5. — Fondé en 1854. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles depuis 6 ans, les orphelines qu'il garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre) moyennant une pension de 300 francs payée jusqu'à 15 ans, les autres moyennant une pension de 360 francs payée jusqu'à leur sortie, dont l'âge n'est pas fixé. — 40 places.

733. — **Orphelinat de Choisy-le-Roi.** — Dirigé par les *Filles de la Croix (de Saint-André).* — Reçoit des filles, sans âge fixé pour l'entrée ni pour la sortie, moyennant une pension de 400 francs par an.

734. — **Orphelinat industriel de Clamart,** rue du Nord. — Fondé, en 1896, par Mme Picard. — Dirigé par les *Religieuses Ursulines.* — Reçoit des filles depuis 6 ans, les garde jusqu'à 18 ans, moyennant une pension annuelle de 350 francs. Les prépare, selon leurs aptitudes, à l'enseignement, au service, aux travaux d'aiguille ou aux arts. — 35 places.

735. — **Orphelinat de Conflans,** rue Camille Mouquet. — Fondé (à Paris) en 1856. — Dirigé par les *Religieuses du Bon-Pasteur.* — Reçoit des filles à partir de 13 ans, moyennant 50 francs d'entrée et une pension de 15 francs par mois payée pendant les années d'apprentissage; les garde ensuite gratuitement. — 60 places.

736. — **Orphelinat de Créteil,** rue du Moulin, 15. — Fondé (rue de la Ruette, 20) en 1858. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, depuis 5 ans, sans âge fixé pour la sortie, des filles orphelines, moyennant une pension variable. — 30 places.

737. — **Orphelinat de Fontenay-aux-Roses,** place de l'Église, 17. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles, sans âge fixé pour l'entrée ni la sortie, moyennant une pension annuelle de 450 francs et 25 francs d'entrée.

738. — **Orphelinat de Fresnes-les-Rungis,** Grande Rue. — Fondé en 1872. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, entre 6 et 9 ans, des filles orphelines; depuis 9 ans, moyennant une pension de 360 fr., et à partir de 14 ans, sous l'engagement de rester jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 180 francs payée pendant deux ans seulement. — 55 places.

739. — **Orphelinat des Sœurs fidèles compagnes de Jésus, à Gentilly,** rue d'Arcueil, 35. — Fondé en 1847. — *Autorisé.* — Reçoit des filles sans âge fixé pour l'entrée, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 300 francs payée jusqu'à 8 ans, de 240 francs entre 8 et 13 ans, de 180 francs entre 13 et 18 ans. — Donne une gratification aux plus méritantes sortant à 21 ans. — 55 places.

740. — **Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Gentilly,** rue Frileuse, 2. — Reçoit des filles, depuis 6 ans, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 30 places.

741. — **Orphelinat de l'Hay,** rue Bronzac. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles, sans âge fixé pour l'entrée, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension annuelle variant de 360 à 420 francs.

742. — **Orphelinat d'Issy,** rue des Noyers. — Fondé(Grande Rue, 27) en 1881. — Dirigé par les *Filles de la Croix (de Saint-André).* — Reçoit des filles depuis 4 ans, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension annuelle de 450 francs.

743. — **Orphelinat-ouvroir de la Providence, à Ivry-sur-Seine,** rue Parmentier (depuis 1839). — Fondé, en 1824, à Paris, par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul,* dirigeant la maison de secours de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. — Encore dirigé par des Sœurs de cette congrégation. — Reçoit des filles, depuis 7 ans, les orphelines (sous l'engagement de rester jusqu'à 21 ans) moyennant une pension de 25 francs par mois, réduite pour les plus indigentes, payée jusqu'à 15 ans; les autres, sans âge fixé pour la sortie, moyennant une pension de 400 francs et un trousseau. — 120 places.

744. — **Orphelinat Saint-Frambourg, à Ivry-sur-Seine,** rue de Paris, 110. — Fondé, en 1835, par Mgr de Quelen, comme annexe de l'école fondée et dotée, en 1832, par la duchesse douairière d'Orléans. — Dirigé, depuis cette époque, par les *Filles de la Croix (de Saint-André).* — Reçoit des filles depuis 7 ans, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension de 25 francs par mois payée jusqu'à 16 ans et 100 francs d'entrée. — 60 places.

745. — **Orphelinat-ouvroir Sainte-Marie, à Malakoff,** rue Turgis, 16. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles, sans âge fixé pour l'entrée, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension variant de 15 à 25 francs. — 60 places.

746. — **Orphelinat de Montrouge,** rue Verdier, 39. — Fondé en 1874 (rue des Trembles) par M. Isaac du Trembley, sous le patronage de

l'Église réformée de Paris. — Reçoit, entre 8 et 14 ans, des filles protestantes, orphelines ou abandonnées, et les garde jusqu'à 18 ans (engagement à prendre), moyennant une pension de 30 francs par mois, pouvant être réduite quand le travail des orphelines est devenu productif. — 40 places.

Orphelinat du Grand-Montrouge, avenue de la République. (Voir n° 626.) — Reçoit des filles aux mêmes conditions que les garçons.

747. — **Orphelinat de la Sainte-Famille, à la Rue,** rue de Fresnes, 24. — Fondé, en 1861, par le P. Delaplace. — Dirigé par les *Sœurs servantes du Saint-Cœur de Marie.* — Reçoit, depuis 4 ou 5 ans, des filles orphelines ou abandonnées, même naturelles, moyennant une pension de 25 francs par mois, réduite en certains cas, et les garde jusqu'à 13 ans, âge où elles passent à la maison de Paris (rue Lhomond, 41). (Voir n° 647.) — 115 places.

748. — **Maison des orphelines de la Providence, à Saint-Mandé,** rue Mongenot, 21. — Orphelinat fondé en 1860 par le curé de la paroisse. — *Autorisé.* — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, depuis 4 ans (en des cas exceptionnels plus tôt), des filles orphelines ou semi-orphelines, et les garde jusqu'à 21 ans, moyennant une pension variant de 180 à 300 francs et 100 francs d'entrée. — 110 places.

749. — **Orphelinat de Saint-Maur-les-Fossés,** rue de la Tournelle. — Dirigé par les *Filles de la Croix (de Saint-André).* — Reçoit des filles depuis 3 ans, et les garde jusqu'à 18 ans, moyennant une pension variant suivant l'âge.

750. — **Orphelinat de Saint-Maurice,** Grande Rue, 53. — Fondé en 1849. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles depuis 6 ans, et les garde jusqu'à 21 ans ou jusqu'à 18 au moins, moyennant une pension de 30 francs par mois et 50 francs d'entrée. — 30 places.

751. — **Orphelinat de Thiais.** — Dirigé par les *Filles de la Croix (de Saint-André).* — Reçoit des filles sans âge fixé pour l'entrée ni pour la sortie, moyennant une pension annuelle de 400 francs.

752. — **Orphelinat Sainte-Félicité, à Vitry-sur-Seine,** rue d'Oucy, 5. — Fondé, en 1869, par Mme Groult. — *Autorisé.* — Dirigé par les *Sœurs servantes du Saint-Cœur de Marie.* — Reçoit gratuitement, sauf un trousseau de 100 francs, entre 12 et 14 ans, des filles orphelines, sous l'engagement de rester dans la maison jusqu'à 21 ans (dédit à payer en cas de sortie anticipée). Leur apprend la couture, le blanchissage, le jardinage et les occupe en outre à manipuler les produits de la fabrique de pâtes alimentaires à laquelle il est annexé. A 21 ans, si leur conduite a été satis-

faisante, leur donne un trousseau et une petite dot et garde celles qui le désirent, comme ouvrières salariées. — 85 places.

HORS DU DÉPARTEMENT

MAIS DESTINÉS A DES ENFANTS DE PARIS

753. — **Orphelinat Sainte-Jeanne, à Ormesson** (Seine-et-Oise). — Fondé en 1889 par la Ville de Paris, dans une propriété que lui avait léguée en 1885, à cette intention, Mlle Félicité Vassous. — Dépendant de l'Assistance publique. Direction laïque. — Reçoit gratuitement à 9 ans des filles d'employés de la Ville de Paris, orphelines, semi-orphelines ou indigentes, et les garde jusqu'à 15 ans. Leur apprend la couture, le blanchissage et les soins du ménage. — 25 places.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1897, l'Orphelinat Sainte-Jeanne a reçu 43 jeunes filles. Il doit être prochainement agrandi et pourra recevoir 116 orphelines.

Orphelinat de la Roche-Guyon (voir n° 629). — Reçoit gratuitement, à 6 ans, des filles indigentes nées à Paris. — 14 places.

XI

SECOURS AUX ENFANTS DES ÉCOLES

Caisse des Écoles. — Sauf celle du IIe arrondissement, fondée en 1849 par la garde nationale, les caisses des écoles ont été créées en exécution de l'art. 15 de la loi du 10 avril 1867, disant : « Une délibération du conseil municipal approuvée par le préfet peut créer dans toute commune une caisse des écoles destinée à encourager et à faciliter la fréquentation de l'école par des récompenses aux élèves assidus et par des secours aux élèves indigents (1). »

(1) La loi du 18 mars 1882 a converti cette faculté en obligation. Mais cette volonté du législateur a été peu exécutée, la plupart des communes ayant des ressources insuffisantes, un champ d'opérations trop restreint pour constituer une caisse spéciale. Afin de combler cette lacune, un conseiller général de Seine-et-Marne, M. Chazal, a créé à Rebais une « Caisse cantonale des écoles », alimen-

Le législateur de 1867, en autorisant la création de ces caisses, dans l'intérêt des écoliers ou de leurs familles nécessiteuses, entendait qu'elles partageassent entre les enfants de toutes les écoles libres ou communales, congréganistes ou laïques, leurs récompenses et leurs secours. Aussi la plupart comptaient-elles d'abord parmi leurs administrateurs, à côté de représentants de l'administration municipale, des membres du clergé; et ceux-ci organisaient-ils souvent, pour les alimenter, des quêtes ou des sermons de charité (1).

L'institution conserva jusqu'en 1880 ce caractère libéral, qu'elle n'a gardé depuis que dans trois arrondissements. La Caisse du IIIe arrondissement déclare, dans ses statuts, que « son action s'étend à tous les établissements primaires »; la caisse du XVIIe arrondissement, dans les siens, qu'elle se propose « de faciliter la fréquentation des écoles municipales et libres ». M. Risler, maire du VIIe arrondissement, disait à la dernière assemblée générale de sa caisse scolaire : « Les élèves que nous assistons, nous les cherchons dans toutes les écoles gratuites : communales ou libres, sans préoccupation politique ou religieuse. Dans son rôle de bienfaitrice, notre œuvre ne connaît que des enfants malheureux. »

La Caisse du VIIe arrondissement enfin, pratiquant le même éclectisme, admet parmi ses « administrateurs de droit » les curés de la Madeleine, Saint-Louis d'Antin, Saint-Philippe du Roule et Saint-Pierre de Chaillot.

Les autres caisses réservent exclusivement leurs faveurs aux enfants des écoles communales, sauf celle du Xe arrondissement, qui les étend aux enfants des écoles laïques, communales ou libres.

Après avoir indiqué, comme nous le devions, en quoi l'institution a dévié de son but primitif, nous constaterons les bienfaits qu'elle répand trop exclusivement. Passant en revue les vingt caisses scolaires de Paris, nous relèverons seulement dans leur compte financier de l'exercice 1895 les deux articles qui, avec les colonies scolaires mentionnées plus haut (voir n° 780), y atteignent le chiffre le plus élevé de beaucoup : 1° la distribution de vêtements et de chaussures; 2° les cantines scolaires, fondées en 1881 pour distribuer des portions alimentaires aux élèves des écoles, dont les uns la reçoivent gratuitement, les autres pour un prix fort modique et inférieur à ce qu'elle coûtent.

754. — *Ier arrondissement.* — Actif de la caisse au 31 décembre 1895. . . . . 115,707 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures . . . . 6,232 »
Dépenses pour la cantine scolaire . . . . 18,296 »
(dont 9,795 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées. 136,710
(dont 63,481 gratuites, 73,229 payantes).

tée par les diverses communes du canton et fonctionnant à leur profit commun.

(1) C'est ce que faisait encore, en 1879, le curé de Saint-Bernard pour la Caisse des écoles du XVIIIe arrondissement.

755. — *IIe arrondissement.* — Actif au 31 décembre . . . . 346,672 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures . . . . 13,747 »
Dépenses pour la cantine scolaire . . . . 13,913 »
(dont 9,130 francs payés par le conseil municipal).
Portions gratuites 67,191

756. — *IIIe arrondissement.* — Actif au 31 décembre . . . . 87,095 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures . . . . 12,217 »
Dépenses pour la cantine scolaire . . . . 34,118 »
(dont 26,215 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées. 142,347
(dont 101,103 gratuites, 2,184 demi-gratuites, 39,060 payantes).

757. — *IVe arrondissement.* — Caisse fondée en 1871, sous le nom d'*Œuvre des familles,* par M. Girette. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1883.
Dépenses pour vêtements et chaussures . . . . 2,718 fr.
Dépenses pour la cantine scolaire . . . . 34,373 »
(dont 20,000 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées 386,977
(dont 161,168 gratuites, 225,779 payantes).

758. — *V^e arrondissement.* — Fondée en 1879.
Actif au 31 décembre. . . . . 117,001 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures. . . . . 13,500 »
Dépenses pour les cantines scolaires. . . . . 41,047 »
(dont 22,420 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées 297,382
(dont 163,647 gratuites, 133,735 payantes).

759. — *VIe arrondissement.* — Actif au 31 décembre . . . 89.383 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures. . . . . 5,993 »
Dépenses pour la cantine scolaire . . . . 28,711 »
(dont 18,830 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées. 127,237
(dont 41,378 gratuites, 85,859 payantes).

760. — *VIIe arrondissement.* — Caisse fondée en 1871 par M. Arnaud (de l'Ariège).
Dépenses pour vêtements et chaussures. . . . . 7,091 fr.
Dépenses pour la cantine scolaire . . . . 43,692 »
(dont 18,980 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées 219,862
(dont 91,348 gratuites, 128,514 payantes).

761. — *VIIIe arrondissement.* — Actif au 31 décembre . . . 245,653 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures. . . . . 8,533 »
Dépenses pour les cantines scolaires. . . . . 2,920 »
Portions gratuites 10,827

762. — *IXe arrondissement.* — Actif au 31 décembre . . . . 178,819 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures . . . . 1,020 »
Dépenses pour les cantines scolaires. . . . . 12,600 »
(payés par le conseil municipal).
La caisse du IXe arrondissement a reçu des dons et legs importants : de M. Léop. Goldschmidt, 17,000 francs; de M. V. Dubochet, 20,000 francs; de M. Hartmann, 100,000 francs; du baron Edmond de Rothschild, 108,000 francs, etc.

763. — *X^e arrondissement.* — Fondée en 1879. — S'étend à tous les établissements scolaires laïques de l'arrondissement.
Actif au 31 décembre. . . . . 282,900 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures . . . . 19,931 »
Dépenses pour les cantines scolaires. . . . . 63,222 »
(dont 47,750 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées 337,971
(dont 214,814 gratuites, 123,157 payantes).

764. — *XIe arrondissement.* — Fondée en 1869.
Actif au 31 décembre. . . . . 24,681 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures . . . . 14,961 »
Dépenses pour les cantines scolaires. . . . . 92,721 »
(dont 61,225 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées 599,638
(dont 292,064 gratuites, 307,574 payantes).
Parmi les bienfaiteurs : M. Yvose Laurent (5,000 fr.), Mme Leblond (5,000 fr.), Mme Dagnan (11,000 fr.), M. Bourdon (500 fr. de rente).

765. — *XIIe arrondissement.* — Actif au 31 décembre. . . : 89,315 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures . . . . 15,454 »
Dépenses pour les cantines scolaires. . . . . 61,089 »
(dont 50,425 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées 402,973
(dont 287,393 gratuites, 115,580 payantes).

766. — *XIIIe arrondissement.* — Actif au 31 décembre . . . 79,525 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures . . . . 9,660 »
Dépenses pour les cantines scolaires. . . . . 112,907 »
(dont 97,000 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées 978,633
(dont 756,835 gratuites, 221,854 payantes).

767. — *XIVe arrondissement.* — Actif au 31 décembre . . . 136,771 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures. . . . . 8,040 »
Dépenses pour les cantines scolaires. . . . . 76,737 »
(dont 43,150 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées 497,085
(dont 243,992 gratuites, 153,093 payantes).

768. — *XVe arrondissement.* — Actif au 31 décembre. . . . 31,373 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures . . . . 11,919 »
Dépenses pour les cantines scolaires. . . . . 98,156 »
(dont 71,495 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées 699,555
(dont 434,497 gratuites, 265,058 payantes).

769. — *XVIe arrondissement.* — Actif au 31 décembre . . . 8.516 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures . . . . 4,633 »
Dépenses pour les cantines scolaires. . . . . 32,550 »
(dont 7,128 francs payés par le conseil municipal).

770. — *XVIIe arrondissement.* — Actif au 31 décembre. . . 48,806 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures . . . . 11,823 »
Dépenses pour la cantine scolaire . . . . 57,660 »
(dont 48,910 francs payés par le conseil municipal).

771. — *XVIIIe arrondissement.* — Actif au 31 décembre . . 70,792 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures . . . . 30,551 »
Dépenses pour les cantines scolaires. . . . . 191,651 »
(dont 132,120 francs payés par le conseil municipal).
Portions distribuées 3,542,994
(dont 2,678,049 gratuites, 864,943 payantes).

772. — *XIXe arrondissement.* — Actif au 31 décembre. . . . 109,549 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures . . . . 22,910 »
Dépenses pour les cantines scolaires. . . . . 77,842 »
(dont 31,370 francs payés par le conseil municipal).

773. — *XXe arrondissement.* — Actif au 31 décembre. . . . 64,324 fr.
Dépenses pour vêtements et chaussures . . . . 16,181 »
Dépenses pour les cantines scolaires. . . . . 128,524 »
(dont 88,310 francs payés par le conseil municipal).

Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, rue Nicole, 9. — Dirige un fourneau économique, dont profitent les enfants de son école primaire.

Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, rueOudinot, 3. — Distribue des portions alimentaires de 0 fr. 10 pour le repas de midi, pendant l'hiver, aux enfants indigents fréquentant l'école dirigée par les Sœurs. — 60 portions par jour.

Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, rue de la Tombe-Issoire. — Distribue tous les matins des portions de viande et de légumes aux enfants indigents fréquentant l'école libre.

Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, rue de Monceau, 15 *bis*. A installé une cantine pour les enfants de son école primaire.

Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, rue de l'Abbaye, 3. — Distribue gratuitement des soupes à midi aux enfants de son école maternelle.

Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 32. — Distribue des soupes aux enfants de son école maternelle.

Maison des Sœurs de la Sagesse, avenue Malakoff, 66. — Distribue des soupes aux enfants de son école maternelle.

Maison des Sœurs de la Providence, à Courbevoie, rue de l'Alma, 86. — A un vestiaire pour les enfants indigents des écoles.

Maison des Sœurs de Sainte-Marie, à Billancourt, rue Nationale, 50. — A une cantine scolaire, ouverte du 1er octobre à Pâques, pour les enfants de son école maternelle.

Œuvre de la rue Championnet. — Fondée par l'abbé Deleuze et l'abbé Henri Garnier. — A créé en 1892 une cantine scolaire ouverte toute l'année et distribuant des portions gratuites aux enfants les plus indigents de ses écoles (150 environ par jour), auxquels elle distribue fréquemment, en outre, des vêtements et des chaussures.

774. — **Comité de bienfaisance israélite.** (Voir section XXXV.) — Distribue des vêtements et des soupes aux enfants des écoles israélites de la place des Vosges, de la rue des Hospitaliers-Saint-Gervais, de la rue Lafayette, de l'avenue de Ségur et à ceux de l'*École Gustave Rothschild.*

Pendant le dernier exercice (1895) il a distribué des vêtements à 1,280 garçons et 1,300 filles et 148,347 portions de soupes aux uns et aux autres. Il a dépensé pour la distribution de vêtements 29,389 francs, pour la distribution de soupes 6,406 francs.

775. — **La Ruche.** — Société fondée en 1831. — Dirigé par un comité de demoiselles protestantes (dites *Abeilles*). — A pour objet de confectionner des vêtements et de les distribuer, sans distinction de culte, à des enfants indigents âgés de moins de 15 ans.

776. — **Conférence de Saint-Ignace.** — Assiste les enfants des écoles chétiennes et leurs familles, en leur donnant des bons pour les fourneaux de la Société philanthropique et de la Société de Saint-Vincent de Paul.

777. — **Fondation Alboni.** — Legs reçu en 1895, par la ville de Paris, de Mme Alboni, consistant : 1° en une rente de 10,000 francs dont les arrérages doivent être également répartis entre les mairies des 20 arrondissements, à charge de donner 2 livrets de la Caisse d'épargne de 250 francs, l'un à un garçon, l'autre à une fille des écoles communales; 2° en la nue propriété d'une rente de 52,200 francs dont les arrérages, au décès des usufruitiers, devront recevoir un emploi semblable.

XII

COLONIES DE VACANCES

778. — **Œuvre des Trois-Semaines,** à Levallois-Perret, rue de Cormeille, 59 (précédemment à Paris, 77, rue Legendre).— Fondée en 1881 par M. le pasteur Lorriaux et Mme Lorriaux (qui la dirige depuis), à l'imitation des colonies de vacances organisées en Suisse par M. le pasteur Bion.

L'une des plus touchantes créations que la sollicitude pour l'enfance indigente ait inspirées à la charité chrétienne. A pour but d'envoyer pendant trois semaines, à la campagne ou au bord de la mer, des enfants des deux sexes (parfois accompagnés de leur mère), de préférence mais non exclusivement protestants (1), choisis dans tous les quartiers de Paris par les pasteurs, les diaconesses de paroisse, les instituteurs ou des protecteurs.

Accueillie avec beaucoup de faveur par la charité protestante, l'œuvre a bientôt reçu d'elle des subsides (2) qui lui permirent de se développer rapidement.

(1) Les ressources qui soutiennent l'œuvre lui étant fournies par des protestants, les enfants catholiques qu'elle admet doivent payer une indemnité couvrant au moins une partie de leur dépense; ils sont tenus, en outre, d'assister aux exercices religieux que suivent les autres enfants et d'où est exclue toute espèce de controverse.

(2) En 1889 les recettes s'élevaient à 13,220 fr., les dépenses à 13,512 fr.

1890	—	—	17,207	»	—	17,620	»
1891	—	—	20,703	»	—	20,830	»
1892	—	—	22,663	»	—	22,650	»
1893	—	—	26,017	»	—	26,278	»
1894	—	—	27,819	»	—	27,838	»
1895	—	—	31,755	»	—	30,960	»

Après avoir débuté, pendant l'été de 1881, avec 3 colons, elle en comptait :

En 1883	64	En 1891	552
1885	112	1892	641
1887	200	1893	758
1888	273	1894	862
1889	319	1895	972
1890	400	1896	1,057 (1).

Les trois petits colons de la première année avaient été placés chez une dame veuve de Nanteuil (Seine-et-Marne). En 1883, d'autres retournèrent à Nanteuil; un plus grand nombre furent envoyés, par groupes de 8 ou 10, chez des cultivateurs choisis avec soin, sous la surveillance de pasteurs ou d'instituteurs en retraite habitant le pays.

A ces deux résidences, le nombre des colons augmentant sans cesse, il fallut bientôt en ajouter une troisième : Saint-Denis-lez-Rebais (Seine-et-Marne).

En 1889, les fondateurs de l'œuvre, y créant une nouvelle branche qu'ils intitulèrent *Trois-Semaines-Plage*, louèrent une maison à Bernières (Calvados) pour y envoyer les enfants ayant besoin de prendre des bains de mer.

L'année suivante, elle était assez riche pour en faire bâtir une autre, destinée à recevoir dans les conditions spéciales qu'exigeaient leur situation et leur âge, des jeunes filles anémiques de 12 à 20 ans, et à devenir, avec sa bibliothèque, son préau couvert, sa salle de récréation pour les jours de pluie, la « maison modèle », la « maison mère » de la colonie de Montjavoult. Cet asile, qui reçut le nom de *la Clef des champs*, fut inauguré le 23 juillet 1891 et, dès cette première année, reçut 60 jeunes filles, 58 petits enfants ou mères de famille, en tout 118 colons.

Au commencement de l'année 1894, l'œuvre, abandonnant la petite maison qu'elle avait louée à Bernières, en achetait à Ver-sur-Mer, dans le même département, une plus grande et mieux aménagée, car elle avait été construite pour un sanatorium marin. Pour faire cette acquisition il lui fallait 10,000 francs; elle ne les avait pas dans sa caisse, mais les recueillit en quelques jours. Dès l'été suivant, la villa de Ver, baptisée *Brise de mer*, reçut, en plusieurs escouades, 70 enfants.

En 1891, enfin, l'œuvre put acheter au hameau de Valecourt, près Montjavoult, une nouvelle maison, sa troisième propriété, qui devint, sous le nom de *la Sapinière*, une sorte de succursale de *la Clef des champs* (destinée surtout aux garçons) et fut inaugurée en 1896.

Les frais de voyage et de séjour des enfants sont évalués à 40 francs environ, et à 70 francs pour les mères. De nombreux bienfaiteurs payent cette dépense pour les enfants qu'ils désirent en voir profiter; quelquefois

(1) De ces 1,057 colons, parmi lesquels il y avait 64 mères, Montjavoult en avait reçu 622; Nanteuil, 154; Saint-Denis-lez-Rebais, 191; Ver-sur-Mer, 90.

les parents veulent la supporter eux-mêmes; le plus souvent elle reste à la charge de l'Œuvre.

Ajoutons que le prompt succès de la fondation des Trois-Semaines a engagé la ville de Paris à l'imiter, en organisant à son tour des colonies de vacances, au profit de ses pupilles.

779. — **Œuvre des colonies de vacances,** rue de Gergovie, 8. — Fondée en 1881 par l'*Œuvre de la chaussée du Maine.*

Inspirée par la même pensée que la précédente, l'*Œuvre des colonies de vacances* est née en même temps et, éveillant d'égales sympathies, n'a pas obtenu moins de succès.

En 1881, un charitable protestant de Strasbourg, M. Sthaeling, adressait mille francs à l'Œuvre de la chaussée du Maine, « pour faire faire à un certain nombre d'enfants maladifs ou anémiques un séjour à la campagne ». Vingt enfants, choisis de préférence parmi ceux de l'*Asile temporaire,* purent, grâce à cette largesse, aller respirer l'air des champs. M. Sthaeling renouvela, en 1882, sa libéralité, et son exemple ayant été imité d'année en année par de plus nombreux bienfaiteurs, le nombre des enfants qui leur ont dû ces bienheureuses vacances a suivi la même progression.

En 1882, ils étaient 20; en 1883, 24; en 1884, 38; en 1885, 52; en 1886, 65; en 1887, 72; en 1888, 118; en 1889, 131; en 1890, 164; en 1891, 215; en 1892, 203; en 1893, 322; en 1894, 375; en 1895, 464; en 1896, 673.

Jusqu'à l'année dernière, où l'affluence des colons a forcé d'en envoyer une centaine à Châtillon-sur-Loire, tous ces enfants étaient conduits, par équipes de 90, dans le Loiret, les uns chez des familles de paysans, les autres à la ferme des Bezards, appartenant à M. et Mme Louis d'Eichtal et que ceux-ci avaient mise avec empressement à la disposition de l'œuvre : bienfait dont ils doublent le prix par les soins et les gâteries qu'ils prodiguent à leurs petits colons.

La durée moyenne de ce séjour est d'un mois; mais aucun règlement ne le limite, et il peut être prolongé autant que la santé des enfants ou la situation de leurs parents l'exigent.

Aux familles qui peuvent payer, et qui souvent l'offrent d'elles-mêmes, on ne demande qu'une indemnité d'un franc par jour, frais de voyage compris. Mais grâce à la générosité croissante des personnes qui s'intéressent à cette œuvre et veulent y participer (1), la majorité des colons est admise gratuitement.

Colonies scolaires. — En 1883, un ami des enfants, M. Cottinet, sachant quels heureux résultats avaient produits, en Suisse, les voyages scolaires, songea à faire bénéficier des écoles primaires parisiennes de cette salutaire institution. Avec le concours de quelques généreux donateurs il

(1) En 1886 les recettes de l'*Œuvre des colonies de vacances* n'étaient que de 4,007 francs. En 1893 elles montaient à 17,252 francs; en 1895, à 21,421 francs; 1896, à 29,637 francs.

organisa le premier voyage de vacances au profit des écoliers du IXe arrondissement.

Tous les autres arrondissements s'approprièrent successivement cette idée, et les voyages scolaires jouirent d'une grand faveur, qui diminua lorsque, à l'exemple des œuvres précédentes, les municipalités commencèrent à créer des colonies. Le conseil municipal ayant décidé, en 1888, que « les fonds mis à la disposition des caisses des écoles pour les voyages de vacances pourraient être employés à organiser des colonies scolaires pour les enfants souffreteux et malingres », tous les arrondissements usèrent de cette autorisation.

Pendant l'année 1895 l'institution a fonctionné ainsi qu'il suit dans chacun d'eux :

780. — *Ier arrondissement.* — 85 colons : 41 garçons envoyés à Morteau (Doubs); 44 filles à Coudeville (Manche). *Dépenses :* 6,717 francs (dont 4,000 payés par le conseil municipal, 1,997 par la caisse des écoles, 720 par les familles de quelques colons).

781. — *IIe arrondissement.* — 90 colons : 45 garçons envoyés à Montrichard (Loir-et-Cher); 45 filles à Beauvais. *Dépenses :* 6,457 francs (dont 2,100 francs payés par le conseil municipal, le reste par la caisse des écoles).

782. — *IIIe arrondissement.* — 143 colons : 71 garçons et 72 filles envoyés à Montlhéry (en deux caravanes). *Dépenses :* 10,427 francs (dont 4,950 payés par le conseil municipal, 5,252 par la caisse des écoles, 225 par les familles de trois colons).

783. — *IVe arrondissement.* — 136 colons : 70 garçons, 66 filles. *Dépenses :* 11,485 francs (dont 6,500 payés par le conseil municipal, 4,995 par la caisse des écoles).

784. — *V^{e} arrondissement.* — *Dépenses :* 15,365 francs (dont 10,300 payés par le conseil municipal, 4,000 par la caisse des écoles, 1,052 par les familles).

785. — *VIe arrondissement.* — 100 colons : 50 garçons envoyés à Rémalard (Orne); 26 filles à Blois et 24 à Senonches. *Dépenses :* 5,889 francs (dont 3,800 payés par le conseil municipal et le reste par la caisse des écoles).

786. — *VIIe arrondissement.* — 106 colons : 52 garçons et 54 filles envoyés à Saint-Sauveur en Puisaye (Yonne). *Dépenses :* 7,550 francs (payés par la caisse des écoles). La municipalité du VIIe arrondissement a fait construire, sur la lisière de la forêt de Saint-Germain, une *Villa Scolaire* inaugurée en 1896.

787. — *VIIIe arrondissement.* — 65 colons : 35 garçons envoyés à Condé-

sur-Noireau (Calvados); 30 filles à Flers (Orne). *Dépenses :* 5,165 francs (payés par la caisse des écoles).

788. — *IX*ᵉ *arrondissement.* — 121 colons : 61 garçons, 60 filles, envoyés à Toucy (Yonne). *Dépenses :* 9,811 francs (dont 1,710 payés par le conseil municipal, 300 par les familles de 3 colons, 4,520 par divers donateurs : M. Léop. Goldschmidt 2,000, Mme Audiffred 1,000, etc., le reste par la caisse des écoles).

789. — *X*ᵉ *arrondissement.* — 364 colons : 139 garçons envoyés à Melun, et 40 à Villers-Cotterets; 64 filles à Melun, 40 à Nemours, 41 à Villers-Cotterets. *Dépenses :* 25,113 francs (dont 18,700 payés par le conseil municipal, 6,000 par la caisse des écoles et 318 par les familles).
En outre, 40 filles envoyées en « colonie balnéaire » à Évaux.

790. — *XI*ᵉ *arrondissement.* — 600 colons : 360 filles, 240 garçons envoyés, en cinq caravanes, à la colonie de Mandres-sur-Vair, propriété de la caisse des écoles. *Dépenses :* 33,209 francs (dont 29,000 payés par le conseil municipal, qui, en outre, a contribué pour 25,000 francs au payement de la propriété de Mandres-sur-Vair).

791. — *XII*ᵉ *arrondissement.* — 145 colons : 75 garçons envoyés à Fontainebleau; 70 filles à Saint-Fargeau (Yonne). *Dépenses :* 9,268 francs (dont 9,000 payés par le conseil municipal, 75 francs par la famille d'un colon, le reste par la caisse des écoles).

792. — *XIII*ᵉ *arrondissement.* — 180 colons : 92 garçons et 188 filles envoyés à Saint-Servan. *Dépenses :* 11,769 francs (dont 8,700 payés par le conseil municipal, 2,400 par la caisse des écoles, 870 par les familles de plusieurs colons).

793. — *XIV*ᵉ *arrondissement.* — *Dépenses :* 6,824 francs (dont 3,800 payés par le conseil municipal, le reste par la caisse des écoles).

794. — *XV*ᵉ *arrondissement.* — 145 colons : 75 garçons envoyés à Fontainebleau; 70 filles à Saint-Fargeau (Yonne). *Dépenses :* 9,268 francs (dont 9,000 payés par le conseil municipal, 75 francs par la famille d'un colon, le reste par la Caisse des écoles).

795. — *XVI*ᵉ *arrondissement.* — 53 colons : 25 garçons, 28 filles, envoyés à Évreux (en deux caravanes). *Dépenses :* 3,970 francs (payés par la caisse des écoles).

796. — *XVII*ᵉ *arrondissement.* — La caisse des écoles ayant fait de grandes dépenses, les années précédentes, a dû supprimer, pour l'année 1895, sa colonie scolaire. Elle l'a rétablie pour l'année 1896.

797. — *XVIII*e *arrondissement.* — 254 colons : 131 garçons, 123 filles, envoyés à Neuville en Hez (en quatre caravanes). *Dépenses :* 15,612 francs (dont 14,000 payés par le conseil municipal, le reste par la caisse des écoles).

798. — *XIX*e *arrondissement.* — 220 colons : garçons et filles, envoyés à Malesherbes (Loiret). *Dépenses :* 15,237 francs (dont 12,365 payés par le conseil municipal, le reste par la caisse des écoles).

799. — *XX*e *arrondissement.* — Colons, garçons et filles, envoyés à Onzain (Loir-et-Cher). *Dépenses :* 10,019 francs (dont 9,800 payés par le conseil municipal, 158 par la caisse des écoles, 61 par la famille d'un colon).

XIII

HOPITAUX PUBLICS ET PRIVÉS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

800. — **Hôpital des enfants,** rue de Sèvres, 149. — 654 lits (522 de médecine; 132 de chirurgie). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les enfants malades des deux sexes âgés de plus de 2 ans et de moins de 15 ans.

Malades admis en 1895 : 6,720.

Jusqu'à la fin du siècle dernier il n'y avait pas pour les enfants d'hôpitaux spéciaux. Le premier fut ouvert en 1802, dans une maison que l'abbé Languet de Gercy, curé de Saint-Sulpice, avait fondée en 1732, sous le patronage de la reine Marie Leczinska, pour y élever des orphelines de sa paroisse et qu'il avait confiées aux *Filles de l'Enfant Jésus;* de là vint le nom d'*Hôpital de l'Enfant-Jésus* qu'on lui donna longtemps et que parfois on lui donne encore. Il ne contenait autrefois que 300 lits et fut agrandi en 1858.

801. — **Hôpital Trousseau,** rue de Charenton, 89. — 427 lits (331 de médecine; 96 de chirurgie). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les enfants malades des deux sexes âgés de plus de 2 ans et de moins de 15 ans.

Malades admis en 1895 : 7,317.

Cet établissement occupe les bâtiments de l'ancien *Hôpital Sainte-Margue-*

rite, fondé en 1660 par M. et Mme d'Aligre et affecté d'abord aux enfants trouvés. L'*Hôpital des enfants* étant devenu insuffisant, il a été affecté à sa nouvelle destination en 1853, sur l'initiative de l'Impératrice et sous le nom d'*Hôpital Sainte-Eugénie*, auquel fut substituée en 1880 sa dénomination actuelle.

802. — **Hôpital de Forges-les-Bains** (Seine-et-Oise), succursale des hôpitaux de Paris. — 224 lits. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit des enfants scrofuleux des deux sexes, âgés de plus de 2 ans et de moins de 15 ans.

Malades reçus en 1895 : 478.

Dès 1842, l'administration des hospices avait essayé de faire traiter à Forges quelques enfants scrofuleux de Paris; mais n'ayant obtenu de cet essai qu'un résultat médiocre, elle ne crut pas devoir le renouveler. L'administration de l'Assistance publique le recommença en 1852 et pendant les années suivantes dans de meilleures conditions et avec plus de succès.

Elle se décida, en 1859, à fonder l'hôpital actuel, qui ne contenait alors que 100 lits et qui, depuis, a été notablement agrandi.

Hôpital Saint-Louis (voir section XLVII). — A 40 lits réservés à des enfants atteints de la teigne, et un externat où sont admis des enfants que cette maladie a fait renvoyer de leurs écoles et pour lesquels il n'y a pas de place à l'hôpital.

Institution des diaconesses, rue de Reuilly, 95 (voir section XXV). Une infirmerie spéciale pour les enfants protestants scrofuleux et maladifs, qui y étaient reçus, les plus indigents gratuitement, les autres moyennant une pension annuelle de 30 francs, avait été fondée en 1842, faubourg Saint-Antoine, et transférée ensuite rue de Reuilly, par l'*Institution des diaconesses*, sur l'initiative de Mme Rivet. La salle qu'elle occupait ayant été affectée au service de chirurgie pour les malades adultes, l'infirmerie des enfants a dû être momentanément fermée. Elle sera prochainement rouverte dans un nouveau pavillon construit spécialement pour elle en 1896.

Petit hôpital Saint-François, boulevard Saint-Marcel, 36 (voir section XLVIII). — Reçoit gratuitement, ou moyennant une pension modique à fixer de gré à gré, des enfants malades.

Cité des Fleurs (voir section LIV). — A 6 lits réservés à des enfants malades âgés de plus de 4 ans.

Hôpital Rothschild, rue Picpus, 75 (voir section XLVIII). — A 34 lits réservés à des enfants. En a reçu 152 en 1895 (79 garçons et 73 filles).

803. — **Institut Wesberge, à Levallois-Perret,** rue Gide, 27 *bis*. — Fondé en 1896. — Dirigé par une diaconesse. — 7 lits. — Reçoit depuis 3 ans des enfants protestants des deux sexes (par exception, des

femmes mariées) atteints de maladies aiguës, les garde et les fait traiter gratuitement pendant trois semaines.

XIV

SANATORIA — HOPITAUX MARINS (1)

804. — **Œuvre de Marie Auxiliatrice,** rue de Maubeuge, 25. — *Établissement de Villepinte* pour les jeunes filles et les enfants poitrinaires. — Fondé en 1878.

En 1874 les *Sœurs de Marie Auxiliatrice*(de Castelnaudary), dont l'Ordre se voue particulièrement, dans les grandes villes, à la préservation des jeunes ouvrières, avaient créé à Paris une maison de famille pour les recevoir et une société de secours mutuels pour leur venir en aide en cas de chômage ou de maladie (2). Constatant combien la phtisie faisait de victimes parmi leurs jeunes patronnées, elles conçurent le projet de fonder un asile spécialement consacré au traitement de cette maladie, réunissant les conditions particulières d'hygiène qu'il exige.

Encouragées par divers médecins, notamment M. le Dr Goüel, qui s'étaient montrés fort sympathiques à ce sujet et dont le charitable concours devait

(1) La tuberculose, qui cause à elle seule le cinquième des décès, est notre plus terrible ennemi. Mais, il y a trente ans encore, cet ennemi était réputé invincible; on cherchait à peine à lutter contre lui; on lui abandonnait, sans presque les lui disputer, les nombreuses victimes qu'il menaçait.

On a compris depuis que la lutte était possible, et on l'a entreprise avec une ardeur, un dévouement, un succès toujours croissants, soit en plaçant les malades « dans de bonnes conditions d'hygiène, d'aération, de nourriture et de traitement », soit en combattant la maladie avant même qu'elle soit déclarée, en détruisant ces germes morbides d'où elle naissait trop souvent, le rachitisme et la scrofule ; ce que fait la thalassothérapie.

Il y a vingt-cinq ans déjà, le docteur Bergeron constatait, parmi les enfants traités à Berck-sur-Mer, « 60 pour 100 de guérisons, 23 pour 100 d'améliorations notables ». Dans ce sanatorium, comme dans ceux de Pen-Bron, du cap Breton, d'Arcachon, de Cette, de Cannes, de Gien, de Banyuls, qui se sont successivement fondés à l'aide de libéralités privées, la proportion des guérisons n'a cessé de s'élever. On arrive à y sauver les trois quarts environ des malades, parfois davantage. Et cette méthode nouvelle, chaque jour perfectionnée par l'expérience, n'a pas dit son dernier mot. Elle ne désespère nullement d'obtenir des résultats plus complets encore.

(2) Cette société, qui fonctionne toujours dans les meilleures conditions, a créé récemment une *Caisse d'encouragement à l'épargne* et une *Caisse de retraites.*

en assurer le prompt succès, les *Sœurs de Marie Auxiliatrice* cherchèrent activement les moyens de le réaliser.

En 1878, ayant reçu 30,000 francs d'un seul donateur, et de plusieurs autres la promesse de souscrire entre eux, leur vie durant, pour la même somme, elles louèrent à Livry une petite maison, qu'elles ouvrirent aussitôt avec 10 lits et où, deux ans plus tard, s'étant réfugiées elles-mêmes dans les greniers, elles parvinrent à en installer 20.

Avant de raconter les transformations que, depuis cette époque, a subies leur œuvre, montrons par les chiffres à quel point le cercle s'en est, presque d'année en année, élargi :

EXERCICES	RECETTES	DÉPENSES	NOMBRE DE LITS	NOMBRE DES JOURNÉES de traitement.
1880-1881	14.073f	13.212f	20	678
1881-1882	58.250	44.091	40	4.575
1882-1883	61.450	75.221	50	7.506
1883-1884	125.136	125.622	66	16.413
1884-1885	133.625	116.248	90	19.156
1885-1886	178.868	182.113	100	27.171
1886-1887	143.735	163.808	»	21.770
1887-1888	172.020	179.346	»	22.845
1888-1889	229.226	273.938	134	25.300
1889-1890	225.810	170.655	»	22.626
1890-1891	251.204	206.512	»	36.261
1891-1892	237.161	315.617	»	42.522
1892-1893	315.783	294.212	»	42.785
1893-1894	358.202	311.254	204	48.671
1894-1895	260.262	277.811	»	70.276
1895-1896	282.344 (1)	274.414	235	81.531

Dès 1881 l'œuvre avait trop de clientes pour pouvoir rester à Livry, et elle était assez prospère pour vouloir une plus large installation. La société immobilière qui la représentait acheta au prix de 100,000 francs, pour le lui louer, le château de Villepinte, situé à 18 kilomètres de Paris, au milieu d'une plaine salubre et fort éloignée de toute usine. Cette propriété, entourée d'un parc de 11 hectares, assurait à l'œuvre le moyen de se développer encore et de devenir, comme le lui avait prédit Maxime Du Camp, « la plus belle infirmerie du monde ».

L'année suivante, la société acquérait pour 30,000 francs une ferme attenant au château. On aménagea aussi bien que possible les anciens bâtiments; on en construisit de nouveaux, en se conformant aux minutieuses précautions qu'exige aujourd'hui la science.

Parmi les pavillons successivement ouverts, l'*Asile des enfants des Saints-*

(1) Pour construire un nouveau pavillon destiné aux grandes malades, c'est-à-dire à celles qui sont entrées dans la dernière période de la tuberculose, une somme de 90,000 francs était nécessaire; une souscription spéciale avait déjà produit, au mois de mai 1896, 45,000 francs.

Anges a été construit en 1883, par une fondation spéciale de Mme Hochon-Lefuel pour recevoir, les petites filles de 5 à 14 ans, poitrinaires ou issues de parents poitrinaires. — Ouvert avec 10 lits, il en avait 36 dès 1885, et en a 60 aujourd'hui.

Une succursale de l'œuvre pour les jeunes filles anémiques est établie en 1888 à Saint-Germain en Laye, transportée en 1893 à Champrosay. Elle contient 40 lits.

Enfin, grâce à la générosité de M. et Mme Fagniez, qui, après la mort de leur enfant, lui ont donné leur villa d'Hyères, l'Œuvre possède depuis le 1er novembre 1895 un sanatorium, l'*Asile Marie-Alice*, destiné aux malades légèrement atteintes et pouvant être promptement rétablies,

Au 1er mai 1896, l'*Œuvre de Marie Auxiliatrice* avait recueilli 5,111 jeunes filles ou enfants. La charité seule avait pourvu aux frais si coûteux de leur entretien et de leur traitement. Jamais argent ne fut mieux employé; car la bonne installation des différentes maisons de l'œuvre, les soins dévoués dont les médecins et les Sœurs entourent leurs intéressantes pensionnaires (1) en sauvent le plus grand nombre. « Sur nos 4,158 malades entrés depuis la fondation, pouvait dire en 1894 M. le Dr Goüel, nous avons rendu à leur famille et à la société 3,106 jeunes filles guéries, ou, au moins, très grandement améliorées. »

En se faisant hospitalières et gardes-malades pour combattre un mal dont leur œuvre primitive leur avait permis de constater les ravages, les *Sœurs de Marie Auxiliatrice* n'ont pas négligé celle-ci, qui s'est maintenue et développée. Elles l'ont même mise au service de leur fondation de Villepinte, en recevant pendant un mois dans leur maison de Paris, pour leur laisser le temps de trouver un emploi, les jeunes filles qui reviennent guéries de leurs hôpitaux.

805. — **Œuvre des enfants tuberculeux,** rue de Miromesnil, 35. — Fondée en 1888. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1894. — Dirigée, sous la surveillance d'un comité de médecins, par les *Sœurs hospitalières de Sainte-Anne* (de Feugerolle).

Les fondateurs de cette Œuvre s'étaient depuis peu réunis dans le but de provoquer « la création d'hôpitaux, d'asiles, de sanatoria consacrés au traitement gratuit de jeunes garçons pauvres atteints de la tuberculose », quand un bienfaiteur (qui interdit de prononcer son nom) leur offrit, pour commencer la réalisation de leur programme, une belle propriété sise à Ormesson, sur un plateau dominant la Marne.

(1) Un détail permet d'apprécier jusqu'où va la sollicitude de ces saintes infirmières pour les enfants confiés à leur garde. Sachant combien sont variées et exigeantes les « fantaisies stomachiques » des poitrinaires, elles laissent les plus malades, celles qui peuvent descendre au réfectoire, commander elles-mêmes leurs repas, auxquels trop souvent, leur fantaisie passée, elles touchent à peine. Les pensionnaires de Villepinte se trouvent si bien dans cette atmosphère de maternelle tendresse que, lorsqu'elles sont guéries, la Mère supérieure doit les préparer à l'idée de quitter la maison, en les prévenant plusieurs jours à l'avance que le moment approche où elles devront laisser la place à d'autres.

Cette donation permettait à l'*Œuvre des enfants tuberculeux* d'entrer dans la période d'exécution, où elle devait marcher d'un pas rapide. La *Société de Secours aux blessés militaires* et l'*Union des femmes de France* lui ayant abandonné la jouissance des deux pavillons qu'elles avaient fait construire pour l'Exposition de 1889, elle y installa, en attendant mieux, ses premiers pensionnaires. Cette installation provisoire fut bientôt remplacée par une autre plus sérieuse.

Le 10 décembre 1893, l'Œuvre des enfants tuberculeux inaugurait à Villiers-sur-Marne un nouvel hôpital de 150 lits, destiné aux tuberculeux de 12 à 16 ans, l'hôpital d'Ormesson, qui avait alors 100 lits, ne devant plus recevoir que ceux de 3 à 12 ans. Les uns et les autres continuaient à être admis gratuitement sans distinction de culte ni d'origine.

Ajoutons que, dès le début, un service de consultations avait été organisé, rue de Miromesnil (voir section XV).

Quand on eut constaté les merveilleux résultats que l'Œuvre obtenait de son traitement, basé surtout sur les cures d'air, les mesures d'antisepsie et une alimentation réconfortante, des encouragements lui vinrent de toute part. En 1894, le prix Audéoud lui était décerné, et une première allocation sur les fonds du pari mutuel attribuée; l'année suivante, une souscription spontanément ouverte par le *Figaro*, et à laquelle 12,364 souscripteurs avaient pris part, versait 117,000 francs dans sa caisse. Enfin des comités se constituaient à Boulogne, à Saint-Cloud, à Versailles, pour lui assurer l'entretien de lits réservés aux petits tuberculeux de ces dernières villes, dont l'exemple sera certainement suivi par d'autres.

Ainsi soutenue par la sympathie générale, l'Œuvre put se développer rapidement (1). Après six années d'existence elle voyait le chiffre des journées de traitement passées dans ses hôpitaux s'élever de 4,500 à 45,000. Au lieu des 12 lits qu'elle possédait au début, elle en peut offrir déjà 350.

Dans la dernière année, elle a ouvert une nouvelle salle de consultations, beaucoup plus grande et mieux aménagée que l'ancienne, et inauguré à Villiers un nouveau bâtiment, le *Pavillon des Enfants de France*, approprié avec un soin minutieux à sa destination spéciale. C'est un vaste *hall* dont le plafond en ogive s'élève à 12 mètres au-dessus du sol. Il cube 10,000 mètres d'air, ce qui en assure 120 à chaque malade. L'air incessamment renou-

(1)

ANNÉES	DÉPENSES	JOURNEÉS DE TRAITEMENT DANS LES DIVERS HOPITAUX
1889	»	4.485
1890	168.512f (pour les 2 années).	10.327
1891	92.327	16.590
1892	82.958	22.114
1893	240.557	25.898
1894	234.540	29.235
1895	378.458	41.214
1896	315.022	45.362

velé y pénètre par des conduits garnis d'une toile métallique et de bouchons poreux où il se filtre, et, chassé par d'ingénieux appareils de ventilation, il en ressort avant d'avoir pu se vicier.

Pendant ce temps la reconstruction de l'hôpital d'Ormesson, devenu insuffisant, était entreprise. La surface couverte du nouvel établissement, comptant près de 2,000 mètres, représente deux fois la surface de celui qu'il remplace, et dix fois la surface du modeste pavillon qui avait été l'embryon de l'œuvre.

Celle-ci, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1897, a soigné 5,096 malades (817 dans ses hôpitaux, 4,279 dans ses dispensaires). Elle a recueilli et dépensé pour eux, jusqu'au 1er juillet 1896, **1,508,869** francs.

Le nombre de ses adhérents s'est élevé de 770 en 1890, à 14,760 en 1896.

Pour compléter les cures que le séjour de ses hôpitaux a opérées, l'œuvre se propose d'établir des colonies sociétaires dans de vastes terrains de culture qui lui ont été récemment légués, et une maison de convalescence dans une propriété qu'elle possède à Valescure.

806. — **Hôpital de Berck-sur-Mer,** dépendant de l'Assistance publique. — Fondé en 1861. — 660 lits.

Reçoit gratuitement des enfants scrofuleux ou rachitiques des deux sexes, de familles parisiennes indigentes, et âgés de moins de 15 ans, que désigne une commission médicale spécialement chargée d'examiner les candidats. En 1895 en a reçu 703.

Dans un autre bâtiment dit le *Petit Hôpital* et contenant 104 lits, sont admis les enfants ne remplissant pas les conditions indiquées ci-dessus, moyennant une indemnité journalière de 2 fr. 10. — En 1895, 45 enfants y ont été reçus.

Dans les années 1857 et 1858, la direction de l'Assistance publique avait placé à Berck, dans une maison particulière, quelques enfants assistés de Paris, en résidence dans l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer. Cette première expérience ayant réussi, elle envoya de Paris, en 1860, sous la surveillance de deux religieuses, 72 enfants (22 rachitiques, 29 scrofuleux, 21 anémiques), qui en éprouvèrent une grande amélioration.

Encouragée par ce résultat, l'administration de l'Assistance publique fonda à Berck un hôpital provisoire, inauguré le 8 juillet 1861, auquel furent ajoutées, en 1869, des constructions plus importantes (1).

807. — **Colonie de Cherrueix** (Ille-et-Vilaine), dépendant de l'Assistance publique. — Placement temporaire chez des familles de marins, à Cherrueix ou dans des localités voisines, d'enfants assistés ou d'enfants moralement abandonnés, malingres ou chétifs. Ont été ainsi placés en 1895 : 363 enfants (179 garçons, 184 filles). Restaient au 1er janvier 1896 : 21 garçons, 13 filles.

(1) L'administration de l'Assistance publique a acheté, à Hendaye, un vaste terrain ou elle doit faire construire un hôpital spécialement destiné aux enfants tuberculeux.

808. — **Hôpital Rothschild,** à Berck-sur-Mer. — Fondé, en 1872, par le baron James-Édouard de Rothschild. — Reçoit gratuitement des enfants israélites des deux sexes, scrofuleux, rachitiques ou anémiques, sortant de l'*Hôpital Rothschild* de Paris.

809. — **Œuvre nationale des hôpitaux marins,** rue de Miromesnil. — Fondée en 1887. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1890. — Dirigée, sous la présidence du Dr Bergeron, par un comité de 48 membres, dont 30 résidant à Paris et 18 dans les départements. — A pour but de favoriser la création ou le fonctionnement, sur les côtes de France, d'hôpitaux affectés au traitement des enfants scrofuleux ou rachitiques de la classe indigente.

L'œuvre des hôpitaux marins, dont la première idée se trouve implicitement indiquée dans un rapport adressé en 1856 à l'administration de l'Assistance publique sur les résultats du traitement des scrofuleux du département de la Seine obtenus à Berck-sur-Mer, et dont la création a été préparée par M. le Dr Armengaud (de Bordeaux), M. Lafargue, préfet des Pyrénées-Orientales et M. Pallu, inspecteur des Enfants assistés de la Loire-Inférieure, fut fondée, il y a dix ans, par un groupe de médecins et de chirurgiens des hôpitaux, auxquels se sont adjointes plusieurs personnes généreuses, toujours prêtes à venir en aide aux œuvres d'assistance.

A peine fondée, l'œuvre put, grâce à la libéralité de Mme Furtado-Heine, subventionner d'une somme de 40,000 francs l'hôpital de Pen-Bron, fondé par M. Pallu et le conseil général de la Loire-Inférieure.

En 1888, le département des Pyrénées-Orientales, offrant de lui faire don de l'hôpital marin dont il avait récemment décidé la construction à Banyuls, sous la seule condition d'y réserver 20 places gratuites pour des enfants scrofuleux du département, le conseil de l'Œuvre assumait, sans hésiter, cette charge. Les ressources sur lesquelles il avait compté pour y faire face lui étant arrivées de diverses parts, il put non seulement entretenir le sanatorium de Banyuls, mais en développer et en améliorer l'installation primitive.

Au 1er janvier 1895, l'Œuvre avait déjà reçu à Banyuls 696 enfants, et recueilli depuis sa fondation si récente 800,241 francs.

ANNÉES	RECETTES DE L'ŒUVRE	MALADES ADMIS DANS L'ANNÉE	NOMBRE TOTAL DES MALADES TRAITÉS
1888 et 1889	270.087f	137	»
1890	114.005	114	212
1891	104.640	105	210
1892	113.501	137	278
1893	87.708	86	278
1894	121.300	117	233
1895	227.943	88	223

Parmi les bienfaiteurs de l'œuvre qui, à l'exemple de Mme Heine, se sont généreusement intéressés à son succès, nous devons citer M. Violet (de Thuir)

et M. Bardou-Job (de Perpignan), qui ont versé chacun 18,000 fr., auxquels le second a ajouté 45,000 francs pour la construction d'un nouveau pavillon. Pendant quatre ans M. Chauchard, dont la générosité est si connue, a versé au trésorier de l'œuvre une cotisation annuelle de 10,000 francs.

Le sanatorium de Banyuls compte 140 lits, dont 20 que le conseil de l'Œuvre réserve à titre gratuit pour les enfants les plus nécessiteux, et 20 qui constituent sa redevance envers l'administration des Pyrénées-Orientales. La pension due pour les autres lits, et qui est, selon les cas, de 1 fr. 60 ou de 2 francs par jour, est payée par les départements, les communes, le ministère de l'intérieur ou des personnes charitables, pour les enfants à qui elles veulent procurer le bienfait assuré du traitement marin. Sur 100 de ceux qui entrent à Banyuls, plus de 70, en effet, en sortent guéris; et si l'on ajoute aux guérisons complètes les améliorations sensibles, on obtient la proportion de 80 pour 100 de résultats heureux.

En présence de ces résultats, l'administration a offert à l'*Œuvre des hôpitaux marins* de se charger du traitement des scrofuleux et des rachitiques du service des enfants assistés des départements. Le conseil n'hésita pas à accepter cette mission, et, grâce à une magnifique allocation provenant des fonds du pari mutuel (allocation qui devait être uniquement consacrée à la construction et à l'aménagement d'un nouveau sanatorium), le conseil de l'œuvre a pu acheter à Saint-Trojan, dans l'île d'Oléron, un vaste terrain garanti des vents d'Ouest par une forêt de pins. Sur ce terrain elle a fait construire un sanatorium qui peut recevoir à la fois 120 enfants assistés. Cet établissement a été inauguré le 18 septembre 1896 par le Présidentde la République, et tous les services y fonctionnent actuellement pour le plus grand bien des enfants qui y ont été admis.

810. — **Sanatorium du Croisic.** — Fondé en 1893, par les *Frères de Saint-Jean de Dieu,* dans l'ancien établissement des bains de mer. A pour but « de venir en aide aux familles pauvres ou peu aisées, en procurant à leurs enfants de constitution faible le bienfait d'un séjour plus ou moins prolongé sur le bord de la mer, avec celui des bains de mer et des bains d'eaux mères ». — Reçoit ces enfants, de 5 à 20 ans (1), moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré avec les parents ou les bienfaiteurs.

Cet établissement n'étant pas suffisamment approprié à sa destination actuelle, les *Frères de Saint-Jean de Dieu* se proposent d'en construire un autre, plus vaste et mieux aménagé, dès que la charité publique leur aura fourni les ressources nécessaires.

(1) Cas d'admission : Anémie, Lymphatisme, Débilité, Tuberculose (non pulmonaire); Neurasthénie.

Publications périodiques spéciales :

Annales de l'asile Sainte-Marie de Villepinte, 25, rue de Maubeuge; trimestriel.

Bulletin de l'œuvre des enfants tuberculeux, 35, rue de Miromesnil. Fondé en 1887; mensuel.

XV

DISPENSAIRES D'ENFANTS

DISPENSAIRES DES HOPITAUX ET HOSPICES

811. — **Hôpital des enfants malades.** — Consultations gratuites tous les matins. Pendant l'année 1895, en a donné 23,610 (15,277 de médecine, 8,333 de chirurgie.)

812. — **Hôpital Trousseau.** — Consultations gratuites tous les matins. Pendant l'année 1895, en a donné 54,401 (24,860 de médecine, 29,541 de chirurgie).

813. — **Hospice des enfants assistés.** — Consultations gratuites les lundis, mercredis et vendredis, de 9 heures à 11 heures. Pendant l'année 1895, en a donné 16,109 (1,128 de médecine, 14,460 de chirurgie, 521 pour les maladies de la bouche et des dents).

814. — **Hôpital Saint-François.** — Consultations gratuites d'orthopédie et de chirurgie les lundis et jeudis à 8 heures et demie du matin. Consultations pour les maladies de la bouche et des dents le vendredi, de 9 à 10 heures. Pendant l'année 1895, 1,200 enfants environ reçus aux premières, 2,508 aux secondes.

DISPENSAIRES MUNICIPAUX

Ier ARRONDISSEMENT

815. — **Rue Jean Lantier, 15.** — Fondé en 1883. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1887. — Ouvert tous les jours non fériés.

Service du matin (de 7 heures trois quarts à 11 heures et demie) : distribution de soupes; consultations de médecine, administration de médicaments et pansements; douches froides et chaudes pour les garçons.

Service du soir (de 4 heures et demie à 6 heures) : administration de médicaments et pansements, douches froides et chaudes pour les filles.

Le lundi, le mercredi et le vendredi : électrothérapie, applications d'appareils.

Le mercredi, consultations pour les maladies de la gorge, des oreilles et du nez.

Le jeudi, consultations pour les maladies de la bouche et des dents.

En 1883	5,087	consultations.
1884	7,913	—
1885	8,163	—
1886	8,929	—
1887	11,000	—
1888	17,500	—
1889	18,800	—
1890	18,600	—
1891	20,194	—
1892	22,724	—

Pendant l'année 1895 : 31,283 journées de traitement.

IIe ARRONDISSEMENT

816. — **Rue de la Jussienne, 2.** — *Autorisé* en 1889. — Ouvert tous les jours non fériés.

Enfants inscrits en 1892 : 731; en 1893 : 574; en 1894 : 594; en 1895 : 623 (19,455 journées de traitement).

IIIe ARRONDISSEMENT

817. — **Rue Pastourelle, 19.** — Fondé, en 1895, par la Caisse des écoles. Réserve aux enfants des écoles communales des consultations gratuites tous les matins, sauf les jours fériés, de 8 à 9 heures. Les médicaments, donnés gratuitement tous les soirs, de 4 à 6 heures, doivent être pris sur place. Pendant l'année 1895 : 388 enfants inscrits; 1,706 consultations; 14,109 médicaments distribués.

VIe ARRONDISSEMENT

818. — **Rue Antoine Dubois, 4.** — Fondé en 1891. Service fait pour les enfants des écoles communales de l'arrondissement par la *Polyclinique de Paris*. (Voir section LXIX.) Pendant l'année 1895 : 2,299 enfants inscrits; 6,607 consultations; 7,971 journées de traitement.

VIIe ARRONDISSEMENT

819-820. — **Rue Oudinot, 1,** et **rue Saint-Dominique, 109.** —

Ouverts aux enfants des écoles gratuites, communales ou libres. 100,683 consultations gratuites données en 1895 (1).

VIII[e] ARRONDISSEMENT

821. — **A la mairie.** — Service ophtalmologique et service odontalgique pour les enfants des écoles communales ou libres. Dans le premier, 70 consultations, une opération de strabisme, et 3 traitements suivis, en 1895. Dans le second, 173 consultations.

IX[e] ARRONDISSEMENT

822. — **Rue Rodier, 32.** — Fondé en 1887. Ouvert tous les jours non fériés, de 9 à 11 heures du matin. Nombre des enfants traités :

En 1891	2,892	En 1894	4,088
1892	3,698	1895	4,681
1893	3,834		

XI[e] ARRONDISSEMENT

823. — **Rue du Terrage, 14.** — Fondé en janvier 1893. Consultations gratuites de médecine ou de chirurgie tous les matins, sauf les jours fériés.

Consultations pour les maladies des yeux les lundis, jeudis et samedis, de 10 à 11 heures.

Consultations pour les maladies de la bouche et des dents, les mardis et jeudis, de 8 heures et demie à 9 heures et demie.

Douches tous les jours.

En 1893...	43,011 journées de traitement.		9,958	douches.
1894...	43,397 —	—	10,768	—
1895...	42,216 —	—	9,511	—

(1,129 enfants inscrits en 1895)

XI[e] ARRONDISSEMENT

824. — **Rue Saint-Bernard, 35.** — Fondé en 1892. — Ouvert tous les jours non fériés, de 7 à 9 heures du matin et de 4 à 5 heures du

(1) M. Risler, maire de l'arrondissement, a donné personnellement 15,000 francs pour la fondation du dispensaire de la rue Oudinot.

soir. Pendant l'année 1895 : 1,000 enfants inscrits; 2,014 consultations; 78,992 journées de traitement.

825. — **Rue du Chemin-Vert, 70.** — Fondé en 1895. Pendant cette première année : 1,110 enfants inscrits; 2,038 consultations; 22,911 journées de traitement.

826. — **Rue Pasteur, 7.** — Fondé en 1891. Ouvert tous les jours non fériés, de 8 heures du matin à midi et de 4 à 6 heures et demie du soir. Enfants inscrits en 1893 : 3,994; en 1894 : 1,712 ; en 1895 : 1,796. Pendant cette dernière année : 12,427 consultations; 10,120 journées de traitement.

XIIe ARRONDISSEMENT

827. — **Rue du Charolais, 26.** — Fondé en 1893. Réservé aux enfants des écoles communales.

En 1894 : 2,886 consultations gratuites; médicaments donnés à 20,452 enfants.

En 1895 : 995 enfants inscrits; 3,243 consultations; 20,532 journées de traitement.

En outre, une distribution gratuite d'huile de foie de morue est faite, dans les écoles éloignées du dispensaire, aux enfants à qui ce remède est ordonné.

XIIIe ARRONDISSEMENT

828. — **Dispensaire de la Maison-Blanche.** — Fondé en novembre 1894. Dispensaire des écoles, boulevard d'Italie, 69. Réservé aux enfants des écoles communales. Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir. Pendant l'année 1895 : 4,045 enfants inscrits; 10,023 consultations; 60,752 journées de traitement.

XVe ARRONDISSEMENT

829. — **Rue de la Convention, 48.** (Voir section XLIX.) — En 1895 : 1,268 enfants inscrits; 2,364 consultations.

XVIe ARRONDISSEMENT

830. — **Rue Pétrarque, 21.** — Fondé en 1888. Ouvert le dimanche et le jeudi, de 10 heures à midi. Pendant l'année 1895 : 932 enfants inscrits; 1,987 consultations.

XVIIe ARRONDISSEMENN

831. — Dispensaire A : **Rue Legendre, 32.** — Consultations gratuites pour les maladies générales les lundis, mardis, mercredis, samedis à 8 heures et 5 heures; le vendredi à 8 heures; pour les maladies, des yeux les lundis, mercredis et vendredis à 9 heures; pour les maladies de la peau, le jeudi à 8 heures et demie; pour les maladies de la gorge, du nez, des oreilles, le vendredi à 9 heures.

832. — Dispensaire B : **Rue Rennequin, 24.** — Consultations gratuites, pour les maladies générales, tous les jours, sauf le dimanche et le jeudi, à 8 heures et demie; pour les maladies des yeux les mardis, jeudis, samedis, à 10 heures; pour les maladies de la bouche, le mercredi à 9 heures; pour les maladies de la peau, le jeudi à 8 heures et demie; pour les maladies de la gorge, du nez, des oreilles, le jeudi à 10 heures.

Consultations données, en 1895, dans les deux dispensaires : 6,517.

XVIIIe ARRONDISSEMENT

833. — **Dispensaire de la Caisse des écoles.** — Réservé aux élèves des écoles communales. Traitement des maladies des yeux. Pendant l'année 1895 : 485 enfants inscrits; environ 10,000 consultations.

XIXe ARRONDISSEMENT

834. — **Place du Danube, 2.** — Fondé en 1893. — Ouvert tous les jours non fériés. Pendant l'année 1895 : 1,981 enfants inscrits; 34,536 consultations.

835. — **Rue Jomard, 5.** — Fondé en 1892. Ouvert tous les matins, sauf les jours fériés, de 7 heures et demie à 9 heures un quart, pour les enfants indigents de l'arrondissement âgés de moins de 14 ans.

En 1892. . . .	3,185	enfants traités.	29,823	consultations.
1893. . . .	3,349	—	33,485	—
1894. . . .	3,353	—	34,514	—
1895. . . .	2,823	—	29,962	—

836. — **Rue de l'Équerre, 6.** — Ouvert le 26 juillet 1895. Consultations gratuites tous les matins, sauf les jours fériés, de 7 heures et demie à 9 heures et demie.

Dans les cinq derniers mois de 1895 : 686 enfants traités, 9,638 consultations.

XX[e] ARRONDISSEMENT.

837. — **Rue des Cendriers, 45.** — Fondé en 1888. — Consultations, distributions de médicaments gratuits et pansements tous les matins, sauf le dimanche et les jours fériés, de 7 à 9 heures, pour les enfants indigents âgés de moins de 15 ans, quels que soient leur domicile, leur nationalité et les maladies dont ils sont atteints.

Les lundis, mercredis, vendredis, aux mêmes heures, des bains; les mardis, jeudis, samedis, des douches sont gratuitement donnés aux enfants, sur ordonnance du médecin.

En 1888 (un mois)	1,983	consultations.
1889	37,661	—
1890	43,391	—
1891	42,408	—

En 1895, 28,282 journées de traitement.

838. — **Boulevard de Belleville, 124.** — Dispensaire fondé en 1892. Ouvert tous les jours à 8 heures du matin. Pendant l'année 1895 : 2,563 enfants inscrits; 9,854 consultations.

DISPENSAIRES PRIVÉS

839. — **Dispensaire X. Ruel,** rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 42. — Fondé en 1887 par M. Ruel, conseiller municipal, et entretenu par lui. Nombre des enfants inscrits et des consultations donnée :

ANNÉES	ENFANTS INSCRITS	CONSULTATIONS
1887	3.258	11.020
1890	8.103	25.444
1895	7.600	24.800

Le *Dispensaire Ruel* donne, en outre, gratuitement 9,000 bains et 4,000 douches environ par an. Aux plus nécessiteux des enfants inscrits il distribue des vêtements, du linge, des chaussures, du lait, etc., et, s'il y a lieu, des appareils herniaires. A une soixantaine d'entre eux il donne chaque jour un repas copieux.

840. — **Dispensaire Alix Love,** rue Eugène Süe, 7 (depuis 1896, précédemment rue Ordener, 48). — Fondé en 1886 par le docteur James Love. — Consultations gratuites, les lundis, mercredis, jeudis et samedis, de 10 à 11 heures du matin, et de 8 à 9 heures du soir; le mardi de 9 à 11 heures du matin; les vendredis et dimanches, de 9 à 10 heures du matin.

841-844. — **Dispensaires pour enfants de la Société philanthropique.** — Au nombre de quatre.

Le premier, ouvert le 14 février 1882, rue de Crimée, 166, est dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — Consultations le lundi, le mercredi et le vendredi à midi et demi. Pansements, douches et bains tous les jours.

Le second, ouvert le 4 octobre 1887, rue des Pyrénées, 48, est dirigé par les *Sœurs du Très Saint Sauveur* (de Niederbronn). — Consultations le lundi et le vendredi à 9 heures et demie. Pansements, douches et bains tous les jours.

Le troisième, ouvert le 14 mars 1888, rue Labat, 44 (*Maison Albert Hartmann*), est dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — Consultations le mardi, le jeudi et le samedi à midi et demi. Pansements, douches et bains tous les jours.

Le quatrième, ouvert le 9 août 1889, rue Jean-Marie Jégo, 4, a été spécialement établi avec la somme de 407,000 francs produite par la vente des bijoux appartenant à Mme Édouard André et donnés par elle à la Société pour cette fondation (qu'elle entretient à ses frais), ce qui lui a valu le nom populaire de la *Maison des bijoux*. — Il est dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Consultations le mardi, le jeudi et le samedi à 1 heure et demie. Pansements, douches et bains tous les jours.

Il est intéressant de connaître les services rendus par ces dispensaires depuis leur installation successive :

EXERCICES	ENFANTS INSCRITS	JOURNÉES DE TRAITEMENT	SOUPES DISTRIBUÉES	VÊTEMENTS DONNÉS	CONSULTATIONS LIBRES
1883-1884	421	26.463	10.000	1.088	3.141
1884-1885	609	54.005	12.000	1.411	4.922
1885-1886	1.369	137.880	18.300	2.692	5.773
1886-1887	2.137	165.515	21.350	3.006	7.239
1887-1888	2.642	200.680	23.710	7.243	7.299
1888-1889	3.942	300.489	24.997	11.036	10.798
1889-1890	6.420	490.245	26.331	14.810	18.793
1890-1891	7.818	611.855	24.763	21.252	20.069
1891-1892	8.258	655.403	32.268	30.370	20.433
1892-1893	9.642	800.389	41.261	35.879	22.817
1893-1894	10.952	876.161	43.187	25.432	25.531
1894-1895	13.149	1.123.378	51.653	33.334	28.432
1895-1896	14.342	1.119.258	73.499	30.791	31.358

En treize ans, le nombre des enfants reçus dans ces quatre établissements

s'est donc élevé de 421 à 14,342; le nombre de leurs journées de traitement, de 26,463 à 1,119,258.

Dans ces treize années la *Société philanthropique* a fait traiter par eux 81,701 enfants (représentant 6,661,721 journées); elle leur a donné 363,519 soupes et 218,344 vêtements. Ajoutons que chaque année, à ceux qui sont présents, le jour de Noël, aux Dispensaires, elle fait une grande distribution de jouets.

845. — **Dispensaire Furtado-Heine**, rue Delbet, 8. — Fondé en 1884 et doté par Mme Furtado-Heine.

Ce dispensaire modèle est affecté au traitement des enfants des deux sexes atteints de maladies non contagieuses, depuis leur sevrage (même avant par exception) jusqu'à l'âge de 16 ans (même après si le traitement n'a commencé qu'à 15 ans), sans distinction de culte ni de nationalité.

Les consultations de médecine y ont lieu tous les matins, sauf le dimanche et les jours fériés; les consultations de chirurgie et d'orthopédie, le lundi et le jeudi; les consultations pour les maladies des yeux, le mercredi et le samedi; les consultations pour les maladies du nez, des oreilles et de la gorge, le mardi et le vendredi; les consultations pour les maladies des dents et de la bouche, le jeudi.

Quatre internes spécialement attachés à la maison, deux pour le service de la médecine, deux pour le service de la chirurgie, sont chargés de faire les pansements nécessaires, tous les matins à 8 heures, et de pratiquer l'électrisation quatre fois par semaine.

Outre ces soins médicaux, outre les douches, bains de piscines ou bains chauds, séances de massage ou séances de gymnastique qui leur sont prescrits, le Dispensaire offre gratuitement à ses jeunes malades les médicaments et les appareils orthopédiques qu'exige leur traitement (1).

Deux fêtes ont lieu chaque année, le jour de Noël et le 12 août, anniversaire de la fondation, pour les enfants régulièrement traités au Dispensaire.

Après une représentation de Guignol et une distribution de gâteaux, des secours en argent leur sont donnés.

En dehors du régime alimentaire prescrit par les médecins, le Dispensaire admet, en assez grand nombre, les plus débilités à prendre le repas de midi, pendant un temps variable qui n'est jamais moindre d'un mois.

Des secours en espèces et des secours en nature, vêtements, chaussures, etc., sont même accordés dans le courant de l'année aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent l'établissement.

Consultations données au Dispensaire depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896 :

(1) Des médicaments sont remis également aux parents dont les enfants n'ont pu être admis à cause du caractère contagieux de leur maladie, ou dont les enfants sont trop malades pour venir se faire soigner au dispensaire.

ANNÉES	MÉDECINE	CHIRURGIE et ORTHOPÉDIE	MALADIES des yeux.	MALADIES des oreilles et de la gorge.	MALADIES des dents et de la bouche.	TOTAUX
1884-1885	14.469	6.864	7.815	1.320	908	31.376
1886	11.976	8.775	7.834	1.118	1.230	30.933
1887	20.015	11.322	8.565	2.234	1.313	43.454
1888	25.309	13.439	8.500	2.781	1.617	51.646
1889	27.421	16.196	7.451	3.197	2.245	56.510
1890	29.379	15.443	8.261	3.302	2.733	59.118
1891	34.261	10.141	8.395	3.422	3.277	59.496
1892	34.155	9.842	8.091	3.435	3.354	58.877
1893	32.491	7.550	7.002	3.507	3.395	54.645
1894	33.552	7.767	6.881	3.743	3.729	55.824
1895	44.684	10.990	7.862	3.986	4.650	71.672

En douze ans le Dispensaire Furtado-Heine a donc donné : **573,551** consultations, dont 307,712 pour la médecine ; 118,329 pour la chirurgie ; 87,357 pour les maladies des yeux ; 32,045 pour les maladies du nez, des oreilles et de la gorge ; 28,456 pour les maladies des dents et de la bouche.

Il a distribué, en outre, près de 4,000 appareils orthopédiques fort coûteux pour la plupart, et administré chaque année de 160,000 à 200,000 médicaments.

Tout commentaire affaiblirait l'éloquence de ces chiffres.

Dispensaire de l'Assistance catholique, passage Dechambre, 6. (Voir section XLIX.) — Pendant l'année 1895 a reçu environ 500 enfants.

846. — **Dispensaire de l'œuvre des enfants tuberculeux,** rue de la Boétie, 31. — Ouvert (rue de Miromesnil, 35) en 1890 ; transféré en 1896 dans un bâtiment construit et aménagé tout exprès. Consultations et distributions de médicaments gratuits, le lundi et le vendredi.

En 1890, 447 consultations ; en 1891, 665 ; en 1892, 603 ; en 1893, 924 ; en 1894, 1,789 ; en 1895, 2,035 ; en 1896, 3,390.

Depuis la fondation jusqu'au 1er janvier 1897, **10,050.**

847. — **Dispensaire de l'œuvre de Marie Auxiliatrice** (*Œuvre de Villepinte*), rue de la Tour d'Auvergne, 17. — Consultations gratuites, pour jeunes filles poitrinaires et anémiques, le mercredi et le samedi, de 9 à 11 heures du matin. Salle de 12 lits pour les malades dont le traitement nécessite une hospitalisation de quelques jours.

En 1884-1885, 2,191 consultations ; en 1890-1891, 6,100 ; en 1893-1894, 8,880 ; en 1894-1895, 5,723 ; en 1895-1896, 4,756 (1).

(1) Le dispensaire, qui admettait au début tous les malades indistinctement, a dû se borner à recevoir les jeunes filles poitrinaires ou anémiques : ce qui explique pourquoi, depuis 1894, le chiffre de ses consultations a diminué.

Clinique de tuberculeux, rue du Général Foy, 20. (Voir section XLIX.) — Traitement gratuit des enfants tuberculeux.

Refuge-ouvroir de la Société d'allaitement maternel. (Voir n° 94.) — Consultations gratuites pour les enfants du dehors.

Fondation Isaac Pereire, à Levallois-Perret, rue Gide, 107. (Voir section XLIX.) — Consultations gratuites pour les maladies des enfants, le mardi de 1 à 2 heures.

Maison des Sœurs Franciscaines de Marie (de Saint-Brieuc), impasse Reille, 7. — Prépare et ouvrira prochainement un dispensaire d'enfants.

XVI

ASILES DE CONVALESCENCE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

848. — **Asile de la Roche-Guyon** (Seine-et-Oise). — Fondé par le comte Georges de La Rochefoucauld, légué par lui à l'administration de l'Assistance publique. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 104 lits, 16 berceaux.

M. le comte Georges de La Rochefoucauld, au commencement du second Empire, avait installé sur son domaine de la Roche-Guyon un asile où, chaque année, il entretenait de ses deniers 300 jeunes convalescents, qu'il venait choisir lui-même dans les hôpitaux de Paris.

L'Impératrice, le ministère de l'intérieur, le ministère des cultes, le conseil municipal, sympathiques à son œuvre, voulurent s'y associer, et la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest offrit de transporter les jeunes convalescents à la Roche-Guyon.

A la place du bâtiment qu'il avait aménagé pour recevoir ceux-ci, le comte de La Rochefoucauld fit construire, en 1860, sur un terrain qui lui avait été donné par son père, un nouvel asile approprié à leur usage.

Désirant assurer la durée de son œuvre, il avait, dès le 22 octobre 1853, pris des dispositions testamentaires par lesquelles il laissait à sa famille l'usufruit de l'établissement de la Roche-Guyon et en léguait la nue pro-

priété à la congrégation des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* à défaut d'acceptation par celle-ci, à l'administration des Hôpitaux de Paris.

La congrégation des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* ayant renoncé au bénéfice de ce legs, l'administration de l'Assistance publique recueillit d'abord la nue propriété de l'Asile, puis l'usufruit que le duc et la duchesse de La Rochefoucauld lui abandonnèrent par acte du 11 avril 1862.

La durée du séjour des jeunes convalescents à l'Asile n'est pas limitée; mais elle est ordinairement d'un mois. Le nombre des admissions a été, en 1891, de 687 (représentant 35,692 journées de séjour); en 1894, de 700 (33,211 journées); en 1895, de 651 (30,117 journées).

849. — **Asile Sainte-Hélène. Œuvre des jeunes convalescentes.** — Fondé en 1859 (sous le nom d'*Œuvre des jeunes convalescentes de Sainte-Marie-Mathilde*). — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Avant 1859, en quittant, à peine guéris, les hôpitaux de Paris, les enfants du sexe masculin pouvaient, comme nous venons de le dire, aller à l'Asile de la Roche-Guyon, pour y respirer le grand air et y recevoir un complément de soins qu'ils eussent difficilement trouvés dans leur famille; mais il n'existait encore qu'une maison de convalescence pour les jeunes filles indigentes, à Paris même, aucune à la campagne. Frappés de cette lacune, les médecins de l'hôpital Sainte-Eugénie, et particulièrement M. le docteur Marjolin, résolurent de la combler en faisant appel à la charité publique. L'impératrice Eugénie, prenant un vif intérêt à cette fondation qu'elle devait favoriser de tout son pouvoir, s'inscrivit la première sur la liste de souscription pour 10,000 francs. L'administration de l'Assistance publique promit de lui faire chaque année sa part sur le produit du legs Montyon en faveur des convalescents pauvres. L'Œuvre se constitua sous la présidence du docteur Conneau, et au mois de juin 1859, l'Asile des jeunes convalescentes sortant de l'hôpital Sainte-Eugénie fut installé à Fublaine (Seine-et-Marne).

Dès la fin de l'année suivante, il s'y trouvait à l'étroit, et ses 16 lits étaient devenus fort insuffisants. Le conseil d'administration de l'Œuvre cherchait où il pourrait le transférer, quand la baronne de Montour (femme d'un maître des requêtes au Conseil d'État) disposa en faveur de la Congrégation de Saint-Vincent de Paul d'une belle et vaste propriété qu'elle possédait à Épinay-sous-Sénart, à la condition de l'affecter à un asile de jeunes filles pauvres. Remplissant le vœu de la généreuse donatrice et d'accord avec elle, la supérieure générale de la Congrégation substitua en son lieu et place l'*Œuvre des jeunes convalescentes* par bail de 60 ans, et, au mois de mai 1861, l'asile put être transféré de Fublaine à Épinay. Au lieu de 16 lits, il en comptait désormais 40; il y reçut bientôt près de 400 jeunes filles chaque année (393 en 1866, dont l'entretien avait coûté 44,756 francs).

L'Œuvre n'ayant pas cessé de progresser et ayant commencé à recevoir, outre les jeunes filles sortant de l'hôpital Sainte-Eugénie, celles qui venaient de l'*Enfant-Jésus* (les unes et les autres admises gratuitement et gardées jusqu'à leur complet rétablissement), d'autres convalescentes

pour lesquelles des bienfaiteurs payaient 40 francs par mois, l'Asile primitif d'Épinay ne répondait plus à ses besoins. Un grand bâtiment y fut annexé, et le nombre des lits fut porté de 40 à 100.

Les services rendus par cette Œuvre ont donc toujours été en croissant, et le nombre est déjà considérable des jeunes filles dont elle a, par ses soins intelligents et dévoués, hâté et consolidé la guérison. Au 1er janvier 1884, il était déjà de 7,491 ; au 1er janvier 1890, il approchait de 11,000; au 1er janvier 1896, il dépassait **13,000.**

850. — **Œuvre de l'Enfant-Jésus**, rue Dombasle, 30. — Fondée en 1851. *Autorisée.* — Entretenue par une société de jeunes filles associées à l'*Œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux.* — 122 lits.

Cet asile de convalescence, largement installé et entouré d'un vaste jardin, reçoit pour un mois (davantage si leur état l'exige), moyennant une indemnité d'un franc par jour payée par l'administration de l'Assistance publique, des filles âgées de plus de 2 ans et de moins de 15, que lui adressent les médecins de l'*Hôpital des Enfants malades*, de l'*Hôpital Trousseau* ou de l'*Hôpital Tenon*, et gratuitement de jeunes convalescentes indigentes que lui adresse l'*Œuvre de la visite des malades.* Elle envoie les plus délicates à l'asile d'Épinay-sous-Sénart. (Voir n° 850.)

L'*Œuvre de l'Enfant-Jésus* reçoit également des jeunes filles âgées de moins de 13 ans, n'ayant pas fait leur première communion, et les garde gratuitement pendant le temps nécessaire pour les y préparer. Elle cherche à les placer à leur sortie.

Pendant l'année 1895, l'Œuvre a reçu 234 jeunes filles et en a placé 104.

Maison de convalescence, rue de Longchamps, 127. (Voir section LIII.)—A 6 lits réservés à des enfants protestants sortant des hôpitaux.

XVII

ENFANTS INCURABLES

851. — **Asile des jeunes garçons infirmes et pauvres**, rue Lecourbe, 223. — Fondé, en 1858, par les *Frères de Saint-Jean de Dieu* et dirigé par eux, sous la surveillance d'un conseil d'administration et avec l'assistance d'un comité de dames patronnesses.

Si la foi transporte les montagnes, elle remue encore plus sûrement les pierres de taille et les moellons. Pour acquérir la modeste maison où ils

s'installèrent, il y a près de 40 ans, rue Lecourbe, ils devaient avoir une foi absolue et dans la protection de Dieu et dans la générosité de ceux qui le servent en secourant les malheureux.

Ils voulaient recueillir de jeunes enfants pauvres du département de la Seine ou des départements voisins, atteints d'infirmités non contagieuses, mais incurables, à qui ces infirmités fermaient l'école, l'atelier, même l'hôpital! Convaincus que, pour combler une telle lacune, ils trouveraient au fur et à mesure de leurs besoins le moyen d'y pourvoir, ils se mirent bravement à l'œuvre et n'eurent pas à se repentir de leur témérité. Les débuts, bien que modestes, furent difficiles. Un an après son ouverture, l'asile n'avait encore que 10 pensionnaires. Si peu que ce fût, c'était trop pour ses modiques ressources : au mois de juin 1858, ayant reçu 325 francs, il dut en dépenser 2,700; au mois d'août, il en touchait 45 pour en payer 1,790! Sa dépense pour cette première année s'élevait à 24,800 francs, et sa recette, y compris la subvention que lui allouait alors la Ville, à 11,200 francs seulement. La maison mère des *Frères de Saint-Jean de Dieu* combla la différence; mais elle n'aurait pu renouveler souvent un pareil sacrifice. Peut-être les hardis fondateurs se demandèrent-ils alors s'ils pourraient poursuivre leur charitable entreprise; ils devaient être bientôt rassurés. Dès 1859, l'Œuvre encaissait plus de 24,000 francs, ce qui lui permit de recevoir 27 nouveaux enfants, c'est-à-dire autant que l'Asile en put loger. Depuis cette époque, tout en subissant des variations assez sensibles, ses recettes lui permirent non seulement de vivre, mais de se développer sans cesse. Elles montèrent en effet :

En 1862, à. . .	53,800 fr.	En 1869, à. . .	73,000 fr.
1863	37,500 »	1870	60,800 »
1864	41,200 »	1871	73,500 »
1865	49,000 »	1872	80,000 »
1866	78,000 »	1873	87,800 »
1867	110,000 »	1874	149,000 »
1868	63,000 »		

Et cette progression presque continue ne s'étant pas ralentie, elles atteignaient, en 1895, le chiffre de **257,162 francs**.

Le nombre des pensionnaires s'accroissait en même temps que les ressources de l'œuvre. En 1862, l'Asile en comptait 44; en 1864, 79; en 1866, 115; en 1874, 131; en 1876, 155; en 1890, 275; en 1893, 365; en 1894, 395; enfin au 1er janvier 1896, 413.

Depuis sa fondation jusqu'à cette dernière date, il en avait admis **1,690**, dont 317 étaient morts, chiffre qui paraît peu élevé quand on songe au lamentable état dans lequel la plupart étaient entrés.

Pour élargir ainsi sa charitable hospitalité, l'œuvre avait dû d'abord ajouter à la maison acquise en 1858 des annexes successives, puis, après 1870, en construire une autre beaucoup plus vaste, qu'en 1890 et 1892 elle agrandit sensiblement encore, comptant toujours, quand elle engageait ces

nouvelles dépenses, sur des bailleurs de fonds providentiels, et n'ayant jamais à regretter sa confiance.

Outre les enfants atteints de maladies incurables (telles que la paralysie, la carie des os, etc.), l'asile de la rue Lecourbe admet des aveugles-nés. Il reçoit les uns et les autres entre 5 et 12 ans moyennant une pension variable à fixer de gré à gré, selon les ressources des parents ou la générosité des bienfaiteurs. (Mais nous constatons que sur les comptes de l'exercice 1895, accusant une dépense de 266,735 francs, dont 123,579 francs pour la nourriture des enfants, le total des pensions payées figure pour 63,798 francs seulement.) Il les garde jusqu'à 20 ans, âge où ils peuvent être admis dans l'un des établissements destinés aux incurables adultes.

Un sanatorium ayant été installé, il y a quelques années, au Croisic, par les *Frères de Saint-Jean de Dieu*, l'Asile de la rue Lecourbe y envoie temporairement ceux de ses pensionnaires qui ont particulièrement besoin de séjourner au bord de la mer.

852. — **Asile Mathilde.** — *Œuvre de Notre-Dame des Sept-Douleurs*, à Neuilly-sur-Seine (avenue du Roule, 42). — Fondé en 1853 par M. l'abbé Moret, avec le concours de plusieurs personnes charitables, notamment de M. et de Mme Cartier. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1855. — Administré par un conseil de dames assisté d'un directeur, dont les fonctions sont gratuites, et d'un comité consultatif. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Est destiné à recueillir depuis l'âge de 5 ans et à garder aussi longtemps qu'elles veulent rester, à moins de guérison, « des jeunes filles pauvres, infirmes et jugées incurables », à « leur donner l'éducation morale et religieuse, intellectuelle et professionnelle, ainsi que les soins médicaux appropriés à leur état ».

Cet Asile, qui par son importance, par les services qu'il a rendus et continue à rendre, devait se placer au premier rang de nos institutions charitables, débuta modestement au faubourg Saint-Honoré, dans une petite maison du passage Sainte-Marie du Roule. Il ne comptait alors que 4 pensionnaires, et son avoir éventuel consistait dans les ressources qu'il attendait de la charité publique. La charité publique devait largement justifier cette confiance. A la fin de sa première année, l'Œuvre avait recueilli 14,000 francs et en avait dépensé plus de 8,000. L'année suivante, ses ressources s'élevaient déjà à 40,633 francs, ses dépenses à 40,426, et son installation primitive ne lui suffisant plus, elle devait se transporter dans une plus vaste maison, louée pour 18 ans, rue de Plaisance, 2.

En 1855, l'Asile était placé sous l'actif et zélé patronage de Mme la princesse Mathilde, qui lui est resté constamment acquis. Quels furent depuis ses progrès? Des chiffres peuvent seuls le dire.

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	NOMBRE DE PENSIONNAIRES au 31 décembre.
1855	50.575f	45.345f	65
1856	58.888	56.156	80
1857	60.028	56.453	84
1858	85.636	77.029	100
1859	119.800	99.379	125
1860	115.953	91.237	130
1861	147.595	108.559	146
1862	223.305	219.392	146
1863	275.942	273.917	147
1864	393.198	392.619	151
1865	309.497	188.132	184
1866	166.964	142.385	191
1867	178.342	176.199	202
1868	151.472	154.333	212
1869	168.288	154.655	226
1870	225.616	206.624	100
1871	84.319	63.186	140
1872	122.504	112.729	148
1873	108.071	81.067	146
1874	658.466	651.045	172
1875	104.371	92.932	207
1876	127.446	117.281	231
1877	119.449	108.750	252
1878	114.169	115.296	275
1879	129.807	127.177	297
1880	111.003	101.861	300
1881	307.836	108.746	300
1882	312.272	307.225	302
1883	123.831	112.052	297
1884	134.478	126.974	300
1885	123.425	118.763	300
1886	143.853	124.871	300
1887	148.772	144.601	300
1888	127.787	123.594	300
1889	123.724	119.592	300
1890	278.847	278.377	300
1891	178.293	174.940	300
1892	129.534	126.836	300
1893	164.303	162.365	300
1894	139.285	136.487	300
1895	138.357	135.627	300 (1)

Soit une somme de 6,263,231 francs recueillie et utilement dépensée par l'Œuvre, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896.

(1) Pendant les huit dernières années, les dépenses de l'œuvre se sont élevées en moyenne à 111,900 francs, ses recettes ordinaires à 146,000 francs, sur lesquels les pensions, trousseaux et droits d'admission ne figurent que pour 27,000 francs. Parmi les dons extraordinaires ou legs faits à l'œuvre, nous relevons les suivants : 1878, Mme Souchay, 186,000 francs ; 1885, M. Havard, 10,000 francs ; 1886, Mme Cartier, 12,000 francs ; 1888, M. Gustave Chaix-d'Est-Ange, 10,000 francs ; 1890, Mlles Spiegel et Guerreau, 58,000 francs ; 1893, M. Popelin, 30,000 francs ; 1894, M. Péan de Saint-Gilles, 6,000 francs.

Il nous reste à dire quelles transformations elle avait subies pendant ce long espace de temps.

La maison qu'elle avait louée rue de Plaisance devant être expropriée et étant d'ailleurs devenue insuffisante à son tour, le conseil d'administration résolut, en 1863, de bâtir un asile spécialement approprié à son usage et pouvant contenir 300 lits. Pour faire face à l'acquisition du terrain et aux frais de construction, qui s'élevèrent ensemble à 675,000 francs, il dut faire un important emprunt au Crédit foncier. Le 1er novembre 1864, l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, bénissait le nouvel asile de Neuilly, et les pensionnaires en prenaient possession. Moins de six ans après, grâce au fidèle concours de la charité publique, l'emprunt était remboursé et l'Asile possédait un capital au moins égal à celui qu'il avait dû aliéner.

Pendant la guerre, l'Œuvre de Notre-Dame des Sept-Douleurs et ceux qui en avaient la charge eurent à subir de douloureuses épreuves. L'Asile était trop exposé pour qu'il fût prudent d'y conserver les 226 pensionnaires qu'il comptait alors : 126 purent retourner momentanément dans leurs familles; les autres furent recueillies dans un couvent de l'avenue de la Reine Hortense. Le 18 mars, croyant pouvoir le faire sans danger, l'abbé Moret ralliait ses pupilles dispersées et les réinstallait à Neuilly. La Commune allait les en chasser de nouveau, les forcer à recevoir encore l'hospitalité d'une communauté voisine (1). Quand elles purent rentrer définitivement à l'Asile, elles le trouvèrent dévasté. Il fallut y faire des réparations qui ne coûtèrent pas moins de 50,000 francs, alors que les recettes de l'œuvre avaient subi une diminution sensible. Le conseil se vit forcé de réduire le nombre des admissions. Mais cette période critique ne dura guère. Les souscriptions revinrent promptement, aussi abondantes que par le passé. L'œuvre vit l'équilibre de son budget se rétablir en peu de temps. L'état de ses finances lui permit bientôt d'acquérir une maison contiguë à l'Asile et destinée à recevoir les pensionnaires les plus âgées. Ses ressources croissantes devaient lui fournir le moyen d'en acheter plus tard une autre, rue Perronnet, et d'en louer, en 1890, une troisième à Deauville, où, à tour de rôle, 120 incurables vont, chaque année, respirer l'air tonifiant de la mer.

Le conseil d'administration de l'Œuvre de Notre-Dame des Sept-Douleurs, encore obligé d'accepter un certain nombre de jeunes incurables payant une pension de 300 francs, fait tous ses efforts pour hâter le moment où toutes ses pensionnaires, sans exception, seront admises et entretenues gratuitement (2). Il ne désespérait pas d'y arriver lorsque, par le fait de la

(1) « Le 25 avril, pendant une suspension d'armes accordée par les chefs de l'armée française, les voitures de la Société de secours aux blessés allèrent à Neuilly chercher les malades, les vieillards, qui, depuis quinze jours, réfugiés dans les caves, mouraient sans secours et sans pain. J'ai assisté à cette évacuation, et ce n'est pas sans émotion que j'ai vu quatre-vingts fillettes incurables, impotentes, se traînant à l'aide de béquilles, portées par les Sœurs de la charité appartenant à la maison des jeunes infirmes, se rendre au palais de l'Industrie où elles purent apaiser leur faim avant d'être dirigées vers un couvent qui leur avait offert asile. » (Maxime Du Camp, *la Charité à Paris.*)

(2) Sur les 300 pensionnaires que contient l'asile, plus de 200 y sont admises

conversion du 4 1/2 en 3 1/2 pour 100, les recettes ordinaires de l'œuvre se sont trouvées subitement réduites de 8,000 francs par an; — ce qui lui crée une situation financière difficile, contre laquelle la générosité de ses protecteurs et l'extrême économie de son administration lui ont seules permis de lutter jusqu'à présent.

853. — **Asile Sainte-Germaine,** rue Desnouettes, 45. — Fondé en 1894. — Dirigé par les *Sœurs hospitalières du Sacré-Cœur de Jésus.* — 35 lits. — Reçoit, de 3 à 12 ans, des filles scrofuleuses, rachitiques, estropiées ou couvertes de plaies, qui seraient refusées comme incurables dans les hôpitaux, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une somme modique une fois donnée.

— **Hospice d'Ivry.** (Voir section LV.) — Reçoit gratuitement des enfants incurables; a 56 lits réservés pour eux. En 1895 en a reçu 13.

XVIII

JEUNES AVEUGLES (1)

854. — **Institution nationale des jeunes aveugles,** boulevard des Invalides, 56. — Fondée en 1784 par Valentin Haüy. (Voir, section XXXV, la notice sur la *Société philanthropique.*) Devenue en 1791 établissement de l'État. Administrée, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, par un directeur assisté d'une commission consultative.

L'*Institution nationale* reçoit, entre 10 et 13 ans, des enfants des deux sexes atteints de cécité incurable, sans infirmités ni maladies contagieuses, les uns gratuitement, boursiers de l'État, des départements ou de la ville de Paris (2) ou bénéficiaires de bourses fondées par des particuliers, les autres moyennant une pension annuelle de 1,200 francs; les uns et les autres devant verser, à leur entrée, la somme de 320 francs pour la fourniture et l'entretien de leur trousseau.

gratuitement. Quant aux autres, leur pension de 300 francs couvre à peine les frais de leur entretien personnel (nourriture, habillement, blanchissage, etc.), car la dépense totale de chaque incurable, frais généraux compris, ressort à 387 fr., chiffre qui semble peu élevé, si l'on considère l'état de santé des pensionnaires de l'asile, les soins exceptionnels dont elles doivent être entourées, l'abondance et la qualité de leur régime alimentaire.

(1) On évalue à 32,000 environ le nombre des aveugles en France, dont 26,000 sans ressource.

(2) L'État dispose de 120 bourses, la ville de Paris de 46.

Les enfants admis à l'*Institution nationale* y reçoivent : 1° l'instruction religieuse, qui leur est donnée par un aumônier attaché à l'établissement; 2° l'instruction intellectuelle, comprenant la lecture et l'écriture en relief, la langue française et les éléments des études littéraires, l'histoire et la géographie, l'arithmétique, des notions élémentaires de mathématiques et des sciences naturelles; 3° l'enseignement professionnel, comprenant, pour les garçons : la fileterie, l'empaillage et le cannage des sièges, le tournage et l'accord des pianos; pour les filles : la fileterie, les tricots et divers menus ouvrages d'agrément. Les élèves des deux sexes ayant des aptitudes spéciales sont préparés à la pratique de l'orgue ou au professorat musical (1).

La durée réglementaire du séjour à l'établissement est de 8 années pour les élèves musiciens, et de 5 années pour ceux qui apprennent une profession manuelle.

Pour un certain nombre d'entre eux qui désirent et peuvent devenir professeurs, l'*Institution nationale* est une école normale leur conférant des grades.

En 1895, elle comptait 235 élèves (155 garçons, 80 filles). Ses dépenses, pendant l'exercice précédent, s'étaient élevées à 395,462 francs.

Cette école d'aveugles est la première qui ait existé dans le monde. Fondée par Valentin Haüy, rue Coquillière, elle fut transférée en 1787 rue Notre-Dame des Victoires. Devenue Institution d'État en 1791, elle fut transportée, peu après, dans le quartier de l'Arsenal, au couvent des Célestins, où se trouvait déjà l'institution, récemment fondée, des Sourds-Muets.

Les deux établissements ayant été bientôt séparés, les jeunes aveugles furent installés en 1794 rue des Lombards, au coin de la rue de Saint-Denis, et, six ans plus tard, à la maison des Quinze-Vingts.

En 1815, le gouvernement, voulant rendre l'Institution complètement indépendante, lui donna le collège des Bons-Enfants, rue Saint-Victor. Une loi de 1838 permit enfin de fonder, boulevard des Invalides, le bel établissement où, le 9 novembre 1843, elle s'installa définitivement.

855. — **École Braille, à Saint-Mandé**, rue Mongenot, 5. — Fondée en 1883, à Maisons-Alfort, par la *Société d'assistance pour les aveugles,* sur l'initiative de son président, M. Pephau; transférée, en 1885, à Paris, rue de Bagnolet, 152, puis en avril 1889 à Saint-Mandé, où elle occupe, à l'entrée du bois de Vincennes, une surface de plus de 5,000 mètres. Est devenue depuis 1887 un établissement départemental, ainsi que son annexe l'atelier-asile.

L'École Braille reçoit gratuitement, de 6 à 13 ans, les enfants des deux sexes, aveugles indigents, de nationalité française, dont les parents sont domiciliés dans le département de la Seine et qui ne sont ni aliénés ou

(1) Les 70 pianos que possède l'Institution sont accordés, entretenus et réparés par les seuls élèves des classes d'accord et de facture.

idiots, ni atteints de maladies contagieuses. Elle les garde jusqu'à 13 ans, leur donne l'instruction primaire et les exerce à divers travaux manuels (vannerie, cannage et empaillage des chaises, confection de couronnes de perles, travaux de fileterie, de tricot et de crochet).

En quittant l'école à 13 ans, ces enfants sont reçus, après examen, à l'atelier, où ils exercent le métier dont ils ont fait l'apprentissage. Ils y sont considérés comme ouvriers et doivent, par leur travail, solder leurs dépenses. Toutefois, comme elle les oblige à passer jusqu'à leur majorité deux heures par jour à l'école pour y suivre les cours d'adultes, l'administration leur alloue une légère indemnité qui varie selon leurs mérites.

L'*École Braille* reçoit, en outre, les enfants aveugles non indigents, soit comme internes, moyennant une pension de 1,000 francs et un trousseau de 350 francs, soit comme externes, moyennant une pension de 400 francs.

Ouverte avec deux élèves, l'*École Braille* en reçut 16 en 1883; 12 en 1884; 33 en 1885; 4 en 1886; 23 en 1887. Elle en comptait une centaine quand elle fut cédée au département, et 112 en 1890. Elle en compte en 1896, y compris les apprentis de l'atelier-asile, 140, c'est-à-dire à peu près autant qu'elle en peut loger.

D'école départementale, l'*École Braille* a été transformée en école régionale, par décision du conseil général de la Seine, en date du 29 décembre 1895.

En octobre 1896, une école maternelle y a été annexée pour enfants aveugles de 3 à 6 ans. (Voir pour l'Atelier, section LVI.)

— **Clinique nationale des Quinze-Vingts.** (Voir section LVI.) — Traite gratuitement les enfants aveugles curables, particulièrement les nouveau-nés atteints par l'ophtalmie purulente, qui sont soignés dans un pavillon d'isolement annexé, en 1893, à la clinique.

856. — **Maison des Sœurs aveugles de Saint-Paul,** rue Denfert-Rochereau, 88. — Fondée en 1853 par Mlle Anne Bergunion. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1857.

Cette communauté, composée de Sœurs aveugles que leur infirmité aurait empêchées d'être admises dans une autre congrégation, et de Sœurs clairvoyantes, reçoit, moyennant une pension de 400 francs, quand leur famille ou leurs protecteurs peuvent la payer, moyennant une pension moindre ou gratuitement dans le cas contraire (1) :

1° Des enfants aveugles des deux sexes, âgés de 4 ans au moins, les filles pouvant rester indéfiniment dans la maison, les garçons jusqu'à l'âge fixé pour l'admission dans un autre établissement spécial;

2° Des jeunes filles demi-voyantes auxquelles la faiblesse de leur vue interdit les travaux de couture;

3° Des filles aveugles adultes n'ayant pas de famille qui puisse s'occuper d'elles;

(1) Sur 80 pensionnaires que comptait la maison au commencement de l'année 1895, près de 60 y étaient entretenues gratuitement.

4° Des filles aveugles désirant se consacrer à la vie religieuse.

Elle reçoit, en outre, moyennant une pension variable de 1,200 à 1,400 francs, des dames aveugles auxquelles la modicité de leurs ressources ne permettrait pas de vivre dans le monde.

Sur les 80 ou 90 jeunes filles ou femmes que contient ordinairement la maison, la moitié environ sont des « ouvrières », réparties, selon leur âge, en deux sections; les autres des « étudiantes », également divisées en deux classes.

Outre les classes et l'ouvroir, la *Maison des Sœurs de Saint-Paul* comprend : 1° une imprimerie du système Braille, où de jeunes aveugles composent le *Louis Braille,* journal fondé par M. Maurice de la Sizeranne, et divers ouvrages imprimés en relief pour la même catégorie de lecteurs; 2° un atelier de brosserie qui y a été installé en 1892 par l'*Association Valentin Haüy,* pour apprendre à des jeunes filles aveugles le métier qu'elles vont ensuite exercer dans l'atelier fondé pour elles à Tracy (Oise).

Mlle. Anne Bergunion dirigeait depuis 1838, rue des Postes, 24, un petit ouvroir, entretenu par une association charitable, où des jeunes filles indigentes travaillaient sous sa surveillance. Au mois d'octobre 1850, le secrétaire de la *Société du patronage des aveugles,* ayant entendu parler de Mlle Bergunion, de l'excellente tenue de son ouvroir, de la discipline maternelle qu'elle savait y faire régner, la pria instamment de recueillir chez elle deux jeunes aveugles d'un caractère difficile, de les loger, de les nourrir, de leur apprendre un métier, moyennant une pension de 300 francs qui lui serait fournie pour chacune d'elles. Pour Mlle Bergunion, déjà fort occupée par son ouvroir, qui comptait alors 35 apprenties, c'était une lourde charge : elle l'accepta pourtant sans hésiter, et les deux pensionnaires dont elle consentait à se charger lui furent aussitôt amenées. Quelques mois plus tard, elle en avait reçu 6 autres que l'*Institution nationale* avait dû renvoyer comme « indomptables », et que, par sa fermeté enveloppée de tendresse, elle eut bientôt domptées.

S'étant passionnément attachée à la nouvelle mission qu'elle avait assumée, Mlle Bergunion se demandait avec anxiété ce que deviendraient ses malheureuses pupilles, le jour où elle disparaîtrait. Ayant été, de tout temps, attirée vers la vie religieuse, elle s'y sentit plus impérieusement appelée par l'intérêt de ses petites aveugles et résolut de fonder une congrégation qui s'associerait à sa tâche et qui, après elle, pourrait la continuer.

Dès 1852, son projet ayant été approuvé par l'autorité diocésaine, elle en préparait l'exécution en formulant la règle du nouvel ordre et en adoptant un costume spécial. Au mois de janvier 1853, elle quittait l'ouvroir de la rue des Postes, où la future communauté n'aurait pu trouver place, pour s'installer dans une maison qu'elle avait louée à Vaugirard ; et, le 12 mai suivant, Mgr de la Bouillerie venait lui donner l'habit, ainsi qu'à 12 autres Sœurs, dont 7 étaient aveugles.

La maison de Vaugirard était suffisamment vaste, mais humide, et le loyer en était coûteux. Pour satisfaire aux demandes d'admission qui lui arrivaient de plus en plus nombreuses, l'œuvre devait ménager avec soin ses

modiques ressources. Elle se transporta à Bourg-la-Reine, dans un immeuble nommé le *Château de Henri IV* et que l'abbé Juge, devenu l'aumônier de la maison, avait presque entièrement payé de ses deniers. A peine cette nouvelle installation était-elle faite que les *Sœurs de Saint-Paul* en constataient les inconvénients. Elles y étaient trop loin de Paris, « trop loin de la bourse charitable où les malheureux vont puiser ». C'est là qu'il fallait revenir. S'y étant décidées, elles achetèrent un terrain situé dans la rue d'Enfer (devenu depuis la rue Denfert-Rochereau), et dépendant de l'*Infirmerie Marie-Thérèse,* pour s'y installer définitivement (1).

Asile de jeunes garçons infirmes et pauvres, rue Lecourbe. (Voir n° 852.) — A 50 places réservées à de jeunes garçons aveugles. Outre l'instruction primaire, il leur fait donner une éducation musicale, apprendre l'accord des pianos et des orgues pour leur fournir un moyen de gagner leur vie.

Patronage Notre-Dame des Champs, rue de Vanves, 179 (Voir section XXIV.) — A créé un cercle spécial pour les jeunes aveugles du quartier.

Société d'assistance pour les aveugles. (Voir section LVI.)

Association Valentin Haüy. (Voir section LVI.)

857. — **Société des ateliers d'aveugles.** Siège social et ateliers : rue Jacquier, 1. Dépôt de vente : rue de l'Échelle, 9. — Fondée en 1881. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1885. — A pour but de venir en aide aux malheureux frappés de cécité après l'enfance, qui ne peuvent plus par conséquent être admis à l'*Institution des jeunes aveugles,* en leur apprenant divers métiers (brosserie, sparterie, rempaillage et cannage de chaises) et, quand ils sont établis, en les aidant à se procurer la matière première. — 30 places.

La plupart des pays étrangers, notamment l'Angleterre, les États-Unis, la Hollande, la Saxe et le Danemark, possèdent depuis longtemps des ateliers d'apprentissage pour les aveugles adolescents ou adultes. A Paris, il n'existait, il y a vingt ans, aucun établissement de ce genre.

Sur l'initiative de M. Lavanchy-Clarke, quelques personnes charitables constituèrent une société pour combler cette lacune, notamment M. Krantz, le baron F. de Schickler, qui furent alors nommés et restèrent depuis, le premier, président du conseil d'administration, le second, président du comité de direction, M. G. Mallet, qui devint le trésorier de la société. Celle-ci loua d'abord un modeste atelier rue Basfroi. Trois ans plus tard, elle en possédait un beaucoup plus vaste et mieux aménagé, dans une

(1) Maxime Du Camp, *la Charité à Paris.*

maison que Mme Furtado-Heine avait fait construire à son intention et qu'elle lui donna, en y ajoutant la somme de 50,000 francs.

L'atelier de la rue Jacquier n'est pas un asile, c'est une école professionnelle. Les aveugles, âgés de plus de 18 ans et (sauf exception) de moins de 40, qui y sont admis, se nourrissent au dehors, et le soir rentrent dans leur famille. Quand ils connaissent leur métier, ils laissent la place à d'autres ayant besoin d'en apprendre un à leur tour et s'établissent. Dès leur début, ils sont payés à leurs pièces. Leur salaire, d'abord minime, croît avec leurs progrès. Toutefois il n'est jamais assez élevé pour assurer la subsistance des apprentis qui ne vivraient pas dans leurs familles.

Aussi un certain nombre de conseils municipaux et de conseils généraux — que d'autres imiteront sans doute — ont-ils compris l'utilité de créer des bourses de séjour permettant aux aveugles de leur ville ou de leur département de venir passer à Paris le temps nécessaire à leur apprentissage (1).

La Société ayant de lourdes charges n'aurait pu y faire face avec le seul produit des cotisations annuelles. A partir de 1891, une ingénieuse idée de M. Lavanchy-Clarke lui valut une ressource supplémentaire assez importante. Elle obtint, en effet, des compagnies de chemins de fer l'autorisation de placer dans les gares des distributeurs automatiques de tablettes de chocolat (concession rétrocédée à la *Société générale française* des distributeurs automatiques), en stipulant que le cinquième de la recette nette serait attribué aux ateliers d'aveugles, ce qui assure, depuis lors, à ceux-ci 10 à 12,000 francs chaque année. Elle put ainsi continuer, développer son œuvre éminemment utile, et dont les chiffres qu'on va lire indiquent les heureux résultats :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	NOMBRE D'ÉLÈVES	PRODUIT DE LA VENTE des objets fabriqués par les aveugles.
1881-1883 (18 mois)	139.250f	87.248f	20	34.844
1883-1884 (18 mois)	60.888	56.529	25	70.667
1885	57.039	34.763	25	78.018
1886	39.671	38.232	18	95.216
1887	32.241	25.909	23	129.921
1888	20.027	15.026	25	125.752
1889	17.706	15.918	27	147.839
1890	17.994	15.628	31	144.582
1891	24.020	25.608	32	146.484
1892	12.869	17.931	28	160.035
1893	23.315	22.790	28	164.592
1894	22.444	19.670	30	163.915
1895	23.353	22.470	30	161.589

(1) Une somme de 600 francs suffit, en général, pour permettre à un élève économe et laborieux de vivre à Paris pendant la durée de son apprentissage.

En dépensant, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, 397,712 fr. pour leur apprendre un métier, en portant de 34,000 jusqu'à 164,000 francs le chiffre de la vente de leurs produits (vente dont la somme totale, depuis l'origine, s'élève à **1,522,754 francs**), la Société peut se féliciter d'avoir soustrait un grand nombre de malheureux à la misère ou à la mendicité. Jusqu'à cette date, en effet, 96 aveugles avaient pu s'établir pour exercer à leur compte le métier qu'elle leur avait montré. Plusieurs d'entre eux rentrés dans leur ville natale y ont ouvert à leur tour de petits ateliers, pour enseigner à d'autres aveugles ce qu'ils avaient eux-mêmes appris rue Jacquier.

Asile pour les enfants aveugles arriérés. — En formation (grâce à une libéralité anonyme).

XIX

ENFANTS SOURDS-MUETS

858. — **Institution nationale des sourds-muets**, rue Saint-Jacques, 254. — Fondée, en 1785, par l'abbé de l'Épée. Dotée, en 1778, par Louis XVI. Devenu établissement national en 1791. Dépendant du ministère de l'intérieur. — 250 places.

Cet établissement a reçu, depuis longtemps, les jeunes sourds-muets des deux sexes. Depuis 1859, les sourdes-muettes étant envoyés à l'*Institution nationale* de Bordeaux, il ne reçoit plus que des garçons, les uns, entre 9 et 12 ans, gratuitement, comme boursiers de l'État (1), de la ville de Paris, des départements, ou bénéficiaires de bourses fondées par des particuliers (2); les autres, comme élèves libres, moyennant une pension annuelle de 1,400 francs, qui peut être réduite par décision spéciale du ministère de l'intérieur, et un trousseau de 400 francs. Les premiers restent à l'établissement pendant huit années, les autres jusqu'à l'âge de 21 ans au plus.

Ils reçoivent, avec l'instruction religieuse et l'instruction intellectuelle,

(1) L'État dispose de 140 bourses, divisibles par fractions de bourse.

(2) 10 bourses ont été fondées pour les garçons (legs Itard, 6 bourses; legs Vignette, 1; legs Budin, 2; legs Marot, 1) et 5 pour les filles (legs Vignette, 3; legs Budin, 2; legs de Saint-Martin, 1).

En exécution de ces dernières fondations, l'*Institution nationale* de Paris entretient cinq sourdes-muettes à la Maison de Bordeaux.

un enseignement professionnel les formant aux métiers de lithographes, typographes, menuisiers, sculpteurs sur bois, cordonniers ou horticulteurs.

Outre les élèves internes, l'*Institution nationale des sourds-muets* reçoit :

1° des *demi-pensionnaires,* y entrant tous les jours dès l'ouverture des classes, en sortant avant le souper, y prenant le déjeuner de midi et le goûter de 4 heures, moyennant une pension de 800 francs;

2° Des *externes surveillés,* entrant et sortant aux mêmes heures que ceux-ci, mais retournant dans leur famille pour y prendre le repas de midi, moyennant une pension de 680 francs.

En 1895, l'*Institution nationale des sourds-muets* comptait 215 élèves. Les dépenses, pendant l'exercice précédent, s'étaient élevées à 411,973 francs.

L'Institut des sourds-muets fut fondé par l'abbé de l'Épée, au quartier de l'Arsenal, dans l'ancien couvent des Célestins, dont la jouissance lui fut confirmée par la loi du 21 juillet 1791. Il fut transféré, en 1794, à l'emplacement qu'il occupe encore.

859. — **Institut départemental de sourds-muets, à Asnières,** rue de Nanterre, 29. — Fondé, en 1892, par le conseil général de la Seine, sur la proposition de M. Faillet. — 200 places.

Reçoit gratuitement, dès l'âge de 6 ans, et garde jusqu'à 21 ans, des enfants sourds-muets des deux sexes, de nationalité française, dont les familles sont domiciliées, depuis deux ans au moins, dans le département de la Seine.

Il reçoit en outre, jusqu'à concurrence du vingtième de l'effectif, des élèves libres appartenant à des familles domiciliées dans le département, soit comme internes, moyennant une pension de 1,000 francs, soit comme demi-pensionnaires, moyennant une pension de 600 francs, soit comme externes, moyennant une pension de 400 francs.

L'école comporte 3 sections : garçons et filles de 6 à 9 ans; garçons de plus de 9 ans; filles de plus de 9 ans.

L'enseignement comprend : la parole articulée et la lecture sur les lèvres ; l'instruction primaire; l'apprentissage d'une profession.

Quand les élèves ont atteint l'âge de 13 ans, ils choisissent le métier qu'ils veulent apprendre. Des ateliers destinés à les y former sont annexés à l'établissement. L'apprentissage dure 4 ans.

Le conseil général vote chaque année les fonds nécessaires à l'entretien de l'Institut (160,000 francs pour l'exercice 1897). Celui-ci comptait, au 1er décembre 1896, 160 pensionnaires.

860. — **École de sourdes-muettes, à Bourg-la-Reine,** grande route d'Orléans, 55. — Fondée en 1856, et dirigée par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — *Reconnue établ. d'util. publ.* comme délégation de la *Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets.* — Reçoit depuis 6 ans, et garde autant qu'elles veulent rester, des filles sourdes-muettes boursières des départements, ou placées par leurs familles

moyennant une pension variant de 120 à 400 francs. — 100 places (en trois divisions). En dehors des heures de classe, les sourdes-muettes sont réunies aux élèves entendantes du pensionnat de jeunes filles tenu par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire*.

Un ouvroir annexé à la maison reçoit les sourdes-muettes dont l'éducation scolaire est terminée, et leur apprend à fabriquer des corsets, moyennant une pension de 10 francs par mois pendant leur apprentissage, qui dure deux ans, et les garde ensuite au pair.

861. — **Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France**, rue Furstenberg, 3 (depuis 1894; précédemment, rue Saint-Jacques, 254). — Fondée en 1850. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1870. — Administrée sous le contrôle d'une commission supérieure de 60 membres, et avec l'assistance d'un comité de dames patronnesses, par un conseil de 15 membres, dont 6 au moins doivent être sourds-muets. A pour but « d'améliorer le sort physique et moral des sourds-muets des deux sexes, dans toutes les conditions et à tous les âges de la vie »; de faciliter aux enfants l'accès des écoles maternelles, primaires ou autres; de faciliter aux adultes l'exercice d'une profession, et de leur venir en aide par des secours ou des prêts, en cas de chômage ou de maladie; d'assister les vieillards par tous les moyens à sa disposition. Des consultations gratuites sont données, au siège social, les lundis, mercredis et vendredis, aux sourds-muets de tout âge. (Le nombre de consultations a été de 220 en 1895.) Un bureau de secours y est ouvert tous les jours de 11 à 5 heures, où sont distribués, aux plus nécessiteux, des bons de pain, des bons de fourneaux, des médicaments, des secours de loyer, etc.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, la Société avait dépensé environ 260,000 francs en secours de toute sorte; le chiffre de ses dépenses, proportionné à celui de ses recettes, avait varié de 6,014 (en 1879) à 20,438 francs (en 1862). Pendant le dernier exercice (1895), il a été de 8,496 francs; le nombre de ses patronnés, pécuniairement assistés, qui était de 72 en 1852, s'élève aujourd'hui à 170 par an en moyenne. Elle a, en outre, constamment entretenu à l'école des sourdes-muettes, dirigée à Bourg-la-Reine par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire*, soit par ses seules ressources, soit à l'aide de divers bienfaiteurs, de 20 à 25 jeunes filles et quelques femmes âgées, dont les pensions lui coûtent de 4,500 à 5,000 fr. par an.

La Société centrale a donc sérieusement contribué à soulager ce genre d'infortunes intéressantes entre toutes. Un ouvrier parvenu à une modeste aisance, et dont nous regrettons d'ignorer le nom, car il n'a pas voulu se faire connaître, a tenu à la remercier de son œuvre charitable et à s'y associer, en prélevant pour elle, sur un petit héritage qu'il venait de faire, la somme de 4,000 francs, à laquelle il ajouta, deux ans plus tard, un nouveau don de 5,000 francs. Son exemple aurait eu sans doute des imitateurs, si les services rendus par cette Société étaient mieux connus.

862. — **Société pour l'instruction et la protection des sourds-muets,** rue Serpente, 28 (précédemment, quai de la Mégisserie, 14). — Fondée, en 1866, par M. Aug. Grosselin. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1875. Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. — A pour but de propager la méthode phonomimique, inventée par le fondateur, et permettant aux jeunes sourds-muets d'être élevés au milieu d'enfants entendant et parlant (1); de faire commencer dans les écoles primaires, en leur fournissant de petites subventions, l'instruction des jeunes sourds-muets qui, à raison de leur âge, ne peuvent être reçus dans les institutions spéciales, ou que leurs familles désirent garder avec elles; de placer les orphelins chez des institutrices appliquant la méthode phonomimique.

La Société n'abandonne pas ses pupilles; elle leur continue son patronage et son assistance matérielle quand, devenus adultes, ils en ont besoin.

Elle décerne des médailles aux maîtres et maîtresses les plus dévoués à l'enseignement qu'elle préconise; elle accorde des allocations de 50, 100 ou 200 francs à ceux d'entre eux qui ne reçoivent de l'administration aucune rétribution supplémentaire, et distribue des prix aux enfants, entendants ou sourds-muets, qui se sont particulièrement occupés de leurs camarades infirmes.

Le père d'une de ses anciennes patronnées, M. Gaudon, lui a légué, en 1895, la somme de 8,000 francs.

Pendant ce dernier exercice, ses recettes, où figure, comme chaque année, une importante cotisation de la famille du fondateur, se sont élevées à 7,885 francs, ses dépenses à 4,784 francs, dont 2,031 francs de subvention à des enfants sourds-muets indigents ou à leurs parents.

Publication périodique spéciale :

Revue internationale de l'enseignement des sourds-muets, 3, rue Racine. — Fondée en 1855 ; mensuelle.

(1) En 1849, le docteur Blanchet avait fondé la *Société d'éducation, de patronage et d'assistance en faveur des sourds-muets,* reconnue, en 1878, établissement d'utilité publique, qui avait également pour but de faire élever les jeunes sourds-muets avec d'autres enfants, et qui, en outre, distribuait des secours aux vieillards et aux adultes sourds-muets. Cette Société avait assisté jusqu'à 1,100 individus par an. Ses pupilles étaient placés dans une classe spéciale de l'école communale tenue par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* sur la paroisse de Saint-Roch et, pendant les récréations, se mêlaient aux enfants des autres classes. Quand les écoles communales furent laïcisées, la classe des sourds-muets fut fermée, et, le fondateur de la société étant mort, celle-ci ne lui survécut que de quelques années.

XX

ENFANTS ALIÉNÉS, IDIOTS OU ARRIÉRÉS

Hospice de Bicêtre (voir section LV).— A une section spéciale affectée aux enfants idiots, arriérés, gâteux, nerveux ou épileptiques. Les occupe dans divers ateliers (menuiserie, serrurerie, vannerie, couture, cordonnerie, imprimerie, brosserie), installés de 1883 à 1889. En comptait, au 1er janvier 1896, 519.

863. — **Colonie de Vaucluse,** à Épinay-sur-Orge. — Asile départemental fondé en 1876 par la préfecture de la Seine. Réorganisé en 1885 et 1888. — Reçoit entre 7 et 18 ans des garçons indigents, aliénés, épileptiques, idiots ou arriérés, mais valides, ceux du département de la Seine gratuitement, les autres moyennant une pension de 70 francs. Leur apprend divers travaux manuels et principalement, dans une ferme de dix hectares annexée à l'établissement, les travaux agricoles. En comptait, au 1er janvier 1896, 173; en avait reçu pendant l'année précédente, 215, dont 50 avaient travaillé régulièrement à l'école d'agriculture.

864. — **Fondation Vallée, à Gentilly,** rue Benserade, 7. — Reçoit des filles épileptiques ou idiotes, dans les mêmes conditions que la *Colonie de Vaucluse*, les garçons. Les occupe dans des ateliers de couture et de repassage. En comptait, au 1er janvier 1896, 140.

XXI

APPRENTISSAGE

SOCIÉTÉS DE PROTECTION ET D'ENCOURAGEMENT (1)

865. — **Société des Amis de l'enfance,** *pour l'éducation et l'apprentissage des jeunes garçons pauvres de la Ville de Paris,* rue de Crillon, 15. —

(1) Depuis que, pour faire donner une éducation technique aux enfants des sous-

Fondée en 1828 par un groupe de jeunes gens à peine sortis du collège. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1867.

Cette Société, qui depuis sa fondation n'a cessé de progresser, a pour but d'adopter, depuis l'âge de 8 ans et avant 13 ans, de jeunes garçons indigents, Français, domiciliés à Paris depuis deux ans au moins; de les placer d'abord dans un établissement de bienfaisance où ils reçoivent l'instruction élémentaire (établissements de Saint-Nicolas, Issy et Igny; orphelinat de Saint-Vincent de Paul; orphelinat de Saint-Louis, et divers orphelinats de province); de les mettre gratuitement en apprentissage, à 13 ans, en continuant à les surveiller et à les protéger; de donner un secours mensuel de 10 francs à ceux qui sont restés dans leur famille, quand son comité a jugé qu'ils pouvaient le faire sans inconvénient, n'y devant pas trouver de mauvais exemples; enfin d'offrir à ses pupilles le refuge d'une *maison de famille*, où ils trouvent un abri quand leur atelier chôme et des soins quand ils sont malades.

Les enfants que la Société admet comme « adoptés » sont complètement à sa charge. Pour ceux qu'elle admet comme « mixtes », la Société paye une partie de la pension, leur famille ou leurs protecteurs le reste. Pour ceux enfin qui sont admis comme « patronnés », la pension est payée tout entière par leur famille, mais dans les conditions avantageuses qu'assure la Société.

Six prix, cinq annuels, un biennal, fondés par des membres ou des amis de la Société, consistant en sommes de 50 francs et de 100 francs destinées à l'achat d'outils ou de mobiliers, sont accordés aux anciens apprentis les plus méritants.

Comme la plupart des œuvres, même de celles qui sont devenues les plus

officiers de son régiment, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt installait dans une de ses fermes la première école professionnelle qui ait été fondée en France, on en a créé de plus en plus. En 1840, leur nombre s'élevait pour tout le pays à 140; en 1880, à 550 environ; il doit être de plus de 1,000 aujourd'hui.

En outre, beaucoup de sociétés se sont formées pour placer les enfants en apprentissage, avec des contrats rédigés par leurs soins, pour les protéger, les assister jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie, et récompenser de diverses façons les plus méritants.

Mais la tâche de ces sociétés de patronage devient, de jour en jour, plus ingrate, et ils éprouvent à la remplir une difficulté croissante, tenant à deux causes qui, en réalité, se confondent.

Les parents ne comprennent plus assez que leur véritable intérêt est de laisser à leurs enfants le temps d'apprendre à fond leur métier pour y devenir des ouvriers accomplis. Ils ne songent qu'à les voir toucher le plus tôt possible leur premier paye. Ils répugnent à les lier par un contrat qui, en leur assurant un salaire plus élevé, le leur ferait attendre davantage. Les patrons, d'autre part, sentant leurs apprentis impatients de les quitter et n'ayant plus d'intérêt à les bien former, au lieu de s'en donner la peine, font trop souvent de ces enfants des manœuvres.

De là le cri que poussent toutes les industries, surtout les industries d'art : « On ne fait plus d'apprentis ! » De là un grave péril pour ces industries, chaque jour plus menacées par la concurrence étrangère, qui ne pourraient lutter contre elle que par l'habileté, par le goût d'ouvriers d'élite formés avec soin, et qui n'en recrutent plus assez.

importantes, la *Société des Amis de l'enfance* eut un berceau modeste. Son premier siège était une échoppe du quai des Augustins où les jeunes fondateurs, disposant d'un budget de 2,000 francs à peine, « discutaient à la lueur de deux chandelles, l'admission d'un ou deux orphelins (1) ».

En 1840, le curé de Saint-Séverin ayant mis à sa disposition un enclos dépendant du presbytère, la société put y réunir ses pupilles, le dimanche. Pendant l'année suivante, cette réunion eut lieu dans un petit établissement fondé, rue Coppeau, par la Société de Saint-Vincent de Paul, et où ses apprentis pouvaient prendre le repas du soir. En 1842, enfin, les Frères ayant ouvert une maison rue Saint-Étienne, la Société leur confia — les uns pour y loger et y travailler, les autres, employés au dehors, pour y loger seulement — ceux de ses apprentis qui ne pouvaient demeurer chez leurs patrons.

Au foyer d'autrui, si hospitalier qu'il soit, on ne se trouve jamais à l'aise comme à son propre foyer. Ses pupilles éprouvant cette impression et la manifestant, y trouvant d'ailleurs l'avantage d'une surveillance plus constante et plus directe, la Société voulut les installer chez elle, c'est-à-dire chez eux. Elle les installa d'abord dans un petit rez-de-chaussée de la rue des Deux-Portes, et bientôt, celui-ci étant devenu insuffisant, au second étage d'une maison de la rue Neuve-Ménilmontant, où elle put établir bien modestement encore sa première « Maison de famille », nom trouvé par un de ses jeunes patronnés qui devait mourir à l'assaut de Sébastopol « en laissant dans son sac de soldat un testament qui l'instituait sa légataire universelle ».

En 1847, la *Maison de famille* quittait la rue Neuve-Ménilmontant pour s'installer plus largement rue Culture Sainte-Catherine, où quinze ans plus tard, grâce à une libéralité particulière, elle pouvait donner à six de ses apprentis une hospitalité complète. En 1865, le bail de la rue Culture Sainte-Catherine arrivant à échéance et ne pouvant être renouvelé, la Société, effrayée des exigences de divers propriétaires à qui elle s'était adressée, ne savait où transporter ses pénates déjà si souvent déplacés; une société immobilière fondée à côté d'elle, dans un but charitable, la tira d'embarras en faisant construire, rue Crillon, 15, une maison spécialement destinée à son usage, qu'elle lui loua à des conditions fort avantageuses. Brûlée en partie pendant la Commune, cette maison fut promptement réparée; mais vingt ans après elle ne répondait plus aux besoins toujours croissants de la Société. Il fallut lui en adjoindre, au prix de 110,000 francs, une nouvelle importante construction qui fut inaugurée en 1891 et qui contenait 84 lits, auxquels, en 1893, on dût en ajouter 20 autres. (Voir section XLIII.)

Sauf la crise de 1870-1871, qui éprouva plus ou moins toutes les œuvres, la *Société des Amis de l'enfance*, pendant le cours de sa longue existence, n'a connu que des jours heureux; et les services qu'elle rend étant de plus en plus appréciés, elle n'a cessé de se développer et de se fortifier.

(1) *Souvenirs du vicomte de Melun.*

En 1861, elle avait déjà recueilli et fructueusement dépensé 701,942 fr. Ses recettes, qui n'étaient au début, nous l'avons dit, que de 2,000 francs à peine, s'élevaient à cette époque à 46,287 francs. Elles étaient en 1865 de 66,950 francs; en 1870, de 55,652 francs; en 1873, de 85,575 francs; en 1880, de 92,435 francs.

Depuis, et surtout dans les dix dernières années, comme nous allons le montrer, l'accroissement de ses ressources a été plus sensible encore, lui fournissant le moyen d'étendre sur un plus grand nombre d'enfants son bienfaisant patronage :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES
1880	92.435	90.506
1881	92.862	86.965
1882	78.295	84.291
1883	81.937	74.829
1884	97.425	96.279
1885	86.488	84.759
1886	85.336	88.886
1887	83.879	81.951
1888	93.842	92.806
1889	99.411	92.851
1890	109.333	94.597
1891	100.850	99.006
1892	106.481	99.022
1893	109.122	98.333
1894	118.626	121.518
1895	133.739	133.577
1896	110.639	116.967 (1)

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1895, la Société des Amis de l'enfance a recueilli **3,526,109** francs. Les ventes de charité, elles seules, lui avaient procuré, dans les dix dernières années, 360,000 francs.

Au 1er janvier 1896, la Société comptait 214 pupilles dans diverses maisons d'éducation, 93 à la Maison de famille et 31 secourus à domicile.

Pendant son dernier exercice elle a prononcé 85 admissions (64 pour les pensions, 12 pour les secours à domicile, 9 pour la Maison de famille) sur 216 demandes.

866. — **Société d'apprentissage des jeunes orphelins.** Agence-école, rue du Parc-Royal, 10 (primitivement, 4, rue des Quatre-Fils; transférée en 1874, 6, rue d'Anjou, devenue en 1876 la rue Pastourelle, et, en 1885, à son adresse actuelle). — Fondée en 1822 par le baron de Gérando, avec le concours de MM. Delessert, Guizot, de Barante, de Rémusat, Lanjuinais, André de Montebello, auxquels se joignirent plus tard MM. Car-

(1) Dont 74,107 francs pour payement de pensions, 33,766 pour la *Maison de famille*, 3,206 francs pour secours à domicile.

not, de Montalivet, de Cambacérès, de Jouvencel, de Padoue, de La Rochefoucauld-Liancourt, etc. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1839 (1).

La Société, moyennant un droit d'admission de 75 francs, prend sous son patronage, sans distinction de nationalité ni de culte, lorsqu'ils ont 13 ans révolus, pour les placer dans l'industrie et le commerce : 1° les enfants pauvres qui ont perdu leur père ; 2° ceux qui ont perdu leur mère, lorsque le père est inconnu, ou les a délaissés depuis longtemps, ou pourrait les corrompre par ses exemples, ou serait dans l'impossibilité de les élever par suite de ses infirmités ; 3° les enfants naturels dont la mère est dans l'indigence et qui ne sont pas assistés par leur père ; 4° les enfants dont le père est détenu et ne peut les élever.

Elle pourvoit à l'entretien de ses protégés pendant la durée de leur apprentissage, distribue entre eux chaque année des vêtements neufs dont le prix total, selon le nombre des enfants, varie de 3,000 à 4,000 fr.; en cas de maladie, elle les fait soigner à ses frais.

Chacun des membres de la Société est chargé de la surveillance spéciale d'un ou de plusieurs de ses pupilles.

L'Agence-école est ouverte aux apprentis tous les dimanches (sauf le dernier de chaque mois, qu'ils doivent consacrer à leurs familles), depuis 11 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. Dans l'après-midi, ils assistent à la messe, font une promenade en commun et suivent un cours d'instruction élémentaire ; et, le soir, ils dînent à l'Agence aux frais de la Société. Bien que l'assiduité aux réunions du dimanche ne soit pas obligatoire, les patronnés s'y trouvent presque toujours au complet.

Pour les encourager à l'économie, la Société leur accorde une prime de 10 0/0 sur tous les versements qu'ils font à la Caisse d'épargne. Aux plus méritants, elle accorde des « prix de sortie d'apprentissage » en argent, variant de 25 à 100 francs et d'une valeur totale de 700 francs, fondés par divers bienfaiteurs (le duc de Cambacérès, MM. de Jouvencel, Jean de Perthuis, Singer, Edmond Thorel, etc.). Elle y joint, le plus souvent une literie complète (2).

A ce moment, leur apprentissage terminé, les pupilles sont accueillis par la *Société de prévoyance et de secours mutuels des Amis de l'apprentissage*, fondée en 1855, sous les auspices de la Société, par quelques-uns de ses anciens patronnés.

La *Société d'apprentissage des jeunes orphelins*, la première de cette nature

(1) Sur l'intercession pressante du comte de Montalivet, à qui le roi Louis-Philippe accorda cette faveur comme « un service personnel », et après la lui avoir une première fois refusée, pour ne pas augmenter le corps électoral (qui devait, par ce fait, être augmenté de trois membres !), le cens étant alors réduit de 200 à 100 francs pour les membres des sociétés reconnues d'utilité publique. Quand M. Georges Picot fut nommé président de la Société, il attribua cet honneur au souvenir du service qu'à cette occasion lui avait rendu M. de Montalivet, son beau-père.

(2) En 1895-1896, la Société a donné à ses apprentis : 90 draps de lit ; 30 lits-cages et autant de matelas ; 120 blouses ; 128 paires de brodequins ; 113 cottes ; 142 chemises ; 132 pantalons ; 95 mouchoirs ; 78 gilets et 84 serviettes, etc.

qui ait été fondée à Paris, semble avoir immédiatement trouvé le mode de patronage le plus sûr et le plus efficace. En plaçant ses pupilles chez de petits patrons pouvant les loger, les nourrir, s'occuper d'eux constamment, chez qui, en un mot, ces orphelins retrouvent un foyer familial, elle a donné un exemple qu'après bien des tâtonnements devaient imiter diverses autres sociétés de patronage et la ville de Paris elle-même.

Un détail touchant montre quels sentiments cette éducation de famille entretient chez ses pupilles : ceux-ci eurent d'eux-mêmes, en 1877, l'idée de constituer une petite caisse, dite « Caisse de la reconnaissance » et dont les fonds, administrés par trois d'entre eux, devaient leur fournir les moyens d'aller déposer, chaque année, des couronnes sur la tombe de leurs bienfaiteurs ou de leurs camarades.

Quant à la situation matérielle de la Société, grâce au dévouement des hommes qui s'y sont consacrés, et parmi lesquels il faut nommer M. Dubail, mort, en 1891, son président honoraire, après s'y être dévoué pendant 50 ans et en avoir été, pendant 37 ans, le très actif secrétaire, elle n'a jamais été compromise (1).

Son avoir, qui était de 30,000 francs en 1863, s'élevait, au 1er janvier 1897, à 103,266 francs.

La société de secours mutuel, dont elle avait encouragé la fondation, n'est pas moins prospère. Au 1er janvier 1895, après avoir distribué 56,000 fr. de secours, elle possédait un fonds de retraites de 72,000 francs et servait, pour un capital aliéné de 46,000 francs, 12 pensions de 120 francs.

Le nombre des enfants adoptés par la Société, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1897, et ne l'ayant quittée qu'après avoir terminé leur apprentissage, est de **2,219.**

867. — **Association pour le placement en apprentissage et le patronage d'orphelins des deux sexes.** Agence, rue de Turenne, 37 (depuis 1895, précédemment même rue, n° 3). — Fondée en 1829 (sous le nom d'*Association de fabricants et d'artisans pour le placement en apprentissage*, etc., qui a été modifié en 1872). — *Reconnue établ. d'util. publ*, en 1867. *Médaille d'argent* à l'Exposition universelle de 1889; *médaille d'honneur* de la *Société d'encouragement au bien* en 1880.

Cette Association a pour but de patronner, dès l'âge de 12 ans, jusqu'à 14 ans, sans distinction de culte ni de nationalité (en leur procurant gratuitement l'apprentissage d'un état, une instruction appropriée à leur intelligence et une éducation morale et religieuse, suivant le culte de leurs parents):

(1) Ses recettes, qui en 1896 étaient de 14,232 francs, ont varié, depuis quarante ans, de 10,680 (1882) à 19,820 francs (1889); ses dépenses, de 8,043 (1873) à 19,290 francs (1863).

Le nombre de ses pupilles, qui était, en 1896, de 63, a varié pendant le même temps de 42 (1892) à 130 (1864), chiffre le plus élevé qui ait été atteint depuis la fondation.

Enfin, le total des sommes déposées par les apprentis à la Caisse d'épargne a varié de 538 (1890) à 2,170 francs (1877).

1° Les enfants pauvres des deux sexes qui ont perdu leur père, et ceux qui ont perdu leur mère, lorsque leur père est inconnu, ou qu'il les a délaissés depuis longtemps, ou pourrait les corrompre par son exemple, ou serait dans l'impossibilité de les élever;

2° Les enfants dont le père est sous le poids d'une condamnation, lorsque la durée de la détention est au moins égale à la durée de l'apprentissage du candidat;

3° Les enfants dont le père, reconnu incurable, serait placé comme tel dans un hospice ou dans un asile d'aliénés, et dont la mère n'existerait plus ou serait dans l'indigence;

4° Les enfants dont le père a disparu depuis un certain temps, laissant la mère dans l'indigence, ou lorsque la mère elle-même a disparu et que le père est dans l'impossibilité de les élever;

5° Les enfants qui, par suite de circonstances particulières, peuvent être considérés comme orphelins.

L'Association place immédiatement en apprentissage les enfants qu'elle a admis au patronage, en les confiant à la direction et à la surveillance spéciale d'un de ses membres.

Elle leur donne, selon leurs besoins, des vêtements et des objets de literie (1); elle décerne, aux plus méritants, des récompenses en argent; elle accorde enfin à ses anciens pupilles, ayant terminé leur apprentissage dans de bonnes conditions, et étant restés en rapport avec elle, des « prix de persévérance » consistant en livrets de caisse d'épargne, de 20 francs au minimum. Pour pouvoir continuer à tenir tous les engagements qu'elle avait pris par ses statuts, l'Association vota en 1894, sur le rapport de M. Guillaumin, une double innovation.

Elle s'était engagée, en effet, à exercer sur ses pupilles une « surveillance active » et à les placer en apprentissage, selon « leur choix et leurs facultés ». Elle jugea nécessaire, pour continuer à remplir la première condition, de recevoir ses patronnés, le dimanche, à son agence et de leur y offrir à dîner (2), comme le faisait la société dont nous venons de parler; pour remplir la seconde, de recueillir dans un internat ceux que leurs parents ou leurs patrons ne pouvaient loger et nourrir.

Les patrons qui nourrissent et logent leurs apprentis deviennent, en effet, de plus en plus rares et, dans certaines industries, non les moins importantes, ne se trouvent plus. Quand ses pupilles se sentaient une vocation particulière pour ces industries, l'Association se voyait donc obligée, soit de les diriger (contrairement à leur choix et à leurs facultés) sur une

(1) En 1894, l'Association a distribué : 28 lits de fer avec matelas et traversin; 52 couvertures; 108 draps; 204 chemises; 122 serviettes; 136 mouchoirs; 274 paires de bas et 93 paires de chaussettes; 292 paires de souliers; 171 robes; 78 blouses; 49 pantalons; 100 chapeaux, etc.

En 1895, elle a dépensé pour la literie, 1,624 francs; pour les vêtements et chaussures de garçons, 1,969 francs; pour les vêtements et chaussures de filles, 5,148 francs.

(2) Le patronage du dimanche a été organisé en 1895 et a donné les meilleurs résultats.

autre plus hospitalière, soit de les laisser suivre leur penchant, sans pouvoir leur assurer la nourriture et le logement. Depuis plusieurs années elle désirait remédier à cet inconvénient. Après avoir étudié les divers modes d'internat, elle adopta, comme le meilleur, celui des *Groupes de familles*, créé par le *Patronage des plumes et fleurs* (voir n° 876.), et décida, pour commencer, l'établissement immédiat d'un « groupe de famille » de cinq garçons.

Pendant le cours de sa longue existence, cette Société n'a jamais périclité. Le tableau quinquennal de ses recettes prouve même qu'elle a sensiblement progressé depuis sa fondation, et que cette progression s'est surtout accentuée dans les vingt dernières années :

1830.	6,369 fr.	1860.	9,345 fr.
1835.	2,625 »	1870-1871 . .	12,286 »
1840.	12,415 »	1875.	10,738 »
1845.	9,133 »	1880.	16,930 »
1850.	9,155 »	1885.	18,477 »
1855.	8,388 »	1890.	18,383 »
1860.	8,411 »	1895.	25,169 »

Au 31 décembre 1865, l'Association comptait 87 pupilles (1); au 31 décembre 1875, 109; en 1880, 133; en 1885, 156; en 1895, 139. Le nombre total des jeunes gens des deux sexes ayant commencé et terminé leur apprentissage sous sa direction, depuis 1829, dépasse aujourd'hui **4,200**.

868. — **Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures,** rue de Rennes, 44 (précédemment rue de l'Abbaye, 16). — Fondée en 1866 (à la mairie du I[er] arrondissement, sous le nom de *Société de protection des apprentis et des enfants des manufactures*) par M. Bareswil, avec le concours et sous la présidence de M. Dumas, le célèbre chimiste. — Administrée par un conseil, sous la présidence d'honneur du ministre de l'agriculture et du commerce. A pour but « d'améliorer la condition des apprentis et des enfants employés dans les manufactures, par tous les moyens qui, en respectant la liberté de l'industriel et l'autorité du père de famille, agissent en conformité des lois sur l'apprentissage et le travail des enfants ».

Simple société d'études, de propagande et d'encouragement, au début, elle poursuivait uniquement son œuvre « par le fonctionnement de divers comités, par la publication d'un bulletin, par l'attribution de subventions et la distribution bisannuelle, en Sorbonne, de récompenses décernées aux institutions charitables, aux institutions manufacturières, aux instituteurs et institutrices, aux contremaîtres et contremaîtresses, aux apprentis et

(1) De 1830 à 1835 elle en avait reçu 97 — De 1851 à 1855 elle en avait reçu 395
1835 à 1840 — — 97 — 1856 à 1860 — — 517
1841 à 1845 — — 232 — 1861 à 1865 — — 647
1846 à 1850 — — 476

apprenties, aux vétérans de l'industrie demeurés chez le patron d'apprentissage, et enfin aux lauréats de ses comités ».

A ces œuvres primitives de propagande et d'encouragement qu'elle a continuées, développées, augmentant notamment le nombre de ses récompenses et l'utile éclat de leur distribution (1), la Société en a successivement ajouté de nouvelles, dont nous citerons seulement les principales :

L'Œuvre de l'assistance judiciaire, se mettant à la disposition des apprentis et des patrons pour régler amiablement et gratuitement les contestations qui peuvent s'élever entre eux; l'*Œuvre des accidents de fabrique et d'atelier*, ayant pour but de prévenir les accidents auxquels l'inexpérience des apprentis les expose et d'en atténuer pour eux les conséquences; l'*Œuvre des bibliothèques*, recueillant ou achetant des ouvrages instructifs qu'elle distribue partout où se trouvent des apprentis; enfin l'*Œuvre du placement des apprentis*, créée en 1877 et qui devait devenir l'un de ses moyens d'action les plus efficaces, en faisant des enfants qu'elle met en apprentissage, avec des contrats rédigés par ses soins, ses véritables pupilles.

Le nombre de ces pupilles fut immédiatement et resta toujours assez élevé pour imposer à la Société un sensible surcroît d'efforts et de peines, mais pour augmenter sensiblement aussi la somme des services déjà rendus par ses autres œuvres :

ANNÉES	ENFANTS PLACÉS avec OU SANS CONTRAT	ENFANTS PLACÉS AVEC CONTRAT	ENFANTS SOUS LA SURVEILLANCE de la Société au 31 décembre.
1877	60	46	32
1878	104	76	89
1879	88	78	127
1880	98	79	142
1881	62	47	130
1882	64	52	126
1883	71	66	104
1884	52	50	118
1885	63	49	110
1886	54	43	90
1887	83	62	96
1888	79	59	105
1889	61	53	112
1890	72	61	110
1891	70	58	110
1892	93	69	117
1893	75	56	111
1894	72	52	114

Depuis qu'elle s'occupe du placement (1877), jusqu'au 1er janvier 1896, la Société de protection a mis en apprentissage, avec contrat, **1,083** enfants.

(1) Pendant l'Exposition de 1889, où la *Société de protection* obtint un **Grand prix,** M. Charles Lucas, rapporteur du jury spécial de l'apprentissage, écrivait : « Rien de plus réconfortant, dans notre organisation sociale si divisée et si inquiète du lendemain, que les fêtes bisannuelles fondées par cette grande société

A cette même date elle avait dépensé plus de 250,000 francs et distribué plus de 4,000 récompenses. Le nombre de ses adhérents dépassait 3,000. Son avoir était de 95,000 francs.

869. — **Œuvre des apprentissages catholiques**, passage Déchambre, 6 (rue des Fourneaux, 33). — Fondée en 1883, et dirigée par Mlle d'Hérouville. — Reçoit depuis 13 ans des jeunes filles; les place pour quatre ans en apprentissage, en les patronnant, quelques-unes chez des maîtresses sûres, la plupart dans l'un de ses quatre ateliers-asiles (rue d'Odessa, 6; avenue du Maine, 24; boulevard de Montparnasse, 99; rue de la Grande-Chaumière, 16), où elle leur fait apprendre le blanchissage, la lingerie, la confection des robes et des vêtements d'hommes, etc.

L'Œuvre laisse de préférence les patronnées dans leurs familles; elle reçoit les orphelines et les abandonnées gratuitement (sauf 50 francs d'entrée et l'apport d'un trousseau et de la literie) dans un de ses ateliers-asiles.

Leur apprentissage terminé, elle les place comme ouvrières ou servantes en continuant à les patronner; et celles qui s'établissent prennent généralement leurs apprenties parmi leurs anciennes compagnes.

Jusqu'au 1er juillet 1896, l'atelier de blanchisserie, ouvert en 1879, avait reçu 81 apprenties; l'atelier de couture, ouvert en 1882, en avait reçu 67; l'atelier de lingerie, ouvert en 1884, en avait reçu 58.

870. — **Société pour l'enseignement professionnel des femmes** (*École Elisa Lemonnier*), rue de Bruxelles, 7. — Association de dames, formée en 1870, pour soutenir les quatre écoles fondées en 1862 par Mme Lemonnier. Deux de ces écoles sont devenues des établissements municipaux; la Société n'en patronne plus que deux. (Voir la section suivante.)

Pendant le dernier exercice (1895), ses dépenses, dépassant sensiblement ses recettes, se sont élevées à 138,185 francs.

871. — **Œuvre des écoles professionnelles catholiques**, rue Cassette, 18. — Fondée en 1867. — Dirigée, sous la présidence d'un ecclésiastique et le patronage du cardinal archevêque de Paris, par un conseil composé de dames visitant les écoles agrégées, cherchant à leur procurer de l'ouvrage, et de messieurs s'occupant des questions contentieuses qui peuvent surgir.

Cette œuvre aide à fonder, soutient par des allocations, patronne par

de protection, fêtes dans lesquelles patrons, contremaîtres, ouvriers et apprentis viennent, sur la même estrade et dans une réelle communion des mêmes sentiments, entendre la bonne parole, celle qui fait germer et développe l'honnêteté dans les cœurs... »

En 1894, un bienfaiteur, qui n'a pas voulu faire connaître son nom, a légué 120,000 francs à la Société, pour en affecter les revenus à la distribution de nouveaux livrets.

un comité spécial à chacune d'elles, des écoles laïques ou congréganistes destinées à recevoir (depuis 12 ans avec certificat d'études, depuis 13 ans sans certificat), soit comme externes, soit comme internes, gratuitement ou moyennant une pension modique, des jeunes filles qui désirent embrasser les diverses carrières de l'industrie ou du commerce. Elle a pour but « de leur assurer une profession convenable, rémunératrice et pouvant s'exercer à la maison; de compléter leur éducation classique, en la mettant en harmonie avec leur position, et de leur donner une solide éducation chrétienne ».

Vers 1865, des écoles professionnelles récemment ouvertes se donnant pour programme de « séculariser l'intelligence des femmes », un groupe de dames catholiques, Mmes Boblet, d'Herbelot, Legentil, Lefort, Morial et Muller, voulurent fonder des maisons du même genre, mais animées d'un esprit différent. Assistées de MM. Harmel, Thureau-Dangin, Legentil, Lefort et Déchard, elles tinrent, le 10 mars 1867, sous la présidence de M. l'abbé Gramidon, une réunion où elles arrêtèrent les bases de leur association, et décidèrent l'installation d'une première école professionnelle catholique. Cette école était inaugurée dès le mois suivant, faubourg Saint-Denis, 157, et quelques semaines plus tard comptait 20 élèves.

Au commencement de décembre 1868, rue des Lions-Saint-Paul, 19, l'Œuvre établit une seconde école qui s'ouvrit avec 6 élèves et, avant la fin du mois, en compta 18.

Dirigée par des membres éminents du clergé de Paris, Mgr Langénieux, d'abord, puis Mgr Perraud, puis Mgr d'Hulst, enfin M. l'abbé Gayrard, elle grandit rapidement. En 1870, moins de trois ans après sa fondation, elle avait déjà sous son patronage 10 écoles contenant ensemble 600 élèves; en 1874, 23 écoles et 1,400 élèves; en 1876, 29 écoles, 1,870 élèves. Ce fut l'apogée de l'œuvre, dont le budget atteignait alors 80,000 francs. Depuis cette époque, l'ouverture de nouvelles écoles professionnelles municipales ou privées a rendu plus difficile le recrutement des siennes, dont quelques-unes ont disparu, sans que toutefois le nombre total des patronnées de l'Œuvre ait sensiblement diminué.

En effet, dans les 21 écoles qui lui sont aujourd'hui agrégées, et dont on trouvera plus loin la nomenclature détaillée, elle comptait, en 1895, près de 1,700 élèves.

Pendant ce dernier exercice, les recettes totales des écoles professionnelles catholiques atteignaient le chiffre de 572,933 francs (dont 414,194 fr. représentant le produit du travail des ateliers). Leurs dépenses, plus élevées, montaient à la somme de 619,935 francs, somme très inégalement répartie, car telle école n'y figure que pour 7,660 francs (celle de la rue Vieille du Temple), ou pour 5,571 francs (celle de la rue d'Angoulême); telles autres pour 57,251 francs (celle de la rue Vandrezane), et pour 101,323 francs (celle de la rue Jenner).

Ce déficit est causé par la nourriture et l'entretien des internes, cette lourde charge n'étant pas compensée, tant s'en faut, par la modeste rétribution scolaire que payent un petit nombre d'élèves. Pour rétablir immé-

diatement l'équilibre de son budget, l'Œuvre n'aurait donc qu'à diminuer le nombre des internes, à augmenter celui des externes. Mais l'influence des supérieures s'exerçant avec plus d'efficacité sur les jeunes filles qui restent constamment sous leur direction, elle n'entend pas sacrifier ce résultat moral à des considérations financières. Elle espère donc recevoir un supplément de ressources lui permettant d'étendre de plus en plus son bienfaisant patronage.

872. — **Comité de patronage des apprentis et des jeunes ouvriers de la confession d'Augsbourg,** rue Titon, 4, depuis 1893 (précédemment, rue Fontaine-au-Roi, puis rue de Charonne, 99). — Fondé, en 1847, par M. le pasteur Louis Meyer.

Le Comité reçoit, le dimanche, les apprentis des deux sexes qu'il patronne et les fait régulièrement visiter dans leurs ateliers par un de ses membres.

Il a, en outre, une maison ouvrière où il loge et nourrit, moyennant pension, ses patronnés, qui y sont admis jusqu'à 14 ans, et y restent d'ordinaire jusqu'à leur majorité et souvent au delà.

Cette maison ouvrière était installée autrefois rue de Charonne, 99, dans un immeuble appartenant à la ville de Paris et louée par celle-ci. En 1892, le bail étant expiré, la Ville n'ayant pas voulu le renouveler, le *Comité des apprentis de la confession d'Augsbourg* se décida à faire construire un bâtiment spécial, après avoir proposé au *Comité des apprentis de l'Église réformée* (voir le n° 848) l'accord suivant : « La Société civile, propriétaire de l'immeuble à construire, serait administrée par un conseil composé de réformés et de luthériens, en nombre égal, et réserverait 16 places sur 40 aux patronnés du comité réformé. » Le nouvel établissement se nommerait « Maison protestante d'apprentis et de jeunes ouvriers ».

Cet accord ayant été conclu, les travaux commencèrent au mois de mars 1893, et la nouvelle maison ouvrière située rue Titon, 4, fut inaugurée le 28 janvier suivant. Elle avait coûté, terrain compris, 165,000 francs.

Les apprentis et les jeunes ouvriers sans famille à Paris, quoique soumis aux mêmes règlements, y forment deux catégories spéciales. Les premiers y payent une pension fixe de 40 francs par mois (tous frais compris), les autres une pension variant, suivant la chambre qu'ils occupent, de 73 à 80 francs.

Pendant l'avant-dernier exercice (1895), le comité a patronné 95 garçons et 61 jeunes filles.

Il a reçu à sa Maison de famille 59 jeunes gens (44 apprentis et 15 ouvriers) qui y ont passé 13,559 journées (le nombre des journées de présence avait été de 11,642 en 1893, de 11,995 en 1894).

Ses recettes, pour cet exercice, se sont élevées à 25,529 francs; ses dépenses, à 25,653 francs.

873. — **Comité de patronage des jeunes apprentis de l'Église réformée.** Agence : rue de l'Oratoire, 4. — Fondé, en 1853, par le Conseil

presbytéral de Paris, sur l'initiative de MM. Pierre Thierry et de Triquetti qui, jusqu'à sa mort (1874), en est resté le secrétaire, et y a consacré tout son temps.

A pour but d' « aider les familles dans le choix des maîtres, de surveiller les conditions d'apprentissage, de concourir à l'entretien des apprentis, de les surveiller sous le rapport religieux et moral, en un mot, de contribuer à leur bien-être et à leur progrès chrétien » (1).

Le Comité réunit tous les dimanches les apprentis qu'il patronne. Une leçon de chant leur est donnée le premier dimanche de chaque mois, et, le second dimanche, une conférence leur est faite sur des sujets variés.

Quand ils sont malades, ils reçoivent gratuitement des soins médicaux.

Chaque année, les plus méritants reçoivent des livrets de la Caisse d'épargne, dont le produit leur est remis à leur majorité.

Le Comité de patronage avait débuté, en 1853, avec 6 apprentis; trois ans après, il en comptait déjà 97, et, en 1857, 165. Leur nombre, qui s'était si rapidement accru, descendait, en 1859, à 87, mais pour se relever peu à peu. En 1874, on en comptait 180; en 1881, 280; en 1889, 305; en 1891, 312; en 1892, 315; en 1893, 318; en 1894 enfin, 321 (2). C'est le chiffre le plus élevé que l'œuvre ait encore atteint.

Les dépenses du Comité, qui n'étaient que de 649 francs en 1856, montaient à 2,400 francs en 1861, et à 7,370 francs (sur 7,544 francs de recettes) en 1894.

Deux ans après sa fondation, le Comité avait remis à trois de ses apprentis, les plus méritants, des livrets de la Caisse d'épargne offerts par M. Delessert et Mme de Triquetti. En 1856, il distribuait 9 livrets; en 1881, 15 livrets et 6 rappels ; en 1895, 22 livrets et 12 rappels.

Pendant l'exercice 1894, le dernier dont les résultats soient connus, 39 apprentis (26 garçons et 13 filles) ont été placés par les soins de l'Agence; 218 ont reçu des vêtements ou chaussures, représentant pour l'Œuvre une dépense de 3,264 francs. 11 étaient installés à l'asile de la rue Titon.

Pendant l'exercice précédent, 33 apprentis avaient été placés; 182 avaient reçu des vêtements ou chaussures représentant une dépense de 3,587 fr. L'Œuvre avait reçu 7,889 francs, et avait dépensé 7,690 francs.

En résumé, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1895, le Comité a patronné **4,000** apprentis, et leur a consacré **250,000 francs** (3).

874. — **Œuvre de patronage pour les jeunes filles israélites de Paris.** — Fondée en 1843 (sous le nom de *Société pour l'établissement des jeunes filles israélites)* par Mmes la baronne James de Rothschild, Furtado et Léopold Halphen.

A pour but « de surveiller la conduite et le travail des jeunes filles israélites pendant la durée de leur apprentissage; d'assurer à certaines d'entre

(1) Discours de M. le pasteur Frossard, à la séance générale du 28 avril 1895.

(2) Les comptes rendus du comité ne paraissent que tous les quatre ans; celui de 1895 (sur l'exercice 1894) est le dernier qui ait été publié.

(3) Discours de M. le pasteur Frossard, 28 avril 1895.

elles, désignées par le sort, une dot qui leur permette de posséder quelques ressources à leur entrée en ménage ». — Est dirigée par un comité de 60 dames au moins, dont chacune doit se charger de surveiller spécialement une ou plusieurs apprenties, de les visiter, de les recevoir chez elle, afin de rendre compte au comité de leur conduite et de leurs progrès.

A toutes les jeunes filles qui, présentant des aptitudes particulières, ont été placées par ses soins dans des écoles professionnelles, ou à leur famille, l'œuvre accorde une allocation de 6 francs par mois (disposition adoptée, on l'a vu, par la Société de patronage des garçons). Elle peut accorder la même subvention mensuelle à ses autres patronnées. Les unes et les autres, à la fin de leur apprentissage, reçoivent une gratification de 20 francs.

Chaque année, deux dot de 1,500 francs (et, tous les trois ans, une troisième) sont fournies par l'Œuvre et tirées au sort entre celles de ses patronnées qui ont plus de 18 ans et moins de 32. Les jeunes filles auxquelles une de ses dots est échue doivent la restituer à l'œuvre si ultérieurement « elles contractent un mariage en dehors de leur confession ».

Les premières années de son fonctionnement (1844) la Société avait placée 5 jeunes filles en apprentissage. En 1845 elle en patronnait 27; en 1849, 48; en 1863, 65; en 1868, 85 : chiffre auquel, depuis, elle s'est toujours à peu près maintenue.

A la fin du dernier exercice (1895) le nombre de ses patronnées était de 87 (61 entrées, 59 sorties dans l'année), entre lesquelles 8 dots ont été réparties par le sort (aux deux dots réglementaires Mmes Nathaniel, Salomon et James de Rothschild en ayant, de leurs deniers, ajouté six autres).

Pendant cet exercice les recettes de la Société s'étaient élevées à 19,278 francs; ses dépenses, à 18,715 francs.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896 l'Œuvre a patronné environ **2,400** jeunes filles.

875. — **Société pour l'assistance paternelle aux enfants employés dans l'industrie des plumes et des fleurs**, rue de Lancry, 10. — Fondée en 1886. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1892.

Les membres de la corporation des plumes et fleurs qui, sur l'initiative de l'un d'eux, M. Charles Petit, formèrent cette société, avaient pour but d'assurer à leur double industrie le recrutement d'ouvriers honnêtes et habiles; de surveiller, de moraliser les jeunes apprentis des deux sexes, en leur faisant donner l'instruction élémentaire et l'enseignement professionnel; de compléter enfin l'action de leur famille (sans prétendre se substituer à elle), en développant leurs aptitudes et en récompensant leurs efforts.

Pour atteindre ce but, la Société commença par mettre en apprentissage les enfants qui lui étaient adressés, avec des contrats rédigés sous ses auspices, et en plaçant chacun d'eux sous la surveillance attentive d'un de ses délégués.

Puis, voulant stimuler leur zèle par des récompenses méritées, elle organisa des concours annuels de fabrication, de monture, de trempage et de

teinture, concours auxquels, depuis 1885, sont admises les apprenties plumassières et fleuristes étrangères à la Société, et que suit une distribution solennelle de prix : prix de *conduite*, prix de *travail*, et prix de *progrès*, consistant en livrets de la Caisse d'épargne (d'une valeur de 20 à 200 francs), en livres, médailles, etc.

Quelques années plus tard, elle fonda des cours gratuits d'instruction primaire, d'histoire naturelle, de dessin, et mit à la disposition de ses pupilles une bibliothèque composée avec soin.

Elle compléta enfin son œuvre, en 1886, par une création fort heureuse et justement appréciée. Un certain nombre de ses jeunes apprenties que leurs patrons ne pouvaient ni loger ni nourrir et dont la famille habitait la banlieue, échappaient à son action tutélaire. Pour remédier à ce dangereux inconvénient, elle fonda de petits internats lui permettant d'assurer, sous une surveillance maternelle et moyennant rétribution partielle convenue avec le patron, le logement et la nourriture à des groupes de cinq jeunes filles (1).

Un médecin, un oculiste, un dentiste et un pharmacien furent attachés, dès l'origine, à l'œuvre nouvelle, et, deux ans plus tard, un vestiaire y fut adjoint, pour venir en aide aux apprenties les plus nécessiteuses.

Quatre de ces groupes de famille furent successivement établis, et les heureux effets de cette création engagèrent plusieurs autres sociétés à l'imiter.

Au premier concours de fabrication, ouvert en 1868, le nombre des concurrents n'était que de 24, celui des lauréats de 14 et la somme distribuée entre eux, de 350 francs. En 1892-1893, on comptait 164 concurrents; la somme distribuée (en livrets de Caisse d'épargne seulement) s'élevait à 5,545 francs. En 1893-1894, elle montait à 5,600 (185 livrets); en 1894-1895, à 5,815 (195 livrets); en 1895-1896 enfin, à 6,485 francs.

Pendant ce dernier exercice la Société a placé 50 enfants, et le nombre de ses patronnées avec contrat en cours a été de 186. Ses recettes se sont élevées à 27,705 francs; ses dépenses à 27,055 francs.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, elle a patronné **1,441** enfants. Elle leur a distribué en livrets **85,768** francs.

Depuis que les concours de fabrication sont devenus libres (1885), 391 apprentis étrangers à la Société y ont pris part (2).

Depuis que les *Groupes de famille* sont créés (1886), ils ont reçu 100 jeunes filles et ont coûté 103,792 francs.

En constatant les services rendus par cette œuvre et ses progrès continus, il est juste d'en attribuer une bonne part au dévouement de ceux qui l'ont

(1) Pendant l'Exposition de 1889, où elle obtint deux médailles d'or, le rapporteur du jury spcial, M. Charles Lucas, disait que la *Société d'assistance paternelle* était « une des œuvres les plus originales de notre époque » et constatait les « excellents résultats » produits par l'ingénieuse combinaison des groupes de famille.

(2) L'*Association pour le placement en apprentissage et le patronage d'orphelins des deux sexes*, notamment, adoptait, en 1894, ce système d'internat dont, à la précédente assemblée générale, son président avait indiqué le fonctionnement et fait ressortir les avantages.

successivement dirigée, et particulièrement de M. Turney, qui en resta, pendant de longues années, le président.

876. — **Société d'encouragement de la bijouterie, joaillerie et orfèvrerie,** rue de la Jussienne, 2 *bis* (précédemment rue des Francs-Bourgeois, 39). — Fondée, en 1875, sur l'initiative de M. Mellerio. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1876. — A pour but d'exciter l'émulation entre les ouvriers, ouvrières, apprentis et employés de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie, par la distribution de prix et de récompenses; d'encourager par des concours les travaux se rattachant à ces industries; de concourir au développement de l'école de dessin de la bijouterie.

Pour atteindre ce but la Société d'encouragement charge chaque année les chambres syndicales de la bijouterie et l'Orphelinat de la bijouterie de distribuer en son nom, aux apprentis les plus méritants, un certain nombre de récompenses dont cinq grands prix de 400 francs fondés par M. Froment-Meurice, par M. Martial Bernard, par M. Boucheron, par M. Émile Hugo et par elle-même.

En 1896, outre ces cinq grands prix, la Société en a fait distribuer un de 300 francs et 18 variant de 10 à 50 francs.

Ses recettes pendant l'exercice 1895-1896 se sont élevées à 4,181 francs; ses dépenses à 2,979 francs.

Son capital, qui n'était au début que de 25,000 francs, atteignait à la fin de cet exercice 100,000 francs et produisait un revenu de 3,320 francs.

Depuis sa fondation, jusqu'en 1896, la Société, sans entamer le capital, avait distribué **40,000** francs de récompenses.

877. — **Orphelinat de la bijouterie, joaillerie, horlogerie, orfèvrerie et industries qui s'y rattachent,** rue Jean Lantier, 15. — Fondé en 1869. — A pour but d'adopter des orphelins dont les pères appartenaient à ces diverses industries, de leur procurer l'instruction, des secours matériels et l'apprentissage, soit en les laissant chez leurs proches parents et tuteurs, soit en les mettant en pension, avec une subvention, en les faisant visiter et patronner spécialement par un de ses délégués.

878. — **Œuvre philanthropique de la propagation de l'apprentissage et du placement des apprentis bijoutiers, joailliers, orfèvres et des industries qui s'y rattachent,** rue Chapon, 14. — Fondée en 1889 par la chambre syndicale des fabricants bijoutiers.

A pour but de placer chez des patrons des apprentis bijoutiers, joailliers, orfèvres, etc., de les surveiller après leur placement et, dans la limite où ses ressources le lui permettent, de récompenser les plus méritants.

L'Œuvre a déjà organisé deux concours professionnels, destinés à stimuler ses patronnés.

Pendant l'année 1896, elle a placé dans la bijouterie et les industries qui s'y rattachent, 32 apprentis.

879. — **École d'horlogerie de Paris,** rue Manin, 30. — Société fondée, en 1880, par M. Rodanet, sous les auspices de la chambre syndicale de l'horlogerie. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1883. — Grand prix à l'Exposition universelle de 1889.—Accorde des bourses et des fractions de bourse aux apprentis nécessiteux montrant des aptitudes spéciales.

L'École d'horlogerie s'ouvrit, en 1861, dans une maison louée faubourg du Temple, 99. Elle comptait alors 10 élèves externes, et son budget ne s'élevait qu'à 14,000 francs.

En 1886, la Société acheta, rue Manin, un terrain de 1,200 mètres, où elle fit construire une école plus vaste, qui fut inaugurée en 1888. Cette école compte aujourd'hui 60 élèves, dont 25 externes. Depuis sa fondation jusqu'au 1er juillet 1896, elle a donné l'instruction professionnelle à **320** apprentis.

Son budget, pour l'année 1896, s'élève à 71,000 francs. L'année précédente, Mme Duprey, veuve d'un ancien horloger, lui avait légué 30,000 francs pour en affecter le revenu à récompenser chaque année le meilleur élève de l'École.

880. — **Patronage des apprentis tapissiers de la ville de Paris,** rue de Lutèce, 3. — Fondé en 1872 par la chambre syndicale des tapissiers. — *Autorisée* en 1874. Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. — Organise chaque année, entre les apprentis tapissiers nés de parents français, et âgés de 20 ans au moins, des concours à la suite desquels elle distribue de nombreux prix.

Pour le concours de 1895, 157 apprentis avaient été inscrits par 98 patrons.

Les recettes de la Société, pendant cet exercice, s'étaient élevées à 15,197 francs (dont une subvention de 2,000 francs du ministre du commerce et de l'industrie); ses dépenses, à 4,673 francs.

881. — **Hospice national des Quinze-Vingts.** (Voir section LVI.) — L'administration des Quinze-Vingts autorise les aveugles hospitalisés dans l'établissement et ayant des fils à les y garder avec eux jusqu'à 14 ans. Quand ces enfants doivent quitter l'hospice, elle les place en apprentissage, passe des contrats pour eux avec les patrons et y stipule qu'à leur majorité, si leur conduite a été bonne, ils recevront une prime de 120 francs. Elle les surveille pendant la durée de leur apprentissage et continue à les patronner jusqu'à ce qu'ils aient atteint 21 ans.

882. — **Primes d'encouragement de la Société philanthropique.** (Voir section XXXV.) — En 1843, M. Wolf avait légué, sans affectation spéciale, une rente de 2,700 francs à la *Société philanthropique*. Ayant reçu un peu plus tard d'autres libéralités de MM. Nast, Goffin, Mathieu Laffitte, Allaire et H.-J. Bernstein, « pour favoriser l'établissement de jeunes ouvriers méritants », la Société y joignit la rente léguée par M. Wolf et constitua ainsi un revenu de 5,300 francs qu'elle répartit

chaque année en primes variant de 100 à 500 francs (plus quelques machines à coudre) entre de jeunes ouvriers ou ouvrières venant de s'établir ou sur le point de le faire, qui lui sont présentés par le maire de leur arrondissement ou le curé de leur paroisse, par des sociétés de patronage, des sociétés de prévoyance, etc.

Pendant l'exercice 1894-1895 la *Société philanthropique* a distribué 26 primes de cette nature; en 1895-1896 elle en a distribué 29 (dont 1 de 500 francs; 1 de 400; 1 de 300; 2 de 250; 2 de 200; 1 de 150; 2 de 100 et les autres en nature).

883. — **Union française de la jeunesse,** boulevard Saint-Germain, 157. — Fondée en 1875. — A pour but de développer l'instruction populaire. Est divisée en 21 sections : 17 à Paris, une à Malakoff, Cormeilles, Lille, Cambrai, Nancy et Tunis. A organisé 367 cours publics et gratuits, dont 142 commerciaux ou industriels, ayant lieu du 1er octobre au 1er mai, tous les soirs et le dimanche matin (langues vivantes, comptabilité, dessin, photographie, chimie, physique industrielle, électricité industrielle, lingerie, modes, couture et coupe).

884. — **Association philotechnique de Saint-Ouen.** — Fondée en 1880. — A organisé des cours techniques gratuits, ayant lieu tous les soirs, du 1er octobre au 1er août. Ateliers de dessin, menuiserie, modelage et ajustage.

Publication périodique spéciale :

Bulletin de la Société des apprentis et des enfants employés dans les manufactures, 44, rue de Rennes. Trimestriel.

XXII

ÉCOLES PROFESSIONNELLES POUR GARÇONS

ÉCOLES NATIONALES OU MUNICIPALES

885. — **École nationale des Arts décoratifs,** *pour l'application des beaux-arts à l'industrie,* rue de l'École de Médecine, 5. — Fondée en 1865 par le peintre Bachelier. Nationalisée en 1877. — Admission à 12 ans aux cours du jour; à 14 ans aux cours du soir. Classement, à la suite d'un concours, dans l'une des divisions de l'école. 1,200 élèves en 1895.

886. — **École municipale Diderot,** boulevard de la Villette, 60. — Ouverte en 1873, sur l'initiative de M. Gréard, pour former des ouvriers au travail du fer et du bois. Admission des jeunes gens pourvus du certificat d'études primaires et âgés de 13 ans au moins, de 16 ans au plus. 150 bourses municipales, 5 bourses départementales, externat gratuit. Gratification et et bourses de voyage accordées aux lauréats.

887. — **École municipale Boulle,** rue de Reuilly, 57 (précédemment même rue, 25). — Ouverte en 1886 pour l'enseignement professionnel des industries du meuble. Admission, à la suite d'un concours des jeunes gens âgés de 12 ans, s'ils sont pourvus d'un certificat d'études primaires, et, dans le cas contraire, de 13 ans au moins et de 16 ans au plus, appartenant à des familles domiciliées à Paris, ou (si les communes intéressées payent pour eux une rétribution annuelle de 200 francs) à des familles domiciliées dans la banlieue. Les élèves doivent apporter leur déjeuner et leur goûter (des bourses de déjeuner et de goûter peuvent leur être attribuées).

888. — **École municipale Bernard Palissy,** rue des Petits-Hôtels, 19. — Ouverte en 1883 pour former des ouvriers dans certaines industries d'art, telles que la céramique, la sculpture sur bois, pierre ou marbre, le dessin des étoffes et la peinture décorative. Même conditions d'admission. Primes de travail attribuées aux meilleurs élèves.

889. — **École municipale Germain Pilon,** rue Sainte-Élisabeth, 12. — Fondée par M. Levasseur, pour l'enseignement du dessin pratique. Communalisée en 1883. Admission, après examen, des jeunes gens français pourvus du certificat d'études primaires et âgés de 13 ans au moins pour les cours du jour, de 15 ans au moins pour les cours du soir. Des primes d'encouragement d'une valeur moyenne de 150 francs pour la seconde année et de 250 francs pour la troisième sont attribuées aux plus méritants.

École municipale Dorian, avenue Philippe-Auguste, 72. (Voir nº 606.)

890. — **École municipale Estienne,** boulevard d'Italie, 18. Ouverte (rue Vauquelin, 14) en 1889 pour l'enseignement des arts et industrie du livre. Admission, à la suite d'un concours, de jeunes gens pourvus d'un certificat d'études primaire et âgés de 13 ans au moins.

891. — **École municipale de physique et de chimie industrielles,** rue Lhomond, 42. Ouverte en 1882. — Concours d'admission (pour 30 places) auquel sont admis les jeunes gens de 16 ans au moins et de 19 ans au plus, appartenant à des familles domiciliées à Paris, qui reçoivent une indemnité d'entretien de 50 francs par mois, ou (si leur

commune paye pour eux une rétribution annuelle de 200 francs) à des familles domiciliées dans la banlieue (1).

ÉCOLES

SPÉCIALEMENT AFFECTÉES AUX ENFANTS ASSISTÉS ET MORALEMENT ABANDONNÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

892. — **École d'orfèvrerie-bijouterie**, rue du Bourg-l'Abbé, 7. — Fondée en 1894. Apprentissage de quatre ans. — 12 places.

893. — **École Lenôtre, à Villepreux** (Seine-et-Oise). — Apprentissage de la culture, de l'horticulture et de divers autres métiers. —50 places. Élèves présents au 1er janvier 1896, 49.

894. — **École d'Alembert, à Montevrain** (Seine-et-Marne). — Apprentissage d'ébénisterie et de typographie. Élèves présents au 1er janvier 1896, 97 (55 à l'atelier d'ébénisterie; 42 à l'atelier de typographie).

895. — **École Roudil, à Ben-Chicao** (Algérie). —Ferme-école fondée sur l'intitiative de l'abbé Roudil. Inaugurée en 1894. Présents au 1er janvier 1896 : 49. En 1895, le conseil général de la Seine a voté l'acquisition de terrains pour en faire la concession à d'anciens élèves de l'École Roudil. Huit de ces concessions ont été accordées dès la première année.

896. — **École municipale professionnelle à Nogent-sur-Marne**, Grande Rue, 64. — En formation, à l'aide d'une subvention de 117,000 francs allouée à la commune par le conseil général de la Seine.

ÉCOLES PROFESSIONNELLES PRIVÉES

897. — **Établissement Saint-Nicolas**, rue de Vaugirard, 92 (succursales à Issy, Igny et Buzenval). — Fondé en 1827, par l'abbé de Bervanger, avec le concours du comte de Noailles. —*Reconnu établ. d'util. publ.* en 1859. — Dirigé par les *Frères des Écoles chrétiennes*, sous la surveillance d'un conseil d'administration de 30 membres, présidé par le cardinal archevêque de Paris. A pour but de donner aux jeunes garçons, avec

(1) **Annuaire de l'enseignement commercial et industriel,** publié sous la direction de Georges Paulet, chef de bureau de l'enseignement commercial au ministère du commerce.

l'éducation religieuse, l'instruction primaire et professionnelle. Les reçoit depuis 7 ans dans la maison d'Issy, depuis 9 ans dans les autres, jusqu'à 12 ans, à condition qu'ils soient domiciliés dans le département de la Seine, ou qu'ils y aient, du moins, des parents ou amis chez qui l'on puisse au besoin les envoyer; qu'ils sachent lire, écrire et compter, qu'ils n'aient ni maladie chronique ou contagieuse, ni infirmité qui les empêche de suivre le règlement de la maison. Les garde, moyennant une entrée de 50 francs et une pension mensuelle de 35 francs, jusqu'à la fin de leur troisième année d'apprentissage (1). Leur apprend, dans les maisons de Buzenval et d'Igny, l'horticulture; dans la maison de Paris, les métiers de relieurs, tourneurs en optique, compositeurs typographes, monteurs en bronze, ciseleurs sur métaux, facteurs d'instruments de musique en cuivre, doreurs sur bois, menuisiers en meubles, selliers, malletiers, sculpteurs et graveurs sur bois, facteurs d'instruments de précision, graveurs-géographes, mécaniciens; les apprentis exerçant ces métiers dans quinze ateliers distincts, aux frais et pour le compte de patrons (chez qui ils entrent ordinairement comme ouvriers à la fin de leur apprentissage), sous la direction de contremaîtres désignés par ces patrons et agréés par le Frère directeur.

Quand il recueillait sept enfants dans son petit appartement du boulevard Saint-Marceau, et même quand, un peu plus tard, le comte Victor de Noailles lui ayant, à cette intention, avancé 100,000 francs, il fondait la maison de la rue de Vaugirard, l'abbé de Bervanger ne se doutait certes pas que l'établissement qu'il créait deviendrait la plus importante école d'apprentissage de France. Avant d'en abandonner la gestion, il avait pu cependant la voir singulièrement grandir. En 1844, la maison de Saint-Nicolas comptait 777 élèves; en 1847, 900; en 1854, 1,114; en 1857, 1,356.

C'est en 1859 que, pour assurer après lui la durée de son œuvre, Mgr de Bervanger la remit entre les mains de l'archevêque de Paris, Mgr Morlot, et que ce prélat en confia la direction aux *Frères des Écoles chrétiennes*.

Dans cette nouvelle phase de son existence, la prospérité de l'*Établissement Saint-Nicolas* devait s'accentuer encore. Le nombre des enfants qu'il élevait, soit dans la maison de Vaugirard, soit dans celles qu'il créa ou dont il hérita plus tard, s'élevait, à la fin de 1859, à 1,390; en 1861, à 1,540; en 1866, à 1,760; en 1870, à 1,802; en 1879, à 2,400; en 1885, à 2,591; en 1890, à 2,680; en 1894, à 2,805 (2); en 1895 enfin, à 2,894 (dont 1,050 à Igny et 830 à Issy.

Pendant la dernière année de la gestion de Mgr de Bervanger, le budget de l'œuvre atteignait le chiffre, déjà fort respectable, de 367,000 francs.

Ses dépenses allaient monter, huit ans après, à 866,383 francs, vingt ans

(1) Pendant une quatrième année la pension peut être payée par le patron qui emploie l'apprenti, si la conduite et le travail de celui-ci sont satisfaisants.

(2) Sur ces 2,805 élèves, 1,750 recevaient l'enseignement primaire, 336 à la fois l'enseignement primaire et l'enseignement professionnel; parmi ces derniers, 265 se formaient à divers métiers rue de Vaugirard, 72 apprenaient le jardinage à Igny.

Parmi les élèves de la maison de Paris, 145 avaient, pendant cette année, obtenu

après (1879), à 1,201,755 francs; en 1894, à 1,311,445 francs; en 1895 enfin, à 1,500,000 francs, après s'être élevées jusqu'à 1,692,409 francs en 1890.

Le nombre et l'importance des maisons dépendant de l'*Établissement Saint-Nicolas* avaient dû suivre naturellement la même progression. La maison de Vaugirard étant devenue, à deux reprises, insuffisante, il fallut en 1860 d'abord, puis en 1895, y ajouter sur de nouveaux terrains de nouvelles constructions (1).

En 1863, l'abbé Mulois donna à l'œuvre l'orphelinat agricole qu'il avait fondé six années auparavant à Igny; il contenait alors 52 enfants; il devait, six ans plus tard, en contenir 750, grâce à un legs de Mme Boucicaut qui avait permis de construire un nouveau pavillon.

En 1877, inauguration de la *Maison de famille,* dont nous parlerons ailleurs (Voir section XLIII); en 1879, agrandissement de la maison d'Issy.

En 1885, la duchesse de Cadore légua à l'œuvre, pour y fonder une nouvelle succursale, son château et son parc de Buzenval, avec la somme de 400,000 francs, destinée à ajouter au château un nouveau bâtiment de 200 lits. Les ressources de l'œuvre, si considérables qu'elles soient, ne lui permettant pas encore de l'utiliser pour son usage, la jouissance de cette propriété a été cédée provisoirement au noviciat des Frères (2).

L'*Établissement Saint-Nicolas* a beau s'agrandir ainsi constamment, malgré lui et, pour ainsi dire, sous la pression des demandes d'admission de plus en plus nombreuses qu'il reçoit, il ne peut jamais avoir assez de place pour les accueillir toutes. Rien ne prouverait mieux, si cette preuve était à faire, combien est appréciée l'éducation morale et professionnelle qu'il sait donner à ses élèves.

898. — **Orphelinat des apprentis,** 40, rue de La Fontaine. — Inauguré en 1871 par l'abbé Roussel, comme annexe de l'*Œuvre de la première communion* qu'il avait fondée en 1866. (Voir section XXIII.) — Dirigé par des *Prêtres* et des *Frères de Saint-Vincent de Paul,* assistés pour cer-

le certificat d'études primaires (172 en 1895), 15 le brevet simple d'instituteur (18 en 1895) et 2 le brevet supérieur (4 en 1895).

Parmi les élèves de la maison d'Issy, 201 avaient obtenu le certificat d'études, 16 le brevet d'instituteur.

A Igny, on comptait 113 certificats d'études primaires, 14 certificats supérieurs, 4 brevets de capacité. La maison obtenait, en outre, 45 prix à divers concours agricoles.

(1) Celles de 1895 eurent une importance particulière. Sur un terrain qui ne coûte pas moins de 900,000 francs, fut élevé un immense bâtiment comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée, trois étages comptant 4 mètres de hauteur et admirablement aménagés pour leur destination particulière, où en 1896 tous les ateliers ont été transportés.

(2) Outre ces deux legs considérables de la duchesse de Cadore et de Mme Boucicaut, l'établissement Saint-Nicolas en reçut divers autres, notamment, en 1867, un legs de 85,000 francs de Mme Ravaut; en 1885, un legs de 60,000 francs de Mme Tavernier, dont le mari, trésorier de l'Œuvre, lui avait déjà donné 20,000 francs en 1895.

tains services intérieurs (lingerie, infirmerie, etc.), par les *Sœurs de Sainte-Marie* (de Torfou).

Cet établissement, devenu très considérable, est divisé en deux sections. Il reçoit, dans la première, des garçons âgés d'au moins 13 ans, Il reçoit, dans la seconde, des garçons de 13 à 14 ans, les garde pendant 4 ans en leur apprenant un métier, la plupart gratuitement (grâce à des fondations de lits faites par des bienfaiteurs), les autres moyennant une pension très modique à fixer de gré à gré. Il les place à la fin de leur apprentissage.

Cette seconde section comprend douze ateliers : ateliers d'imprimerie (fonderie, composition, clicherie, machines, brochage) (1); atelier de cordonniers, de tailleurs, de menuisiers, de serruriers, de monteurs, de jardiniers, de peintres, d'horlogers et de relieurs.

Il y a, à Paris, des milliers d'enfants sans familles et sans gîte, qui vagabondent tout le jour et dorment la nuit n'importe où : l'un de ceux que devait recueillir l'orphelinat d'Auteuil avait couché pendant quatre mois dans une caisse oubliée sur un terrain vague, et un autre pendant quatre ans dans un égout! M. l'abbé Roussel ayant rencontré, à la fin de l'année 1865, un de ces petits vagabonds pieds nus, couverts de haillons, l'interrogea, apprit qu'il était abandonné et vivait ainsi à l'aventure. Il l'emmena chez lui. Bientôt il en ramassa un second, puis un troisième. L'idée lui vint alors de fonder une œuvre pour recueillir ces enfants délaissés, n'ayant jamais reçu aucune éducation religieuse, et les garder au moins pendant le temps nécessaire pour les préparer à leur première communion. L'archevêque de Paris ayant approuvé son projet, l'abbé Roussel loua une petite maison à Auteuil, pour y installer ses pupilles. Il en avait 6 alors; peu après il en eut 8, puis 14, puis 20. Quatre ans plus tard il en avait réuni 40, et un assez grand nombre de personnes s'intéressaient déjà à son œuvre.

Encouragé par leur sympathie, l'abbé Roussel songea, au commencement de 1870, à acheter, avec le secret dessein de l'agrandir, la maison qu'il avait louée jusqu'alors. Il lui fallait 55,000 francs, dont il n'avait pas le premier sou. Il lança une circulaire demandant que 110 personnes voulussent bien lui faire une avance de 500 francs; en quelques jours il eut trouvé ces 110 souscripteurs.

A peine la maison était-elle achetée que la guerre forçait à l'évacuer. L'abbé Roussel la convertit en ambulance et en lieu de réunion pour les officiers, après avoir rendu à leurs familles ceux de ses pupilles qui en avaient une consentant à les recevoir, et envoyé les 23 autres dans la Sarthe, où ils devaient rester près d'un an.

Après la guerre vint la Commune, pendant laquelle tant de malheureux périrent, après laquelle tant d'autres furent déportés, ce qui a accru fortement encore le contingent des enfants livrés à eux-mêmes sur le pavé de Paris. L'abbé Roussel gémissait de n'en pouvoir loger un plus grand

(1) Dans cette imprimerie sont composés deux journaux, la *France illustrée* et l'*Ami des Enfants*, fondés par l'abbé Roussel et publiés par l'Œuvre.

nombre. En outre, il avait depuis longtemps compris qu'à son œuvre primitive il fallait un complément ; que, rendus à leur vie d'aventure, après leur première communion faite, ses anciens pupilles devaient fatalement retomber dans la misère, la paresse et le vice. Il avait bien cherché à les placer comme apprentis chez d'honnêtes patrons ; mais ce genre de placement, toujours difficile, l'était particulièrement à cette heure de crise et de malaise général. L'abbé Roussel rêvait donc de leur faire faire lui-même, sous ses yeux, leur apprentissage ; il avait même commencé la réalisation de ce rêve, en établissant dans un pauvre hangar attenant à la maison un atelier de cordonnerie qui débuta avec un apprenti et en compta bientôt une douzaine : à la place de ce modeste atelier, si insuffisant, il voyait déjà une école professionnelle complètement aménagée et outillée. Il avait donc deux raisons pour une de désirer agrandir son établissement. Tout à côté se trouvait précisément un beau terrain de 18,000 mètres, qui semblait attendre cette destination. Par malheur on en demandait 300,000 francs. Malgré sa confiance, parfois téméraire, dans le concours opportun de la Providence, l'abbé Roussel doutait fort qu'elle lui procurât une pareille aubaine, quand, à la fin de 1873, il reçut la visite d'un inconnu, se disant Anglais, qui offrit de lui donner, en cinq annuités, la somme de 125,000 fr. C'était pour lui une bonne fortune inespérée, sans doute, mais insuffisante. pour permettre d'exécuter son ambitieux projet... Quelques semaines plus tard le mystérieux Anglais, qui était en réalité un Français, un Parisien, coutumier de telles libéralités, lui adressait un chèque de 200,000 francs (1).

Grâce à cette libéralité et à un prêt de 120,000 francs fait par le Crédit foncier, l'école professionnelle fut vite installée avec plusieurs ateliers, dont une imprimerie employant à elle seule 80 apprentis et où les commandes commencèrent à arriver de tous côtés. Succès oblige. Il fallut bientôt agrandir ces ateliers, en construire de nouveaux. En 1878 la maison contenait 300 personnes, maîtres ou élèves, dont l'entretien coûtait, en moyenne, 1 fr. 25 par jour. Il y avait en outre à payer les frais généraux, les impositions, les annuités dues au Crédit foncier ; l'œuvre ne pouvait faire face à d'aussi lourdes charges : pour y pourvoir, pour être assurée de l'avenir, elle aurait encore eu besoin de 200,000 francs. M. Saint-Genest, demeurant dans le voisinage, s'intéressait à elle et réussit à y intéresser M. de Villemessant, qui la connaissait, l'appréciait déjà, lui ayant adressé un orphelin. Le *Figaro* ouvrit une souscription, à laquelle la caisse du journal prit part la première pour 10,000 francs, M. de Villemessant pour 5,000, le personnel de la rédaction pour 1,000 et qui produisit en tout 331,167 francs. Quelques semaines après l'Académie française, sur le rapport de M. Dumas, décernait le prix Montyon au fondateur du bel établissement d'Auteuil.

En 1881 enfin un Anglais, un véritable Anglais cette fois, sir Henry Dodd, ayant habité Paris, léguait 5,000 livres sterling « au trésorier en fonction de la Société française des enfants trouvés », — cette libéralité s'adressant,

(1) *Une grande œuvre*, par le chanoine Guers.

d'après la déclaration de plusieurs de ses amis, à un orphelinat qu'il avait autrefois visité et assez rapproché de la maison qu'il avait lui-même habitée, dans le quartier de l'Étoile. L'Œuvre d'Auteuil crut, non sans raison, pouvoir revendiquer le bénéfice de ce legs, mais l'Assistance publique le lui disputa, et l'œuvre n'a pu jusqu'ici en recueillir le bénéfice.

Grâce à ces recettes extraordinaires, l'Œuvre put payer ses dettes, augmenter ses ateliers et, à la place des dortoirs insuffisants qu'elle avait eus jusqu'alors, en construire de nouveaux contenant 500 lits, dont plus de 400 sont toujours occupés. Elle songe aujourd'hui à réunir ses ateliers épars et insuffisamment aménagés dans un vaste bâtiment dont elle espère pouvoir bientôt entreprendre la construction, ayant reçu d'un riche bienfaiteur une partie des fonds nécessaires.

Le fondateur de l'établissement d'Auteuil avait depuis longtemps rêvé d'ajouter à son œuvre, pour la compléter, deux autres fondations : 1° un orphelinat établi en province pour rendre aux travaux agricoles des enfants d'anciens cultivateurs venus chercher la fortune à Paris et ne l'y ayant pas trouvée; 2° un orphelinat de filles abandonnées.

L'orphelinat agricole fut créé en 1879, à Fleix (Dordogne), dans un grand domaine, offert à cette intention, par M. et Mme Labarde. Il contient 40 places, toujours sollicitées avant d'être vacantes.

L'orphelinat de filles fut fondé, en 1883, à Billancourt. (Voir n° 712.)

Ajoutons qu'un ouvroir spécial a été ouvert à l'orphelinat pour l'entretien de la lingerie des enfants, et que des dames charitables du quartier viennent y travailler tous les mardis.

Au mois de mai 1895, M. l'abbé Roussel, désirant assurer la durée de son œuvre, la remit, avec l'approbation du cardinal archevêque de Paris, aux mains de la Congrégation des *Frères de Saint-Vincent de Paul*, dont il avait fait partie lui-même. Il ne pouvait se donner de meilleurs successeurs.

Récapituler en des chiffres précis la somme des immenses services rendus par l'Œuvre d'Auteuil serait fort difficile. Mais on peut affirmer que, depuis sa fondation jusqu'en 1896, elle a reçu près de **16,000** enfants, dont la plupart lui durent sans doute leur salut.

899. — **École de travail**, rue des Rosiers, 4 *bis*. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1878. — Administrée par un comité de 50 membres. Créée en 1855 par la *Société de patronage de jeunes garçons israélites* qu'avait fondée en 1847 M. Albert Cohn.

Cette société a pour but d'aider et d'encourager la mise en apprentissage à Paris de jeunes garçons israélites; de les assister par une allocation mensuelle; de les surveiller pendant la durée de leur apprentissage; de leur fournir un complément d'instruction, au moyen de cours du soir régulièrement organisés; d'entretenir un certain nombre d'apprentis dans l'*École de travail* qu'elle a fondée; enfin de venir en aide (soit en leur donnant des secours provisoires, soit en les plaçant dans des établissements particuliers) aux jeunes israélites détenus, abandonnés, en état de vagabondage, ou renvoyés par les tribunaux comme ayant agi sans discernement.

L'*École de travail*, créée par la Société de Patronage à l'imitation de celle de Strasbourg et de Mulhouse, et qui devait devenir son plus puissant moyen d'action, occupa d'abord une maison louée rue des Singes, 10. Elle s'installa en 1874 dans un immeuble de la rue des Rosiers, où se trouvait jusqu'alors l'orphelinat fondé par le baron Salomon de Rothschild.

Le comité de la Société reçoit à l'*École de travail* et y entretient gratuitement les enfants sortis de l'orphelinat israélite de Paris, ceux dont les parents sont dépourvus de tous moyens d'existence, ceux qui sont abandonnés par leur famille ou dignes d'intérêt à d'autres titres, à la condition qu'ils aient 13 ans d'âge et 3 ans de résidence à Paris, qu'ils sachent lire et écrire, qu'ils aient fait l'initiation religieuse.

Il reçoit gratuitement, sans condition de résidence à Paris, dix enfants nés en Alsace-Lorraine, M. Dreyfus-Dupont, l'ancien propriétaire des forges d'Ars, ayant à cette intention doté, en 1876, l'*École de travail* d'une somme de 100,000 francs et d'une autre de 20,000 francs en 1887 (1).

Le comité y admet enfin, moyennant une pension, mais jusqu'à concurrence d'un tiers seulement, des enfants remplissant les conditions du règlement, sauf toutefois celles du domicile.

L'année de sa fondation, l'*École de travail* ne comptait que 12 élèves. En 1872, elle n'avait encore que 31 pupilles. Ses recettes à cette dernière époque ne montaient qu'à 31,540 francs, ses dépenses à 22,307 francs.

On va voir combien le chiffre de ses ressources et celui de ses effectifs ont progressé.

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	NOMBRE DE PUPILLES au 31 décembre
1880	48.009f	50.393f	62
1882	67.078	49.696	86
1884	72.309	53.044	72
1886	52.370	50.770	84
1888	71.730	53.945	102
1890	101.072	78.270	105
1892	73.000	59.181	126
1893	62.688	56.434	103
1894	52.660	52.599	93
1895	100.932	56.710	90
1896	53.909	63.680	91

Sur les 91 apprentis que la *Société de patronage* avait le 1er janvier 1897 à l'*École de travail*, 60 étaient internes, 31 externes.

(1) Outre l'importante donation de MM. Dreyfus-Dupont, la *Société de patronage* a reçu de nombreuses libéralités parmi lesquelles nous relevons les suivantes : 1865, M. Lazard, 10,000 francs; 1873, les héritiers de M. L. R. Bischoffsheim, 10,000 francs; 1877, M. Hip-Worms, 10,000 francs; 1882, M. Bischoffsheim, 10,000 francs; 1887, la baronne Salomon de Rothschild, 10,000 francs; 1888, legs

900. — **Œuvres ouvrières de Notre-Dame du Rosaire**, rue de Vanves, 179. — Cours professionnel gratuit de dessin pour les apprentis et les jeunes ouvriers, trois fois par semaine, de 8 à 10 heures du soir, et cours professionnel gratuit de serrurerie. — Fondé en 1896.

901. — **École professionnelle de dessin et de modelage**, rue Saint-Martin, 176. — Fondée en 1867, par la *Chambre syndicale de la bijouterie.* — Admission, moyennant une rétribution mensuelle de 2 francs, des jeunes apprentis employés dans les ateliers de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie.

902. — **École professionnelle de dessin et de modelage**, rue Chapon, 22. — Fondée en 1876 et administrée par la *Chambre syndicale de la bijouterie-imitation.* — Cours gratuits, ouverts cinq jours par semaine aux apprentis de la bijouterie-imitation.

903. — **Cours professionnels de dessin et de modelage**, rue de Lutèce, 3, fondés en 1891; avenue de Ségur, 49, fondés en janvier 1892; faubourg Saint-Martin, 236, fondés en novembre 1892, organisés et subventionnés par la *Chambre syndicale des entrepreneurs de menuiserie.* — Ouverts gratuitement tous les soirs, de 8 heures à 10 heures du soir, du 1er octobre au 1er avril, aux ouvriers français ou fils d'étrangers habitant la France depuis cinq ans, âgés de 14 ans et ayant été apprentis menuisiers pendant six mois.

904. — **École professionnelle typographique** (Gutenberg), rue Denfert-Rochereau, 77. — Fondée en 1886 par la *Chambre syndicale des imprimeurs.* — Admission gratuite des apprentis âgés de treize ans et pourvus du certificat d'études primaires.

905. — **École professionnelle d'imprimerie Chaix**, rue Bergère, 20. — Fondée en 1863 par M. Napoléon Chaix. — Admission, entre 13 et 14 ans, de jeunes gens pourvus du certificat d'études primaires. Primes journalières proportionnées au travail des apprentis (variant de 50 cent. à 2 fr.), et portées sur un livret qui, après les quatre années d'apprentissage, devient leur propriété.

906. — **Cours professionnels de couverture et de plomberie**, rue des Poitevins, 8. — Fondés en 1887 par la *Chambre syndicale de couverture et de plomberie.* — Cours gratuits, le soir, ouverts à tout compagnon, apprenti ou garçon présenté par un patron membre de la chambre syndicale. — Distribution de prix (argent, médailles, livres) aux apprentis les plus méritants.

de Mme Boucicaut, 10,000 francs; 1891, M. Mohrange, dit Alcan, 12,600 francs; 1892 et 1893, M. et Mme Weill, 15,000 francs. Tous les ans enfin, M. Goldschmidt souscrit régulièrement pour, 6,000 francs.

907. — **Cours professionnels de la chambre syndicale des ouvriers plombiers,** cité du Petit-Thouars, 16. — Cours gratuits ouverts le soir, du 1er octobre au 1er mai.

908. — **Cours professionnels de coupe de pierre,** rue Truffaut, 33, rue Vercingétorix, 18, rue de la Roquette, 40. — Fondé en 1882 par la *Chambre syndicale des tailleurs et scieurs de pierre.* — Subventionnés par la ville de Paris. Ouverts gratuitement tous les jours de huit heures à 10 heures du soir.

909. — **École de cordonnerie,** rue de Montmorency, 48. — Fondée en 1891 par une association de cordonniers et fabricants de chaussures en gros. Cours tous les soirs pour les externes, moyennant une rétribution de trois francs par mois. Internat moyennant une pension mensuelle de 15 francs.

910. — **Cours professionnels de la chambre syndicale des ouvriers charrons,** boulevard de la Chapelle, 15, fondés en 1882; et rue Traversière, 55, fondés en 1891. — Ouverts, du 1er octobre au 1er avril, à tous les ouvriers de la profession, moyennant une rétribution de 2 francs par mois (gratuits pour les ouvriers sans travail et les apprentis).

911. — **École professionnelle,** rue Championnet, 174. — Fondée en 1804, par l'abbé Deleuze et l'abbé Henri Garnier. — Reçoit des garçons; leur apprend gratuitement la serrurerie et la menuiserie.

912. — **Société d'instruction professionnelle de la carrosserie,** rue Laugier, 24. — Fondée en 1878, sous le patronage de la *Chambre syndicale des carrossiers.* — Cours de 8 heures à 10 heures du soir, ouverts du 1er octobre au 1er avril, moyennant une rétribution de 2 francs par mois, qui est remboursée aux apprentis sous forme de prix.

913. — **Cours de la chambre syndicale des ouvriers en voitures,** avenue des Ternes, 11. — Fondés en 1872. — Ouverts, du 1er octobre au 1er avril, à tous les ouvriers français.

914. — **École professionnelle de fumisterie,** rue Beautreillis, 26. — Fondée en 1890 par la *Chambre syndicale des ouvriers fumistes.* — Cours gratuits le soir.

915. — **Cours professionnels des ouvriers maçons et tailleurs de pierre,** rue de Lutèce, 3. — Fondés en 1890 par la *Chambre syndicale de la maçonnerie.* — Cours gratuits tous les soirs, du 1er octobre au 1er avril, sans conditions d'examen ni d'âge.

916. — **École professionnelle de menuiserie,** rue Ravignan, 13. — Fondée en 1886. — Cours gratuits auxquels sont admis les ouvriers français âgés de 15 ans au moins, ouverte toute l'année, le lundi, le mercredi et le vendredi, de huit heures à 10 heures du soir. — En 1895 : 85 inscrits.

917. — **Patronage industriel des enfants de l'ébénisterie,** avenue Ledru-Rollin, 77. — Fondé en 1866 par M. Lemoine. — Concours professionnels entre apprentis et ouvriers âgés de moins de 20 ans. Cours gratuits de dessin, créé en 1873 par le *Patronage industriel*, rue Saint-Nicolas, et auquel sont admis tous les apprentis employés dans les industries du meuble.

918. — **École professionnelle de la chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment,** rue de Lancry, 10. — Fondée en 1881. — Cours gratuits tous les soirs et le dimanche matin, auxquels sont admis les apprentis français des deux sexes âgés de moins de 13 ans et présentés par leurs patrons.

919. — **Cours professionnels des mécaniciens et chauffeurs.** — Fondés en 1885 par MM. Guimbert et Lockroy. — Administrés par le *Syndicat des mécaniciens et chauffeurs de France.*

Cours gratuits, sans conditions d'âge ni d'examen, une fois par semaine, dans les mairies des IVe, X^e^, XIe, XIIe, XIIIe, XVe, XVIe, XVIIIe et XXe arrondissements de Paris et dans celles de Saint-Denis et Levallois-Perret.

Patronage Sainte-Marie des Anges, à Saint-Ouen, avenue de la Gare, 44. (Voir section XXIV.) — A organisé, en 1896, des cours gratuits de dessin linéaire et d'ornementation pour ses apprentis, le mercredi soir.

ÉCOLES PROFESSIONNELLES DE FILLES

ÉCOLES NATIONALES OU MUNICIPALES

920. — **École nationale des Arts décoratifs,** rue de Seine, 10. — Ancienne école de dessin, fondée en 1802 par Mme Freré de Montizon. — Nationalisée en 1877.

Cours de 10 heures à 4 heures ouverts gratuitement aux jeunes filles de 14 à 25 ans. — 110 élèves en 1895.

921. — **École municipale professionnelle et ménagère,** rue de la Tombe-Issoire, 77. — Ouverte en 1890. — Admission à la suite d'un concours des aspirantes âgées de 12 ans, si elles sont pourvues d'un certi-

ficat d'études primaires, et dans le cas contraire de 13 ans au moins et de quinze ans au plus.

5 ateliers : *Couture, — Broderie, — Modes, — Confection, — Corsets.* — 261 élèves en 1895.

922. — **École municipale professionnelle et ménagère,** rue Fondary, 20. — Ouverte en 1881. — Admission des jeunes filles de 12 à 15 ans pourvues du certificat d'études primaires.

8 ateliers : *Couture, — Lingerie, — Broderie, — Fleurs, — Corsets, — Gilets, — Modes, — Repassage.*

Enseignement gratuit. (Les élèves doivent apporter leur déjeuner.) — 193 élèves en 1895.

923. — **École professionnelle et ménagère,** rue Bossuet, 14. — Ouverte en 1884. — Admission, à la suite d'un concours, des aspirantes françaises âgées de 12 ans si elles sont pourvues d'un certificat d'études primaires, et, dans le cas contraire, de 13 ans au moins et de 15 ans au plus, appartenant à des familles domiciliées à Paris, ou (si les communes intéressées payent pour elles une rétribution annuelle de 200 fr.) à des familles domiciliées dans la banlieue. — 3 ateliers : *Peinture, — Couture, — Confection.*

924. — **École municipale professionnelle,** rue de Poitou, 7. — Ancienne *École Élisa Lemonnier.* — Fondée, en 1862, rue de la Perle, 9 (transférée plus tard rue des Francs-Bourgeois, 31). — Communalisée en 1886. Mêmes conditions d'admission. — 5 sections : *Études commerciales, — Dessin industriel, — Couture, — Broderie, — Modes.* — 215 élèves en 1895.

925. — **École municipale Jacquard,** rue Bossuet, 46. — Ouverte en 1879. Mêmes conditions d'admission. — Travaux professionnels divers. Les élèves de 2e et de 3e année reçoivent une prime proportionnée aux travaux qu'elles exécutent.

926. — **École municipale professionnelle et ménagère,** rue Ganneron, 26 (ancienne *École Élisa Lemonnier,* fondée rue de Bruxelles, en 1871). Communalisée en 1884. — Admission, à la suite d'un concours, des aspirantes âgées de 12 ans, si elles sont pourvues d'un certificat d'études primaires, et, dans le cas contraire, de 13 ans au moins et de 15 ans au plus. — Travaux professionnels divers (1).

(1) *Annuaire de l'enseignement industriel et commercial,* publié sous la direction de Georges Paulet, chef du bureau de l'enseignement commercial au Ministère du commerce.

ÉCOLE SPÉCIALEMENT AFFECTÉE AUX ENFANTS ASSISTÉES ET MORALEMENT ABANDONNÉES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

927. — **École professionnelle et ménagère d'Yzeure** (Allier). — Élèves présentes au 1er janvier 1896 : 274 (207 assistées, 67 moralement abandonnées).

Un cours de cuisine y a été créé en 1896.

ÉCOLES PROFESSIONNELLES PRIVÉES A PARIS

928-929. — **Écoles Élisa Lemonnier,** rue Duperré, 24, rue des Boulets, 41. — En 1895, la première de ces écoles comptait 231 élèves, la seconde, 224, soit, en tout, 455, réparties entre le cours préparatoire, le cours de commerce et les ateliers de couture, de broderie, de dessin industriel, de peinture industrielle, de gravure sur bois.

221 élèves jouissent annuellement de bourses fondées par des bienfaiteurs ou entretenues par le conseil général et le conseil municipal, qui allouent, à cet effet, une subvention de 20,000 francs à la *Société pour l'enseignement professionnel des femmes.*

MAISONS AGRÉGÉES A L'ŒUVRE DES ÉCOLES PROFESSIONNELLES CATHOLIQUES

930. — **École de la rue de la Sourdière,** n° 25. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la couture et la confection. — Pas d'internes; 43 externes.

931. — **École de la rue Vieille du Temple,** n° 110. — Direction laïque. — Apprend la comptabilité, la lingerie, la peinture et la tapisserie. — 45 élèves.

932. — **École de la rue Saint-Antoine,** n° 145. — Direction laïque. — Apprend la couture, la comptabilité, la peinture et la fabrication des fleurs artificielles. — 84 élèves.

933. — **École de la rue Geoffroy-Lasnier,** n° 30. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la couture, la confection des robes et des gilets. — 18 internes, 14 externes.

934. — **École de la rue Poulletier,** n° 7. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la couture, la lingerie, la confection, la broderie sur étoffe, la fabrication des fleurs. — 55 internes, 23 externes.

935. — **École de la rue de Grenelle,** n° 182. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la lingerie et la confection. — 46 internes, 27 externes.

936. — **École de la rue du Cherche-Midi,** n° 116. — Direction laïque. — Apprend la confection, les modes, la fabrication des fleurs et la comptabilité. — 150 élèves.

937. — **École de la rue Chomel, n° 7.** — Direction laïque. — Apprend la confection. — 17 élèves.

938. — **École de la rue de Clichy,** n° 50. — Dirigée par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte Vierge* (de Tours). — Fondée en 1876. — Apprend la confection et la lingerie fine. — 125 élèves.

939. — **École de la rue de Reuilly,** n° 77. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la lingerie, la confection des robes, la broderie, l'imagerie et la fabrication des fleurs. — 40 internes, 55 externes.

940. — **École de la rue Vandrezanne,** n° 44. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la lingerie, la confection, la broderie et le blanchissage. — 132 internes, 17 externes.

941. — **École de la rue Jenner,** n° 39. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la lingerie, la confection des robes et des costumes d'enfants, la fabrication des fleurs, le blanchissage. — 152 internes, 22 externes.

942. — **École de la place Jeanne d'Arc,** n° 26. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la lingerie et la confection des gilets. — 17 internes, 26 externes.

943. — **École de la rue Gassendi,** n° 29. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la lingerie, la confection, la peinture industrielle. — 75 internes, 15 externes.

944. — **École de la rue de Rome,** n° 151. — Dirigée par les *Sœurs*

de Saint-Vincent de Paul. — Apprend la lingerie, la confection, le blanchissage. — 23 internes, 14 externes.

945. — **École de la rue Stéphenson,** n° 48. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la confection, la lingerie, la réparation des vieilles tapisseries. — Pas d'internes, 41 externes.

946. — **École de la rue Riquet,** n° 68. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la lingerie, la confection des robes et des gilets, le blanchissage. — 57 internes, 22 externes.

947. — **École de la rue Championnet,** n° 8. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la lingerie, la confection des robes et des costumes d'enfants. — Pas d'internes, 40 externes.

948. — **École de la rue Bouret,** n° 20. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la confection des gilets, des robes, des chaussures de femme et le blanchissage. — 33 internes, 49 externes.

949. — **École de la rue d'Angoulême,** n° 81. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Apprend la lingerie et la confection. — Pas d'internes, 21 d'externes.

950. — **Atelier-école,** avenue du Maine, 220. — Fondé par Mme Suchard de Pressensé en 1878 (boulevard de Vaugirard, 160) et dépendant d'abord de l'*Œuvre de la Chaussée du Maine;* est devenu une œuvre distincte en 1880. Administré par un comité de dames que préside la fondatrice.

L'*Atelier-école* a pour but de protéger les jeunes filles de la classe ouvrière contre les dangers qui les entourent pendant leur apprentissage. Il reçoit, depuis l'âge de 13 ans, des élèves externes et des élèves internes. Il les garde pendant trois ans (engagement formel à prendre); leur apprend les travaux de couture, lingerie, confection, les soins du ménage, la cuisine, et les place comme ouvrières ou femmes de chambre.

Les externes sont admises gratuitement, et pendant les deux dernières années de leur séjour à l'atelier reçoivent le repas de midi. En outre, une petite somme proportionnée à leur travail leur est remise, à leur sortie, en un livret de la caisse d'épargne, à moins qu'elles n'aient quitté la maison avant le temps convenu.

Les internes doivent fournir un trousseau et payer une pension mensuelle de 30 francs, graduellement réduite pendant la troisième année, selon le produit de leur travail.

Leur apprentissage étant terminé, l'Atelier-école garde un certain nombre de ses meilleures élèves comme ouvrières, pour leur permettre de se perfectionner encore.

Peu d'années après sa fondation, l'Atelier-école recevait autant de jeunes

filles qu'il en pouvait contenir, c'est-à-dire 30. Agrandi en 1891, il put réunir ses apprenties dans des salles de travail plus vastes, mieux aérées, et en admettre un plus grand nombre. Dès la fin de cette année il en comptait 35; à la fin de 1895 il en contenait 43, plus 7 jeunes ouvrières.

L'Atelier-école s'étant toujours développé depuis qu'il est créé, ses dépenses, qui n'étaient, en 1879, que de 16,801 francs, s'élevaient, dix ans plus tard, à 25,732 francs, et en 1895, à 30,317 francs. Mais les frais généraux de l'œuvre avaient peu varié, et cet accroissement de dépenses tenait surtout à l'augmentation des commandes exécutées par les apprenties; il était donc compensé par un accroissement au moins égal des recettes (1).

951. — **Cours gratuit de jeunes filles,** rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 23. — Fondé par Mlle Langlois. — Dirigé par la fondatrice. Prépare les jeunes filles à la carrière du commerce.

952. — **École professionnelle,** rue de la Harpe, 35. — Fondée en 1872. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit gratuitement des jeunes filles comme externes, après leur première communion, et les garde pendant quatre ans (engagement à prendre). Leur apprend la lingerie. — 20 places.

953. — **École professionnelle,** rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 32. — Fondée en 1894. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des jeunes filles, comme externes gratuitement, comme internes moyennant une pension mensuelle de 30 francs. Leur apprend le blanchissage et le repassage.

École professionnelle, rue des Bernardins, 15. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — En formation.

954. — **École professionnelle,** boulevard du Montparnasse, 92. — Fondée en 1894. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des jeunes filles, gratuitement comme externes, moyennant une pension de 400 francs comme internes. Leur apprend les modes.

955. — **Ouvroir Sainte-Geneviève,** rue de la Parcheminerie, 14. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles comme internes, après leur première communion, et les garde pendant quatre ans (engagement à prendre).

956. — **École professionnelle** (ancienne *Maison de la Petite Œuvre*),

(1) En 1888, l'Atelier ne coûtait encore que 8,267 francs, et n'en rapportait que 8,312. Ses dépenses propres montaient en 1890, à 9,705 francs; en 1892, à 12,546 francs; en 1895, à 11,588 francs. Ses recettes, à 10,108 francs en 1890, à 12,881 francs en 1892; à 11,588 francs en 1895.

rue Cassette, 25 (depuis 1862; d'abord rue du Regard, puis rue de Vaugirard). — Fondée en 1832 et entretenue par la *Petite Œuvre du catéchisme de Saint-Sulpice.* — Direction laïque. — Reçoit des jeunes filles comme internes, entre 13 et 14 ans (particulièrement, mais non exclusivement, celles qui sortent du *Pensionnat de la Petite Œuvre,* à Montrouge), et les garde pendant deux ans au moins (engagement à prendre), moyennant une pension de 360 francs pendant la première année, de 300 francs pendant la seconde, moyennant une pension progressivement réduite si elles restent davantage. Leur apprend la confection des robes et des manteaux, le raccommodage des dentelles, etc. — 72 places.

957. — **École professionnelle,** rue d'Assas, 26. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des filles à 13 ans, moyennant une pension annuelle de 360 francs. Leur apprend le blanchissage, le repassage et la broderie d'ornements.

958. — **Fondation Hortense Parent,** rue des Beaux-Arts, 2. — Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889. A pour but de préparer des jeunes filles ou jeunes femmes à l'enseignement professionnel du piano, particulièrement celles qui, ayant perdu le père ou le mari qui les faisait vivre, sont réduites à y chercher un moyen d'existence.

Pour atteindre ce but, la fondatrice a créé en 1882 : 1° une *École préparatoire au professorat du piano,* qui comptait 20 élèves au début et en compte aujourd'hui près de 100; 2° une *Association pour l'enseignement professionnel du piano pour les femmes,* où se recrute le conseil d'administration de l'œuvre et, par les cotisations de ses membres, fournit les fonds nécessaires à son fonctionnement.

Elle y a joint une *École d'application* (ouverte en 1891, rue de Seine, 51, transférée en 1895, pour cause d'agrandissement, rue de Buci, 12) où sont organisés de nombreux cours pour les jeunes filles du monde et où les aspirantes maîtresses font, en qualité de répétitrices, leur stage pédagogique. Le succès de cette école, dont les élèves sont au nombre d'environ 200, a nécessité, en 1893, l'installation d'une succursale sur la rive droite, rue Joubert, 33.

Pour faciliter les études des élèves, la fondatrice a formé une bibliothèque circulante comptant aujourd'hui 900 volumes de musique qui sont mis gratuitement à leur disposition.

959. — **École professionnelle,** avenue de Saxe, 33 et 35. — Fondée et dirigée par Mlle Gerbier. — Reçoit gratuitement des jeunes filles et leur apprend la couture.

960. — **Ateliers chrétiens pour les jeunes filles,** avenue de l'Alma, 30. — Œuvre fondée en 1872, par Mme Augier, sous le patronage du curé de Saint-Pierre de Chaillot, et à l'aide d'une importante libéralité de Mme la duchesse de Galliera, qui donna à l'œuvre le terrain sur lequel sont installés les ateliers.

Reçoit gratuitement, à 14 ans, des jeunes filles de la paroisse de Chaillot, les garde pendant deux ans comme apprenties externes, et plus longtemps, si elles le désirent, comme ouvrières payées à la tâche et nourries moyennant une retenue de 0 fr. 75 sur leur salaire, pour chaque repas.

En 1896, l'œuvre comptait 50 apprenties ou ouvrières.

961. — **École professionnelle,** cours la Reine, 20. — Fondée en 1888. — Dirigée par les *Sœurs oblates de l'Assomption.* — Reçoit gratuitement des jeunes filles, comme externes, à 13 ans, dans un atelier de composition; à 14 ans, dans un atelier d'expédition, brochage, etc. Après un apprentissage de quelques mois, les rémunère. Compte environ 200 apprenties.

962. — **École professionnelle,** rue de Rocroi, 10. — Fondée en 1865. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit gratuitement des jeunes filles pour deux ans; leur apprend la confection des robes et des manteaux.

963. — **Ouvroir professionnel,** rue Alibert, 10. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit gratuitement des jeunes filles et leur apprend la couture.

964. — **Institution des diaconesses,** rue de Reuilly, 95. (Voir section xxv.) — A un ouvroir externe où des jeunes filles apprennent la couture, le blanchissage et les soins du ménage.

965. — **Ouvroir interne et école professionnelle,** rue de la Glacière, 41. — Fondés et dotés par Mme Armand Heine. — Dirigés par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoivent gratuitement des jeunes filles du quartier (sauf exception) qui y apprennent la lingerie et la fabrication des fleurs artificielles. — 100 places.

Ouvroir de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, rue du Chevaleret. (Voir section xxxiv.)

966. — **École de travail pour les jeunes filles israélites,** boulevard Bourdon, 13. — Fondée, en 1872, par M. Louis et Mme Amélie Bischoffsheim. — A pour but de « faire donner aux jeunes filles israélites appartenant à des familles indigentes ou peu aisées une éducation professionnelle propre à leur assurer un avenir honorable ».

Les fondateurs, après avoir établi, de leurs deniers, l'*École de travail* dans une maison louée, place de l'Arsenal, 6, la transférèrent, en 1878, dans un vaste établissement qu'ils avaient fait construire pour elle et qui, — comprenant des salles de classe bien aérées, divers ateliers complètement agencés pour leurs services respectifs, des cours spacieuses, un préau couvert, une salle de bains, etc., — répondait largement à tous ses besoins.

La nouvelle *École de travail* avait 40 places d'internes à donner. Les jeunes filles israélites peuvent les obtenir, entre 12 et 15 ans, par voie de

concours après enquête sur l'honorabilité et l'état de fortune de leurs familles. Elles sont toutes admises gratuitement, sauf une entrée de 100 fr. pour leur trousseau (dont les plus indigentes sont dispensées, une *Caisse des trousseaux*, fondée en 1876, la payant pour elles).

Dès leur entrée à l'École, les élèves sont réparties, selon leurs aptitudes et la profession qu'elles doivent embrasser, en trois classes distinctes : *Institutrices; Commerçantes; Ouvrières.* Les institutrices y restent pendant cinq ans; les commerçantes et les ouvrières, couturières, fleuristes, etc.(1), pendant trois ans. Des livrets de la Caisse d'épargne, variant de 20 à 100 francs, sont distribués, chaque année, aux plus méritantes. Leur apprentissage terminé, les élèves sont, en général, placées par les soins de l'Œuvre.

Dix places sont réservées, par une disposition formelle des fondateurs, à des jeunes filles que l'*Alliance israélite* fait venir d'Orient pour apprendre la langue et la civilisation françaises, qu'elles iront enseigner, à leur tour, dans les écoles israélites de leur pays. (Dès 1885, onze de ces écoles étaient déjà dirigées par d'anciennes élèves de la *Fondation Bischoffsheim.*)

Constatant les excellents résultats de cette fondation, de nombreux bienfaiteurs s'y sont intéressés. Quatorze lits y ont été successivement fondés: en 1874, un par Mme Immervahr, un par Mme Éphrussi; en 1875, un par Mme Cahen d'Anvers; en 1876, trois par M. S. H. Goldschmidt, un par Mlle Goldschmidt, un par la baronne Hirsch de Gereuth; en 1879, un par Mme Derembourg, deux par Mme veuve Bischoffsheim; en 1882, un par Mmes Belmont et Bamberger, un par M. Bischoffsheim (de Bruxelles), qui en fonda un second, l'année suivante, et, en 1892, fit à l'Œuvre une donation de 28,000 francs.

En outre, une dot de 1,500 francs fut mise, en 1893, à la disposition de l'École, et une de 1,000 francs, en 1895, par Mme Éphrussi, pour deux de leurs élèves, et une belle bibliothèque, en 1888, par M. L. Goldschmidt.

Divers autres bienfaiteurs témoignent leur intérêt aux apprenties, en organisant chaque année pour elles une promenade scolaire, en leur donnant, le 1er janvier, des étrennes, etc.

Les anciennes élèves de la *Fondation Bischoffsheim* ont constitué une *Caisse d'association* pour assister celles d'entre elles que la maladie ou le chômage priverait de tout moyen d'existence.

Depuis la création de l'*École de travail*, **367** jeunes filles y sont entrées, dont les deux tiers au moins ont été placées par ses soins.

Elles avaient été recrutées, au concours, parmi de nombreuses aspirantes. Ainsi, il y a eu pour les

6	admissions	de 1891-1892.	39 demandes.
14	—	de 1892-1893.	41 —
3	—	de 1893-1894.	40 —
12	—	de 1894-1895.	44 —

(1) Des ateliers de lingerie et de modes avaient été d'abord ouverts; le place-

Pendant ce dernier exercice, 14 élèves de l'*École de travail* ont été reçues aux examens de l'Hôtel de ville : 9 y ont obtenu le brevet élémentaire (dont 5 Parisiennes et 4 Orientales); 5, le brevet supérieur (dont 2 Parisiennes et 3 Orientales).

967. — **École professionnelle,** rue Vandrezanne, 44. — Fondée en 1867. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des jeunes filles comme externes, gratuitement; comme internes, sans âge de sortie fixé, moyennant une pension mensuelle de 30 francs, et à la condition de rester dans la maison jusqu'à 21 ans, gratuitement. — En 1897, 145 apprenties.

968. — **École ménagère,** rue de Vanves, 186. — Dépendant des *Œuvres ouvrières de Notre-Dame du Rosaire.* — Reçoit des jeunes filles; leur apprend la couture, le blanchissage, les soins du ménage et la cuisine,

969. — **École professionnelle des jeunes filles de l'Étoile,** avenue de la Grande-Armée, 52. — Fondée, en 1877, par M. le pasteur Bersier, grâce à un don de 100,000 francs de M. Nathaniel Johnston, bientôt doublé par les souscriptions d'autres bienfaiteurs. — Dirigée par un comité de dames. — Reçoit comme externes, entre 8 et 10 ans, des jeunes filles protestantes (sans exclusion absolue des autres), moyennant une pension de 12 francs par mois. Les répartit en trois divisions, leur apprend la couture, la comptabilité, la peinture sur porcelaine; les prépare aux examens pour les postes et télégraphes. Cherche à leur procurer des emplois. — 100 places.

970. — **École professionnelle paroissiale,** avenue Malakoff, 66. — Fondée en 1892. — Dirigée par les *Sœurs de la Sagesse.* — Reçoit des jeunes filles de la paroisse Saint-Honoré d'Eylau. Leur apprend la confection des robes et des manteaux.

971. — **École professionnelle de blanchissage,** rue Boileau, 80. — Dirigée par les *Sœurs de Sainte-Marie.* — Reçoit des jeunes filles, leur apprend le blanchissage et, sur le produit de leur travail, leur donne un salaire.

972. — **Ecole professionnelle des Ternes,** rue Bayen. — Fondée, en 1880, par M. de Hérédia. — Reçoit gratuitement, à 12 ans, des jeunes filles du quartier des Ternes, et les garde pendant trois ans.

Ouvroir de la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest, avenue de Clichy. (Voir section XXXIV.)

ment aventageux des apprenties qui s'y formaient devenant trop difficile, ils furent supprimés, le premier en 1874, le second en 1881. Un cours de coupe fut organisé en 1883.

973. — **École professionnelle,** rue Championnet, 174. — Fondée en 1894 par l'abbé Deleuze et l'abbé Henri Garnier. — Reçoit gratuitement des jeunes filles comme externes; leur apprend la couture et le blanchissage. — En 1897, 20 apprenties.

974. — **École professionnelle**, rue Caulaincourt, 37. — Fondée en 1877. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des jeunes filles et leur apprend la couture. — En 1897, 45 apprenties.

HORS PARIS

975. — **Patronage Saint-Augustin,** quai de Billancourt, 51. — Fondé, auprès de la maison de confection de chemises de M. Henry Levoyer, par Mme Levoyer. — Dirigé, sous sa surveillance, par les *Sœurs servantes du Cœur de Marie,* — Reçoit, moyennant 500 francs d'entrée et un trousseau, des jeunes filles âgées de 13 ans au moins; les garde jusqu'à 21 ans; leur apprend la confection des chemises et le blanchissage. Lorsque le produit du travail des apprenties dépasse les frais de leur entretien, le surplus est mis de côté pour former un petit pécule qu'elles reçoivent à la sortie. — 50 places.

976. — **Ouvroir interne des orphelines,** à Saint-Denis, rue de la Fromagerie, 27. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Comprend 4 ateliers : 1° lingerie fine, ouvert en 1854 (33 apprenties en 1897); — 2° mosaïques et fleurs, ouvert en 1886 (10 apprenties); — 3° confections pour hommes, ouvert en 1892 (26 apprenties); — 4° corsets, ouvert en 1897 (10 apprenties).

977. — **Institution agricole et ménagère,** à Gennevilliers, rue du Bon-Air, 2. — Fondée par Mme Naudet. — Reçoit des filles depuis 4 ans; les garde jusqu'à 16 ou 17 ans. Leur apprend les soins du ménage, la cuisine, le blanchissage, la couture et la coupe, la laiterie, l'horticulture et l'apiculture.

Maison israélite du refuge pour l'enfance, à Neuilly, boulevard de la Saussaye, 19. — A plusieurs ateliers d'apprentissage. (Voir section XXIII.)

978. — **École professionnelle,** à Montreuil-sous-Bois, rue de la République. — Fondée en 1887. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des jeunes filles comme externes, à partir de 13 ans. Leur apprend la lingerie, la confection des robes et des manteaux. — 18 places.

979. — **École professionnelle** à Sceaux, rue des Imbergères, 27. —

Fondée en 1875. — Dirigée par les *Sœurs de la Croix* (*de Saint-André*). — Reçoit des jeunes filles comme externes, à partir de 13 ans. Leur apprend la confection des robes. Après la période d'apprentissage, qui dure deux ans, leur abandonne le produit de leur travail. — 40 places.

980. — **Orphelinat industriel Sainte-Félicité,** à Vitry, rue d'Oucy. — Fondé en 1869, par M. Groult. — Dirigé par les *Sœurs servantes du Saint-Cœur de Marie.* — Loge, nourrit et instruit, moyennant la somme, une fois donnée, de 100 francs des jeunes filles, qui sont employées à la fabrique de pâtes alimentaires du fondateur. Les garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre; dédit à payer en cas de sortie anticipée). — 100 places.

XXIII

OEUVRES DE PRÉSERVATION

POUR LES DEUX SEXES

981-1000. — **Garderies scolaires.** — Fondées, en 1888, dans le XIII[e] arrondissement; établies depuis dans tous les autres. — Ont pour but de recevoir, dans des *classes de garde* ouvertes le jeudi, de 8 heures du matin à 7 heures du soir, les autres jours de la semaine, de 4 heures et demie à 7 heures du soir, les enfants qui, en sortant de l'école, ne peuvent rentrer chez leurs parents occupés au dehors.

Les *classes de garde* sont réservées à ces enfants. Ceux dont les parents travaillent dans leur logement ne peuvent y être admis.

1001. — **Société contre la mendicité des enfants.** — Siège social provisoire rue Gay-Lussac, 41. — Fondée en 1894. — *Autorisée* la même année. — Dirigée par un conseil d'administration, avec l'assistance de 120 directeurs de section répartis dans les divers quartiers de Paris et de la banlieue. A pour but de combattre la mendicité des enfants, en s'occupant de leur faire fréquenter les écoles maternelles ou primaires, s'ils sont à l'âge scolaire, ou de leur procurer du travail, s'ils sont plus âgés.

La Société accueille les demandes d'enquête adressées à son secrétaire général (rue Denfert-Rochereau, 75) par toute personne ayant rencontré un enfant mendiant, les communique aussitôt au directeur de section du quartier habité par cet enfant, qui prend à l'égard de celui-ci et de sa

famille les mesures urgentes, puis en réfère au conseil pour les mesures définitives (1).

Sans repousser absolument les *professionnels*, la Société s'occupe surtout, ayant plus de chance de les ramener au bien, des petits mendiants *occasionnels*, c'est-à-dire de ceux qui, tout en fréquentant plus ou moins régulièrement l'école, tendent la main soit pour se procurer le pain de la famille, dans un moment de maladie ou de chômage, soit pour s'offrir une partie de plaisir, entraînés par des camarades qui les invitent à leur vie de vagabondage et d'oisiveté. 45 de ces enfants (26 garçons et 19 filles) ont été placés par ses soins. Elle a en outre assisté un certain nombre de familles dont les enfants lui avaient été signalés, et a fait de vaines tentatives pour en joindre beaucoup d'autres aux fausses adresses qui lui avaient été données.

POUR LES GARÇONS

1002. — **Maison de travail pour jeunes gens,** rue de l'Ancienne-Comédie, 13. — Fondée en janvier 1894 par le *Patronage de l'enfance et de l'adolescence*, dans un local qu'avait mis à sa disposition la baronne Thénard.

La *Maison de travail* reçoit dans ses ateliers, ouverts de 8 heures du matin à 6 heures du soir, soit sur la présentation de bons qui leur ont été donnés par des membres de la Société, soit directement, des garçons de 13 à 18 ans, sans asile ni travail. Elle les occupe à plier des papiers, à trier des graines (haricots, lentilles, pois, café, etc.), à faire des travaux d'écriture ou des courses pour les commerçants du quartier, moyennant un salaire en nature auquel, s'ils sont laborieux, peuvent s'ajouter une gratification en argent ou des vêtements.

La durée du séjour n'étant pas limitée par le règlement, les pensionnaires de la *Maison de travail* qui montrent de la bonne volonté y sont conservés jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un emploi.

Au début, leur travail était rémunéré par des bons de coucher et des bons de nourriture. Tenant à exercer sur eux une surveillance plus constante, l'Œuvre renonça bientôt à cette organisation. Elle installa d'abord ses pupilles sur un terrain que lui avait prêté Mme Durand-Claye, sous des tentes mises à sa disposition par le ministère de la guerre. L'hiver rendant ce campement difficile, elle les plaça dans un dortoir de 40 lits que le préfet de police lui avait fait ouvrir à la maison départementale de Nanterre. Mais les patronnés devenant trop nombreux pour y loger tous,

(1) Tous les adhérents de l'Œuvre reçoivent gratuitement des cartes spéciales où ils peuvent indiquer le nom, l'âge, le domicile des enfants qu'ils rencontrent mendiant : dès qu'une de ces cartes lui est adressée, le secrétariat général fait aussitôt le nécessaire.

l'OEuvre dut chercher pour eux une installation plus vaste. Elle la trouva à Plaisance, rue des Perrichaux, 46. Puis, grâce à une entente avec le *Patronage Ollier*, dirigé par M. l'abbé de Pitray, elle put ouvrir pour eux deux dortoirs, rue de Vaugirard, 76, et rue d'Assas, 74.

Non contente de coucher tous ses pupilles, l'Œuvre voulait les nourrir chez elle. Elle y est arrivée en installant une cuisine dans la *Maison de travail.*

Les pensionnaires sont examinés tous les deux jours par le médecin de l'OEuvre. Ils reçoivent, selon le culte auquel ils appartiennent, l'assistance religieuse des *Frères de Saint-Vincent de Paul,* des dames du Tiers Ordre de Saint-Dominique et d'un vicaire de la paroisse, ou celle d'un pasteur protestant. Depuis 1895 une petite classe est ouverte pour les enfants de moins de 13 ans, admis par exception, et tous les jours, vers 6 heures, des jeunes gens de bonne volonté, élèves de l'École de droit, de la Faculté des lettres, de l'Institut catholique, etc., viennent faire à la *Maison de travail* une conférence familière qui y est fort goûtée. Le troisième samedi de chaque mois, enfin, une soirée littéraire ou artistique y est organisée.

Pendant la première année de son existence, en 1894, l'OEuvre a admis 1,022 jeunes gens; elle en a placé à Paris, ou en province, 242; ses recettes se sont élevées à 22,750 francs; ses dépenses à 45,061 francs (dont 7,535 francs de vêtements.)

En 1895, elle a admis 1,035 jeunes gens et en a placé 343. Elle a reçu 35,565 francs (dont 2,839 francs produits par la vente des bons, 2,603 francs par le travail des pensionnaires), et dépensé 39,566 francs (dont 8,039 francs de vêtements).

En 1896, enfin, elle a admis 1,154 jeunes gens, et en a placé 515, la plupart à la campagne, comme garçons de culture. Elle a reçu 30,184 fr. (dont 4,130 francs représentant le produit du travail des pensionnaires) et a dépensé 48,870 francs (dont 7,350 francs de vêtements et 15,838 fr. de nourriture).

1003. — **Œuvre de la première communion.** — Fondée en 1866 par M. l'abbé Roussel. (Voir section XXII.) — Reçoit de 12 à 20 ans des enfants n'ayant reçu aucune éducation religieuse et les garde gratuitement en leur fournissant des vêtements, pendant le temps nécessaire pour les préparer à faire leur première communion.

1004. — **Patronage interne,** rue Lhomond, 59 (depuis 1891 : précédemment même rue, n° 26). — Loge et nourrit des jeunes gens faisant partie du *Patronage de Sainte-Mélanie* (Voir section XXIV), moyennant une pension variant de 3 à 4 francs par jour.

1005. — **Patronage des jeunes garçons protestants en danger moral,** rue Fessart, 36. — Section de la *Société pour le patronage des prisonniers libérés protestants.* (Voir section XXIII.) — Fondé en 1896. A pour but d'assurer aux garçons protestants de moins de 16 ans, en danger

moral, une protection efficace et l'instruction religieuse; de les placer, suivant leur aptitude, soit à Paris, chez des patrons qui leur apprennent un métier, soit en province dans des familles protestantes, soit enfin dans des asiles ou des orphelinats. Patronne spécialement : les enfants dont la faute est trop légère pour justifier leur envoi dans une maison de correction; ceux dont les parents sont atteints par la loi de 1889 sur la déchéance paternelle; ceux qui lui sont signalés comme étant en danger moral, par le défaut de surveillance ou l'inconduite de leurs parents.

Cette société qui avait, aussitôt constituée, 8 enfants sous son patronage (4 placés en apprentissage à Paris, 4 chez des cultivateurs de l'Ardèche), est la transformation, sans doute provisoire, d'une autre tendant, par des moyens différents, au même but. Nous voulons parler de la *Société d'éducation des enfants protestants insoumis*, que la *Société de patronage pour les prisonniers libérés protestants* avait formée, en 1878, sur l'initiative de son fondateur et grâce au concours de M. Alfred André, d'après les *Industrial School* d'Angleterre, dans un établissement qu'elle avait ouvert, rue Clavel, 7. — École de réforme en même temps qu'école d'apprentissage, cette société recevait, de 10 à 16 ans, des enfants vicieux, les uns placés par leurs familles, les autres libérés conditionnels, confiés par l'administration pénitentiaire; une partie de ses enfants faisait son apprentissage au dehors, l'autre dans la maison, où étaient installés deux ateliers de cordonnerie.

La maison de la rue Clavel, dont l'entretien était devenu trop onéreux, fut fermée en 1895.

La *Société du patronage* compte lui substituer ultérieurement un nouvel asile dont elle étudie le projet; mais, pour recueillir, jusqu'à ce que ce projet soit réalisé, les enfants en danger moral, elle a temporairement adopté le fonctionnement que nous venons d'indiquer.

1006. — **Refuge du Plessis-Piquet.** — Fondé en 1889, inauguré en mai 1891.

Cette œuvre a pour but de recueillir, d'élever et de moraliser les enfants abandonnés du sexe masculin appartenant au culte israélite de la circonscription consistoriale de Paris.

Elle accepte ceux qui lui sont confiés par l'autorité administrative ou judiciaire.

Elle donne à ses pupilles l'instruction primaire, l'éducation religieuse et leur enseigne une profession manuelle, principalement l'agriculture avec les industries qui s'y rattachent.

Une somme de 619,000 francs avait été recueillie, dès 1888, pour la fondation de cet important établissement, dont la construction (y compris l'achat du terrain) ne coûta pas moins de 334,000 francs et qui peut recevoir 60 enfants (1).

(1) Parmi les dons ou legs reçus par les promoteurs de l'Œuvre, nous en relevons deux de 100,000 francs (M. Dupont-Dreyfus et le baron Alphonse de Rothschild), un de 60,000 francs (M. S.-H. Goldschmidt), un de 50,000 francs (Mme Bou-

L'Œuvre décerne chaque année à ses pupilles les plus méritants des prix fondés par divers bienfaiteurs. (M. Hecht notamment donna 5,000 francs à cette intention en 1892, et Mme V. Cahn 10,000 francs en 1894.)

Outre ces ressources extraordinaires, le *Refuge du Plessis-Picquet* a recueilli de ses souscripteurs des recettes ordinaires qui, de 14,000 francs en 1889, s'élevaient à 22,000 en 1890 et à 59,250 francs en 1894, ce qui lui permettait d'accroître ses dépenses dans la même proportion et de posséder, au 1er janvier 1895, moins de quatre ans après sa fondation, un capital de 187,243 francs.

POUR LES FILLES

1007. — **Œuvre des petites préservées** (*Asile Marie-Joseph*, rue Violet, 54). — Fondée en 1891. — A pour but de recueillir, soit à la suite d'ordonnances de non-lieu et même pendant le cours de l'instruction, si le juge consent à les mettre en liberté provisoire, les petites filles de moins de 13 ans qui, arrêtées, soit pour un délit personnel (en général vagabondage ou mendicité), soit par suite de l'arrestation de leur parents, sont amenées au Dépôt.

Pour exercer utilement son patronage sur ces enfants, l'Œuvre les reçoit dans un asile spécial. Cet asile, installé au mois de juillet 1891, dans un logement de la rue de Savoie, s'y trouva bientôt à l'étroit. Un an plus tard il fut transporté dans une maison de la rue Violet, qui contenait 15 lits, mais devint insuffisante à son tour. Le conseil de l'Œuvre ayant obtenu une allocation de 40,000 francs sur les fonds du Pari mutuel, résolut d'y ajouter un nouveau bâtiment. Grâce à cette construction, l'Asile de la rue Violet peut loger aujourd'hui 35 enfants.

Pendant la dernière année (1895) il en contenait 26. Mais l'Œuvre en patronnait 11 autres, qu'elle avait placés à ses frais dans des maisons de province dirigées par les Sœurs des Prisons, ayant jugé, après leur entrée à l'Asile qu'elles n'y pourraient rester sans inconvénient et ne s'amenderaient sérieusement que sous une discipline plus sévère.

Chacune des filles admises rue Violet ou envoyées dans d'autres établissements, reste sous le patronage d'une dame appartenant à l'Œuvre.

Les enfants reçoivent l'instruction dans l'intérieur de l'Asile, où on les exerce aux soins du ménage et aux travaux de couture, de façon à les préparer aux diverses professions répondant à leur condition.

cicaut), deux de 20,000 francs (le baron Gustave et le baron Conrad de Rothschild); un de 19,000 (M. Joseph Hirsch); un de 16,000 francs (M. Émile Dreyfus); un de 15,000 francs (le baron Salomon de Rothschild); un de 11,000 francs (le baron Nathaniel de Rothschild); cinq de 10,000 francs (MM. Alexandre Weill, Jacques et Louis Stern; Saint-Paul, Alexandre Deutsch et Mme Furtado-Heine).

Dans le dernier exercice dont le compte financier ait été publié (1894), les recettes de l'OEuvre (y compris le reliquat de l'exercice précédent) s'étaient élevées à 47,055 francs, ses dépenses à 25,663 francs.

16 patronages (c'est-à-dire l'entretien de 16 enfants à raison de 400 par an, par des bienfaiteurs) étaient déjà assurés à l'OEuvre. A mesure que le bien réalisé par celle-ci sera mieux connu, le nombre en augmentera certainement.

1008. — **Œuvre de la préservation,** rue de Vanves, 185. — Dirigée par les *Sœurs du Saint-Nom de Jésus.* — Reçoit depuis 12 ans des jeunes filles exposées, et les garde jusqu'à 20 ans, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension de 25 francs par mois. Conserve, dans une section dite de *Persévérance,* celles qui doivent rester. Place les autres, en continuant à les patronner.

1009. — **Maison familiale pour l'enfance délaissée ou coupable,** rue Amiral Mouchez, 24. Annexe des *Asiles temporaires de Mme Fromentin* (voir n° 573). — Loge, nourrit, patronne les orphelines ou enfants délaissées venues à Paris pour y apprendre un métier.

Au 1er janvier 1896, la *Maison familiale* comptait 36 pensionnaires. Jusqu'à cette dernière date, l'œuvre avait entretenu, rue des Grands-Augustins, 20, une maison semblable pour les garçons; et depuis sa fondation elle avait reçu, dans l'une ou l'autre, 291 apprentis des deux sexes.

Pendant l'exercice 1895 ses recettes s'étaient élevées à 11,303 francs, ses dépenses à 15,303 francs.

1010. — **Asile des petites mendiantes de la ville de Paris et du département de la Seine,** rue de la Santé, 57. — Dirigé par les *Religieuses Franciscaines de l'Immaculée-Conception.* — Recueille gratuitement, entre 4 et 12 ans, des petites filles orphelines ou abandonnées. Cherche surtout à sauver des dangers de la rue celles qui sont victimes de la brutalité ou de l'immoralité de leurs parents. Leur donne l'instruction primaire et les prépare à entrer dans une école professionnelle. Après le départ de Mlle Rault (voir la notice suivante), l'*Asile des petites mendiantes* a conservé une quarantaine de pupilles. Il pourrait en recevoir et en a déjà reçu davantage.

1011. — **Œuvre des petites ex-mendiantes du département de la Seine,** rue de Vaugirard, 152. — Fondée en 1877, sous le nom d'*Œuvre des petites mendiantes*, par Mlle Rault, qui, après avoir associé à sa direction les *Religieuses Franciscaines* établies avec elle rue de la Santé, 57, s'en est séparée presque aussitôt, pour reconstituer sous ce nouveau nom une œuvre indépendante; l'a installée en 1893 rue Carcel, en 1894 passage Sainte-Eugénie, enfin impasse Ronsin, rue de Vaugirard, où elle est actuellement. — 80 places.

Cette Œuvre a pour but de recueillir, afin de les soustraire aux prisons et maisons de correction, les petites filles arrêtées pour délits de mendicité. Elle les reçoit depuis 6 ans et les garde jusqu'à 17 ou 18 ans (engagement à prendre). La fondatrice a obtenu le prix Montyon en 1888.

1012. — **Œuvre protestante des enfants en danger moral** (*Petites Familles*). — Siège social, rue de Lisbonne, 49. — Fondée en 1891 par Mme Henri Mallet, pour recueillir depuis 3 ans, moyennant une pension de 30 francs par mois, « des enfants protestants des deux sexes, orphelins, abandonnés ou vivant dans des milieux immoraux... les grouper par familles sous la direction d'une femme chrétienne qui devient leur mère adoptive... les élever en vue d'une carrière laborieuse et les placer en apprentissage selon leurs aptitudes et leurs goûts », en continuant toutefois à les loger.

Au début, l'Œuvre n'ayant pas organisé d'asile plaçait ses pupilles dans divers établissements bien connus d'elle, à Paris, en Seine-et-Oise, dans l'Yonne. Elle compte aujourd'hui quatre *Petites Familles*, installées par elle et restées sous son patronage :

La première (dite *Petite Famille Jean*) à Clichy-la-Garenne, rue de Neuilly, 22. — Fondée en 1892, pour filles. — 10 places.

La deuxième (dite *Petite Famille Louise Dumas*) à Levallois-Perret, rue Martinval, 5. — Fondée en 1893, pour filles. — 10 places.

La troisième à Mehun-sur-Yèvre (Cher). — Fondée en 1895, pour garçons. — 10 places.

La quatrième (dite *Petite Famille André*) (1) à Levallois-Perret, place Cormeille, 4. — Fondée en avril 1896, pour filles. — 10 places.

Les établissements qu'elle avait successivement ouverts ne pouvant contenir tous les enfants adoptés par elle, l'Œuvre a continué à en placer un certain nombre dans diverses maisons choisies avec soin. Le nombre total de ses pupilles était, au 1er janvier 1896, de 38, dont un tiers environ jouissait d'une bourse entière. En 1892, première année où l'Œuvre fut en plein fonctionnement, ses recettes étaient de 5,648 francs : en 1896 elles se sont élevées à 59,085 francs, et ses dépenses, qui étaient de 5,540 francs, sont montées à 30,622 francs.

Pendant cette dernière année (1896), l'Œuvre a admis 21 enfants. Au 1er janvier 1897, elle en avait sous son patronage 55 (39 filles, 16 garçons) dont 53 entièrement à sa charge.

1013. — **Foyer Caroline de Barrau**, à Puteaux, avenue de Saint-Germain, 46. — Fondé en 1896 par un groupe de dames protestantes, sur l'initiative de Mlle d'Abbadie.

Cette nouvelle *Petite Famille*, bien qu'ayant une direction spéciale, est placée sous le haut patronage de l'œuvre précédente. Elle peut recevoir

(1) Nom motivé par deux importantes donations que l'Œuvre reçut à cette époque : l'une de 11,000 francs en souvenir de M. Édouard André, l'autre de 10,000 francs en souvenir de M. Alfred André.

dix petites filles. Dans les sept premiers mois de son existence (jusqu'au 1er janvier 1897), elle en a recueilli 6. Ses recettes ont été de 4,720 francs ; ses dépenses de 3,138 francs.

1014. — **Asile maternel pour les jeunes filles moralement abandonnées,** rue Clavel, 26. — Fondé en 1883, par Mme E. Robin. *Médaille d'or* à l'exposition de Bordeaux. — 18 places.

L'*Asile maternel* reçoit, de 9 à 15 ans, des filles protestantes moralement abandonnées; les garde, moyennant une pension de 30 francs par mois et 60 francs d'entrée, jusqu'à ce qu'elles soient en état de gagner leur vie; leur apprend la couture, la lingerie, la cuisine et les soins du ménage.

L'Asile a été agrandi en 1895. Un dortoir et un grand atelier y ont été adjoints. Mme Thierry-Kœchlin a fait, à cette intention, un don de 5,000 francs à l'œuvre.

Pendant l'exercice 1896 les recettes de l'Asile se sont élevées à 9,699 fr. (dont 5,344 payés par les pensionnaires); ses dépenses à 9,555 francs.

1015. — **Maison israélite de refuge pour l'enfance**, à Neuilly, boulevard de la Saussaye, 19. — Fondée en 1866. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1892. — Dirigée par un comité de 40 dames, sous la présidence de Mme Coralie Cahen, qui avait particulièrement contribué à sa fondation. A obtenu une *Médaille d'or* (enseignement technique) et une *Médaille d'argent* (économie sociale) à l'Exposition universelle de 1889.

Un comité de surveillance composé de dames s'occupait, il y a fort longtemps déjà, de ramener au bien les jeunes israélites détenues pour vagabondage ou autres délits; il avait songé plusieurs fois à fonder pour elles une maison spéciale; mais, en raison de leur petit nombre, cette création devait être onéreuse et ne lui avait pas semblé opportune. Cependant l'Impératrice ayant visité en 1865 ces jeunes détenues, s'étant intéressée à elles et ayant manifesté le regret qu'il n'existât pas un refuge pour elles comme pour celles des autres cultes, « le comité de surveillance se décida à seconder ses vues en fondant un établissement spécial (1) ». Avec les dons qu'elle recueillit à cette intention, la *Maison israélite de refuge* fut installée, le 17 juillet suivant, à Romainville. rue Lecouteux, 17. Elle fut transférée peu de temps après à Neuilly, d'abord boulevard Eugène, 45, puis, en 1883, dans un immeuble contenant 100 lits, construit pour l'œuvre, qui l'occupe encore, grâce aux libéralités de divers bienfaiteurs, sur un terrain donné par M. V. Saint-Paul.

Elle s'était ouverte avec 5 des jeunes détenues de Saint-Lazare, auxquelles alors elle était expressément destinée. Mais, limitée à cette catégorie de pupilles, l'action de l'œuvre était et serait restée trop restreinte. Elle

(1) Léon Kahn, *Histoire de la communauté israélite de Paris ; — Les professions manuelles et les institutions de patronage.*

s'étendit bientôt à d'autres, dont le nombre s'accrut constamment (1). Tout en conservant une section correctionnelle peu peuplée, la *Maison israélite de refuge* reçut successivement : des jeunes filles orphelines, illégitimes ou abandonnées; des jeunes filles qui manifestaient de mauvais penchants et devaient être soustraites à de pernicieuses influences; d'autres enfin dont le caractère difficile exigeait une surveillance que leurs parents, travaillant hors de chez eux, ne pouvaient exercer. Créée en vue d'une action répressive, la Maison prenait ainsi peu à peu le caractère préventif qu'elle a surtout aujourd'hui.

Les jeunes filles, qui y sont admises moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré, payée par leur famille ou par des bienfaiteurs, suivent d'abord la classe d'instruction élémentaire; puis elles entrent à l'un des trois ateliers de la maison (couture pour robes, lingerie, broderie d'art et d'ameublement). Elles reçoivent toutes un salaire (représentant, pour les petites le tiers, pour les grandes la moitié du prix de leur travail) qui, placé sous leur nom à la Caisse d'épargne, leur est remis quand elles sortent de la maison.

L'âge de cette sortie varie suivant leurs aptitudes. La plupart sont placées entre 18 ou 20 ans par les soins d'une commission spéciale, tout en restant sous la surveillance d'une dame patronnesse de l'œuvre.

Les jeunes filles placées en correction sont complètement séparées des autres. Un pavillon spécial leur est réservé. Elles n'en sortent pour se mêler aux autres enfants que si, par leur bonne conduite, elles ont mérité cette faveur.

Publication périodique spéciale.

Bulletin de la Société contre la mendicité des enfants, boulevard Saint-Germain, 79. — Fondé en 1897. — Mensuel.

(1) La maison comptait 17 pensionnaires en 1870; 30 en 1880.

XXIV

PATRONAGES ET ŒUVRES DE JEUNESSE (1)

POUR LES GARÇONS

1016. — **Commission des patronages**. Siége des réunions hebdomadaires : rue de Vaugirard, 74. Bureau permanent : rue de Coëtlogon, 7. — Fondée en 1889. — A pour but de fournir gratuitement des renseignements pour la fondation de nouveaux patronages sans s'ingérer dans la gestion de ceux qui fonctionnent déjà, de fournir aux personnes qui les dirigent tout ce qui peut leur être utile, de faire connaître les œuvres de cette nature, d'en faire apprécier l'utilité, de concourir à leur développement par tous les moyens dont elle dispose.

La *Commission des patronages,* fondée, il y a sept ans, au quartier Latin par un groupe d'étudiants, s'affilia d'abord à l'*Association catholique de la jeunesse française*, eut le même siège (boulevard Saint-Germain, 262) et le même organe, mais elle se développa bientôt assez pour vouloir être complètement autonome, avoir son installation et son bulletin particuliers. Son utilité étant démontrée par les services qu'elle rendait, par les fonda-

(1) Le premier patronage, fondé en 1799, à Marseille, par l'abbé Allemand, sous le nom d'*Œuvre de la jeunesse,* a servi de modèle à tous les autres, qui, depuis quelques années, tendent même à lui emprunter son nom.

Cette institution que la *Société de Saint-Vincent de Paul,* à peine constituée, avait introduite à Paris, s'est beaucoup développée dans les trente dernières années. En 1886, outre les associations d'anciens élèves des Frères, on comptait, en France, 155 patronages de garçons, dirigés par des ecclésiastiques ou des religieux. Une revue spéciale, qui en a fait le dénombrement à la fin de l'année 1895, en mentionnait près de 1,200.

Le progrès des patronages catholiques et celui des associations d'anciens élèves des Frères (ayant à peu prés le même caractère et le même but, mais composées d'un seul élément) excita l'émulation des partisans de la laïcité scolaire. Il y a peu d'années, sur les instances de la *Ligue de l'enseignement*, ils résolurent de s'approprier cette double institution et trouvérent dans l'administration un appui moral, dans les conseils municipaux un concours pécuniaire qui leur permit d'exécuter rapidement ce projet.

Dès le mois de juillet 1896, on comptait 403 patronages scolaires (de garçons ou de filles), dont 34 à Paris ; 17 autres étaient en formation dans le département de la Seine.

A la même époque, les associations d'anciens élèves des écoles communales étaient au nombre de 622 en France (dont 450 établies pendant l'année précédente), au nombre de 61 dans le département de la Seine ; 400 nouveaux environ étaient sur le point de se former.

tions qu'elle avait provoquées ou facilitées, des commissions similaires se sont successivement établies sous ses auspices, dans un certain nombre de villes de province, notamment à Tours, Orléans, Bordeaux, Lille, le Mans, Poitiers, Nantes et Nancy.

1017-1072. — **Patronage des apprentis et des jeunes ouvriers**. Siège social : rue Oudinot, 27. — Fondé, en 1843, par le vicomte A. de Melun. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1873. — Dirigé par les *Frères des Écoles chrétiennes*, sous la surveillance d'un conseil général et la présidence d'honneur du cardinal archevêque de Paris. — A pour but de provoquer la formation d'associations de jeunes gens présidées par un ecclésiastique, de leur procurer un lieu de réunion, où ils trouvent pendant leurs heures de loisir des distractions honnêtes, de fonder pour eux des *Maisons de famille*, de les aider à se placer.

L'Œuvre compte trois patronages de jeunes gens dans le Ier arrondissement : *Rue Saint-Roch, 26*. — Fondé en 1855 (248 inscrits); *Place de l'Étoile, 3*. — Fondé en 1879 (175 inscrits); *Rue Saint-Honoré, 263 bis*. — Fondé en 1883 (126 inscrits).

Deux dans le IIe : *Rue des Petits-Carreaux, 14*, — Fondé en 1854 (151 inscrits); *Rue Saint-Denis, 226*. — Fondé en 1876 (120 inscrits).

Un dans le IIIe : *Rue de Béarn, 1*. — Fondé en 1893 (50 inscrits).

Trois dans le IVe : *Rue de Turenne, 23*. — Fondé en 1873 (200 inscrits); *Rue de la Verrerie, 85*. — Fondé en 1885 (42 inscrits); *Rue des Rosiers, 14*. — Fondé en 1890 (45 inscrits).

Deux dans le Ve : *Rue de Jussieu, 37*. — Fondé en 1890 (92 inscrits); *Rue Lhomond, 21*. — Fondé en 1857 (100 inscrits).

Trois dans le VIe : *Rue d'Assas, 68*. — Fondé en 1860 (172 inscrits); *Rue de Furstemberg, 7*. — Fondé en 1891 (70 inscrits); *Rue Git-le-Cœur, 8*. — Fondé en 1861 (110 inscrits).

Quatre dans le VIIe : *Rue de Grenelle, 48*. — Fondé en 1852 (130 inscrits); *Rue de Grenelle, 121*. — Fondé en 1883 (127 inscrits); *Rue Saint-Dominique, 90 bis*. — Fondé en 1878 (103 inscrits); *Avenue Duquesne, 49*. — Fondé en 1880 (75 inscrits).

Cinq dans le VIIIe : *Rue de la Bienfaisance, 7*. — Fondé en 1847 (145 inscrits); *Avenue de l'Alma, 28*. — Fondé en 1876 (80 inscrits); *Rue de Courcelles, 34*. — Fondé en 1854 (221 inscrits); *Rue Saint-Honoré, 263*. — Fondé en 1883 (126 inscrits); *Rue de Moscou, 12*. — Fondé en 1884 (115 inscrits).

Un dans le IXe : *Rue de la Tour d'Auvergne, 18*. — Fondé en 1890 (40 inscrits).

Trois dans le Xe : *Rue du Buisson-Saint-Louis, 12*. — Fondé en 1853 (140 inscrits); *Rue Lafayette, 228*. — Fondé en 1858 (175 inscrits); *Rue du Faubourg-Poissonnière, 138*. — Fondé en 1884 (78 inscrits).

Deux dans le XIe : *Impasse Franchemont*. — Fondé en 1843 (95 inscrits); *Impasse Saint-Ambroise, 11*. — Fondé en 1852 (90 inscrits).

Un dans le XIIe : *Rue de Watignies, 23*. — Fondé en 1882 (120 inscrits).

Trois dans le XIIIe : *Avenue de Choisy, 91*. — Fondé en 1858 (125 inscrits);

Rue de Domrémy, 20. — Fondé en 1883 (160 inscrits); *Rue du Banquier, 14.* — Fondé en 1885 (90 inscrits).

Un dans le XIVe : *Rue du Moulin-Vert, 16.* — Fondé en 1885 (90 inscrits).

Trois dans le XVe : *Rue des Fourneaux, 40.* — Fondé en 1881 (70 inscrits); *Rue de l'Abbé Groult, 82.* — Fondé en 1883 (75 inscrits); *Pourtour de l'Église, 5.* — Fondé en 1885 (75 inscrits).

Deux dans le XVIe : *Rue Raynouard, 58.* — Fondé en 1877 (145 inscrits); *Rue Boissière, 79.* — Fondé en 1878 (151 inscrits).

Trois dans le XVIIe : *Avenue de Saint-Ouen, 35.* — Fondé en 1884 (71 inscrits); *Rue Truffaut, 77.* — Fondé en 1890 (48 inscrits); *Rue Vernier, 26.* — Fondé en 1896 (110 inscrits).

Deux dans le XVIIIe : *Rue Saint-Luc, 6.* — Fondé en 1861 (119 inscrits); *Rue Boucry, 1.* — Fondé en 1890 (152 inscrits).

Deux dans le XIXe : *Rue de l'Ourcq, 75.* — Fondé en 1875 (125 inscrits); *Rue des Fêtes, 19.* — Fondé en 1876 (115 inscrits).

Un dans le XXe : *Rue de Bagnolet, 124.* — Fondé en 1892 (27 inscrits).

Neuf dans la banlieue, à : *Aubervilliers,* route de Flandre, 101. — Fondé en 1865 (115 inscrits); *Clichy-la-Garenne,* rue du Réservoir, 12. — Fondé en 1885 (25 inscrits); *Issy,* Grande Rue, 63. — Fondé en 1877 (87 inscrits); *Ivry,* rue de Paris, 135. — Fondé en 1888 (55 inscrits); *Levallois-Perret,* rue des Frères Herbert, 56. — Fondé en 1882 (70 inscrits); *Neuilly,* avenue du Roule, 71 *ter.* — Fondé en 1883 (129 inscrits); *Pantin,* rue du Canal, 1. — Fondé en 1880 (70 inscrits); *Sceaux,* rue du Marché, 7. — Fondé en 1890 (51 inscrits); *Saint-Denis,* rue des Ursulines, 7. — Fondé en 1853 (104 inscrits).

Soit en tout **56** associations de jeunes gens dans le département de la Seine (47 à Paris, 9 dans la banlieue), qui, en 1896, comptaient **5,632** membres (4,928 à Paris, 704 dans la banlieue). (Voir même section, *Patronages de filles.*)

1073-1078. — **Association libre pour l'éducation de la jeunesse ouvrière,** rue de Dantzig, 1. — Fondée en 1855. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1874. — Dirigée par la Congrégation des *Frères de Saint-Vincent de Paul,* fondée, en 1845, par M. Le Prevost (1). — A pour but de créer, dans toute la France, des œuvres spéciales pour la jeunesse ouvrière, orphelinats, patronages, maisons de famille, etc., de concourir au développement et de prendre la direction d'œuvres de cette nature existant déjà.

L'*Association libre* dirige à Paris, ou dans le département de la Seine, plusieurs patronages de garçons fort importants, et qui rendent les plus grands services à la classe ouvrière :

1° *Maison de Notre-Dame de la Salette,* rue des Morillons, 1. — Fondée,

(1) Voir, pour plus de détails sur cette Congrégation, son fondateur et ses œuvres : *Une fondation au XIXe siècle,* par le comte Le Camus. Paris, 1896.

en 1874, par M. l'abbé Planchat. Patronage divisé en deux sections. Dans la grande, comptant, en 1896, 300 écoliers, apprentis ou jeunes ouvriers, il reçoit les écoliers (de 10 à 14 ans), le jeudi et le dimanche, les apprentis et jeunes ouvriers, le dimanche pendant toute la journée et, les jours de la semaine, de 8 à 10 heures du soir.

Dans la petite section, dite *des Saints-Anges*, il reçoit, le jeudi et le dimanche, des garçons de 7 à 10 ans élevés dans les écoles laïques.

Au 1er janvier 1896 : 287 jeunes gens inscrits; 181 admis.

Dépôts à la Caisse d'épargne de la maison : 829 francs.

2° *Maison de Notre-Dame de Nazareth*, rue Stanislas, 11 (depuis 1855). — Fondée en 1848, rue du Regard, 16, par M. Le Prevost. Outre son patronage d'écoliers et son patronage d'apprentis, comprenant, l'un 200 enfants, le second, 300 jeunes gens, la *Maison de Notre-Dame de Nazareth*, à peine installée, fonda, boulevard Montparnasse, 126, un *Cercle de jeunes ouvriers* qui compte aujourd'hui 400 sociétaires, et à l'imitation duquel se constitua, en 1872, l'*Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers*. Elle a en outre une Maison de famille (voir section XLIII) et un asile de vieillards. (Voir section LXIII.)

Au 1er janvier 1896 : 299 jeunes gens inscrits, 282 admis au *Patronage de Notre-Dame de Nazareth ;* 243 inscrits, 196 admis au *Cercle Montparnasse*.

Dépôts à la Caisse d'épargne de la maison : 7,584 francs.

3° *Maison de Notre-Dame de Grâce*, rue de Lourmel, 28. — Fondée en 1857. Patronage comprenant 600 jeunes gens ou enfants, qu'il reçoit depuis leur première communion jusqu'à leur mariage.

Au 1er janvier 1896 : 337 jeunes gens inscrits, 236 admis.

Dépôts à la Caisse d'épargne de la maison : 5,730 francs.

4° *Maison de Sainte-Anne,* rue Planchat, 42. — Patronage comprenant 200 enfants, 200 apprentis et 70 jeunes ouvriers.

La *Maison de Sainte-Anne* dirige également, rue des Boulets, 31, une *Mission ouvrière* qui reçoit, le jeudi et le dimanche, les enfants élevés dans les écoles laïques.

Au 1er janvier 1896 : 425 jeunes gens inscrits, 302 admis.

Dépôts à la Caisse d'épargne de la maison : 10,308 francs.

5° *Maison de Saint-Jean*, passage Landrieu, 9. — Fondée, en 1838, par le comte de Lambel. Patronage comprenant 125 enfants ou jeunes gens, et Maison de famille. (Voir la section suivante.)

6° *Maison du Sacré-Cœur*, à Puteaux, rue des Pavillons, 11. — Fondée en 1877. Patronage comprenant 200 enfants ou apprentis; et cercle de jeunes ouvriers comptant 50 membres.

1079-1085. — **Patronages de la Société de Saint-Vincent de Paul,** rue Furstemberg, 6. (Voir, plus loin, section XXXV.)

Éprouvant une sollicitude particulière pour les enfants des familles indigentes qu'elle visitait, la *Société de Saint-Vincent de Paul*, dès la seconde année de son existence, en 1834, avait recueilli et installé, rue des Fossés-Saint-Jacques, 11, 3 orphelins; l'année suivante elle en eut 20 à sa charge. En 1836, elle créait pour eux un orphelinat rue Coppeau, et y annexait une « Maison de famille » où les enfants de ses assistés étaient reçus le dimanche : premier essai de patronage qui dut être bientôt interrompu.

L'entretien de la maison de la rue Coppeau étant trop onéreux pour ses ressources encore modiques, la Société se décida en effet, en 1841, à la fermer, après avoir fait un accord avec la *Société des Amis de l'enfance* pour lui confier ses jeunes pupilles.

C'est en 1845 seulement que, par un « acte constitutif » spécial, elle organisa définitivement l'œuvre des patronages de jeunes gens en instituant une commission auprès de chacune des trois maisons dirigées par les *Frères de Saint-Vincent de Paul.*

Aujourd'hui, outre les patronages de *Sainte-Anne,* de *Notre-Dame de la Salette*, de *Notre-Dame de Grâce*, de *Notre-Dame de Nazareth*, et le *Cercle Montparnasse*, dont nous venons de parler, sept autres sont agrégés à la *Société de Saint-Vincent de Paul*, qui les soutient matériellement. Ce sont les suivants :

Patronage Saint-Charles, rue Bossuet, 12. — Fondé, en 1855, par M. Le Prévost. — Au 1er janvier 1896 : 280 jeunes gens inscrits, 244 admis. — Dépôts à la Caisse d'épargne du patronage : 6,897 francs.

Patronage Saint-Joseph, rue des Epinettes, 38. — Fondé, en 1877, par M. Kinght. — Au 1er janvier 1896 : 230 inscrits, 115 admis. — Dépôts à la Caisse d'épargne : 4,426 francs (a reçu en 1895, pour travaux d'agrandissement, 10,000 francs d'un bienfaiteur anonyme).

Patronage Sainte-Mélanie, rue Lhomond, 59 (depuis 1891; précédemment même rue, n° 26). — Réorganisé en 1872. — Au 1er janvier 1896 : 94 inscrits, 66 admis. — Dépôts à la Caisse d'épargne : 1,880 francs.

Patronage Saint-Joseph de la Maison-Blanche, rue Bobillot, 62 et 64. — Fondé, en 1887, par M. Enfert. — Au 1er janvier 1896 : 217 inscrits, 209 admis. — Dépôts à la Caisse d'épargne : 990 francs.

Patronage Saint-Paul, rue Vercingétorix, 55. — Au 1er janvier 1896 : 137 inscrits, 94 admis. — Dépôts à la Caisse d'épargne : 1,344 francs.

Patronage Saint-Pierre, rue Boyer, 28. — Au 1er janvier 1896 : 303 inscrits, 284 admis. — Dépôts à la Caisse d'épargne : 1,344 francs.

Patronage Sainte-Rosalie, rue Corvisart, 43. — Fondé par M. l'abbé Le

Rebours. — Au 1er janvier 1896 : 267 inscrits, 189 admis. — Dépôts à la Caisse d'épargne : 14,888 francs.

Soit, pour l'année 1895, dans les 12 patronages agrégés : 3,119 inscrits, et 127,520 journées de présence, représentant une dépense de 136,385 fr.

L'Œuvre des patronages a pour but de placer les apprentis, de leur venir en aide, de les surveiller, de les visiter dans leurs ateliers, de leur offrir, ainsi qu'aux jeunes ouvriers, un lieu de réunion et de distraction honnête pour la journée du dimanche.

Grâce à la générosité d'un de ses membres, son conseil général alloue chaque année quatre dots, deux de 700 francs et deux de 500 francs, aux plus méritants parmi les patronnés récemment mariés.

Sans lui être agrégés, sans être matériellement soutenus par la *Société de Saint-Vincent de Paul*, plusieurs autres patronages se sont placés sous ses auspices (*Patronage Jeanne d'Arc*, Saint-Louis en l'Ile, — *Patronage Saint-Louis de Gonzague*, à Clamart, — *Patronages de Bourg-la-Reine, — Maisons-Alfort, — Noisy-le-Sec*, etc.).

PATRONAGES PAROISSIAUX A PARIS

1086. — **Patronage de Notre-Dame de la Bienfaisance,** rue de la Bienfaisance, 7. — Fondé, en 1887, par M. l'abbé Jouin, curé de Saint-Médard (alors vicaire à Saint-Augustin). — Au 1er janvier 1896 : 160 inscrits (70 de 6 à 9 ans, 90 de 11 à 21 ans).

1087. — **Patronage Saint-Maurice,** rue Candolle, 1. — Fondé, en 1895, par M. l'abbé Jouin, curé de Saint-Médard. — Au 1er décembre 1896 : 150 inscrits (60 de 6 à 9 ans, 90 de 12 à 15 ans).

Ces deux patronages sont spécialement destinés aux enfants élevés dans les écoles laïques. Ils reçoivent ces enfants le dimanche, dont ils emploient l'après-midi à leur faire faire des promenades au grand air ou d'autres exercices physiques. Ils cherchent à leur donner le goût de l'art sérieux, par des séances musicales et des représentations dramatiques d'un caractère élevé, pour lesquelles le fondateur a composé lui-même plusieurs drames lyriques, notamment celui de la *Nativité*, fort apprécié des connaisseurs.

1088. — **Patronage de Notre-Dame des Grandes-Carrières.** — Fondée par M. l'abbé Deleuze. — Dirigé par le fondateur. — A un atelier d'apprentissage. — 400 inscrits environ.

1089. — **Patronage Saint-Joseph des Champs,** rue de Vanves, 179. — Fondé par M. l'abbé Soulange-Bodin. — Dirigé par les *Prêtres de Notre-Dame du Rosaire*. — Reçoit des garçons depuis l'âge de 7 ans jusqu'à leur première communion. — 500 inscrits environ.

1090. — **Patronage de Notre-Dame des Buttes,** rue Bolivar, 110. — Fondé en 1879. — 450 inscrits.

1091. — **Patronage de Saint-François-Xavier,** rue Bertrand, 21. — Fondé en 1895.

1092. — **Patronage de Saint-Sulpice,** rue d'Assas, 74. — Fondé en 1894. — 300 inscrits.

1093. — **Patronage Ollier,** rue de Vaugirard, 76. — Fondé en 1896, et dirigé par M. l'abbé de Pitray. Ouvert dans l'après-midi du jeudi et le soir. Est spécialement destiné aux enfants élevés dans les écoles laïques.

1094. — **Patronage de garçons,** rue de Grenelle, 119. — Fondé en 1897. — Reçoit spécialement les élèves des écoles laïques. — 60 inscrits.

1095. — **Patronage de garçons,** boulevard de Belleville. — Fondé et dirigé par les *Frères de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit spécialement les élèves des écoles laïques. — 140 inscrits.

1096. — **Patronage de garçons,** passage Saint-Paul, 5. — Fondé en 1896. — 30 inscrits.

1097. — **Patronage Saint-Jacques-Saint-Christophe,** rue de Flandre, 142. — Fondé en 1873. — 140 inscrits.

1098. — **Patronage Saint-Louis,** rue de Vaugirard, 366. — Fondé en 1887. — A une maison à Paris, l'autre à Poissy, chacune fréquentée par plus de 200 jeunes gens.

1099. — **Patronage de garçons,** boulevard de Picpus, 19. — Fondé en 1895 par M. l'abbé Bias. — 50 inscrits.

1100. — **Patronage de la villa des Otages**, rue Haxo, 85. — 200 inscrits.

1101. — **Providence Sainte-Marie,** rue de Reuilly, 77. (Voir, n° 607.) — A un patronage d'apprentis et jeunes ouvriers. — 200 inscrits environ.

1102. — **Patronage de Saint-Pierre de Montmartre**, rue du Mont-Cenis, 21. — Fondé en 1897. — 40 inscrits.

1103. — **Société de patronage des ramoneurs, fumistes et autres ouvriers nomades des rues de Paris**, impasse des Bœufs, 6. — Reconstituée en 1860. — A pour but d'assurer l'instruction morale de ses adhérents, ainsi que l'amélioration de leur sort matériel, en leur offrant un lieu de réunion où ils trouvent des distractions honnêtes; en s'efforçant de leur procurer du travail; en leur distribuant des secours en

cas de maladie ou d'accidents; en assistant leurs enfants devenus orphelins.

Pendant l'année 1895 le patronage a été fréquenté par 350 associés, et l'œuvre a distribué aux plus nécessiteux, outre des secours en argent, 1,467 kilogrammes de pain, 250 francs en bons de viande, 792 francs en bons de légumes ou autres comestibles. Ses dépenses se sont élevées à 7,889 francs.

Cette œuvre se rattache, au moins par ses traditions, à une autre fort ancienne fondée vers 1730 par le fils d'un ministre de Louis XIV. Encore étudiant, Claude Le Pelletier de Souci, ému de l'abandon des petits Savoyards qui avaient quitté leur famille pour venir exercer à Paris la profession de ramoneurs, les réunissait dans la cour du collège de Reims. Des jeunes gens du monde, des ecclésiastiques se joignirent à lui, et leur œuvre prit une extension qui s'accentua surtout quand l'abbé de Pontbriand et l'abbé de Fénelon la dirigèrent avec un dévouement sans limite. Supprimée par la Révolution, comme tant d'autres, elle fut, comme tant d'autres aussi, rétablie par l'abbé Legris-Daval sous la Restauration. Mais elle n'existait plus que de nom, lorsqu'au commencement de 1860, en réunissant quelques petits ramoneurs dans son école de la rue Neuve-Saint-Étienne, le Frère Hartulan préparait la fondation de la nouvelle Société de patronage, qui allait bientôt se grouper autour de lui, mais dont l'assistance a dû depuis — les petits ramoneurs ayant disparu — s'étendre aux apprentis et jeunes ouvriers d'autres industries.

1104. — **Patronage de Notre-Dame Auxiliatrice, à Clichy,** rue du Landy, 7 (depuis 1892). — Fondé en 1890 (rue d'Alsace) par MM. Houdart et Ortmans. — Reçoit, le jeudi et le dimanche, les garçons élevés dans les écoles laïques, et le dimanche les jeunes apprentis. — 300 inscrits environ. — Pendant l'exercice 1895-1896 : 20,000 présences. En janvier 1896, le patronage a établi une Caisse d'épargne.

1105. — **Patronage Sainte-Marie des Anges, à Saint-Ouen,** avenue de la Gare, 44. — Fondé en 1896. — 170 inscrits.

1106. — **Patronage de Boulogne-sur-Seine,** rue de Buzenval, 15. — Fondé en 1880 par M. l'abbé Binz. — 350 inscrits.

1107-1116. — Autres patronages à : *Saint-Maurice* (impasse des Sureaux, 4), — *Courbevoie* (rue de Saint-Denis, 21), — *Saint-Mandé,* — *Gentilly,* — *Issy* (rue de Chevreuse), — *Malakoff,* — *la Plaine-Saint-Denis* (avenue de Paris, 143), — *le Pré-Saint-Gervais* (Grande Rue, 72), — *les Lilas* (rue de Romainville), — *Montreuil-sous-Bois* (rue de Lagny, 96).

PATRONAGES LAIQUES
SUBVENTIONNÉS PAR LA VILLE DE PARIS EN 1895

1117. — **Patronage laïque du IIe arrondissement,** rue Saint-Denis, 221. — Fondé en 1891. — 270 inscrits.
Subvention de la Ville : 1,000 francs.

1118. — **Patronage laïque d'apprentis et de jeunes employés du IIIe arrondissement,** rue Béranger, 3. — Fondé en 1885. — 132 inscrits.
Subvention de la Ville : 1,000 francs.

1119. — **Patronage des jeunes gens du VIe arrondissement,** à l'école de la rue de Madame. — Fondé en 1895. — 225 inscrits.
Cours de chant, de violon, de diction. Leçons de gymnastique et d'escrime. Les patronnés membres participants de la Société payent une cotisation annuelle de 4 francs. Après un an de sociétariat, ils ont droit à une indemnité en cas de maladie. En cas de décès, la somme de 25 fr. est allouée à leurs parents. Subvention de la Ville : 600 francs.

1120. — **Patronage d'apprentis et de jeunes employés des deux sexes du IXe arrondissement,** à la mairie. — Fondé en 1891. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1895. — 198 garçons inscrits au 1er janvier 1896.
Subvention de la Ville : 1,000 francs.
Reçoit ses patronnés le dimanche, leur fait faire des excursions aux environs de Paris; les aide à se placer, en continuant à les surveiller et à les protéger; subventionne les plus nécessiteux. Distribue tous les ans des récompenses aux plus méritants. Grâce à un don du baron E. de Rothschild, membre du conseil d'administration, produisant 3,500 francs de revenu, le patronage du IXe arrondissement peut donner 0 fr. 50 par jour de présence à l'atelier à chacun de ses apprentis. (Voir, même section, *Patronages de filles*.)

1121. — **Patronage laïque du Xe arrondissement,** rue du Faubourg-Saint-Martin, 194.
Subvention de la Ville : 300 francs.

1122. — **Patronage laïque du XIe arrondissement,** rue Morand, 3. — Fondé en 1892. — 90 inscrits.
Subvention de la Ville : 500 francs.

1123. — **Association amicale des anciens élèves de l'école de la**

rue Servan, avenue de la République. — Fondée en 1889. — 110 pupilles.
Subvention de la Ville : 500 francs.

1124. — **Société des anciens élèves des cours de dessin de la rue Titon,** rue Titon, 12. — Fondée en 1888. — 40 inscrits.
Subvention de la Ville : 300 francs.

1125. — **Patronage laïque du XIIe arrondissement,** à la mairie. — Fondé en 1891. — 300 inscrits.
Subvention de la Ville : 1,000 francs.

1126. — **Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue d'Aligre,** rue d'Aligre, 5. — Fondée en 1891. — 255 pupilles.
Subvention de la Ville : 1,000 francs.

1127. — **Patronage laïque de la Maison-Blanche,** rue Barrault, 1. — Fondé en 1894. — 130 inscrits.
Subvention de la Ville : 1,000 francs.

1128. — **Patronage de la jeunesse du quartier Croulebarbe,** à l'école de la rue Saint-Hippolyte. — Fondé en 1894. — 130 inscrits.
Subvention de la Ville : 300 francs.

1129. — **Société des anciens élèves de l'école de la rue Boulard,** rue Boulard. — Fondée en 1889. — 170 inscrits.
Subvention de la Ville : 300 francs.

1130. — **Œuvre des patronages laïques du XVe arrondissement,** à l'école de la rue Lacordaire. — Fondée en 1892. — 170 inscrits.
Subvention de la Ville : 1,000 francs.

1131. — **Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue des Fourneaux,** rue des Fourneaux, 20. — Fondée en 1889. — 38 pupilles.
Subvention de la Ville : 300 francs.

1132. — **Société de patronage des apprentis, garçons et filles, du XVIIe arrondissement.** — Patronage des garçons, rue Ampère, 18. — Fondé, en 1883, par M. de Hérédia. — Patronage des filles, rue des Moines, 43. — Fondé en 1888.
Subvention de la Ville : 1,000 francs.

1133. — **Société des Amis de l'adolescence du XVIIIe arrondissement,** impasse d'Oran. — Fondée, en 1891, par M. et Mme Wiggishoff. — 140 jeunes gens inscrits.
Subvention de la Ville : 1,000 francs.

1134. — **Patronage laïque du XXe arrondissement,** à la mairie. — Fondé en 1894. — 50 inscrits.

Subvention de la Ville : 300 francs.

1135. — **Patronage laïque,** rue Jenner, 40. — Fondé en 1893. — *Autorisé* en 1894. — Reçoit le dimanche pendant toute la journée, le mercredi de 8 à 10 heures du soir, et le vendredi de 8 à 9 heures du soir, des jeunes gens âgés de plus de 11 ans et de moins de 20 ans. — 160 inscrits environ.

Ces patronages se sont fondés en formulant un programme commun, qui est « de créer des liens de camaraderie entre les jeunes gens sortant des écoles; de les soustraire aux dangers de la rue en les distrayant et de les aider à trouver du travail ».

Mais, pour le remplir, tous n'emploient pas identiquement les mêmes moyens, les uns mettant en première ligne les exercices physiques, les autres donnant une plus grande part à l'enseignement, d'autres enfin s'occupant surtout du placement des patronnés.

POUR LES FILLES

1136-1266. — **Patronage des apprenties et des jeunes ouvrières.** (Voir n° 1017.) — Fondé pour les filles en 1851. Les reçoit à leur sortie des écoles primaires; les met en apprentissage, en plaçant chacune d'elles sous la protection spéciale d'une dame patronnesse; les réunit le dimanche et récompense les plus assidues.

L'œuvre compte quatre patronages dans le Ier arrondissement :

Rue du Bouloi, 20. — Fondé en 1850. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 220 jeunes filles.

Rue du Roule, 13. — Fondé en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 120 jeunes filles.

Rue Saint-Hyacinthe, 4. — Fondé en 1858. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 200 jeunes filles.

Place du Marché Saint-Honoré, 20. — Fondé en 1896. — Dirigé par des dames. — 80 jeunes filles.

Trois dans le IIe :

Rue Thévenot, 25. — Fondé en 1851. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 120 jeunes filles.

Galerie Vivienne. — Fondé en 1896. — Dirigé par des dames.

Rue des Petits-Carreaux, 13. — Fondé en 1894. — Dirigé par des dames. — 50 jeunes filles.

Quatre dans le IIIe :

Rue Montgolfier, 22. — Fondé en 1860. — Dirigé par les *Sœurs de Saint Vincent de Paul.* — 120 jeunes filles.

Rue des Arquebusiers, 15. — Fondé en 1859. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 200 jeunes filles.

Rue de Malte, 65. — Fondé en 1886. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André).* — 200 jeunes filles.

Rue Charlot, 58. — Fondé en 1859. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Charles.* — 130 jeunes filles.

Huit dans le IVe.

Rue Geoffroy-Lasnier, 30. — Fondé en 1869. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 175 jeunes filles.

Rue du Cloître Saint-Merry, 8. — Fondé en 1853. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 150 jeunes filles.

Rue Poulletier, 7. — Fondé en 1858. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 140 jeunes filles.

Rue des Guillemites, 10. — Fondé en 1853. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 170 jeunes filles.

Rue du Fauconnier, 11. — Fondé en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 180 jeunes filles.

Rue Charles V, 12, et rue Beautreillis, 10. — Fondé en 1880. — Dirigé par des dames. — 150 jeunes filles (en trois sections).

Ile Saint-Louis. — Fondé en 1896. — Dirigé par des dames. — 30 jeunes filles.

Rue de Turenne, 64. — Dirigé par des dames.

Six dans le Ve.

Rue Rollin, 8. — Fondé en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie.* — 100 jeunes filles.

Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 32. — Fondé (rue de l'Épée de Bois) en 1846. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 200 jeunes filles.

Rue du Cardinal Lemoine, 69. — Fondé (rue des Irlandais, 3) en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 80 jeunes filles.

Rue de la Parcheminerie, 12. — Fondé en 1853. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 150 jeunes filles.

Rue des Bernardins, 15. — Fondé en 1844. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 125 jeunes filles.

Rue Nicole, 9 et 11. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 240 jeunes filles (en deux sections).

Six dans le VIe :

Rue d'Assas, 26. — Fondé en 1851. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 240 jeunes filles.

Rue Servandoni, 9. — Fondé en 1872 par Mlle Violet. — Dirigé par des dames. — 100 jeunes filles.

Boulevard du Montparnasse, 92. — Fondé en 1863. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 200 jeunes filles.

Rue de l'Abbaye, 4. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 180 jeunes filles.

Rue du Montparnasse, 69. — Fondé en 1890, sous les auspices de l'abbé de Cabanoux. — Dirigé par des dames. — 200 jeunes filles.

Place Furstenberg. — Fondé en 1895. — Dirigé par des dames.

Huit dans le VIIe :

Rue Perronet, 9. — Fondé en 1853 par la comtesse de Montsaulnin. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 170 jeunes filles.

Rue de Varenne, 25. — Fondé en 1853. — Dirigé par des dames. — 180 jeunes filles.

Rue de Sèvres, 90. — Fondé en 1854. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André).* — 60 jeunes filles.

Rue Oudinot, 3. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 120 jeunes filles.

Rue Oudinot, 23. — Fondé en 1874. — Dirigé par des dames. — 180 jeunes filles.

Rue de Grenelle, 77. — Fondé en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 60 jeunes filles.

Rue de Grenelle, 182. — Fondé en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 200 jeunes filles.

Rue de Grenelle, 176. — Fondé en 1877. — Dirigé par des dames. — 45 jeunes filles.

Quatre dans le VIIIe :

Rue de la Ville-l'Évêque, 14. — Fondé en 1851. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 150 jeunes filles.

Rue de Monceau, 15 *bis.* — Fondé en 1845. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 200 jeunes filles.

Rue de Monceau, 95. — Fondé en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 300 jeunes filles.

Rue Christophe Colomb, 10. — Fondé en 1854. — Dirigé par les *Sœurs de la Sagesse.* — 100 jeunes filles.

Trois dans le IXe :

Rue de la Chaussée d'Antin, 27. — Fondé en 1856. — Dirigé par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge.* — 120 jeunes filles.

Rue de Milan, 16. — Fondé en 1859 par Mme Bassery. — Dirigé par les *Sœurs de l'Immaculée-Conception.* — 80 jeunes filles.

Rue de Clichy, 50. — Fondé en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge.* — 110 jeunes filles.

Cinq dans le Xe :

Rue du Canal Saint-Martin, 10. — Fondé en 1854. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 270 jeunes filles.

Rue de Château-Landon, 23 (précédemment rue Lafayette, 190). — Fondé

en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Charles*(de Nancy). — 220 jeunes filles.

Rue de Rocroi, 6. — Fondé en 1854. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 200 jeunes filles.

Rue d'Hauteville, 56. — Fondé en 1885. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 150 jeunes filles.

Rue Saint-Maur, 64. — Fondé en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie.* — 120 jeunes filles.

Six dans le XI[e] :

Rue Basfroi, 167. — Fondé en 1854. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 300 jeunes filles.

Rue Oberkampf, 142. — Fondé en 1854. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 80 jeunes filles.

Cité Voltaire, 5. — Fondé en 1851. — Dirigé par des dames. — 50 jeunes filles.

Impasse Saint-Ambroise, 5. — Fondé en 1867. — Dirigé par les *Sœurs des Écoles chrétiennes.* — 130 jeunes filles.

Rue Alibert, 10. — Fondé en 1860. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 180 jeunes filles.

Rue d'Angoulême, 81. — Fondé en 1853. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 300 jeunes filles.

Trois dans le XII[e] :

Avenue Daumesnil, 59. — Fondé en 1894. — Dirigé par des dames.

Rue de Reuilly, 77. — Fondé en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 700 jeunes filles (en quatre sections).

Rue de Cîteaux, 28. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de la charité et de l'instruction chrétiennes* (de Nevers). — 220 jeunes filles.

Six dans le XIII[e] :

Rue Jenner, 39. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 200 jeunes filles.

Rue de la Glacière, 41. — Fondé en 1871. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 40 jeunes filles.

Boulevard d'Italie, 48. — Fondé en 1871. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 150 jeunes filles.

Rue Vandrezanne, 44. — Fondé en 1858. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 200 jeunes filles (en deux sections).

Place Jeanne d'Arc, 26. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 260 jeunes filles.

Rue Vandrezanne, 22. — Fondé en 1890. — Dirigé par des dames. — 110 jeunes filles.

Six dans le XIV[e] :

Rue Gassendi, 29. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue du Couëdic, 54. — Fondé en 1885. — Dirigé par des dames. — 90 jeunes filles.

Rue d'Odessa, 18. — Fondé en 1895 par Mlle de Gigord. — Dirigé par des dames. — 200 jeunes filles.

Rue de Vanves, 169 et 178. — Fondé en 1887 par l'abbé Soulange-Bodin. — Dirigé par des dames. — 500 jeunes filles (en deux sections).

Rue Crocé-Spinelli, 12. — Fondé en 1859. — Dirigé par les *Sœurs des Écoles chrétiennes*. — 120 jeunes filles.

Rue de la Tombe-Issoire, 78. — Fondé en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 200 jeunes filles.

Cinq dans le XVe :

Rue de l'abbé Groult, 82 *bis*. — Fondé en 1856. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix* (*de Saint-André*). — 150 jeunes filles.

Rue de l'Église, 98. — Fondé en 1852. — Dirigé par des dames. — 60 jeunes filles.

Rue Bausset, 11. — Fondé en 1884. — Dirigé par des dames. — 200 jeunes filles.

Passage Dechambre, 6. — Fondé, en 1879, par Mlle d'Hérouville. (Voir section XXI.)

Rue Rouelle, 40. — Fondé en 1856. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Paul* (de Chartres). — 150 jeunes filles.

Trois dans le XVIe :

Avenue Victor Hugo, 154. — Fondé en 1874. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 100 jeunes filles.

Rue Boileau, 80. — Fondé en 1884. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie*. — 120 jeunes filles.

Rue Singer, 8. — Fondé en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 130 jeunes filles.

Quatre dans le XVIIe :

Rue Salneuve, 19. — Fondé en 1864. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie*. — 100 jeunes filles.

Rue Lacaille, 5. — Fondé en 1879. — Dirigé par les *Sœurs de la Miséricorde*. — 100 jeunes filles.

Rue Guersant, 15. — Fondé en 1858. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 170 jeunes filles.

Rue Lacaille, 7. — Dirigé par des dames.

Quatre dans le XVIIIe :

Rue Championnet, 8. — Fondé en 1858. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 200 jeunes filles.

Rue Caulaincourt, 37. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 320 jeunes filles (en deux sections).

Rue Stephenson, 48. — Fondé en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 300 jeunes filles.

Rue Jean Cottin, 5. — Fondé en 1856. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 160 jeunes filles.

Quatre dans le XIX[e] :

Rue Compans, 13. — Fondé (rue du Télégraphe) en 1869. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Charles* (de Nancy). — 80 jeunes filles.

Rue de Crimée, 160. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 200 jeunes filles.

Rue de Flandre, 86. — Fondé en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire.* — 100 jeunes filles.

Rue Bouret, 20. — Fondé en 1867. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 250 jeunes filles.

Trois dans le XX[e] :

Rue de la Mare, 73. — Fondé en 1856. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 200 jeunes filles.

Rue de Fontarabie, 29. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de la Providence.* — 200 jeunes filles.

Rue de Ménilmontant, 119. — Fondé en 1852. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 250 jeunes filles.

Trente-six dans la banlieue, à :

Antony. — Fondé en 1894. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-André.*

Arcueil-Cachan, rue des Tournelles, 5. — Fondé en 1858. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 45 jeunes filles.

Aubervilliers, rue de la Courneuve, 11. — Fondé en 1859. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 130 jeunes filles.

Bagneux, rue Pavée, 1. — Fondé en 1875. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 35 jeunes filles.

Billancourt, rue Nationale, 50. — Réorganisé en 1896. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie.* — 26 jeunes filles.

Bobigny. — Fondé en 1895. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs.* — 25 jeunes filles.

Boulogne-sur-Seine. — Fondé en 1883. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Charles.* — 40 jeunes filles.

Le Bourget, rue Ernest Baroche, 7. — Fondé en 1859. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 40 jeunes filles.

Charenton, rue de Bordeaux, 8. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 250 jeunes filles.

Châtillon, rue de Bagneux, 12. — Fondé en 1871. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 85 jeunes filles.

Choisy-le-Roi, avenue de Paris, 16. — Fondé en 1865. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André).* — 60 jeunes filles.

Clamart, rue du Trosy, 45. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 25 jeunes filles.

Clichy-la-Garenne, rue Martre, 84. — Fondé en 1859. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 200 jeunes filles.

Courbevoie, rue de l'Alma, 36. — Fondé en 1871. — Dirigé par les *Sœurs de la Providence*. — 90 jeunes filles.

Fontenay-aux-Roses, place de l'Église, 17. — Fondé en 1856. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 70 jeunes filles.

Ivry, rue de Paris, 110. — Fondé en 1860. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix* (*de Saint-André*). — 80 jeunes filles.

Ivry. — Fondé en 1894. — Dirigé par des dames.

Maisons-Alfort. — Fondé en 1893. — Dirigé par des dames. — 115 jeunes filles.

Montreuil-sous-Bois, rue de la République, 7. — Fondé en 1884. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 170 jeunes filles.

Montrouge, avenue de la République, 42. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 100 jeunes filles.

Neuilly, rue des Poissonniers, 11. — Fondé en 1859. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 250 jeunes filles.

Nogent-sur-Marne, place du Marché, 5. — Deux : l'un fondé en 1895; — Dirigé par les *Sœurs de la Croix* (*de Saint-André*). — 40 jeunes filles; — l'autre, fondé en 1894. — Dirigé par des dames.

Pantin, rue de la Cristallerie, 3 — Fondé en 1888. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 200 jeunes filles.

Puteaux. — Trois : le premier, rue de Paris, 91. — Fondé en 1858. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 225 jeunes filles.

Le 2e, avenue de Saint-Germain, 95. — Fondé en 1896. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 130 jeunes filles.

Le 3e, rue Saulnier, 33. — Fondé en 1892. — Dirigé par des dames. — 180 jeunes filles.

Quatre-Chemins (Les), route de Flandre, 78. — Fondé en 1865. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Charles* (de Nancy). — 250 jeunes filles.

Saint-Denis, rue de la Fromagerie, 27. — Fondé en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 200 jeunes filles.

Saint-Denis (La plaine) avenue de Paris, 141. — Fondé en 1879. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 190 jeunes filles.

Saint-Maurice, passage Junot, 49. — Fondé en 1857. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 60 jeunes filles.

Saint-Ouen, rue Saint-Denis, 41. — Fondé en 1888. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 65 jeunes filles.

Sceaux, rue des Imbergères, 29. — Fondé en 1854. — Reconstitué en 1872. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix* (*de Saint-André*). — 65 jeunes filles.

Thiais, place de l'Église. — Fondé en 1878. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix* (*de Saint-André*). — 45 jeunes filles.

Vincennes, avenue des Deux-Gares. — Fondé en 1877. — Dirigé par les *Sœurs de la Providence* (de Portieux). — 100 jeunes filles.

Vitry, rue Audigeois, 36. — Fondé en 1868. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie* — 40 jeunes filles.

Soit en tout 131 patronages de filles affiliés à l'œuvre, dans le département de la Seine.

1267. — **Patronage de l'Œuvre des apprentissages catholiques,** passage Dechambre, 6.

Le patronage par lequel cette œuvre aujourd'hui si importante a modestement débuté en 1879, — installé d'abord rue de Vaugirard, 131, puis rue des Fourneaux, 9, — avait primitivement pour but de réunir, à l'âge où elles doivent faire leur première communion, les filles élevées dans les écoles communales. Sur la demande de leurs mères, il dut presque aussitôt admettre leurs sœurs plus âgées (pour lesquelles il fonda les ateliers d'apprentissage), puis les plus petites. Il reçut alors et continue à recevoir, le jeudi et le dimanche, toutes les jeunes filles du quartier, depuis l'âge de 5 ans jusqu'à celui de 20. Il en comptait au début 14; dès le mois de février suivant, 48. En 1896, 360 le suivent régulièrement. Plus de mille y ont été admises depuis la fondation.

Beaucoup d'anciennes patronnées continuant, après s'être établies, à le fréquenter, l'*Œuvre des mères chrétiennes* y a été fondée pour elles en 1894.

1268. — **Union sociale française des Settlements charitables,** rue du Chemin-Vert, 36. — Fondée en 1894 par Mlle Gahery, d'après les *Settlements* d'Angleterre et des États-Unis. Réorganisée en 1896. A ouvert un *club-ouvroir* où, pendant leurs congés du jeudi et du dimanche, elle réunit les petites filles élevées dans les écoles laïques, pour leur donner, avec des distractions honnêtes, une éducation pratique (couture, raccommodage, soins du ménage, et instruction religieuse).

Pendant les dix-huit premiers mois, plus de 300 enfants ont fréquenté le *club-ouvroir.*

1269. — **Patronage de Notre-Dame des Grandes-Carrières,** rue Championnet. — Fondé en 1893 par M. l'abbé Deleuze et M. l'abbé Henri Garnier. — 200 jeunes filles.

1270. — **Œuvre de l'Enfant-Jésus,** rue Dombasle, 30 (voir n. 850). — A un patronage où elle réunit le dimanche une centaine de jeunes filles du quartier, qui y reçoivent deux repas.

1271. — **Maison des Dames Auxiliatrices du Purgatoire,** rue de la Barouillère, 16. — A un patronage où elle réunit le dimanche les jeunes filles du quartier.

1272. — **Patronage de filles,** rue du Rendez-vous, 38. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 50 jeunes filles.

1273. — **Patronage de filles,** rue Sibuet, 20. — Fondé en 1884. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 360 jeunes filles.

1274. — **Patronage de la villa des Otages,** rue Haxo, 85. — Fondé en 1892. — Dirigé par des *Dames oblates.* — 300 jeunes filles.

1275. — **Patronage de filles,** rue Mesnil, 11. — Dirigé par des dames.

1276. — **Patronage de filles,** rue du Rocher, 40. — Dirigé par des dames.

1277. — **Patronage Sainte-Agnès,** boulevard Voltaire, 70. — Fondé en 1894. — 40 jeunes filles.

1278. — **Patronage de filles,** impasse du Moulin-Joli, 3. — Fondé en 1896, par Mlle de Bréon. — 50 jeunes filles.

1279. — **Patronage de filles,** rue des Meuniers, 63. — Fondé en 1877. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 200 jeunes filles.

1280. — **Patronage de la Sainte-Famille,** rue Daubenton, 11. — Fondé par Mlle Ocicka. — Dirigé par la Fondatrice, qui a reçu, en 1893, le prix Montyon. Est spécialement destiné aux petits chiffonniers et enfants délaissés, qu'il reçoit le jeudi et le dimanche.

1281. — **Asile du Saint-Cœur de Marie,** rue Notre-Dame des Champs, 39 (voir section LIII). — Reçoit, le dimanche, les jeunes filles qu'il a hospitalisées comme convalescentes.

1282. — **Patronage de Clichy,** rue d'Alsace (chapelle de Notre-Dame Auxiliatrice). — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

1283. — **Patronage d'Alfortville.** — Fondé en 1896, par Mlle Rolland-Gosselin. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 30 jeunes filles.

1284. — **Patronage de Bondy,** rue de Paris, 38. — Fondé en 1890. — Dirigé par les *Sœurs servantes de Marie.* — 40 jeunes filles.

1285. — **Patronage de Bourg-la-Reine,** place Condorcet. — Fondé en 1896. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 30 jeunes filles.

1286. — **Patronage de Champigny,** Grande Rue, 102. — Fondé en 1894. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 70 jeunes filles.

1287. — **Patronage de Dugny,** rue Cretté de Palluel. — Fondé en 1873. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 30 jeunes filles.

1288. — **Patronage de Fresnes-lez-Rungis.** — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 10 jeunes filles.

1289. — **Patronage de Gentilly,** rue Frileuse, 2. — Fondé en 1863. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 50 jeunes filles.

1290. — **Patronage de l'Hay.** — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 10 jeunes filles.

1291. — **Patronage d'Ivry,** rue de Paris, 135. — Fondé en 1896, par le curé de la paroisse. — Direction laïque. — 130 jeunes filles.

1292. — **Patronage de Montreuil-sous-Bois,** rue Victor-Hugo, 79. — Fondé en 1876. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 100 jeunes filles.

1293. — **Patronage de Romainville,** rue de l'Abbé-Houel, 5. — Fondé en 1860. — Dirigé par les *Sœurs de la Providence* (de Portieux). — 40 jeunes filles.

1294. — **Patronage de Stains,** rue Carnot, 68. — Fondé en 1855. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 40 jeunes filles.

PATRONAGES LAIQUES SUBVENTIONNÉS PAR LA VILLE DE PARIS EN 1895

1295. — **Patronage familial des jeunes filles du Ve arrondissement,** rue des Écoles, 6 *bis.* — Fondé en 1892. — 300 jeunes filles. — Subvention de la Ville : 500 francs.

1296. — **Patronage d'apprentis et de jeunes employés des deux sexes du IXe arrondissement.** (Voir *Patronages de garçons,* n. 1119.) — 107 jeunes filles.

1297. — **Société des amis de l'adolescence du XVIIIe arrondissement** (Voir *Patronages de garçons,* n° 1133). — 70 jeunes filles.

Publications périodiques spéciales :

Le Patronage, *Bulletin de la commission des patronages,* rue de l'Abbaye, 3. — Fondé en 1891 ; mensuel.

Bulletin des œuvres de la jeunesse, rue Cassette, 25. — Fondé en 1883; mensuel.

Courrier de Notre-Dame du Rosaire, rue de Vanves, 80. — Fondé en 1895 ; mensuel.

Écho de Championnet, rue Championnet, 174. — Fondé en 1895 ; mensuel.

XXV

ÉTABLISSEMENTS DE CORRECTION

1298. — **Petit ouvroir de Saint-Vincent de Paul**, rue du Cherche-Midi, 120. — Fondé en 1849, par Mlle Lavarde. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit, entre 5 et 12 ans, des filles pauvres, orphelines ou délaissées, et d'autres manifestant un caractère difficile ou de précoces dispositions au vice, — les plus indigentes (un tiers environ) gratuitement, les autres moyennant une pension de 35 francs par mois. Les garde jusqu'à ce qu'elles se soient sérieusement amendées.

La fondatrice de cette œuvre était une ouvrière qui, « ayant souffert elle-même de toutes les détresses de l'abandon, résolut de se consacrer aux enfants les plus délaissées ». Sur sa demande, la Supérieure des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* de la paroisse Saint-Sulpice lui confia d'abord une petite fille dont la nature était réputée indomptable, puis plusieurs autres, d'une direction aussi difficile. A force de patience et de douceur elle réussit à les discipliner, travaillant jour et nuit pour vivre et faire vivre ses petites pupilles. Au bout de quelques mois elle en avait recueilli 15 chez elle. Plus tard, avec le concours de diverses personnes charitables, elle put organiser un ouvroir spécial où elle en réunit jusqu'à 150. L'Académie française récompensa son dévouement exemplaire en lui décernant le prix Montyon. A sa mort, les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*, qui s'étaient toujours intéressées à son œuvre, en reçurent la direction.

Au 1er janvier 1896, le Petit Ouvroir comptait 90 pupilles. Depuis sa fondation jusqu'à cette date, il en avait reçu 1,160.

Refuge de Sainte-Anne, à Châtillon-sous-Bagneux (voir section XLV). — Reçoit depuis l'âge de 12 ans, dans une classe spéciale et séparée des autres, moyennant une pension modique à fixer de gré à gré, des jeunes filles d'un caractère difficile, que lui confient leurs familles.

1299. — **Institution des Diaconesses des Églises évangéliques de France**, rue de Reuilly, 95. — Fondée en 1841 (rue des Trois-Sabres) par le pasteur A. Vermeil. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1860. — Dirigée, avec l'assistance d'une Commission de surveillance, par un Conseil composé de cinq dames au moins, de la directrice de l'établissement et de deux pasteurs, dont l'un, appartenant à l'Église réformée, doit avoir la présidence. A pour but : « 1° de préparer des femmes chrétiennes protes-

tantes au service des établissements de charité; 2° de soulager la misère des protestants pauvres, au moyen de diverses œuvres. »

La première maison de diaconesses avait été fondée en 1836, à Kaiserswerth. Cinq ans plus tard, le 7 février 1841, M. A. Vermeil, pasteur de Paris, désirant y établir cette institution, écrivait à Mlle Malvesin : « ...Une chose dont l'utilité serait plus aisément démontrée et sentie, ce serait d'introduire, dans une œuvre chrétienne fondée au profit de notre Église, cet esprit de subordination et de dévouement qui nous manque. Par exemple, nous n'aurons jamais d'écoles, ni de salles d'asile, ni de refuges pour les jeunes filles repenties, ni d'hospices pour aucune de nos misères sociales, orphelins, aveugles, vieillards, etc., tant qu'il n'y aura pas chez nous des associations du genre de celles des Sœurs de charité, qui font tant de bien dans l'Église romaine. »

Mlle Malvesin ayant répondu à cet appel et étant disposée à grouper, sous sa direction, « des Sœurs de charité des communions réformées », le pasteur Vermeil acheta de ses deniers, pour l'y établir, une maison située près de la barrière de Charenton, rue des Trois-Sabres : ancienne maison de plaisance où M. Pajot, grand maître des postes, avait donné plus d'une fête galante, où il avait reçu à sa table le czar Pierre le Grand, et qui s'appelait alors la *Folie-Pajot*.

Mlle Malvezin y entra le 6 novembre 1841, et, peu de jours après, elle recevait une première repentie, bientôt suivie d'autres. L'*Œuvre protestante des prisons de femmes*, récemment constituée, commença à lui adresser ses protégées : l'œuvre du refuge était ainsi fondée presque en même temps que l'Institution des diaconesses françaises.

A cette œuvre qui dura jusqu'en 1867, époque où elle fut supprimée pour être ultérieurement reconstituée ailleurs (voir section XLV), vinrent s'ajouter :

En 1841, une infirmerie pour enfants rachitiques (voir section XIII).

En janvier 1843, sur l'initiative de Mme André-Rivet, le *Disciplinaire*, école de réforme pour enfants de 7 à 13 ans;

En décembre 1843, une maison de santé pour femmes (voir section XLVIII);

En 1844, la *Retenue*, destinée aux jeunes filles vicieuses de 13 à 20 ans;

En 1846, une salle d'asile (voir section VI);

En 1847, enfin, une crèche qui fut fermée onze ans après.

A cette époque, l'*Institution des Diaconesses* avait dû quitter la maison de la rue des Trois-Sabres, où ses œuvres ainsi développées se trouvaient à l'étroit. En 1844, la somme nécessaire à cette acquisition ayant été presque entièrement souscrite en quelques heures, elle avait acheté l'établissement qu'elle occupe encore aujourd'hui, après l'avoir à plusieurs reprises agrandi. Ce bel établissement, donnant sur un vaste jardin et borné par d'autres, recevant de tous côtés l'air et le soleil, situé par conséquent dans les conditions les plus salubres, fut aménagé pour sa nouvelle destination et inauguré en 1846.

Parmi les œuvres successivement créées par l'*Institution des Diaconesses*,

celle qui (avec la maison de santé dont nous parlerons ailleurs en détail) a pris le plus d'importance est l'œuvre d'éducation correctionnelle dont nous avons à nous occuper ici.

Divisée en deux classes, comme nous l'avons indiqué déjà, le *Disciplinaire*, destiné aux enfants les plus jeunes, et la *Retenue*, destinée aux plus âgées, elle reçoit les jeunes filles protestantes, indisciplinées ou vicieuses, qui lui sont confiées soit par leurs parents ou tuteurs, soit par l'autorité administrative ou judiciaire. Elle peut en loger en tout 56, et n'a jamais une place vide.

Les filles placées par leurs parents ou tuteurs sont admises moyennant une pension mensuelle de 25 francs. Pour celles qui sont adressées à l'établissement par le président du Tribunal, la Préfecture de police alloue, quel qu'en soit le nombre, la somme annuelle de 2,000 francs. Pour chacune de celles qui sont acquittées comme ayant agi sans discernement, et que lui adresse le ministère de l'intérieur, celui-ci paye une indemnité journalière de 0 fr. 60.

Pour subvenir à toutes ses œuvres, l'*Institution des Diaconesses* avait besoin de grandes ressources. Elles lui ont toujours été fournies en temps opportun, soit par l'appórt régulier de ses nombreux souscripteurs, soit par des libéralités extraordinaires. En 1862, elle recevait de Mme Dunant-Widmer, qui avait appartenu à l'Institution, un legs de 100,000 fr.; en 1871, de Mme Fréd. Monnier, un legs de 50,000 francs; en 1881, de M. Mettetal, un legs de 100,000 francs; plus récemment, un de 20,000 fr. de Mme Schneider, un de 50,000 francs de Mme Heidrick.

Grâce à ces généreux concours, l'Institution, sans s'obérer, put élever constamment le chiffre de ses dépenses. La première année de son existence, celles-ci ne dépassaient pas 9,000 francs. Elles devaient atteindre :

En 1846	22,000 francs.
1852	64,210 —
1862	88,337 —
1874	132,381 —
1889	157,746 —

Dans les cinq dernières années elles ont encore, le plus souvent, dépassé ce chiffre élevé :

En 1890	163,714 francs.
1891	162,264 —
1892	172,281 —
1893	149,751 —
1894	157,642 —

Sur les dépenses de ces cinq années, le payement de la taxe d'accroissement figure, bien que la communauté compte un nombre assez restreint de membres (56 au 31 décembre 1894), pour 18,536 francs, soit une moyenne de 3,671 francs par an.

En 1892, l'*Institution des Diaconesses* a célébré son cinquantenaire, et elle constatait alors que, depuis sa fondation, elle avait déjà reçu dans ses deux sections correctionnelles **669** jeunes filles (404 à la *Retenue*, 265 au *Disciplinaire*), et dans sa maison de santé, **10,757** malades.

Refuge du Bon-Pasteur, à Conflans-Charenton (voir n° 1303.). — Reçoit, depuis l'âge de 6 ans, dans une classe de préservation, des filles dont le caractère difficile exige une éducation spéciale, moyennant une pension annuelle de 300 francs et 100 francs d'entrée.

Maison israélite de refuge pour l'enfance, à Neuilly, boulevard de la Saussaye, 19 (voir n° 1015).

ÉTABLISSEMENTS DE CORRECTION SPÉCIALEMENT AFFECTÉS AUX ENFANTS ASSISTÉS OU MORALEMENT ABANDONNÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

1300. — **École de réforme de la Salpêtrière.** — Administrée par l'Assistance publique. — Reçoit les jeunes filles insoumises, moyennant une pension de 2 fr. 40 par jour, remboursée par les départements. — Comptait, au 1er janvier 1896, 93 pensionnaires.

1301. — **École maritime de Port-Hallan** (agrandie en 1896). — Comptait, au 1er janvier 1896, 53 pensionnaires (garçons).

La direction du service des Enfants assistés envoie également des enfants insoumis ou vicieux à la *Colonie pénitentiaire de Bologne* (Haute-Marne) et à l'*Orphelinat de Sauvic* (Seine-Inférieure). En 1895-1896, elle avait placé, dans le premier de ces établissements, 72 de ses pupilles, et dans le second, 58.

XXVI

ŒUVRES DE RELÈVEMENT

1302. — **Société de patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés du département de la Seine**, rue de Mézières, 9. — Fondée, en 1833, par M. Ch. Lucas, inspecteur général des prisons, et M. Bérenger (de la Drôme), qui s'y dévoua pendant plus de trente ans. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1843.

Cette Société, la doyenne des œuvres fondées à Paris pour le patronage des détenus ou des libérés (1), s'était donné pour mission de « maintenir dans les habitudes d'une vie honnête et laborieuse les enfants du sexe masculin sortis, par libération, des maisons d'éducation correctionnelle de la Seine », ainsi que « les jeunes délinquants qui lui seraient remis par l'autorité administrative avant l'époque de leur libération ».

Au temps où elle se constitua, les enfants étaient détenus dans des conditions déplorables, et l'on ne s'occupait guère de ce qu'ils pouvaient devenir après leur libération; aussi la proportion des jeunes récidivistes était-elle d'au moins 60 pour 100.

Jusqu'en 1830, les mineurs délinquants avaient été confondus dans les diverses prisons du département de la Seine avec les autres criminels. Voulant les soustraire à cette dangereuse promiscuité, le gouvernement les plaça d'abord à Sainte-Pélagie, avec les détenus politiques, puis à la prison des Madelonnettes, puis, en 1836, à celle de la Petite-Roquette, où ils restaient au moins trois ans, mis alors, si leur conduite était bonne, en liberté provisoire, et confiés au patronage de la Société.

En 1865, l'Impératrice, après avoir visité la Petite-Roquette, réunit sous sa présidence une commission chargée d'étudier le régime spécial des jeunes détenus. Conformément aux conclusions de M. Mathieu, député, rapporteur de cette commission, la Petite-Roquette fut évacuée, et les jeunes détenus dirigés sur des colonies agricoles. Depuis cette époque, ils y séjournent seulement jusqu'à ce que les formalités nécessaires pour leur envoi dans une colonie soient accomplies.

La Petite-Roquette étant évacuée, la Société ne voyait-elle pas lui échapper ses pupilles, et n'ayant plus par conséquent d'objet, ne devait-

(1) Du moins, des œuvres existant encore, car, en 1818, l'abbé Arnoux avait fondé, rue des Grès-Saint-Jacques, une *Maison de refuge pour les jeunes prisonniers*, dans le but « de ramener à la vertu de jeunes enfants déjà frappés de condamnation correctionnelle ». Des ateliers de menuiserie, de cordonnerie et de bonneterie y étaient annexés.

elle pas se dissoudre? Tel avait d'abord été le sentiment de certains de ses membres. D'autres, au contraire, soutinrent qu'un champ plus vaste encore venait de s'ouvrir à son activité. Leur avis prévalut, et la Société continua, en de nouvelles conditions, l'utile patronage qu'elle exerçait depuis trente-deux ans.

Elle eut seulement des pupilles plus jeunes (de 14 ans en moyenne, au lieu de 19), l'administration lui confiant, dès 11 ou 12 ans, des enfants n'ayant subi que quelques mois de détention, tandis qu'auparavant elle ne leur accordait la libération provisoire qu'après trois ans de séjour dans la maison correctionnelle; et les prenant plus jeunes, la Société les trouve plus dociles, plus accessibles à son influence moralisatrice.

Ses patronnés se divisent en trois catégories :

Les *provisoires*, c'est-à-dire ceux qui lui ont été remis par l'administration, ayant obtenu libération provisoire;

Les *hospitalisés* (qu'elle ne reçoit qu'exceptionnellement), c'est-à-dire ceux que lui adressent soit la préfecture de police, soit des juges d'instruction n'ayant pas cru devoir les traduire devant le tribunal;

Les *définitifs*, c'est-à-dire ceux de ses patronnés qui ont atteint le terme de la correction fixé par le jugement ou l'arrêt, mais qui restent en relation avec elle.

Au début, la Société de patronage n'ayant pas d'asile pour recevoir les enfants qu'elle avait recueillis, était forcée de les loger dans des maisons garnies du voisinage. En 1845 seulement, elle avait loué, rue de Mézières, 9, un immeuble qu'elle put acheter en 1873, et où elle les héberge gratuitement jusqu'à leur mise en apprentissage. Pendant que dure cet apprentissage, la Société subvient à leurs besoins, et les place sous la tutelle spéciale d'un de ses membres.

Chaque dimanche, les patronnés apprentis se réunissent à l'asile, y apportent leur livret, sur lequel leurs patrons ont inscrit les notes de la semaine; des récompenses sont données à ceux qui ont obtenu de bonnes notes. Tous y reçoivent ensuite des leçons de lecture, d'écriture, de musique vocale et instrumentale.

Quand leur apprentissage est terminé, et rien n'est négligé pour qu'il le soit à 18 ans, la Société cherche à leur faire contracter un engagement militaire, y voyant pour eux la meilleure sauvegarde, à cet âge critique où leur avenir moral est en question.

Par cette intelligente et vigilante tutelle, la *Société de patronage* a atteint le but important qu'elle s'était fixé.

Dans les trois premières années de son existence, elle avait déjà fait tomber, parmi ses patronnés, la récidive à 19 0/0. Dix ans après sa fondation, elle constatait un progrès plus sensible encore :

En 1843. . .	292 libérés,	27 récidives,	soit à peu près	9 0/0.
1853. . .	238	—	10	— — —	6 0/0.
1863. . .	278	—	8	— — —	1 0/0.

Après la guerre, la proportion si heureusement réduite s'est un peu

relevée. Depuis le 1er janvier 1870 jusqu'au 1er janvier 1896, la Société a obtenu la libération de 943 jeunes détenus, qu'elle a pris sous sa protection; elle a également patronné et hospitalisé 331 jeunes libérés, soit (en y comprenant ceux qu'elle patronnait au 1er janvier 1870) un total de 1,428. Sur ces 1,428 pupilles, il n'y a eu que 87 récidivistes.

Les membres de cette Société peuvent donc se féliciter du résultat qu'ils obtiennent, du service qu'ils rendent, en poursuivant avec autant de zèle et de dévouement que leurs prédécesseurs cette œuvre méritoire d'utilité sociale.

Pendant l'année 1896, la Société a obtenu la libération provisoire de 30 jeunes détenus; au 1er janvier 1897, il lui restait 106 patronnés.

1303. — **Refuge du Bon-Pasteur,** à Conflans-Charenton, rue Camille Mouquet, 6. — Fondé en 1841. — Dirigé par les *Religieuses de Notre-Dame du Bon-Pasteur* (d'Angers). — Reçoit, depuis l'âge de 14 ans, des jeunes filles égarées ou exposées, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension annuelle de 180 francs et 50 francs d'entrée. — 100 places.

1304. — **Société de patronage de jeunes filles détenues, libérées et abandonnées.** Asile de Châtenay, rue d'Antony, 13 (depuis 1888; précédemment, rue de Vaugirard, 71). — Fondée en 1837, sur l'instigation de Mme Fry, bien connue pour la part qu'elle a prise à la réforme des prisons d'Angleterre et d'Irlande, par Mme de Lamartine (qui cherchait, depuis qu'en 1828 elle avait visité le refuge de libérées de Turin, à introduire en France une semblable institution), avec le concours de la marquise de Lagrange et de Mme Le Chevallier, inspectrice générale des prisons. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1871. Administrée par un comité de dames et un comité consultatif de messieurs, avec l'assistance des *Sœurs de Marie-Joseph* (du Dorat), qui dirigent l'asile.

Cette Société s'occupait spécialement, au début, des jeunes filles détenues en vertu de l'art. 66 du Code pénal. Elle s'efforçait de les ramener au bien, les assistait matériellement et moralement après leur libération; elle recueillait dans son asile celles qui obtenaient d'y passer le temps de leur détention. En 1884, elle a commencé à recueillir également des filles orphelines ou abandonnées qui, sans avoir été détenues, se trouvent en danger moral. Elle les reçoit entre 6 et 14 ans, moyennant une pension de 20 à 25 francs par mois et 30 francs d'entrée. Elle les garde jusqu'à 21 ans (engagement à prendre), les place à leur sortie en leur donnant un trousseau et un petit pécule formé de la part qui leur est attribué sur le produit de leur travail, continue à les patronner, et les héberge en cas de chômage ou de maladie. Elle les place, même celles qui sortent dès 18 ans, mais sans leur donner de trousseau, et elle ne les recueille plus dans la maison.

Jusqu'en 1887, l'asile de Châtenay réunissait ces deux sortes de pupilles. Depuis cette époque, l'administration ne lui adressant plus de jeunes détenues, celles de la seconde catégorie l'occupent seules.

Mouvement de l'asile dans les quatorze dernières années.

ANNÉES	ENTRÉES		SORTIES		EFFECTIF
	Correctionnelle.	Enfants libres.	Correctionnelle.	Enfants libres.	
1882	9	»	22	»	77
1883	23	»	14	»	86
1884	14	11	21	»	90
1885	4	16	21	»	78
1886	3	36	19	27	82
1887	»	56	46	28	64
1888	»	90	»	50	104
1889	»	29	»	65	68
1890	»	22	»	11	79
1891	»	52	»	14	117
1892	»	39	»	18	138
1893	»	26	»	12	152
1894	»	27	»	19	160
1895	»	19	»	17	162

Depuis sa fondation, jusqu'au 1[er] janvier 1896, la Société a reçu et patronné plus de 2,300 pupilles.

1305. — **Société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative,** rue de Milan, 11 *bis*. — Fondée en 1878 (rue Séguier, 16), par M. Fournier, ancien président du conseil des inspecteurs généraux des prisons, et M. Félix Voisin, ancien préfet de police, conseiller à la Cour de cassation. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1881. *Grand Prix* à l'Exposition universelle de 1889.

Se proposant de régénérer par la discipline militaire de jeunes adultes dévoyés mais non pervertis, cette Société, comme l'indiquait son nom primitif (1), s'occupait seulement au début : 1° « des jeunes gens élevés dans les maisons d'éducation correctionnelle, publiques ou privées, qui, ayant atteint l'âge de 18 ans, se seraient montrés dignes d'aide et de protection par leur bonne conduite », et qu'elle poussait à contracter, sous son patronage, un engagement dans l'armée ; 2° des « jeunes gens qui, frappés d'une condamnation, et appelés au service militaire par la loi de recrutement, auraient donné des gages certains de leur retour à des sentiments honnêtes ». En 1889, adoptant le nom qu'elle porte aujourd'hui, elle résolut d'élargir sa mission et d'étendre sa tutelle sur les enfants assistés ou moralement abandonnés.

Pour atteindre son but la Société envoie, chaque semaine, un de ses membres s'entretenir, à la Petite-Roquette, avec les jeunes gens, majeurs de 18 ans, qui sont aptes à s'engager; elle se met en relation avec les

(1) « Société de protection des engagés volontaires, élevés dans les maisons correctionnelles. »

directeurs des colonies de jeunes détenus, les directeurs d'agences de l'Assistance publique à Paris, les inspecteurs du service des enfants assistés en province, et les colonels des régiments où sont incorporés ses patronnés.

Elle manifeste à ceux-ci une sollicitude constante, soit en entretenant avec eux, comme avec leurs chefs, une correspondance assidue, soit en les faisant visiter par des personnes dévouées qui la représentent en province. Elle leur accorde, en cas de bonne conduite ou d'avancement, une petite récompense en argent, et décerne solennellement des *Livrets d'honneur* aux plus méritants.

A l'expiration de leur service militaire, si, malgré le conseil qu'elle leur en donne, ils ne consentent pas à se rengager, elle les aide à trouver un emploi, à la condition qu'ils présentent un certificat de bonne conduite.

La Société, depuis sa fondation, a vu constamment s'élever le chiffre de ses ressources, et s'élargir le cercle de sa bienfaisante action :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	NOMBRE DES PATRONNÉS au 31 décembre
1878	9.378f	6.856f	239
1879	9.613	11.035	418
1880	11.961	10.773	551
1881	17.106	14.944	566
1882	17.927	16.199	637
1883	22.294	18.242	660
1884	28.987	20.123	627
1885	28.658	29.534	645
1886	27.706	24.589	615
1887	34.549	33.895	673
1888	44.763	44.648	802
1889	59.183	50.443	881
1890	59.029	56.115	1.064
1891	56.241	50.312	1.316
1892	59.148	57.245	1.532
1893	58.894	51.596	1.651
1894	64.770 (1)	66.086	1.893
1895	76.698	67.684	2.131

En 1889, la Société avait décerné 18 livrets d'honneur : en 1890, 13; en 1891, 20; en 1892, 45; en 1893, 51; en 1894, 29; en 1895, 35.

Au 1er janvier 1897, la Société (composée de 430 membres) comptait 2,378 patronnés, dont un tiers environ de jeunes détenus, 309 mineurs condamnés, et le reste composé d'enfants assistés ou moralement abandonnés.

La plupart avaient fait honneur à son patronage. 1,962 avaient une

(1) Parmi les recettes de 1894 figurait un don de 2,000 francs de M. et Mme Henri Tournouër.

bonne conduite; 416 une conduite passable ou mauvaise; 244 étaient rengagés; 367 avaient un grade. Et, à cet égard, les succès de la Société, par conséquent l'heureuse influence de sa tutelle, s'accroissaient d'année en année. En 1892, la proportion de ses pupilles gradés n'était que de 13 pour 100; elle montait en 1893 à 15, en 1894 à 16, en 1895 à 15 1/2.

L'amendement progressif des jeunes gens qu'elle avait sauvés par son patronage se manifestait par un autre signe : le nombre des livrets de la Caisse d'épargne dont ils lui confiaient le dépôt n'était en 1887 que de 182.

Il montait en 1891, à. . . .	428	(représentant	32,822 fr.)
— en 1892, à. . . .	560	(—	44,741 »)
— en 1893, à. . . .	719	(—	66,379 »)
— en 1894, à. . . .	859	(—	83,530 »)
— en 1895, à. . . .	951	(—	95,805 »)

Les services rendus par la *Société de protection* devenant de plus en plus manifestes, l'administration, beaucoup de villes, de départements, de corps judiciaires ont voulu s'associer à son œuvre moralisatrice.

73 conseils généraux, 263 municipalités et 116 tribunaux la subventionnaient en 1896.

En outre, les jurés de cours d'assises font souvent entre eux, à son intention, des collectes qui, en 1894, ne produisaient pas moins de 3,800 francs.

Par de tels encouragements, la Société s'estime obligée, non seulement de continuer activement son œuvre, mais de la développer sans cesse; elle semble bien résolue à ne rien négliger pour y parvenir.

1306. — **Vestiaire des enfants prisonniers,** au Palais de justice. — Œuvre fondée en 1892 par Mme la comtesse de Biron, annexe de l'*Œuvre des petites préservées* (voir section XXIII), ayant la même direction, le même conseil d'administration (l'une des vice-présidentes, toutefois, y est spécialement déléguée). — A pour but de fournir des vêtements aux enfants indigents des deux sexes détenus au Dépôt, à la Conciergerie ou la Petite Roquette, soit pendant leur prévention, soit à leur sortie. Si ces enfants sont arrêtés de nouveau dans le délai de deux mois, le *Vestiaire* ne leur fait plus aucun don.

AGE ADULTE

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE (1)

XXVII

ÉPARGNE (2)

1307. — **Caisse d'épargne de Paris,** rue Coq-Héron, 9. — Fondée en 1818. — *Autorisée* le 29 juillet de la même année. Administrée par un conseil de vingt-cinq directeurs, dont les fonctions sont gratuites (3), et, sous sa surveillance, par un agent général (4). A reçu une *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.

Possède 39 succursales, une dans chaque arrondissement de Paris, sauf le Ier et le IIe, desservis par la Caisse centrale, et 20 dans d'autres communes du département de la Seine, savoir :

Saint-Denis (*autorisée* en 1834), — *Neuilly* (1834), — *Choisy-le-Roi* (1835) (5),

(1) « On pourra dire du siècle qui s'achève, à la fois beaucoup de bien et beaucoup de mal; mais on devra faire figurer, en tête de son bilan, comme un de ses traits les plus honorables, le développement des institutions de prévoyance. Elles présentent un arsenal complet où l'on trouve une arme à opposer à chacune des crises dont l'ouvrier peut être menacé pendant le cours de son existence, et témoignent d'un sentiment de responsabilité, de solidarité et de progrès moral dont nous avons le droit d'être fiers. » (E. Cheysson, Conférence à la *Caisse de retraite des travailleurs du Ier arrondissement*, 4 décembre 1895.)

(2) Les Caisses d'épargne ordinaires de toute la France comptaient, au 1er janvier 1896, 6,498,556 livrets; la Caisse d'épargne postale, 2,280,161 livrets; soit un total de 8,778,727 livrets, c'est-à-dire un peu plus d'un livret pour cinq Français.

(3) Ce conseil a été présidé successivement par MM. le duc de La Rochefoucauld-Liancourt (1818), Benjamin Delessert (1829), François Delessert (1847), Bartholony (1869), Henri Davillier (1878), E. Denormandie (1882).

(4) M. A. Prévost a rempli pendant un demi-siècle (1819-1869) les fonctions d'agent général.

(5) Substituée à celles de Montrouge et de Charenton, qui avaient été ouvertes l'année précédente.

— *Boulogne* (1856), — *Sceaux* (1857), — *Courbevoie* (1861), — *Pantin* (1861), — *Charenton* (1861), — *Ivry* (1861), — *Vincennes* (1861), — *Aubervilliers* (1862), — *Montrouge* (1869), — *Levallois-Perret* (1870), — *Clichy* (1878), — *Montreuil* (1879), — *Vanves* (1880), — *Asnières* (1881), — *Issy* (1884), — *les Lilas* (1885), — *Noisy-le-Sec* (1888).

Dès le commencement du dix-septième siècle, Hugues Delestre, conseiller du Roi, dans un ouvrage intitulé *Le premier plan du Mont-de-piété français*, demandait qu'un établissement fût fondé pour recevoir et faire fructifier les épargnes des « serviteurs, servantes et autres mercenaires louant leur labeur ». Comme il en advint de tant d'autres inventions françaises (notamment, on le verra plus loin, des Caisses d'épargne scolaires), l'idée de Hugues Delestre fut adoptée par plusieurs autres pays avant de l'être par celui qu'il voulait en doter. On vit successivement se fonder une Caisse d'épargne à Hambourg en 1778, une en Suisse neuf ans plus tard, une en Angleterre en 1801, une à Boston en 1816, etc.

En France, où la *Caisse nationale de prévoyance* créée par une loi de 1793 n'avait jamais fonctionné, la première Caisse d'épargne fut fondée à Paris, le 15 novembre 1818, par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt et le baron Benjamin Delessert. Elle fut installée d'abord dans les bureaux de la *Compagnie royale d'assurance*, rue de Richelieu, 104, transférée, en 1820, dans un bâtiment dépendant de la Banque de France. Elle ne le quitta qu'en 1845, pour se fixer définitivement rue Coq-Héron, dans un hôtel qu'elle y avait acheté l'année précédente.

Dès 1819, l'exemple de Paris était suivi par Metz et Bordeaux; en 1820, par Rouen; en 1821, par Marseille, Nantes, Troyes et Brest. Toutes les villes de France devaient successivement l'imiter.

Tel fut le développement continu de l'institution qu'au 1er janvier 1896, on comptait en France 544 Caisses d'épargne, 1,144 succursales ou bureaux auxiliaires, ayant ensemble en circulation 6,498,556 livrets; que, pendant l'année précédente, elles avaient reçu 839,595,251 francs; remboursé 814,016,440 francs; que le solde dû par elles s'élevait à 3,395,460,185 fr.; et leur fortune personnelle à 105,911,557 francs (1).

Depuis 1818 jusqu'au régime établi par l'ordonnance du 3 juin 1829 et

(1) Les chiffres suivants indiquent leur extension constante pendant les cinquante dernières années :

	Livrets.	Sommes dues.
1840	351.800	192.400.000 fr.
1845	684.300	393.500.000
1850	566.000	134.900.000
1855	893.800	272.200.000
1860	1.218.100	377.300.000
1865	1.644.700	493.300.000
1870	2.079.800	632.640.000
1875	2.365.600	660.400.000
1880	3.841.100	1.280.200.000
1885	4.937.600	2.211.400.000
1890	5.761.400	2.911.400.000
1895	6.498.566	3.395.460.185

inauguré le 1[er] janvier 1830, les dépôts confiés à la Caisse d'épargne devaient être employés en rentes. Les dépositaires étaient propriétaires d'une inscription de rente dès que leur compte représentait une somme suffisante pour l'achat de la plus petite coupure autorisée par la loi.

Le capital insuffisant pour être employé en rente était seul remboursé en espèces, et, pour satisfaire aux demandes de retrait, la Caisse devait négocier les rentes transférées à son nom.

A partir de 1830, les fonds reçus par la Caisse d'épargne furent versés en compte courant au Trésor public, et, depuis la loi du 31 mars 1837, ils le sont à la *Caisse des dépôts et consignations*, qui doit les tenir à sa disposition dans les délais prescrits par les lois spéciales.

Jusqu'à la loi organique du 20 juillet 1895, la Caisse des dépôts et consignations était tenue de placer les fonds des Caisses d'épargne en rentes et valeurs garanties par l'État. Elle peut aujourd'hui les placer en obligations négociables et libérées des départements, des communes, des chambres de commerce et du Crédit foncier. Cette loi a, en outre, autorisé les Caisses à placer le capital constituant leur fortune personnelle de la même manière, à placer le cinquième de ce capital et la totalité de ce revenu, dans le département où elles fonctionnent, en bons du Mont-de-piété ou d'autres établissements reconnus d'utilité publique, en acquisition ou construction d'habitations ouvrières, en prêts hypothécaires aux sociétés de construction ou de crédit ayant cet objet, ou en obligations de ces mêmes sociétés : consécration partielle et timide des réformes inaugurées avec un plein succès par la Caisse d'épargne de Marseille sur l'intelligente initiative de M. Eugène Rostand, son président, et que le Parlement se décidera sans doute, avant peu, à adopter plus complètement, comme il vient d'adopter une autre innovation due à la même initiative : la création du timbre-épargne destiné à encourager l'épargne du sou.

Le maximum des dépôts hebdomadaires fut fixé d'abord à 600 francs; en 1822, à 100; en 1823, à 50; en 1835, à 300; et supprimé en 1881.

Le capital qu'un déposant pouvait avoir à son crédit fut limité, en 1830, à 2,000 francs, et put, depuis 1835, être porté à 3,000 francs par la capitalisation des intérêts. Il fut limité, en 1845, à 1,500 francs (2,000 francs avec les intérêts accumulés); en 1851, à 1,000 francs (capital et intérêts); en 1881, à 2,000 francs; en 1895, il a été ramené à 1,500 francs.

Une exception, toutefois, était faite en faveur des sociétés de secours mutuels, de prévoyance, etc. La loi de 1835 les autorisait à posséder un capital de 6,000 francs.

Le décret organique de 1852 permettait aux sociétés approuvées de verser des sommes égales à la totalité de celles qu'aurait pu déposer individuellement chacun de leurs membres. La loi du 9 avril 1881 limita à 8,000 francs, et la loi du 20 juillet 1895 à 15,000 francs le maximum de leur capital.

Ajoutons qu'une clause dite « de sauvegarde », introduite dans la loi de 1881, permet, en temps de crise, de n'effectuer les remboursements qu'à raison de 50 francs par quinzaine.

De toutes les caisses d'épargne de France, nulle n'a plus prospéré que celle de Paris, dont les opérations ont presque constamment suivi une progression considérable :

AU 31 DÉCEMBRE DES ANNÉES	NOMBRE DES DÉPOSANTS	SOMMES DUES
1818	351	54.831f
1820	6.636	1.928.540
1825	18.145	1.383.525
1830	27.065	5.329.192
1835	65.220	38.065.420
1840	118.990	70.355.337
1845	178.259	100.037.370
1850	171.723	37.746.794
1855	216.052	46.944.324
1860	242.881	50.947.846
1865	252.589	45.986.976
1870	254.416	43.031.726
1875	254.611	40.809.565
1880	358.993	66.448.882
1885	511.919	111.824.554
1890	600.496	148.932.661
1895	652.055	157.873.704

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1895, la Caisse d'épargne de Paris avait reçu, de 18,701,942 déposants, la somme de 2,006,246,349 fr.

Les fonds de réserve s'élevaient, en 1853, à 1,800,000 francs; en 1875, à 1,983,000 francs; en 1881, à 2,657,539 francs; en 1888, à 3,475,312 fr.; en 1895, à 5,255,372 francs (1).

Outre les modifications, indiquées plus haut, qui lui avaient été imposées par des lois successives, comme à tous les établissements similaires, la Caisse d'épargne de Paris s'en était spontanément imposé diverses autres dans l'intérêt de sa clientèle.

Jusqu'en 1832, elle n'avait reçu les versements que le dimanche; de 1832 à 1862, elle les reçut le dimanche et le lundi; depuis 1862 elle les reçoit tous les jours.

Jusqu'en 1876, les remboursements demandés ne pouvaient être effectués qu'après un certain délai : depuis cette époque, ils le sont immédiatement, sauf le cas où le déposant réclame la liquidation de son compte.

Jusqu'en 1878, les remboursements ne pouvaient être faits qu'à la Caisse centrale : depuis cette époque ils peuvent être faits huit jours après la demande, dans toutes les succursales.

Le taux des intérêts bonifiés par la Caisse de Paris à ses clients fut fixé,

(1) Des libéralités privées y avaient contribué pour une certaine part. La Caisse avait reçu : 2,000 francs du duc de Berry (en 1819), 10,000 francs du comte d'Argout (1837), 31,800 francs du baron Davilliers (1838), 9,000 francs de la Banque de France (en 3 versements), plus une rente de 8,000 francs constituée à son profit par un anonyme.

en 1818 à 5 0/0; en 1829, à 4 0/0; en 1840, à 3 3/4; en 1848, à 4 3/4; en 1850, à 4 1/2; en 1852, à 3 1/2; en 1854, à 3 1/4; en 1883, à 3 1/2; en vertu de la loi de 1895, il varie suivant le revenu effectif des valeurs du portefeuille, et il est déterminé pour chaque année par le Conseil supérieur des Caisses d'épargne. Il a été fixé pour l'exercice 1896 à 3 fr. 25 0/0, moins une retenue de 1/2 0/0 que la Caisse est autorisée à faire pour ses frais et sa réserve.

1308. — **Caisse nationale d'épargne** (dite *Caisse d'épargne postale*). — Fondée par la loi du 9 avril 1881, sur une proposition faite le 8 mai 1878, par M. Arthur Legrand, député de la Manche. Ouverte le 1er janvier 1882. *Grand prix* à l'Exposition universelle de 1889.

Cette Caisse est destinée à recueillir les économies des populations rurales qui n'ont pas à leur portée une Caisse d'épargne ordinaire. Elle les reçoit dans tous les bureaux de poste du territoire. Elle les verse à la *Caisse des dépôts et consignations,* qui les emploie en valeurs de l'État, sauf une somme de 50 millions déposée au Trésor pour assurer le service des remboursements. Elle rembourse, dans tout bureau, les sommes déposées dans un autre, et jusqu'à concurrence de 3 0/0 celles dont la restitution lui est réclamée par voie télégraphique.

Cette institution, donnant à l'épargne des facilités nouvelles, a obtenu un prompt succès. Dès le premier trimestre de son fonctionnement, elle recevait 119,021 dépôts montant à 18,231,187 francs.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896 ses opérations se sont ainsi développées d'année en année :

1882. . .	473,155	versements,	montant à	64,628,663	francs.
1883. . .	697,433	—	—	73,015,500	—
1884. . .	917,131	—	—	94,061,543	—
1885. . .	1,039,707	—	—	112,906,333	—
1886. . .	1,196,348	—	—	133,206,613	—
1887. . .	1.291,852	—	—	144,369,619	—
1888. . .	1,455,780	—	—	169,276,988	—
1889. . .	1,701,267	—	—	208,380,959	—
1890. . .	1.948,184	—	—	261,960,885	—
1891. . .	2,214,743	—	—	323,291,561	—
1892. . .	2,496,755	—	—	388,036,233	—
1893. . .	2,350,139	—	—	338,037,373	—
1894. . .	2,653,982	—	—	394,629,833	—
1895. . .	2,792,412	—	—	403,083,304	—

Au 1er janvier 1896, elle comptait 2,488,075 livrets, représentant 753,458,528 francs.

Pendant l'année précédente elle avait ouvert 495,057 comptes nouveaux et en avait soldé 287,922.

1309. — **Caisses d'épargne scolaires**. — Fondées (au Mans) en 1834.

Ont pour but d'habituer les enfants à la prévoyance, en leur permettant de faire entre les mains de l'instituteur des dépôts de 0 fr. 10 versés par celui-ci, quand ils ont atteint la somme d'un franc, à la Caisse d'épargne, qui n'en reçoit pas d'inférieurs à ce chiffre.

Cette combinaison fut imaginée et mise en pratique dès 1834, par un instituteur du Mans, François Dulac, à la mémoire duquel le jury de l'Exposition universelle de 1889 a exceptionnellement décerné une *Médaille d'or*. Dulac, qui n'avait pas réussi à la propager, — du moins en France, car plusieurs pays étrangers, notamment la Belgique et l'Angleterre, se l'étaient appropriée et l'avaient répandue avant nous, — mourut en 1872 : quelques années trop tôt pour assister au brusque épanouissement de ses idées. En 1873, il n'y avait encore que sept caisses d'épargne scolaires en France; quatre ans plus tard il y en avait 8,033 réparties dans 76 départements; en 1894 il y en avait déjà 21,015, comptant 472,229 livrets, qui représentaient la somme totale de 13,096,606 francs.

A Paris, où la première fut fondée en 1875, les caisses d'épargne scolaires se sont particulièrement développées.

Dans l'arrondissement où elles comptent, croyons-nous, le plus gros effectif, dans le XIe, elles ont reçu, pendant l'année 1895, 46,488 francs, représentant 16,959 dépôts.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1895, la Caisse d'épargne scolaire du XIe arrondissement a reçu 668,968 versements (dont 314,581 dans ses 17 écoles de garçons et 354,387 dans ses 17 écoles de filles).

Les épargnes reçues dans 156 écoles de Paris se sont élevées en tout, pendant l'année 1894. à 127,006 francs, représentant 38,266 versements.

Depuis que l'institution fonctionne (1er janvier 1875) jusqu'au 1er janvier 1895, elles ont atteint le total de 2,212,388 francs, en 715,374 versements.

1310. — **La Fourmi,** *Société en participation d'épargne,* rue du Louvre, 23. — Fondée en 1879. *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889 et à l'exposition de Lyon (1894). Diplôme d'honneur à l'exposition de Bordeaux (1895).

Chaque sociétaire doit verser un droit d'admission de 5 francs et une cotisation mensuelle de 3 francs. Avec le produit de ces cotisations, la société acquiert, par séries d'une durée de dix ans, des obligations françaises à lots, dont le capital, les intérêts et les lots, s'il y a lieu, sont partagés entre les membres de chaque série, au moment de sa liquidation.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er avril 1896, la *Fourmi* avait reçu en dépôt 20,800,000 francs et remboursé 12,540,000 francs, savoir :

Part de 1re série	447	francs.
— 2e série	450	—
— 3e série	433	—
— 4e série	442	
— 5e série	476	

XXVIII

SECOURS MUTUEL (1)

La doyenne des Sociétés de secours mutuels de Paris est :

La Société de Sainte-Anne. (Siège social : mairie du IV[e] arrondissement.) — Fondée en 1694, approuvée en 1887, elle comptait, au 1[er] juillet 1895, 5 membres honoraires et 30 membres participants. Ces derniers doivent avoir plus de 16 ans et moins de 45, être valides, de bonnes vie et mœurs et domiciliés depuis six mois dans le département de la Seine. Ils ne peuvent être admis comme sociétaires qu'après avoir fait un noviciat de 6 mois. Ils payent une cotisation mensuelle de 2 fr. 50 et un droit d'entrée de 19 fr. 25. En cas de maladie durant plus de 4 jours et moins de 6 mois, ils reçoivent une indemnité journalière de 2 fr. 50 pendant le premier trimestre, de 1 fr. 25 pendant le second. En cas de décès, une somme de 120 francs est allouée à leur veuve ou à leurs orphelins.

La *Société de Sainte-Anne*, ou plutôt la *Confrérie hospitalière des compagnons menuisiers et habitants du Temple, sous l'invocation de sainte Anne*, car tel était d'abord son nom, fut fondée dans l'église du prieuré de Malte. Elle conserve dans ses archives des procès-verbaux de ses assemblées remontant à l'année 1675. Son effectif variait alors entre 60 et 80 membres. Pour augmenter les droits d'association et les cotisations mensuelles des confrères, elle faisait chaque année une quête dans toutes les boutiques du quartier du Temple, particulièrement chez les maîtres menuisiers. Sauf l'augmentation des secours qu'elle accorde en cas de maladie, son règlement, depuis cette époque, a peu changé.

Pendant la Révolution, la Société, perdant son caractère religieux, se vit abandonnée d'une partie de ses membres. Elle prit, avec ceux qui lui restaient, le nom de *Société paternelle de secours*. En 1801 l'infidélité de

(1) Les sociétés de secours mutuels ont un double caractère : par le but humanitaire qu'elles se proposent et surtout par le concours de leurs membres honoraires, associés à leurs charges sans bénéficier de leur assistance, elles sont des *œuvres* ; mais, par le contrat contre le risque de maladie ou de vieillesse qu'elles passent avec leurs membres participants, elles sont aussi de véritables assurances, et les entraînements d'une généreuse imprudence qui sont permises aux sociétés de bienfaisance ordinaires leur sont interdits.

Les sociétés de secours mutuels se divisent en trois catégories : les sociétés, fort peu nombreuses, qui, *reconnues d'utilité publique*, possèdent tous les droits de la personnalité civile ; les sociétés *approuvées*, soumises à la surveillance de l'État, mais en recevant par compensation certains avantages ; les sociétés

son comptable la réduisit à un état plus précaire encore; ne comptant plus que 9 ou 10 sociétaires, elle possédait, pour tout avoir, 60 francs.

Un de ses plus anciens membres, M. Remigereaux, entreprit alors de la relever et y réussit. Ses sociétaires s'étant imposé une cotisation plus forte, ayant temporairement renoncé aux secours de maladie, et leur nombre ayant sensiblement augmenté (il était de 83 en 1811), la *Société de Sainte-Anne* vit bientôt ses affaires se rétablir, et elle parvint jusqu'à nos jours sans avoir de nouvelle crise sérieuse à subir.

Après avoir plusieurs fois changé de siège, elle s'était établie rue de Grenelle-Saint-Honoré, 35; elle y resta jusqu'au jour où la maison qu'elle occupait fut expropriée et démolie.

autorisées, renonçant à ces avantages pour conserver une plus complète indépendance.

Les sociétés de secours mutuels sont une fort ancienne institution. Lorsqu'elles furent réorganisées en 1850, on constata que, sur les 2,458 qui existaient alors en France, 45 avaient été fondées avant le commencement du siècle, et 114 depuis 1800 jusqu'à la première Restauration. 59 de ces dernières s'étaient formées sur l'initiative de Benjamin Delessert; la plupart avaient vu leurs débuts encouragés et leur fonctionnement facilité par la Société philanthropique, à laquelle elles étaient plus ou moins étroitement affiliées.

De 1814 à 1830, on en vit naître 337; de 1830 à 1848, 1,088; de 1848 au 26 mars 1852 (date du décret organique), 653.

Leur nombre, depuis cette époque, s'est beaucoup accru :

A la fin de 1853, il y avait en France 439 sociétés approuvées, 2,356 autorisées, comptant ensemble 289,446 membres participants.

A la fin de 1863, 3,031 sociétés approuvées, comptant à elles seules 385,645 participants.

A la fin de 1873, 4,194 sociétés approuvées (512,982 participants).

A la fin de 1883, 5,366 sociétés approuvées (746,375 participants).

A la fin de 1894, enfin, 7,518 sociétés approuvées (999,212 membres participants, 208,447 honoraires), possédant un avoir total de 178,806,870 francs; un fonds de retraites de 109,333,492 francs et servant 35,415 pensions; — 2,810 sociétés autorisées (347,492 membres participants, 26,318 membres honoraires), possédant un avoir de 38,309,515 francs.

A la même époque, le département de la Seine, à lui seul, comptait 374 sociétés approuvées (165,156 membres participants, 32,003 membres honoraires), possédant un avoir de 63,093,179 francs; — 447 sociétés autorisées (73,927 membres participants, 4,625 membres honoraires), possédant un avoir de 16,334,912 francs.

Si sensibles qu'ils soient, ces progrès de l'institution parmi nous semblent bien insuffisants encore quand on les compare à ceux qu'elle a faits dans d'autres pays, en Allemagne notamment, où l'on compte plus de 20,000 sociétés de ce genre, en Angleterre, où l'on en compte près de 30,000, comprenant plus de 8 millions de sociétaires.

Il semble donc urgent qu'une législation conçue dans un sens libéral et scientifique vienne enfin émanciper et reformer le régime auquel cette institution est encore soumise en France.

Pour faire prévaloir leurs vœux en ce sens, un grand nombre de sociétés de secours mutuels se sont groupées autour de la *Ligue de la Prévoyance et de la Mutualité*, qui les soutient avec énergie. (Voir section II.)

SOCIÉTÉS DE PRÉVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS DE PARIS

RECONNUES ÉTABLISSEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE

(Suivant l'ordre où elles l'ont été).

— 1311-1327 —

I. **Société protestante de prévoyance et de secours mutuels de Paris,** rue de l'Arbre-Sec, 52. — Fondée en 1825 (rue de l'Arbre-Sec, 46) (1), par M. Vauchez. *Reconnue établ. d'util. publ.* par ordonnance royale du 12 mars 1829. — Reçoit des membres des deux sexes domiciliés à Paris, moyennant une indemnité mensuelle de 2 francs pour les hommes, de 1 franc pour les femmes, plus un droit d'admission de 6 francs jusqu'à l'âge de 21 ans, et 1 franc de plus par chaque année au-dessus.

Les personnes domiciliées dans une commune de la Seine ou de Seine-et-Oise peuvent également y être admises, si elles forment un groupe de 15 au moins et que le conseil reconnaisse la possibilité d'organiser dans cette commune le service médical et pharmaceutique.

En cas de maladie, la Société alloue aux hommes sociétaires une indemnité de 2 francs par jour pendant les trois premiers mois de maladie, 1 franc du quatrième au sixième mois, 0 fr. 50 ensuite jusqu'au rétablissement complet, s'il se produit dans les six mois suivants; — et la moitié aux femmes. Elle paye les frais d'obsèques des sociétaires décédés, et donne 100 francs au conjoint ou aux orphelins survivants.

Constituée le 16 janvier 1825, sous la présidence du marquis de Ségur, la Société, au début, était représentée dans chaque arrondissement non seulement, comme elle l'est encore aujourd'hui, par un *Chef*, mais par une *Dame directrice;* la fonction des dames directrices fut supprimée en 1835.

Le nombre de ses membres participants était, la première année, de 300, en 1835, de 449, en 1860, de 518, en 1867, de 642, en 1869, de 663 (le chiffre le plus élevé qu'il ait atteint).

Au 1er janvier 1896, il était de 599 (266 hommes, 333 femmes). Son actif était, au 31 décembre 1835, de 6,171 francs, en 1850, de 59,000 francs, en 1856, de 90,000 francs, en 1860, de 97,000 francs, en 1870, de 91,000 francs, en 1878, de 78,627 francs. Au 1er janvier 1896, il était de 101,701 francs, dont 62,518 francs de fonds de retraites. Elle comptait 33 pensionnaires recevant ensemble 4,927 francs.

(1) Les bureaux de la Société ont été successivement transférés : rue de l'Arbre-Sec, 54; rue Saint-Anne, 20; rue Saint-Denis; rue des Bourdonnais; rue Saint-Honoré, 108; pour revenir, enfin, rue de l'Arbre-Sec, 52.

Pendant l'exercice 1895 ses recettes s'étaient élevées à 19,991 francs, ses dépenses à 19,164 (1).

II. **Association de secours mutuels des artistes dramatiques,** rue Bergère, 11. — Fondée en 1840 par le baron Taylor. *Reconnue établ. d'util. publ.* par ordonnance royale du 17 février 1848 et par décret impérial du 6 décembre 1856. *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.

N'a que des membres participants. — Reçoit comme tels tous les artistes dramatiques, moyennant un droit d'admission de 40 francs et une cotisation annuelle de 12 francs. Accorde à ceux qui, comptant 60 ans d'âge et 30 années de sociétariat, n'exercent plus la profession, une pension de 300, 400 ou 500 francs, selon qu'ils l'ont exercée pendant 20, 25 ou 30 ans.

L'Association, fondée par le baron Taylor, assisté de MM. Samson, Bocage, Fontenay, Régnier, Raucourt, Albert Lemenil et Sengier, s'était constituée avec un capital de 3,000 francs, produisant une rente de 137 fr. 50. Elle devenait bientôt l'une des plus nombreuses sociétés de secours mutuels et la plus riche.

En 1850	elle recevait	116,560	francs et	distribuait	23,313	francs.
1860	—	122,070		—	40,181	—
1870	—	144,919		—	63,761	—
1880	—	245,172		—	123,536	—
1890	—	254,247		—	180,471	—
1894	—	275,206		—	182,000	—
1896	—	254,438		—	178,007	—

Dans cette dernière somme les pensions de retraite aux sociétaires figuraient pour 150,647 francs, les secours aux sociétaires, les frais d'obsèques, l'éducation des orphelins pour 27,429 francs.

Au 1er janvier 1897, elle comptait 3,245 sociétaires, 339 pensionnaires. Elle possédait un capital de 4,828,972 francs, produisant un revenu de 187,015 francs, et, depuis sa fondation, avait distribué en secours ou pensions **4,587,068** francs.

III. **Société de prévoyance et de secours mutuels de la boucherie de Paris** (*Les vrais amis*), rue du Bouloi, 1. — Fondée en 1819, par MM. Taffoureau, Deneuse, Caron et Bonnet. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1866. *Diplôme d'honneur* à l'Exposition universelle de 1878. *Médaille d'argent* à l'Exposition universelle de 1889.

Au 1er janvier 1896, elle comptait 146 membres honoraires, 400 membres participants (388 hommes, 12 femmes), 175 pensionnaires (96 hommes, 79 femmes). Son capital était de 476,755 francs.

(1) Principaux dons et legs reçus par la Société : du baron B. Delessert, 3,000 francs (1848); de M. Farnay, 2,000 francs (1880); de M. B. Brunet, 2,000 fr. (1883); de Mlle Dagnan, 4,000 francs (1885).

En 1893, elle avait créé une nouvelle catégorie de sociétaires, les *Membres mutualistes*, versant une cotisation de 0 fr. 05 par jour et ayant droit à recevoir, en cas de blessure ou de maladie, des soins médicaux, des médicaments et une indemnité de 2 fr. 50 par jour.

IV. **Société des sauveteurs médaillés de la Seine** (ancienne *Société des sauveteurs de France*), rue Monsieur-le-Prince, 60 (voir section LII). — Fondée en 1845. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1871. *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.

Reçoit comme membres participants, moyennant une cotisation mensuelle de 2 francs, des sauveteurs, âgés de plus de 25 et de moins de 50 ans, ayant reçu la croix de la Légion d'honneur ou des médailles d'honneur décernées par le gouvernement français ou des gouvernements étrangers, pour faits de sauvetage, et, depuis 1858, moyennant une cotisation mensuelle d'un franc, leurs femmes.

L'année où elle fut réorganisée (1856), la Société comptait 348 membres (163 honoraires, 185 participants). Au 1er juillet 1896, elle en avait 685, après en avoir eu jusqu'à 987 en 1866.

Son actif était, en 1856, de 5,388 francs, en 1860, de 12,916 francs, en 1866, de 39,318 francs, en 1870, de 67,187 francs, en 1876, de 76,444 fr., en 1891, de 162,188 francs, et, au 1er mai 1896, de 184,593 francs.

Pendant le dernier exercice (1895-1896), ses recettes se sont élevées à 12,046 francs, ses dépenses à 11,765 francs; 21 sociétaires ont reçu des pensions.

V. **Association des demoiselles du commerce,** rue de Vaugirard, 106. — Fondée en 1861 par la Sœur Saint-Augustin, de la Congrégation des *Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge* (de Tours) (1). — Dirigée par la fondatrice, avec l'assistance d'autres religieuses de son Ordre, sous le patronage du cardinal archevêque de Paris. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1873. *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.

L'Association admet comme membres participantes, après un stage de trois mois, moyennant une cotisation annuelle de 18 francs, des demoiselles employées dans le commerce, valides, de bonne conduite, âgées de de plus de 16 et de moins de 40 ans.

Outre les secours médicaux et pharmaceutiques qu'elle leur assure, l'Association recueille, s'il y a lieu, ses associées malades, dans sa *Maison de famille* (voir section XLIII). Elle y admet également ses associées sans place, à qui elle offre gratuitement le logement, et, moyennant une rétribution modique, la nourriture. Elle y reçoit enfin, le dimanche et les jours de fête, les sociétaires sans famille, qui y trouvent un lieu de réunion et des distractions honnêtes. Elle met en outre à la disposition

(1) La Sœur Saint-Augustin savait quels dangers courent les jeunes filles employées dans le commerce, l'ayant été elle-même avant d'entrer en religion. Elle voulut profiter de l'expérience qu'elle avait acquise et des relations qu'elle avait formées dans cette situation pour leur offrir un moyen de s'en préserver.

de celles-ci, pour y passer le temps de leurs vacances, une maison de campagne qu'elle a achetée en 1873, à Vanves.

Aux associées comptant 20 années de sociétariat et 50 ans d'âge, l'Association accorde une pension. Elle reçoit celles qui sont âgées de 55 ans, moyennant une petite pension à fixer de gré à gré, dans une maison de retraite qu'elle a fait construire en 1892 dans sa propriété de Vanves.

Au 1er juillet 1895, l'Association comptait 232 membres honoraires, 444 membres participants.

Son fonds de retraites s'élevait à 131,217 francs.

VI. **Association des artistes musiciens,** rue Bergère, 11. — Fondée en 1843, par le baron Taylor. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1876.

Dès la fin de l'année de sa fondation, l'Association comptait 1,200 membres. Au 1er janvier 1897, elle en comprenait 5,800.

Ses recettes, qui pour cette première année avaient été de 12,383 francs, montèrent en 1850, à 42,180; en 1860, à 85,927 francs; en 1870, à 87,551 francs; en 1880, à 140,593 francs; en 1890, à 233,274 francs; en 1894, à 194,660 francs; en 1896, à 306,666 francs.

Jusqu'au 1er janvier 1897, elle avait encaissé 6,812,276 francs et avait distribué 2,629,425 francs à 3,625 sociétaires (vieillards, malades, veuves ou orphelins).

Elle possédait, à cette époque, 127,400 francs de rentes (1) inaliénables, et, pendant le précédent exercice, avait distribué 26,146 francs en secours et 88,325 francs en pensions de droit.

VII. **Association des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs,** rue Bergère, 25. — Fondée en 1844 par le baron Taylor. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1881. — L'Association avait d'abord fixé la cotisation annuelle à 6 francs. En 1881, elle l'a portée à 12 francs, sauf pour les sociétaires admis antérieurement.

Elle admet, au même titre qu'eux, les femmes et enfants des sociétaires présentés par eux.

Conformément à ses statuts, elle capitalise toutes ses recettes et ne dispose que de leur revenu, qui est divisé en deux parts égales : la moitié affectée aux secours, la moitié aux pensions.

Elle sert des pensions de droit de 300 francs, jusqu'à l'épuisement de la part attribuée à ce service, et par rang d'inscription, aux sociétaires qui justifient de 60 ans d'âge et de 30 ans de sociétariat. Elle alloue des

(1) Parmi les dons et legs qui avaient contribué à l'enrichir, nous en relevons cinq de 10,000 francs (Napoléon III, MM. Kastner, Surget, Kopp, Massart), cinq de 10 à 15,000 francs (une dame russe anonyme, MM. Planté, Meyerbeer, Mme Marchesi, la *Société chorale d'amateurs*), deux de 15,000 francs (Mme de Lassabathie, M. Raquet), un de 17,000 francs (la *Société de chant classique*), un de 20,000 francs (Mme Érard), un de 24,000 francs (Mlle Popelin), un de 35,000 francs (M. Alkan), un de 40,000 francs (M. Pinette), deux de 50,000 francs (Mme Davarin et Mlle J. Pilloy, dite Alice Ozy), un de 100,000 francs (Mme Boucicaut), un de 125,000 francs (M. Kalkbrenner), plus une rente de 1,500 francs léguée par M. Malézieux.

pensions et des secours temporaires aux membres qui ne remplissent pas ces conditions, mais dont l'âge ou la situation réclament son assistance.

L'*Association des artistes peintres* avait débuté avec 18 membres (1), ayant en caisse 710 francs, dont 500 donnés par le baron Taylor. Au 1er janvier 1896, elle comptait 6,410 sociétaires et possédait un capital de 3,577,733 fr. lui donnant un revenu de 129,134 francs (2). Elle avait, depuis sa fondation, distribué en secours ou pensions, 2,333,208 francs.

On verra, par les chiffres suivants, quelle fut l'extension de ces deux services, depuis le début de l'Association jusqu'à l'année dernière :

ANNÉES	PENSIONS DE DROIT	PENSIONS TEMPORAIRES	SECOURS
1845	»	»	606
1855	»	9.273	3.911
1865	»	17.299	8.087
1875	2.250	14.159	15.599
1885	29.850	37.323	14.308
1895	36.475	74.751	20.721

Pendant ce dernier exercice, l'Association a donc distribué à ses membres une somme totale de 131,947 francs, représentant, outre les secours, 128 pensions de droit et 100 pensions temporaires. Ses recettes, pour cet exercice, se sont élevées à 280,351 francs.

VIII. **Association des inventeurs et artistes industriels,** rue Bergère, 25. — Fondée, en 1849, par le baron Taylor. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1882. *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889 et à l'Exposition de Bordeaux (1895).

Comme les deux précédentes, cette Association est tenue de capitaliser ses recettes, de les placer en rentes sur l'État ou en obligations de chemins de fer, dont elle distribue les intérêts seulement en secours ou pensions.

(1) Parmi ces dix-sept personnes qui s'étaient groupées autour du baron Taylor pour fonder l'Association, il y avait dix peintres : MM. Beaume, Dauzats, Gosse, Guiard, Jolivard, Jollivet, Mayer, Montbélier, Ouvrié, Watelet; un architecte, M. Brunet de Baines; un sculpteur, M. Foyatier; un graveur, M. Henriquel-Dupont; un dessinateur lithographe, M. Sabatier; et trois amateurs, MM. Etienne Blanc, Falempin et Jeunesse.

(2) Parmi les nombreux dons ou legs qui ont contribué à former ce gros capital, nous en relevons cinq de 10,000 francs (Napoléon III, MM. Dantan, Hesse, Roller, Mme Troyon), un de 20,000 francs (M. Ad. Moreau), deux de 40,000 francs (MM. Émile Philip et Poirson), un de 50,000 francs (M. Gustave Doré), un de 80,000 francs (M. David Chassagnolle), trois de 100,000 francs (M. Léon Bonnat, Mme Boucicaut, M. et Mme Amable Schneider), deux de 150,000 francs (Mme Léon Coignet et sa sœur, M. Béguin), un de 300,000 francs (le Dr Marjolin), un de 400,000 francs (M. et Mme Cuny), plus une rente de 300 francs léguée par le baron de Trémont, et une rente de 2,400 francs léguée par Troyon.

Comme dans la précédente, les membres du comité y payent une cotisation de 12 francs, et les autres sociétaires une cotisation de 6 francs par an.

Comme la précédente enfin, et plus qu'elle encore, elle avait eu de modestes débuts, les 9 personnes qui s'étaient réunies au baron Taylor pour la fonder n'ayant constitué qu'un capital de 328 francs.

Au 1er janvier 1895, elle en possédait un de 529,623 francs, lui donnant un revenu de 16,391 francs (1). Elle comptait 672 membres, et avait, depuis qu'elle était fondée, reçu de ses sociétaires 128,993 francs, distribué en secours ou pensions : 234,462 francs.

Lorsque ses revenus atteindront 25,000 francs, l'Association créera, jusqu'à concurrence du quart de ce revenu, des pensions de droit de 300 fr. qui seront attribuées par rang d'ancienneté aux membres justifiant de 60 ans d'âge et de 35 ans de sociétariat.

IX. **Association des membres de l'enseignement**, rue Bergère, 25. — Fondé, en 1858, par le baron Taylor. — *Reconnue établ. publ.* en 1882. — Dirigée par un comité; représentée, dans tous les départements, par des sous-comités. *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.

L'Association reçoit comme sociétaires, moyennant une cotisation annuelle de 12 francs, les membres de l'enseignement, les personnes qui ont concouru, d'une façon quelconque, au développement de l'instruction, et les maris, femmes ou enfants des sociétaires admis à ce titre.

Elle convertit toutes ses recettes, déduction faite de ses frais généraux, en rentes sur l'État ou valeurs garanties par l'État, dont elle emploie les arrérages seulement en secours ou pensions. Les pensions qu'elle sert à ses membres sont de trois sortes : *pensions de droit* (de 300 francs), attribuées d'office aux sociétaires, par ordre d'inscription; *pensions de retraite* (de 200 francs) accordées, sur leur demande, aux sociétaires comptant 60 ans d'âge et 20 ans de sociétariat; *pensions temporaires,* accordées aux sociétaires qui, sans avoir droit aux autres, sont frappés par le malheur, les infirmités ou la vieillesse, ainsi qu'à des orphelins de sociétaire. Au 15 mai 1896, l'Association servait 162 pensions de droit, 30 pensions de retraite, 61 pensions temporaires, et 104 pensions d'orphelins.

Bien qu'elle soit une œuvre de prévoyance, et non une société de secours mutuels, l'Association s'efforce de procurer à ses membres, gratuitement, et avec réduction de prix, selon le cas, les secours médicaux ou gratuits dont ils ont besoin.

Outre l'assistance directe qu'elle accorde à ses sociétaires, elle cherche à servir, en toute occasion et de toute manière, les intérêts des membres de l'enseignement. C'est sur son initiative qu'en 1894 le gouvernement ouvrit un crédit de 950,000 francs pour organiser, dans chaque départe-

(1) Moins favorisée que l'Association des peintres, celle des Inventeurs n'a pas reçu d'aussi nombreuses libéralités; le baron Taylor lui légua pourtant 6,400 francs, et Mme Boucicaut, 100,000 francs.

ment, un service de 4 suppléants (2 maîtres et 2 maîtresses) chargés de remplacer les titulaires malades, qui jusqu'alors devaient se faire suppléer à leurs frais.

A la fin de l'année 1872, c'est-à-dire pendant ses quinze premières années d'existence, l'Association avait payé en pensions de droit : 150 fr.; en pensions temporaires ou pensions d'orphelins : 9,189 francs; en secours temporaires : 2,876 francs; en secours remboursables : 502 francs.

Ces chiffres devaient s'élever bientôt dans des proportions considérables.

	1875	1880	1885	1890	1895
Pensions de droit	600	7.175	14.100	27.875	45.000
Pensions de retraite	»	»	1.100	»	3.749
Pensions temporaires et d'orphelins	1.462	1.995	4.904	13.519	28.816
Secours temporaires	718	3.832	7.487	14.798	13.319
Secours remboursables	620	5.170	3.555	735	»

Depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1896, l'Association a distribué à ses membres, en secours ou pensions, la somme totale de **805,655 francs.**

Quand elle s'est constituée, le 21 novembre 1858, elle comptait 13 sociétaires, dont les cotisations formaient un capital de 156 francs.

Au 31 décembre 1860	elle comptait	248	membres et possédait	225	francs de rente.
— 1870	—	959	—	2,265	—
— 1880	—	8,016	—	10,815	—
— 1890	—	19,905	—	43,520	—
Au 15 mai 1896	—	21,412	—	100,812	—

Pendant son avant-dernier exercice (1895) ses recettes se sont élevées à 431,615 francs, ses dépenses à 434,934 francs, dont : 310,043 francs consacrés à acheter des rentes, 76,866 francs distribués en pensions, et 13,319 francs en secours (1).

X. **La Mutualité commerciale,** rue Turbigo, 3. — Fondée en 1864. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1888. *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.

La *Mutualité commerciale* admet des sociétaires des deux sexes. En cas de maladie durant plus de 8 et moins de 90 jours, elle alloue une indem-

(1) Les cinq Sociétés fondées par le baron Taylor sont restées fidèles à sa mémoire. Tous les ans, le 18 mai, une délégation de ces Sociétés, présidée, à tour de rôle, par le président de l'une d'elles, se rend au Père-Lachaise pour déposer une couronne sur la tombe de leur fondateur.

Dans le discours prononcé, en cette occasion, le 18 mai 1895, le président de la délégation, M. Legat, rappelait que ces cinq Sociétés, toutes prospères, comptaient ensemble **32,942** sociétaires, que leur capital s'élevait à 14,219,650 francs, produisant un revenu de 529,363 francs, et que les sommes distribuées par elles, depuis leur fondation, atteignaient le chiffre de **9,763,338** francs.

nité journalière de 2 francs aux hommes, de 1 fr. 50 aux femmes, demeurant dans l'intérieur de Paris et se faisant soigner à domicile. Aux sociétaires employés à Paris, mais domiciliés dans un rayon de 30 kilomètres, qui ne peuvent profiter de tous les avantages de la Société, elle alloue, dans les mêmes circonstances, une indemnité de 3 francs par jour.

Au 1er janvier 1896, la *Mutualité commerciale* comptait 5,050 sociétaires, soit : 285 membres honoraires; 17 membres honoraires perpétuels; 8 fondateurs protecteurs, et 4,820 membres participants, dont 3,796 hommes, 824 femmes ou enfants.

Son avoir était de 209,538 francs (1).

Pendant l'avant-dernier exercice (1895), les dépenses de la *Mutualité commerciale* se sont élevées à 142,246 francs ; ses recettes à 152,000 francs, dont un legs de 20,000 francs fait par M. G. Michel, ancien administrateur du Bon Marché, et une cotisation de 15,000 francs versée par M. Chauchard (qui jusqu'alors en versait régulièrement une de 10,000 francs).

Pendant cette même année, 16,624 consultations médicales ont été données, et 2,913 visites à domicile faites par les médecins de la Société.

4,613 journées d'hôpital ou de maisons de santé ont été payées par celle-ci pour 156 sociétaires.

En 1896, les recettes de la Société se sont élevées à 175,487 francs, et le nombre de ses membres à 5,341 francs.

XI. **Société philanthropique de l'Union du commerce,** *établie entre les employés et comptables des maisons de commerce de gros et de détail des tissus, de l'article de Paris et des matières qui servent à la fabrication des tissus, ainsi que des maisons de banque du département de la Seine,* rue du Bourg-l'Abbé, 7 (précédemment, boulevard de Sébastopol, 17). — Fondée en 1847. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en janvier 1891. *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.

Au 1er juillet 1897, la Société comptait 17,050 membres participants, 297 membres honoraires.

Son capital social, qui n'était, à la fin de 1849, que de 1,824 francs, s'est rapidement élevé : en 1851, à 9,587 francs ; en 1861, à 102,087 francs; en 1871, à 247,845 francs; en 1881, à 370,218 francs; en 1891, à 646,426 francs. Au 1er janvier 1897, il montait à 937,016 francs.

A la même date, sa caisse des retraites comptait 506,009 francs; sa caisse de pensions de secours, 9,584 francs; son compte de réserve des pensions de secours, 111,702 francs; sa caisse des retraites obligatoires, 721,483 francs; sa caisse des retraites facultatives, 179,187 francs.

Pendant l'exercice 1896, ses recettes s'étaient élevées à 561,765 francs (dont 20,000 francs donnés par M. Chauchard, et 20,000 francs légués par M. Michel) (2).

(1) En 1875, il n'était que de 1,770 francs; en 1880, de 38,503 francs; en 1885, de 85,044 francs; en 1890, de 148,144 francs.

(2) Deux ans auparavant, la Société avait reçu un legs de la même somme de M. Jenvrin; en 1890, un legs de 5,000 francs de M. Lebel.

XII. **Association des voyageurs de commerce.** *Société de secours mutuels des voyageurs et des commis du commerce et de l'industrie,* boulevard de Sébastopol, 64. — Fondée en 1858. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en mars 1891. *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889. L'*Association des voyageurs de commerce* donne à ses membres une indemnité quotidienne de 5 francs en cas de maladie, et leur assure des soins médicaux partout où ils se trouvent. Elle accorde une indemnité de 1,000 francs à la veuve ou aux enfants des sociétaires décédés.

Pendant son premier exercice, cette Société comptait 227 membres (53 honoraires, 174 participants); son capital était de 1,968 francs. Elle distribuait 176 francs de secours, et ne servait naturellement aucune pension. Elle ne tarda pas à prendre une extension, dont on jugera par les chiffres suivants :

ANNÉES	CAPITAL au 31 DÉCEMBRE	NOMBRE DES SOCIÉTAIRES au 31 décembre	MONTANT DES SECOURS en espèces distribués	MONTANT des PENSIONS SERVIES
1860	5.935f	632	922f	»
1865	25.180	952	4.420	»
1870	87.287	1.458	12.631	»
1875	143.026	1.380	15.868	500f
1880	272.798	2.875	24.308	1.900
1885	449.110	4.111	55.339	4.165
1890	774.933	4.885	107.818	8.279
1895	1.111.121	6.005	152.624	19.932

Au 1er janvier 1897, la Société comptait 6,215 membres. Son capital était de 1,172,162 francs. Pendant l'exercice précédent, elle avait effectué 400 placements.

XIII. **La Prévoyance commerciale.** *Caisse de retraites pour les employés des deux sexes de tous les commerces compris sous la dénomination générale de nouveautés,* rue du Caire, 27. — Fondée (rue d'Aboukir, 17) en 1881. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1892. *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.

La *Prévoyance commerciale* a adopté une excellente combinaison qui consiste à servir des pensions fixes, auxquelles s'ajoute un supplément variant suivant les ressources de la Société. Elle admet comme membres participants les femmes des sociétaires. La cotisation mensuelle payée par les participants varie, selon l'âge auquel ils sont admis, de 3 francs (20 ans) à 11 francs (35 ans et au-dessus). Tout sociétaire a la faculté de souscrire jusqu'à 5 cotisations, dont chacune lui donne droit à une part nouvelle de rente fixe.

Dès 45 ans, après 10 ans de sociétariat, les sociétaires ont droit à une pension dont la partie fixe est de 120 francs par part et dont ils peuvent ajourner la liquidation pour en augmenter le montant.

En 1893, la *Prévoyance commerciale* a créé une caisse de secours, ayant pour but « d'aider à compléter, dans la mesure de ses ressources, le payement des cotisations des sociétaires qui, devenus nécessiteux, se trouvent momentanément dans l'impossibilité de continuer ce payement ». Cette caisse, tout à fait distincte de la caisse sociale, est alimentée par des quêtes, par le produit des amendes pour absence aux assemblées générales, ou des dons spéciaux.

Au 1er janvier 1897, la *Prévoyance commerciale* comptait 1,995 membres participants (1,425 hommes, 570 femmes) et 606 pensionnaires (498 hommes, 108 femmes).

Son avoir total s'élevait à 3,292,556 francs. Fonds libres : 2,938,359 fr. ; fonds de retraites : 372,314 francs.

XIV. **Société de secours mutuels entre anciens militaires des armées de terre et de mer,** mairie du XVIe arrondissement. Approuvée en 1870. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1892.

Les femmes et les enfants des anciens militaires membres de la Société y peuvent être admis comme eux.

Au 1er janvier 1895, la Société comptait 332 membres honoraires, 329 participants. Ses fonds de réserve s'élevaient à 45,950 francs; ses fonds de retraites à 62,589 francs; son avoir total, à 108,539 francs.

Pendant l'exercice précédent, ses recettes avaient été de 26,606 francs, ses dépenses de 20,062 francs. Elle avait servi 15 pensions montant ensemble à 1,415 francs.

XV. **Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce,** boulevard de Strasbourg, 61. — Fondée en 1879. *Reconnue établ. d'util. publ.* le 8 mai 1895. *Médailles d'or* à l'Exposition universelle de 1889 et à l'Exposition de Lyon (1894). — Dirigée par un conseil de 31 membres, dont 24 participants.

Les membres participants doivent verser « un droit d'entrée de 10 francs augmenté d'un franc par année au-dessus de 25 ans, jusqu'à 35 ans; de 2 francs par année au-dessus de 25 ans, de 35 à 45 ans, et payer une cotisation annuelle de 36 francs. En cas de maladie, à partir du sixième jour, ils reçoivent 4 francs pour chacun des dix premiers jours; 8 francs pour chacun des dix jours suivants, 5 francs pour chacun des quarante jours suivants, enfin 3 francs par jour jusqu'à la fin de la maladie. Lorsqu'ils ont 55 ans d'âge et 25 ans de sociétariat, ils sont aptes à obtenir une pension de retraite qui ne saurait être inférieure à 30 francs par mois et excéder le décuple de la cotisation annuelle.

En outre, la Société leur procure gratuitement des emplois. Elle les rapatrie, de ses deniers, à titre d'avance, s'ils se trouvent sans ressource dans une ville quelconque. Elle leur accorde une indemnité lorsqu'ils sont victimes d'un accident résultant d'une cause extérieure. Elle paye les frais de leurs obsèques et alloue à leur veuve, ou à leurs enfants âgés de moins de 15 ans, ou à leurs ascendants septuagénaires ou infirmes, une

indemnité variant de 100 à 700 francs, selon la durée de leur sociétariat.

A la fin de 1896, la Société comptait 7,343 membres. Son actif social était de 687,000 francs. Pendant l'exercice précédent elle avait payé 125,862 francs d'indemnités de maladie, 16,900 francs d'indemnités de décès, 20,829 francs pour frais de funérailles, etc., soit en tout 170,466 francs, et placé 961 voyageurs (dont 222 en titre). Depuis sa fondation jusqu'à cette époque, la *Société de protection mutuelle* avait distribué 1,700,000 francs à ses adhérents malades ou aux familles des défunts, formé un capital de retraites de 325,000 francs et un fonds disponible de 337,000 francs.

XVI. **Société de secours mutuels et de prévoyance des employés des administrations départementales et communales,** rue Le Peletier, 35. — Fondée en 1887 par M. Peigné, directeur du *Journal des travaux publics,* avec le concours des chefs de division des préfectures de France. *Reconnue établ. d'util. publ.* le 23 juillet 1895.

A pour but d'allouer une indemnité pécuniaire aux membres participants malades, de pourvoir à leurs funérailles, de constituer une caisse de retraites, d'accorder, en cas de besoin, des secours aux veuves et enfants mineurs des membres participants décédés sans avoir droit à une pension de retraite.

Peuvent seuls être membres participants : les employés des préfectures et sous-préfectures, des mairies, du service vicinal et des ponts et chaussées; les employés des divers autres services se rattachant à l'administration départementale, communale, hospitalière ou charitable; les employés des trésoreries générales, des recettes particulières, des perceptions, des recettes municipales, des greffes des cours, tribunaux et justices de paix; les commissaires et inspecteurs de police.

Les membres participants payent une cotisation annuelle de 36 francs. Lorsqu'ils sont malades, la Société leur alloue une indemnité journalière fixe de 3 francs. Si la maladie dure plus de trois mois, l'indemnité quotidienne est de 2 francs pendant le trimestre suivant. En cas de décès, la Société participe, pour la somme de 100 francs, aux frais de leurs funérailles.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1897, la Société a reçu 346,678 francs; elle a dépensé, en indemnités et secours, 102,839 francs, en frais généraux, 43,868 francs. A cette dernière date, son actif était, en chiffres ronds, de 200,000 francs, dont 20,000 avaient été déposés à la Caisse des retraites.

Elle comprenait 1,156 membres (109 membres honoraires, 1,047 participants).

Elle ne pourra commencer à servir des pensions de retraite qu'en 1902.

XVII. **Association amicale et de prévoyance de la préfecture de police,** siège social à la préfecture de police. — Fondée en 1883 par M. Vel-Durand, secrétaire général, et divers autres fonctionnaires de cette administration. *Reconnue établ. d'util. publ.* le 24 décembre 1895.

Au 1er janvier 1896, après treize années seulement d'existence, l'association possédait un capital de 1,045,575 francs (dont 600,000 francs représentaient son épargne, 212,000 francs des dons particuliers, et 245,000 francs des subventions de l'État).

Son fonds de retraites s'élevait à 678,253 francs. Elle servait 394 pensions (de 63 ou 64 francs).

Elle comptait 3,976 membres (23 honoraires, 3,953 participants).

Pendant l'exercice 1895, ses médecins, dont les soins sont acquis même aux familles des sociétaires, avaient fait 2,500 visites à domicile et donné 4,000 consultations.

Parmi les recettes de cet exercice figurent la cotisation annuelle de M. Chauchard, montant (comme toujours depuis 1887) à 10,000 francs, et un legs de 80,000 francs de Mlle Audiffred.

La Caisse du Gendarme. *Reconnue établ. d'util. publ.* le 22 août 1886. (Voir section LIX.)

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, APPROUVÉES

(Suivant l'ordre ou elles l'ont été).

— 1328-1695 —

A PARIS

1852 :

L'Industrie parisienne (27 mai).

Société municipale des quartiers de la Monnaie et de Saint-Germain des Prés (30 juillet) (1).

Société municipale du quartier Saint-Thomas d'Aquin (*id.*).

Société municipale du quartier du Gros-Caillou (*id.*).

Société municipale des quartiers des Invalides et de l'École militaire (*id.*).

Société municipale des quartiers de la Folie-Méricourt et de Saint-Ambroise (15 décembre).

Société municipale des quartiers des Arts et Métiers et des Enfants rouges (*id.*) (2).

Société municipale du quartier Saint-Merry (*id.*).

Société municipale du quartier Bonne-Nouvelle (30 décembre) (3).

(1) *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.
(2) *Médaille d'argent, id.*
(3) *Médaille d'or, id.*

Société municipale du IXe arrondissement (id.).
Société municipale du quartier Saint-Vincent de Paul (id.).
Société municipale du quartier du Mail (id.).
Société municipale des quartiers Gaillon et Vivienne (id.).
Société municipale du quartier Notre-Dame des Champs (31 décembre).
Société municipale du quartier de l'Odéon (id.) (1).

1853 :

Société municipale du Ier arrondissement (26 janvier).
Société municipale du quartier des Archives (id.) (2).
Société municipale des quartiers de l'Arsenal et de Notre-Dame (id.).
Société municipale des quartiers de la Roquette et de Sainte-Marguerite (id.).
Société municipale des quartiers de Picpus et des Quinze-Vingts (id.).
Société des prévoyants de 1823 (id.).
Société municipale du quartier de la Porte Saint-Denis et de l'Hôpital Saint-Louis (20 février) (3).
Société municipale du quartier de la Porte Saint-Martin (id.) (4).
Société des huissiers et garçons de bureau de l'Hôtel de ville (7 mars).
Société municipale du quartier Saint-Avoye (21 mars) (5).
Société municipale du quartier Saint-Gervais (id).
Société amicale de la Montagne Sainte-Geneviève (27 avril).
Société des instituteurs et institutrices de la Seine (17 mai).
Société municipale du VIIIe arrondissement (27 mai) (6).
La Française (5 juillet).
Société municipale des quartiers de Grenelle et de Javel (9 août).
L'Amicale de Paris (30 août).
Société des 150 amis de la philanthropie (6 septembre).
Société municipale du quartier du Jardin des plantes (19 septembre).
L'Indissoluble alliance (14 novembre).
Société des garçons de caisse et de recette (30 novembre).
Société des coiffeurs (15 décembre).
Société municipale des quartiers Saint-Lambert et Necker (21 décembre) (7).

1854 :

L'Hortensia (16 mars).
Société municipale des travaux publics de Paris (26 août).
Société des gens de maison (5 mai).

(1) *Médaille d'argent* à l'Exposition universelle de 1889.
(2) *Id.*
(3) *Médaille d'or, id.*
(4) *Id.*
(5) *Médaille d'argent, id.*
(6) *Médaille d'or, id.*
(7) *Médaille d'argent, id.*

Société des amis de la philanthropie (14 novembre).
La Bienfaisance israélite (21 novembre).
Société des tailleurs coupeurs (12 décembre).
Société municipale du quartier Saint-Victor (29 décembre) (1).

1855 :

Société des travailleurs du faubourg du Temple (11 août).

1856 :

Société de Saint-François Xavier (de la paroisse Saint-Roch) (8 février).
Société des Ternes (22 février).
Société des cuisiniers de Paris (10 mars) (2).
Société des anciens élèves de l'école communale de la ville de Paris, 27, rue Saint-Hippolyte (25 avril) (3).

1857 :

Société des chauffeurs et conducteurs de machines (1er avril).
Société des ouvriers de MM. Jacquet et Moret (4 septembre).
L'Économie sociale, Société des fondeurs en suif (8 octobre).
Société des tailleurs de pierre (4 novembre).
Société municipale du VIIIe arrondissement (8 décembre).

1858 :

Association des comptables du commerce et de l'industrie (7 juin) (4).
Société des mégissiers pour ganterie (*id.*).
Société de la Chapelle (25 juin).
Société des ouvriers relieurs (22 juillet).
Société des batteurs d'or (26 juillet).
Association générale des médecins de France (31 août).
L'Espérance, Société des ouvriers du bronze et des arts plastiques (24 novembre).
L'Union du bâtiment (24 décembre).
La Vraie Humanité, Société de secours mutuels du Ve arrondissement (*id.*) (5).
Société des employés du greffe du tribunal de commerce (*id.*).
Société des ouvriers et ouvrières de la manufacture de tabacs de Paris-Reuilly (27 décembre).

1859 :

Société municipale des quartiers de la Maison-Blanche et Croulebarbe (11 mars).

(1) *Médaille d'or* à l'Exposition de Bordeaux (1895).
(2) *Id.*
(3) *Médaille d'argent* à l'Exposition universelle de 1889.
(4) Fondée en 1847. *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.
(5) *Mention honorable* à l'Exposition universelle de 1889.

Société centrale des médecins de France (23 avril).
*Société municipale du XVII*e *arrondissement* (26 avril) (1).
L'Union ouvrière des Batignolles-Monceau (2 mai).
Société des ouvriers de la maison Piat (12 juillet).
Société de Ménilmontant (17 octobre).
L'Epargne, Société des employés d'assurances (*id.*) (2).
Société des gardes et cantonniers de la direction des travaux de Paris (16 novembre).

1860 :

Société de l'imprimerie et librairie administrative et des chemins de fer (25 février).
Société municipale des quartiers de la Salpêtrière et de la Gare (16 mars).
Société des amis d'apprentissage (30 mars).
Société de la cordonnerie de Paris (26 avril).
Société typographique de Paris (8 mai).
Société des anciens apprentis des amis de l'enfance (23 mai).
Société de Saint-François Xavier (de la paroisse Saint-Laurent) (25 mai)
Le Ver à soie, Société des passementiers de Paris (27 juin).
Société des employés des établissements de bains (2 août).
Société des ouvriers en bâtiment (26 novembre).
Société des mégissiers, tanneurs et corroyeurs (*id.*).

1861 :

La Céramique (22 mars).
*Société municipale du XIV*e *arrondissemeut* (5 juin).
Société des amis de la famille (22 juillet).

1862 :

Société de secours mutuels du Pré-Saint-Gervais (10 juillet).

1863 :

Société des ébénistes (3 mai).
Société des ouvriers et employés de la maison Charnelet (9 juillet).
Société des ouvriers de la maison Leclaire (27 juillet) (3).

1864 :

L'Avenir, Société de prévoyance des dames et demoiselles du commerce et de l'industrie (27 février) (4).
La Terre promise (26 novembre).

(1) *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.
(2) *Médaille d'argent, id.*
(3) Fondée en 1838 par M. Leclaire. Quand ce dernier mourut, en 1872, elle tenait, par l'importance de son capital, le troisième rang sur la liste générale des sociétés de France. Formée des principaux ouvriers de la maison, elle leur assure une retraite de 1,500 francs. (Voir sect. XXXIV.)
(4) Fondée en 1863. *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.

1865 :

Société des huissiers, garçons de bureaux et gens de service des administrations publiques (1er janvier).
La Prévoyance, Société des employés d'assurances maritimes (24 janvier).
Le Soulagement (*id.*).
Société municipale du XIXe arrondissement (10 avril) (1).
L'Étoile, Société des garçons limonadiers et de restaurants (2) (26 avril).
Société des employés et ouvriers du chemin de fer d'Orléans (12 mai).
Société des ouvriers confiseurs (19 juin).
Société des employés et ouvriers tailleurs de Paris (30 juin).
Société de la fonderie typographique de Paris (17 juillet).
L'Union des familles du XVe arrondissement (14 août).
La Laborieuse, Société des ouvriers cordonniers (6 novembre).

1866 :

Société des frotteurs de Paris (29 février).
La Philanthropie commerciale et industrielle (1er mai).
Société typo-bibliographique (27 juin).
Société des imprimeurs et conducteurs typographes (*id.*).
Société des ouvriers doreurs sur bois (30 juin) (3).
Société des correcteurs des imprimeries de Paris (4 août).
Société des ouvriers en coffres-forts (*id.*).
Société des cochers de maisons bourgeoises (*id.*).
Société des agents du service actif du chemin de fer du Nord (7 septembre).
La Tabletterie (*id.*).
Société municipale du XVIe arrondissement (16 novembre).

1867 :

Société des employés des hôtels de Paris (14 février).
La Maternité israélite (19 février).
Société des typographes (13 avril).
Société municipale du XXe arrondissement (20 mai).
Société des ouvriers et employés de la maison Laurent (6 septembre).
Société des secrétaires et employés des mairies de la Seine (18 novembre).

1868 :

Société des portefeuillistes-maroquiniers (18 avril).
Société des ex-militaires (1er mai).
L'Union, Société des bijoutiers, joailliers et orfèvres (9 mai).
Société des ouvriers et patrons rampistes (21 septembre).
La Saint-Michel, Société des pâtissiers-glaciers (21 octobre).

(1) *Médaille d'argent* à l'Exposition universelle de 1889. *Médaille d'or* à l'Exposition de Bordeaux (1895).
(2) *Médaille d'argent* à l'Exposition de Bordeaux.
(3) *Médaille d'or*, *id.*

1869 :

Société des garçons de magasin du département de la Seine (11 juin).
Société protestante du faubourg Saint-Antoine (24 juillet).
Société des employés commissionnés du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée (30 novembre).

1870 :

Alliance des marchands et employés de commerce des couleurs (21 février).

1872 :

Société de la maison Godchaux (12 mars).
Société des agents d'assurances (24 octobre).

1873 :

Société de prévoyance des Alsaciens-Lorrains (10 décembre) (1).

1874 :

Société des enfants du commerce du département de la Seine (16 juin).
Société des ouvriers joailliers (31 août).

1875 :

La Fraternelle, Société des bijoutiers, joailliers et orfèvres (27 juillet).
Caisse de retraites des lithographes (9 septembre).
Société de Saint-François Xavier, de la paroisse de Notre-Dame de Clignancourt (21 novembre).

1876 :

La Persévérance, Société des cuisiniers des maisons bourgeoises (13 mars).

1877 :

La Fidélité, Société des garçons de recette et de caisse (21 juillet).

1878 :

L'Alsacienne (6 avril).
Société du Petit-Bornand (25 avril).
Société de l'inspection des carrières de la Seine (10 juillet).
Société des employés de la distillation et du commerce en gros des vins et spiritueux (7 septembre).

1879 :

Société des maîtres d'armes (5 avril).
Association amicale des postes et télégraphes (18 avril) (2).

(1) *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.
(2) *Médaille d'argent* à l'Exposition universelle de 1889.

La Fraternelle, Société des officiers en retraite, membres de la Légion d'honneur du département de la Seine (5 mai).

La Fraternelle, Société des ouvriers corroyeurs (11 octobre).

1880 :

L'Amicale, Société des ouvriers facteurs de pianos (17 janvier).

Société des professions réunies (14 février).

Société des employés de la Chambre des députés (24 mars).

Société des employés de transports (16 avril).

Société des filles de Zorobabel (1er juin).

La Famille (14 août).

Caisse de retraites des ouvriers et ouvrières batteurs d'or (22 octobre).

Association des industries de Paris (22 décembre).

1881 :

L'Amicale prévoyante (27 avril).

Société des employés du commerce de musique (19 mai).

Société municipale scolaire du XIXe arrondissement (18 juin) (1).

L'Amitié, Société des ouvriers peintres en bâtiment (30 juin).

Société de prévoyance de la paix (6 juillet).

La Couturière (20 octobre).

Le Bâtiment (2 novembre).

1882 :

Société des ouvriers mécaniciens de la Seine (7 janvier).

Société des anciens militaires d'infanterie de marine (15 mars).

Société des amis du bienfait (13 mai).

Union des ouvriers en instruments de musique (20 mai).

Société des employés de l'octroi de Paris (21 juin).

La Fraternelle, Société des ouvriers et commis des cuirs et peaux (22 juillet).

Le Pélican (12 octobre).

Union paternelle de la Vallée du Giffe (8 octobre).

Société des artistes dessinateurs et graveurs sur bois (31 octobre) (2).

La Menuiserie de Paris (15 novembre).

Société des ouvriers en instruments de chirurgie (25 novembre).

Deuxième société des bonnetiers de Paris (22 décembre).

1883 :

Société des membres de l'enseignement primaire public du département de la Seine (19 février).

Société des employés de la distillerie Cusenier (*id.*).

Société française de prévoyance des employés de banque (3 avril).

(1) *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.
(2) *Id.* à l'Exposition de Bordeaux, 1895.

Société des Amis de la prévoyance et de l'économie (12 juin).
Société des Amis de l'humanité (5 juillet).
Association prévoyante et paternelle de retraites (7 juillet).
La Persévérance (*id.*).
Société de prévoyance mutuelle des enfants du département de la Seine (19 juillet).
Société des ex-sapeurs-pompiers de la ville de Paris (3 novembre).
Association fraternelle du Charolais (14 novembre).
Union fraternelle des aides à la recette de la Banque de France (26 décembre).

1884 :

Le grain de blé (20 février).
Société des allumeurs de gaz de la Seine (31 mars).
La Morbihannaise (22 avril).
La Prévoyance humanitaire, Société des ouvriers miroitiers (29 avril).
Société des institutrices libres laïques du département de la Seine (25 août).
Société des Amis des arts (1er septembre).
Société fraternelle de l'Étoile (29 octobre).
L'Aurore, Société des employés de la maison Fanche et Houzée (27 novembre).
Société philanthropique des commis marchands tailleurs (10 décembre) (1).
Société des vrais amis (20 décembre).
L'Alliance d'Alsace-Lorraine (27 décembre)

1885 :

L'Union des horlogers (28 février).
Société des employés de librairie (10 mars).
Union amicale des maîtres compagnons et appareilleurs du bâtiment (19 mars).
Société des artificiers du département de la Seine (23 mai).
Société des bons humains (5 août).
Société des peintres en bâtiment employés chez M. Drolé (26 août).
La Fraternelle, Société des ouvriers coiffeurs du département de la Seine (28 août).
Société André (7 novembre).
L'Age mûr (8 décembre).
La Papeterie (29 décembre).

1886 :

La Manche (5 janvier).
Société des ouvriers menuisiers en chaises (17 février).
Caisse de retraites de la Société des officiers de la réserve et de l'armée territoriale (8 juin).

(1) *Médaille de bronze* à l'Exposition universelle de 1889.

Caisse de retraites des volontaires de Montrouge (27 juin).
Les Charmes de la bienfaisance (27 août).
Société des Amis de la prudence (5 octobre).
Caisse des métiers réunis (18 octobre).
Association médicale mutuelle du département de la Seine (7 décembre).
La Neptune, Société amicale de la Compagnie générale des eaux (23 décembre).

1887 :

L'Auvergne (2 février).
La Résolue (10 février).
Association fraternelle et mutuelle de la presse judiciaire parisienne (30 mars).
La Nouvelle Union (19 avril).
Société de Sainte-Anne (*id.*).
L'Union des prévoyants (5 août).
L'Union de la charcuterie (*id.*).
Société des concierges et gérants de la ville de Paris et du département de la Seine (3 septembre).
Société des Amis de l'humanité et de l'union (16 septembre).
L'Humanité fraternelle (15 octobre).
Société des ouvriers selliers (3 décembre).
Le Cygne (7 décembre).

1888 :

Société amicale des enfants de la Nièvre (14 mars).
Assistance mutuelle des sages-femmes du département de la Seine (3 juin).
Société des membres de l'enseignement privé (6 juillet).
La Fraternité commerciale (19 septembre).
L'Alliance amicale (12 novembre).
Société paternelle des machinistes et employés des théâtres et concerts de Paris et du département de la Seine (18 décembre).
Société des serruriers et mécaniciens (21 décembre).

1889 :

Société des sculpteurs praticiens et des ornementistes (8 février).
La Franc-Comtoise (25 mai).
Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce (25 juillet) (1).
L'Égalitaire (23 septembre).
Société scolaire municipale du VIIIe arrondissement (21 novembre) (2).
Association de secours des médecins de la Compagnie du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée (19 décembre).

(1) *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.
(2) *Id.* à l'Exposition de Bordeaux (1895).

1890 :

Société des accordéonistes (17 février).
Société des artistes lyriques (24 mars).
Société des ouvriers et ouvrières de la maison Akar et Cie (23 juin).
L'Union, Société des chauffeurs et conducteurs mécaniciens (5 juillet).
L'Economie industrielle (19 septembre).
Société des employés et ouvriers de la maison Hannoyer (1er décembre).
La Sincérité (15 décembre).
Société municipale de secours mutuels et de retraites du XVIe arrondissement (22 décembre).
Société amicale des Haut-Marnais (23 décembre).
Société de la parfumerie et de la savonnerie française (*id.*).

1891 :

La Concorde sociale (30 avril).
Société des hospitaliers sauveteurs (28 mai).
La Fraternelle ardennaise (2 juillet).
Société amicale et philanthropique de Saône-et-Loire (18 août).
Société des vrais amis de l'arrondissement de Saint-Julien (3 octobre).
Société des volontaires de 1870-71 (23 octobre).
La Sécurité (30 novembre).

1892 :

Caisses de retraites de l'Association des journalistes républicains français (30 janvier).
La Mutualité maternelle (24 février).
Société du théâtre municipal de la Gaîté (2 avril).
Caisse générale de réassurance des membres des sociétés de secours mutuels (28 mai) (1).
Société des anciens sous-officiers de terre et de mer (7 juin).
Société des travailleurs du Ier arrondissement (28 juillet).
Société des ouvriers de la boucherie (1er septembre).
Société des enfants de Japhet (21 novembre).

1893 :

La Nouvelle Prévoyante (21 février).
Société des enfants de la Loire (10 mars).
Le Mont Sinaï (22 juin).
La Vigilante, Société des employés d'hôtels (20 juillet) (2).
La Solidarité berrichonne (16 août).
Société des marchands des quatre saisons (18 septembre).
L'Emigration creusoise (4 octobre).

(1) *Médaille de bronze* à l'Exposition universelle de 1889.
(2) *Mention honorable* à l'Exposition de Bordeaux (1895).

Société amicale des réservistes du train des équipages militaires (15 octobre).
Société des anciens chasseurs à pied (*id.*).

1894 :

Société des employés et ouvriers de la maison Ausseur et Hipp (4 janvier).
Entrepôt syndical mutuel des débitants de vin du département de la Seine (27 janvier).
Prévoyance des employés des bateaux voyageurs (31 janvier).
Société des maîtres selliers de l'armée (31 mars).
Le Travail, Association d'ouvriers peintres (7 avril).
Association fraternelle des informateurs parisiens (13 avril).
La Mutuelle savoisienne (27 avril).
L'Union des Deux Charentes (24 mai).
Union syndicale des débitants de vin et liquoristes de Paris et de la banlieue (14 juin).
Société des journalistes français républicains des départements (28 juillet).
Syndicat de la presse municipale parisienne (10 août).
Société des fleuristes et plumassiers (20 décembre).
Union fraternelle des porteurs et employés de journaux (31 décembre).

1895 :

L'Union du Panthéon (23 février).
Société des employés de commerce et de l'industrie vélocipédique (1er mars).
L'Union chablaisienne (10 juin).
L'Union des Archives (3 juillet).
L'Alliance (20 juillet).
Chambre syndicale des marchands de vin (7 août).
Société du personnel de la manufacture de tabacs de Paris (*Gros-Caillou*) (25 septembre).
Société des employés droguistes (19 octobre).
Société des artistes graveurs au burin (20 novembre).
Société des ouvriers potiers d'étain (15 décembre).
L'Yonne (31 décembre).

HORS PARIS

1852 :

Société de secours mutuels de Bagneux (21 août).

1853 :

Société de Saint-Louis, pour Pierreffitte, Stains, Épinay, Villetaneuse (27 mai).

Société de Notre-Dame, à Boulogne (20 juillet) (1).
Société de Sainte-Cécile, à Antony (*id.*).
Société de la commune, à Champigny (11 août).
Société de Saint-Louis, à Charenton (12 août).
Société de la commune, à Ivry-sur-Seine (15 décembre).
Société de secours mutuels de Châtillon (23 décembre).

1854 :

Société de secours mutuels de Pantin (15 avril) (2).
Société de Saint-Edme, à Vincennes (12 juillet).

1855 :

Société de Saint-Christophe, à Créteil (13 juillet).
Société de la commune, à Romainville (11 août).
Société des ouvriers de M. Farcot, à Saint-Denis (9 novembre).

1856 :

Société de Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Ouen (25 avril).
Société de Saint-Nicolas, à Saint-Maur (29 mai).
Société de la commune, à Noisy-le-Sec (19 juin).
Société de secours mutuels de Choisy-le-Roi (19 juillet).
Société de Saint-Pierre, à Colombes (21 août).
Société des jardiniers et horticulteurs de la Seine, à Charenton (25 août).

1857 :

Société des ouvriers de la cristallerie de M. Monot, à Pantin (25 août).

1859 :

Société de secours mutuels de Clichy-la-Garenne (27 avril).
Société des graveurs et imprimeurs sur étoffes, à Saint-Denis (2 juillet).

1860 :

Société de la commune, à Courbevoie.
Société de Sainte-Geneviève, à Nanterre (25 avril).
Société de la commune, à Asnières (23 mai).
Société de Saint-Sylvestre, à Puteaux (5 juin).
Société de la commune, à Saint-Maurice (28 juin).
Société de la commune, à Bourg-la-Reine (24 décembre).

1861 :

Société de Saint-Fiacre, à Vanves (20 mai).

1863 :

Société de Saint-Marcel, à Gentilly (17 novembre).

(1) *Médaille de bronze* à l'Exposition universelle de 1889.
(2) *Médaille d'argent* à l'Exposition de Bordeaux (1895).

Société de la commune, à Aubervilliers (30 décembre).

1864 :

Société de la commune, à Suresnes (31 mars).

1865 :

Société de Saint-Lucien, à la Courneuve (14 août).
Société de Sainte-Madeleine, à Gennevilliers (*id.*).

1856 :

Union fraternelle des cultivateurs et jardiniers, à Saint-Denis (25 février).
Société des sapeurs-pompiers de Pierreffitte (3 mai).
Société de la commune, à Vitry (1er décembre).

1867 :

Société de la commune, à Montrouge (11 janvier).
Société du Cercle de la jeunesse, à Saint-Denis (1er juillet).

1867 :

Société de la commune, à Levallois-Perret (8 février).

1869 :

Société de la commune, aux Lilas (17 août).

1872 :

Société des ouvriers de Choisy-le-Roi et Thiais.

1874 :

Ssciété de Saint-Roch, à Bagnolet (26 juin).
Société de Saint-Louis, à Villejuif (11 juillet).

1877 :

Société des sapeurs-pompiers de Joinville-le-Pont (29 décembre).

1878 :

Société des sapeurs-pompiers de Champigny (24 juillet).

1879 :

Société des sapeurs-pompiers de Saint-Mandé (12 mars).
Société des sapeurs-pompiers d'Aubervilliers (6 août).

1880 :

L'Union des Familles, à Montreuil-sous-Bois (20 février).

1881 :

La Fraternité, à Stains.

1882 :

Société de la commune, à Dugny (26 mars).
Société des tailleurs sur cristaux, à Clichy-la-Garenne (23 mai).

1884 :

Société municipale de Malakoff (12 décembre).

1885 :

Société de famille des sapeurs-pompiers, à Vincennes (3 juin).
Société de secours mutuels de Bondy.

1887 :

Société des imitateurs de l'Abeille, à Saint-Denis (12 septembre).
Société des sapeurs-pompiers de Saint-Maurice (10 décembre).
La Fraternelle, à Maisons-Alfort (21 décembre).

1889 :

La Prévoyance, Société des originaires du Nord, à Puteaux (23 mars).
Société de la commune, à Ivry.

1890 :

Société de Saint-Jean, à Ivry (10 janvier).
La Fraternelle, à Charenton (23 juillet).

1891 :

Société de la commune, au Plessis-Piquet (27 mars).
Société des ouvriers et ouvrières de la manufacture d'allumettes de Pantin (7 novembre).

1892 :

Société du personnel de la manufacture de tabacs, à Pantin (23 mai).

1893 :

La Mutualité, à la Plaine-Saint-Denis (15 juin).
Société scolaire de prévayance mutuelle, à Courbevoie (26 décembre).

1894 :

Société de l'atelier de constructions de l'artillerie, à Puteaux (4 décembre).

1696. — **Société scolaire de secours mutuels et de retraites du VIIIe arrondissement.** — Fondée en 1890. *Médaille d'or* à l'Exposition de Bordeaux (1895).

Au 1er janvier 1896, elle comptait 7,145 membres (933 honoraires, 6,212 participants).

Son avoir s'élevait à 32,307 francs.

1697. — **Société scolaire municipale de secours mutuels et de retraites du XVIe arrondissement.** — Approuvée en 1890. *Médaille d'or* à l'Exposition de Bordeaux (1895).

Au 1er janvier 1896, elle comptait 39 membres honoraires, 888 membres participants (sur 3,540 élèves, soit 25 pour 100).

Son fonds de retraites s'élevait à 12,280 francs.

1698. — **L'Aiguille.** *Association professionnelle mixte de patronnes, employées ou ouvrières en habillement,* rue Saint-Honoré, 352. — Fondée en 1892. — Dirigée par un conseil syndical comprenant des patronnes, des employées et des ouvières en nombre égal.

Cette Société de secours mutuels, dont la loi de 1884 sur les syndicats professionnels a permis la fondation, rappelle, par son caractère spécial, les anciennes corporations supprimées en 1791, où le besoin d'assistance mutuelle réunissait maîtres et ouvriers. Elle nous a paru mériter, à ce titre, une mention particulière.

Les associées de l'*Aiguille* versent une cotisation annuelle fixée pour les ouvrières à 1 franc, et pour les patronnes à 10 francs au minimum. Elles s'engagent à ne pas travailler, sauf autorisation particulière, le dimanche.

L'Association a fondé pour ses membres un bureau de placement gratuit, une caisse de prêts gratuits et une maison de famille (voir section XLIII). Elle distribue tous les ans des livrets variant de 10 à 25 francs, pour une somme totale de 250 francs, aux associées qui présentent le plus de jetons de présence aux réunions mensuelles.

L'*Aiguille,* depuis sa fondation, n'a cessé de se développer. Elle comptait, au 31 décembre 1892, 241 membres; à la fin de 1893, 805; à la fin de 1896, 1,835.

Ses dépenses se sont élevées, pendant l'exercice 1893, à 5,107 francs; en 1894, à 938 francs; en 1895, à 10,390 francs; en 1896, à 18,305 francs, dont 8,503 pour sa maison de famille.

Publications périodiques spéciales :

Bulletin des Sociétés de secours mutuels, chez Paul Dupont. — Fondé en 1853; mensuel.

Bulletin de l'Association des membres de l'enseignement, rue Bergère, 25; trimestriel.

Bulletin de la Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce, boulevard de Strasbourg, 61. — Fondé en 1880; mensuel.

Bulletin de l'Aiguille, rue Saint-Honoré, 342; mensuel.

XXIX

RETRAITE (1)

1699. — **Caisse nationale des retraites pour la vieillesse**, à la Caisse des dépôts et consignations, rue de Lille, 56. — Fondée par une loi du 18 juin 1850. A commencé à fonctionner le 11 mai 1851. A obtenu un *Grand Prix* à l'Exposition universelle de 1889.

Cette institution avait été, depuis longtemps, réclamée par le mathématicien Duvillard, par un membre du conseil des hospices, M. Mourgues, par le saint-simonien Olinde Rodrigue, par un ancien directeur de la Caisse des Invalides de la marine, etc. Au moment où éclata la Révolution de 1848, le gouvernement de Juillet en étudiait la création. Quelques mois après, MM. Waldeck-Rousseau et Rouveure la demandaient à l'Assemblée constituante par une proposition qui n'aboutit pas, que reprirent, l'année

(1) Avant la Révolution, on ne connaissait guère, à Paris, qu'une association ayant pour objet d'assurer une retraite aux vieillards : la *Confrérie de la Nativité*, dont le siége était à l'église Saint-Laurent. Les caisses de retraites devaient s'y multiplier, dans le cours et surtout dans la seconde moitié de ce siècle, en même temps que les sociétés de secours mutuels, qui (depuis que le décret de 1856 les y a autorisées) y cherchent souvent le moyen de compléter leur action bienfaisante, trop souvent, peut-être plus souvent que la prudence ne le permettrait. Impatientes d'en offrir le bienfait à leurs membres, ces sociétés leur en accordent parfois, en effet, sans s'être assuré les ressources nécessaires pour faire face à leurs engagements, ce qui est, ce qui sera surtout pour plus d'une la source de graves difficultés.

Au 1er janvier 1879, il n'y avait encore, en France, que 2,697 sociétés de secours mutuels possédant des fonds de retraites, dont le total s'élevait à 32,509,892 francs. Sur ces fonds, elles servaient 9,888 pensions, montant ensemble à 651,505 francs.

Dans la période décennale 1885-1894, le nombre de ces sociétés s'est sensiblement accru, et le total de leurs fonds de retraites a presque doublé. Au 1er janvier des années :

1885	3.155	sociétés possédaient	54.253.000	francs de fonds de retraites.
1886	3.247	—	59.334.000	—
1887	3.334	—	64.492.000	—
1888	3.420	—	69.557.000	—
1889	3.504	—	74.958.000	—
1890	3.589	—	80.463.000	—
1891	3.677	—	85.875.000	—
1892	3.742	—	91.230.000	—
1893	3.829	—	97.791.000	—
1894	3.886	—	103.522.000	—
1895	3.966	—	109.333.492	—

Ces 3,966 sociétés comptaient 725,000 membres participants et servaient

suivante, à l'Assemblée législative, MM. Dufournel et Lestiboudois, et à laquelle le gouvernement substitua un projet plus développé.

La Caisse de retraites, dont la gestion fut alors confiée, sous la garantie de l'État, à la Caisse des dépôts et consignations, offrait à tous les Français le moyen d'obtenir, par des versements de 5 francs au moins, à partir de l'âge de 3 ans, des rentes viagères sur le grand-livre de la Dette publique, jusqu'au maximum de 600 francs, pour en jouir à l'âge de 50 ans, ou à un âge plus avancé, au choix du déposant.

Les dispositions de la loi qui l'avaient instituée furent remaniées à différentes reprises (1).

Le minimum des versements fut abaissé, en 1886, de 5 à 1 franc.

Le maximum des versements annuels, qui, au début, n'était pas limité, le fut, en 1853, à 2,000 francs; en 1861, à 3,000 francs; en 1864, à 4,000 fr.; en 1886, à 1,000 francs ; en 1893, à 500 fr.

Le maximum de rentes inscriptibles avait été fixé, en 1850, à 600 francs; il fut élevé, en 1856, à 750 francs; en 1864, à 1,500 francs, et réduit, en 1886, à 1,200 francs.

Le minimum de ces rentes, qui n'avait pas été fixé en 1850, le fut, en 1853, à 5 francs; en 1870, à 3 francs ; en 1886, à 2 francs.

Le taux d'intérêt du tarif était d'abord inscrit dans la loi et fut fixé à 5 pour 100; il fut réduit, en 1853, à 4 pour 100; ramené, en 1872, à 5; réduit de nouveau à 4 1/2, en 1882. Depuis la loi de 1886 il est fixé annuellement par un décret. C'est ainsi qu'il a été successivement réduit à 4, puis, à partir de 1891, à 3 1/2 pour 100.

Le versement fait, pendant le mariage, par l'un des conjoints profite séparément à chacun d'eux pour moitié.

Pour encourager la prévoyance et les retraites ouvrières, le législateur a accordé une bonification de 2 millions pour les rentes viagères des titulaires des livrets individuels à la *Caisse des retraites pour la vieillesse*, membres des sociétés de secours mutuels, à la condition qu'ils soient Français, âgés de 70 ans, qu'ils ne jouissent pas d'un revenu supérieur à 360 francs (leur rente viagère comprise) et qu'ils aient effectué pendant 25 années, consécutives ou non, des actes de prévoyance, soit par 25 versements annuels inscrits sur un livret de la Caisse des retraites, soit par 25 cotisa-

35,415 pensions d'une valeur moyenne de 71 fr. 16. Le nombre des sociétés approuvées étant de 7,518 et celui de leurs membres participants de 979,723, on voit que les sociétés qui possèdent un fonds de retraites figurent dans le total, savoir : comme nombre de sociétés, pour 53 pour 100; comme effectif, pour 74 pour 100.

En outre il existait, au 1er janvier 1895, en France, 134 sociétés approuvées avec 85,513 membres participants, qui se donnaient pour but exclusif la constitution de retraites en faveur de leurs sociétaires.

En ce qui concerne particulièrement le département de la Seine, sur ses 374 sociétés approuvées, 330 possédaient des fonds de retraites s'élevant ensemble à 35,423,365 francs.

(1) Par les lois des 28 mai 1853, 7 juillet 1856, 12 juin 1861, 4 mai 1864, 27 juillet 1870, 20 décembre 1872, 29 décembre 1882, 28 juillet 1886, 26 juillet 1893, 31 décembre 1895.

tions régulières payées en qualité de membres participants de sociétés de secours mutuels (1).

Selon les avantages plus ou moins grands que ses règlements successifs offraient aux capitalistes, la *Caisse nationale*, qui n'avait pas été créée pour eux, obtenait ou perdait leur clientèle. Ainsi s'explique que le nombre des nouveaux déposants se soit élevé de 5,583 (en 1851) à 48,187 (en 1862), pour retomber à 27,061 (en 1863), à 12,262 (en 1870), à 5,519 en (1871).

Mêmes variations, pour les mêmes motifs, dans le chiffre des sommes versées, qui de 1,212,459 (1851) s'éleva, en chiffres ronds, à 17 millions (1877), à 24 (1878), à 39 (1879), à 59 (1880), à 68 (1881), pour retomber, en 1882, à 56,443,948 francs.

Il a été, en 1890, de 30,052,722 francs; en 1894, de 31,045,337 francs; en 1895, de 32,638,154 francs.

Au 1er janvier 1895, les rentes viagères en cours s'élevaient à 33,216,088 fr.; le nombre des rentiers inscrits à la Caisse était de 189,530 (102,440 hommes, 87,090 femmes), dont la rente moyenne était de 175 francs.

L'ensemble des versements reçus, depuis l'origine jusqu'au 1er juillet 1896, est de 910,035,655 francs, dont 477,401,413 francs versés à la Caisse générale, et 432,644,241 dans les départements.

1700. — **Caisse de retraites des travailleurs du Ier arrondissement,** rue des Pyramides, 3. — Fondée en 1892. *Diplôme d'honneur* à l'Exposition d'Anvers (1894).

Cette Caisse est alimentée à la fois par les ouvriers et par les patrons, comme l'indique l'art. 5 de ses statuts. « Les membres participants, ouvriers et employés à un titre quelconque, devront souscrire, conjointement avec leurs patrons, l'engagement de verser une somme minimum de 0 fr. 10 par jour, dont 5 par eux et 5 par ceux qui les emploient. »

Elle se distingue donc des sociétés de secours mutuels ordinaires. « Si extérieurement elle en a la forme, comme le disait M. E. Cheysson dans une remarquable conférence, si, au regard de l'État, elle leur est assimilée pour son régime légal, à un autre point de vue elle est comme une association de petites caisses patronales, qui, trop petites pour être gérées isolément, ont fusionné et se sont groupées en faisceau... »

Peuvent être admis comme membres participants les hommes et femmes, de nationalité française, domiciliés ou ayant été domiciliés, employés ou

(1) D'autres subventions, sous diverses formes, avaient déjà été attribuées aux sociétés de secours mutuels, pour favoriser leur développement : 1° une rente de 510,000 francs provenant de la dotation de 10 millions prélevée par le décret du 22 janvier 1852 sur les biens de la famille d'Orléans; 2° un crédit annuel, s'élevant en 1897 à 810,000 francs et destiné à être réparti, avec la rente de 510,000 francs, entre les sociétés faisant la retraite, d'après leur effectif, le nombre de membres âgés de plus de 55 ans et leurs versements au fonds de retraites; 3° un crédit, s'élevant en 1897, à 900,000 francs, pour majorer les pensions de retraite arrivant à leur liquidation en 1897 et pour combattre, à leur profit, les effets de la baisse du taux de l'intérêt.

ayant été employés dans le Ier arrondissement, ou parents d'une personne qui y soit ou y ait été domiciliée.

A 55 ans, les membres participants peuvent recevoir une pension de retraite proportionnelle à leurs versements, et dont le chiffre sera sensiblement plus élevé s'ils consentent à ne la recevoir qu'à 60 ou 65 ans.

Ayant commencé dès 20 ans à verser leur cotisation quotidienne de 0 fr. 05, doublée par celle de leur patron, ils obtiendront une pension de 200 francs à 55 ans, de 335 francs à 60 ans, de 575 francs à 65 ans.

S'ils ont commencé leurs versements dès 15 ans, leur pension sera, aux mêmes âges, de 270 francs, 435 francs et 740 francs.

Dans le cas où le sociétaire se retire de l'association, le capital des rentes constituées à son profit est versé pour son compte, soit à la *Caisse nationale de retraites pour la vieillesse*, soit à toute autre société de retraites qu'il désigne.

1701. — **Union fraternelle.** *Société de prévoyance mutuelle pour la création de pensions viagères*, rue du Mail, 29. — Fondée, en 1849, par M. Lambert. *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.

La fondation de l'*Union fraternelle*, destinée à assurer des ressources pour la vieillesse à la classe ouvrière, n'a précédé que de six mois l'établissement de la *Caisse nationale* ayant le même objet. Mais son fondateur, manufacturier du Doubs, qui pendant vingt ans avait été administrateur de deux sociétés parisiennes de secours mutuels, en avait conçu le projet dès 1844, et, depuis cette époque, il n'avait cessé d'en poursuivre la réalisation. Véritable précurseur, il a établi son institution sur des bases scientifiques qui en assuraient la validité.

L'*Union fraternelle* a pour but de créer des pensions viagères (de 1,200 fr. au maximum) en faveur de personnes des deux sexes âgées de 20 à 70 ans. Elle est établie par actions de 36 francs. Un sociétaire peut posséder plusieurs actions. Tous les cinq ans, d'après les résultats de l'inventaire, le taux des pensions est fixé pour la période quinquennale suivante : ce qui a permis à l'*Union fraternelle* de conjurer les effets de la baisse de l'intérêt, si désastreuse pour les sociétés qui n'étaient pas pourvues de cette soupape de sûreté.

1702. — **La France prévoyante,** *Société civile, philanthropique et nationale de retraites*, rue de Rivoli, 64 (depuis le 15 avril 1897; précédemment boulevard Magenta, 8). — Fondée en 1866. Approuvée en 1896. *Médaille d'or* à l'Exposition de Lille (1892). *Mention honorable* à l'Exposition de Lyon (1894).

Admet depuis 15 ans, comme sociétaires, des hommes et des femmes de nationalité française. Leur assure, après 15 ans de sociétariat, moyennant le payement d'une cotisation mensuelle variant de 1 à 5 francs (tout sociétaire pouvant prendre jusqu'à 5 parts), le partage intégral des intérêts des fonds indisponibles, calculé d'après le nombre total des pensionnaires et des parts auxquelles chacun a droit, cette pension ne pouvant, en aucun cas, dépasser 2,000 francs par part.

L'extension qu'a prise, en quelques années, la *France prévoyante* est indiquée par les chiffres suivants :

ANNÉES	NOMBRE des SOCIÉTAIRES	PARTS SOUSCRITES	COTISATIONS	TOTAL DES FONDS indisponibles
1886	500	1.250	5.343	5.362
1887	3.109	8.766	64.129	65.702
1888	9.196	22.802	263.664	272.671
1889	16.768	38.715	635.680	666.320
1890	30.039	68.961	1.320.661	1.403.337
1891	43.701	98.074	2.299.015	2.470.468
1892	53.490	119.350	3.427.216	3.723.444
1893	60.701	134.496	4.669.293	5.132.094
1894	66.165	147.578	5.943.562	6.623.532
1895	71.313	159.876	7.285.385	8.232.710

Au 1er avril 1897, la *France prévoyante* comptait 76,873 sociétaires. Son capital rentier s'élevait à 10,482,805 francs. Les statuts primitifs de cette Société, trop favorables aux fondateurs, ont été remplacés par d'autres qui, en 1896, ont obtenu l'approbation du ministère de l'intérieur et lui permettent d'envisager l'avenir avec sécurité.

1703. — **La Boule de neige,** *Société philanthropique et humanitaire de retraite*, rue Étienne Marcel, 32. — Fondée en 1891. *Médaille de bronze* à l'Exposition de Bordeaux (1895).

Reçoit, comme sociétaires, des hommes, des femmes et des enfants. Au 1er janvier 1896, la *Boule de neige* comptait 7,580 sociétaires, représentant 13,036 parts. Son capital rentier était de 315,394 francs.

1704. — **Le Grain de blé**, rue des Francs-Bourgeois, 29 (précédemment, rue du Trésor, 4). — Caisse de retraites fondée en 1883. Approuvée en 1884. *Médaille de bronze* à l'Exposition universelle de 1889. — Reçoit, comme membres participants, des hommes, des femmes et des enfants, qui doivent verser un droit d'entrée de 5 francs et une cotisation totale, à payer pendant la durée du sociétariat, de 600 francs pour les hommes et pour les enfants, de 400 à 600 francs (selon qu'elles le stipulent dans leur demande d'admission) pour les femmes. Tout membre participant ayant 15 ans de sociétariat et 50 ans d'âge, est admissible à la pension de retraite, qui est proportionnelle à la cotisation versée par lui.

Au 1er janvier 1897, le *Grain de blé* comptait 3,870 membres participants et 723 pensionnaires.

Son capital était de 1,841,938 francs.

1705. — **Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français,** *Caisse de retraites et de secours*, rue du Bourg-

l'Abbé, 5. — Fondée en 1880. — Autorisée la même année. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1889. *Médaille d'or* à l'Exposition de Lyon (1894). *Diplôme d'honneur* à l'Exposition de Bordeaux (1895).

A pour but d'assurer à ses membres une pension de retraite réversible, en cas de décès, sur la tête de l'époux survivant, des orphelins légitimes ou reconnus, ou des mères veuves, et de fournir aux membres titulaires des secours éventuels à prélever sur des fonds spéciaux.

Les membres titulaires — admis entre 18 et 45 ans, à la condition d'être Français d'origine ou naturalisés, d'être employés depuis 6 mois au moins dans une compagnie de chemin de fer français, de n'être atteints d'aucune maladie incurable ou chronique — payent une cotisation mensuelle variant de 1 à 10 francs pour la retraite, et de 0 fr. 30 pour le fonds de secours.

Ils ont droit à une pension normale, — augmentée d'une pension supplémentaire provenant d'une répartition annuelle des ressources extra-sociales, — après 5 ans de versements effectifs, et, s'ils sont valides, à 50 ans d'âge; s'ils justifient de blessures ou d'infirmités entraînant une incapacité absolue de travail, sans conditions d'âge.

En cas de décès d'un sociétaire jouissant de la retraite ou y ayant droit, son conjoint survivant, non divorcé ni séparé de corps, ou ses orphelins légitimes ou reconnus depuis trois ans, à leur défaut, sa mère veuve, ont droit à une pension égale à la moitié de celle qui lui aurait été servie.

En cas de décès d'un sociétaire après 5 ans de versements, les personnes mentionnées ci-dessus peuvent opter entre le remboursement de la moitié des cotisations qu'il avait versées pour la retraite ou une pension proportionnelle à la moitié du montant de son compte.

L'*Association fraternelle*, à peine constituée, recruta de nombreux adhérents. Dès la fin de la première année, elle en comptait 22,482. Au 1er janvier 1897, le nombre des sociétaires participants (répartis entre 104 sections) était de **47,910**; le nombre des sociétaires jouissant de la retraite, de 5,376; et le capital social s'élevait à 17,298,879 francs.

Depuis sa fondation jusqu'à cette dernière date, elle avait réparti **1,292,831 francs** entre 8,210 sociétaires, veuves ou orphelins de sociétaires; — soit : 6,111 pensions de sociétaires; 928 demi-pensions de veuves ou orphelins; 1,171 demi-remboursements.

1706. — **Association des industries de Paris**, rue des Francs-Bourgeois, 13. — Approuvée en 1880. — Au 1er mai 1896, elle comptait 9,055 sociétaires, 1,000 membres retraités, touchant une pension de 120 francs.

1707. — **Le Sou quotidien**, *Société civile de retraites*, rue du Faubourg-Montmartre, 42 (depuis 1894, précédemment rue de Rivoli, 33). — Fondée en 1890. *Médaille de bronze* à l'Exposition de Bordeaux (1895). Reçoit, comme sociétaires, des hommes et des femmes âgés de 18 ans. Tout sociétaire doit verser une cotisation de 0 fr. 05 par jour. Après 15 ans de sociétariat, il a droit à une pension, c'est-à-dire à recevoir, par

douzièmes, sa part des intérêts ou revenus produits pendant l'année écoulée par le capital inaliénable.

Au 1er avril 1896, ce capital était de 200,000 francs, et le nombre des sociétaires de 5,800.

1708. — **Caisse de retraites des pasteurs de l'Église réformée de France,** rue Roquépine, 5. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1863. — A pour but de concourir à assurer une pension aux pasteurs âgés de 60 ans au moins et comptant 30 années de service pendant lesquels ils ont subi une retenue de 2 pour 100 sur le traitement, demandant leur retraite; et d'assurer, en outre, certaines ressources aux veuves des pasteurs affiliées, par prélèvement sur les premiers fonds disponibles.

Au 1er janvier 1896, le capital inaliénable de la caisse dépassait un million.

1709-1725. — Autres sociétés de retraites ayant obtenu des récompenses aux dernières Expositions d'économie sociale :

Médailles d'or à l'Exposition universelle de 1889 :

Caisse de prévoyance des employés de la Compagnie d'assurances générales;

Caisse de retraites des employés de la Compagnie d'assurance l'Union-Incendie;

Caisse de retraites des employés de la Compagnie d'assurance Union-Vie;

Caisse d'épargne des employés de la Compagnie d'assurance le Phénix;

Caisse de prévoyance des employés de la Compagnie d'assurance la Nationale-Vie;

Caisse de prévoyance des employés de la Compagnie d'assurance la Nationale-Incendie;

Caisse de prévoyance des employés de la Compagnie d'assurance le Soleil et l'Aigle;

Caisse de prévoyance des employés de la Compagnie d'assurance l'Urbaine;

Caisse de retraites de la maison du Bon Marché;

Caisse de retraites de la maison Redouty et Cie;

Société de secours mutuels des quartiers de la Porte Saint-Denis et de l'Hôpital Saint-Louis. — Caisse de retraites fondée en 1856.

La Fourmi (voir n° 1310).

Médailles d'argent à la même Exposition :

La Fraternelle. — Caisse de retraites de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des industries qui s'y rattachent. — Fondée en 1875.

Association amicale des employés de l'Administration centrale du ministère des finances.

Médailles de bronze à la même Exposition :

Caisse de retraites de la maison Barbas, Tassart et Balas.
Caisse de retraites de la Compagnie parisienne du gaz.

Médaille d'or à l'Exposition de Bordeaux de 1895 :

Caisse d'épargne des retraites.

Publications périodiques spéciales :

L'Écho des mutuelles, organe des sociétés de prévoyance et de retraites, rue de Linné, 2. — Fondé en 1894 ; mensuel.

La France prévoyante, boulevard Magenta, 8. — Fondée en 1888 ; mensuelle.

La Boule de neige, rue Étienne Marcel, 32. — Fondée en 1892 ; mensuelle.

Le Sou quotidien, rue de Rivoli, 33. — Fondé en 1892 ; mensuel.

Bulletin officiel de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français, rue du Bourg-l'Abbé, 5. — Fondé en 1895 ; mensuel.

XXX

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION (1)

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION, A PARIS

1729-1794

L'Abeille, rue Laugier, 32.
L'Alliance des travailleurs, boulevard Ornano, 44.
Les Amis prévoyants, rue des Solitaires, 23.
L'Amicale, rue Ordener, 19.

(1) Les sociétés coopératives de consommation sont nées en Angleterre, où, dès 1794, avait été établi, dans le comté d'Oxford, un magasin coopératif, qui dut être bientôt fermé. Vingt ans plus tard, Robert Owen en organisait un nouveau au profit des ouvriers de ses usines et provoquait la création de plusieurs autres.

En 1830 on comptait, en Angleterre. 300 sociétés de consommation. Mais, insuffisamment protégées par la législation de cette époque. elles disparurent ou végétèrent. C'est en 1844 que cette institution devait se fonder définitivement, à

Association amicale des officiers de terre et de mer, rue Joubert, 27.

Association des ouvriers horlogers franco-suisses, boulevard Saint-Denis, 7.

Association des sociétés ooopératives pour la fabrication des sacs en papier, rue Lafayette, 221.

L'Avenir de Plaisance, rue Niepce, 9.

L'Avenir de Vaugirard, rue Lecourbe, 119.

La Bellevilloise, rue Henri Chevreau, 4.

L'Union des transports, rue de Wattignies, 16.

Société de Bercy, rue de Wattignies, 4.

Société coopérative de Bercy, Paris-Lyon-Méditerranée.

La Chapelloise, rue de la Chapelle, 4.

La Concorde, rue Duhesme, 60.

Société civile du XVIIIe arrondissement, rue Jean Robert, 14.

L'Économie parisienne, rue des Gravilliers, 29.

L'Économie sociale de Charonne, rue de Bagnolet, 103.

L'Économie ménagère, rue des Cloyes, 23.

Rochdale, grâce à l'initiative de Charles Howart, qui avait su l'asseoir sur ses véritables bases. D'aprés la méthode alors adoptée par les *Pionniers de Rochdale.* les bénéfices (dont jusqu'alors les actionnaires avaient absorbé la plus grosse part) devaient être attribués aux sociétaires, au prorata de leurs achats. 200 sociétés furent bientôt constituées sur ces bases, en Angleterre, où l'on en compte aujourd'hui 1,600 (dont une vingtaine ont plus de 10,000 membres), faisant, par le magasin de gros qui les alimente, 250 millions d'achats chaque année.

L'exemple des *Pionniers de Rochdale* fut suivi, dix ans plus tard, par les ouvriers de Saint-Étienne, qui fondèrent, en 1855, la *Ruche stéphanoise.* D'autres sociétés semblables se formérent peu à peu en France. Mais livrées aux initiatives individuelles, sans direction, sans doctrine commune et sans lien, l'institution se développait lentement. Trois sociétés nîmoises, la *Solidarté,* la *Renaissance* et l'*Abeille,* lui donnérent une impulsion décisive, en provoquant la réunion d'un congrès qui eut lieu à Paris en 1885. Ce congrès, où furent décidées la constitution d'un *Comité central* (nommé d'abord *Chambre consultative*) et la création d'un magasin de gros, fut suivi de plusieurs autres.

Sur la question essentielle de l'emploi des bénéfices (après déduction faite des frais et de la somme consacrée à la réserve), ces congrès ont toujours recommandé la répartition suivante : 1° la plus grosse part distribuée aux sociétaires, au prorata de leurs achats; 2° une part distribuée aux employés; 3° une part affectée à des œuvres d'utilité sociale (commandites de sociétés coopératives de production, d'institutions d'éducation, etc.). Un certain nombre de sociétés, notamment les nombreuses boulangeries coopératives, visant surtout le bon marché, persistent néanmoins à s'interdire formellement de faire des bénéfices.

Il résulte d'une enquête ouverte par le *Comité central de l'Union coopérative,* qu'au commencement de l'année 1896, on comptait en France 1,187 sociétés de consommation, dont 120 à Paris ou dans sa banlieue. On pouvait évaluer à 300,000 le nombre de leurs membres et à une centaine de millions le chiffre de leurs affaires.

Les plus importantes étaient, à Paris : **la Société des employés civils de l'État** (comptant 11,268 membres), **la Moissonneuse** (14,166 membres), **l'Association des officiers de terre et de mer** (14,199 membres) ; hors Paris : **la Société de consommation et de production de la Rochelle** (13,500 membres).

L'Économie ouvrière, rue des Saules, 15.
L'Économie sociale, rue Auger, 10.
L'Égalitaire, rue de Sambre-et-Meuse, 17.
Les Égaux, rue Vincent, 23.
La Glaneuse, rue Sophie Germain, 10.
Association des employés civils de l'État, du département de la Seine et de la Ville de Paris, rue Christine, 3.
Société de l'Est, rue Philippe de Girard, 15.
L'Émancipation, rue Nicolet, 7.
Les Équitables de Paris, boulevard de la Gare, 20.
La Famille, rue Malar, 28.
La Famille, rue Paul Bert, 11.
La Fraternelle, rue Compans, 22.
La Goutte d'or, rue Saint-Luc, 9.
L'Indépendance, rue Ordener, 90.
La Laborieuse, rue du Chemin-Vert, 144.
La Maison du peuple, rue Ramey, 47.
Le Marais, rue Geoffroy l'Angevin, 12.
La Marmite, restaurant populaire, faubourg Saint-Martin, 255.
La Ménagère, rue Dulong, 71.
La Montmartroise, rue Ramey, 63 *bis*.
La Moissonneuse, rue des Boulets, 32.
La Nouvelle sociale, rue de l'Orillon, 11.
L'Ouvrière, rue de la Roquette, 78.
L'ouvrière, rue Saint-Louis en l'Ile, 56.
L'ouvrière, rue des Poissonniers, 45.
La Paternelle, rue Planchat, 33.
La Persévérance, faubourg Saint-Martin, 122.
Le Phénix, rue Borrego, 29.
Le Plateau, rue du Tunnel, 8.
La Picpus, rue de Chaligny, 12.
Les Prévoyants du XXe, rue des Cendriers, 56.
La Ruche, rue du Texel, 38.
La Sociale, rue de Cotte, 27.
Les Solidaires de Montmartre, rue Marcadet, 78.
Le Thémis, rue du Théâtre, 92.
L'Union Batignollaise, rue des Apennins, 8.
L'Union du XIXe **arrondissement,** rue Ricquet, 25.
L'Union économique, rue des Lombards, 23.
L'Union économique du Bel-Air, rue du Rendez-Vous, 46.
L'Union des transports, rue Boinod.
L'Union des travailleurs, rue Doudeauville, 33.
L'Union fraternelle d'Auteuil, rue d'Auteuil, 86.
L'Union ouvrière, rue Oberkampf, 125.
L'Union ouvrière, rue Moret, 19.
L'Union du Plateau, rue des Alouettes, 42.

L'Union des travailleurs, rue de Tolbiac, 139.
L'Utilité sociale, rue de la Glacière, 40.
Association coopérative de consommation des sciences, des lettres et des arts, cité d'Antin, 16. — Fondée en 1896.
Union coopérative des Sociétés françaises de consommation. *Comité central,* rue Christine, 1.
Syndicat des Sociétés coopératives de consommation, rue Geoffroy l'Angevin, 12.

HORS PARIS

1795-1827. — *Arrondissement de Saint-Denis :*

La Solidarité, rue Traversière, 30 (*Asnières*).
L'Alliance (*Aubervilliers.*)
La Laborieuse, route de Flandre, 69 (*id.*).
L'Avenir, rue des Postes, 35 (*id.*).
L'Union du Bourget (*le Bourget*).
L'Économie sociale, rue Marthe, 35 (*Clichy*).
La Confiance, rue Victor Hugo, 20 (*Courbevoie*).
L'Abondance, rue Sainte-Marie, 14 (*Gennevilliers*).
L'Alliance des travailleurs, rue Carnot, 8 (*Levallois-Perret*).
La Lilassienne, rue du 14 Juillet, 13 (*les Lilas*).
La Ruche, rue du Marché (*Nanterre*).
La Force ouvrière, avenue du Roule, 175 (*Neuilly*).
Le Bien-être, place du Marché (*id.*).
La Solidarité, rue Étienne Marcel, 5 (*Pantin*).
L'Alliance des Quatre-Chemins, rue Berthier (*id.*).
La Revendication, rue Mars et Roty, 18 (*Puteaux*).
La Prévoyante, rue du Bar de Bec, 5 (*Rosny*).
L'Avenir social, rue des Ursulines (*Saint-Denis*).
La Persévérante, rue Brise-Échalas (*id.*).
L'Égalité, rue des Boucheries, 7 (*id.*).
La Dionisienne, rue de la Fromagerie (*id.*).
Société Castori (*id.*).
Les Corroyeurs (*id.*).
L'Espérance, rue de Paris, 94 (*id.*).
L'Union des familles, route de la Révolte, 126 (*id.*).
LUnion des ménagères, rue Compoise, 156 (*id.*).
La Confiance, avenue de Paris, 28 (*la Plaine-Saint-Denis*).
La Famille, avenue de Paris, 104 (*id.*).
L'Abeille de Saint-Ouen, avenue des Batignolles, 57 (*Saint-Ouen*).
L'Amicale, rue des Entrepôts, 17 (*id.*).
La Ruche, rue des Épinettes, 14 (*id.*).

L'Abeille Suresnoise, rue du Mont Valérien, 7 (*Suresnes*).
Société d'alimentation et d'épargne Sordes, Huillard et Cie. (*id.*).

1827-1852. — *Arrondissement de Sceaux :*

L'Alfortvilloise, rue des Camélias, 16 (*Alfortville*).
L'Économie, rue de Vitry, 46 (*id.*).
L'Union des travailleurs (*Arcueil*).
Société de Charenton et de Saint-Maurice, rue de Paris, 52 (*Charenton*).
Société économique d'alimentation, rue de la Raffinerie, 39 (*Choisy-le-Roi*).
L'Unité, rue Mot, 14 (*Fontenay-sous-Bois*).
Le Progrès, rue de Paris, 24 (*Gentilly*).
L'Union fraternelle des travailleurs, rue de la Glacière, 6 (*Issy*).
Société coopérative de consommation, rue Coutant, 19 (*id.*).
L'Économie, rue de Seine, 3 (*Ivry-sur-Seine*).
L'Union coopérative (*id.*)
La Garennoise, rue du Centre, 51 (*la Garenne*).
L'Union ouvrière, rue des Arts, 40 *bis* (*le Perreux*).
L'Économie, Grande Rue, 43 (*Maisons-Alfort*).
L'Avenir, rue Victor Hugo, 43 (*Malakoff*).
L'Union Montrougienne, rue de Courcelles, 2 (*Montrouge*).
La Vincennoise, rue de Vincennes, 128 (*Montreuil-sous-Bois*).
Société coopérative, boulevard de l'Hôtel de ville (*id.*).
La Prévoyante, rue de la Villette, 6 (*les Prés-Saint-Gervais*).
Société coopérative, rue Paul de Kock (*id.*).
L'Économie, boulevard de Créteil, 107 (*Saint-Maur*).
La Vincennoise, rue de l'Hôtel de ville, 11 (*Vincennes*).
Société anonyme de consommation, place Carnot (*Vitry-sur-Seine*).

A l'Exposition universelle de 1889, une *Médaille d'or* a été décernée à :

La Société coopérative du XVIIIe arrondissement. — Fondée en 1865 par 34 ouvriers du quartier de la Goutte d'Or, appartenant à diverses industries, avec le concours de MM. Arlès-Dufour et Ducuing. Ayant commencé ses opérations en mars 1866 avec 54 associés participants, elle comptait 1,550 membres en 1889, et, dès 1887, elle s'était installée dans un immeuble construit tout exprès par elle. Fournissant à ses membres des objets de toute sorte (denrées alimentaires, ustensiles de ménage, vêtements, linge, etc.), elle les leur livre aux prix de revient, majoré de 10 pour 100 pour les marchandises solides et de 15 pour 100 pour les liquides. Sur les bénéfices, répartis après la clôture de chaque exercice, 1 pour 100 est affecté aux frais d'administration, 4 pour 100 sont portés au fonds de réserve; le reste est partagé entre les sociétaires, au prorata de leurs achats de l'année.

Une *Médaille d'argent* a été décernée à :

La Société d'alimentation et d'épargne. — Fondée à Suresnes en 1866 par MM. Sordes, Huillard et Cie, pour permettre à leurs ouvriers de se procurer des aliments de meilleure qualité et à plus bas prix. Elle vend à ses sociétaires, du pain, de l'épicerie, des pommes de terre et certains vêtements, contre des bons dont ils remboursent la valeur sur leur salaire. Les bénéfices sont répartis entre eux au prorata de leurs achats, sauf une quotité placée au fonds d'épargne, dont chaque membre de la Société, quand il la quitte, reçoit sa part.

Une *Médaille de bronze* a été décernée à :

L'Égalitaire de Paris.

Publications périodiques spéciales :

Coopérateurs et mutualistes français, revue des sociétés mutuelles et coopératives, rue Stanislas, 5. — Fondée en 1886; hebdomadaire.

La Fédération nationale des sociétés coopératives de consommation, rue de Nesle, 10. — Revue fondée en 1890; bimensuelle.

Bulletin de la Moissonneuse, rue des Boulets, 32. — Fondé en 1889; mensuel.

Bulletin de l'Union coopérative, rue Christine, 1; mensuel.

XXXI

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE DIVERSES

1853. — **Caisse nationale d'assurance en cas de décès,** à la Caisse des dépôts et consignations, rue de Lille, 56. — Fondée par une loi du 11 juillet 1868.

A pour but de garantir, en cas de décès de l'assuré, le payement d'une somme déterminée, ne pouvant dépasser 3,000 francs, à ses héritiers.

L'assuré doit avoir plus de 16 et moins de 60 ans. Il peut payer soit une prime unique, soit une prime annuelle pendant toute sa vie ou pendant un certain nombre d'années fixé à l'avance.

Il est dispensé de la visite médicale préalable qu'exigent toutes les compagnies d'assurance; mais s'il meurt moins de deux ans après le jour où l'assurance a été contractée, celle-ci est annulée. Les primes qu'il a versées sont d'ailleurs remboursées avec intérêt de 4 pour 100.

Il y a eu, pendant l'année 1895, 112 contrats d'assurance individuelle

et 67 contrats d'assurance collective (passés par des sociétés de secours mutuels approuvées).

Les capitaux assurés par les contrats individuels s'élevaient à 189,941 fr.

Les capitaux assurés par les contrats collectifs, à 93,176 francs.

1854. — **Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents**, à la Caisse des dépôts et consignations, rue de Lille, 56. — Fondée par une loi de juillet 1868. A pour but d'assurer une pension viagère aux ouvriers industriels ou agricoles ayant reçu, dans l'exercice de leur profession, une blessure d'où résulte une incapacité de travail; d'assurer un secours à leur veuve, à leurs enfants mineurs, à défaut de ceux-ci, à leur père ou mère sexagénaire, si, dans les mêmes circonstances, ils ont péri.

La prime annuelle d'assurance est de 3, 5 ou 8 francs.

Pour les accidents d'où résulte une incapacité absolue de travail, la pension allouée varie, selon l'âge de l'assuré et le chiffre de la prime payée par lui ou en son nom, de 150 à 644 francs. Elle est de moitié pour les accidents d'où résulte seulement l'incapacité d'exercer la profession.

En cas de mort de l'assuré, une somme égale à celle qu'il aurait touchée pendant deux années à titre de pension, est allouée, à titre de secours, à sa veuve, à ses enfants mineurs, à leur défaut, à leur père ou mère sexagénaire.

Pendant l'année 1895, 1,594 primes représentant la somme de 10,478 fr. ont été versées à la *Caisse d'assurance en cas d'accidents*. Les indemités payées par celle-ci se sont élevées à 9,952 francs.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, la Caisse a reçu 241,584 francs de primes pour 38,166 assurés. Elle a payé 182,741 francs d'indemnités.

1855. — **Société de dotation de la jeunesse française,** rue de Grenelle, 71. — Fondée en 1895. — Divisée en 349 sections. Admet comme membres actifs les jeunes gens et jeunes filles de nationalité française âgés de 15 ans au plus, payant une cotisation mensuelle de 0 fr. 50; leur assure une dot proportionnelle à la durée de leur sociétariat, que les jeunes gens reçoivent à l'expiration de leur service militaire, les jeunes filles au moment de leur mariage ou à leur majorité, les uns et les autres à 25 ans au plus tard s'ils ne font partie de la Société que depuis l'âge de 15 ans. — Au 1er mars 1897, la Société comptait 13,824 membres. Ses valeurs en portefeuille s'élevaient à 50,951 francs, 8,043 enfants étaient inscrits.

1856. — **La Famille française,** rue Drouot, 17 (voir n° 104). Assure aux jeunes filles sociétaires, moyennant une cotisation unique ou une cotisation annuelle (la première variant de 25 fr. 15 à 74 fr. 55, la seconde de 21 fr. 15 à 81 fr. 65, suivant l'âge de leur admission), le payement d'une dot de 100 [francs le jour de leur mariage, d'une dot plus forte si elles payent une cotisation plus élevée. Le conseil général du

Puy-de-Dôme a fondé des bourses qui doivent être payées par la *Famille française*.

XXXII

CAISSES DE LOYERS

1857-1886. — **Caisses de loyers de la Société de Saint-Vincent de Paul.** (Voir section xxxv). — Fondées en 1846, par la conférence de Saint-Sulpice, qui la première eut une caisse de cette nature. Vingt-cinq des conférences de Paris et cinq des conférences de banlieue en ont aujourd'hui. Ces caisses reçoivent les petites sommes mises de côté, pour le payement de leur loyer, par les indigents que visitent les membres des conférences, ou qui sont recommandés par d'autres œuvres, et les leur restitue, à la fin du trimestre, avec une bonification. Le taux de cette prime (qui est de 15 pour 100 en moyenne) est laissé à l'appréciation des conférences. Pendant l'année 1895, 600 déposants environ ont versé 56,000 francs.

1887. — **Œuvre des loyers du quartier des Ternes.** — Fondée en 1879 par Mme Pauline Lalot. — Dirigée par la fondatrice. — Reçoit chaque lundi les petites sommes que des ouvriers, de tout culte, prélèvent sur leur salaire pour le payement de leur loyer, et les leur restitue, à la fin du trimestre, avec une bonification de 5 pour 100. En cas de maladie ou de chômage forcé, l'œuvre paye une partie ou, si les circonstances l'exigent, la totalité du loyer.

1888. — **Caisse des loyers de l'institution des Diaconesses.** (Voir n° 1284.) — Fondée en 1874. — Reçoit les petites sommes, à partir d'un franc, que des indigents lui versent chaque semaine pour le payement de leur loyer. Si, à la fin du trimestre, la somme totale versée par eux représente le chiffre du loyer, moins 10 francs, la Caisse la leur restitue avec ce complément.

1889. — **Maison de Notre-Dame de Nazareth,** rue Stanislas, 11. (Voir n° 1073.) — A une caisse de loyers.

1890. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue Boutebrie, 1 (voir n° 643). — A une caisse de loyers donnant aux déposants une prime de 20 pour 100 en hiver, de 10 pour 100 en été.

1891. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue Poulletier, 7 (voir n° 640.) — A organisé en 1882, au profit des indigents du quartier, une caisse de loyers recevant les sommes, si modiques qu'elles soient, destinées au payement de leur loyer, et donnant une prime de 15 pour 100 pour celles qui sont versées pendant le premier mois du trimestre, de 10 pour 100 pour celles qui sont versées pendant le second, de 5 pour 100 pour celles qui sont versées pendant le troisième. Nombre moyen des déposants en 1895 : 60. Il y a des familles qui, depuis la fondation de cette caisse, y ont versé chaque mois sans interruption.

1892. — **Maison de la Providence,** rue Oudinot, 3. (Voir n° 656.) — Reçoit les dépôts d'un franc au minimum que lui font les indigents du quartier, en vue du payement de leur loyer, les leur restitue, à l'époque du terme, avec une prime de 10 pour 100. En 1896, 220 déposants.

1893. — **Patronage du Bon Conseil,** rue de Varennes, 25. (Voir n° 1135). — A une caisse de loyers pour les apprenties et jeunes ouvrières patronnées.

XXXIII

HABITATIONS ÉCONOMIQUES (1)

Habitations économiques de la Société philanthropique. (Voir section xxxv.)

1894. — 1° *Fondation Armand et Michel Heine* (1888).

M. Michel Heine ayant offert en son nom et au nom de son frère décédé 765,000 francs à la *Société philanthropique* pour être employés à une créa-

(1) « Le logement attrayant est la seule forme de lutte contre le cabaret. » Ce mot, souvent cité, de M. Jules Simon, justifie l'importance qu'on attache aujourd'hui à la question des habitations à bon marché.

Les Anglais ont compris avant nous l'intérêt social de cette œuvre, et il y a près de cinquante ans que, sur la haute initiative du prince Albert, ils l'ont résolument entreprise. Dès 1885, l'un de ses adeptes les plus fervents, de ses propagateurs les plus militants, M. Georges Picot, constatait que, dans la ville de Londres seulement, les sociétés philanthropiques de construction d'habitations économiques avaient réuni ensemble un capital de 150 millions et construit 20,000 logements pouvant recevoir 110,000 individus; qu'à elle seule, une de ces compa-

tion utile, cette somme fut affectée, sur la proposition de M. Georges Picot, à la construction de trois maisons ouvrières.

De ces maisons construites et administrées par la *Société philanthropique*, la première, située rue Jeanne d'Arc, 45, a coûté 183,182 francs. Elle est divisée en 35 logements, occupés par 119 personnes, et produit un revenu net de 5,300 francs.

La seconde, boulevard de Grenelle, 65, a coûté 279,238 francs; divisée en 46 logements occupés par 158 personnes, elle produit un revenu de 8,500 francs. La troisième, avenue de Saint-Mandé, 27, a coûté 292,874 fr. Divisée en 55 logements occupés par 193 personnes, elle produit un revenu de 10,000 francs.

Le loyer de ces logements varie de 160 à 360 francs, que les locataires peuvent payer, à leur choix, par trimestre, par mois ou par semaine.

Chacun d'eux se compose de deux ou trois pièces, plus une cuisine et un water-closet.

Avec le produit de la capitalisation des loyers de ces trois immeubles, la *Soicété philanthropique* a acheté, en 1896, rue d'Hautpoul, au prix de 38,000 francs, un terrain où elle a fait construire une nouvelle maison d'habitations à bon marché qui a coûté 274,000 francs et a été inaugurée le 15 mars 1897. Elle contient 54 logements, habités par 160 personnes.

1895. — 2° *Fondation Gouin.*

Mise en possession d'un capital destiné à assurer la dotation du dispensaire chirurgical fondé à Clichy par M. et Mme Jules Gouin (voir section XLIX),

gnies, formée par des ouvriers, possédait 32 millions et logeait 20,000 personnes; tandis que les tentatives faites dans le même but à Paris, avant 1870, par Napoléon III et le comte de Madre, y avaient obtenu peu de faveur.

De grands progrès, depuis lors, ont été réalisés dans cette voie, grâce surtout, on doit le dire, à la formation de la *Société française des habitations à bon marché*, qui s'était déjà donné pour mission spéciale de les provoquer, de les seconder, et grâce à la loi qui, sur la proposition de M. J. Siegfried, fut votée le 30 novembre 1894.

Cette loi devait, en effet, encourager, favoriser la construction des maisons économiques, en faciliter l'acquisition aux ouvriers :

En autorisant les bureaux de bienfaisance, hôpitaux et hospices à consacrer le cinquième de leur patrimoine à la construction des maisons à bon marché, ou à des prêts hypothécaires à des sociétés formées pour cet objet; la Caisse des dépôts et consignations, à employer le cinquième des fonds de réserve des Caisses d'épargne en obligations négociables de ces sociétés;

En autorisant la Caisse d'assurance en cas de décès à passer avec les acquéreurs ou constructeurs de maisons à bon marché, qui se libèrent du prix de leur habitation au moyen d'annuités, des contrats d'assurance temporaire ayant pour but de garantir la mort de l'assuré, le payement des annuités à échoir;

En affranchissant de toute patente les sociétés spéciales et des contributions foncières et des portes et fenêtres les habitations écconomiques construites par elles;

En prescrivant, enfin, la création d'un *Conseil supérieur des habitations à bon marché.*

. . . .

La loi du 20 juillet 1895 a, en outre, autorisé les caisses d'épargne à prêter à des œuvres de ce genre le cinquième de leur fortune personnelle et la totalité du revenu de cette fortune.

la *Société philanthropique* a eu la pensée de placer une partie de ce capital en habitations économiques.

A cette intention, elle a fait élever, rue d'Alsace, 23 et 25, à l'extrémité du terrain occupé par le Dispensaire, au prix de 505,059 francs, des maisons à quatre étages comprenant 64 logements, pourvus d'eau et de gaz, dont le loyer varie de 150 à 300 francs.

Ainsi, la *Société philanthropique* offre aux familles d'ouvriers 254 logements salubres et économiques, qui abritent plus de 800 habitants.

Société française des habitations à bon marché. (Voir n° 44.)

1896. — **Société anonyme d'habitations économiques**, rue Pigalle, 54. — Fondée en 1890 (sous le nom de *Société des habitations économiques du quartier de la Gare*), avec l'appui de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, à laquelle se joignit, quelques mois après, la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. — A pour but de mettre à la disposition de familles d'ouvriers, de préférence, mais non exclusivement, d'ouvriers des compagnies de chemins de fer, des logements à bon marché et construits dans les meilleures conditions hygiéniques.

Pour assurer à leur personnel ce droit de préférence, les Compagnies intéressées ont avancé à la Société, au taux de 3 pour 100, avec garantie hypothécaire, les sommes nécessaires à la réalisation de son programme.

La Société d'habitations économiques possède aujourd'hui quatre maisons : *rue Dunois, 10 et 12; rue du Chevaleret, 123; rue Coriolis, 54*, contenant ensemble 133 logements qui, en moyenne, ont une surface de 32 mètres carrés et sont loués 282 francs.

Ces logements, qui comportent tous une petite antichambre, un cabinet d'aisances, une cave, et dont les locataires ont l'eau de source gratuitement et sans limite à leur disposition, se répartissent en trois types : 1° deux chambres, dont une avec fourneau de cuisine; 2° deux chambres avec cuisine à part; 3° trois chambres, dont une avec cuisine.

La construction de ces quatre maisons a exercé la plus heureuse influence sur les conditions de l'habitation ouvrière dans les quartiers où elles se trouvent, en servant de point de comparaison, en suscitant la concurrence, et en mettant les propriétaires dans la nécessité de transformer les immeubles ou de diminuer sensiblement les prix de location.

Les résultats de l'exploitation sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	EXERCICES			
	1892	1893	1894	1895
Produit brut	4f 29	5f 18	5f 51	5f 23
Charges 0/0 du produit brut	24 »	31 »	37 »	42 »
Produit net	3 23	3 55	3 41	3 01

Outre les quatre immeubles de Paris, la *Société d'habitations économiques* vient de faire construire à Rueil deux petites maisons, dont le type rappelle celui de Mulhouse. Elles comprennent huit logements, loués 220 fr., à chacun desquels est affecté un jardin.

1897. — **Société anonyme des habitations ouvrières de Passy-Auteuil,** boulevard de Strasbourg, 37. — Fondée, en 1882, par MM. Dietz-Monnin, Émile Meyer, Émile Cacheux et Cheysson. *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889.

Cette Société a pour but la construction de petites maisons salubres et à bon marché dont le locataire puisse devenir propriétaire en vingt ans, par le payement d'un amortissement compris dans son loyer.

Préoccupée avant tout du bien social à réaliser en facilitant aux ouvriers et aux petits employés l'accès de la propriété de leur foyer domestique, elle a limité, par ses statuts, le taux de l'intérêt de ses capitaux à 4 pour 100.

La Société s'est constituée, le 25 mai 1882, au capital de 200,000 francs. Elle a élevé ou acquis 67 maisons sur les terrains compris entre les rues Boileau et Claude Lorrain et l'impasse Boileau.

L'ensemble de ces habitations a reçu le nom de *Villa Mulhouse*. De ses 67 maisons, dont la Société a tenu à varier autant que possible l'aspect, 33 n'ont qu'un rez-de-chaussée, et coûtent de 5 à 8,000; 28 ont un étage, un sous-sol, et coûtent de 8 à 10,000 francs; 8 ont deux étages, et coûtent 10,000 francs.

En entrant dans l'une d'elles, pour en devenir propriétaire au bout de vingt ans (sauf le cas de libération anticipée, acceptée par le conseil d'administration), le locataire doit verser, pour témoigner de sa faculté d'épargne, un premier acompte d'au moins 500 francs. Le prix de son loyer représente 4 pour 100 de la valeur de la maison, plus 1 pour 100 pour frais de gestion, d'impôts, etc., et 3 fr. 36 pour 100 pour l'amortissement en 20 ans. Établi sur ces bases, le loyer d'une maison de 7,000 francs est de 548 francs.

En 1895, sur les 67 maisons de la *Villa Mulhouse,* 9 entièrement libérées appartenaient à leurs anciens locataires; 58 étaient louées, dont 45 avec promesse de vente (1) Les locataires avaient déjà payé 146,120 francs sur les 367,750 représentant la valeur des 45 maisons louées avec promesse de vente (soit 40 pour 100).

1898. — **Société anonyme des habitations économiques de Saint-Denis.** — Fondée, en 1891, au capital de 300,000 francs. A construit, sous le nom de *La Ruche,* un groupe d'habitations comprenant 49 logements, dont 21 consistant en une petite maison entre cour et jar-

(1) La Société consent, par exception, des baux de location simple; le loyer, en ce cas, représente 5 0/0 de la valeur de la maison. Mais, dans le cas où le locataire demande ultérieurement à modifier son bail pour y introduire la promesse de vente, elle lui tient compte de cette différence.

din se louent 380 à 400 francs, et 28, en de plus grandes maisons à étages, se louent de 280 à 300 francs.

Au 1er janvier 1897, ces logements étaient occupés par 197 personnes, dont 121 adultes et 76 enfants.

1899. — **Le Coin du feu.** *Société anonyme coopérative de constructions ouvrières, à capital variable,* à Saint-Denis. — Fondée en août 1894. — A pour but de rendre chacun de ses membres propriétaire de la maison qu'il habite, par voie de lotissement et en échange de ses droits sociaux.

Elle construit des maisons en se conformant aux indications de dimension et de distribution données par le locataire acquéreur. En 23 annuités variant, selon la surface occupée par la maison, de 351 à 573 francs, celui-ci devient propriétaire, et cesse alors d'être sociétaire. Il peut toutefois rentrer dans la société comme actionnaire simple.

Le capital social variable est formé d'actions de 50 francs payables par versements mensuels.

Le *Coin du feu* a pu louer, en avril 1896, les cinq premières maisons qu'il avait construites, et six autres, trois mois plus tard.

Il a acquis depuis un terrain de 900 mètres, où il en construit sept nouvelles.

1900. — **Société anonyme des habitations à bon marché de Clichy**. — Fondée, en 1896, par M. Verbekmoës. A construit des maisons à cinq étages, composées de logements dont le loyer varie de 300 à 500 francs.

1901. — **Maisons à loyers réduits.** — Œuvre fondée, en 1845, par l'*Association protestante de bienfaisance*, et administrée par elle. (Voir section XXXV.)

L'*Association protestante de bienfaisance* loua, en 1845, une première maison, 52, rue de Reuilly; en 1856, une seconde, 24, rue de la Montagne Sainte-Geneviève (devenue rue Tournefort); en 1874, une troisième, rue de Lauriston, pour en sous-louer les petits logements à des familles protestantes indigentes, moyennant un loyer réduit, accordant en outre aux plus nécessiteuses des secours de chauffage et de vêtements.

En 1891, elle substitua à la maison louée rue de Lauriston une maison qu'elle avait fait construire, rue Vauvenargues, 3, et dont elle est propriétaire.

Pendant l'exercice 1896, l'Œuvre a logé 218 personnes (57 dans la maison de la rue de Reuilly; 57 dans celle de la rue Tournefort; 104 dans celle de la rue Vauvenargues).

Elle a reçu de ses locataires de la rue Tournefort 3,027 francs pour une dépense de 5,050 francs; de ses locataires de la rue de Reuilly, 2,010 francs pour une dépense de 2,405 francs, et 4,269 francs des locataires de la rue Vauvenargues (dont la construction lui avait coûté 147,239 francs pour une dépense de 4,633 francs.

Elle a distribué aux locataires des deux premières maisons 500 francs en secours de chauffage et vêtements.

Publication périodique spéciale :

Bulletin de la Société française des habitations à bon marché, rue de la Ville-l'Évêque, 15. — Fondé en 1890; trimestriel.

XXXIV

PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES ET AUTRES INSTITUTIONS PATRONALES (1)

1902. — **Imprimerie nationale,** rue Vieille du Temple. — Fondée au Louvre, par Louis XIII, en 1620. Réorganisée par le Directoire, en l'an III; transférée, en 1808, dans l'hôtel du cardinal de Rohan, qu'elle occupe encore. A établi la participation dès 1811.

Les bénéfices que réalise cet établissement sont distribués par l'État en secours temporaires ou pensions de retraite à ses ouvriers.

Les secours de maladie peuvent monter jusqu'à 135 francs par personne et par an.

Les pensions de retraite, dont le chiffre varie de 365 à 500 francs pour les ouvrières, de 400 à 600 francs pour les hommes de service, de 550 à

(1) Dans le cours de ce siècle, que M. Gladstone a nommé « le siècle des ouvriers », la condition matérielle et morale des travailleurs s'est singulièrement améliorée.

Quoi qu'en dise l'école socialiste, malgré ses ardents efforts pour creuser un infranchissable fossé entre le capital et le travail, ce fossé tend à se combler, le capital y jetant volontairement une part de plus en plus large de ses profits.

Jadis, quand ils leur avaient compté leur salaire, les patrons se croyaient quittes envers les ouvriers. Ils ont compris, ils comprennent de mieux en mieux qu'ils ont autre chose à faire; que leur devoir, comme leur avantage, est d'intéresser le travailleur à la prospérité de l'usine, de l'atelier, du magasin qui l'emploie, en l'en faisant soit directement, soit indirectement profiter :

Directement, c'est-à-dire en lui attribuant, — comme ont pu le faire certains chefs d'industrie, une part dans les bénéfices de l'entreprise.

Indirectement, c'est-à-dire en consacrant une partie de ces bénéfices à créer pour les employés, pour les ouvriers, des institutions qui pourvoient à leurs besoins matériels ou moraux. Cette initiative peut s'exercer avec fruit de bien des façons, comme le disait si bien M. Cheysson : « Le patronage a directement affaire à l'habitation ouvrière. Non seulement il peut et il doit pourvoir les ouvriers de logements salubres et à bon marché, mais encore il dépend

800 francs pour les ouvriers, de 700 à 1,000 francs (à titre exceptionnel) pour les contre-maîtres, sont acquises, à tout âge, par 30 ans de service, à 60 ans d'âge, ou, en cas d'infirmités, par 25 ans de service. Une pension de retraite proportionnelle à leurs services leur est allouée, sans condition d'âge, en cas d'infirmités contractées dans leur travail.

1903. — **Maison Leclaire** (aujourd'hui *Maison Redouly et Cie*). Entreprise de peinture, rue Saint-Georges, 11. — Fondée (rue Cassette) en 1826. A reçu le prix Audéoud, un *Grand Prix* à l'Exposition universelle de 1889, un *Grand Prix* à l'Exposition de Bordeaux (1895). Le premier établissement privé où ait été établi le système de la participation aux bénéfices.

Jean Leclaire, né en 1801 dans un petit village de l'Yonne, Aisy-sur-Armançon, y avait été d'abord berger, puis apprenti maçon. A 17 ans, il venait à Paris pour y chercher fortune. Il entrait chez un peintre en bâtiment où il gagnait deux sous par jour. Peu de temps après il devint chef d'atelier, puis patron, et la maison qu'il avait fondée fort modestement ne tarda pas à prospérer. Mais l'heureux patron n'avait pas oublié ses pénibles

de lui de les acheminer vers l'acquisition graduelle de leur maison et de rendre ainsi à la famille ouvrière l'inappréciable service de lui procurer la propriété de son foyer domestique. Il a le devoir impérieux d'assurer le respect de l'ouvrière et de la mettre à l'abri des dangers auxquels elle pourrait être exposée. Enfin, il est directement en mesure, s'il le veut et sait bien s'y prendre, de développer chez les ouvriers le goût de l'épargne et de leur apprendre le chemin de diverses institutions de prévoyance qui sont destinées à défendre leur vie contre les crises dont elle est menacée, c'est-à-dire contre les suites de la maladie, des accidents, des infirmités, de la vieillesse et de la mort. » (Rapport sur les institutions patronales au jury de l'Exposition de 1889.)

Que les chefs de grandes industries, que les patrons employant un nombreux personnel remplissent de plus en plus largement ces divers devoirs, l'Exposition de 1867, la première, avec son groupe X, l'Exposition de 1889, ensuite, avec sa section XIV, celles de Lyon et de Bordeaux, enfin, l'ont clairement montré à tous et révélé à beaucoup. Les institutions patronales établies chez nous, depuis le milieu du siècle, sont si variées et si nombreuses, que pour les énumérer en détail il faudrait un volume. Ne pouvant même songer à mentionner toutes celles du département de la Seine, nous devons nous borner à indiquer les plus importantes, notamment celles qui ont reçu, en 1889, une consécration officielle. Nous avons cru devoir y mentionner en détail celles des compagnies parisiennes de chemin de fer. En voyant quels établissements, quelles caisses de toute sorte elles ont fondés au profit de leurs agents, en constatant que, d'accord avec leurs actionnaires, elles y consacrent une bonne part de leurs bénéfices (part qui pour la Compagnie de Paris-Lyon, par exemple, représente 30 pour 100 et pour la Compagnie des chemins de fer de l'Est 45 pour 100 du dividende), on constatera si le capital anonyme a justifié, à cet égard, les appréhensions qu'il avait fait naître.

Cette démonstration serait encore plus éclatante si, passant en revue les grands établissements industriels de province, nous pouvions rappeler ici ce qui fut constaté à notre dernière Exposition universelle : que tel d'entre eux, comme la Compagnie de Bessèges, distribuant 600,000 francs, tel autre, comme la Compagnie de Boochy, 449,000 francs de dividende, consacraient, la première, 345,000 francs, la seconde, 211,000 francs, c'est-à-dire à peu près la moitié, à leurs institutions patronales.

débuts, et, en arrivant à la fortune, il ne songeait qu'à faciliter ceux des ouvriers qui l'aidaient à s'enrichir.

Au mois de janvier 1842, il leur adressait une note pour leur faire part de sa résolution de distribuer entre eux, ou du moins entre ceux qui remplissaient certaines conditions et (selon l'expression conservée depuis dans la maison) formaient « le noyau » de son atelier, une partie des bénéfices produits par leur travail. Ceux à qui cette promesse était faite l'accueillirent sans enthousiasme, même avec quelque méfiance, se demandant si elle n'avait pas pour but de réduire indirectement leur salaire, et ne comptant guère sur la prime qu'on leur faisait espérer.

Leclaire les laissait murmurer, se réservant de leur fermer la bouche par un argument décisif. L'inventaire de 1841 étant dressé, il les rassembla autour d'une grande table, où il jeta un sac contenant 11,886 francs; c'était la somme qui leur revenait, et dont chacun reçut la part à laquelle il avait droit. L'Administration, qui n'avait pas fait un meilleur accueil à cette innovation, fut moins facile à convaincre. La préfecture de police, à laquelle il demanda de réunir tous ses ouvriers dans un local spécial pour leur exposer l'économie de son système, la lui refusa nettement. Une semblable demande, renouvelée dix-huit mois plus tard, fut soumise par le préfet à un de ses chefs de service, qui conclut à son rejet par les raisons suivantes : « Ce règlement de salaires d'ouvriers ne nous paraît pas devoir être encouragé, et est même défendu par les lois; l'ouvrier doit rester entièrement libre de fixer et régler son salaire, et il ne doit pas pactiser avec le maître... Par l'association dans les bénéfices, l'ouvrier s'engage avec le maître au delà d'une année, ce qui lui est défendu par la loi du 22 germinal an XI. » Le bien n'est pas toujours facile à faire! Afin de démontrer les bienfaits méconnus de son système, Leclaire publia, en 1845, une brochure où il établissait que son personnel avait reçu, à titre de participation : 19.714 francs pour l'exercice de 1843, et 20,060 francs pour le suivant.

En 1845 il devait recevoir : 19,404 francs; en 1846, 20,388 francs; en 1847, 20,754 francs; soit, pour ces six années : 112,588 francs.

Trente ans plus tard, la part totale que les ouvriers de la maison Leclaire avaient directement ou indirectement reçue sur ses bénéfices, depuis l'établissement de la participation, s'élevait à près de 2 millions (1,923,517 francs).

Avant de les associer à ses bénéfices, dès 1838, Leclaire avait fondé pour ses ouvriers comptant 5 ans de service, et faisant partie du *noyau* (1), une caisse de prévoyance et de secours mutuels qui devait singulièrement prospérer. Quand il mourut (1872), l'avoir de cette Société était déjà de 671,864 francs; six ans plus tard, de 1,009,851 francs, et au 31 mars 1896, de 2,970,182 francs. A cette dernière date, la Société comptait 245 membres (122 actifs et 102 pensionnaires). Le montant des pensions qu'elle servait

(1) Pour faire partie du noyau, il fallait avoir plus de 25 ans, moins de 40 ans, et être nommé par l'assemblée générale.

était de 134,605 francs. Ses recettes pour le dernier exercice s'étaient élevées à 191,787 francs (dont 76,388 francs étaient le produit de la participation). Tout sociétaire participant reçoit d'elle, à 50 ans d'âge et après 20 ans de service, une pension de 1,500 francs, réversible par moitié sur la tête de sa veuve ou de ses orphelins mineurs.

En 1854, Leclaire avait spontanément attribué à cette Société une part dans ses bénéfices. Bientôt après, faisant un nouveau pas dans cette voie libérale, il la constituait la commanditaire de la maison, et la convertissait en une véritable association coopérative.

Il donnait enfin à ses ouvriers une dernière preuve de dévouement, et non la moins méritoire, en se séparant d'eux, en 1865, pour leur apprendre à diriger eux-mêmes leur entreprise, et prouver à tous qu'ils pouvaient se passer de sa tutelle, que son œuvre était assez bien établie pour lui survivre (1). Entre les mains des gérants élus qui lui succédèrent, elle ne périclita pas, en effet. La Société fondée par lui compte aujourd'hui près de 1,000 membres, qui se partagent la moitié des bénéfices, l'autre moitié étant également répartie entre la gérance et la caisse de secours mutuels. Leclaire avait dit autrefois à ses ouvriers : « Si vous voulez que je parte de ce monde le cœur content, il faut que vous ayez réalisé le rêve de toute ma vie; il faut qu'après une conduite régulière et un travail assidu, un ouvrier et sa femme puissent, dans leur vieillesse, avoir de quoi vivre tranquilles sans être à charge à personne. » Leclaire put partir le cœur content, car il avait réalisé, du moins pour son personnel, ce généreux rêve, et fait des heureux qui ne l'ont pas oublié; ils le prouvèrent récemment en lui faisant élever une statue, qui fut inaugurée le 1er novembre 1896 au square des Épinettes (2).

Ajoutons que la généreuse initiative de Leclaire a eu depuis de nombreux imitateurs, à Paris, dans les départements, à l'étranger; qu'un industriel de l'Illinois notamment, M. Nelson, a calqué l'organisation qu'il avait établie et donné à son importante cité ouvrière le nom de *Leclaire*, aujourd'hui connu dans le monde entier.

1904. — **Maison du Bon Marché**. Deux *Grands Prix* à l'Exposition universelle de 1889. (*Participation aux bénéfices, Institutions patronales.*)

Médaille d'or du Prix Audéoud, la même année. La *Maison du Bon Marché* a établi une caisse d'épargne recevant, jusqu'à concurrence de 10,000 fr., les économies de ses employés, et servant aux déposants un intérêt de pour 100.

Elle a fondé, en 1876, une caisse de prévoyance exclusivement alimentée par un prélèvement de 5 pour 100 sur ses bénéfices, à laquelle tous ses

(1) Il intervint cependant, en 1839, pour donner à la Société son organisation définitive.

(2) Voir, pour plus de détails sur les origines de la maison Leclaire, une intéressante monographie publiée dans un compte rendu de la *Société du travail* (exercice 1887) par M. Charles Robert, ancien conseiller d'Etat, l'un des propagateurs les plus convaincus, les plus militants du système de la participation.

employés non intéressés, comptant cinq ans de service, participent proportionnellement à la durée de leur séjour dans la maison. Cette caisse possède aujourd'hui plus de 2 millions, et la part de bénéfices qu'elle reçoit chaque année s'élève à 200,000 francs environ.

En outre, Mme Boucicaut fonda personnellement, en 1886, en la dotant de 5 millions, une caisse de retraites alimentée par les revenus de cette dotation et un prélèvement de 5 pour 100 sur les bénéfices. De cette caisse, sans avoir rien eu à y verser, les employés comptant 20 ans de service reçoivent, les hommes à 50 ans, les femmes à 45, une pension variant de 600 à 1,500 francs. Cette caisse possède aujourd'hui plus de 6 millions. La *Maison du Bon Marché* loge gratuitement une partie de ses employés et les nourrit tous, sauf les employés supérieurs, qu'elle autorise à prendre leurs deux repas au dehors, et les vendeurs mariés, qu'elle autorise à dîner chez eux, en donnant aux premiers une indemnité de 800 francs par an, aux autres une indemnité d'un franc par jour.

Elle met à la disposition des femmes qu'elle emploie et loge un salon où elles peuvent, le soir et le dimanche, se réunir entre elles, lire ou faire de la musique (1).

Elle accorde des secours aux femmes mariées en couche, et envoie des subsides mensuels à ceux de ses employés de tout ordre qui sont sous les drapeaux.

On doit enfin rappeler ici que Mme Boucicaut légua à tous les employés des sommes variant, suivant l'ancienneté de leurs services, de 1,000 à 10,000 francs, et dont le total s'éleva à 16 millions.

MAISONS AYANT OBTENU DES MÉDAILLES D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889 POUR LEUR ORGANISATION DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

1905. — **Maison Barbas, Tassart et Balas** (ancienne *Maison Goffinon*). Alloue, depuis 1862, 5 pour 100 de ses bénéfices nets à ses ouvriers comptant trois ans de service, avec contrôle des comptes par un expert arbitre : moitié versée en espèces, moitié portée à leur compte à une caisse de prévoyance et de retraite.

(1) Le Louvre nourrit également tous ses employés (ce qui lui impose une dépense de près de 2 millions). Il en loge environ 350 dans deux immeubles qu'il possède avenue Rapp. En outre, il alloue à tous ses employés, hommes ou femmes, comptant 7 ans de service, une prime de 1,000 francs, versée à leur nom à la *Caisse nationale des retraites*.

Le Printemps loge obligatoirement ses employés des deux sexes âgés de moins de 21 ans.

1906. — **Imprimerie A. Chaix.** — Après avoir essayé sans succès le système de la participation en 1848, l'a définitivement adopté en 1871. Alloue 15 pour 100 de ses bénéfices à ses employés ou ouvriers comptant 3 ans de service, proportionnellement à leur traitement : un tiers versé en espèces aux participants; un tiers capitalisé pour leur être remis à 60 ans d'âge et après 20 ans de service, ou quand ils quittent la maison; un tiers auquel ils cessent d'avoir droit dans ce dernier cas. La maison Chaix a, en outre, créé une remarquable école d'apprentissage et une caisse de retraite pour ses anciens apprentis devenus ouvriers, et une caisse d'assurance en cas de décès, fonctionnant à ses frais.

1907. — **Maison Baille-Lemaire**, fabrique de jumelles. — Alloue, depuis 1885, 25 pour 100 de ses bénéfices nets, proportionnellement à leur salaire et avec contrôle des comptes par un comité de direction, à ses ouvriers comptant cinq ans de service, et aux apprentis ayant fait leur 4 années d'apprentissage dans la maison : deux tiers versés en espèces, un tiers porté à leur compte à la *Caisse nationale des retraites*. La maison Baille-Lemaire a reçu le Prix Audéoud.

1908. — **Maison Tulau.** Fonderie de caractères (ancienne *Maison Deberny et Cie*). — A fondé, en 1848, pour ses ouvriers comptant six mois de service, une caisse de retraites dite *Caisse d'atelier*, alimentée par un prélèvement sur ses bénéfices, par une retenue de 2 pour 100 sur les salaires, et servant une pension partielle, après 20 ans de service, aux ouvriers continuant à travailler dans la maison, une pension entière aux ouvriers âgés de 55 ans et ne travaillant plus.

1909. — **Compagnie parisienne de chauffage et d'éclairage par le gaz.**

1910. — **Compagnie des messageries maritimes.**

1911. — **Maison Pleyel-Wolff et Cie.**

MAISONS OU COMPAGNIES AYANT OBTENU DES MÉDAILLES D'ARGENT A LA MÊME EXPOSITION

1912. — **La Nationale**, compagnie d'assurance. — Alloue depuis 1830 à ses employés 5 pour 100 de ses bénéfices, répartis selon le chiffre de leur traitement et la durée de leurs services.

1913. — **L'Union**, compagnie d'assurance. — Alloue, depuis 1854,

5 1/2 pour 100 de ses bénéfices à ses employés (directeurs et sous-directeurs exceptés).

1914. — **Compagnie d'assurances générales**. — A fondé en 1850, en la dotant de 150,000 francs, une caisse de prévoyance pour ses employés, à laquelle elle verse 5 pour 100 de ses bénéfices.

1915. — **Le Phénix,** compagnie d'assurance. — A fondé en 1824, une caisse de réserve servant à ses employés des gratifications d'ancienneté de service, à laquelle elle verse 1 pour 100 des bénéfices de la branche incendie, 5 pour 100 des bénéfices de la branche vie.

1916. — **L'Aigle** et le **Soleil**, compagnie d'assurance. — A fondé en 1872 une caisse de prévoyance pour ses employés, à laquelle elle verse 3 pour 100 des dividendes.

1917. — **L'Urbaine,** compagnie d'assurance. — A fondé en 1875 une caisse de prévoyance à laquelle elle verse 4 pour 100 de ses bénéfices nets, répartis entre ses employés au prorata de leur traitement, mais que ceux-ci ne touchent qu'après 25 ans de service ou à 60 ans d'âge.

1918. — **Maison Lefranc et Cie**, Couleurs, vernis, encre d'imprimerie. — A fondé en 1882, en la dotant, une caisse de prévoyance et de retraite pour ses ouvriers, à laquelle le chef de la maison verse une part, fixée par lui, de ses bénéfices annuels.

1919. — **Maison Mozet et Delalonde**, Entreprise de maçonnerie. — Alloue, depuis 1885, 10 pour 100 de ses bénéfices nets à ses ouvriers, avec contrôle facultatif des comptes par un expert-arbitre : moitié versée en espèces, moitié portée au compte des participants, à la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.*

1920. — **Maison A. Piat,** constructeur mécanicien. — A établi, en 1882, pour ses ouvriers comptant 5 ans de service, la participation sans quantième déterminé : moitié versée en espèces, moitié portée, à leur compte, à la *Caisse nationale des retraites.* — A institué en outre une société de secours mutuels, avec retraite, assurance en cas de décès, etc.

1921. — **Maison Sautter, Lemonnier et Cie**, Phares et machines électriques. — A établi, en 1877, pour ses ouvriers comptant 3 ans de service, la participation, sans quantième déterminé, avec versement à la *Caisse nationale des retraites.*

1922. — **Maison Thuillier** frères, Couverture et plomberie. — Alloue, depuis 1887, 10 pour 100 de ses bénéfices nets à ses ouvriers comptant 3 ans de service, avec contrôle des comptes par un expert arbitre : moitié

versée en espèces, moitié portée à leur compte à la *Caisse nationale des retraites*.

1923. — **Société anonyme de matières colorantes et de produits chimiques de Saint-Denis.** — Alloue, depuis 1872, 5 pour 100 de ses bénéfices à ses employés ou ouvriers comptant 2 ans de service.

MAISONS AYANT OBTENU DES MÉDAILLES DE BRONZE A LA MÊME EXPOSITION

1924. — **Imprimerie Bultner-Thierry**. — Participation avec livrets et dépôt de fonds dans une caisse de prévoyance; établie depuis 1879.

1925. — **Maison J. Lombart,** fabrique de chocolat. — Participation sans quantième fixé, avec livrets de la *Caisse des retraites pour la vieillesse;* établie depuis 1885.

1926. — **Maison Cusenier et Cie**, distillerie. — Participation établie depuis 1882.

1927. — **Maison Lecœur et Cie**, entreprise de menuiserie. — Participation avec quantième fixé, règles d'inventaire et contrôle par experts arbitres; établie depuis 1885.

1928. — **Maison Ph. Monduit et fils**, entreprise de plomberie et couverture. — Participation à quantième déterminé; établie depuis 1886.

AUTRES SOCIÉTÉS OU MAISONS DE PARIS PRATIQUANT LE SYSTÈME DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Comptoir de l'industrie linière. — Depuis 1846.
Imprimerie Paul Dupont. — Depuis 1848.
La France, compagnie d'assurance. — Depuis 1858.
Imprimerie Godchaux et Cie. — Depuis 1872.
Maison Masson. — Depuis 1874.
L'Abeille, compagnie d'assurance. — Depuis 1876.
Maison Caillette, entreprise de maçonnerie. — Depuis 1881.
Maison Gillon, entreprise de serrurerie. — Depuis 1883.

Maison Roux et Cie, construction de machines à vapeurs. — Depuis 1885.

Maison Saunier, entreprise de peinture. — Depuis 1885.

Maison Félix, confections. — Depuis 1886.

Maison Nayrolles, atelier de broderie. — Depuis 1887.

La Foncière, compagnie d'assurance. — Depuis 1889.

Maison Boivin, fabrique de ganses. — Depuis 1890.

La Providence, compagnie d'assurance. — Depuis 1890.

Maison Sachs, engrais chimiques, à Aubervilliers. — Depuis 1890.

L'Abeille, compagnie nationale de voitures. — Depuis 1892.

Maison Maller, fonderie de bronze. — Depuis 1892.

Maison Bréguet. Fabrique d'instruments de précision. — Depuis 1892.

Société du tubulaire Berlier. — Depuis 1893.

Magasins de la Ville de Londres. — Depuis 1893.

Société générale des chemins de fer économiques. — Depuis 1893.

Maison Ducher. Confection d'habits et d'uniformes. — Depuis 1895.

Société anonyme Le Nickel. — Depuis 1895.

Magasins du Printemps. — Depuis 1895.

Compagnie foncière de France. — Depuis 1895.

Compagnie française de télégraphe de Paris à New-York. — Depuis 1895.

INSTITUTIONS PATRONALES DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

1929. — **Compagnie du chemin de fer du Nord.** — A fondé une Caisse de retraites uniquement alimentée par ses allocations. A ces allocations régulières, montant à 3,881,984 francs, la Compagnie a exceptionnellement ajouté, en 1896, un don de 10 millions.

1,267 pensions d'agents, hommes ou femmes, de veuves et d'orphelins, s'élevant ensemble à la somme de 600,706 francs, ont été liquidées pendant l'exercice 1895.

Depuis la fondation de la Caisse jusqu'au 1er janvier 1896, il a été liquidé un total de 14,374 pensions, représentant 5,583,446 francs.

La Compagnie alloue, en outre (depuis 1891), des « secours de famille » aux agents ou ouvriers comptant cinq ans de service, ayant plus de deux enfants mineurs de 16 ans, et dont le traitement est inférieur à 1,800 fr. En 1895, ces secours, montant à la somme de 227,578 francs, ont été répartis entre 3,300 familles.

Pendant le même exercice, la Compagnie a distribué 404,207 francs en indemnités aux agents victimes d'accidents ou à leurs familles; 671,902 fr. en secours divers. Elle a dépensé 132,403 francs en frais médicaux ou

pharmaceutiques; 103,105 francs en subventions aux sociétés de secours mutuels composées de ses agents ou ouvriers, en bourses ou demi-bourses dans des lycées ou écoles d'apprentissage pour leurs enfants, à l'intention desquels elle a créé des cours professionnels à *la Chapelle, Tergnier* et *Hellemmes* (1).

L'ensemble de ces allocations s'est élevé, pendant l'année 1895, à **6,424,140** francs, représentant plus du quart du dividende distribué aux actionnaires.

1930. — **Compagnie des chemins de fer du Midi.** — A fondé, pour son personnel, deux caisses de prévoyance : 1° Caisse de retraites, qu'alimentent une retenue de 3 0/0 sur le traitement de ses employés ou le salaire de ses ouvriers et une allocation égale à 15 0/0 de ces traitements ou salaires, fournie par elle-même. En 1895, les cotisations du personnel représentaient 824,529 francs, et la dotation de la Compagnie 4,065,802 fr.

Outre ces pensions *normales*, pouvant atteindre les deux tiers du traitement moyen des six dernières années, la Caisse de retraites sert aux agents qui, ayant au moins 15 ans de service, sont atteints d'infirmités, des pensions *proportionnelles*, réversibles par moitié, comme les premières, sur la tête de la veuve ou des orphelins mineurs de 18 ans.

La somme totale des pensions payées par cette caisse, en 1895, était de 2,285,040 francs; la somme totale des pensions payées, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, de 16,237,353 francs.

2° Caisse de prévoyance, destinée à assurer gratuitement aux agents et ouvriers et à leurs familles les soins médicaux et les remèdes, à payer la moitié de leur traitement aux agents et ouvriers malades, à allouer des indemnités à leurs femmes en couche, à pourvoir aux frais de leur inhumation ou de celles des membres de leur famille, à donner des secours aux agents obligés de quitter le service pour infirmités prématurées, et dans le cas où ils n'ont pas droit à une pension de retraite, aux veuves et orphelins.

La Compagnie a établi, en outre, au profit de ses agents ou de leurs familles :

Des magasins qui leur fournissent, au prix coûtant, les objets de consommation ou d'habillement dont ils ont besoin.

Un réfectoire, à Bordeaux, où les agents peuvent se nourrir dans les conditions les plus économiques (214,303 repas servis en 1895, au prix moyen de 0 fr. 54).

Une école primaire gratuite, à Morcenx (210 élèves en 1895).

Elle a fondé huit bourses et seize demi-bourses au lycée de Mont-de-Marsan.

Elle distribue enfin d'importantes indemnités ou gratifications à ses agents les plus méritants.

(1) La Compagnie du Nord a créé, en outre, pour son personnel, un réfectoire aux ateliers d'Hellemmes et des cités ouvrières à Ermont, au Bourget, à Avion et à Coudekerque.

A ces divers objets la Compagnie des chemins de fer du Midi a consacré, en 1895, une somme d'environ **6 millions** (celle du dividende distribué aux actionnaires étant de 12,500,000 francs), qui représentait 27 0/0 des traitements et salaires.

1931. — **Compagnie du chemin de fer d'Orléans.** — A établi la participation aux bénéfices, consistant en un prélèvement sur le produit de l'exploitation, variant avec les dividendes et réparti entre ses agents commissionnés, au prorata de leur traitement. Sur ce prélèvement la Compagnie affecte une somme représentant 10 0/0 des traitements à la constitution de retraites par voie de versements à la *Caisse nationale*. Quand le prélèvement est supérieur à ces 10 0/0, le surplus est remis aux agents; quand il est inférieur, — ce qui est le cas depuis plusieurs années, — la Compagnie complète de ses deniers le versement. Sur le total de ce versement, qui s'élevait en 1895 à 3,050,777 francs, la participation représentait 2,084,726 francs; l'allocation supplémentaire, 966,050 francs.

De cette Caisse, que n'alimente aucune retenue, les agents commissionnés reçoivent, à 55 ans d'âge et après vingt-cinq ans de service, une pension égale à la moitié du traitement moyen des six dernières années, augmenté de 1/40 de ce traitement (dont elle ne doit pas toutefois dépasser les trois quarts) par chaque année de service en plus. Si les versements faits sont insuffisants pour constituer la pension intégrale, la Compagnie se charge de parfaire la différence.

Les agents et ouvriers non commissionnés reçoivent de la Compagnie, sans retenue, au même âge, après le même temps de service, une pension de 350 francs, augmentée de 10 francs par chaque année de service au delà de vingt-cinq (jusqu'au maximum de 400 francs) et réversible, par moitié, sur la tête de la veuve et des orphelins mineurs de 18 ans.

Aux agents victimes d'accidents de service n'engageant pas sa responsabilité, et entraînant pour ces agents une incapacité de travail, quels que soient leur âge et la durée de leurs services, la Compagnie alloue une pension égale à la moitié de leur traitement moyen des six dernières années, réversible (avec minimum de 300 francs) sur la tête de leur veuve ou de leurs orphelins.

A tous elle assure des soins médicaux, et à ceux dont le traitement n'atteint pas 2,100 francs, des médicaments gratuits.

Elle a dépensé, en outre, pendant l'année 1895 : 900,870 francs en secours pour maladies, charges de famille, etc.; 94,624 francs en indemnités pour mise en réforme anticipée; 395,000 francs en gratifications diverses; 207,233 francs en distribution de boissons hygiéniques pendant les chaleurs et de boissons chaudes pendant l'hiver.

Elle a donné, comme tous les ans depuis 1892, une subvention de 100,000 francs à la société de secours mutuels fondée par ses agents en 1865.

Elle a établi, au profit de son personnel :

A Paris, un réfectoire, une boulangerie et une boucherie; 9 classes ou

conférences du soir pour ouvriers ou apprentis; un externat de filles comprenant une classe enfantine (233 élèves en 1895), et six autres classes (302 élèves); un ouvroir professionnel, où les filles d'agents peuvent entrer à 13 ans, apprendre gratuitement la confection des robes, des gilets, la fabrication des fleurs artificielles, et rester, après leur apprentissage, comme ouvrières rétribuées (44 apprenties et 95 ouvrières en 1895);

A Paris, Orléans, Tours, Périgueux, Bordeaux, des magasins fournissant au prix coûtant, sur tout le réseau, des effets de consommation et d'habillement; ces derniers confectionnés presque exclusivement, au magasin de Paris, par des femmes, veuves ou filles d'agents, dont 415 ont reçu, en 1895, pour ces travaux, 64,914 francs.

Elle a fondé, enfin, 10 bourses de garçons à l'école professionnelle de l'avenue Trudaine, et 10 bourses de filles à l'Orphelinat du faubourg Saint-Antoine.

A ces divers objets la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consacré, en 1895, la somme de **8,677,000 francs,** soit plus du quart du dividende distribué aux actionnaires.

1932. — **Compagnie du chemin de fer de Lyon.** — A fondé une caisse de retraites réorganisée en avril 1895, qu'alimentent, depuis cette époque, une retenue de 4 à 6 pour 100 sur le traitement de ses agents, et une allocation de 8 à 10 pour 100 de ces traitements fournie par elle. A 55 ans d'âge et après 25 ans de service, les agents valides; à tout âge, les agents blessés dans le service ou y ayant contracté une maladie ou des infirmités, reçoivent une pension, réversible par moitié sur la tête de leur veuve ou de leurs orphelins mineurs de 18 ans. Si les agents quittent la Compagnie avant d'avoir droit à cette pension, leurs retenues leur sont remboursées.

Au 1er janvier 1896, le nombre des pensionnaires de la Compagnie était de 10,589; le taux moyen de leurs pensions, de 880 francs; l'avoir de la caisse montait à 112,627,000 francs.

La Compagnie a assuré à ses ouvriers 42 logements dans la maison construite avec son concours par la *Société des habitations économiques*, rue Coriolis, à Paris, et 96 logements à Oullins (les loyers variant de 180 à 250 francs.)

Elle a établi, en outre, au profit de ses agents ou de leurs familles :

A Paris (rue des Meuniers), un ouvroir où 62 jeunes filles apprennent gratuitement la couture et où, deux fois par semaine, des femmes d'agents ou d'ouvriers reçoivent des travaux à exécuter chez elles;

A Villeneuve Saint-Georges, un ouvroir semblable où, en 1895, 8 jeunes filles apprenaient la couture, et où 90 femmes d'agents ont reçu des travaux; deux écoles gratuites et un asile (en 1895, l'école de garçons comptait 40 élèves, l'école de filles 58, l'asile de 84 à 127 petits enfants); un réfectoire pour les ouvriers des ateliers;

A La Roche, des maisons à logements économiques; une école de garçons (65 élèves en 1895); une école de filles (53 élèves); un asile (59 enfants);

A Veynes, 15 maisons contenant 44 logements d'ouvriers;

La Compagnie, enfin, fait élever à ses frais, dans divers établissements de France ou d'Algérie, 130 orphelins d'agents, et subventionne les sociétés coopératives de consommation fondées par son personnel.

A ces divers objets elle a consacré, pendant l'exercice 1895, la somme de **13,157,200 francs,** représentant 30 pour 100 du dividende distribué à ses actionnaires.

1933. — **Compagnie des chemins de fer de l'Est.** — A fondée, pour ses agents commissionnés, une caisse de retraites alimentée par une retenue de 3 pour 100 sur leurs traitements et une subvention de la Compagnie égale à 12 pour 100 de ces traitements.

Tout agent comptant 55 ans d'âge et 25 ans de versements reçoit d'elle une pension égale à la moitié de son traitement moyen des 6 années les plus productives, augmentée de 1/60 de ce traitement moyen pour chaque année supplémentaire de service, et pouvant atteindre ainsi les 3/4 du traitement, sans dépasser toutefois 9,000 francs.

En cas d'invalidité ou de suppression d'emploi, la Caisse de retraites sert à tout agent comptant 15 années de versement, quel que soit son âge, une pension viagère représentant, pour chaque année de versement, 1/50, ou 1/60e du traitement moyen indiqué ci-dessus.

En cas de décès d'un agent retraité, ou d'un agent en activité comptant 15 années de versements, elle alloue à sa veuve ou à ses orphelins, ayant moins de 18 ans, la moitié de la pension à laquelle le défunt aurait eu droit.

En cas de cessation de service sans liquidation de pension, elle rembourse, en capital et intérêts, soit à l'agent, soit à sa veuve ou à ses orphelins, ou à ses père et mère, les retenues faites par elle sur le traitement dudit agent.

Au 1er janvier 1897, la Caisse de retraites servait 7,069 pensions, montant ensemble à 6,103,856 francs (soit une moyenne de 863 fr. 47). Son actif s'élevait à 72,474,932 francs (ou à 91,983,485 francs, en évaluant aux cours de cette époque, et non à leur prix d'achat, ses valeurs en portefeuille). Les pensions liquidées pendant l'année 1896 se sont élevées, en moyenne, à 1,395 francs pour les agents, 622 francs pour les veuves, et 250 francs pour les orphelins.

Aux agents non commissionnés ne subissant aucune retenue sur leur traitement ou salaire, ainsi qu'à leurs veuves ou orphelins mineurs de 18 ans, la Compagnie alloue des pensions spéciales, sous forme de *Secours annuels,* dont le minimum est, sans condition d'âge, de 400 francs pour l'agent, de 250 francs pour sa veuve ou ses orphelins, après 25 ans de service en régie; de 300 et 250 francs après 20 ans; de 200 et 150 francs après 15 ans de service.

En 1853, la Compagnie de l'Est a fondé, en outre, une *Caisse de prévoyance* alimentée par une retenue de 1 pour 100 sur le traitement de ses agents commissionnés, et par une subvention égale.

Cette Caisse supporte pour moitié (l'autre moitié incombant directement à la Compagnie) :

1° La fourniture gratuite, au personnel commissionné, de médicaments, bandages, appareils, etc., traitements hydrothérapiques ou thermaux ordonnés par ses médecins) ;

2° En cas de maladies ou de blessures *ne pouvant être imputées au service*, le payement intégral des agents commissionnés pendant un délai de 2 mois et 8 jours, généralement prolongé suivant les besoins ;

3° En cas de décès survenant à la suite de ces maladies ou de blessures, le payement d'une somme égale au montant du traitement mensuel de l'agent décédé, pour frais d'inhumation, et (outre toute autre pension et allocation) le payement à sa veuve ou à ses orphelins, à titre de premiers secours, d'une somme égale à 4 mensualités de son traitement.

Au 1er janvier 1897, la *Caisse de prévoyance* possédait 696,298 francs, après avoir dépensé, dans le cours de l'année précédente, 159,054 francs en médicaments, 226,715 francs en demi-traitements d'agents malades, 86,511 francs en frais d'inhumation ou premiers secours aux familles ; 109,047 francs en secours extraordinaires.

Outre ces charges, qu'elle partage avec la *Caisse de prévoyance*, la Compagnie en supporte, à elle seule, beaucoup d'autres. Elle supporte, notamment, les frais de service médical, la rétribution de ses 180 médecins ; elle entretient 180 bourses pour les enfants de ses agents (60 bourses de garçons à l'*Orphelinat de Saint-Vincent de Paul*, à Paris, à l'École commerciale de l'avenue Trudaine, aux écoles professionnelles de Reims et de Nancy ; 120 bourses de filles, à l'*Orphelinat du faubourg Saint-Antoine*, aux orphelinats de Champigny, Fère-Champenoise et Montmirail, à l'École professionnelle et ménagère de Reims.)

Elle distribue des secours, pour besoins exceptionnels résultant d'une maladie de la femme ou des enfants, de charges particulières de famille, de dettes contractées pour cause honorable, etc.

Elle alloue des indemnités d'habillement, de résidence, des indemnités pour cherté de vivres, pour déplacement, déménagement, etc.

Elle loge, chauffe et éclaire gratuitement plusieurs milliers de ses agents.

Elle subventionne 19 sociétés libres de consommation fondées par son personnel.

Elle paye, pendant trois mois au moins, le traitement intégral des agents commissionnés (et le plus souvent celui des autres), en cas de maladie ou de blessures provenant du service, et, s'ils meurent à la suite de ces maladies ou blessures, prend à sa charge les frais de leur inhumation.

Elle paye les soins médicaux, les médicaments des agents en régie, dont la maladie n'est pas imputable au service, et qui, n'ayant pas subi de retenue, ne peuvent recevoir aucune allocation de la *Caisse de prévoyance*.

Mentionnons enfin l'école primaire fondée par la Compagnie à Igney-Avricourt, les maisons ouvrières qu'elle a construites pour ses agents du

dépôt de Chalindrey et sa cité ouvrière de Romilly, les cours professionnels qu'elle a ouverts pour les fils des ouvriers de ses ateliers de la Villette, Épernay, Romilly et Mohon.

Pendant l'exercice 1896, la Compagnie de l'Est a versé à sa Caisse de prévoyance 371,054 francs; à la Caisse de retraites, 4,711,927 francs.

Elle a dépensé : en *secours annuels :* 665,929 francs; en *soins médicaux* et distribution de médicaments, 239,636 francs; en *allocations spéciales aux familles nombreuses*, 97,092 francs; en *gratifications ou allocations pour cherté de vivres, résidence, déplacement, déménagement, habillement, etc.*, 3,237,496 francs; en *subventions aux sociétés de consommation*, 60,625 francs; en *bourses* pour les enfants d'agents, 41,348 francs; en *pensions viagères par suite d'accidents professionnels*, 138,947 francs; en distribution de *boissons chaudes ou froides*, 46,415 francs, etc.

En distrayant de ce chiffre total de 12,943,407 francs toutes les allocations ayant un caractère d'indemnités, et en laissant de côté divers avantages accordés au personnel, mais non susceptibles d'évaluation (tels que facilités de circulation, fourniture du combustible au prix de revient, etc.), la Compagnie se trouve avoir consacré pour 1896 à ses dépenses patronales une somme de **8,832,125** francs, représentant 16 fr. 50 0/0 des traitements ou salaires de son personnel (54,410,224 fr.) et **45 fr. 04 0/0** du dividende distribué par elle à ses actionnaires (19,605,740 fr.)

1934. — **Compagnie du chemin de fer de l'Ouest**. — Sur le traitement de ses agents classés, la Compagnie fait une retenue de 4 pour 100 qu'elle verse au nom de chaque agent à la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse*. Elle verse elle-même à cette caisse une dotation égale à 12 0/0 des traitements. Avec le revenu de ces fonds, elle assure à ses agents classés : à partir de 55 ans d'âge et de 25 ans de service, une retraite totale représentant autant de soixantièmes plus cinq de leur traitement moyen qu'ils comptent d'années de service; après 50 ans d'âge et 20 ans de service, en cas de maladie, sans condition d'âge ni de service, en cas de blessures ou infirmités prématurées, une retraite proportionnelle.

Les pensions normales sont réversibles sur la tête de la veuve après 6 ans de mariage, ou des orphelins jusqu'à de 18 ans.

Afin de constituer les réserves nécessaires pour assurer le service des pensions de retraite, la Compagnie a dû, en moins de six ans, porter sa dotation de 4 pour 100 à 12 pour 100 du traitement des agents. Pour l'année 1896, cette dotation s'est élevée à la somme de 5,440,000 francs.

Pour les ouvriers non classés de ses ateliers et de ses dépôts, elle a fondé une *Société de secours et de prévoyance*, dont la caisse est alimentée par une retenue de 2 pour 100 sur leurs salaires et une subvention égale de la Compagnie. En cas de maladie, la Société de secours assure à ses membres, outre des soins médicaux gratuits, une indemnité égale à la moitié de leur salaire, au moins, plus une indemnité de 0 fr. 25 par jour pour leur femme et pour chacun de leurs enfants mineurs de 15 ans. En cas de décès, elle pourvoit aux frais de leurs obsèques.

La Compagnie alloue, en outre : — Des indemnités de résidence, variant de 50 à 250 francs, à ses agents employés dans certaines localités ; — Des indemnités temporaires pour cherté de vivres, en temps de crise, aux agents dont le traitement ne dépasse 2,400 francs ; — Une indemnité d'habillement, variant de 100 à 150 francs, aux garçons de bureau, huissiers, etc., des services centraux (1) ; — Des primes de régularité, d'économie et d'entretien, pouvant s'élever jusqu'à 2/5 de leur traitement, aux chefs et sous-chefs de dépôt, aux mécaniciens et chauffeurs ; — Une indemnité spéciale aux agents chargés de famille, dont le traitement ne dépasse pas 1,600 fr. ; indemnité augmentée de 24 francs par tête d'enfant, au delà de 2, et pouvant s'élever jusqu'à 216 francs ; — Des secours exceptionnels aux agents nécessiteux (ces secours, votés par le Conseil d'administration, se sont élevés, en 1895, à la somme de 388,868 francs) ; — Un demi-traitement, outre les soins médicaux gratuits, aux agents malades, pendant une période de 3 mois, prolongée, s'il y a lieu, par le Conseil ; — Des médicaments gratuits à ceux de ces agents dont le traitement ne dépasse pas 3,000 francs (2) ; — Elle consent des avances sans intérêt, remboursables par retenues mensuelles d'un dixième de leur traitement, aux agents gênés ;

Elle accorde à tous les agents le parcours gratuit sur son réseau ; à leurs femmes et enfants, le parcours gratuit entre le lieu de leur résidence et le lieu de l'école ou du marché le plus proche ; aux autres membres de leur famille, des billets à demi-tarifs. Elle leur assure de plus, sur les lignes des autres Compagnies, un permis par an, gratuit pour eux, à prix réduit pour leur famille ;

Elle les autorise à faire transporter sur tout le réseau, à 0 fr. 22 par tonne et par kilomètre, les denrées et combustibles dont ils ont besoin ;

Elle leur distribue, quand il y a lieu, des boissons hygiéniques ;

Elle leur procure des réductions de prix dans les buffets des gares ;

Elle a organisé pour eux un économat, véritable société coopérative de consommation, qui leur fournit, pour des prix inférieurs à ceux du commerce, des denrées et des articles de ménage (chiffre des ventes en 1895 : 1,329,284 francs).

Elle a ouvert, en 1875, avenue de Clichy, 163, pour leurs enfants, qui y sont admis gratuitement, un vaste asile dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* et comprenant crèche, école maternelle, écoles primaires. Cet asile, où les garçons sont reçus jusqu'à 6 ans, les filles jusqu'à 13 ans, comptait, au 1er janvier 1897, 940 enfants.

Un ouvroir y est annexé, qui fournit du travail aux femmes et filles des agents (il leur en a fourni, en 1895, pour 45,866 francs).

La Compagnie vient, en outre, en aide aux veuves ou filles d'agents, en

(1) Pour certaines catégories d'agents dont le traitement ne dépasse pas 1,300 francs (facteurs, hommes d'équipe, etc.), la Compagnie prend à sa charge la moitié de la dépense réglementaire annuelle d'habillement.

(2) En 1895, les frais médicaux ont atteint le chiffre de 366,563 francs.

leur réservant les 3,858 emplois de femmes dont elle dispose (412 emplois de bureau, 3,446 postes de garde-barrière), et dont les salaires, en 1895, représentaient la somme totale de 611,029 francs.

Elle a créé, enfin, 10 bourses d'études pour des enfants d'agents, et 36 bourses d'orphelins pour ceux dont les pères sont décédés à son service.

L'ensemble des sommes consacrées par la Compagnie de l'Ouest à ces divers objets équivaut à une augmentation de 25 pour 100 environ du traitement de son personnel.

1935. — **Réseau des chemins de fer de l'État.** — A fondé deux caisses de prévoyance en faveur de son personnel :

1° Caisse de retraites pour ses agents commissionnés, qu'alimentent une retenue de 5 pour 100 sur leurs traitements et une allocation d'égale somme fournie par l'administration du réseau assurant à tout agent comptant 55 ans d'âge et 25 ans de service une pension égale à la moitié du traitement moyen des six dernières années, augmentée, pour chaque année de service en plus, de 1/50 de ce traitement (sans pouvoir toutefois dépasser le chiffre de 6,000 francs), réversible par moitié sur la tête de la veuve ou des orphelins mineurs de 18 ans;

2° Société de secours mutuels et de prévoyance pour les employés ou ouvriers non commissionnés, qu'alimentent une cotisation, retenue sur les salaires, représentant 3 pour 100 de ces salaires, et une allocation d'égale somme fournie par l'administration, et assurant aux sociétaires valides à 55 ans, aux infirmes à tout âge, une pension proportionnée aux versements qu'ils ont effectués.

1936. — **Société philanthropique des maîtres tailleurs.** — Fondée en 1833. A une caisse de secours alimentée par une cotisation annuelle de 30 francs, que les patrons payent seuls et dont bénéficient leurs ouvriers. Depuis sa fondation jusqu'à 1892, cette Société avait dépensé 335,000 francs en soins médicaux, distribution de médicaments, secours temporaires en argent ou pensions.

1937. — **Asile Lebaudy,** rue Botzaris, 6. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* Maison de retraite fondée par M. Gustave Lebaudy, pour recueillir les anciens employés de la raffinerie.

Publication périodique spéciale :

Bulletin de la participation aux bénéfices, rue Bergère, 20. — Fondé en 1879; trimestriel.

XXXV

SECOURS DIVERS AUX INDIGENTS

1938-1957. — **Bureaux de bienfaisance.** — Furent institués, par arrêté directorial du 27 novembre 1796, au nombre de 48 (un par section urbaine). Furent réduits, en 1801, à 12 (un par arrondissement), sous le nom de *Comités centraux*, les 48 bureaux de section n'étant maintenus que comme leurs succursales. En 1816, ces bureaux-succursales disparurent, et les 12 comités centraux furent réorganisés sous le nom de *Bureaux de charité*, qu'ils perdirent en 1831, pour reprendre leur nom primitif. En 1860 leur nombre fut porté à 20, comme celui des arrondissements de Paris.

En vertu du décret du 15 novembre 1895 qui les a réorganisés, ils se composent du maire, des adjoints, des conseillers municipaux de l'arrondissement et au moins de quatre administrateurs (ou administratrices, car les femmes peuvent désormais en faire partie) par quartier, qui sont nommés pour quatre ans par le préfet de la Seine.

Une délégation du bureau se réunit tous les jours, et le bureau lui-même deux fois par mois, au moins, sous la présidence du maire.

Les bureaux de bienfaisance distribuent, sous le contrôle de l'administration de l'Assistance publique, aux habitants de l'arrondissement dont les besoins ont été constatés par un de leurs membres, des secours en argent et exceptionnellement des secours en nature (bons de pain, de bouillon, de viande, combustibles, vêtements, literie, poêles, etc.).

Ils accordent des secours annuels aux *indigents* (admis au contrôle par le directeur de l'Assistance publique), c'est-à-dire aux Français habitant Paris depuis 3 ans, incapables par leur âge (sans que cet âge soit déterminé) ou leur invalidité de pourvoir à leur subsistance, et aux femmes veuves, séparées, divorcées ou abandonnées ayant des charges exceptionnelles de famille et remplissant les mêmes conditions de nationalité et de domicile.

Ils secourent temporairement comme « nécessiteux » les individus valides ou malades qui ne peuvent momentanément pourvoir à leur subsistance, et ceux qui, étant inscrits comme indigents, ont besoin d'une assistance exceptionnelle.

La délégation permanente du bureau peut seule allouer des secours extraordinaires aux indigents ou aux nécessiteux.

Les nécessiteux et indigents inscrits aux bureaux de bienfaisance reçoivent gratuitement les appareils dont, par suite de blessures ou d'infirmités, ils peuvent avoir besoin; ils sont gratuitement admis, en état de

convalescence, aux asiles de Vincennes ou du Vésinet, et, quand ils meurent, sont inhumés aux frais de la Ville.

Outre leurs ressources personnelles, provenant de leurs quêtes ou des donations qui leur sont directement faites, les bureaux de bienfaisance reçoivent, sur le budget de l'Assistance publique, une allocation dont, depuis quarante ans, le chiffre a varié ainsi qu'il suit :

1855. . .	1,929,455 francs.	1880. . .	3,943,232 francs.
1860. . .	2,666,402 —	1885. . .	7,010,863 —
1865. . .	3,033,620 —	1890. . .	6,580,245 —
1870. . .	3,222,620 —	1895. . .	6,534,800 —
1875. . .	3,163,734 —		

Ces allocations sont aujourd'hui calculées suivant les ressources propres de chaque bureau et le nombre des indigents assistés dans l'arrondissement où il fonctionne. D'après le nouveau mode de répartition, les crédits des sous-chapitres de dépenses (y compris les frais d'administration) et les subventions municipales ont été fixées ainsi qu'il suit au budget de 1896 :

ARRONDISSEMENTS	NOMBRE D'INDIGENTS	DÉPENSES	PART ATTRIBUÉE sur la subvention municipale ordinaire.
1er	605	107.200f	31.119
2e	685	119.871	28.861
3e	1.259	200.935	122.974
4e	1.817	278.365	189.293
5e	2.706	401.447	295.978
6e	1.215	194.066	86.727
7e	1.641	249.389	166.817
8e	706	143.622	»
9e	1.193	183.631	24.991
10e	2.077	314.547	197.015
11e	5.001	720.572	578.703
12e	2.461	364.267	287.960
13e	3.570	524.693	420.657
14e	2.620	391.976	308.639
15e	2.254	339.656	261.439
16e	1.131	180.363	53.361
17e	2.048	305.676	222.863
18e	4.660	669.585	491.437
19e	3.542	519.459	426.437
20e	5.595	794.629	672.854

A eux tous les bureaux de bienfaisance avaient donc à distribuer pour cet exercice :

Aux indigents	3,813,280 francs.
Aux nécessiteux	2,450,344 —

En 1895, ils ont distribué 7,411,632 francs, soit :

Secours aux indigents et nécessiteux...	3,148,419
Secours sur les fonds spéciaux	3,684,509
Fondations particulières	53,892
Fondation Montyon (convalescence, bandages, appareils)	176,342
Subvention extraordinaire du conseil municipal	346,467

1957-2030. — **Bureaux de bienfaisance de la banlieue.** — Il existe un bureau de bienfaisance dans chacune des 76 communes de la banlieue, sauf celles de *Bois-Colombes* et de *Kremlin-Bicêtre*, créées en 1896.

L'Assistance publique a, dans les divers quartiers de Paris, 45 **Dispensaires** remplaçant les anciennes *maisons de secours*, où des consultations médicales sont gratuitement données aux indigents et nécessiteux qu'ils assistent, où sont remis les secours qui ne sont pas portés à domicile (aliments, charbon, médicaments, linge donné ou prêté, etc.). Ces dispensaires se trouvent aux adresses suivantes :

Deux dans le Ier arrondissement :

Rue de l'Arbre-Sec, 17 et 17 *bis*. — Desservi par un personnel laïque.

Place du Marché Saint-Honoré, 32. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Un dans le IIe arrondissement :

Rue de la Jussienne, 2. — Desservi par un personnel laïque.

Deux dans le IIIe arrondissement :

Rue de Béarn, 10. — Desservi par un personnel laïque.

Rue des Archives, 76. — Desservi par un personnel laïque.

Un dans le IVe arrondissement :

Rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 22. — Desservi par un personnel laïque.

Deux dans le Ve arrondissement :

Rue de l'Épée de Bois, 5. — Desservi par un personnel laïque.

Rue Boutebrie, 1. — Desservi par un personnel laïque.

Deux dans le VIe arrondissement :

Rue Saint-Benoît, 14 et 18. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue de Vaugirard, 82. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Deux dans le VIIe arrondissement :

Rue Oudinot, 1. — Desservi par un personnel laïque.

Rue Saint-Dominique, 109. — Desservi par un personnel laïque.

Deux dans le VIIIe arrondissement :

Rue de Monceau, 15, — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*
Rue de la Ville-l'Évêque, 17. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Un dans le IXe arrondissement :

Rue de la Rochefoucauld, 25. — Desservi par un personnel laïque.

Deux dans le Xe arrondissement :

Rue des Petites-Écuries, 5. — Desservi par un personnel laïque.
Avenue Parmentier, 179. — Desservi par un personnel laïque.

Deux dans le XIe arrondissement :

Rue du Chemin-Vert, 70. — Desservi par un personnel laïque.
Rue Saint-Bernard, 33. — Desservi par un personnel laïque.

Deux dans le XIIe arrondissement :

Rue de Cîteaux, 28. — Desservi par *Sœurs de la charité et de l'Instruction chrétienne* (de Nevers).
Rue Pleyel. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Trois dans le XIIIe arrondissement :

Rue Jenner, 44. — Desservi par un personnel laïque.
Boulevard d'Italie, 105. — Desservi par un personnel laïque.
Avenue d'Italie, 22. — Desservi par un personnel laïque.

Trois dans le XIVe arrondissement :

Place de Montrouge, 1. — Desservi par un personnel laïque.
Rue d'Alésia, 176. — Desservi par un personnel laïque.
Rue d'Alésia, 20. — Desservi par un personnel laïque.

Deux dans le XVe arrondissement :

Rue d'Alleray, 12. — Desservi par un personnel laïque.
Rue Viollet, 69. — Desservi par un personnel laïque.

Trois dans le XVIe arrondissement :

Rue de Lauriston, 78. — Desservi par les *Sœurs de la Sagesse.*
Rue de Ranelagh, 68. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*
Rue Jouvenet, 28. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie.*

Trois dans le XVIIe arrondissement :

Rue Guersant, 15. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*
Rue Legendre, 62 *bis.* — Desservi par les *Sœurs de Sainte-Marie.*
Rue Gauthey, 43. — Desservi par les *Sœurs de Sainte-Marie.*

Trois dans le XVIIIe arrondissement :

Rue Ordener, 117. — Desservi par un personnel laïque.
Rue Affre, 13. — Desservi par un personnel laïque.
Rue Damrémont, 6. — Desservi par un personnel laïque.

Trois dans le XIXe arrondissement :

Rue Jomard, 1. — Desservi par un personnel laïque.
Rue Bolivar, 103. — Desservi par un personnel laïque.
Rue Delouvain, 1. — Desservi par un personnel laïque.

Quatre dans le XXe arrondissement :

Rue de Bagnolet, 121. — Desservi par un personnel laïque.
Rue Étienne Dolet, 36. — Desservi par un personnel laïque.
Rue des Cendriers, 45. — Desservi par un personnel laïque.
Rue des Rigoles, 28. — Desservi par un personnel laïque.

2031. — **Secours de loyers de la préfecture de police.** — Une somme de 20,000 francs est remise chaque année par le ministre de l'intérieur au préfet de police, qui les distribue en secours variant de 15 à 30 francs à des malheureux (de préférence à ceux qui ont des charges de famille) sur le point d'être expulsés de leur logement, pour n'en avoir pu payer le loyer, à la condition qu'ils soient recommandés par le commissaire de police de leur quartier et n'aient point été secourus, depuis moins de trois ans, par la préfecture.

2032-2126. — **Maisons de charité libres** (1).

A Paris :

Trois dans le Ier arrondissement :

Rue du Roule, 13. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*
Rue du Bouloi, 20. — Même direction.
Rue aux Ours, 33. — Dirigée par les *Sœurs de l'Immaculée-Conception.*

Une dans le IIe arrondissement :

Rue Thévenot, 25. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Quatre dans le IIIe arrondissement.

Rue Montgolfier, 22. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*
Rue des Arquebusiers, 15. — Même direction.
Rue de Malte, 65. — Dirigée par les *Sœurs de la Croix (de Saint-André.)*
Rue Charlot, 58. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Charles.*

(1) Les religieuses desservant ces maisons assistent à domicile les pauvres et particulièrement les malades.

Six dans le IVe arrondissement :

Rue Geoffroy Lasnier, 30. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* (Ouvroir de dames confectionnant des vêtements pour les pauvres.)

Rue du Cloître Saint-Merry. — Même direction.

Rue Poulletier, 5. — Même direction.

Rue Vieille du Temple, 47. — Même direction.

Rue du Fauconnier, 11. — Même direction.

Rue de Guillemites, 10. — Même direction. — Fondée par saint Vincent de Paul.

Cinq dans le Ve arrondissement :

Rue du Cardinal Lemoine, 69. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* (vestiaire).

Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 32. — Même direction.

Rue Nicole, 9. — Même direction.

Rue des Bernardins, 15. — Même direction.

Rue Saint-André des Arts, 39. — Même direction.

Quatre dans le VIe arrondissement :

Rue de Vaugirard, 82. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue d'Assas, 26. — Même direction.

Rue Saint-Benoît, 18. — Même direction.

Boulevard Montparnasse, 92. — Même direction.

Cinq dans le VIIe arrondissement :

Rue de Grenelle, 77. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue Perronet, 7. — Même direction.

Hôtel des Invalides. — Même direction.

Rue Oudinot, 3. — Même direction. (Vestiaire.)

Rue de Grenelle, 182. — Même direction.

Quatre dans le VIIIe arrondissement :

Rue de la Ville-l'Évêque, 14. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue de Monceau, 15 *bis.* — Même direction.

Rue de Monceau, 95. — Même direction.

Rue Christophe Colomb, 10. — Dirigée par les *Sœurs de la Sagesse.*

Quatre dans le IXe arrondissement :

Rue Rodier, 60. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue de la Chaussée d'Antin, 27. — Dirigée par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte Vierge* (de Tours).

Rue de Milan, 16. — Dirigée par les *Sœurs de l'Immaculée Conception.*

Rue d'Hauteville, 56. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Deux dans le Xe arrondissement :

Rue de Rocroy, 6. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Rue du Canal Saint-Martin, 10. — Même direction. — (Ouvroir de dames, 119, rue du Faubourg Saint-Martin, lui fournissant des vêtements pour les pauvres.)

Cinq dans le XI[e] arrondissement :

Rue Basfroi, 16. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*
Rue Oberkampf, 142. — Même direction.
Rue Saint-Maur, 64. — Dirigée par les *Sœurs de Sainte-Marie.*
Rue Alibert, 10. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*
Rue d'Angoulême, 81. — Même direction.

Quatre dans le XII[e] arrondissement :

Rue des Meuniers, 63. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*
Avenue Daumesnil, 59. — Dirigée par le *Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétiennes* (de Nevers).
Rue de Reuilly, 77. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*
Rue de Ruty, 5. — Même direction.

Quatre dans le XIII[e] arrondissement :

Rue Jenner, 39. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*
Rue de la Glacière, 35. — Même direction.
Rue Vandrezanne, 44. — Même direction.
Place Jeanne d'Arc, 26. — Même direction.

Trois dans le XIV[e] arrondissement :

Rue Gassendi, 29. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*
Rue Vercingétorix, 43. — Dirigée par les *Sœurs du Saint-Nom de Jésus.*
Rue de la Tombe-Issoire. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Deux dans le XV[e] arrondissement :

Rue Olivier de Serres, 23. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-André.*
Rue Violet, 77. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Paul* (de Chartres). — (Ouvroir de dames confectionnant des vêtements pour les pauvres.)

Six dans le XVI[e] arrondissement :

Rue du Ranelagh, 68. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*
Rue de Lauriston, 78. — Dirigée par les *Sœurs de la Sagesse.*
Rue Raynouard, 60. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*
Avenue Victor Hugo, 117. — Dirigée par les *Sœurs de la Sagesse.*
Rue Jouvenet, 23. — Dirigée par les *Sœurs de Sainte-Marie.*
Rue Boileau, 80. — Même direction.

Cinq dans le XVII[e] arrondissement :

Rue Guersant, 15. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Fondée en 1849. *Reconnue établ. d'utilité publ.* en 1876.

Rue Salneuve, 19. — Dirigée par les *Sœurs de Sainte-Marie.* — (Ouvroir de dames confectionnant des vêtements pour les pauvres.)

Rue Legendre, 62 *bis*. — Même direction.
Rue Gauthey, 43. — Même direction.
Rue Tocqueville, 27. — Dirigée par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte Vierge* (de Tours). — (Ouvroir de dames confectionnant des vêtements pour les pauvres.)

Quatre dans le XVIIIe arrondissement :

Rue Caulaincourt, 37. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*
Rue Stephenson, 48. — Même direction.
Rue Riquet, 68. — Même direction.
Rue Championnet, 8. — Même direction.

Deux dans le XIXe arrondissement :

Rue de Crimée, 160. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*
Rue Bouret, 20. — Même direction.

Trois dans le XXe arrondissement :

Rue de Fontarabie, 29. — Dirigée par les *Sœurs de la Providence.*
Rue de Ménilmontant, 119. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*
Rue de la Mare, 73. — Même direction.

HORS PARIS

Alfortville, rue Louis Blanc, 48. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*
Aubervilliers, rue de la Courneuve, 7. — Même direction.
Bourg-la-Reine, place Condorcet. — Même direction.
Le Bourget, rue Ernest Baroche. — Même direction.
Champigny, Grande Rue. — Même direction.
Charenton, rue de Bordeaux, 10. — Vestiaire (vêtements et layettes confectionnés par des dames de charité). Blanchissage et prêt de linge.
Châtenay, rue des Vallées, 5. — *Id.*
Clichy, rue Martre, 84. — *Id.*
Créteil, rue du Moulin, 15. — *Id.*
Drancy, Grande Rue, 18. — *Id.*
Fontenay-aux-Roses, place de l'Église. — *Id.*
Fresnes-les-Rungis, Grande Rue, 29. — *Id.*
Ivry, rue Parmentier. — *Id.*
Grand-Montrouge, Grande Rue, 83. — *Id.*
Neuilly, rue des Poissonniers. — *Id.*
Puteaux. — *Id.*
Saint-Denis, rue de la Fromagerie, 27 ; — 12, place aux Gueldres. — *Id.*
Saint-Ouen, rue Saint-Denis, 41. — *Id.*

2127. — **Société philanthropique de Paris,** rue des Bons-Enfants, 21. — Fondée en 1780 (sous le nom de **Maison philanthropique**). Reconstituée en 1801. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1839. — A reçu le *Prix Audeoud.* — La plus ancienne des sociétés charitables de Paris et devenue la plus importante, elle pratique les modes d'assistance les plus variés : fourneaux, dispensaires d'adultes, dispensaires d'enfants, primes d'encouragement pour les apprentis, habitations économiques, asiles de nuit pour les femmes et les enfants, asile maternel pour les femmes récemment accouchées, maison de retraite pour femmes âgées, etc., et, malgré la diversité de ces services, malgré le nombre des établisssements qu'elle y entretient, elle peut largement doter chacun d'eux, comme on l'a déjà vu pour ceux qu'on a rencontrés, à leurs places respectives, dans les précédents chapitres, comme on le verra encore, dans les chapitres suivants, pour les autres.

Nous n'avons, en ce moment, qu'à rappeler les origines de la Société, à marquer sommairement les différentes étapes de sa longue et brillante carrière (1).

C'est en 1780, comme nous l'avons indiqué, que sept « philanthropes », MM. le vicomte de Tavannes, Savalette de Lange, Le Camus de Pontcarré, Blin de Sainmore, de Saint-Martin, le docteur Girard, le docteur Jeanroy, conçurent et exécutèrent aussitôt le projet de former une association pour soulager la misère.

La *Maison philanthropique* — car tel était le nom adopté par cette association — commença par s'occuper des vieillards. Sur les premiers fonds qu'elle réunit, elle accorda un secours annuel à douze octogénaires. Puis elle étendit son assistance à cinq autres catégories d'indigents : les ouvriers blessés dans leur travail, les femmes mariées en couche de leur sixième enfant, les veufs ou veuves chargés de six enfants légitimes, les pères et mères chargés de neuf enfants; enfin, les aveugles de naissance, pour qui, sur l'initiative et sous la direction de Valentin Haüy, elle ouvrit, rue Notre-Dame des Victoires, une école, cédée peu de temps après à l'État, et qui devait devenir l'*Institut national des jeunes aveugles.*

Dès 1787, la *Maison philanthropique* assistait 1,046 indigents, dont 422 vieillards pensionnés. Sa dépense totale était alors de 70,422 livres. Louis XVI, qui l'avait prise dès le début sous sa protection, lui donnait une subvention de 500 livres par mois : le reste était couvert par les cotisations de ses membres et des dons particuliers.

Emportée, en 1794, par la tourmente révolutionnaire, la *Société philanthropique* devait renaître au commencement du Consulat.

Le 10 février 1800, M. Benjamin Delessert ouvrait, rue du Mail, 18, pour servir aux indigents les soupes populaires inventées depuis peu par le comte de Rumfort, un fourneau qui, en quelques mois, distribua

(1) L'histoire de la *Maison philanthropique* a été racontée, en détail, dans un livre fort intéressant imprimé (chez Lemerre, en 1892) par un de ses administrateurs actuels, M. Péan de Saint-Gilles, et auquel nous empruntons la plupart des détails qui vont suivre.

20,000 soupes. Joséphine Bonaparte en fonda presque aussitôt un second. Cinq autres s'établirent l'année suivante. En 1802, 1,600,000 soupes furent distribuées aux pauvres de Paris par vingt-quatre fourneaux dont l'entretien ne coûta pas moins de 161,831 livres. Le comte Mathieu de Montmorency, MM. de Pastoret, Cadet de Vaux, de Candolle, qui s'étaient mis, avec Benjamin Delessert, à la tête de cette nouvelle œuvre, fondèrent un comité pour l'administrer. Comprenant un certain nombre d'anciens sociétaire de la *Maison philanthropique*, ce Comité songea aussitôt à la faire revivre, sous le nom de *Société philanthropique*.

A sa première œuvre, qui se développait sans cesse (en 1812, elle distribua jusqu'à 4,342,569 portions, servies par 42 fourneaux, grâce à une importante allocation de l'Empereur, voulant atténuer les souffrances causées par un très rigoureux hiver), la Société en avait ajouté d'autres : fondations d'écoles gratuites, entretien de cinq dispensaires d'adultes, encouragements aux Sociétés de secours mutuels, — uniquement connues alors sous le nom de *Sociétés de prévoyance*. Partout où soixante ouvriers se réunissaient pour en former une, la Société leur accordait, avec ses conseils et son patronage, une subvention de 100 ou de 200 francs.

Sous la Restauration, la *Société philanthropique*, — que le duc de Berry présida depuis 1816 jusqu'à sa mort, — conserva ses fourneaux, ses dispensaires (elle en établit même, en 1817, un sixième); elle ne cessa de patronner les Sociétés de secours mutuels, devenues assez vivaces pour n'avoir plus besoin de son aide matérielle, et auxquelles, jusqu'à l'organisation définitive de 1852, elle devait servir de lien (1); mais elle ferma ses écoles, qu'elle n'a plus rouvertes depuis. Après la révolution de 1830, sous la présidence honoraire du duc de Nemours et la présidence effective de M. Molinier de Momplanqua, comme après celle de 1848 et la restauration de l'Empire, sous celle du duc de La Rochefoucauld, la Société continua à entretenir largement ses anciens services, sans en créer de nouveaux (si ce n'est celui des primes d'encouragement aux jeunes ouvriers, inauguré en 1843).

C'est dans les vingt dernières années seulement que, sous la présidence du marquis de Mortemart (1875-1885) et surtout sous celle de son successeur, le prince d'Arenberg, la *Société philanthropique*, prenant une extension considérable et utilement secondée, depuis 1876, par un Comité de dames patronnesses, a fondé de nombreux établissements nouveaux.

En 1879, ouverture d'un premier asile de nuit, pour femmes et enfants, dans une maison louée rue Saint-Jacques; en 1880, ouverture du septième dispensaire d'adultes (la Société en compte aujourd'hui 27); en 1882, ouverture d'un second asile de nuit pour femmes et enfants, rue Labat; en 1883, ouverture d'un troisième asile de nuit, d'un hospice pour femmes âgées et du premier dispensaire d'enfants, rue de Crimée; en 1886, asile maternel ouvert passage Raimbaut, grâce à la libéralité du baron Roze, pour recevoir, avec

(1) En 1835, la Société philanthropique mit au concours, avec un premier prix de 2,000 francs et un secours de 1,000 francs, un *Traité sur les bases et conditions des sociétés de secours mutuels.*

leur enfant nouveau-né, les femmes sortant d'une maison d'accouchement (asile reconstruit en 1892 et agrandi de nouveau en 1897, à l'aide d'une donation de Mme de Hirsch); en 1887, second dispensaire d'enfants, rue des Pyrénées, et reconstruction de l'asile de la rue Labat (à l'aide d'un legs de 300,000 francs fait, sans affectation spéciale, par M. Albert Hartmann); en 1888, fondation du troisième dispensaire d'enfants, et, sur l'initiative de M. G. Picot, affectation d'une somme de 500,000 francs, donnée par MM. Armand et Michel Heine, à la construction de deux maisons ouvrières, l'une, rue Jeanne d'Arc, pour 35 familles, l'autre, boulevard de Grenelle, pour 46 familles; la même année, acquisition et reconstruction partielle (à l'aide d'un legs de M. Émile Thomas) de la maison louée, en 1879, rue Saint-Jacques, à laquelle est annexé un asile-ouvroir pour femmes enceintes, en attendant leur admission à la Maternité; en 1889, quatrième dispensaire d'enfants, rue Jean-Marie Jego, fondé à l'aide d'un don de plus de 400,000 francs fait par Mme Édouard André; en 1891, inauguration d'une troisième maison à logements économiques, construite aux frais de MM. Armand et Michel Heine, avenue de Saint-Mandé, pour 55 familles d'ouvriers; en 1896 enfin, ouverture d'un dispensaire chirurgical fondé par M. Gouin, à Clichy, et remis par lui à la *Société philanthropique*.

Pour entretenir ses premiers établissements depuis le commencement du siècle, il fallait que cette Société eût toujours disposé de ressources considérables; pour en créer tant de nouveaux depuis vingt ans, il fallut que pendant cette période elle en obtînt de bien plus importantes encore.

Depuis sa reconstitution en 1801, jusqu'au 1er janvier 1896, la *Société philanthropique*, en effet, a dépensé la somme de **18,654,992** francs.

Dans les vingt-cinq premières années (1801-1826), le chiffre de ses dépenses avait varié de 27,615 francs (en 1801) à 446,080 francs (en 1812, grâce à l'importante subvention impériale dont nous avons parlé).

Dans la seconde période de vingt-cinq ans (1826-1850), ce chiffre a varié de 56,901 francs (en 1834) à 194,501 francs (en 1847).

Il a varié enfin, dans la troisième (1851-1875), de 51,882 francs (en 1872) à 147,861 francs (en 1874).

Dans les vingt dernières années, dans les dix dernières surtout, il a fait un véritable bond.

1876. . . .	105,622	francs.	1887. . . .	768,880	francs.
1877. . . .	122,643	—	1888. . . .	577,966	—
1878. . . .	129,448	—	1889. . . .	1,152,930	—
1879. . . .	223,094	—	1890. . . .	881,343	—
1880. . . .	347,840	—	1891. . . .	953,518	—
1881. . . .	189,342	—	1892. . . .	735,525	—
1882. . . .	306,561	—	1893. . . .	944,519	—
1883. . . .	516,030	—	1894. . . .	1,065,950	—
1884. . . .	550,624	—	1895. . . .	1,058,992	—
1885. . . .	353,360	—	1896. . . .	967,502	—
1886. . . .	371,769	—			

Après avoir su recueillir une telle fortune pour soulager tous les genres de misère, la *Société philanthropique* a le mérite, plus louable encore, de la gérer avec une rare économie. Dans son budget, plus élevé que celui de bien des villes, ses frais généraux figurent pour moins de 35,000 francs (1).

2128-2335. — **Société de Saint-Vincent de Paul.** Secrétariat général, rue de Furstemberg, 6. — Fondée en 1833. — Divisée en conférences de quartiers. — Association d'hommes assistant matériellement et moralement les pauvres à domicile, leur distribuant des secours en nature, sous forme de bons de pain, de bons de fourneaux, de bons de chauffage, et se réunissant, chaque semaine, au siège de leur conférence, pour y exposer la situation, les besoins des familles qu'ils sont chargés de visiter, et donner leur offrande à la quête qui y est faite, principale ressource de l'œuvre.

A la visite des pauvres, la *Société de Saint-Vincent de Paul* a joint successivement diverses autres œuvres complétant son action charitable : patronages de garçons, caisses de loyers, comités de mariage, vestiaires, fourneaux, etc., dont nous avons parlé ou parlerons, en les plaçant dans leurs sections respectives.

Nées vers la même époque, sorties, l'une de la chambre de deux pauvres ouvrières, l'autre, du cabinet de travail de trois étudiants, pour se répandre en peu de temps dans le monde entier, la *Société de Saint-Vincent de Paul* et l'Œuvre des *Petites Sœurs des pauvres* sont, sans doute, les plus magnifiques floraisons que la charité chrétienne ait jamais produites.

La révolution de 1830 avait dispersé la *Société des bonnes études*, mais l'un de ses directeurs, M. Bailly, avait conservé le local qu'elle avait occupé, place de l'Estrapade, n° 11. Il y réunissait des étudiants, qui y trouvaient une bibliothèque, un cabinet de lecture, quelques-uns, sans famille à Paris, leur logement. Il y avait, en outre, organisé entre eux des conférences de droit, de philosophie et d'histoire.

(1) Outre ceux dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, du baron Roze (58,000 fr.), de M. Laillier (100,000 fr.), de Mme de Hirsch (40,000 fr.), de Mme Camille Favre (100,000 fr.), de M. Émile Thomas (200,000 fr.), de M. Albert Hartmann (300,000 fr.), de Mme Édouard André (412,000 fr.), de M. et Mme J. Gouin (453,000 fr.), de MM. Michel et Armand Heine (755,000 fr.), la *Société philanthropique* a reçu de nombreux dons et legs, parmi lesquels nous en relevons : dix de 5,000 francs (MMmes Briant, S. de Rothschild et de Greffulhe; MM. Paul Périer, David, F. Bartholoni, Carlier, Sal. Goldschmidt, deux anonymes), sept de 5 à 10,000 francs (Mlle Briandet, Mme de Champvallier; MM. Jules Beer, marquis de Mortemart, Péreire, Allaire, un anonyme), six de 10,000 francs (MMmes Mougeon, Alph. Pinard, baronne Nathan de Rothschild; MM. le baron Travey de Charnacé, Aviet, Lupin), quatre de 10 à 20,000 francs (Mme Praet, baron B. Delessert, Hottinguer, M. Chenu), trois de 25,000 francs (comtesse de Greffulhe, baron Fr. Hottinguer, M. Dubourg), un de 27,000 francs (Mlle Thomassin), un de 32,000 francs (M. Tapon-Chollet), quatre de 40,000 francs (MM. Gaillard, Gonthier, Poubelle, Boissière), trois de 50,000 francs (colonel Dusaert, M. Finance, un anonyme), un de 55,000 francs (M. Aug. Lupin), un de 80,000 (comte de Fresne), un de 100,000 francs (vicomte de Fresne), un de 120,000 francs (M. Tabourier).

De cette dernière, la plus nombreuse, Frédéric Ozanam, venu de Lyon à Paris, en 1831, faisait partie avec ses deux meilleurs amis : MM. Lamarche et Lallier. La conférence étant ouverte à tous, ils y rencontraient à côté de jeunes gens qui partageaient leurs convictions religieuses, d'autres qui se proclamaient déistes, matérialistes, fourriéristes ou saint-simoniens. De ce milieu hétérogène sortaient naturellement des controverses aussi violentes que décousues. Ozanam s'en lassa et proposa à ses amis de former une conférence plus intime, dont les membres, d'opinions moins divergentes, s'entendraient à l'avance sur les questions historiques à discuter. Ce projet étudié par eux n'aboutit pas, mais il en suscita un autre, proposé par un de leurs camarades, Auguste Le Taillandier, auquel ils se rallièrent, non sur l'heure, mais quelques jours plus tard, à la suite d'une nouvelle séance de la Conférence d'histoire, où les adversaires de leur foi s'étaient montrés plus que jamais agressifs : c'était de former une réunion d'où serait bannie toute controverse, une Conférence de charité, qui serait composée de jeunes gens chrétiens s'occupant uniquement de bonnes œuvres.

Ils soumettent cette idée à M. Bailly, qui l'approuve chaleureusement et cherche avec eux le meilleur moyen de la mettre en pratique. L'œuvre la plus utile et celle qui répondrait le mieux à leur généreuse ardeur serait, sans doute, la visite des pauvres; mais il y en aurait tant à visiter, et si peu de visiteurs! Contre tant de misères que pourraient ces quatre dévouements? Ozanam propose d'y ajouter ceux des jeunes Clavé et Devaux, qui, connus de tous, sont accueillis avec empressement... et l'on se met à l'œuvre!

La Conférence de charité se réunit pour la première fois au mois de mai 1833, rue du Petit-Bourbon Saint-Sulpice (aujourd'hui rue Saint-Sulpice), dans les bureaux de la *Tribune catholique*, mis à sa disposition par M. Bailly, qui était le propriétaire de cette feuille.

A cette première séance, présidée par M. Bailly, assistaient : Frédéric Ozanam, Paul Lamarche, Auguste Le Taillandier, François Lallier, Jules Devaux, Félix Clavé, tous étudiants en médecine ou en droit. On y décida que la Conférence se placerait sous le patronage de saint Vincent de Paul et qu'elle prierait la Sœur Rosalie de lui signaler les pauvres ayant le plus urgent besoin de secours; c'est sous le même patronage et sous la même direction charitable, on le verra plus loin, que devaient se mettre, à leur début, les femmes de bien qui, peu de temps après, reconstituaient à Paris l'*Œuvre des pauvres malades*, appelée, elle aussi, à se développer si largement.

La semaine suivante, c'est-à-dire à la seconde séance, tous les membres de la Conférence étaient pourvus d'une famille à visiter et recevaient les bons qu'ils devaient lui porter. Un mois après, les jeunes Em. de Condé, Charles Hommais, Pessonneaux, Chaurand et Gignoux s'y étant fait admettre, la Conférence comptait déjà 12 membres. A la fin de l'année scolaire, elle en comptait 15. Après les vacances, elle s'installa avec 25 membres place de l'Estrapade, dans cette maison où s'étaient tenues

les orageuses discussions qui en avaient éloigné ses fondateurs. Au mois de juillet 1834 eut lieu la première séance extraordinaire, le premier compte rendu des résultats de l'œuvre, dont le modeste budget, pour cet exercice, montait à 1,400 francs.

Au commencement de 1835, la Conférence se composant de plus de 100 membres, il fallut la diviser en plusieurs sections. M. Bailly conserva la direction de la Société, avec le titre de président général, ayant près de lui, comme vice-président général, M. Le Prévost; comme secrétaire général, M. Brac de la Perrière; comme trésorier général, M. Devaux.

Les conférences nouvellement formées étaient d'abord restées sous le même toit. L'une d'elles se transporta bientôt sur la paroisse Saint-Sulpice; une autre, un peu plus tard, sur la paroisse de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle; une autre enfin, sur celle de Saint-Philippe-du-Roule. L'Œuvre avait pris son essor; elle allait bientôt s'étendre dans les départements, bientôt après à l'étranger.

En 1837 la Société, qui comptait à Paris 237 membres, avait des conférences à Nîmes, Lyon, Nantes, Rennes, Dijon, Toulouse et Rome; en 1838 elle en établit à Metz, Langres, Lille, Quimper (1). Quinze ans plus tard, le 30 janvier 1853, assistant à une réunion de la conférence de Florence, Ozanam pouvait dire : « à Paris, nous sommes 2,000, nous visitons 5,000 familles... Les conférences de Rome sont au nombre de 50, nous en avons en Angleterre, en Belgique, en Amérique et jusqu'à Jérusalem. » En 1835, le budget de la Société n'était que de 3,414 francs.

Il s'élevait dès 1840 (pour la France et les pays étrangers), à 76,669 fr.

En 1845, à 562,667 francs; en 1850, à 1,317,581 francs; en 1855, à 3,123,883 francs; en 1860, à 4,300,746 francs.

Pour maintenir l'unité d'esprit et d'action dans une œuvre qui s'étendait de la sorte, il avait fallu la placer sous la direction de conseils locaux, soumis eux-mêmes à celle d'un conseil général (2). Cette organisation qui était pour elle une condition d'existence devait inspirer, à un ministre ombrageux, des appréhensions peu fondées et des mesures injustifiées. « Tout en rendant hommage au bien accompli par les conférences prises individuellement », M. de Persigny attribuait à la Société des préoccupations étrangères à la charité qu'elle n'avait pas et n'aura jamais; il craignait que cette hiérarchie de conseils ne lui créât une influence politique dont elle fût tentée d'user. Voulant parer à ce péril imaginaire, il invita les conférences à se pourvoir d'une autorisation administrative qu'il pres-

(1) Voir, pour plus de détails, sur ces premières années de l'Œuvre, la brochure intitulée *Origine de la Société de Saint-Vincent de Paul*. Paris, au secrétariat général de la Société.

(2) En certaines circonstances, le conseil général eut à faire appel à la charité de la Société tout entière, notamment en 1840, en 1846, en 1856, en faveur des inondés du Rhône et de la Loire; en 1848, pour les ouvriers victimes de la crise industrielle; en 1853, pour les Irlandais affamés; en 1860, pour les chrétiens de Syrie; en 1864, pour les incendiés de Limoges; en 1865, pour les inondés; en 1868, pour les colons algériens; en 1870 et 1871, pour les victimes de la guerre.

crivait aux préfets de leur accorder. Il posa de plus au conseil général ce dilemme : recevoir un président nommé par le gouvernement (qui devait être l'archevêque de Paris) ou se dissoudre. La Société ne pouvait entrer dans de tels arrangements si contraires à sa constitution. Mais son président était un homme avisé et prudent. A ceux qui lui conseillaient d'accepter la lutte, il répondait que tout terrain légal lui manquait pour la soutenir. Convaincu que le gouvernement, éclairé par l'effet qu'avait produit la malencontreuse initiative de son ministre de l'intérieur, ne le soutiendrait pas longtemps, il laissa passer l'orage. L'événement devait lui donner raison. Mieux informés que M. de Persigny, ses successeurs n'épousèrent pas sa querelle, et en 1868, la Société avait reconquis sa liberté d'action.

Elle n'a cessé depuis de se développer et d'étendre le cercle de sa bienfaisance. Les secours qu'elle distribuait en France ou à l'étranger s'élevaient :

En 1875, à.	6,046,881	francs.
En 1880, à.	7,613,930	—
En 1885, à.	7,868,441	—
En 1890, à.	8,898,221	—

En 1894, ses recettes s'élevaient à 9,810,830 francs (1), ses dépenses à 8,884,669 francs.

En ce qui concerne le département de la Seine, dont nous devons particulièrement nous occuper dans ce volume, la Société de Saint-Vincent de Paul, à la fin de l'année 1895, y possédait 208 conférences (94 grandes à Paris, 34 grandes dans la banlieue, 37 conférences d'œuvres de jeunesse, 30 conférences de patronages, 10 conférences de maisons d'éducation ou de catéchismes de persévérance). Elles comptaient ensemble 4,006 membres actifs, et visitaient 7,908 familles, pour lesquelles elles dépensaient 412,635 francs.

Si à Auguste Le Taillandier et à ses trois amis fondant avec hésitation leur petite « conférence de charité », à M. Bailly, craignant qu'ils fussent trop peu nombreux pour visiter utilement les pauvres, on eût prédit ce que deviendrait un jour leur œuvre, auraient-ils jamais pu le croire?

2336. — **Délégation générale des Diaconats de l'Église réformée de Paris**, rue de l'Oratoire, 1.

Le Diaconat de l'Église réformée de Paris, chargé d'assister les indigents

(1) Dans ce chiffre, la *France* (y compris l'Algérie et les colonies) figurait pour 2,079,666 francs; les *Etats-Unis*, pour 1,475,340 francs; les *Pays-Bas*, pour 1,178,554 francs ; la *Belgique*, pour 932,536 francs ; l'*Espagne*, pour 663,480 francs; l'*Allemagne*, pour 648,096 francs; l'*Autriche-Hongrie*, pour 554,987 francs; l'*Irlande*, pour 399,925 francs; l'*Italie*, pour 292,517 francs; le *Brésil*, pour 281,698 francs; le *Mexique*, pour 276,887 francs; l'*Angleterre* et l'*Écosse*, pour 265,236 francs; le *Canada*, pour 254,498 francs; la *Suisse*, pour 66,524 francs.

de cette communion domiciliés dans son ressort, a été fondé en 1803. Il était, à l'origine, composé de 10 membres; il en compte aujourd'hui 135. Il centralisait les dons des fidèles et les répartissait entre les 8 paroisses officieuses.

Le décret du 25 mars 1882 a fractionné l'Église de Paris en 8 paroisses distinctes; les ressources de la plupart d'entre elles étant insuffisantes pour leurs distributions de secours, les 8 paroisses se sont réunies sous la forme d'une délégation générale, composée de 4 représentants de chaque paroisse, afin de conserver l'indivision des fonds de la caisse des pauvres et pour que l'abondance des unes suppléât à l'indigence des autres.

Les recettes du dernier exercice 1895-1896 se sont élevées à 92,480 fr. 35 provenant de rentes et de souscriptions.

Les dépenses ont été de 91,314 fr. 70, sur lesquels 40,008 francs ont été répartis entre 6 paroisses pour leurs distributions de secours; 29,058 fr. 15 ont servi à compléter des mensuels d'enfants et de vieillards dans des orphelinats et asiles, et 16,722 francs ont été alloués à des œuvres protestantes de charité.

Pendant l'exercice, les 8 diaconats ont secouru 2,384 individus ou familles.

Le 30 juin dernier, la délégation comptait sous son patronage : 206 vieillards répartis dans 11 hospices ou asiles; 146 garçons et 118 filles dans 22 pensionnats ou orphelinats. . . . .

2337. — **Association protestante de Bienfaisance,** place Malesherbes, 15. — Fondée en 1825 par Mlle Clémentine Cuvier (1), sous le nom de *Société des demoiselles protestantes des deux communions,* qu'elle conserva jusqu'en 1850. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1875. Administrée par un comité consultatif de cinq membres et quatre comités spéciaux (Comité des secours à domicile, — Comité de travail, — Comité de la vente, — Comité des maisons à loyers réduits), l'Œuvre est divisée, sous cette direction centrale, en dix sections, ayant chacune sa présidente, assistée d'un sous-comité auquel incombe le soin de surveiller les familles assistées, et d'assurer la juste répartition des secours entre elles.

L'*Association de Bienfaisance*, composée de demoiselles et de dames, a pour but de « soulager les femmes et les enfants (2) protestants par tous les moyens dont elle peut disposer ».

Pour atteindre ce but : elle distribue aux femmes et aux enfants qui en ont besoin, des vêtements ou des chaussures; — elle accorde des pensions mensuelles, qui ne peuvent excéder 5 francs, aux femmes âgées et aux enfants admis dans une maison de retraite, dans un orphelinat ou un établissement d'éducation professionnelle; — elle alloue aux familles

(1) A Mlle Cuvier, fille de l'illustre savant, morte à 22 ans, en 1827, succédèrent comme présidentes de l'Œuvre : Mlle Filleau (1827-1844), Mme Mirabaud (1844-1846), Mme Davillier (1846-1871), Mme Jules Gallay (1871-1892), enfin Mlle de Neuflize.

(2) Elle cesse de s'occuper des garçons lorsqu'ils ont atteint l'âge de 7 ans.

momentanément tombées dans la misère, pour les aider à se relever, des secours extraordinaires; — elle reçoit enfin, dans des maisons dont elle est locataire ou propriétaire, des familles pauvres qui y payent un loyer réduit. (Voir section XXXIII.)

L'*Association de bienfaisance*, qui pratique ce mode d'assistance depuis 1845, fut donc la première à se préoccuper de cette question du logement des ouvriers, dont l'importance est aujourd'hui comprise de tous les philanthropes et de tous les sociologues.

L'habitation d'une des présidentes de l'Association ayant été pillée pendant la Commune et ses archives dispersées, il est impossible de reconstituer aujourd'hui, avec précision, l'ensemble des services de toutes sortes que l'Œuvre a rendus depuis qu'elle existe.

Nous pouvons cependant constater combien elle s'est développée, en notant que, pendant l'exercice 1833, ses dépenses étaient de 2,309 francs; — en 1840, de 3,884 francs; — en 1851, de 16,636 francs; — en 1861, de 31,286 francs, et que pendant les trente dernières années, elles ont atteint le chiffre total de 1,048,836 francs, ayant suivi une constante progression, comme l'indique le résumé de ces trois périodes décennales.

1866-1876 :

Recettes	304,551	francs.
Dépenses	281,254	—
Pensions pour femmes âgées ou enfants.	65,941	—
Secours de loyers	64,443	—
Secours alimentaires	56,916	—
Secours de maladie	19,230	—
Vêtements ou chaussures	8,931	—

1876-1886 :

Recettes	376,982	francs.
Dépenses	359,828	—
Pensions	78,637	—
Secours de loyers	82,297	—
Secours alimentaires	96,830	—
Secours de maladie	43,130	—

1886-1896 :

Recettes	433,057	francs.
Dépenses	404,574	—
Pensions	71,219	—
Secours divers	291,510	—

Pendant le dernier exercice (1896), les recettes de l'Association ont atteint le chiffre de 56,426 francs, — où le produit de la vente annuelle figure pour 32,908 francs; — les souscriptions pour 5,868 francs; — l'intérêt des valeurs pour 3,347 francs; — les dons divers pour 13,800 francs (dont

5,000 francs donnés par le baron Mallet, et 5,000 francs par M. Albert Mallet).

Les dépenses se sont élevées à 44,417 francs, dont 8,087 francs distribués en pensions et 31,964 francs en secours divers. 348 familles, pendant cet exercice, ont reçu des secours mensuels, et 210, des secours extraordinaires.

L'OEuvre a contribué à payer dans divers établissements les pensions de 150 vieillards ou orphelins.

Elle a logé 218 personnes dans ses maisons à loyers réduits.

En suppléant par des évaluations modérées aux documents qui ont disparu, on peut affirmer que depuis sa fondation, jusqu'à l'année 1896, l'*Association protestante de bienfaisance* a distribué une somme sensiblement supérieure à **1,500,000 francs**.

2338. — **Comité de Bienfaisance israélite**, rue Saint-Georges, 17. — OEuvre fondée en 1809. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1887. — Dirigé par un conseil d'administration.

Au commencement de l'année 1809 il existait, à Paris, sept sociétés israélites de secours mutuels, qui s'intitulaient : *Comités de bienfaisance de la ville de Paris*. Au mois de mai de cette année, le Consistoire voulut les fondre en une seule, mais n'ayant pu leur faire adopter entièrement ses vues, il se décida à les supprimer; au mois de novembre suivant, il leur substitua une société nouvelle qui prit le nom de *Société d'encouragement et de secours*, qu'il devait modifier plusieurs fois, avant d'adopter, en 1855, celui qu'elle porte encore (1).

Le nombre de ses administrateurs était de 7, au début; il fut porté à 9, en 1813; — à 15, en 1839; — à 24, en 1849; — réduit à 21, en 1851; — remonta en 1865 à 24, pour s'élever en 1877 à 36. En 1887, après la reconnaissance d'utilité publique, il fut fixé à 30. Le Comité s'adjoignit, en 1842, des dames de charité, et en 1894, des « dames visiteuses des enfants » placées sous son patronage.

La *Société d'encouragement* tint ses premières séances rue Boucherat, chez son receveur. Elle se réunit, dès l'année suivante, dans une petite pièce qu'elle avait louée rue Grenier-Saint-Lazare, 28; de 1814 à 1822, rue Saint-Avoye, 47; de 1842 à 1847, dans une salle du temple de la rue de Notre-Dame de Nazareth. Le *Comité de bienfaisance* se réunit aujourd'hui au siège du Consistoire. Pour recevoir les indigents et leur distribuer des secours, — distribution qui, jusqu'à 1851, se fit une seule fois, de 1851 à 1877, deux fois par semaine et se fait maintenant tous les jours,

(1) Elle s'appela successivement : *Comité de la Société israélite de secours et d'encouragement, Comité consistorial de la Société israélite de secours et d'encouragement, Comité consistorial de secours et d'encouragement.* Nous empruntons ces détails, ainsi que ceux qui vont suivre, sur l'origine et les développements de l'œuvre, à une étude très complète de M. Léon Kahn, secrétaire du consistoire de Paris : **Histoire de la communauté israélite de Paris**, *le Comité de bienfaisance, l'Hôpital, l'Orphelinat, les Cimetières.* Paris, 1886.

— le comité établit en 1883 un bureau spécial qui, installé d'abord rue du Vertbois, 8, fut transféré en 1886 rue Saint-Claude, 1, et y est resté.

Les revenus de la *Société d'encouragement*, devenue le *Comité de bienfaisance*, ont plus que décuplé depuis soixante ans. En 1822, elle n'avait encaissé que 22,260 francs. En 1842, elle recueillit 50,820 francs; en 1852, 133,274 francs; en 1862, 175,963 francs; en 1872, 257,593 francs. Dans l'année qui précéda celle où elle obtint la reconnaissance légale, en 1886, ses recettes s'élevèrent à 270,684 francs, et depuis, comme on le verra tout à l'heure, elles dépassèrent encore sensiblement ce chiffre.

A cet accroissement de ressources correspondait un accroissement de charges. Outre les œuvres qu'elle avait successivement fondées elle-même pour secourir de nouvelles catégories d'indigents israélites, elle en avait absorbé plus d'une autre, dont la gestion lui avait été confiée par leurs fondateurs. Ces œuvres de nature et d'origine diverses, destinées à soulager tous les genres de misère, constituent aujourd'hui de nombreux services que nous devons énumérer sommairement.

1° L'assistance des vieillards et des familles chargées d'enfants, auxquels sont alloués des secours réguliers;

2° L'assistance des nécessiteux de toute sorte, qui reçoivent, selon l'urgence de leurs besoins, des secours immédiats dans les distributions quotidiennes, auxquelles préside un membre du conseil, ou des secours temporaires votés, après enquête, par le conseil réuni en séance;

3° L'assistance des enfants, particulièrement des orphelins, que le comité fait entrer soit à l'*École de travail*, soit au Refuge de garçons du Plessis-Piquet (voir n° 1006), ou au Refuge des filles de Neuilly (voir n° 1015), en allouant à chacun de ces deux établissements, une subvention annuelle de 6,000 fr.;

4° L'assistance des femmes en couche. — Œuvre fondée en 1847, par Mmes Salomon, James et Nathaniel de Rothschild, qui lui assurèrent un revenu de 700 francs pour distribuer des layettes et des secours en espèces à des femmes israélites indigentes, mariées, de bonne conduite, habitant Paris depuis deux ans et (sauf exception) ayant eu des couches antérieures;

5° Habillement des enfants. — Lorsqu'il n'y avait encore qu'une école pour les enfants israélites, son comité spécial y faisait chaque année une distribution de vêtements, dont le baron James de Rothschild supportait presque entièrement la dépense. En 1847, M. de Rothschild chargea le *Comité de bienfaisance* de faire cette distribution pour lui, en y affectant une dotation de 6,000 francs qu'il porta deux ans plus tard à 7,000 francs et que la baronne Albert de Rothschild accrut, en 1851, d'une rente de 2,000 francs, la baronne James, en 1853, d'une rente de 3,000 francs;

6° Secours des loyers. — Œuvre fondée en 1844 par la baronne Nathaniel de Rothschild, qui lui assura un revenu de 1,400 francs, augmenté l'année suivante par une libéralité du baron James; accordant, suivant les cas, le loyer complet (de 150 à 400 francs); — le loyer partiel (de 100 à 200 francs); — ou des secours trimestriels de 5 à 75 francs);

7° Caisse de prêts. — Fondée en 1850 par le *Comité de bienfaisance*, sur l'initiative de son trésorier, M. Cohn, qui en 1852 y versa personnellement 20,000 francs; ses ressources ayant été épuisées, elle fut reconstituée en 1884 par de nouvelles donations;

8° Vestiaire. — Œuvre fondée, en 1859 par le Comité. Installée d'abord à l'orphelinat de la rue des Rosiers, transférée plus tard au Bureau de secours (depuis 1886, rue Saint-Claude, 1);

9° Cantine scolaire. — Distribution de soupes ou autres aliments chauds aux enfants des cinq écoles israélites, inaugurée en 1853 par le Comité, sur l'initiative du Dr Cahen, médecin inspecteur des écoles;

10° Fourneaux alimentaires. — Un premier fourneau (qui ne donnait d'abord qu'un repas par jour et en donna deux depuis 1860) fut fondé en 1855, rue Malher et, pour cause d'agrandissement, transféré en 1890 rue des Juifs, — un second fourneau en 1891, rue Ordener.

Notons encore différentes œuvres qui, sans avoir la même importance que les précédentes, contribuent néanmoins à augmenter les ressources du *Comité de bienfaisance :*

L'*Œuvre des machines à coudre*, fondée en 1869 (avec une donation de 3,000 francs, portée l'année suivante à 5,000) par le baron Edmond de Rothschild, ayant pour but de fournir une machine aux ouvrières israélites indigentes, qui remboursent cette avance quand et comme elles le peuvent; l'*Œuvre André-Gustave de Rothschild, pour les convalescents*, fondée en 1878 par le baron Gustave de Rothschild, en mémoire d'un fils qu'il avait perdu, — ayant pour but d'accorder à des indigents sortant de l'hôpital des secours de 25 francs au moins et de 200 francs au plus; l'*Œuvre des jeunes malades adultes*, fondée en 1881 par un anonyme, — ayant pour but de fournir à des personnes maladives sans fortune les moyens de se rendre aux eaux ou au bord de la mer.

Avant la plupart des œuvres que nous avons énumérées, le *Comité de bienfaisance* en avait créé une qui a disparu, il y a une quarantaine d'années, n'ayant plus de raison d'être. Jusqu'à 1841, il n'y avait à Paris, pour recevoir les israélites malades, aucun établissement spécial. Voulant combler cette lacune dans la limite de ses ressources, le Comité loua une maison, rue des Trois-Bornes, 26, et y installa un petit hôpital de 12 lits, qui fut inauguré le 1er avril 1842. Dix ans après, le Comité en constatant l'insuffisance se proposait d'acheter une maison plus vaste, rue de Ménilmontant, pour l'y transporter, lorsqu'il apprit que le baron de Rothschild allait créer, pour les israélites, le grand hôpital qu'ils attendaient depuis longtemps. Dès que celui-ci fut ouvert, la maison de la rue des Trois-Bornes se ferma, ayant reçu en dix années 1,374 malades.

L'œuvre du *Comité de bienfaisance* a été reconnue, nous l'avons dit, *d'utilité publique* en 1887; jusqu'alors elle était une émanation directe du Consistoire, recevant les dons ou legs par son entremise, et répartissant les secours sous son seul contrôle; depuis il est dirigé par un conseil d'administration qui rend compte annuellement de sa gestion à une assemblée générale. Il nous est donc permis de constater quels furent,

pendant cette dernière et brillante période de son existence, le chiffre de ses recettes et celui de ses principales dépenses :

	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
Recettes	280.861	315.686	327.025	372.358	314.404	354.034	380.286	437.639
Dépenses	283.840	287.631	309.512	345.317	314.200	425.145	445.591	435.600
Habillement des enfants	34.927	35.464	31.412	28.977	31.055	27.199	37.154	29.839
Familles et enfants assistés	32.560	31.152	33.806	43.633	52.212	50.495	49.569	52.441
Femmes en couche	8.474	7.489	5.664	6.166	8.087	5.042	8.227	5.780
Pauvres inscrits (vieillards)	37.572	38.736	41.773	47.029	50.373	50.338	53.291	52.678
Secours votés en séance	41.653	42.878	49.995	59.398	65.127	61.462	57.492	62.734
Distributions quotidiennes	20.513	21.055	26.263	28.727	41.134	49.984	47.480	49.601
Fourneaux	18.510	20.376	25.325	32.615	64.797	74.759	80.038	71.378
Cantines scolaires	8.192	8.195	7.839	9.075	8.718	8.991	8.168	6.406
Loyers complets	13.320	18.385	9.096	12.031	10.938	9.935	9.925	8.861

Dans ces huit dernières années seulement le *Comité de bienfaisance* a donc distribué (sauf la modique somme affectée à ses frais d'administration), **2,846,836** francs en secours de toute sorte.

Parmi les dépenses de l'exercice 1895, nous devons remarquer que les vêtements distribués aux enfants ont été répartis entre 1,280 garçons et 1,306 filles; que les pauvres inscrits ont été au nombre de 4,645; les enfants assistés au nombre de 563; que 2,850 indigents ont participé aux secours votés en séance (en espèces, bons d'aliments ou de combustible), et 17,883 aux distributions quotidiennes; que 1,605 autres ont reçu des médicaments (pour une valeur de 8,328 francs); qu'outre les 35 familles ayant reçu le loyer complet, 358 personnes ont reçu des secours de loyers (montant à 22,441 francs); que 562 indigents ont obtenu des secours de route; que les cantines scolaires ont délivré 148,347 portions, et les fourneaux alimentaires 664,000.

Parmi les recettes de ce même exercice, nous voyons figurer un grand nombre de dons dépassant de beaucoup le chiffre normal des souscriptions : 17 de 500 francs; 5 de 500 à 1,000 francs; 16 de 1,000 francs; 8 de 1,000 à 2,000 francs; 3 de 2.000 francs; 3 de 2,500; un de 3,000 fr.; un de 3,500 francs; un de 3,800 francs; un de 4,500 francs; 3 de 5,000 francs; un de 8,000 francs; un de 9,000 francs; un de 12,000 fr.; plus un legs de 20,000 francs de Mme Benedict Fould, et un legs de 4,000 fr. de rente de M. Adolphe Reitlinger, destiné à distribuer chaque année, le jour anniversaire de la mort du testateur, 4 prix de 1,000 francs à des familles israélites « particulièrement méritantes pour les soins qu'elles auront donnés à l'éducation morale et religieuse de leurs enfants ».

2239. — **Œuvre de la Miséricorde,** en faveur des pauvres honteux,

boulevard Saint-Germain, 175. — Fondée en 1822 par Mlle du Martray, avec l'appui de Mgr de Quelen, archevêque de Paris, cette Œuvre est toujours restée depuis sous le haut patronage des prélats qui lui ont succédé.

Elle a pour but d'assister, lorsqu'elles sont tombées dans la gêne, des familles françaises domiciliées à Paris depuis un an au moins, non inscrites au Bureau de bienfaisance, ayant une conduite régulière et pouvant (par la production de titres authentiques, tels que brevets d'officiers, états de service, diplômes, patentes de commerce, etc.) justifier de leur aisance passée.

Aux familles *visitées*, elle accorde des secours temporaires qui leur sont remis par l'un de ses quarante membres visiteurs, et qui, sur la demande de celui-ci, peuvent être renouvelés.

Aux familles *adoptées* elle accorde des secours permanents, en espèces ou en nature, dont le comité d'administration fixe chaque année la quotité.

L'*Œuvre de la Miséricorde* se propose, non pas seulement de fournir à ces familles déchues du pain pour quelques jours, mais de les aider à sortir de la situation précaire où elles sont réduites. Elle les soigne en cas de maladie, les assiste de ses conseils et de ses démarches, cherche à leur procurer des emplois et, par l'intérêt qu'elle leur témoigne, à combattre leur découragement. Elle assiste annuellement 500 familles environ.

En transférant son siège social à l'*Office central des œuvres de bienfaisance*, l'*Œuvre de la Miséricorde* a réduit ses frais généraux, déjà fort peu élevés. Elle peut donc distribuer à ses très intéressants assistés presque tout ce qu'elle reçoit de ses souscripteurs.

2390. — **Association charitable des femmes du monde**, rue d'Anjou, 27. — Fondée en 1879 par Mmes la duchesse de Trévise, la baronne de Cambourg, la comtesse de Guesdon, de Lamirault, la marquise de Saint-Phalle, la baronne de Reiset, qui formèrent le premier conseil, et MM. le vice-amiral Fleuriot de Langle, le général Blanchard, le baron de Cambourg, le marquis de Chagny, Joubert, Le Dentu, de Feymoreau, qui formèrent le premier comité de l'œuvre.

L'*Association charitable des dames du monde*, autorisée en 1887, assiste, en leur accordant des secours en argent ou en nature, en leur procurant du travail ou des emplois, en leur fournissant des soins médicaux, en les aidant enfin par des recommandations ou des démarches personnelles :

1° Les femmes ou filles et orphelins en bas âge des officiers de terre et de mer, ou de fonctionnaires civils, recommandables par leurs services, réduites à la gêne;

2° Toute dame, membre de l'Association, atteinte par un revers de fortune postérieurement à son entrée dans l'œuvre;

3° Enfin, par exception, les proches parents autres que les femmes et filles d'officiers ou de fonctionnaires civils se trouvant dans une situation particulièrement digne d'intérêt, ou même, sur la proposition de la dame directrice du bureau d'assistance et l'approbation du président, des femmes du monde non comprises dans ces diverses catégories.

Depuis 1880, année où elle a commencé réellement à fonctionner, l'*Association charitable des dames du monde* a largement étendu le cercle de son assistance :

ANNÉES	NOMBRE DES SECOURS EN ARGENT	SECOURS EN VÊTEMENTS
1880	6	»
1881	71	»
1882	121	9
1883	164	10
1884	155	61
1885	120	93
1886	113	81
1887	129	72
1888	148	96
1889	165	86
1890	195	67
1891	179	65
1892	166	74
1893	183	88
1894	180	90
1895	180	104

Le nombre total des assistées de l'œuvre, depuis ses débuts jusqu'au 1er janvier 1896, s'élève à **3,269**.

L'*Association charitable* a consacré à les assister plus de 200,000 francs; leur a distribué 2,600 vêtements, leur a procuré plus de 200 emplois.

Depuis l'année 1881, où elle est entrée en plein fonctionnement, la moyenne de ses recettes a été de 23,578 francs, la moyenne de ses dépenses de 17,077 francs.

A la fin de 1894, grâce à une petite allocation sur les fonds du Pari mutuel, qui lui a permis de se procurer les approvisionnements nécessaires, l'*Association charitable des femmes du monde* a pu organiser, pour sa clientèle spéciale, comme nous le verrons plus loin, l'assistance par le travail.

2391. — **Œuvre des faubourgs**. — Fondée en 1848, à la suite des journées de Juin, par le R. P. Petetot, avec le concours de M. Rataud, maire du XIIe arrondissement, et sous le patronage de l'archevêque de Paris. — A pour but d'assister moralement et matériellement les familles indigentes des faubourgs de Paris, c'est-à-dire des quartiers de la Salpêtrière, Saint-Victor, Mouffetard, la Santé, les Gobelins, la gare d'Ivry, la Maison-Blanche, Plaisance, le faubourg Saint-Jacques, Charenton, Saint-Antoine, Popincourt, le Temple, Saint-Martin, Belleville, Ménilmontant, la Villette, Saint-Denis, la Chapelle, Montmartre, Clignancourt, Charonne, les Ternes, Saint-François de Sales, Vaugirard, Grenelle, Javel et les Batignolles, de patronner leurs enfants en assurant leur fréquentation des écoles et des catéchismes.

Cette association de dames, formée sur l'initiative de Mme Bastide, au lendemain des journées de Juin, pour remédier aux misères morales et matérielles qu'elles avaient révélées, en a soulagé un très grand nombre. A la fin de 1875 on évaluait déjà à 800,000 francs la somme des secours qu'elle avait distribués : elle s'est sensiblement augmentée depuis, car la Société ne comptait à cette époque que 250 dames visiteuses, et elle en compte environ 400 aujourd'hui.

Ses dépenses, proportionnées à ses recettes, qui variaient alors de 25,000 à 30,000 francs, montaient en 1890 à 35,086 francs; en 1893, à 46,103 francs; en 1895, à 40,163 francs (1). Dans les cinq dernières années, elle a distribué 109,274 francs en secours. Encore ce chiffre n'indique-t-il pas complètement les bienfaits de l'OEuvre, aux secours qu'elles portaient en son nom, les dames patronnesses en ajoutant le plus souvent pour leur compte personnel.

L'*Œuvre des faubourgs* visite actuellement plus de 2,000 familles chaque année et patronne plus de 8,000 enfants.

En évaluant aujourd'hui à 1,500,000 francs, les sommes qu'elle a distribuées depuis sa fondation, on resterait certainement au-dessous de la réalité.

2392. — **Œuvre de la chaussée du Maine**, rue des Fourneaux, 74. — Fondée en 1871, par Mme de Pressensé. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1890. Administrée par un comité de dames et de messieurs.

Cette OEuvre s'était d'abord établie chaussée du Maine (de là le nom qu'elle avait pris et qu'elle a conservé en se déplaçant plus tard), pour venir en aide aux familles pauvres des XIVe et XVe arrondissements, sans distinction de culte.

Ainsi que beaucoup d'autres, cette importante fondation s'est transformée en se développant. Du groupe d'œuvres qu'elle avait créées dès le début ou postérieurement, les unes, comme les écoles primaires, ont disparu, une autre, l'*Atelier-école*, tout en restant sous le patronage de la fondatrice, est devenue une œuvre indépendante. (Voir n. 950.) D'autres enfin, comme l'*Asile temporaire d'enfants* et les *Colonies de vacances*, comme l'*Ouvroir du Ve arrondissement*, ont tellement grandi que l'œuvre mère a dû les émanciper, en leur attribuant une direction et une comptabilité particulières, et en ne gardant sous sa direction immédiate que l'école du jeudi, le dispensaire qui y est attaché, la distribution des secours en nature ou espèces.

Pendant l'exercice 1874-75, quand les divers services dont elle se compose étaient réunis, l'*Œuvre de la chaussée du Maine* comptait 34,640 francs de recettes, 22,702 francs de dépenses; en 1880-81, 18,446 de recettes, 19,395 francs de dépenses; en 1881-82, 19,429 francs de recettes, 20,069 fr. de dépenses; en 1882-83, 21,068 francs de recettes, 20,088 de dépenses; en

(1) Dans cette année, l'OEuvre a donné, notamment, 5,489 chemises, 7,111 blouses, 1,494 jupes et jupons, 796 robes, 304 pantalons, 467 paires de souliers, 2,653 paires de galoches, 143 lits, 148 matelas, 245 couvertures, 882 draps, etc., et près de 300 livrets de Caisse d'épargne.

1889-90, 30,000 francs de recettes, 24,000 de dépenses. Si, dans le dernier exercice 1894-95, elle ne compte que 15,590 francs de recettes et que 13,957 francs de dépenses, c'est que les anciens chapitres de son budget général forment aujourd'hui des budgets spéciaux, dont le total, au lieu de marquer la décroissance de l'Œuvre, en indiquerait au contraire les sensibles progrès.

2393. — **Réunion protestante de charité**, rue de Vienne, 20 (depuis 1883; précédemment cité d'Antin). — Constituée en 1872 par la fusion des comités de bienfaisance de l'*Union protestante libérale* avec la *Société des anciens catéchismes*, qu'avait fondée en 1864 M. le pasteur A. Coquerel fils. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1891. A obtenue une *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de 1889 et une autre à l'Exposition d'économie sociale de Lyon en 1894.

La *Réunion de charité* a pour but de secourir des indigents protestants domiciliés dans le département de la Seine, d'autres en des cas exceptionnels seulement, et de placer des enfants dans trois établissements qu'elle administre : *Garderie d'enfants*, à Pontoise; *Orphelinat de garçons*, à Velizy; *Orphelinat de filles*, à Neuilly. (Voir n°s 630 et 720.)

Elle est divisée en cinq comités :

Deux comités de secours, l'un d'hommes, l'autre de dames, distribuant des secours en nature ou en argent, réservés en général aux vieillards, aux infirmes et aux orphelins (le comité de dames se réunit en outre deux fois par semaine pour confectionner des vêtements qu'il distribue aux indigents);

Le comité de l'orphelinat de filles;

Le comité de l'orphelinat de garçons;

Le comité de la garderie d'enfants.

Pendant le dernier exercice 1895, les recettes totales de la *Réunion protestante de charité* se sont élevées à 61,022 francs; ses dépenses totales, à 50,710 francs.

La société a distribué en secours : 30,625 francs;

Elle a dépensé pour l'orphelinat de Neuilly : 15,203 francs; recette : 17,397 francs;

Pour l'orphelinat de Velizy : 12,943 francs; recette : 16,315 francs;

Pour la garderie de Pontoise : 8,272 francs; recette : 9,283 francs.

Depuis leur fondation jusqu'au 1er janvier 1896, la *Réunion protestante de charité* et les deux œuvres qu'elle a absorbées ont dépensé : **1,877,631 fr.**

2394. — **Caisse du secours immédiat** du *Petit Journal*, passage des Deux-Sœurs. — Fondée en 1890 par MM. Marinoni et Giffard. — Médaille d'or de la *Société d'encouragement au bien* en 1894.

Surnommé le « XXIe Bureau de bienfaisance », — grand honneur pour elle, — cette caisse se propose de « combattre la misère par des moyens préventifs, en attaquant le mal dès ses premiers symptômes ». Sans pitié pour les parasites de la charité, dont elle sait découvrir et démasquer l'industrie, elle se laisse souvent apitoyer par « ces malheureux éclopés qui

semblent irrémédiablement voués à l'hôpital, c'est-à-dire à l'assistance publique », et n'a pas le courage de leur refuser un secours qu'elle sait pourtant sans efficacité pratique. Mais elle vient, de préférence, en aide aux pauvres honteux, à ceux que des circonstances particulières, une longue maladie, par exemple, ont réduits à la détresse et qu'avec un secours sérieux on peut sauver d'un désastre peut être irrémédiable. A ceux-là elle donne immédiatement, — c'est-à-dire après les 24 heures, ou, au plus, les 48 heures nécessaires pour procéder à son enquête, — non seulement de quoi les faire manger pendant quelques jours, mais de quoi les aider efficacement à « se tirer d'affaire ».

Comme nous l'avons dit plus haut (voir n° 5), le service d'assistance établi au *Petit Journal* ne devait être d'abord qu'un bureau de renseignements. Il avait été nettement spécifié qu'il ne donnerait aucun secours, les fondateurs ne se croyant pas le droit de faire la charité avec l'argent de leurs actionnaires.

Peu de temps après, cependant, dès le mois d'octobre 1890, ces messieurs se dirent qu'ainsi limitée, leur œuvre était incomplète; qu'en ouvrant une caisse de secours, ils pourraient sans doute l'alimenter par des ressources spéciales. Souvent déjà, les lecteurs du *Petit Journal* leur envoyaient spontanément de petites sommes pour soulager des misères dont ils leur laissaient le choix. N'en enverraient-ils pas plus souvent et de plus fortes, quand ils sauraient quel bon usage on pouvait faire de leurs offrandes?... Mais, pour ouvrir convenablement une caisse, il fallait y mettre un premier fonds. Ce premier fonds fut fait en famille : 1,000 francs versés par M. Marinoni; 1,000 francs par la caisse du journal; 1,000 francs par ses rédacteurs, 1,000 francs par le personnel de ses services administratifs.

Les lecteurs dont on avait escompté les secours justifièrent cette confiance. En 1893, leurs souscriptions atteignirent presque le chiffre de 10,000 francs (9,787 fr.). — Elles le dépassèrent en 1895. Au mois de janvier 1896, elles montaient à 1,750 francs, au mois de février, à 1,042 fr.

A ces recettes aléatoires et variables vient s'en ajouter une autre plus régulière et plus fixe : c'est la somme de 600 francs que les blanchisseuses recueillent entre elles, le jour de la Mi-Carême, et déposent au *Petit Journal*, quand leur pimpant cortège y vient faire sa visite annuelle.

Enfin, pour garnir encore mieux la caisse, ses administrateurs organisent, de temps à autre, une matinée dramatique, à laquelle ils savent donner une attraction particulière.

Grâce à ces ressources diverses, le chiffre des secours que l'Œuvre distribue avec un consciencieux discernement s'élève chaque année, et depuis celle de sa fondation il a triplé :

En 1891	7,412 francs.
En 1892	11,859 —
En 1893	14,225 —
En 1894	17,424 —
En 1895	20,695 —

2395. — **Caisse de secours du « Figaro »**. — Le *Figaro*, recevant chaque jour de nombreuses lettres de demandes, les soumet toutes à un contrôle spécial. Les solliciteurs auxquels cette enquête a été favorable, reçoivent un secours dont le chiffre varie selon les circonstances; et le total de ces secours s'élève, en moyenne, à 30,000 francs chaque année.

Le *Figaro* ne se borne pas à assister directement ses propres pauvres : avec quel empressement il met son exceptionnelle publicité au service des malheureux ou des établissements charitables ayant mission de les soulager, tout le monde le sait, — à commencer par l'*Office central des œuvres de bienfaisance*, pour qui, en quelques jours, il recueillit plus de 40,000 fr. Mais peut-être le public n'apprécie-t-il pas exactement l'importance des sommes que pour un tel emploi il a reçues de ses lecteurs, dont la générosité ne trompa jamais son attente, si ce n'est en la dépassant.

Nous ne pouvons, faute de place, énumérer ici toutes les souscriptions qu'ouvrit le *Figaro* depuis sa fondation, ni même toutes celles qu'il a ouvertes depuis 25 ans; et de ces dernières, nous mentionnerons seulement les principales : En décembre 1871, pour les veuves et les orphelins des gendarmes massacrés par la Commune, 247,590 francs; — en décembre 1872 et mars 1873, pour les inondés de la Seine, 338,736 francs; — en mars 1876, pour les inondés de Maisons-Alfort, 101,222 francs; — en juin 1876, pour remplacer les subventions municipales retirées à 67 établissement charitables, 96,784 francs; — en juillet 1878, pour l'*Œuvre des apprentis d'Auteuil*, 331,107 francs; — en janvier 1879, pour une fondation de lits, 130,280 francs; — en octobre 1879, pour les inondés d'Espagne, 118,683 francs; — en décembre 1879, pour les pauvres de Paris, 933,321 francs; — en septembre 1880, pour l'école de Sœur Rosalie, 93,135 francs; — en mai 1882, pour les autres écoles libres, 1,055,382 francs; — en juin 1887, pour les victimes de l'Opéra-Comique, 152,821 francs; — en janvier 1891, de nouveau pour les pauvres de Paris, 127,920 francs; — en mars 1894, pour l'*Œuvre de Villepinte*, 112,189 fr.; Six mois après, on apprend l'admirable découverte du Dr Roux, dont l'utilisation pratique exigerait une installation immédiate évaluée à 30,000 fr. le *Figaro*, bien qu'ayant déjà sollicité deux fois, depuis le commencement de l'année, la libéralité de sa clientèle, ne craint pas d'en abuser en lui demandant encore cette petite somme : sa clientèle lui envoie près d'un million! Ce qui ne l'empêche pas de recueillir, quelques semaines plus tard, 21,000 francs pour les œuvres de distribution de pain.

Bref, les souscriptions, petites ou grandes, ouvertes par le *Figaro* dans les 25 dernières années ont produit un total de **4,480,618 francs,** auxquels il faut joindre environ 300,000 francs qu'isolément, spontanément, ses lecteurs lui apportèrent ou lui envoyèrent pour soulager telles ou telles misères dont il avait eu l'occasion de parler (1).

(1) Pendant que nous mettions ces pages sous presse, Paris apprenait avec stupeur l'horrible catastrophe du Bazar de Charité. Le *Figaro* y trouvait une nouvelle occasion de faire appel à la bienfaisance parisienne, qui lui répondait avec un exceptionnel élan.

2396. — **Le denier des veuves et des vieillards**, rue Grange-Batelière, 14. — OEuvre fondée en 1894 par l'*Association des journalistes parisiens*, à l'aide d'une donation de 100,000 francs que lui avait faite, à cette intention, M. le comte de Laubespin. — A pour but d'assister des veuves chargées de quatre enfants et des vieillards des deux sexes âgés de plus de 70 ans, en leur donnant des secours, en argent ou en nature, de 25 francs.

L'OEuvre a distribué, en 1893-1894, 9,700 francs; en 1894-1895, 30,500 fr.; en 1895-1896, 35,000 francs. Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, elle avait secouru 3,250 personnes. L'*Office central des œuvres de bienfaisance* a été chargé par elle de répartir, après de minutieuses enquêtes, ses secours destinés aux indigents de la rive gauche; l'œuvre de l'*Assistance par le travail*, les secours destinés aux indigents de la rive droite.

Mais les fonds qu'elle tenait de la générosité du comte de Laubespin s'épuisant, elle a dû, à partir de 1896, réduire le chiffre des secours qu'elle allouait aux vieillards, de 25 à 5 ou 10 francs.

2397. — **Société des visiteurs des pauvres**, rue de Lille, 25. — Fondée en 1895, par MM. Bazin, Spire et Dejean, auditeurs au Conseil d'État, et plusieurs de leurs collègues. — *Autorisée* en 1896. — Association charitable, dont les membres actifs se réunissent tous les quinze jours en conférences, ayant pour but « d'offrir à des familles visitées à domicile une assistance morale et matérielle sous les formes les plus variées ». Au 1er janvier 1897, la Société comprenait 145 membres actifs, visitant les familles admises, et autant de membres bienfaiteurs. Pendant cette première année, la Société avait assisté régulièrement 112 familles; elle en avait préservé 62 de l'expulsion, par ses secours de loyers; elle était intervenue en faveur d'un certain nombre d'autres, soit en facilitant l'admission de leurs enfants dans des orphelinats, soit en leur assurant des soins médicaux, soit en retirant des objets engagés par elles au Mont-de-piété. — Ses recettes s'étaient élevées à 7,030 francs; ses dépenses à 6,669 francs. La Société, qui se divise déjà en deux conférences, dont l'une siège rue de Las Cases, au Musée social, et la seconde Cour du commerce, en organise une troisième sur la rive droite.

2398. — **Association de Charité pour visiter et secourir à domicile les familles pauvres.** — Fondée en 1834, pour les pauvres de l'ancien Ier arrondissement, devenu, en 1860, le VIIIe. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1876. — A pour but aujourd'hui « de secourir à domicile, sans distinction de quartier, les familles pauvres, en leur donnant des vêtements deux fois par an, des bons de pain et de combustible pendant toute l'année; de les aider, en leur procurant du travail, en plaçant leurs enfants et en leur facilitant l'entrée dans les hôpitaux, s'ils sont malades ».

Fondée par la marquise de Bouillé, la comtesse Alexandre de Girardin et une société protestante à la tête de laquelle était Mme Guizot, cette

Œuvre fut continuée par la comtesse de Léautaud, Mlle Filliot et la duchesse de Gramont, qui en resta, pendant cinquante ans, la présidente.

Elle avait eu primitivement pour objet spécial de secourir, à la suite de l'épidémie cholérique qui les avait décimées, les familles pauvres habitant les quartiers, très misérables alors et connus sous le nom de *Petite Pologne*, qui sont devenus les opulents quartiers de l'Europe et de la Plaine-Monceau.

La transformation que subit, sous l'Empire, cette partie de Paris l'ayant fait presque entièrement déserter par son ancienne population indigente, l'Œuvre se décida alors à étendre ses secours aux familles pauvres de tous les quartiers.

Pendant son dernier exercice, l'*Association de charité* a reçu 11,457 fr.; dépensé 8,432 francs. Elle a distribué : 2,663 bons de pain, 2,697 bons de combustible, 472 vêtements, 169 paires de chaussures, 30 paires de draps, plus quelques secours en argent.

2399. — **Maison des Pères Franciscains,** rue de Puteaux, 8. — Outre la distribution trihebdomadaire de pain à tous les indigents (voir section XXXVI), elle accorde, après enquête, aux plus dignes d'intérêt, d'autres secours en argent ou en nature.

Du 1er janvier au 1er juillet 1896 seulement, elle a distribué ainsi :

17,261 francs en secours de loyers et allocations diverses;

2,980 vêtements d'hommes, de femmes ou d'enfants;

2,834 paires de souliers;

14,252 bons de viande, de combustible, de médicaments ou de travail pour la Société d'assistance pour le travail des VIIIe et XVIIe arrondissements (la valeur de ces derniers bons étant de 0 fr. 75, celle des bons de viande et de combustible d'un franc).

2400. — **Union interscolaire de bienfaisance,** rue de l'Ancienne-Comédie, 13. — Fondée en avril 1895, sur l'initiative d'un groupe d'élèves du lycée Michelet, par MM. Beck, Oursel, Aillet, Guichard, Chauvin, Sourdeau, Thierry, Edmond, Beaury et Aubert, dont le dernier est encore élève du lycée Henri IV, dont les autres appartiennent aujourd'hui à l'École normale supérieure, à l'École polytechnique, à l'École de Saint-Cyr, à l'École des chartes ou à l'Ecole de médecine, mais, en quittant les bancs du collège, ont continué à faire partie de l'œuvre qu'ils avaient fondée.

Les dix fondateurs, dont la tentative avait été approuvée, encouragés par leurs maîtres, se livrèrent à une active propagande pour recruter de nouveaux adhérents; ils y réussirent. Parti des classes supérieures des lycées, le mouvement qu'ils avaient provoqué s'étendit bientôt aux autres. Dès la seconde séance l'*Union interscolaire* comptait 19 membres; à la troisième, elle en comptait 36, et, au mois de mars 1896, moins d'un an après sa fondation, 340 : 132 membres actifs (lycéens âgés de plus de 15 ans ou étudiants), dont chacun doit visiter régulièrement une famille;

248 membres honoraires ou associés, soutenant l'œuvre de leurs cotisations. Dès cette époque elle assistait déjà une centaine de familles. En 1897 l'*Union* inaugura « les secours extraordinaires », consistant en bons de viande et de chauffage. Pour les plus malheureux elle joint à ces secours en nature des secours en espèces, que sa caisse ne peut fournir encore, mais que lui remet à cette intention la *Ligue fraternelle des enfants de France*.

2401. — **Société de bienfaisance des jeunes gens de l'Église réformée de Paris**. — Fondée en 1866, par M. Systermans. — A pour but d'assister exclusivement les indigents appartenant à l'Église réformée, en leur distribuant des secours en nature. Elle est composée de jeunes gens faisant eux-mêmes partie de cette Église et âgés de 16 ans au moins, qui doivent verser une cotisation d'un franc par mois. Elle est divisée en quatre comités : *Comités de l'Oratoire et du Saint-Esprit, de Pentemont, de Belleville, de Sainte-Marie*. Elle assiste annuellement une centaine de familles.

2402. — **Diaconat de l'Église luthérienne de Paris**. — Réorganisé en 1857. — Est divisé en plusieurs circonscriptions, formant une diaconie spéciale. Visite et assiste les indigents de l'Église luthérienne.

2403. — **Comité des dames de l'Étoile,** avenue de la Grande-Armée, 54. — Fondé par M. le pasteur Bersier. — Distribue des secours en nature et en argent aux indigents protestants.

2404. — **Association de charité des étudiants de la Faculté de théologie protestante de Paris**. — Fondée en 1880. — Visite les indigents des Ve, XIIIe et XIVe arrondissements. Leur distribue des secours en nature (bons de pain, de viande et de charbon).

2405. — **Association des veuves protestantes de Paris,** avenue du Bois de Boulogne, 64. — Fondée en 1893 par M. le professeur Vaucher. — A pour but de placer une ou plusieurs veuves sous la protection de chaque sociétaire, spécialement chargée de les visiter et de les assister, pour leur permettre de conserver leurs enfants auprès d'elle. — L'Association a payé depuis sa fondation le loyer de 52 veuves chargées d'enfants.

2406. — **Œuvre des dizaines,** rue des Batignolles, 7. — Fondée en 1850 par M. Ed. Laffon de Ladebat. — Est composée de groupes de dix personnes, particulièrement de dames, appartenant à l'Église réformée de Paris, qui s'occupent en commun d'une famille tombée dans la misère et s'imposent, pour la secourir, une cotisation mensuelle d'un franc au moins.

Les membres de chaque dizaine doivent se réunir tous les mois pour

conférer des intérêts de la famille qu'ils assistent; et les présidents de toutes les dizaines, plusieurs fois par an.

Chaque dizaine verse une allocation de 2 francs par mois à la caisse centrale, qui, à son tour, subventionne dans la limite de ses ressources les dizaines qui en ont le plus besoin.

L'OEuvre se composait, l'année de sa fondation, de 13 dizaines; en 1857, de 32; en 1861, de 39; en 1874, de 23; en 1882 de 22. Depuis 1890, elle en compte environ 25.

2407. — **Œuvre du chiffon,** cité Raynaud, 4. — Fondée en 1895 par Mme Chenu. — Appartenant au groupe d'œuvres de Notre-Dame du Rosaire, Recueille de vieilles étoffes, du linge, des tapis, couvertures, morceaux de dentelle, rubans, etc., soit pour les vendre au profit des indigents, soit pour les utiliser en habillant des poupées, qui sont vendues au profit de l'œuvre, 181, boulevard Saint-Germain.

2408. — **Association des journalistes parisiens,** rue Grange-Batelière, 14. — Fondée en 1885. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1890. Cette société d'assistance, qui n'a point le caractère de la mutualité, a pour but de venir en aide à des journalistes malheureux, soit par des pensions, soit par des secours temporaires prélevés sur ses revenus.

Ses recettes, pendant l'exercice 1896, ont été de 118,391 francs.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1897, elle a réparti environ **184,000 francs** entre plus de 400 personnes.

A cette date elle comptait 379 membres, et son capital, qui n'était que de 8,277 francs à la fin de sa première année d'existence, s'élevait à 1,998,846 francs.

Parmi ses principaux bienfaiteurs on doit citer encore une fois M. Chauchard, qui, depuis 1891 lui verse, comme à tant d'autres œuvres, une cotisation annuelle de 10,000 francs, et Mme Boucicaut, de qui elle reçut indirectement, en 1887, la somme de 100,000 fr. L'*Association* n'étant pas reconnue à cette époque comme établissement d'utilité publique et ne pouvant par conséquent hériter, c'est à l'Assistance publique qu'avait été léguée cette somme, destinée à secourir « des journalistes parisiens tombés dans la misère ou dans un état voisin ». Mais, pour entrer dans les vues de la testatrice, l'Assistance publique avait cru devoir lui laisser le soin de désigner les bénéficiaires de cette libéralité.

2409. — **Société des amis des sciences,** boulevard Saint-Germain, 79. — Fondée en 1857, par M. L.-I. Thenard. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1858. — Dirigée par une commission exécutive de 5 membres, recrutés dans un conseil d'administration de 36 membres.

A pour but d'accorder des secours annuels soit à des savants français d'origine ou naturalisés, auteurs d'un mémoire ou travail approuvés par l'Académie des sciences et se trouvant dans le besoin, soit au moment de leur mort, à leurs pères ou mères, à leurs veuves ou à leurs enfants.

Ces sommes ne peuvent être prélevées que sur le revenu des fonds placés par la Société et sur les trois quarts des souscriptions reçues par elle dans l'année.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, la *Société des amis des sciences* a distribué, en secours de cette nature, la somme de **1,489,600 francs**.

C'est à elle, en outre, qu'appartient le droit de désigner les savants, les pères, mères, veuves ou filles de savants, pouvant bénéficier d'une des 20 places gratuites qui leur ont été réservées à la maison de retraite Galignani, par les fondateurs. (Voir section LXIII.)

2410. — **Vestiaire de l'œuvre du souvenir,** passage Laferrière, 11 *bis* (voir section VIII). — Pendant l'hiver 1895-1896, le Vestiaire a distribué : 317 chemises, 195 robes, 153 jupes ou jupons, 90 corsages ou jerseys, 18 vêtements complets, 43 pantalons, 34 vareuses, jaquettes ou pardessus, 98 paires de bas ou de chaussettes, 98 autres vêtements divers, 228 paires de souliers ou bottines, 224 paires de galoches, 25 paires de draps, 25 couvertures de laine, etc.

2411. — **Vestiaire de la Mie de pain,** rue Bobillot, 64. — Distribue chaque année 3,000 vêtements, en moyenne, aux indigents.

2412. — **Vestiaire-ouvroir,** rue Oudinot, 3 (*Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul*). — Alimenté par des dames qui s'y réunissent tous les vendredis.

2413. — **Vestiaire des œuvres ouvrières de Notre-Dame du Rosaire,** rue de Vanves, 182. — Ouvroir où les dames patronnesses de l'œuvre se réunissent tous les lundis pour réparer les vieux vêtements qui lui sont donnés et en confectionner des neufs.

2414. — **Maison des Pères Franciscains,** rue de Puteaux, 8. — A un ouvroir-vestiaire, ouvert tous les jours, où des dames viennent confectionner des vêtements et du linge pour les indigents, à qui ils sont distribués contre les bons qui leur ont été remis par les Pères.

2415. — **Œuvre du vestiaire,** rue Legendre, 11 (précédemment rue de Lévis, 73). — Fondée en 1880 par un comité de dames. — Distribue des vêtements aux indigents protestants des paroisses de Paris ou des paroisses rurales.

2416. — **Vestiaire de l'œuvre des pauvres du Sacré-Cœur,** rue Lamarck. (Voir section XXXVI.) — A distribué, en 1896, 979 pièces de vêtements.

2417. — **Cercle des Hirondelles,** avenue des Champs-Élysées, 102.

— Association de dames fondée en 1872 par Mme Louis Binder. — A pour but de distribuer aux indigents des couvertures et des vêtements que les dames de l'œuvre confectionnent, de janvier à juin à l'ouvroir, où elles se réunissent une fois par semaine, et pendant le reste de l'année, chez elles.

2418. — **Vestiaire des œuvres ouvrières de Clichy,** rue du Landy, 7. — Distribue des vêtements pendant l'hiver aux indigents.

2419. — **Ouvroir Saint-Vincent de Paul,** place Malesherbes, 50. — Société de dames se réunissant deux fois par mois pour confectionner des vêtements destinés au vestiaire de Clichy.

2420. — **Société des fourmis.** — Fondée en 1889. — Association de jeunes filles protestantes, distribuant des vêtements aux indigents pendant l'hiver. Cette société, dirigée par un comité central siégeant à Paris, est divisée en sections qui se subdivisent en groupes. Au 1er janvier 1895, elle comptait, répartie dans toute la France, 64 sections, 650 groupes et 7,224 membres (1).

ŒUVRES DE QUARTIER

2421. — **Prêt gratuit de couvertures du IIe arrondissement,** rue Tiquetonne, 44. — Bureau de distribution, rue Marie Stuart, 15, ouvert tous les jours, de 9 à 10 heures du soir. — Possède actuellement 130 couvertures, qui lui sont toujours exactement rendues.

2422. — **Prêt gratuit de couvertures du IIIe arrondissement,** rue de Turenne, 75.

Curatelle des indigents du IIIe arrondissement. — Fondée en 1885, sur l'initiative de M. Tantet, maire, et de M. Chautemps, député de l'arrondissement. — Association de personnes charitables qui avait primitivement pour but de faciliter au maire la distribution des secours aux *nécessiteux,* dont il était personnellement chargé, en lui communiquant dans les quarante-huit heures le résultat de leurs enquêtes sur la situation des solliciteurs.

Par suite de la nouvelle organisation adoptée en 1895, le bureau de bienfaisance devant distribuer les secours aux *nécessiteux* comme aux *indigents* et, au lieu de 12 membres, en comptant 32 (parmi lesquels figurent la plupart des curateurs), ceux des curateurs qui n'en font pas partie

(1) Nous n'indiquons ici que les fondations ayant pour unique objet la distribution de vêtements aux indigents. Mais la plupart des grandes œuvres de bienfaisance, maisons de secours, asiles de nuit, conférences de Saint-Vincent de Paul, etc., entretiennent accessoirement un vestiaire au profit de leurs assistés.

n'exercent plus leurs fonctions d'enquêteurs volontaires que pour le compte de la *Caisse des écoles* de l'arrondissement (1).

2423. — **Bureau de bienfaisance de l'École polytechnique.** — Fondé par les élèves de l'Ecole et alimenté par leurs cotisations. — A commencé à fonctionner régulièrement vers 1830. A pour but d'assister les familles indigentes du Ve arrondissement.

Les élèves confient la direction du bureau à deux d'entre eux qui portent le nom de « caissiers » et, sur la désignation de ceux-ci, visitent les familles qui leur ont adressé des demandes de secours, pour s'enquérir de leur situation, de leurs besoins. Ils leur indiquent, s'il y a lieu, le jour où elles auront à se présenter au Bureau. Les caissiers jugent alors définitivement s'ils doivent leur allouer un secours temporaire ou les admettre aux secours réguliers, consistant en bons de viande et de pain distribués deux fois par mois à l'École.

Outre ces secours alimentaires réguliers, le Bureau en accorde d'autres, exceptionnels et plus importants, en espèces, aux malheureux dont la situation lui semble particulièrement intéressante. Il y ajoute des chaussures et des vêtements fournis par le vestiaire, qu'entretiennent les élèves ou leurs parents.

Le Bureau employait autrefois une partie de ses ressources à payer la pension d'un certain nombre d'élèves sans fortune, à venir en aide à d'anciens élèves malheureux ou à leurs familles. L'Etat ayant multiplié les bourses à l'École, et les anciens élèves ayant formé entre eux une « Société amicale », il a pu consacrer toutes ses recettes au soulagement des pauv e du quartier.

Outre celles à qui il fait réserver la distribution des restes de la table de l'École, — une soixantaine, — le Bureau assiste régulièrement 150 familles environ par an.

Son budget varie entre 12,000 et 14,000 francs.

2424. — **Comité de bienfaisance de l'École normale.** — A pour but d'assister les indigents du Ve arrondissement, dans la mesure où le lui permettent ses ressources.

Les familles que le Comité a admises, après une enquête sur leur situation, sont régulièrement visitées par un de ses membres, qui leur porte des bons de pain, auxquels s'ajoutent parfois (notamment aux jours de fête) des bons de viande et, sur décision spéciale du Comité, en cas de besoins exceptionnels, après la naissance d'un enfant, par exemple, des secours en argent.

Le Comité se compose de 12 membres, élus par leurs camarades : 4 par promotion, dont 2 pour la section des lettres, et 2 pour la section

(1) Le Bureau de bienfaisance du IIIe arrondissement ne rétribue aucun visiteur, aucun enquêteur. C'est, croyons-nous, celui dont la gestion impose le moins de charges au budget de l'Assistance publique.

des sciences. Il a pour ressources ordinaires : la cotisation de chaque élève, fixée à 10 francs, et une rente de 1,000 francs environ; pour ressources extraordinaires : les dons, assez fréquents, des anciens élèves, et le produit (dont il capitalise une partie) des concerts ou des bals qu'il organise, à cette intention, chaque année; soit en tout de 4,000 à 5,000 francs de recettes annuelles, qui lui permettent d'assister une centaine de familles.

Nul ne sait exactement aujourd'hui comment est née cette œuvre de bienfaisance. Il semble admis cependant que la première idée en fut suggérée à leurs camarades par quelques élèves appartenant à une conférence de la *Société de Saint-Vincent de Paul*, et qu'à dater de 1847 elle commença à fonctionner régulièrement sur les bases où elle est encore établie. Dès l'année suivante, le bien que faisait le Comité était assez connu, son dévouement et sa compétence charitable assez appréciés pour que la municipalité de l'arrondissement, voulant venir en aide aux nombreuses familles privées de leurs chefs par l'insurrection de juin 1848, lui confiât le soin de répartir ses libéralités (1).

2425. — **Œuvre de la providence du VIIe arrondissement.** — Fondée en 1832. — A pour but d'assister les familles indigentes de l'arrondissement. Elle leur distribue chaque mois : 1° du 1er octobre au 1er avril, 2 bons de viande, 4 de pain et 1 de chauffage, et, tous les deux mois, un secours extraordinaire, soit en vêtements, soit en espèces. Elle assiste ainsi 70 familles environ par an.

2426. — **Bureau libre de charité du VIIe arrondissement,** rue de Lille, 19. — Fondé en 1879 par MM. Genouille, Le Camus, Dargent, Simonet et Léon Pagès, à l'aide de fonds fournis par une souscription qu'avait ouverte le *Figaro*. — A pour but de secourir les familles nécessiteuses des paroisses du Gros-Caillou et de Saint-François Xavier. Il leur donne des bons de pain de 2 kilogr., des bons de bois d'une valeur de 0 fr. 50, des bons de viande d'une valeur de 0 fr. 75, des vêtements, des chaussures; et, pendant l'hiver, il y ajoute des secours de loyers.

Le *Bureau libre de charité* assiste environ 600 familles. Pendant l'année 1896 il a distribué entre elles 25,000 francs.

2427. — **Œuvre des loyers.** — Fondée en 1874, à Lille, et dotée d'une rente de 3,000 francs, par M. l'intendant militaire Orville. Étendue, après la mort du fondateur (avec une dotation égale, qu'il a augmentée depuis), par son fils, aux IIe et VIIe arrondissements de Paris. — Assiste, pour le payement de leur loyer, des personnes de nationalité française habitant depuis cinq ans l'un de ces deux arrondissements, n'étant pas inscrites au bureau de bienfaisance, et qui, autrefois aisées, appartiennent à la caté-

(1) Voir, pour plus de détails, **Le centenaire de l'École normale; chapitre :** *la Charité à l'École*, par M. Block. Paris, Hachette, 1895.

gorie des pauvres honteux. Elle cherche à associer les propriétaires à son action bienfaisante, en obtenant d'eux la remise d'une partie des sommes qui leur sont dues.

Les secours sont répartis par un comité et distribués par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1897, l'œuvre en a accordé environ 550 à des habitants du VIIe arrondissement, 260 à des habitants du IIe arrondissement.

2428. — **Fondation Orville et Mylius.** — Œuvre annexe de la précédente. — Fondée à l'aide d'une rente de 1,000 francs léguée en 1885 à cette intention, par le général Mylius, à M. l'intendant militaire Orville. — A pour but de secourir, sans distinction de culte, les anciens officiers, leurs veuves ou leurs enfants ne remplissant pas les conditions de domicile nécessaires pour être secourus par l'*Œuvre des loyers.* Depuis sa fondation l'œuvre a accordé environ 60 secours de loyers à des familles d'anciens militaires du VIIe arrondissement; 50 à des familles du IIe arrondissement.

2429. — **Œuvre des loyers du XIe arrondissement,** boulevard Voltaire, 148. — Fondée en 1888. A pour but « de venir en aide aux habitants du XIe arrondissement qui, par suite de chômage ou de maladie, se trouvent dans l'impossibilité de satisfaire au payement de leur loyer; de poursuivre en outre le placement des vieillards et des infirmes dans les asiles municipaux ».

A distribué 7,000 francs en secours de loyers, pendant l'année 1895.

Ses recettes, pendant l'exercice précédent, s'étaient élevées à 14,036 fr. (dont 2,500 francs de subvention du conseil municipal), et ses dépenses à 10,204 francs.

En 1896 elle a porté le chiffre de ses secours à 8,000 francs.

2430. — **Société d'assistance et de secours de loyers du quartier de Bercy,** rue Dugommier, 35. — Fondée en 1892. A pour but de venir en aide aux malheureux résidant depuis six mois au moins dans le quartier de Bercy, qui, par suite de chômage, de maladie ou de toute autre cause, se trouvent dans l'impossibilité de payer leur loyer, soit par un don, soit par un prêt gratuit, spécialement affecté à cet objet.

La Société a distribué en secours de loyers, 1,244 francs pendant l'année 1894 et 1,646 francs pendant l'année 1895 (plus 329 francs en bons de pain et de viande, distribués le 14 juillet). Ses recettes, pendant ce dernier exercice, se sont élevées à 2,781 francs; ses dépenses, à 2,311 francs.

2431. — **La Solidarité,** *Œuvre de secours de loyers des quartiers de Picpus et de Javel.* — A pour but « d'assister les malheureux des deux sexes, sans dictinction de croyance ou d'opinions, résidant dans les quartiers susdésignés ». En a secouru 191 pendant l'année 1895.

2432. — **Société des amis des pauvres des Batignolles.** — Fondée en 1853 par M. le pasteur Louis Vernes. Reconstituée en 1880. — Dirigée par un comité sous le patronage de M. Ch. Vernes. Visite et assiste les indigents du quartier, particulièrement, mais non exclusivement, les indigents protestants.

2433. — **Société protestante de bienfaisance des Batignolles** (dite *Société des dames*). — Fondée en 1862. — Même objet.

2434. — **Ligue fraternelle de Montmartre,** rue Sainte-Isaure, 17. — Fondée en mars 1895. A pour but « de fournir des vêtements décents aux ouvriers et employés des deux sexes, sans travail, pour leur faciliter le moyen d'en trouver ». Du 17 mars au 31 décembre 1895, a distribué 421 vêtements.

2435. — **Œuvre des pauvres du Bas-Montreuil.** — Fondée en 1884. A pour but de venir en aide aux familles d'ouvriers chassées du faubourg Saint-Antoine par la cherté des vivres et des loyers, et qui forment, entre les fortifications, le bois de Vincennes et les hauteurs de Montreuil, une agglomération d'environ 16,000 âmes, particulièrement misérable, dont une partie loge dans des baraques ou des roulottes.

L'œuvre a installé un fourneau économique, dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul,* qui assistent, en outre, à domicile les familles les plus nécessiteuses. Pendant l'année 1895, elles en ont assisté ainsi 1,300, outre celles qui ont reçu des secours à leur maison.

2436. — **Société de la Fédération humanitaire,** à Puteaux. — Fondée en 1884. Association d'ouvriers comptant, en 1896, près de 500 membres, distribuant des secours (dont le nombre et la quotité sont laissés à l'appréciation du président) en cas de chômage ou d'accident.

2437. — **Ouvroir-vestiaire,** à Vitry, rue Audigeois, 36. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie,* avec l'assistance de dames de charité venant y confectionner des vêtements pour les pauvres.

SECOURS HYGIÉNIQUES

2438. — **Piscine municipale Rouvet,** rue Rouvet, 1. — Fondée en juillet 1891. — Piscine gratuite à eau froide, ouverte pendant l'été, de 5 heures du matin à 8 heures du soir.

2439. — **Piscine municipale Hébert,** place Hébert, 1. — Fondée en mai 1896. — Piscine gratuite à eau chaude, ouverte tous les jours de l'année,

pendant l'été de 5 heures du matin à 8 heures du soir, pendant l'hiver de 6 heures du matin à 8 heures du soir.

A donné en	1891	41,499 bains.
—	1892	107,529 —
—	1893	170,213 —
—	1895	61,210 —

2440. — **Établissement municipal de bains et douches gratuits,** à Saint-Ouen, rue des Abouts. — Inauguré en 1896. — Reçoit tous les indigents de la commune. — 12 baignoires; salle d'hydrothérapie.

SECOURS FUNÉRAIRES

2441. — **Œuvre du repos éternel**. — Fondée en 1870 par M. Benoît Lévy. Procure aux familles israélites sans fortune, moyennant une indemnité de 125 francs, des cases perpétuelles dans des caveaux collectifs qu'elle fait construire à ses frais.

L'Œuvre ne possédait d'abord de caveaux qu'au cimetière de Montmartre. Depuis 1895, elle en a fait établir dans les cimetières parisiens de Bagneux et de Pantin.

Publication périodique spéciale :

Bulletin de la Société de Saint-Vincent de Paul, rue de Furstenberg, 6. — Fondé en 1848; mensuel.

XXXVI

DISTRIBUTION D'ALIMENTS (1)

2442-2468. — **Fourneaux de la Société philanthropique** (voir section xxxv). — La *Société philanthropique*, qui établit, comme on l'a vu, les

(1) A la fin du seizième siècle, il y avait dans les différents quartiers de Paris 27 *Marmites* pour les pauvres.

Sous la Restauration, tous les bureaux de charité avaient une marmite, et la plupart un fourneau.

premiers fourneaux économiques qui aient existé en France, en possède aujourd'hui 29, répartis dans tous les quartiers de Paris. La surveillance de chacun d'eux est spécialement confiée à l'un des membres de son conseil. Ils servent des portions d'aliments (pain, viande, bouillon, lard, saucisses, sardines, chocolat, fromages, légumes), contre des bons de 0 fr. 10 que les souscripteurs de la Société ont reçus d'elle pour les distribuer aux indigents (chaque souscription de 40 francs donnant droit à 100 bons), ou que des personnes étrangères à la Société lui ont achetés pour s'associer à son œuvre.

La *Société philanthropique* a aujourd'hui 28 fourneaux, dont 7, indiqués ci-dessous, sont ouverts toute l'année, et les autres du 1er novembre au 1er mai :

Rue Saint-Germain l'Auxerrois, 12. — Direction laïque. — 65,978 portions (1).

Rue de la Lune, 12. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 23,150 portions.

Rue Poulletier, 5 *bis.* — Même direction. — 42,693 portions.

Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 32. — Même direction. — 31,325 portions.

Rue de l'Épée de bois, 3. — Même direction. (Ouvert toute l'année). — 40,901 portions.

Rue Saint-Jacques, 253. — Direction laïque. (Ouvert toute l'année). — 218,153 portions.

Rue de l'Abbaye, 7. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 75,329 portions.

Rue d'Assas, 26. — Même direction. — 75,329 portions.

Rue Ambroise Paré, 13 *bis.* — Direction laïque. (Ouvert toute l'année.) — 26,605 portions.

Rue Philippe de Girard, 13. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 194,875 portions.

Rue Oberkampf, 142. — Même direction. — 46,084 portions.

Rue de Cîteaux, 28. — Dirigé par les *Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétiennes* (de Nevers). — 57,493 portions,

Rue Ruty, 3. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 47,117 portions.

Rue Coriolis, 19. — Même direction. (Ouvert toute l'année.) — 44,974 portions.

Rue Vandrezanne, 23. — Même direction. — 29,502 portions.

Avenue du Maine, 201. — Dirigé par les *Sœurs de l'Immaculée Conception.* (Ouvert toute l'année.) — 236,136 portions.

Rue Olivier de Serres, 12. — Dirigé par les *Sœurs de la Croix* (*de Saint-André*). — 61,235 portions.

Rue Violet, 69. — Direction laïque. — 46,224 portions.

Rue Boileau, 80. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie.* — 22,695 portions.

(1) Pendant le dernier exercice (1895-1896).

Rue du Ranelagh, 68. — Dirigé par les *Sœurs de la Sagesse.* — 20,748 portions.

Boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 29. — Direction laïque. — 18,236 portions.

Rue Guersant, 15. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 14,676 portions (1).

Avenue de Clichy, 175 *bis.* — Direction laïque. (Ouvert toute l'année.) — 73,817 portions.

Rue Labat, 44. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — 142,669 portions.

Rue Stéphenson, 50. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* (Ouvert toute l'année.) — 47,525 portions.

Rue de Crimée, 166. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — 170,126 portions.

Rue du Pressoir, 35 *bis.* — Direction laïque. — 55,617 portions.

Rue des Partants, 14. — Même direction. — 29,083 portions.

Rue des Pyrénées, 48. — Dirigé par les *Sœurs du Très Saint-Sauveur* (de Niederbronn). — 30,039 portions.

Depuis l'année 1800 où fonctionna le premier, jusqu'au 1er mai 1896, les fourneaux de la *Société philanthropique* ont délivré **84,508,558** portions.

De 1800 à 1820 le nombre de ces portions à varié de 20,000 (en 1800), à 4,342,569 (en 1812, année où, nous l'avons dit, une subvention impériale leur fit donner une extension exceptionnelle et temporaire);

De 1820 à 1840, il varia de 82,845 (1825) à 1,242,000 (1832);

De 1840 à 1860, il varia de 156,448 (1851) à 1,570,091 (1847);

De 1860 à 1880, il varia de 138,371 (1872) à 1,371,089 (1878-1879).

Depuis 1879, ce dernier chiffre a toujours été dépassé :

1879-1880. . . .	2,381,030	1888-1889. . . .	2,047,045
1880-1881. . . .	1,719,489	1889-1890. . . .	2,538,004
1881-1882. . . .	1,906,554	1890-1891. . . .	3,031,207
1882-1883. . . .	2,376,168	1891-1892. . . .	2,544,980
1883-1884. . . .	2,628,275	1892-1893. . . .	3,460,481
1884-1885. . . .	2,669,221	1893-1894. . . .	3,304,076
1885-1886. . . .	2,172,888	1894-1895. . . .	3,929,743
1886-1887. . . .	1,894,411	1895-1896. . . .	3,151,597
1887-1888. . . .	1,868,996		

2469-2489. — **Fourneaux de la Société de Saint-Vincent de Paul** (voir section XXXV). — Ces fourneaux servent contre des bons d'une valeur de 0 fr. 10 des portions de pain, de bouillon, de viande ou de

(1) Le fourneau du boulevard Gouvion-Saint-Cyr a remplacé, en 1896, celui de la rue Guersant.

légumes. Chacun s'administre lui-même, sous la direction d'un membre des conférences.

Les premiers fonrneaux de la *Société de Saint-Vincent de Paul* furent établis au commencement de l'hiver 1848, par les Conférences de Saint-Sulpice et de Grenelle, sur l'initiative de M. Legentil, qui, faisant partie à la fois du conseil général de cette Société et du conseil d'administration de la *Société philanthropique*, obtint, par un accord toujours maintenu depuis, que les bons de chacune d'elles fussent reçus par les fourneaux de l'autre.

La *Société de Saint-Vincent de Paul* entretient à Paris 21 fourneaux :

Fourneau Thorigny, rue Debelleyme, 22. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Fourneau de Saint-Merry, rue Brise-Miche, 4. — Même direction.

Fourneau de Nazareth, rue Stanislas, 11. — Même direction.

Fourneau de Saint-Vincent de Paul, rue de Sèvres, 97. — Même direction.

Fourneau de la Sainte-Trinité, rue de Milan, 16. — Fondé en 1847. — Même direction.

Fourneau de Saint-Charles, rue Bossuet, 12. — Fondé en 1851. — Même direction.

Fourneau Saint-Joseph, rue Alibert, 10. — Même direction.

Fourneau Saint-Ambroise, rue Saint-Maur, 64. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie.*

Fourneau Sainte-Rosalie, rue Corvisart, 65. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Fourneau de la Glacière, rue des Tanneries, 20. — Même direction.

Fourneau de Plaisance, rue Crocé-Spinelli, 12. — Dirigé par les *Sœurs des Écoles chrétiennes de la Miséricorde.*

Fourneau de Saint-Honoré, rue de Lauriston, 7-8 (précédemment rue Boissière, 52). — Dirigé par les *Sœurs de la Sagesse.*

Fourneau des Batignolles, rue des Moines, 64. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

Fourneau de Clignancourt, rue Championnet, 8. — Même direction.

Fourneau de la Villette, rue de Tanger, 43. — Même direction.

— . . . rue de Crimée, 146. — Même direction.

Fourneau Saint-Georges, rue Bouret, 20. — Même direction.

Fourneau de Charonne, rue Planchat, 42. — Même direction.

Fourneau d'Asnières, avenue de Courbevoie, 83. — Même direction.

Fourneau de Clichy, rue Martre, 84. — Même direction.

Fourneau de Puteaux, rue de Paris, 91. — Même direction.

Ces 21 fourneaux servent environ 2 millions de rations par an.

Fourneaux divers

A PARIS

2490-2501

Fourneau paroissial de Notre-Dame de Lorette, rue Rodier, 60. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Distribue, contre des bons, des aliments chauds, du 1er novembre au 15 avril; pendant toute l'année, des aliments ne nécessitant pas de cuisine. — Pendant l'année 1895 a servi 80,500 portions et dépensé environ 20,000 francs.

Fourneau paroissial de Saint-Jacques du Haut-Pas, rue Nicole, 9. — Fondé en 1896. — Même direction. — Ouvert 4 jours par semaine.

Fourneau paroissial de Saint-Nicolas du Chardonnet, rue des Bernardins, 15. — Fondé en 1895 par le curé de la paroisse. — Même direction. — Ouvert du 1er novembre au 1er avril. A distribué pendant l'hiver 1895-96 un peu plus de 30,000 portions.

Fourneau paroissial de Saint-Marcel, rue Jenner, 39. — Fondé en 1880. — Même direction.

Fourneau paroissial de Saint-François de Sales, rue de Tocqueville, 59. — Fondé en 1875. — Dirigé par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge* (de Tours). Distribue, en hiver, de 400 à 600 portions par jour, en été de 200 à 300.

Fourneau paroissial de Saint-Pierre de Montmartre, rue Caulaincourt, 37. — Fondé en 1877. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Ouvert du 1er novembre au 1er mai. Distribue, en moyenne, 600 portions par jour.

Œuvre de la marmite des pauvres, rue Montgolfier, 22 (précédemment rue du Vertbois, 50). — Fondée à la fin du siècle dernier par le curé de Saint-Nicolas des Champs. — Même direction. Distribue gratuitement, trois fois par semaine, des provisions de viande et de bouillon aux indigents du quartier.

Fourneau de l'œuvre du Souvenir, rue Laferrière, 11 *bis* (voir section VIII). — Ouvert le samedi. A distribué, pendant l'hiver 1895-96 : 48,000 soupes, 12,000 kilogrammes de pain et 36,000 saucisses.

Fourneau de l'œuvre de la rue Championnet, rue Championnet, 174. — Fondé en 1892 par l'abbé Deleuze et l'abbé Henri Garnier. —

Ouvert toute l'année. A distribué, pendant l'hiver 1896-97, 200 portions par jour.

Fourneaux du comité de bienfaisance israélite (voir section XXXV.)

Fourneau de la rue des Juifs. — Fondé en 1855 (rue Malher). — A distribué, dans le dernier exercice 1894-95, 390,000 portions.

Fourneau de la rue Ordener. — Fondé en 1891. — A distribué, en 1894-95, 274,000 portions.

Fourneau des œuvres ouvrières de Notre-Dame du Rosaire, rue de Vanves, 182. — Fondé en 1894. — Distribue, pendant les deux mois les plus rigoureux de l'hiver, de 500 à 800 soupes par jour. Distribue en outre, tous les mardis, du pain, avec l'argent versé à cette intention, dans sa chapelle, au tronc spécial du « Pain de Saint-Antoine ».

Maison de Saint-Vincent de Paul, rue de Dantzig, 1 (voir nº 1072). — Distribue le mardi et le dimanche matin des bons de pain et de fourneau. De 100 à 300 hommes par jour, suivant la saison, et de 60 à 80 femmes, participent à cette distribution.

Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, rue Perronnet. — Distribue, trois fois par semaine, aux indigents des portions de soupe grasse et de bœuf.

Asile temporaire protestant pour femmes, rue de la Villette, 48 (voir section XXXIX). — Distribue, pendant les mois les plus rigoureux de l'hiver, des soupes aux indigents.

Œuvre du Souvenir pour la protection de l'enfance, rue Laferrière, 11 *bis* (voir nº 572). — Distribue 500 soupes environ par jour, pendant les mois de l'hiver, aux indigents du quartier.

HORS PARIS

2502-2512

Asnières, avenue d'Argenteuil, fourneau municipal, rue Saint-Denis. Fourneau dirigé par les *Sœurs de Saint-François Régis.* — Fondé en 1879. — Ouvert du 2 novembre au 1er mai. — Distribue tous les jours 300 portions de soupe, viande ou légumes.

Aubervilliers, maison des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Distribution de soupes aux indigents, par les soins de l'*Œuvre de Sainte-Geneviève.*

Charenton, rue des Bordeaux, 10. — Fourneau dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Distribue, pendant les mois d'hiver, de 300 à 400 soupes par jour.

Clamart, fourneau communal. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Ouvert les mardis, jeudis et samedis, du 1er octobre au 1er mai. — Distribue, en moyenne, 30 portions par jour.

Clichy, maison des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*, rue Martre, 84. — Fourneau ouvert tous les jours du 1er novembre au 1er mai.

Id. — *Œuvre des soupes populaires*, rue du Landy, 7 (dépendant du groupe d'*Œuvres ouvrières de Clichy*). — Distribue, du 1er décembre au 1er mai, de 250 à 300 soupes par jour.

Dugny, maison des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Distribue des soupes pendant l'hiver, pour le compte de l'*Œuvre de Sainte-Geneviève.*

Créteil, maison des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Distribue des soupes aux indigents, pour le compte de l'*Œuvre de Sainte-Geneviève.*

Gentilly, maison des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*, rue Frileuse, 2. — Fourneau fondé en 1894. Ouvert du 1er novembre à Pâques. — Distribue de 150 à 200 portions par jour.

Montreuil-sous-Bois, maison des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*, rue de la République. — Fourneau ouvert pendant les mois d'hiver.

Neuilly, rue de l'Hôtel de Ville, 15 *bis.* — Fourneau dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Ouvert du 1er novembre au 1er avril. — Distribue environ 300 portions par jour.

Noisy-le-Sec, hospice Saint-Antoine de Padoue. (Voir section LXIII.) — Distribue, pendant les mois d'hiver, des portions alimentaires contre des bons de 10 centimes.

ŒUVRES DE SOUPES POPULAIRES SUBVENTIONNÉES PAR LA VILLE DE PARIS PENDANT L'HIVER 1895-1896

2513-2537

Soupe populaire du IIe arrondissement, place des Petits-Pères, 5. — Fonctionne pendant 3 mois. — En 1894-1895, a distribué 1,200 soupes par jour, en moyenne; en 1895-1896, 1,500.

Subvention de la Ville : 1,000 francs.

Soupe populaire de la Société des coiffeurs, rue Saint-Augustin, 1. — Fondée en 1896.
Subvention de la Ville : 250 francs.

Soupe populaire du IIIe arrondissement, rue Réaumur, 62 (précédemment rue de Normandie, 14). — Fonctionne pendant 4 mois. — En 1894-1895, a distribué 480 soupes par jour, en moyenne; en 1895-1896, 655.
Subvention de la Ville : 500 francs.

Soupe populaire du IVe arrondissement, rue du Figuier, 18. — Fonctionne pendant 3 mois et demi. — En 1894-1895, a distribué, en moyenne, 540 soupes par jour; en 1895-1896, 600.
Subvention de la Ville : 2,400 francs.

Soupe populaire du Ve arrondissement, rue Thouin. — Fondée en 1895. — Fonctionne pendant 3 mois 1/2. — En 1895-1896, a distribué, en moyenne, 500 soupes environ par jour.
Subvention de la Ville : 2,050 francs.

Soupe populaire du Ve arrondissement, rue Daubenton, 58 (précédemment rue de la Clef, 12, puis rue de l'Épée de Bois, 10). — Fondée en 1894 par M. P. Versini. — Fonctionne du 1er décembre au 1er avril. En 1896, a distribué 30,243 soupes.
Subvention de la Ville : 750 francs.

Œuvre de la soupe populaire du VIe arrondissement, rue Dauphine, 34. — Fondée en 1894. — Fonctionne pendant 3 mois. — En 1894-1895, a distribué, en moyenne, 444 soupes par jour; en 1895-1896, 480, et, en outre, des rations de pain et de viande.
Subvention de la Ville : 1,600 francs.

Soupe populaire du IXe arrondissement, boulevard Rochechouart. — Fondée en 1896.
Subvention de la Ville : 1,000 francs.

Soupe populaire du XIe arrondissement, rue de la Folie-Regnault, 78 (précédemment, rue Saint-Maur, 30). — Fonctionne pendant 3 mois 1/2. — En 1895-1896, a distribué, en moyenne, 600 soupes par jour.
Subvention de la Ville : 1,500 francs.

Soupe populaire du XIe arrondissement, rue Faidherbe, 38. — Fonctionne pendant 2 mois 1/2 ou 3 mois. — En 1895-1896, a distribué, en moyenne, 350 soupes par jour.
Subvention de la Ville : 1,350 francs.

Soupe populaire du XIIe arrondissement, rue Rondelet, 8 (précédemment rue du Sergent Bauchat). — Fonctionne toute l'année. — En 1894-1895, a distribué en moyenne 315 soupes par jour; en 1895-1896, 350 environ.
Subvention de la Ville : 1,100 francs.

Soupe populaire du XIIIe arrondissement, boulevard de la Gare, 211. — Fondée en 1895. — Fonctionne pendant 3 mois. — En 1895-1896, a distribué, en moyenne, 300 soupes par jour.
Subventien de la Ville : 500 francs.

Soupe populaire du XIIIe arrondissement, boulevard de l'Hôpital. — Fondée en 1895. — Fonctionne pendant 3 mois. — En 1895-1896, a distribué, en moyenne, 400 soupes environ par jour.
Subvention de la Ville : 1,250 francs.

Soupe populaire du XIVe arrondissement, rue de la Gaîté, 11. — Fonctionne pendant 3 mois 1/2. — En 1894-1895, a distribué, en moyenne, 380 soupes par jour; en 1895-1896, 400.
Subvention de la Ville : 1,600 francs.

Soupe populaire du XVe arrondissement (*quartier Saint-Lambert*), rue de l'Abbé Groult, 93. — Fondée en 1895. — Fonctionne pendant 3 mois 1/2. — En 1895-1896, a distribué, en moyenne, 175 soupes par jour.
Subvention de la Ville : 1,000 francs.

Soupe populaire du XVe arrondissement (*quartier de Javel*), rue de Javel, 128. — Fondée en 1895. — Fonctionne pendant 3 mois. — En 1895-1896, a distribué de 150 à 200 soupes par jour.
Subvention de la Ville : 1,000 francs.

Soupe populaire du XVIe arrondissement, avenue Kléber, 118 (précédemment rue Pétrarque, 19). — En 1894-1895, a distribué, en moyenne, 417 soupes par jour; en 1895-1896, 450.
Subvention de la Ville : 1,450 francs.

Soupe populaire de la 1re circonscription du XVIIe arrrondissement, rue Bacon, 14. — Fonctionne pendant 3 mois 1/2. — En 1894-1895, a distribué, en moyenne, 343 soupes par jour; en 1895-1896, 360.
Subvention de la Ville : 1,750 francs.

Soupe populaire des amis du peuple, impasse Compoint, 3. — Fonctionne pendant 3 mois 1/2. En 1894-1895, a distribué, en moyenne, 600 soupes par jour; en 1895-1896, même nombre.
Subvention de la Ville : 1,650 francs.

Soupe populaire des Batignolles, rue Salneuve, 17. — Fondée en 1896. — Fonctionne pendant 3 mois 1/2.
Subvention de la Ville : 1,250 francs.

Soupe populaire du XVIIIe arrondissement, impasse Pers, 4. — Fonctionne pendant 4 mois environ. — En 1894-1895, a distribué, en moyenne, 443 soupes par jour; en 1895-1896, 450.
Subvention de la Ville : 1,400 francs.

Œuvre philanthropique de la soupe populaire du XIXe arrondissement, rue de Crimée, 44. — Fondée en 1895. — Fonctionne pendant 3 mois environ. — En 1895-1896, a distribué, en moyenne, 510 soupes par jour.
Subvention de la Ville : 2,050 francs.

Œuvre des soupes populaires du XXe arrondissement *(quartier Saint-Fargeau)*, rue du Télégraphe, 35. — Fonctionne pendant 3 mois 1/2. — En 1895-1896, a distribué environ 500 soupes par jour.
Subvention de la Ville : 1,650 francs.

Œuvre des soupes populaires du XXe arrondissement *(quartier du Père-Lachaise)*, rue du Retrait, 18. — Fonctionne pendant 3 mois 1/2. — En 1895-1896, a distribué environ 500 soupes par jour.
Subvention de la Ville : 1,250 francs.

Œuvre des soupes populaires du XXe arrondissement *(quartier de Charonne)*, rue des Haies, 56. — Fonctionne pendant 3 mois 1/2. — En 1895-1896, a distribué environ 500 soupes par jour.
Subvention de la Ville : 1,250 francs.
Le développement de ces œuvres a été fort rapide. La première qui ait fonctionné date de cinq ans à peine : c'est celle qui est établie impasse Compoint, 3, où elle fut fondée, à la fin de 1891, par la *Société des amis du peuple*. L'année de sa fondation elle distribua, du 1er janvier au 1er avril, 24,000 soupes; la seconde année, 36,000; et la troisième, 60,000. A cette époque, 13 œuvres similaires s'étaient déjà créées, et le conseil municipal votait, pour être réparti entre elles, un crédit de 20,000 francs. Ces œuvres étant aujourd'hui au nombre de 25, le crédit destiné à la subvention a été porté à 32,500 francs (1).

2538. — **Œuvre des soupes populaires** à Saint-Ouen. — A distribué, pendant l'hiver 1895-1896, 22,000 portions.

2539. — **Œuvre de la mie de pain.** Siège social, rue Bobillot, 64;

(1) Des distributions de soupes ont lieu chaque jour, pendant l'hiver, à la porte des casernes de Paris.

réfectoire, rue Martin Bernard, 7. — Fondée en 1891, sur l'initiative de M. Paulin Enfert, directeur-fondateur du *Patronage Saint-Joseph de la Maison-Blanche,* par les jeunes ouvriers de ce patronage et les membres actifs du *Cercle catholique des étudiants* (dit *Cercle du Luxembourg*). — Pendant la saison la plus rigoureuse, ordinairement du 25 décembre au 1er ou au 15 mars, distribue tous les soirs, à 8 heures, sans bons, un litre un quart de soupe, devant être consommé sur place, aux indigents du quartier de la Maison-Blanche (en commençant par les femmes, les enfants et les vieillards), et, autant que ses ressources le lui permettent, aux indigents de tous les quartiers.

L'*Œuvre de la mie de pain* a distribué, pendant les hivers de :

En 1891-1892	2,300	litres de soupe.	
1892-1893	4,000	—	
1893-1894	11,000	—	
1894-1895	16,000	—	
1895-1896	38,000	—	(1).
1896-1897	34,000	—	

Soit, depuis sa fondation jusqu'au 1er mars 1897, 106,168 litres.

Le fondateur de cette œuvre n'avait pas eu seulement pour but de venir en aide aux indigents, si nombreux, du quartier de la Maison-Blanche ; il avait voulu, en outre, associer activement les étudiants du *Cercle du Luxembourg,* ses collaborateurs ordinaires, ainsi que les apprentis et jeunes ouvriers du *Patronage Saint-Joseph,* à une œuvre de charité pratique et donner à ceux-ci le courage de supporter vaillamment leur propre pauvreté, en leur montrant des misères plus cruelles.

Fidèle à ce beau programme, l'Œuvre n'emploie pas de salariés. Les vieillards admis à son réfectoire y sont servis par des étudiants, par des apprentis, qui déjà ont aidé à préparer leur soupe. Une gratification semblait due cependant aux agents de police chargés de maintenir l'ordre aux abords de la maison, d'en écarter les vagabonds, qui n'y doivent pas être admis, mais ces agents la refusent; on les vit même, certain jour, se cotiser pour apporter à l'Œuvre leur modeste contribution !

Pendant les quatre premières années de son fonctionnement, la *Mie de pain* n'avait d'autres ressources que celles qu'elle recueillait parmi les apprentis du patronage et les membres de son comité. L'installation du réfectoire était alors très sommaire; il fallait aller chercher l'eau à 300 mètres de la maison, mendier pour la marmite des pauvres chez les épiciers et les boulangers du quartier; on arrivait ainsi à pouvoir distribuer de 100 à 250 litres par jour.

L'hiver de 1894-95 ayant été particulièrement rigoureux, l'Œuvre se vit amenée à distribuer de 600 à 800 soupes chaque soir; déjà endettée, elle ne savait comment faire face à ce surcroît de dépense et craignait d'être con-

(1) Elle a distribué jusqu'à 1,150 soupes en une seule soirée (16 janvier 1896).

trainte à fermer son réfectoire, quand une aide imprévue vint la remettre à flot. S'étant rendu compte du bien qu'elle faisait, M. André Hallays dans le *Journal des Débats*, M. Chincholle dans le *Figaro*, la recommandèrent chaleureusement à la générosité du public. M. Henri Blount répandit leurs articles dans les cercles et ouvrit une souscription parmi ses amis. L'Œuvre dut à ces charitables interventions un supplément de ressources, malheureusement épuisé aujourd'hui, mais qui lui permit de compléter son installation et d'augmenter sensiblement, pendant les deux derniers hivers, le chiffre de ses distributions quotidiennes.

2540. — **Œuvre de la bouchée de pain**, rue des Filles du Calvaire, 11. — Fondée en 1884 (rue Oberkampf, 9) par M. Boureiff. Autorisée en 1888. — Dirigée par un comité. — A pour but de distribuer gratuitement aux indigents des rations de pain, de soupe ou de café, à consommer sur place. A établi à cet effet 4 réfectoires : *quai de Grenelle, 41*; *place Voltaire; quai aux Fleurs; place de la Salpêtrière.*

M. Boureiff, qui était arrivé à l'aisance après avoir débuté comme ouvrier et avoir connu la faim, avait fondé cette œuvre de ses deniers en ouvrant le réfectoire du quai de Grenelle. Après y avoir consacré toutes ses ressources, insuffisantes pour en assurer l'existence, et comptant sur l'avenir pour lui en fournir les moyens, il fut rapidement enlevé en 1892. Après sa mort l'Œuvre traversa une crise de courte durée. Elle se reconstitua bientôt sous la présidence de M. Ritt, ancien directeur de l'Opéra. Une somme de 5,000 francs lui ayant été, peu de temps après, léguée par Mme Ludière, elle put ouvrir, place Voltaire, un second réfectoire.

Pendant l'exercice 1893-94, elle admit, place Voltaire et quai de Grenelle, 120,000 indigents.

Pendant l'exercice suivant, ayant ouvert, quai aux Fleurs, un troisième réfectoire, elle en reçut 187,000, auxquels elle distribua 377,000 rations, soit :

Quai de Grenelle : 30,675 rations de pain, 71,153 soupes, 103,700 rations de café;

Place Voltaire : 37,998 rations de pain ; 37,998 rations de café ;

Quai aux Fleurs : 47,949 rations de pain, 47,949 rations de café.

Les dépenses de l'Œuvre, pendant ce dernier exercice, se sont élevées à 18,179 francs; ses recettes, à 35,947 francs (dont une partie due à une souscription ouverte par le *Figaro* et 5,000 francs donnés par M. Robert Lebaudy, 2,000 francs par M. Armand Arau et Mme Revel, etc.). Le quatrième réfectoire (*place de la Salpêtrière*) a été ouvert depuis.

2541. — **Le pain pour tous**, rue des Grandes-Carrières, 4. — Œuvre fondée en 1885 (rue de la Tour d'Auvergne) par un comité formé d'habitants du IXe arrondissement. — A pour but « de distribuer gratuitement, pendant les mois de l'hiver, à toute personne dans le besoin, homme, femme ou enfant, sans distinction de nationalité ou de religion, une ration de pain et une boisson chaude, qui doivent être consommés sur place ».

Le *Réfectoire populaire du IXe arrondissement* avait été inauguré le 15 novembre 1885, à l'angle de la rue de la Tour d'Auvergne et de la rue Milton, sur un terrain vacant que son propriétaire, membre du comité fondateur, avait mis gratuitement à la disposition de l'œuvre. Pendant ce premier exercice, clos le 15 mai 1886, il avait distribué 70,000 rations de pain et autant de rations de café.

Ce terrain n'étant plus disponible, la société fit de nombreuses tentatives pour trouver, dans l'arrondisssment où elle était née, un nouveau local; aucune n'ayant pu aboutir, elle se vit obligée de transporter l'œuvre à Montmartre (XVIIIe arrondissement), où elle recommença à fonctionner le 15 novembre 1887.

Les recettes annuelles de la société étaient alors de 19,438 francs. Elles ont plus que doublé depuis (40,509 francs en 1895) (1), ce qui a permis de subvenir aux besoins d'une clientèle chaque année plus nombreuse :

EXERCICES	RATIONS DE PAIN ET CAFÉ servies	MOYENNE JOURNALIÈRE	QUANTITÉ DE PAIN DISTRIBUÉE
1887-1888	134.444	643	25.649 kil.
1888-1889	162.033	708	30.049 »
1889-1890	238.132	1.039	44.917 »
1890-1891	245.537	1.072	50.703 »
1891-1892	307.851	1.438	63.478 »
1892-1893	282.372	1.233	60.618 »
1893-1894	368.814	1.601	78.887 »
1894-1895	385.220	1.682	88.988 »
1895-1896	347.158	1.509	68.686 »

Le réfectoire devait être fermée du 1er juin au 15 octobre. Mais en juin 1891 la société décida l'inauguration d'un service d'été, consistant dans la « distribution de bons de pain de 500 grammes et 1 kilogramme aux indigents fréquentant le réfectoire, paraissant dignes d'intérêt, et plus particulièrement aux vieillards abandonnés ou aux familles sans travail et chargées d'enfants ».

Comme celui d'hiver, ce service s'est sensiblement développé. Pendant l'été de 1891, 2,145 kilogrammes de pain avaient été distribués entre une centaine de familles;

En 1892. . . .	3,799 kilogrammes.	253 familles.
1893. . . .	7,494 —	379 —
1894. . . .	9,648 —	501 —
1895. . . .	13,574 —	650 —

(1) Parmi les bienfaiteurs de cette œuvre nous retrouvons, une fois de plus, le nom de M. Chauchard, inscrit pour une souscription de 10,000 francs.

Ayant reconnu l'utilité de l'œuvre et s'étant rendu compte de ses progrès constants, la ville de Paris a élevé de 2,000 à 5,000 francs la subvention qu'elle lui accorde.

En outre, aussitôt qu'elle le put, la société ne se contenta plus d'assurer à sa malheureuse clientèle le pain qui l'empêche de mourir de faim; elle y ajouta, le jour de Noël et le jour de Pâques, une ration supplémentaire de saucisses ou de cervelas, d'œufs rouges ou de fromage. Aux plus nécessiteux elle donna des vêtements neufs (de 700 à 800 par an); à beaucoup de ceux qui en manquaient elle procura du travail. Enfin, les jours de grand froid, elle laisse les consommateurs entrer, dès 6 ou 7 heures du matin, dans des salles bien chauffées et y rester jusqu'à 10 ou 11 heures.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er juin 1896, il y a eu au réfectoire populaire :

2,256 journées de distribution (1,797 d'hiver, 229 d'été), pendant lesquelles il a été consommé :

537,379 kilogrammes de pain (représentant **2,624,489** rations) (1) et **606,388** litres de café.

1,500 des pauvres gens qui le fréquentaient ont été placés par les soins du comité.

En tenant la promesse que son nom formulait, l'œuvre du *Pain pour tous* eût déjà bien mérité la gratitude des pauvres : on vient de voir qu'elle a voulu faire, qu'elle fait davantage !

Elle compte faire encore mieux et doit installer prochainement un dispensaire.

2542. — **Société des amis des pauvres,** rue de l'Arbre-Sec, 22. — Fondée en 1893. — A pour but de réunir les indigents de Paris, pour les assister matériellement et moralement.

Ces réunions ont lieu :

1° A l'église de *Saint-Julien-le-Pauvre*, le dimanche à 7 heures un quart du matin et le jeudi à 4 heures;

2° A la *Maison Sainte-Rosalie*, boulevard d'Italie, 50, le dimanche à 11 heures et demie et le jeudi à 4 heures et demie;

3° A *Notre-Dame du perpétuel secours*, boulevard Ménilmontant, 53, le dimanche à 11 heures et demie et le jeudi à 7 heures et demie.

4° A la chapelle de *Notre-Dame du Rosaire*, rue de Vanves, 180, le dimanche à 11 heures et demie et le mercredi à 7 heures et demie.

5° A *Saint-Ouen*, chapelle de la rue Jean, le dimanche à 11 heures et demie et le mercredi à 5 heures et demie.

6° A *Clichy*, chapelle de *Notre-Dame Auxiliatrice*, rue d'Alsace, 10, le dimanche à 11 heures un quart et le mercredi à 5 heures et demie.

Pendant l'année 1896, la *Société des amis des pauvres* a distribué environ 220,000 pains d'une livre, plus des secours en vêtements et en chaussures.

Ces dépenses sont couvertes par les dons anonymement déposés dans les deux troncs de l'œuvre, dont l'un est à son siège social, l'autre impasse de Saxe, 5.

(1) La ration de pain est de 250 grammes pour les hommes et les femmes, de moitié pour les enfants.

2543. — **Œuvre des pauvres du Sacré-Cœur,** rue Lamarck, 31. — Fondée en 1894 par le R. P. Lemius, supérieur des chapelains du Sacré-Cœur. — Dirigée par un comité. — A l'issue de la messe du dimanche et de l'instruction du jeudi, tous les indigents qui y ont assisté reçoivent une livre de pain.

La moyenne des assistants, pendant l'année 1896, a été de 1,800; il leur a été distribué 172,800 rations de pain, représentant une dépense de 26,000 francs.

Cette dépense est couverte par les dons déposés dans un tronc spécial à la basilique, ou adressés directement rue Lamarck.

L'Œuvre distribue, en outre, le dimanche et le jeudi, des vêtements qui lui sont adressés par des personnes charitables. Elle a installé enfin une salle où les indigents ayant une lettre à écrire trouvent gratuitement tout ce qui leur est nécessaire, même, s'il y a lieu, un timbre-poste.

2544. — **Œuvre du pain des pauvres,** rue de Puteaux, 8 (Couvent des RR. PP. Franciscains Récollets). — Reçoit les indigents dans la crypte de la chapelle, les hommes, le dimanche et le mercredi, les femmes, le vendredi, à 8 heures, et distribue à chacun une livre de pain et quelquefois, en plus, une saucisse ou un morceau de fromage.

Dans le premier semestre de 1896, l'Œuvre a ainsi distribué 28,106 kilogrammes de pain et 4,210 saucisses.

L'**Œuvre du pain de Saint-Antoine** existe, en outre, dans un grand nombre de paroisses, où un tronc spécial reçoit les offrandes destinées à distribuer du pain aux indigents.

Publication périodique spéciale :

La tribune de Saint-Antoine, *Bulletin du pain quotidien des pauvres,* rue de Puteaux, 8. — Fondée en 1895; bimensuel.

XXVII

ASILES DE NUIT (1)

2545. — **Refuge municipal Benoît Malon,** quai Valmy, 107. — Ouvert en 1886. — Reçoit pour la nuit des hommes de tout âge et de toute

(1) Notre époque a restauré les *Asiles de nuit,* mais ne les a pas inventés : leur création remonte au douzième siècle : « Il y avait à Paris deux *hôpitaux pour les*

nationalité, sans asile. Donne des vêtements ou des chaussures aux plus nécessiteux. Cherche à procurer du travail à ceux qui sont sans emploi. — 205 lits.

Nombre total des admissions, depuis l'inauguration du Refuge : **221,530**, variant peu d'une année à l'autre :

En 1887.	22,017	En 1892.	20,577
1888.	30,432	1893.	21,735
1899.	25,094	1894.	22,886
1890.	24,433	1895.	28,648
1891.	23,708		

2546. — **Asile municipal George Sand,** rue Stendhal, 1. — Ouvert en janvier 1894. — Destiné aux femmes sans asile. Même fonctionnement. — 100 lits.

Nombre total des admissions depuis l'inauguration de l'Asile : **7,260**. En 1894, 3,673; en 1895, 3,587.

Dépôt de mendicité de Nanterre (voir section XXXIX). — A un corps de garde, contenant 100 couchettes, qui, pendant l'hiver, est converti en un asile de nuit pour les vagabonds.

2547-2550. — **Œuvre de l'hospitalité de nuit,** rue de Tocqueville, 59. — Fondée en 1878 par le Comité catholique de Paris. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1882.

L'Œuvre a pour but d'« offrir un abri gratuit et temporaire aux personnes sans asile, sans distinction d'âge, de nationalité ou de religion, — et de soulager, dans la mesure du possible, leurs besoins les plus urgents, — à la seule condition qu'elles observent les mesures de moralité, d'ordre et d'hygiène prescrites par le règlement ».

Les hommes sont reçus dans les quatre maisons de l'Œuvre, *rue de Tocqueville*, 59, — *boulevard de Vaugirard*, 14, — *rue de Laghouat*, 13, — *boulevard de Charonne*, 122, — dont chacune est placée sous la surveillance spéciale d'un membre du conseil et dirigée par un capitaine en retraite. Trois pavillons spéciaux des maisons de la rue de Tocqueville, du bou-

passants : l'hôpital Sainte-Catherine, connu dès l'an 1188, et l'hôpital Sainte-Anastasie et Saint-Gervais, fondé en 1171, le premier pour les femmes indigentes et le second pour les hommes. On y logeait jusqu'à 200 pauvres pendant trois nuits consécutives et on leur donnait à souper. » F. MONNIER, *Histoire de l'Assistance publique.*

Sous la Restauration, si Paris n'avait pas d'asiles de nuit, il avait des asiles de jour, qu'il n'a plus : c'étaient des salles bien chauffées, ouvertes, dans les divers quartiers, pendant les mois les plus rigoureux de l'hiver, et pouvant contenir de 50 à 60 femmes qui y venaient travailler à l'abri du froid; une autre, rue des Moineaux, recevait 25 vieillards, qui y étaient chauffés et même nourris aux frais de la « Société de bienfaisance de la paroisse de Saint-Roch ».

levard de Charonne et du boulevard de Vaugirard, sont réservés aux femmes et aux enfants.

L'entrée de ces divers établissements a lieu de 6 à 9 heures en hiver, de 7 à 9 heures pendant le reste de l'année. Les personnes admises ne peuvent y coucher plus de trois nuits consécutives (1), à moins d'une autorisation spéciale de l'un des administrateurs de l'OEuvre. Sauf exception motivée par des circonstances particulières, un intervalle de deux mois est exigé entre chaque séjour.

Outre l'hospitalité de la nuit, l'OEuvre offre à ses pensionnaires une ration de pain, à un certain nombre d'entre eux des bons de fourneaux, aux femmes une soupe; à ceux qui en ont le plus besoin elle donne des vêtements; à ceux qui veulent écrire une lettre, elle fournit papier, enveloppe, et même timbre d'affranchissement : — dans le compte financier de l'exercice 1896, ce dernier article figure pour 840 francs. Elle s'efforce enfin de procurer du travail à ceux qui en manquent; — pendant cette même année, elle a placé 874 de ses pensionnaires.

Marseille imite volontiers ce qui se fait à Paris. Pour cette œuvre, qui y a obtenu un si prompt, si éclatant succès, qu'après lui tant d'autres villes devaient s'approprier, — c'est Paris qui a copié Marseille, où dès 1872 M. François Massabo avait créé le premier asile de nuit qui ait existé en France, depuis la Révolution du moins.

L'OEuvre parisienne de l'hospitalité de nuit ouvrit la maison de la rue de Tocqueville, le 2 juin 1878, avec 20 lits. Le jour de l'inauguration, elle reçut 3 pensionnaires, — le lendemain, 7, — le surlendemain, 18, — la semaine suivante, 37. Aux 20 premiers lits, on se hâta donc d'en ajouter 20 nouveaux. Au commencement d'octobre il en fallait 40 de plus, le nombre des pensionnaires s'élevant à 105 : la maison de la rue de Tocqueville allait devenir insuffisante.

On put heureusement, dès l'année suivante, en ouvrir une seconde boulevard de Vaugirard, grâce à la libéralité de M. de Lamaze. Ce bienfaiteur, dont cette maison porte le nom, avait donné pour l'installer 115,000 fr., somme qu'il devait doubler par son testament, ouvert deux ans après.

Différentes ressources provenant de bals, d'une loterie, et un don important de matériel fait par le *Figaro*, permirent d'ouvrir en 1882 un troisième asile de nuit, celui de la rue Laghouat. Le quatrième le fut en 1888, boulevard de Charonne. En 1894 enfin, la reconstruction complète de la maison Lamaze porta le nombre de ses lits, de 188 à 300. L'OEuvre put dès lors en mettre un millier, chaque soir, à la disposition des malheureux des deux sexes.

Si elle put devenir aussi largement hospitalière, c'est qu'elle avait, dès le premier jour, conquis la faveur du public, surtout celle du « monde où l'on donne », et qu'avec ses charges s'accroissaient chaque année les ressources qui lui étaient spontanément offertes.

(1) Ne sont pas comprises dans ces trois nuits celles qui précèdent un jour férié.

Ainsi s'explique la rapide extension de l'œuvre, attestée par les chiffres suivants :

ANNÉES	RECETTE	DÉPENSE	NOMBRE des ADMIS	NOMBRE des NUITS	BONS OU RATIONS distribués.	VÊTEMENTS DONNÉS
1878	17.580f	17.589f	2.874	14.305	»	1.198
1879	91.642	61.191	26.555	54.885	27.971	4.132
1880	55.047	70.636	26.555	84.120	29.221	5.629
1881	101.424	76.006	27.950	76.006	25.312	6.776
1882	174.375	104.672	32.406	104.672	33.023	10.622
1883	219.072	101.482	37.041	101.482	48.439	9.061
1884	75.082	133.215	50.430	133.215	91.136	12.919
1885	87.694	150.378	56.590	150.878	90.100	14.063
1886	134.795	180.003	69.591	180.003	139.352	13.266
1887	117.318	185.063	66.896	185.063	105.671	13.084
1888	182.822	212.365	82.407	212.365	246.539	13.420
1889	403.138	146.809	90.417	235.561	271.850	15.098
1890	116.178	118.746	93.922	260.866	310.585	20.440
1891	162.109	109.726	102.345	276.936	325.004	24.400
1892	224.474	118.578	111.743	291.896	355.398	17.700
1893	503.595	376.617	106.132	273.273	326.197	19.250
1894	140.704	278.227	102.558	243.235	288.302	19.086
1895	117.134	258.273	86.650(1)	218.543	288.464	19.026
1896	269.815	177.066	84.513	234.645	269.615	20.784

Sur les 84,513 pensionnaires admis par l'*Œuvre de l'hospitalité de nuit* pendant son dernier exercice, on comptait 80,496 hommes, — 4,017 femmes ou enfants; — 5,282 étaient Parisiens, — 70,825, provinciaux, — 8,406, étrangers.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1897 en moins de 18 ans, l'Œuvre a admis **1,251,513** hommes, femmes ou enfants, qui ont passé dans ses divers établissements **3,333,949** nuits.

Elle leur a consacré une somme totale de **2,875,374** francs.

2551-2553. — **Asiles de nuit de la Société philanthropique.** — Dans ces asiles, au nombre de trois, dont chacun est placé sous la surveillance d'un comité spécial, assisté de dames patronesses de la Société, toutes les femmes qui se présentent entre 7 et 9 heures du soir, quels que soient leur âge, leur culte et leur nationalité, sont admises gratuitement. Elles y reçoivent une soupe à l'arrivée et au départ. Elles ne peuvent y passer, sauf autorisation spéciale d'un administrateur, que trois nuits consécutives; et, une heure après celle du lever, elles doivent les quitter pour chercher du travail, que la direction de chaque asile les aide à se procurer.

Un dortoir spécial, dit des *mères de famille,* fondé par une dotation de

(1) Diminution causée par la reconstruction de la maison Lamaze, provisoirement remplacée par une salle ne contenant que 45 lits.

Mme Hottinguer, est réservé aux mères accompagnées de leurs enfants âgés de moins de trois ans. Au début, les femmes mariées y étaient seules reçues. Mais la Société, comprenant que repousser les filles mères, c'était frapper leurs enfants, n'a pas tardé à les admettre également.

Ces trois asiles sont :

1° La *Maison Émile Thomas*, rue Saint-Jacques, 253 et 255. — Fondée en 1879, sur l'initiative de M. Nast. — Dirigée par un personnel laïque. — Le nom donné à ce refuge de nuit, le premier ouvert à Paris pour les femmes, est celui d'un bienfaiteur qui légua 200,000 francs à la Société, pour développer cette institution. — Reconstruite en 1884, elle fut augmentée d'un dortoir spécialement destiné aux femmes enceintes. (Voir, plus haut, *Œuvres de maternité.*)

2° La *Maison Camille Favre*, rue de Crimée, 166. — Fondée en 1882; par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — La bienfaitrice dont elle porte le nom avait légué à la Société une somme de 120,000 francs qui lui facilita l'acquisition de l'immeuble où est installé cet asile;

3° La *Maison Albert Hartmann*, rue Labat, 44. — Fondée en 1883. — Ainsi nommée également en souvenir d'un autre bienfaiteur de l'Œuvre, qui avait légué 300,000 francs à la Société pour ses asiles de nuit. Elle a été fondée en 1891 et est dirigée par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire.*

Mouvement des asiles depuis leur fondation :

EXERCICES	FEMMES	ENFANTS	NOMBRE de NUITS	SOUPES DÉLIVRÉES	VÊTEMENTS DISTRIBUÉS	FEMMES ayant obtenu du travail.
1879 (8 mois)	2.063	469	6.404	12.598	7.300	241
1880 (12 mois)	3.274	1.160	15.272	29.331	8.635	417
1881 (4 mois)	1.415	440	6.577	11.681	3.590	240
1881-1882	4.448	1.571	18.991	36.252	7.630	708
1882-1883	5.697	1.940	26.206	50.180	14.581	1.023
1883-1884	6.061	1.689	27.213	50.670	17.852	1.273
1884-1885	6.317	1.817	26.091	52.182	21.967	1.706
1885-1886	7.094	2.079	30.734	56.230	23.095	1.922
1886-1887	7.554	2.224	33.324	65.206	25.292	2.038
1887-1888	6.848	1.870	30.034	60.439	25.867	1.808
1888-1889	9.685	3.316	43.738	87.864	29.463	3.480
1889-1890	9.733	2.939	40.451	81.267	25.810	3.661
1890-1891	10.144	2.550	43.200	86.757	28.117	3.430
1891-1892	11.355	2.517	46.891	94.910	34.322	3.641
1892-1893	12.350	2.503	56.102	110.383	35.250	3.796
1893-1894	12.144	2.142	56.600	113.374	29.434	3.691
1894-1895	11.983	1.764	54.113	108.084	26.314	3.393
1895-1896	9.695	1.388	46.771	93.542	21.648	3.343

Depuis l'ouverture successive de ses trois asiles de nuit, jusqu'au 30 avril 1896, la Société philanthropique y a donc reçu : **137,860** femmes

et **34,378** enfants. Elle leur a délivré 1,200,950 soupes, 845,167 vêtements. Elle a aidé 40,336 de ses pensionnaires à se procurer du travail.

2554. — **Asile de nuit pour hommes,** rue Mouffetard, 76. — Fondé en 1893, par MM. A. Duval et Beaumont. — 39 lits. — A pour but d'hospitaliser « les hommes qui justifient avoir travaillé depuis un mois au moins et qui se trouvent momentanément aux prises avec la misère par suite de chômage ou des accidents de la vie ».

Le nombre des admissions a été :

En 1893, de.	2,698	représentant	9,443	nuits.
En 1894, de.	3,195	—	11,182	—
En 1895, de.	3,685	—	12,898	—

Depuis sa fondation jusqu'au 22 mars 1896, l'asile de la rue Mouffetard a reçu 10,225 hommes (ayant passé 36,787 nuits) et leur a distribué 33,360 soupes.

XXXVIII

ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL, A DOMICILE (1)

2555. — **Œuvre de l'assistance par le travail,** rue du Faubourg-Saint-Honoré, 170, et 34, rue du Colisée. — Fondée en 1871 par M. Mamoz. — Reconstituée après sa mort en 1875, sous la direction d'un comité de 16 membres. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1896. — A pour but de substituer le travail à l'aumône, d'en faciliter la recherche à celui que le chô-

(1) Bien avant nous, nos pères avaient cherché à assister les malheureux en leur procurant un travail temporaire. Sous l'ancien régime, dans les temps de misère exceptionnelle, on ouvrait des « ateliers de charité », dont l'usage et le nom se sont conservés jusqu'à nos jours dans certaines provinces. A la fin du siècle dernier, on créa, dans le même but, une institution permanente qui subsista jusqu'en 1867. En 1829, à l'aide de souscriptions particulières, l'administration avait essayé d'en fonder, rue de l'Ourcine, une seconde qui pouvait offrir un asile temporaire à 300 hommes ou femmes et que Bordeaux s'empressait d'imiter, mais qui dut être bientôt fermée, son entretien devenant trop onéreux. Enfin, de tout temps il y eut des maisons de charité, des sociétés de bienfaisance cherchant à secourir en les occupant les femmes sans ouvrage.

« Ce qui est nouveau, comme le dit M. Louis Rivière, dans une remarquable étude sur l'*Assistance par le travail à Paris*, ce qui appartient en propre à notre époque, c'est la tentative de donner à ce mode de secours une organisation systématique, grâce à laquelle on peut trouver autre chose que la distribution du secours lui-

mage condamne à la misère, d'éloigner le solliciteur pour lequel la mendicité est devenue un métier.

En imaginant cette formule, qui devait si rapidement se propager : « l'assistance par le travail », en faisant comprendre la nécessité de substituer, pour l'indigent adulte et valide, le salaire à l'aumône, d'opérer, par le travail imposé, accepté, une sélection nécessaire entre les mendiants professionnels et les autres, M. Mamoz ouvrit à la bienfaisance une voie nouvelle où il devait être bientôt suivi, bientôt dépassé.

C'est pendant le siège de 1871 que, sous les auspices et pour le compte de la municipalité du VIII[e] arrondissement, il inaugura la mise en pratique de ce système, en organisant l'embauchage d'ouvriers pour le nettoiement des rues et l'enlèvement des neiges, en installant rue du Faubourg-Saint-Honoré, un atelier de couture pour la confection des vêtements de gardes nationaux; puis après la Commune, en fondant, rue de Surêne, sous le même patronage, un *service de secours et de travail*, qu'il dût interrompre en juillet 1871, mais reprendre, pour son propre compte, avec ses ressources personnelles et celles de quelques amis, dès le mois de janvier suivant.

Successivement installée rue Roy, rue Delaborde, rue du Colisée, 34 (où elle a conservé un magasin de vente pour les vêtements des pauvres, confectionnés par les femmes qu'elle assiste), enfin, rue du Faubourg-Saint-Honoré, l'Œuvre n'a cessé de se rendre fort utile surtout, nous l'avons dit, par le précieux office de renseignements qu'elle organisa en 1875 et développa constamment (1).

même. Les uns ont demandé à ce mode de secours un remède efficace au chômage, en conservant l'homme employé assez longtemps pour lui permettre de trouver, avec une place, le moyen de gagner sa vie; les autres y ont cherché simplement un mode d'élimination au moyen duquel ils pussent décourager et renvoyer de chez eux les mendiants professionnels. »

Toutes ces œuvres ont un objectif commun : remplacer pour l'indigent valide l'aumône qui le dégrade, en l'incitant à la paresse, par le travail qui le relève, mais un travail temporaire, assez rémunéré pour assurer sa subsistance, pas assez pour lui enlever le désir d'en trouver un autre. Et ce travail elle le rémunèrent de différentes façons : tantôt par la nourriture et le coucher qu'elles offrent à leurs pensionnaires, tantôt par un salaire en argent.

Ce système d'assistance que M. Mamoz inaugura et baptisa définitivement en 1871, ne tarda pas à se répandre d'abord à Paris, où M. Léon Lefébure et M. le pasteur Robin lui consacrèrent, les premiers, des établissements spéciaux, puis en province, où dès 1892 M. Eugène Rostand les imita avec succès.

On compte aujourd'hui en France 40 œuvres de cette nature, dont 22 à Paris, les unes réservées à certaines catégories d'indigents, aveugles, femmes enceintes, jeunes gens de 13 à 18 ans, etc., les autres accessibles aux malheureux de toute sorte.

L'administration se montra sympathique à ce mouvement, d'abord en s'y associant par la création d'asiles municipaux pour les ouvriers sans travail, puis en prescrivant aux préfets de le seconder partout où ils en auraient l'occasion, enfin en engageant, par le décret du 15 novembre sur l'organisation de l'Assistance publique, les bureaux de bienfaisance « à s'entendre avec les sociétés d'assistance par le travail à l'effet de substituer autant que possible les secours en travail aux secours en argent ».

(1) Pendant l'année 1896 l'œuvre a délivré plus de 18,000 renseignements.

Si l'Assistance par le travail ne fut plus, malgré le nom qu'elle a conservé, son objectif principal, l'Œuvre ne l'abandonna pas cependant. Aux travaux de couture que depuis 1871, sous ses diverses formes, elle avait donné à exécuter aux femmes sans ressources, elle joignit pour celles-ci et pour les hommes en même temps, des travaux de cordonnerie en 1878, des travaux d'écriture en 1884, et la somme des salaires qu'elle avait distribués depuis la création de ces deux nouveaux services s'élevaient déjà à la fin de 1892, à 57,180 francs pour le premier, à 59,090 francs pour le second. Au mois de novembre 1896, l'Œuvre a créé, pour les donner à ses adhérents, des bons de 5 francs, se divisant en deux parties : bon de travail d'une valeur de 1 franc et bon de vêtements d'une valeur de 4 fr. Ces deux bons ne peuvent être achetés séparément, mais ils peuvent être remis à deux personnes différentes.

2556. — **Magasin central des hôpitaux.** — Fondé en 1867. — A un atelier où il occupe journellement de 250 à 300 administrées de la Salpêtrière, à préparer le linge à pansements pour les divers établissements hospitaliers, à raccommoder le linge de corps et les vêtements de leurs pensionnaires. Fait, en outre, confectionner des vêtements neufs pour ceux-ci, ainsi que les vêtures, les trousseaux, les layettes nécessaires au service des Enfants assistés, soit par des administrées de la Salpêtrière ou d'autres hospices, soit par des ouvriers et ouvrières indigentes, travaillant à domicile et dont il emploie de 1,000 à 1,200 par jour.

Ce mode d'assistance par le travail a remplacé, du moins partiellement, celui de la *Filature des indigents* fermée en 1867, quand le Magasin central fut ouvert. Fondée, rue des Récollets, en 1791, par la charité privée, développée peu après et déclarée établissement national, transférée alors impasse des Hospitaliers, installée plus tard par l'Assistance publique rue de la Tournelle, la *Filature des indigents* remettait à toute femme sans ouvrage qui lui était adressée par les bureaux de bienfaisance ou les commissariats de police, 3 kilos de filasse, avec les instruments nécessaires pour la filer, et lui donnait un salaire variant, suivant la tâche accomplie, de 0 fr. 30 à 0 fr. 75 par jour.

2557. — **Œuvre maternelle de Sainte-Madeleine,** rue de la Ville-l'Évêque, 14 (depuis 1882, précédemment rue Saint-Honoré, 249). — Fondée, en 1846, par M. F. Marbeau, sur l'initiative du curé de la paroisse. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1869. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul,* avec l'assistance d'un comité de dames.

Outre une crèche et une salle d'asile, que nous avons mentionnées plus haut, l'*Œuvre maternelle de Sainte-Madeleine* a établi, dès sa fondation, un ouvroir où, après en avoir obtenu la commande de grands magasins, elle fournit des travaux de couture à des femmes âgées ou infirmes qui n'en pourraient trouver elles-mêmes. Elle leur en remet le prix et leur donne gratuitement le fil et les aiguilles.

Elle distribue ainsi 3,000 francs de salaires environ chaque année.

2558. — **Œuvre du travail à domicile,** avenue de Versailles, 52. — Annexée, en 1892, à l'*Œuvre de l'hospitalité du travail.* (Voir la section suivante.) — A pour but de fournir aux mères indigentes retenues chez elles par le soin de leur ménage ou de leurs enfants, des commandes de couture qu'elles exécutent à domicile, moyennant un salaire de 1 fr. 40 environ pour sept ou huit heures de travail.

Afin d'écouler les objets ainsi confectionnés, l'Œuvre a établi deux dépôts de vente : rue Théophile Gautier (à Auteuil), et rue des Saints-Pères, 53.

Elle a assisté, en 1893, 533 mères de famille; en 1894, 527; en 1895, 747; soit, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896 : **1,797.**

2559. — **Ouvroir du Ve arrondissement,** rue du Val-de-Grâce, 11 (précédemment rue de Vaugirard, 201, puis boulevard Saint-Michel, 129). — Fondé, en 1871, par Mme de Pressensé. Fait partie de l'*Œuvre de la Chaussée du Maine.* (Voir, section XXXV.)

L'Ouvroir du Ve arrondissement, fournit aux ouvrières sans emploi, — sur recommandation écrite d'une dame du comité, — des travaux de couture (linge de maison, lingerie fine, trousseaux) qu'elles exécutent chez elles. Le salaire, payé en nature, et proportionné au travail produit, varie de 6 à 20 francs par semaine.

Depuis sa fondation, depuis dix ans surtout, l'Ouvroir a vu constamment s'élever le chiffre de ses commandes, et, par conséquent, celui des salaires qu'il a pu distribuer à ses intéressantes assistées :

EXERCICES	MARCHANDISES VENDUES	SALAIRES PAYÉS
1885-1886	10.222	5.070
1886-1887	10.486	5.054
1887-1888	11.319	5.717
1888-1889	9.854	4.822
1889-1890	12.742	5.232
1890-1891	14.464	7.048
1891-1892	15.445	7.652
1892-1893	21.635	8.889
1893-1894	24.357	10.655
1894-1895	37.759	13.433

2560. — **Œuvre du travail,** rue de Berlin, 4. — Fondée vers 1855, par Mme Suchard de Pressensé et par sa mère. L'une des premières œuvres qui soient fondées à Paris pour substituer à l'aumône un travail régulier et rémunérateur. Occupe, chaque semaine, de 60 à 70 ouvrières à exécuter des travaux de couture (trousseaux, layettes, lingerie fine, linge de maison, etc.) qui sont emmagasinés et vendus rue de Berlin. — Distribue en outre des secours aux ouvrières malades ou trop âgées pour travailler.

L'*Œuvre du travail* a constamment progressé, surtout pendant les dernières années, comme l'atteste le tableau suivant :

ANNÉES	MOUVEMENT des MARCHANDISES	FRAIS GÉNÉRAUX	TRAVAIL
1889 à 1890	28.204f 05	4.885f 90	7.212f 60
1890 à 1891	34.448 40	4.952 60	9.258 55
1891 à 1892	34.959 95	4.864 85	9.617 60
1892 à 1893	39.113 25	4.742 55	11.676 95
1893 à 1894	41.483 25	4.971 80	11.724 75
1894 à 1895	40.453 15	4.814 50	10.708 90
1895 à 1896	50.426 40	5.491 90	15.174 95
1896 à 1897	51.500 »	5.330 »	15.809 10
	320.588f 45	40.054f 10	91.183f 40

2561. — **Œuvre de la charité par le travail de Notre-Dame Consolatrice** rue Blanche, 5 (depuis 1891 ; précédemment rue Paul-Louis Courier). — Fondée, en 1890, par Mme Husson-Carcenac, comme section de l'*Œuvre de l'Hospitalité universelle* de Nantes ; devenue œuvre distincte et indépendante en 1895. — A reçu une médaille de la *Société d'encouragement au bien*. A pour but de soulager particulièrement la misère cachée des personnes atteintes par des revers de fortune, en leur procurant la rémunération de leur travail, sans trahir leur incognito.

A toute personne reconnue intéressante qui se fait inscrire pour obtenir le dépôt d'ouvrages dans l'un de ses deux magasins de Paris (rue Blanche, 5, boulevard Malesherbes, 53) ou à sa succursale de Paramé, l'Œuvre donne un numéro d'ordre, sous lequel, quand l'un de ses ouvrages est vendu, elle en reçoit le prix, le prix intégral, car l'Œuvre ne fait aucun bénéfice, et ses frais (s'élevant à 12,000 ou 15,000 francs par an) sont couverts par ses bienfaiteurs.

L'Œuvre de la charité par le travail, qui s'est sensiblement développée dans ces dernières années, vient en aide à 1,000 ou 1,200 personnes, au compte desquelles elle vend pour 25,000 francs d'ouvrages par an.

Outre cette assistance par le travail, elle donne aux plus nécessiteuses, par sa section spéciale du *Pain de Saint-Antoine*, un secours immédiat. A celles qui cherchent un emploi ou des leçons, elle s'efforce d'en procurer. Pour celles enfin qui sollicitent leur admission dans un établissement hospitalier, elle la facilite par ses actives démarches.

Association charitable des femmes du monde. (Voir section xxxv.) — Donne aux femmes admises à son assistance des travaux de couture, de broderie, de peinture, etc., qu'elle fait vendre à leur profit par son comptoir du Bazar de la charité. En assiste ainsi une centaine chaque année.

2562. — **Œuvre philanthropique de la Société des arts décoratifs,** rue Saint-Honoré, 273. — A pour but de venir en aide à des personnes élevées dans l'aisance, mais réduites à se procurer des moyens d'existence ou un supplément de ressources en confectionnant des ouvrages artistiques ou utiles : tableaux, statuettes, éventails, écrans, petits meubles de fantaisie, objets, faits à l'aiguille, de lingerie ou de toilette, vêtements pour les pauvres en tricot ou au crochet.

L'Œuvre reçoit ces objets sur la recommandation d'un secrétaire, les expose dans ses magasins, et cherche à les vendre pour le compte des personnes qui les ont confectionnés, sans faire connaître leur nom et en prélevant 10 0/0 sur le prix de la vente pour couvrir ses frais matériels.

Œuvre des Settlements charitables, rue du Chemin-Vert, 36. (Voir n° 1253.) — A un ouvroir, ouvert le lundi, où elle donne aux mères de famille indigentes des travaux de diverses sortes, particulièrement des travaux de fileterie à exécuter à domicile.

Œuvre du pain des pauvres, rue Puteaux, 8. (Voir section XXXVI.) — En attendant l'établissement prochain d'un atelier d'assistance par le travail, l'Œuvre vient en aide à des mères de famille indigentes en leur donnant des travaux de couture à exécuter chez elles.

Société d'assistance par le travail des VIIIe et XVIIe arrondissements, rue Salneuve. (Voir section XXXIX.) — Assiste les femmes indigentes de ces deux arrondissements en leur donnant des travaux de couture, qu'elles exécutent à domicile. En a ainsi assisté, pendant l'année 1896, 129, qui ont exécuté 9,106 pièces de lingerie et ont reçu 5,130 francs de salaires.

2563. — **Ouvroir externe de femmes,** rue de Vanves, 179. — Fondé, en 1893, par M. l'abbé Soulange-Bodin. — Dirigé par les *Prêtres de Notre-Dame du Rosaire.* — Donne aux femmes indigentes du quartier de Plaisance des travaux de couture à exécuter chez elles.

Comité des Dames de l'Étoile. (Voir, plus haut, n° 969.) — Donne des travaux de couture à des jeunes filles protestantes sans emploi.

Union d'assistance du XVIe arrondissement. — A un ouvroir, fondé en 1992, où elle donne du travail à exécuter à domicile aux femmes sans ouvrage. (Voir la section suivante.)

2564. — **L'Adelphie,** *Société d'aide mutuelle de femmes,* avenue de Wagram, 25. — Fondée en 1894. — A pour but d'aider les sociétaires à trouver du travail et à se créer des ressources; de leur procurer les renseignements et de leur donner les conseils dont elles peuvent avoir besoin; de venir à leur aide en toute circonstance.

L'Œuvre a un dépôt permanent d'ouvrages et d'objets d'art exécutés par les dames associées, et elle en fait deux expositions, en décembre et en avril.

A la suite de la dernière exposition, les exposantes ont touché la somme de 3,782 francs.

Au 1er juillet 1896, l'*Adelphie* comptait 132 membres.

Pendant l'exercice précédent, ses recettes s'étaient élevées à 2,813 fr., ses dépenses à 1,682 francs.

Société d'assistance par le travail, à Courbevoie. — Donne du travail à domicile. (Voir la section suivante.)

Publication périodique spéciale :

L'Assistance par le travail, rue du Colisée, 84. Organe de la société de ce nom. — Fondé en 1881 par M. Mamoz; mensuel.

XXXIX

ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL A L'ATELIER, ASILES DE CHOMAGE

2565. — **Refuge municipal Nicolas Flamel,** rue du Château des Rentiers (depuis 1889). — Fondé par la Ville de Paris (rue de la Bûcherie) en 1886. — Loge et nourrit gratuitement, pendant quinze jours au plus, des ouvriers sans travail et sans asile. Les emploie à fabriquer des cotrets, moyennant un salaire de 1 fr. 50 par jour, payé en argent. Donne aux plus nécessiteux des vêtements et des chaussures, et cherche à les placer. Ne les réadmet qu'après un délai de deux mois.

Nombre	des admissions	en 1889	12,268
—	—	1890	20,881
—	—	1891	18,913
—	—	1892	20,628
—	—	1893	22,228
—	—	1894	22,161
—	—	1895	23,613

soit, depuis la fondation jusqu'au 1er janvier 1896 : 140,692 admissions.

2566. — **Refuge-ouvroir municipal Paulmé-Roland**, rue Fessart, 35. — Fondé, en 1890, par la Ville de Paris. — Reçoit, loge et nourrit gratuitement des femmes indigentes sans travail et sans asile, seules ou avec leurs enfants. Les garde pendant trois mois au plus; les emploie à des travaux de couture et de blanchissage pour les asiles de nuit municipaux, et leur donne un petit salaire payé en argent. Ne les réadmet (sauf en cas de grossesse) qu'après un délai de deux ans. Le produit du travail des réfugiées ne représente que 40,600 francs, et les dépenses d'hospitalisation montent à 90,000 francs environ.

Nombre des admissions en	1892	1,821
— —	1893	2,162
— —	1894	1,467
— —	1895	1,595

2567. — **Colonie agricole de la Chalmelle**, par Esternay (Marne). — Fondée par la Ville de Paris en 1891. — Reçoit, après enquête sur leur situation, des hommes valides sans ouvrage, âgés de 25 ans au moins, de 50 ans au plus, de préférence d'anciens ouvriers agricoles qui leur sont adressés par des œuvres d'assistance municipales ou libres, son but particulier étant de rendre à la vie rurale des hommes qui l'ont délaissée pour venir à Paris. La colonie les loge, les nourrit gratuitement pendant un temps indéterminé (la durée moyenne de leur séjour est, en fait, de quatre mois) et leur donne un salaire journalier de 0 fr. 50, qui leur est remis à leur départ. Elle y joint, pour ceux qui sont restés plus de deux mois, des vêtements d'une valeur de 48 francs. Elle cherche à leur procurer un emploi dans une exploitation agricole (en 1894, elle a ainsi placé 68 0/0 de ses pensionnaires), et après leur départ, sauf exception motivée, ne les réadmet plus. Le nombre ordinaire des colons de la Chalmelle représente de 10,000 à 11,000 journées de présence par an. Le produit de leur travail est évalué à 25,000 francs. Leur entretien a coûté 39,000 fr.

2568. — **Asile départemental de Nanterre**, ouvert en 1887. — Desservi par un personnel laïque.

L'immense établissement de Nanterre, dont la construction et l'aménagement ont coûté plus de 12 millions, comprend — outre une prison cellulaire dont nous n'avons pas à nous occuper ici — un asile contenant 3,600 lits (par dortoirs de 100), auxquels on ajoute, en cas de besoin, des couchettes supplémentaires. Chacune des cinq sections dont se compose cet asile est destinée à des pensionnaires spéciaux.

La première, — le dépôt de mendicité, qui y a été transporté de Saint-Denis, — aux individus condamnés pour délit de mendicité, qui après leur libération y sont envoyés en exécution de l'art. 474 du Code pénal et y séjournent de 1 à 3 mois;

La seconde, à des indigents venus librement, mais ayant subi une condamnation;

La troisième, à des indigents sans antécédents judiciaires;

La quatrième, à des vieillards âgés de 70 ans ou des infirmes;

La cinquième enfin, ouverte en 1890, et contenant 450 lits, a des indigents atteints de maladies incurables.

Tous les pensionnaires y sont occupés à divers travaux; un grand nombre y sont notamment employés dans un atelier de pliage installé par la maison Hachette. La moitié du produit de leur travail leur est remise (partie immédiatement, partie à leur sortie); l'autre moitié est acquise à l'établissement.

Pendant l'année 1893, — la dernière dont la statistique ait été publiée, — l'Asile de Nanterre avait reçu : 1,939 mendiants libérés; — 2,758 individus placés par mesure administrative; 4,359 admis en hospitalité.

La moyenne de la population journalière y avait été de 2,986 individus (2,068 hommes, 860 femmes, 31 enfants).

2569. — **Asile national de Vincennes-Annexe,** rue de Charenton, 32 (maison des Quinze-Vingts). — Fondé en 1886. — Desservi par un personnel laïque. — 57 lits (3 dortoirs de 17 lits pour adultes, et 2 chambres à 2 lits pour enfants au-dessous de 16 ans.)

Reçoit, pour leur permettre de trouver du travail que la direction les aide à trouver : des convalescents sortis de l'Asile de Vincennes, sans domicile et sans ressource; des convalescents se trouvant dans la même situation qui, pour une cause quelconque, n'ont pu entrer à l'Asile de Vincennes et qui lui sont directement adressés par les hôpitaux de Paris; des aliénés guéris que lui envoient les asiles du département de la Seine.

L'Asile-Annexe les loge pendant trois jours et les nourrit en leur donnant des bons pour trois repas par jour à prendre chez un restaurateur voisin. Cinq fois par semaine un omnibus de la maison les conduit dans l'intérieur de Paris, pour leur faciliter la recherche du travail.

Pendant l'année 1895, l'Asile-Annexe a reçu 2,108 pensionnaires, dont 1,150 sortaient de l'Asile de Vincennes, 434 des hôpitaux et 124 des asiles d'aliénés.

2570. — **Maison hospitalière pour les ouvriers sans asile et sans travail,** rue Fessart, 36 (depuis 1891; précédemment, rue Clavel, 32). — Fondée en octobre 1880 par la *Société pour le patronage des libérés protestants,* sur l'initiative de M. le pasteur Robin. — *Reconnue établ. d'util. publ. en 1890. Médailles d'or* à l'Exposition universelle de 1889 et à l'Exposition de Bordeaux (1895). — A pour but de prévenir le vagabondage et d'aider l'ouvrier sans travail à s'en procurer.

La *Maison hospitalière*, ouverte depuis le matin jusqu'à 9 heures du soir, reçoit, sans distinction de culte ni de nationalité, tout homme qui lui présente un bon d'admission donné par un adhérent de l'œuvre et que celui-ci rembourse, quand il a été utilisé, au prix de 1 fr. 50 (1).

(1) La carte d'admission, indiquant par le numéro qu'elle porte le nom du

Elle lui laisse, dans la matinée, le temps de chercher du travail, que par ses indications et ses démarches elle l'aide à trouver. Elle l'emploie, pendant le reste du temps, — de 6 à 8 heures, — à faire des corvées dans le quartier, à fabriquer des tapis de cuir, et surtout à confectionner des margotins : travail facile et dont le produit s'écoule aisément. Pour la fabrication de 50 margotins, tâche qu'elle exige, elle lui donne, en nature, un salaire de 1 fr. 50, représenté par son coucher et deux repas.

Si l'hospitalisé dépasse la tâche réglementaire, ce qu'il peut faire sans peine après trois ou quatre jours d'apprentissage, l'œuvre lui alloue un supplément de salaire proportionné à son travail, et qu'il touche à son départ. Si, pendant son séjour à la *Maison hospitalière,* il a fait preuve de bonne volonté, il pourra s'y représenter et y être admis, sans bon, en cas de nouveau chômage.

Ce fonctionnement, adopté, sauf du légères variantes, par les diverses œuvres de travail, est aujourd'hui familier à tous ceux qui s'en occupent ou s'y intéressent. Mais il est juste de constater que la *Maison hospitalière* a fourni le modèle imité par bien des établissements similaires créés après elle, et que le mérite d'avoir établi de nos jours, à Paris, l'une des premières œuvres importantes d'hospitalité par le travail, comme il avait déjà établi la première œuvre de patronage pour les libérés adultes, appartient à M. le pasteur Elie Robin.

C'est parce qu'il avait fondé la *Société de patronage* que le pasteur Robin songea à fonder la *Maison hospitalière,* pour recueillir ses libérés pendant qu'elle s'occuperait de les placer ou de les rapatrier. Mais, dès le premier jour, cette hospitalité s'étendit à tous les *sans-travail.*

L'Œuvre avait débuté en 1880, dans une maison louée rue Clavel, ou 20 lits furent bientôt installés. Dix ans plus tard, elle achetait rue Fessart, au prix de 155,000 francs, une maison qui put recevoir 40 lits, et un jardin de 3,200 mètres ou ses ateliers furent largement aménagés.

Les développements de l'œuvre depuis ses débuts peu éloignés sont attestés par les chiffres suivants :

PÉRIODES QUINQUENNALES	RECETTES	DÉPENSES	NOMBRE DES ADMISSIONS
De 1881 à 1886	23.359	23.391	2.006
De 1886 à 1891	68.972	69.209	3.227
De 1891 à 1896	104.989	103.323	4.769
TOTAUX	197.220	193.923	10.052

Dans les chiffres de la dernière période ne figurent ni la dépense extra-

bienfaiteur qui l'avait donnée, est retournée par l'œuvre à celui-ci, avec une note lui faisant connaître quand l'homme qu'il avait adressé à la Maison hospitalière y est entré, quand il en est sorti, s'il y a travaillé ou non.

ordinaire imposée par l'acquisition de l'immeuble, ni les recettes extraordinaires qui ont permis d'y faire face (1).

Pendant le dernier exercice (1895), la *Maison hospitalière* a reçu 21,492 fr., dépensé 18,416 francs (dont 7,235 francs pour la nourriture des hospitalisés, 1,320 francs pour supplément de salaire en argent ou en vêtements).

Elle a admis 853 ouvriers sans asile, représentant 10,730 journées de présence. Sur ce nombre 811, ayant travaillé, y ont passé 10,685 journées, soit en moyenne 13 journées et demie; 42, n'ayant pas travaillé, n'y ont passé que 54 journées.

En se développant l'Œuvre s'est peu à peu rapprochée du but qu'elle s'était proposé et qu'elle atteint aujourd'hui. Les fainéants, qui allaient y chercher le gîte et la nourriture sans vouloir payer cette hospitalité par le moindre effort, y sont devenus de plus en plus rares, éliminés par la direction ou s'éliminant d'eux-mêmes. Les autres pensionnaires produisaient de plus en plus, fabriquant 119,185 margotins en 1893, 152,000 en 1894, 196,715 en 1895. Et leur travail devenait de plus en plus rémunérateur.

En 1894, l'œuvre calculait que la journée de chaque hospitalisé lui coûtait en moyenne 1 fr. 73, lui rapportait 1 fr. 37 et ne lui imposait déjà plus qu'une charge de 36 centimes.

Le montant brut de la vente des margotins s'élevait en 1893 à 10,980 fr., en 1894 à 12,130 francs, en 1895 à 13,318 francs.

La plus-value due au travail de l'hospitalisé représentait : en 1893, 5,716 francs; en 1894, 6,341 francs; en 1895, 9,287 francs.

En 1893, l'entretien des hospitalisés (nourriture, chauffage, blanchissage, salaire en vêtements et en argent) représentait 7,667 francs (soit 1,991 francs de plus que le produit de leur travail); en 1894, 6,341 fr. (soit 1,152 francs de plus que le produit de leur travail). En 1895, il a représenté 9,223 francs (soit **64 francs de moins** que le produit de leur travail).

La *Maison hospitalière* a donc atteint, en 1895, ce résultat, qui doit encourager les œuvres similaires, de faire vivre pendant près de quinze jours 853 malheureux, en leur laissant le temps de chercher du travail, en leur en procurant ou en les aidant à en trouver, sans que cette bienfaisante hospitalité lui coûtât rien de plus que ses frais généraux.

La *Maison hospitalière* doit être très prochainement agrandie.

2571. — **Œuvre de l'hospitalité du travail**. — 1° *Maison de travail pour les femmes*, avenue de Versailles, 52. — Fondée en 1880. — Dirigée par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire*. A reçu le prix Audéoud, décerné par l'Académie des sciences morales, en 1893.

A pour but « d'offrir un abri gratuit et temporaire, sans distinction de nationalité ni de religion, à toute femme ou fille sans asile décidée à cher-

(1) Recettes dues soit à des allocations du ministère de l'intérieur et du ministère du commerce soit aux libéralités de divers bienfaiteurs. L'œuvre a reçu notamment à cette intention : 5,000 francs de M. le pasteur Goulden, de Mme Félix Vernes, de la baronne de Bussières; 10,000 francs de M. Henri Siéber, de la baronne de Boucheporn, et d'un anonyme : 25,000 francs de la baronne de Feuchères.

cher dans le travail le moyen de gagner honorablement sa vie; d'occuper utilement ses pensionnaires et de chercher à rendre l'habitude du travail à celles qui l'auraient perdue; de les aider à se procurer un emploi honorable, qui les mette à même de se suffire pour l'avenir ».

Les femmes recueillies par l'Œuvre, directement et sans bons, sont employées à des travaux de blanchissage, repassage, couture, etc., moyennant un salaire de 1 fr. 50 par jour, payé en argent. Elles sont, en outre, logées, blanchies gratuitement, et la plupart reçoivent du linge, des vêtements, des chaussures. Une demi-journée par semaine leur est accordée pour chercher du travail. L'Œuvre s'occupe de leur en trouver, ou, s'il y a lieu, de les rapatrier. Elle les garde pendant 40 jours au plus et, sauf exception motivée, ne les réadmet qu'après un délai de six mois.

L'idée première de cette fondation remonte à 1878, à l'époque où s'organisait à Paris la grande œuvre de l'*Hospitalité de nuit*. Un ecclésiastique s'efforçait alors d'introduire à Paris cette œuvre qu'il avait vue réussir à Marseille, d'y faire adopter le système de l'hospitalité par le travail, et, dans ce but, il s'adressait notamment à M. le baron de Livois et à M. Léon Lefébure.

Ce dernier fut vite acquis à sa cause; il l'était d'avance, car, l'un des fondateurs et, à cette époque, le président de la *Société générale de patronage pour les libérés*, il venait d'établir, rue Rouelle, un asile où les libérés dignes d'intérêt étaient hospitalisés, où le travail était organisé et qui fonctionnait parfaitement. M. Lefebure était donc tout disposé à consacrer, comme on le lui demandait, une partie de l'immeuble de la rue Rouelle à l'œuvre de l'*Hospitalité de nuit*. Mais si, parmi les promoteurs de cette œuvre, les uns jugeaient, comme lui, nécessaire de n'accorder l'hospitalité, si brève qu'elle fût, aux indigents valides qu'en échange d'un travail quelconque, d'autres, reculant surtout devant les difficultés pratiques de cette double organisation, s'y montrèrent opposés, et leur avis prévalut.

Les partisans de l'hospitalité par le travail allèrent fonder alors, rue d'Abbeville, pour y appliquer ce système, un établissement qui fonctionna pendant dix-huit mois sans produire tous les résultats qu'ils en espéraient. Plusieurs d'entre eux voulurent bientôt renouveler cette tentative, en associant les deux modes d'assistance. L'Œuvre, ainsi transformée, fut installée rue d'Auteuil, 80, sous la direction de la Sœur Saint-Antoine, douée d'un rare talent d'organisation et d'un zèle qui ne connaît pas d'obstacle, et qui devait, par son intelligente activité, décider du succès de la nouvelle entreprise. L'existence de celle-ci semblait assurée par une importante subvention que lui versait annuellement un généreux financier. Mais ce financier mourut, et la subvention cessa. L'Œuvre, privée tout à coup de sa principale ressource, fut sérieusement compromise.

Le comité des dames patronnesses, présidé par Mme la comtesse de Briey, fit appel au dévouement et à l'expérience de M. Léon Lefébure, que d'autres œuvres absorbaient alors, ainsi qu'à la libéralité de M. Le Roux de Villers. Le concours de ce dernier, celui de MM. le comte de Ludre, le comte Armand, l'abbé Bardinal, Dutartre, le marquis de Ganay, le comte Foy, le

baron Gérard, Pellechet et le comte d'Ursel, le baron de Schickler et, en particulier, le zèle si persévérant de M. Eugène Lecomte, modifièrent fort heureusement la situation de l'Œuvre. Mais, pour assurer son avenir, il fallait l'installer plus largement, lui créer un instrument de travail pouvant être manié sans apprentissage et suffisamment rémunérateur. « Ces résultats furent obtenus par l'initiative et le dévouement infatigable de M. Lefébure. Son intervention décida, en 1884, l'achat de l'immeuble de l'avenue de Versailles. Il constitua une société immobilière dont il est le président, fit élever les nouveaux bâtiments nécessaires et entreprit (après avoir été étudier à Londres l'organisation d'un semblable établissement) la construction d'une blanchisserie réalisant tous les progrès accomplis dans l'outillage de cette industrie. Dès lors l'avenir de l'Œuvre était assuré, et cette date devient celle de sa véritable fondation (1). »

Dans cette blanchisserie, dans son atelier de repassage, et d'autres qui furent plus tard ouverts, la maison de l'avenue de Versailles peut constamment occuper de 130 à 150 femmes par jour.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er mai 1896, elle en a hospitalisé **38,518**, soit :

En 1881-1882.	1,241	En 1889-1890.	3,345
1882-1883.	2,867	1890-1891.	3,106
1883-1884.	3,126	1891-1892.	3,157
1884-1885.	3,215	1892-1893.	2,194
1885-1886.	3,217	1893-1894.	3,124
1886-1887.	3,409	1894-1895.	3,202
1887-1888.	2,721	1895-1896.	3,316
1888-1889.	2,834		

Les 3,316 femmes reçues en 1895-1896 ont fourni 49,887 journées de présence et touché 71,854 francs de salaires. « Institution vraiment maternelle, comme l'a si bien dit Maxime Ducamp, elle ne se contente pas de s'ouvrir devant les malheureuses, de les hospitaliser, de les nourrir, de les vêtir, de leur offrir un repos suffisant ; elle ne s'en sépare qu'en leur donnant une condition où leur vie est assurée (2). » La proportion des femmes placées à leur sortie de la maison, toujours fort élevée, a été, pendant les dernières années, de 78 0/0.

2° A l'*Œuvre de l'hospitalité par le travail* la directrice, la Sœur Saint-Antoine a annexé en 1894 l'*Œuvre du travail à domicile*, pour les mères de famille, dont nous avons parlé dans la section précédente (3). (Voir section XXXVIII.)

(1) *Revue Mame*, décembre 1896.

(2) **La Charité à Paris**.

(3) Après avoir visité la maison de l'avenue de Versailles, M. Cattiaux déclarait, en décembre 1883, au conseil municipal, que, résolu en principe « à refuser toute allocation à une œuvre où l'idée religieuse trouve sa place », il ferait volontiers une exception pour celle-ci, qu'il jugeait « excellente ». M. le directeur de l'Assis-

3° *Maison de travail pour les hommes* (**Œuvre Laubespin**), avenue de Versailles, 54, et rue Félicien David, 33. — Fondée en 1892. — A pour but de rendre aux hommes sans asile et sans travail le même service que la précédente rend aux femmes. Est séparée de celle-ci, bien que placée sous la même direction.

Le terrain où elle est installée avait été loué, en 1892, grâce à une libéralité de M. Paul Fould. Dans le cours de la même année, il fut acheté et de vastes bâtiments y furent construits, sur l'initiative de M. Lefébure et sous les auspices de l'*Office central des œuvres de bienfaisance*, à l'aide d'un magnifique don de 250,000 francs, fait par le comte et la comtesse de Laubespin, qui en devinrent ainsi les fondateurs.

Cette maison reçoit, sans distinction de religion ni de nationalité, les ouvriers sans travail qui lui sont recommandés ou se présentent directement. Elle les emploie au cardage de matelas et surtout à des travaux de menuiserie (meubles de cuisine ou d'appartement, articles de cave, d'écurie, jardins, etc.). Elle leur donne un salaire de 2 francs payé en argent. Elle les garde pendant 20 jours au plus et ne les réadmet qu'après un délai de trois mois. Elle leur laisse la journée du jeudi pour chercher des emplois qu'elle les aide à se procurer. Les pensionnaires de l'*Œuvre Laubespin* peuvent prendre leur repas dans la maison moyennant un prix très modique, ou l'apporter du dehors. Ils reçoivent moyennant le prix de 0 fr. 35 un bon de coucher.

L'*Œuvre Laubespin* occupe en moyenne 70 hommes par jour. Elle a reçu :

Pendant son premier exercice 1892-1893 : 1,007 hommes, ayant fourni 144,169 heures de travail.

En 1893-1894 : 1,156 hommes, 13,382 journées de travail.

En 1894-1895 : 1,106 hommes, 13,000 journées de travail.

En 1895-1896 : 1,245 hommes, 16,908 journées de travail.

Soit, depuis la fondation, jusqu'au 1er mai 1896 : **3,507** hommes hospitalisés. La moyenne des hommes qui ont trouvé à se placer en sortant de la maison, soit par eux-mêmes, soit par les soins de l'œuvre, a été de 38 à 40 0/0.

Pour loger ceux qu'elle admet au travail, l'Œuvre a installé, à dix minutes de ses ateliers, rue Virginie, 7, dans une maison louée et aménagée avec soin pour cette destination une hôtellerie de 53 lits, ouverte le 1er octobre 1895, où ses pensionnaires sont reçus jusqu'à 8 heures du soir, sur la présentation de leur bon de coucher et d'où ils doivent repartir le lendemain avant 7 heures (1).

tance publique ajoutait : « C'est une œuvre très méritante, et j'avoue que, pour ma part, j'en suis jaloux. »

(1) Dans une visite qu'il fit, en novembre 1895, aux établissements de l'avenue de Versailles, M. le Président de la République, après avoir hautement manifesté les sentiments que lui inspirait cette œuvre, vivement félicité ceux qui la dirigent et s'y dévouent, remit à M. le comte de Laubespin la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Outre la somme importante qu'ils avaient affectée à la création de la maison du travail pour les hommes, le comte et la comtesse de Laubespin avaient donné

Pendant l'exercice 1895-1896, les trois branches de l'*Œuvre de l'hospitalité du travail*, maison de travail pour les femmes, maison de travail pour les hommes (fondation Laubespin) et œuvre du travail à domicile, ont ensemble assisté **4,835** personnes.

Les immeubles où elles sont installées appartiennent à une société immobilière, qui les a loués pour une période étendue, à la congrégation de *Notre-Dame du Calvaire.*

Bien qu'indépendante de l'*Office central des œuvres de bienfaisance*, elles sont placées sous ses auspices, concourent à son fonctionnement et complètent son action.

2572. — **Société d'assistance par le travail du IIe arrondissement,** place des Petits-Pères, 5. — Fondée, en 1893, par M. Blachette.

La Société d'assistance du IIe arrondissement reçoit des hommes et des femmes sans ouvrage et sans ressource, sur la présentation de bons qui sont remis aux sociétaires et payés, quand ils ont été employés. Elle les occupe de 11 heures à 5 heures : les femmes, à défoncer de vieux corsets, les hommes, à écaler des noix de corozo. Elle les garde pendant quinze jours au maximum et ne les réadmet qu'après un délai de deux mois. Elle paye en espèces ceux qui ont des charges de famille, les autres en nature, moyennant des bons de repas et de coucher; elle leur distribue, en outre, des vêtements donnés par des sociétaires.

Chaque assisté, dont le travail produit 0 fr. 29, et dont l'entretien coûte 1 fr. 92, impose à la Société une dépense journalière de 1 fr. 63.

Pendant l'exercice 1893-1894, la Société a reçu 9,381 francs et en a dépensé 4,591. Elle a admis au travail 111 hommes, 31 femmes; en tout, 142 assistés, représentant 1,441 journées de présence, et dont 11 ont été placés par ses soins.

En 1894-1895, ses recettes se sont élevées à 10,367 francs, ses dépenses à 8,082 francs. Elle a admis au travail 350 hommes, 100 femmes; en tout, 450 assistés, représentant 2,415 journées de présence.

En 1895-1896, ses recettes ont été de 7,577 francs, ses dépenses de 9,208 francs. Elle a admis au travail 709 hommes, 335 femmes; en tout, 1,044 assistés, représentant 4,084 journées de présence, et dont 20 ont été placés, 4 rapatriés par elle.

Le nombre total de ses assistés, qui, comme on le voit, s'est sensiblement accru d'année en année, s'est élevé, — depuis la fondation jusqu'au 1er avril 1896, — à **1,536,** représentant **7,940** journées de travail.

2573. — **L'assistance par le travail du Ve arrondissement,** rue Daubenton, 58. — Fondée en janvier 1897 par M. P. Versini. — Reçoit des indigents sans ouvrage de tous les arrondissements, porteurs

100,000 francs à l'*Œuvre de l'hospitalité du travail* pour les femmes. Ils ont pris en outre à leur charge, pour trois ans, le loyer de la maison où est installée l'hôtellerie.

de bons de travail dont la valeur varie de 0 fr. 25 à 1 franc. Emploie les hommes, dans un atelier situé au siège social, à confectionner des fagots et des balles pour enfants, les femmes à des travaux de couture qu'elles exécutent à domicile. L'Œuvre se propose d'ouvrir ultérieurement pour celles-ci un second atelier et d'organiser un bureau de placement gratuit.

2574. — **Union d'assistance du marché Saint-Germain,** marché Saint-Germain. — Fondée, en 1892, par M. Henri Defert, ancien maire du VIe arrondissement.

L'*Union d'assistance* reçoit des hommes et des femmes sans travail de tous les quartiers, porteurs de bons qui leur ont été remis par des membres de la Société.

Elle reçoit, en outre, directement des indigents qui lui sont adressés par le petit Parquet, la Préfecture de police, la Préfecture de la Seine, le Bureau de bienfaisance, les Commissariats de police de l'arrondissement, et le Directeur de l'hôpital de la Charité.

Elle les emploie à des travaux faciles et n'exigeant pas un apprentissage, mais dont le produit ne lui rapporte que 0 fr. 40 environ par jour : effilochage de vieux câbles pour faire de l'étoupe, élimage de pierre ponce, coupage de chiffons, dépeçage de vieux corsets, travaux d'écriture ou de couture, triage de crins, découpage de salsepareille, etc.

Elle les rémunère par un bon de coucher et deux bons de repas, représentant ensemble une valeur de 1 fr. 20, auxquels elle ajoute, pour les plus nécessiteux, des vêtements.

Le séjour aux ateliers de l'*Union d'assistance* ne doit pas, en principe, dépasser deux semaines, mais il peut, en fait, être prolongé si, dans ce délai, l'Œuvre n'a pas placé ou rapatrié ses assistés, ou si ceux-ci n'ont pas, par eux-mêmes, trouvé du travail.

Pendant l'exercice 1896, l'Œuvre a admis 444 personnes ayant fourni 7,590 journées de travail. Ses recettes se sont élevées à 15,901 francs, ses dépenses à 17,096 francs. Depuis sa fondation, en mai 1892, jusqu'au 1er janvier 1897, l'*Union d'assistance du marché Saint-Germain* a reçu 2,657 assistés (2,150 hommes, 507 femmes). Elle en a placé 958 elle-même; 370 se sont placés pendant leur séjour à l'Œuvre. Elle en a hospitalisé 70 et rapatrié 921 : soit un total de 2,319 personnes (c'est-à-dire plus de 85 0/0) à qui elle a été utile.

Le nombre des sociétaires était, au 1er janvier 1897, de 937 (fondateurs ou adhérents).

2575. — **Société d'assistance par le travail des VIIIe et XVIIe arrondissements,** rue Salneuve, 17. — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1897. — Fondée (rue Saussure, 45) au mois de novembre 1890, par un groupe d'habitants du XVIIe arrondissement, sur l'initiative de M. Gaufrès, sous le nom de *Société d'assistance de Batignolles-Monceau*, la Société n'admettait alors que des indigents domiciliés dans ces deux quartiers. En 1893, étendant son action aux autres quartiers de l'arrondisse-

ment, elle devint la *Société d'assistance par le travail du XVIIe arrondissement*. Au mois de novembre 1894 enfin, une Société similaire en formation dans le VIIIe arrondissement s'étant réunie à elle, elle adopta le nouveau nom qu'elle porte aujourd'hui.

A l'aide d'une allocation de 15,000 francs qui lui a été faite sur les fonds du Pari mutuel, la Société a établi un atelier où elle reçoit immédiatement, quel que soit leur domicile, les porteurs de bons de travail. Après enquête, et sur avis conforme de la section de secours, les indigents domiciliés dans le VIIIe et le XVIIe arrondissement peuvent, si les conditions de l'atelier le permettent et s'ils sont reconnus véritablement intéressants, être occupés pendant plusieurs jours (15 au plus).

Les bons, d'une valeur de 0 fr. 75 pour trois heures de travail, sont délivrés aux membres de l'Œuvre, en nombre représentant la moitié de leur souscription, ou donnés gratuitement à d'autres personnes qui en remboursent le prix quand ils ont été utilisés.

Les hommes sont employés, dans l'atelier, à scier du bois ou à faire des margotins; les femmes reçoivent, pour les exécuter à domicile, des travaux de couture préparés par l'ouvroir que dirigent les dames patronnesses de l'Œuvre.

Outre leur salaire de 0 fr. 75 pour la demi-journée, de 1 fr. 50 pour la journée entière, les hommes reçoivent, depuis 1894, des soupes distribuées gratuitement, à midi, pour ceux qui ont travaillé dans la matinée; à 4 heures, pour les travailleurs de l'après-midi. Les femmes peuvent profiter du même avantage, en venant elles-mêmes chercher leur portion.

Cette Société, très florissante, rend aujourd'hui les plus grands services. Depuis qu'elle existe, elle a vu s'élever d'année en année le chiffre de ses ressources, par conséquent celui des salaires qu'elle pouvait donner à ses assistés et qui, en cinq ans, a plus que décuplé :

	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Recettes	15.320	21.688	39.284	42.102	69.551	80.024
Dépenses d'assistance et achat de matières premières	10.761	15.451	24.993	34.851	48.335	57.518
Soupes distribuées	»	»	»	18.127	23.950	40.076

Pendant l'année 1896, la Société a assisté 3,192 indigents, dont 1,112 femmes (983 employées à l'atelier, 129 à domicile). Elle leur a fourni 33,738 demi-journées de travail, dont 25,109 au chantier des margotins, où ont été fabriqués 194,730 fagots.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1897, elle a payé 106,000 francs en heures de travail, plus 28,000 francs en secours de diverses sortes aux travailleurs méritants; 60,000 francs ont été employés à l'achat de matières premières.

Union d'assistance du XVIe arrondissement. (Voir n° 7.)

Outre l'ouvroir que nous avons mentionné plus haut, l'*Union d'assistance* a installé, avenue de Versailles, 7, un atelier pour hommes et pour femmes, qui y sont employés à faire des sacs en papier, des ligots résinés, et à dépecer des chiffons préalablement désinfectés (1).

En principe les assistés ne sont admis à l'atelier, comme à l'ouvroir, qu'avec des bons. Mais un « fonds de travail », constitué au moyen de dons spéciaux, permet de maintenir, lorsqu'il y a lieu, à l'ouvroir ou à l'atelier, les assistés méritants dont les bons sont épuisés, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un emploi. Le travail est payé à raison de 0 fr. 25 ou à la tâche.

L'*Union d'assistance* a créé trois espèces de bons de travail : pour les associés, des tickets fermés ayant la forme de cartes-lettres et des carnets de bons de 3 heures de travail, bons et tickets portant le numéro d'un des associés et ne devant être acquittés que s'ils ont été utilisés; pour le public des bons de 0 fr. 25, représentant une heure de travail, qui s'achètent comme des bons de fourneaux.

Elle a créé en outre des bons d'aliments de 0 fr. 10, dont les porteurs doivent passer à l'agence.

A la suite d'une entente avec le Bureau de bienfaisance, celui-ci donne aux nécessiteux valides des secours en travail, au moyen de bons sur l'ouvroir ou sur l'atelier.

Pendant l'exercice 1896, l'*Union* a secouru 1,064 personnes, presque toutes en travail, distribué plus de 10,000 francs et fait travailler 5,100 bons, représentant 22,500 heures de travail.

2576. — **Société d'assistance par le travail de Courbevoie,** rue d'Essling, 20. — Fondée en 1893. — *Autorisée* en 1894.

La Société de Courbevoie reçoit, avec ou sans bons, des indigents des deux sexes domiciliés dans la commune et sans travail. Elle les garde jusqu'à ce qu'ils en aient trouvé. Elle emploie les hommes à faire des cotrets (payés de 0 fr. 70 à 0 fr. 90 le cent); les femmes à confectionner des sacs de toile dans un atelier séparé; elle donne à d'autres des travaux de lingerie ou de confection qu'elles exécutent chez elles, moyennant un salaire variant, selon la tâche accomplie, de 0 fr. 50 à 2 francs par jour.

Elle procure à ses assistés de 5 à 6,000 journées de travail par an.

2577-2579. — **Ouvroirs-ateliers pour les ouvrières sans travail**. *Médaille de bronze* à l'Exposition de Bordeaux (1895). — Cette œuvre, fondée par Mme Ferdinand Dreyfus, comprend trois établissements :

Le premier, rue Saint-Charles, 129 *bis*. — Fondé en 1891 (rue Juge, 35), pour les femmes sans travail du XVe arrondissement.

Le second, rue Doudeauville, 39. — Fondé en 1893 (rue Cavé, 13), pour les femmes sans travail du XVIIIe arrondissement.

(1) Cet atelier est tout à fait distinct de l'*Œuvre de l'hospitalité du travail*, établie depuis l'année 1884 avenue de Versailles, 52.

Le troisième, rue Saint-Paul, 9. — Fondé en 1894 (rue de Sévigné, 10) et complètement entretenu par Mme B. Ulmann, pour les femmes sans travail du IVe arrondissement.

Ces trois ouvroirs-ateliers reçoivent (avec leurs enfants âgés de moins de 2 ans) les femmes munies de bons de travail que le Comité central délivre gratuitement aux membres de l'Œuvre, ou recommandées par l'un de ceux-ci. Ils reçoivent directement, sans bons ni recommandations, celles qui, après enquête sommaire, sont reconnues dignes d'intérêt.

Les femmes admises aux ouvroirs y restent pendant un temps qui varie, suivant leur situation, de six jours à un mois. Elles ne peuvent y être réadmises qu'après un délai de six mois. Elles sont occupées, pendant six heures par jour, à des travaux de couture faciles (confection de chemises de femme, taies d'oreiller, etc.) et reçoivent un salaire de 1 fr. 20 payé en argent, plus une soupe à midi.

Deux fois par semaine elles travaillent à entretenir la lingerie du Dispensaire de la rue de la Convention, une fois par semaine à entretenir leur propre linge; enfin elles confectionnent elles-mêmes les chemises et les objets de layette dont une distribution leur est faite deux fois par mois. Aussi sur les recettes de l'Œuvre, qui s'élevaient, en 1895, à 14,433 francs (pour 14,123 francs de dépenses), le produit de leur travail ne figurait-il que pour 5,596 francs, réduit, si l'on en défalque le coût des matières premières, à 2,053 francs; le reste était dû à la bienfaisance.

En 1891, le 1er ouvroir a reçu		90 ouvrières;			
En 1892,	—	— 160	—		
En 1893,	—	— 178	—	le 2e 172 ouvrières.	
En 1894,	—	— 223	—	— 137	—

En 1896, ces deux ouvroirs, dont la comptabilité a été réunie (celle du 3e étant, comme nous l'avons dit, à la charge d'une seule bienfaitrice) ont reçu **315** ouvrières, qui ont travaillé 42,300 heures, et reçu **8,460** francs de salaires, plus 610 chemises, 255 objets de layette et 27 vêtements divers.

2580. — **Asile temporaire protestant pour femmes,** rue de la Villette, 48. — Fondé en 1888, à l'imitation de la maison hospitalière de la rue Fessart, par Mme A. Risler, qui, pendant les premières années, a pourvu seule à son entretien et qui en partage aujourd'hui la charge avec un certain nombre de dames protestantes. A obtenu une médaille d'or à l'Exposition de Bordeaux (1895).

L'*Asile temporaire* reçoit des femmes et des jeunes filles sans asile (particulièrement, mais non exclusivement, des protestantes), à l'exclusion des mendiantes professionnelles. Il admet, avec leurs mères, des enfants âgés de moins de 8 ans; et exceptionnellement des enfants seuls. Il les loge, leur donne trois repas, plus du pain à 10 et à 4 heures, les blanchit, pendant une semaine, contre la remise d'un bon de 3 francs (plus un bon de

1 fr. 50 par chaque enfant) qu'elles ont reçu d'une personne charitable, et que celle-ci ne paye à l'œuvre que s'il est utilisé. L'*Asile temporaire* occupe ses pensionnaires aux travaux intérieurs de la maison ou à d'autres travaux faciles : couture, tricot, crochet, etc., dont le produit ne couvre qu'une faible partie des frais de leur entretien. La différence est comblée par des personnes qui s'intéressent à cette œuvre utile et très sagement administrée.

Les femmes admises à l'asile peuvent y rester pendant un mois (par tolérance souvent davantage), moyennant la répétition du prix d'entrée pour chaque semaine. On leur accorde le temps nécessaire pour aller à la recherche de places ou de travail.

Le nombre des admissions est d'environ 200 par an, représentant 6,500 journées de présence.

2581. — **Abri Saint-Joseph,** rue du Mont-Cenis, 28. — Dépendant de l'*Œuvre des pauvres du Sacré-Cœur*. — Fondé en 1896. — Reçoit des indigents sans asile; les occupe à fabriquer des fagots, ou à imprimer les publications de l'œuvre, moyennant un salaire en nature (nourriture, bon de coucher dans un hôtel voisin, vêtements). Au commencement de l'année 1897, 180 hommes étaient employés à la fabrication des fagots, 11 à l'atelier de typographie.

2582. — **Union chrétienne des ateliers de femmes.** — Fondée en 1891. — A organisé, rue de l'Université, 129, un atelier où sont reçues les ouvrières sans ouvrage, qui y sont occupées à des travaux de brochage et de pliage de journaux, — dont la rémunération varie, selon la tâche effectuée, de 60 centimes à 2 francs par jour, — et qui peuvent y prendre leurs deux repas, moyennant 25 centimes chacun.

Société de l'allaitement maternel et des refuges-ouvroirs. (Voir n° 94.) — Occupe les femmes enceintes qu'elle reçoit dans son refuge-ouvroir à éventailler des corsets, moyennant un salaire en espèces pouvant s'élever à 1 fr. 35 par jour. En a ainsi assisté 705 en 1894.

Société générale de patronage des libérés. — (Voir section XLVI.)

Reçoit des hommes libérés pour 8 jours dans ses deux asiles temporaires, les emploie, pendant huit heures, à confectionner des fagots, moyennant un salaire en nature représenté par la nourriture et le logement, et, en outre, dans les quatre derniers jours, par un salaire en argent proportionné à leur travail et de 50 centimes en moyenne.

La Société reçoit les femmes libérées dans un atelier-asile où elle les emploie, pendant le temps nécessaire pour leur apprendre ce métier (8 mois en général), à des travaux de brochage. — Environ 1,000 patronnées par an, fournissant 36,500 journées de travail.

2583. — **Atelier d'assistance par le travail de l'Armée du salut**, à Neuilly, boulevard Bineau. — 16 places. — Recueille des jeunes ouvrières sans travail, jusqu'à ce qu'elles en aient trouvé. Les loge, les nourrit et leur donne un léger salaire.

Maison d'assistance par le travail de la Société la Prospérité, avenue Ledru-Rollin, 72. — Destinée aux alcooliques sortant des hôpitaux. (Voir section LIII.)

2584. — **Société de protection des institutrices sans place**, à Neuilly, avenue du Roule, 101. — Fondée en 1894 par Mlle Chiron. — Réorganisée en 1895. — Dirigée par la fondatrice. — Autorisée en 1895. — A pour but de recueillir des institutrices sans place, moyennant une pension modique qu'elles ne payent qu'après en avoir trouvé une. Depuis sa réorganisation en janvier 1895 jusqu'au 1er décembre 1896, a donné à des institutrices sans place 375 journées d'hospitalité, dont 257 gratuites.

2585. — **Association des institutrices**, rue de la Chaise, 7. (Maison des *Dames de la Retraite*.) — Fondée en 1886. — Reçoit, quand elles sont sans place, les jeunes filles associées.

2586. — **Œuvre des pauvres honteux**, rue Blomet, 120 (précédemment, rue de Sèvres, 137, puis, rue Rousselet, 29). — Fondée en 1890 par Mme Mignard. — Recueille et nourrit gratuitement, pour un temps indéterminé des jeunes filles et femmes sans ressource et sans asile. Cherche à leur procurer du travail.

2587. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue Saint-Benoît, 14. — Reçoit gratuitement, lorsqu'elles sont sans place, les anciennes élèves de l'Orphelinat.

2588. — **Maison de Notre-Dame de Bon-Secours**, cité Voltaire, 5. — Fondée par M. l'abbé Guy. — 20 lits.

Reçoit, moyennant une pension de 1 fr. 50 par jour, des jeunes filles âgées de moins de 25 ans, sans famille à Paris. Les aide à se placer (1).

2589. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue Bouret, 20. — Reçoit gratuitement les orphelines qu'elle a élevées et les jeunes filles de son patronage sans place ou malades.

2590. — **Maison des Sœurs de Marie Auxiliatrice**, rue de Maubeuge, 35. (Voir n° 804.) A formé sous le nom d'Œuvre de chômage une

(1) Sous la Restauration existait déjà à Paris un asile de chômage de ce genre, la *Maison de travail Sainte-Marthe*, rue des Postes, qui avait pour but de recevoir « les jeunes personnes sans ouvrage et sans place ». Elle les logeait, les nourrissait et, sur le produit de leur travail, leur donnait 6 francs par mois.

association de jeunes ouvrières ou servantes, payant une cotisation de 5 centimes par jour, et qu'en cas de chômage elle loge gratuitement en dortoir pendant un mois au moins.

Elle reçoit, en chambres séparées, moyennant une pension modique, de jeunes institutrices sans place. — 30 lits.

2591. — **Maison de Notre-Dame Auxiliatrice**, rue de Vaugirard, 233 (précédemment rue du Cherche-Midi, 138). — Fondée en 1855. — Dirigée par les *Sœurs de la Croix*. — Reçoit, moyennant une indemnité de 1 franc par jour, — que les plus indigentes payent avec le produit de leur travail, — des servantes sans place, âgées de moins de 40 ans, munies de pièces attestant leur probité et leur moralité. Elle les aide à se placer.

Les *Sœurs de la Croix* qui dirigent cette maison ont reçu leur constitution de saint François de Sales et ont eu saint Vincent de Paul pour premier supérieur.

2592. — **Patronage Saint-Joseph**, rue du Rocher, 59. — Fondé en 1875 par Mme Rouvier. — A obtenu, en 1892 et 1893, une médaille de la *Société d'encouragement au bien*. — 120 lits. — Reçoit des institutrices, employées ou servantes recommandables sans place moyennant une pension de 15 francs par semaine en dortoir, en chambre à deux ou trois lits moyennant une pension de 18 francs, et les place gratuitement. Depuis sa fondation jusqu'au 1er décembre 1896, le *Patronage de Saint-Joseph* a recueilli 31,000 jeunes filles.

2593. — **Œuvre des Sœurs Servantes de Marie.** — Fondée en 1849, par Mlle Babet. — Autorisée en 1865. — Maison principale : rue Duguay-Trouin, 7. — 70 lits. — Succursales : à Paris, rue Nicolo, 62, — à Versailles, rue d'Angiviller, 35, — à Toulon, faubourg de Saint-Roch.

L'Œuvre a pour but de recevoir moyennant une cotisation annuelle de 6 francs, dans une association qu'elle a formée et qu'elle dirige, des servantes âgées de 16 ans au moins, de 30 ans au plus, munies de pièces attestant leur probité et leur moralité; de leur offrir un lieu de réunion où elles trouvent des distractions honnêtes; de suppléer près d'elles, autant que possible, la famille absente.

Elle recueille, moyennant une pension de 1 fr. 25 par jour, les associées malades ou sans place; elle aide ces dernières à se placer; réunit, dans l'après-midi du dimanche, celles qui en ont la liberté, et envoie à sa maison de Versailles celles dont la santé réclame ce déplacement.

Mlle Babet, sur le conseil d'un ecclésiastique, quitta, en 1849, Coulommiers, où elle se consacrait aux pauvres, pour venir fonder à Paris une œuvre de préservation en faveur des jeunes servantes. L'asile qu'elle y ouvrit alors pour elles devint bientôt insuffisant. Afin de l'installer plus largement, elle acheta, en y consacrant presque toute sa fortune, l'immeuble de la rue Duguay-Trouin, où l'œuvre a encore son siège. Voulant assurer la durée de sa charitable entreprise, Mlle Babet résolut de fonder une congré-

gation qui s'y consacrerait exclusivement. Les *Sœurs Servantes de Marie* possèdent aujourd'hui quatre maisons, et l'association qu'elles ont formée compte plus de 1,500 membres, dont 200 environ y reçoivent, chaque année, la plus salutaire hospitalité.

2594. — **Asile chrétien pour domestiques femmes,** rue Salneuve, 25. — Fondé en 1847 par une ouvrière, Mme Chassaigne, rue Neuve-Coquenard, 23, transféré en 1875, après divers autres déplacements, rue Legendre, 85, où il est resté jusqu'en 1893. — Reçoit, pour 15 jours seulement (sauf exceptions sérieusement motivées), des jeunes filles ou femmes protestantes sans place, moyennant une indemnité journalière qui était autrefois de 1 fr. 25 et a été porté à 1 fr. 50. L'asile a 24 lits. Deux chambres y sont réservées à deux institutrices sans emploi.

En 1875, il avait hospitalisé 180 femmes ou jeunes filles; en 1892, 217 (représentant 3,755 journées de présence). Il en reçoit maintenant 300 environ chaque année.

2595. — **Maison des Sœurs de Saint-Charles** (de Nancy), rue de Château-Landon, 23 (précédemment rue Lafayette, 190). — Reçoit moyennant une pension de 2 francs par jour des servantes sans place et cherche à leur en procurer.

2596. — **Œuvre de Sainte-Blandine,** rue Capron, 19. — Fondée en 1885 et dirigée par Mlles Villon et Dherbeyz. — Reçoit, moyennant une pension de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 par jour, des servantes sans place et cherche à leur en procurer.

2597. — **Patronage Sainte-Marthe,** rue Chanez, 1 *bis* (depuis 1896). — Fondé en 1895 (rue Saint-Jacques) par la direction de l'*Asile Saint-Raphaël* (voir n° 100), et relevant d'elle. — A pour but de « procurer, moyennant une pension très modique, un asile chrétien aux jeunes filles honnêtes et munies d'excellentes recommandations qui désirent se placer comme domestiques; de leur trouver des places sûres; de leur prodiguer des soins quand elles sont malades; en un mot de remplacer pour elles, autant qu'il se peut, la famille absente ».

Les servantes associées à l'œuvre peuvent entrer au patronage toutes les fois qu'elles sont sans place; et, quand elles en ont une, y passer leur après-midi du dimanche. Si elles ont besoin de repos, elles sont admises à la maison de convalescence que l'œuvre possède.

Publication périodique spéciale :

Bulletin de l'union d'assistance par le travail du VIe arrondissement. Mensuel.

XL

PLACEMENT, RAPATRIEMENT

2598-2612. — **Bureaux municipaux de placement gratuit** (1). Œuvres privées, mais dont le siège est à la mairie de leur arrondissement et dont les subventions municipales constituent les principales ressources. A la fin de l'année 1895, il y avait, à Paris, 15 de ces bureaux, dont le premier (celui du XVIIIe arrondissement) avait été fondé au mois de juillet 1887. Depuis le 26 octobre 1896, un seizième bureau a été ouvert, à la mairie du Xe arrondissement.

Nombre des placements, dans les six dernières années, par chacun d'eux :

SIÈGE DES BUREAUX	ANNÉE de la FONDATION	1890	1891	1892	1893	1894	1895
Mairie du Ier........	1888	1.009	1.218	981	2.283	2.392	2.626
— IIe........	1891	»	130	253	540	3.219	3.539
— IIIe........	1888	3.560	4.037	4.066	4.082	4.086	4.524
— IVe........	1889	383	646	245	2.744	3.013	4.782
— Ve........	1889	313	393	381	453	468	681
— VIe........	1889	1.402	1.046	2.137	2.300	2.036	2.444
— IXe........	1894	»	»	»	»	600	852
— XIIe........	1895	»	»	»	»	»	5
— XIIIe........	1891	»	351	493	532	1.214	1.653
— XIVe........	1889	223	950	827	841	872	698
— XVe........	1888	436	716	676	851	853	1.987
— XVIIe........	1889	200	225	362	568	535	876
— XVIIIe........	1887	694	673	723	932	983	1.363
— XIXe........	1893	»	»	»	546	826	1.202
— XXe........	1895	»	»	»	»	»	704

Deux autres sociétés, plus anciennement fondées, remplacent dans le Xe et le XIe arrondissement les bureaux municipaux :

2613. — **Société protestante du travail,** rue du Château-d'Eau, 55 (depuis 1890 : précédemment, rue d'Hauteville, 92). — Fondée en 1868 par

(1) Un décret du gouvernement provisoire, en date du 8 mars 1848, avait déjà institué dans chaque mairie un bureau gratuit de renseignements pour l'offre et la demande du travail : création réclamée par Jean Leclaire dans une de ses brochures.

M. Ferdinand Rossignol. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1883. — Dirigée par un comité de 30 membres. Sert gratuitement d'intermédiaire entre les commerçants et industriels ayant besoin d'employés ou d'ouvriers et les personnes des deux sexes, *sans distinction de culte,* cherchant un emploi ou du travail, qu'elle ne recommande qu'après une sérieuse enquête sur leurs aptitudes et leur moralité.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, la *Société protestante du travail* a procuré un emploi à **16,084** personnes (1).

Ses dépenses annuelles ont varié de 3,342 fr. (en 1868-1869) à 6,116 fr. (1889-1890). Pendant son dernier exercice (1895-1896) elles ont été de 4,642 francs.

A son imitation, et sous ses auspices, se sont créées deux sociétés de même nature, qui lui ont pris naturellement une partie de sa clientèle. Ce sont les suivantes.

2614. — **Société du travail.** — Mairie du XIe arrondissement. — Fondée en 1871 par M. Paul Schmidt, sur l'initiative de M. Ruinet. Cette société qui a, elle aussi, pour but de procurer du travail à ceux qui en cherchent, après s'être assurée de leur honorabilité, est une émanation de la précédente.

Au mois de juin 1871, M. Ruinet, maire du XIe arrondissement, lançait une circulaire disant : « Par les faits de la guerre et de l'insurrection les rapports ont été interrompus entre patrons et ouvriers; parmi ceux-ci quelques-uns ont perdu l'habitude du travail, et ceux-là se méfient des ouvriers qui leur arrivent sans livret, sans papiers d'aucune espèce, qui prouve leur moralité et autorise la confiance. Il y a évidemment là une lacune à combler, et je pensais qu'une association qui se formerait dans ce but pourrait rendre un service sérieux au patron et à l'ouvrier. »

Répondant à cet appel. M. Paul Schmidt, manufacturier de l'arrondissement, vint offrir à M. Ruinet le concours de la *Société protestante du travail,* dont il faisait activement partie.

Avec l'aide de celle-ci, une société semblable à elle se constitua aussitôt dans le quartier voisin, et elle ne tarda pas à rendre des services analogues.

Dès la première année elle avait effectué 193 placements; la seconde, elle

(1)

1869	207	1883	648
1870	418	1884	669
1871	213	1885	575
1872	472	1886	521
1873	999	1887	509
1874	1526	1888	503
1875	1210	1889	530
1876	701	1890	542
1877	717	1891	506
1878	750	1892	483
1879	527	1893	490
1880	630	1894	486
1881	633	1895	492
1882	702		

en effectua 640. Les résultats qu'elle a obtenus dans les dix dernières années montrent que, depuis, elle n'a fait que progresser.

1885. . . .	908	placements.	1891. . . .	1,406	placements.
1886. . . .	814	—	1892. . . .	1,034	—
1887. . . .	871	—	1893. . . .	1,285	—
1888. . . .	829	—	1894. . . .	1,051	—
1889. . . .	966	—	1895. . . .	973	—
1890. . . .	1,028	—	1896. . . .	1,067	—

Le nombre total des personnes placées par la *Société du travail*, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, monte à **23,294.**

Ses dépenses, qui, pour la seconde année, s'élevaient à 9,505, et pour la troisième année à 9,265 francs, ont pu être depuis sensiblement réduites, et pour le deuxième exercice (1895) n'atteignaient que 5,246 francs.

2615. — **Société du travail pour le personnel spécial des travaux publics,** fondée en 1871, par MM. F. Rossignol et Viollet-le-Duc.

Pendant l'Exposition universelle de 1889, ces trois sociétés ayant une commune origine tinrent au Trocadéro une assemblée plénière où il fut constaté qu'elles avaient déjà placé ensemble plus de **43,000** personnes, et la dernière, à elle seule, 13,565.

2616. — **Bureau municipal de placement gratuit,** à Levallois-Perret. — A placé pendant l'année 1895 : 1,171 personnes.

2617. — **Comité de placement de l'Œuvre de la Fraternité commerciale,** rue des Petits-Carreaux, 14. — Fondé en 1883. Composé de membres du conseil général des œuvres de patronage, de notables commerçants et d'un Frère de la Doctrine chrétienne. Place gratuitement chez des patrons observant le repos du dimanche les jeunes gens élevés dans les écoles des Frères, qu'au moment de leur sortie les directeurs de ces écoles lui adressent, avec une note indiquant leurs aptitudes et leur goût. Veille sur eux et continue à les patronner après leur placement.

Pendant l'année 1896, le comité a placé 834 jeunes gens. Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1897, il en a placé **11,492.**

Association d'Alsace-Lorraine, rue du Château d'Eau, 38 (voir section LXII). — A procuré des emplois ou du travail, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, à 53,470 personnes, notamment pendant les exercices :

1891-1892	à 1,450	(511 hommes,	939	femmes).
1892-1893	à 1,443	(492 —	951	—).
1893-1894	à 1,560	(558 —	1,002	—).
1894-1895	à 1,510	(504 —	1,006	—).
1895-1896	à 1,580	(511 —	1,069	—).

2618. — **Bureau de placement gratuit de l'Union chrétienne**

des ateliers de femmes, rue de l'Université, 129. — Ouvert tous les jours, excepté le dimanche et les jours de fête, de midi à 2 heures.

2619. — **Bureau de placement gratuit de l'Œuvre des pauvres du Sacré-Cœur,** rue Lamarck, 31. — Ouvert les lundis, mercredis, vendredis de 9 à 11 heures. A effectué en 1896 : 216 placements et 20 rapatriements.

2620. — **Maison des Sœurs de Saint-Charles** (de Nancy), rue de Château-Landon, 23 (précédemment rue Lafayette, 190). — Place gratuitement des jeunes filles comme servantes, particulièrement des Alsaciennes, Allemandes ou Suissesses.

Patronage Saint-Joseph, rue du Rocher, 59. (Voir, section XXXIX.) — Place gratuitement ses pensionnaires (50 placements par mois en moyenne).

Union internationale des amies de la jeune fille, rue de Courcelles, 151. (Voir section XLIII.) — Bureau ouvert les lundis, mercredis, vendredis, de 2 à 4 heures.

Maison des Sœurs servantes de Marie, rue Duguay-Trouin, 7. (Voir, section XXXIX.) — Place gratuitement, chaque année, 600 jeunes filles environ comme servantes.

Patronage de Sainte-Marthe, rue Chanez, 1 *bis*. (Voir section XXXIV.) — Place gratuitement les servantes associées à l'œuvre.

Association des Institutrices, rue de la Chaise, 7. (Voir section XXXIX.) — S'occupe du placement des associées (dont la cotisation varie, suivant leurs ressources, de 5 à 25 francs par an.)

2621. — **Société des Institutrices chrétiennes,** rue de Bourgogne, 48. (Précédemment avenue de Breteuil, 33.) — Fondée en 1874. — Administrée, sous la direction d'un ecclésiastique, par un comité composé d'institutrices. — A pour but de former des jeunes filles à la science de l'éducation et de les aider à se placer. Compte en 1897 près de 500 adhérentes.

2622. — **Union syndicale des gens de maison,** rue de Matignon, 27. — Place gratuitement ses adhérents.

2623. — **Association professionnelle de Saint-Fiacre,** boulevard Montparnasse, 126. — Fondée en 1891. — S'occupe du placement des horticulteurs et jardiniers membres de l'association (admis gratuitement jusqu'à 18 ans, payant ensuite une cotisation annuelle de 5 francs). A effectué, en 1891, 190 placements; en 1892, 245; en 1893, 240; en 1894, 285; en 1895, 302; en 1896, 264.

Maison de travail pour jeunes gens, rue de l'Ancienne-Comédie, 13. (Voir n° 1002.) — Place gratuitement ses pensionnaires. En a placé 210 en 1894; 384 en 1895 (108 à Paris, 196 en province).

En a rapatrié 10 en 1894; 14 en 1895.

2624. — **Bureau de placement gratuit,** rue de Turenne, 23. — Fondé en 1878 par l'*Union des œuvres.* — Place gratuitement les jeunes apprentis, ouvriers ou employés faisant partie des cercles et patronages catholiques.

2625. — **Association des voyageurs et des commis du commerce et de l'industrie.** — A effectué, en 1896, 400 placements.

Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce. — A procuré, en 1896, à ses membres 749 emplois à la commission et 222 emplois en titre.

2626. — **Bureau de placement des œuvres ouvrières de Clichy,** rue du Landy, 7. — Association d'ouvriers faisant partie de ces œuvres, procurant du travail à leurs camarades sans place.

AUTRES ŒUVRES MENTIONNÉES AILLEURS S'OCCUPANT ACCESSOIREMENT DU PLACEMENT GRATUIT ET DU RAPATRIEMENT DE LEURS ASSISTÉS

Office central des œuvres de bienfaisance, boulevard Saint-Germain, 175.

Union d'assistance du XVIe arrondissement. A la Mairie.

Œuvre de Notre-Dame du Bon-Conseil, à Argenteuil.

Association des membres de l'enseignement, rue Bergère (Comité spécial institué en 1893, sur l'initiative de M. Koch).

Œuvre de la charité par le travail de Notre-Dame Consolatrice, rue Blanche, 5.

L'Aiguille, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 352.

Société de protection des Alsaciens-Lorrains, rue de Provence.

Société philanthropique, rue des Bons-Enfants, 21.

Œuvre catholique des Alsaciens-Lorrains, rue Fondary, 6.

Œuvre de l'hospitalité de nuit, rue Tocqueville, 59.

Œuvre des patronages de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Asile-ouvroir de Gérando, rue Blomet, 82.

Asiles municipaux de nuit (770 placements; 3,248 rapatriements en 1894.)

Société des visiteurs des pauvres, rue de Lille, 25.

Société générale pour le patronage des libérés, rue de l'Université, 174.

Œuvre des libérées de Saint-Lazare, place Dauphine, 14.

Société de patronage des prévenus acquittés, rue Broca, 136.

Œuvre des apprentissages catholiques, passage Déchambre, 6.

Œuvre des apprentis et des jeunes ouvrières, rue Oudinot, 27.

Maison des Sœurs de Saint-Charles, rue Lafayette, 190 (s'occupe spécialement des jeunes filles alsaciennes-lorraines).

Patronage de Notre-Dame des Grandes-Carrières, rue Championnet, 174.

Maison hospitalière, rue Fessart, 36.

Asile du Saint-Cœur de Marie, rue Notre-Dame des Champs, 39.

Œuvre de l'Enfant-Jésus, rue Dombasle, 30 (104 jeunes filles placées en 1895).

Œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux (344 jeunes filles placées ou rapatriées en 1895).

Œuvre de l'assistance par le travail, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 170.

Œuvre de la préservation, rue de Vanves, 185.

Asile de Vincennes-Annexe, rue de Charenton, 32.

Patronage des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, rue Perronnet, 9.

Orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, rue Oudinot, 3.

La plupart des sociétés d'assistance entre personnes d'une même pro-

vince ou entre étrangers habitant Paris (voir plus loin) aident également leurs assistés à se placer et, s'il y a lieu, les rapatrie (1).

XLI

PRÊT (2)

2627. — **Mont-de-piété de Paris**, rue des Francs-Bourgeois, 55 (trois succursales, 20 bureaux auxiliaires dans les différents quartiers de Paris). — Fondé en 1777, fermé en 1793, le monopole du prêt sur gages ayant été alors aboli; réorganisé en 1805; agrandi en 1875 par l'acquisition d'une maison annexe, louée jusqu'alors. Administré, sous l'autorité du ministre de l'intérieur et la surveillance d'un conseil, par un directeur responsable.

A pour objet de venir en aide aux personnes de toute condition momentanément gênées. Leur prête, pour une durée d'un an (qui peut être renouvelée), contre le dépôt d'objets mobiliers ou autres, et moyennant un intérêt de 1/2 pour 100 par mois, plus un droit fixe de 1 pour 100, une somme d'argent proportionnée à la valeur du dépôt, représentant pour les objets d'or ou d'argent les quatre cinquièmes, pour les objets mobiliers les trois quarts de cette valeur. A l'expiration de l'engagement pris par l'emprunteur, et s'il n'a pas été renouvelé, il vend, au profit du porteur de la reconnaissance (sous déduction de frais et droits), les objets qu'il avait reçus en nantissement. Les excédents de vente (bonis) non réclamés dans les trois ans sont versés à l'Assistance publique, avec les excédents de recette, qui ne peuvent être employés qu'à améliorer le fonctionnement et les conditions des opérations.

Outre les prêts de cette nature, qu'il avait uniquement consentis jusqu'alors, le *Mont-de-piété* a été autorisé, par une loi du 25 juillet 1891, à

(1) Outre celles que nous venons de citer, presque toutes les œuvres d'assistance ou de bienfaisance facilitent, à l'occasion, le placement des malheureux sans ouvrage qui s'adressent à elles, le rapatriement de ceux qui n'ont pu trouver de moyen d'existence à Paris; mais il n'y a plus d'œuvre ayant le rapatriement pour objet spécial. Il en existait une autrefois, fondée en 1844 par le vicomte de Cormenin : la *Société pour le renvoi dans leurs familles des jeunes filles sans place et des femmes délaissées*. Quoique, pendant les vingt premières années de son existence, elle eût renvoyé en province 6,490 femmes venues, pour leur malheur, à Paris, et bien rempli par conséquent la tâche qu'elle avait assumée, elle ne trouva pas les ressources nécessaires pour la continuer et, il y a une vingtaine d'années, dut se dissoudre.

(2) Sous la Restauration, l'administration de l'Assistance publique, par l'entremise des bureaux de bienfaisance, prêtait sans intérêt aux indigents de petites sommes, variant de 15 à 50 francs, « pour acheter soit des instruments de travail, soit des objets à revendre ». Et ces avances lui étaient presque toujours remboursées. Sous le second Empire, la *Société du Prince impérial* avait le même objet.

faire, sur certaines valeurs annuellement désignées par son conseil, des avances dont la proportion varie ainsi qu'il suit : sur les rentes françaises, bons ou obligations du Trésor, et bons de caisses du Mont-de-piété, 80 pour 100; sur les actions de jouissance des chemins de fer, 60 pour 100; sur les autres valeurs désignées, 75 pour 100.

Les opérations du Mont-de-piété de Paris, pendant les quatre dernières années, ont été les suivantes :

ANNÉES	GAGES CORPORELS				ANNÉES	VALEURS MOBILIÈRES			
	ENGAGEMENTS		RENOUVELLEMENTS			ENGAGEMENTS		RENOUVELLEMENTS	
	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.		Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.
1893	1.370.255	35.849.665	786.392	22.082.706	1893	23.037	6.203.364	13.223	3.805.972
1894	1.302.434	32.931.714	744.446	20.905.412	1894	26.371	6.932.786	18.158	5.237.347
1895	1.204.104	31.402.958	724.238	20.783.402	1895	28.343	7.209.935	21.424	6.052.758
1896	1.190.970	34.888.471	700.360	21.105.600	1896	28.209	7.114.678	24.394	6.753.706

Les emprunteurs sur valeurs mobilières appartenaient aux catégories suivantes :

	1893	1894	1895	1896
Employés	6.770	7.703	8.403	8.302
Négociants ou fabricants	5.747	7.236	7.994	7.362
Ouvriers	6.531	6.427	7.071	7.171
Rentiers	2.388	2.891	3.058	3.059
Professions libérales	1.523	2.051	2.275	2.279
Cultivateurs	77	63	42	36
Totaux	23.037	26.371	28.343	28.209

Cette institution est née en Italie, où les classes laborieuses étaient la proie d'usuriers juifs ou lombards, qui ne leur prêtaient la moindre somme qu'à des taux exorbitants. C'est dans l'intérêt de ces petits emprunteurs que le Père Barnabé (de Terni) fondait, en 1640, à Pérouse, une banque de charité, sous le nom de *Monte di Pieta*, qui, trop littéralement francisé, perdit pour nous sa signification originelle.

Encouragée, protégée par l'Église, l'institution se répandit d'abord en Italie, puis en d'autres pays, notamment au dix-septième siècle dans le sud-est de la France, où se fondèrent les *Œuvres du prêt gratuit*, dont plusieurs subsistent encore : à Lille, Angers, Montpellier, Toulouse et Grenoble.

En 1630, avec l'agrément du cardinal de Richelieu, qui lui conféra, à cette occasion, le titre de « commissaire général des pauvres », l'ingénieux Théophraste Renaudot essaya de fonder à Paris un établissement semblable.

Cette tentative échoua. Paris ne devait avoir son Mont-de-piété qu'un siècle et demi plus tard, Louis XVI en ayant prescrit la création par ordonnance royale, le 9 décembre 1777.

Les Monts-de-pieté qui prêtent aux emprunteurs de toutes catégories, dont la petite noblesse de province, souvent gênée, avait même été la première à réclamer l'introduction en France et à en profiter, ne peuvent être sans doute, qualifiés d'institutions charitables. On doit constater cependant qu'ils ne tirent aucun profit de leurs opérations; que de tous ses clients, les indigents, les ouvriers, victimes du chômage ou de la maladie, sont de beaucoup les plus nombreux et ceux qui en bénéficient le plus : pour les prêts inférieurs à 22 francs, les intérêts qu'ils payent ne couvrent pas en effet les frais généraux de l'établissement; pour les prêts inférieurs à 5 francs, ils n'ont point d'intérêt à payer, mais seulement le droit fixe de 1 pour 100, soit 0 fr. 05. Et le nombre de ces prêts non rémunérateurs représente environ les trois quarts des opérations totales.

2628. — **Société philanthropique du prêt gratuit,** rue Cadet, 26. — Fondée en 1882 (rue Thévenot, 8), par M. Eug. Dorian. — Dirigée par le fondateur.

A pour but de venir en aide, par des prêts sans intérêts, de **10** francs au moins et de **200** au plus, à des employés ou ouvriers du département de la Seine se trouvant momentanément dans la gêne.

Les prêts doivent être affectés : soit à l'extinction de dettes pressantes (loyers, fournisseurs, etc.); soit au dégagement d'objets déposés au Mont-de-piété; soit enfin à l'achat de vêtements, de linge, de petits mobiliers, d'outils, de matières premières, dans les plus modestes limites, chacune de ces trois catégories d'emprunts constituant un service distinct de la Société.

Les opérations de celle-ci n'ont cessé de se développer depuis sa fondation, comme le prouve le tableau suivant :

ANNÉES	NOMBRE DE PRÊTS	CHIFFRE TOTAL DES SOMMES PRÊTÉES
1883	7	»
1884	151	10.692 (pour les 2 premières années).
1885	373	23.417
1886	505	40.788
1887	629	51.327
1888	708	55.036
1889	731	56.735
1890	751	59.700
1891	765	61.840
1892	825	67.268
1893	859	71.670
1894	928	74.185
1895	900	68.556
TOTAUX...........	8.152	641.196

Depuis sa fondation, jusqu'au 1er janvier 1896, la *Société philanthropique du prêt gratuit* a donc prêté la somme de **641,196** francs, à **8,152** emprunteurs. Sur cette somme, 606,918 francs avaient été remboursés à la fin de 1895 et 14,938 étaient en retard. Les rentrées effectuées représentaient donc 94 1/2 pour 100 des avances.

2629. — **Société de crédit mutuel à prêts gratuits,** rue Bonaparte, 33. — Fondée en 1894 par M. Martin Ginouvier. Se compose de membres participants payant une cotisation de 0 fr. 50 par mois, et de membres honoraires. — A pour but « de permettre à ses adhérents de s'entr'aider dans les crises multiples et imprévues de la vie; de leur procurer à cet effet, dans la limite de ses ressources, des avances pouvant aller jusqu'à 200 francs, prêtés sans intérêts et remboursables dans un délai à fixer d'un commun accord ».

Caisse de prêts du syndicat de l'Aiguille (voir section xxviii). — Prête une somme de 50 francs au maximum (sauf exception et garanties spéciales), devant être remboursée dans le délai de six mois, aux personnes faisant partie du syndicat depuis un an et d'une société de secours mutuels depuis trois mois au moins, « qu'une cause accidentelle, maladie ou chômage prolongé, auront mis dans une gêne momentanée ». — Fondée en 1893, avec un capital de 5,000 francs, produit de divers dons, qui fut porté plus tard à 10,000, la Caisse a prêté depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1897 la somme de 7,614 francs.

Caisse de prêts du comité de bienfaisance israélite (voir section xxxv, la notice sur ce comité).

Société d'assistance du quartier de Bercy (voir section xxxv). — Prête de petites sommes spécialement affectées au payement des loyers.

Société coopérative du XVIIIe arrondissement (voir section xxx). — A établi en 1889 une caisse d'économie et de prêts mutuels, prêtant aux sociétaires jusqu'à 75 pour 100 des sommes qu'ils peuvent avoir, à un titre quelconque, à la société de consommation.

Association des comptables du commerce et de l'industrie (voir section xxviii). — A établi en 1894 une caisse de prêts gratuits consentant aux sociétaires, sans intérêts, des prêts de 40 francs au moins, 200 francs au plus, remboursables par petites sommes. Un an après sa fondation, cette caisse, alimentée par des cotisations mensuelles de 0 fr. 10 possédait déjà 4,000 francs, et avait pu venir en aide à de nombreux sociétaires.

2630. — **Société de secours et prêts entre les agents forestiers.** *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1873. — A pour but de venir en aide aux agents forestiers faisant ou non partie de l'Association, à leurs veuves ou à leurs orphelins.

Association des membres de l'enseignement (voir section XXVIII). — A établi une caisse de prêts pour ses sociétaires.

La Couturière, société de secours mutuels, rue Tronchet, 32 (voir section XXVIII). — Caisse de prêts en formation.

Un grand nombre de sociétés d'assistance entre personnes d'une même province habitant Paris (voir plus loin), telles que l'*Association landaise*, la *Société amicale de Loir-et-Cher*, l'*Association vosgienne*, etc., consentent de petits prêts à leurs membres.

Publication périodique spéciale :

Le Solidariste, rue Bonaparte, 33. Organe du *Crédit mutuel de prêts gratuits*. — Fondé en 1895. Mensuel.

XLII

FONDATIONS CHARITABLES DIVERSES

2631. — **Fondation Thiers. : Les Quinze**, rond-point Bugeaud (avenue Bugeaud). — A pour but de recueillir gratuitement, pendant trois ans, dans une maison de famille, en leur attribuant une pension annuelle de 1,800 francs, 15 jeunes gens, d'une grande intelligence, mais sans fortune, et de leur permettre ainsi de poursuivre leurs études à l'abri de tout souci matériel.

2632. — **Fondation Carnot**.

Au lendemain de l'odieux attentat du 24 juin 1894, un comité composé de Mmes Foucher de Careil, Kœchlin-Schwartz, Jules Simon, Siegfried, Peytral, Reymond, Cavaignac, Levylier, Goudchaux et Franck-Puaux, ouvrit une souscription pour perpétuer la mémoire du président Carnot par la fondation d'une œuvre philanthropique, que sa veuve désignerait elle-même.

Le produit de cette souscription, s'élevant à 374,414 francs, fut converti en un titre de rente de 11,000 francs et remis à Mme Carnot.

Par acte du 21 juin 1895, Mme Carnot en fit la donation à l'Académie des sciences morales et politiques, à la charge de distribuer, le 24 juin de chaque année, 55 secours de 200 francs chacun, aux veuves d'ouvriers chargées d'enfants, qu'elle aurait jugées les plus méritantes.

Le revenu de ce titre de rente ne devant être touché que le 1er juillet 1896, sa première répartition ne pouvait avoir lieu que le 24 juin de l'année suivante.

Mais un certain nombre de souscriptions lui étant parvenues tardivement, et une somme disponible de 10,000 francs restant entre ses mains, le Comité des dames françaises décida que cette somme supplémentaire ne serait pas capitalisée; et, conformément à ses intentions, l'Académie a distribué, dès le 24 juin 1896, 50 secours de 200 francs.

2633. — **Prix d'Aboville.** D'une valeur de 3,000 francs. — Fondé par le général d'Aboville pour être décerné à un manufacturier ayant employé à son service des ouvriers estropiés, ou employés aveugles et, par ce moyen, les ayant soustraits à la mendicité.

2634. — **Prime Legentil.** D'une valeur de 1,000 francs. — Fondée, en 1890, par Mme Legentil, en mémoire de son mari. — Doit être attribuée par le Conseil général de la *Société de Saint-Vincent de Paul* à un négociant ou ancien négociant de Paris ayant subi des revers qui ne portent aucune atteinte à son honorabilité.

2635. — **Fondation Copin.** Somme de 50,000 francs donnée en 1896 par M. A. Copin à la Faculté de droit, pour en attribuer, chaque année, le revenu à un étudiant laborieux et sans fortune.

FONDATIONS PAR DONATIONS OU LEGS FAITS A LA VILLE DE PARIS

2636. — **Fondation Reverdy.** Rente de 1,500 francs léguée, en 1845, pour distribuer tous les deux ans une prime de 3,000 francs à un père de famille laborieux et ayant bien élevé ses enfants.

2637. — **Fondation Narabutin.** Rente de 807 francs léguée en 1849 et versée à la *Caisse nationale des retraites,* au profit des ouvriers économes qui, eu égard à leur position, y auront fait les plus forts dépôts.

2638. — **Fondation Boucher de Perthes.** Somme de 10,000 francs léguée en 1861, dont le revenu (363 francs) doit être attribué à l'ouvrier pauvre s'étant le plus distingué par son travail et sa conduite.

2639. — **Fondation Odièvre.** Rente de 854 francs léguée en 1861, pour en attribuer chaque année les arrérages à un ménage indigent demeurant depuis trois ans sur le territoire de l'ancienne commune de la Chapelle.

2640. — **Fondation Grimal.** Somme de 16,383 francs, léguée en 1870, dont le revenu (532 francs) doit être distribué à des veuves d'ouvriers du XIe arrondissement morts pour la défense de la patrie.

2641. — **Fondation Rampal.** Somme de 1,411,062 francs (dont 562,769 francs en pleine propriété et 848,333 francs en nue propriété) léguée en 1878 à la Ville, pour en consacrer le revenu à des prêts portant 3 0/0 d'intérêts, faits à des associations coopératives de production ayant fonctionné pendant plusieurs années; prêts dont la durée normale est de trois ans, mais peut être exceptionnellement prorogée, et dont le chiffre ne peut excéder la moitié du capital effectif de la société. Depuis le commencement des opérations (1883) jusqu'à la fin de 1895, il a été fait sur cette fondation 80 prêts, montant à 794,700 francs.

2642. — **Fondation Vincent.** Somme de 25,000 francs léguée en 1879, dont le revenu (965 francs) doit être attribué chaque année à la mairie d'un des arrondissements, à charge de distribuer des jouets et des livres aux enfants pauvres de cet arrondissement.

2643. — **Fondation Pascal Favale.** Somme de 18,000 *lires* italiennes, léguée en 1880, dont le revenu (687 francs) doit fournir trois dots de 229 francs à des jeunes filles âgées de 16 ans au moins, de 25 ans au plus, par voie de tirage au sort, sur une liste de présentation dressée par les maires des vingt arrondissements.

2644. — **Fondation Foucher.** Rente de 1,678 francs, léguée pour être distribuée à des gardiens de la paix s'étant distingués par leurs services, par des actes de courage et de dévouement, ou à leurs veuves et orphelins.

2645. — **Fondation Préaux.** Rente de 2,960 francs destinée à doter deux jeunes filles pauvres du XIe arrondissement.

2646. — **Fondation Barbet-Batifol.** Inscription de rente de 10,000 fr. léguée en 1881 par Mme P.-A. Batifol, veuve de M. J. Barbet, « en souvenir de ses commencements dans le commerce et pour manifester d'une façon utile sa reconnaissance des résultats auxquels elle était arrivée », à charge d'en attribuer le revenu annuel « à une jeune ouvrière célibataire, qui, par sa capacité et sa bonne conduite, soit en état de s'établir et manque de l'argent nécessaire (1) ».

Les postulantes au bénéfice de la *Fondation Barbet-Batifol* doivent être Françaises, domiciliées à Paris depuis dix ans, âgées de 21 ans au moins, de 30 ans au plus. Le préfet de la Seine désigne entre elles celle qu'il estime la plus méritante.

La somme de 10,000 francs actuellement distribuée chaque année sur cette fondation sera portée à 15,000 après le décès de deux usufruitiers.

(1) Termes du testament.

2647. — **Fondation veuve Cuvillier.** Somme de 6,000 francs, léguée en 1882, dont le revenu (224 francs) doit être attribué à une veuve ou à un orphelin du XIX[e] arrondissement.

2648. — **Fondation Faber.** Somme de 50,000 francs, léguée en 1891, dont le revenu (1,508 francs) doit être distribué à des femmes sortant des refuges-ouvroirs municipaux.

2649. — **Fondation Modeste.** Rente de 900 francs, léguée en 1893, dont les arrérages doivent être allouées, chaque année à l'ouvrier ou l'ouvrière habitant Montmartre ou Belleville et ayant le plus grand nombre d'enfants vivants.

2650. — **Fondation veuve Mairet.** Rente de 250 francs, constituée en 1895 pour allouer, tous les deux ans, un secours de 500 francs à une femme indigente du I[er] ou du II[e] arrondissement, dont le mari aura été victime d'un accident dans son travail ou dans l'accomplissement d'un devoir.

2651. — **Fondation J. Reinach.** Rente de 3,000 francs, constituée en 1896, pour en distribuer les arrérages, en dots de 1,000 francs, à trois jeunes filles de chaque arrondissement successivement, habitant Paris depuis trois ans au moins.

XLIII

OEUVRES DE PRÉSERVATION POUR JEUNES ADULTES

2652. — **Œuvre de Notre-Dame de la Miséricorde,** rue de Vaugirard, 340. — Fondée, en 1840, par l'*Œuvre des prisons* (dans la maison qu'elle occupe actuellement, qu'elle a quittée pendant quelque temps pour se transporter à Clamart, et où elle est revenue en 1894). — *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1871. — Dirigée par les *Sœurs de Marie-Joseph* (du Dorat). — Était spécialement destinée, au début, à recueillir des jeunes filles libérées. Reçoit aujourd'hui des jeunes filles ayant terminé leur apprentissage, moyennant une pension de 20 francs par mois, qui peut être réduite, selon le produit de leur travail. Leur donne des travaux de couture et de lingerie. — 70 places.

MAISONS DE FAMILLE POUR JEUNES GENS

2653. — **Maison de famille de Saint-Nicolas,** rue de Turenne, 23. — Fondée en 1877. — Dirigée par les *Frères des Écoles chrétiennes.* — Est spécialement destinée aux jeunes gens sortant des trois maisons de l'**Établissement de Saint-Nicolas** (voir n° 897), qui y sont logés moyennant une pension de 15 à 20 francs par mois, et nourris moyennant une pension de 65 francs pour les trois repas, de 57 francs pour deux repas, et qui peuvent, en outre, moyennant une indemnité de 1 franc par mois, recevoir des soins médicaux.

La *Maison de famille de Saint-Nicolas* n'avait, au début, que 25 lits. Elle en a aujourd'hui 80, plus une salle de réunion, une bibliothèque, des salles de billards et un petit théâtre.

Son budget annuel est d'environ 100,000 francs. L'*Établissement de Saint-Nicolas* lui alloue une subvention de 11,000 francs.

Plus de **1,500** pensionnaires y ont été reçus depuis la fondation.

2654. — **Cercle et Maison de famille des Francs-Bourgeois,** rue Saint-Antoine, 212. — Fondés en 1854. — *Autorisés* en 1858. — Dirigés par les *Frères des Écoles chrétiennes.*

Le Cercle des Francs-Bourgeois, ouvert tous les jours de la semaine, de 7 heures à 10 du soir, et le dimanche, de 8 heures du matin à 11 heures du soir, est destiné aux jeunes employés du commerce et de l'industrie et aux étudiants (particulièrement à ceux qui n'ont pas de famille à Paris), auxquels il offre des distractions variées. Il comprend : 1° des membres *honoraires*, qui forment autour de lui une famille de protecteurs dévoués; 2° des membres *admis;* 3° des membres *inscrits*, attendant leur admission, qu'ils peuvent obtenir après avoir fréquenté le cercle pendant six mois sans y avoir donné aucun sujet de plainte. Les membres admis et les membres inscrits doivent payer régulièrement une cotisation mensuelle de 3 francs.

En 1853, M. Agnel, ancien membre de l'*Œuvre de la jeunesse*, fondée à Marseille par l'abbé Allemand et qui y eut de si heureux résultats, songeait à créer à Paris une institution semblable. Ayant rencontré un Frère des Écoles chrétiennes, le Frère Joseph, qui, de son côté, avait eu la même pensée, M. Agnel fonda, l'année suivante, avec son concours, une *Œuvre de jeunesse* dans la maison de la rue des Francs-Bourgeois où les Frères tenaient un demi-pensionnat. L'Œuvre s'étant développée, cette installation devenait insuffisante. Elle fut transférée, en 1870, rue Saint-Antoine, 212, dans l'ancien hôtel d'Ormesson, sous le nom de *Cercle de la jeunesse*, nom auquel l'usage a définitivement substitué celui que, dès l'origine, il lui avait donné, de *Cercle des Francs-Bourgeois*.

Au Cercle est annexée une *Maison de famille* contenant 90 chambres.

Elle reçoit, moyennant une pension de 20 à 60 francs pour une chambre, de 60 à 120 francs pour un appartement, des jeunes gens, membres du cercle, qui « sollicitant eux-mêmes leur admission contractent ainsi l'obligation morale de vivre chrétiennement et d'observer le règlement de la maison ».

La *Maison de famille* comprend un restaurant, où les pensionnaires peuvent prendre, moyennant un abonnement de 96 francs, tous leurs repas; moyennant un abonnement de 48 francs, le déjeuner ou le dîner seulement.

2655. — **Maison de famille de la Société des Amis de l'enfance,** rue de Crillon, 15. — Fondée en 1865. — Réservée aux apprentis adoptés par la Société, qui y sont logés, la quittant chaque matin de la semaine pour se rendre chez leurs patrons, y rentrant chaque soir. Les dimanches et jours de fête, les pensionnaires de la *Maison de famille* y passent la journée entière, nourris par la Société, qui supporte également les frais de leur habillement.

Celle-ci a, en outre, institué pour eux des cours de dessin linéaire, d'ornement, de modelage, qui ont lieu le soir, à leur retour des ateliers; des cours destinés à compléter leur instruction primaire et des leçons de gymnastique, qui ont lieu le dimanche matin. Un aumônier, attaché à la maison, est chargé de leur instruction religieuse. Enfin une bibliothèque et des jeux de toute sorte sont mis à leur disposition.

Un local spécial est affecté aux réunions hebdomadaires des anciens apprentis et aux séances de leur *Société de secours mutuels.*

Au début, la *Maison de famille* réunissait, le dimanche, les pupilles de la Société, mais elle ne pouvait en loger qu'un très petit nombre. En 1891, de nouvelles constructions furent faites qui permirent de mettre à leur disposition 90 lits. En 1896, la Société a acheté un terrain contigu à celui où s'élève la *Maison de famille;* elle doit y construire un nouveau bâtiment qui lui permettra de porter à 120 le nombre des lits offerts à ses apprentis et d'installer plus largement ses divers services.

2656-2657. — **Association libre pour l'éducation de la jeunesse ouvrière.** (Voir n° 1072.) — A deux maisons de famille dirigées par les *Frères de Saint-Vincent de Paul,* où des jeunes gens de 12 à 15 ans, privés de leurs parents, sont logés et nourris moyennant une pension de 45 francs par mois. La première, rue Stanislas, 11 (*Maison de Nazareth*), contient 40 lits; la seconde, passage Landrieu, 9 (*Maison Saint-Jean*), en contient 20.

MAISONS DE FAMILLE POUR JEUNES FILLES

2658. — **Œuvre de Notre-Dame de Bonne-Garde,** rue de la Sourdière, 25. — Fondée en 1875. — Dirigée, sous le patronage du curé de la paroisse, par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.*

A pour but d'offrir un foyer aux jeunes ouvrières, de 16 à 25 ans, non malades et de bonne conduite, orphelines ou éloignées de leurs familles, qui ne sont ni nourries ni logées dans les maisons qui les occupent; de les préserver ainsi des dangers qui naissent de l'isolement ou des mauvaises fréquentations, en allégeant les sacrifices qu'elles doivent s'imposer pour subvenir à leurs besoins matériels.

Moyennant une pension de 1 fr. 50 par jour, l'Œuvre leur fournit le logement, la nourriture, l'éclairage et le chauffage, dans une *Maison maternelle*, où elles trouvent, en outre, les conseils et la protection d'une affectueuse sollicitude.

Les jeunes filles admises à la *Maison maternelle* de l'Œuvre travaillent à leur compte, soit dans l'intérieur de l'établissement, soit au dehors. Elles ne contractent, en y entrant, aucun engagement qui les oblige à y rester. Elles peuvent en sortir dès qu'une occasion leur est offerte de se placer avantageusement, occasion que l'Œuvre les aide à trouver.

2659-2671. — **Œuvre de Notre-Dame de Bonne-Garde,** rue Oudinot, 3. — Fondée en 1881. — A le même but. — Reçoit de jeunes ouvrières, à partir de 20 ans, moyennant une pension mensuelle de 40 francs en dortoir, de 50 francs en chambres à deux lits, de 60 francs en chambres particulières. — 30 places.

Des Maisons de famille du même genre, dirigées également par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul,* sont établies à des conditions à peu près semblables (variant de 35 à 45 francs par mois), aux adresses suivantes :

Rue du Cardinal Lemoine, 69 (40 places), — rue Alibert, 10, — rue d'Assas, 26 (30 places), — rue Bouret, 20, — rue Geoffroy-Lasnier, 30, — rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 32 (30 places), — rue des Guillemites, 10 (26 places), — rue de Monceau, 15 (40 places), — rue Oberkampff, 142, — rue Thévenot, 25, — rue des Trois-Couronnes, 21, — rue de la Ville-l'Évêque, 14 (30 places). — Une autre, rue Singer, 8, est en formation.

2672. — **Association de demoiselles du commerce.** (Voir section XXVIII.) — A deux maisons de famille, l'une à Paris, où les jeunes filles sociétaires sont logées gratuitement et nourries moyennant une pension modique, à fixer de gré à gré, quand elles sont sans place, l'autre à Vanves, où elles peuvent passer le temps de leurs vacances.

Nombre des jeunes filles reçues :

En 1891, à Paris.	57	à Vanves.	23
En 1892, —	63	—	20
En 1893, —	39	—	25
En 1894, —	48	—	16
En 1895, —	39	—	21

2673. — **Association du Bon-Conseil,** rue de Varennes, 52. — Fondée par Mlle Gaillardin, sous le patronage de Mgr de la Bouillerie. —

Réunit, le deuxième et le quatrième dimanche du mois, les apprenties, jeunes ouvrières ou employées qui, « obligées de partager leur temps entre le travail de l'atelier et les devoirs de la famille, ne peuvent plus suivre régulièrement les réunions du patronage » auquel cette œuvre est annexée.

2674. — **Maison de famille de l'Union chrétienne des ateliers de femmes**, rue de l'Université, 129. — Fondée en 1895. — 60 lits.

2675. — **Patronage interne et œuvre de Bonne garde,** cité Voltaire, 10. — Fondé par Mme Besson. — Dirigé et entretenu par la fondatrice, sous le patronage des *Pères de la Société de Picpus.*

2676. — **Maison de famille,** rue Boissy d'Anglas, 21. — Fondée en 1894. — Reçoit des jeunes filles que leur travail empêche de rentrer avant l'heure réglementaire fixée dans les maisons similaires dirigées par des religieuses, moyennant une pension de 1 fr. 50 par jour, tout compris.

2677. — **Maison de famille de l'Aiguille,** cité du Retiro (depuis 1895). — Fondée en 1894 (faubourg Saint-Honoré, 40) par l'*Aiguille*, association professionnelle mixte de patronnes et ouvrières en habillement (voir section XXVIII). — Reçoit des jeunes filles appartenant à cette association et n'ayant pas de famille à Paris. Leur donne, moyennant une pension mensuelle de 50 francs, la nourriture et le logement. — 20 lits.

Pendant l'exercice 1896, l'association de l'*Aiguille* a dépensé pour cette maison 8,503 francs, sur lesquels elle a reçu 5,478 francs des pensionnaires.

2678. — **Maison hospitalière des Amies de la jeune fille,** rue Denfert-Rochereau, 47. — Reçoit des jeunes filles protestantes venant se placer à Paris, moyennant une pension de 1 fr. 50 par jour.

Institution des Diaconesses, rue de Reuilly, 95 (voir nº 1284). — Reçoit, dans sa maison de santé des jeunes filles de la province ou de l'étranger traversant Paris pour aller occuper une place ailleurs.

2679. — **Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers**. — Fondée en 1871, à l'imitation du *Cercle des jeunes ouvriers*, dû à l'initiative de M. Le Prevost, avec le concours de son principal auxiliaire, M. Maignen, par MM. Albert de Mun et de la Tour du Pin. — Dirigée par un comité général dont le secrétariat général est divisé en quatre sections, pourvues chacune d'un comité consultatif (*Propagande, Fondations, Enseignement, Administration*), et qu'assiste un comité de dames patronnesses.

Les fondateurs avaient pour but de rétablir l'ordre par le rapprochement des classes, en mettant en contact des hommes de rangs divers ; ouvriers chrétiens, membres des cercles, réunis par l'attrait de distractions honnêtes; hommes du monde, membres des comités, se dévouant aux premiers et cherchant, de toute façon, à leur être utiles.

Mise en lumière, propagée par l'éloquente parole du comte de Mun, l'Œuvre prit une extension rapide. Elle fonda successivement 10 cercles à Paris, près de 400 en province, trouvant d'abondantes ressources et de nombreux collaborateurs remplis de zèle pour seconder ce développement.

La pensée qu'avaient eue ses fondateurs de rapprocher des hommes de toute condition sociale, d'intéresser ceux des classes aisées au sort de ceux des classes laborieuses et à l'étude des questions ouvrières, ont suscité depuis de nombreuses créations, — syndicats agricoles, secrétariats du peuple, patronages de toute sorte, — qui tendaient au même résultat par d'autres moyens. Ces nouvelles créations ont attiré à elles une partie des concours qu'avaient su recruter les fondateurs des cercles ouvriers. Elles ont pu diminuer ainsi l'importance matérielle de l'œuvre première, mais en poursuivant le but qu'elle s'était proposé d'atteindre elle-même : celle-ci peut revendiquer justement le mérite de les y avoir dirigées par son intelligente et généreuse initiative.

2680. — **Cercle catholique des étudiants de Paris** (*Cercle du Luxembourg*), rue du Luxembourg, 18. — Fondé en 1852, par M. Beluze. Est spécialement destiné aux étudiants des Facultés de l'État, de l'Institut catholique et aux jeunes gens qui viennent à Paris pour y suivre les cours des écoles supérieures. — A pour but « de leur offrir des ressources pour leurs études et leurs délassements, en même temps que le moyen de contracter de bonnes relations et assurer ainsi la conservation de leurs principes religieux ». Les membres actifs du Cercle, dont le nombre aujourd'hui est d'environ 600, payent une cotisation de 54 francs (impôt compris). Cette cotisation est réduite à 20 francs pour les élèves de l'École polytechnique, de l'École de Saint-Cyr, de l'École de guerre, de l'École normale, pour les internes des hôpitaux, les militaires, les élèves internes des lycées et collèges, se préparant aux écoles supérieures.

Les membres du cercle ont à leur disposition, depuis le matin jusqu'à 11 heures du soir, un salon de conversation, des salles de lecture, de travail, de billard et d'escrime; des ateliers de peinture et de sculpture. Ils peuvent assister gratuitement à des conférences de droit, de médecine, de science et de littérature, ainsi qu'à un concert mensuel et aux représentations dramatiques qui ont lieu plusieurs fois dans l'année.

Lorsqu'il fondait cette réunion, M. Beluze avait pour but d'y mêler des jeunes gens et des hommes consacrant leur vie aux œuvres de charité. Le nombre de ceux qui répondirent à son appel s'accrut si rapidement que le local où le cercle avait d'abord été installé, rue Férou, devient bientôt trop étroit : il fallut le transporter rue de Mézières; puis rue Cassette (dans l'ancien hôtel du consul Lebrun), en 1868 enfin dans la maison qu'il occupe encore.

En 1887, après la mort de son fondateur, le cercle fut réorganisé par MM. Fonssagrives et Terrat, et prit alors le caractère. qu'il a conservé depuis, d'une réunion spéciale d'étudiants et d'élèves des écoles.

2681. — **Alliance des unions chrétiennes de jeunes gens de France**. Groupe régional de la Seine. Siège social, rue de Trévise, 14.

L'œuvre a pour but de développer les unions chrétiennes de jeunes gens en France, d'en créer de nouvelles et de servir de lien entre elles.

Le département de la Seine, où la première *Union chrétienne de jeunes gens* fut fondée en 1852, en compte 13 aujourd'hui, dont 10 officiellement rattachées au groupe régional de la Seine :

Paris-Centre, rue de Trévise, 14. — Fondée en 1852. — Réunion publique le mardi à 8 heures et demie du soir.

Paris-Luxembourg, rue de Vaugirard, 32. — Fondée en 1874. — Réunion publique, le samedi à 8 heures et demie.

Paris-Champ de Mars, rue Augereau, 16. — Réunion publique le lundi à 8 heures et demie.

Paris-Batignolles, rue Legendre, 77 *bis*. — Fondée en 1874. — Réunion publique le jeudi à 8 heures et demie.

Paris-Montmartre, boulevard Barbès, 56. — Fondée en 1875. — Réunion publique le jeudi à 8 heures et demie.

Paris-Belleville, rue Julien Lacroix, 25. — Fondée en 1859, reconstituée en 1866. — Réunion publique le jeudi à 8 heures et demie.

Paris-Bercy, rue Proudhon, 56. — Réunion publique le jeudi à 9 heures.

Les Ternes-Levallois, rue Lannois, 39 (à Levallois). Fondée en 1875. — Réunion publique le samedi à 8 heures et demie.

Charenton, rue Guérin, 12. — Réunion publique le mercredi à 8 heures et demie.

Vincennes, rue de Montreuil, 27. — Fondée en 1869. Réunion publique le mercredi à 8 heures et demie.

Et 3 groupes indépendants du groupe régional, établis :

Avenue Ledru-Rollin, 153. — Réunion publique le samedi à 8 heures et demie.

Rue de la Réunion 21.

Rue Saint-Antoine, 104. — Salle ouverte tous les samedis de 8 à 10 heures.

Outre les réunions publiques, les unions chrétiennes ont des réunions récréatives périodiques, où les jeunes gens trouvent des jeux divers et une bibliothèque.

Au siége du groupe régional, rue de Trévise, est le patronage le plus complètement organisé. Les jeunes gens y sont reçus le dimanche, de 2 heures à 10 heures du soir; les jours de la semaine, depuis 10 heures du matin. Tous les jours ils y trouvent une table d'hôte, servie de 11 heures à 1 heure et de 6 heures et demie à 8 heures et demie du soir, et de 5 heures à 10 heures du soir ils peuvent y prendre des bains.

Chaque jour a lieu, soit une séance de gymnastique ou d'escrime, soit une conférence, un cours de français, d'anglais ou d'espagnol, soit un cours de diction, soit une séance de musique.

Tout jeune homme âgé de plus de 16 ans, offrant des garanties d'honorabilité et de moralité, peut être admis comme membre *associé*, moyennant une cotisation de 12 francs par an.

En 1844, M. Georges Williams, modeste commis d'une maison de commerce de la Cité, sentant à quels dangers de toute sorte étaient exposés les jeunes gens de sa condition, sans famille, au milieu d'une grande ville, voulut essayer d'y soustraire au moins quelques-uns d'entre eux. Il réunit une dizaine de ses camarades dans la chambre, on pourrait dire la mansarde, qu'il habitait. Il leur exposa, leur fit approuver son projet, et avec eux fonda la première *Union chrétienne de jeunes gens.*

Des associations semblables se créèrent bientôt à Londres, puis dans toute l'Angleterre, puis dans d'autres pays, sans qu'aucun lien les rattachât encore. Sur l'initiative de quelques-unes d'entre elles, une conférence générale eut lieu en 1855, à Paris, pour soumettre toutes ces sociétés particulières à une organisation commune; conférences internationales que douze autres suivirent, de trois en trois ans, à peu près.

La dernière eut lieu à Londres en 1894. L'institution y célébra son cinquantenaire, sous la présidence de celui qui l'avait fondée, sans prévoir, à coup sûr, quels développements il lui verrait prendre.

Depuis la conférence de 1855 le nombre des unions, le nombre de leurs membres, avaient augmenté en effet dans les proportions suivantes :

	1855		1894	
	UNIONS	MEMBRES	UNIONS	MEMBRES
Angleterre	40	6.000	658	87.400
France	49	700	102	2.280
Suisse	54	700	390	6.420
Hollande	10	400	785	17.600
Allemagne	130	6.000	1.130	64.300
Etats-Unis et Canada	36	14.000	1.440	245.800

Aux États-Unis, il se dépense chaque année, pour l'entretien et le fonctionnement des *Unions chrétiennes de jeunes gens*, 10,700,000 francs (1).

2682. — **Cercle des maçons et tailleurs de pierre,** rue des Chantiers, 7. — Fondé, en 1867, par Mgr Fruchaud, alors évêque de Limoges. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1876. — Ne faisant payer à ses membres aucune cotisation, le Cercle leur offre un lieu de réunion, des cours d'instruction primaire et d'instruction professionnelle (dessin, géométrie, coupe de pierre, etc.) et une bibliothèque. En cas de maladie ou d'accident, il les fait soigner par un médecin attaché à l'œuvre. Le nombre des ouvriers sociétaires, qui n'était que de 92 en 1872, de 390 en 1882, est aujourd'hui de plus de 500.

(1) **Une semaine à Londres,** *Souvenir du jubilé des unions chrétiennes de jeunes gens*, par M. Alfred André. Paris, 1894.

2683. — **Union internationale des amies de la jeune fille.** Siège central de la branche française : rue de Courcelles, 151.

Cette œuvre, fondée en 1886, établie aujourd'hui dans tous les pays d'Europe et aux États-Unis, a pour but de venir en aide aux jeunes filles protestantes de la classe laborieuse, qui se trouvent dans une ville où elles n'ont ni parents, ni protecteurs, et que leur isolement expose à tous les dangers, de les aider à trouver des places, de leur procurer, en attendant, à un prix modéré et dans des maisons recommandables, la nourriture et le logement.

La branche française de l'*Union internationale* est divisée aujourd'hui en 25 comités locaux, comptant ensemble 1,200 membres et reliés entre eux, comme avec les Comités de l'étranger, par le Comité central de Paris.

Chaque Comité a un bureau de placement, des salles de réunion et des chambres hospitalières.

A Paris, l'Œuvre patronne chaque année plus de 1,500 jeunes filles.

2684. — **Restaurant catholique,** rue des Petits-Carreaux, 14. — Fondé, en 1882, par l'*Œuvre de la Fraternité commerciale.* — Reçoit, moyennant une pension de 75 francs par mois, les employés patronnés par l'Œuvre. — Au 1er janvier 1897, comptait 135 pensionnaires.

2685. — **Restaurants d'ouvrières.** — Fondés par l'*Union chrétienne des ateliers de femmes.* — Outre l'hospitalité qu'elle offre aux ouvrières isolées, dans la Maison de famille dont nous venons de parler, le bureau de placement et l'atelier d'assistance par le travail qu'elle a créés, et qui ont été mentionnés plus haut, cette Œuvre entretient, rue de Richelieu, 47, et place du Marché Saint-Honoré, 27, deux restaurants, ouverts tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, et de 6 heures 1/2 à 8 heures 1/2, dans le but de « leur procurer, à l'abri des dangers qu'elles rencontrent ailleurs, une nourriture saine et économique ».

Depuis leur fondation, les restaurants de l'*Union chrétienne* ont servi plus de 400,000 repas.

2686. — **Le Foyer de l'ouvrière,** rue d'Aboukir, 60. — Œuvre fondée, en 1892, par de jeunes ouvrières protestantes membres des *Unions chrétiennes* de jeunes filles de la Seine qui, ajoutant à leurs économies personnelles le produit d'une vente de charité, purent réunir, à cette intention, une somme de 10,000 francs.

L'établissement se compose d'un réfectoire où les jeunes ouvrières et employées peuvent prendre, moyennant 0 fr. 50 ou 0 fr. 75, un repas substantiel et sain (le vin non compris); d'une salle de lecture, où une bibliothèque, don du ministère de l'instruction publique, et un harmonium sont à leur disposition, dans leurs moments de loisir.

2687. — **Œuvre en faveur des demoiselles de magasin,** rue

Jean-Jacques Rousseau, 53. — Fondée en 1882, avec le concours de la mission protestante de M. Mac All, fut d'abord installée dans le local qu'occupait celle-ci, rue Saint-Honoré, 404. L'année suivante, deux dames américaines s'étant prises, pendant un séjour de quelques mois à Paris, d'un intérêt particulier pour les jeunes filles employées dans les magasins, et voulant diminuer le danger moral, les tentations dont elles les avaient vues entourées, résolurent de s'associer à cette œuvre. Revenues à New-York, elles recueillirent les fonds nécessaires pour l'organiser plus largement, dans un local spécial, celui où elle se trouve encore; et après l'avoir ainsi transformée, elles en remirent la direction à un comité presque entièrement composé de dames françaises.

Les demoiselles de magasin trouvent au siège de l'Œuvre, qui leur est ouvert de 7 heures du matin à 10 heures du soir, un lieu de réunion, une bibliothèque, une salle de correspondance et de lecture. Elles peuvent y suivre gratuitement des cours de solfège et d'anglais. Le dimanche, un pasteur ou une dame du comité fait pour elles un petit service religieux, composé d'une lecture de l'Évangile, d'une prière et d'une allocution pratique (1).

Le budget de l'*Œuvre en faveur des demoiselles de magasin* varie entre 6 et 7,000 francs; le nombre de présences le dimanche entre 30 et 40.

Publications périodiques spéciales :

L'Espérance, organe officiel des Unions chrétiennes de jeunes gens de France, rue de Trévise, 14. — Fondé en 1854. Bimensuel.

Le journal de la jeune fille, organe des Unions chrétiennes de jeunes filles — Fondé en 1892. Mensuel.

XLIV

OEUVRES DE MARIAGE (2)

2688. — **Société charitable de Saint-François Régis,** *pour le mariage civil et religieux des pauvres du département de la Seine*, rue Servandoni, 20 (depuis le 15 octobre 1892; précédemment rue Madame, 13).

Étant à Troyes, au commencement de la Restauration, comme procureur

(1) L'œuvre admet cependant les demoiselles de magasin de Paris sans distinction de culte.

(2) La loi du 10 décembre 1850 stipule que pour les indigents les extraits des registres de l'état civil, les actes de notoriété, de consentement et de publications, les certificats de libération du service militaire, les dispenses pour cause de pa-

du Roi, M. Gossin avait constaté avec peine combien, parmi les ouvriers de cette ville industrielle, les faux ménages étaient nombreux. Il tenta d'en régulariser quelques-uns, offrant de prendre à son compte toutes les démarches et tous les frais nécessaires; il réussit et recommença, presque toujours avec le même succès.

Rappelé, en 1818, à Paris, pour remplir successivement les fonctions de substitut, de vice-président du tribunal et de conseiller à la Cour royale, M. Gossin songea, dès le premier jour, à y continuer plus largement l'apostolat spécial qu'il avait inauguré à Troyes. Bientôt atteint d'une grave maladie, il fit, sur le tombeau de saint François Régis, le vœu de fonder, s'il guérissait, une œuvre consacrée à régulariser les unions et les naissances illégitimes, et de la placer sous le patronage de ce saint, qui avait évangélisé, moralisé le Vivarais. Il recouvra la santé; et, en 1826, la *Société de Saint-François Régis* était formée. Les résultats qu'elle obtint répondirent pleinement à l'espoir de son fondateur.

En 1853	elle avait réalisé	26,000	mariages,	fait légitimer	18,000	enfants.
En 1860	—	37,860	—	—	21,030	—
En 1866	—	43,256	—	—	27,340	—
En 1875	—	54,000	—	—	29,500	—
En 1892	—	69,948	—	—	35,743	—
En 1896	—	73,395	—	—	37,249	—

Le nombre des mariages qu'elle fait célébrer, chaque année, varie entre 800 et 1,100, le nombre des légitimations qu'elle obtient, entre 350 et 450.

Pour une modique dépense, — 11 à 12,000 francs en moyenne, par année, — elle fait donc beaucoup de bien.

renté, d'alliance ou d'âge, les actes de reconnaissance des enfants naturels, les actes de procédure, les jugements et arrêts dont la production est nécessaire pour la légitimation des enfants, sont visés pour timbre et enregistrés gratuitement; que, la taxe des expéditions des actes de l'état civil nécessaires à leur mariage est de 0 fr. 30, et de 0 fr. 50 s'il y a lieu à la légalisation.

Mais tous les pauvres ne peuvent ou ne veulent pas produire un certificat d'indigence; pour eux, d'ailleurs, plus encore que pour les riches, le temps est de l'argent; il en faut beaucoup pour remplir les nombreuses formalités qu'exige la loi en matière de mariage et de légitimation; et bien des malheureux qui désireraient sortir eux-mêmes ou faire sortir leurs enfants d'une situation irrégulière, reculent devant les démarches qu'ils auraient à faire aux dépens de leur travail, c'est-à-dire de leur pain.

Ceux qui veulent bien les assister en pareille occasion leur rendent donc un important service, et un service méritoire; car, pour leur éviter cette peine, ils doivent en prendre beaucoup eux-mêmes. On en jugera par cette petite statistique, empruntée à l'un des derniers comptes rendus annuels de la *Société de Saint-Vincent de Paul*. « Le comité du XVIII[e] arrondissement a réalisé 301 mariages. Il fallu pour cela se procurer 405 actes de naissance, 495 actes de décès, 396 bulletins de baptême, 123 consentements notariés, reconstituer 14 actes brûlés pendant la commune, réunir deux conseils de famille, obtenir trois jugements de rectification, se pourvoir de trois dispenses du président de la République. Ajoutons-y les actes divers, au nombre de 41. Total : 1,482 actes. »

2689-2711. — **Société de Saint-Vincent de Paul**, à Paris (voir section, XXXV).

Cette Société a organisé des comités spéciaux qui, dans tous les quartiers de Paris, dans les principales communes de la banlieue, se vouent, sous son patronage, à la même œuvre que la Société de Saint-François Régis et qui, ayant un personnel plus nombreux, des moyens d'action plus puissants, atteignent des résultats plus considérables encore.

Ces comités, dont le nombre, au 1er janvier 1896, s'élevait à 23 (16 à Paris, 7 dans la banlieue), ont en effet :

En 1889,	réalisé	2,341	mariages,	fait légitimer	1,682 enfants.
En 1890	—	2,345	—	—	1,383
En 1891	—	2,524	—	—	1,390
En 1892	—	2,436	—	—	1,297
En 1893	—	2,532	—	—	1,250
En 1894	—	2,538	—	—	1,253
En 1895	—	2,585	—	—	1,374

Depuis leur fondation jusqu'au 1er janvier 1896, ces comités ont fait célébrer plus de 50,000 mariages.

2712. — **Œuvre des mariages indigents**, rue de Vanves, 178. — Même objet. Fait régulariser, en moyenne, 50 unions et 45 naissances illégitimes, chaque année.

2713. — **Œuvre évangélique des papiers de mariage**, rue du Caire, 26. — Fondée en 1858 par M. H. Parrot et M. le pasteur Martin Paschoud. Même objet pour les indigents protestants.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er juillet 1896, **3,103** mariages ont été réalisés par ses soins.

Œuvre des pauvres malades (voir section L).

Depuis l'exercice 1850, le premier dont le compte rendu ait été publié, jusqu'au 1er janvier 1896, l'œuvre (la section des faubourgs non comprise) a réalisé 21,222 mariages, dont 2,180 pendant la première période décennale (1850-1860), et 8,147 pendant la dernière (1885-1896).

Dans la seule année 1889, elle en réalisa 1,554.

Œuvre des pauvres malades des faubourgs (section L). Depuis sa fondation, en 1873, jusqu'au 1er janvier 1877, a réalisé 2,895 mariages et fait légitimer 2,779.

Œuvre de Notre-Dame de l'assistance, rue de Vaugirard, 350. (Voir n° 91.)

S'occupe de régulariser les unions et les naissances illégitimes. A obtenu, dans les dernières années, les résultats suivants :

1892	131 mariages,	189 légitimations d'enfants.		
1893	134 —	221	—	—
1894	128 —	224	—	—
1895	132 —	261	—	—

Association des mères de famille. (Voir n° 90.) — Dans les cinq dernières années a fait régulariser 441 unions illégitimes (56 en 1891, — 92 en 1892, — 92 en 1893, — 96 en 1894, — 115 en 1895) et légitimer 1,023 enfants (133 en 1891, — 216 en 1892, — 196 en 1893, — 209 en 1894, — 269 en 1895).

Société des amis des pauvres, rue de l'Arbre-Sec, 22. (Voir section XXXVI.) — A réalisé, en 1896, 253 mariages.

Œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux. (Voir section L.) — A réalisé, en 1895, 330 mariages.

Œuvre de la rue Championnet. (Voir section XXIV.) — A réalisé, en 1895, plus de 100 mariages.

2714. — **Société du mariage civil de Paris et du département de la Seine**. — Mairie du XIe arrondissement. — Fondée en juin 1881. — Autorisée en octobre 1881. — A pour but de fournir gratuitement aux personnes indigentes, ou qui sont imposées de moins de 10 francs, les pièces nécessaires à leur mariage civil, à la légitimation de leurs enfants, au retrait de ceux de ces enfants qui sont déposés dans les hospices.

Le nombre des inscriptions a été, pendant l'année 1895, de 1,487; et, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1896, de 11,303.

Pendant cet exercice, les recettes de la Société se sont élevées à 13,541 fr. (dont une subvention de 5,000 francs du conseil municipal); ses dépenses, à 13,037 francs.

XLV

ŒUVRES DE RELÈVEMENT

2715. — **Refuge du Bon-Pasteur,** rue Denfert-Rochereau, 71. Fondé en 1821. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1858. — Dirigé par les *Sœurs*

de Saint-Thomas de Villeneuve, sous la surveillance d'un comité de dames et avec l'assistance d'un comité consultatif de messieurs. — A pour but de recevoir gratuitement, sur leur demande, entre 16 et 23 ans, des filles indigentes, égarées et repentantes, qui peuvent en sortir dès qu'elles le veulent ou y rester indéfiniment.

L'œuvre du Bon-Pasteur, fondée à Paris sous Louis XIV, disparut, comme toutes les autres, pendant la Révolution. Elle fut reconstituée en 1819, avec l'aide de la municipalité parisienne et de la préfecture de police, par la marquise de Croissy, assistée de l'abbé Legris-Duval. Encore dénuée de ressources, l'œuvre ne possédait alors aucun établissement pour recueillir les jeunes filles, que les dames chargées de visiter les prisons lui signalaient comme animées d'un sincère repentir. Elle devait les placer à la *Maison de Saint-Michel,* moyennant une pension de 200 francs que la ville de Paris payait pour chacune d'elles. Deux ans plus tard, l'administration municipale, appréciant les services qu'elle rendait, lui accorda la jouissance d'une maison située rue d'Enfer, 83 (aujourd'hui rue Denfert-Rochereau, 71), et confiée aux *Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve*, à qui la direction en est restée depuis, sous la surveillance d'un comité de dames.

A la marquise de Croissy, la première présidente de ce comité, succéda la comtesse de Vignolles, qui, pendant 30 années, visita régulièrement chaque semaine le Refuge et l'infirmerie de Saint-Lazare.

Incendiée pendant la Commune, la maison de la rue Denfert fut peu de temps après reconstruite et agrandie. Elle pourrait recevoir près de 300 réfugiées, mais n'en contient ordinairement guère plus de la moitié.

Au 1er janvier 1895, elle en comptait 162; au 1er janvier 1896 (34 étant entrées, 27 sorties et 5 décédées dans l'année), elle en comptait 164.

Ses recettes, pendant l'année 1895, s'étaient élevées à 49,327 francs, ses dépenses à 49,520 francs.

2716. — **Refuge de Notre-Dame de Charité** (dit de *Saint-Michel*), rue Saint-Jacques, 193. — Fondé en 1724. *Reconnu établ. d'util. publ.* — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame de Charité.*

A pour but de recevoir, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension variant de 15 à 25 francs par mois, des filles égarées et désirant revenir au bien, qui y sont admises sur leur demande, entre 15 et 21 ans, et des filles vicieuses, ou simplement exposées, qui y sont placées par leurs parents.

Ces pensionnaires de diverses catégories sont divisées en sept sections bien distinctes : quatre comprennent des pénitentes, les unes occupées à la couture, d'autres, ayant besoin d'une vie plus active, au blanchissage, à l'entretien de la maison, etc.

Une classe de préservation, sans contact avec les précédentes est destinée à des jeunes filles n'ayant pas failli, mais ayant besoin d'être disciplinées.

Une sixième section, établie en 1874 sous le nom de *Classe Saint-Joseph*, recontituée en 1892 sous celui de *Maison maternelle,* est destinée à des

jeunes filles d'un rang plus élevé, dont le caractère a également besoin d'être réformé, et qui y sont reçues moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré. Elle est installée dans un pavillon isolé du reste de l'établissement, entouré d'un jardin spécial, desservi par un personnel distinct, et chaque pensionnaire y occupe une chambre particulière.

Une septième catégorie, dite de *Persévérance*, est composée d'anciennes pénitentes ayant désiré se fixer définitivement au Refuge; elles portent un costume spécial, se rapprochant de celui des Sœurs, et suivent la règle monastique de la maison, mais sans prononcer de vœux et toujours libres de partir si elles le veulent.

La Congrégation des *Sœurs de Notre-Dame de Charité*, fondée à Caen en 1661 par le vénérable Père Jean Eudes, frère de l'historien Mézeray, vint à Paris en 1724, et le 29 septembre (jour de saint Michel, ce qui lui valut son nom), y fonda, rue des Postes, un refuge destiné aux pénitentes volontaires. Sous le premier Empire elle le transporta rue Saint-Jacques, au couvent de la Visitation, qu'elle avait acheté.

Le 6 janvier 1825, le comte de Chabrol, préfet de la Seine, signa un traité avec cette congrégation pour lui confier 30 jeunes filles détenues par voie de correction paternelle. Par un nouvel accord conclu en 1873, le nombre de réfugiées de cette catégorie fut porté à 120. Mais à dater de 1887, l'administration cessa de lui adresser ces détenues, pour les envoyer d'abord à la maison de la Fouilleuse, qui dut être fermée quelques années plus tard, puis à la prison de Nanterre.

Malgré cette mesure, le Refuge a toujours compté depuis 350 pensionnaires environ : il en comptait plus de 400 auparavant (1).

2717. — **Refuge Sainte-Anne,** à Châtillon-sous-Bagneux, rue de Paris, 17. — Fondé en 1854 par Mlle Chupin. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1861. — Dirigé par les *Religieuses Dominicaines*, sous la surveillance d'un conseil d'administration.

A pour but : 1° de recueillir gratuitement, entre 15 et 25 ans, des filles égarées et repenties se présentant d'elles-mêmes; de leur donner une éducation morale et religieuse, en les occupant à divers travaux; de placer, quand elles le désirent, celles qui sont sérieusement amendées, en continuant à les patronner;

2° De recevoir, depuis 12 ans, dans une classe de *préservation* complètement séparée des autres, moyennant une pension modique à fixer de gré à gré, des filles exposées, ou des filles d'un caractère difficile qui lui sont confiées par leurs familles.

Les pensionnaires du Refuge sont divisées en trois catégories :

1° Les Repenties; 2° les *Madeleines*, c'est-à-dire les réfugiées qui, après un certain stage d'épreuve, manifestent le désir de se fixer dans la maison; 3° les Préservées.

Il y a des œuvres dont le passé se résume dans un nom : l'histoire du

(1) En 1880, 420, dont 290 étaient à sa charge.

Refuge de Sainte-Anne, c'est l'histoire de Mlle Chupin, qui vient de mourir le 22 avril 1896, à l'âge de 84 ans; « une des figures les plus extraordinaires que l'on ait rencontrées dans la charité », disait le marquis Costa de Beauregard, dans un éloquent rapport sur la situation de l'œuvre en 1895.

Mlle Thérèse Chupin, âgée de 22 ans et récemment arrivée de Bretagne à Paris, songeait à embrasser la vie religieuse, lorsqu'en 1834 on lui offrit le poste d'inspectrice à Saint-Lazare. Dans cette voie, si différente qu'elle fût de celle où elle se dirigeait, elle vit beaucoup de bien à faire; et, après quelque hésitation, elle accepta cet emploi, qui devait être pour elle « le prologue ou plutôt le noviciat de sa vie d'apôtre » (1).

N'éprouvant pour les malheureuses filles qui lui étaient confiées qu'une indulgente compassion, elle s'en fit adorer, prit sur elles une grande influence, en fit rentrer beaucoup dans la vie honnête et laborieuse.

Pendant les journées de février 1848, une bande populaire ayant envahi la prison de Saint-Lazare pour délivrer les « victimes » qui y étaient enfermées, menaçait de pendre l'inspectrice : les « victimes » la défendirent énergiquement et la sauvèrent.

Quittant alors ses fonctions, données à une autre, Mlle Chupin se retira dans un fort modeste appartement de la rue de Vaugirard, avec une pension de retraite de 500 francs, à peu près sa seule ressource.

Un jour, — le 25 janvier 1854, — elle voit arriver chez elle deux pauvres filles, ruisselantes de pluie et de neige, qu'une de ses anciennes prisonnières de Saint-Lazare avait conduites jusqu'à sa porte en leur disant : « Si celle-là ne vous aide pas, ne comptez plus sur personne. » Mlle Chupin les fait asseoir, allume du feu pour les sécher, et les interroge. C'étaient deux orphelines, nées dans un mauvais milieu, élevées à l'aventure. L'aînée, âgée de 19 ans, était déjà perdue. L'autre, qui n'avait que 14 ans, comptait demander son pain au même métier que sa sœur, si Mlle Chupin n'avait pas pitié d'elles deux.

Mlle Chupin, que leur lamentable récit avait fait pleurer, n'hésita pas une minute. Elle avait à peine de quoi vivre pourtant. Sa bourse était à peu près vide (il n'y restait plus que 6 francs), mais le bon Dieu, puisqu'il lui envoyait ces enfants à héberger, saurait bien la remplir. Quelques jours plus tard, en effet, elle recouvrait une créance oubliée de 77 francs. Elle se trouva assez riche alors pour recueillir d'autres malheureuses de même catégorie : au bout de quelques semaines elle en avait 17, et quelques personnes charitables du voisinage commençaient à s'intéresser à son œuvre.

En la fondant Mlle Chupin ne songeait qu'à recueillir des jeunes filles sortant de Saint-Lazare : mais de celles-ci la maison du *Bon-Pasteur* prenait les meilleures; elle se décida donc à en recevoir d'autres, lui venant directement des théâtres, des ateliers, de la rue, de partout.

Son petit appartement ne pouvant loger toutes ses pupilles, Mlle Chupin avait dû, à mesure que le nombre en augmentait, déménager fréquem-

(1) Rapport de M. le marquis Costa de Beauregard.

ment. Après les avoir transportées boulevard Montparnasse, les avoir provisoirement ramenées rue de Vaugirard, elle les installa boulevard Saint-Jacques, 116, dans une ancienne raffinerie abandonnée, où elle les garda jusqu'en 1861. A cette époque, l'œuvre déjà bien connue et entourée de nombreuses sympathies avait assez de ressources pour acheter à Clichy-la-Garenne une maison, entourée d'un jardin, qu'elle vendit, il y a peu d'années, pour se fixer dans une autre, plus vaste, à Châtillon.

Les pensionnaires de Mlle Chupin, ou plutôt de Sœur Vincent Ferrier (car, réalisant enfin le vœu qui l'avait conduite à Paris, elle était entrée en religion et avait fondé, pour diriger son œuvre une communauté, de *Dominicaines*), étaient astreintes à un travail constant et ne recevaient aucun salaire; elles se trouvaient cependant si bien dans ce foyer d'indulgente tendresse qu'elles ne semblaient jamais pressées d'en sortir, que beaucoup demandaient à y rester toujours et que la place manquait souvent pour accueillir celles qui auraient voulu y entrer. Encore les Sœurs cherchaient-elles tous les moyens d'en loger le plus possible, installant sur leurs propres matelas les nouvelles venues, dans des corridors, jusque dans les escaliers.

Depuis sa fondation jusqu'en 1896, l'œuvre a reçu plus de **9,500** jeunes filles, dont, après un temps d'épreuve, elle a placé un certain nombre, réconcilié beaucoup d'autres avec leurs familles et même marié une cinquantaine.

En 1895, le *Refuge Sainte-Anne* comptait 120 pensionnaires, dont un quart à peine, les *Préservées*, payaient une petite pension.

L'entretien des autres est une lourde charge. Si élevé qu'il soit, le produit de leur travail (représentant 36,000 francs sur un budget de 105,000), est bien loin d'y pourvoir. Aussi l'œuvre a-t-elle eu souvent des jours difficiles à traverser, et sans doute en aura-t-elle encore... Nulle ne mériterait mieux pourtant d'être encouragée, soutenue et développée.

2718. — **Refuge protestant,** rue du Sergent Bauchat, 20. — Fondé en 1842, à *l'Institution des Diaconesses*. (Voir n° 1284.) — Fermé en 1882, les enfants du disciplinaire et de la retenue ne lui laissant plus de place dans la maison. Reconstitué en 1875, à Bourg-la-Reine (avenue du Chemin de fer, 5), par la baronne de Staël à l'aide d'un legs de 100,000 francs fait par la comtesse Pelet (de la Lozère) à cette intention; transféré, peu de temps après, rue Picpus, 80, puis, en 1883, rue Friant, et en 1884, rue des Buttes (devenue rue du Sergent Bauchat) (1).

Cette œuvre, indépendante aujourd'hui de l'Institution des Diaconesses qui l'avait fondée, est administrée par un comité spécial. Elle reçoit gratuitement, sans distinction de culte ni de nationalité, des femmes et surtout des filles mineures, cherche à les ramener au bien et place, en leur donnant un trousseau, les plus méritantes.

(1) Victime du devoir, le sergent Bauchat, du régiment des sapeurs-pompiers, fut tué par l'explosion de la rue de Reuilly, en février 1874.

Mouvement du refuge dans les six dernières années :

	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Ayant séjourné au Refuge	45	41	35	37	31	33
Au Refuge le 31 décembre	18	17	14	18	16	13
Placées par l'Œuvre	6	14	8	12	8	9
Recettes de l'Œuvre	19.397	15.605	16.773	16.426	13.090	19.269
Dépenses de l'Œuvre	18.035	15.895	17.730	18.571	14.420	16.392

Outre les femmes ou filles placées à leur sortie du refuge, un certain nombre ont été rapatriées par l'œuvre ou rendues, dans de bonnes conditions, à leurs familles.

Le nombre des réfugiées, depuis la reconstitution de l'œuvre (1875), jusqu'au 1er janvier 1897, a dépassé **330**.

Institution des Diaconesses, rue de Reuilly, 95. (Voir, *Établissements de correction.*) — Dans la nouvelle infirmerie d'enfants qu'elle fait construire, un ouvroir sera installé au second étage, ou seront réunies une douzaine de jeunes filles choisies parmi les plus méritantes de celles qui ont passé par les œuvres de la maison, ce qui constituera pour elles une récompense, en même temps qu'un stage d'épreuve avant qu'elles soient placées au dehors.

2719. — **Œuvre de Notre-Dame du Bon-Conseil** (ou *Œuvre de la Préservation et de la réhabilitation des jeunes filles de 15 à 25 ans*), à Argenteuil, rue de Calais, 25 (provisoirement). — Fondée en 1892, sur l'initiative et avec le patronage du cardinal-archevêque de Paris, par Mmes Auber et Lannelongue. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1896.

L'*Œuvre* gratuite de *Notre-Dame du Bon-Conseil* se propose de « faire rentrer et de maintenir dans les habitudes d'une vie honnête, laborieuse et chrétienne, les jeunes filles que l'abandon, la misère ou une première faute, suivie de poursuites judiciaires, entraînent à leur perte ».

Pour atteindre ce but elle fait visiter les jeunes filles de 15 à 25 ans détenues au dépôt ou dans les prisons; elle prête son concours aux magistrats ou à l'administration pénitentiaire, pour favoriser toutes les mesures qui peuvent les ramener au bien. Elle reçoit, enfin, dans un asile temporaire, outre les jeunes filles exposées ou égarées par leur abandon, celles qui ont été l'objet d'une ordonnance de non-lieu, celles qui ont bénéficié de la loi de sursis, celles qui ont achevé leur peine ou obtenu leur liberté conditionnelle, — mais non (sauf exception rare et motivée) celles qui ont été arrêtées pour fait de mœurs ou sont récidivistes.

Dans cet asile, où la durée de leur séjour n'est pas limitée, les *Sœurs de Marie-Joseph*, qui le dirigent, sous la surveillance des dames de l'œuvre, et ces dames elles-mêmes s'occupent de leurs patronnées avec une sollicitude

incessante. Elles combattent le découragement de celles qui, se sentant abandonnées, désespèrent de l'avenir, le découragement plus profond de celles qui, frappées d'une condamnation pour une faute souvent excusable, se croient à jamais perdues par cette flétrissure; elles s'efforcent de donner aux unes et aux autres les notions morales et religieuses qui sont les conditions essentielles de leur relèvement.

Quand elle a atteint ce résultat, l'œuvre rend à la société ses pupilles repenties. Elle rapatrie d'abord, à ses frais, celles qui étaient venues de province à Paris, quand elles désirent rentrer dans leur famille, disposée à les accueillir. A un certain nombre de ses patronnées, n'ayant ni parents ni personne qui puisse s'occuper d'elles, l'œuvre procure dans l'une des maisons dirigées par les *Sœurs de Marie-Joseph* un emploi de lingère. Elle cherche enfin pour les autres une situation appropriée à l'éducation professionnelle qu'elles ont reçue à l'Asile.

Si l'occasion se présente de placer comme domestique une de celles qui ont subi une condamnation judiciaire, le conseil et la supérieure, après une délibération spéciale, ne consentent à son placement que si la sincérité de son retour au bien leur paraît certaine et s'ils la jugent à l'abri de toute rechute.

En réunissant ses anciennes pupilles une fois par mois, le conseil continue, d'ailleurs, à exercer sur elles son vigilant patronage et à contrôler leur conduite.

L'Asile fondé à Argenteuil dans une maison louée, et ne contenant que 34 lits de patronnées, y est encore établi. Mais, le 1er janvier 1898, il sera transféré à Clichy, boulevard de Lorraine, dans un immeuble construit et aménagé tout exprès, sur une terrain offert à l'œuvre par Mme Morillon, sa vice-présidente, et pourra loger 50 pensionnaires.

L'*Œuvre de Notre-Dame du Bon-Conseil*, secondée, dès le début, par l'autorité judiciaire, voyant en elle un précieux auxiliaire contre la récidive, a recueilli, depuis sa fondation jusqu'au 1er juillet 1896, **238** jeunes filles; et, sur ce nombre, elle a pu en placer **205**.

Asile-Ouvroir de Gérando, rue Blomet 82. (Voir n° 99.)

Œuvre de Saint-Raphaël, rue Saint-Jacques. (Voir n° 100.)

2720. — **Maison de l'Espérance,** rue Dombasle, 31. — Fondée en 1895 par le R. P. Blot. — Reçoit gratuitement des prêtres interdits qui désirent se relever.

XLVI

PATRONAGES DE LIBÉRÉS (1).

2721. — **Union des Sociétés de patronage de France,** place Dauphine, 14. — Fondée en 1894. — Le *Bureau central* de l'**Union** a pour but « de grouper les sociétés françaises de patronage, en vue de faire profiter chacune d'elles de l'expérience de toutes les autres et de faciliter, par l'établissement de rapports réguliers, le placement des libérés ».

Sans imposer son concours, sans intervenir dans le fonctionnement des sociétés, l'*Union* ne veut être qu'un instrument d'information, de propagande et d'aide mutuelle; provoquer ou faciliter la création d'œuvres de patronage par l'envoi de renseignements, documents, modèles de statuts, et enfin représenter les intérêts généraux du patronage devant l'opinion, devant les pouvoirs publics.

A la fin de l'année 1895, l'*Union* avait reçu les adhésions de 58 sociétés de patronage de Paris ou des départements.

2722. — **Société générale pour le patronage des libérés,** rue de l'Université, 174. — Fondée (rue de Varennes, 78 *bis*) en 1871, sur l'initiative de M. de Lamarque. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1875.

Comment, pourquoi cette Société s'était formée, M. Léon Lefébure, qui

(1) Sous l'ancien régime la France possédait de grandes œuvres, de puissantes associations ayant pour but de visiter les prisonniers, de leur porter des secours matériels et moraux. L'une d'elles, la *Société pour le soulagement et la délivrance des prisonniers*, fondée en 1597 par Mme de Lamoignon, existait encore à Paris, sous la Restauration, mais ne devait pas lui survivre.

Sous le gouvernement de Juillet, plusieurs œuvres se formèrent pour visiter dans les prisons les femmes ou les adolescents, pour les ramener au bien et les préserver de la récidive. Mais, pendant longtemps on ne s'y occupa plus des hommes adultes, détenus ou libérés.

L'Angleterre comptait 39 sociétés de patronage de libérés fort importantes, dont la première fondée en 1824, les Etats-Unis à peu près autant, quand la France n'en avait pas une seule. L'Allemagne, la Suisse, la Hollande, la Belgique, la Suède, presque tous les pays de l'Europe l'avaient devancée dans cette voie.

M. le pasteur Robin, qui eut l'honneur de l'y faire entrer en fondant en 1869 la *Société pour le patronage des prisonniers protestants libérés*, a eu depuis de nombreux imitateurs. Paris possède aujourd'hui 12 sociétés de patronage pour les libérés, hommes ou femmes, et la France environ 80, établies non-seulement dans les grands centres de population comme Lyon, Marseille, Bordeaux ou Rouen, mais dans des villes de moindre importance, telles que Dreux, Mantes, Aix ou Albertville. Ce mouvement a été favorisé par les pouvoirs publics. De nombreux conseils généraux l'ont encouragé par des subventions; et le Parlement s'y est associé par la loi de 1865, qui assure le payement d'une allocation journalière pour chaque patronné libéré.

avait été l'un de ses fondateurs, qui en est resté le président honoraire et qui en était alors le président effectif, le rappelait ainsi en 1879 :

« La plupart des pays étrangers ont fait de l'organisation du patronage l'objet de leurs préoccupations et ont multiplié les institutions en faveur des libérés.

« En France, au contraire, avant 1870, si nous trouvons quelques œuvres admirables fondées en faveur des femmes libérées... on peut dire qu'à part la Société de patronage fondée à Paris, en 1869, pour les libérés protestants par M. le pasteur Robin, il n'existait pas une Société ayant pour but de procurer au libéré une occupation convenable, des moyens d'existence à l'expiration de sa peine, pas une société cherchant à vaincre la répulsion dont il est l'objet et à le restituer à la vie normale.

« C'est pour remédier à une si déplorable lacune, que la Société générale a été fondée. Elle poursuit, nous devons le rappeler, deux buts fondamentaux :

« 1° Assister les libérés individuellement, leur procurer du travail et, dans certaines circonstances, leur fournir des vêtements, des outils, un abri momentané;

« 2° Susciter sur tous les points du territoire des associations de patronage; créer un centre d'impulsion; encourager, soutenir, vivifier toutes les tentatives généreuses faites en faveur des libérés; coordonner les efforts isolés; servir de lien entre les œuvres existantes; concerter entre elles les meilleures mesures à prendre pour atteindre le but commun. »

Après avoir rappelé les débuts et le programme de la Société, M. Lefébure annonçait qu'elle venait d'ouvrir, rue Rouelle, 40, un asile-atelier destiné à loger temporairement les libérés pour leur permettre d'attendre leur placement, en les occupant à divers travaux : c'était le complément de son œuvre.

Malgré tout son zèle, en effet, la Société ne pouvait, sur l'heure, trouver un emploi pour ses patronnés, ni les rapatrier, ni les réconcilier avec leurs familles, ni les faire entrer dans un hôpital ou un hospice, ni même les aider à contracter un engagement militaire. Il lui fallait, pour y arriver, plus d'une démarche, plus d'une journée; et elle comprenait combien il était dangereux de les laisser, pendant ce temps, livrés à eux-mêmes et à la camaraderie suspecte des bouges où ils pouvaient trouver un gîte.

M. le sénateur Bérenger, ayant succédé comme président à M. Lefébure, transféra l'asile de la rue Rouelle, rue de la Cavalerie, **4 *bis***, et en ouvrit un autre rue de Lourmel, 19. Après le vote de la loi du 14 août 1885, la *Société générale de patronage* comprit la nécessité d'en créer un troisième pour les libérés conditionnels. Le ministère de l'intérieur lui offrit de contribuer pour 10,000 francs à cette dépense dont il appréciait l'utilité : c'était à peu près le cinquième de la somme nécessaire. Le comte de Laubespin, membre du conseil d'administration, prit le reste à sa charge, et l'asile des libérés conditionnels fut ouvert en 1890, rue des Cévennes, 35, sous le nom du bienfaiteur dont la libéralité avait permis de le fonder.

Dans ces ateliers, — dont une allocation de 20,000 francs sur les fonds du Pari mutuel reçue en 1893 lui a permis de compléter l'organisation, — la *Société générale pour le patronage des libérés* occupe les femmes à des tra-

vaux de brochage, les hommes à la confection de ligots. (Voir section XXXIX.)

Le produit de ces ateliers en couvre largement les frais. Pendant le dernier exercice (1895), l'atelier de brochage a rapporté 22,113 francs pour une dépense de 21,974 francs, les ateliers de ligots, 27,369 francs pour 27,050 francs de dépenses.

La production de ce dernier augmentant, la place manquait pour emmagasiner les ligots pendant la saison où la consommation en est presque nulle. La Société vient d'acquérir, pour l'affecter à cet usage, un petit immeuble joignant l'*Asile Laubespin.*

En 1879, la Société créée pour le patronage des libérés en avait déjà assisté 796. A dater de cette époque, elle a commencé à prendre une extension plus sensible et qui devait s'accentuer presque régulièrement d'année en année.

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	ASSISTÉS	PLACÉS	RAPATRIÉS	A L'ASILE au 31 décembre.
1879	13.807f	18.057f	265	201	5	23
1880	26.185	20.113	369	277	38	18
1881	26.726	26.903	340	291	16	26
1882	31.085	28.206	625	415	69	33
1883	36.814	35.185	634	273	94	63
1884	59.266	54.903	979	280	97	55
1885	70.379	67.115	1.241	155	54	60
1886	86.741	78.514	1.408	214	83	66
1887	96.846	89.864	1.652	151	64	114
1888	92.914	91.691	2.459	373	87	79
1889	95.578	79.596	2.988	665	187	45
1890	91.620	92.619	4.511	866	157	93
1891	112.580	110.367	4.326	658	233	116
1892	133.475	120.463	3.296	663	434	110
1893	111.353	114.566	2.989	838	282	91
1894	108.246	113.297	3.483	822	271	99
1895	107.275	112.221	3.920	894	242	109 (1)

(1) Voici le détail du compte moral pour l'exercice 1895 :

Admis dans le cours de l'année	3.682
Assistés sans avoir demandé l'admission à l'asile	238
Secours de route pour rapatriement	242
Réconciliés avec leurs familles	6
Entrés à l'hôpital	21
Entrés au service militaire	285
Placés comme ouvriers ou employés	894
Dirigés sur les colonies ou expatriés	3
Renvoyés pour fautes disciplinaires	129
Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé	1.986
Arrêtés pour délits antérieurs	7
Assistés sous bénéfice de l'asile	235
Restant aux asiles au 31 décembre	109
Réhabilités	3
TOTAL	3.920

Depuis sa fondation, la Société générale n'a pas recueilli moins de **36,710** libérés : c'est-à-dire qu'elle a largement rempli son programme.

2723. — **Société de patronage pour les prisonniers libérés protestants**, rue Clavel, 26 (depuis 1886 : eut d'abord son siège, square Napoléon, devenu passage de Pékin; puis en 1879, rue Julien Lacroix, 101; et en 1880, même rue, 97). — Fondée en 1869 par M. le pasteur Robin. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1890. Médaille d'or à l'Exposition universelle de Bordeaux (1895). — Fait visiter dans les prisons de la Seine, par des membres de son comité ou par son agent, tous les détenus protestants pour les exhorter à bien faire. Admet au patronage ceux qui témoignent le désir de s'amender et de gagner honnêtement leur vie. Leur donne temporairement asile, quand il est nécessaire, dans la *Maison hospitalière* qu'elle a créée (voir section XXXIX). Leur procure des outils et des vêtements. Les aide à se placer en faisant connaître leur passé aux patrons qui consentent à les employer, ou facilite, s'il y a lieu, leur rapatriement. Ne leur donne qu'exceptionnellement des secours en argent.

En fondant cette société, la première œuvre de patronage pour les libérés adultes établie en France, M. le pasteur Robin savait, par l'expérience qu'il avait acquise comme aumônier de prison, quels services elle était appelée à rendre. Après avoir débuté en 1869 avec un modeste budget de 260 francs, elle était en plein fonctionnement et obtenait de sérieux résultats dès l'année suivante, quand la guerre vint interrompre brusquement son œuvre. Elle ne put la reprendre qu'au mois de novembre 1871.

Elle l'a poursuivie, depuis cette époque, avec un constant succès, qui a provoqué la création de nombreuses sociétés similaires; et l'accroissement de ses ressources lui a permis d'élargir de plus en plus le cercle de son action :

De 1872 à 1877	la Société	reçut	28.302	francs	dépensa	29.322	francs
De 1877 à 1882	—	—	31.206	—	—	31.873	—
De 1882 à 1887	—	—	31.347	—	—	29.760	—
De 1887 à 1892	—	—	38.089	—	—	35.738	—
De 1892 à 1896	—	—	32.646	—	—	32.512	—

Dix ans après sa fondation, au 1er janvier 1879, elle avait déjà secouru de diverses façons 1,521 libérés protestants; jusqu'au 1er janvier 1896, elle en a assisté ou patronné **3,833**, dont un petit nombre sont retombés dans l'ornière d'où elle les avait arrachés. Et pour découvrir ceux qu'elle avait chance de ramener au bien, elle n'avait pas fait moins de 500 visites chaque année dans les prisons.

La *Maison hospitalière* qu'elle créa en 1880, comme un auxiliaire de son œuvre de relèvement, n'est pas la seule fondation qu'ait provoquée la *Société de patronage pour les libérés protestants* : c'est d'elle que sont nées également deux autres œuvres tendant à un semblable but et dont nous

avons déjà parlé : l'*Asile maternel pour les jeunes filles abandonnées*, le *Patronage des jeunes garçons en danger moral;* c'est à son exemple enfin et sur son instigation que s'est fondé l'*Asile temporaire protestant pour femmes*, de la rue de la Villette.

2724. — **Société centrale de patronage pour les libérés**, rue Labie, 3. — Fondée (boulevard Raspail) en 1888. — A pour but d'entretenir des relations avec les sociétés de patronage françaises et étrangères et de provoquer, là où il n'en existe pas, la création de sociétés nouvelles. Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, elle avait assisté 1,230 libérés ; à cette dernière date elle comptait 25 membres.

2725. — **Société de patronage des jeunes adultes** *détenus dans les prisons du département de la Seine*, rue Saint-Maur, 1. — Fondée sur l'initiative de M. l'abbé Milliard, aumônier de la Petite Roquette, par plusieurs membres de la *Société générale des prisons*, au mois de mars 1895. Autorisée au mois de mai suivant. — A pour but de soustraire les jeunes détenus adultes (entre 16 et 21 ans) aux dangers de la récidive, en leur offrant pendant leur détention, comme après leur libération, son appui matériel et moral.

Si, parmi les jeunes libérés de cet âge, — dont le nombre a quadruplé depuis 1840, — les récidives atteignaient l'énorme proportion de 60 pour 100, l'abbé Milliard et les hommes de bien qui lui offrirent leur concours l'attribuaient, pour une bonne part, à la situation où se trouvaient la plupart des libérés en quittant la Petite Roquette : sans parents pour les recevoir, ni patrons pour les employer, presque fatalement destinés, par leur isolement et leur oisiveté, à être ramassés comme vagabonds ou repris pour de nouveaux délits.

C'est pour les soustraire à ce danger que s'était déjà formée la *Société de protection des engagés volontaires*, dont nous avons constaté la salutaire influence. Mais cette société ne pouvait recueillir tous les jeunes adultes libérés. Ceux qui avaient moins de 18 ans lui échappaient ; et parmi ceux qui avaient atteint l'âge de contracter un engagement, un certain nombre en étaient empêchés soit par leurs infirmités ou l'insuffisance de leur développement physique, soit par de graves raisons de famille ou par le refus d'admission de l'autorité militaire.

C'est cette regrettable lacune qu'avec le bienveillant appui de l'administration pénitentiaire et la haute approbation diocésaine les fondateurs de la nouvelle société se sont proposé de combler.

Pour y parvenir les membres de cette société visitent dans les prisons du département de la Seine les jeunes adultes de 16 à 21 ans, y recherchent ceux qui manifestent un repentir sincère et la ferme volonté de rentrer dans la vie régulière, s'intéressant surtout à ceux que leur âge ou un motif quelconque empêcheraient de contracter un engagement volontaire.

La société recueille, à leur sortie de la maison d'arrêt, les jeunes libérés

qui leur sont désignés par ses visiteurs. Elle leur ouvre un atelier, installé par elle rue Saint-Maur, 9, où elle leur donne un travail proportionné à leurs forces. Ses pupilles, nourris et logés dans un hôtel voisin, à ses frais, y passent une période d'épreuve, variant d'un à deux mois, pendant laquelle ils sont traités comme des ouvriers et, payés à leurs pièces, reçoivent un salaire moyen de 1 fr. 40. Si le salaire qu'ils ont gagné dépasse la somme allouée pour leur entretien, l'excédent leur est attribué.

Quand, après avoir observé ses pupilles pendant ce temps d'épreuve, la société s'est assurée de leurs bonnes dispositions et de leur sincère désir de travailler, elle cherche à les placer chez un patron, en continuant à les surveiller. Outre les jeunes gens condamnés pour divers délits, la Petite Roquette contient des mineurs enfermés par voie de correction paternelle : la société s'intéresse également à eux, et l'un de ses membres, ancien doyen de Faculté, s'est spontanément offert à les visiter.

Pendant la première année de son existence, la *Société de patronage des jeunes adultes* a patronné 102 jeunes gens. Sur ce nombre, au 1er mars 1896, 13 travaillaient à son atelier; 20, placés par ses soins, restaient en relation avec elle. Parmi les autres, ayant plus ou moins vite échappé à son influence, 8 seulement semblaient avoir mal tourné : ses dépenses, qui s'étaient élevées à 5,512 francs en 1895, ont dépassé 8,000 francs en 1896.

Par ces premiers succès, la société a le droit d'espérer que, ses moyens d'action se développant, elle en obtiendra de plus importants et verra peu à peu s'accroître le nombre des jeunes libérés que son vigilant patronage aura sauvés de la récidive et réclassés.

2726. — **Œuvre du patronage des prévenus acquittés de la Seine**, rue Broca, 136. — Fondée, en 1836, par un groupe de magistrats de Paris, MM. Picot, Lamy, Casenave, Rigal, etc., sur l'initiative de M. de Metz, conseiller à la Cour royale, le futur créateur de la colonie de Mettray. Administrée par un conseil dont le président du tribunal civil est le président de droit.

Voulant accomplir un acte de justice envers des innocents qu'une détention préventive avait privés de tout moyen d'existence, les fondateurs de cette œuvre se proposaient au début de recueillir seulement les individus remis en liberté après une ordonnance de non-lieu ou un acquittement et qui ont eu à souffrir de cette détention.

Réservée à cette catégorie de prévenus, leur protection n'aurait eu que trop rarement l'occasion de s'exercer. Elle s'étendit presque aussitôt à une classe beaucoup plus nombreuse : celle des individus traduits en justice pour des délits de vagabondage, de mendicité ou d'autres insuffisamment caractérisés, et libérés après une très courte détention. Ce qui devait être à l'origine une œuvre de réparation devint surtout alors un œuvre de bienfaisance.

Elle a conservé ce rôle et l'a toujours bien rempli, sans recevoir des ressources exceptionnelles qui donnèrent à certaines institutions chari-

tables un développement inattendu, mais sans subir de ces retours de fortune qui en ont compromis d'autres.

Depuis 1850, — car aucun document ne permet de remonter sûrement plus haut, — la moindre de ses recettes a été de 3,136 francs (1852), la plus élevée de 8.003 francs (en 1879).

Suivant l'état de sa caisse et surtout suivant le nombre des clients qui lui étaient adressés par les magistrats devant lesquels ils avaient comparu (car elle n'en reçoit qu'à cette condition), le chiffre de ses assistés a varié de 264 (en 1852) à 1,269 en 1882 (1).

La société logea d'abord les individus que, dès le mois de septembre 1836, elle avait commencé à recueillir, dans une maison meublée de la rue Saint-Pierre-aux-Bœufs, l'*hôtel de Stuttgard*, ne considérant cette installation que comme provisoire, et décidée à les hospitaliser, dès qu'elle le pourrait, dans un asile spécial, avec un directeur à sa tête. En 1839, cet asile fut installé modestement rue des Anglaises, où il resta jusqu'en 1854.

A cette époque il fut transféré rue de Lourcine (devenue rue Broca), 136, dans un local mieux aménagé et contenant aujourd'hui 14 lits, dont 2 sont réservés aux femmes (2).

Les individus admis à l'asile n'y pouvaient autrefois rester que trois jours. Ce délai était bien court pour leur permettre de trouver du travail : le conseil de l'œuvre, préférant réduire les admissions et rendre l'assistance plus efficace, laissa au directeur la faculté de le prolonger, selon les cas, jusqu'à dix jours ; en fait, sa durée moyenne ne dépasse pas cinq jours.

Les hôtes temporaires de l'asile reçoivent, en y arrivant, les vêtements dont ils peuvent avoir besoin, et pendant chaque journée qu'ils y restent, deux bons de repas qui leur sont servis chez un restaurateur du quartier et sont remplacés, dans le cas où les courses qu'ils ont à faire les tiendraient éloignés, par des bons de fourneaux.

Pendant l'année 1895 l'œuvre a recueilli 735 individus, dont 57 femmes (soit 7 pour 100 : proportion ordinaire). 239 étaient originaires de Paris; 453, des départements; 43, de pays étrangers; 16 avaient moins de 15 ans ; 150, de 15 à 20 ans.

(1) Un tableau quinquennal suffira pour faire connaître la marche normale et régulière de l'œuvre :

	Recettes.	Dépenses.	Patronnés.
1850	3.493	3.387	332
1855	5.020	5.170	693
1860	5.099	4.043	320
1865	4.103	6.281	856
1870	»	»	777
1875	5.550	3.979	378
1880	6.612	6.270	860
1885	5.520	7.058	936
1890	4.390	5.343	670
1895	5.950	5.907	735

(2) En cas de besoin, ces 14 lits étant occupés, le directeur de l'œuvre adresse ses patronnés à un asile d'hospitalité de nuit.

Ils avaient ensemble fourni 2,927 journées de présence, reçu 3,585 bons de repas, 1,670 bons de fourneaux, 452 pièces de vêtements ou de chaussures. 250 avaient trouvé du travail, à la connaissance de l'œuvre; 16 s'étaient engagés, 9 avaient été admis dans des établissements hospitaliers et 89 rapatriés.

Depuis 1850 jusqu'au 1er janvier 1896, l'œuvre a recueilli 29,272 individus. On ne peut, nous l'avons indiqué déjà, faute de documents précis, établir le compte exact de ceux qu'elle avait reçus dans les quatorze années précédentes; mais, en l'évaluant au chiffre moyen de 300 par année (qu'il dépassa certainement), on trouverait le total de 33,372 assistés, depuis la fondation de l'œuvre.

2727. — **Société de patronage des détenus, des libérés et des pupilles de l'administration pénitentiaire,** boulevard de Vaugirard, 4. — Fondée en 1890. — Autorisée en 1891. — S'efforce d'étendre son action sur les détenus et les libérés (hommes, femmes, enfants) des prisons de province où elle a fondé son action (Bayonne, Saint-Étienne, Saintes, la Rochelle, Nice, Montpellier, Montélimar). Comptait, tant à Paris que dans les départements, 500 membres au 1er janvier 1896.

2728. — **Œuvre des libérées de Saint-Lazare,** place Dauphine, 14 (précédemment, rue Albouy, 5). — Fondée en 1870, sur l'initiative de M. l'abbé Michel, aumônier de Saint-Lazare, par sa nièce, Mlle Pauline Michel de Grandpré. *Reconnue comme établ. d'util. publ.* en 1885. Administrée par un conseil de messieurs et de dames.

L'Œuvre s'était constituée dans le but de « préserver la femme en danger de se perdre, et de rendre à la vie sociale des libérées fermement décidées à accepter une direction faite de travail et de relèvement moral ». En 1882, la majorité du conseil pensa que, pour bien remplir un tel programme, il était nécessaire de modifier son fonctionnement et ses statuts. Cette modification fut décidée, contre l'avis de la fondatrice, qui ne voulut pas continuer à diriger l'Œuvre ainsi réorganisée.

Depuis cette époque, le patronage de la Société, réservé jusqu'alors aux libérées, s'étendit aux femmes prévenues sous des inculpations sans gravité, et confiées à l'Œuvre par le magistrat instructeur, après abandon de poursuites.

Ayant obtenu, quelques mois après sa nomination, l'autorisation d'entrer à Saint-Lazare, Mme Bogelot, la nouvelle directrice (aujourd'hui chevalier de la Légion d'honneur), eut la faculté de s'entretenir avec les détenues et de rechercher celles sur qui ce patronage pouvait s'exercer utilement. Ces entretiens lui firent comprendre la nécessité et lui inspirèrent le projet, adopté avec empressement par le conseil, de créer un asile temporaire pour les enfants des prévenues, des condamnées et des libérées.

Cet asile, installé en 1884 à Boulogne-sur-Seine (rue de Billancourt, 143), devait se développer rapidement. Réservé d'abord aux enfants des prévenues et des libérées, il accueillit bientôt celles-ci avec eux. Les services

rendus par cet asile déterminèrent le conseil à en ouvrir un second en 1885, un troisième en 1894 (1).

Quant au troisième asile, depuis son ouverture (1er juillet 1894) jusqu'au 1er juillet 1895, il a recueilli 72 femmes ou enfants. Il en a placé ou rapatrié 42 (2).

En 1888, l'Administration pénitentiaire prit le parti d'envoyer à Nanterre les femmes condamnées à moins de deux mois de prison, à Doullens les femmes condamnées à plus de deux mois et moins d'un an. La maison de Saint-Lazare resta surtout affectée aux femmes de la 2e section, c'est-à-dire aux prostituées, dont l'œuvre ne s'était jamais occupée, bien que le public, trompé par son nom, eût souvent cru le contraire.

Les femmes que la Société patronnait étant réparties en plusieurs prisons, et Saint-Lazare n'en conservant presque plus, le conseil trouvait naturel et utile d'adopter pour elle une dénomination nouvelle. Il choisit la suivante : « Œuvre des petits asiles temporaires pour la préservation et le patronage des femmes et de leurs enfants (ancienne Œuvre des libérées de Saint-Lazare). »

Mais le Conseil d'État ne l'autorisant à prendre cette dénomination qu'à la condition de faire disparaître complètement l'ancienne, celle sous laquelle l'Œuvre s'était fondée, développée, fait connaître, le Conseil ne put consentir à ce sacrifice, et la Société garda son nom primitif, bien que devenu inexact.

Depuis sa réorganisation, l'Œuvre a vu ses recettes s'élever de 5,720 fr. (en 1882) à 19,398 francs (en 1895) (3). Ses dépenses, dans l'intervalle, ont varié de 8,774 francs (en 1887) à 14,727 francs (en 1894). Outre les bons de nourriture, les vêtements et les secours en argent qu'elle donnait

(1) Mouvement des asiles depuis leur fondation :

ANNÉES	PREMIER ASILE		DEUXIÈME ASILE	
	ENTRÉES	PLACÉES ou rapatriées par l'Œuvre.	ENTRÉES	PLACÉES ou rapatriées par l'Œuvre.
1884	28	12	»	»
1885	24	12	9	4
1886	34	19	26	13
1887	42	18	34	20
1888	38	17	28	6
1889	72	41	56	35
1890	82	54	64	35
1891	96	65	68	42
1892	96	62	70	38
1893	93	65	53	32
1894 (premier semestre)	34	26	23	19

(2) En 1895, les deux pavillons qu'elle louait rue de Billancourt étant arrivés à fin de bail, la Société a dû réunir provisoirement dans une autre maison les deux asiles qu'elle y avait installés.

(3) Sur cette somme figure un don anonyme de 6,000 francs. En 1883 l'œuvre avait déjà reçu un legs de 20,000 francs de Mme Salle.

chaque année à ses patronnées (dont le nombre dépassait parfois 1,200), l'Œuvre s'efforçait d'assister plus efficacement les plus âgées d'entre elles, en les faisant entrer dans un asile de vieillards, principalement à celui de Villers-Cotterets. Elle en a ainsi placé 10 en 1885; 18 en 1886; 8 en 1890; 15 en 1891, etc.

Pendant l'exercice 1895, la Société comptait 670 membres. Elle avait fait faire 552 visites, distribué 2,343 objets de vêtements, 1,078 bons de nourriture, 2,874 francs de secours en espèces; et obtenu pour ses patronnées : 78 ordonnances de non-lieu; 4 libérations conditionnelles, 61 applications de la loi Bérenger.

2729. — **Œuvre protestante des prisons de femmes.** Siège du Comité, rue de Lisbonne, 49; atelier-asile, boulevard de Vaugirard, 4.

Cette œuvre fut fondée en 1839 (sous le nom d'*Association de dames autorisées à visiter les détenues protestantes de la prison de Saint-Lazare*), sur l'initiative de quelques personnes charitables qui, sachant tout ce que Mme Fry avait fait en faveur des prisonniers d'Angleterre, désiraient l'imiter, après avoir pris les conseils de son expérience.

Venue à Paris tout exprès, Mme Fry en visita avec soin les diverses prisons; puis, réunissant les dames qui l'y avaient appelée, elle leur communiqua le résultat de ses observations, leur indiqua les réformes qui lui semblaient le plus urgentes, et les engagea vivement à porter leurs premiers efforts sur la prison de Saint-Lazare, où se trouvaient alors 950 femmes.

A la suite de cette réunion, une première association, composée à la fois de dames catholiques et protestantes, tenta de se fonder. Mais les catholiques s'en étant presque aussitôt retirées, les dames protestantes formèrent entre elles un comité définitif. Ce comité, composé de Mmes Cuvier, Dumas, Juncker, Martin-Paschoud, la comtesse de Montigny-Jaucourt, Malter, Adèle Monod, la baronne Mallet, Émilie Mallet, la baronne Pelet, la baronne de Sahune, la comtesse de Perthuis et Voidel, écrivit, le 2 mai 1839, à M. Delessert, préfet de police, pour lui demander l'autorisation de visiter les protestantes détenues à Saint-Lazare, s'engageant à n'user de cette permission qu'avec une grande prudence.

L'autorisation qu'elles sollicitaient leur ayant été accordée, les dames de l'Œuvre, — parmi lesquelles il est juste de nommer Mlle Louise Dumas, qui, ayant concouru à sa fondation, en resta jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant 52 ans, le membre le plus actif, — n'ont jamais cessé, depuis, de faire des visites régulières, et à peu prés quotidiennes, aux détenues protestantes (1); de visiter les détenues malades à l'infirmerie, de s'entretenir avec les autres soit isolément, soit par groupes de la même catégorie, de les réunir chaque dimanche, dans une petite salle dite Oratoire protestant, à huit heures du matin et à deux heures de l'aprés-midi.

(1) Le quartier cellulaire de la maison départementale de Nanterre ayant été ouvert en 1890, l'administration demanda aux dames qui visitaient les protestantes hospitalisées, de visiter les détenues cellulaires, sans distinction de culte.

L'Œuvre continue à patronner, après leur libération, les femmes qu'elle a visitées à Saint-Lazare ou à Nanterre, même celles qui sortent des maisons de Doullens ou de Clermont, dont l'accès lui a été plus récemment ouvert. Elle recommande aux sociétés de patronage de divers pays celles qui, étant étrangères, ont été frappées d'expulsion. Elle en rapatrie d'autres à ses frais; aux autres, enfin, elle donne des vêtements, procure un emploi, et, en attendant qu'elle les ait placées, elle les recueille pour un temps indéterminé, dans son asile-atelier fondé en 1882, sous le nom d'*Atelier de pliage,* rue Montparnasse, et transféré en 1890, sous son nouveau nom, à l'adresse indiquée plus haut. Chaque année, de 40 à 60 femmes y sont reçues, représentant de 1,000 à 1,500 journées de présence.

Étendant enfin sa sollicitude sur les enfants en danger moral, l'*Œuvre des prisons de femmes* a créé pour eux une branche spéciale, celle des *Petites familles,* dont nous avons déjà parlé (voir n° 1012).

Nous signalerons les développements de l'Œuvre en indiquant le nombre des détenues protestantes qu'elle a visitées et assistées dans les cinq premières et les cinq dernières années de son existence.

1839	42	1891	212
1840	55	1892	250
1841	70	1893	411
1842	75	1894	545
1843	61	1895	525 (1).

Le nombre total des visites faites aux détenues depuis la fondation jusqu'au 1er janvier 1896 dépasse 7,000.

Les recettes de l'Œuvre pendant les cinq dernières années ont varié de 5,118 francs (en 1895) à 8,495 francs, dont un legs de 3,000 francs de Mlle Louise Dumas (en 1891);

Les dépenses, de 4,933 francs (en 1895) à 7,592 francs (en 1893).

2730. — **Société de patronage des détenues et des libérées.** — Fondée en 1838 comme section de l'*Œuvre protestante des prisons de femmes,* elle n'avait d'abord pour but que le relèvement des femmes détenues. Devenue, en 1892, une œuvre distincte, elle a commencé à s'occuper également des jeunes filles, et avec le concours de l'Œuvre des prisons, qui y a affecté le produit d'un legs de Mlle Louise Dumas, elle a fondé une maison à Levallois-Perret pour ses plus jeunes pupilles (voir n° 1012); le 1er janvier 1895, cette maison avait déjà reçu 71 pensionnaires.

Publication périodique spéciale :

Bulletin de l'union des sociétés de patronage, place Dauphine, 14.

(1) Dont 251 au dépôt, 216 à Saint-Lazare, 58 à Nanterre.

XLVII

HOPITAUX PUBLICS (1)

HOPITAUX GÉNÉRAUX

2731. — **Hôtel-Dieu,** place du Parvis-Notre-Dame. — 563 lits. (346 de médecine; — 181 de chirurgie; — 18 de nourrices; — 18 berceaux.) — Desservi depuis le milieu du treizième siècle par les *Sœurs Augustines hospitalières.* — Reçoit les malades des quartiers de l'*Arsenal, Saint-Avoie, Bonne-Nouvelle,* les *Enfants-Rouges, Saint-Gervais,* les *Halles, Saint-Merry* et *Notre-Dame.*

Malades traités en 1895 : 11,544; journées de traitement : 262,951.

L'Hôtel-Dieu est l'un des plus anciens hôpitaux de l'Europe (2). La fon-

(1) Avant la Révolution, il y avait à Paris 48 hôpitaux ou hospices, publics ou privés, contenant ensemble 20,000 lits environ.

Aujourd'hui, en dehors des établissements privés destinés aux malades ou aux vieillards, l'administration de l'Assistance publique dispose de 23,371 lits, répartis entre 23 hôpitaux, une maison de santé, 5 hospices et trois maisons de retraite.

En ce qui concerne spécialement les hôpitaux, le rapport du Dr Napias, — auquel nous empruntons ces chiffres, — montre l'accroissement continu de leur population annuelle :

En 1834..........	66.521	En 1874..........	88.733
» 1844..........	84.021	» 1884..........	122.056
» 1854..........	99.521	» 1894..........	172.500
» 1864..........	93.593		

Bien que le nombre des lits d'hôpitaux publics ait plus que doublé depuis 50 ans (5,000 en 1848, 12,000 aujourd'hui), il est encore loin de suffire aux besoins des classes indigentes, puisque dans l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris,* publié en 1896, on lit la mention suivante : « **Relevé des travaux du bureau central** : *Malades admis :* 19,656. *Malades envoyés aux hôpitaux spéciaux :* 9,202. *Malades ajournés, faute de lits :* 34,259. »

Mais si depuis la fin du siècle dernier le nombre des malades que peut hospitaliser l'Assistance publique ne s'est pas accru proportionnellement au chiffre de la population parisienne, les conditions de cette hospitalisation, du moins, se sont sensiblement améliorées et tendent à s'améliorer sans cesse. Dans les constructions nouvelles l'administration hospitalière s'est de plus en plus appliquée à espacer les lits des malades, à ménager pour chacun un plus grand cube d'air. Nous sommes donc loin du temps ou Tenon constatait que les 1,219 lits de l'Hôtel-Dieu contenaient 3,418 individus, soit près de trois malades chacun en moyenne, et que, quand les malades affluaient, on en mettait jusqu'à 4 dans les petits lits, jusqu'à 6 dans les grands.

(2) Existaient seulement avant lui l'Hôtel-Dieu de Lyon, datant du sixième siècle, et deux ou trois autres peut-être.

dation en est attribuée par une tradition constante à saint Landry, évêque de Paris sous Clovis II, qui, à la suite de l'épidémie causée par la famine de 651, en aurait jeté les bases, en assurant son existence par une importante donation. Il fut pendant longtemps le seul hôpital de Paris. A la fin du douzième siècle pourtant, il ne comprenait encore que deux salles. Successivement agrandi par Philippe-Auguste et Henri IV, il reçut d'eux des privilèges et des immunités de diverse sorte. D'abord dirigé par les chanoines de Notre-Dame, il fut placé en 1505 sous l'administration de gouverneurs laïques pris parmi les notables bourgeois de Paris, remplacés en 1654 par une commission dont la composition fut encore modifiée en 1690.

En 1838, pour continuer la ligne des quais, on dut démolir un des bâtiments dont il se composait, en construire un autre séparé par une rue du reste de l'hôpital, auquel le reliait une passerelle. Dès cette époque, on jugeait son installation très défectueuse et l'on songeait à le reconstruire complètement. L'exécution de ce projet ne fut commencée que sous le second Empire, en 1864, et l'hôpital réédifié ne fut inauguré qu'en 1878.

Quant aux *Sœurs Augustines hospitalières,* leur histoire se confond avec celle de l'Hôtel-Dieu. Leur Congrégation est née avec lui et pour lui. En lui assignant l'Hôtel-Dieu pour demeure, le décret de 1810 qui les autorisa ne fit que reconnaître un fait, car jamais elle n'en eut d'autre.

2732. — **Hôpital de la Pitié,** rue Lacépède, 1. — 729 lits (515 de médecine, — 173 de cchirurgie, — 17 d'accouchement, — 24 berceaux). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers du *Jardin des Plantes,* de la *Salpêtrière,* la *Sorbonne, Saint-Victor,* et des communes d'*Antony, Chevilly, Choisy-le-Roi, Fresne, Gentilly, Ivry,* l'*Hay, Rungis, Thiais, Villejuif* et *Vitry.*

Malades traités en 1895 : 9,115; journées de traitement : 230,573.

Avait été fondé en 1612, comme refuge de mendiants.

2733. — **Hôpital de la Charité,** rue Jacob, 47. — 504 lits (321 de médecine, — 119 de chirurgie, — 18 d'accouchement, — 14 de nourrices, — 32 berceaux). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers de *Saint-Germain l'Auxerrois, Saint-Germain des Prés, Gaillon,* le *Mail,* la *Monnaie, Notre-Dame des Champs,* l'*Odéon,* le *Palais-Royal,* la *Place Vendôme, Saint-Thomas d'Aquin* et *Vivienne.*

Malades traités en 1895 : 8,714; journées de traitement : 215,562.

Fondé en 1707 par Marie de Médicis, l'hôpital de la Charité fut richement doté par Claude Bernard, bourgeois de Dijon, qui, en entrant dans les ordres, se dépouilla de son immense fortune en faveur de diverses œuvres de charité.

2734. — **Hôpital Saint-Antoine,** faubourg Saint-Antoine, 184. — 647 lits (553 de médecine, — 149 de chirurgie, — 6 d'accouchement, — 16 de nourrices, — 23 berceaux). — Desservi par un personnel laïque. —

Reçoit les malades des quartiers de *Bel-Air, Bercy, Sainte-Marguerite, Picpus*, les *Quinze-Vingts*, la *Roquette, Charonne*, les *Archives* (pour la chirurgie seulement), et des communes d'*Alfortville, Bonneuil, Bry-sur-Marne, Champigny, Charenton, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Montreuil, Nogent-sur-Marne*, le *Perreux, Saint-Mandé, Saint-Maur, Saint-Maurice, Vincennes.*

Malades traités en 1895 : 13,205; journées de traitement : 315,816.

L'hôpital Saint-Antoine fut installé en 1796, par décret de la Convention, dans une ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui venait d'être reconstruite à grands frais. Un bâtiment contenant 150 lits y fut ajouté en 1861. Un pavillon de 20 lits y a été construit depuis, par suite d'une donation de M. Moïana, dont il porte le nom (1).

2735. — **Hôpital Necker,** rue de Sèvres, 151. — 418 lits (220 de médecine, — 162 de chirurgie, — 18 de nourrices, — 18 berceaux). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers d'*Auteuil, Grenelle, Javel, Saint-Lambert, Necker*, et des communes de *Clamart, Issy* et *Malakoff.*

Malades traités en 1895 : 8,651 ; journées de traitement : 175,851.

Fut installé en 1779 dans un ancien couvent de Bénédictins, le Roi ayant accordé une somme annuelle de 42,000 francs pour y faire l'essai d'un hôpital de 120 lits, sur l'intercession de Mme Necker, qui s'était chargée de le surveiller, de le diriger et qui contribua de ses deniers à l'entretenir. Il porta d'abord le nom d'*Hôpital des paroisses de Saint-Sulpice et du Gros-Caillou.* Pendant la Révolution, on l'appela *Hôpital de l'Ouest.* Il reçut plus tard le nom de celle qui en avait déterminé et assuré la fondation. Devenu insuffisant et insalubre, il fut reconstruit en 1850.

2736. — **Hôpital Cochin,** faubourg Saint-Jacques, 47. — 249 lits (58 de médecine, — 99 de chirurgie, — 48 d'accouchement, — 44 berceaux). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers de la *Gare, Croulebarbe*, la *Maison-Blanche, Montparnasse*, la *Santé*, le *Val-de-Grâce*, et des communes d'*Arcueil, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay, Fontenay-aux-Roses, Orly*, le *Plessis-Piquet* et *Sceaux.*

Malades traités en 1895 : 6,846; journées de traitement : 180,584.

Fondé en 1780 par la libéralité personnelle et les sollicitations charitables de l'abbé Cochin, l'hôpital qui porte son nom ne contenait à l'origine que 38 lits. La Convention en porta le nombre à 80.

2737. — **Hôpital Lariboisière,** rue Ambroise Paré, 2. — 690 lits (394 de médecine; 224 de chirurgie; 28 d'accouchement; 8 de nourrices; 36 berceaux). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers des *Arts et Métiers*, de la *Chapelle*, la *Chaussée d'Antin, Cli-*

(1) En 1878, M. Moïana avait légué un million à la ville de Paris « pour construire un hôpital ».

gnancourt, Saint-Georges, la *Goutte d'Or,* le *Faubourg-Montmartre,* la *Porte Saint-Denis,* la *Porte Saint-Martin, Rochechouart, Saint-Vincent de Paul,* l'*Hôpital Saint-Louis* (pour la médecine seulement), et des communes de *Bondy, Drancy, Dugny, Épinay,* l'*Ile Saint-Denis, Pantin,* le *Pré Saint Gervais, Pierreffite, Saint-Denis, Stains* et *Villetaneuse.*

Malades traités en 1895 : 18,138; journées de traitement : 339,768.

Cet hôpital, dont la construction avait été commencée en 1846, devait porter le nom de *Louis-Philippe.* En 1848, il fut nommé *Hôpital de la République;* en 1852, *Hôpital du Nord,* et un peu plus tard, la comtesse de Lariboisière ayant fait à l'Assistance publique un legs considérable, il reçut le nom de cette bienfaitrice des pauvres.

2738. — **Hôpital Beaujon,** faubourg Saint-Honoré, 208. — 422 lits (211 de médecine; 173 de chirurgie; 16 d'accouchement; 22 berceaux). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers des *Bassins,* des *Batignolles,* des *Champs-Élysées,* de l'*Europe,* la *Madeleine,* la *Muette,* la *Plaine Monceau,* la *Porte Dauphine,* le *Roule,* les *Ternes,* et des communes d'*Asnières, Boulogne, Clichy, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly, Puteaux* et *Suresnes.*

Malades traités en 1895 : 10,780; journées de traitement : 205,574.

Cet établissement, fondé en 1784 par le fermier général Beaujon, qui avait consacré 1,500,000 francs à sa construction et l'avait doté de 25,000 livres de rente, était destiné par lui à servir d'école aux enfants de la commune du Roule. Il fut converti, en 1795, en hôpital, et notablement agrandi vers le milieu de ce siècle.

2739. — **Hôpital Tenon,** rue de la Chine, 4. — 635 lits (404 de médecine; 183 de chirurgie; 48 berceaux). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers *Saint-Ambroise,* de l'*Amérique, Belleville, Saint-Fargeau,* le *Père-Lachaise,* le *Combat,* la *Route de Flandre,* et de la commune de *Villemonble.*

Malades traités en 1895 : 14,120; journées de traitement : 355,365.

A été fondé en 1878.

2740. — **Hôpital Andral,** rue des Tournelles, 35. — 100 lits (tous de médecine). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit (pour la médecine seulement) les malades des quartiers des *Archives* et de la *Folie-Méricourt.*

Malades traités en 1895 : 1,498; journées de traitement : 37,873.

A été fondé en 1880, dans le bâtiment occupé, jusqu'en 1867, par la Filature des indigents, et depuis par la direction des nourrices.

2741. — **Hôpital Laënnec,** rue de Sèvres, 42. — 520 lits (480 de médecine; 20 de nourrices; 20 berceaux). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers de l'*École-Militaire,* du *Gros-Caillou* et des *Invalides.*

Malades traités en 1895 : 5,563 ; journées de traitement : 273,885.

Cet hôpital a été installé dans les anciens bâtiments de l'hospice des femmes incurables, fondé au milieu du dix-septième siècle par Marguerite Rouillé, veuve d'un conseiller au Parlement, et richement doté par le cardinal de La Rochefoucauld et un bienfaiteur anonyme.

2742. — **Hôpital Broussais,** rue Didot, 96. — 264 lits (200 de médecine; 64 de chirurgie). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers du *Petit-Montrouge* et de *Plaisance,* et ceux des communes de *Montrouge, Vanves* et *Châtillon.*

Malades traités en 1895 : 2,932; journées de traitement : 101,745.

A été fondé en 1884.

2743. — **Hôpital Bichat,** boulevard Ney, 160. — 190 lits (130 de médecine; 60 de chirurgie). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades des quartiers des *Épinettes,* des *Grandes-Carrières,* et ceux des communes d'*Aubervilliers, Bobigny,* le *Bourget,* la *Courneuve* et *Saint-Ouen.*

Malades traités en 1895 : 3,703; journées de traitement : 84,811.

A été fondé en 1882.

2744. — **Hôpital Hérold,** place du Danube. — 100 lits (tous de médecine). — Desservi par un personnel laïque.

Malades traités en 1895 : 868 ; journées de traitement : 85,128.

A été fondé en 1892.

Total des malades traités, en 1893, dans les hôpitaux généraux (médecine et chirurgie réunis) : **115,933.** *Total des journées de traitement :* **2,815,486.**

HOPITAUX SPÉCIAUX

2745. — **Hôpital d'isolement,** porte d'Aubervilliers. — 180 lits (tous de médecine). — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit les malades atteints de maladies contagieuses.

Malades traités en 1895 : 951 ; journées de traitement : 20,182.

2746. — **Hôpital Saint-Louis,** rue Bichat, 40. — 843 lits (609 de médecine; 176 de chirurgie; 28 d'accouchement; 30 berceaux). — Desservi par un personnel laïque. Est affecté au traitement des maladies de la peau. — Reçoit en outre, pour la chirurgie seulement, les malades des quartiers du *Combat,* de la *Folie-Méricourt,* de l'*Hôpital Saint-Louis,* de la *Route de Flandre* et de la *Villette.*

Malades traités en 1895 : 13,392; journées de traitement : 335,045.

L'*Hôpital Saint-Louis* reçoit également des malades payants, moyennant une indemnité de 5 à 6 francs par jour.

A été fondé par Henri IV, en 1607, comme une succursale de l'Hôtel-Dieu, trop encombré pour recevoir les contagieux. Placé jusqu'en 1789,

ainsi que l'Hospice des Incurables et l'Hospice Sainte-Anne, sous la même administration.

2747. — **Hôpital Ricord,** boulevard de Port-Royal, 111. — 336 lits, pour hommes seulement (tous de médecine). — Desservi par un personnel laïque. Est affecté au traitement des maladies syphilitiques.

Malades traités en 1895 : 4,891 ; journées de traitement : 92,171.

L'hôpital Ricord reçoit des malades payants, moyennant une indemnité de 5 francs par jour.

Fondé en 1785, dans un ancien couvent des Capucins. Porta d'abord le nom d'*Hôpital des vénériens,* puis celui d'*Hôpital du Midi.*

2748. — **Hôpital Broca**, rue Broca, 111. — 243 lits pour femmes seulement (150 de médecine; 18 d'accouchement; 24 berceaux). — Desservi par un personnel laïque. Est spécialement, mais non exclusivement, affecté au traitement des maladies syphilitiques chez les femmes.

Malades traités en 1895 : 2,585; journées de traitement : 82,633.

Ancien couvent des Cordelières, acquis par l'Administration en 1835, pour le convertir en hôpital, à MM. Debelleyme et Cochin, qui avaient tenté d'y fonder un refuge. Se nommait autrefois *Hôpital de Lourcine.*

2749. — **Hôpital Boucicaut,** rue de la Convention. — Construit en exécution d'un legs de Mme Boucicaut à l'Assistance publique, le dotant de 220,000 francs de rente. Cet hôpital, qui doit être inauguré dans le courant de l'année 1897, sera, selon la volonté de la testatrice, desservi par des religieuses.

Il contiendra 152 lits; soit :

64 lits de médecine (40 pour hommes, 24 pour femmes); 52 lits de chirurgie (32 pour hommes, 20 pour femmes); 16 lits, — dont 8 de médecine et 8 de chirurgie, — moitié pour hommes, moitié pour femmes, réservés à des employés du *Bon Marché ;*

Et, dans une salle spéciale de maternité, 20 lits, dont 4 pour femmes enceintes et 16 pour accouchées.

2750. — **Hôpital de Charenton**. — Annexe de la *Maison nationale de Charenton* (Voir section LVIII). — Desservi par un personnel laïque. — 14 lits.

Reçoit gratuitement les hommes indigents malades, domiciliés dans le canton.

Ce petit hôpital fut fondé, avec ses 14 lits, par Sébastien Leblanc, contrôleur général des guerres, en 1641. Ce fut le berceau de la *Maison nationale* qui, en vertu de la fondation primitive, pourvoit à son entretien.

Hôpital d'Angicourt (Oise). — En formation, par les soins de l'administration de l'Assistance publique, qui doit l'affecter spécialement au traitement des tuberculeux. Contiendra 200 lits. Sera sans doute ouvert dans courant de l'année 1898.

XLVIII

HOPITAUX PRIVÉS

2751. — **Hôpital Saint-Joseph,** rue Pierre Larousse, 1 et 5. — Fondé par l'initiative privée; ouvert en 1884, desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 205 lits.

Reçoit gratuitement les malades des deux sexes.

La fondation, le développement de cette œuvre constituent l'une des plus brillantes *campagnes* de la charité chrétienne à Paris. M. le comte d'Haussonville en rédigeait le bulletin, avec une éloquente concision, dans son rapport sur l'exercice 1894 : « Quarante six mille mètres de terrain achetés cinq millions réunis; huit pavillons construits, 9,445 malades soignés et tout cela en neuf ans, c'est ainsi que votre passé se résume. »

Ces huit pavillons construits en neuf ans, entièrement isolés sur leurs quatre faces, entourés de jardins, reliés entre eux seulement par des galeries en sous-sol et des promenoirs à jour, se divisent en deux parties :

Le *Petit Hôpital,* comprenant quatre pavillons qui contiennent ensemble 60 lits d'enfants (médecine et chirurgie) et 11 lits de femmes pour le service des spécialités (maladies d'yeux, des oreilles et du larynx);

Le *Grand Hôpital,* comprenant (dans la partie actuellement construite) deux pavillons affectés au service de la chirurgie et contenant 64 lits d'adultes (plus 6 chambres d'isolement pour femmes seulement); deux pavillons affectés au service de la médecine, avec le même nombre de lits.

Outre les pavillons destinés au traitement des malades, l'*Hopital Saint-Joseph* comprend encore : une salle d'opérations et un laboratoire de bactériologie, très largement installé l'année dernière.

L'ensemble de ces constructions (y compris l'achat du terrain) n'a pas coûté moins de 3 millions, somme que devait grossir, en 1895, l'installation d'une maison de convalescence au Tremblay (près Villepinte) pour les femmes ou les jeunes filles sortant de l'hôpital, trop faibles encore pour se remettre au travail. (Voir section LIII.)

C'est en 1878 qu'un petit nombre de personnes charitables se concertèrent pour fonder un hôpital privé dont elles songeaient d'abord à faire une annexe de la Faculté libre de médecine. Elles apprirent qu'un terrain de 20,000 mètres, fort bien situé entre la rue de Vanves et la rue Didot, se trouvait à vendre au prix de 360,000 francs, mais que pour profiter de cette occasion, il fallait se hâter. Dans une réunion provoquée par Mgr d'Hulst, elles souscrivirent immédiatement entre elles cette importante somme, et une société civile fut aussitôt formée pour conclure l'opé-

ration. En 1880, nouvelle tentation : pour une dépense supplémentaire de 283,000 francs, on pouvait doubler le terrain primitif. La société civile n'hésita pas à en assumer la charge, et une *Société anonyme immobilière* qui s'était substituée à elle entreprit la construction du premier pavillon, qui fut ouvert, avec 25 lits, au commencement de 1885.

L'Œuvre grandit vite. Au lieu de 25 lits, elle en eut bientôt 56, puis 90, puis 180, enfin, comme nous l'avons indiqué, 205, en attendant que l'achèvement du plan général et la construction des huit nouveaux pavillons qu'il prévoit lui en donnent 400.

En développant ainsi l'œuvre primitive, la Société hospitalière et le conseil d'administration de l'hôpital voyaient naturellement leur budget s'élever d'année en année. Le seul entretien des malades, qui ne coûtait que 20,000 francs en 1884, en coûtait, dès l'année suivante, 66,000; en 1890, 120,000 francs; en 1992, 136,000; en 1893, 156,000; en 1895, 170,000.

Mais, pour faire face à ces dépenses croissantes, l'hôpital trouvait des ressources, au moins égales, dont une œuvre annexe, spécialement établie en 1884 dans ce but, l'*Œuvre de Notre-Dame de consolation*, lui procurait la plus large part, et auxquelles le *Sou des malades* (autre œuvre née en 1891 et ne demandant à ses souscripteurs qu'une contribution de 0 fr. 05 par semaine) devait fournir aussi son contingent.

2752. — **Hôpital de Notre-Dame du Perpétuel Secours, à Levallois-Perret,** rue de Villiers, 80. — Fondé, en 1885, par la comtesse Maison et ses filles, la baronne de Mackau et Mme de Vatimesnil. Agrandi en 1886 par suite d'une donation de la princesse de Béthune. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1892 (1). Administré par un conseil de messieurs et de dames. Desservi par les *Religieuses Dominicaines du Tiers ordre régulier.*

Compte aujourd'hui 52 lits (26 pour hommes, 26 pour femmes), où il reçoit gratuitement les malades indigents du département de la Seine atteints de maladies aiguës.

Les progrès de cet établissement ont été rapides :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	MALADES TRAITÉS dans l'année.	JOURNEÉS de TRAITEMENT
1886	40.000f (environ)	47.000f	186	3.500 (environ)
1887	41.700	48.818	252	9.673
1888	64.130	64.381	325	13.428
1889	58.025	65.428	371	15.632
1890	50.149	85.516	414	16.056
1891	58.584	71.128	566	14.532
1892	55.477	76.847	583	15.873
1893	75.101	74.543	604	16.887
1894	50.914	73.733	650	17.056
1895	53.817	77.841	612	19.237

(1) Le premier parmi les hôpitaux libres.

Soit **673,936 francs** recueillis et dépensés depuis l'ouverture de l'hôpital jusqu'au 1er janvier 1896.

Le nombre des lits entretenus ou fondés, qui n'était que de 5 la première année, s'élevait, en 1886, à 7; en 1887, à 14; en 1888, à 23; en 1890, à 24; en 1892, à 26; en 1893, à 27; en 1894, à 29; en 1895, à 33 (dont 24 entretenus, et 19 fondés, pour lesquels avait été versé un capital de 233,000 fr.

L'*Hôpital du Perpétuel Secours* avait été installé sur un terrain loué par la Société, moyennant 15,000 francs par an, avec une promesse de vente au prix de 300,000 francs. En 1893, M. Millet étant mort, une somme de 120,000 francs dont Mme Millet avait laissé la jouissance à son mari et légué la nue propriété à l'hôpital, devint exigible. La Société put alors acquérir le terrain, au prix convenu, et en payer elle-même le tiers; pour le reste, avancé par deux personnes, elle n'eut plus qu'à servir un intérêt de 8,500 francs, bientôt réduit à 8,000, grâce à une donation de 10,000 fr. faite par Mme Gamard.

En 1895, une somme de 100,000 francs attribuée à l'Œuvre, sur les fonds du Pari mutuel, lui permit d'acheter un autre terrain contigu à celui qu'elle possédait déjà, et nécessaire pour son développement futur.

Outre ces diverses libéralités, l'*Hôpital du Perpétuel Secours* a reçu de Mlle Le Prieur, par acte authentique du 27 février 1892, une donation de 300,000 francs, qui ne sera réalisable qu'après son décès.

Mais ses besoins augmentaient plus rapidement encore que ses ressources; et, à bien des reprises, l'excédent de ses depenses dut être couvert, l'équilibre maintenu dans son budget, par l'inépuisable générosité de l'une des fondatrices.

2753. — **Hôpital de Notre-Dame de Bon Secours**, rue des Plantes, 66. — Desservi par les *Sœurs Augustines hospitalières* (de l'Hôtel-Dieu de Paris).

Comme on le verra plus loin (*Asiles de vieillards*), cet établissement, créé par l'abbé Carton, curé de Montrouge, fut légué par lui, quand il mourut, en 1887, au cardinal archevêque de Paris. Il contenait alors, sur un terrain de 15,500 mètres, deux pavillons pour les vieillards et deux salles provisoires, de 20 lits chacune, pour les malades.

L'asile, aménagé pour 100 vieillards, est resté tel qu'il était; l'hôpital s'est constamment développé.

Le pavillon *Sainte-Thérèse* et le pavillon *Saint-François de Sales*, contenant chacun 28 lits, furent inaugurés le 21 février 1889, le pavillon *Notre-Dame* et le pavillon *Saint-Louis*, contenant chacun 14 lits, le furent au mois de mai.

Deux autres, le pavillon *Sainte-Geneviève* et le pavillon *Saint-Henri*, furent construits en 1894. Le premier fut inauguré au mois d'avril 1896; le second, tout aménagé, l'a été le 15 janvier 1897.

En même temps, on ouvrait deux salles pour le service des consultations et des opérations; et, au commencement de 1896, on créait une lingerie spéciale pour les malades.

Enfin, sur un terrain de 10,600 mètres contigu au terrain primitif et acquis, en 1890, par la société civile qui représente l'hôpital, de nouveaux bâtiments, pouvant contenir 120 nouveaux lits, seront ultérieurement édifiés.

Les pavillons déjà construits en contiennent 112, tous occupés. Les malades indigents des deux sexes y sont admis gratuitement; 8 chambres particulières sont seules réservées à des malades payants.

L'Hopital de Bon Secours a reçu :

En 1891, 504	malades,	représentant	19,800	journées de traitement.
En 1892, 505	—	—	19,973	—
En 1893, 500	—	—	21,104	—
En 1894, 491	—	—	22,773	—
En 1895, 521	—	—	24,138	—
En 1896, 666	—	—	30,879	—

Les derniers comptes financiers accusent : en 1895, une recette de 119,657 francs, une dépense de 170,137 francs; en 1896, une recette de 188,706 fr. 78 et une dépense de 194,991 fr. 19; les différences ont été comblées par l'inépuisable libéralité du Cardinal Archevêque (voir *Asiles de vieillards*).

2754. — **Hôpital homéopathique Saint-Jacques,** rue Volontaire (rue de Vaugirard, 227). — Fondé en 1871, rue Saint-Jacques, 282, par la *Société médicale homéopathique de France. Reconnu comme établ. d'util. publ.* en 1878. — Desservi par les *Sœurs de la Présentation de la Sainte Vierge.* — 60 lits (les uns gratuits dans la salle commune, les autres en salles de 6 lits pour malades payant de 3 à 6 francs par jour, ou en salles de 2 lits pour malades payant 5 francs; d'autres enfin en chambres particulières pour malades payant de 5 à 10 francs par jour).

L'homéopathie n'ayant aucune part dans l'enseignement officiel, quelques médecins homéopathes résolurent, en 1867, de propager leurs doctrines par l'enseignement clinique, ce qui nécessitait la fondation d'un hôpital spécial. Ils avaient réuni un premier fonds fort modique de 586 francs. En mai 1869, ils en avaient recueilli 4,000; en juillet 1870, 33,000. Ils formèrent alors une société civile, qui loua rue Saint-Jacques, 282, une maison qu'elle aménagea pour sa nouvelle destination, et qui contenait 12 lits. A peine ce petit hôpital était installé que, la guerre étant déclarée, il fallut le convertir en ambulance. Le service clinique n'y put commencer que le 1er octobre 1871. La maison de la rue Saint-Jacques devenant insuffisante et tombant presque en ruine, ses fondateurs demandèrent à quelques capitalistes, amis de l'œuvre, de construire une maison appropriée à son usage, et dont elle payerait le loyer. Une *Société anonyme des hôpitaux homéopathiques* se constitua en 1882, au capital de 300,000 francs. En quelques mois, ce capital fut souscrit (1). Au mois

(1) Souscrivirent alors, comme membres fondateurs, pour 5,000 francs :

d'avril suivant, la Société annoyme acheta un terrain rue Volontaire, où elle fit construire le nouvel hôpital qui fut inauguré le 2 juin 1884.

L'*Hôpital Saint-Jacques* a reçu, en 1894 : 304 malades (représentant 10,702 journées de traitement); en 1895 : 343 malades (11,420 journées).

Ses dépenses, pendant ce dernier exercice, se sont élevées à 55,549 francs; Ses recettes totales à 161,375 francs, dont 68,674 francs de recettes ordinaires, et 89,271 francs de recettes extraordinaires (legs de Mme Cuny : 21,600 francs; legs de Mme Davoust : 66,500 francs).

2755. — **Petit hôpital Saint-Michel,** avenue Sainte-Eugénie, 9, rue Dombasle, 30. — Fondé en 1888 par l'*Œuvre des petits hôpitaux provisoires*. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — A 30 lits, 20 pour hommes, 10 pour femmes. — Est exclusivement réservé aux malades ayant à subir un traitement chirurgical.

A reçu, pendant la première année (1888-1889) : — 175 malades, dont 60 ont subi une grande opération;

En 1889-1890, — 175 malades; 82 grandes opérations;

En 1890-1891, — 249 malades; 150 opérations;

En 1893-1894, — 236 malades, représentant 9,264 journées de présence; 200 opérations.

En 1889-1890, les recettes se sont élevées à 64,824 francs; les dépenses, à 66,740 francs;

En 1893-1894, les recettes, à 41,511 francs; les dépenses, à 38,656 fr.;

En 1893, une salle spéciale a été construite pour le service des consultations gratuites. (Voir section XLIX.)

2756. — **Hôpital Saint-François,** boulevard Saint-Marcel, 36. — Fondé en 1890. — Desservi par les *Sœurs Franciscaines de Calais*. — 40 lits.

Reçoit gratuitement, ou moyennant une rétribution modique à fixer de gré à gré, des femmes atteintes de maladies aiguës. — 189 malades (femmes ou enfants) reçus en 1895, dont 54 admis gratuitement (représentant 7,294 journées de traitement). Depuis sa fondation jusqu'au 1er décembre 1896, l'*Hôpital Saint-François* a reçu 1,100 malades.

2757. — **Hôpital international,** rue de la Santé, 11. — Fondé en décembre 1892, par M. le Dr Péan. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Joseph* (de Cluny) et par des infirmiers. — 45 lits.

En construisant de ses propres deniers cet hôpital exclusivement destiné à la chirurgie, « le Dr Péan n'a pas eu seulement en vue de mettre en pratique la théorie des conditions à remplir pour constituer un établissement hospitalier de ce genre et de continuer l'exercice de la chirurgie en un milieu conforme aux prescriptions de l'asepsie et de l'antisepsie

Mmes Ch. Seguin, Marco del Pont, Abel Raimbeaux, la baronne de Rothschild, la comtesse de Mesnard, la comtesse d'Argout, MM. Ed. Mignon, Ferd. Riant, Antonin et Charles Catellan.

Organisation de l'assistance hospitalière libre et libérale, par le Dr A. Cretin. Paris, 1886.

modernes; il a voulu surtout démontrer l'importance que présente, au point de vue de l'hygiène, l'isolement complet des services de chirurgie, et l'avantage que peuvent offrir des hôpitaux de faible population situés dans des quartiers salubres et d'agglomération peu élevée (1). »

Alors que les hôpitaux de la ville de Paris ne peuvent admettre les malades indigents de province que si leur département ou la commune payent pour eux une indemnité journalière, les indigents, — auxquels l'*Hôpital international* est destiné, — y sont tous reçus gratuitement, sans aucune condition de domicile ou de nationalité.

Ils y trouvent des soins qu'aucun établissement hospitalier n'aurait pu autrefois, pour n'importe quel prix, offrir à ses pensionnaires payants.

L'*Hôpital international* n'a pas visé à être un« édifice ». L'extérieur en est fort simple; tout y a été sacrifié au bien des malades, rien à l'apparence.

Les salles de 10 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur et dont les angles sont arrondis, pour ôter tout refuge aux microbes, ne contiennent chacune que 8 lits; elles cubent 344 mètres d'air; cet air est purifié par des appareils spéciaux et constamment renouvelé par un double système de ventilation qui donne à chaque malade plus de cent mètres cubes d'air frais à respirer par heure.

L'eau froide et l'eau chaude qui doivent être employées aux soins des malades sont stérilisées; le blanchissage du linge est fait avec un soin particulier dans la maison.

Si une opération devient nécessaire pendant la nuit, l'installation perfectionnée de l'éclairage électrique permet de la faire aussi facilement, aussi sûrement qu'elle l'aurait été pendant le jour.

Un ascenseur monte les malades aux salles d'opérations dans un fauteuil roulant ou dans un lit.

Grâce à ces minutieuses précautions, la mortalité a été singulièrement réduite dans cet établissement, qui, remplissant le but de son généreux donateur, mérite le nom qui lui a été donné d'*Hôpital modèle de la chirurgie*.

2758. — **Hôpital Rothschild,** rue Picpus, 75. — Fondé en 1852 par le baron James de Rothschild et donné aussitôt par lui au Consistoire israélite. — Reçoit gratuitement les malades israélites indigents de toute nationalité; par exception, en cas d'urgence, des malades non israélites.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, le *Comité de bienfaisance israélite* avait loué, en 1841, rue des Trois-Bornes, une maison contenant 12 lits pour y recevoir les malades israélites. Ce petit hôpital, le seul qui leur fût spécialement destiné, et qui était fort insuffisant, allait être transformé, lorsque le baron James de Rothschild prit spontanément l'initiative d'en fonder un nouveau qui, beaucoup plus considérable dès le début, presque aussitôt accru d'une maison de retraite pour vieillards, fut encore agrandi en 1861 et, de septembre 1865 à juin 1866, ouvrit successivement d'autres sections spéciales, — pour les enfants, — pour les femmes en

(1) *Une visite à l'hôpital international*, par Paul Hippeau.

couche et les mères nourrices, — pour les adultes atteints de maladies contagieuses, — pour les incurables. (Voir sections III, XIII et LV.)

L'Hôpital Rothschild compte aujourd'hui 270 lits, dont 114 pour malades (64 pour adultes, — 34 pour enfants, — 16 pour mères nourrices).

Pendant l'exercice 1895, les dépenses de l'*Hôpital Rothschild*, pour l'ensemble de ses services, se sont élevées à 255,406 francs; — ses recettes à 289,999 francs (dont 230,095 francs représentant le revenu de ses diverses dotations).

Outre les vieillards et les incurables, il a reçu, depuis sa fondation jusqu'au 1er mai 1896, plus de **40,000** malades.

De 1852 à 1865, il en avait reçu	. . . .	8,673.
De 1865 à 1885	—	20,980.

Dans les sept dernières années il en a reçu : 7,294, — soit :

En 1889.	848	1893	1.112
1890.	968	1894	1,032
1891.	1,085	1895	1,012 (1).
1882.	1,237		

Parmi les 1,012 malades admis en 1895, — représentant 33,226 journées de traitement, — 420 étaient Français, — 140, Alsaciens-Lorrains, — 37 n'étaient pas israélites. — Sur ce nombre, on comptait 336 hommes, 258 femmes, — 79 jeunes garçons, — 73 jeunes filles, — 266 mères nourrices.

2759. — **Hôpital de l'institution des Diaconesses,** rue de Reuilly, 95. (Voir n° 1284.)

Grâce à un don considérable de Mme Eynard-Lullin, l'*Institution des Diaconesses* fit construire en 1843, sur le vaste terrain qu'elle possédait et qui offrait, à cet égard, les meilleures conditions, une *Maison de santé pour femmes protestantes*. Trois ans plus tard, elle y ouvrit un quartier spécial pour les hommes; mais, en 1866, elle dut le supprimer pour rendre exclusivement la maison de santé à sa destination primitive, en lui donnant l'extension devenue nécessaire, et, comme on le verra plus loin, la *Cité des Fleurs* hérita alors de sa clientèle masculine.

Après avoir songé à agrandir l'ancienne maison, datant de 1843, l'*Institution des Diaconesses* ayant reçu un legs de 50,000 francs de Mme Fréd. Monnier et divers autres dons importants, se décida, en 1871, à la remplacer par une autre dont la construction coûta 250,000 francs et qui fut inaugurée au mois de septembre 1873.

Ce nouveau bâtiment (dont l'installation déjà remarquable a été encore

(1) La légère diminution qui s'est produite dans les deux dernières années a pour cause la détermination prise de ne plus admettre, sauf des cas exceptionnels, de malades tuberculeux.

complétée en 1893 par l'aménagement de pièces nouvelles pour la médecine opératoire), avec ses salles vastes, hautes, baignées de lumière, où les lits sont largement espacés, est aussi riant que puisse l'être un hôpital : on le prendrait plutôt pour une villa de plaisance.

Le nombre des malades traités dans la maison a été, en 1889, de 378, représentant 19,553 journées de traitement, — en 1890, de 396 (19,968 journées); — en 1891, de 420 (19,449 journées); — en 1892, de 447 (20,343 journées); — en 1893, de 373 (15,712 journées); — en 1894, de 284 (10,255 journées), — diminution causée par l'exécution des derniers travaux, qui a nécessité la peinture de certaines salles.

Depuis la fondation jusqu'au 1er janvier 1895, la maison de santé pour femmes protestantes (qui contient 68 lits) a reçu 12,088 malades.

Le prix de la journée y est de 1 franc en dortoirs, dans les lits *patronnés;* de 2 ou 3 francs en chambres particulières.

Mais il y a un certain nombre de lits entretenus par des bienfaiteurs, moyennant 750 francs par an, où les malades indigentes sont admises gratuitement.

2760. — **Infirmerie des Diaconesses de paroisse**, rue Bridaine, 7. — Œuvre dirigée par un Comité composé de membres laïques et de pasteurs appartenant à l'Église de la confession d'Augsbourg.

Vers 1868, sur l'initiative de M. le pasteur Kuhn, quelques dames protestantes s'étaient déjà groupées, sous le nom de *Réunion des visiteuses,* pour se consacrer au service de l'Église luthérienne. Elles préparaient aussi l'œuvre des diaconesses de paroisse, qui ne fut définitivement constituée qu'en 1874, lorsqu'elles eurent adopté une règle uniforme et la vie en commun.

Elles se réunirent d'abord dans l'appartement de l'une d'elles, rue Bochart de Saron, où la communauté naissante fut inaugurée le 16 octobre 1874.

Dès l'année suivante, cette installation étant devenue insuffisante, les Diaconesses louèrent, rue de la Tour d'Auvergne, 33, une maison d'où elles sortirent en 1881, pour occuper celle de la rue Bridaine.

L'Œuvre a pour but « de former des Diaconesses pour le service des différentes paroisses de l'Église luthérienne et pour le soin des malades à domicile ». Elle entretient, dans la maison où elle est installée, un dispensaire et une petite infirmerie pour femmes, protestantes ou autres, qui y sont admises moyennant une rétribution de 3 francs par jour dans la salle commune, et de 5 francs en chambres particulières. Tel est du moins le règlement : mais il n'est guère observé; et les admissions gratuites, qui ne devaient être autorisées qu'à titre exceptionnel, sont en fait les plus nombreuses, et de beaucoup : pendant l'exercice 1894-1895, l'infirmerie a reçu 33 malades, qui y ont passé 1,337 journées (1); les 1,337 journées au

(1) Depuis la fondation le nombre des malades soignées à l'infirmerie de l'Œuvre a varié de 19 (1887-1888) à 44 (1879-1880); le nombre de journées de traitement, de 1,039 (1888-1889) à 2,006 (1882-1883).

prix de 3 francs seulement auraient représenté 4,011 francs : or, le produit des journées des malades ne figure au chapitre des recettes que pour 1,055 francs.

Il en est de même pour la distribution des médicaments par le dispensaire. Cette distribution lui imposant une charge assez lourde (pendant l'exercice 1881-1882, 1,593 francs; en 1882-1883, 1,839 francs; en 1884-1885, 2,629 francs, etc.), l'Œuvre avait décidé qu'à partir de 1888, les médicaments seraient payés sinon par les malades, du moins par les Diaconies qui les adressaient au dispensaire. Mais là encore la charité des Diaconesses a triomphé de leurs velléités d'économie, et la gratuité, qui devait être la rare exception, a continué à être à peu près la règle.

Aussi l'Œuvre a-t-elle eu constamment quelque peine à maintenir l'équilibre de son budget. Ses recettes, qui pendant l'exercice 1878-1879 n'étaient encore que de 13,890 francs, s'élevaient pendant le dernier (1894-1895) à 31,821 francs; elles avaient plus que doublé. Mais ses besoins s'étaient toujours accrus plus vite que les ressources, et à peine avait-elle constitué une petite réserve qu'elle se voyait forcée de l'entamer, ne pouvant se résoudre à laisser sans secours les misères, de plus en plus nombreuses, qui s'adressent à elle!

Infirmerie, rue Saint-Benoît, 18. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 6 lits. — Réservée aux jeunes filles inscrites au patronage de la paroisse.

2761. — **Fondation Jules Gouin,** à Clichy, rue des Bournaires. — Inaugurée en 1896. — Dispensaire et hôpital de chirurgie construit par la *Société philanthropique,* chargée de l'administrer, grâce à une donation de 512,000 francs que lui a faite, à cette intention, M. Jules Gouin, directeur de la *Société de construction des Batignolles,* et Mme Gouin.

Au dispensaire sont données gratuitement, le mardi et le vendredi à 2 heures, des consultations de chirurgie et des consultations pour les maladies de la bouche et des dents.

L'hôpital, installé avec les soins minutieux qu'exige la science antiseptique, est desservi par les *Sœurs de Saint-Joseph* (de Cluny). Il se compose de deux pavillons de 12 lits chacun, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, devant subir ou ayant subi une opération chirurgicale, et de quelques chambres à un ou deux lits.

Les malades sont reçus moyennant une indemnité journalière de 2 fr. (qui ne couvre qu'en partie les frais de leur entretien) dans les salles communes et de 5 francs dans les chambres particulières.

2762. — **Hôpital de l'Association des dames françaises,** rue Michel-Ange, 93. — Inauguré en juin 1896. — Ouvert du 1er septembre au 1er mai. — Desservi par un personnel laïque. — 24 lits.

Sert d'hôpital d'instruction pour les dames ambulancières de l'Œuvre.

— Reçoit gratuitement les soldats revenant non complètement guéris des colonies, et d'autres hommes indigents malades ou blessés.

Grâce aux dons considérables qu'elle avait reçus à cette intention (1), l'*Association des dames françaises* a pu faire construire, aménager cet hôpital avec un soin particulier, y réunir toutes les conditions propres à faciliter la guérison et à atténuer les souffrances des malades : plancher de teck, murs stuqués, lits roulants, ascenseurs, etc.

L'*Association* a tout récemment acquis un terrain où elle pourrait, s'il y avait lieu, élever un autre bâtiment, et possède un matériel qui, en cas d'épidémie, lui permettrait de recevoir, sous des tentes, 150 malades.

2763. — **Hôpital homéopathique Hahnemann,** à Neuilly, rue de Chézy, 45, et rue Chauveau, 11 (depuis 1894 ; précédemment, rue Laugier, 22). — Fondé, en 1870, par souscriptions privées. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1886. Dirigé par un comité médical assisté de dames patronnesses. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 25 lits. — Reçoit gratuitement, en dortoirs, les malades indigents des deux sexes, et moyennant une pension variant de 3 à 12 francs par jour, en chambres particulières, les malades non indigents.

2764. — **Maison Sainte-Émilie,** à Clamart, avenue Schneider. — Fondée, en 1890, par M. Victor Schneider. — Desservie par les *Sœurs de la Sagesse.* — 21 lits. — Reçoit gratuitement les malades indigents de la commune (et exceptionnellement d'autres, moyennant une indemnité journalière de 2 fr. 50).

De 1893 à 1895, en a reçu 574, représentant 19,043 journées de traitement.

Fondation Sainte-Marguerite, à Sceaux. — Inaugurée en décembre 1895. (Voir section LXIII.) — Reçoit gratuitement les malades indigents domiciliés à Sceaux ou dans l'une des communes circonvoisines. — Au 1er décembre 1896 avait reçu 36 malades.

Publication périodique spéciale :

Bulletin de l'hôpital libre de Notre-Dame du perpétuel secours. — Fondé en 1886, trimestriel.

(1) Parmi les plus importants nous en relevons trois de 3,000 francs (la baronne Nathaniel de Rothschild et deux anonymes); — un de 4,500 francs (la baronne de Villegruy); — deux de 5,000 francs (le comte Lanckorowski, la comtesse Foucher de Careil); — deux de 6,000 francs (la duchesse de Dino, Mme Alex. Weil); — un de 10,000 francs (le baron d'Erlanger); — un de 12,000 francs de M. et Mme Duchaussoy; — un de 30,000 francs d'une *Dame patriote* (en 10 versements); — un de 36,000 francs de M. et Mme Quevreux.

XLIX

CONSULTATIONS GRATUITES, DISPENSAIRES CLINIQUES DE TUBERCULEUX

DISPENSAIRES DES HOPITAUX ET HOSPICES

2765. — **Hôtel-Dieu.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers de l'*Arsenal, Sainte-Avoie, Bonne-Nouvelle*, les *Enfants Rouges, Saint-Gervais*, les *Halles, Saint-Merry* et *Notre-Dame* (1).

Pendant l'année 1895 : 22,497 consultations (11,196 de médecine; 10,001 de chirurgie).

2766. — **Hôpital de la Pitié.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers du *Jardin des Plantes*, de la *Salpêtrière*, la *Sorbonne, Saint-Victor*, des communes d'*Antony, Chevilly, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry*, l'*Hay, Rungis, Thiais, Villejuif* et *Vitry*.

Pendant l'année 1895 : 14,564 consultations (5,470 de médecine; 9,094 de chirurgie).

2767. — **Hôpital de la Charité.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers de *Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Germain des Prés, Gaillon*, le *Mail*, la *Monnaie, Notre-Dame des Champs*, l'*Odéon*, le *Palais-Royal*, la *Place Vendôme, Saint-Thomas d'Aquin, Vivienne*.

Pendant l'année 1895 : 15,163 consultations (7,642 de médecine, 7,521 de chirurgie).

2768. — **Hôpital Saint-Antoine.** Consulations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers de *Bel-Air, Bercy, Sainte-Marguerite, Picpus*, les *Quinze-Vingts*, la *Roquette, Charonne*, les *Archives* (pour la chirurgie seulement), et des communes de *Bonneuil, Bry-sur-Marne, Champigny, Charenton, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Montreuil, Nogent-sur-Marne*, les *Perreux, Saint-Mandé, Saint-Maur, Saint-Maurice, Vincennes* et *Alfortville*.

(1) Arrêté du préfet de la Seine établissant des circonscriptions hospitalières pour les malades de Paris et du département de la Seine, mis en vigueur à partir du 15 octobre 1895.

Pendant l'année 1895 : 55,415 consultations (32,187 de médecine; 23,228 de chirurgie).

2769. — **Hôpital Necker.** Consultations gratuites pour les malades indigents des quartiers d'*Auteuil, Grenelle, Javel, Saint-Lambert, Necker*, et des communes de *Clamart, Issy, Malakoff*.

Pendant l'année 1895 : 27,377 consultations (17,997 de médecine; 9,380 de chirurgie).

2770. — **Hôpital Cochin.** Consultations gratuites tous les matins pour les malades indigents des quartiers *Croulebarbe*, la *Gare*, la *Maison-Blanche, Montparnasse*, la *Santé*, le *Val-de-Grâce*, et des communes de *Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay, Fontenay-aux-Roses, Orly*, le *Plessis-Piquet* et *Sceaux*.

Pendant l'année 1895 : 12,792 consultations (6,436 de médecine; 6,356 de chirurgie).

2771. — **Hôpital Beaujon.** Consultations gratuites tous les matins pour les malades indigents des quartiers des *Bassins*, de *Batignolles*, les *Champs-Élysées*, l'*Europe*, la *Madeleine*, la *Muette*, la *Plaine-Monceau*, la *Porte-Dauphine*, le *Roule*, les *Ternes*, les communes d'*Asnières, Boulogne, Clichy, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly, Puteaux* et *Suresnes*.

Pendant l'année 1895 : 28,033 consultations (15,147 de médecine; 12,886 de chirurgie).

2772. — **Hôpital Lariboisière.** Consultations gratuites tous les matins pour les malades indigents des quartiers des *Arts et Métiers*, de la *Chapelle*, la *Chaussée d'Antin, Clignancourt, Saint-Georges*, la *Goutte d'Or*, le *Faubourg Montmartre*, la *Porte Saint-Denis*, la *Porte Saint-Martin, Rochechouart, Saint-Vincent de Paul*, et les communes de *Bondy, Drancy, Dugny, Épinay*, l'*Ile Saint-Denis, Pantin*, le *Pré-Saint-Gervais, Saint-Denis, Stains* et *Villetaneuse*.

Pendant l'année 1895 : 53,891 consultations (34,830 de médecine; 19,061 de chirurgie).

2773. — **Hôpital Tenon.** Consultations gratuites tous les matins pour les malades indigents des quartiers de *Saint-Ambroise*, l'*Amérique, Belleville, Saint-Fargeau*, le *Père-Lachaise*, le *Combat*, la *Route de Flandre*, et de la commune de *Villemonble*.

Pendant l'année 1895 : 29,076 consultations (15,580 de médecine; 13,496 de chirurgie).

2774. — **Hôpital Laënnec.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers de l'*École-Militaire*, du *Gros-Caillou* et des *Invalides*.

Pendant l'année 1895 : 16,228 consultations (9,720 de médecine ; 6,508 de chirurgie).

2775. — **Hôpital Bichat.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers des *Épinettes*, des *Grandes-Carrières*, et des communes d'*Aubervilliers*, de *Bobigny*, du *Bourget*, de la *Courneuve* et de *Saint-Ouen*.

Pendant l'année 1895 : 59,820 consultations (12,372 de médecine ; 47,448 de chirurgie).

2776. — **Hôpital Andral.** Consultations gratuites, tous les matins, pour les malades indigents des quartiers des *Archives* et de la *Folie-Méricourt*.

Pendant l'année 1895 : 520 consultations.

2777. — **Hôpital Broussais.** Consultations gratuites tous les matins, pour les malades indigents des quartiers du *Petit-Montrouge*, de *Plaisance*, et des communes de *Vanves*, *Montrouge* et *Châtillon*.

Pendant l'année 1895 : 7,020 consultations (4,270 de médecine ; 2,750 de chirurgie).

2778. — **Hôpital Saint-Louis.** Consultations gratuites tous les matins pour les malades indigents des quartiers du *Combat*, de la *Folie-Méricourt*, l'*Hôpital Saint-Louis*, la *Route de Flandre* et la *Villette*.

Pendant l'année 1895 : 124,286 consultations (91,268 de médecine ; 33,018 de chirurgie).

2779. — **Hôpital Ricord.** Consultations gratuites tous les matins pour les hommes.

Pendant l'année 1895 : 29,426 consultations (20,053 de médecine ; 9,373 de chirurgie).

2780. — **Hôpital Broca.** Consultations gratuites tous les matins pour les femmes.

Pendant l'année 1895 : 11,691 consultations (10,042 de médecine ; 1,648 de chirurgie).

2781. — **Hospice de Bicêtre.** Consultations gratuites tous les matins pour les hommes atteints de maladies mentales.

Pendant l'année 1895 : 16,549 consultations (12,702 de médecine ; 3,847 de chirurgie).

2782. — **Hospice de la Salpêtrière.** Consultations gratuites, tous les matins, pour les femmes indigentes atteintes de maladies nerveuses.

Pendant l'année 1895 : 6,299 consultations (5,864 de médecine ; 435 de chirurgie).

2783. — **Asile clinique (Sainte-Anne).** Clinique gratuite des maladies mentales les lundis, mardis et jeudis matin, de 9 à 11 heures.

2784. — **Hospice d'Ivry**. Consultations gratuites tous les matins. Pendant l'année 1895 : 862 consultations (587 de médecine; 275 de chirurgie).

Dans tous les dispensaires d'hôpitaux (y compris ceux des hôpitaux d'enfants mentionnés plus haut), il a été donné, pendant l'année 1895, **642,226** consultations, dont 365,541 de médecine et 276,685 de chirurgie.

2785. — **Hôpital de Charenton**. Consultations gratuites tous les matins, sauf le dimanche et les jours fériés.

2786. — **Dispensaire municipal de Saint-Ouen,** rue des Abouts. Ouvert en 1896. Consultations gratuites tous les jours pour les indigents de la commune.

DISPENSAIRES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Les bureaux de bienfaisance accordent l'assistance médicale gratuite aux indigents et aux nécessiteux. Tous les matins, sauf les dimanches et jours fériés, des consultations ont lieu dans les anciennes maisons de secours (aujourd'hui dispensaires) de chaque arrondissement, pour les malades dont l'état n'exige pas le traitement à domicile.

Ier	arrondissement :	2	dispensaires;	6,082	consultations en 1895.
IIe	—	1	—	3,016	—
IIIe	—	2	—	9,854	—
IVe	—	1	—	7,284	—
Ve	—	2	—	14,854	—
VIe	—	2	—	5,039	—
VIIe	—	2	—	5,409	—
VIIIe	—	2	—	5,119	—
IXe	—	1	—	6,679	—
Xe	—	2	—	14,375	—
XIe	—	3	—	35,516	—
XIIe	—	2	—	23,896	—
XIIIe	—	2	—	10,269	—
XIVe	—	3	—	11,494	—
XVe	—	2	—	8,854	—
XVIe	—	3	—	13,011	—
XVIIe	—	3	—	13,935	—
XVIIIe	—	3	—	21,473	—
XIXe	—	3	—	13,069	—
XXe	—	3	—	11,912	—

Soit 239,140 consultations gratuites données dans les 54 dispensaires, à 84,267 malades; 80,933 malades ont été, en outre, traités à domicile.

DISPENSAIRES PRIVÉS

A Paris

Ier arrondissement :

2787. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue des Bons-Enfants, 21. — Ouvert le 21 juin 1872 (1). — Dirigé par l'agent général de la Société. — Reçoit, dans les conditions indiquées plus haut, les malades de l'arrondissement.

Pendant l'exercice 1895-1896 : 67 malades traités (dont 23 à domicile); 5,517 journées de traitement; 151 consultations gratuites. Somme dépensée : 1,212 francs.

IIe arrondissement :

2788. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue de la Lune, 12. — Ouvert le 13 décembre 1887. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit les malades du IIe arrondissement.

Pendant l'exercice 1895-1896 : 45 malades traités (dont 13 à domicile); 3,140 journées de traitement; 187 consultations gratuites. Somme dépensée : 851 francs.

Dispensaire de la mutualité maternelle, rue d'Aboukir. (Voir section III, *Œuvres de maternité.*) Réservé aux sociétaires. Depuis la fondation jusqu'au 1er janvier 1896, 611 d'entre elles ont reçu 5,962 consultations et 7,156 pansements.

IIIe arrondissement :

2789. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue Montgolfier, 22. — Ouvert le 17 octobre 1890. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit les malades des quartiers des *Arts et Métiers* et des *Enfants-Rouges.*

Pendant l'exercice 1895-1896 : 37 malades traités (dont 8 à domicile); 3,007 journées de traitement; 821 consultations gratuites. Somme dépensée : 690 francs.

IVe arrondissement :

2790. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue des Guillemittes, 10. — Ouvert le 13 mars 1888. — Dirigé par les *Sœurs de*

(1) En remplacement du sixième dispensaire fondé (en 1817, rue Baillet, 6) par la Société. Il desservait alors une partie du IVe arrondissement, une partie du IXe, une partie du XIe. En 1860, Paris étant divisé en vingt arrondissements, il desservait le Ier, le VIe et le XIVe. En 1868, le service ayant été remanié, il desservait le Ier et le IIe arrondissement.

Saint-Vincent de Paul. — Reçoit les malades des quartiers des *Archives*, de *Saint-Avoie* et de *Saint-Merri*.

Pendant l'exercice 1895-1896 : 229 malades traités (dont 54 à domicile); 15,461 journées de traitement; 837 consultations gratuites. Somme dépensée : 2,051 francs.

2791. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue Poulletier, 7. — Ouvert en 1883. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit les malades des quartiers de *Saint-Gervais*, l'*Arsenal* et *Notre-Dame*.

Pendant l'exercice 1895-1896 : 50 malades traités (dont 20 à domicile); 3,277 journées de traitement; 275 consultations gratuites. Somme dépensée : 796 francs.

2792. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue du Cloître Saint-Merri, 8. Consultations gratuites le lundi et le vendredi, à 9 heures et demie.

Ve arrondissement :

2793. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue Saint-Jacques, 235. — Ouvert le 12 avril 1879 (1). — Direction laïque. — Reçoit les malades du Ve arrondissement.

Pendant l'exercice 1895-1896 : 129 malades traités (dont 25 à domicile); 9,157 journées de traitement; 809 consultations gratuites. Somme dépensée : 2,340 francs.

2794. — **Clinique gratuite d'orthopédie et de massage,** rue Cujas, 21. — Fondée, en 1895, par le Dr Paul Archambaud.

2795. — **Hôpital Saint-François,** boulevard Saint-Marcel, 36. (Voir section XLVIII.) Consultations gratuites les mardis, jeudis et samedis, à 9 heures et demie du matin. — 2,000 malades environ consultants en 1895.

VIe arrondissement :

2796. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue du Cherche-Midi, 120. — Ouvert le 27 mai 1884 (2). — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit les malades des VIe et VIIe arrondissements (moins le quartier du *Gros-Caillou*).

Pendant l'exercice 1895-1896 : 148 malades traités (dont 30 à domicile);

(1) En remplacement du quatrième dispensaire établi en 1804 (rue de la Bûcherie, 7 et 24), par la Société qui desservait alors le XIe et le XIIe arrondissement; en 1860, le Ve et le XIIIe; en 1868, le Ve, le XIIIe et le XIVe.

(2) En remplacement du cinquième dispensaire, établi (rue du Bac, 562) par la Société. Desservait, en 1804, le Xe et le XIe arrondissement; en 1860, le VIIe et le XVe; en 1868, les VIe, VIIe et XVe.

10,561 journées de traitement; 9 consultations gratuites. Somme dépensée: 2,608 francs.

2797. — **Polyclinique de Paris,** rue Antoine Dubois, 4 (précédemment rue Mazarine, 28). — Fondée en 1890 par le docteur Arthaud et le docteur Natier. — A pour but de « donner gratuitement aux malades indigents des soins médicaux, et, s'il est possible, des médicaments; de fournir aux élèves qui veulent bien s'associer à cette œuvre une instruction pratique complète ».

Consultations gratuites de médecine générale; de chirurgie; pour les maladies nerveuses; pour les maladies de la peau; pour les maladies des femmes; pour les maladies des yeux; pour les maladies du larynx, des oreilles et du nez; pour les maladies de la bouche et des dents; pour les maladies mentales.

L'année où elle fut autorisée (1890-1891), elle avait donné 27,282 consultations. En 1894-1895, elle en a donné près de 45,000.

Pendant ce dernier exercice ses dépenses se sont élevées à 13,674 francs; ses recettes à 14,126 francs; dont 8,000 alloués par le conseil municipal et 4,000 par le conseil général.

La *Polyclinique de Paris* a ouvert une école d'ambulanciers et d'ambulancières, dont les cours sont très suivis.

2798. — **Maison des religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve,** rue de Sèvres. — Pansements et soins gratuits pour les indigents, tous les matins.

VIIe arrondissement :

2799. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue Saint-Dominique, 105. — Ouvert le 1er janvier 1885. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit les malades du quartier du *Gros-Caillou.*

Pendant l'exercice 1895-1896 : 91 malades traités (dont 41 à domicile); 6,036 journées de traitement; 62 consultations gratuites. Somme dépensée : 2,023 francs.

VIIIe arrondissement :

2800. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue des Écuries d'Artois, 5. — Ouvert le 22 mars 1888 (1). — Direction laïque. — Reçoit les malades du VIIIe arrondissement, du XVIe (moins le quartier d'*Auteuil*) et du XVIIe (moins le quartier des *Batignolles*).

Pendant l'exercice 1895-1896 : 211 malades traités (dont 46 à domicile); 15,226 journées de traitement; 261 consultations gratuites. Somme dépensée : 5,902 francs.

(1) En remplacement du premier, établi (rue des Moulins, 48) par la Société, qui desservait, en 1804, les Ier, IIe et IIIe arrondissements; en 1860, les IIe, VIIIe, IXe, XVIe et XVIIe; en 1868, les VIIIe, IXe, XVIe et XVIIe.

2801. — **Clinique des Champs-Élysées,** rue Bizet, 6. — Fondée (rue Madame) par l'*Œuvre des avocats de saint Pierre*. — Consultations et distribution de médicaments gratuits pour les indigents des deux sexes, sans distinction de culte ni d'origine, les mardis et vendredis de 4 à 6 heures. — Doit être prochainement déplacée.

IX[e] arrondissement :

2802. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue Saint-Lazare, 32. — Ouvert en 1890. — Direction laïque. — Reçoit les malades des quartiers de la Chaussée d'Antin et de Saint-Georges.

Pendant l'exercice 1895-1896 : 114 malades traités (dont 23 à domicile; 7,876 journées de traitement; 501 consultations gratuites. Somme dépensée : 3,511 francs.

Dispensaire de la fondation Donaud, rue Saint-Georges, 26. — Voir section LXIV.

2803. — **Dispensaire dentaire,** rue Turgot, 4, et rue Rochechouart, 57. — Fondé en 1880. *Reconnu établ. d'util. publ.* — Ouvert tous les matins de 8 à 11 heures. Traitement gratuit des indigents.

Malades traité en 1895 : environ 30,0000.

X[e] arrondissement :

2804. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue Ambroise Paré, 12 *bis*. — Ouvert le 1[er] avril 1891. — Direction laïque. — Reçoit les malades des quartiers de la *Porte Saint-Denis, Rochechouart* et *Saint-Vincent de Paul.*

Pendant l'exercice 1895-1896 : 27 malades traités (dont 2 à domicile); 1,564 journées de traitement; 137 consultations gratuites. Somme dépensée : 835 francs.

2805. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue du Canal Saint-Martin, 10. — Ouvert le 13 mai 1888 (1). — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit les malades des quartiers de *Saint-Laurent* et de la *Porte Saint-Martin.*

Pendant l'exercice 1895-1896 : 49 malades traités (dont 5 à domicile; 3,270 journées de traitement; 566 consultations gratuites. Somme dépensée : 1,105 francs.

XI[e] arrondissement :

2806. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue Oberkampf, 142. — Ouvert en 1884. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de*

(1) En remplacement du deuxième dispensaire, établi (rue des Deux-Écus) par la Société, qui desservait, en 1804, les IV[e], V[e] et VI[e] arrondissements; en 1860, les III[e], IV[e], X[e], XVIII[e] et XIX[e]; en 1868 également.

Paul. — Reçoit les malades des quartiers de la *Folie-Méricourt* et de *Saint-Ambroise.*

Pendant l'exercice 1895-1896 : 71 malades traités (dont 10 à domicile); 4,972 journées de traitement; 362 consultations gratuites. Somme dépensée : 1,867 francs.

2807. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue Faidherbe. — Ouvert le 9 février 1892 (1). — Direction laïque. — Reçoit les malades des quartiers de la *Roquette*, de *Sainte-Marguerite*, des *Quinze-Vingts* et de *Bercy.*

Pendant l'exercice 1895-1896 : 96 malades traités (dont 30 à domicile); 6,938 journées de traitement; 1,466 consultations gratuites. Somme dépensée : 3,212 francs.

XIIe arrondissement :

2808. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue Ruty, 3. — Ouvert le 8 février 1881. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit les malades du XIIe arrondissement (moins les quartiers des *Quinze-Vingts* et de *Bercy*).

Pendant l'exercice 1895-1896 : 22 malades traités; 1,406 journées de traitement; 1,349 consultations gratuites. Somme dépensée : 684 francs.

2809. — **Hôpital Rothschild,** rue de Picpus, 76. — Consultations gratuites et distribution de médicaments pour les indigents malades, sans distinction de culte, trois fois par semaine. En 1895, 8,100 consultations.

2810. — **Polyclinique Rothschild,** rue de Picpus, 76 *bis.* — Fondée en 1896. Consultations gratuites le mardi et le samedi à 10 heures pour les maladies de la peau.

2811. — **Institution des Diaconesses,** 95, rue de Reuilly. — Consultations gratuites, deux fois par semaine, pour les maladies des yeux.

XIIIe arrondissement :

2812. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue Jean-Marie Jego. — Ouvert le 3 juillet 1888. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit les malades du XIIIe arrondissement.

Pendant l'exercice 1895-1896 : 104 malades traités (dont 7 à domicile); 7,008 journées de traitement; 96 consultations gratuites. Somme dépensée : 870 francs.

2813. — **Hôpital international,** rue de la Santé, 11. — Consultations chirurgicales et pansements gratuits, le mercredi et le vendredi, à 10 heures du matin.

(1) En remplacement du troisième, établi (place des Vosges) par la Société, qui desservait, en 1804, les VIIe, VIIIe et IXe arrondissements; en 1860, les XIe, XIIe et XXe; en 1868 également.

2814.—**Polyclinique de l'Hôpital international**, rue de la Santé, 11. — Fondée en 1890, rue d'Assas, 30, sous le nom de *Clinique française, Hôpital international* (1), par le docteur Aubeau. Transférée en 1893 dans l'un des bâtiments de l'**Hôpital international** que le fondateur de cet hôpital, le docteur Péan, lui avait loué pour 15 ans. A une infirmerie de 20 lits. — Consultations gratuites pour les indigents, par des médecins spécialistes.

Chirurgie générale et gynécologie opératoire. Les mardis, jeudis, samedis, à trois heures. Opérations : le vendredi matin.

Chirurgie des enfants et orthopédie. Les lundis et vendredis à 4 heures. Opérations : le mercredi matin.

Maladie de l'estomac et de l'intestin. Les dimanches, mercredis, et vendredis à 4 heures. Sondages et lavages : le lundi matin.

Maladies des yeux. Tous les jours, sauf le dimanche, de 1 à 3 heures.

Maladies du nez, de la gorge et des oreilles. Les mardis et jeudis, de 4 à 5 heures et demie; le dimanche matin, de 9 à 11 heures.

Affection des organes génito-urinaires. Les lundis, mercredis, vendredis, à 4 heures et demie.

Maladies des enfants. Tous les jours, sauf le dimanche, à 4 heures.

Électricité médicale. Les lundis, mercredis, vendredis, de 4 à 6 heures.

Maladies des femmes. Les mardis, jeudis et samedis, à 4 heures.

Gymnastique orthopédique, Hydrothérapie. Tous les jours, sauf le dimanche.

Malades traités en 1893, 9,485; en 1894, 28,857; en 1895, 31,872; en 1896, 41,086.

Depuis la fondation jusqu'au 1er janvier 1897 : 111,301.

2815. — **Asile Marie-Joseph,** rue de la Glacière, 41. — Fondé par Mme Heine. Pharmacie tenue par un pharmacien diplômé, distribuant gratuitement, sur ordonnance d'un médecin, des médicaments aux indigents visités par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* dirigeant l'asile.

2816. — **Dispensaire protestant,** avenue Nationale, 157. — Consultations gratuites, le mardi à 1 heure et demie.

XIVe arrondissement :

2817. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue Vercingétorix, 59. — Ouvert le 8 mars 1892. — Dirigé par les *Sœurs Augustines du Saint-Nom de Jésus.* — Reçoit les malades indigents du quartier de *Plaisance.*

Pendant l'exercice 1895-1896 : 50 malades traités (dont 4 à domicile); 3,521 journées de traitement; 635 consultations gratuites. Somme dépensée : 990 francs.

(1) En fondant la *Clinique française* pour y traiter les malades étrangers comme les malades français, M. le Dr Aubeau songeait à y adjoindre un hôpital également ouvert à tous, dès qu'il aurait recueilli les ressources suffisantes : projet que devait, ainsi que nous l'avons dit (voir section XLVIII), exécuter libéralement M. le Dr Péan.

2818. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, avenue du Maine, 201. — Ouvert le 5 octobre 1886. — Dirigée par les *Sœurs auxiliaires de l'Immaculée Conception*. — Reçoit les malades de l'arrondissement, moins le quartier de *Plaisance*.

Pendant l'exercice 1895-1896 : 86 malades traités (dont 16 à domicile); 6,144 journées de traitement; 1,932 consultations. Somme dépensée : 2,104 francs.

2819. — **Hôpital Saint-Joseph**. (Voir section XLVIII.) — Consultations gratuites pour les indigents à 10 heures du matin.

Médecine générale. Les lundis et vendredis.

Chirurgie générale et gynécologie. Le samedi.

Maladies des enfants. Les lundis, mercredis et vendredis.

Maladies des oreilles, de la gorge et du nez. Les lundis, mercredis et vendredis.

Maladies des yeux. Les mercredis et samedis.

En 1895 : plus de 3,000 consultations de chirurgie; 3,653 consultations pour les maladies des yeux; 5,317 pour les maladies des oreilles, de la gorge et du nez.

2820. — **Institut Pasteur**, rue Dutot, 23. — Fondé en 1888, pour devenir, comme le dit Pasteur lui-même le jour de l'inauguration, « un dispensaire pour le traitement de la rage, un centre de recherches pour les maladies infectieuses et un centre d'enseignement pour les études qui relèvent de la microbie ».

Le dispensaire antirabique est ouvert tous les jours, à 10 heures et demie. Il reçoit et traite gratuitement toute personne munie d'un certificat du vétérinaire ayant autopsié l'animal enragé par qui elle a été mordue. La durée normale du traitement est de 15 à 18 jours.

C'est au mois de juillet 1885 que ce traitement fut appliqué pour la première fois. Jusqu'alors le chiffre de la mortalité parmi les personnes ayant subi les morsures d'animaux enragés était de 15 pour 100. Du 1er janvier 1886 au 1er janvier 1897, les résultats du traitement antirabique à l'*Institut Pasteur* ont été les suivants :

ANNÉES	PERSONNES TRAITÉES	MORTS	MORTALITÉ 0/0
1886	2.671	25	0.94
1887	1.770	14	0.79
1888	1.622	9	0.55
1889	1.830	7	0.38
1890	1.540	5	0.32
1891	1.559	4	0.25
1892	1.790	4	0.22
1893	1.648	6	0.36
1894	1.387	7	0.50
1895	1.520	2	0.33
1896	1.308	4	0.30

Sur les 19,000 personnes ayant déjà suivi le traitement antirabique, 90 seulement sont mortes, soit une proportion de 5 pour 1,000.

Comprenant quel immense service le génie de Pasteur avait rendu au monde entier, les pouvoirs publics, les corps savants, les particuliers, en France ou à l'étranger, lui ont témoigné à l'envi leur reconnaissance et leur admiration.

Le laboratoire de la rue d'Ulm, où Pasteur avait fait sa belle découverte, et les dépendances improvisées de la rue Vauquelin ne pouvaient suffire à l'application du nouveau traitement; il devenait nécessaire de lui consacrer un établissement spécial. Déjà le comte de Laubespin avait adressé, dans cette intention, la somme de 40,000 francs, lorsque l'Académie des sciences résolut de demander au public les ressources nécessaires pour créer et installer largement un institut antirabique. Le 8 mars 1886 elle chargea une commission d'ouvrir, dans ce but, une souscription nationale. Dès le 14 mars le *Journal officiel* publiait une première liste de souscripteurs, parmi lesquels figuraient : pour 40,000 francs chacun, la Banque de France, le Crédit foncier et MM. de Rothschild ; pour 30,000 francs, l'Institut; pour 10,000 francs, Mme J. Granher; pour 5,000 francs, MM. Lazard frères; pour 4,000 francs, MM. le comte Pillet-Will, Demachy et Sellières, Vernes, Hottinguer, Mallet frères, André Girod; pour 3,000 francs, la chambre des notaires, etc.

Cette souscription à laquelle prirent part l'empereur de Russie, le Sultan, l'empereur du Brésil et à laquelle le Parlement s'associa en votant une allocation de 200,000 francs, produisit 2,586,680 francs (1). L'acquisition du terrain, la construction, l'aménagement de l'*Institut Pasteur* coûtèrent 1,563,786 francs. Un million restait disponible et constitua sa dotation.

A l'exemple de la France, plusieurs pays étrangers voulurent avoir leur institut antirabique. Sept ont été successivement établis en Russie, cinq en Italie, deux aux Etats-Unis, un à Vienne, à Constantinople, à Bucharest, à Barcelone, à Rio de Janeiro, à Buenos-Ayres, à Malte, etc.

Lorsque, en suivant la méthode de son illustre maître, M. le docteur Roux eut démontré l'efficacité du sérum antidiphtérique, la préparation de ce sérum exigea l'organisation d'un nouveau service. Il fut installé dans les bâtiments de Villeneuve-l'Étang, qu'une loi de 1884 avait mis à la disposition de Pasteur, et dont les écuries contiennent aujourd'hui 115 chevaux destinés à fournir le sérum spécial, que peuvent se procurer tous les médecins.

Lorsqu'il venait d'expérimenter ce nouveau sérum, le docteur Roux souhaitait de trouver la somme de 6 ou 7,000 francs nécessaire pour en assurer la distribution à l'*Hôpital des enfants malades* et à l'*Hôpital Trousseau :* le *Figaro* s'engagea à lui procurer 30,000 francs, en les demandant à ses lecteurs, et, en quelques semaines, il reçut de ceux-ci près d'un million.

Enfin, le 1er janvier 1897, Mme la baronne de Hirsch adressait à l'*Institut Pasteur* un chèque de deux millions, qui permettra de donner à ses divers services tout le développement désirable.

(1) Dont la moitié au moins, fournie par d'innombrables souscripteurs, se composait de petites sommes de cinq francs, deux francs, un franc ou cinquante centimes.

2821. — **Asile Notre-Dame du Bon-Secours**, rue des Plantes, 66 (voir section XLVIII). — Consultations gratuites pour la médecine tous les jours, pour la chirurgie le mercredi et le vendredi à 9 heures du matin.

Y ont été admis, en 1890, 1,581 malades; en 1891, 1,624; en 1892, 1,720; dans les années 1893 et 1894, 4,368; en 1895, 1,870.

2822. — **Dispensaire de Plaisance**, rue Durand-Claye, 5. — Dépendant des *Œuvres ouvrières de Notre-Dame du Rosaire*. — Ouvert en 1897. Consultations gratuites pour les indigents du quartier.

2823. — **Dispensaire de l'Œuvre Jehanne d'Arc**, impasse Reille, 9. — Dirigé par les *Sœurs Missionnaires de Marie*. — Ouvert en 1896 pour les enfants; le 1er juin 1897 pour les adultes. Consultations gratuites le lundi et le vendredi de 4 à 6 heures.

2824. — **Institution nationale des sourds-muets**, rue Saint-Jacques, 254. — *Clinique otologique*. Fondée en 1882. — Consultations gratuites pour les indigents atteints de maladies de l'oreille.

Clinique laryngologique. — Fondée en 1887. Consultations gratuites pour les indigents atteints de maladies du larynx.

XVe arrondissement :

2825. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Lecourbe, 223. — Ouvert le 27 mai 1884. — Dirigé par les *Frères de Saint-Jean de Dieu*. — Reçoit les malades indigents du XVe arrondissement.

Pendant l'exercice 1895-1896, 93 malades traités (dont 20 à domicile); — 6,575 journées de traitement, — 176 consultations gratuites. Somme dépensée : 1,174 francs.

Dispensaire gratuit, rue de la Convention, 48. (Voir section XV.) Consultations gratuites et distribution de médicaments.

(La Ville de Paris rembourse, par annuités, les frais de la construction.)

2826. — **Petit hôpital Saint-Michel**, rue Dombasle, 30. (Voir section XLVIII.) — Consultations chirurgicales et pansements gratuits pour les malades indigents, les lundis, mercredis et vendredis à 8 heures du matin.

Pendant l'exercice 1893-1894 : 4,773 pansements, dont 69 petites opérations. En 1894-1895 : 6,284 pansements, dont 260 petites opérations. (Une nouvelle salle de consultations a été construite en 1893.)

2827. — **Hôpital Saint-Jacques**, rue Volontaire. — Consultations gratuites tous les jours à 9 heures du matin, les mardis et vendredis à 7 heures du soir. — 10,518 consultations en 1895.

2828. — **Dispensaire protestant**, rue des Fourneaux, 74. — Fondé en 1872 par le Dr Suchart. — Consultations gratuites et distribution de médicaments pour les malades indigents du quartier, sans distinction de culte, le jeudi, de 4 à 6 heures (pendant les mois d'hiver).

2829. — **Dispensaire de l'Assistance catholique**, passage Dechambre, 6. — Consultations gratuites, les mardis et vendredis. — A été fondé en janvier 1888 par l'*Œuvre des apprentissages catholiques* pour les enfants qu'elle patronnait. — A reçu ensuite leurs parents, puis tous les malades indigents du quartier. L'Œuvre distribue à ceux qui fréquentent le dispensaire des bons de pharmacie et, s'il y a lieu, des bons de lait. Quand ils sont plus sérieusement malades et alités, elle les fait soigner à domicile par son médecin.

Le nombre des malades reçus au Dispensaire, varie de 160 à 200 par mois; le nombre des visites à domicile, de 10 à 20.

XVIe arrondissement :

2830. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Boileau, 80. — Ouvert le 11 novembre 1882. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie*. — Reçoit les malades indigents d'*Auteuil*.

Pendant l'exercice 1895-1896 : 60 malades traités (dont 6 à domicile); — 4,073 journées de traitement, — 52 consultations gratuites. Somme dépensée : 1,981 francs.

2831. — **Hôpital de l'Association des Dames françaises**, rue Michel-Ange, 73. (Voir section XLVIII.) — Ouvert en 1896. — Consultations gratuites de médecine et de chirurgie, tous les matins de 9 à 11 heures (sauf pendant les mois d'été).

XVIIe arrondissement :

2832. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue Truffaut, 77. — Ouvert en 1884. — Dirigé par les *Sœurs de Sainte-Marie*. — Reçoit les malades indigents des *Batignolles*.

Pendant l'exercice 1895-1896 : 122 malades traités (dont 10 à domicile), — 8,083 journées de traitement, — 20 consultations gratuites. Somme dépensée : 1,947 francs.

2833. — **Clinique homéopathique**, 2, rue Biot. — Consultations gratuites, le dimanche, le mardi, le jeudi et le vendredi, à 10 heures du matin.

2834. — **Dispensaire protestant**, place des Ternes, 7. — Consultations gratuites, le samedi à 1 h. 1/2.

2835. — **Maison des Diaconesses de paroisses**, 7, rue Bridaine. (Voir section XLVIII.) — Consultations gratuites les lundis, jeudis et vendredis.

Depuis l'ouverture de ce dispensaire jusqu'au 1er janvier 1896, plus de 9,000 consultations gratuites y ont été données.

La distribution gratuite des médicaments entraînant pour l'Œuvre une dépense considérable, il avait été décidé qu'à partir de 1888 elle cesserait; mais elle a continué, depuis, à peu près comme auparavant.

Dispensaire gratuit, rue Legendre, 184. (Annexe de l'*Œuvre des secrétariats du peuple.*) — Consultations tous les matins.

2836. — **Dispensaire de l'Œuvre du pain des pauvres,** rue Nollet, 60. — Ouvert en 1896. — Consultations gratuites les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin.

L'Œuvre avait pris à sa charge, en 1895, le Dispensaire de tuberculeux de la rue des Dames : elle y a substitué le nouveau dispensaire, recevant les malades indigents de toute sorte.

XVIII[e] arrondissement :

2837. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** impasse Massonet. — Ouvert le 8 mars 1887. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit les malades indigents de *Clignancourt.*

Pendant l'exercice de 1895-1896 : 113 malades traités (dont 3 à domicile), — 7,766 journées de traitement, — 11,158 consultations gratuites. Somme dépensée : 3,105 francs.

2838. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue Stephenson, 48. — Ouvert le 4 octobre 1887. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit les malades indigents de la *Chapelle.*

Pendant l'exercice 1895-1896 : 88 malades traités (dont 9 à domicile), — 5,935 journées de traitement, — 185 consultations gratuites. Somme dépensée : 2,221 francs.

2839. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue Caulaincourt, 39. — Ouvert en 1882. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit les malades indigents de *Montmartre.*

Pendant l'exercice 1895-1896 : 84 malades traités (dont 8 à domicile), — 6,281 journées de traitement, — 359 consultations gratuites. Somme dépensée : 2,072 francs.

2840. — **Dispensaire de la Société philanthropique,** rue Jean Cottin, 5. — Ouvert le 8 novembre 1888. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit les malades indigents de la *Chapelle.*

Pendant l'exercice 1894-1895 : 33 malades traités (dont 20 à domicile), — 2,208 journées de traitement, — 572 consultations gratuites. Somme dépensée : 939 francs.

2841. — **Dispensaire de l'Œuvre des pauvres du Sacré-Cœur,** rue Lamarck, 31. — Ouvert en 1894. — Consultations gratuites pour les hommes indigents et distribution de médicaments les lundis, mercredis et vendredis, de 2 à 4 heures. — En 1896, a donné 1,888 consultations et distribué pour 2,697 francs de médicaments.

Dispensaire de l'Œuvre du pain pour tous. — En formation.

XIX[e] arrondissement :

2842. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue de Crimée, 166. — Ouvert le 11 février 1882. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat). — Reçoit les malades indigents du XIX[e] arrondissement.

Pendant l'exercice 1895-1896 : 193 malades traités (dont 82 à domicile), — 13,234 journées de traitement, — 4,161 consultations gratuites. Somme dépensée : 3,033 francs.

XX[e] arrondissement :

2843. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue de la Mare, 73. — Ouvert le 9 novembre 1888. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit les malades indigents de *Belleville* et de *Ménilmontant*.

Pendant l'exercice 1895-1896 : 89 malades inscrits (dont 34 à domicile), — 5,762 journées de traitement, — 2,512 consultations gratuites. Somme dépensée : 981 francs.

2844. — **Dispensaire de la Société philanthropique**, rue de Fontarabie, 29. — Ouvert le 8 mai 1884. — Dirigé par les *Sœurs de la Providence*. — Reçoit les malades indigents de *Charonne*.

Pendant l'exercice 1894-1895 : 40 malades traités, — 2,690 journées de traitement, — 812 consultations gratuites. Somme dépensée : 756 fr. (1).

HORS PARIS

2845. — **Fondation Jules Gouin**, à Clichy, rue des Bournaires. — Dispensaire chirurgical gratuit. (Voir section XLVIII.)

2846. — **Fondation Isaac Péreire**, à Levallois-Perret, rue Gide, 107. — Dispensaire fondé en 1886 et entretenu par Mme Isaac Péreire. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Joseph* (de Cluny). — Consultations, opérations et pansements gratuits, pour les malades des deux sexes, sans conditions de domicile.

Chirurgie, bandages, appareils, le mercredi, de 1 heure à 3 heures.

Maladies des oreilles, le dimanche, de 8 h. 1/2 à 10 heures.

Maladies des yeux, les mardis et vendredis, de 8 h. 1/2 à 10 heures.

Maladies de la bouche et des dents, le dimanche, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

Maladies des femmes, le mercredi, de 1 heure à 3 heures, le dimanche, de 10 à 11 heures.

(1) Les vingt-huit dispensaires de la Société philanthropique, en 1895-1896, ont traité en tout 2,541 malades, représentant 176,838 journées de traitement. Leur dépense totale a été de 54,317 francs.

La construction de ce beau dispensaire et de son usine d'électricité, servant à la fois à l'éclairage de la maison et au fonctionnement très complet d'un traitement médical spécial, a coûté 356,646 francs; leur aménagement, 34,627 francs (plus les frais nécessités, il y a quatre ans, par l'installation de deux salles de gynécologie).

Rien n'a été épargné pour en faire un établissement modèle; pour y assurer notamment, par des précautions minutieuses dont il a donné l'exemple et par d'ingénieux appareils dont il revendique justement l'invention, toutes les conditions d'antisepsie que réclame aujourd'hui la science : eau parfaitement pure, instruments et pansements stérilisés.

Comme nous venons de le dire, les soins médicaux et chirurgicaux y sont donnés gratuitement. Mais quand les opérations que doivent subir les malades nécessitent leur séjour au dispensaire, la *Fondation Péreire* les hospitalise moyennant une indemnité de 3 francs par jour dans l'une de ses trois chambres à 2 lits, ou de 6 francs, dans l'une de ses trois chambres à 1 lit. (De ces 9 lits, 4 sont spécialement affectés au service des maladies des yeux, 5 au service des maladies des femmes et de la chirurgie.)

Le produit de ces journées de séjour n'atténue, d'ailleurs, que dans une bien faible proportion les charges imposées par l'entretien de la Fondation. D'une étude qui a été faite sur son fonctionnement pendant les cinq premières années de son existence, il ressort en effet que les dépenses d'entretien se sont élevées :

En 1886 à. . .	4,757 fr.	et le produit des journées à		342 fr.
1887 à. . .	29,777	—	—	3,486
1888 à. . .	33,648	—	—	4,931
1889 à. . .	33,927	—	—	6,480
1890 à. . .	36,724	—	—	5,649
Total. .	138,835 fr.	—	—	20,888 fr.

Le nombre des consultations données à la *Fondation Péreire*, depuis son inauguration (7 novembre 1886), et le nombre des pansements qui y ont été faits depuis l'année où ce service a été sérieusement organisé (1889), ont subi une progression très sensible :

ANNÉES	CONSULTATIONS	PANSEMENTS
1886	1.218	»
1887	14.314	»
1888	18.947	»
1889	20.193	6.511
1890	22.033	9.198
1891	23.226	10.130
1892	23.129	9.307
1893	23.969	11.921
1894	25.499	8.892
1895	25.907	12.906

C'est donc un total de **198,435** consultations gratuites qui ont été données et de **68,156** pansements gratuits (1) qui ont été faits à la *Fondation Péreire,* jusqu'au 1er janvier 1896.

2847. — **Hôpital de Notre-Dame du perpétuel secours,** à Levallois-Perret, rue de Villiers, 80. — Consultations gratuites, les jeudis et dimanches à 5 heures. — En a donné, en 1888, 2,639, — en 1889, 3,925, — en 1890, 4,789, — en 1891, 4,603, — en 1892, 5,421, — en 1893, 5,210, — en 1894, 5,311, — en 1895, 4,621.

Sanatorium de Bécon-les-Bruyères. (Voir section LIV.) — Installe, dans une dépendance du château, un dispensaire où des consultations gratuites seront données aux indigents du pays.

Dispensaire de Boulogne-sur-Seine, rue Saint-Denis, dans le local de l'ancien Asile de vieillards. — En préparation.

2848. — **Œuvre du traitement quotidien et gratuit des tuberculeux pauvres,** rue de la Banque, 5. — Fondée, en 1892, par le Dr de Chateaubourg. — *Autorisée* en 1896. — Dirigée par un comité médical et un comité administratif. — A pour but : 1° de combattre la tuberculose, en soignant par les nouvelles méthodes, et sans interrompre leurs occupations, les personnes de la classe laborieuse qui en sont atteintes; 2° de prévenir la tuberculose en soignant celles qui en sont menacées (anémiques, chlorotiques, surmenées, etc.).

L'Œuvre traite gratuitement ces diverses catégories de malades dans les quatre cliniques qu'elle a successivement organisées :

La première, rue de la Banque, 5. — Fondée en 1892. — Ouverte tous les jours, de 9 heures à 11 heures;

La deuxième, rue du Cardinal Lemoine, 59. — Fondée en 1894. — Ouverte tous les jours, de 5 heures à 7 heures;

La troisième, rue de Sèvres, 31. — Fondée en 1896. — Ouverte de 5 heures à 7 heures;

La quatrième, avenue de Clichy, 46. — Fondée en 1896. — Ouverte tous les jours, de 5 heures à 7 heures.

1,200 malades environ sont annuellement traités par l'Œuvre dans ces quatre cliniques.

Elle donne gratuitement, aux plus nécessiteux, les préparations à injecter.

2849. — **Clinique Notre-Dame des Champs** (*Traitement quotidien et gratuit de l'anémie et de la tuberculose*), boulevard du Montparnasse, 81. — Fondée en février 1894. — Ouverte tous les jours non fériés, de 4 à 6 heures. Donne aux anémiques et aux tuberculeux demi-valides, sans

(1) La dépense occasionnée à l'Œuvre par certains de ces pansements s'élève jusqu'à 1 fr. 50, 2 francs et même 3 francs.

interrompre leurs occupations, les soins que réclame leur état; leur applique tous les modes de traitement, mais particulièrement celui des injections hypodermiques. En 1894, la *Clinique Notre-Dame des Champs* a traité 354 malades (qui ont reçu 5,743 injections hypodermiques). En 1895, 426 malades (7,409 injections); en 1896, 464 malades (7,338 injections).

2850. — **Clinique de tuberculeux**, rue du Général Foy, 26. (Maison des Œuvres paroissiales de Saint-Augustin.) — Fondée en 1894. — Desservie par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* Traite gratuitement les tuberculeux indigents, sans interrompre leurs occupations, par la méthode des injections hypodermiques. Consultations tous les jours de 5 à 7 heures.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er juin 1896, a reçu 529 malades, dont 354 ont suivi un traitement régulier, variant de un mois à un an, et ayant reçu 26,760 injections hypodermiques.

2851. — **Œuvre de Notre-Dame de l'Espérance.** — A pour but de donner des soins particuliers et gratuits aux poitrinaires adultes pauvres et de leur faire suivre, jusqu'à guérison, un traitement rationnel. Se propose de créer à Paris un sanatorium et plusieurs dispensaires de tuberculeux. A déjà fondé le suivant :

Dispensaire Saint-Antoine de Padoue, rue du Soleil, 10. — Ouvert (villa de l'Adour, 14) en août 1895. — Desservi par les dames patronnesses de l'Œuvre, assistées d'une *Sœur du Très Saint Sauveur* (de Niederbronn). Consultations gratuites, les mardis et vendredis, de 2 à 5 heures, avec distribution de médicaments, de secours alimentaires et de vêtements.

Ce qui caractérise ce dispensaire, c'est la présence, à chaque consultation, d'une dame patronnesse prenant l'adresse des malades, s'informant de leurs besoins, et, quand ils sont alités, assurant leur assistance à domicile.

En attendant l'ouverture d'un second dispensaire, le Dr Le Tanneur, médecin de l'œuvre, a organisé chez lui, rue Joubert, 23, une sorte de succursale de celui de la rue du Soleil, où il reçoit, les lundis, mercredis, vendredis, dans l'après-midi, et traite gratuitement les tuberculeux indigents, auxquels le *Dispensaire Saint-Antoine* donne les médicaments nécessaires.

Ce dernier, depuis sa fondation jusqu'au 1er décembre 1895, a reçu 403 malades. Il leur a distribué (outre d'autres médicaments) 1,510 litres de gaïacol et 9,638 bons alimentaires (pain, viande, chocolat, etc.)

Pendant le même temps, le Dr Le Tanneur a reçu et traité gratuitement, rue Mogador, 217 malades.

2852. — **Clinique gratuite de tuberculeux,** rue Hermel, 26. — Fondée, en 1894, par l'*Union nationale*, créée par M. l'abbé Garnier, qui continue à la diriger. — Ouverte tous les jours, de 5 à 7 heures, pour le traitement de la tuberculose par une méthode spéciale. Distribue des soupes aux plus nécessiteux. La clinique a compté à la fois jusqu'à 300 inscrits.

2853. — **Clinique gratuite de Puteaux.** — A la même origine et le même fonctionnement que la précédente.

(Plusieurs établissements similaires ont été, en outre, crées par l'*Union nationale,* en province, notamment à Lyon, Montpellier, Auch, Cherbourg, etc.)

Publications périodiques spéciales :

Annales de l'Institut Pasteur, librairie Masson. — Fondées en 1887; mensuelles.

L'Assistance, *Bulletin officiel de la polyclinique de Paris.* — Fondé en 1891; mensuel.

Bulletin de la polyclinique de l'Hôpital international, rue de la Santé, 14. — Fondé en 1896; mensuel.

L

ASSISTANCE DES MALADES A DOMICILE
VISITE DES MALADES DANS LES HOPITAUX

Service médical de nuit. — Organisé, en 1876, par la préfecture de police, qui paye pour chaque visite les médecins attachés à ce service, sauf à se faire rembourser par les malades non indigents.

En 1876, le nombre des visites de nuit a été de 3,616; en 1880, de 6,341; en 1885, de 7,494; en 1890, de 9,403; en 1894, de 12,616.

Service pharmaceutique de nuit. — Organisé, en 1886, dans les mêmes conditions que le précédent. (Un bon de 1 fr. 50 est alloué aux pharmaciens, pour chaque dérangement.) En 1887, 4,004 bons ont été présentés à la préfecture de police; en 1890, 6,138; en 1894, 9,630.

Administration de l'Assistance publique. — L'Assistance publique fait soigner à domicile, en cas de maladie, ceux de ses assistés qui ne peuvent se rendre aux dispensaires.

Dans son budget de 1896, les indemnités aux médecins figurent pour la somme de 316,000 francs; les frais de médicaments et de bains pour 450,000 francs; les secours de maladie pour 377,898 francs (1).

(1) Depuis le décret du 15 novembre 1895, les fonds alloués jusqu'alors aux bureaux de bienfaisance, pour l'assistance des malades, ont fait retour au budget général de l'Assistance publique.

2854-2889. — **Œuvre des pauvres malades,** rue de Sèvres, 95. — Fondée, en 1617, par saint Vincent de Paul, sous le nom de *Confrérie de la Charité.* Dissoute pendant la Révolution. Reconstituée en 1840. Association de dames, dont les unes, *Trésorières,* sont uniquement chargées de procurer des ressources à l'Œuvre, les autres, *Visitantes,* y prennent une part plus active, ayant pour mission de visiter, dans chaque paroisse où elle est établie, les pauvres et particulièrement les malades que leur désignent les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* attachées à cette paroisse, et de leur distribuer des bons de pain, de viande, de sucre, de combustible, etc.

Cette œuvre, de beaucoup la plus importante des sociétés charitables de femmes, est, comme la *Société de Saint-Vincent de Paul,* répandue dans le monde entier. Elle a son siège à Paris, où elle est dirigée par le Supérieur général des Lazaristes, avec l'assistance d'un conseil de dames, dont la présidente, la vice-présidente et la trésorière sont nommées par lui. Sous cette direction générale, chaque section paroissiale de l'Œuvre, — ayant sa caisse particulière à laquelle la Caisse centrale alloue, en cas de besoin, des subsides, — est administrée par un comité spécial que préside le curé de la paroisse, et que les dames visitantes informent, toutes les semaines, de ce qu'elles ont constaté dans leurs visites.

C'est en 1617, avant même d'instituer la Compagnie de ses *Filles de la Charité* et celle de ses missionnaires, que M. Vincent, alors curé de Châtillon-les-Dombes, fonda cette Œuvre en organisant une confrérie de « dames de charité », pour assister les pauvres malades à domicile. Établie en 1629 à Paris, sur la paroisse, particulièrement pauvre, de Saint-Sauveur, la confrérie s'étendit bientôt à d'autres et fut, en 1657, autorisée par une ordonnance de Louis XIV, qui la prit sous sa protection. Parmi les premières dames visiteuses figuraient Mlle Legras, la duchesse d'Aiguillon, Mme Fouquet, la mère du surintendant, la princesse Marie de Gonzague, Mmes de Miramion, d'Aligre, Goussault, de Lamoignon, du Vigean, de Beaufort, etc.

Dissoute par la Révolution, l'Œuvre ne devait renaître qu'un demi-siècle plus tard.

Priant, en 1839, sur le tombeau de saint Vincent de Paul, Mme Levavasseur y prit la résolution de reconstituer cette confrérie charitable qui, sous les auspices de son fondateur, avait soulagé tant de misères. Revenue à Paris, elle alla trouver M. Étienne, qui était alors procureur général, et qui allait devenir supérieur de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des *Filles de la Charité,* pour lui soumettre son projet. D'accord avec Mgr Affre, archevêque de Paris, M. Étienne l'engagea vivement à la poursuivre, en lui promettant de l'y aider.

Quelques mois plus tard, onze « dames de charité » se réunissaient rue Saint-Dominique, dans le salon de Mme Levavasseur, et sous sa présidence (1). Il fut décidé, dans cette première séance, que l'Œuvre s'occupe-

(1) C'étaient Mmes des Glageux, la comtesse de Lagranville, Mlle de Choiseul, la comtesse d'Auberville, la comtesse de Grumberg, Mmes d'Herbelot, Henri de Brimont, de Villers, d'Orevillier, auxquelles se joignirent presque aussitôt Mme A. Baudon, la comtesse de La Ferronays, etc.

rait d'abord de la paroisse la plus pauvre de Paris, Saint-Médard, où devait l'assister et la guider la Sœur Rosalie, de sainte mémoire.

Le 12 février 1840, dans la seconde réunion à laquelle assistaient les curés de Saint-Médard et de Sainte-Valère, et l'abbé Combalot, M. Étienne, directeur de l'Œuvre, faisait savoir que depuis le début ses recettes s'étaient élevées à 740 francs, ses dépenses à 200 francs, et qu'elle avait visité 45 malades. A ces modestes ressources, l'archevêque de Paris ayant ajouté un subside de 11,000 francs sur les aumônes du carême, l'Œuvre pouvait pourtant se développer et, dès la première année, distribuer, en 5,000 visites, 10,627 francs. De la paroisse Saint-Médard, elle s'était presque immédiatement étendue à celle du Gros-Caillou, où, dans la Sœur Guillaume, elle avait trouvé une autre Sœur Rosalie, puis à celles de Saint-Pierre et de Sainte-Valère, Saint-Étienne du Mont, Saint-Nicolas; l'année suivante, elle allait s'étendre à celles des Missions étrangères et de Saint-Jacques du Haut-Pas; en 1842, à celle de Saint-Louis en l'Ile; en 1843, à celle de Saint-Sulpice; en 1844, à celles de Sainte-Marguerite et de Saint-Antoine, etc.

Après dix ans d'existence, en 1851, l'Œuvre, établie déjà dans 21 paroisses (elle devait l'être dans 27 en 1853; dans 34 en 1858; dans 36 en 1859) avait distribué 338,574 francs de secours, et comptait 519 dames de charité. Dix ans plus tard, le nombre de ces dames s'élevait à 1,251, et 15 ans plus tard à 1,887, le chiffre le plus élevé qu'il ait atteint.

Cette Œuvre ayant pris une telle extension et conquis dans le domaine de la charité parisienne une si large place, il est intéressant de suivre son développement, sinon depuis l'année de sa fondation, du moins depuis l'époque, déjà lointaine, où fut publié le premier de ses comptes rendus :

ANNÉES	DÉPENSES	MALADES VISITÉS	NOMBRE DE VISITES
1850	36.573f	15.322	46.128
1851	36.180	16.441	53.438
1852	38.987	17.997	55.198
1853	42.525	18.304	60.616
1854	54.380	21.680	64.110
1855	41.809	19.150	58.735
1856	56.448	20.065	65.167
1857	75.847	23.902	77.094
1858	83.222	24.544	88.871
1859	95.555	26.216	89.442
1860	99.025	26.014	89.402
1861	110.218	30.833	115.309
1862	104.799	31.388	116.585
1863	102.957	34.440	119.948
1864	121.796	42.867	135.599
1865	143.225	52.718	158.368
1866	139.155	51.894	160.328
1867	134.059	50.794	227.170
1868	150.984	48.898	154.954
1869	159.060	49.980	136.020
1870-1871	179.634	54.619	177.679

ANNÉES	DÉPENSES	MALADES VISITÉS	NOMBRE DE VISITES
1872	122.377	40.000	110.068
1873	174.889	34.737	129.174
1874	168.843	35.560	140.000
1875	201.137	32.269	136.849
1876	142.004	35.630	133.603
1877	146.211	32.780	113.084
1878	126.886	29.034	96.829
1879	110.543	32.625	129.691
1880	170.460	21.678	101.910
1881	137.951	29.973	83.478
1882	174.942	30.195	118.993
1883	174.211	37.970	132.213
1884	181.245	37.339	130.773
1885	157.939	39.672	93.624
1886	95.300	48.345	136.009
1887	209.648	44.989	144.285
1888	219.523	55.400	247.293
1889	415.404	71.370	301.306
1890	217.281	38.274	158.783
1891	176.789	47.865	151.342
1892	235.361	50.019	165.680
1893	392.266	45.614	158.538
1894	218.148	45.448	133.122
1895	197.889	42.741	129.716
1856	273.585	56.601	165.462

Ce tableau ne donne qu'un dénombrement incomplet des malades visités, des visites faites et des secours distribués par l'Œuvre tout entière; car il fut créé, en 1872, une section distincte, exclusivement chargée d'assister les pauvres malades des faubourgs de Paris, et qui sera l'objet de la notice suivante.

Si la section des faubourgs, sans se séparer de l'Œuvre générale, y constitua un groupe spécial, ayant sa Caisse particulière, l'*Œuvre de Sainte-Geneviève,* au contraire, après s'être autrefois constituée à côté d'elle et sous ses auspices, se réunit à elle en 1892.

Fondée, en 1851, par la marquise Le Bouteiller « dans le but de former dans chacune des paroisses de la banlieue un établissement religieux et charitable qui assure des secours et des soins aux malades indigents », l'*Œuvre de Sainte-Geneviève* avait installé, à ses frais, plus de quarante maisons de *Filles de la Charité.* Après l'annexion de la banlieue, en 1860, une vingtaine de ces maisons seulement restèrent à sa charge, et par elles, en 1862, elle assistait 10,015 familles, et faisait élever 724 orphelins.

Lorsqu'il y a quatre ans elle se rattacha plus étroitement à l'Œuvre générale, elle patronnait encore seize de ces maisons dans la banlieue (1),

(1) A Arcueil, — Aubervilliers, — Bagneux, — le Bourget, — Champigny, — Clamart, — Dugny, — Gentilly, — Montrouge, — Nanterre, — Puteaux, — Saint Mandé, — Saint-Maurice, — Saint-Ouen et la Plaine Saint-Denis. — L'*Œuvre de Sainte-Geneviève*, en 1893, depuis son annexion à l'Œuvre générale, prit encore

visitait 5,723 malades et leur distribuait 18,207 francs. En 1895, elle a assisté 8,390 malades, leur a fait 24,607 visites, et leur a distribué 19,340 fr., dont 6,325 lui avaient été alloués par la Caisse générale.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, l'*Œuvre des pauvres malades* (la Société des faubourgs non comprise) a distribué en secours la somme de 6,656,647 francs (1) (avec la section des faubourgs : 7,847,267 francs).

Ajoutons que l'Œuvre existe dans 68 villes de France et 2 de ses colonies; — dans 64 villes d'Italie; — 23 villes du Mexique (où, en 1895, 105,000 fr. ont été répartis entre 21,428 malades); — 12 villes d'Angleterre; — 23 de Belgique; — 7 de la Pologne autrichienne; — 13 de la Pologne prussienne, — en Portugal, 2 villes; — En Espagne, 3; — en Égypte, 1; — en Turquie, 7; — au Chili, 3; — au Brésil, 3; — au Pérou, 6; — dans la République de Guatemala, 3; — dans la République de l'Équateur, 1; — dans la République de Costa-Rica, 28 paroisses.

Elle compte, en province, plus de 6,500 dames de charité. et à l'étranger plus de 48,000.

Et il y a cinquante-six ans, elle en comptait 12 en tout.

Le patronage de saint Vincent de Paul porte singulièrement bonheur aux deux associations d'hommes ou de femmes qui l'avaient invoqué pour se vouer au service des pauvres.

2890-2901. — **Œuvre des pauvres malades dans les faubourgs.** — Fondée, en 1872, sur l'initiative de M. l'abbé Langénieux, par des dames appartenant à l'œuvre précédente, et qui en formèrent depuis une section distincte, pour visiter les pauvres malades des quartiers de l'ancienne banlieue de Paris, avec l'assistance des Sœurs de charité établies dans ces quartiers. L'Œuvre est dirigée par un conseil de dames, que préside le curé de Saint-Philippe du Roule, sous le patronage du cardinal archevêque de Paris et du cardinal archevêque de Reims.

Son action, limitée d'abord aux quartiers de Belleville, s'étendit, dès l'année suivante, à ceux de la Maison-Blanche, des Deux-Moulins, de Montmartre, de Clignancourt et de Plaisance; puis à ceux de la Chapelle, en 1874, et des Gobelins en 1875.

Elle est aujourd'hui divisée en 12 sections organisées dans les maisons de charité suivantes :

XIIIe arrondissement :

Gare d'Ivry (26, place Jeanne d'Arc), — *Gobelins* (39, rue Jenner), — *Maison-Blanche* (44, rue Vandrezanne).

sous son patronage sept maisons nouvelles : à Bry-sur-Marne, — Charenton, — Clichy, — Ivry, — l'Hay, — Montreuil et Pantin.

(1) Au 1er janvier 1854, elle avait déjà distribué .... 415.828 francs.
Au 1er janvier 1864, — — .... 1.235.289 —
Au 1er janvier 1874, — — .... 2.316.395 —
Au 1er janvier 1884, — — .... 3.870.053 —
Au 1er janvier 1894, — — .... 6.140.610 —

XIV[e] arrondissement :

Montrouge (29, rue Gassendi, et 78, rue de la Tombe-Issoire), — *Plaisance* (43, rue Vercingétorix, et 180, rue de Vanves).

XVII[e] arrondissement :

Montmartre (39, rue Caulaincourt), — *Clignancourt* (8, rue Championnet), — *la Chapelle* (48, rue Stephenson, et 5, rue Jean Cottin).

XIX[e] et XX[e] arrondissements :

Belleville (73, rue de la Mare).

La récapitulation des familles assistées par l'Œuvre depuis son origine prouve que le nombre s'en est constamment accru.

ANNÉES	NOMBRE DES MALADES ASSISTÉS	NOMBRE DES VISITES	SOMMES DÉPENSÉES
1873	1.300	10.000	28.467f
1874	2.300	17.000	46.000
1875	3.000	22.390	51.000
1876	3.108	21.463	50.000
1877	2.873	20.340	50.116
1878	3.000	20.000	49.000
1879	3.500	24.000	52.000
1880	2.737	22.829	49.183
1881	3.374	21.078	46.670
1882	3.628	22.752	48.242
1883	3.909	24.634	50.900
1884	3.951	26.628	53.926
1885	4.195	27.680	56.800
1886	4.000	25.957	51.496
1887	3.919	27.754	55.664
1888	4.096	29.208	57.033
1889	4.343	31.290	59.740
1890	4.881	34.453	66.000
1891	4.453	32.466	62.767
1892	4.823	31.168	54.644
1893	4.557	29.868	50.121
1894	4.738	32.459	54.084
1895	5.208	34.195	55.765
1896	5.042	31.412	53.375

L'Œuvre a donc distribué, depuis sa fondation jusqu'au 1[er] janvier 1896, **1,243,995 francs** en bons de pain, de viande, de combustible, etc. (80,097 bons donnés en 1893; 90,896, en 1894; 95,617, en 1895; 91,248, en 1896, et exceptionnellement en espèces.)

Elle a fait entrer dans des asiles, orphelinats ou autres établissements charitables, un grand nombre de vieillards et d'enfants (58, en 1892; 49, en 1893; 55, en 1894; 30, en 1895; 30, en 1896).

Elle cherche enfin, et y parvient souvent, à régulariser dans les familles qu'elle assiste les unions et les naissances illégitimes.

2902. — **Œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux.** Secrétariat : rue Notre-Dame des Champs, 39.

Association de dames, divisée en trois sections : *Dames visitantes,* allant avec l'agrément de l'Administration dans les hôpitaux pour y venir matériellement et moralement en aide aux malades; *Dames assistantes,* informées par les premières de la situation des malades qu'elles ont visités, et portant à domicile des secours, soit à ces malades quand ils sortent convalescents de l'hôpital, soit à leur famille s'ils sont encore en traitement; *Dames collectrices* ou *honoraires,* chargées de procurer des ressources à l'Œuvre.

La visite des malades dans les hôpitaux, pratiquée depuis longtemps, ne fut organisée et constituée d'une manière régulière qu'en 1636, par saint Vincent de Paul. Il est le véritable fondateur de cette Œuvre, l'une des plus anciennes de Paris, et les règlements donnés par lui sont encore en vigueur aujourd'hui.

Interrompue par la Révolution, elle fut relevée par l'abbé Legris-Duval, et quelques années plus tard érigée en œuvre diocésaine par l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen. Dans cette seconde phase de son existence, elle ne fut d'abord rétablie qu'à l'Hôtel-Dieu; mais elle ne tarda pas à s'étendre. Elle s'occupe à présent de 21 hôpitaux.

Le nombre est bien grand des malades pour qui ses consolations et ses secours ont adouci le triste séjour de l'hôpital et de ceux dont elle a, par son assistance à domicile, facilité la guérison ou aidé la famille : en 1896, 10,817 familles ont été visitées par elle.

Un asile de convalescence, fondé et soutenu par l'Œuvre, 39, rue Notre-Dame des Champs, reçoit des jeunes filles à leur sortie de l'hôpital. En 1896, 228 convalescentes ont été admises, et sur ce nombre, 167 ont été placées par les soins des directrices de l'Asile.

En outre, 390 personnes, à leur sortie de l'hôpital, ont été placées ou rapatriées.

L'Ouvroir Saint-Joseph (même adresse) a pour but de réunir des layettes ou des effets de tous genres donnés principalement pour les mariages. La dépense de ces trois branches de l'Œuvre s'est élevée en 1896 à 64,320 fr.

Peu d'œuvres font un plus utile emploi des ressources qu'elles reçoivent de la charité.

2903. — **Œuvre de la visite des malades protestants dans les hôpitaux de Paris.** — Fondée, vers 1860, par l'initiative de deux dames protestantes, dont l'action resta d'abord isolée. Fut régulièrement constituée, en 1867, par la formation d'un comité que présida, jusqu'à sa mort, Mme la baronne de Staël.

A pour but de faire visiter, deux fois par semaine, les malades protestants, dans les 16 hôpitaux où elles ont accès, par des dames faisant partie de l'Œuvre, qui leur portent des consolations et des secours en nature, qui écrivent pour eux à leurs familles, et cherchent à faire admettre les plus âgés dans des asiles de vieillards.

La moyenne des malades annuellement visités par l'Œuvre, depuis sa fondation, s'élève à 1,497.

Son budget est de 2,500 francs environ.

Maisons de charité libres. (Voir section xxxv.) Les religieuses desservant ces maisons, à Paris ou dans la banlieue, visitent et assistent les malades indigents.

Maison des Frères de Saint-Vincent de Paul, rue de Dantzig, 1. — Visite et assiste les malades indigents.

2904. — **Caisse de secours de l'hôpital Broca.** — Fondée, en 1894, par le Dr Pozzi. — Dirigée par un comité de dames, sous la présidence de S. A. S. la princesse de Monaco. — A pour but d'adoucir le séjour de l'hôpital Broca aux malades qui y sont traitées, en améliorant leur nourriture, en plaçant des fleurs auprès d'elles, etc., de procurer un asile aux jeunes enfants ou du travail aux enfants plus âgés qu'elles ont quittés pour entrer en traitement, de payer, s'il y a lieu, leur loyer; d'assister, par des secours ou des recommandations, les anciennes opérées nécessiteuses.

En 1895, la Caisse de l'hôpital Broca disposait de 500 à 600 francs par mois.

2905. — **Œuvre des jeunes malades adultes**. — Fondée, en 1881, par un anonyme. Administrée par le *Comité de bienfaisance israélite.* (Voir section xxxv.) — A pour but de fournir à des israélites maladifs des deux sexes, sans fortune, le moyen de se rendre aux eaux ou aux bains de mer.

LI

SOIN ET GARDE DES MALADES A DOMICILE

MAISONS DE RELIGIEUSES SOIGNANT EXCLUSIVEMENT LES MALADES INDIGENTS

2906. — **Œuvre des Sœurs Servantes des pauvres**. — *Maison Sainte-Geneviève*, à Joinville-le-Pont, fondée en 1883. — *Maison Sainte-*

Françoise Romaine, à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 122, fondée en 1885. — 3ᵉ maison fondée en 1897, rue du Pot de Fer-Saint-Marcel, 19, par M. l'abbé Jouin, curé de Saint-Médard,

L'Œuvre des Sœurs Servantes des pauvres (qui sont des religieuses Oblates de l'ordre de Saint-Benoît) a été fondée en 1871, à Angers, par le RR. Dom Camille Leduc, Bénédictin de Solesmes, sous les auspices de Mgr Freppel. Elle a pour objet de soigner à domicile, de garder, de veiller gratuitement et exclusivement les malades pauvres, de leur procurer (avec l'assistance de dames patronnesses et de dames associées) des secours de toute nature.

Les *Sœurs Servantes des pauvres* des deux maisons de Joinville-le-Pont et de Paris ont soigné et secouru, en 1891-1892, 315 familles (auxquelles elles ont consacré 2,645 journées de garde), — en 1892-1893, 320 familles (2,754 journées), — en 1894-1895, 230 familles (2,724 journées).

2907. — **Petites Sœurs de l'Assomption** *Gardes-malades des pauvres.* — Maison principale, rue Violet, 57. — Succursales à Paris : rue du Sentier, 26, — avenue Beaucourt, 9, — rue Nollet, 39, — rue Championnet, 172, — rue des Fêtes, 6. — Dans la banlieue : à Levallois-Perret (rue du Bois, 163), — Issy (route des Moulineaux, 10), — Puteaux (route de Saint-Germain, 117), — Thiais (avenue de Paris, 8).

Les *Petites Sœurs de l'Assomption,* gardant et veillant les malades indigents, faisant pour eux la cuisine et le ménage, n'acceptent aucune rétribution, pas même la nourriture.

2908. — **Religieuses auxiliatrices des âmes du Purgatoire.** — Maison principale, rue de la Barouillère, 16. — Succursale, rue Antoinette, 9. — Soignent et gardent les malades indigents de leur quartier, font pour eux la cuisine et le ménage, n'acceptent aucune rétribution et leur distribuent des secours. Visitent et soignent environ 500 familles par an.

2909. — **Sœurs Franciscaines** *Gardes-malades des pauvres.* — Maison principale : rue de la Roquette, 41. — Succursales : à Paris, rue de Condé, 12, — dans la banlieue : à Neuilly (passage d'Orléans, 3), — à la Plaine Saint-Denis (avenue de Paris, 88), — à Issy (rue de la Barre, 3). Rendent les mêmes services aux malades indigents.

2910. — **Sœurs de Saint-Charles** (de Nancy), rue Charlot, 58. — Soignent à domicile et gardent gratuitement les malades indigents du quartier.

MAISONS DE RELIGIEUSES SOIGNANT ET GARDANT MOYENNANT RÉTRIBUTION LES MALADES NON INDIGENTS

2911. — **Sœurs du Bon-Secours** (de Troyes). — Maisons à Paris : rue Charles V, 12, — rue du Cloître-Saint-Merry, 18, — rue Jacob, 52, — rue de Madame, 57, — rue de Babylone, 33, — rue du Rocher, 48, — rue de l'Annonciation, 2. — Dans la banlieue : à Colombes (rue Bonin, 7).

2912. — **Sœurs du Bon-Secours** (de Paris), rue Notre-Dame des Champs, 20. — Soignent gratuitement les malades indigents du quartier.

2913. — **Sœurs Augustines des Saints Noms de Jésus et de Marie.** — Maisons à Paris, rue Vercingétorix, 43, — rue de Vanves, 180. — Assistent et soignent gratuitement les malades indigents de leurs quartiers. En visitent environ 1,500 par an.

2914. — **Sœurs Auxiliatrices de l'Immaculée Conception.** — Maison principale, rue la Fontaine, 78. — Succursales à Paris, rue aux Ours, 23, — rue de Flandres, 98. — Dans la banlieue : à Boulogne (rue des Tilleuls, 59). — Visitent et assistent les malades indigents de leurs quartiers.

2915. — **Sœurs du Très Saint Sauveur** (de Niederbronn). — Maisons à Paris, rue Bizet, 23, — rue des Pyrénées. 48, — rue du Retrait, 9. — Dans la banlieue : au Perreux, rue des Vignes; à Fontenay-sous-Bois, rue du Châtelet. — Soignent gratuitement les malades indigents. Acceptent des autres une rétribution facultative.

2916. — **Sœurs Franciscaines** (de Ladevèze), rue de Varennes, 14.

2917. — **Sœurs du Sacré-Cœur de Marie**, rue Caulaincourt, 80.

2918. — **Sœurs Franciscaines du Sacré-Cœur** (de Lyon), rue Servandoni, 7.

2919. — **Sœurs de l'Espérance** (de Bordeaux). — Maisons, rue de Clichy, 34, — rue du faubourg Saint-Honoré, 106.

Une association de dames fondée en 1858 et présidée par la supérieure des *Sœurs de l'Espérance* visite et assiste les malades indigents de tous les quartiers et particulièrement les plus pauvres. (1,562 malades visités et assistés régulièrement en 1895-1896.)

2920. — **Sœurs de Sainte-Marie de la Famille.** — Maisons, rue

Chaptal, 29, — rue Bridaine, 3, — rue Blomet, — rue de l'Abbé Groult. — Soignent gratuitement les malades indigents de leurs quartiers.

2921. — **Sœurs de Jésus dans le Temple,** rue Ampère, 49. (Maison fondée en 1885). — Rue Vivienne, 6. (Maison fondée en 1896.)

2922. — **Sœurs Servantes du Sacré-Cœur de Jésus,** rue Guersant, 18. — Soignent gratuitement les malades indigents.

2923. — **Sœurs de l'Immaculée-Conception** (de Buzançais), quai du Louvre, 20.

2924. — **Sœurs Oblates gardes-malades,** rue de Sèvres, 157.

2925. — **Institution des Diaconesses,** rue de Reuilly, 95. — Soigne et garde à domicile les malades protestants.

2926. — **Maison des Diaconesses de paroisse,** rue Bridaine, 7. — Soigne et garde à domicile les malades protestants.
(550 journées de garde en 1894-1895.)

2927. — **Sœurs gardes-malades de l'Enfant-Jésus,** à Billancourt (rue du Vieux-Pont de Sèvres, 158).

2928. — **Sœurs de Saint-François Régis,** à Asnières (rue Saint-Denis, 39). — Soignent et gardent les malades de toute condition d'Asnières.

2929. — **Sœurs de l'Assomption,** à Choisy, avenue de Paris. — Visitent et soignent les malades indigents de Choisy et de Vitry.

INFIRMIERS SOIGNANT MOYENNANT RÉTRIBUTION LES MALADES NON INDIGENTS

2930. — **Maison des Religieux Camilliens,** rue Ordener, 3. — Fondée en 1893. Soignent à domicile les malades de toute condition, sans autre rétribution que les frais de voyage et une aumône facultative.

Infirmiers de Saint-Camille, boulevard Malesherbes, 59, et rue Lafayette, 93.

Infirmiers de la Providence, rue de Sèvres, 137.

Messieurs du Secours perpétuel, rue Saint-Ferdinand des Ternes, 10.

Messieurs de la Charité, rue Oudinot, 6.

Écoles supérieures de gardes-malades. — Au nombre de trois : 1° rue de la Santé, 11 (à l'*Hôpital international*); 2° rue Antoine Dubois, 4 (à la *Polyclinique de Paris*); 3° rue Rochechouart (à l'*École dentaire*).

LII

SECOURS AUX BLESSÉS ET AUX NOYÉS

SOCIÉTÉS DE SAUVETAGE

Secours aux noyés, asphyxiés et blessés. — Organisés et entretenus, depuis le commencement du siècle, par la Préfecture de police. Ce service comprend : 16 pavillons de secours aux noyés et asphyxiés, construits sur le bord de la Seine ou des canaux; 32 postes de secours aux noyés, avec boîtes et brancards; 226 postes de secours aux blessés (1).

Pendant l'année 1894, — 1,351 personnes ont reçu des secours dans ces différents postes.

2931. — **Ambulances municipales urbaines.** — Institution fondée, en 1888, par le Dr Nachtel, sous le nom d'*Ambulances urbaines* et dans le but « de porter secours, le plus promptement possible, à toutes les victimes d'accidents, de maladies subites, de tentative de meurtre ou de suicide, survenant sur la voie publique, dans les lieux publics, dans les ateliers, théâtres, chantiers, manufactures, usines et arsenaux; — de se mettre à la disposition des militaires de toutes armes, malades ou blessés, pour les transporter à l'hôpital militaire le plus rapproché ». Devenue service municipal depuis le 1er janvier 1895.

Le Dr Nachtel avait vu fonctionner à New-York, en 1879, les ambulances volantes qui y avaient été installées dix années auparavant. Rentré en France, il demanda la création d'un service semblable à Paris, dans un mémoire présenté, en novembre 1880, à l'Académie de médecine. Celle-ci soumit sa proposition à une commission qui s'y montra très favo-

(1) Outre ces dépôts de boîtes fumigatoires ou autres objets de secours déjà installés au nombre de 50, il existait, sous la Restauration, rue du Petit-Musc, 9, un *Établissement en faveur des blessés indigents*, où ceux-ci étaient traités gratuitement et recevaient le linge ou les médicaments dont ils avaient besoin.

rable, comme, après elle, le conseil de salubrité et d'hygiène du département de la Seine.

Deux ans plus tard, le conseil municipal de Paris émettait le vœu que la ville de Paris établît à ses frais des ambulances semblables à celles de New-York, comme allaient le faire l'Autriche, l'Italie, l'Angleterre et la Russie. Son vœu étant resté sans effet, le Dr Nachtel prit le parti d'organiser ce service comme œuvre privée. Un comité fut constitué sur son initiative. Il fit, sous diverses formes, appel à la bienfaisance publique, et en cinq ans il recueillit 90,000 francs, dont 4,000 lui furent alloués par le ministère de l'intérieur et 5,000 par le conseil municipal.

En 1888, l'*Œuvre des ambulances urbaines* était inaugurée, avec une station principale à l'hôpital Saint-Louis, chargée de diriger des voitures spécialement aménagées sur les pharmacies, les postes de police, où les victimes d'accidents, de maladies subites, étaient provisoirement recueillies, pour les transporter gratuitement soit chez eux, soit à l'hôpital le plus proche; et autorisée en cas exceptionnel à les mettre, moyennant indemnité, à la disposition des particuliers qui en faisaient directement la demande.

Dès la première année, du 2 juin 1888 au 1er juin 1889, l'*Œuvre des ambulances urbaines* transporta 1,487 malades; l'année suivante, ayant installé, dans les différents quartiers de Paris, 30 postes téléphoniques, elle en transporta 2,073. En 1891, elle en transporta 1,997; et la *Société d'encouragement au bien* lui décerna une couronne civique, en même temps qu'une médaille d'or à son fondateur. En 1893, le nombre des malades transportés s'éleva à 2,144; et la Société reçut de M. Guérinot un legs de 100,000 francs.

L'utilité de cette création étant clairement démontrée par ses résultats, l'administration comprit que l'assistance aux blessés de la rue ne devait pas incomber à des particuliers et se montra disposée à en faire un service municipal.

Les négociations engagées à ce sujet aboutirent promptement, et, le 1er janvier 1895, la *Société des ambulances urbaines* remit ses services aux représentants de la préfecture de la Seine, versa entre ses mains la somme de 100,000 francs qui restait dans sa caisse et lui donna les pouvoirs nécessaires pour entrer en possession du legs Guérinot.

Pendant l'année 1895, le nouveau service des ambulances municipales a transporté 1,941 personnes; et le conseil municipal, pour exécuter l'engagement, qu'il avait pris en succédant à la Société fondatrice, d'établir deux stations nouvelles, a porté cet article de son budget de 93,000 à 107,000 fr.

2932. — **Œuvre de l'Assistance des mutilés pauvres,** rue de Matignon, 19. — Fondé en 1868 (rue de Verneuil, 43) par le comte de Beaufort. — A pour but de fournir gratuitement, « aux mutilés indigents dont l'amputation n'a pas une origine militaire, des appareils simples et efficaces pour leur permettre d'utiliser ce que la mutilation a pu leur laisser

d'aptitude au travail », et d'y joindre, pour les plus nécessiteux, de légers secours en argent.

Tout dévoué à cette œuvre qu'il avait créée, pour laquelle il avait inventé des appareils très perfectionnés, le comte de Beaufort en resta, tant qu'il vécut, le secrétaire général et en fut, pendant cette période, la « cheville ouvrière ». Pendant l'année qui précéda sa mort (1891), l'Œuvre avait reçu 4,111 francs, dépensé 3,850 francs et distribué 78 appareils.

Quand le fondateur disparut, l'Œuvre subit une crise. Ses ressources ayant diminué, elle dut réduire dans une moindre proportion le chiffre de ses dépenses, c'est-à-dire de ses dons. Mais, en 1894, elle fut réorganisée, son administration fut transférée au siège de la *Société de secours aux blessés,* qui lui avait offert l'hospitalité. Son modeste budget retrouva peu à peu son équilibre. Pendant le dernier exercice (1895-1896), ses recettes s'étaient relevées à 4,394 francs, ses dépenses à 3,041 francs. Depuis sa fondation jusqu'au 1er juillet 1896, cette Œuvre intéressante a dépensé 55,600 francs pour venir en aide à 1,675 amputés ou mutilés.

2933. — **Société des Secouristes français,** rue Antoine Dubois, 4. — Fondée par le Dr Albin Rousselet. — Autorisée en 1892. — A pour but de répandre dans le public les notions des premiers soins à donner aux malades et blessés tant sur la voie publique qu'à l'atelier ou à la maison, — de constituer un personnel capable d'organiser les premiers secours en attendant l'arrivée du médecin, — d'installer des postes de secours.

Pour atteindre ce but, la *Société des Secouristes* a organisé, dans toutes les mairies de Paris, des cours professés par des médecins qui lui prêtent gratuitement leur concours.

Au 1er janvier 1895, la Société avait décerné 696 diplômes.

Pendant l'exercice précédent, ses recettes s'étaient élevées à 5,354 fr., — ses dépenses à 5,264 francs.

Dans sa dernière séance (7 mars 1897), elle a décerné 9 diplômes d'honneur et 25 mentions honorables.

2934. — **Société des sauveteurs médaillés de la Seine,** rue Monsieur-le-Prince, 60. — Fondée en 1835 (sous le nom de *Société internationale des naufrages*). Reconstituée en 1856. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1871. (Voir section XXVIII.)

Distribue chaque année à ses frais, aux personnes qui ont accompli des actes de courage et de dévouement, des récompenses honorifiques de diverse sorte : médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze, diplômes d'honneur; mentions honorables, ainsi que des prix fondés par des personnes étrangères à la Société.

Jusqu'en 1835, il n'y avait pas en France d'associations de sauveteurs. A cette époque seulement, la *Société internationale des naufrages,* qui venait de se constituer sur l'initiative et sous la présidence de M. de Liancourt, à l'imitation de la Société royale humaine de Londres, fut autorisée par le gouvernement.

Elle établit des postes de sauvetage dans les principaux ports du littoral et reçut le droit de conférer des médailles portatives pour récompenser les actes de dévouement, droit que le gouvernement se réserva lorsqu'en 1846, ses ressources étant épuisées, la Société dut se dissoudre.

Dès 1845, les sauveteurs s'occupèrent de la reconstituer. Devenue Société de secours mutuels en 1853, sous la présidence de M. Guérin de Tencin, réorganisée sous celle du comte de Lyonne, en 1856, avec de nouveaux statuts, elle reçut alors seulement sa forme définitive, et depuis cette époque elle ne cessa de prospérer (1).

Dans sa dernière séance (17 mai 1896), la Société a décerné : un rappel de diplôme d'honneur, un diplôme d'honneur, une médaille d'or, 4 rappels de médailles de vermeil, 4 médailles de vermeil, 13 médailles d'argent et 19 médailles d'enfants.

2935. — **Société nationale de sauvetage**, rue du Faubourg-Saint-Denis, 148, passage Delanos (précédemment boulevard Magenta, 109). — Fondée en 1885 par M. Albert Caron. Approuvée en 1887. Réorganisée en 1896. — A pour but de créer des postes de secours en les garnissant d'engins de sauvetage ou de matériel d'incendie, dans toutes les localités qui en sont dépourvues, et où elle est représentée; de rechercher les dévouements modestes pour les récompenser, et de secourir, dans la mesure de ses ressources, les sauveteurs blessés.

Pendant l'exercice 1896, la Société a inauguré 8 postes nouveaux dans les départements de la Seine et de Seine-et-Marne; elle a récompensé 107 sauveteurs et distribué 400 francs de secours.

2936. — **Société française de sauvetage,** rue Saint-Jacques, 169. — Fondée en 1879 (rue de Lancry, 10) par M. Turquet. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1886. — A pour but de porter assistance aux noyés, aux inondés, aux incendiés et aux victimes d'épidémies; d'étudier les causes des sinistres et les mesures à prendre pour en diminuer le nombre; d'aider les sociétés de sauvetage fonctionnant déjà par des subventions en argent ou en nature, et de faciliter la création de sociétés nouvelles; d'organiser sur les rivières et les canaux des postes pourvus d'engins de secours; de décerner des médailles, diplômes ou récompenses à des personnes s'étant signalées par des actes de courage; d'accorder des secours aux familles des sauveteurs de la Société victimes de leur dévouement; de vulgariser tous les moyens de secours efficaces dans les cas de submersion, inondation, incendie, etc.

Pendant l'exercice 1895-1896, la Société a décerné, soit à Paris, soit dans ses diverses sections de Charenton, Asnières, Courbevoie, Saint-Denis, Fontenay-sous-Bois, Athis-Mons, Dieppe, le Val André Pleneuf et Saumur :

(1) Voir, pour plus de détails sur les origines et le développement de cette association, l'*Historique de la Société des sauveteurs de la Seine*, par Philippe Gœzler. Paris, 1879.

un grand diplôme d'honneur, 8 diplômes d'honneur, 6 médailles de vermeil, 24 médailles d'argent, 13 médailles de bronze. Ses recettes se sont élevées à 6,765 francs; ses dépenses à 5,700. Au 1er juillet 1896, son actif social était de 21,734 francs.

L'année précédente elle avait installé sur les pontons de la *Compagnie des Bateaux parisiens* des boîtes de secours. Les agents de cette compagnie devenus ses dévoués auxiliaires ont effectué 68 sauvetages du 1er janvier 1895 au 1er avril 1896.

2937. — **Société parisienne de sauvetage** (*Secours aux victimes de tous accidents*), avenue Henri Martin, 71. — Fondée en 1886 par M. Paysant. Autorisée la même année.

A pour but « de faire appel à toutes les personnes pour prévenir ou arrêter les sinistres, pour porter assistance aux noyés, aux incendiés, aux inondés et aux victimes d'accidents de toute nature; d'organiser sur les fleuves des stations de sauvetage; de créer des postes de secours médicaux destinés à donner les premiers soins aux victimes d'accidents; de décerner des médailles et des diplômes d'honneur; de recommander auprès du gouvernement les personnes dignes d'obtenir des récompenses pour des actes de courage et de dévouement. »

La *Société parisienne de sauvetage* compte actuellement 350 membres. Elle a organisé à Paris, ou dans la banlieue, sur les bords de la Seine, 42 postes de secours dont 11 pendant l'année 1895.

Pendant l'année 1896, 248 personnes avaient reçu des soins dans ces différents postes.

Publications périodiques spéciales :

Bulletin officiel de la Société nationale de sauvetage, faubourg Saint-Denis, 148. — Fondé en 1892. Mensuel.

Bulletin de la Société des sauveteurs de la Seine, rue Monsieur-le-Prince, 60. — Fondé en 1874. Semestriel.

Le Monde humanitaire, *Organe des sauveteurs et des sociétés philanthropiques*, rue du Moulin-Vert, 80. Bimensuel.

Revue du sauvetage en France et à l'étranger, quai Saint-Michel, 25. — Fondée en 1890. Mensuelle.

Revue française de sauvetage, rue des Trois-Frères, 23. Mensuelle.

LIII

ASILES ET SECOURS DE CONVALESCENCE

2938. — **Asile national de Vincennes** (Saint-Maurice). — Fondé en 1855 par Napoléon III. Ouvert en 1857. — Desservi par un personnel laïque. — 450 places.

L'asile de Vincennes reçoit gratuitement pendant le temps de leur convalescence : 1° les ouvriers atteints de blessures ou de maladies dans le cours de leurs travaux sur les chantiers publics; 2° les ouvriers faisant partie de sociétés de secours mutuels abonnées; 3° les ouvriers travaillant chez les patrons abonnés; 4° les ouvriers sortant des hôpitaux ou envoyés par les bureaux de bienfaisance. Il reçoit moyennant un prix de journée de 1 fr. 50, ou gratuitement, par autorisation spéciale du ministre de l'intérieur, des ouvriers convalescents ne rentrant pas dans l'une de ces catégories.

Les convalescents admis à l'*Asile national* y restent en moyenne 18 jours. Il peuvent, s'il y a lieu, y être gardés pendant un mois, par décision commune du directeur et du médecin, et plus longtemps par décision du ministre.

L'asile de Vincennes a été aménagé avec soin pour sa destination, sur une parcelle de 16 hectares détachée du bois de Vincennes, qui faisait alors partie du domaine de la Couronne. Ses bâtiments, dont la construction ne coûta pas moins de 2,500,000 francs, ont, y compris les cours intérieures, une superficie de 24,000 mètres environ. Ils sont entourés d'un vaste parc dont les convalescents ont la jouissance. A l'intérieur, ceux-ci trouvent une salle de jeux, une bibliothèque composée de 5,000 volumes et même un théâtre.

Leur ration quotidienne comporte 650 grammes de pain, 425 grammes de viande et 50 centilitres de vin.

Mme Laborie, veuve d'un ancien médecin de l'établissement, ayant légué à l'asile la somme de 800,000 francs pour que les arrérages (moins deux rentes viagères de 1,200 francs chacune servies à des parents de la testatrice) fussent distribuées en allocations égales de 25 francs aux convalescents les plus malheureux, 1,056 des ouvriers admis à l'asile touchent, chaque année, ce secours en le quittant. Un certain nombre reçoit des vêtements fournis par le vestiaire de la maison.

Jusqu'à la fin de l'année 1893, le nombre de places dont disposait l'asile national était de 420; depuis cette époque il est de 450.

Pendant l'année 1895, il y était entré 8,928 convalescents, dont 8,317 sortaient des hôpitaux de Paris.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, l'asile de Vincennes en a reçu **315,942**, soit une moyenne de **8,200** par an.

De tels chiffres suffisent pour montrer quels services cette fondation, complétée par celle du Vésinet, a rendus à la classe ouvrière.

Pendant le dernier exercice clos (1894) les dépenses de l'asile se sont élevées à 712,811 francs.

Son budget pour l'année 1896 a été établi sur les bases suivantes : recettes, **686,796** francs ; dépenses, **652,381** francs.

2939. — **Asile national du Vésinet.** — Fondé en 1859 par Napoléon III. — Desservi par un personnel laïque. — 400 lits. — Reçoit gratuitement, pendant leur convalescence (pour 18 jours en moyenne), des ouvrières employées par un patron, ou faisant partie d'une société de secours mutuels ayant passé un contrat d'abonnement avec la direction ; des femmes qui lui sont adressées par les hôpitaux ou les bureaux de bienfaisance de Paris. Il reçoit, par autorisation ministérielle spéciale et moyennant une indemnité variant de 1 à 2 fr. 50 par jour, des convalescentes ne rentrant dans aucune de ces catégories.

En 1894, l'*Asile du Vésinet* a reçu 6,113 convalescentes ; en 1895, 5,641.

Ses dépenses se sont élevées pendant ce dernier exercice à 464,939 francs.

2940. — **Asile du Saint-Cœur de Marie,** rue Notre-Dame des Champs, 39. — Fondé en 1840, sur l'initiative de Mlles Picot et de Guinaumont, par l'*Œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux* (voir section L), qui le dirige et le soutient. — 40 lits.

L'*Asile du Saint-Cœur de Marie* reçoit gratuitement des jeunes filles convalescentes âgées de plus de 15 ans, particulièrement de jeunes servantes ou ouvrières n'ayant pas de famille à Paris et se trouvant sans ressource, sans asile et par conséquent exposées à tous les dangers lorsqu'elles sortent des hôpitaux. Il les garde jusqu'à leur complet rétablissement, leur donne, lorsqu'elle en ont besoin, des vêtements et des chaussures ; les aide à se placer et, s'il y a lieu, les rapatrie.

L'asile reçoit tous les ans de 200 à 300 jeunes convalescentes ; il en a reçu 230 en 1895 et plus de 12,000 depuis sa fondation.

Pendant le dernier exercice ses recettes se sont élevées à 19,086 francs, dont 2,340 payés par l'Assistance publique (pour l'entretien des convalescentes qu'elle y avait adressées), et ses dépenses à 19,520 francs.

2941. — **Maison de convalescence,** rue de Longchamps, 127. — Fondée en 1859 (rue de l'Assomption, à Auteuil) par la baronne de Staël et deux autres dames protestantes. Transférée en 1867 à Levallois-Perret, en 1873, rue de Franklin, 10, et en 1883 où elle est actuellement. — Dirigée par des diaconesses. — Reçoit gratuitement des femmes et des enfants protestants de toute nationalité sortant des hôpitaux de Paris.

La *Maison de convalescence*, ouverte avec 7 lits, en a aujourd'hui 31 (25 pour femmes, et 6 pour enfants).

La durée réglementaire du séjour de convalescence est de trois semaines, mais peut être, en cas de besoin, prolongée.

2942. — **Maison de convalescence de Notre-Dame du Perpétuel Secours,** à Issy, rue Minard, 4 (précédemment, place de l'Église, 6). — Fondée en 1886 par la famille Cornudet. — Dirigée par les *Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve.* — 40 lits.

Reçoit gratuitement, pour un temps limité et sur la recommandation de personnes connues de l'œuvre, des jeunes filles convalescentes âgées de plus de 13 ans et de moins de 30 ans, non atteintes de tuberculose, de scrofule, d'hystérie, d'aliénation mentale, ni d'affections chroniques incurables, et ayant toujours eu une bonne conduite.

2943. — **Maison d'assistance par le travail de la Société la Prospérité,** avenue Ledru-Rollin, 72 *bis.* — Fondée par M. Schaër-Vezinet. Ouverte en novembre 1896. — 16 lits. — Reçoit gratuitement les alcooliques sortant convalescents des hôpitaux spéciaux. Les garde pendant un temps indéterminé. Leur procure, pour une tâche facile à exécuter, le logement et la nourriture; et de plus, s'ils travaillent assidûment, un salaire variant de 0 fr. 50 à 1 franc.

La maison va être agrandie, et au lieu de 16 alcooliques convalescents, pourra en recevoir 40.

2944. — **Retraite Sainte-Geneviève,** à l'Hay, rue Bronzac, 6. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des dames convalescentes moyennant une pension de 200 francs par mois.

2945. — **Maison de convalescence du Tremblay,** succursale de l'*Hôpital Saint-Joseph* ouverte en 1895. — Reçoit des femmes ou jeunes filles convalescentes. En a reçu dès cette première année 114 (représentant 4,075 journées de traitement); en 1896, 146 (4,821 journées de traitement).

2946. — **Maison de convalescence,** à Drancy, rue Sadi Carnot, 11. — Fondée par la baronne de Ladoucette. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* — Reçoit du 15 avril au 15 octobre, moyennant une pension de 35 francs par mois, des jeunes filles patronnées par l'*Œuvre des apprenties et des jeunes ouvrières.* — 40 lits (dont 7 gratuits).

2947. — **Asile de convalescence de Mary-sur-Marne.** — En formation, à l'aide d'un legs de 3 millions fait, en 1895, par Mlle Borniche, dans la propriété également léguée par elle à cette intention. Sera spécialement affecté à la convalescence de femmes venant d'accoucher ou ayant subi des opérations chirurgicales.

2948. — **Fondation Montyon.** — Le baron de Montyon, ancien conseiller d'Etat et chancelier du comte d'Artois, avait légué, en 1820, toute

sa fortune (s'élevant à 6,440,000 francs), pour trois quarts à l'Administration des hospices de Paris, pour l'autre quart à l'Académie française et à l'Académie des sciences. (Voir n° 59.) La part attribuée aux hospices montait à 4,859,000 francs, dont le revenu devait être « distribué en gratifications ou secours aux pauvres sortant des hospices (1) ».

Pour remplir les intentions du testateur, les bureaux de bienfaisance allouent des secours, en nature ou en argent, de 25 francs au plus, aux indigents inscrits, ayant passé cinq jours au moins à l'hôpital. Les secours exceptionnels dépassant cette somme, ainsi que les secours destinés aux indigents non inscrits, sont accordés par une commission spéciale.

Les indigents des deux sexes traités à domicile, et les femmes indigentes en couche peuvent participer à ces allocations.

2949. — **Œuvre André-Gustave de Rothschild pour les convalescents.** — Fondée, en 1878, par le baron Gustave de Rothschild, en souvenir d'un fils qu'il avait eu la douleur de perdre. Administrée par le *Comité de bienfaisance israélite*. (Voir section xxxv.) — A pour but de venir en aide aux indigents israélites convalescents, en leur accordant à leur sortie de l'hôpital des secours de 25 francs au moins, de 100 francs au plus.

Sur les fonds mis à sa disposition par cette fondation, le *Comité de bienfaisance* distribue chaque année 10,000 à 15,000 francs.

2950. — **Ouvroir Saint-Joseph**, rue Notre-Dame des Champs, 39. Annexe de l'Œuvre de la *Visite des malades dans les hôpitaux*. (Voir section L.)

Des dames appartenant à cette Œuvre se réunissent tous les lundis, entre 1 et 4 heures, à l'ouvroir, pour y confectionner des vêtements destinés aux convalescents, des layettes pour les enfants nouveau-nés. Elles habillent, pour le jour de leur mariage, ceux qui se sont décidés à faire régulariser une union illégitime.

En 1895, l'*Ouvroir Saint-Joseph* a distribué 1,500 vêtements d'hommes, de femmes ou d'enfants, et habillé 272 mariés. Ses recettes se sont élevées à 2,833 francs; ses dépenses à 2,427 francs.

(1) Le revenu de la *Fondation Montyon* figure au budget de l'Assistance publique pour la somme de 283,200 francs.

LIV

MAISONS DE SANTÉ, MAISONS DE RETRAITE

2951. — **Maison municipale de santé**, rue du Faubourg-Saint-Denis, 200. — Fondée en 1801. Dépendant de l'Assistance publique. — Desservie par un personnel laïque.

354 lits (245 de médecine; 106 de chirurgie; 3 berceaux).

Particulièrement destinée aux personnes malades ou blessés des deux sexes qui peuvent se faire traiter chez elles, sauf à celles qui sont atteintes de maladies mentales ou nerveuses, d'épilepsie, de variole, la *Maison municipale de santé* les reçoit moyennant une pension :

De 12 francs par jour en petits appartements;

De 7 à 9 francs en chambres particulières;

De 5 à 6 francs en chambres à 3 ou 4 lits.

Dans le prix de pension sont compris, outre la nourriture, les frais de chauffage et d'éclairage, les soins médicaux, les pansements et opérations de toute nature, et les médicaments.

Pendant l'année 1893, la *Maison municipale de santé* a reçu 1,252 malades, représentant 37,426 journées de traitement.

2952. — **Maison de santé des religieux hospitaliers de Saint-Jean de Dieu**, rue Oudinot, 19. — Fondée en 1842 (rue Plumet, devenue rue Oudinot). — 90 lits.

Est surtout, mais non exclusivement destinée aux malades éloignés de leur famille. Ne reçoit que ceux qui ne sont atteints ni d'épilepsie, ni d'aucune affection mentale ou cutanée, ni de maladies secrètes.

Elle leur fournit, moyennant une pension qui, selon la grandeur ou la position de l'appartement choisi par eux et le régime alimentaire exigé par leur situation, varie de 8 à 20 francs par jour : le logement, la nourriture, le linge de table et de lit, les médicaments ordinaires, les soins de jour et de nuit, ainsi que la visite quotidienne du médecin de l'établissement. Les frais de chauffage, d'éclairage, ou les honoraires des médecins, que les malades ont la faculté d'appeler du dehors, restent à leur charge. La maison contient 50 lits, et reçoit plus de 1,000 pensionnaires par an.

La Congrégation des *Frères de Saint-Jean de Dieu*, qui s'était fondée au seizième siècle en Espagne et n'avait pas tardé à s'établir en Italie, fut introduite en France par Marie de Médicis, qui l'y avait connue. Des religieux de cet ordre arrivèrent, en 1602, à Paris, où ils firent bientôt con-

struire une maison qui est devenue l'*Hôpital de la Charité*. Ils possédaient en France plusieurs maisons comptant ensemble plus de 5,000 lits, quand la Révolution les en chassa.

L'ordre y fut reconstitué sous la Restauration, par l'initiative d'un Français. Un ancien capitaine de l'armée impériale, M. de Magallon, ayant quitté le service après le rétablissement de la paix, avait groupé plusieurs de ses anciens compagnons d'armes, pour se vouer avec lui au soin des malades indigents. Cette petite communauté d'infirmiers volontaires reprit, en 1819, la règle et le costume des *Frères de Saint-Jean de Dieu*. Elle s'accrut rapidement et, en 1820, fut chargée de desservir les salles d'hommes des trois hôpitaux de Marseille. Peu de temps après, elle prit le service de celui de Salon, et ouvrit dans la Lozère un asile pour les aliénés indigents. En 1823, elle en ouvrait un second à Lyon, où fut alors fixé son siège pour la province de France (1).

Après avoir établi deux asiles semblables à Lommelet et à Dinan, les *Frères de Saint-Jean de Dieu* résolurent de venir à Paris. Mais, pour y entretenir les établissements charitables qu'ils se proposaient d'y fonder, ils avaient besoin de se créer des ressources, en commençant par en fonder un où leurs soins seraient rétribués. C'est dans ce but qu'ils installèrent, en 1842, rue Plumet, la *Maison de santé* qui depuis a rendu tant de services aux malades de la classe moyenne.

Pendant l'année 1895, elle en a reçu 898.

2953. — **Cité des Fleurs,** *Maison de santé et de convalescence,* à Neuilly, boulevard Bineau, 57. — Fondée, en 1866 par lady Harriett Cowper et le Dr Morin (à Batignolles, cité des Fleurs, 44 : d'où le nom qu'elle a gardé) pour remplacer la salle des hommes que l'Institution des diaconesses avait dû supprimer dans son infirmerie de la rue de Reuilly. Fut transférée d'abord rue Borghèse, puis, en 1885, dans l'immeuble qu'elle occupe aujourd'hui.

La maison de santé de la *Cité des Fleurs*, dirigée par des diaconesses, reçoit des hommes protestants, malades ou convalescents, de toute nationalité, les plus indigents gratuitement, les autres moyennant une indemnité journalière de 3 francs en dortoir, et de 5 francs en chambres particulières.

La maison a 24 lits d'hommes, dont 13 gratuits; 6 lits d'enfants; 2 chambres particulières.

2954. — **Maison des Dames Augustines** (de Meaux), rue Oudinot, 16. — Reçoit des dames malades, particulièrement celles qui ont à subir des opérations chirurgicales, moyennant une pension variant de 300 à 500 francs par mois. — 28 lits.

2955. — **Maison des Sœurs du Saint-Sauveur** (de Niederbronn),

(1) Maxime Ducamp, *La charité à Paris.*

rue Bizet, 23. — Reçoit des malades des deux sexes ayant à subir une opération, moyennant une pension variable à fixer de gré à gré.

2956. — **Maison des religieuses du Saint-Cœur de Marie,** rue de la Santé, 29. — Reçoit des dames malades, moyennant une pension variant de 300 à 400 francs par an. — 20 lits.

2957. — **Maison de santé des Sœurs oblates gardes-malades,** rue de Sèvres, 157. — Reçoit des dames malades, moyennant une pension variant de 10 à 20 francs par jour, plus les frais d'éclairage et de chauffage. — 18 lits.

Hôpital Saint-Jacques, rue Volontaire. (Voir section XLVIII.) Dans une maison de santé annexée à l'hôpital. — Reçoit des malades payant une pension de 6 à 10 francs par jour.

2958. — **Villa Montsouris,** rue de la Glacière, 130. — Établissement d'hydrothérapie réservé au traitement des maladies nerveuses.

2959. — **Maison des Sœurs Servantes de Marie,** rue Duguay-Trouin, 7. — Reçoit des dames pensionnaires de tout âge, moyennant une pension variable (de 1,200 francs au moins) à fixer de gré à gré.

2960. — **Maison des Religieuses du Saint-Sacrement,** rue du Rocher, 76. — Reçoit des dames pensionnaires de tout âge, moyennant une pension mensuelle de 200 francs, si elles prennent leurs repas au réfectoire, de 230 francs, si elles sont servies dans leurs chambres, plus les frais de chauffage, d'éclairage et de blanchissage.

2961. — **Maison du Roule,** avenue Hoche, 29, dirigée par les *Sœurs de Notre-Dame.* — Reçoit des dames pensionnaires, moyennant une pension variable à fixer de gré à gré.

2962. — **Maison des Dames de Marie Réparatrice,** rue de Naples, 18. — Reçoit des dames pensionnaires de tout âge, moyennant une pension de 300 francs par mois.

2963. — **Maison des Sœurs de Marie Auxiliatrice,** rue de Maubeuge, 25. — Reçoit des dames pensionnaires de tout âge, moyennant une pension variant de 2,400 à 4,200 francs par an.

Institution des Diaconesses, rue de Reuilly, 95. (Voir n° 1284.) — Reçoit des dames pensionnaires de tout âge, moyennant une pension variant de 5 à 10 francs par jour.

2964. — **Pension de famille,** rue des Acacias, 10. — Direction laïque.

— Reçoit des dames pensionnaires de tout âge, moyennant une pension mensuelle de 200 francs en chambres à deux lits, de 250 francs en chambres particulières.

2965. — **Maison des Sœurs de Sainte-Marie de la Famille,** rue Blomet, 136. — Reçoit des dames malades, particulièrement celles qui ont des opérations à subir, moyennant une pension variant de 10 à 20 fr. par jour.

2966. — **Maison de santé,** à Malakoff, rue de Turgie, 23. — Direction laïque. — Reçoit des personnes des deux sexes, malades, convalescentes, infirmes ou âgées.

Asile de Villepinte. (Voir n° 804.) — A trois chambres réservées pour des dames malades, qui y sont reçues moyennant une pension modique, à fixer de gré à gré.

2967. — **Sanatorium de Bécon-les-Bruyères,** à Courbevoie, rue Saint-Denis, 118. — Ancien château du prince Stirbey, converti depuis 1894 en maison de santé. — Reçoit des malades moyennant une pension de 10 francs au moins par jour.

Maison de santé Esquirol, à Ivry-sur-Seine. (Voir section LVIII.) — Reçoit, dans une section spéciale, des pensionnaires convalescents, malades, paralytiques, etc.

2968. — **Maison de santé d'Arcueil** (*Villa moderne*), route d'Orléans, 11, 13, 15 et 17. — Fondée en 1879 par M. Rohr. — Reçoit des malades et des convalescents des deux sexes, moyennant une pension variable (de 360 fr. par mois, au moins.)

2969. — **Maison de santé et de convalescence,** à Saint-Mandé, 68, chaussée de l'Étang. — Fondée en 1860 par le Dr Brierre de Boismont. — Reçoit, moyennant une pension, variant de 200 à 500 francs par mois, des personnes des deux sexes, convalescentes, valétudinaires, anémiques, ou atteintes de maladies chroniques. — 45 lits.

2970. — **Villa Tarius,** à Épinay-Saint-Denis, avenue de Paris, 8. — Fondée en 1865. — Reçoit, moyennant une pension de 300 francs au moins par mois, des personnes des deux sexes, malades ou convalescentes. — 55 lits.

2971. — **Maison des Sœurs de Notre-Dame du Calvaire,** à Bourg-la-Reine, Grande Rue, 53. — Reçoit des dames pensionnaires de tout âge, moyennant une pension variable (de 200 francs par mois au moins), à fixer de gré à gré.

2972. — **Maison de Notre-Dame,** à Châtillon-sous-Bagneux, rue de Fontenay, 5. — Dirigée par les *Sœurs de Notre-Dame.* — Reçoit des dames pensionnaires de tout âge, moyennant une pension variant de 1,300 à 2,000 francs.

2973. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** à Clichy, rue Martre, 84. — Fondée en 1888. — Reçoit des dames pensionnaires, moyennant une pension variable (de 800 francs au moins). — 20 lits.

2974. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** à Gentilly, rue Frileuse, 2. — Reçoit des dames pensionnaires de tout âge, moyennant une pension variable (de 50 francs par mois au moins), à fixer de gré à gré.

2975. — **Maison des Religieuses Ursulines,** à Thiais. — Reçoit des dames pensionnaires de tout âge, moyennant une pension de 200 fr. pour un séjour d'un mois, moyennant une pension variable à fixer de gré à gré pour un plus long séjour.

2976. — **Maison de retraite Decaen,** à Montrouge, Grande Rue, 51. — Fondée en 1860. — 60 lits. — Reçoit des personnes âgées des deux sexes, en chambres particulières, moyennant une pension variable (de 800 francs au moins).

2977. — **Maison de retraite, de santé et de convalescence du Grand-Montrouge,** Grande Rue, 53, 55 et 57. — Fondée en 1896. — 40 lits. — Reçoit des personnes malades, convalescentes ou âgées, des deux sexes, moyennant une pension variable (de 1,000 francs par an au moins).

2978. — **Villa Louise,** à Cannes. — Fondée en 1896 et entretenue par M. Ruel. — Directrice laïque. — 40 places. — Reçoit gratuitement, pendant la saison d'hiver, des jeunes filles de Paris âgées de 15 ans au moins, de 25 au plus, dont l'état de santé, constaté par un médecin attaché à l'Œuvre, réclame ce séjour temporaire dans le Midi et paraît devoir en être amélioré.

LV

INCURABLES

ASILES D'INCURABLES
DÉPENDANT DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

2979. — **Hospice d'Ivry,** rue du Clos de l'Hôpital. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit gratuitement des incurables indigents des deux sexes, âgés de 20 ans au moins. — 1,976 lits (960 pour hommes, 960 pour femmes, 56 pour enfants). — Un certain nombre de ces lits, fondés par des personnes charitables, peuvent être attribués par elles ou par leurs héritiers à des indigents remplissant les conditions réglementaires. — Y ont été admis, en 1895 : 276 hommes, 249 femmes.

Ce vaste établissement, ouvert en 1860, a remplacé les deux asiles d'incurables qui existaient alors à Paris :

L'Hospice des incurables femmes, rue de Sèvres, 54, qui avait été fondé par saint Vincent de Paul et qui jusqu'à 1802 avait eu des pensionnaires des deux sexes; — l'Hospice des incurables hommes, ouvert à cette époque, rue des Récollets.

2980. — **Maison de retraite La Rochefoucauld,** avenue d'Orléans, 15. — Fondée en 1781. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit des personnes des deux sexes, âgées de 20 ans au moins, perclues de tous leurs membres ou atteintes d'infirmités incurables ne leur permettant aucun travail, et qui, sans être dans un état d'indigence absolue, n'ont pas des moyens d'existence suffisants, — moyennant une entrée de 100 francs pour le mobilier et une pension annuelle de 312 fr. 50, dont le payement doit être garanti par le dépôt de certaines valeurs déterminées, ou moyennant le versement d'un capital qui varie, selon l'âge d'admission, de 4,500 francs (entre 20 et 30 ans) à 1,050 francs (après 80 ans).

La *Maison La Rochefoucauld* reçoit également des vieillards valides (voir section LXIII). Elle contient, pour les infirmes et les vieillards, 226 lits, plus 20 lits d'infirmerie (1).

Elle avait été fondée par les *Frères de la Charité*, sous le nom de *Maison*

(1) Les vieillards ou infirmes atteints d'épilepsie, d'aliénation mentale ou d'une maladie « prestant un caractère contagieux ou un aspect repoussant » ne peuvent être admis.

royale de santé, et destinée à des militaires et à des ecclésiastiques malades. Elle devint, pendant la Révolution, un hôpital et fut convertie en maison de retraite en 1801.

2981. — **Hospice de Bicêtre,** à Gentilly, rue du Kremlin. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit gratuitement, sans condition d'âge, des hommes indigents incurables, épileptiques, cancéreux ou infirmes. — A 1,940 lits, dont 170 d'infirmerie pour eux et pour les septuagénaires qu'il reçoit également. (Voir section LXIII.) — A reçu, en 1895, 430 pensionnaires.

L'Hospice de Bicêtre couvre une surface de 21 hectares, dont près de 2 hectares et demi bâtis. Il a remplacé le château construit en 1285 par Jean de Pontoise, évêque de *Winchester*, nom qui par corruption s'est peu à peu transformé en celui de *Bicêtre*. Ce château, entré en 1346 dans le domaine royal, puis occupé par le duc d'Anjou, fut légué par celui-ci aux chanoines de Notre-Dame. Louis XIII le reconstruisit et l'agrandit dans l'intention d'en faire un asile pour les militaires invalides, projet qu'il n'eut pas le temps d'exécuter. Une prison faisait autrefois partie de ce vaste établissement; elle fut transférée, en 1837, à la Roquette.

2982. — **Hospice de la Salpêtrière,** boulevard de l'Hôpital, 47. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit gratuitement, sans condition d'âge, des femmes indigentes incurables, épileptiques, cancéreuses ou infirmes. — A 2,722 lits, dont 280 d'infirmerie pour elles et les femmes septuagénaires. (Voir, plus loin, *Asiles de vieillards.*) — A reçu, en 1895, 1,417 pensionnaires.

Cet établissement, connu sous le nom de *Petit Arsenal* ou de *Salpêtrière,* fut affecté en 1648 à l'internement des femmes de mauvaise vie. Donné par Louis XIV aux généreux fondateurs de l'*Hôpital général,* il reçut pendant longtemps, avec des femmes détenues pour faits de débauche, des indigents de toute catégorie. Sous la Restauration, il fut particulièrement consacré à recueillir des femmes âgées sans ressource. Il reçut alors le nom d'*Asile de la vieillesse* (femmes), nouvelle dénomination qui ne fut pas consacrée par l'usage, fidèle à la première.

La *Salpêtrière* est, croyons-nous, le plus grand hospice d'Europe. Elle occupe une superficie de 30 hectares, dont 27,162 mètres construits. Elle se compose de 45 corps de bâtiments, percés de 4,682 fenêtres, et dont le principal a 237 mètres de façade.

2983. — **Asile national Vacassy,** à Saint-Maurice. — Fondé par l'État, à l'aide d'un legs de 1,500,000 francs que lui avait fait à cette intention M. Vacassy. — Ouvert en octobre 1890. — Desservi par un personnel laïque et placé sous la même direction que l'Asile de Vincennes. — 56 lits.

Reçoit gratuitement des ouvriers de Paris réduits, par un accident à une incapacité absolue de travail.

L'*Asile Vacassy* comptait au 1er janvier 1896, 54 pensionnaires. Il en avait admis 12 pendant l'année 1895.

ASILES D'INCURABLES PRIVÉS

2984. — **Œuvre des Dames du Calvaire,** rue Lourmel, 55 (depuis 1880). — Fondée en 1874 par Mme Jousset. — A pour but de recueillir gratuitement des femmes incurables atteintes de plaies vives, qui ne peuvent être admises ou conservées dans les hôpitaux. — 42 lits.

L'association qui dirige ou dessert cette Œuvre est divisée en plusieurs sections : — *Dames associées* et *Dames zélatrices* contribuant à son entretien par les cotisations qu'elles versent ou qu'elles recueillent; — *Dames agrégées,* se rendant régulièrement à l'hospice pour prendre part au pansement des malades, qui a lieu à 9 heures et à 5 heures; — *Dames sociétaires,* y résidant et y payant une pension pour pouvoir soigner, jour et nuit, les malheureuses femmes couvertes de plaies, dont l'aspect, si repoussant qu'il soit, ne les rebute jamais, les assister à leur dernier moment, les laver, les ensevelir de leurs mains : toutes (sauf les *Dames associées*) devant être veuves (1).

Après avoir visité leur maison et étudié de près le fonctionnement, M. Maxime Ducamp écrivait avec une éloquente émotion : « Si les ducs, les princes (2), les marquis, les officiers supérieurs, les magistrats, les grands industriels qui ont vécu peuvent voir ce que font leurs veuves aujourd'hui, ils doivent se sentir heureux d'avoir si bien placé l'honneur de leur nom et le souci de l'âme de leurs fils. »

Cette Œuvre qui est, en effet, l'une des plus admirables manifestations de la charité chrétienne, est née à Lyon en 1849. La fondatrice, Mme Garnier-Chabot, devenue veuve, toute jeune encore, avait cherché dans ce grand dévouement la force de supporter son chagrin. Sans fortune, elle sut trouver les ressources nécessaires pour louer d'abord une petite maison, où elle recueillit quelques femmes incurables, pour acheter dix ans plus tard un terrain et y faire construire un hospice pouvant en recevoir un plus grand nombre.

C'est en 1874 seulement qu'une autre veuve, Mme Jousset, introduisit son Œuvre à Paris, en louant pour cet objet, rue Léontine, une maison contenant 12 lits. — La fondation dont elle avait pris l'initiative, mais

(1) Les sociétaires résidant à l'asile sont secondées, pour le soin et le pansement des malades, par des *Filles auxiliaires,* qui remplissent gratuitement cette pénible fonction. Adoptées par l'asile, elles y sont toujours conservées, même malades ou infirmes.

(2) En 1895, Mme la duchesse de Montpensier s'est fait admettre à l'*Œuvre des Dames du Calvaire,* et a revêtu le tablier d'infirmière pour soigner, de ses mains, les malades.

laissé la direction à une femme de grand cœur et de haute intelligence, Mme Lechat, ne se composait au début que de 5 dames associées. Dès la seconde année, elle en comptait 246, et pour avoir quelques lits de plus à donner, elle était obligée d'installer dans la cour de sa trop petite maison un chalet portatif. Dès que ses ressources le lui permirent, l'Œuvre acheta, rue de Lourmel, un terrain de 3,000 mètres, où elle construisit un hospice inauguré en 1880, avec 20 lits, et qui, agrandi, en contient plus du double aujourd'hui.

L'Asile garde les incurables qu'il a admises, tant qu'elles vivent; mais la mort les renouvelle trop souvent. Il compte annuellement, en moyenne, pour ses 42 lits, 80 pensionnaires. Depuis sa fondation jusqu'au 1er juillet 1896, il en a reçu environ **800**.

Pendant l'année 1895, les recettes de l'Œuvre se sont élevées à 94,106 fr. (dont 12,198 francs payés, pour leur pension, par les sociétaires résidentes); — ses dépenses, à 74,609 francs.

A la fin de cette année, Mme Jousset, qui avait fondé l'Œuvre à Paris et depuis longtemps la dirigeait avec un incomparable dévouement, ayant dû se retirer, a été nommée supérieure honoraire.

2985. — **Asile protestant de Nanterre**, rue Saint-Denis, 5. — Fondé en 1862 (dans une maison louée aux Batignolles, rue Saussure) par lady Harriett Cowper et Mme Ernest Lemaire; transféré en 1868 à Nanterre, dans un immeuble qui appartenait à l'Œuvre. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1879. — Dirigé par une diaconesse, sous la surveillance d'un comité. — Reçoit des femmes protestantes atteintes d'infirmités incurables, sans conditions d'âge ni de nationalité, moyennant une pension de 30 francs par mois.

La maison de la rue Saussure avait été ouverte avec 6 lits; dès l'année suivante, elle en reçut 12 qui étaient toujours occupés; mais elle n'en pouvait contenir davantage. L'*Asile de Nanterre*, agrandi à plusieurs reprises, en eut au début 25, puis 28; il en a aujourd'hui 58, dont 20 pour les femmes incurables. (Voir n° 108.) Le nombre de ces dernières qui y ont été admises depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1896 est de **162**.

2986. — **Hôpital Rothschild**, rue Picpus, 75. (Voir section XLVIII.) — Reçoit gratuitement des hommes et des femmes israélites incurables, impotents, paralysés, etc., habitant Paris depuis 5 ans, sans conditions d'âge ni de nationalité.

Cette section spéciale de l'Hôpital y fut fondée en 1864 par le baron James de Rothschild, sous le nom de *Maison des incurables*, en mémoire de son fils Salomon, et inaugurée le 14 mai 1866. Le nombre des lits, qui était de 10 au début, fut porté à 44 en 1868, à 58 en 1877. La *Maison des incurables* a été depuis entièrement reconstruite aux frais de la baronne James de Rothschild, qui a constitué les rentes nécessaires pour assurer son entretien.

Elle contient aujourd'hui 70 lits (35 d'hommes, 35 de femmes).

Depuis sa fondation jusqu'au 1er mai 1896, elle a reçu 346 incurables.

Asile Lambrechts, à Courbevoie. (Voir section LXIII.) — Reçoit des incurables et des infirmes protestants des deux sexes, hors d'état de travailler, les hommes à partir de 55 ans, les femmes à partir de 50, moyennant une pension modique, garantie par les Consistoires.

Secours des Bureaux de bienfaisance. — Des secours annuels, variant de 10 à 30 francs par mois, sont accordés par les bureaux de bienfaisance aux habitants de l'arrondissement, de nationalité française, domiciliés depuis trois ans au moins à Paris et ne pouvant pourvoir à leur subsistance par suite d'infirmités graves (telles que paralysie, cancer, épilepsie, tremblement général, rhumatisme goutteux, privation d'un membre, surdité complète, etc.).

LVI

AVEUGLES

2987. — **Hospice national des Quinze-Vingts**, rue de Charenton, 28. — Fondé, en 1775, pour remplacer une autre fondation faite en 1260 par saint Louis. Dépend du ministère de l'intérieur, qui décide des admissions (1). L'infirmerie est desservie par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul;* le reste de l'établissement par un personnel laïque.

Vers le milieu du onzième siècle, les aveugles indigents de Paris se donnèrent rendez-vous dans un bois de la banlieue nommé la Garenne, — où se trouve maintenant le quartier du Palais-Royal, — pour y constituer un syndicat, comme on dirait aujourd'hui, une congrégation, comme on disait alors.

Leur colonie ayant peu prospéré, leur misère étant grande, saint Louis s'intéressa à eux. Il fit construire, sur l'emplacement de leurs maisons rasées, de vastes bâtiments appropriés à leur usage, qu'il nomma la *Maison des Quinze-Vingts,* en stipulant par lettres patentes qu'ils seraient perpétuellement réservés à des aveugles, et que ceux-ci devraient toujours s'y trouver au nombre de 300.

Cet établissement, auquel peu de temps après sa fondation avait été annexée l'église Saint-Remi, fut depuis et à plusieurs reprises agrandi. « En 1750, il s'étendait sur tout l'espace compris entre les rues Saint-

(1) Sous la Restauration, l'Hospice dépendait de la grande Aumônerie, qui prononçait seule sur les admissions.

Honoré, Saint-Nicaise et Saint-Thomas du Louvre, c'est-à-dire sur l'emplacement actuel de la place du Théâtre-Français et des maisons voisines », jusqu'à la rue de Castiglione à peu près.

Les successeurs de saint Louis les ayant toujours comme lui protégés, les Quinze-Vingts en avaient obtenu d'importantes donations, et avaient été par eux affranchis des divers impôts. Ils faisaient en outre, avec la permission, sous le patronage des évêques, des quêtes fructueuses à travers la France, et des personnes charitables les instituaient parfois leurs légataires. Enfin, maîtres absolus de leur enclos, ils y installaient des boutiques, bénéficiant des mêmes immunités fiscales que leurs propres demeures, et que des marchands du dehors, pour ce motif, leur louaient fort cher. Bref, au milieu du dix-huitième siècle, l'enclos des Quinze-Vingts comptait 5,000 habitants : une petite ville (1).

Mais une ville où les abus se multipliaient, où l'ordre était constamment troublé, et où toutes les maisons menaçaient ruine. En décembre 1779, invoquant la nécessité de remédier à ces divers inconvénients, le cardinal de Rohan, grand aumônier, imagina de vendre au profit des aveugles les maisons, les terrains de l'enclos, dont l'extension de la ville avait beaucoup accru la valeur, et de transporter leur établissement là où il est encore, c'est-à-dire dans l'hôtel des Mousquetaires Noirs, construit sous Louis XIV. L'opération produisit un bénéfice de 6 millions, dont 5 seulement (on ignore ce que devint le sixième) furent versés dans la Caisse déjà bien garnie des Quinze-Vingts. L'État, pendant la Révolution, mit la main sur cette Caisse, comme sur les biens du clergé, mais en servant, ainsi qu'il continue à le faire, les intérêts de son emprunt forcé, soit 250,000 francs. L'établissement a d'autres revenus non moins importants et possède plusieurs immeubles, dont un théâtre : les *Folies-Bergère*, et une église : celle de Saint-Antoine, louée à la Ville de Paris pour la célébration du culte.

Quel emploi l'État, administrateur de la fortune des Quinze-Vingts, fait-il de ces ressources?

Il devrait, pour exécuter strictement le pacte initial, loger à l'hospice national 300 aveugles. Mais, comme avec ceux ou celles qui y sont mariés, il y reçoit leurs conjoints, leurs fils jusqu'à 14 ans (voir n° 881) et leurs filles jusqu'à 21 ans, il n'y reste plus assez de chambres pour que ce chiffre traditionnel puisse être atteint. Sur les 388 internes que contenait la maison en 1895, il y avait 277 aveugles, 88 conjoints et 23 enfants d'aveugles.

Aux pensionnaires de l'hospice, l'État accorde un logement nu, qu'ils meublent à leurs frais; 1 fr. 50 et 625 grammes de pain par jour; 10 francs pour leur chauffage pendant chacun des trois mois d'hiver (2); plus un secours journalier de 0 fr. 30 pour les hommes âgés de plus de 60 ans,

(1) Nous empruntons ces détails à une intéressante étude publiée par M. Étienne Roland, dans *le Valentin Haüy* (novembre-décembre 1895).

(2) Une valeur de 1,000 francs, en lingerie et combustibles, est en outre répartie entre les plus nécessiteux.

et pour les femmes de tout âge, de 0 fr. 15 pour les enfants âgés de moins de 14 ans.

Les veuves des aveugles hospitalisées aux Quinze-Vingts peuvent y rester toute leur vie, et continuent à y recevoir le secours journalier de 0 fr. 30, à condition qu'elles aient 10 ans de mariage et 5 ans de résidence dans la maison, au moment où leur mari y meurt.

L'administration paternelle de l'hospice ne pourvoit pas seulement à l'entretien matériel de ses pensionnaires; elle cherche à les distraire en leur faisant faire, chaque jour, une lecture à haute voix, en leur offrant, de temps à autre, une soirée musicale, et, deux fois par mois pendant l'été, un concert de musique militaire.

Les aveugles ne peuvent entrer comme internes aux Quinze-Vingts sans avoir été d'abord admis comme externes.

Les externes, qui doivent être âgés de 21 ans, indigents, Français, et justifier d'une cécité complète et incurable, sont divisés en trois classes. Dans la première, ils reçoivent une pension de 100 francs; dans la deuxième, une pension de 150 francs; dans la troisième, une pension de 200 francs.

Nul ne peut être admis dans une classe sans avoir passé un an au moins dans la classe précédente.

On comptait, en 1895 : 1,150 pensionnaires à 100 francs; 490 à 150 fr.; 270 à 200 francs.

Les dépenses de l'*Hospice National* pour l'exercice 1894 se sont élevées à 784,795 francs.

Hospice de Bicêtre, à Gentilly. (Voir section LV.) — Reçoit gratuitement des hommes indigents aveugles.

Hospice de la Salpêtrière, boulevard de l'Hôpital, 47. (Voir section LV.) — Reçoit gratuitement des femmes indigentes aveugles.

Hôpital Rothschild, rue Picpus, 75. (Voir section LV.) — Reçoit gratuitement des israélites aveugles des deux sexes.

Asile Lambrechts, à Courbevoie. (Voir section LXIII.) — Reçoit des protestants des deux sexes, aveugles, âgés de 50 ans, moyennant une pension modique garantie par les consistoires.

2988. — **Société d'assistance pour les aveugles**, à l'hospice des Quinze-Vingts. — Fondée, en 1880, par M. Pephau, directeur de cet hospice. *Reconnue et acceptée d'util. publ.* en 1886. — A pour but d'arracher à la mendicité et de secourir, en aussi grand nombre que possible, les infortunés que l'*Hospice des Quinze-Vingts*, l'*Institution des jeunes aveugles*, ou les établissements particuliers ne peuvent guérir, instruire ou protéger.

Cette Société a fondé, en 1881, la *Clinique nationale des Quinze-Vingts*, et l'a complétée, en 1893, par un pavillon d'isolement pour le traitement des maladies oculaires contagieuses et infectieuses. C'est elle qui, en 1883, a créé l'*École Braille*.

On sait quelle importance ont acquise ces deux établissements. Leur succès a montré qu'en les créant la *Société d'assistance* avait comblé deux grandes lacunes. Elle a d'autres titres à la reconnaissance des aveugles, qu'elle assiste chaque année, de diverses façons :

Pendant l'année 1895, elle a accordé 1,010 francs de secours à des aveugles de Paris et des départements ne recevant pas encore la pension externe des Quinze-Vingts.

Elle a dépensé 2,437 francs en bourses d'apprentissage, pour d'autres, à divers ateliers d'aveugles ou chez des patrons. En outre, elle consacre chaque année, suivant les volontés des testateurs, une somme de 3 à 4,000 francs, à distribuer des livrets de caisse de retraite, ou d'autres récompenses à ses pupilles les plus méritants de l'*École Braille*.

2989. — **Clinique nationale des Quinze-Vingts**, rue Moreau, 13. — Fondée, en 1881, par la **Société d'assistance pour les aveugles,** sur l'initiative de son président, M. Pephau, et remise par elle à l'État. Destinée au traitement gratuit des aveugles curables, elle hospitalise ceux qui en ont besoin.

Le nombre des malades externes et des hospitalisés s'est sensiblement et presque constamment accru depuis la fondation. Aussi a-t-il fallu agrandir considérablement la clinique, qui, aménagée d'abord pour 25 lits, en a aujourd'hui 107.

ANNÉES	MALADES EXTERNES NOUVEAUX	CONSULTATIONS	MALADES HOSPITALISÉS ET OPÉRÉS
1881	6.412	27.064	349
1882	7.908	28.798	476
1883	8.070	33.121	579
1884	8.757	41.566	742
1885	9.332	52.108	804
1886	9.801	45.476	959
1887	10.187	44.262	1.162
1888	11.275	47.274	1.373
1889	13.566	45.764	1.519
1890	14.050	44.163	1.474
1891	12.974	47.062	1.694
1892	13.470	46.424	1.803
1893	14.434	44.905	1.568
1894	14.821	46.490	1.816
1895	14.783	49.048	2.046

Jusqu'au 1er janvier 1896, la clinique externe a donc reçu **169,843 malades,** auxquels ont été données **643,525 consultations; 18,364** ont été hospitalisés et opérés à la clinique externe.

Ces chiffres montrent quel grand service la *Société d'assistance* a rendu aux aveugles en la fondant.

2990. — **Société de placement et de secours en faveur des élèves sortis de l'Institution nationale des jeunes aveugles,** boulevard des Invalides, 56. — Fondée, en 1849, par l'*Institution des jeunes aveugles*, sur l'initiative d'un de ses anciens directeurs, M. Dufau, et d'un de ses professeurs aveugles, M. Jules Sioux. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1866. — Administrée par un conseil de 16 membres, dont 8 au moins doivent être aveugles. — A pour but de procurer des moyens d'existence aux anciens élèves de l'*Institution nationale* ayant une bonne conduite et cherchant à travailler; de leur venir en aide moralement et pécuniairement dans toutes les circonstances difficiles qu'ils ont à traverser.

La Société se compose de membres honoraires et de membres participants. Peuvent y être admis par le conseil d'administration, comme membres participants, tous les aveugles sortis de l'Institution. Quand ceux-ci sont en état de gagner leur vie comme ouvriers ou musiciens, elle s'occupe activement de leur procurer un emploi, leur achète les outils ou les instruments nécessaires à l'exercice de leur profession, et subvient aux frais de leur installation. Si la maladie ou quelque autre cause les réduit au chômage; si, malgré leur bonne volonté, leur travail ne suffit pas à les faire vivre, la Société les assiste encore, soit par des prêts sans intérêt, remboursables en petites sommes, soit par des secours variant, suivant les circonstances et l'intérêt qu'ils méritent, de 20 à 300 francs, mais dont la moyenne est une centaine de francs.

Avant de provoquer, par son initiative, la formation de cette Société, qui a si bien réussi, M. Dufau avait fait un essai moins heureux en fondant, dès 1841, la *Société nationale de patronage des aveugles de France*.

Prendre sous sa protection une clientèle aussi nombreuse, comprenant beaucoup d'aveugles qui ne savaient aucun métier, c'était assumer une trop lourde charge. Éclairé par cette expérience, M. Dufau comprit que, pour offrir aux aveugles une protection efficace et sérieuse, il fallait en restreindre le cercle. La nouvelle Société, constituée en 1849, au seul profit des anciens élèves de l'*Institution nationale*, et réorganisée en 1855, a pleinement justifié par son succès la conception de ses fondateurs, pleinement réalisé leur but.

Le 1er janvier 1859, dix ans après sa fondation, son capital était de 15,400 francs; le 1er janvier 1869, il s'élevait à 84,000 francs; le 1er janvier 1879, à 128,000 francs; le 1er janvier 1889, à 157,000 francs; le 1er janvier 1892, à 202,341 francs (1); le 1er janvier 1896 enfin, il atteignait le chiffre de 390,873 francs, dont 191,752 francs de capital productif, donnant un revenu de 8,216 francs.

(1) Cette même année, un ancien magistrat devenu aveugle, M. de Clausonne, laissait à la Société la nue propriété d'une somme de 100,000 francs. La Société avait reçu, presque en même temps, un legs de 5,000 francs de Mme veuve Simon; en 1891, un legs de 10,000 francs de Mme Monbeig; en 1889, un don de 12,000 francs en nue propriété de Mlle Coudray; en 1876, un don de 15,000 francs de Mme Cormeilles, etc. Un aveugle, ancien élève de l'Institution, organiste à Évreux, a envoyé tous les ans, depuis 1883 jusqu'à sa mort, à la

Et, tout en formant ce fonds utile de réserve, la Société préservait, chaque année, par sa libérale assistance, un grand nombre de ses patronnés, de la misère et du découragement.

En 1889 (pour ne pas remonter plus haut), elle secourait 63 anciens élèves; en 1891, 75; en 1892, 78; en 1893, 89; en 1894, 96 (64 jeunes gens, 32 jeunes filles), entre lesquels elle répartissait 12,165 francs de secours.

Ses recettes, qui, pendant cette dernière période, varièrent de 18,162 fr. (en 1891) à 80,832 francs (en 1893), se sont élevées, pendant l'exercice 1895, à 50,279 francs, ses dépenses à 53,852 francs.

Outre l'assistance individuelle qu'elle accorde aux aveugles dont elle a assumé le patronage, la *Société de placement* leur a rendu un grand service en créant à Illiers, en transportant ensuite à Argenteuil (voir même section) un atelier pour les anciennes élèves non musiciennes, qui avaient la plus grande peine à trouver du travail, tandis que les musiciennes se plaçaient assez facilement, comme organistes ou professeurs, dans les pensionnats ou les orphelinats (1).

2991. — **Caisse de secours de l'Institution nationale des jeunes aveugles.** — Fondée (sous le nom de *Caisse de pensions et de secours*), par décision ministérielle du 15 juillet 1841, en remplacement de deux autres, dont la première avait été créée vers 1820, et la seconde, la *Caisse des aveugles travailleurs*, vers 1833.

Les ressources de la *Caisse de secours*, qui fait partie intégrante du budget de l'Institution nationale, consistent en une rente de 2,242 francs à laquelle s'ajoutent des dons ou legs et le produit des amendes infligées, pendant le cours de l'année, soit à des élèves, soit à des membres du personnel.

Ces fonds, répartis entre les anciens élèves, sont de préférence affectés par le ministre, sur la proposition du directeur, à ceux qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour être assistés par la *Société de placement* dont nous venons de parler.

Pendant l'année 1895, 2,360 francs ont été ainsi distribués par la *Caisse de secours*.

2992. — **Association Valentin Haüy, pour le bien des aveugles,** avenue de Breteuil, 31 (depuis 1895 : précédemment avenue de Villars, 14). — Fondée en 1889 par M. Maurice de la Sizeranne. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1891. — Administrée par un conseil composé de vingt membres clairvoyants et de vingt membres aveugles, dont le fondateur est le secré-

Société qui avait aidé ses débuts, une importante cotisation. En 1891, le total de ces envois annuels s'élevait déjà à 3,000 francs.

(1) « Si l'on tient compte de ce qu'il y a en France sept ou huit cents anciens élèves de l'Institution, disait M. Martin, président de la Société, à son assemblée générale de 1893, on s'étonne de la faible proportion dans laquelle les secours sont demandés. Ce qui prouve que le plus grand nombre de nos protégés, après avoir été efficacement secourus au début, trouvent le moyen de gagner leur vie. »

taire général. — A pour but « d'étendre le mouvement d'opinion en faveur des aveugles et d'unir les personnes qui s'intéressent à eux; de chercher et de recommander les meilleures méthodes d'enseignement intellectuel et professionel pour les aveugles; d'augmenter le nombre des livres à leur usage et de les mettre à portée de tous par des bibliothèques circulantes; de favoriser la création ou le perfectionnement des établissements utiles aux aveugles; de solliciter des pouvoirs publics et des grandes administrations l'adoption des mesures favorables aux aveugles; d'étudier et de vulgariser la prophylaxie de la cécité; enfin d'appliquer aux enfants et aux adultes aveugles les meilleurs systèmes de patronage et de soutien moral et matériel ».

Fidèle à ce vaste programme, l'*Association Valentin Haüy,* en six années seulement, a déjà beaucoup fait, sous l'active impulsion de son secrétaire général, pour améliorer la condition matérielle et morale des aveugles de tout âge. Recevant ou écrivant, dans leur intérêt, de huit à dix mille lettres par an, elle exerce en leur faveur, à l'aide de commissions spéciales, tous les modes d'assistance et de patronage.

Elle fournit des livres et des appareils d'écriture aux enfants en âge scolaire et, entretenant des bourses à cet effet, en fait admettre un certain nombre chaque année dans les écoles spéciales.

Elle facilite aux adultes l'apprentissage d'un métier dans l'un des ateliers établis pour eux. Elle en a elle-même ouvert un aux hommes, rue Saint-Sauveur, 62, pour la fabrication des sacs en papier; un autre aux femmes, rue Denfert-Rochereau, 88, chez les *Sœurs aveugles de Saint-Paul,* pour la brosserie.

A tous les aveugles ayant appris un métier elle en facilite l'exercice, en aidant les uns à se procurer des instruments de travail (matière première et clientèle), en donnant à d'autres des travaux de crochet ou de tricot à faire à domicile.

Elle assiste les impotents et les vieillards, soit en leur donnant des secours, soit en obtenant leur hospitalisation.

Pour les plus nécessiteux, elle a établi un vestiaire et une caisse de loyers.

Pour tous elle a créé : une salle de réunion et de récréation (ouverte le dimanche de 2 à 6 heures, avenue de Breteuil, 31); une bibliothèque (ouverte tous les mercredis de 2 à 5 heures, à la même adresse) (1); deux publications mensuelles imprimées en relief : le *Louis Braille,* contenant des conseils et des renseignements spéciaux, et la *Revue Braille,* traitant tous les sujets (littérature, science, art et politique).

A l'usage des clairvoyants typhlophiles, l'Association a, en outre, fondé le *Valentin Haüy,* revue mensuelle imprimée en caractères ordinaires, et institué des conférences, le dernier jeudi de chaque mois, avenue de Bre-

(1) La bibliothèque comprend plus de 2,000 volumes, gratuitement transcrits en relief par des personnes charitables sur du papier gratuitement fourni par les maisons de Montgolfier (à Vidalon), Blanchet (à Rives), Barjou (à Moirans), etc. Le roulement des volumes par toute la France s'élève à 600 environ par mois.

teuil, 31, où sont étudiées toutes les questions intéressant les aveugles. Elle a favorisé l'ouverture d'un musée spécial (ouvert le mercredi de 4 à 5 heures, même adresse), où M. Guillebeau, son fondateur, a formé une collection complète des travaux, outils et appareils servant à leur enseignement intellectuel ou professionnel. Elle distribue enfin chaque année gratuitement des milliers de notices contenant des conseils pour la préservation de la cécité.

Parmi les services rendus aux aveugles par l'Association Valentin Haüy pendant le cours de son dernier exercice (1896), nous relevons les suivants : 160 enfants patronnés; 31 placés dans des écoles, dont 16 à ses frais, pour l'entretien desquels elle a payé 4,124 francs; 157 aveugles âgés, malades ou impotents patronnés à Paris, 100 en province; 7 pensions des Quinze-Vingts obtenues et 6 admissions dans divers asiles; 2,217 francs distribués comme avances au travail (outillage, matières premières, instruments de musique, etc.); 1,308 francs répartis entre 83 aveugles, comme secours de maladie, secours de loyers, etc.; 1,122 pièces de vêtements ou de chaussures distribuées à 167 familles; 12 apprentis placés aux ateliers de la rue Jacquier, 31 à l'atelier de la rue Saint-Sauveur; travail à domicile procuré à 26 mères de famille aveugles, etc.

Depuis qu'elle existe, l'*Association Valentin Haüy* a trouvé dans le public, particulièrement sympathique au genre d'infortune qu'elle se proposait de soulager, un concours, bien insuffisant sans doute encore, mais de plus en plus efficace. Elle ne comptait la première année que 898 sociétaires; quatre ans après elle en comptait 4,318.

Le chiffre de ses dépenses, dont nous avons indiqué l'utile et multiple emploi, n'était, en 1891, que de 1,514 francs. Elle s'est constamment et très sensiblement élevée depuis : en 1892, 6,486 francs; en 1893, 11,423; en 1894, 26,800; en 1895, plus de 31,000; en 1896, 52,106 francs (1).

Le total de ces dépenses, depuis la fondation jusqu'au 1er janvier 1897, monte à 141,606 francs; et l'avoir de l'Association dépasse aujourd'hui 150,000 francs.

Au mois de mars 1897, la grande salle du nouvel hôtel du *Figaro* fut inaugurée par une exposition de l'*Association Valentin Haüy,* qui attira de nombreux visiteurs et valut à l'œuvre une ressource supplémentaire de 9,496 francs (6,956 francs de dons et 2,540 francs d'achat d'objets fabriqués par des aveugles).

2993. — **Maison des Sœurs aveugles de Saint-Paul,** rue Denfert-Rochereau, 88. (Voir n° 856.) — Reçoit des dames pensionnaires aveugles, moyennant une pension annuelle variant de 1,200 à 1,400 francs. — 12 places.

(1) Les frais généraux de la Société, administrée avec la plus stricte économie, n'y figurent que pour une part fort modique. Les seuls employés qu'elle rémunère sont six aveugles.

ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

2994. — **Atelier d'Argenteuil,** rue de Saint-Germain, 78. — Fondé en octobre 1893, en remplacement de l'*Atelier d'Illiers* (Eure-et-Loir, — créé en 1886), par la *Société de placement et de secours,* qui, outre 50,000 francs reçus sur les fonds du Pari mutuel, dépensa plus de 43,000 francs pour l'aménager dans une maison que lui avait donnée M. Ziem, le célèbre peintre. — Dirigé par un personnel laïque. Loge, nourrit, chauffe, blanchit gratuitement (ne laissant que l'habillement à leur charge) des jeunes filles, non musiciennes, sorties de l'*Institution nationale*. Les occupe à des travaux de crochet ou de fileterie; leur abandonne la moitié du produit de leur travail, soit de 15 à 20 francs par mois, l'autre moitié devant être versée dans la caisse de la Société. Au 1er décembre 1896, l'Atelier d'Argenteuil ne comptait encore que 15 ouvrières, mais il pourra en recevoir jusqu'à 36.

2995. — **École Braille,** à Saint-Mandé, rue Mongenot, 7. (Voir n° 855.) — A un atelier ou les élèves de l'école, après avoir reçu l'enseignement primaire, entrent comme apprentis et restent ensuite comme ouvriers.

Les matières premières leur sont livrées, à titre d'avance, par l'administration de l'école, qui se charge d'écouler les produits fabriqués par eux.

Ils sont logés dans des maisons joignant l'asile (passage Hirtz) et prennent leurs repas à la cantine de l'établissement.

Ils ne quitttent la maison que quand ils sont devenus incapables de travailler, à moins que pour cause de paresse ou d'insubordination ils ne s'en soient fait exclure.

2996. — **Œuvre de l'assistance aux aveugles par le travail,** rue Saint-Sauveur, 62. — Atelier ouvert en 1893 (rue Bailleul, 6) par l'*Association Valentin Haüy,* où les aveugles des deux sexes, particulièrement ceux qui ont été frappés de cécité à un âge ne leur permettant plus l'apprentissage d'un métier moins facile, apprennent rapidement à fabriquer des sacs en papier pour les halles et marchés. Pendant l'année 1896, l'atelier avait admis 31 nouveaux apprentis et reçu de l'*Association Valentin Haüy* 50,605 kilog. de papier. Au 1er janvier 1897, il comptait 43 ouvriers.

2997. — **Œuvre des organistes du Sacré-Cœur,** avenue de Breteuil, 31. — Fondée en 1880. — A pour but de patronner les aveugles musiciens, de recommander les hommes aux paroisses, les femmes (qu'elle protège particulièrement) aux communautés religieuses, soit pour tenir l'orgue de leur chapelle, soit pour donner des leçons de piano, de chant, de solfège ou d'harmonie (1).

(1) Vingt églises de Paris ont pour organiste un aveugle.

Société des ateliers d'aveugles, rue Jacquier, 1. (Voir n° 857.)

2998. — **Maison des Sœurs aveugles de Saint-Paul.** (Voir n° 856.) — Apprend la brosserie à des femmes aveugles.

2999. — **Caisse de loyers pour les aveugles,** avenue de Breteuil, 31. — Fondée en 1896 par l'*Association Valentin Haüy.* — Accorde aux déposants une prime de 10 0/0.

3000. — **Cercle Valentin Haüy,** avenue de Breteuil, 31. — Ouvert le dimanche, de 2 à 6 heures. Les aveugles y trouvent des livres et des jeux.

3001. — **Consultations gratuites pour les aveugles indigents,** avenue de Breteuil, 31. — Le 1er et le 3e mercredi de chaque mois, de 4 heures et demie à 5 heures et demie.

Publications périodiques spéciales :

Le Valentin Haüy, avenue de Breteuil, 31. — Fondé en 1883. Imprimé en caractères ordinaires. Mensuel.

Le Louis Braille, même adresse. — Fondé en 1883. Imprimé en relief. Mensuel.

La **Revue Braille,** même adresse. — Fondée en 1884. Imprimée en relief. Hebdomadaire.

LVII

SOURDS-MUETS

3002. — **Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France,** rue de Furstenberg, 3. (Voir n° 861.) — Facilite aux sourds-muets adultes l'exercice d'une profession; les assiste en cas de maladie ou d'infirmités. A pour eux un service quotidien de consultations gratuites et un bureau de placement.

3003. — **Société d'appui fraternel des sourds-muets de France,** mairie du IXe arrondissement. — Fondée en 1880 par M. J. Cochefer, ancien élève de l'*Institution nationale des sourds-muets.* — A pour but « de délibérer sur les intérêts des sourds-muets et d'améliorer leur sort; d'ac-

corder une pension de retraite aux sociétaires; de placer ses membres sans travail ».

Uniquement composée de sourds-muets payant une cotisation annuelle de 13 francs, cette société, depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, a distribué à 18 d'entre eux des allocations s'élevant à 115 francs. Elle a procuré des emplois à 32 autres et fait admettre 6 vieillards dans des maisons de retraite. Pendant l'exercice 1895, ses recettes se sont élevées à 2,677 francs. Son actif au 15 janvier 1896 était de 23,342 francs.

La *Société d'appui fraternel* a des succursales à Lyon, Marseille, Bordeaux, Tours et Luçon.

LVIII

ALIÉNÉS (1)

Placements volontaires d'aliénés. — Les placements volontaires d'aliénés ayant leur domicile de secours dans le département de la Seine sont autorisés, moyennant le prix de pension fixé annuellement par le conseil général, pour les aliénés placés d'office (dont ils peuvent être totalement ou partiellement exonérés s'ils sont dénués de toute ressource et n'ont pas de famille pouvant les assister) dans tous les asiles publics d'aliénés du département.

(1) Le nombre des aliénés s'est singulièrement accru, à Paris, pendant le cours de ce siècle : de 946, en 1801, pour 600,000 habitants, il est monté à 12,653, en 1895, pour 2,547,000 habitants.

Cet accroissement, dû surtout au progrès de l'alcoolisme, a été particulièrement sensible dans les vingt-cinq dernières années :

De 1801 à 1810	4.470	admissions.
De 1811 à 1820	6.790	—
De 1821 à 1830	8.322	—
De 1831 à 1840	11.805	—
De 1841 à 1850	11.722	—
De 1851 à 1860	16.416	—
De 1861 à 1870	23.155	—
De 1871 à 1880	27.169	—
De 1881 à 1890	40.928	—
De 1891 à 1895 (cinq ans)	21.392	—

(Rapport sur le service des aliénés dans le département de la Seine, pendant l'année 1895.)

Les asiles publics du département de la Seine ont reçu :

En 1884.	3,508	aliénés placés d'office ;	571	placés volontairement
1885.	3,154	—	628	—
1886.	3,208	—	660	—
1887.	2,983	—	666	—
1888.	3,334	—	669	—
1889.	3,347	—	729	—
1890.	3,415	—	771	—
1891.	3,614	—	710	—
1892.	3,475	—	679	—
1893.	3,264	—	849	—
1895.	3,460	—	925	—

Au 1er janvier 1896, 11,653 aliénés de la Seine se trouvaient dans des asiles : 6,609 (3,438 hommes, 3,171 femmes) dans ceux du département; 5,044 (1,874 hommes, 4,170 femmes) en province.

La dépense de l'entretien des aliénés figure au budget départemental pour la somme de 5,494,599 francs.

ASILES PUBLICS

3004. — **Maison nationale de Charenton,** à Saint-Maurice. — Fondée en 1641. — Dépendant du ministère de l'intérieur. — Administrée par un directeur qui le représente, avec l'assistance d'une commission consultative. — Desservie pour les hommes par un personnel laïque; pour les femmes, par les *Sœurs Augustines hospitalières*. — 590 lits.

La maison de Charenton reçoit gratuitement des aliénés indigents auxquels le ministre accorde des bourses, et des aliénés placés par leurs familles moyennant une pension qui est, suivant celle des trois classes adoptées pour eux, de 1,000, 1,400 ou 1,800 francs en dortoirs, et de 1,200 francs de plus en chambres particulières.

Pour les femmes il existe, en outre, de petits appartements où le prix de la pension varie de 3,300 à 4,500 francs.

Tous les pensionnaires doivent fournir un trousseau et l'entretenir à leurs frais, ou payer pour cet entretien la somme annuelle de 200, 250 ou 300 francs, selon la classe qui a été choisie pour eux.

La maison est divisée en plusieurs quartiers, tous pourvus de galeries, de cours, de préaux, permettant de traiter séparément les différents genres d'aliénation et de classer les malades conformément à leur état particulier.

Les exercices physiques étant considérés comme un puissant moyen de guérison, des terrains sont mis à la disposition des hommes, pour qu'ils puissent s'y livrer à des travaux de jardinage.

Des ateliers de travaux à l'aiguille sont installées pour les femmes.

Les uns et les autres ont la jouissance d'un grand parc, d'une bibliothèque, d'un salon de lecture, de plusieurs billards.

Des réunions où les malades dont l'état le comportent, jouent, font de la musique et dansent, ont lieu le dimanche et le jeudi soir.

Un aumônier attaché à l'établissement y dit tous les jours une messe à laquelle peuvent assister les pensionnaires.

La *Maison de Charenton* a reçu en 1895, — 594 aliénés (251 hommes, 343 femmes).

Ses dépenses, pendant l'exercice précédent, se sont élevées à 1,242,884 fr.

Cet établissement fut fondé, en septembre 1641, comme hôpital de 14 lits, pour les malades du pays, par Sébastien Leblanc, contrôleur général de la guerre, qui, à cette intention, donna aux *Frères de Saint-Jean de Dieu* sa maison de Charenton, avec d'autres propriétés dont le revenu devait assurer son entretien, et qui, après avoir consacré toute sa fortune à des œuvres de bienfaisance, mourut sans ressource à l'hôpital de la Charité.

La Révolution ferma cette maison, en réunissant ses propriétés au domaine national. Le Directoire la rouvrit et lui restitua ses biens non vendus. En 1807, elle fut agrandie pour recevoir les aliénés de l'Hôtel-Dieu et ceux des Petites-Maisons de la rue de la Chaise.

En 1830, à la place de cet ancien établissement, on commença, sur les plans du célèbre aliéniste Esquirol, la construction du nouvel asile, qui dura sept années et coûta environ 3 millions et demi.

Hospice de Bicêtre, à Gentilly (1). (Voir section LV.) — Sert d'asile départemental pour les hommes aliénés. — Prix de journée : 2 fr. 20 (2). — Pensionnaires présents au 1er janvier 1896 : 1,074.

Hospice de la Salpêtrière, boulevard de l'Hôpital, 47. (Voir section LV.) — Sert d'asile départemental pour les femmes aliénées. — Prix de journée : 2 fr. 10. — Pensionnaires présentes au 1er janvier 1896 : 714.

3005. — **Asile clinique**, rue Cabanis, 1. — Ancienne *Ferme de Sainte-Anne*, affectée, en 1833, aux aliénés capables de travailler; annexée à l'hospice de Bicêtre, puis, en 1867, devenue Asile départemental. — Prix de journée : 2 fr. 80. — Pensionnaires des deux sexes présents au 1er janvier 1896 : 1,022. — L'*Asile clinique* est le bureau d'admission et de répartition des aliénés du département. Ils y sont reçus temporairement quand il n'y a pas de place disponible dans l'asile sur lequel on compte les diriger.

(1) Le service des aliénés a été distrait, en 1874, de l'administration de l'Assistance publique pour être rattaché à l'administration départementale de la Seine.

(2) Les prix de journée que nous indiquons sont ceux qui ont été fixés au budget de 1896; ils sont applicables aux placements volontaires comme aux placements d'office et doivent être payés, selon les cas, par les familles, les communes ou les départements. En 1895, la ville de Paris a payé pour l'entretien des aliénés indigents à sa charge 2,915,672 francs.

3006. — **Asile de Ville-Évrard**, à Neuilly-sur-Marne. — Ouvert en 1868. — Prix de journée : 2 fr. 20. — Pensionnaires des deux sexes présents au 1er janvier 1896 : 1,228.

3007. — **Asile de Vaucluse**, à Épinay-sur-Orge. — Ouvert en 1869. — Prix de journée : 2 fr. 20. — Pensionnaires des deux sexes présents au 1er janvier 1896 : 906.

3008. — **Asile de Villejuif.** — Ouvert en 1884. — Prix de journée : 2 fr. 20. — Pensionnaires des deux sexes présents au 1er janvier 1896 : 1,475.

3009. — **Colonie familiale de Dun-sur-Auron** (Cher). — Fondée en 1892 par le Dr Marie. — Reçoit des femmes âgées, gâteuses ou démentes inoffensives évacuées des asiles de la Seine et les place, moyennant une légère indemnité, chez des habitants du pays.

La colonie de Dun, — assimilée, par une décision du 28 février 1896, à un asile public, — comptait, au 31 décembre 1895 : 309 pensionnaires.

La réussite de cet essai déterminera sans doute prochainement la création d'une colonie semblable pour les hommes.

ALIÉNÉS ÉPILEPTIQUES

Hospice de Bicêtre. (Voir ci-dessus.) — Reçoit des hommes aliénés épileptiques. — Au 31 décembre 1895, il en contenait 121.

Asile de Ville-Évrard. (Voir ci-dessus.) — Reçoit des hommes aliénés épileptiques.

Hospice de la Salpêtrière. (Voir ci-dessus.) — Reçoit des femmes aliénées épileptiques.

Asile de Villejuif. (Voir ci-dessus.) — Reçoit des femmes aliénées épileptiques.

ALIÉNÉS ALCOOLIQUES

Asile de Ville-Évrard. — Aura prochainement un quartier spécialement destiné aux aliénés alcooliques.

ASILES PRIVÉS

3010. — **Maison de santé de Picpus** (ancienne *Maison Saint-Marcel*), 8 et 10, rue de Picpus. — Fondée au siècle dernier. — Reçoit des pensionnaires des deux sexes atteints de maladies mentales et nerveuses, moyennant une pension variant de 175 à 400 francs par mois. — Cette maison, la plus ancienne de ce genre qui ait été établie à Paris, a été entièrement réédifiée et réorganisée en 1893. — 80 lits (40 pour hommes, 40 pour femmes.)

3011. — **Maison du Dr Goujon,** place Daumesnil, 15. — Fondée en 1835. — Reçoit des pensionnaires des deux sexes. — 80 lits.

3012. — **Maison du Dr Motet,** rue de Charonne, 161.

3013. — **Maison du Dr Meuriot,** rue Berton, 17. — Fondée à Montmartre, par le Dr Blanche père. — Transférée à son emplacement actuel en 1846. Plusieurs fois agrandie depuis. — Peut recevoir 98 pensionnaires (55 hommes, 43 femmes).

3014. — **Maison de santé Esquirol,** à Ivry-sur-Seine, rue de la Mairie, 23. — Fondée en 1828, par le Dr Esquirol, au milieu d'un parc de 11 hectares. — Reçoit des pensionnaires des deux sexes, moyennant une pension variable (de 400 à 500 francs par mois en général).

3015. — **Maison du Dr Falret,** à Vanves, rue Falret, 2. — Fondée en 1822 par les docteurs J.-P. Falret et F. Voisin. — Comprend 26 pavillons ou villas, disséminés dans un parc de 17 hectares. — Reçoit des personnes des deux sexes atteintes de maladies mentales ou nerveuses, moyennant une pension variable.

3016. — **Villa Penthièvre,** à Sceaux, rue de Penthièvre. — Fondée en 1867. — Reçoit des pensionnaires des deux sexes. — 80 lits.

3017. — **Château Saint-James,** à Neuilly, avenue de Madrid, 16. — Maison fondée en 1840. — Reçoit des pensionnaires des deux sexes. — 50 lits.

3018. — **Château de Suresnes,** quai de Suresnes, 23. — Maison fondée en 1875. — Reçoit des pensionnaires des deux sexes. — 50 lits.

3019. — **Maison du Dr Duhamel,** à Saint-Mandé, grande rue de la République, 104. — Fondée en 1860 par le Dr Brierre de Boismont. — Reçoit des dames atteintes d'affections mentales.

3020. — **Maison du Dr Marfaing,** à Saint-Mandé, grande rue de la République, 106. — Reçoit des hommes atteints d'affections mentales. — 45 lits.

3021. — **Maison du Dr Tarius,** à Épinay-sur-Seine, avenue de Paris, 8. — Fondée en 1865. — Reçoit des pensionnaires des deux sexes. — 55 lits.

3022. — **Œuvre de patronage et Asile pour les aliénés indigents qui sortent convalescents des asiles de traitement du département de la Seine,** rue du Théâtre, 52. — Fondée en 1841 par le Dr Falret, avec le concours de l'abbé Christophe. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1849. — Dirigée par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire,* sous la surveillance d'un conseil que préside l'archevêque de Paris et d'un comité administratif présidé, depuis la mort du fondateur, par son fils.

L'Œuvre a pour but « de venir en aide, à leur sortie des asiles du département de la Seine, aux malheureux qui ont été atteints d'aliénation mentale; — de raffermir, par un patronage moral, leur raison encore chancelante et de les protéger contre les dangers de toute sorte auxquels les expose leur position exceptionnelle; — de recueillir temporairement dans son Asile-Ouvroir les aliénés sans asile, sans travail et sans guide, de leur procurer du travail et de les aider à retrouver leurs familles; — de veiller à l'éducation religieuse et professionnelle des enfants des patronnés et de satisfaire à leurs besoins les plus essentiels, afin de combattre le développement des influences héréditaires ».

L'Asile-Ouvroir de l'Œuvre, contenant 40 places, est réservé aux femmes dénuées de tout moyen d'existence, sans famille pouvant ou voulant se charger d'elles, qui peuvent, à la condition d'y travailler dans la mesure de leurs forces, y rester plusieurs mois, logées et nourries gratuitement pendant que l'Œuvre cherche à leur procurer un emploi. Sur le produit de leur travail une part est mise de côté, pour former un petit pécule qu'elles reçoivent à leur sortie.

A tous ses patronnés, hommes, femmes, enfants, l'Œuvre distribue des secours, qu'elle porte aux malades et que les autres viennent chercher. Le dimanche, elle les reçoit à l'Asile et leur donne un repas; ces réunions hebdomadaires constituent un mode de patronage intermédiaire entre le séjour à l'Asile et le secours à domicile et permettant aux Sœurs de connaître leur situation, de leur donner l'assistance matérielle ou morale dont ils peuvent avoir besoin.

Dès 1841, ému de la situation pénible où se trouvaient, quand elles en sortaient guéries, les femmes qu'il avait soignées à la Salpêtrière, le Dr Falret, bientôt aidé par l'abbé Christophe (qui était alors aumônier de l'hospice et fut depuis évêque de Soissons) créait, afin de les assister de toute façon, l'**Œuvre de la Salpêtrière** (*Patronage et asile pour les aliénées indigentes sortant guéries de l'hospice de la Salpêtrière*). En 1843, il passait une convention avec les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul,* tenant la maison de secours de la rue Plumet, n° 35, pour installer chez elles un

asile destiné à recevoir temporairement ces malheureuses. Peu de temps après, une œuvre similaire que, de son côté, le Dr Voisin, médecin de Bicêtre, avait organisée en faveur de ses anciens malades (*Patronage des aliénés hommes de Bicêtre et de la ferme Sainte-Anne*), se réunissait à celle du Dr Falret. Une grande Société se constituait définitivement, sous la direction de celui-ci et la présidence de l'archevêque de Paris, pour administrer l'*Œuvre de la Salpêtrière et de Bicêtre;* — nom que l'Œuvre reçut alors et qu'elle conserva jusqu'à l'année 1876, où, s'étant étendue à tous les asiles du département de la Seine, elle prit celui qu'elle porte depuis.

Les patronnés de l'Œuvre, dont le nombre augmentait constamment, se trouvant à l'étroit dans l'Asile de la rue Plumet, la Société loua, en 1856, une maison plus vaste, dont le Dr Falret confia la direction à la *Congrégation de Notre-Dame du Calvaire* (de Gramat), qu'étant originaire du Lot il connaissait de longue date.

L'Asile de la rue des Vignes étant devenu à son tour insuffisant, l'*Œuvre des aliénés convalescents* acheta, en 1864, l'immeuble où il se trouve encore, et dont l'acquisition et l'aménagement lui coûtèrent 91,000 francs. N'ayant que 50,000 francs dans sa caisse, elle dut emprunter le reste au Crédit foncier, à qui, au bout de quelques années, elle l'avait remboursé.

Pendant l'exercice 1844, le premier dont le compte rendu ait été publié, l'Œuvre dépensait 6,541 francs et distribuait 3,004 francs en secours à domicile, — 2,385 francs de secours à l'Asile.

En 1851, 11,429 francs de dépense; 386 assistés (9,656 francs de secours à domicile; 25 francs de secours à l'Asile).

En 1852 : 14,800 francs de dépenses; 578 assistés (12,500 fr. de secours à domicile; 277 francs de secours à l'Asile).

En 1853 : 13,611 francs de dépenses; 753 assistés (11,399 francs de secours à domicile; 225 francs de secours à l'Asile).

Ne pouvant, faute de place, suivre ainsi pas à pas les développements de l'Œuvre depuis sa fondation, nous devons nous borner à dire quels étaient sa situation et l'effectif de ses patronnés à diverses époques.

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	REÇUS À L'ASILE	SECOURUS À DOMICILE	SOMMES DES SECOURS	PLACÉS
1860	18.433f	15.549f	71	1.103	6.480f	40
1865	20.131	19.337	102	1.196	7.000	61
1871	4.322	14.409	188	900	»	45
1875	24.988	29.483	197	800	»	67
1878	36.574	34.776	173	741	6.008	120
1883	34.334	33.827	95	646	6.889	62
1888	38.129	38.129	104	845	7.043	54
1892	35.429	38.986	93	547	6.035	60
1895	33.917	33.917	107	722	5.140	63

Cette Œuvre intéressante s'est vue privée, il y a quelques années, du subside annuel qu'elle recevait de l'Administration.

Il ne semble pas cependant qu'elle eût dégénéré, ni que son utilité fût contestée. En 1890, la *Société internationale d'assistance*, en 1893, le congrès des médecins aliénistes de la Rochelle, la présentaient, au contraire, comme le modèle à suivre pour organiser le patronage officiel des aliénés indigents; l'Administration elle-même cherchait à lui emprunter ses moyens d'action. Et dès le mois de janvier 1884, dans un rapport présenté au conseil général de l'Assistance publique, le Dr Bourneville avait proclamé les « incontestables services » rendus par elle, et ajouté qu'il fallait l'imiter, comme on avait commencé à le faire, la création de semblable société de patronage étant non seulement « utile » mais « urgente », la triste condition physique et morale où étaient réduits les aliénés à leur sortie des asiles « *les conduisant au suicide, ou déterminant des rechutes qui ne se seraient pas produites si, comme l'humanité et l'intérêt bien entendu l'exigent, l'aliéné guéri avait été entouré d'une fraternelle sollicitude* ».

Cette œuvre, éminemment utile, mériterait donc que la bienfaisance privée, suppléant à la subvention que le conseil général de la Seine a cessé de lui donner, l'aidât davantage et lui permît, comme elle le désire depuis longtemps, de créer pour les hommes un nouvel asile.

LIX

INSTITUTIONS ET OEUVRES EN FAVEUR DES MILITAIRES ET MARINS

3023-3025. — **Maison de la Légion d'honneur,** à Saint-Denis (1). — Fondée par décret impérial du 25 mars 1809, dans un ancien couvent de Bénédictins reconstruit au commencement du dix-huitième siècle. — Dirigée par une surintendante, sous l'autorité du grand chancelier de la Légion d'honneur. — Reçoit, sur la présentation du grand chancelier, approuvé par le Président de la République, entre 9 et 11 ans, gratuitement (sauf 300 francs pour le trousseau), des filles légitimes de membres de la Légion d'honneur sans fortune.

Elle reçoit également, moyennant une pension de 1,000 francs, des filles, petites-filles, sœurs, nièces ou cousines de légionnaires.

(1) Bien que les maisons de la Légion d'honneur soient destinées, en principe, aux filles de légionnaires civils comme aux filles de militaires, celles-ci y formant, en fait, la très grande majorité (dans la proportion de 90 0/0 environ), nous avons cru devoir les faire figurer dans cette section spéciale.

La *Maison de la Légion d'honneur* a deux succursales dans le département de Seine-et-Oise, chacune dirigée par une intendante : l'une à Écouen, l'autre aux Loges, où sont admises gratuitement, mais sans trousseau à payer, des filles légitimes de membres de la Légion d'honneur, sans fortune, de tout rang; et, moyennant une pension de 700 francs, plus 250 fr. pour le trousseau, des filles, petites-filles, sœurs, nièces ou cousines des mêmes légionnaires.

Les pensionnaires de Saint-Denis sont préparées au brevet supérieur; celles des Loges et d'Écouen reçoivent un enseignement professionnel (1).

La maison de Saint-Denis peut recevoir 500 élèves; chacune des deux autres, 200.

Le nombre des élèves payantes ne peut dépasser 75 à Saint-Denis, 20 aux Loges et à Écouen.

Bien que cette dernière maison ne soit plus considérée que comme une succursale de celle de Saint-Denis, elle avait été fondée deux ans plus tôt, en exécution d'un décret impérial daté de Schœnbrunn, 15 décembre 1805.

Elle est installée dans un château construit au seizième siècle, possédé jusqu'à la Révolution par la maison de Condé, confisqué par la Convention, qui songeait à y établir un hôpital militaire. La Restauration le rendit au duc de Bourbon; mais en 1838, la grande chancellerie en revendiqua la propriété, et, ayant obtenu gain de cause, elle bénéficia de ses revenus, sans y rétablir une maison d'éducation pour les filles de légionnaires, ce que fit seulement le prince Louis-Napoléon en 1852.

En 1896, 9 élèves de Saint-Denis, sur 11 qui s'étaient présentées, ont obtenu le brevet supérieur; — 30 élèves de Saint-Denis, sur 34, — 17 élèves d'Écouen, sur 24, — et 16 élèves des Loges, sur 18, ont obtenu le brevet de 2e ordre.

3026. — **Pupilles de la marine.** (Direction au ministère de la marine.) — Établissement fondé à Brest, en 1832, sur l'initiative du comte de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine. Réorganisé en 1884. — 500 places.

Cet établissement reçoit dès 7 ans les garçons orphelins, dès 9 ans les garçons semi-orphelins, enfants légitimes des officiers mariniers, maîtres au cabotage et marins de l'inscription maritime, titulaires d'une pension de retraite ou de demi-solde; des sous-officiers et soldats des corps de troupes de la marine morts en activité de service ou titulaires d'une pension servie par la Caisse des invalides de la marine; des maîtres entretenus, ou ouvriers dans les services des ports ou les établissements de la marine, morts par suite d'accidents ou de blessures reçues dans un service commandé.

(1) Peu après l'inauguration de la maison d'Écouen, Napoléon indiquait, dans une longue lettre adressée au grand chancelier Lacépède, le genre d'éducation pratique qu'y devaient recevoir les élèves : « Je veux faire de ces jeunes filles, disait-il, des femmes utiles, certain que j'en ferai par là des femmes agréables. »

Les pupilles y reçoivent l'instruction religieuse, l'instruction primaire, l'instruction professionnelle, et y restent jusqu'à 14 ans, âge où ils entrent soit à l'école des mousses, soit dans les ateliers des arsenaux, soit dans les équipages de la flotte.

3027. — **Orphelinat de la Boissière** (Seine-et-Oise). — Fondé en 1886 et doté par le commandant Hériot. — Dirigé par un officier, sous le contrôle du ministère de la guerre et avec l'assistance des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit gratuitement à 5 ans des orphelins de sous-officiers, caporaux ou soldats, et les garde jusqu'à 13 ans. — 160 places.

3028. — **Hôpital militaire du Val de Grâce,** rue Saint-Jacques, 277. — Fondé en 1814. Dépendant du ministère de la guerre. — Desservi par des infirmiers militaires et par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 806 lits.

Reçoit gratuitement les militaires malades appartenant aux casernes : *Dupleix,* de *Babylone,* de *Latour-Maubourg,* de *Penthemont, Bonaparte,* de *Lourcine,* de la *Cité;* aux bastions, 81, 82, 87, 89, 91 ; aux forts de *Châtillon, Vanves, Issy, Montrouge, Bicêtre, Ivry;* à la *Manutention* du quai de Billy; aux magasins de *Billancourt* et de *Vaugirard.*

Cet hôpital, l'*École d'application de médecine et de pharmacie militaires* qui y est annexée, les vastes jardins dont ils sont entourés, occupent une surface de près de 8 hectares : ancien domaine de la Maison de Bourbon, connu sous le nom d'*Hôtel du Petit-Bourbon,* confisqué après la défection du connétable, racheté par Anne d'Autriche et donné par elle aux Bénédictines, pour y transférer leur couvent du « Val de Grâce », fondé à Bièvre, au quinzième siècle. Reconstruit, en 1655, sur les plans de Mansart, ce monastère fut fermé en 1790. La Convention le convertit en hôpital civil, et en 1814 il fut affecté au service de santé de l'armée.

3029. — **Hôpital militaire Saint-Martin,** rue des Récollets, 8. — Ouvert en 1860 dans les anciens bâtiments de l'Hospice des incurables, en remplacement de l'hôpital du Gros-Caillou (fondé en 1765 par le maréchal de Brion pour les soldats de la garde royale). — Dépendant du ministère de la guerre. — Desservi par des infirmiers militaires et les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 517 lits.

Reçoit gratuitement les militaires malades appartenant aux casernes du *Château d'Eau,* de la *Nouvelle-France,* de *Penthièvre,* de la *Pépinière* et de *Courbevoie;* aux bastions 49, 51, 53, 59, 61, 64, 43, 46; et au fort d'*Aubervilliers.*

3030. — **Hôpital militaire de Vincennes.** — Fondé en 1858. — Dépendant du ministère de la guerre. — Desservi par des infirmiers militaires et par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 638 lits.

Reçoit gratuitement les militaires malades appartenant aux casernes de

Vincennes, de *Reuilly*, des *Tourelles*, de la *Rapée-Bercy*, au *Camp de Saint-Maur;* aux bastions 4, 8, 10, 14 et 17; aux forts de *Rosny*, *Romainville*, *Noisy-le-Sec*, *Nogent-sur-Marne*, *Charenton*, *Vaujours*, *Villeneuve-Saint-Georges*, *Villiers-sur-Marne*.

Un tramway spécial, muni de couchettes, relie, depuis 1896, l'École militaire et le Val de Grâce à l'hôpital de Vincennes.

3031. — **Hôtel des Invalides**, place des Invalides. — Ouvert en 1674. — Dépendant du ministère de la guerre. — Desservi, pour certains services, par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — 600 lits.

Reçoit gratuitement les anciens militaires de tout grade, des armées de terre ou de mer, âgés de 70 ans, ou âgés de 60 ans et pensionnés pour ancienneté de service, ou amputés, ou aveugles, ou atteints d'infirmités équivalant à la perte d'un membre. Accorde des secours aux veuves d'invalides domiciliées à Paris, les plus nécessiteuses.

La « Maison de la Charité chrétienne » que Henri IV avait affectée aux militaires invalides ne pouvant en recevoir qu'un trop petit nombre, Louis XIII avait résolu de les installer plus largement au château de Bicêtre, qu'il ordonna de réparer et d'agrandir à cette intention. Louis XIV lui ayant succédé avant que ce projet fût exécuté, n'y donna pas suite. Il attribua le château de Bicêtre à l'*Hôpital général* et fit élever pour les invalides, sur les plans et sous la direction de Libéral Bruant, un magnifique hôtel pouvant contenir 6,000 lits et dont la majestueuse façade est percée de 133 fenêtres. L'Hôtel des Invalides, dont la construction avait duré quatre ans, fut inaugurée en 1674 et doté par le roi de revenus qu'il perdit à la Révolution. Napoléon Ier le réorganisa, lui affecta une nouvelle dotation de 6 millions, en fit une institution autonome, et lui adjoignit des succursales à Versailles, Avignon et Gand. Sous le gouvernement de Juillet, la dotation de l'Hôtel des Invalides fut supprimée, et ses dépenses formèrent un chapitre du budget du ministère de la guerre.

L'importance de cet établissement n'a cessé de décroître. La succursale d'Avignon, seule maintenue depuis le premier Empire, disparut en 1850. L'Hôtel si largement installé par Libéral Bruant pour recueillir 6,000 invalides n'en loge pas plus de 200 aujourd'hui! Une partie de ses bâtiments fut affectée en 1865 à l'installation d'un régiment; d'autres furent attribués depuis à divers services dépendant du ministère de la guerre, comme le musée d'artillerie, en 1897 enfin au Gouvernement militaire de Paris. Mais les glorieux souvenirs qui se rattachent à cette institution nationale, et surtout la tombe où, selon son vœu suprême, Napoléon y repose, depuis 1840, au milieu de ses frères d'armes, en feront toujours l'objet d'un pieux pèlerinage pour les étrangers comme pour les Français qui visitent Paris, des plus petits aux plus grands.

3032. — **Caisse des invalides de la marine.** — Fondée en 1673 pour les « Invalides des vaisseaux du Roi »; a étendu plus tard son assis-

tance aux marins du commerce et aux ouvriers des arsenaux. Est dirigée, sous l'autorité du directeur de la marine marchande, par un administrateur, que nomme le président de la République, assisté d'une commission supérieure constituée en 1825, complètement réorganisée en 1887.

L'établissement des invalides de la marine comprend trois services distincts : 1° la *Caisse des invalides* proprement dite, ayant pour objet de donner, par un système de tontine, des pensions aux gens de mer; 2° la *Caisse des gens de mer,* chargée de recevoir et de conserver, pour les marins absents et pour leurs familles, les sommes qui leur sont dues, d'opérer sans frais pour les marins les remises et envois de fonds, de transmettre les délégations à leurs parents; 3° la *Caisse des prises,* instituée pour recevoir en dépôt le produit de prises jusqu'à la répartition aux ayants droit.

La *Caisse des invalides* sert des pensions dites « demi-soldes » aux marins comptant 50 ans d'âge et, depuis l'âge de 10 ans, 25 ans de navigation tant sur les bâtiments du commerce que sur ceux de l'Etat; pensions augmentées d'un supplément de 6 à 7 francs par mois pour blessures, infirmités ou vieillesse.

Elle alloue un secours de 2 à 3 francs par mois aux enfants, âgés de moins de 10 ans, des demi-soldiers; des pensions aux veuves de demi-soldiers ou de marins ayant droit, au moment de leur décès, à la demi-solde; des secours de 2 à 3 francs par mois à leurs enfants.

Le service de ces pensions et secours était représenté au budget de 1896 par les crédits suivants :

Demi-soldes et pensions qui en dérivent.	14.458.000 fr.
Fonds de secours et gratifications de réforme. . . .	1.313.000

Les ressources de la Caisse des invalides se composent : 1° du versement de 5 pour 100 de leurs émoluments, opéré par les officiers des différents corps de la marine autorisés à servir sur les bâtiments du commerce ou à exercer un emploi dans une industrie maritime ; 2° des retenues faites sur le salaire des marins employés par le commerce, sur les bénéfices de ceux qui naviguent à la part, ou se livrent à la pêche; 3° des sommes dues par l'Etat aux déserteurs de ses bâtiments, ainsi que de la part de prises qui pourrait leur revenir; 4° de la moitié de la somme acquise par les déserteurs de la marine du commerce sur les bâtiments auxquels ils appartenaient; 5° du produit, non réclamé depuis trois ans, des parts de prise, solde, gratifications, salaires, ainsi que des successions de marins ou d'autres personnes mortes en mer (sauf remboursement justifié); 6° des droits des invalides sur les captures faites par les bâtiments de l'Etat; 7° du produit des feuilles de rôles d'équipages délivrées aux bâtiments du commerce; 8° du produit des amendes et confiscations légalement prononcées; 9° des arrérages de rentes appartenant à la Caisse sur le grand livre de la dette publique; 10° de la subvention servie par le département de la marine et des colonies.

Le revenu des donations ou legs qu'a reçus la *Caisse des invalides* s'élève à 73,000 francs. Sur la liste de ses bienfaiteurs nous relevons les noms suivants : le docteur Fox (19,000 francs); M. d'Henin (30,000 francs); M. Boursaint (34,000 francs); M. Amadou (80,000 francs): M. Thabaud-Fontenelle (100,000 francs); l'amiral Rigault de Genouilly (140,000 francs); M. Jacquot d'Anthonay (328,000 francs), etc.

Cette ancienne institution eut à subir de fréquents assauts qu'elle a su jusqu'ici repousser.

Réunie par deux fois au Trésor, en 1793 et en 1810, elle ne tardait pas à reconquérir, en la justifiant, son autonomie. De solennelles enquêtes ouvertes en 1831, en 1870, en 1882, ne servirent qu'à en démontrer l'utilité et à en assurer le maintien. Une nouvelle tentative, faite en 1883 par un ministre civil de la marine, ne réussit guère mieux que les précédentes. Elle aboutit toutefois à la loi des 22 mars 1885, qui régit aujourd'hui la Caisse des invalides et qui a restreint son action, en ne lui laissant que le service des pensions commerciales, en transférant au ministère des finances celui des pensions civiles et militaires de la marine et des colonies, en ce qui concerne du moins le contrôle de leur liquidation, leur inscription, leur ordonnancement, leur mise en payement. Mais pour les titulaires de ces pensions qui le demandent, le payement peut en être effectué, au compte de l'administration des finances et concurremment avec ses agents, par les trésoriers des invalides. Et en fait la moitié de ces payements se fait encore par leurs mains (1).

3033. — **Œuvre des pensions militaires,** rue Montaigne, 11 *bis*. — Fondée en 1878 par le général Favé et le comte de Riencourt. — A pour but d'aider les militaires devenus infirmes, par suite de blessures ou de maladies résultant du service, à faire valoir leurs droits aux pensions que la loi leur accorde; de leur donner des secours en argent, de les renseigner sur ceux qu'ils sont susceptibles d'obtenir ailleurs; d'assister leurs veuves ainsi que les ascendants de plusieurs fils décédés au service.

(1) En 1893, dernière année sur laquelle les statistiques officielles fournissent des renseignements détaillés, la Caisse des invalides avait payé 10,241,426 francs à 27,884 marins et 3,403,610 francs à 15,781 veuves ou orphelins. Les titulaires de ces pensions étaient ainsi répartis :

Ier arrondissement maritime (*Cherbourg*) : 5,061 marins touchant 1,755,267 fr., 3,083 veuves ou orphelins touchant 635,317 francs.

IIe arrondissement (*Brest*) : 5,930 marins touchant 2,087,238 francs, 3,698 veuve ou orphelins touchant 771,433 francs.

IIIe arrondissement (*Lorient*) : 4,355 marins touchant 1,631,615 francs, 2,800 veuves ou orphelins touchant 592,110 francs.

IVe arrondissement (*Rochefort*) : 3,558 marins touchant 1,315,422 francs, 1,793 veuves ou orphelins touchant 406,381 francs.

Ve arrondissement (*Toulon*) : 6,352 marins touchant 2,463,492 francs, 2,834 veuves ou orphelins touchant 643,429 francs.

Paris, départements et colonies : 2,628 marins touchant 988,392 francs, 1,573 veuves ou orphelins touchant 354,944 francs.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, l'Œuvre a distribué la somme de **1,055,608** francs ainsi répartie :

ANNÉES	SOMME TOTALE des SECOURS	NOMBRE DES ANCIENS MILITAIRES ou veuves secourus.
1878	12.587f	274
1879	35.867	525
1880	48.889	626
1881	56.567	588
1882	55.144	736
1883	64.477	829
1884	72.550	938
1885	68.245	926
1886	77.367	1.046
1887	70.137	1.131
1888	61.896	1.147
1889	72.824	1.249
1890	62.672	1.180
1891	62.241	1.190
1892	63.224	1.267
1893	57.567	1.222
1894	57.864	1.426
1895	56.471	1.312 (1)

Outre les sommes qu'elle leur a distribuées sur ses propres ressources, l'Œuvre a fait obtenir à un grand nombre d'anciens militaires des pensions ou secours permanents. Ces secours et pensions se sont élevés :

En 1891 à 37	représentant ensemble	10,828	francs de rente.
1892 à 45	—	12,332	—
1893 à 46	—	17,615	—
1894 à 39	—	12,842	—
1895 à 40	—	13,072	—

L'Œuvre, administrée avec le plus grand dévouement, emploie en secours tout l'argent qu'elle reçoit, les dépenses du bureau chargé de correspondre avec les intéressés, d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin

(1) Les secours, pendant l'année 1895, ont été distribués de la manière suivante : 1° de 200 à 300 francs à chacun des aveugles suivant qu'ils reçoivent de l'État un secours permanent ou un simple secours éventuel de 70 francs ; 2° de 80 à 250 francs aux amputés dont la situation est analogue ; 3° de 100 à 280 francs à d'anciens militaires très infirmes et impotents ; 4° de 40 à 90 francs à d'anciens militaires éprouvant une gêne notable ; 5° de 40 à 120 francs à des veuves oubliées qui auraient eu droit à la pension ; 6° 50 francs aux ascendants sans ressource de deux militaires morts par suite de la guerre. Sur les 1,312 personnes secourues par l'Œuvre, dans l'année, 550 habitaient Paris ; 762, la province.

et de les leur transmettre étant d'avance couvertes par le principal fondateur.

3034. — **Société centrale de sauvetage des naufragés,** 1, rue de Bourgogne (depuis 1886). — Fondée en 1865 (rue du Bac, 55). *Reconnue établ. d'util. publ.* la même année. Administrée par un conseil de 40 membres. — A pour objet de porter assistance aux naufragés, sur les côtes de France, d'Algérie et de Tunisie, au moyen d'embarcations aussi perfectionnées que possible, de canons et de fusils porte-amarres manœuvrés par des marins, choisis avec le plus grand soin, et qu'elle assiste, ainsi que leur famille, quand ils sont victimes d'accidents.

En souvenir de son frère noyé sous ses yeux, Gudin, le célèbre peintre de marines, avait tenté, dès 1854, de fonder en France une société semblable à cette *Royal National Life Boat Institution*, qui avait déjà rendu tant de services à l'Angleterre. Il ne put alors y réussir.

Quelques années plus tard, le gouvernement songea à organiser lui-même un grand service de sauvetage, dont il avait déjà fait un essai partiel, en subventionnant des chambres de commerce pour acheter des bateaux, en pourvoyant d'engins de sauvetage un certain nombre de postes de douaniers. Voulant régulariser, développer cette organisation sommaire, les ministres de la marine, des travaux publics et des finances formèrent, d'un commun accord, une commission chargée d'en déterminer le fonctionnement. Cette laborieuse étude démontra qu'il serait fort difficile de centraliser les moyens d'action nécessaires entre les mains d'un personnel qui relèverait à la fois de trois ministères différents, et qu'il valait mieux confier la direction d'un semblable service à une société privée, sûre de l'appui et du concours de l'administration.

Les ministres, se rappelant alors la tentative précédemment faite par M. Gudin, le prièrent de la renouveler. Celui-ci s'y prêta avec empressement. L'appel qu'il adressa de divers côtés fut entendu, et, après plusieurs conférences tenues dans son somptueux atelier, la formation de la *Société centrale de sauvetage* était résolue, les statuts qui la régissent encore, adoptés.

La première réunion du conseil d'administration eut lieu au mois de mars 1865, sous la présidence de l'amiral Rigault de Genouilly. La Société ayant reçu 30,000 francs de l'Empereur, 15,000 francs de la Compagnie des messageries maritimes, 6,000 francs de la Compagnie transatlantique, se mit aussitôt à l'œuvre, et décida la création de cinq stations de canots. Quelques mois plus tard, elle comptait déjà plus de 12,000 souscripteurs ou donateurs; et, pour sa seule part, la maison Peulvé et Petit-Didier, du Havre, lui versait 120,000 francs de souscriptions recueillies par elle.

On peut dire, et des chiffres vont l'attester, que ce magnifique élan ne s'est jamais ralenti; que, pour étendre incessamment sa bienfaisante action, la Société de sauvetage a toujours trouvé dans la bienfaisance publique le plus généreux concours.

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	NOMBRE de stations de canots au 31 décembre.	NOMBRE de personnes sauvées par les engins de la Société.
1865	314.921f	119.382f	7	13
1866	180.371	169.687	21	32
1867	288.993	313.787	29	92
1868	275.041	271.775	37	144
1869	139.712	130.751	45	295
1870	109.787	71.248	44	104
1871	69.407	14.015		
1872	97.190	69.416	46	200
1873	117.922	86.453	46	210
1874	130.259	115.565	47	176
1875	165.826	119.157	50	103
1876	169.989	162.439	50	166
1877	170.206	162.974	52	86
1878	175.525	148.308	54	149
1879	185.775	154.007	55	103
1880	193.103	202.336	60	199
1881	277.259	202.619	64	280
1882	256.290	192.866	65	463
1883	285.742	176.207	65	304
1884	240.727	169.381	67	232
1885	425.668	175.903	67	243
1886	345.121	175.751	69	346
1887	405.817	219.361	70	332
1888	437.817	284.825	77	425
1889	308.392	287.076	78	395
1890	339.893	231.278	79	330
1891	408.421	262.971	79	457
1892	386.624	319.386	80	472
1893	356.689	252.779	84	464
1894	456.398	298.670	85	462
1895	318.183	304.842	85	452
1896	457.107	240.220	85	521

Si, ayant de tels besoins, la Société de sauvetage a toujours trouvé les ressources nécessaires pour y pourvoir, c'est qu'aux souscriptions régulières de ses membres vinrent constamment s'ajouter des donations, des legs, dont le nombre et l'importance prouvaient hautement quelles sympathies elle avait inspirées, combien l'utilité de son œuvre était appréciée.

Sur ce livre d'or que nous voudrions pouvoir reproduire tout entier, nous relevons, outre la souscription de 10,000 francs que, chaque année, M. Chauchard remet à cette Œuvre, comme à tant d'autres, six dons ou legs de 2 à 5,000 francs; 14, de 5 à 10,000 francs; 9, de 10 à 20,000 francs. Nous y lisons les noms du Dr Marjolin, de MM. Brancy, Thomassin, Arthur de Rothschild, des amiraux Mequet et Roussin, inscrits chacun pour 20,000 francs; de M. A. Lupin et du commandant Gareau, pour 22,000 fr.; de M. Masson, pour 24,500 francs; de M. Louis Guérin et de l'amiral Courbet, pour 25,000 francs; de M. P. Poydenot, pour 27,000 francs; de l'amiral Mazerès, pour 30,000 francs; de M. Salvaniac, pour 34,000 francs; de M. Ol. Moisy, pour 36,000 francs; de MM. Courteville et Legroux, de Mme Huret, pour 40,000 francs; du comte Foucher, de l'amiral Lalande,

de M. Guérinot, du baron Roze, pour 50,000 francs; du baron Joest, pour 61,000 francs; de l'amiral Ribourt, pour 78,000 francs (en nue propriété); de Mme Hollandre, pour 89,000 francs; de M. Louis Méret, pour 90,000 francs; de M. Biarnès, de Mme Mallat-Desmortiers, pour 100,000 francs; de M. Veauvert de Méan, pour 149,000 francs (en nue propriété); de l'amiral Benic, pour 247,000 francs; de M. Émile Robin (vice-président de la Société), pour 370,000 francs; du comte de Chateauvillard, pour 494,000 francs (dont 408,000 francs en nue propriété); de Mme veuve Charron, pour 1,200,000 francs.

A tous ces noms nous voudrions ajouter celui d'une dame russe qui a versé 64,000 francs, mais elle n'a voulu le faire connaître à personne.

Au 1er janvier 1897, la Société centrale de sauvetage comptait 4,326 membres fondateurs. Elle possédait 85 stations de canots en plein fonctionnement (dont on trouvera plus loin la liste), et une en formation, 450 postes porte-amarres, plus des postes de secours, ou des postes de fusils placés dans des phares, tous desservis gratuitement par 2,000 agents dévoués appartenant, pour la plupart, à l'Administration des douanes.

L'établissement de chaque station de canot représente une dépense de 25 à 30,000 francs; l'établissement de chaque poste porte-amarres une dépense de 3,000 francs, et leur entretien ne coûte pas moins de 150,000 francs par an.

Sur les **5,812,315 francs** que la Société de sauvetage a recueillis et employés de 1865 à 1897, elle a consacré **2,434,109 francs** à ses dépenses d'installation et d'entretien; elle a distribué **2,212,141 fr.** pour récompenser de courageux sauveteurs ou assister leurs familles.

Avec ses engins elle a sauvé **7,956 personnes,** sauvé ou secouru **963 navires** (1).

(1) Liste des stations de canots successivement établies :

1865. — *Carteret* (legs de Mlle Setier), — *Audierne* (don du baron Roze), — *Saint-Jean de Luz*, — *Barfleur*.

1866. — *Berck* (don du baron A. de Rothschild), — *Dieppe*, — *Omonville*, — *la Rogue*, — *Roscoff*, — *île d'Ouessant* (don de Mme Hollandre), — *Camaret* (*id.*), — *Étel*, *Saint-Marc* (dons de la comtesse Foucher), — *la Cotinière* (legs de M. Louis Méret), — *Gravelines* (legs du duc de Clermont-Tonnerre), — *Pontrieux* (legs de M. F. Verligne).

1867. — *Le Becquet* (don du Comité des assurances maritimes de Paris), — *Granville*, — *Perros-Guirec*, — *île Molène*, — *l'Aberwrach* (legs de M. Thomassin), — *le Conquet* (legs de M. Mallat-Desmortiers), — *île de Sein*, — *île de Groix* (don du vice-amiral Méquet), — *Cette*, — *Agde* (don de M. Saunhac), — *Calais* (deux : l'un donné par la « Royal national life Institution », l'autre par M. Courteville).

1868. — *Diélette*, — *Portsall*, — *Kerety-Penmarc'k*, — *Palavas*, — *les Martigues*.

1869. — *Ile de Bréhat*, — *Loc-Maria* (legs de M. Masson), — *île d'Yeu*, — *les Baleines*, — *cap Breton* (don de M. le commandant Gentil).

1870. — *Goury*, — *Quiberon*.

1872. — *L'Herbaudière* (don de la Société de sauvetage de Provence).

1874. — *Cayeux* (don de l'amiral Courbet).

1875. — *La Turballe* (don de Mme Ch. Tavernier), — *Douarnenez*, — *Dunkerque* (deux : l'un donné par la ville de Margate, en Angleterre, l'autre par

3035. — **Société de secours aux familles de marins français naufragés**, rue de Richelieu, 87. — Fondée, en 1879, par M. A. de Courcy, avec le concours des assureurs maritimes français ou opérant en France. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1880. A deux agences succursales à Bordeaux et au Havre.

A l'assemblée générale de la *Société de sauvetage des naufragés*, en 1878, quelques personnes demandèrent qu'afin de combler une lacune plusieurs fois signalée par M. A. de Courcy, membre du conseil d'administration de cette Société, elle créât une *Caisse de secours destinée à venir en aide aux familles des marins français qui ont péri dans des naufrages*, et qu'elle ajoutât, en conséquence, à l'article 2 de ses statuts le paragraphe suivant : « 8° D'accorder, dans la limite de ses ressources, des secours aux familles des marins français qui ont péri dans des naufrages. »

Estimant que la *Société de sauvetage* ne pouvait entrer dans cette voie sans s'écarter du but spécial pour lequel elle avait été fondée, son conseil ne crut pouvoir adopter cette proposition. M. de Courcy se décida alors à former près d'elle, et sous ses auspices, une société indépendante ayant pour objet de secourir l'indigence des veuves, enfants et ascendants de marins français qui, embarqués sur des navires français, barques de pêche, bateaux-pilotes ou autres embarcations, auraient péri par suite de naufrage ou de tout autre accident de mer. Il obtint que le comité des assureurs maritimes la prît sous son patronage, en lui donnant comme

la Société humaine de Dunkerque, qui se fond dans la Société centrale).
1876. — *Fécamp*, *Saint-Denis d'Oléron* (deux legs de M. Olivier Moisy), — *Royan.*
1878. — *Grandcamp, Dinard* (legs de M. l'amiral Bénic), — *le Pouliguen.*
1879. — *Ile d'Ouessant* (don de l'amiral Rigault de Genouilly), — *Fort-Mardyck*, — *les Sables d'Olonne.*
1880. — *Aigues-Mortes,* — *Lesconil* (don de Mlle Foubert de Bizy).
1881. — *La Nouvelle,* — *Palais* (legs de M. Vauvert de Méan), — *Ile Glénans,* — *Oran* — *Saint-Valéry en Caux* (don de Mme J. Dufour).
1882. — *Yport* (legs du comte de Châteauvillard), — *la Goulette,* — *Pontusval,* — *Saint-Trojan* (legs de M. Lebreton.)
1884. — *Le Tréport* (legs de Mme Dagnan).
1885. — *Honfleur* (legs de M. le comte de Châteauvillard).
1886. — *Trouville* (legs de M. Drancy), — *cap Léri* (don de M. E. Robin).
1888. — *Port-Vendres* (legs de M. L. Méret), — *Croix de Vie* (legs de Mme Godin), *Ajaccio,* — *Bastia,* — *Bonifacio,* — *Étel* (don de M. Prosper Giquel).
1889. — *Saint-Guénolé* (don de M. P. Poydenot), — *Saint-Florent,* — *Barfleur* (legs du comte Foucher).
1891. — *Mâlo-les-Bains.*
1892. — *Audresellcs.*
1893. — *Ouistreham, Blainville* (legs du vice-amiral Ribourt), — *Ile de Batz* (legs du comte Foucher).
1894. — *Ile Molène* (don du vice-amiral Roussin).
1895. — *Douarnenez* (don de Mme Alf. Meunier), — *Argenton* (don d'une dame russe anonyme), — *Saint-Malo,* — *Dieppe,* — *Grandcamp* (don du commandant Garreau), — *Goury* (legs du baron Larrey).
1897. — *La Palice-Rochelle* (legs de Mme l'amirale Mazéres).

première dotation la somme de 20,000 francs, à laquelle il devait ajouter une souscription annuelle de 6,000 francs.

Ainsi patronnée et se proposant de soulager une sorte de misère particulièrement sympathique, l'Œuvre devait réussir : elle réussit au delà de toute espérance. Bien peu d'autres ont eu des débuts aussi faciles et en aussi peu de temps ont obtenu de pareils résultats.

Après dix ans d'existence, les sommes qu'elle recevait, celles qu'elle distribuait annuellement, atteignaient les chiffres suivants :

EXERCICES	RECETTES	SECOURS DISTRIBUÉS
1891-1892	206.226f	102.900f
1892-1893	156.904	80.050
1893-1894	194.871	100.815
1894-1895	101.332	98.175
1895-1896	647.862 (1)	88.050
1896-1897	195.837	116.714

Si de ce qu'elle avait reçu la Société n'avait distribué qu'une partie, on aurait grand tort de s'imaginer que le reste fut absorbé par ses frais généraux. Secondée, à Paris, par le dévouement du personnel de la Compagnie d'assurance dirigée autrefois par M. A. de Courcy, aujourd'hui par son neveu, dans les départements par celui des commissaires de la marine, se chargeant de signaler les infortunes à assister et de faire parvenir ses secours, cette Société si importante n'a d'autres frais généraux que le payement de ses timbres-postes et la publication de son bulletin; le tout n'atteint pas 2,000 francs !

Mais ses statuts avaient sagement stipulé que de toute somme recueillie (sauf indication contraire de la part des donateurs), une moitié seulement serait répartie en secours, l'autre employée en rentes sur l'État, pour accroître son fonds de réserve.

Au 1er janvier 1897, après avoir distribué, depuis sa fondation, **1,065,679 francs** à près de 20,000 veuves, orphelins ou ascendants de marins naufragés, elle avait dans cette caisse de réserve **2,778,539 fr.**; elle y aurait eu plus de 3 millions si elle eût déjà touché divers legs qui lui avaient été faits récemment.

Nous venons de montrer quelles nombreuses libéralités la *Société centrale de sauvetage* avait reçues; proportionnellement à sa courte existence, la *Société de secours aux familles de marins naufragés*, sa jeune sœur, en a reçu plus encore. Parmi les plus importantes, nous en citerons cinq de **5,000fr.** (Mlle Clerамboust, MM. de La Landelle, Le Picard, Riesch, Émile Finance et Paul Hugo); deux de 6,000 francs (MM. Brossard et de Montfort); deux de 8,000 francs (MM. G. Schmidt et Méaille); six de 10,000 francs (les

(1) Dont 511,000 francs de donations ou legs.

enfants de M. de Courcy, en souvenir de leur père, le gouvernement japonais, Mme Lévêque-Tichard, MM. Millioti, Ed. Caillebaut, Poydenot); deux de 11,000 francs (Mme Gazin, Mme Goupil); une de 12,000 francs (Mme Gousnel); une de 18,000 francs (M. Bertolini); une de 22,000 francs (M. Dubourg); deux de 25,000 francs (MM. Edme André et Huvet); une de 35,000 francs (M. Courteville); une de 40,000 francs (M. Chaillou); une de 50,000 francs (M. Barbanchon); une de 53,000 francs (M. Robin); une de 70,000 francs (M. Guérinot); quatre de 100,000 francs (Mme Raynaud, MM. Aubry, Lescerin, Cartier); une de 250,000 francs (M. et Mme Guilloteaux); une de 270,000 francs (legs universel de M. Louis Franc, de Marseille); une enfin d'environ 850,000 francs (legs universel de Mme de Lagarde, de Brest).

Au total des legs et donations, qui, le 1er janvier 1896, s'élevait à 761,000 francs, il conviendrait d'ajouter les allocations de 20 chambres de commerce (montant ensemble à 62,672 francs), de 9 conseils généraux (22,200 francs), de 55 conseils municipaux (42,885 francs), du Comité des assureurs maritimes (138,560 fr.), des compagnies d'assurance (117.864 fr.), de divers armateurs ou sociétés d'armement (110,065 francs), etc.

Bien peu d'œuvres charitables ont eu de pareilles aubaines!

Parmi les dons que nous avons énumérés plus haut, deux méritent une mention particulière.

En donnant la somme de 53,000 francs à la *Société de secours*, M. Robin (à qui la *Société centrale de sauvetage* devait déjà de telles largesses) avait stipulé que le revenu en serait employé à donner une armoire à toute fille de marin naufragé épousant un matelot français.

Quant à la libéralité faite en 1894 par M. et Mme Guilloteaux, elle consistait dans la donation de l'*Orphelinat de Notre-Dame des Pins*, à Pluvigner (plus une ferme et 150,000 francs en espèces), cet établissement devant être affecté à recueillir et élever, sous la direction des *Filles de la Sagesse*, des orphelines de marins naufragés. La *Société de secours*, qui devait trouver dans ce nouveau mode d'assistance une précieuse ressource, entretenait, dès la première année, 18 enfants dans son orphelinat, 26 en 1895 et 30 en 1896.

L'exceptionnel élan avec lequel le public a accueilli et, de plus en plus, secondé la bienfaisante initiative de M. de Courcy, prouve à quel point elle était opportune.

3036. — **Société spéciale de secours pour les veuves et les orphelins des officiers du génie,** rue Saint-Dominique, 8. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1866.

Association d'officiers, d'anciens officiers du génie ou de membres de leurs familles, ayant pour but de secourir les veuves, orphelins ou ascendants de ceux d'entre eux qui meurent sans fortune.

La Société n'assiste ni les veuves dont les ressources annuelles (leur pension comprise) s'élève à 1,200 francs si elles sont sans enfants, à 2,000 francs si elles ont un enfant à leur charge; ni les orphelins qui sont

enfants de troupe ou âgés de plus de 20 ans; ni (sauf exceptions motivées) les orphelines âgées de plus de 21 ans.

3037. — **Société de prévoyance pour les veuves et orphelins des adjoints du génie.** Au ministère de la guerre. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1868. — A pour but de servir, sur une caisse alimentée par des cotisations, des secours temporaires ou viagers aux veuves et orphelins des adjoints et gardes du génie.

Dès le décès d'un de ceux-ci, la Société alloue une subvention de 300 francs à ses orphelins ou à sa veuve; un an après celle-ci reçoit, à moins qu'elle ne se remarie, une pension viagère de 150 francs.

3038. — **Caisse du gendarme,** *Société de secours et de prévoyance de la gendarmerie.* — Fondée en 1887 (sous le nom de *le Gendarme*) par M. le capitaine de gendarmerie Paoli, et dotée par lui d'un fonds de réserve de 201,000 francs, qu'il était parvenu à recueillir par son active propagande. *Autorisée* en 1888. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1896. Administrée par un conseil composé d'un colonel président, d'un lieutenant-colonel, de deux chefs d'escadron, deux capitaines, deux lieutenants, deux sous-officiers, un brigadier et un gendarme.

A pour but de venir en aide, au moyen de secours et de subventions annuelles, aux sous-officiers, brigadiers, gendarmes et gardes républicains en activité de service, ainsi qu'à leurs familles; de continuer son assistance aux anciens sociétaires mis à la retraite par ancienneté de service ou pour infirmités, et à leurs familles.

Les sociétaires célibataires ou veufs sans enfants payent une cotisation mensuelle de 1 franc; les sociétaires mariés ou veufs avec enfants une cotisation de 1 fr. 50.

Après deux années de versements, tout sociétaire de la première catégorie, inscrit sur une liste mensuellement dressée par le conseil, a le droit de recevoir : en cas de maladie, un secours journalier; en cas de réforme pour infirmités sans pension ni gratification de l'État, un secours immédiat; et s'il meurt, la Société alloue une indemnité pour ses funérailles.

Outre ces avantages, la Caisse en assure d'autres aux sociétaires mariés ou veufs avec enfants : secours journalier, sous certaines conditions, pour la femme malade; secours immédiat à l'occasion de la naissance d'un enfant; indemnité pour les funérailles de la femme ou des enfants mineurs de 18 ans; en cas de décès du sociétaire lui-même, s'il meurt en activité de service sans avoir droit à une pension de l'État, subvention annuelle à la veuve; dans le cas contraire, secours immédiat à la veuve ou aux orphelins, etc.

Répondant à un réel besoin, l'Œuvre dont le capitaine Paoli avait pris avec tant de dévouement l'initiative obtint un prompt succès. Un an après avoir été autorisée, en mars 1889, elle comptait déjà 8,332 adhérents.

Depuis cette époque, elle n'a cessé de progresser, comme l'atteste l'accroissement sensible et continu de son avoir :

Au 1er janvier	1889.	201,000 francs.
—	1890.	262,896 —
—	1891.	362,405 —
—	1892.	469,397 —
—	1893.	560,052 —
—	1894.	650,052 —
—	1895.	740,875 —
—	1896.	837,804 —
—	1897.	927,860 —

A cette dernière date, la *Caisse du gendarme* comptait 12,600 souscripteurs.

Pendant l'exercice 1896, ses recettes s'étaient élevées à 141,662 francs (dont 108,804 francs fournis par les cotisations des sociétaires); ses dépenses à 51,599 francs, sur lesquelles elle avait alloué : 45 secours immédiats, après décès des sociétaires, aux veuves et orphelins;

41 secours mensuels aux veuves et orphelins en instance de retraite de l'État;

258 secours mensuels aux sociétaires blessés dans le service ou en traitement à l'hôpital;

17 secours mensuels aux sociétaires pères de famille, dont la femme avait été traitée dans un hôpital ou un asile;

91 subventions annuelles aux veuves et orphelins des sociétaires décédés avant d'avoir acquis des droits à la pension de l'État.

3039. — **Société des œuvres de mer**, rue Bayard, 5. — Fondée en 1895. — A pour but de « porter les secours matériels, médicaux, moraux et religieux aux marins français et des autres nationalités, et plus spécialement à ceux qui se livrent à la grande pêche ». Pour atteindre ce but, la Société arme des navires-hôpitaux portant un médecin et un aumônier, qui, croisant sur les lieux de pêche, particulièrement à Terre-Neuve, en Islande, dans la mer du Nord, seront prêts à se rendre aux appels des pêcheurs, et sont consacrés entièrement à leur service.

Il y a chaque année, pendant la saison de pêche, environ 10,000 marins français à Terre-Neuve, 5,000 en Islande, 2,000 dans la mer du Nord ou celle d'Irlande. Pendant leur longue et rude campagne annuelle, ces pêcheurs souffrent de mille privations matérielles et morales. Dans leur poste étroit, où l'air, insuffisant, est constamment vicié, leur existence est toujours dure; s'ils tombent malades, elle devient intolérable.

Des hommes de cœur connaissant ces misères, dont la plupart avaient été témoins, résolurent de les soulager, comme l'Angleterre l'avait fait, depuis quelques années, en envoyant auprès de ses pêcheurs des bateaux de secours, et en créant la *Mission to the deep Sea Fishermen*. L'appel qu'ils

adressèrent dans ce but au public fut entendu. Ils purent bientôt faire construire à Saint-Malo un bateau-hôpital de 300 tonneaux, le *Saint-Pierre*, qui, contenant 6 lits, monté par 20 hommes et emmenant un médecin de 1re classe mis par le ministère de la marine au service de l'Œuvre, partit le 16 mars pour Terre-Neuve; avant d'atteindre son but, ce bateau, qui avait coûté environ 80,000 francs, et eût coûté beaucoup plus si plusieurs fabriques parisiennes n'avaient voulu contribuer par leurs dons à son aménagement, se brisa sur les rochers du cap Sainte-Marie.

Sans se laisser décourager par ce désastre, anéantissant le fruit de tant de sacrifices et d'efforts, les fondateurs de l'Œuvre firent mettre immédiatement en construction deux nouveaux bâtiments de 300 tonneaux, le *Saint-Pierre,* destiné à Terre-Neuve, et le *Saint-Paul,* destiné à l'Islande. Le *Saint-Paul* a été lancé le 20 janvier 1897, le *Saint-Pierre* le mois suivant. Mais cette nouvelle tentative devait être promptement suivie d'un nouveau désastre : arrivé le 25 avril dans la baie de Reykinwik (Islande), le *Saint-Paul* y échoua à son tour, dans la nuit du 1er au 2 mai (1).

3040. — **La Maison du soldat** (*Œuvre des libérés militaires*). Siège provisoire : rue Rampon, 3. — Fondée, en 1895, par Mlle d'Erlincourt. — A pour but : « de procurer gratuitement des vêtements, des bons de logement, du travail et des emplois aux jeunes soldats besogneux, à leur sortie du régiment; de donner les soins de médecins et des médicaments aux libérés coloniaux rentrés malades dans leurs foyers; de les secourir jusqu'à leur complet rétablissement, et de les placer ensuite; d'encourager l'agriculture, en rapatriant sur leur demande, valable seulement pendant les six mois qui suivent la libération, tous les soldats des campagnes qui auraient abandonné l'agriculture pour venir s'échouer dans les grandes villes; de favoriser la colonisation française, en facilitant à tous les soldats qui en font la demande, dans les deux mois de leur libération, les moyens de s'établir dans les colonies ».

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1897, l'Œuvre a procuré à près de 700 soldats libérés des secours, du travail ou des emplois.

En attendant l'installation définitive de la « Maison du soldat » qu'elle se propose de créer, elle reçoit temporairement au siège social, dans un asile provisoire, des soldats libérés sans gîte et sans ressource, ayant eu un service irréprochable.

(1) Peu après le départ du premier bateau-hôpital, le conseil d'administration avait envoyé deux délégués à Saint-Pierre-Miquelon, pour y installer une *Maison de réunion*, et y mettre à la disposition des pêcheurs des livres, des journaux, quelques jeux et les moyens de correspondre avec leurs familles, « sans parler des bons conseils que ces délégués devaient être prêts, en toute occasion, à leur donner ».

La *Maison de réunion* obtint tant de succès, et les pêcheurs s'y rendirent en si grand nombre, qu'à plusieurs reprises déjà il a fallu l'agrandir.

SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE POUR LES BLESSÉS MILITAIRES (1).

3041. — **Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer.** Siège social : rue de Matignon, 19. — Fondée en 1865. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1866. Réglementée par décrets des 3 juillet 1884 et 29 octobre 1892; placée sous le haut patronage du Président de la République et sous la présidence d'honneur des ministres de la guerre et de la marine; dirigée par un conseil de cinquante membres, avec l'assistance d'un comité de dames patronnesses. Représentée dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement par des comités d'hommes et des comités de dames, et, auprès de chacun des commandants de corps d'armée, par un délégué régional.

A pour but : en temps de guerre, de contribuer au soulagement des militaires blessés ou malades; en temps de paix, de préparer le matériel et le personnel nécessaires pour remplir efficacement cette mission; et, en outre, d'assister les anciens militaires blessés, nécessiteux, ou leurs ascendants, veuves et orphelins.

(1) « Il n'y a pas encore trente ans, dit M. Maxime Ducamp, — dans un petit livre, *La Croix rouge de France*, où se trouve racontée en détail l'histoire de cette institution internationale, et de l'importante société qui, pendant longtemps, la représenta seule chez nous, — que les lois de la guerre autorisaient à bombarder les ambulances, à faire prisonniers les médecins militaires, tous les employés des services de santé, et à vider, au profit du plus fort, les hôpitaux où les blessés de l'armée vaincue avaient été recueillis; c'était impitoyable, mais c'était l'usage. »

La Convention de Genéve, réalisant un immense progrés et marquant une étape dans l'histoire de l'humanité, est due à l'opportune initiative de deux hommes qui, sans mandat, sans appui officiel, sans notoriété même, entreprirent d'y intéresser, d'y associer toutes les puissances de l'Europe, et y réussirent.

Au mois d'avril 1861, le Dr Palasciano, dans un mémoire lu devant une société savante de Naples, réclamait « la neutralité des blessés en temps de guerre ». L'année suivante, un Genevois qui avait suivi en amateur la campagne d'Italie, et qui y avait constaté l'impuissance des services de santé des armées à soigner les trop nombreuses victimes que font les nouveaux engins de guerre, M. Henri Dunant, publiait une brochure intitulée : *Un souvenir de Solférino*, où il aboutissait aux mêmes conclusions.

Adoptant l'idée qu'ils avaient lancée, une association, fort modeste aussi, et qui ne s'était occupée jusqu'alors que d'intérêts locaux, la *Société genevoise d'utilité publique*, attira sur elle l'attention publique, réclama la convocation d'une conférence internationale appelée à l'examiner, et, en moins d'une année, l'obtint.

La conférence internationale se réunit à Genéve au mois d'octobre 1863; au mois d'août suivant, le projet de convention était rédigé. La France y adhéra aussitôt, la premiére, le grand-duché de Bade aprés elle, puis successivement dix autres puissances. La Prusse la signa, la treiziéme, en juillet 1865; l'Autriche ne s'y décida qu'un an, la Russie que deux ans plus tard.

La premiére société de secours aux blessés, conséquence pratique et nécessaire de cet accord international, se constitua à Berlin, sur l'initiative de la reine Augusta. Quand la guerre de 1870 éclata, alors que, dans les autres pays, les sociétés similaires n'avaient ni organisation effective, ni ressources suffisantes

Pour remplir la première tâche qui lui incombe en temps de paix, la Société a préparé des infirmeries de gare (service qui lui est spécialement réservé) et, comme les deux autres sociétés similaires, des hôpitaux permanents et des hôpitaux auxiliaires de campagne, dont nous indiquerons le nombre plus loin ; elle a formé des cadres de médecins, infirmiers, brancardiers, comptables, etc. Elle a enfin, en 1882, organisé des cours spéciaux pour les infirmiers et les brancardiers, des conférences pour les dames infirmières.

Dès 1865, la *Société de secours aux blessés*, dont Napoléon III, par une lettre adressée au général Favé, avait vivement approuvé la formation, se constituait comme Comité central français de la Croix rouge, sous la présidence du général duc de Fezensac (1).

A l'Exposition universelle de 1867, elle organisa une section spéciale pour le matériel des ambulances. En 1869, elle était déjà représentée en

pour l'entreprendre, elle comptait 2,000 comités étroitement reliés par un comité central, et disposant de prés de 70 millions.

La Société française, formée en 1865, sut, comme on va le voir, s'organiser, en quelques semaines, assez fortement pour pouvoir rendre d'inappréciables services. Depuis, deux autres sociétés, l'*Association des Dames françaises* et l'*Union des Femmes de France*, voulurent s'associer à sa tâche et en partager la charge.

Ces trois Sociétés, après avoir été successivement reconnues comme établissements d'utilité publique, furent rattachées au service de santé de l'armée, et placées sous l'autorité de ses chefs, la première en 1884, la seconde en novembre et la troisième en décembre 1886, puis soumises ensemble à un réglement définitif par le décret organique du 19 octobre 1892, qui annulait les précédents.

A la *Société française de secours aux blessés*, ce décret réservait spécialement le service des infirmeries de gare; pour les autres services de l'arrière ligne (les services de l'avant étant réservés à la médecine militaire), il attribuait à toutes le même rôle, savoir :

De créer, dans les localités désignées par le ministre de la guerre, des hôpitaux auxiliaires destinés à recevoir les malades et blessés de l'armée qui, faute de place, ne pourraient être admis dans les hôpitaux militaires ;

De prêter leur concours aux services de l'arrière en ce qui concerne les hôpitaux auxiliaires de ce service ;

De faire parvenir aux destinations indiquées par les ministres de la guerre et de la marine, les dons qu'elles recueilleraient pour les malades et les blessés.

Il stipulait en outre que, partout où elles créeraient des établissements hospitaliers, elles devraient fournir à leurs frais les denrées, médicaments, combustibles, objets de pansement nécessaires au soin des malades; que, pour chaque journée de malade traité dans un de leurs établissements, elles recevraient une indemnité de 1 franc; pour chaque repas distribué par une infirmerie de gare aux malades de passage, une indemnité de 0 fr. 25; qu'à l'une d'elles devraient être rattachées les sociétés similaires, non reconnues d'utilité publique, qui se constitueraient ultérieurement; enfin qu'une commission supérieure serait instituée à Paris, pour régler, sous la présidence du directeur du service de santé au ministère de la guerre, les questions qui pourraient les intéresser.

(1) Au duc de Fezensac succédèrent : en 1869, le général comte de Goyon; en 1870, le comte de Flavigny; en 1875, Mgr le duc de Nemours; en 1887, le maréchal de Mac Mahon; en 1894, Mgr le duc d'Aumale.

Le comité central des dames fut successivement présidé : en 1870, par la comtesse de Flavigny; en 1883, par la princesse Czartoryska; en 1889, par Mme la maréchale de Mac Mahon, et Mme la générale Février en est actuellement la présidente.

province par dix comités d'hommes (à Compiègne, Lyon, le Havre, Colmar, Laon, Mâcon, Montpellier, Marseille, Tours, Saint-Quentin). Mais elle n'avait encore ni personnel embrigadé, ni matériel préparé, ni ressources suffisantes pour créer, même pour commencer cette organisation. Au mois de juillet 1870, quand la guerre éclata brusquement, elle ne possédait que 5,300 francs. A ce moment, la plupart des membres du Comité étaient hors de Paris; ils y accoururent. Le 17 juillet ils étaient réunis, et se rendirent au palais de Saint-Cloud, où ils furent reçus par l'Impératrice. Ils se déclarèrent en permanence, et décidèrent de siéger deux fois par jour au palais de l'Industrie, que le gouvernement avait mis à leur disposition.

Les magasins, comme la caisse, étaient vides; il fallait tout improviser (1). Tout s'improvisa en effet. Grâce à l'activité sans pareille de son Comité central et des comités qui s'étaient affiliés à lui, la Société put organiser, en quelques semaines, 17 ambulances qui partirent avec leur personnel de médecins, d'aumôniers, d'infirmiers, pour aller se mettre sous les ordres des divers commandants de corps d'armée.

Pendant l'investissement de Paris, outre les vastes baraquements qu'elle fit construire au cours la Reine, les ambulances qu'elle avait installées elle-même au palais de l'Industrie, au Palais-Bourbon, puis au Grand Hôtel, la Société soutint de ses subventions et fit visiter par ses médecins les ambulances privées, établies de toutes parts, qu'un décret du gouvernement de la Défense nationale avait mises sous sa direction et sa responsabilité.

Quand la Commune, faisant succéder la guerre civile à la guerre étrangère, eut soumis Paris aux rigueurs d'un second siège, la Société y continua son service, dirigée par le comte de Beaufort, son secrétaire général, avec l'assistance des dames affiliées, qui, sur son avis, restèrent courageusement jusqu'au bout à leur poste.

Pendant ce temps, ses délégués parcouraient les villes, les forteresses d'Allemagne où avaient été internés nos soldats. Ils trouvaient parmi eux plus de 8,000 blessés ou malades, qu'ils ramenèrent successivement par des trains spéciaux formés de wagons-lits, de wagons-pharmacies, de wagons-magasins, dont le dernier n'arriva en France que le 11 avril 1871. Grâce au généreux élan avec lequel la population avait, dès le premier jour, répondu à son appel, la Société trouva constamment les ressources nécessaires pour faire face à ses besoins. Elle n'avait rien, ou presque rien, nous l'avons dit, au début de la guerre : deux mois après, elle possédait en numéraire 4,180,226 francs. La souscription ouverte par son comité central avait produit, au 1er janvier 1871, 5,454,305 francs. Elle devait s'élever définitivement à la somme de 9,622,694 francs (ne comprenant pas celles que les comités locaux recueillirent directement).

L'ensemble des dons en argent ou en nature reçus pour les blessés ou malades, pendant la guerre, par ses comités locaux, par le Comité cen-

(1) Maxime Ducamp, *La Croix rouge de France.*

tral, par les délégués régionaux, par les ambulances de campagne, représentait une valeur de 16,293,471 francs. Les sommes versées en espèces pour ce service montèrent à 12,482,737 francs. Sur ces sommes, 100,000 fr. furent alloués à la ville de Strasbourg, 25,000 francs à Châteaudun, 25,000 francs aux comités suisses qui avaient pris soin de nos blessés, etc.

En 1872, toutes ces dépenses de guerre étaient soldées, la Société conservant une réserve de 2,880,638 francs. Elle décida de la placer en rentes sur l'État, et d'en affecter, pour le moment, tout le revenu à secourir les blessés de la guerre nécessiteux, les ascendants, veuves ou orphelins de soldats morts sur le champ de bataille ou des suites de leurs blessures. Elle a dépensé pour ce service depuis cette époque 3,000,000 d'allocations.

Pendant les dix années suivantes la France, recueillie dans son deuil et reconstituant son armée, n'entreprit aucune expédition qui réclamât l'assistance de la Société. Mais celle-ci, fidèle à l'esprit généreux qu'avait inspiré la Convention de Genève, ne crut pas pouvoir se désintéresser des souffrances subies par les soldats de nations amies. De 1874 à 1876, elle envoya 30,000 francs de secours aux blessés des deux armées qui se combattaient en Espagne. En 1878, elle ouvrit, pour l'armée turque, une souscription qui produisit 297,000 francs, et à laquelle elle participa elle-même pour 40,000 francs.

Mais, en 1881, la France entreprit une première expédition coloniale, à laquelle d'autres allaient presque sans interruption succéder; la Société de secours aux blessés y trouva de nouveaux devoirs à remplir, et les remplit largement. Du 10 mai 1881 au 3 mars 1882, elle fit à notre corps d'armée de Tunisie 42 expéditions, d'une valeur totale de 90,000 francs, dont 54,576 lui avaient été donnés, sur son appel, par le public.

Puis ce furent les campagnes successives de l'Extrême-Orient. Entre le mois de juin 1883 et la fin de 1887, les blessés ou malades de ces diverses campagnes reçurent, en argent ou en nature (vins, liqueurs, tabac, etc.), soit du comité central de la Société, soit de ses comités de province, plus d'un demi-million (530,000 francs).

A nos soldats de Madagascar enfin, de 1895 à 1896, la Société de secours a envoyé, en 195 expéditions, 2,117 caisses de médicaments et de denrées, 25,000 bouteilles de vin, 25,000 boîtes de bouillon et de lait concentré, 15,000 boîtes de conserves, 3,318 kilogrammes de substances pharmaceutiques, etc., plus la somme de 50,000 francs pour les achats urgents à faire sur place. Elle est aussi venue largement en aide aux rapatriés et, au 31 décembre 1896, les dépenses pour l'expédition de Madagascar s'élevaient à 316,707 fr. 90.

Malgré la fondation successive de deux œuvres similaires rivalisant d'efforts avec elle, la Société de secours aux blessés militaires n'a cessé de se développer largement et d'accroître sensiblement d'année en année ses effectifs. En 1881, elle ne comptait encore que 106 comités; en 1886, elle en comptait 164 (115 d'hommes, 49 de dames); en 1889, 331 (204 d'hommes, 127 de dames); en 1892, 435 (245 d'hommes, 190 de dames). A la fin de 1895, enfin, elle en comptait 470, comprenant ensemble 55,000 membres,

et le chiffre de ses cotisations annuelles, non compris celui de ses ressources extraordinaires et éventuelles (1), s'élevait à près de 400,000 francs; ses dépenses, à 370,000 francs environ.

A la même date, elle avait organisé **68** infirmeries de gare, **25** hôpitaux auxiliaires de campagne et préparé 650 hôpitaux permanents représentant **60,000** lits. Ses 200 dépôts contenaient un matériel d'une valeur de près de 1,500,000 francs. Les approvisionnements de linge de son seul dépôt central représentaient 180,000 francs. Le personnel actif, prêt à répondre à son premier appel, se composait de 800 médecins, 1,500 comptables, 6,000 infirmiers, 1,200 brancardiers, etc.

Après avoir dépensé des sommes considérables pour compléter son matériel, de plus considérables encore pour secourir les anciens militaires blessés ou leurs familles, — la *Société de secours aux blessés* possède un capital de près de **huit millions** tant en argent qu'en matériel.

3042. — **Association des Dames françaises** (*Secours aux militaires blessés ou malades en cas de guerre; secours aux civils en cas de calamités publiques et de désastres*). Siège central : rue Gaillon, 10 (depuis 1890; précédemment rue Jean-Jacques Rousseau, 15, puis boulevard des Capucines, 24). — Fondée en 1879 par le Dr Duchaussoy. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1883. — Dirigée par un Comité central siégeant à Paris, avec l'assistance de comités et sous-comités départementaux.

L'*Association des Dames françaises* a pour but de « préparer les divers secours que les militaires et marins peuvent recevoir; de former un personnel de femmes capables de rendre des services dans l'intérieur des ambulances, en temps de guerre; de réunir le matériel nécessaire, surtout en objets de pansement; d'offrir, en cas de fléaux ou de désastres publics, son concours aux autorités compétentes ». Pour atteindre ce but, elle a constitué un fonds de réserve devant lui permettre d'augmenter rapidement son matériel en cas de besoin et de rétribuer le personnel actif qu'elle aurait à employer; elle a organisé au siège social des cours publics et

(1) Parmi les dons ou legs reçus par la Société jusqu'au 1er janvier 1896, nous en relevons 12 de 5,000 francs (la maréchale Randon, Mmes Fenard, Trayvou, Mouchot, Chamois, MM. le Dr Dupierris, de Montherot, Gelot, Lebon, le comte de Beaufort, Trudeau, Zarifi); un de 6,000 francs (la marquise d'Oraison); cinq de 10,000 francs (Mlle Foubert de Bizy, Mlle Setier, Mlle Van Kempen, Mme Woroniez de Pawenza, M. le général comte du Preuil); un de 11,700 francs (Mme Merchies); trois de 20,700 francs (Mmes Daubrée, V. Dillais, Mlle Lesslin); un de 25,000 francs (anonyme); un de 42,000 francs (Mme la comtesse Foucher de Careil, en exécution d'un vœu de son mari); deux de 50,000 francs (un anonyme de Riom, et M. Charles Bled); un de 55,000 francs (Mme Evans). M. Aug. David a constitué à son profit une rente de 600 francs; M. Gustave David une rente de 3,000 francs; Mme Caillebotte lui a donné une terre valant 80,000 francs, M. Roy une propriété valant 35,000 francs, Mme la comtesse de Ganay un hôpital de 50 lits. M. Chauchard, enfin, lui verse, depuis 1893, une cotisation annuelle de 5,000 francs.

Les dons et legs qu'elle a reçus pendant le dernier exercice seulement s'élèvent à la somme de 94,200 francs, plus une propriété.

gratuits sur l'hygiène et les soins à donner aux malades et aux blessés dans chaque ville où fonctionne un de ses comités, elle fait donner un enseignement semblable par les médecins qui lui sont agrégés, et a installé un ouvroir où les Dames françaises associées se réunissent une fois par semaine pour préparer le linge et confectionner les objets de pansement. En outre, pour préparer les dames ambulancières à leur mission, elle a fait construire, rue Michel-Ange, 93, un hôpital-ambulance contenant 24 lits et pouvant en recevoir beaucoup plus, qui a été inauguré en 1896.

Estimant que, pour compléter l'action de la Société précédente, il fallait faire une large place aux femmes et leur réserver un rôle actif dans l'œuvre de la *Croix rouge,* le Dr Duchaussoy, professeur agrégé à la Faculté de Paris, exposait, en 1876, à la *Société de médecine pratique,* le plan d'organisation d'une école de gardes-malades et ambulancières. Au mois d'août 1876, cette école inaugurait ses cours, les premiers de ce genre qui aient été ouverts en France, et que les femmes, auxquelles ils étaient surtout destinés, suivirent en grand nombre. Frappé de leur assiduité, de leur désir de se rendre utiles, et voulant donner à leur zèle un but pratique, le Dr Duchaussoy fonda en 1879 l'*Association des Dames françaises*, — d'où, deux ans plus tard, un certain nombre d'associées devaient se détacher pour former, sous le nom d'*Union des Femmes de France,* une Société nouvelle ayant le même programme.

Cette scission, si préjudiciable qu'elle pût lui être, n'a pas empêché l'*Association des Dames françaises* de se développer, d'accroître constamment ses ressources et ses moyens d'action, comme l'attestent les chiffres suivants :

EXERCICES	RECETTES	DÉPENSES
1883-1884	13.104f	12.869f
1884-1885	21.230	15.880
1885-1886	70.412	47.263
1886-1887	44.726	30.971
1887-1888	57.190	50.017
1888-1889	59.930	39.147
1889-1890	111.064	63.723
1890-1891	145.510	70.598
1891-1892	194.567	61.343
1892-1893	99.148	134.909
1893-1894	169.902	102.625
1894-1895	199.082	121.507
1895-1896	188.977	185.824 (1)

La somme consacrée par l'*Association* à secourir des militaires n'était

(1) Plus une recette de 181,224 francs et une dépense de 162,161 francs pour l'hôpital de la rue Michel-Ange, dont nous avons parlé plus haut.

pendant l'exercice 1889-1890 que de 11,353 francs, — elle s'éleva, en 1892-1893, à 44,200 francs; — en 1894-1895, à 71,537 francs (plus, 6,333 francs de secours aux civils); — en 1895-1896, à 110,109 francs (plus 12,205 fr. de secours aux civils).

A l'accroissement de ses ressources avaient contribué de nouveaux dons et legs : 10,000 francs reçus de Mme de Champvallier, pour aménager un hôpital de campagne; 35,000 francs de M. et Mme Quévreux, 50,000 francs de M. Finance, 55,000 francs de M. Guérinet, etc.

L'*Association des Dames françaises* compte actuellement 154 comités ou sous-comités (dont 30 formés pendant la dernière année).

Elle reçoit des subventions de 9 conseils généraux et de 213 municipalités s'intéressant à son œuvre.

Le Comité central de Paris, à lui seul, s'est assuré le concours de 100 médecins, de 30 pharmaciens, de 300 ambulancières laïques ou religieuses. Il possède le matériel d'un hôpital de 50 lits et de 5 hôpitaux auxiliaires de campagne.

Au 1er novembre 1896, son actif était évalué à 980,019 francs, et depuis sa fondation elle avait utilement dépensé **1,700,000 francs**.

3043. — **Union des Femmes de France**. Siège social, rue de la Chaussée d'Antin, 29 (depuis 1884; précédemment faubourg Poissonnière, 40 *bis*). — Fondée en juin 1882 par Mme Schwartz-Kœchlin (décorée de la Légion d'honneur en 1896 pour cette fondation). *Reconnue établ. d'util. publ.* en août 1882. Rattachée au service de santé militaire en 1886. — Dirigée par un Comité central de Dames qui se répartissent en cinq commissions (Finances, — Matériel, — Personnel, — Enseignement, — Propagande), avec l'assistance d'un comité consultatif d'hommes à Paris, et de comités de dames dans les départements.

A pour but de préparer dans toute la France un personnel et un matériel devant être mis, en cas de guerre, à la disposition de l'autorité militaire; — d'organiser sur place, et par régions militaires, des hôpitaux auxiliaires du territoire, prêts à recevoir les blessés ou malades évacués des hôpitaux ou des ambulances de première ligne; — d'offrir son concours, en cas de fléaux ou de désastres publics, aux autorités compétentes.

Ainsi que la précédente, cette Société, n'admettant que des dames comme membres titulaires, s'est constituée sur ce principe : qu'en cas de guerre tous les hommes valides devant être appelés sous les drapeaux, il appartiendrait aux femmes de les soigner, malades ou blessés; qu'il fallait donc les préparer à cette mission par une éducation spéciale et une sorte d'embrigadement régulier.

Les « Femmes de France » qui se destinent à ces fonctions d'ambulancières n'auront pas à les exercer dans les hôpitaux de première ligne, mais seulement dans les villes qu'elles habitent, dans les hôpitaux qui y recevront les blessés ou malades évacués des autres.

Elles devront entourer ces malades et ces blessés « des plus tendres

égards », et leur procurer « les secours de la religion qui sera la leur » (1).

L'*Union des Femmes de France*, à laquelle on avait attribué des tendances antireligieuses et qui s'en défend avec énergie, s'est prononcée très nettement à cet égard, en diverses occasions (2).

Pour former les futures ambulancières, l'*Union* a organisé, partout où elle fonctionne, des cours spéciaux (notions d'anatomie, — petite chirurgie, — notions d'hygiène, — soins aux malades, — notions de pharmacie, — tenue des hôpitaux). A Paris, ces cours gratuits ont lieu régulièrement deux fois par semaine, à 8 h. 1/4 du soir, soit à la mairie, soit dans une salle d'école de chacun des arrondissements, — sauf le VIIe, le XIIIe, le XVIIIe et le XXe).

Les dames qui ont suivi ces cours peuvent passer des examens de deux degrés. Après le premier, elles peuvent obtenir un *Certificat d'études;* après le second, — à la condition d'avoir fait un stage de trois mois dans les hôpitaux, — le *Diplôme d'infirmière*. Près de 1,000 certificats et de 300 diplômes leur ont été déjà délivrés.

L'*Union* n'a pas seulement à préparer le personnel, mais aussi le matériel de son service auxiliaire : lits, brancards, linge, objets de pansement, etc., jusqu'à des uniformes d'infirmiers, dont pendant le dernier exercice (1895-1896), elle en a fait confectionner 400.

En outre, sur l'invitation de l'autorité militaire et conformément au décret du 19 octobre 1892, l'autorisant à concourir au service de l'arrière, elle a établi 20 hôpitaux auxiliaires de campagne de 100 lits chacun : le dernier, à l'aide d'un don de 9,000 francs fait à cette intention spéciale par Mme de Champvallier, de qui, nous venons de le voir, l'*Association des Dames françaises* a reçu une libéralité semblable (3).

L'*Union des Femmes de France* étudie depuis longtemps les moyens d'étendre aux marins l'assistance que les trois Sociétés de secours assurent, en cas de guerre, aux soldats. Elle a ouvert en 1892, avec un prix de 3,000 francs pour le meilleur mémoire, un concours « sur la question des secours aux victimes des combats sur mer et des guerres maritimes », mais les difficultés particulières d'une telle organisation n'ont pas encore permis de l'aborder.

(1) Dr Léon Petit. Conférence du 22 novembre 1891, à Villeneuve-la-Guyard.

(2) Dans la première séance générale de l'*Union*, Mme Grenier, présidente provisoire, avait déclaré que l'Union « assurerait les secours religieux aux malades dans tous ses établissements », et cette résolution avait été approuvée par toutes les assistantes, sauf une seule, qui avait retiré aussitôt son adhésion.

Plus tard, dans une lettre adressée à la *Semaine catholique* de Toulouse, Mme Schwartz-Kœchlin rappelant, pour le confirmer, l'engagement pris au nom de l'*Union* par Mme Grenier, ajoutait :

« Tout se tient, tout se prête un mutuel appui dans cette armée du dévouement, et comme nous avons pour les Sœurs de charité la plus respectueuse admiration, nous attendons d'elles, elles peuvent attendre de nous, dans cet accomplissement du devoir commun, le plus sympathique et le plus précieux concours. »

(3) Cette libéralité n'est pas la seule qui ait été faite à l'*Union*. Parmi les autres, nous relevons un legs de 10,000 francs (M. Coulin) et un legs de 30,000 francs (Mme veuve Badié).

La préparation du personnel et du matériel que nécessiterait une guerre continentale n'absorbe ni les soins ni les ressources de l'*Union*. Elle en applique une bonne partie à assister, par des envois fréquemment répétés de vivres, de vin, de médicaments, de tabac, de livres, etc., aux soldats engagés dans une expédition coloniale, et, par des secours en argent, ceux qui en arrivent malades ou convalescents; puis à venir en aide aux victimes civiles des désastres publics, incendies, inondations, cyclones, etc.

Au corps expéditionnaire du Tonkin, — pour lequel de 1884 à 1887 elle reçut du public 359,139 francs, et, de 1893 à 1894, 84,068 francs, — l'*Union* a distribué environ 750,000 francs.

Pendant l'exercice 1895-1896, elle a envoyé aux soldats de Madagascar, par le Comité central de Paris, 89,000 francs; par les comités de province, 123,538 francs, soit en tout 218,347 francs. La somme totale qu'elle a consacrée aux secours de cette nature dépasse certainement aujourd'hui un million.

Quant aux rapatriés, par l'entremise de la commission médicale spécialement instituée en 1885 pour cette mission, elle avait jusqu'au mois d'octobre 1896 réparti entre 5,189 d'entre eux la somme de 84,953 francs (plus celle de 1,200 francs annuellement remise par elle à la place de Paris pour le même objet).

Pour les victimes civiles, ses statuts limitaient sa libéralité. Ils stipulent, en effet, que 80 0/0 des recettes ordinaires seront employés soit en allocations aux soldats, soit en constitution d'une réserve pécuniaire pour le fonctionnement des hôpitaux ou un accroissement de leur matériel, et 20 0/0 seulement en secours aux victimes des désastres publics.

Le Comité du lieu où l'un de ces désastres se produit vote d'urgence la somme dont il peut disposer, et le Comité central, aussitôt informé par lui, statue sur l'importance du secours à y ajouter.

Tout comité local, en effet, dispose librement des cotisations et dons qu'il a reçus. Il doit en prélever le dixième, qu'il adresse au Comité central, pour concourir aux frais généraux de propagande et de publication. (Bulletin mensuel de l'*Union*, Annuaire (1), etc.)

Le nombre de ces comités, — qui en 1887 ont été groupés par corps d'armée, avec un délégué général auprès de chacun d'eux, — s'est singulièrement accru, surtout dans les dix premières années. L'*Union des Femmes de France* en comptait 3 seulement en 1882, — 5, en 1883, — 11, en 1884, — 21, en 1885, — 31 en 1886, — 51, en 1887, — 79, en 1888, — 110, en 1889, — 118, en 1890, — 135, en 1891, — 162 en 1892, — 171 en 1893. Le nombre des adhérents de toute sorte (membres titulaires, honoraires, associés, auxiliaires, médecins, aumôniers, etc.) était de 1,029 à la fin de la première année, — de 4,250 en 1885, — de 21,578 en 1890, — de 35,299 en 1893. Il est aujourd'hui de 40,000 au moins. Pour

(1) Dans l'assemblée générale de 1896, un projet de modification des statuts rectifiant, sur quelques points de détail, les relations établies entre le Comité central et les comités de province, a soulevé des objections de la part d'un certain nombre de ces derniers, à qui il ne sera représenté qu'amendé.

Paris seulement, il a presque doublé dans les cinq dernières années : 3,648 en 1891, — 6,021 en 1895.

Les recettes ordinaires du Comité central de l'*Union* ont suivi une progression presque aussi sensible. Elles étaient, en 1881-1882, de 14,183 fr., — en 1884-1885, de 25,339 francs, — en 1889-1890, de 84,386 francs, — en 1895-1896, de 103,668 francs. Elles ont même atteint, grâce à des circonstances particulières, le chiffre de 178,878 francs en 1890-1891 et le chiffre de 193,584 francs en 1893-1894.

Depuis sa fondation jusqu'en 1896, les ressources propres du Comité central, en dehors des souscriptions dont le produit lui a été adressé, et des recettes des comités locaux, se sont élevées à **1,180,569 francs.**

3044. — **Société de secours aux militaires coloniaux.** Bureau central, rue de Richelieu, 65. — Fondé en 1888 par M. René de Cuers (sous le nom d'*Association Tonkinoise*). — Autorisée en 1891. — Dirigée par un conseil d'administration, que préside le fondateur, avec l'assistance de plusieurs comités de dames patronnesses.

N'était, au début, qu'une société d'assistance mutuelle entre anciens militaires coloniaux; a bientôt étendu sa protection à tous les militaires coloniaux libérés depuis moins de trois mois, en leur donnant des bons de repas et des bons de logement, que recevaient, par suite d'un accord avec elle, des restaurateurs ou des hôteliers du faubourg Saint-Denis, où était établi son siège social. Ce n'était qu'une organisation provisoire. Voyant s'élever le chiffre de ses ressources et surtout le nombre des soldats libérés qui réclamaient son assistance, voulant pouvoir leur donner des vêtements civils, leur procurer des soins médicaux, la Société sentit la nécessité d'être avec eux en contact plus direct et décida la création d'un dortoir-réfectoire. Cet asile temporaire fut d'abord installé sommairement (avec des châlits prêtés par la Compagnie des lits militaires), boulevard de la Chapelle, 29. Devenu bientôt insuffisant, il fut transféré place de la Chapelle, où il est encore, plus confortablement aménagé, avec 25 lits.

La Société y loge gratuitement, pendant cinq nuits, tous les militaires coloniaux rentrant, sans ressources, d'Extrême-Orient ou d'Afrique, légionnaires alsaciens-lorrains, soldats d'infanterie de marine, etc.; elle les habille de vêtements civils et leur donne deux repas substantiels, l'un à 8 heures et demie du matin, l'autre à 7 heures du soir, voulant leur laisser le temps de chercher un emploi, qu'elle les aide, autant qu'elle peut, à trouver. Du milieu de l'année 1893 au milieu de l'année 1894, elle a procuré ainsi à ses assistés 3,705 nuits de logement et 7,543 repas; du 1er mai 1894 au 1er juillet 1895, 4,176 nuits de logement et 8,790 repas; de juillet 1895 à novembre 1896, 6,720 nuits et 13,672 repas; soit, en tout, depuis l'installation du dortoir réfectoire : **14,601** nuits et **30,005** repas.

A l'entretien de cet asile temporaire la Société a consacré, dans l'exercice 1895-1896, 6,579 francs. Mais ce n'est que la moindre de ses charges, et le nombre des anciens soldats qu'elle hospitalise ainsi n'est qu'une

faible partie de ceux qu'elle assiste. Pendant ce même exercice, elle a réparti entre 2,441 soldats rapatriés de Madagascar 49,401 francs de secours, plus une somme de 5,235 francs distribuée à 272 familles (ascendants, veuves ou orphelins) de militaires morts pendant la campagne ; ce qui, avec les 2,000 francs qu'elle avait dépensés pour son vestiaire, les 6,500 francs qu'elle avait dépensés pour son dortoir-réfectoire, représente un total de plus de **63,000 francs**.

Reconnaissants des services qu'elle avait rendus à des rapatriés de leur département, les conseils généraux du Nord, de Seine-et-Marne, de l'Aube et de l'Yonne, ont alloué à la Société une subvention ; d'autres les imiteront sans doute, et ce supplément de ressources lui permettra d'assister plus efficacement encore l'intéressante et trop nombreuse clientèle à laquelle elle s'est particulièrement consacrée.

La *Société des militaires coloniaux* se propose de fonder prochainement une maison de convalescence gratuite pour les militaires coloniaux. Elle recueille des fonds à cette intention.

L'Africaine, rue de Marseille, 4. — Société fondée en 1895, par M. L. Brunet. Accorde des secours en nature aux militaires se trouvant sans ressources à Paris, pendant les trois mois qui suivent leur rapatriement des colonies françaises en Algérie.

Publications périodiques spéciales :

Annales de sauvetage maritime, rue de Bourgogne, 1. Organe de la *Société centrale de sauvetage.* Trimestriel.

Bulletin de la Caisse du gendarme. — Fondé en 1889. Mensuel.

Bulletin de la Société de secours aux blessés militaires, rue de Matignon, 19. — Fondé en 1865. Mensuel.

L'Union des Femmes de France, boulevard Saint-Germain, 120. Organe de la Société de ce nom. — Fondé en 1890. Mensuel.

Le Colonial. Organe de la Société de secours aux blessés militaires coloniaux, faubourg Saint-Denis, 187. Mensuel.

L'Africaine, rue de Marseille, 4. — Fondée en 1895. Mensuelle.

LX

ŒUVRE EN FAVEUR DES ALSACIENS-LORRAINS

3045. — **Société de protection des Alsaciens-Lorrains** demeurés Français, rue de Provence, 9. — Fondée en 1872, sur l'initiative de M. le comte d'Haussonville, membre de l'Académie française ; depuis la

mort du fondateur (1884), présidée par son fils. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1873.

Cette Société s'était constituée pour assister les Alsaciens-Lorrains, ayant opté pour la nationalité française et quitté leur pays, au moment de l'annexion, en leur accordant des secours temporaires ou des secours annuels, en leur procurant du travail, en leur donnant les renseignements, avis ou consultations médicales dont ils pouvaient avoir besoin.

A ces divers modes d'assistance s'en joignirent bientôt deux autres que nous devons successivement rappeler.

A la fin de 1872, apprenant que plus de deux mille Alsaciens-Lorrains se trouvaient dans un état de détresse en Algérie, où, sur la foi d'une loi promulguée l'année précédente, ils avaient espéré recevoir des terres, la Société de protection envoya un membre de son comité, M. Guynemer, étudier sur place les moyens de leur venir en aide.

A la suite de ce voyage, le Gouverneur général de l'Algérie, ayant à sa disposition des territoires enlevés aux tribus qui venaient de s'insurger, offrit d'abandonner à la Société trois d'entre eux : le premier, d'une contenance de 2,550 hectares, *Azib Zamoum*, dont le conseil général changea deux ans plus tard le nom en celui d'*Haussonviller;* le second, *Boukalfa*, d'une contenance de 1,178 hectares; le troisième, le *Camp du Maréchal*, d'une contenance de 1,478 hectares. La Société accepta cette concession et vota les fonds nécessaires pour y créer trois villages.

Ces villages furent bientôt peuplés d'une colonie d'Alsaciens-Lorrains qui tous, aujourd'hui, ayant remboursé les avances qui leur avaient été faites, sont devenus propriétaires de leur maison (1).

La *Société de protection* consacra à ces installations la somme de 1,087,310 francs, dont 283,215 francs seulement furent prélevés sur ses fonds généraux : le reste lui fut fourni, à cette intention, par divers bienfaiteurs ou par le public. Une intéressante exposition qu'elle avait organisée, au profit de ses colons, dans la grande galerie du Palais-Bourbon, lui rapporta 159,145 francs, auxquels vinrent s'ajouter de nombreuses libéralités : legs de 12,700 francs, de M. Monestier; legs de 40,000 francs, de M. Fardoux; legs de 60,000 francs, de M. Durand, etc.

Deux ans après avoir entrepris la création de sa colonie algérienne, la *Société de protection* avait complété son œuvre en fondant au Vésinet, à l'aide d'une importante donation de M. de Naurois, un orphelinat destiné à recevoir, entre 5 et 15 ans, et à garder jusqu'à 21 ans des jeunes filles orphelines dont les familles sont originaires d'Alsace-Lorraine.

Jusqu'en 1895, l'orphelinat du Vésinet ne contenait que 40 lits entièrement gratuits. Une bienfaitrice anonyme ayant donné la somme nécessaire pour en fonder un de plus, Mme Planat de La Faye ayant légué 48,000 francs pour en fonder six autres, et M. de Neyremand 15,000 francs à la même intention (outre 10,000 francs pour les Alsaciens-Lorrains libérés

(1) Rapport adressé à M. le Gouverneur général de l'Algérie, au nom de la *Société de protection des Alsaciens-Lorrains*, par M. Guynemer. Mai 1891.

de la légion étrangère), le comité décida, le 20 décembre 1895, d'agrandir l'orphelinat, qui pourra désormais recevoir 52 enfants.

Pendant l'exercice 1896-1897, la Société de protection des Alsaciens-Lorrains a reçu 169,516 francs, et en a dépensé 125,572.

Elle a accordé des secours en argent à 1,628 familles, distribué 28,300 bons de fourneaux, 880 vêtements; placé 176 hommes ou apprentis; rapatrié 27 familles; donné à 1,251 jeunes gens arrivant d'Alsace-Lorraine ou libérés du service, sans emploi ni ressource, 114 bons de logement et 13,710 bons de nourriture, sans parler des demandes de naturalisation ou de réintégration qu'elle s'est chargée de présenter, et qui l'ont forcée de se procurer, à ses frais, plus de 1,890 actes de naissance, plus de 673 casiers judiciaires.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1897, la somme totale de ses dépenses s'est élevée à 5,031,638 fr. 30, dont il est intéressant d'indiquer en détail l'excellent emploi :

Subventions	686,367 fr.	»
Secours en argent	987,105	37
Frais de placement	74,702	39
Frais de transport	69,140	15
Logement et nourriture	161,375	50
Vestiaire	228,211	45
Soins médicaux	19,130	10
Éducation	738,973	90
Orphelinat du Vésinet	424,658	80
Algérie	1,216,497	43
Frais généraux, publicité	403,919	86
Instructions relatives à l'option, etc.	»	»
Divers	21,556	05
Total	5,031,638	30

Cette récapitulation suffit pour montrer avec quel actif dévouement la *Société de protection* a rempli la belle mission qu'elle s'était donnée, et avec quelle généreux entrain le public s'y est constamment associé.

Société de patronage des orphelins alsaciens-lorrains, rue Casimir-Périer, 2. (Voir n° 582.)

3046. — **Association d'Alsace-Lorraine,** rue du Château d'Eau, 38. — Fondée (boulevard Magenta, 46) en 1871. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1895. Dirigée par un conseil de 60 membres, avec l'assistance d'un comité de 48 dames.

Cette grande association, qui, au 1er janvier 1896, comptait 3,243 adhérents, a pour but de venir en aide aux personnes originaires des provinces d'Alsace-Lorraine fixées à Paris, en accordant aux unes des secours, des

prêts ou subventions de diverses sortes, en procurant aux autres du travail et des emplois, en faisant élever leurs enfants, particulièrement les orphelins, en facilitant à celles qui veulent obtenir leur naturalisation l'accomplissement des formalités nécessaires. Tous les ans, le jour de Noël, l'*Association* réunit dans une grande fête les enfants des familles alsaciennes et lorraines indigentes ou peu aisées, et leur fait une large distribution de vêtements et de jouets.

L'*Association d'Alsace-Lorraine* a toujours obtenu de la sympathie publique acquise à ses protégés, et surtout de celle de leurs compatriotes plus aisés, un généreux concours qui lui a permis de soulager bien des infortunes. On en aura la preuve en voyant de quelles sommes elle a pu disposer, pendant les dix derniers exercices, pour subvenir aux principaux besoins de son intéressante clientèle :

EXERCICES	RECETTES	DÉPENSES DE SECOURS	DÉPENSES DE L'ARBRE DE NOEL	DÉPENSES DE BOURSES
1886-1887	137.528f	19.730f	50.994f	50.653f
1887-1888	142.409	23.500	52.802	51.640
1888-1889	128.610	25.998	53.569	52.097
1889-1890	141.222	28.023	52.661	52.597
1890-1891	140.654	32.247	54.445	51.488
1891-1892	146.743	31.286	54.367	54.662
1892-1893	133.136	31.093	53.032	53.877
1893-1894	125.910	29.270	52.021	49.079
1894-1895	126.657	29.381	45.781	44.142
1895-1896	120.896	31.314	45.722	34.665

En se constituant, l'*Association d'Alsace-Lorraine* avait déjà recueilli près de 500,000 francs. Le total de ses recettes, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1896, s'élève à la somme de **3,369,097 francs,** dont 1,099,119 fr. de donations ou legs (1); le total de ses dépenses à 3,247,076 francs.

Sur cette somme considérable, elle a consacré aux secours et subventions diverses : 699,418 francs; aux distributions des jours de Noël : 1,111,158 fr.; aux bourses pour les enfants des deux sexes qu'elle a fait élever : 1,039,042 fr.

Le nombre de ces boursiers ayant terminé sous sa protection leurs études s'élevait, au 1er février 1896, à **1,014;** et le nombre des personnes auxquelles elle a procuré des emplois et du travail à **53,470.** (Voir section XL.)

3047. — **Société de réintégration des Alsaciens-Lorrains,** rue Sainte-Apolline, 14 *bis*. — Fondée en 1883. Vient en aide aux émigrés d'Alsace-Lorraine, en faisant auprès de l'administration les démarches

(1) Chaque année, notamment, un bienfaiteur anonyme lui verse 5,000 francs, quand ce n'est pas davantage (8,500 francs, par exemple, en 1891).

nécessaires. En a ainsi assisté près de 6,000, depuis sa fondation jusqu'au 1er juillet 1896.

3048. — **Mission Saint-Joseph,** rue Lafayette, 214. — Fondée, en 1851, par le R. P. Chable, Jésuite, pour patronner et assister les ouvriers allemands; s'occupe spécialement, depuis 1871, des Alsaciens-Lorrains. A un patronage de jeunes gens, au siège de la maison, et au n° 184 de la même rue, un patronage de jeunes filles.

3049. — **Maison de Notre-Dame de Grâce,** rue de Lourmel, 29. (Voir section XXIV.) — A une maison de famille pour les jeunes Alsaciens-Lorrains; s'occupe de les placer.

3050. — **Fondation des frères A. et C. Birkle** (de Strasbourg). — Somme de 200,000 francs léguée en 1888 à la ville de Paris, pour en employer le revenu (7,191 francs) « en secours à des familles nécessiteuses d'Alsace-Lorraine ayant opté pour la nationalité française et émigré en France, ou en bourses pour leurs enfants ».

Jusqu'en 1898, les bénéficiaires doivent être désignés par le conseil d'administration de l'*Association d'Alsace-Lorraine;* ils le seront ensuite par la ville de Paris.

LXI

SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE ENTRE PERSONNES D'UNE MÊME PROVINCE HABITANT PARIS (1)

3051-3079

La doyenne de ces associations est la **Société philanthropique savoisienne,** rue Meslay, 17. — Fondée en 1833 par l'initiative de M. Phil. Barbier. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1834. Admettant, après enquête, moyennant une cotisation de 12 francs par an, tous les Savoisiens des deux

(1) Voir, pour plus de détails sur l'origine et le fonctionnement de ces Sociétés, l'*Annuaire des associations amicales ou de bienfaisance des départements et de l'étranger à Paris,* par UN CORRÉZIEN. Paris, Delhomme et Briguet, 1893.

sexes, âgés de 15 ans au moins, elle a pour but de leur venir en aide en leur procurant des secours ou du travail; de faire donner des consultations gratuites à ceux qui sont malades; de faciliter le rapatriement de ceux qui ne peuvent trouver à Paris des moyens d'existence.

A la fin du siècle dernier, une *Société pour l'instruction des jeunes Savoyards* avait été fondée par l'abbé de Pontbriand et l'abbé de Fénelon, qui fut guillotiné en 1794. Reconstituée sous l'Empire, elle existait encore quand se constitua la Société philanthropique savoisienne.

Les autres Sociétés d'assistance de cette nature sont les suivantes :

La Bretagne, rue de Vaugirard, 99. — Fondée en 1895 (rue des Fourneaux, 122) par MM. l'abbé de la Guibourgère, le comte de Chateaubriand et H. Le Franc. A pour but de venir matériellement et moralement en aide aux Bretons, très nombreux, qui viennent à Paris, croyant s'y procurer plus de ressources que dans leur pays, et n'y trouvent qu'une gêne plus grande ou la misère; et de modérer, dans la mesure du possible, ce courant d'émigration. A créé une caisse de secours, un bureau de placement gratuit et un secrétariat du peuple, ouvert tous les soirs de 7 heures et demie à 9 heures.

Union aveyronnaise. — Fondée en 1896 pour venir en aide aux indigents de la colonie aveyronnaise à Paris, comptait environ 60,000 membres. A établi, rue Lamarck, 28, une maison de secours dirigée par des religieuses de l'Aveyron, qui soignent les malades et leur distribuent des médicaments, des bons de chauffage et d'aliments. Ces religieuses sont assistées d'un comité de trente dames aveyronnaises qui les aident à veiller les malades, et tous les lundis se réunissent pour travailler à l'ouvroir de l'Œuvre et alimenter son vestiaire.

L'*Union* rapatrie, après enquête, les Aveyronnais indigents qui auraient avantage à retourner dans leur pays; elle s'occupe de procurer du travail aux autres.

Pendant la première année de son existence elle a secouru 470 familles.

Union bourbonnaise, rue de Cléry, 54. — Fondée en 1888. Approuvée en 1891.

Société de secours de l'Ardèche. — Fondée et approuvée en 1879.

Cercle philanthropique républicain de l'Aube, boulevard de Sébastopol. — Fondé en 1881.

Association amicale du Calvados, avenue de Breteuil, 54. — Fondée en 1882.

Union des deux Charentes. *Société philanthropique amicale,* boulevard Voltaire, 7. — Fondée en 1893.

Association corrézienne. — Fondée en 1871. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1885 (359 personnes secourues en 1895).

Le Maçon de la Creuse. — Fondée en 1893.

Société amicale des Périgourdins. — Fondée en 1881.

Les Francs-Comtois à Paris. — Fondée en 1870.

Association toulousaine, boulevard Montmartre, 1. — *Autorisée* en 1893.

Société amicale des Parisiens de l'Hérault. — Fondée en 1893.

Société amicale des Enfants de l'Isère. — Fondée en 1881.

La Jurassienne. — Fondée et approuvée en 1892.

Association landaise. — Fondée et approuvée en 1892. (Outre les secours ordinaires, accorde des prêts d'honneur.)

Société amicale de Loir-et-Cher. — Fondée en 1871. (Prêts d'honneur. Prix de vertu pour jeunes filles pauvres; chaque année, un de 500 fr., deux de 200 francs et un de 100 francs.)

Société amicale des Foréziens. — Fondée et approuvée en 1881.

Société républicaine d'appui mutuel du Lot. — Fondée en 1871. (Prêts.)

Association lozérienne. — Fondée en 1884.

Société amicale de la Marne. — Fondée en 1883.

Société philanthropique de la Haute-Marne. — Fondée en 1886.

Alliance septentrionale. *Société d'appui paternel,* avenue Bosquet, 26. — Fondée en 1893 (sous le nom de *La Sambre française,* rue de Cléry, 44).

Association amicale béarnaise et basquaise. — Fondée en 1881. Approuvée en 1882.

Société amicale des Hautes-Pyrénées. — Fondée en 1890.

Le Sartan. *Société amicale des Vauclusiens à Paris.* — Fondée en 1878.

Union fraternelle des Vendéens. *Société amicale et philanthropique.* — Fondée et autorisée en 1893.

Association vosgienne de Paris. — Fondée et autorisée en 1866. (Prêts) (1). En 1895 a assisté 502 Vosgiens, et a dépensé, pour les secourir ou les rapatrier, 5,041 francs.

LXII

ŒUVRES D'ASSISTANCE EN FAVEUR D'ÉTRANGERS HABITANT PARIS

3080-3118

Orphelinat anglo-américain, à Neuilly, boulevard Bineau, 35. — Reçoit des enfants protestants anglais ou américains, particulièrement les orphelins. — 40 places.

École libre franco-américaine. — Fondée en 1832. — Donne gratuitement (ou, quand leurs parents peuvent la payer, moyennant une modique rétribution) l'instruction primaire à des enfants des deux sexes, anglais ou originaires des États-Unis (80 élèves environ par an).

Catholic home, rue des Acacias, 18. — Maison dirigée par des religieuses anglaises, les *Sœurs servantes de la Mère de Dieu*. A une école pour les enfants anglais catholiques, un patronage et un ouvroir pour les jeunes filles. Elle reçoit, moyennant une pension modique, de jeunes Anglaises sans place et les aide à en trouver.

(1) Parmi ces Sociétés, ayant plutôt le caractère d'œuvres de bienfaisance que celui d'œuvres de prévoyance, nous ne mentionnons pas un certain nombre de Sociétés de secours mutuels et de retraites, formées entre personnes d'une même province habitant Paris, telles que :

La Solidarité berrichonne, rue Saint-Martin, 239;
La Franc-Comtoise. — Fondée (sous le nom de *La Prévoyante*) en 1874;
La Manche. — Fondée en 1883;
La Morbihannaise. — Fondée en 1881;
L'Auvergne. — Fondée en 1882;
L'Union lyonnaise. — Fondée en 1888;
La Société amicale et philanthropique de Saône-et-Loire. — Fondée en 1882.
La Société mutuelle savoisienne. — Fondée en 1877;
L'Union Mauriennaise. — Fondée en 1866, etc.

Mission home. — Avenue de Wagram, 77. — Fondée en 1872 par Mlle Leigh. — Reçoit, moyennant une pension modique, des institutrices ou gouvernantes anglaises protestantes sans place, leur en procure gratuitement. A un fourneau ouvert trois fois par semaine, pendant les mois d'hiver, pour les indigents de toute nationalité, distribuant environ 3,000 rations par an. Une école maternelle est annexée à l'œuvre.

Deux autres maisons qui en dépendent, rue de Milan, 18, et faubourg Saint-Honoré, 26, reçoivent également de jeunes Anglaises sans place. Celle du faubourg Saint-Honoré loge et nourrit, moyennant une pension modique, des demoiselles de magasin.

Lafayette-Home, rue de la Pompe, 187. — Fondé en 1893 par M. le docteur Evans. — Reçoit, moyennant une pension de 4 à 5 francs par jour, des jeunes filles étrangères (spécialement mais non exclusivement des jeunes filles anglaises ou américaines) n'ayant pas de famille à Paris, sans distinction de culte. — 45 chambres.

English catholic home, rue de l'Arc de Triomphe, 15. — Reçoit des institutrices et gouvernantes anglaises catholiques sans place, moyennant une pension de 14 à 18 francs par semaine. Les aide à se placer.

Mission de Belleville, faubourg Saint-Honoré, 205. — Fondée en 1871 par Mlle de Broen. — Maison de secours, orphelinat, dispensaire et ouvroir à Belleville, pour les indigents de toute nationalité.

Société de Saint-Vincent de Paul, avenue Hoche, 50.— Conférence composée de membres anglais visitant leurs compatriotes nécessiteux.

Séminaire des Irlandais, rue des Irlandais, 3. — Distribue des secours en argent et en nature aux indigents d'origine irlandaise.

Bureau de bienfaisance anglais, avenue de Wagram, 38. —Fondé en 1825. — Dirigé par un comité que préside l'ambassadeur d'Angleterre, comprenant des membres du clergé protestant et du clergé catholique. Consacre de 25 à 30,000 francs à assister environ 3,000 nécessiteux anglais, chaque année, par des secours en argent ou en nature, des bourses scolaires, des pensions servies à des vieillards, etc.; les rapatrie, s'il y a lieu. En a rapatrié plus de 17,000 depuis sa fondation.

Hôpital Hertford, à Levallois-Perret, rue de Villiers, 62 (depuis 1879). — Fondé en 1871 (route de la Révolte, 5) par sir Richard Wallace. — 30 lits.

En 1871, sir Richard Wallace fit transporter route de la Révolte, dans une installation provisoire, les blessés et les malades que, pendant les deux sièges, il avait recueillis dans son ambulance de la rue d'Aguesseau. Les malades anglais s'y présentant en grand nombre, sir Richard Wallace ré-

solut de leur consacrer une fondation définitive. Sur un terrain qu'il avait acquis en 1877 à Levallois-Perret, il fit construire un hôpital remarquablement aménagé, auquel il donna le nom de son père et dont il assura l'entretien par une importante dotation.

Les malades anglais y sont reçus gratuitement, sans distinction de culte. Des consultations gratuites y sont données le lundi et le vendredi (de 350 à 400 malades hospitalisés et environ 4,000 consultations par an).

Asile Victoria, à Neuilly, rue Borghèse, 22. — Fondé en 1887 à l'occasion du jubilé de la Reine, par M. le pasteur Howard Gill, avec le concours de la baronne Cloquet. — 14 lits. — Reçoit des femmes de nationalité anglaise ayant 65 ans d'âge, 30 ans de résidence en France et justifiant de ressources personnelles s'élevant à 300 francs au moins par an. Leur donne gratuitement le logement et le chauffage.

Société de bienfaisance américaine, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 233 *bis*. — Distribue le mardi et le samedi, de 8 à 11 heures, le mercredi de 3 à 4 heures, des secours en argent ou en nature aux américains indigents de passage à Paris ou y résidant.

Société de bienfaisance austro-hongroise, villa Saint-Michel, 14 (avenue de Saint-Ouen). — Fondée en 1873, sous le patronage de l'ambassadeur d'Autriche à Paris. *Reconnue établ. d'utilité publ.* en 1875. Assiste les indigents austro-hongrois de passage à Paris ou y résidant; place les orphelins dans des orphelinats ou des établissements d'éducation professionnelle; fait soigner les malades à domicile et leur donne gratuitement des médicaments; procure du travail aux nécessiteux valides ou leur donne des secours en argent et en nature; les rapatrie à ses frais, s'il y a lieu.

La distribution des secours et des consultations médicales gratuites ont lieu le dimanche matin de 8 à 9 heures et le mercredi de 2 à 3 heures, dans la maison de la villa Saint-Michel, que la Société a acquise en 1889 et fait agrandir, en 1892, à cette intention.

La *Société austro-hongroise* dépense chaque année 50,000 francs environ en secours de toute sorte. Son « fonds de fondation », qui était à l'origine de 51,000 francs, dépasse aujourd'hui 400,000 francs.

Deux œuvres annexes de la précédente, mais d'une moindre importance, la *Fondation Stéphanie* et la *Fondation François-Joseph*, secondent son action bienfaisante avec leurs ressources propres.

Société de bienfaisance amicale hongroise. — Fondée en 1843. Reconstituée en 1864 par M. Michel Zichy. — Donne des secours en argent ou en nature aux Hongrois nécessiteux; est un lieu de réunion pour les autres, qui y trouvent les journaux de leur pays, une bibliothéque, etc.

Société de bienfaisance italienne. — Administrée par le consulat d'Italie. Consacre chaque année de 30 à 35,000 francs à assister des italiens

indigents, de passage à Paris ou y résidant, et à les rapatrier, s'il y a lieu.

La Lyre italienne, rue de la Banque, 5 (précédemment rue des Vinaigriers, 50). — Société de secours mutuels entre Italiens résidant à Paris. — Fondée en 1875. *Autorisée* en 1876. — Assure à ses membres participants, ayant 60 ans d'âge et 20 ans de sociétariat, une pension de 360 francs.

Œuvre de Notre-Dame du Saint-Rosaire, en faveur des Italiens indigents. — Fonctionne dans plusieurs maisons des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* (rue de Vaugirard, 149; rue de Crimée, 160; rue de Reuilly, 77; rue de Buffon, 69; rue Guersant, 30), où une Sœur de nationalité italienne est spécialement chargée de visiter, d'assister ses compatriotes nécessiteux, particulièrement les malades.

Œuvre de Notre-Dame de Grâce, rue de Lourmel, 29 (voir section XXIV). — A un patronage de jeunes ouvriers italiens.

Société russe de bienfaisance, rue Malar, 14 (depuis 1892 : précédemment dans les bureaux de l'ambassade de Russie). — Fondée en 1891 par Mme la baronne de Mohrenheim, administrée, sous sa présidence, par un comité de 20 membres. — A pour but de secourir les sujets russes de passage à Paris ou y résidant, sans distinction de culte, à l'exclusion des mendiants de profession; de placer les enfants indigents dans des orphelinats ou maison d'éducation professionnelle, de faire soigner les malades à domicile ou de faciliter leur entrée dans un hôpital; de procurer du travail aux nécessiteux valides; de les rapatrier, s'il y a lieu.

Mme la baronne de Mohrenheim avait recueilli autour d'elle, en quelques jours, pour cette fondation, la somme de 50,000 francs. La plus grande partie en fut réservée pour former le capital inaliénable de la société, qui, deux ans plus tard (1er mai 1893), s'élevait déjà à 137,264 francs.

Les secours distribués par la société sont prélevés sur son capital disponible, qui se compose des intérêts du premier, des cotisations annuelles et de diverses autres ressources éventuelles.

Œuvre de Saint-Casimir, rue du Chevaleret, 119. — Fondée en 1846. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1869. — Dirigée, sous la surveillance d'un conseil de messieurs et d'un comité de dames, par des Sœurs polonaises de *Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit et élève des orphelins polonais indigents des deux sexes, les filles dans sa maison de Paris, les garçons dans sa maison de Juvisy (don de la comtesse de Montessuy), où elle a également installé un petit asile de vieillards.

Institution de l'hôtel Lambert, rue Saint-Louis en l'Ile, 2. — Fondée en 1844 par le prince Czartoryski, entretenu par sa famille. — A pour but de donner gratuitement à des jeunes filles polonaises sans ressource une éducation qui les prépare à devenir institutrices.

Société de Saint-Vincent de Paul. — A une conférence dite de Saint-Casimir, composée de membres polonais visitant leurs compatriotes indigents.

Société des imposés volontaires, rue Saint-Louis en l'Ile, 2. — Fondée en 1831, assiste les indigents polonais, particulièrement les enfants et les vieillards.

Société de bienfaisance des Dames polonaises, rue Saint-Honoré, 262 *bis*. — Fondée en 1834. — Donne des secours en argent ou en nature aux indigents polonais, particulièrement aux veuves et aux orphelins; visite les malades, les fait soigner par des médecins attachés à l'œuvre et leur distribue des médicaments.

La Wallonne, rue Boissy d'Anglas, 22. — Fondée en 1887. *Autorisée* en 1888. — Société de secours mutuels ayant, pour assister les Belges non sociétaires, une caisse de bienfaisance alimentée par des recettes spéciales (quêtes, dons, produits de fêtes, etc.).

Œuvre des Flamands, rue de Charonne, 181 (depuis 1874). — Fondée en 1862 (rue des Boulets) par le chanoine Beyaert. Avait primitivement pour seul but de faciliter pour les Belges nécessiteux habitant Paris la régularisation des unions et des naissances illégitimes.

L'œuvre s'étant beaucoup développée a établi, dans un vaste immeuble construit spécialement pour elle, un cercle d'ouvriers, un patronage d'apprentis, et une société de secours mutuels.

L'Union belge, rue du Faubourg-Saint-Denis, 80. — Fondée en 1887. *Autorisée* en 1888. — Société de secours mutuels et de bienfaisance distribuant aux Belges nécessiteux, non sociétaires, des secours en argent ou en nature, s'occupant de les placer et, s'il y a lieu, de les rapatrier.

Société de Saint-Vincent de Paul. — A une conférence dite de *Saint-Liévin des Flamands*, composée de membres belges visitant leurs compatriotes nécessiteux.

Home suisse, rue Descombes, 25. — Reçoit, moyennant une pension de 1 fr. 50 par jour, des jeunes filles suisses de tout culte, sans place.

Société helvétique de bienfaisance, rue Hérold, 10. — Fondée en 1820, autorisée en 1821. — Consacre, chaque année, de 40 à 45,000 francs à assister, sans distinction de culte, 3,000 Suisses environ de passage à Paris ou y résidant, par des bourses scolaires pour les enfants, des secours en argent ou en nature aux adultes, des allocations mensuelles de 5 à 20 francs aux vieillards, des allocations temporaires aux veufs et veuves.

Les rapatrie, s'il y a lieu, en accordant aux nécessiteux des secours de route.

Société suisse de secours mutuels à Paris, cour des Petites-Écuries, 8. — Fondée en 1849. — A une caisse de réserve pour les sociétaires âgés et une caisse de bienfaisance pour les nécessiteux (alimentée par des ressources spéciales : dons, produit de fêtes, intérêt du capital, etc.). Rapatrie, s'il y a lieu, ces derniers.

Société suisse des commerçants, rue des Petites-Écuries, 50. — Autorisée en 1891. — Procure gratuitement des places aux employés de commerce suisses.

Asile suisse de Paris, avenue Saint-Mandé, 25. — Fondé en 1884. Agrandi en 1892. — Reçoit, moyennant une pension de 360 francs (plus le trousseau et la literie), des vieillards suisses de tout culte, sans ressources suffisantes pour vivre au dehors et sans famille pouvant les assister, ayant 65 ans d'âge et 30 ans de domicile à Paris, n'étant atteints d'aucune maladie ni infirmité grave, n'ayant subi aucun condamnation infamante.

Fondation Allemandi. — Somme de 40,000 francs léguée en 1892 par Mme veuve Émile Allemandi (de Bâle-Campagne), dont le revenu (1,400 francs) doit être employé à doter tous les ans à Paris, pour lui permettre de se marier ou de s'établir, une jeune fille de nationalité suisse, sans distinction de culte, âgée (sauf exception) de 17 au moins, de 30 ans au plus.

La bénéficiaire du legs est désignée par une commission spécialement constituée chaque année à cet effet.

Société de bienfaisance allemande, rue de Bondy, 86. — Fondée en 1843. — Assiste les indigents allemands de passage à Paris ou y résidant, en leur distribuant des secours en argent ou en nature, en faisant entrer les malades et les vieillards dans des hôpitaux ou asiles protestants qu'elle subventionne à cet effet. Elle consacre chaque année de 60,000 à 70,000 francs à ces divers secours.

Home allemand, rue Nollet, 110. — Reçoit, pour une durée de trois mois au plus, des servantes et des institutrices allemandes sans place, les premières moyennant une pension de 11 francs par semaine, les secondes moyennant une pension variant de 80 à 94 francs par mois.

Société scandinave, rue Saint-Honoré, 90. — Fondée en 1891 par la fusion de trois autres sociétés d'assistance mutuelle entre Danois, Norvégiens, Suédois, etc., accordant des secours à leurs compatriotes nécessiteux, non sociétaires (5 francs à leur arrivée à Paris; 2 francs par jour en cas de maladie; 100 francs en cas de décès pour les obsèques).

Maison San Fernando, à Neuilly, rue Devès, 6. — Distribue des secours en argent ou en nature aux Espagnols nécessiteux de passage à Paris ou y résidant. S'il y a lieu, les rapatrie, ou leur facilite la régularisation d'unions illégitimes (1).

(1) Voir *Annuaire des associations amicales ou de bienfaisance des départements et de l'étranger à Paris,* par un **Corrézien.** Paris, Delhomme et Briguet.

VIEILLESSE

LXIII

ASILES POUR LES VIEILLARDS

3119. — **Asile national de la Providence,** rue des Martyrs, 77. — Fondé en 1804 par M. et Mme Micaut de la Vieuville. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1817. — Desservi (depuis 1820) par les *Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne* (de Nevers). — 55 lits. — Reçoit des vieillards des deux sexes, âgés de 60 ans au moins, domiciliés à Paris, moyennant une pension annuelle de 900 francs (éclairage et chauffage non compris), moins 5, qui sont admis gratuitement.

De ces 5 places gratuites, 2 sont à la disposition de la famille des fondateurs, deux à la disposition du Ministre de l'Intérieur (ainsi que 18 des places payantes) et 1 à la disposition du conseil municipal.

Les dépenses de l'établissement, pendant l'exercice 1894, se sont élevées à 58,161 francs.

ASILES DE VIEILLARDS DÉPENDANT DE L'ADMINISTRATION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE (1).

A Paris.

VIIe arrondissement :

3120. — **Hospice Leprince,** rue Saint-Dominique, 109. — Fondé en 1817 en exécution d'un legs de M. et Mme Leprince, dans l'hôtel qu'ils habitaient.

(1) On comptait, en 1848, quatre grands hospices et sept maisons de retraite pouvant hospitaliser 8,000 vieillards ou infirmes. Ceux-ci ont aujourd'hui à leur

— Desservi par un personnel laïque. — Reçoit gratuitement des vieillards indigents des deux sexes, âgés de 70 ans et domiciliés depuis dix ans dans le quartier du Gros-Caillou.

L'hospice Leprince avait autrefois 20 lits. Il en a aujourd'hui 30 (15 pour hommes, 15 pour femmes).

Xe arrondissement:

3121. — **Maison des veuves,** rue de Belzunce, 24. — Desservie par un personnel laïque. — Loge gratuitement, en chambres particulières, des femmes indigentes âgées de 50 ans au moins. — 19 lits.

XIIIe arrondissement :

Hospice de la Salpêtrière, boulevard de l'Hôpital, 47. (Voir section LV.) — Reçoit gratuitement des femmes indigentes âgées de 70 ans.

XIVe arrondissement :

Maison de retraite La Rochefoucauld, avenue d'Orléans, 15. (Voir section LV.) — Reçoit des vieillards valides des deux sexes, âgés de 60 ans au moins, qui, sans être dans un état d'indigence absolue, n'ont pas des moyens d'existence suffisants, moyennant une entrée de 100 francs pour le mobilier et une pension annuelle de 250 francs, dont le payement doit être garanti par le dépôt de valeurs déterminées, ou moyennant le versement d'un capital qui varie, selon l'âge d'admission, de 2,000 francs (entre 60 et 65 ans) à 875 francs (après 80 ans).

Elle reçoit par préférence et hors tour, jusqu'à concurrence du quart des vacances, les anciens serviteurs de l'administration. Elle comptait, au 1er janvier 1894, 222 pensionnaires.

3122. — **Hospice Tisserand**. — Fondé par un legs de M. Germain-Auguste Tisserand. — Ouvert en 1878. — Desservi par un personnel laïque. — Loge gratuitement, en chambres particulières, des hommes âgés de 65 ans domiciliés dans les quartiers du Petit-Montrouge et de Montparnasse. Leur donne à tous (sauf aux onze derniers admis), 1 franc par jour pour leur entretien. — 48 lits.

3123. — **Asile Chardon-Lagache**, place d'Auteuil, 1. — Fondé par M. et Mme Chardon-Lagache. Ouvert en 1881. — Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 150 lits (32 en dortoirs pour hommes, 54 en dortoirs pour femmes, 16 en chambres pour veufs, veuves ou célibataires, 48 en chambres pour époux).

L'Asile Chardon-Lagache reçoit des pensionnaires des deux sexes sans ressources suffisantes pour vivre au dehors, âgés de 60 ans, seuls ou en

disposition 12,378 lits d'hospices. (Rapport du Dr Napias au conseil supérieur de l'Assistance publique.) L'entretien de ces 12,000 lits coûte environ 8 millions par an.

ménage (à condition qu'ils soient mariés depuis cinq ans au moins), non atteints de maladies ayant un caractère contagieux ou un aspect repoussant, moyennant une pension (de 500 francs en dortoirs, de 700 francs en chambres, de 1,300 francs pour un ménage), dont le payement doit être garanti par le dépôt de certaines valeurs déterminées.

Les pensionnaires en dortoir payent 200 francs pour leur mobilier, que les pensionnaires en chambre fournissent en nature.

Les pensionnaires en dortoir prennent leur repas au réfectoire de l'établissement; les pensionnaires en chambre reçoivent du pain, de la viande, du vin, du combustible en quantité suffisante pour se nourrir et se chauffer, plus 15 francs par mois en argent.

126 lits sont à la disposition de M. A. Chardon, fils des fondateurs, qui en ont attribué : 2 à chacun des bureaux de bienfaisance des Ve, XIIIe, XIVe, XVe, XVIe et XXe arrondissements; 2 au curé de chacune des paroisses de Saint-Merri, Sainte-Marguerite, Notre-Dame de Bercy, Notre-Dame d'Auteuil, Saint-Bernard et Saint-Jean-Baptiste.

XVIe arrondissement.

3124. — **Institution de Sainte-Périne,** rue du Point du Jour, 69. — Fondée en 1804, par l'initiative privée. — Desservie par un personnel laïque. — 296 lits (dont 36 d'infirmerie). — Reçoit, moyennant une pension annuelle de 1,400 francs, des vieillards des deux sexes âgés de 55 ans, domiciliés depuis deux ans au moins dans le département de la Seine, sans maladies présentant un caractère contagieux ou un aspect repoussant. Est particulièrement destinée aux personnes qui, par leurs fonctions rétribuées ou par leurs ressources personnelles, ont été habituées à une certaine aisance et, vers la fin de leurs jours, n'ont plus de moyens d'existence suffisants pour vivre au dehors.

Logés en chambres particulières, les pensionnaires doivent, sauf exception motivée, prendre leurs repas dans les réfectoires communs. Ils s'éclairent, se chauffent et s'habillent à leurs frais.

Le philanthrope Chamousset ayant imaginé, à la fin du siècle dernier, une combinaison par laquelle, en versant pendant un certain nombre d'années une somme modique, chacun pourrait s'assurer un abri pour sa vieillesse, la spéculation privée tenta de la mettre en pratique en fondant l'*Institution de Sainte-Périne*, à Chaillot, dans l'ancien couvent de ce nom. Son entreprise ayant échoué, le gouvernement dut prendre à sa charge l'établissement qu'elle avait fondé et, par un décret du 10 novembre 1807, en confier la gestion à l'administration des hospices, remplacée depuis par celle de l'Assistance publique. L'institution fut transférée de Chaillot dans le vaste établissement qu'elle occupe à Auteuil, en 1862.

Elle comptait, au 1er janvier 1895; 184 pensionnaires.

3125. — **Maison de retraite Rossini,** rue Mirabeau, 5. — Fondée, par un legs de 1,920,000 francs de Mme Rossini. — Ouverte en 1889. — Desservie par un personnel laïque. — 50 lits.

Reçoit gratuitement des chanteurs ou cantatrices, français ou italiens, âgés de 60 ans ou infirmes.

XVII[e] arrondissement.

3126. — **Maison de la Providence,** rue Lemercier, 19. — Fondée en 1866 par M. et Mme Damet. Loge gratuitement, en chambres particulières, des vieillards indigents des deux sexes âgés de 60 ans au moins, sur la désignation du bureau de bienfaisance. — 33 chambres.

XX[e] arrondissement.

3127. — **Hospice Debrousse,** rue de Bagnolet, 148. — Fondé en 1892 par un legs de 5,304,000 francs de la baronne Alquier, née Debrousse. — Desservi par les *Sœurs Augustines hospitalières de l'Hôtel-Dieu,* — 184 lits (84 pour hommes, 84 pour femmes, 16 pour ménages.)

Reçoit gratuitement des vieillards indigents des deux sexes âgés de 70 ans au moins. Y ont été admis en 1895 : 8 hommes, 11 femmes, 7 ménages.

3128. — **Hospice de Belleville,** rue Pelleport, 180. — Fondé en 1851 par la municipalité de Belleville, qui jusqu'à l'annexion des communes suburbaines, en 1860, l'entretenait à ses frais. — Desservi par un personnel laïque. — 25 lits.

Reçoit des indigents des deux sexes âgés de 70 ans et domiciliés dans l'arrondissement.

HORS PARIS

3129. — **Hospice Devillas,** à **Issy** (Grande Rue, 48). — Fondé en 1832 par M. Devillas. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit gratuitement des vieillards indigents des deux sexes âgés de 70 ans et infirmes. — 65 lits.

M. Devillas, ancien négociant, né à Quissac (Gard) et appartenant à la religion réformée, avait institué, par son testament en date du 16 octobre 1832, l'Administration des hospices de Paris sa légataire universelle, à la charge d'établir, dans sa maison de la rue du Regard, un hospice destiné à des septuagénaires des deux sexes atteints d'infirmités incurables, stipulant que le cinquième des lits y devrait être réservé à des vieillards protestants (1).

(1) M. Devillas avait donné, en outre, à la commune de Quissac les propriétés qu'il possédait sur son territoire et lui avait assuré 4,000 livres de rente pour y établir un hôpital destiné à recevoir 10 ou 12 malades indigents, et dont le fronton recevrait cette inscription : « *Les maux qu'a soufferts le fondateur lui ont inspiré la pensée de soulager de pauvres malades.* »

L'asile de la rue du Regard, auquel était assuré par cette fondation un revenu de 34,000 francs, s'ouvrit le 27 juillet 1835 avec 35 lits (20 pour les hommes, 15 pour les femmes). Il fut transféré, en 1875, à Issy, où il en reçut 65, dont 13, selon le vœu du fondateur, sont à la nomination des Consistoires protestants.

3130. — **Maison de retraite des Ménages,** à Issy. — Fondée en 1557, rue de la Chaise. — Desservie par un personnel laïque. — 1,387 lits, plus 70 d'infirmerie.

La maison de retraite d'Issy reçoit : dans des dortoirs, moyennant une entrée de 200 francs et une pension annuelle de 250 francs, des veufs ou veuves âgés de 60 ans et ayant été mariés pendant 10 ans; — dans des chambres particulières, moyennant l'apport d'un mobilier et une pension annuelle de 300 francs, ceux de ces veufs et veuves qui préfèrent y loger, et des époux en ménage comptant ensemble 130 ans d'âge (sans qu'aucun des deux ait moins de 60 ans) et mariés depuis 5 ans, à la condition : 1° que, sans être dans un état d'indigence complet, ils n'aient point de moyens d'existence suffisants pour vivre au dehors; 2° qu'ils ne soient atteints ni d'épilepsie, ni d'aliénation mentale, ni d'aucune maladie présentant un caractère contagieux ou un aspect repoussant.

Le payement de la pension doit être garanti par le dépôt de valeurs déterminées; il peut être remplacé par le versement d'un capital fixé à 1,200 francs pour les pensionnaires logés en dortoirs, à 1,800 francs pour les pensionnaires logés en chambres particulières.

Les premiers doivent prendre leurs repas dans les réfectoires communs; les autres reçoivent de l'administration : 3 francs en argent tous les dix jours; 55 décagrammes de pain par jour pour les hommes, 50 décagrammes pour les femmes; 50 décagrammes de viande crue par semaine; 2 stères de bois et 4 hectolitres de charbon par an.

Les uns et les autres doivent s'habiller et se blanchir à leurs frais.

L'hospice de la rue de la Chaise avait été construit au seizième siècle, grâce aux libéralités de Jean Lhuilier de Boulencourt, président de la Chambre des comptes, et de plusieurs autres bienfaiteurs, sur les ruines de la maladrerie Saint-Germain, dont la fondation remontait à l'an 1100. Contenant alors 400 lits, il était destiné à recevoir des enfants teigneux, des femmes épileptiques et des aliénés, et se composait de pavillons isolés; de là le nom de *Petites Maisons* qui lui était habituellement donné et qu'il ne perdit qu'en 1801, pour recevoir, avec sa destination nouvelle, celui qu'il porte encore.

Avant d'être transféré à Issy, en 1863, l'établissement de la rue de la Chaise avait été agrandi à plusieurs reprises. Il contenait, en dernier lieu, 755 lits, dont 100 en petites chambres et 320 en chambres à deux lits.

L'hospice des ménages comptait, au 1er janvier 1894, 1,276 pensionnaires.

Hospice de Bicêtre, à Gentilly. (Voir section LV.) — Reçoit gratuitement des hommes indigents âgés de 70 ans au moins.

Hospice d'Ivry. (Voir section LV.) — Reçoit gratuitement des vieillards indigents des deux sexes, âgés de 70 ans au moins.

3131. — **Hospice Dheur,** à Ivry (rue du Clos de l'Hospice). — Fondé par un legs de 1,350,000 francs de M. Dheur. — Ouvert en 1892. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit, conformément aux intentions du testateur, des vieillards seuls ou en ménage nés dans les quartiers du Jardin des plantes et du Val-de-Grâce ou y habitant depuis 10 ans au moins, admis depuis 65 ans en dortoir, depuis 60 ans en chambre, les uns gratuitement, les autres moyennant une pension de 650 francs en dortoir et de 600 francs en chambre.

60 lits, dont 48 gratuits (14 en chambres à deux lits pour 7 ménages et 34 en dortoir), et 12 payants (dont 6 en chambres à deux lits pour 3 ménages et 6 en dortoir.)

3132. — **Maison de retraite Galignani**, à Neuilly, boulevard Bineau, 55. — Ouverte en 1889. — Desservie par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 100 lits. — Reçoit des pensionnaires des deux sexes âgés de 60 ans au moins, n'ayant pas de ressources suffisantes pour vivre au dehors, cinquante d'entre eux moyennant une pension annuelle de 500 francs (éclairage et chauffage non compris) et cinquante gratuitement. Les cinquante places gratuites doivent être attribuées : à d'anciens imprimeurs ou libraires français, à leurs veuves ou à leurs filles (sur la présentation du *Cercle de l'Imprimerie et de la Librairie*), à des savants français, à leurs pères, mères, veuves ou filles (sur la présentation de la *Société de secours des Amis des sciences*), à des artistes ou hommes de lettres français, à leurs pères ou mères (sur la présentation de l'Académie française ou de l'Académie des beaux-arts).

3133. — **Hospice Saint-Michel,** à Saint-Mandé. — Fondé en 1825 par M. Boulart, ancien tapissier du Roi. — Ouvert en 1830. — Desservi par un personnel laïque. Cet hospice, destiné à recevoir 12 septuagénaires pauvres honteux, en reçoit 20 aujourd'hui.

3134. — **Hospice Lenoir-Jousseran,** à Saint-Mandé, avenue du Bel-Air. — Fondé en 1885 par un legs de 3,578,189 francs de Mme Lenoir-Jousseran. — Desservi par un personnel laïque. — 204 lits (128 pour hommes, 76 pour femmes). — Reçoit des vieillards indigents des deux sexes âgés de 70 ans au moins. — Y ont été admis en 1895 : 21 hommes, 30 femmes.

HORS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

3135. — **Hospice de Limeil-Brévannes** (Seine-et-Oise). — Fondé en 1885. — Desservi par un personnel laïque. — 182 lits (48 pour hommes, 34 pour femmes, 100 en chambres particulières pour des ménages). — Reçoit des vieillards indigents des deux sexes, âgés de 60 ans au moins, moyennant une pension annuelle de 250 francs. — Comptait, au 1er janvier 1894, 294 pensionnaires. — Y ont été admis en 1895 : 3 hommes et 15 ménages.

3136. — **Hospice de la Reconnaissance,** à Garches (Seine-et-Oise). — Fondé et doté par M. Brézin. — Ouvert en 1838. — Desservi par les *Sœurs de la Compassion de la Sainte-Vierge.* — 314 lits. — Reçoit gratuitement des vieillards de 60 ans au moins, indigents, sans famille pouvant venir à leur aide, ayant été pendant cinq ans ouvriers de forges; ou, si toutes les places ne sont pas occupées par ceux-ci, ouvriers de divers états travaillant le bois, le fer, la fonte ou le cuivre, enfin des octogénaires, des paralytiques âgés de 75 ans, des vieillards aveugles ou affectés d'un tremblement général.

Michel Brézin, fils d'un ouvrier serrurier, ayant débuté lui-même comme apprenti, avait fini par devenir maître de forges et par acquérir dans cette industrie une fortune de plus de quatre millions : il la légua en 1828 à l'Administration hospitalière pour fonder un asile de vieillards, sous la dénomination d'*Hospice de la Reconnaissance*. Il indiquait ainsi quel sentiment élevé lui avait dicté cette fondation ; il le manifestait plus nettement encore en stipulant dans son testament quels en devaient être les bénéficiaires : « Pour être admis dans cet hospice, il faudra faire partie de l'une des professions exercées par les ouvriers que j'ai employés et qui m'ont aidé par leur travail à augmenter ma fortune. »

3137. — *Fondation Ernest Gouin*. Annexe du précédent. — 30 lits. — En 1878, M. Ernest Gouin fit à l'Assistance publique un don de 500,000 fr., à charge d'édifier et d'entretenir sur les terrains de l'hospice Brézin un pavillon de 30 lits, destiné à recevoir d'anciens onvriers âgés et incapables de subvenir à leurs besoins. Une somme de 120,000 francs fut employé à la construction de ce pavillon, contenant dortoirs, salle à manger, salon, bibliothèque et petits ateliers. Le reste fut affecté à son entretien, l'Assistance publique mettant à la disposition de cette annexe les services généraux de l'hospice (direction, chapelle, infirmerie, cuisines, etc.). Une disposition spéciale réservait un certain nombre de lits aux ouvriers des *Ateliers de construction des Batignolles* créés par le fondateur. Le droit de présentation qui appartenait à celui-ci a passé à son fils.

3138. — *Fondation Lemaire*, seconde annexe de l'hospice Brézin. —

A l'imitation de M. Gouin et en souvenir de son père, administrateur de la *Société de construction des Batignolles*, M. Lemaire a légué dans le même but à l'Assistance publique une somme à peu près égale, et le *Pavillon Lemaire* a doublé le nombre des lits déjà mis par le *Pavillon Gouin* à la disposition des invalides du travail.

3139. — **Maison de retraite de la Seine,** à Villers-Cotterets (Aisne). — Ancien dépôt de mendicité fondé en 1808, ayant reçu en fait, depuis plusieurs années, cette nouvelle et exclusive affectation. — 1,600 lits.

Reçoit des vieillards indigents de la Seine n'ayant encouru aucune condamnation et âgés de 70 ans (avant cet âge, en cas d'infirmités incurables). Leur accorde cinq jours de sortie par semaine, les autorise à travailler au dehors.

Cet établissement occupe l'ancien château royal de Villers-Cotterets, reconstruit par François Ier et qui, à l'occasion du mariage de Monsieur, frère de Louis XIV, entra dans les apanages de la maison d'Orléans, dont il fit partie jusqu'à la Révolution.

3140. — **Hospice Favier,** à **Bry-sur-Marne** (Seine-et-Marne), rue de Villiers. — Fondé en 1886, avec 30 lits, par le département de la Seine, dans une propriété que lui avait léguée, à cette condition, M. Favier, pour recevoir des vieillards indigents des deux sexes.

D'importantes constructions, qui seront bientôt achevées, ont été annexées à la fondation primitive et permettront d'hospitaliser 120 vieillards de plus (60 hommes et 60 femmes).

ASILES MUNICIPAUX DE LA BANLIEUE

3141. — **Asile municipal de vieillards,** à Boulogne-sur-Seine, rue des Abondances, 52. — Ouvert le 17 mars 1897 (en remplacement d'un autre fondé, en 1854, rue Saint-Denis et depuis agrandi à plusieurs reprises). — Desservi par les *Sœurs de Saint-Charles* (de Nancy). — 250 lits, 26 chambres particulières. — Reçoit gratuitement, en dortoirs de 16 lits, des vieillards indigents des deux sexes nés ou domiciliés depuis dix ans dans la commune, les hommes âgés de 70 ans et les femmes de 65 ans au moins. — Reçoit moyennant une pension à fixer de gré à gré, en chambres de un ou deux lits, des vieillards seuls ou en ménage, ne remplissant pas les conditions nécessaires pour être admis gratuitement.

L'Asile de Boulogne avait été modestement installé au début, à l'aide d'une donation de 40,000 francs faite par M. Chauvel, pour recevoir des vieillards qu'il logeait sans les nourrir. Diverses autres libéralités (1) per-

(1) En 1865, 200,000 francs de M. Rieux, — en 1889, 40,000 francs de M. Magnier,

mirent de le développer et d'y pratiquer une hospitalité plus complète. Enfin, le conseil municipal vota un crédit de 700,000 francs pour lui substituer le bel établissement qui vient d'être inauguré.

3142. — **Asile municipal de Neuilly**, rue Soyer, 5. — *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1889. — Desservi par un personnel laïque. — Reçoit gratuitement des vieillards indigents des deux sexes comptant, les hommes 70 ans, et les femmes 65 ans d'âge, les uns et les autres 5 ans de résidence à Neuilly depuis leur cinquantième année, s'ils y sont nés, et 18 ans, s'ils sont originaires d'autres communes, et à condition qu'ils n'aient pas de maladies incurables ou d'infirmités exigeant des soins spéciaux. — 40 lits (16 pour hommes, 24 pour femmes).

3143. — **Asile municipal de Levallois-Perret**, rue Gide, 1. — Desservi par un personnel laïque. — 20 lits. — Reçoit gratuitement des vieillards indigents de la commune.

3144. — **Asile municipal de Saint-Denis**, rue de la Boulangerie, 15 (ancien Hôtel-Dieu). — Desservi par un personnel laïque. — 9 lits. — Reçoit gratuitement des vieillards habitant Saint-Denis depuis 15 ans au moins.

3145. — **Hospice-asile municipal de Saint-Ouen**, rue des Abouts. — Fondé en 1887. — Réorganisé et agrandi par de nouveaux bâtiments inaugurés en 1896. — Desservi par un personnel laïque. — 55 lits.

Reçoit gratuitement des vieillards indigents des deux sexes de la commune, seuls ou en ménage.

3146. — **Hospice Guittard**, à Champigny. — Autorisé en 1822. — Dépendant du Bureau de bienfaisance. — Direction laïque. — 11 lits.

Reçoit des vieillards indigents, ceux de la commune gratuitement, les autres moyennant une pension annuelle de 600 francs.

3147. — **Maison de retraite Lasserre**, à **Issy**, dépendant du Bureau de bienfaisance. — Fondée en 1871 par M. Lasserre. — Desservie par un personnel laïque. — 11 lits.

Reçoit gratuitement des femmes sans ressource, comptant au moins 65 ans d'âge et 10 ans de résidence dans la commune.

3148. — **Asile de vieillards**, à **Thiais**, rue de la Mairie, 5. — Dépendant du Bureau de bienfaisance. — Fondé en 1885. — Direction laïque. — 12 lits. — Loge gratuitement des vieillards indigents des deux sexes.

— en 1892, 30,000 francs de Mme Dambour, — en 1896, 200,000 francs de M. Despeux et 10,500 francs du baron de Rothschild.

ASILES DE VIEILLARDS PRIVÉS

3149-3155. — **Petites Sœurs des Pauvres**. — Congrégation fondée à Saint-Servan, en 1841, ayant pour but de recueillir gratuitement, dans des locaux séparés, des hommes et des femmes indigents âgés de 60 ans au moins ; — de pourvoir à leur entretien par des dons en argent et surtout en nature qu'elle recueille au jour le jour, sa règle lui interdisant de posséder aucun revenu (1); — de leur donner, sans l'assistance d'aucune personne étrangère à la congrégation, tous les soins dont ils peuvent avoir besoin.

Les *Petites Sœurs des Pauvres* ont actuellement sept maisons dans le département de la Seine :

Rue Saint-Jacques, 177. — Fondée en 1849. — 170 lits.

Avenue de Breteuil, 62. — Fondée en 1851 (rue du Regard) par la 10e légion de la garde nationale. — 270 lits.

Rue Picpus, 73 (précédemment boulevard Mazas). — Fondée (rue des Postes) en 1853. — 258 lits.

Rue Notre-Dame des Champs, 45. — Fondée en 1854 (rue Royer-Collard) par l'abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice. — 275 lits.

Rue Philippe de Girard, 13. — Fondée en 1864. — 286 lits.

Saint-Denis, à l'Ermitage. — Fondée en 1875. — 98 lits.

Levallois-Perret, rue Gide, 45. — Fondée par M. Raynaud, ancien maire de Levallois (à qui elle coûta plus d'un million). — 125 lits.

Dans le département de la Seine : 7 maisons, contenant 1,482 lits; — dans toute la France, colonies comprises : 108 maisons, 16,600 lits; — à l'étranger : 160 maisons, près de 30,000 lits (2); — soit, en tout, **268** maisons, desservies par **4,500** religieuses, abritant près de 46,000 vieillards... Et cette œuvre colossale a été inaugurée, il n'y a guère qu'un demi-siècle, dans une petite chambre de Saint-Servan, par des jeunes ouvrières et une vieille servante sans ressource, sous l'inspiration d'un vicaire de leur paroisse ! La foi, la ferveur religieuse peuvent seules accomplir de tels prodiges, et nous ne savons si jamais elles en ont accompli de plus merveilleux.

L'histoire de cette fondation a été racontée bien des fois ; rappelons-la en peu de mots (3).

(1) A plusieurs reprises des personnes charitables voulurent fonder de nouvelles maisons, en les dotant d'un revenu qui assurerait leur existence et rendrait inutiles les quêtes quotidiennes : pour rester fidèles à leur règle, les *Petites Sœurs des Pauvres* refusèrent ces offres généreuses.

(2) 19 maisons en Angleterre (la première fondée en 1861), — 50 en Espagne (la première en 1863), — 14 en Belgique (la première en 1863), — 38 aux Etats-Unis la première en 1868), — 18 en Italie (la première en 1869), — une à Constantinople, — une au Chili, — 2 aux Indes, — 3 en Australie, etc.

(3) Voir, pour plus de détail, l'intéressant ouvrage qu'une dame anglaise a écrit

L'abbé Le Pailleur, vicaire de Saint-Servan, — le vénérable créateur de l'Œuvre, — parmi toutes les misères qu'il secourait, s'intéressait particulièrement à celle des vieillards, trop souvent accompagnée de souffrances et d'infirmités physiques. Il gémissait de son impuissance à la soulager et, depuis longtemps, cherchait le moyen de lui venir plus efficacement en aide. Au commencement de l'année 1840, deux de ses paroissiennes, Marie Jamet et Virginie Tredaniel, la première âgée de 18 ans, la seconde de 16 ans, lui exprimèrent l'une après l'autre le désir d'embrasser la vie religieuse. L'abbé Le Pailleur voit en elles aussitôt les instruments du projet qu'il a conçu, vaguement encore, de fonder une œuvre spécialement consacrée à la vieillesse indigente. Il promet aux deux jeunes filles de diriger prochainement leur vocation vers la meilleure voie, les engage, en attendant, à se lier, à visiter et à soigner ensemble une vieille femme aveugle de leur voisinage. Une autre pénitente de l'abbé Le Pailleur voulut bientôt se joindre à elles. C'était Catherine Jugan, une ancienne servante de 48 ans, qui — leur directeur leur ayant conseillé de devenir mendiantes pour l'amour des pauvres et ses deux compagnes étant trop jeunes pour oser encore le faire — ira la première quêter à domicile; que, par conséquent, on connaîtra seule au dehors, et à qui l'on attribuera ainsi l'initiative de l'œuvre dont elle ne fut, en réalité, que la troisième ouvrière.

Fanchon Aubert, amie de Catherine Jugan, avait quelques économies et occupait un modeste logement où elle consentit à recueillir la vieille aveugle : celle-ci fut portée chez elle, — le 15 octobre 1840, — par Mlles Jamet et Tredaniel, ou plutôt par Sœur Marie-Augustine et Sœur Marie-Thérèse, car les deux fondatrices s'appelaient ainsi déjà, bien que la congrégation qu'elles allaient former, pour desservir leur œuvre, ne fût pas encore régulièrement constituée.

Fanchon Aubert, chez qui l'on avait amené, après la vieille aveugle, d'autres malheureuses âgées ou infirmes et dont le logement devenait trop étroit, loua, dix mois plus tard, un petit rez-de-chaussée occupé jusqu'alors par un cabaret, et qui put recevoir 12 lits.

Un an plus tard, ces 12 lits ne suffisant plus, la communauté naissante acheta une grande maison qui pouvait en contenir 50 : cette maison coûtait 22,000 francs; on n'avait rien pour la payer. L'abbé Le Pailleur acquitta les frais de contrat en vendant sa chapelle d'argent et sa montre d'or; pour le reste, il s'en remettait à Dieu : dès l'année suivante, les 50 lits étaient occupés et la maison payée.

L'Œuvre étant bien assise à Saint-Servan, l'abbé Le Pailleur songea à l'établir dans d'autres villes : en 1846, la Sœur Marie-Augustine alla à Rennes, puis à Dinan, les mains vides naturellement, comme toujours (1).

en français : *Les Petites Sœurs des Pauvres*, par Mme A. B. RAM. Paris, Plon et Nourrit, 1895.

(1) Quand, dix ans plus tard, l'Œuvre acheta une maison à Rennes pour remplacer l'installation primitive, elle avait 18,000 francs à y consacrer : la maison en coûtait 212,000.

Avant la fin de l'année, les maisons de Rennes et de Dinan se suffisaient, comme celle de Saint-Servan, et, pour desservir les trois, il y avait déjà 15 *Petites Sœurs*.

Après avoir installé l'Œuvre à Tours, à Nantes, à Besançon (1), les *Petites Sœurs* arrivèrent à Paris en 1849 et y fondèrent, rue Saint-Jacques, une première maison, dont les débuts furent pénibles. Bien qu'on n'eût osé y recueillir que quelques pauvres vieux, on avait grand'peine à les nourrir. L'abbé Le Pailleur eut une inspiration hardie : « Recevons, dit-il, autant de vieillards que la maison en peut contenir! » Ainsi fut-il fait; et les offrandes commencèrent à affluer.

Dans les 20 années suivantes, 70 maisons nouvelles — dont 10 en une seule année (1852) — furent créées en France. Au surplus, comme il peut sembler intéressant de suivre année par année ce magnifique développement, nous croyons devoir placer sous les yeux du lecteur, si longue qu'elle soit, la nomenclature chronologique de toutes ces fondations.

1840. — Saint-Servan.

1846. — Rennes, — Dinan.

1847. — Tours.

1849. — Nantes, — Paris (maison de la rue Saint-Jacques), — Besançon.

1850. — Angers, — Bordeaux, — Rouen, — Nancy.

1851. — Paris (maison de la rue du Regard), — Laval, — Lyon, — et une maison à l'étranger.

1852. — Lille, — Marseille, — Bourges, — Pau, — Vannes, — Colmar, la Rochelle, — Dijon, — Saint-Omer, — et Brest.

1853. — Chartres, — Bolbec, — Paris (maison de la rue Picpus), — et deux maisons à l'étranger.

1854. — Toulouse, — Saint-Dizier, — le Havre, — Blois, — le Mans, — Tarare, — Paris (maison de la rue Notre-Dame des Champs), — et une maison à l'étranger.

1855. — Orléans.

1856. — Strasbourg, — la Tour-Saint-Joseph (maison mère), — Caen, — Saint-Étienne, — Perpignan, — Montpellier, — et une maison à l'étranger.

1857. — Agen, — Poitiers, — et une maison à l'étranger.

1858. — Saint-Quentin, — Lisieux, — Annonay.

1859. — Amiens, — Roanne.

1860. — Valenciennes, — Grenoble, — Draguignan, — Châteauroux, — Roubaix, — Boulogne-sur-Mer.

1861. — Dieppe, — Béziers, — Clermont-Ferrand, — Lyon, — Metz, — et une maison à l'étranger.

1862. — Nice, — Lorient, — Nevers, — Flers, — et quatre maisons à l'étranger.

(1) Là se produisit un fait inusité : grâce à la libéralité d'un riche israélite de la ville, la maison, dès le jour de son ouverture, était en état de recevoir 200 vieillards.

1863. — Villefranche, — Cambrai, — Niort, — et sept maisons à l'étranger.

1864. — Paris (rue Philippe de Girard), — et trois maisons à l'étranger.

1865. — Les Sables d'Olonne, — Troyes, — et quatre maisons à l'étranger.

1866. — Maubeuge, — et deux maisons à l'étranger.

1867. — Nîmes, — Toulon, — Tourcoing, — Cherbourg, — Valence, — et deux maisons à l'étranger.

1868. — Périgueux, — Alger, — Dunkerque, — et cinq maisons à l'étranger.

1869. — Reims, — Vic de Bigorre, — Cannes, — et cinq maisons à l'étranger.

1870. — Trois maisons à l'étranger.

1871. — Deux maisons à l'étranger.

1872. — Quatre maisons à l'étranger.

1873. — Grasse, — Rochefort, — Chantenay, — Lons-le-Saunier, — et trois maisons à l'étranger.

1874. — Saint-Pierre-lez-Calais, — Autun, — et quatre maisons à l'étranger.

1875. — Limoges, — Saint-Denis, — et quatre maisons à l'étranger.

1876. — Auch, — et deux maisons à l'étranger.

1877. — Rive-de-Gier, — Saintes, — Armentières, — Vienne, — et cinq maisons à l'étranger.

1878. — Douze maisons à l'étranger.

1879. — Lyon (2e maison), — Carcassonne, — et cinq maisons à l'étranger.

1880. — La Madeleine-lez-Lille, — et sept maisons à l'étranger.

1881. — Bône, — et dix maisons à l'étranger.

1882. — Tunis, — et dix-sept maisons à l'étranger.

1883. — Biarritz, — et sept maisons à l'étranger.

1884. — Évreux, — Granville, — Elbeuf, — et sept maisons à l'étranger.

1885. — Marseille (2e maison), — Douai, — Oran, — Fourmies, — plusieurs à l'étranger.

1886. — Alençon et plusieurs à l'étranger.

1888. — Aix, — Levallois-Perret, — plusieurs à l'étranger.

A Paris, dans le quartier d'Auteuil (rue Varize), sur un vaste terrain donné aux *Petites Sœurs des Pauvres* par M. Schillizzi, ne tardera pas à s'ouvrir une nouvelle maison qui portera le nom de ce bienfaiteur et pourra recevoir, sinon au début, du moins prochainement, 200 vieillards.

Enfin, au mois de janvier 1897, une colonie de *Petites Sœurs* s'embarquait à Marseille pour aller fonder à Nouméa une maison qui, à cette heure, doit être inaugurée.

Le nombre des maisons fondées à l'étranger s'est élevé, on vient de le voir, jusqu'à 17 en une seule année (1882). Installer 17 établissements en 12 mois, dans des pays éloignés l'un de l'autre où l'on n'a que peu ou point de relations, dont on ignore la langue, quel effrayant labeur! Pour cette

partie de son œuvre, le Père Le Pailleur avait heureusement trouvé un précieux auxiliaire dans le Père Lelièvre, qui, ayant quitté le monde à cette intention spéciale, passe sa vie à parcourir infatigablement le globe.

Sa tâche était facilitée, nous devons le dire, par l'universelle popularité des *Petites Sœurs des Pauvres*, et par la faveur avec laquelle, même dans les pays protestants ou musulmans, on était disposé à les accueillir. Les divers historiens de l'œuvre ont cité à cet égard une série de faits intéressants : c'est lord Aberdeen, vice-roi d'Irlande, invitant les *Petites Sœurs* de Dublin et leurs 90 pensionnaires valides à sa résidence de Phœnix-Parck, où les conduisirent ses propres voitures, au milieu d'une escorte militaire, où lord et lady Aberdeen leur firent les honneurs d'un superbe repas et, assistés d'un gendre de la reine, en ce moment leur hôte, les servirent eux-mêmes; c'est le congrès de Washington rendant un solennel hommage à la charité des *Petites Sœurs* et votant un crédit de 25,000 dollars pour leur permettre d'agrandir l'établissement qu'elles avaient fondé dans cette ville; c'est un propriétaire de Constantinople leur donnant sa maison, à la condition d'y rester et de finir ses jours entre leurs mains, au milieu de leurs vieillards, etc. Quant aux pays catholiques, elles y rencontrent une sympathie plus vive encore. La reine de Portugal organise à leur profit une kermesse où elle vend elle-même, pendant trois jours. A Barcelone, elle font, bien malgré elles, une entrée triomphale, toutes les autorités de la ville étant allées, musique et bannières en tête, au-devant d'elles (1).

Nous recherchons volontiers ce que toutes les grandes œuvres ont produit, dans quelle mesure elles ont pu, depuis qu'elles fonctionnent, soulager la misère. Pour l'œuvre des *Petites Sœurs des Pauvres* une telle recherche semble particulièrement difficile. Combien elles ont recueilli de vieillards en France, depuis le jour où Marie Jamet et Virginie Tredaniel, portaient chez Fanchon Aubert la vieille femme aveugle, — comment l'apprendre? Si elles le savaient, elles se garderaient bien de le dire; mais elles l'ignorent à coup sûr! Dans une congrégation qui s'est interdit la prévoyance, qui a pour règle de laisser à Dieu le soin d'équilibrer son budget de chaque année, de chaque jour, on ne peut savoir ce que c'est qu'un « compte moral et financier », et l'on doit se soucier fort peu des statistiques!

Peut-être, cependant, ne serait-il pas impossible de deviner, au moins à

(1) En France, à Paris, les hostilités que rencontrent certaines œuvres catholiques désarment devant celle-là. Le *Temps* le constatait en lui rendant ce loyal hommage : « Rappelez-vous que les *Petites Sœurs des Pauvres* vivent de la charité au jour le jour, qu'il leur est interdit de thésauriser, qu'elles ne savent pas à la fin du mois ce qu'elles auront le mois suivant. Et quand vous les verrez accomplir leur œuvre infatigable de dévouement, ne vous détournez pas, allez à elles... Dites-vous bien qu'il n'y a pas de charité mieux placée; dites-vous aussi qu'il n'y a pas d'opinion philosophique particulière qui puisse être, je ne dirai pas hostile, mais indifférente devant cette admirable association. La charité, ainsi entendue, ainsi pratiquée, doit être universellement respectée et encouragée parce qu'elle est profondément humaine. »

peu près, et de leur apprendre à elles-mêmes ce qu'elles n'ont jamais songé à rechercher.

Sachant combien chacune des maisons du département de la Seine contient de lits, sachant depuis combien d'années elle est ouverte, il nous est aisé de calculer combien de journées de présence elle eût fournies depuis sa fondation, si elle eût toujours été pleine. Pour la maison de la rue Saint-Jacques, nous trouverions : 2,978,400 journées; pour celle de l'avenue de Breteuil, 4,533,300; pour celle de la rue Picpus, 4,143,480; pour celle de la rue Notre-Dame des Champs, 4,316,025; pour celle de la rue Philippe de Girard, 3,444,870; pour celle de Saint-Denis, 786,940; pour celle de Levallois, 410,625; soit pour les sept : 20,613,640 journées de présence.

Mais, considérant que depuis leur inauguration le nombre de leurs lits a pu être légèrement augmenté, que tous ces lits n'ont pas dû être constamment occupés, nous réduirons ce chiffre d'un quart, ce qui nous donnera encore un total de plus de 15 millions.

Si nous faisons un calcul semblable pour toutes les maisons de France et des colonies, le total général que nous obtiendrons dépassera 130 millions.

130 millions de journées auxquelles, sans caisse garnie à l'avance, les *Petites Sœurs des Pauvres* ont dû pourvoir en courant, chaque matin, de porte en porte ! Que de peines et de fatigues quotidiennes, quel incessant prodige d'activité, représente l'exécution d'un pareil programme ! Et pour que les *Petites Sœurs* aient pu le réaliser, pour qu'elles aient pu se procurer au jour le jour le moyen de loger, de nourrir, de chauffer, d'habiller une telle quantité de malheureux, ne faut-il pas qu'elles aient trouvé dans la bienfaisance publique un concours, une sympathie proportionnés à leur admirable dévouement?

AUTRES ASILES PRIVÉS

à Paris.

Ve arrondissement :

3156. — **Maison de la Sœur Rosalie Rendu,** rue de l'Épée de Bois, 5. — Fondée en 1850 par la Sœur Rosalie. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 26 lits : 16 à la disposition du bureau de bienfaisance, où sont admises gratuitement des femmes âgées de 70 ans assistées par lui; 10 à la disposition de la Sœur Supérieure, pour lesquels des femmes âgées payent une pension de 500 francs.

VIe arrondissement :

3157. — **Asile Saint-Joseph,** rue Saint-Benoît, 18. — Fondé en 1868.

— Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit gratuitement des femmes âgées de la paroisse de Saint-Germain des Prés. — 20 lits.

3158. — **Maison de Notre-Dame de Nazareth.** — Desservie par les *Sœurs servantes du Sacré-Cœur.* — Assure, moyennant un très modique loyer, le logement et les soins des religieuses à des vieillards des deux sexes, visités par la Conférence de Saint-Vincent de Paul du quartier. — 40 lits.

VIIe arrondissement :

3159. — **Asile Sainte-Anne,** rue Perronnet, 9. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des femmes âgées de la paroisse de Saint-Thomas d'Aquin, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension annuelle de 500 francs. — 17 lits.

VIIIe arrondissement:

3160. — **Maison de la Sainte-Famille,** faubourg Saint-Honoré, 248, avenue Beaucourt, 3 (précédemment, rue de Monceau, 11). — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Assure, moyennant un loyer de 50 à 200 francs, le logement et les soins des religieuses à des veuves de la paroisse de Saint-Philippe du Roule n'ayant pas de fils âgé de plus de 14 ans. — 80 lits.

3161. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue du Général Foy, 20. — Assure gratuitement le logement et les soins des religieuses à des femmes de la paroisse de Saint-Augustin, âgées de 60 ans au moins, auxquelles elle donne, chaque mois, pour 10 francs environ de bons. — 40 logements.

XIe arrondissement :

3162. — **Maison des Sœurs de Sainte-Marie,** rue Saint-Maur, 64. — Assure gratuitement le logement et les soins des religieuses à des vieillards des deux sexes de la paroisse de Saint-Ambroise, âgés de 65 ans au moins. — Reçoit particulièrement des ménages. — 18 lits.

XIIe arrondissement :

3163. — **Asile de la Muette,** rue du Sergent Bauchat. — Fondé en 1854 par le Conseil presbytéral de l'Église réformée de Paris. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1889. Administré par un conseil de 20 membres. — 70 lits.

Reçoit, moyennant une pension de 35 francs par mois, plus un trousseau et un mobilier qu'ils doivent fournir, des vieillards protestants des deux sexes âgés de 65 ans, domiciliés depuis deux ans à Paris, sans famille qui puisse les recueillir, n'ayant point d'infirmités exigeant des soins particuliers et un traitement médical suivi.

L'asile fut d'abord installé dans une maison de la rue des Boulets, qui se

nommait alors rue de la Muette : d'où vint le nom qu'il y reçut et qu'il a conservé depuis. Au début, cette maison était louée et ne contenait que 26 lits. En 1861, le conseil l'acheta, grâce au produit d'un legs de 40,000 fr. de Mme Thuret-Fould et d'un legs de 25,000 francs de M. Jameson (1). Restaurée et agrandie l'année suivante, elle contint alors 50 lits; elle put même en recevoir plus tard 60. Mais comme elle devenait insuffisante, le conseil la vendit, et, à l'aide d'une souscription ouverte à cet intention, il acheta, rue des Buttes (devenue rue du Sergent Bauchat), un terrain où il fit construire un nouvel asile plus vaste et mieux amenagé, qui fut inauguré en 1894.

Les dépenses annuelles de l'œuvre sont de 40,000 francs environ.

Depuis sa fondation elle a reçu plus de 500 vieillards.

3164. — **Maison de retraite de vieillards**, rue Picpus, 75. — **Annexe de l'hôpital Rothschild**. (Voir section XLVIII.) — Fondée en 1853. Reçoit des vieillards israélites des deux sexes âgés de 70 ans au moins, résidant à Paris depuis dix ans, les indigents gratuitement, les autres moyennant une pension annuelle de 800 francs.

La *Maison de retraite des vieillards* fut ouverte avec 34 lits. La baronne James de Rothschild donna, en 1868, la somme de 50,000 francs pour l'agrandir; elle eut alors 50 lits. En 1882, une nouvelle annexe fut construite, qui en porta le nombre à 86.

83 de ces lits ont été fondés. Pendant l'exercice 1895, cinq donations de 15,000 francs ont été faites à cette intention par Mme la baronne Edmond de Rothschild, M. et Mme Mathias Lehmann, Mme Charles Heine, Mme Armand Aron, MM. Henri et Émile Deutsch.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er mai 1896, la *Maison de retraite* de l'*Hôpital Rothschild* a reçu 658 vieillards.

3165. — **Maison de retraite pour la vieillesse** (femmes), boulevard Picpus, 46. — Fondée, en 1883, par M. Moïse Léon. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1887. Administrée par un comité de douze membres, sous le contrôle du *Comité de bienfaisance israélite*, auquel le fondateur l'a léguée. — 24 lits.

Reçoit des femmes israélites, veuves ou célibataires, âgées de 60 ans au moins, de 75 ans au plus, résidant depuis trois ans dans le département de la Seine, n'ayant ni infirmités ni maladies contagieuses ou chroniques, moyennant une pension mensuelle de 50 francs (quelques-unes seulement à demi-bourse).

Pendant l'exercice 1895, les recettes de la *Fondation Moïse Léon* se sont élevées à 25,280 francs (10,620 francs de pensions, 14,660 francs de dons); ses dépenses à 24,882 francs.

(1) L'*Asile de la Muette* a reçu, sous forme de dons ou de legs, diverses autres libéralités, notamment 5,000 francs du baron Triquetti (en 1876), 5,800 francs de Mlle Vincent Saint-Laurent (1877), 23,000 francs de Mme Féline (1888 et 1889), 20,000 francs de M. Jules Mallet (1890).

3166. — **Hospice d'Enghien,** rue Picpus, 12. Desservi par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Fondé, en 1819, par Madame Adélaïde, en mémoire du duc d'Enghien, pour les anciens serviteurs des princes de la famille royale. — Reçoit spécialement, mais non exclusivement, les anciens serviteurs de la Maison d'Orléans, à qui il appartient, et qui décide des admissions. — 32 lits. (Doit être prochainement transféré au château d'Amboise.)

XIIIe arrondissement :

3167. — **Asile de vieillards,** rue Vandrezanne, 22. — Fondé, en 1872, par Mme Nolleval. Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* Loge gratuitement 24 ménages de vieillards de la paroisse Saint-Marcel (le mari devant être âgé de 60 ans au moins), et leur donne 5 francs par mois.

3168. — **Asile de vieillards,** rue Jenner, 33. — Fondé en 1891. Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des vieillards âgés de 60 ans au moins, moyennant une pension variant de 400 à 800 francs. — 14 lits.

3169. — **Maison Marie-Joseph,** rue de la Glacière, 35. — Fondée en 1873. Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* Assure gratuitement le logement et les soins des religieuses à des femmes du quartier, âgées de plus de 60 ans. — 36 lits.

XIVe arrondissement :

3170. — **Infirmerie Marie-Thérèse,** rue Denfert-Rochereau, 92. — Fondée par Mme de Chateaubriand. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1827. Dépendant de l'archevêché de Paris. — Reçoit gratuitement, sur la désignation du cardinal archevêque, des prêtres âgés ou infirmes du diocèse de Paris.

3171. — **Asile Notre-Dame du Bon-Secours,** rue des Plantes, 66. — Fondé, en 1874, par M. l'abbé Carton. Desservi par les *Sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu de Paris.*

En 1868, M. l'abbé Carton, nommé depuis peu curé de Montrouge, organisait une œuvre de charité, l'*Association de Notre-Dame de Bon-Secours,* dont, grâce à ses incessants efforts, le budget annuel atteignit au bout de quelques années 12,000 francs.

Mais il rêvait de créer un asile pour les vieillards hors d'état de travailler, et dont des secours temporaires ne pouvaient suffire à assurer l'existence. En 1874, il acheta, passage Rimbaut, une petite maison où il recueillit quinze vieilles femmes. Il déplorait de ne pouvoir en recevoir davantage, et avec elles des hommes âgés, et même des malades de tout âge, lorsqu'on lui offrit de lui céder, rue des Plantes, un beau terrain de 15,000 mètres, pour le prix de 200,000 francs, dont la moitié seulement devait être payée comptant, le reste en cinq annuités.

L'abbé Carton, très séduit par cette proposition, s'adressa à divers bienfaiteurs, et recueillit 75,000 francs. Une personne charitable lui avança 25,000 francs, dont elle avait fait le sacrifice, et qui lui furent pourtant rendus. Cela suffisait pour faire face aux nécessités du moment : quant aux nécessités de l'avenir, la Providence saurait bien y pourvoir; — et elle y a effectivement pourvu.

Le 25 mars 1878, l'abbé Carton inaugurait un premier bâtiment qui, d'après le plan général, était destiné à recevoir plus tard des malades; il y installa provisoirement des vieillards des deux sexes. Les deux bâtiments qui leur ont été par suite affectés, un pour les hommes, un pour les femmes (admis à 70 ans, la plupart gratuitement, les autres moyennant une pension de 600 francs), contiennent chacun 50 lits.

L'abbé Carton, pour le rare dévouement avec lequel il avait entrepris et assis cette fondation, reçut de l'Académie française le prix Montyon, sur un très élogieux rapport de Renan, son ancien condisciple au séminaire d'Issy. Peu de temps après, il mourait, en léguant l'établissement de la rue des Plantes à son autre condisciple, Mgr Richard, archevêque de Paris, sous la direction duquel il est resté depuis.

XVe arrondissement :

3172. — **Asile Anselme Payen,** rue Violet, 77. — Fondé en 1874 et doté par Mme Payen. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Paul* (de Chartres). — Reçoit des vieillards des deux sexes, âgés de 70 ans (de 65 ans, s'ils sont infirmes), ceux qui sont étrangers à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, moyennant une pension annuelle de 600 francs; ceux qui y sont domiciliés, moyennant une pension moindre, et, en général, gratuitement ceux qui y résident depuis dix ans. — 50 lits (20 pour hommes, 30 pour femmes), plus quelques chambres réservées à des dames âgées payant une pension plus élevée.

3173. — **Asile de Notre-Dame de Bon-Repos,** rue Blomet, 128. — Fondé en 1860. Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire.* — Reçoit, moyennant une pension annuelle de 440 francs (plus un mobilier et un trousseau), des femmes françaises (célibataires ou veuves) ayant 60 ans d'âge et vingt ans de domicile dans le département de la Seine. — 84 lits (dont 12 gratuits et 12 à demi-pension).

3174. — **Maison des Sœurs de la Croix,** rue de Vaugirard, 233. — Reçoit des dames âgées, moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré.

XVIe arrondissement :

3175. — **Asile Saint-Joseph,** avenue Victor Hugo, 197. — Dirigé par les *Sœurs de la Sagesse.* — Reçoit des vieillards des deux sexes de la paroisse Saint-Honoré, âgés de 60 ans au moins. — 30 lits.

3176. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue Raynouard, 62. — Fondée, en 1882, par les familles Thonissen et de Nouville. — Reçoit des femmes âgées de 60 ans, de la paroisse, gratuitement ou moyennant une pension annuelle de 600 francs en dortoir, de 1,200 fr. en chambre particulière. — 14 lits (dont 8 gratuits).

3177. — **Asile François Delessert**, rue Lekain, 5 et 7. — Fondé par Mme F. Delessert, en exécution d'un vœu de son mari. Dirigé par une diaconesse. — Reçoit gratuitement des femmes protestantes âgées. — 12 lits.

3178. — **La Famille**, Maison de retraite, rue de Passy, 93. Dirigée par des diaconesses luthériennes. — Reçoit des dames protestantes âgées, moyennant une pension variant de 100 à 150 francs par mois. Doit être transférée rue de La Tour.

XVIIe arrondissement :

3179. — **Maison de retraite Saint-Vincent de Paul**, rue Salneuve, 19. — Fondée en 1852. *Reconnue établ. d'util. publ.* en 1876. Dirigée par les *Sœurs de Sainte-Marie*. — Reçoit des femmes âgées de 70 ans au moins, celles du quartier des Batignolles gratuitement, les autres moyennant une pension de 600 francs. — 50 lits (dont quelques-uns, en chambres particulières, pour dames payant une pension de 800 à 1,200 francs).

XIXe arrondissement :

3180. — **Asile de la Société philanthropique**, rue de Crimée, 166. — Fondé en 1882. Desservi par les *Sœurs de Notre-Dame du Calvaire*. — 18 lits. — Reçoit, moyennant une pension annuelle de 500 francs, des femmes sans infirmités nécessitant des soins particuliers, de bonnes vie et mœurs, ayant 70 ans d'âge et trois ans de domicile dans le département de la Seine.

XXe arrondissement :

3181. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue Bouret, 20. Procure gratuitement le logement et les soins des religieuses à des femmes âgées de la paroisse Saint-Georges. — 20 chambres.

ASILES DE VIEILLARDS ET MAISONS DE RETRAITE PRIVÉS HORS PARIS

Arrondissement de Saint-Denis.

Asnières :

3182. — **Asile Marie-Élisabeth**, rue de Châteaudun. — Fondé en 1888 par Mlle Marie Monzié-Lasserre, *Sœur de Saint-François Regis* (d'Aube-

nas). — Dirigé par les religieuses du même ordre. — Reçoit, après six mois d'inscription, des femmes indigentes d'Asnières, âgées de 60 ans, moyennant 100 francs d'entrée et un petit trousseau. — 28 lits.

Clichy :

3183. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul**, rue Martre, 84. — Reçoit des femmes âgées, moyennant une pension variant de 800 à 1,000 francs. — 30 places.

Courbevoie :

3184. — **Asile Lambrechts,** rue de Colombes, 46. — Fondé en exécution d'un legs fait, en 1823, par le comte Lambrechts, ancien ministre de la justice, ne fut inauguré qu'en 1846. Est dirigé par un pasteur, sous la surveillance d'un conseil d'administration et le contrôle de l'Assistance publique. — Reçoit des vieillards protestants, luthériens ou réformés, des deux sexes, âgés de 70 ans, moyennant une pension modique, garantie par les consistoires. — 40 lits.

Le comte Lambrechts n'appartenait pas à la religion protestante. Ce qui le décida à faire cette fondation, c'est qu'à l'époque où il mourut il n'existait à Paris presque aucun établissement charitable pour les indigents réformés ou luthériens, et que les indigents catholiques lui semblaient, au contraire, comme le disait son testament, « assez favorisés ».

L'Asile fondé par lui pour les vieillards et les enfants (voir n° 616) a reçu de la famille Dassier une importante donation.

Bécon-les-Bruyères :

3185. — **Asile du Chayla,** rue du Chayla, 12. — Fondé en 1878 et doté par Mlle du Chayla. — Dirigé par une commission administrative que préside le maire. — Reçoit gratuitement des vieillards des deux sexes, âgés de 78 ans, sans infirmités, et habitant la commune de Courbevoie depuis 10 ans. — 12 places.

Levallois-Perret :

3186. — **Hospice Greffulhe,** rue de Villiers, 82. — Fondé en 1873 et doté par le comte Greffulhe. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul*. — Reçoit gratuitement des femmes âgées de 70 ans au moins, non atteintes de maladies incurables ou contagieuses, ayant cinq ans de résidence dans le même quartier ou la même commune, et présentant un certificat de bonnes vie et mœurs. — 50 lits.

Neuilly-sur-Seine :

3187. — **Maison de retraite de Sainte-Anne,** avenue du Roule, 68. — Fondée en 1852 par M. l'abbé Deguerry. — Dirigé par les *Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne* (de Nevers). — Reçoit des dames âgées de 55 ans au moins (célibataires ou veuves), non atteintes de maladies chroniques ou contagieuses, moyennant une pension variant de 1,000 à

2,000 francs, plus l'apport d'un trousseau, d'un mobilier, de la literie, et les frais de chauffage et d'éclairage. — 120 lits (dont quelques-uns gratuits, par fondations).

Puteaux :

3188. — **Asile de vieillards,** rue de Paris, 91. — Fondé en 1896. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit gratuitement des femmes âgées de la paroisse. — 12 lits.

Stains :

3189. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** rue du Repos, 4. — Reçoit des vieillards des deux sexes âgés de 60 ans au moins, moyennant une pension variant de 800 à 1,200 francs, plus l'apport d'un trousseau et d'un mobilier. — 10 lits pour hommes, 40 pour femmes.

Arrondissement de Sceaux.

Arcueil-Cachan :

3190. — **Maison de retraite Saint-Joseph,** rue des Tournelles, 5. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des pensionnaires des deux sexes, âgés ou infirmes, sans ressources suffisantes pour vivre au dehors, moyennant 60 francs d'entrée et une pension variable à fixer de gré à gré (de 800 francs au moins), plus l'apport d'un trousseau, d'un mobilier et les frais d'éclairage et de chauffage.

Bobigny :

3191. — **Asile Sainte-Marthe,** rue du Parc. — Fondé en 1891. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs.* — Reçoit des femmes âgées ou infirmes, moyennant une pension annuelle de 600 francs en dortoir et de 700 francs en chambres particulières. — 26 lits.

Champigny :

3192. — **Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul,** Grande Rue, 102. — Reçoit des femmes âgées moyennant une pension variant de 1,200 à 1,500 francs. — 16 lits.

Charenton :

3193. — **Providence Saint-Joseph,** rue de Bordeaux (voir n° 731). — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Procure le logement et les soins des religieuses à des vieillards. — 5 lits.

Châtillon-sous-Bagneux :

3194. — **Maison de Sainte-Anne d'Auray,** rue de Fontenay, 5. — Fondée en 1861, avec le concours de Mme de Girardin-Vintimille. — Dirigée par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit, en chambres

particulières, des femmes âgées de 60 ans au moins, non atteintes de maladies incurables ou contagieuses, n'ayant pas de ressources suffisantes pour vivre au dehors, moyennant une pension de 800 francs, plus l'apport d'un mobilier et les frais d'éclairage et de chauffage. — 190 lits.

Clamart :

Maison Sainte-Émilie (voir section XLVIII). — A 7 lits réservés à des vieillards indigents de la commune, qui y sont reçus gratuitement.

3195. — **Hospice Ferrari,** place Ferrari. — Fondé par la duchesse de Galliera. — Desservi, sous la surveillance d'un comité, par les *Sœurs de la Sagesse.* — Reçoit gratuitement des vieillards des deux sexes âgés de 60 ans au moins. — 108 lits.

3196. — **Maison de retraite.** — Fondée par la duchesse de Galliera. — Réservée aux Frères des Écoles chrétiennes, âgés ou infirmes. — 100 lits.

3197. — **Maison Saint-Joseph,** rue Fauveau, 3. — Dirigée par les *Sœurs de Notre-Dame des Anges.* — Reçoit des femmes âgées moyennant une pension annuelle de 1,200 francs, plus l'apport du linge, de la literie et les frais de blanchissage, d'éclairage et de chauffage.

Gentilly :

3198. — **Asile de vieillards,** rue Frileuse, 2. — Fondé vers 1867. — Dirigé par les *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — 70 lits. — Reçoit des femmes âgées de 70 ans au moins, moyennant une pension annuelle de 600 francs en dortoir, et de 900 francs en chambre particulière.

L'Hay :

3199. — **Maison de retraite Sainte-Geneviève,** rue Bronzac, 6. — Fondée en 1851. — Dirigée par des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul.* — Reçoit des vieillards des deux sexes, âgés de 60 ans au moins, moyennant une pension de 1,000 francs en dortoir, de 1,200 à 2,000 en chambre particulière, plus l'apport d'un trousseau et d'un petit mobilier.

Ivry :

3200. — **Œuvre de Saint-Casimir.** — Asile fondé par le comte de Montessuy. — Dirigé par des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul,* d'origine polonaise. — Reçoit des vieillards polonais des deux sexes.

Malakoff :

3201. — **Villa Saint-Augustin,** rue Gambetta, 78. — Direction laïque. — Reçoit des vieillards des deux sexes, âgés de 60 ans au moins, moyennant une pension de 600 francs en dortoir; moyennant une pension à fixer de gré à gré en chambre particulière, plus l'apport d'un mobilier et de la literie.

Montrouge :

3202. — **Maison de famille, de santé, de retraite et de convalescence,** Grande Rue, 53, 55 et 57. — Fondée en 1896. — Direction laïque. — Reçoit des vieillards des deux sexes, moyennant une pension variable, à fixer de gré à gré.

Noisy-le-Sec :

3203. — **Hospice Saint-Antoine de Padoue,** rue de Pantin, 32. — Fondé en 1888. — Dirigé par les *Sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs.* — Reçoit, moyennant une pension annuelle de 250 francs et 100 francs d'entrée, ou la somme de 1,000 francs une fois donnée, des vieillards des deux sexes, valides ou infirmes, domiciliés dans le diocèse de Paris, — les hommes à partir de 70 ans, les femmes à partir de 60 ans. — 150 lits.

Cent cinquante lits constituent un asile important : pour le créer en si peu d'années, sans ressources préalables, les fondatrices ont dû faire des prodiges de dévouement, d'activité et, par le bien qu'on les voyait faire, obtenir de nombreux et généreux concours. En 1888, elles arrivaient de fort loin dans ce pays où, mal informées, elle croyaient trouver une école à diriger. Ce but leur échappant, elles en cherchent aussitôt un autre. Ayant entendu parler d'un vieillard malade et manquant de tout, elles le recueillent dans la maison qu'elles viennent de louer, rue du Goulet, 35. Quelques jours après, elles en vont prendre un second; puis on leur en amène d'autres, et tant d'autres bientôt, qu'elles sont obligées de louer une seconde maison rue de Pantin, où elles installent les femmes, gardant les hommes seulement dans la première.

Mais celle-ci ne tarde pas à leur échapper, son bail étant expiré et ne pouvant être renouvelé. Elles doivent de nouveau réunir dans le bâtiment de la rue de Pantin leurs pensionnaires, hommes ou femmes, devenus plus nombreux (elles en ont 150 aujourd'hui!), et pour les loger tous, y annexer des maisonnettes voisines.

Cette installation laisse à désirer. Les Sœurs rêvent d'avoir un hospice construit, aménagé pour elles, c'est-à-dire pour leurs vieillards. Un terrain de 4,000 mètres situé rue Tripier prolongée, dans d'excellentes conditions, est à vendre pour le prix de 25,000 francs. Elles trouvent de quoi l'acheter; elles trouvent de quoi commencer la construction; et, les bienfaiteurs ne pouvant manquer à une pareille œuvre, elles trouveront certainement de quoi l'achever sans interruption. En 1898, elle pourront donc sans doute inaugurer le nouvel *Hospice de Saint-Antoine de Padoue.*

Sceaux :

3204. — **Fondation Sainte-Marguerite.** — Hospice fondé et entretenu par M. Renaudin, en souvenir de sa femme. — Inauguré en décembre 1895. — Desservi par les *Sœurs de Saint-André.* — 32 lits. — Reçoit gratuitement des vieillards des deux sexes âgés de 65 ans au moins (et par exception des malades), domiciliés à Sceaux ou dans l'une des communes circonvoisines.

Vanves :

Villa Saint-Augustin. — Fondée en 1892 par l'Association des demoiselles du commerce (voir section XXVIII); est réservée aux sociétaires âgées de 55 ans au moins.

HORS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Aux Andelys (Eure) :

3205. — **Maison de retraite de Saint-Vincent de Paul.** — Succursale de la maison de Paris, rue Salneuve, 19 (voir ci-dessus). — Fondée par Mgr Lamarche. — Reçoit les hommes âgés de 70 ans au moins, ceux du quartier des Batignolles gratuitement, les autres moyennant une pension annuelle de 600 francs.

Publication périodique spéciale :

Bulletin de l'asile de Notre-Dame de Bon-Secours, rue des Plantes, 66; mensuel.

LXIV

SECOURS SPÉCIAUX POUR VIEILLARDS.

Secours représentatifs du séjour à l'hospice. — Pour être admis dans un hospice public, il faut : avoir 70 ans, ou être incurable et âgé de 20 ans au moins; être domicilié depuis 10 ans à Paris; être inscrit au bureau de bienfaisance; n'avoir pas de parents par qui l'on puisse être recueilli.

Mais le nombre de lits dont l'Assistance publique dispose dans les hospices ou maisons de retraite n'est que de 10,700, et le nombre des vieillards ou incurables remplissant les conditions nécessaires pour y être admis est beaucoup plus considérable.

Pour suppléer à cette insuffisance, l'Administration accorde à ceux qu'elle ne peut hospitaliser, bien qu'ils aient tous les titres indiqués ci-dessus pour solliciter leur admission, un secours mensuel dit « secours représentatif du séjour à l'hospice (1) ».

(1) Depuis le décret du 15 novembre 1895, ces secours sont alloués par le

Avant la loi du 7 août 1851, les bureaux de bienfaisance allouaient des secours mensuels spéciaux aux incurables et aux septuagénaires non hospitalisés; mais l'administration hospitalière ne pouvait distribuer aucun secours à domicile. L'article 17 de cette loi l'autorisa à prélever le cinquième des fonds précédemment destinés à l'hospitalisation, pour le distribuer à des vieillards qui rempliraient les conditions nécessaires pour l'obtenir. Elle usa, dès le mois de janvier 1852, de cette autorisation et ne cessa depuis d'en user.

Pendant l'année 1895, 1,682 indigents ont reçu de l'Assistance publique des secours représentatifs du séjour à l'hospice, montant ensemble à 274,129 francs.

Secours des bureaux de bienfaisance. — Des secours annuels, variant de 4 à 20 francs par mois, sont accordés par les bureaux de bienfaisance aux habitants de l'arrondissement, de nationalité française, domiciliés à Paris depuis trois ans, que leur âge (64 ans au moins) rend incapables de pourvoir à leur existence.

Au budget de 1896, ces secours figuraient pour la somme de 3,813,280 fr., se décomposant ainsi :

Secours de 20 francs.	960,000 francs.
Secours de 10 —	960,000 —
Secours de 8 —	249,984 —
Secours de 4 —	1,543,296 —
Secours de la fête du 14 juillet. . .	100,000 —
Frais d'administration.	740,325 —

3206. — **Fondation Douaüd,** *en faveur des garçons de recette de la ville de Paris,* rue Saint-Georges, 26. — Après avoir débuté comme simple garçon de recette dans la grande maison du baron J.-Ch. Davillier, M. Claude-Laurent Douaüd était devenu commis, puis chef d'une maison de banque où il avait acquis une fort belle fortune.

Ayant éprouvé la probité scrupuleuse et l'absolu dévouement de son garçon de caisse, Blaise Alix, il en avait fait son caissier et son ami. Alix ayant atteint l'âge de la retraite, M. Douaüd, resté célibataire, voulut le prendre avec lui dans l'hôtel qu'il avait acheté, rue Saint-Georges, en lui assurant sa vie durant la continuation de son traitement.

Lorsqu'il mourut, M. Douaüd, après avoir fait une large part à sa famille, légua à son vieux caissier une somme de 30,000 francs, une rente de 2,500 francs et sa bibliothèque; il affecta le reste de sa fortune, soit la somme de 250,000 francs, une rente de 15,000 francs et son hôtel de la rue Saint-Georges, à la fondation dans cet hôtel et à l'entretien d'une maison d'asile pour les garçons de recette de la ville de Paris.

directeur de l'Assistance publique, sur la proposition des bureaux de bienfaisance pour les neuf dixièmes, et par le directeur seul pour un dixième.

Par son testament, daté du 20 mars 1839, et dont il chargeait le baron J.-Ch. Davillier, son ancien patron, et M. Samson Davillier d'assurer l'exécution, M. Douaüd indiquait avec précision quels devaient être le caractère et les bénéficiaires de cette fondation. La maison d'asile ne devait contenir que 10 lits. Elle serait « destinée à recevoir et à soigner les hommes malades, infirmes, valétudinaires ou âgés, pris indistinctement dans la classe des garçons de caisse et de recette des maisons de banque et de commerce de Paris, sans acception de croyance, de manière que, grâce à ces soins, ils puissent en cas de maladie conserver leur place dans les maisons qui les emploient ». Le conseil d'administration, qui serait composé d'abord de 5 membres désignés par les exécuteurs testamentaires et qui ensuite se recruterait de lui-même, statuerait sur les améliorations dont il jugerait la fondation susceptible et emploierait l'excédent des recettes « de la manière qu'il croirait la plus avantageuse aux intérêts des garçons de recette et de leurs familles ».

La maison d'asile, que les *Sœurs de Sainte-Marie* étaient chargées de desservir, s'ouvrit aussitôt; mais les garçons de recette malades, à peu près sûrs de s'y trouver seuls, n'y entraient pas volontiers et demandaient presque tous à être envoyés à la maison Dubois. Vingt-deux ans après sa fondation, les administrateurs constataient qu'elle n'avait encore hébergé que 28 malades et que, par conséquent, l'entretien de chacun d'eux avait été exceptionnellement coûteux. Ils pensèrent, avec raison, qu'en faisant un autre emploi de la somme presque inutilement absorbée par l'asile, ils serviraient beaucoup mieux les intérêts de la corporation des garçons de recette, et, au mois de février 1870, ils en décidèrent la suppression.

L'immeuble qu'il occupait fut loué au profit de l'Œuvre, dont les revenus furent ainsi augmentés sensiblement, et qui put organiser largement deux autres modes d'assistance : 1° les *secours médicaux*, c'est-à-dire des consultations gratuites avec distribution de médicaments, donnés tous les jours, sauf le dimanche et le jeudi; 2° les *secours en espèces*, c'est-à-dire des allocations de loyer pour les plus nécessiteux, le payement des frais de séjour dans un hôpital ou une maison de santé pour les malades, et, sous le nom d'allocations renouvelables, de véritables pensions viagères pour les vieillards, les veuves et les orphelins.

Le nombre des garçons de recette assistés par la *Fondation Douaüd*, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1896, s'élève à **34,539.** Mais la proportion dans laquelle il s'est accru depuis la suppression de l'asile prouve à quel point cette mesure avait été sage.

De 1841 à 1870, c'est-à-dire en vingt-huit ans, l'Œuvre n'avait assisté que 7,271 personnes, soit une moyenne de 259 par an.

De 1870 à 1891, c'est-à-dire en vingt-cinq ans, elle a pu en assister 27,268, soit une moyenne, quatre fois plus élevée, de 1,090 par an.

3207. — **Fondation Rodriguez.** — Somme de 41,000 francs léguée en 1854 à la ville de Paris pour en distribuer le revenu (1,637 francs) à des vieillards attendant leur entrée dans un hospice.

Œuvre des vieillards, rue de Rocroi, 6. — Distribue, tous les samedis, des secours en nature aux vieillards indigents de la paroisse. En 1897, 210 assistés.

3208. — **Caisse des invalides du travail du XIVe arrondissement**, avenue d'Orléans, 11. — Fondée en 1891. — A pour but « de venir en aide à ceux que l'âge ou les infirmités rendent impropres à gagner leur pain, sans distinction de sexe ni d'opinions politiques ou religieuses ».

Les vieillards admis, après enquête, à l'assistance de la Caisse, reçoivent jusqu'à leur mort, à moins que leur situation ne se soit améliorée, une allocation mensuelle qui ne peut être inférieure à 20 francs, ni supérieure à 40 francs.

Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, la *Caisse des invalides du travail* a réparti 531 mensualités de 20 francs (soit en tout 10,620 francs) entre vingt vieillards (12 hommes et 8 femmes).

Pendant l'exercice 1895, ses recettes se sont élevées à 2,516 francs; ses dépenses, à 1,501 francs (dont 1,440 francs de secours).

3209. — **Œuvre des loyers pour les vieillards du XVIe arrondissement**. Siège social : à la mairie. — A pour but de « venir en aide aux vieillards malheureux de l'arrondissement en leur assurant, dans la limite du possible, le payement d'une partie de leur loyer ».

Pendant l'exercice 1895, l'Œuvre a réparti 5,100 francs entre 85 vieillards.

Les secours de loyers qu'elle a distribués depuis sa fondation jusqu'au 1er juillet 1896 se sont élevés à 45,000 francs.

3210. — **Œuvre des vieillards**, rue Guersant, 15. — Association de dames réunissant des vieillards les dimanches, et leur distribuant du pain.

3211. — **Œuvre des loyers du XVIIe arrondissement.** Siège social : à la mairie. — Fondée en 1880. *Reconnu établ. d'util. publ.* en 1891. — A pour but de « venir en aide aux vieillards malheureux de l'arrondissement, y résidant depuis cinq ans et âgés de 65 ans, en constituant à leur profit une rente viagère de 120 francs, destinée exclusivement à payer leur loyer. »

Pendant l'exercice 1895, elle avait ainsi réparti 10,500 francs, ne consacrant que 250 francs à ses frais d'administration. Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1896, elle en a secouru 335, et leur a distribué en secours de loyers 124,000 francs.

Association protestante de bienfaisance, rue de la Pépinière, 19. (Voir section xxxv.) — Accorde des secours mensuels, de 5 francs au plus, à des femmes âgées admises dans les hospices de vieillards.

3212. — **Société de la Providence.** — Fondée, en 1805, par M. Micault de la Vieuville. — A pour but de payer des bourses ou fractions de

bourse pour des vieillards admis à l'*Asile national de la Providence* (voir ci-dessus), et de donner des secours à ceux dont l'admission, décidée en principe, n'a pu encore avoir lieu, faute de place.

Denier des veuves et des vieillards. (Voir section xxxv.) — Distribue aux vieillards indigents des secours de 5 à 10 francs.

3213. — **Association consolatrice du Sacré-Cœur de Jésus,** à Gentilly, chemin d'Arcueil, 3 (précédemment, rue Benserade, 1). — Fondée en 1883. — Reçoit des vieillards indigents, au siège de l'Œuvre; leur distribue des bons de pain, de viande, de charbon, des vêtements, du linge et des objets de literie. Soigne gratuitement ceux qui sont malades, à domicile.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

I. — ADMINISTRATIONS ET OFFICES.

Office central des œuvres de bienfaisance (voir n° 3). — Le *Prix Audéoud* lui a été décerné, en juin 1897, par l'Académie des sciences morales et politiques.

IV. — ASILES MATERNELS.

3214. — **Œuvre Jehanne d'Arc,** impasse Reille, 7 (depuis 1896 : précédemment, rue de l'Ebre, 13). — Fondée, en 1886. — Dirigée par les *Sœurs Franciscaines missionnaires de Marie,* avec l'assistance d'un comité, constitué le 19 avril 1897. — Outre le *Dispensaire* que nous avons mentionné (voir section XLIX), l'*Œuvre Jehanne d'Arc* comprend : 1° une *École gardienne maternelle,* recevant pendant la journée les enfants des deux sexes, de 2 à 7 ans, que leurs parents, occupés au dehors, ne peuvent garder chez eux; leur donnant gratuitement le repas de midi et un goûter (150 enfants); 2° une *École professionnelle* pour jeunes filles de 13 à 17 ans, auxquelles elle apprend la broderie et la fabrication des fleurs artificielles; 3° un *Patronage de jeunes filles,* admises de 10 à 20 ans (125 inscrites); 4° un *Ouvroir* où, tous les vendredis, des dames se réunissent pour réparer les vieux vêtements ou en confectionner de neufs, que le vestiaire de l'œuvre distribue aux indigents.

VIII. — ADOPTION, ÉDUCATION, PROTECTION DES ENFANTS ORPHELINS, DÉLAISSÉS, INDIGENTS.

3215. — **Œuvre de l'Orphelinat des sous-agents des postes et des télégraphes,** avenue de Ségur, 35. — Fondée en 1889, sur l'initiative de M. Dabezies, facteur des postes à Gimont (Gers). — Autorisée la même année. — Association de sous-agents des postes et des télégraphes de France, d'Algérie et des Colonies, ayant pour but de recueillir et de faire élever les orphelins des deux sexes de ses membres participants. — Dirigée par un comité central de 12 membres siégeant à Paris; représentée, dans chaque département, par un comité de patronage de 3 membres.

L'association adopte comme pupilles, dès leur naissance : en premier lieu, les orphelins de père et de mère; en second lieu, et autant que ses

ressources le lui permettent, les orphelins de père seulement. Elle les assiste soit en leur donnant un secours annuel en argent, soit en leur assurant une bourse ou portion de bourse dans un établissement public ou privé d'éducation. A moins de circonstances exceptionnelles, elle cesse de les assister matériellement quand ils ont 13 ans, mais jusqu'à leur 17e année elle continue à les patronner.

Au 1er avril 1897, l'association comptait 5 pupilles, recevant d'elle 20 francs par mois.

3216. — **Œuvre des enfants abandonnés, recueillis dès leur naissance.** Siège social : rue de Provence, 73. — Fondée en 1892 par M. et Mme Thouard. Entièrement entretenue jusqu'ici par les fondateurs. A pour but de recueillir dès leur naissance des enfants des deux sexes nés à Paris de père et de mère inconnus, de les adopter et de les faire élever gratuitement au château d'Andillon, près Blois, propriété des fondateurs.

M. et Mme Thouard, qui ont déjà pris à leur charge 12 enfants, dont l'aîné a actuellement cinq ans, se proposent de développer leur œuvre, quand ils auront recueilli les ressources nécessaires, en fondant, au domaine d'Andillon, un grand orphelinat industriel, et au domaine de Bellevue, qui leur appartient également, un Sanatorium où seraient soignés leurs pensionnaires atteints de maladies contagieuses.

En attendant qu'ils puissent créer cet orphelinat, auquel ils ont affecté un terrain de 50,000 mètres, les fondateurs ont fait installer un bâtiment qui peut recevoir 30 enfants et contient, à leur intention, 30 couchettes ou berceaux, en dix chambres complètement séparées l'une de l'autre.

X. — ORPHELINAT DE FILLES.

3217. — **Orphelinat du Sacré-Cœur,** rue Sainte-Rustique, 12. — Fondé en 1894 et dirigé par les *Sœurs de la Sainte-Famille* (de Bordeaux). — Reçoit des orphelines entre 3 et 12 ans, les plus indigentes gratuitement, les autres moyennant une pension annuelle de 200 francs. — 50 places.

XIII. — HÔPITAUX D'ENFANTS.

Institut Wesberge (voir n° 803). — A été transféré le 2 avril 1897 à Neuilly, boulevard de la Saussaye, 42 *bis*, et contient maintenant 18 lits (dont 3 sont déjà fondés). — Pendant la première année de son existence il a hospitalisé 40 enfants et en a soigné à peu près autant à domicile. Ses recettes, pour l'exercice 1896-1897, se sont élevées à 8,691 fr., ses dépenses à 8,676 francs.

XIV. — SANATORIA, HÔPITAUX MARINS.

3218. — **Œuvre d'Argelès.** Siège social : rue d'Assas, 11. — Fondée en 1873 par M. le Dr Douillard. — Dirigée par un Comité supérieur composé en majorité de médecins des hôpitaux de Paris et de membres de l'Académie de médecine, avec l'assistance d'un Comité de dames patronnesses. — Reçoit gratuitement, entre 5 et 12 ans, des filles légitimes indigentes,

orphelines ou semi-orphelines, nées à Paris de parents phtisiques et menacées elles-mêmes de la tuberculose. Les fait conduire et les garde jusqu'à 21 ans à l'*Asile-Sanatorium d'Argelès,* qu'elle a établi à leur intention en 1878 et dont elle a confié la direction aux *Sœurs de Saint-André*. Presque toutes les pensionnaires sortent de l'Asile guéries ou sensiblement améliorées. Sur les 42 jeunes filles qu'elle a recueillies depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1897, l'*Œuvre d'Argelès* n'a perdu que deux pensionnaires.

XXI. — APPRENTISSAGE, SOCIÉTÉS DE PROTECTION ET D'ENCOURAGEMENT.

3219. — **Œuvre des écoles catholiques d'apprentissage**. — Siège social : rue de Sèvres, 35. — Fondée, en 1895, par le R. P. Forbes. — A pour but de former de bons contremaîtres. Se propose, jusqu'à ce qu'elle ait pu créer elle-même un établissement de ce genre à Paris, d'envoyer de jeunes apprentis, recrutés dans les patronages, à l'*École catholique d'arts et métiers* en formation à Lille, au moyen de bourses de 500 francs qu'elle constitue à l'avance en capitalisant, à cette intention, une partie de ses recettes.

En attendant l'inauguration de cet établissement, l'œuvre place ses patronnés dans plusieurs ateliers lui offrant toute garantie : Ecole de menuiserie, rue de Vanves, 194; — Atelier de ciseleurs et monteurs en bronze et en cuivre rue Haxo, 31 ; — Atelier de serrurerie d'art et de construction, rue de Vanves, 179.

Au 1er avril 1897, l'œuvre patronnait 23 apprentis, placés par ses soins dans ces diverses maisons.

XXIV. — PATRONAGES ET ŒUVRES DE JEUNESSE.

Patronages de la Société de Saint-Vincent de Paul. (Voir n°s 1078-1084.) Au mois de mai 1897, les cinq patronages dirigés par les *Frères de Saint-Vincent de Paul,* qui, depuis 1890, étaient placés sous la direction supérieure de la Société de Saint-Vincent de Paul, ont repris leur autonomie.

XXV. — ÉTABLISSEMENTS DE CORRECTION.

3220. — **École Lepelletier de Saint-Fargeau,** à Montesson (Seine-et-Oise). — Fondée dans un domaine de 32 hectares et entretenue par le département de la Seine, inaugurée au mois de novembre 1896, cette école de réforme a pour but de recevoir les garçons, mineurs de 16 ans, acquittés comme ayant agi sans discernement, mais envoyés dans une maison de correction, par application de l'article 66 du Code pénal. Elle leur donne l'instruction scolaire, l'instruction religieuse, selon le culte auquel ils appartiennent; leur apprend la culture, l'horticulture et les travaux qui s'y rattachent (menuiserie, charronnage, plomberie, ajustage, vannerie, etc.). Elle reçoit aussi, dans un pavillon distinct, des enfants enfermés par voie de correction maternelle.

Au 1er juin 1897, l'*École Lepelletier de Saint-Fargeau* — qui pourra en recevoir un beaucoup plus grand nombre — comptait 40 pensionnaires.

XXXI. — INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE DIVERSES.

3221. — **Union fraternelle des facteurs des postes de Paris et du département de la Seine.** — Fondée en 1842. — Réorganisée en 1852. *Médailles d'or* à l'Exposition universelle de 1889 et à l'Exposition de Lyon (1894). — A pour but : 1° de secourir la veuve ou les orphelins des sociétaires décédés; 2° de pourvoir aux frais de leurs funérailles; 3° de fournir à ses membres le moyen de se créer mutuellement, pour le moment de leur mise à la retraite (par le versement d'une cotisation mensuelle de 1 franc) un capital proportionnel à la durée de leur sociétariat (soit 267 fr. après 15 années, 852 francs après 30 années de versements.)

Ne peuvent être admis dans la société que des facteurs des postes du département de la Seine n'ayant pas plus de 35 ans d'âge, ni plus de dix ans de service.

Au décès d'un sociétaire, quelque temps qu'ait duré sa participation, une somme de 300 francs est allouée à sa veuve ou à ses orphelins; à telle autre personne qu'il désigne par testament, s'il est mort veuf sans enfants, ou célibataire.

La société alloue, en outre, la somme de 166 francs pour payer les frais de ses obsèques.

Ces frais funéraires, ainsi que les secours aux veuves et orphelins, sont répartis entre tous les sociétaires et, au moyen d'une cotisation supplémentaire, remboursés par eux à la Caisse sociale qui en a fait l'avance.

Depuis sa réorganisation, en 1852, jusqu'au 1er janvier 1895, l'*Union fraternelle* a dépensé en faveur de ses membres 422,806 francs; 864 sociétaires retraités ont reçu d'elle 261,726 francs; 344 veuves ou orphelins, 123,693 francs.

A cette dernière date, son capital social s'élevait à 140,487 francs; le nombre de ses membres à 960 (1).

XXXIX. — ASILES DE CHÔMAGE.

3222. — **Association charitable du Foyer temporaire de Notre-Dame de Bon-Secours**, rue de Vaugirard, 163 *bis*. — Fondé en 1883. —

(1) Les sous-agents des postes ont fondé, le 1er janvier 1883, avec ceux des télegraphes, une autre société de prévoyance nommée *le Soutien fraternel*, qui fut autorisée le 11 mai suivant.

Cette société compte aujourd'hui 2,200 membres environ. Les sociétaires participants (ne peuvent être admis comme tels que des sous-agents âgés de moins de 45 ans) payent une cotisation mensuelle de 1 fr. 50.

Le *Soutien fraternel* sert aux sociétaires n'étant plus en activité de service à 50 ans d'âge, et après 10 ans de participation s'ils ont été membres fondateurs (c'est-à-dire inscrits avant le 1er mai 1883), après 15 ans dans le cas contraire, une pension proportionnelle à leurs versements et réversible pour moitié sur la tête de leurs veuves ou de leurs orphelins mineurs.

Il accorde, en outre, une indemnité journalière aux sociétaires malades depuis plus de trois mois et mis en demi-solde.

Au 1er janvier 1894, il possédait un capital de réserve de 261,000 francs; et, depuis sa fondation, il avait distribué 39,000 francs aux sociétaires malades ou retraités, aux veuves ou orphelins des sociétaires décédés.

Autorisée en 1896, administrée par un conseil de 18 membres. — A pour but de recueillir gratuitement, dans un asile contenant 12 lits : « des femmes honnêtes, veuves ou filles, sans distinction de culte ni de nationalité, que des revers de fortune, des maladies, la perte de parents, etc., ont mis dans la nécessité de se créer une nouvelle situation ». Elle ne les admet que si elles sont recommandées par un membre de l'association et munies de bons certificats. Elle les garde, suivant les circonstances, pendant un temps indéterminé; leur procure du travail selon leurs aptitudes, en attendant qu'elle puisse les placer comme employées de commerce, dames de compagnie, institutrices, etc.

Depuis sa fondation jusqu'au 1[er] janvier 1897, 327 personnes ont fait au *Foyer temporaire* un séjour ayant varié de 10 jours à 22 mois; 274 y ont été nourries; 140 y ont reçu des secours en argent ou en vêtements; 228 ont obtenu, par ses soins, une place ou du travail; 16 ont été rapatriées, etc. L'OEuvre a recueilli, pendant ce temps, 33,552 francs et en a dépensé 33,440.

Le *Foyer temporaire* doit être prochainement transféré rue Gager-Gabillot, 9.

XLI. — PRÊT.

3223. — **Caisse de prêts gratuits du quartier de la Goutte d'Or,** rue Saint-Luc, 11. — Fondée en 1893 par vingt employés d'administration, chefs d'ateliers et ouvriers. — Autorisée en 1894. Compte aujourd'hui 150 sociétaires participants et 6 membres honoraires. Consent des prêts (de 50 francs au plus) non seulement à ses adhérents, mais à toute famille intéressante du quartier de la Goutte d'Or, qui lui est recommandée. La cotisation mensuelle est fixée à 0 fr. 25 c. pour les adhérents, à 0 fr. 50 c. pour les membres honoraires.

Un *Secrétariat du Peuple* a été récemment annexé à la Caisse de prêts.

XLIV. — ŒUVRES DE MARIAGE.

3224. — **Société d'assistance aux fiancés indigents israélites,** rue Richer, 50. — Fondée en 1886. — A pour but de faciliter le mariage de jeunes israélites de la classe nécessiteuse, soit en leur accordant des subsides, soit en remplissant, à ses frais, les formalités nécessaires. Elle en assiste ainsi une cinquantaine par an, en moyenne.

LII. — SECOURS AUX BLESSÉS ET AUX NOYÉS.

3225. — **Chambre de secours aux blessés,** à Courbevoie. — Fondée sur l'initiative de M. Boursier, maire de Courbevoie, et de M. le docteur Ramonat. — Inaugurée le 23 mai 1897. — A pour but de recevoir les personnes blessées sur la voie publique et de leur assurer les premiers soins que réclame leur état.

LIX. — INSTITUTIONS ET ŒUVRES EN FAVEUR DES MILITAIRES ET MARINS.

3226. — **La Flotte,** *association amicale et philanthropique des anciens marins et inscrits maritimes,* rue de Beaujolais, 20. — Fondée en 1891. —

Autorisée la même année. — A pour but d'unir par les liens d'une étroite solidarité tous ceux qui ont servi ou servent dans la marine de l'État ou du commerce; de venir en aide à la famille des sociétaires au moment de leur décès (par une indemnité ne pouvant, en aucun cas, être inférieure à 50 francs); de faciliter le placement des sociétaires sans emploi.

La flotte dépense chaque année 1,200 francs environ : soit, 1,000 francs en secours, et 200 francs en couronnes funéraires.

3327. — **Les vétérans des armées de terre et de mer** (1870-1871). — *Société nationale de retraites*, rue Feydeau, 24. — Fondée en 1893. — A pour but de servir, après 10 ans de sociétariat, aux *Vétérans* (militaires et marins ayant pris part aux campagnes de 1870-1871, ou à des campagnes antérieures), après 20 ans aux autres sociétaires actifs (militaires et marins ayant accompli leur service effectif), une pension proportionnée aux ressources de la société et ne pouvant dépasser 600 francs.

Les sociétaires actifs payent une cotisation annuelle de 12 francs.

Au 1er juin 1897, la société comptait 11,725 sociétaires, dont 5,105 admis pendant l'année 1896. Elle comprenait 6 sections à Paris et 35 en province.

TABLE ANALYTIQUE

Pages.

AVERTISSEMENT I

I

ADMINISTRATIONS ET OFFICES

1. Direction générale de l'assistance et de l'hygiène publiques 1
2. Administration de l'Assistance publique 1
3. Office central des œuvres de bienfaisance 5
4. Union d'assistance du XVIe arrondissement 8
5. L'Indicateur de la bienfaisance 9
6-27. Secrétariats du peuple 10
28. Secrétariats des pauvres 11
29. Secrétariat des familles 12
30. Bureau de consultations gratuites 12
31. Bazar de la charité 12

II

CONSEILS ET SOCIÉTÉS D'ÉTUDES, DE PROPAGANDE, D'ENCOURAGEMENT AU BIEN

32. Conseil supérieur de l'Assistance publique 13
33. Société internationale pour l'étude des questions d'assistance 14
34. Société générale d'éducation et d'enseignement 14
35. Cercle national de bienfaisance 14
36. Société générale des prisons 14
37. Comité de défense des enfants traduits en justice 16
38. Office du travail 16
39. Conseil supérieur des habitations à bon marché 16
40. Commission supérieure des caisses d'épargne 16
41. Société internationale des études pratiques d'économie sociale. — Unions de la paix sociale 17
42. Société du Musée social 17
43. Société des institutions de prévoyance de France 18
44. Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité 18
45. Société française des habitations à bon marché 19
46. Comité central des œuvres du travail 20
47. Société pour l'étude de la participation aux bénéfices 20
48. Association pour le repos du dimanche 21
49. Ligue populaire pour le repos du dimanche 21
50. Société française pour l'observation du dimanche 22
51. Société française de tempérance 22
52. Société de tempérance de la Croix bleue 22
53. Association de la jeunesse française tempérante 22

Pages.
54. La Prospérité, société contre l'usage de l'alcool 22
55. Société d'encouragement au bien 22
56. Caisse des Victimes du devoir 23
57. Union des associations ouvrières catholiques 25
58. Société de Saint-Jean 25
59-77. Prix décernés par l'Institut 25

ENFANCE ET ADOLESCENCE

III

SERVICES ET ŒUVRES DE MATERNITÉ. — PROTECTION DES ENFANTS DU PREMIER AGE

78. La Maternité 28
79. Clinique d'accouchement Baudelocque 29
80. Hôpital-clinique 30
Lits de nourrices dans les hôpitaux 30
81. Service d'accouchement chez les sages-femmes agréées 31
Asile du Vésinet. (Femmes relevant de couches.) 31
Service des Enfants assistés. (Secours aux mères indigentes.) 31
82. Asile Michelet 31
83. Asile Ledru-Rollin 32
84. Fondation Arassus 32
85. Asile-ouvroir de la Société philanthropique 32
86. Asile maternel de la Société philanthropique 33
Hôpital Rothschild (section d'accouchement) 33
87. Fondation Bettina de Rothschild 34
88. Société de charité maternelle 34
89. Société des berceaux 38
90. Association des mères de famille 38
91. Œuvre de Notre-Dame de l'Assistance 39
92. Œuvre des layettes 40
93. Société de l'allaitement maternel 40
94. Refuge-ouvroir de la Société d'allaitement maternel 41
95. Œuvre de la crèche à domicile (rue de Rocroi) 42
96. Œuvre de la crèche à domicile (rue de la Parcheminerie) 42
97. Dispensaire du XI[e] arrondissement (pour mères indigentes) 43
98. Œuvre des femmes en couche 43
99. Asile-ouvroir de Gérando 43
100. Œuvre de Saint-Raphaël 45
101. Asile Sainte-Madeleine 46
102. La Mutualité maternelle 47
103. La Couturière. (Secours spéciaux aux sociétaires en couche.) 48
104. La Famille française, société de prévoyance maternelle 48
105. Société protectrice de l'enfance 49
106. La Pouponnière 51
107. Patronage des enfants en bas âge à Levallois-Perret 52

IV

ASILES MATERNELS

108. Asile de Nanterre 53
109. Garderie d'enfants de la Réunion protestante de charité 54
110. Crèche de l'hôpital de la Charité 54

V

CRÈCHES

Pages.
Origine et développements de l'institution 54
111-172. Crèches de Paris.......... 57
173-186. Crèches de l'arrondissement de Saint-Denis.......... 66
187-201. Crèches de l'arrondissement de Sceaux.......... 69
202. Sociétés des crèches.......... 71
203. Œuvre des crèches parisiennes.......... 72

VI

ÉCOLES MATERNELLES

204-346. Écoles maternelles publiques à Paris.......... 73
347-474. Écoles maternelles publiques dans la banlieue.......... 75
475-536. Écoles maternelles privées à Paris.......... 76
537-570. Écoles maternelles privées dans la banlieue.......... 78

VII

ASILES TEMPORAIRES D'ENFANTS

Hospice des Enfants assistés. (Enfants de parents à l'hôpital).......... 81
Asile temporaire de l'hospice des Enfants assistés. (Enfants inculpés en observation).......... 81
571. Asile temporaire pour enfants dont les mères sont à l'hôpital.......... 81
572. Maison maternelle.......... 82
573. Asile temporaire de Mme Fromentin.......... 83
574. Asile Léo Delibes, à Clichy-la-Garenne.......... 83
575. Asile temporaire de Villemomble.......... 83

VIII

ADOPTION, ÉDUCATION, PROTECTION DES ENFANTS ORPHELINS, DÉLAISSÉS. INDIGENTS

576. Service des enfants assistés.......... 84
577. Service des enfants moralement abandonnés.......... 86
578. Hospice des enfants assistés.......... 87
579. Œuvre de l'adoption.......... 89
580. Union française pour le sauvetage de l'enfance.......... 90
581. Société de protection de l'enfance abandonnée ou coupable.......... 91
582. Société de patronage des orphelinats agricoles.......... 93
583. Association des jeunes économes.......... 94
584. Patronage de l'enfance et de l'adolescence.......... 97
585. Œuvre de Sainte-Anne.......... 97
586. Œuvre des enfants pauvres et des orphelins de Paris.......... 98
587. Œuvre de l'adoption des petites filles abandonnées.......... 98
588. Ligue fraternelle des enfants de France.......... 98
589. Œuvre familiale pour les orphelins de la Seine.......... 99
590. Société de l'orphelinat de la Seine.......... 100
591. Œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire.......... 101
592. Société de l'orphelinat de la bijouterie.......... 103
593. Œuvre du Souvenir pour la protection de l'enfance.......... 104

Pages.
594. Œuvre de la Sainte-Enfance 104
595. Maison des Pères du Saint-Esprit 104
Caisse des victimes du devoir. (Adoption d'orphelins.) 104
Diaconats de l'Église réformée. (Placement d'orphelins.) 104
596. L'École foraine 105
597. Orphelinat maçonnique 106
598. Caisse des orphelins du Ier arrondissement 106
599. Caisse des orphelins du XVIe arrondissement 106
600. Caisse des orphelins du XVIIIe arrondissement 107
601. Caisse des orphelins du XIXe arrondissement 107
602. Société de secours et d'hospitalisation des orphelins des agents des chemins de fer français 107
603. Œuvre des orphelins des chemins de fer français 108
604. Fondation Rubin 108

IX

ORPHELINATS DE GARÇONS

605-614. Orphelinats de garçons à Paris (par arrondissements) 109
615-620. Orphelinats de garçons dans l'arrondissement de Saint-Denis 112
621-626. Orphelinats de garçons dans l'arrondissement de Sceaux 113
627-632. Orphelinats de garçons, hors du département, pour enfants de Paris 114

X

ORPHELINATS DE FILLES

633-710. Orphelinats de filles à Paris (par arrondissements) 115
711-725. Orphelinats de filles dans l'arrondissement de Saint-Denis 130
726-752. Orphelinats de filles dans l'arrondissement de Sceaux 133
753. Orphelinats de filles, hors du département, pour les enfants de Paris.. 137

XI

SECOURS AUX ENFANTS DES ÉCOLES

754-773. Caisses des écoles 137
Ecoles libres ayant une cantine scolaire 141
774. Comité de bienfaisance israélite. (Cantines scolaires et vêtements.)... 142
775. La Ruche 142
776. Conférence de Saint-Ignace 142
777. Fondation Alboni 143

XII

COLONIES DE VACANCES

778. Œuvre des Trois-Semaines 143
779. Œuvre des colonies de vacances 145
780-799. Colonies scolaires 145

XIII

HÔPITAUX PUBLICS ET PRIVÉS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

Pages.
800. Hôpital des enfants.... 148
801. Hôpital Trousseau.... 148
802. Hôpital de Forges.... 149
Hôpital Saint-Louis. (Traitement de la teigne.).... 149
Maison de santé de l'Institution des diaconesses.... 149
Hôpital Saint-François.... 149
Cité des fleurs.... 149
Hôpital Rothschild.... 149
803. Institut Wesberge, à Levallois-Perret.... 149

XIV

SANATORIA — HÔPITAUX MARINS

804. Œuvre de Villepinte.... 150
805. Œuvre des enfants tuberculeux.... 152
806. Hôpital de Berck-sur-Mer.... 154
807. Colonie de Cherrueix.... 154
808. Hôpital Rothschild, à Berck-sur-Mer.... 155
809. Œuvre des hôpitaux marins.... 155
810. Sanatorium du Croisic.... 156

XV

DISPENSAIRES D'ENFANTS

811-814. Dispensaires des hôpitaux.... 157
815-838. Dispensaires municipaux.... 157
839. Dispensaire Ruel.... 162
840. Dispensaire Alix Love.... 163
841-844. Dispensaires de la Société philanthropique.... 163
845. Dispensaire Furtado-Heine.... 164
Dispensaire de l'Assistance catholique.... 165
846. Dispensaire de l'Œuvre des enfants tuberculeux.... 165
847. Dispensaire de l'Œuvre de Villepinte.... 165
Clinique de tuberculeux.... 166
Dispensaire de la Société d'allaitement maternel.... 166
Fondation Isaac Pereire, à Levallois-Perret.... 166

XVI

ASILES DE CONVALESCENCE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

848. Asile de la Roche-Guyon.... 166
849. Asile Sainte-Hélène, à Épinay-sous-Sénart.... 167
850. Œuvre de l'Enfant-Jésus.... 168

XVII

ENFANTS INCURABLES

851. Asile des jeunes garçons infirmes et pauvres.... 168
852. Œuvre de Notre-Dame des Sept-Douleurs. (Asile Mathilde.).... 170

Pages.
853. Asile Sainte-Germaine 173
Hospice d'Ivry 173

XVIII

JEUNES AVEUGLES

854. Institution des jeunes aveugles 173
855. École Braille 174
Clinique nationale des Quinze-Vingts 175
856. Maison des Sœurs aveugles de Saint-Paul 175
Asile des jeunes garçons infirmes et pauvres 177
857. Société des ateliers d'aveugles 177

XIX

ENFANTS SOURDS-MUETS

858. Institution nationale des sourds-muets 179
859. École départementale des sourds-muets, à Asnières 180
860. École de sourdes-muettes, à Bourg-la-Reine 180
861. Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets 181
862. Société pour l'instruction et la protection des sourds-muets 182

XX

ENFANTS ALIÉNÉS, IDIOTS OU ARRIÉRÉS

Hospice de Bicêtre (service spécial) 183
863. Colonie de Vaucluse 183
864. Fondation Vallée 183

XXI

APPRENTISSAGE — SOCIÉTÉS DE PROTECTION ET D'ENCOURAGEMENT

865. Société des Amis de l'enfance 183
866. Société d'apprentissage des jeunes orphelins 186
867. Association pour le placement en apprentissage des orphelins des deux sexes 188
868. Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures 190
869. Œuvre des apprentissages catholiques 192
870. Société pour l'enseignement professionnel des femmes 192
871. Œuvre des écoles professionnelles catholiques 192
872. Comité de patronage des apprentis de la confession d'Augsbourg 194
873. Comité de patronage des apprentis de l'Église réformée 194
874. Œuvre de patronage pour les jeunes filles israélites 195
875. Société pour l'assistance paternelle aux enfants employés dans l'industrie des plumes et fleurs 196
876. Société d'encouragement de la bijouterie 198
877. Orphelinat de la bijouterie 198
878. Œuvre philanthropique de la propagation de l'apprentissage et du placement des apprentis bijoutiers 198
879. École d'horlogerie de Paris 199
880. Patronage des apprentis tapissiers 199
881. Pupilles de l'hospice des Quinze-Vingts 199

Pages.
882. Primes d'encouragement de la Société philanthropique 199
883. Union française de la jeunesse 200
884. Association philotechnique de Saint-Ouen 200

XXII

ÉCOLES PROFESSIONNELLES

Pour garçons :

885. École nationale des arts décoratifs 200
886. École municipale Diderot 201
887. École municipale Boulle 201
888. École municipale Bernard Palissy 201
889. École municipale Germain Pilon 201
890. École municipale Estienne 201
891. École municipale de physique et de chimie 201
892. École d'orfèvrerie-bijouterie. (Enfants assistés de la Seine) 202
893. École Lenôtre, à Villepreux. (*Id.*) 202
894. École d'Alembert, à Montevrain. (*Id.*) 202
895. École Roudil, à Ben-Chicao. (*Id.*) 202
896. École municipale professionnelle de Nogent-sur-Marne 202
897. Établissement Saint-Nicolas 202
898. Orphelinat des apprentis d'Auteuil 204
899. École de travail israélite 207
900-919. Cours professionnels de dessin, de modelage, de typographie, de couverture et plomberie, de coupe de pierre, de carrosserie, de fumisterie, de menuiserie, d'ébénisterie, de mécanique, etc 209

Pour filles :

920. École nationale des Arts décoratifs 211
921. École municipale professionnelle et ménagère (rue de la Tombe-Issoire). 211
922. École municipale professionnelle et ménagère (rue Fondary) 212
923. École municipale professionnelle et ménagère (rue Bossuet) 212
924. École municipale professionnelle (rue de Poitou) 212
925. École municipale Jacquard (rue Bossuet) 212
926. École municipale professionnelle et ménagère (rue Ganneron) 212
927. École professionnelle et ménagère d'Yzeure. (Enfants assistées de la Seine.) 213
928-929. Écoles Élisa Lemonnier 213
930-949. Maisons agrégées à l'Œuvre des écoles professionnelles catholiques 213
950. Atelier-école (avenue du Maine, 220) 215
951. Cours gratuit de jeunes filles (rue Sainte-Croix de la Bretonnerie) 216
952. École professionnelle (rue de la Harpe, 35) 216
953. École professionnelle (rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 32) 216
954. École professionnelle (boulevard du Montparnasse, 92) 216
955. Ouvroir Sainte-Geneviève (rue de la Parcheminerie, 14) 216
956. École professionnelle (rue Cassette, 25) 216
957. École professionnelle (rue d'Assas, 26) 217
958. Fondation Hortense Parent 217
959. École professionnelle (avenue de Saxe, 33) 217
960. Ateliers chrétiens (avenue de l'Alma, 30) 217
961. École professionnelle (cours la Reine, 20) 218
962. École professionnelle (rue de Rocroi) 218
963. Ouvroir professionnel (rue Alibert, 10) 218

Pages.
964. Ouvroir de l'Institution des diaconesses 218
965. École professionnelle (rue de la Glacière, 41) 218
966. École de travail pour jeunes filles israélites 218
967. École professionnelle (rue Vandrezanne) 220
968. École ménagère (rue de Vanves, 186) 220
969. École professionnelle des jeunes filles de l'Etoile 220
970. École professionnelle (avenue Malakoff) 220
971. École professionnelle de blanchissage 220
972. École professionnelle des Ternes 220
973. École professionnelle (rue Championnet, 174) 221
974. École professionnelle (rue Caulaincourt, 37) 221
975. Patronage Saint-Augustin (Billancourt) 221
976. Ouvroir interne des orphelines (Saint-Denis) 221
977. Institution agricole et ménagère (Gennevilliers) 221
978. École professionnelle (Montreuil-sous-Bois) 221
979. École professionnelle (Sceaux) 221
980. Orphelinat industriel Sainte-Félicité 222

XXIII

ŒUVRES DE PRÉSERVATION

981-1000. Garderies scolaires (classes de garde) 222
1001. Société contre la mendicité des enfants 222
1002. Maison de travail pour jeunes gens 223
1003. Œuvre de la première communion 224
1004. Patronage interne (rue Lhomond, 59) 224
1005. Patronage des jeunes garçons protestants en danger moral 224
1006. Refuge israélite du Plessis-Piquet (garçons) 225
1007. Œuvre des petites préservées 226
1008. Œuvre de la préservation (rue de Vanves, 185) 227
1009. Maison familiale pour l'enfance délaissée ou coupable 227
1010. Asile des petites mendiantes 227
1011. Œuvre des petites ex-mendiantes 227
1012. Œuvre protestante des enfants en danger moral (*Petites Familles*) ... 228
1013. Foyer Caroline de Barrau 228
1014. Asile maternel pour les jeunes filles moralement abandonnées 229
1015. Maison israélite de refuge, à Neuilly (filles) 229

XXIV

PATRONAGES — ŒUVRES DE JEUNESSE

Garçons :

1016. Commission des patronages 231
1017-1072. Patronage des apprentis et des jeunes ouvriers 232
1073-1078. Association libre pour l'éducation de la jeunesse ouvrière 233
1079-1085. Patronages de la Société de Saint-Vincent de Paul 234
1086-1102. Patronages paroissiaux de Paris 236
1103. Société de patronage des ramoneurs 237
1104-1116. Patronages paroissiaux de la banlieue 238
1117-1135. Patronages laïques subventionnés par la Ville 239

Filles :

1136-1266. Patronage des apprentis et des jeunes ouvrières 241

Pages.
1267. Patronage de l'Œuvre des apprentissages catholiques 248
1268. Union sociale française des *Settlements charitables*.................. 248
1269-1281. Patronages divers de Paris.................................. 248
1282-1294. Patronages divers de la banlieue............................ 249
1295-1297. Patronages laïques subventionnés par la Ville.................. 250

XXV

ÉTABLISSEMENTS DE CORRECTION

1298. Petit ouvroir Saint-Vincent de Paul 251
Refuge de Sainte-Anne (quartier des enfants insoumis)............... 251
1299. Institution des diaconesses des Églises évangéliques................ 251
Refuge du Bon-Pasteur.. 254
Maison israélite de refuge (quartier de correction).................. 254
1300. École de réforme de la Salpêtrière (enfants assistées)............... 254
1301. École maritime de Port-Hallan (enfants assistées).................... 254

XXVI

ŒUVRES DE RELÈVEMENT POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

1302. Société de patronage des jeunes détenus et jeunes libérés........... 255
1303. Refuge du Bon-Pasteur... 257
1304. Société de patronage des jeunes filles détenues, libérées et abandonnées.. 257
1305. Société de protection des engagés volontaires...................... 258
1306. Vestiaire des enfants prisonniers.................................. 260

AGE ADULTE

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

XXVII

ÉPARGNE

1307. Caisse d'épargne de Paris.. 261
1308. Caisse nationale d'épargne... 265
1309. Caisses d'épargne scolaires 265
1310. La Fourmi, société en participation d'épargne....................... 266

XXVIII

SECOURS MUTUEL

La Société de Saint-Anne, doyenne des sociétés parisiennes..... 267
1311-1327. Sociétés du département de la Seine reconnues d'utilité publique. 269
1328-1695. Sociétés du département de la Seine approuvées................ 280
1696-1697. Sociétés scolaires... 293
1698. Syndicat de l'Aiguille... 294

XXIX

RETRAITE

Pages.
1699. Caisse nationale des retraites pour la vieillesse 295
1700. Caisse de retraites des travailleurs du Ier arrondissement 297
1701. L'Union fraternelle 298
1702. La France prévoyante 298
1703. La Boule de neige 299
1704. Le Grain de blé 299
1705. Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer 299
1706. Association des industries de Paris 300
1707. Le Sou quotidien 300
1708. Caisse de retraites des pasteurs de l'Église réformée 301
1709-1725. Sociétés de retraites récompensées aux dernières expositions 301

XXX

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

1726-1794. Sociétés coopératives de consommation de Paris 302
1795-1827. Sociétés de l'arrondissement de Saint-Denis 305
1828-1852. Sociétés de l'arrondissement de Sceaux 306

XXXI

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE DIVERSES

1853. Caisse nationale d'assurance en cas de décès 307
1854. Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents 308
1855. Société de dotation de la jeunesse française 308
1856. La Famille française 308

XXXII

CAISSES DE LOYERS

1857-1886. Caisses de la Société de Saint-Vincent de Paul 309
1887. Caisse du quartier des Ternes 309
1888. Caisse de l'Institution des diaconesses 309
1889. Caisse de la Maison de Notre-Dame de Nazareth 309
1890. Caisse de l'Orphelinat Bonar 309
1891. Caisse de l'Orphelinat Saint-Louis 310
1892. Caisse de la Maison de la Providence 310
1893. Caisse du Patronage du Bon-Conseil 310

XXXIII

HABITATIONS ÉCONOMIQUES

1894. Société philanthropique. (Fondation M. L. A. Heine.) 310
1895. Société philanthropique. (Fondation J. Gouin.) 311
1896. Société anonyme d'habitations économiques 312
1897. Société anonyme des habitations ouvrières de Passy-Auteuil 313
1898. Société anonyme des habitations économiques de Saint-Denis 313
1899. Le Coin du feu (Saint-Denis) 314

Pages.
1900. Société anonyme des habitations à bon marché de Clichy 314
1901. Œuvre des maisons à loyers réduits 314

XXXIV

INSTITUTIONS PATRONALES, PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

1902. Imprimerie nationale 315
1903. Maison Leclaire 316
1904. Maison du Bon Marché 318
1905-1928. Maisons récompensées à l'Exposition de 1889 pour leur organisation de la participation 319
Autres maisons pratiquant ce système 322
1929-1935. Institutions patronales des compagnies de chemins de fer 323
1936. Caisse de secours de la Société des maîtres tailleurs 331
1937. Asile Lebaudy 331

XXXV

SECOURS DIVERS AUX INDIGENTS

1938-1957. Bureaux de bienfaisance de Paris 332
1958-2030. Bureaux de bienfaisance de la banlieue 334
Maisons de secours-dispensaires de l'Assistance publique 334
2031. Secours de loyers de la Préfecture de police 336
2032-2126. Maisons de charité libre 336
2127. Société philanthropique de Paris 340
2128-2385. Société de Saint-Vincent de Paul 343
2386. Délégation générale des diaconats de l'Église réformée 346
2387. Association protestante de bienfaisance 347
2388. Comité de bienfaisance israélite 349
2389. Œuvre de la Miséricorde 352
2390. Association charitable des femmes du monde 353
2391. Œuvre des faubourgs 354
2392. Œuvre de la chaussée du Maine 355
2393. Réunion protestante de charité 356
2394. Caisse du secours immédiat du *Petit Journal* 356
2395. Caisse de secours du *Figaro* 358
2396. Le denier des veuves et des vieillards 359
2397. Société des visiteurs des pauvres 359
2398. Association de charité pour visiter les familles pauvres 359
2399. Maison des Pères Franciscains (secours en espèces) 360
2400. Union interscolaire de bienfaisance 360
2401. Société de bienfaisance des jeunes gens de l'Église réformée 361
2402. Diaconat de l'Église luthérienne 361
2403. Comité des Dames de l'Étoile 361
2404. Association des étudiants de la Faculté de théologie protestante 361
2405. Association des veuves protestantes 361
2406. Œuvre des dizaines 361
2407. Œuvre du chiffon 362
2408. Association des journalistes parisiens 362
2409. Société des Amis des sciences 362
2410. Vestiaire de l'Œuvre du souvenir 363
2411. Vestiaire de la Mie de pain 363
2412. Vestiaire-ouvroir des Sœurs de Saint-Vincent de Paul (rue Oudinot, 3) 363
413. Vestiaire de Notre-Dame du Rosaire 363

Pages.
2414. Vestiaires des Pères Franciscains ... 363
2415. Œuvre protestante du vestiaire ... 363
2416. Vestiaire des pauvres du Sacré-Cœur ... 363
2417. Cercle des Hirondelles ... 363
2418. Vestiaire de Clichy ... 364
2419. Ouvroir de Saint-Vincent de Paul (place Malesherbes) ... 364
2420. Société des Fourmis ... 364
2421. Prêt gratuit de couvertures du IIe arrondissement ... 364
2422. Prêt gratuit de couvertures du IIIe arrondissement ... 364
Curatelle des indigents du IIIe arrondissement ... 364
2423. Bureau de bienfaisance de l'École Polytechnique ... 365
2424. Comité de bienfaisance de l'École Normale ... 365
2425. Œuvre de la Providence du VIIe arrondissement ... 366
2426. Bureau libre de charité du VIIe arrondissement ... 366
2427. Œuvre des loyers du IIe et du VIIe arrondissement ... 366
2428. Fondation Orville et Mylius ... 367
2429. Œuvre des loyers du XIe arrondissement ... 367
2430. Société d'assistance du quartier de Bercy ... 367
2431. La Solidarité, œuvre de secours de loyers pour les quartiers de Picpus et de Javel ... 367
2432. Société des Amis des pauvres de Batignolles ... 368
2433. Société protestante de bienfaisance des Batignolles ... 368
2434. Ligue fraternelle de Montmartre ... 368
2435. Œuvre des pauvres du Bas-Montreuil ... 368
2436. Société de la Fédération humanitaire (Puteaux) ... 368
2437. Vestiaire de Vitry ... 368
2438. Piscine municipale Rouvet ... 368
2439. Piscine municipale Hébert ... 368
2440. Établissement municipal de bains gratuits, à Saint-Ouen ... 369
2441. Œuvre du Repos éternel ... 369

XXXVI

DISTRIBUTION D'ALIMENTS

2442-2468. Fourneaux de la Société philanthropique ... 369
2469-2489. Fourneaux de la Société de Saint-Vincent de Paul ... 371
2490-2501. Fourneaux divers à Paris ... 373
2502-2512. Fourneaux divers dans la banlieue ... 374
2513-2537. Œuvres des soupes populaires subventionnées par la Ville ... 375
2538. Œuvre des soupes populaires de Saint-Ouen ... 378
2539. Œuvre de la Mie de pain ... 378
2540. Œuvre de la Bouchée de pain ... 380
2541. Le Pain pour tous ... 380
2542. Société des Amis des pauvres ... 382
2543. Œuvre des pauvres du Sacré-Cœur ... 383
2544. Œuvre du pain des pauvres ... 383

XXXVII

ASILES DE NUIT

2545. Refuge municipal Benoît Malon ... 383
2546. Refuge municipal George Sand ... 384
2547-2550. Œuvre de l'hospitalité de nuit ... 384
2551-2553. Asiles de nuit de la Société philanthropique ... 386
2554. Asile de nuit pour hommes (rue Mouffetard, 76) ... 388

XXXVIII

ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL A DOMICILE

		Pages.
2555.	Œuvre de l'assistance par le travail (Fondation Mamoz)	388
2556.	Magasin central des hôpitaux	390
2557.	Œuvre maternelle de Sainte-Madeleine	390
2558.	Œuvre du travail à domicile (avenue de Versailles, 52)	391
2559.	Ouvroir du Ve arrondissement	391
2560.	Œuvre du travail (rue de Berlin, 4)	391
2561.	Œuvre de la charité par le travail de Notre-Dame Consolatrice	392
	Œuvre des *Settlements charitables*	392
2562.	Œuvre philanthropique de la Société des Arts décoratifs	393
2563.	Ouvroir externe de femmes	393
	Société d'assistance des VIIIe et XVIIe arrondissements	393
	Comité des Dames de l'Étoile	393
	Union d'assistance du XVIe arrondissement	393
2564.	L'Adelphie, société d'aide mutuelle de femmes	393
	Société d'assistance par le travail de Courbevoie	394

XXXIX

ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL A L'ATELIER — ASILES DE CHOMAGE

2565.	Refuge municipal Nicolas Flamel	394
2566.	Refuge-ouvroir municipal Pauline Roland	395
2567.	Colonie agricole de la Chalmelle	395
2568.	Asile départemental de Nanterre	395
2569.	Asile de Vincennes annexe	396
2570.	Maison hospitalière pour les ouvriers sans asile	396
2571.	Œuvre de l'hospitalité du travail	398
2572.	Société d'assistance par le travail du IIe arrondissement	402
2573.	L'assistance par le travail du Ve arrondissement	402
2574.	Union d'assistance du marché Saint-Germain	403
2575.	Société d'assistance des VIIIe et XVIIe arrondissements	403
	Union d'assistance du XVIe arrondissement	405
2576.	Société d'assistance de Courbevoie	405
2577-2579.	Ouvroirs-ateliers pour les ouvriers sans travail	405
2580.	Asile temporaire protestant pour femmes	406
2581.	Abri Saint-Joseph	407
2582.	Union chrétienne des ateliers de femmes	407
	Refuge-ouvroir de la Société d'allaitement maternel	407
	Ateliers d'assistance de la Société de patronage des libérés	407
2583.	Atelier d'assistance de l'Armée du salut	408
	Maison d'assistance par le travail de la Société *la Prospérité*	408
2584.	Société de protection des institutrices sans place	408
2585.	Association des institutrices	408
2586.	Œuvre des pauvres honteux	408
2587.	Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, (rue Saint-Benoît, 14)	408
2588.	Maison de Notre-Dame du Bon-Secours	408
2589.	Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul (rue Bouret, 20)	408
2590.	Maison des Sœurs de Marie Auxiliatrice	408
2591.	Maison de Notre-Dame Auxiliatrice	409
2592.	Patronage Saint-Joseph	409
2593.	Œuvre des Sœurs Servantes de Marie	409
2594.	Asile chrétien pour domestiques femmes	410

Pages.
2595. Maison des Sœurs de Saint-Charles (de Nancy)........................ 410
2596. Œuvre de Sainte-Blandine.. 410
2597. Patronage de Sainte-Marthe...................................... 410

XL

PLACEMENT, RAPATRIEMENT

2598-2612. Bureaux municipaux de placement gratuit....................... 411
2613. Société protestante du travail.................................. 411
2614. Société du travail du XIe arrondissement 412
2615. Société du travail pour le personnel des travaux publics........... 413
2616. Bureau municipal de placement gratuit, à Levallois-Perret........... 413
2617. Comité de placement de l'Œuvre de la Fraternité commerciale....... 413
Association d'Alsace-Lorraine.................................. 413
2618. Bureau de placement de l'Union des ateliers de femmes.............. 413
2619. Bureau de placement des pauvres du Sacré-Cœur..................... 414
2620. Maison des Sœurs de Saint-Charles (de Nancy)...................... 414
Patronage Saint-Joseph... 414
Maison des Sœurs Servantes de Marie............................... 414
Patronage de Sainte-Marthe....................................... 414
Association des institutrices..................................... 414
Union internationale des Amies de la jeune fille.................... 414
2621. Société des institutrices chrétiennes............................. 414
2622. Union syndicale des gens de maison................................ 414
2623. Association professionnelle de Saint-Fiacre 414
Maison de travail pour jeunes gens 415
2624. Bureau de placement de l'Union des œuvres......................... 415
2625. Association des voyageurs et des commis du commerce et de l'industrie. 415
Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce......... 415
2626. Bureau de placement des Œuvres ouvrières de Clichy............... 415
Autres œuvres s'occupant accessoirement de placement ou de rapatriement.. 415

XLI

PRÊT

2627. Mont-de-piété de Paris... 417
2628. Société philanthropique du prêt gratuit........................... 419
2629. Société de crédit mutuel à prêts gratuits.......................... 420
Caisse de prêts de diverses sociétés de prévoyance................. 420
2630. Caisse de prêts des agents forestiers............................. 420
Association des membres de l'enseignement.......................... 421
La Couturière.. 421

XLII

FONDATIONS DIVERSES

2631. Les Quinze (fondation Thiers)..................................... 421
2632. Fondation Carnot... 421
2633. Prix d'Aboville.. 422
2634. Prime Legentil 422
2635. Fondation Copin.. 422
2636. Fondation Reverdy.. 422
2637. Fondation Narabutin.. 422

Pages.
2638. Fondation Boucher de Perthes 422
2639. Fondation Odièvre........ 422
2640. Fondation Grimal........ 423
2641. Fondation Rampal........ 423
2642. Fondation Vincent........ 423
2643. Fondation Favale........ 423
2644. Fondation Foucher 423
2645. Fondation Préaux 423
2646. Fondation Barbet-Batifol........ 423
2647. Fondation veuve Cuvillier........ 424
2648. Fondation Faber 424
2649. Fondation Modeste 424
2650. Fondation veuve Mairet........ 424
2651. Fondation J. Reinach........ 424

XLIII

ŒUVRES DE PRÉSERVATION

2652. Ouvroir de Notre-Dame de la Miséricorde........ 424
2653. Maison de famille de Saint-Nicolas 425
2654. Cercle et maison de famille des Francs-Bourgeois 425
2655. Maison de famille des Amis de l'enfance 426
2656-2657. Maisons de famille de l'Association pour l'éducation de la jeunesse ouvrière........ 426
2658. Œuvre de Notre-Dame de Bonne-Garde........ 426
2659-2671. Maisons de famille de l'Œuvre de Notre-Dame de Bonne-Garde.. 427
2672. Maison de famille de l'Association des demoiselles du commerce..... 427
2673. Association du Bon-Conseil........ 427
2674. Maison de famille de l'Union des ateliers de femmes........ 428
2675. Patronages internes de Notre-Dame de Bonne-Garde 428
2676. Maison de famille pour jeunes ouvrières (rue Boissy d'Anglas, 21).... 428
2677. Maison de famille de l'Aiguille........ 428
2678. Maison hospitalière des Amies de la jeune fille........ 428
Institution des Diaconesses........ 428
2679. Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers 428
2680. Cercle catholique des étudiants 429
2681. Alliance des unions chrétiennes de jeunes gens........ 430
2682. Cercle des maçons et tailleurs de pierre........ 431
2683. Union internationale des Amies de la jeune fille........ 432
2684. Restaurant catholique........ 432
2685. Restaurants d'ouvrières........ 432
2686. Le Foyer de l'ouvrière........ 432
2687. Œuvre en faveur des demoiselles de magasin........ 432

XLIV

ŒUVRES DE MARIAGE

2688. Société charitable de Saint-François Régis........ 433
2689-2711. Comités des mariages de la Société de Saint-Vincent de Paul ... 433
2712. Œuvre des mariages indigents........ 435
2713. Œuvre évangélique des papiers de mariage........ 435
Œuvre des pauvres malades........ 435
Œuvre des pauvres malades des faubourgs........ 435
Œuvre de Notre-Dame de l'Assistance........ 435
Association des mères de famille........ 436

Pages.
Société des Amis des pauvres 436
Œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux 436
Œuvre de la rue Championnet 436
2714. Société du mariage civil de Paris et du département de la Seine 436

XLV

ŒUVRES DE RELÈVEMENT

2715. Refuge du Bon-Pasteur 436
2716. Refuge de Notre-Dame de Charité (dit de Saint-Michel) 437
2717. Refuge Saint-Anne, à Châtillon-sous-Bagneux 438
2718. Refuge protestant 440
Institution des Diaconesses 441
2719. Œuvre de Notre-Dame du Bon-Conseil (jeunes filles de 15 à 25 ans) 441
2720. Maison de l'Espérance 442

XLVI

PATRONAGES DE LIBÉRÉS

2721. Union des Sociétés de patronage 443
2722. Société générale pour le patronage des libérés 443
2723. Société de patronage pour les prisonniers libérés protestants 446
2724. Société centrale de patronage pour les libérés 447
2725. Société de patronage des jeunes adultes détenus 447
2726. Patronage des prévenus acquittés de la Seine 448
2727. Patronage des détenus, des libérés et des pupilles de l'administration pénitentiaire 450
2728. Œuvre des libérées de Saint-Lazare 450
2729. Œuvre protestante des prisons de femmes 452
2730. Société de patronage des détenues et des libérées 453

XLVII

HOPITAUX PUBLICS

2731. Hôtel-Dieu 454
2732. Hôpital de la Pitié 455
2733. Hôpital de la Charité 455
2734. Hôpital Saint-Antoine 455
2735. Hôpital Necker 456
2736. Hôpital Cochin 456
2737. Hôpital Lariboisière 456
2738. Hôpital Beaujon 457
2739. Hôpital Tenon 457
2740. Hôpital Andral 457
2741. Hôpital Laënnec 457
2742. Hôpital Broussais 458
2743. Hôpital Bichat 458
2744. Hôpital Hérold 458
2745. Hôpital d'isolement (porte d'Aubervilliers) 458
2746. Hôpital Saint-Louis 458
2747. Hôpital Ricord 459
2748. Hôpital Broca 459
2749. Hôpital Boucicaut 459

Pages.
2750. Hôpital de Charenton 459
Hôpital d'Angicourt 459

XLVIII

HOPITAUX PRIVÉS

2751. Hôpital Saint-Joseph 460
2752. Hôpital de Notre-Dame du Perpétuel Secours 462
2753. Asile Notre-Dame de Bon-Secours 462
2754. Hôpital homéopathique Saint-Jacques 463
2755. Hôpital Saint-Michel 464
2756. Hôpital Saint-François 464
2757. Hôpital international 464
2758. Hôpital Rothschild 465
2759. Hôpital de l'Institution des diaconesses 466
2760. Infirmerie des diaconesses de paroisse 467
2761. Fondation Jules Gouin 468
2762. Hôpital de l'Association des Dames françaises 468
2763. Hôpital homéopathique Hahnemann 469
2764. Hôpital Sainte-Émilie, à Clamart 469
Fondation Sainte-Marguerite, à Sceaux 469

XLIX

CONSULTATIONS GRATUITES — DISPENSAIRES, CLINIQUES DE TUBERCULEUX

2765-2785. Dispensaires des hôpitaux et hospices 470
2786. Dispensaire municipal de Saint-Ouen 473
Dispensaires des maisons de secours de l'Assistance publique 473
2787. Dispensaire de la Société philanthropique (rue des Bons-Enfants) 474
2788. Dispensaire de la Société philanthropique (rue de la Lune) 474
2789. Dispensaire de la Société philanthropique (rue Montgolfier) 474
2790. Dispensaire de la Société philanthropique (rue des Guillemites) 474
2792. Dispensaire de la Société philanthropique (rue Poulletier) 475
2791. Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, rue du Cloître Saint-Merri 475
2793. Dispensaire de la Société philanthropique (rue Saint-Jacques) 475
2794. Clinique gratuite d'orthopédie 475
2795. Dispensaire de l'hôpital Saint-François 475
2796. Dispensaire de la Société philanthropique (rue du Cherche-Midi) 475
2797. Polyclinique de Paris 476
2798. Maison des Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve 476
2799. Dispensaire de la Société philanthropique (rue Saint-Dominique) 476
2800. Dispensaire de la Société philanthropique (rue des Ecuries d'Artois). 476
2801. Clinique des Champs-Elysées 477
2802. Dispensaire de la Société philanthropique (rue Saint-Lazare) 477
2803. Dispensaire dentaire (rue Turgot, 4) 477
2804. Dispensaire de la Société philanthropique (rue Ambroise Paré) 477
2805. Dispensaire de la Société philanthropique (rue du Canal Saint-Martin). 477
2806. Dispensaire de la Société philanthropique (rue Oberkampf) 477
2807. Dispensaire de la Société philanthropique (rue Faidherbe) 478
2808. Dispensaire de la Société philanthropique (rue Ruty) 478
2809. Dispensaire de l'hôpital Rothschild 478
2810. Polyclinique Rothschild 478
2811. Dispensaire de l'Institution des diaconesses 478
2812. Dispensaire de la Société philanthropique (rue J. M. Jégo) 478

Pages.
2813. Hôpital international.. 478
2814. Polyclinique de l'hôpital international........................ 479
2815. Dispensaire de l'Asile Marie-Joseph............................ 479
2816. Dispensaire protestant (avenue Nationale, 157).................. 479
2817. Dispensaire de la Société philanthropique (rue Vercingétorix)........ 479
2818. Dispensaire de la Société philanthropique (avenue du Maine)........ 480
2819. Dispensaire de l'hôpital Saint-Joseph............................ 480
2820. Institut Pasteur.. 480
2821. Dispensaire de l'Asile de Notre-Dame de Bon-Secours................ 482
2822. Dispensaire de Plaisance.. 482
2823. Dispensaire de l'Œuvre Jehanne d'Arc............................ 482
2824. Dispensaire de l'Institution nationale des sourds-muets............ 482
2825. Dispensaire de la Société philanthropique (rue Lecourbe, 223)....... 482
2826. Dispensaire de l'Hôpital Saint-Michel............................ 482
Dispensaire gratuit (rue de la Convention)........................ 482
2827. Dispensaire de l'hôpital Saint-Jacques............................ 482
2828. Dispensaire protestant (rue des Fourneaux, 74).................... 482
2829. Dispensaire de l'Assistance catholique............................ 483
2830. Dispensaire de la Société philanthropique (rue Boileau)............ 483
2831. Dispensaire de l'Association des Dames françaises.................. 483
2832. Dispensaire de la Société philanthropique (rue Truffaut)............ 483
2833. Clinique homéopathique.. 483
2834. Dispensaire protestant (place des Ternes)........................ 483
2835. Dispensaire des diaconesses de paroisse.......................... 483
Dispensaire gratuit (rue Legendre, 184).......................... 484
2836. Dispensaire de l'Œuvre du Pain des pauvres........................ 484
2837. Dispensaire de la Société philanthropique (impasse Massonnet)...... 484
2838. Dispensaire de la Société philanthropique (rue Stephenson).......... 484
2839. Dispensaire de la Société philanthropique (rue Caulaincourt)......... 484
2840. Dispensaire de la Société philanthropique (rue Jean Cottin).......... 484
2841. Dispensaire des pauvres du Sacré-Cœur............................ 484
2842. Dispensaire de la Société philanthropique (rue de Crimée)........... 485
2843. Dispensaire de la Société philanthropique (rue de la Mare)........... 485
2844. Dispensaire de la Société philanthropique (rue de Fontarabie)....... 485
2845. Dispensaire de la Fondation Jules Gouin, à Clichy.................. 485
2846. Dispensaire de la Fondation Is. Péreire, à Levallois................ 485
2847. Dispensaire de l'hôpital de Notre-Dame du Perpétuel Secours, à Levallois.. 487
2848. Œuvre du traitement quotidien et gratuit des tuberculeux pauvres (quatre cliniques).. 487
2849. Clinique de tuberculeux (boulevard de Montparnasse, 81)............ 487
Dispensaire Saint-Antoine de Padoue.............................. 488
2850. Clinique de tuberculeux (rue du général Foy, 26).................... 488
2851. Œuvre de Notre-Dame de l'Espérance.............................. 488
2852. Clinique de tuberculeux (rue Hermel, 26).......................... 488
2853. Clinique de tuberculeux, à Puteaux................................ 489

L

ASSISTANCE DES MALADES A DOMICILE — VISITE DES MALADES DANS LES HOPITAUX

Service médical de nuit.. 489
Service pharmaceutique de nuit.................................. 489
Service médical de l'Assistance publique.......................... 489
2854-2889. Œuvre des pauvres malades................................ 490
2890-2901. Œuvre des pauvres malades dans les faubourgs................ 493

Pages.
2902. Œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux 495
2903. Œuvre de la visite des malades protestants dans les hôpitaux 495
2904. Caisse de secours de l'hôpital Broca 496
2905. Œuvre israélite des jeunes malades adultes 496

LI

SOIN ET GARDE DES MALADES A DOMICILE

2906. Œuvre des Sœurs servantes des pauvres 496
2907. Petites Sœurs de l'Assomption, gardes-malades des pauvres 497
2908. Religieuses auxiliatrices des âmes du Purgatoire 497
2909. Sœurs Franciscaines gardes-malades des pauvres 497
2910. Sœurs de Saint-Charles (de Nancy) 497
2911-2929. Maisons de religieuses gardant, moyennant rétribution, des malades non indigents 498
2930. Maison des Pères Camilliens 499
Infirmiers 499

LII

SECOURS AUX BLESSÉS ET AUX NOYÉS — SOCIÉTÉS DE SAUVETAGE

Postes de secours de la Préfecture de police 500
2931. Ambulances municipales urbaines 500
2932. Œuvre de l'assistance aux mutilés pauvres 501
2933. Société des secouristes français 502
2934. Société des sauveteurs médaillés de la Seine 502
2935. Société nationale de sauvetage 503
2936. Société française de sauvetage 503
2937. Société parisienne de sauvetage 504

LIII

ASILES ET SECOURS DE CONVALESCENCE

2938. Asile national de Vincennes 505
2939. Asile national du Vésinet 506
2940. Asile du Saint-Cœur de Marie 506
2941 Maison protestante de convalescence 506
2942. Maison de convalescence de Notre-Dame du Perpétuel Secours 507
2943. Maison de la Société la Prospérité 507
2944. Retraite Sainte-Geneviève, à l'Hay 507
2945. Maison de convalescence du Tremblay 507
2946. Maison de convalescence de Drancy 507
2947. Asile de convalescence de Mary-sur-Marne 507
2948. Fondation Montyon 507
2949. Œuvre A.-G. de Rothschild pour les convalescents 508
2950. Ouvroir Saint-Joseph 508

LIV

MAISONS DE SANTÉ, MAISONS DE RETRAITE

2951. Maison municipale de santé 509
2952. Maison des Frères de Saint-Jean de Dieu 509
2953. Cité des Fleurs 510

Pages.
2954-2977. Maisons de santé diverses, et maisons de retraite pour dames... 510
2978.. Villa Louise, à Cannes 513

LV

INCURABLES

2979. Hospice d'Ivry 514
2980. Maison de retraite La Rochefoucauld 514
2981. Hospice de Bicêtre 515
2982. Hospice de la Salpêtrière 515
2983. Asile national Vacassy 515
2984.. Œuvre des Dames du Calvaire 516
2985.. Asile protestant de Nanterre 517
2986. Maison des incurables annexée à l'hôpital Rothschild 517
Asile Lambrechts 518
Secours spéciaux des Bureaux de bienfaisance 518

LVI

AVEUGLES

2987. Hospice national des Quinze-Vingts 518
2988. Société d'assistance pour les aveugles 520
2989. Clinique nationale des Quinze-Vingts 521
2990. Société de placement et de secours en faveur des anciens élèves de l'Institution nationale 522
2991. Caisse de secours de l'Institution des jeunes aveugles 523
2992. Association Valentin Haüy 523
2993. Maison des Sœurs aveugles de Saint-Paul 525
2994. Atelier d'aveugles, à Argenteuil 526
2995. Atelier d'aveugles de l'École Braille 526
2996. Œuvres de l'assistance aux aveugles par le travail 526
2997. Œuvre des organistes du Sacré-Cœur 526
2998. Maison des Sœurs aveugles de Saint-Paul 527
2999. Caisse de loyers pour aveugles 527
3000. Cercle d'aveugles (Valentin Haüy) 527
3001. Consultations gratuites pour aveugles indigents 527

LVII

SOURDS-MUETS

3002. Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets ... 527
3003. Société d'appui fraternel des sourds-muets 527

LVIII

ALIÉNÉS

Placements volontaires 528
3004. Maison nationale de Charenton 529
Hospice de Bicêtre 530
Hospice de la Salpêtrière 530
3005. Asile-clinique (Sainte-Anne) 530
3006. Asile de Ville-Évrard 531
3007. Asile de Vaucluse 531

Pages.
3008. Asile de Villejuif........ 531
3009. Colonie familiale de Dun-sur-Auron........ 531
Aliénés épileptiques........ 531
Aliénés alcooliques........ 531
3010-3021. Asiles privés d'aliénés........ 532
3022. Patronage et asile des aliénés convalescents........ 533

LIX

INSTITUTIONS ET ŒUVRES EN FAVEUR DES MILITAIRES OU MARINS

3023-3025. Maisons de la Légion d'honneur........ 535
3026. Pupilles de la marine........ 536
3027. Orphelinat de la Boissière........ 537
3028-3030. Hôpitaux militaires........ 537
3031. Hôtel des invalides........ 538
3032. Caisse des invalides de la marine........ 538
3033. Œuvre des pensions militaires........ 530
3034. Société centrale de sauvetage des naufragés........ 542
3035. Société de secours aux familles de marins naufragés........ 545
3036. Société de secours pour les veuves et orphelins des officiers du génie. 547
3037. Société de prévoyance pour les veuves et orphelins des adjoints du génie........ 548
3038. Caisse du Gendarme........ 548
3039. Société des Œuvres de mer........ 549
3040. La Maison du soldat (Œuvre des libérés militaires)........ 550
3041. Société française de secours aux blessés militaires........ 551
3042. Association des Dames françaises........ 555
3043. Union des Femmes de France........ 557
3044. Société de secours aux militaires coloniaux........ 560

LX

ŒUVRES EN FAVEUR DES ALSACIENS-LORRAINS

3045. Société de protection des Alsaciens-Lorrains........ 561
3046. Association d'Alsace-Lorraine........ 563
3047. Société de réintégration des Alsaciens-Lorrains........ 564
3048. Mission Saint-Joseph........ 565
3049. Maison de Notre-Dame de Grâce........ 565
3050. Fondation des frères A. et C. Birklé........ 565

LXI

SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE ENTRE PERSONNES D'UNE MÊME PROVINCE HABITANT PARIS

3051-3079. Sociétés diverses........ 565

LXII

ŒUVRES D'ASSISTANCE EN FAVEUR D'ÉTRANGERS HABITANT PARIS

3080-3118

Œuvres anglo-américaines........ 568
Hôpital Hertford........ 569

Pages.
Asile Victoria 570
Œuvres austro-hongroises 570
Œuvres italiennes 570
Œuvres russes et polonaises 571
Œuvres flamandes 572
Œuvres suisses. — Fondation Allemandi 572
Œuvres allemandes 573
Œuvre scandinave 573
Œuvre espagnole 574

LXIII

ASILES POUR LES VIEILLARDS

3119. Asile national de la Providence 575
3120. Hospice Leprince 575
3121. Maison des veuves 576
Hospice de la Salpêtrière 576
Maison de retraite La Rochefoucauld 576
3122. Hospice Tisserand 576
3123. Asile Chardon-Lagache 577
3124. Institution Sainte-Périne 577
3125. Maison de retraite Rossini 577
3126. Maison de la Providence (rue Lemercier) 578
3127. Hospice Debrousse 578
3128. Hospice de Belleville 578
3129. Hospice Devillas 578
3130. Maison de retraite des ménages 579
Hospice de Bicêtre 579
Hospice d'Ivry 580
3131. Hospice Dheur 580
3132. Maison de retraite Galignani 580
3133. Hospice Saint-Michel 580
3134. Hospice Lenoir-Jousseran 580
3135. Hospice de Limeil-Brevannes 581
3136. Hospice de la Reconnaissance, à Garches 581
3137. Hospice de la Reconnaissance (fondation Gouin) 581
3138. Hospice de la Reconnaissance (fondation Lemaire) 581
3139. Maison de retraite de la Seine, à Villers-Cotterets 582
3140. Hospice Favier, à Bry-sur-Marne 582
3141. Asile municipal de Boulogne-sur-Seine 582
3142. Asile municipal de Neuilly 583
3143. Asile municipal de Levallois 583
3144. Asile municipal de Saint-Denis 583
3145. Asile municipal de Saint-Ouen 583
3146. Hospice municipal Guittard, à Champigny 583
3147. Maison de retraite Lasserre, à Issy 583
3148. Asile municipal de Thiais 583
3149-3155. Maisons des Petites Sœurs des pauvres 584
3156. Maison de la Sœur Rosalie Rendu 589
3157. Asile Saint-Joseph (rue Saint-Benoît) 589
3158. Maison de Notre-Dame de Nazareth 590
3159. Asile Sainte-Anne 590
3160. Maison de la Sainte-Famille 590
3161. Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul (rue du Général Foy) 590
3162. Maison des Sœurs de Sainte-Marie (rue Saint-Maur) 590
3163. Asile de la Muette 591

Pages.
3164. Maison de retraite annexée à l'hôpital Rothschild.................... 591
3165. Maison Moïse Léon (pour femmes israélites)........................ 591
3166. Hospice d'Enghien.. 592
3167. Asile de vieillards (rue Vandrezanne)............................. 592
3168. Asile de vieillards (rue Jenner).................................. 592
3169. Maison Marie-Joseph.. 592
3170. Infirmerie Marie-Thérèse... 592
3171. Asile Notre-Dame du Bon-Secours.................................... 592
3172. Asile Anselme Payen.. 593
3173. Asile de Notre-Dame de Bon-Repos................................... 593
3174. Maison des Sœurs de la Croix (rue de Vaugirard)................... 593
3175. Asile Saint-Joseph... 593
3176. Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul (rue Raynouard)........ 594
3177. Asile François Delessert... 594
3178. La Famille, maison de retraite..................................... 594
3179. Maison de retraite Saint-Vincent de Paul (rue Salneuve)............ 594
3180. Asile, pour femmes âgées, de la Société philanthropique............ 594
3181. Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul (rue Bouret)............ 594
3182. Asile Marie-Élisabeth, à Asnières.................................. 594
3183. Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Clichy............... 595
3184. Asile Lambrechts, à Courbevoie..................................... 595
3185. Asile du Chayla, à Bécon-les-Bruyères.............................. 595
3186. Hospice Greffulhe, à Levallois..................................... 595
3187. Maison de retraite Sainte-Anne, à Neuilly.......................... 595
3188. Asile de vieillards, à Puteaux..................................... 596
3189. Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Stains............... 596
3190. Maison Saint-Joseph, à Arcueil-Cachan.............................. 596
3191. Asile Sainte-Marthe, à Bobigny..................................... 596
3192. Maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Champigny............ 596
3193. Providence Saint-Joseph, à Charenton............................... 596
3194. Maison de Sainte-Anne d'Auray, à Châtillon......................... 596
3195. Hospice Ferrari, à Clamart... 597
3196. Maison de retraite, fondation Galliera, à Clamart.................. 597
3197. Maison Saint-Joseph, à Clamart..................................... 597
3198. Asile de vieillards, à Gentilly.................................... 597
3199. Maison de retraite Sainte-Geneviève, à l'Hay....................... 597
3200. Œuvre de Saint-Casimir, à Ivry..................................... 597
3201. Villa Saint-Augustin, à Malakoff................................... 598
3202. Maison de famille et de retraite, à Montrouge...................... 598
3203. Hospice Saint-Antoine de Padoue, à Noisy-le-Sec.................... 598
3204. Fondation Sainte-Marguerite, à Sceaux.............................. 598
3205. Maison de retraite de Saint-Vincent de Paul, aux Andelys........... 599

LXIV

SECOURS SPÉCIAUX POUR VIEILLARDS

Secours représentatifs du séjour à l'hospice........................ 599
Secours des Bureaux de bienfaisance.................................. 600
3206. Fondation Douaud... 600
3207. Fondation Rodriguez.. 601
3208. Caisse des invalides du travail du XIV[e] arrondissement....... 602
3209. Œuvre des loyers pour les vieillards du XVI[e] arrondissement.. 602
3210. Œuvre des vieillards (rue Guersant, 15)........................ 602
3211. Œuvre des loyers du XVII[e] arrondissement..................... 602
Secours de l'Association protestante de bienfaisance................. 602

Pages.
3212. Société de la Providence 602
Denier des veuves et des vieillards 603
3213. Association consolatrice du Sacré-Cœur de Jésus, à Gentilly......... 603

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

I. Office central des œuvres de bienfaisance......................... 604
3214. — IV. Œuvre Jehanne d'Arc.. 604
3215. — VIII. Orphelinat des postes.................................... 604
3216. — Œuvre des enfants abandonnés recueillis à leur naissance........ 605
3217. — X. Orphelinat du Sacré-Cœur (rue Saint-Rustique, 12)............ 605
XIII. Institut Wesberge.. 605
3218. — XIV. Œuvre d'Argelès.. 605
3219. — XXI. Écoles catholiques d'apprentissage......................... 606
3220. — XXV. École Lepelletier de Saint-Fargeau......................... 606
3221. — XXXI. Union fraternelle des postes............................... 607
3222. — XXXIX. Foyer temporaire de Notre-Dame de Bon-Secours........ 607
3223. — XLI. Caisse de prêts gratuits de la Goutte d'Or.................. 608
3224. — XLIV. Société d'assistance aux fiancés indigents................. 608
3225. — LII. Chambre de secours aux blessés, à Courbevoie............... 608
3226. — LIX. La Flotte... 608
3227. — Les vétérans des armées de terre et de mer..................... 609

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

Aboville (Fondation d'), 422.
Académie française (Prix décernés par l'), 25.
Académie des sciences morales (Prix décernés par l'), 25.
Accouchement chez les sages-femmes agréées (Service d'), 31.
Adelphie (L'), 393.
Adoption (Œuvre de l'), 89.
— des petites filles abandonnées, (Œuvre de l'), 98.
Africaine (L'), 561.
Aiguille (Syndicat de l'), 294.
Alboni (Fondation), 143.
Aliénés (Placement volontaire d'), 528.
— (Asiles publics d'), 528.
— (Asiles privés d'), 532.
Aliénés épileptiques, 531.
— alcooliques, 531.
— convalescents (Patronage et asile des), 533.
Allaitement maternel (Société de l'), 40.
Allemandes (Sociétés de secours), 573.
Allemandi (Fondation), 572.
Alliance des Unions chrétiennes de jeunes gens, 430.
Alsace-Lorraine (Association d'), 563.
Alsaciens-Lorrains (Société de protection des), 561.
— (Société de réintégration des), 564.
Ambulances municipales urbaines, 500.
Amis de l'enfance (Société des), 183.
— des pauvres (Société des), 382.
— des Batignolles (Société des), 368.
— des sciences (Société des), 362.
— de la jeune fille (Société internationale des), 432.
Andelys (Maison de retraite des), 599.
Andral (Hôpital), 457.
Angicourt (Hôpital d'), 459.
Anglo-américaines (Sociétés de secours), 568.
Anselme Payen (Asile), 593.
Apprentis d'Auteuil (Orphelinat des), 204.
— de la confession d'Augsbourg (Patronage des), 194.
Apprentis et enfants employés dans les manufactures (Société de protection des), 190.
Apprentis de l'Église réformée (Patronage des), 194.
— tapissiers (Patronage des), 199.
Apprentissage des jeunes orphelins (Société d'), 186.
Apprentissages catholiques (Œuvre des), 192.
— (Société de la propagation de l'), 198.
Arassus (Fondation), 32.
Argelès (Œuvre d'), 605.
Arts décoratifs (Société philanthropique des), 393.
Asile maternel pour les jeunes filles abandonnées, 229.
— de la Société philanthropique, 33.
Asile ouvroir de la Société philanthropique, 32.
Asile temporaire de l'hospice des enfants assistés, 81.
— pour enfants de mères à l'hôpital, 81.
— de Mme Fromentin, 83.
Asile du Saint-Cœur de Marie, 506.
Asile de nuit de la Société philanthropique, 386.
— de la rue Mouffetard, 388.
Asile départemental de Nanterre, 395.
— protestant de Nanterre, 395.
— chrétien pour domestiques femmes, 410.
— clinique, 530.
Asile municipal de vieillards à Boulogne-sur-Seine, 582.
— à Levallois, 583.

Asile municipal de vieillards à Neuilly, 583.
— à Saint-Denis, 583.
— à Saint-Ouen, 583.
— à Thiais, 583.
Asile pour femmes agées de la Société philanthropique, 594.
Assistance et hygiène publique (Direction de l'), 1.
Assistance publique (Administration de l'), 1.
— (Conseil supérieur de l'), 13.
Assistance paternelle des enfants employés dans l'industrie des plumes et fleurs, 196.
Assistance par le travail (Œuvre de l'), 388.
— du IIe arrondissement (Société), 402.
— du Ve arrondissement (l'), 402.
— du marché Saint-Germain (Union d'), 403.
— des VIIIe et XVIIe arrondissements (Société d'), 403.
— du XVIe arrondissement (Union d'), 405.
— de Courbevoie (Société d'), 405.
— des pauvres du Sacré-Cœur (Maison d'), 407.
— aux aveugles par le travail (Œuvre de l'), 526.
Assistance (Œuvre de Notre-Dame de l'), 39.
Association charitable des femmes du monde, 353.
— consolatrice du Sacré-Cœur de Jésus, à Gentilly.
— de charité pour visiter les familles pauvres, 359.
— protestante de bienfaisance, 347.
— ouvrières catholiques (Union des), 25.
— philotechnique de Saint-Ouen, 200.
Ateliers chrétiens pour les jeunes filles, 217.
Atelier-école pour jeunes filles protestantes, 215.
Ateliers d'aveugles (Société des), 177.
— d'Argenteuil, 526.
— de l'Ecole Braille, 526.
Ateliers de la Société de patronage des libérées, 407.
— d'assistance de l'Armée du salut, 408.
Austro-Hongroises (Sociétés de secours), 570.
Aveugles (Institution nationale des jeunes), 173.
— (Société d'assistance pour les), 520.
Aveugles (Société de placement et de secours en faveur des), 522.
— (Caisse de loyers pour), 527.
— (Cercle d'), 527.

B

Bains gratuits, à Saint-Ouen, 369.
Barbet-Batifol (Fondation), 423.
Bazar de la Charité, 12.
Beaujon (Hôpital), 457.
Belleville (Hospice de), 578.
Berceaux (Société des), 38.
Berck-sur-Mer (Hôpital de), 154.
Bicêtre (Hospice de), 579.
Bichat (Hôpital), 458.
Bijouterie (Orphelinat de la), 103.
Bijouterie (Société d'encouragement de la), 198.
Birklé (Fondation des frères A. et C.), 565.
Blessés militaires (Société de secours aux), 551.
Bon Conseil (Association du), 427.
Bon Marché (Institutions patronales de la Maison du), 318.
Bon-Pasteur (Refuge du), à Paris, 436.
— à Conflans-Charenton, 257.
Bouchée de pain (Œuvre de la), 380.
Boucher de Perthes (Fondation), 422.
Boucicaut (Hôpital), 459.
Boule de neige (Société de la), 299.
Braille (Ecole), 174.
Bureau de consultations judiciaires gratuites, 12.
Bureaux de bienfaisance de Paris, 332.
— de la banlieue, 334.
— de l'École polytechnique, 365.
Bureau libre de charité du VIIe arrondissement, 366.

C

Caisse d'épargne de Paris, 261.
Caisse nationale d'épargne, 265.
Caisses d'épargne scolaires, 265.
Caisse nationale des retraites, 295.
— d'assurances en cas de décès, 307.
— d'assurance en cas d'accident, 308.
Caisse de retraites des travailleurs du Ier arrondissement, 297.
— des pasteurs de l'Église réformée, 301.
Caisses des écoles, 137.

Calvaire (Œuvre des Dames du), 516.
Carnot (Fondation), 421.
Cercle des Hirondelles, 363.
— des Francs-Bourgeois, 425.
— catholique des étudiants, 429.
— des maçons et tailleurs de pierre, 431.
— national de bienfaisance, 14.
Cercles catholiques d'ouvriers (Œuvre des), 428.
Chambre de secours aux blessés, à Courbevoie, 608.
Champigny (Maison de retraite de), 583.
Chardon-Lagache (Asile), 577.
Charenton (Maison nationale de), 529.
— (Hôpital de), 459.
Charité (Hôpital de la), 455.
Charité maternelle (Société de la), 34.
Charité par le travail (Œuvre de la), 392.
Chaussée du Maine (Œuvre de la), 355.
Chiffon (Œuvre du), 362.
Cité des Fleurs (La), 149, 510.
Clinique d'accouchement Baudelocque, 29.
Clinique des Champs-Elysées, 478.
— homéopathique, 478.
— des Quinze-Vingts, 175.
— de tuberculeux, 487, 488, 489.
Cochin (Hôpital), 456.
Coin du feu (Le), 314.
Colonie agricole de la Chalmelle, 395.
Colonie de Vaucluse, 183.
— de Cherrueix, 154.
— de Dun-sur-Auron, 531.
Colonies scolaires, 145.
— de vacances (Œuvre des), 145.
Comité central des œuvres de travail, 20.
Comité de bienfaisance de l'École normale, 365.
Comité de bienfaisance israélite, 142, 349.
Comité de défense des enfants traduits en justice, 16.
Compagnies de chemins de fer (Institutions patronales des), 323.
Convalescence (Maison protestante de), 506.
— (Maison de), au Tremblay, 507.
— (Maison de), à Drancy, 507.
— (Asile de), à Mary-sur-Marne. 507.
Coopératives de consommation (Sociétés), 302.
Copin (Fondation), 424.
Cours professionnels, 209.
Couturière (La), 48.
Couvertures (Œuvres de prêt gratuit de), 364.
Crèches (Origine et développement des), 54.
Crèches de Paris, 57.
— de l'arrondissement de Saint-Denis, 66.
— de l'arrondissement de Sceaux, 69.
— (Société des), 71.
Crèches parisiennes (Œuvre des), 72.
Crèche a domicile (Œuvre de la), rue de Rocroi, 42.
— (Œuvre de la), rue de la Parcheminerie, 42.
— de l'Hopital de la Charité, 54.
Crédit mutuel, 420.
Croisic (Sanatorium du), 156.
Curatelle des indigents du IIIe arrondissement, 364.
Cuvillier (Fondation), 424.

D

Dames françaises (Association des), 555.
Dames de l'Étoile (Comité des), 361.
Debrousse (Hospice), 578.
Delessert (Asile François), 594.
Delibes (Asile Léo), 83.
Demoiselles du commerce (Association des), 271.
Demoiselles de magasin (Œuvre en faveur des), 432.
Denier des veuves et des vieillards, 359.
Devillas (Hospice), 578.
Dheur (Hospice), 580.
Diaconat de l'Église luthérienne, 361.
— de l'Église réformée (Délégation des), 346.
Diaconesses (Institution des), 251.
Diaconesses de paroisse (Infirmerie des), 458.
Dispensaires d'adultes (par arrondissements), 471.
— des hopitaux d'enfants, 157.
— municipaux d'enfants, 157.
— d'enfants de la Société philanthropique, 163.
— pour mères de famille et enfants nouveau-nés, 43.
— Ruel, 162.
— Furtado-Heine, 164.
— Alix Love, 163.
— de l'Assistance catholique, 165.
— de l'Œuvre des enfants tuberculeux, 165.

Dispensaires de l'Œuvre de Villepinte, 165.
— dentaire, 478.
— de la Société d'allaitement maternel, 166.
— de la Fondation Péreire, à Levallois, 485.
— chirurgical de la Fondation Gouin, à Clichy, 485.
— de l'Hopital du Perpétuel Secours, à Levallois, 487.
Dizaines (Œuvre des), 361.
Dotation de la jeunesse française (Société de), 308.
Douaud (Fondation), 600.
De Chayla (Asile), à Bécon-les-Bruyères, 595.

E

École nationale des Arts décoratifs (Jeunes gens), 200.
— (Jeunes filles), 201.
Ecole Diderot, 201.
— Boulle, 201.
— Bernard Palissy, 201.
— Germain Pilon, 201.
— Estienne, 201.
— nationale de physique et de chimie, 202.
— d'horlogerie, 199.
— d'orfèvrerie, 202.
— Lenotre, 202.
— d'Alembert, 202.
— Roudil, 202.
— de travail israélite, 207.
— professionnelle d'Yzeure, 213.
— de travail pour les jeunes filles israélites, 218.
— professionnelles privées, 216.
— foraine (Œuvre de l'), 105.
— des jeunes filles de l'Étoile, 220.
— Hortense Parent, 217.
— de réforme de la Salpêtrière, 254.
— maritime de Port-Hallan, 254.
— Braille, 174.
Écoles catholiques d'apprentissage (Œuvre des), 606.
Ecoles professionnelles catholiques (Œuvre des), 192.
— (Maisons agrégées à l'Œuvre des), 213.
Ecoles maternelles publiques de Paris, 73.
— de la banlieue, 75.
Ecoles maternelles privées de Paris, 76.
— de la banlieue, 78.
Education de la jeunesse ouvrière (Association pour l'), 233.
Education (Société générale d'), 14.
Encouragement au bien (Société d'), 22.
Enfance délaissée et coupable (Maison familiale de l'), 227.
Enfance et adolescence (Patronage de l'), 97.
Enfant-Jésus (Œuvre de l'), 169.
Enfants abandonnés recueillis a leur naissance (Œuvre des), 605.
Enfants assistés (Service des), 84.
— (Hospice des), 87.
Enfants malades (Hôpital des), 148-157.
— moralement abandonnés (Service des), 86.
— pauvres et orphelins de Paris (Œuvre des), 98.
— tuberculeux (Œuvre des), 152.
— en danger moral (Œuvre protestante des), 228.
— en bas age (Patronage des), 52.
Engagés volontaires (Société de protection des), 258.
Enghien (Hospice d'), 592.
Enseignement professionnel des femmes (Société pour l'), 192.
Espagnole (Société de secours), 574.
Espérance (Maison de l'), 442.
Étude des questions d'assistance (Société pour l'), 14.
Étudiants de la Faculté de théologie protestante (Association des), 361.

F

Faber (Fondation), 424.
La Famille (Maison de retraite), 594.
Famille française (La), 48, 308.
Faubourgs (Œuvre des), 354.
Favale (Fondation Pascal), 423.
Favier (Hospice), 582.
Fédération humanitaire (Société de la), 368.
Femmes en couche (Œuvre des), 43.
Femmes de France (Union des), 557.
Ferrari (Hospice), 597.
Figaro (Caisse de secours du), 358.
Flamandes (Sociétés de secours), 572.
Forges (Hôpital de), 149.
Foucher (Fondation), 423.
Fourmi (La), 266.
Fourmis (Sociétés des), 364.

Fourneaux de la Société philanthropique, 369.
— de la Société de Saint-Vincent de Paul, 371.
— paroissiaux de Paris, 373.
— du Comité de bienfaisance israélite, 374.
— de la banlieue, 374.
Foyer de l'ouvrière (Le), 432.
Foyer Caroline de Barrau, 228.
Foyer temporaire de Notre-Dame de Bon-Secours, 607.
France prévoyante (La), 298.
Frères ee Saint-Jean de Dieu (Maison de santé des), 509.

G

Galignani (Maison de retraite), 580.
Gardes-malades (Maisons de religieuses), 498.
Garderie d'enfants de la réunion protestante de charité, 54.
Garderies scolaires, 222.
Gendarme (Caisse du), 548.
Gentilly (Asile de vieillards de), 597.
Gerando (Asile-ouvroir de), 43.
Gouin (Fondation Ernest), 581.
— (Fondation Jules), 468.
Grain de blé (Le), 299.
Greffulhe (Hospice), 595.
Grimal (Fondation), 423.
Guittard (Hospice), 583.

H

Habitations a bon marché (Conseil supérieur des), 16.
— (Société française des), 19.
— de Clichy (Société des), 314.
Habitations économiques de la Société philanthropique, 310.
— (Société anonyme d'), 312.
— de Saint-Denis (Société des), 313.
Habitations ouvrières de Paris-Auteuil (Société des), 313.
Hahnemann (Hôpital), 470.
Hériot (Orphelinat), 537.
Herold (Hôpital), 458.
Hertford (Hôpital), 569.
Hôpital clinique, 30.
— d'isolement, 458.
— international, 465.
Hôpitaux militaires, 537.
Hôpitaux marins (Œuvre des), 155.
Hospitalité de nuit (Œuvre de l'), 384.
— du travail (Œuvre de l'), 398.
Hôtel-Dieu, 454.

I

Incurables (Secours d'), 518.
— (Maison des), 517.
Indicateur de la bienfaisance (L'), 9.
Infirmiers, 499.
Institution agricole et ménagère de Gennevilliers, 221.
Institutrices (Association des), 408.
— sans place (Société de protection des), 408.
Invalides (Hôtel des), 538.
Invalides de la marine (Caisse des), 538.
— du travail du XIV[e] arrondissement (Caisse des), 602.
Imprimerie nationale (Institutions patronales de l'), 315.
Italiennes (Sociétés de secours), 570.
Ivry (Hospice d'), 173.

J

Jehanne d'Arc (Œuvre), 604.
Jeunes aveugles (Institution nationale des), 173.
Jeunes détenus (Société de patronage des), 255.
Jeunes économes (Association des), 94.
Jeunes filles détenues (Société de patronage des), 257.
Jeunes garçons infirmes et pauvres (Œuvre des), 168.
Jeunes gens de l'Église réformée (Société des), 361.
Jeunes malades adultes (Œuvre israélite des), 496.
Jeunesse française tempérante (Association de la), 22.
Journalistes parisiens (Association des), 362.

L

Lafayette-Home, 457.
Laennec (Hôpital), 457.
Lambrechts (Asile), 595.
Lariboisière (Hôpital), 456.

La Rochefoucauld (Maison de retraite), 514.
La Roche-Guyon (Asile), 166.
Laubespin (Œuvre), 401.
Layettes (Œuvre des), 40.
Lebaudy (Asile), 331.
Leclaire (Institutions patronales de la maison), 316.
Ledru-Rollin (Asile), 32.
Legentil (Prime), 422.
Légion d'honneur (Maisons de la), 535.
Lenoir-Jousseran (Hospice), 580.
Leprince (Hospice), 575.
Ligue fraternelle des Enfants de France, 98.
Ligue fraternelle de Montmartre, 368.
Limeil-Brévannes (Hospice de), 581.
Loyers (Caisses des) de la Société de Saint-Vincent de Paul, 309.
— du quartier des Ternes, 309.
— de l'Institution des diaconesses, 309.
— de la Maison de Notre-Dame de Nazareth, 309.
— de l'Orphelinat Bonar, 309.
— de l'Orphelinat Saint-Louis, 310.
— de la Maison de la Providence, 310.
Loyers (Œuvre des) des IIe et VIIe arrondissements, 366.
— du XIe arrondissement, 367.
— du XVIe arrondissement, 368.
— du XVIIe arrondissement, 368.

M

Maçons et tailleurs de pierre (Cercle des), 431.
Magasin central de hôpitaux, 390.
Mairet (Fondation veuve), 424.
Maison maternelle, 82.
Maison hospitalière pour les ouvriers sans travail, 396.
Maison de famille des Francs-Bourgeois, 425.
— des Amis de l'enfance, 426.
— de Saint-Nicolas, 425.
— de l'Association de la jeunesse ouvrière, 426.
— de Notre-Dame de Bonne-Garde, 428.
— de l'Association des demoiselles du commerce, 427.
— de l'Union des ateliers de femmes, 428.
— de la rue Boissy d'Anglais, 428.
Maison hospitalière des Amies de la jeune fille, 432.
Maison municipale de santé, 509.
Maison du Soldat (La), 550.
Maisons de santé privées, 510.
Maisons de retraites pourd ames, 510.
Maison de famille et de retraite de Montrouge, 598.
Maisons de secours de l'Assistance publique, 334.
Maisons de secours libres, 336.
Maisons de travail pour jeunes gens, 223.
Maitres tailleurs (Société des), 331.
Malades adultes (Société israélite des jeunes), 496.
Mariages (Comité des), 433.
Mariages indigents (Œuvre des), 435.
Mariage (Œuvre évangélique des papiers de), 435.
Mariage civil (Société du), 436.
Marie-Élisabeth (Asile), 594.
Marie-Joseph (Maison), 592.
Marie-Thérèse (Infirmerie), 592.
Maternité (Hospice de la), 28.
Ménages (Hospice des), 579.
Mendicité des enfants (Société contre la), 222.
Mer (Œuvres de), 549.
Mères de famille (Association des), 38.
Michelet (Asile), 31.
Mie de pain (Œuvre de la), 378.
Miséricorde (Œuvre de la), 352.
Mission Saint-Joseph, 565.
Modeste (Fondation), 424.
Moïse Léon (Maison de retraite), 591.
Mont de piété de Paris, 417.
Montyon (Fondation de), 507.
Muette (Asile de la), 591.
Musée social, 17.
Mutualité maternelle (Société de la), 47.
Mutilés pauvres (Œuvre de l'assistance aux), 501.

N

Nanterre (Asile départemental de), 395.
— (Asile protestant de), 53.
Narabutin (Fondation), 422.
Necker (Hôpital), 456.
Nogent-sur-Marne (École professionnelle de), 202.
Notre-Dame de l'Assistance (Œuvre de), 39.
— de Bon-Conseil (Œuvre de), 441.
— de Bonne-Garde (Patronages internes de), 428.

Notre-Dame de Bon-Repos (Maison de retraite de), 593.
— de Bon-Secours (Asile de), 463.
— de Bon-Secours (Maison de), 592.
— de la Charité (Refuge de), 437.
— de la Miséricorde (Ouvroir de), 424.
— de Nazareth (Maison de), 590.
— du Perpétuel Secours (Hôpital du), 463.
— du Perpetuel Secours (Maison de convalescence de), 507.
— des Sept Douleurs (Œuvre de), 170.

O

Odièvre (Fondation), 422.
Office du travail, 16.
Office central des œuvres de bienfaisance, 5.
Organistes du Sacré-Cœur (Œuvre des), 526.
Orphelinat de la Seine (Société de l'), 99.
Orphelinat de l'enseignement primaire (Œuvre de l'), 101.
— des Postes et télégraphes (Œuvre de l'), 604.
— maçonnique, 106.
— des chemins de fer français, 108.
Orphelinats de garçons, à Paris (par arrondissement), 109.
— dans l'arrondissement de Saint-Denis, 110.
— dans l'arrondissement de Sceaux, 113.
Orphelinats hors du département pour garçons de Paris, 114.
Orphelinats de filles, à Paris, 115.
— dans l'arrondissement de Saint-Denis, 130.
— dans l'arrondissement de Sceaux, 133.
Orphelinats hors du département pour filles de Paris, 137.
— agricoles (Société de patronage des), 93.
Orphelins de la Seine (Œuvre familiale pour les), 99.
— du Ier arrondissement (Caisse des), 106.
— du XVIe arrondissement (Caisse des), 106.
— du XVIIIe arrondissement (Caisse des), 107.
Orphelins du XIXe arrondissement (Caisse des), 107.
— des chemins de fer français (Œuvre des), 108.
Orville et Mylius (Fondation), 367.
Ouvroir externe de femmes, 393.
— du Ve arrondissement, 391.
— interne des orphelines, à Saint-Denis, 221.
— de Saint-Vincent de Paul (Petit), 251.
Ouvroirs-ateliers pour les ouvrières sans travail, 405.

P

Pain pour tous (Œuvre du), 380.
Pain des pauvres (Œuvre du), 383.
Participation aux bénéfices (Société pour l'étude de la), 20.
— (Maisons où fonctionne la), 319.
Pasteur (Institut), 480.
Patronage de l'enfance et de l'adolescence, 97.
— des apprentis et jeunes ouvriers, 232.
— des jeunes garçons protestants en danger moral, 224.
— de l'Œuvre des apprentissages catholiques, 248.
Patronages (Commission des), 231.
— de la Société de Saint-Vincent de Paul, 234.
Patronages paroissiaux de Paris, 236.
— de la banlieue, 238.
Patronage Saint-Augustin, 221.
— pour les filles israélites (Œuvre de), 195.
Patronages divers de filles à Paris, 248.
— divers de filles dans la banlieue, 249.
Patronages internes, 428.
Patronages laïques de garçons, subventionnés par la Ville, 239.
— de filles, subventionnés par la Ville, 250.
Patronage (Union des Sociétés de), 443.
Patronages des libérés (Société générale pour le), 443.
— des jeunes adultes détenus (Société de), 447.
— des pupilles de l'Administration pénitentiaire, 450.
— des libérées de Saint-Lazare, 450.

Patronages des détenus et libérés (Société de), 450.
Pauvres du Sacré-Cœur (Œuvre des), 383.
Pauvres honteux (Œuvre des), 408.
Pauvres du Bas-Montreuil (Œuvre des), 368.
Pauvres malades (Œuvre des), 490.
— des faubourgs (Œuvre des), 493.
Pensions militaires (Œuvre des), 530.
Péreire (Fondation Isaac), 166.
Pères Camilliens, 499.
Personnes d'une même province habitant Paris (Sociétés de), 565.
Petit Journal (Secours immédiats du), 356.
Petites Sœurs des Pauvres (Maisons des), 584.
Petites Sœurs de l'Assomption gardes-malades des pauvres, 497.
Petites préservées (Œuvre des), 226.
Petites mendiantes (Asile des), 227.
Petites ex-mendiantes (Œuvre des), 227.
Philanthropique (Société), 340.
Piscines municipales, 368.
Pitié (Hôpital de la), 455.
Placement gratuit (Bureaux municipaux de), 411.
Placement (Comité de) de la Fraternité commerciale, 413.
Placement en apprentissage des orphelins (Société pour le), 188.
Placement (Œuvres diverses s'occupant de), 415.
Polyclinique Rothschild, 479.
Pouponnière (La), 51.
Postes de secours de la Préfecture de police, 500.
Préaux (Fondation), 423.
Préfecture de police (Secours de la), 336.
Première communion (Œuvre de la), 224.
Préservation (Œuvre de la), 227.
Prêt gratuit (Société philanthropique du), 419.
— de la Goutte d'Or (Caisse de), 608.
— (Caisses diverses de), 420.
Prévenus acquittés (Société de patronage des), 448.
Prévoyance (Société des institutions de), 18.
— (Ligue nationale de la), 18.
Primes d'encouragement de la Société philanthropique, 199.
Prisons (Société générale des), 14.
Prisons de femmes (Œuvre protestante des), 452.
Prisonniers libérés protestants (Société de patronage des), 446.
Prospérité (Société La), 22.
Protection (Œuvre de Notre-Dame de la),
Protection de l'enfance abandonnée ou coupable (Société de), 91.
Protectrice de l'enfance (Société), 49.
Providence (Société de la), 602.
— (Asile national de la), 575.
— (Maison de la), 578.
— du VIIe arrondissement (Société de la), 366.
Pupilles de la marine, 536.
— de l'Hospice des Quinze-Vingts, 199.

Q

Quartier de Bercy (Société d'assistance du), 367.
Quinze (Les), fondation Thiers, 421.
Quinze-Vingts (Maison nationale des), 518.

R

Ramoneurs (Patronage des), 237.
Rampal (Fondation), 423.
Reconnaissance (Hospice de la), 581.
Refuge municipal Benoît Malon, 383.
— George Sand, 384.
— Nicolas Flamel, 394.
— Pauline Roland, 395.
Refuge-ouvroir de la Société d'allaitement maternel, 407.
Refuge israélite du Plessis-Piquet, 225.
Refuge (Maison israélite de), à Neuilly, 229.
Refuge protestant, 440.
Refuges-ouvroirs de la Société d'allaitement maternel, 41.
Reinach (Fondation), 424.
Religieuses Auxiliatrices des Ames du Purgatoire, 497.
Repos éternel (Œuvre du), 369.
Restaurant d'ouvrières, 432.
— catholique, 432.
Retraite (Sociétés de), 295.
Réunion protestante de charité, 356.
Reverdy (Fondation), 422.
Ricord (Hôpital), 459.
Rodriguez (Fondation), 601.
Rothschild (Hôpital), 466.

Rothschild (Maison de retraite de l'hôpital), 591.
— (Fondation Bettina de), 34.
— (Fondation A. G.), pour les convalescents, 508.
— (Hôpital), à Berck-sur-Mer, 155.
Rubin (Fondation), 108.
Ruche (La), 142.
Ruel (Villa), 513.
Russes et Polonaises (Sociétés de secours), 571.

S

Saint-Antoine de Padoue (Hospice), à Noisy-le-Sec, 598.
Saint-Augustin (Villa), 598.
Saint-Casimir (Œuvre de), 597.
Saint-Cœur de Marie (Asile du), 506.
Saint-François (Petit Hôpital), 464.
Saint-François Régis (Société de), 433.
Saint-Jacques (Hôpital), 464.
Saint-Jean (Société de), 25.
Saint-Joseph (Asile), 589.
— (Patronage), 409.
— (Hôpital), 460.
— (Ouvroir), 508.
— (Maison de retraite de), à Arcueil, 596.
— (Maison de retraite de), à Charenton, 596.
— (Maison de retraite de), à Clamart, 597.
Saint-Louis (Hôpital), 458.
Saint-Michel (Hôpital), 464.
— (Hospice), 580.
Saint-Nicolas (Établissement de), 202.
Saint-Raphael (Œuvre de), 45.
Saint-Vincent de Paul (Société de), 343.
— (Maison de retraite de),
Sainte-Anne (Asile), 530.
— (Maison de retraite de),
— (Œuvre de), 97.
— (Refuge de), à Châtillon, 438.
Sainte-Blandine (Œuvre de), 410.
Sainte-Émilie (Hôpital), à Clamart, 469.
Sainte-Enfance (Œuvre de la), 104.
Sainte-Famille (Maison de retraite de la), 594.
Sainte-Geneviève (Maison de retraite de), à l'Hay, 597.
Sainte-Germaine (Asile), 173.
Sainte-Hélène (Asile), à Épinay-sur-Sénart, 167.
Sainte-Madeleine (Asile de), 46.
— (Œuvre maternelle de), 390.
Sainte-Marguerite (Fondation), à Sceaux, 598.
Sainte-Marthe (Patronage de), 410.
— (Asile de), à Bobigny, 596.
Sainte-Périne (Institution de), 577.
Salpêtrière (Hospice de la), 576.
Sauvetage des naufragés (Société centrale de), 542.
Sauvetage (Société nationale de), 503.
— (Société française de), 503.
— (Société parisienne de), 504.
Sauvetage de l'enfance (Union française pour le), 90.
Sauveteurs médaillés de la Seine (Sociétés des), 502.
Scandinaves (Sociétés de secours), 573.
Secouristes français (Sociétés des), 502.
Secours mutuels (Sociétés de), reconnues d'utilité publique, 269.
— (Sociétés de), approuvées, 280.
Secours mutuels scolaires (Société de), 293.
Secours mutuels (La doyenne des Sociétés de), 267.
Secours de vieillesse des Bureaux de bienfaisance, 600.
Secours représentatifs du séjour a l'Hospice, 599.
Secours aux blessés militaires (Société de), 551.
Secours aux familles de marins naufragés (Société de), 545.
Secours (Caisse de) de l'hôpital Broca, 496.
Secours immédiat (Caisse du) du Petit Journal, 356.
Secours et hospitalisation des orphelins des agents des chemins de fer (Société de), 107.
Secrétariats du peuple, 9.
— des pauvres, 10.
— des familles, 10.
Service médical de l'Assistance publique, 489.
— de nuit, 489.
Service pharmaceutique de nuit, 489.
Settlements charitables (Union sociale des), 248.
Sœur Rosalie Rendu (Maison de la), 589.
Sœurs aveugles de Saint-Paul, 175.
Sœurs de la Croix (Maison de retraite des), 593.
Sœurs Franciscaines gardes-malades, 497.
Sœurs de Notre-Dame Auxiliatrice, 408.
Sœurs de Sainte-Marie (Maison de retraite des), 590.

Sœurs Servantes de Marie, 409.
Sœurs Servantes des pauvres, 496.
Sœurs de Saint-Vincent de Paul (Maisons de retraite des), à Paris, 590, 594.
— (Maisons de retraite des), dans la banlieue, 595, 596, 599.
Solidarité (La), 367.
Sou quotidien (Le), 301.
Soupes populaires (Œuvres de), à Paris, 375.
— (Œuvre des), à Saint-Ouen, 378.
Sourds muets (Institution nationale des), 179.
— (École départementale de), à Asnières), 180.
— (Société centrale d'assistance pour les), 181.
— (Société pour l'instruction et la protection des), 182.
— (Société d'appui fraternel des), 527.
Sourdes-muettes (École de), à Bourg-la-Reine, 180.
Souvenir (Œuvre du), 104.

T

Tempérance (Société de), 22.
Tempérance de la Croix bleue (Société de), 22.
Thiais (Maison de retraite de), 583.
Tisserand (Maison de retraite), 576.
Travail a domicile (Œuvre du), 391.
Travail (Œuvre du), 391.
— (Société protestante du), 411.
— (Société du) du XI[e] arrondissement, 412.
Trois-Semaines (Œuvre des), 143.
Trousseau (Hôpital), 148, 157.

U

Union française de la jeunesse, 200.
Union fraternelle (L'), 298.
Union interscolaire de bienfaisance, 360.
Union fraternelle des facteurs des postes, 607.

V

Vacassy (Asile national), 515.
Valentin Haüy (Association), 523.
Vallée (Fondation), 183.
Vaucluse (Asile de), 531.
— (Colonie de), 183.
Vésinet (Asile national du), 506.
Vestiaire des enfants prisonniers, 260.
— de l'œuvre du Souvenir, 363.
— des RR. PP. Franciscains, 363.
— de l'Œuvre de la mie de pain, 363.
— de Notre-Dame du Rosaire, 363.
— (Œuvre protestante du), 363.
— de Clichy, 364.
Veuves (Maison des), 576.
Veuves et orphelins des officiers du génie (Société de secours des), 547.
— des adjoints du génie (Société de prévoyance pour les), 548.
— protestantes (Association des), 361.
Victimes du devoir (Caisse des), 23.
Victoria (Asile), 570.
Vieillards (Œuvre des), 602.
Ville-Évrard (Asile de), 531.
Villejuif (Asile de), 531.
Villemomble (Asile temporaire de), 83.
Villepinte (Œuvre de), 150.
Villers-Cotterets (Maison de retraite de la Seine, à), 582.
Vincennes (Asile national de), 505.
— (Asile annexe de), 396.
Vincent (Fondation), 423.
Visite des malades dans les hôpitaux (Œuvre de la), 495.
— protestants dans les hôpitaux (Œuvre de la), 495.
Visiteurs des pauvres (Œuvre des), 359.

W

Wesberge (Institut), à Levallois, 149, 605.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET C[ie], 8, RUE GARANCIÈRE. — 2390.

